UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuedelarvolu06pariuoft

REVUE

DE

LA RÉVOLUTION

NANTES, IMP. VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, IMPRIMEURS BREVETÉS.

REVUE

DE

LA RÉVOLUTION

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE

CH. D'HÉRICAULT ET GUSTAVE BORD

REVUE MENSUELLE

Historique, Philosophique, Economique, Littéraire et Artistique.

SIXIÈME VOLUME

Année 1885. — Deuxième semestre

39085

PARIS

BUREAUX DE LA *REVUE DE LA RÉVOLUTION*

A. SAUTON, LIBRAIRE, 41, RUE DU BAC

—

1885

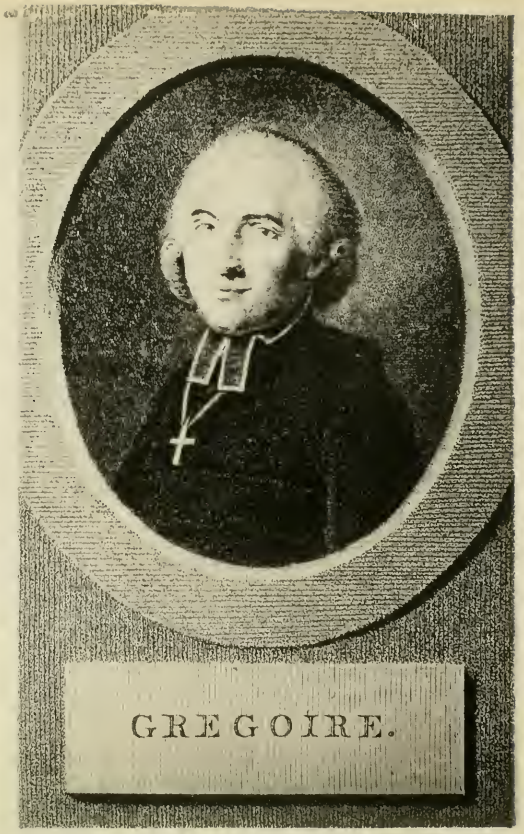

LE CLERGÉ RÉVOLUTIONNAIRE

REVUE

DE

LA RÉVOLUTION

LE MARQUIS DE SURVILLE

Lorsque, en 1803, Vanderbourg publia les poésies de Clotilde de Surville, dans sa préface, il raconta brièvement, mais exactement, la destinée suprême de l'infortuné marquis de Surville. La défiance qui accueillit ces poésies d'une attribution suspecte s'étendit sans doute à la biographie elle-même, car les bibliographes et les critiques, au lieu d'emprunter à Vanderbourg les renseignements véridiques qu'il avait donnés, préférèrent se jeter dans les hypothèses et ne consulter que leur imagination. Barbier, Brunet, Quérard, d'ordinaire graves autorités, prétendirent que Surville était mort à Montpellier, sous la convention, en 1793 ; Nodier, toujours en quête d'invention, soutint que c'était à La Flèche et qu'il s'était entretenu avec le condamné la veille de l'exécution ; mieux instruit, Andéol Vincent (*Guerres du Vivarais*) plaça l'événement au Puy le 5 octobre 1798 ; un auteur plus récent, M. Antonin Macé, qui, sur la question littéraire, a fourni des conclusions nouvelles et plausibles, indique le 2 octobre. D'après les uns, Surville fut condamné par un tribunal ; d'après les autres, en conseil de guerre ; comme criminel d'État, suivant M. Macé. « L'arrêt du tribunal, sanglante ironie, portait aux considérants : *condamné pour vols de diligences ;* André Chénier à l'échafaud fut plus heureux. » Qui est-ce qui

parle ainsi, de ce ton attristé mais résolu ? Sainte-Beuve, d'après Barbier qui a donné le branle à cette erreur, d'autres disent à cette calomnie : ne croirait-on pas que l'illustre critique, au lieu d'avoir copié le *Manuel du libraire* ou les *Supercheries littéraires*, a eu sous les yeux ce qu'il appelle « l'arrêt du tribunal » ? — Ainsi, sur la juridiction comme sur les motifs de la condamnation, sur le lieu comme par la date de l'exécution, autant d'opinions que d'auteurs.

Si nous n'en croyons pas Vanderbourg ou s'il y a lieu de réclamer des preuves, c'est le texte du jugement qui tranchera la question. Il semble qu'aux archives départementales de la Haute-Loire, on l'ait vainement cherché ; à Paris, au dépôt des Archives nationales, on a été plus heureux. Ce sera la pièce capitale de cette étude ; d'autres, inédites aussi, ou bien rares, disséminées, difficiles à recueillir, nous permettront de recomposer l'aimable physionomie du marquis de Surville et de préciser des faits sur lesquels l'imagination des critiques s'est donné carrière.

I

Joseph Étienne, marquis de Surville, appartenait à une ancienne famille du Vivarais qui n'a de commun que le nom avec les Surville de Bretagne, du Dauphiné, du Périgord, de Montpellier et même de Paris. On n'est fixé ni sur le lieu de sa naissance, bien qu'on indique généralement Vallon (Ardèche), ni sur l'année ; les uns disent 1755, les autres 1760. En 1777, il était sous-lieutenant au régiment de Picardie, lieutenant en 1779, capitaine en second en 1782 ; à cette date, en vertu d'une ordonnance du Roi, ce régiment recevait le nom de régiment Colonel-général ; le propriétaire était Louis-Joseph de Bourbon-Condé qui devint plus tard le général en chef de l'émigration armée. Surville fit la guerre en Corse ; on dit même qu'il passa en Amérique avec Rochambeau et La Fayette.

C'est vers 1782 qu'ayant trouvé dans les archives de sa famille le manuscrit original des poésies de son aïeule Clotilde, il le déchiffra à l'aide d'un feudiste et songea à le publier. « Il méditait, écrit « le marquis de Brazais, son ami et son confident, en conservant « toutes les grâces du style antique, d'achever l'épurement des mots « inintelligibles ou barbares et de mettre au jour les ouvrages de

« Clotilde avec l'ordre et le choix dont il était capable. Il me les « communiqua, et j'ai été témoin et complice, un moment, de ce « travail qu'un goût exquis eût dû guider. » D'autres personnes, M. Dupetit-Thouars, biographe de Surville ; M. de Fournas, ancien officier de son régiment ; l'abbé de Surville, son frère, affirmaient plus tard avoir vu souvent ce manuscrit. Du reste, de 1782 à 1786, le jeune capitaine publia divers recueils de poésies qui lui étaient personnelles et qui ne témoignaient que de la médiocrité de son talent [1].

Il avait épousé la fille du marquis d'Arlempdes de Mirabel ; il en eut une fille qui mourut en 1791. A cette époque, il émigra, et, si l'on suit sa trace dans l'exil, on le retrouve à Liège, en 1792, préparant la publication des poésies de Clotilde ; en 1794, à Dusseldorf, où Vanderbourg entendit dans un salon la lecture de quelques-unes de ces poésies. C'est seulement sous le Directoire que notre trouvère nous apparaît sous les traits de chevalier du trône et de l'autel.

C'était en 1796 ; il était rentré en France. De concert avec le comte de Lamothe, il organise le soulèvement dans le Vivarais, comme « l'un des généraux de l'armée chrétienne et royaliste de l'Orient. » En cette qualité, il rédigea et répandit la déclaration suivante, dont il nous sera permis de reproduire le début :

« Nous, fidèles sujets de Sa Majesté très chrétienne Louis-Stanislas-Xavier, Roi de France et de Navarre :

« Profondément affectés des malheurs de notre déplorable patrie, regardant cet enchaînement de calamités comme l'effet de la plus terrible vengeance que l'Eternel ait jamais exercée contre aucun peuple de la terre, presque inondée du sang de ses concitoyens de tout âge et marchant à travers les tombeaux de quatre millions d'entre eux, nous osons supplier ce Dieu de justice et de clémence de daigner enfin mettre un terme à ces terribles fléaux, et de jeter un regard consolateur sur une grande nation qui se laissa séduire par le langage mensonger de ces faux philosophes, de ces hommes corrompus dont le but est d'anéantir les fondements de notre antique monarchie.

« En présumant de ses bontés inépuisables par la rigueur même de ses châtiments, pleins de confiance dans sa miséricorde, certains que notre pardon tient à l'énergie autant qu'à la sincérité de notre repentir, persuadés enfin que l'obligation première qu'il nous impose est de rétablir avec les saints autels le trône de nos rois, fils aînés de l'Eglise ; nous

1. M. Antonin Macé : *Un procès d'histoire littéraire*, Grenoble. 1870 ; passim.

déclarons avoir pris, à la face du ciel et sous ces divins auspices, les engagements ci-après énoncés :

« 1° De replacer la couronne de nos rois dans la maison régnante des Bourbons et sur la tête de Louis dix-huitième du nom, successeur légitime de feu Louis XVII, son auguste et trop infortuné neveu; de lui vouer la plus religieuse soumission comme à l'image de la divinité sur la terre ; de lui prêter une assistance continue pour rétablir les anciennes lois de son État, à l'abri desquelles nos ancêtres vécurent plus ou moins heureux, durant quatorze siècles.

« 2° De faire revivre dans son premier éclat et dans toute sa pureté la religion catholique, apostolique et romaine ; de réintégrer dans leurs droits primitifs les vrais ministres du culte public, et, sans oser nous immiscer en rien dans la discipline ecclésiastique, de seconder le Souverain-Pontife ou les préposés authentiques de ce vicaire de Jésus-Christ, en ce qui concerne incontestablement la partie temporelle de son autorité.

3° De nous en rapporter aveuglément à la justice, à la sagesse ainsi qu'aux lumières du Roi très chrétien pour corriger, réformer ou extirper les abus qui s'étaient glissés dans l'administration de son royaume ; en le suppliant, au nom de notre dévouement, de la gloire de nos malheurs, d'avoir égard aux cahiers de doléances qui furent déposés aux pieds du trône à la funeste époque de 1789 par des mandataires infidèles, factieux et prévaricateurs.

« Telle est irrévocablement la tâche honorable à l'exécution de laquelle nous jurons à l'envi de sacrifier notre repos, notre fortune et nos vies...

« Fait au quartier général sur les bords du lac d'Issarlès, le 3 mai, jour de l'Invention de la Croix, l'an 1796, et le deuxième du règne de Louis XVIII.

« Signé (*sic*) au nom de tous nos frères d'armes présents,

« Les généraux de l'armée chrétienne et royaliste de l'Orient,

« Le marquis DE SURVILLE. LA MOTHE, etc. [1]. »

S'il y a lieu d'admirer l'ardeur religieuse et monarchique qui règne dans cette déclaration, n'est-il pas aussi curieux de remarquer dans les dernières lignes comment cette ligue royaliste ne séparait pas la fidélité inviolable au Roi de l'amour du bien public et de la recherche des réformes légitimes ?

Le comte de La Mothe se mit en effet à la tête de l'insurrection, et, au camp du Perthuis, tint quelque temps en échec les troupes qui lui étaient opposées. Il se retira ensuite dans le Vivarais. Il fut arrêté à la Narce (Ardèche) par le juge de paix de Coucouron, Enjolras, prêtre apostat, et, le 17 avril, écroué dans les prisons du Puy sous le nom de François Gendre. Six mois s'écoulèrent ; on semblait

1. Andéol Vincent, *Histoire des guerres du Vivarais*, Privas, 1817.

l'oublier, le jury devant lequel il devait comparaître passait pour lui être favorable ; mais, le 6 octobre, le concierge, lui aussi prêtre apostat, introduisit des sicaires dans la prison ; il y fut assassiné à neuf heures du soir.

Tel fut le sort de l'un des signataires de la déclaration.

II

Depuis que La Mothe avait été pris, Surville avait reçu de ses amis la mission de se rendre à Blankenbourg, auprès du roi Louis XVIII, et de lui demander une direction générale et des pouvoirs officiels pour Dominique Allier. Personne n'était riche à la cour de France ; on n'en aimait pas moins les dehors de la richesse. Surville avait donné à son frère le peu d'argent qui lui restait ; quant à lui, il était réduit à vivre d'emprunts. « Le Mercure contre-révolutionnaire, » comme l'appelait le *Moniteur* par allusion à ses allées et venues diplomatiques, ne se présenta donc à Blankenbourg qu'en médiocre équipage et sans domestique ; s'il faut l'en croire, le succès de sa mission en souffrit. « On ne fait bien les affaires, écrivait-il plus tard à Dominique Allier, qu'autant qu'on a quelque argent ; si, lors de mon voyage à Blankenbourg, j'y avais paru avec un domestique et que j'eusse manifesté un peu plus d'aisance dans mon équipage et dans mon accoutrement, soyez certain, mon cher ami, que j'en eusse apporté carte blanche, et que jamais personne peut-être n'eût acquis un credit égal au mien... Ajoutez que j'aurais eu l'esprit libre et dégagé d'une foule de détails de toilette et de ménage, incompatibles avec une grande mission... [1] »

Quoi qu'il en soit de ces détails, Surville n'en rapporta pas moins de Blankenbourg ce qu'il y était allé chercher, c'est-à-dire la reconnaissance de Dominique Allier comme chef des royalistes. C'est, croyons-nous, une pièce toujours assez rare que celle qui contient des pouvoirs donnés par le roi émigré, et, de plus, celle-ci est inédite ; mais ni l'un ni l'autre de ces motifs ne nous déciderait à la publier intégralement si nous n'estimions intéressant de constater la prudence avec laquelle Louis XVIII engageait dans l'action ses fidèles serviteurs.

1. « *Instruction secrète pour vous, mon cher Allier.* »

DÉLÉGATION

Nous, colonel légionnaire au service de Sa Majesté Très Chrétienne, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis et commissaire départi dans l'intérieur du royaume de France, près des Français amis du trône et de l'autel.

DE PAR LE ROI T. C.

Et l'autorité à nous conférée par son général en chef

Sçavoir faisons

Que nous déléguons, par cette présente, à M. Dominique Allier, *chef, agréé par le Roi parlant à notre personne,* des divers rassemblements des fidèles sujets de Sa Majesté, dans une partie du gouvernement du Languedoc ; que nous lui déléguons tous et chacuns des pouvoirs à nous transmis par M***, maréchal des camps et armées royales, au nom et de la part de Sa dite Majesté, et ce, à la fin de les exercer dans toute l'étendue des provinces désignées par la rébellion sous le nom de départements de la *Haute-Loire, Lozère, Aveyron, Gard, Vaucluse, Hautes et Basses-Alpes, Drôme et Ardèche,* y compris, en cas de nécessité, les frontières avoisinantes des départements de Loire, Isère, Bouches-du-Rhône, Hérault, Cantal, Puy-de-Dôme, etc., mais exceptant en toute circonstance la ville et banlieue de Lyon ; le sommons, en conséquence desdits pouvoirs et des ordres que nous avons reçus à cet effet, d'y porter l'espérance et d'y souffler l'énergie au cœur des fidèles sujets du Roi ; de rassurer l'esprit des faibles contre les suggestions perfides des ennemis du bien public ; de s'entourer autant que les circonstances le lui permettront des citoyens les plus vertueux, les plus discrets et les plus intelligents de ces contrées, pour aviser avec eux (mais sans les exposer dans leurs personnes ni leurs propriétés) aux moyens de préparer un corps de volontaires destiné à former le noyau de l'armée royaliste de l'intérieur; d'employer tout son crédit sur *les jeunes et vaillants Français, depuis longtemps compagnons de ses nobles fatigues (et dont S. M. T. C. écrivit sous nos yeux tous les noms de sa main),* pour empêcher toute espèce de voyes de fait attentatoires à la tranquillité publique, ou d'opérations partielles dont le but ne présenterait pas d'avantages très certains ; enfin, d'entretenir parmi toutes les classes de fidèles sujets qui reconnaîtront son autorité légale, cette union, cette harmonie et cet ensemble si précieux et si nécessaires au rétablissement du trône et de l'autel, l'invitons définitivement à promettre au nom de Sa dite Majesté, *à tous et chacuns des généreux citoyens des trois ordres de l'Etat dont elle a reçu de nos mains la précieuse liste, mais que nous n'osons nommer ici,* de même qu'à tous ceux qui depuis ont exposé, exposent ou exposeront, sacrifient, sacrifièrent ou sacrifieront, *à l'exemple des premiers,* leurs biens ou leur repos au salut de la patrie, en protégeant, accueillant ou soulageant ses défenseurs ; de leur promettre, dis-je, au nom du Dieu vivant, par qui règnent les rois, toutes les marques du tendre attachement et de la vive reconnaissance qu'ils

méritent de leur souverain, lequel porte leurs noms écrits dans son cœur paternel, comme ceux des amis les mieux éprouvés qu'il ait au monde. A ce titre, nous leur garantissons, par l'organe dudit M. Allier, notre ami, collègue et délégué pour la forme (mais sous les ordres duquel nous nous honorerons à jamais de servir, comme nous l'eussions fait sous l'infortuné comte de la Motte, digne objet des regrets de Sa Majesté) nous leur garantissons la certitude qu'elle nous a donnée du rétablissement complet de la monarchie et du triomphe aussi prochain que durable de la religion de Jésus-Christ.

Fait à Constance en Allemagne, cercle de Souabe (en duplicata de la délégation que nous dressâmes, l'année dernière, à Lausanne en Suisse, pour MM. le comte de la Motte et Dominique Allier réunis) le premier juillet de l'an de grâce 1798.

Le marquis DE SURVILLE [1].

La vie de Surville présente à cette époque un contraste qu'il est intéressant de signaler. Tandis qu'il négociait auprès du Roi l'organisation d'une lutte ouverte contre un gouvernement établi, il poursuivait parallèlement la publication de ces poésies de Clotilde de Surville dont on ne saurait affirmer encore s'il en fut l'auteur ou simplement l'éditeur. De juillet 1797 au mois d'octobre 1798, on pouvait lire dans le *Journal littéraire de Lausanne,* dirigé par Mme de Polier, chanoinesse de l'Ordre réformé de Prusse, d'abord une notice sur Marguerite-Clotilde-Eléonore de Vallon de Châlys ; plus tard, des fragments de ces poésies ; enfin, la biographie souvent romanesque des femmes-poètes qui s'étaient succédé depuis Héloïse jusqu'à Clotilde. Ainsi ses premières confidences au public sur son illustre aïeule coïncidaient avec des projets de restauration armée de la monarchie, et, dans la vie aventureuse qu'il allait reprendre sur la terre de France, il portait avec lui et cette déclaration, signal de guerre civile, et ces précieuses poésies qui, dans sa pensée, et ce n'était pas une illusion, devaient jeter sur sa famille et sur son nom un rayon de gloire.

La police du Directoire avait l'œil sur lui ; elle l'avait suivi à Constance, à Lausanne ; elle signala sa rentrée en France en août 1798. Surville n'ignorait sans doute ni l'impitoyable loi que le Directoire avait forgée après fructidor contre les émigrés, ni la manière rigoureuse dont il la faisait exécuter. Il savait que tout émigré rentré devait être traduit devant une commission militaire ; que cette commission n'avait pas le droit d'examiner les circons-

1. *Arch. Nat.*

tances de l'émigration, qu'elle constatait simplement l'identité et ne pouvait prononcer qu'une seule peine, la mort. Ces nombreux jugements, ces exécutions sommaires que nous avons tant de peine à retrouver aujourd'hui, quel émigré ne les connaissait alors ! et, parmi ceux qui se résolvaient à rentrer, en était-il un seul qui ne sentît le péril incessant de mort qu'il courait en personne ou qu'il faisait courir à ceux qui lui donnaient abri ?

Il rentra pourtant ; son passeport indiquait un nom supposé. Il dut s'arrêter à Lyon et y logea à l'Hôtel-National, ci-devant du Palais-Royal, chez un sieur Levrat ; il y laissa son porte-manteau, qui ne contenait que quelques effets. Il y vit aussi un sieur Mesnard, ancien commissaire de police, et, avant de partir, lui confia quelques papiers. Nous le suivons encore à Retournac, non loin du Puy, chez Mme de Chabanolle. C'est de là qu'il noua ses rapports avec ses partisans ; il y vivait caché, inconnu. « Il nous a été attaché, écrivait plus tard Mme de Chabanolle à Mme de Surville ; il nous avait adoptés pour ses enfants et nous avions pour lui toute la tendresse d'un père (qu'on a pour un père). Avec quelle bonté il nous disait qu'il se croirait heureux de fixer ses jours avec nous tous ! Le bonheur était bien pour nous. »

Mais cette vie paisible n'était plus le lot de Surville ; il appartenait à la mission qu'il avait acceptée, à l'homme hardi et entreprenant qu'il venait investir de l'autorité. Il annonça donc à ses hôtes qu'il avait à faire un petit voyage de vingt-quatre heures. « Ha ! écrit encore Mme de Chabanolle, sans doute qu'il avait un pressentiment de ce qui lui arriva. Il m'appela dans sa chambre, et me dit, me voyant affligée de son départ : Consolez-vous, mon enfant, je reviendrai occuper ma petite solitude le plus tôt que je pourrai. Vous exposez votre vie pour moi ; mais soyez assurée que de la vie je ne vous oublierai. Si, malheureusement, il m'arrivait d'être pris, j'ai affaire à des étourdis, vous brûlerez de suite ce que je vous remets. C'était un grand paquet de papier qui pouvait mettre beaucoup de monde en peine. Rien n'a échappé à sa prudence. Il me remit ensuite ses manuscrits qu'il me recommandait au delà de toute expression... [1] »

A l'extrémité septentrionale du département de la Haute-Loire, dominant un paysage coupé de ravins, de torrents, de fondrières, la petite commune de Tiranges offrait en ce temps aux émigrés,

1. Macé, *op. cit.* p. 130.

aux prêtres réfractaires, aux réquisitionnaires de nombreux asiles qui semblaient deux fois sûrs et par la nature des lieux et par la loyauté des habitants. Les arrestations y avaient été nombreuses ; la confiance des proscrits n'en paraissait pas ébranlée. C'est là, au lieu dit de Gervais, que Surville rencontra Dominique Allier ; avec eux se trouvaient un jeune homme de dix-sept ans, nommé Robert, originaire d'Usson, en Forez, et Joseph Charbonnel, de Jussac, petite commune voisine de Retournac. Un sieur Dubois-Lacroze, sorte de policier amateur, s'était donné la tâche d'épier les agents royalistes ; il éventa leur retraite et la dénonça : on lui paya ce service six cents francs.

Le 2 septembre 1798, à quatre heures du matin, la brigade de gendarmerie de Craponne, accompagnée d'un détachement de chasseurs de la 16e demi-brigade, se présenta aux environs de la maison d'une femme Théolayre, veuve Brun ; au jour, lorsqu'elle ouvrit ses volets, elle reconnut que la maison était cernée. Le brigadier Delaigne y entre aussitôt. « Où étant (c'est le procès-verbal dressé par lui-même que nous reproduisons) nous avons découvert entre nous, dans la chambre au-dessus du corridor, un grenier moitié démonté ; derrière, il existait une entrée contiguë sous une voûte où nous avons aperçu de la lumière, et, ayant sommé les individus qui y étaient recélés d'en sortir, est survenu le nommé Jacques Aman (*sic*) Talard, et, d'après la déclaration qu'il n'y avait plus personne dans le souterrain, nous, Dominique Delaigne, y sommes entré, où étant, avons aperçu trois autres individus qui, sur la sommation de se rendre, ont déposé leurs armes et sont sortis après moi, et les ayant mis en arrestation, nous sommes derechef rentrés avec le dit Meunier, lieutenant, dans le souterrain, et avons trouvé les effets ci-après nommés..., etc. »

Comme on le voit, la capture s'opéra sans incident et il n'y avait lieu ni à exalter l'héroïsme du brigadier ni à le comparer au chevalier d'Assas. Mais, vu l'importance des prisonniers, on voulut dramatiser l'affaire : le général Pille qui commandait la 19e division fit un ordre du jour en l'honneur de Delaigne. « Sans balancer, il entre dans la caverne où l'un des brigands (Surville) le prend par les cheveux et lui appuyant une espingole sur la poitrine : J... f..., lui dit-il, tu es mort si tu parles. — Le brave brigadier s'écrie : — Chasseurs, je suis perdu, mais faites rôtir tous les gueux qui sont ici dans cette caverne. — A l'instant, l'officier Meunier fait braquer toutes les armes sur l'ouverture, délivre le brigadier et force les

brigands à se rendre aussitôt. » Ce *fait divers* passa dans les journaux du temps sous la rubrique : *trait de dévouement.*

La destination ordinaire de cette caverne fut révélée par les objets mêmes qu'on y trouva réunis. En outre des porte-manteaux des quatre prisonniers, il y avait des ustensiles et des matières propres à la fabrication de la fausse monnaie, et, avec cela, divers objets pouvant servir à l'exercice du culte : chasuble, aube, voile de calice, boîtes d'hosties, etc. C'était donc un refuge tantôt de prêtres, tantôt de faux monnayeurs. Il y avait aussi un paquet de papiers, parmi lesquels la *Délégation* que nous avons donnée plus haut, et une « *Instruction secrète pour vous, mon cher Allier,* » signée Surville, lettre sans aucune importance, à moins d'en attacher à une chronique des intrigues ou des disputes d'influences qui régnaient parmi les émigrés.

Celui qui était sorti le premier et qui avait déclaré s'appeler Jacques-Amand Tallard fut bientôt reconnu n'être autre que le marquis de Surville ; Dominique Allier se cachait sous le nom de Jean-Pierre Bourlatier ; les deux autres avaient déclaré leurs noms. Avec eux, on arrêta leur hôtesse, la femme Théolayre, et on les conduisit tous cinq d'abord à Saint-Pol, puis à Craponne où ils passèrent la nuit dans la tour du château des Polignac ; le lendemain, au Puy : ils y furent écroués à la maison d'arrêt. On dit que Surville occupait la cellule où le comte de La Mothe avait été massacré.

III

Autant nous avons dû dénoncer ailleurs la barbarie du Directoire à l'égard d'émigrés paisibles, autant, en ce qui touche Surville et Dominique Allier (les deux autres avaient moins d'importance), sommes-nous disposé à reconnaître que le gouvernement se trouvait en légitime défense. L'un et l'autre étaient les chefs reconnus des soulèvements du Midi, Surville comme intermédiaire entre le Roi exilé et ses sujets, Allier comme chef agréé par le Roi, tous deux ayant déjà combattu pour cette cause et nantis des pouvoirs qu'ils avaient acceptés. Quelque modérées que fussent ces instructions ; bien qu'elles eussent pour principal objet d'entretenir l'espérance dans les cœurs plutôt que d'armer les bras, c'était le signal pour organiser une ligue anti-républicaine ; de là,

à la guerre civile, il n'y avait qu'un pas, et, dans ces régions où la rébellion avait vécu à l'état chronique, ce pas était facile à franchir.

Le ministre de la justice fut immédiatement avisé de la capture de ces personnages si ardemment recherchés. Pendant ce temps-là, l'administration centrale de la Haute-Loire, la municipalité du Puy et l'autorité militaire prenaient de concert les mesures les plus propres à défendre les prisonniers contre un coup de main de leurs partisans. Les troupes furent consignées ; on logea des soldats dans des maisons contigües à la prison ; on mura une avenue ; des postes furent distribués dans la ville et aux environs ; on prit enfin pour la garde de Surville et de ses compagnons les précautions les plus minutieuses.

Quant à la qualification légale du crime, elle ne souffrait pas de difficulté. Mais, en ce temps-là, le Directoire, tout en se vengeant de ses adversaires, ne dédaignait pas de les déshonorer. Dans la maison où l'arrestation avait eu lieu, n'avait-on pas trouvé des outils pouvant servir à la fabrication de la fausse monnaie ? Excellente occasion pour traiter ces royalistes de faux monnayeurs. Il est vrai que cette même caverne contenait divers objets de caractère religieux, et le ministre ne songeait pas à punir dans ses prisonniers l'exercice clandestin du culte. Il fit une distinction : d'après ses instructions, Allier, Charbonnel et Robert furent poursuivis, non seulement comme « prévenus de rébellion, d'avoir fait partie de rassemblements armés sans l'autorisation des autorités constituées, » mais encore « comme prévenus de fabrication de fausse monnaie ; » on les renvoya devant un conseil de guerre. Quant à Surville, bien qu'on l'eût trouvé avec eux, dans le même lieu, sous les mêmes apparences de culpabilité, on hésita sans doute à envelopper dans une accusation de faux-monnayage l'envoyé officiel du roi Louis XVIII, c'eût été trop invraisemblable ; la loi offrait d'ailleurs un moyen de le frapper bien plus sûr. Emigré rentré, il était à ce titre justiciable d'une commission militaire, qui, comme nous l'avons dit plus haut, n'avait qu'à constater le fait de l'émigration du prévenu et son identité. L'administration centrale de la Haute-Loire releva sur la liste générale des émigrés et sur la liste départementale de l'Ardèche le nom de Surville, et envoya ces extraits au général Colomb qui commandait la subdivision du Puy ; quant à l'identité de la personne, puisque Surville persistait à cacher son nom, il fallait la démontrer : à cet effet, des témoins ayant connu Surville seraient appelés de l'Ardèche.

Quarante-cinq jours s'écoulèrent dans ces correspondances entre le ministre de la justice et l'administration centrale et dans cette instruction préparatoire. Surville était si bien considéré comme le personnage principal que la poursuite ajournait Allier et ses deux compagnons, se réservant de les atteindre après que Surville aurait été jugé.

Le 26 vendémiaire an 7 — 17 octobre 1798, il comparut devant la commission militaire du Puy ; elle siégeait dans l'une des salles du Palais de justice. La forme de ces jugements n'est guère connue, et, de plus, le texte de celui-ci tranche des questions encore pendantes : c'est ce qui nous engage à le reproduire intégralement.

Au nom du Peuple français,

Cejourd'hui 26 vendémiaire an VII de la République française, une et indivisible, onze heures du matin.

La commission militaire séante au Puy, département de la Haute-Loire, établie près la 19e division militaire, composée conformément à l'article 17 de la même loi [1], assemblée, par ordre du général divisionnaire Pille, dans l'une des salles du Palais de justice du Puy, à l'effet de juger le nommé Jacques-Louis-Amand Tallard, fils de Jacques Tallard et de Charlotte Mayou, âgé de 38 ans, natif de l'Isle de France, quartier Williams, taille 5 pieds 3 pouces, cheveux et sourcils châtains bruns, front rond, yeux bruns, nez un peu allongé, bouche moyenne, menton rond, visage rond, figure agréable, ayant la barbe forte et une cicatrice à la tempe droite, ex-capitaine au régiment de Pondichéry [2], présumé être l'ex-marquis de Surville, prévenu d'émigration.

La séance ayant été ouverte, le président a fait apporter devant lui et poser devant lui des exemplaires des loix des 25 brumaire an III et 19 fructidor an V et a ensuite ordonné au greffier de donner lecture de toutes les pièces tant à charge qu'à décharge envers l'accusé, au nom de Surville.

Cette lecture terminée, le président a ordonné à la garde d'amener l'accusé lequel a été interrogé devant la commission militaire, libre et sans fers.

1. *Sic ;* suppléez : *de la loi du 19 fructidor an V.*

2. Ces nom, prénoms, qualités et le signalement étaient donnés d'après le passe-port qui avait été saisi sur Surville ; c'était lui, qui, dans une lettre à Allier, avait fourni lui-même ce signalement. La cicatrice dont il est question lui venait d'un duel au sabre qu'il avait eu à Schélestadt en 1785 avec un officier anglais. (M. Ant. Macé, *op. cit.*, 47-48.) — Je m'appuierais volontiers et sur ce passe-port et sur la déclaration de Surville pour croire qu'il n'avait réellement que 38 ans et qu'il était né, par conséquent, en 1760 ; il avait tout intérêt à ce que les indications de son passe-port correspondissent à la réalité et à la vraisemblance.

Interrogé de ses noms, prénoms, âge, lieux de naissance, profession et demeure.

A répondu se nommer Jacques-Louis-Amand Tallard, âgé de 38 ans, ci-devant capitaine au régiment de Pondichéry.

Après avoir donné connaissance à l'accusé des faits à sa charge, la commission a procédé à l'audition des citoyens (*suivent onze noms de tailleurs, de cultivateurs, de négociants*), tous désignés comme témoins par l'administration centrale du département de l'Ardèche, domiciliés à Viviers, même département, et entendus même séance publique tenante en présence de deux administrateurs municipaux conformément aux loix.

Après avoir fait prêter l'interrogatoire à l'accusé par l'organe du président et l'avoir entendu dans ses moyens de défense, lequel a déclaré n'avoir rien à y ajouter et ne reconnaître aucun des témoins présents devant lui.

Le président a demandé aux membres de la commission s'ils avaient des observations à faire à l'accusé ; sur leur réponse négative et avant d'aller aux opinions l'accusé a été reconduit à la prison.

La commission s'est retirée pour délibérer à l'exception du greffier.

La commission, délibérant à huis clos, le président a posé la question ainsi qu'il suit :

Le prévenu qui a déclaré se nommer Jacques-Louis-Amand Tallard, aux qualités ci-dessus énoncées, est-il le même que Surville aîné, ci-devant marquis, inscrit sur la liste des émigrés de la République, arrêtée le 24 pluviôse an 2, et sur la liste des émigrés du département de l'Ardèche dressée en exécution des lois du 8 avril 1792 et 28 mars 1793 ?

La commission a déclaré à l'unanimité l'affirmative.

Considérant que, sur onze témoins, dix ont déclaré de la manière la plus positive et la plus éclatante reconnaître le prévenu pour l'ex-marquis de Surville aîné, ci-devant capitaine au premier régiment d'infanterie ; que le dit prévenu a habité avant la Révolution la commune de Viviers, où il n'a point paru depuis huit ans, un seul a déclaré n'être point intimement persuadé que le dit prévenu fût effectivement l'ex-marquis de Surville.

Les voix recueillies par le président en commençant par le grade inférieur, lui ayant émis son opinion le dernier, la commission militaire a condamné à la peine de mort à l'unanimité l'ex-marquis de Surville aîné, aux termes de l'article 15 de la loi *du 19 fructidor ainsi conçue :*

.....

Ordonne que le jugement sera mis à exécution dans les vingt-quatre heures.

GUYET, *président.*

FRISSON, *secrétaire, greffier.*

JACQUEMIN, *lieutenant.* HEMA, *capitaine.*

DEBONNET, *lieutenant.* DUMONT, *capitaine.*

HUGOT, *sous-lieutenant.*

Jusqu'au seuil du prétoire, Surville avait conservé son incognito, quelque transparent qu'il fût pour ses accusateurs ; mais, lorsque les témoins venus de Viviers eurent déterminé son identité, le temps de la prudence étant passé, il proclama hautement et son nom et la mission dont il avait été chargé. « Il a déclaré verbalement et en public, écrivait le lendemain Chevalier, commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale de la Haute-Loire, qu'il avait fait tout ce qu'il avait pu afin de renverser le gouvernement républicain ; qu'il avait reçu du Roi, son maître, les pouvoirs nécessaires pour agir sur trente départements ; que certains des membres des autorités constituées de ces départements n'étaient pas étrangers à ses projets qui avaient de grandes ramifications, mais il n'a voulu désigner ni les lieux ni les personnes, et, d'après cela, j'ai conclu que ces jactances n'étaient que pour se donner de l'importance. » Par les pièces que nous avons publiées on a pu juger si la mission de Surville n'était que « de la jactance, » et sa discrétion, digne d'un galant homme, n'autorisait pas à mettre en doute cette mission.

Dans une lettre à sa femme, il fait lui-même allusion à son attitude devant la commission militaire : « La voix publique t'apprendra que mon sang-froid et mon courage ont répondu parfaitement aux preuves que j'en ai donné (*sic*) de tout temps. Je me suis montré digne d'avoir combattu sous les drapeaux de l'honneur pendant ma trop courte carrière, et je laisse au moins un bel exemple à suivre aux compagnons de mon infortune et de ma captivité. »

Le texte du jugement ne mentionne pas la présence d'un défenseur ; le Directoire n'en admettait guère devant les commissions militaires. Surville se défendit lui-même, et l'on a pu voir, par les quelques lignes d'analyse du commissaire du Directoire, que, fidèle à ses principes royalistes, il profita de l'occasion pour en faire publiquement profession.

Au cours de ses explications, il avait dit que « si l'on voulait le « conduire à Paris pour qu'il pût parler au directeur Barras ou à « tout autre Directeur seul, il lui déroulerait des objets très intéressants pour la France. » Avait-il réellement quelques révélations à faire ? Sa demande n'était-elle qu'un moyen détourné d'obtenir un délai et de trouver peut-être l'occasion de s'évader ? Ne songeait-il pas plutôt. en ajournant sa propre mort, à retarder celle de ses compagnons, et peut-être, les circonstances politiques aidant, à leur épargner le dernier supplice ? Quoi qu'il en soit, le comman-

dant de la place, accompagné d'un administrateur municipal et de l'officier de garde, se transportèrent auprès de Surville pour recueillir ses déclarations, mais il refusa d'en faire aucune.

C'est alors qu'il dut écrire à sa femme la longue lettre qu'a publiée M. Macé, mais qu'avait connue Vanderbourg, et dont il donna, en 1803, un court extrait concernant les poésies de Clotilde de Surville [1]. Le soir, à huit heures, il fit demander le président de la commission militaire pour lui parler seul ; mais celui-ci, sans doute dans la crainte de se compromettre, se fit accompagner des deux administrations (*ne faut-il pas lire:* de deux administrateurs ?) et du général de brigade. L'entretien fut insignifiant. Le lendemain matin, il écrivit encore trois lettres ou plutôt trois billets, tous trois signés *Lionne* et dont nous possédons la copie, faite et transmise au commandant de la division par le général de Colomb.

De ces trois billets, le plus intéressant est celui qu'il adressait à Mme la Chanoinesse de Polier, rédacteur de ce *Journal de Lausanne* qui, depuis le mois de juillet 1797, publiait des articles du marquis de Surville sur sa glorieuse aïeule ; le dernier parut dans ce même mois d'octobre où leur auteur allait mourir. Plus tard, Mme de Polier transmit à Mme de Surville, mais avec quelques modifications dans le texte, la copie de ce billet, que les journaux français, par une indiscrétion des agents du Directoire, avaient depuis longtemps publiée. Nous le reproduisons textuellement, tel que nous l'avons pu lire au dossier.

» Il est des circonstances, Madame, où l'on ne peut écrire que des billets. Je vais, sous peu d'instants, me faire casser la tête, il ne [me] sera plus possible d'avoir quelque légère part à la confection de votre journal intéressant ; je vous prie d'en adresser quelques numéros à mon épouse qui les lira avec le plus vif intérêt (à la citoyenne Pauline de Surville, née d'Arlemps de Mirabel). Adieu donc pour jamais.

« Adieu, ma chère et très honorable correspondante, dans une heure peut-être je vais paraître au grand Tribunal.

« Je me recommande à vos prières, à votre souvenir, à celui de tout ce qui vous est cher. Madame de Surville qui possèdera bientôt quelques

1. Je ne conteste pas l'authenticité de cette lettre ; je note seulement que le général Pille ne mentionne que les trois billets indiqués ci-dessus comme ayant été écrits par le condamné dans les dernières heures de son existence et que le général Colomb ne paraît pas lui en avoir transmis d'autres. On peut supposer que le lieutenant de gendarmerie ou le concierge de la prison, envers qui Surville avait contracté de petites dettes, se prêtèrent à faire parvenir cette lettre, pour rentrer plus facilement dans leurs avances.

articles de Clotilde aura l'honneur de vous en faire part ; elle mérite à tous égards que vous entreteniez une correspondance avec elle ; recevez mes derniers adieux avec la sensibilité que j'éprouve moi-même. Il m'est bien doux de trouver une âme honnête à qui je puisse confier sans crainte l'expression des sentiments de respect, de reconnaissance et d'estime que vous m'avez inspirés [1]. — *Signé* : LIONNE.

L'exécution des jugements des commissions militaires devait, suivant la loi, avoir lieu dans les vingt-quatre heures. Le 27 vendémiaire an 7 — 18 octobre 1798, — à onze heures du matin, le marquis de Surville fut extrait de sa prison. Toute la garnison était sous les armes. Un témoin oculaire nous représente le condamné « rasé et poudré, la figure ouverte et souriante, sans habit, en culotte courte, le large gilet de l'époque laissant échapper les plis d'un jabot à dentelles, les manchettes de la chemise s'allongeant sur ses mains, tranquille enfin et saluant au passage les personnes qu'il connaissait [2]. » Il arriva ainsi sur l'esplanade Saint-Laurent, alors

1. Voici les deux autres billets écrits par Surville et qui sont publiés ici pour la première fois :

Au citoyen Mesnard, ci-devant commissaire de police, place Groslier, à Lyon.

Vous voudrez bien, mon cher Mesnard, faire parvenir à celui qui vous enverra ce billet le peu de papiers écrit de ma main que je vous ai confié à mon départ de Lyon ; on les fera parvenir à mon épouse. Recevez les A Dieu (*sic*) d'un homme qui vous (*sic*, aime ?) et qui vous honore et qui veut en ce moment sans vous compromettre en rien vous donner cette marque de ses regrets et de son amitié. Prenez soin de ma mémoire. Adieu, Mesnard. — *Signé :* LIONNE.

— Au citoyen Levrat, tenant l'hôtel national, ci-devant Palais-Royal, à Lyon.

Je vous suplie (*sic*), mon cher Levrat, de vouloir bien à la réception de ce billet envoyer le porte-manteau de cuir que je vous ai laissé, il y a deux ou trois mois, avec le peu d'effets qu'il contient, à la citoyenne *Branche Cadette,* femme de Beaujollois (c'était son domestique) à qui je donne tout ce qu'il y a dedans faute de mieux. Vous obligerez sensiblement celui qui vous fait ses derniers adieux. — *Signé :* LIONNE.

Ces deux billets provoquèrent la lettre suivante du ministre de la police, au général Pille, qui commandait la 19e division, à Lyon.

14 brumaire, an 7. *Pressée.*

..... Il serait très essentiel que l'on fît la vérification des papiers des deux personnes de Lyon auxquelles écrivait cet émigré, ils pourraient contenir des renseignements précieux : ces deux personnes doivent aussi être poursuivies comme complices d'émigré, conformément aux dispositions du titre IV de la loi du 25 brumaire an 3, si, comme il paraît, ils ont reçu l'ex-marquis de Surville, lui ont prêté assistance ou entretenu une correspondance avec lui et vous devez à cet effet remettre les originaux des lettres dont il s'agit au commissaire du Directoire exécutif près le tribunal criminel qui prendra les mesures nécessaires pour faire faire ces poursuites. »

2. Ce témoin était Jean-Claude-Barthélemy Grellet, officier d'infanterie. — Cité

place de la Fraternité. On dit, sans que le procès-verbal mentionne cet incident, que, quelques instants avant de mourir, Surville put s'entretenir avec le curé constitutionnel, la persécution qui s'attachait partout dans la Haute-Loire aux insermentés n'ayant pas permis à l'un de ces derniers de parvenir jusqu'à lui. Est-il besoin d'ajouter qu'il mourut avec courage?

IV

Le lecteur se demandera peut-être ce que devinrent Dominique Allier, Charbonnel et Robert, qui avaient été arrêtés en même temps que le marquis de Surville.

Jusqu'au moment de l'exécution de ce dernier, on les laissa dans les prisons du Puy. Le même jour, le directeur du jury de l'arrondissement d'Issingeaux les renvoya devant le conseil de guerre de la dix-neuvième division militaire siégeant à Lyon. Le 20 octobre, à neuf heures du soir, « sous l'escorte d'une force armée suffisante, » ils quittèrent le Puy. Ils comparurent le 14 novembre devant le conseil de guerre, furent tous trois condamnés à mort et exécutés le surlendemain (16 novembre). Ils gardèrent jusqu'au dernier moment une ferme contenance et leur dernier cri fut celui de : *Vive le Roi* [1] !

La femme Théolayre, qui avait donné asile à Surville et à ses compagnons, comparut à son tour devant le tribunal criminel du Puy, le 4 avril 1799 : elle fut acquittée.

On sait ce qu'il advint de la mémoire de Surville. A la fin de 1801, un officier de marine émigré, littérateur érudit et d'un goût délicat, Vanderbourg, qui, à Dusseldorf, en 1794, avait eu connaissance de quelques fragments des poésies de Clotilde, demandait à la veuve du malheureux marquis de Surville communication des manuscrits de son mari et sollicitait l'honneur de les publier. Ces manuscrits, Madame de Surville ne les avait pas encore recouvrés

par M. Ch. Rocher, qui l'a connu, dans un article sur Surville. (*Tablettes historiques du Velay*, 1876-1877, p. 502.) — Lettre du général Pille au ministre de police ; lettre du commissaire du Directoire près l'administration centrale de la Haute-Loire.

1. M. Ch. Rocher semble insinuer que Dominique Allier et ses deux amis se sont évadés des prisons du Puy, comme l'ont fait tant d'autres. Nous avons lu aux Archives nationales le procès-verbal de l'exécution.

et ne savait à qui s'adresser pour les réclamer. Madame la chanoinesse de Polier et M. le marquis de Brazais qui, du vivant de Surville, avaient reçu ses confidences, s'en prévalurent pour disputer à Vanderbourg la mission, du reste toute désintéressée, qu'il voulait assumer. Mais ces reliques poétiques, dans quelles mains avaient-elles été déposées ? Ces mains amies à qui elles avaient été recommandées allaient-elles les rendre ? M. le marquis de Brazais et Mme de Polier, non plus que Mme de Surville et Vanderbourg, ne connaissaient le dépositaire. On nommait Beaujollois, l'ancien domestique de Surville, un maître de poste de Donzère ; mais, ici ou là, on ne trouvait rien.

Enfin, dans le cours de 1802, Madame de Chabanolle, chez qui le marquis de Surville avait demeuré quelque temps à Retournac, soit spontanément, soit avisée par quelque conversation, écrivit à Mme de Surville pour lui annoncer l'envoi de ces manuscrits. « Malgré tous les orages, disait-elle, je les ai conservés avec le plus grand soin. » Vanderbourg les reçut à Paris le 21 juillet 1802. La publication eut lieu à la fin de mai 1803 avec un grand succès et qui dure encore. La plupart des critiques firent honneur à Surville lui-même des poésies de son aïeule, dont il ne fut peut-être que l'éditeur peu respectueux. On a oublié l'émigré, le royaliste, l'homme de dévouement : c'est celui-ci qu'à l'aide de documents nouveaux nous avons tenté de rappeler.

VICTOR PIERRE.

L'ANARCHIE SPONTANÉE EN TOURAINE*

Inutile et dispendieuse, la garde nationale ne peut qu'être nuisible, par suite du conflit permanent qui s'établit entre elle et l'armée régulière. Dans toutes les circonstances, les troupes de ligne tenues en suspicion sont mises à l'écart ; aux cérémonies publiques, prestation de serment des troupes (20 août), proclamation de la loi martiale (11 novembre), bénédiction des drapeaux (15 nov.), c'est la garde citoyenne qui prend le pas et qui a les honneurs de la fête. Le peuple s'habitue à envisager la garde citoyenne comme l'armée de la nation, en face des troupes régulières, considérées comme l'armée du Roi.

En temps de calme on a vu que la sécurité de la ville était confiée à la milice seule ; en temps de trouble, les autorités, pour éviter l'effusion de sang, exigent le plus souvent que le régiment d'Anjou soit consigné aux casernes. D'ailleurs tout a été fait pour enlever à l'armée jusqu'à la tentation de réprimer les émotions populaires, D'une part, le décret du 10 août sur le rétablissement de la tranquillité publique a confié aux municipalités seules le droit de requérir la force armée pour poursuivre les perturbateurs; d'autre part, l'ordonnance royale du 14 août déclare formellement que la maréchaussée et les troupes ne pourront agir qu'avec le concours de la milice. De telle sorte que, lorsque le comité se décide à requérir la maréchaussée et la garnison pour rétablir l'ordre, la garde citoyenne qui marche à côté de la troupe pactise avec les émeutiers et entrave l'action de l'armée régulière.

C'est donc l'anarchie la plus parfaite qui règne à Tours pendant les derniers mois de 1789. Les impôts directs ne sont pas payés, malgré les pressantes instances du Comité et les caisses publiques sont vides. Emus du péril financier, quelques citoyens patriotes proposent au comité d'ouvrir trois souscriptions pour venir au

* Voir la livraison de juin 1885.

secours de l'Etat [1]. La première comprendra les dons gratuits. La deuxième, les avances du montant des contributions réelles et personnelles pour la fin de l'année 1789 et l'année 1790. La troisième, les avances faites par les souscripteurs du montant des contributions de leurs concitoyens, ces dernières avances productives d'intérêts à raison de 4 1/2 °/₀. Le comité adopte avec empressement cette idée généreuse (23 août), déclare les trois souscriptions ouvertes, et l'Assemblée nationale fait savoir à la province de Touraine qu'elle a bien mérité de la Patrie. La fièvre de générosité et de désintéressement se traduit par les plus beaux discours et les écrits les plus enthousiastes. Plusieurs citoyens vont jusqu'à proposer [2] qu'on déclare éligibles ceux seulement qui ont fait le sacrifice de leur argenterie ou d'une partie quelconque de leurs propriétés. Mais l'enthousiasme n'est pas de longue durée, et les souscripteurs sont plus avares d'argent que de paroles, si bien que, le 3 octobre, le comité, ayant constaté avec douleur que les sommes versées dans la caisse du don gratuit ne s'élèvent qu'à douze mille livres, reconnaît qu'il est impossible d'offrir à l'Assemblée une obole si peu en rapport avec la solennité des moyens employés et autorise le trésorier à restituer le montant des souscriptions. Bien plus, les contribuables, loin de faire des dons ou des avances à l'Etat, se refusent obstinément à payer leurs dettes, et à la fin d'octobre le receveur de la capitation et des vingtièmes se plaint avec amertume d'éprouver les plus graves difficultés dans le recouvrement des contributions arriérées de 1788. Depuis que l'administration n'a plus à son service, pour convaincre les retardataires, que les proclamations et les adresses sentimentales d'un comité sans mandat, les contribuables se gardent bien d'obtempérer à ces injonctions toutes platoniques, et la rentrée de l'impôt devient impossible.

En ce qui concerne les contributions indirectes, la mauvaise volonté est plus grande encore. Les paysans refusent de payer leurs droits d'entrée, les fraudes sur le vin et sur le bétail s'exercent impunément aux barrières et les employés qui veulent faire leur devoir sont maltraités. Les faux sauniers opèrent au grand jour et crient dans les rues le sel à un sou. A la fin d'août, la ville est envahie par ces contrebandiers qui établissent impudemment leur marché illégal sur le quai et la place Foire-le-Roi, en face de l'hôtel du gouver-

1. Projet d'une adresse de la province de Touraine à l'Assemblée nationale lu au Comité général le 23 août 1789. Imp. Vauquer.

2. Motion d'un citoyen à l'Hôtel-de-Ville, 26 septembre.

neur. La garnison observe sans rien dire. Les préposés à la gabelle qui veulent submerger une barrique de faux sel, c'est-à-dire de sel de contrebande, en sont empêchés par la garde nationale elle-même. Le faux tabac se vend comme le faux sel, sans que la fraude aux droits du trésor soit aucunement réprimée. Enfin, les propriétés privées ne sont pas même garanties, et les habitants des communes environnantes se plaignent vainement que les maraudeurs de Tours viennent couper leurs bois et les emportent pour se chauffer. Nous ne parlons pas des émotions populaires qui se renouvellent à chaque marché, des dénonciations contre les meuniers et les boulangers, des perquisitions dans les boutiques et des voies de fait contre les prétendus accapareurs.

Comme le comité permanent est aujourd'hui la seule autorité effective, tous veulent y avoir voix délibérante et les compétitions sont nombreuses. Aux quatre-vingt-quatre membres originaires viennent se joindre quatre curés, soixante-dix officiers de la milice, et quarante-deux députés des compagnies, ce qui porte le nombre des administrateurs à deux cents et augmente d'autant le désordre des séances. Toute délibération sérieuse est devenue impossible, eu égard au tumulte qui règne dans la salle et à la pression que la foule des spectateurs exerce sur le corps délibérant. Vainement les modérés du comité ont essayé d'échapper à cette honteuse tyrannie en proposant de réserver l'accès de la galerie aux seuls citoyens chefs de famille (29 septembre). Ce sage projet a été repoussé au milieu des clameurs. Chaque jour les agitateurs envahissent la salle, tout prêts à souligner par leurs interruptions les motions des administrateurs ; tout orateur qui commet l'imprudence de combattre ou de discuter un vœu agréable au public est exposé aux cris, aux injures, parfois aux menaces de mort. « Ce n'est point dans le tumulte, écrit un des membres, et dans la gêne qu'on éprouve par les cris d'approbation et de réprobation de la foule qui abonde aux séances, que le comité peut travailler efficacement. » Le directeur des domaines du Roi, M. de Courbière, est obligé de s'interdire l'accès du comité « parce que, dit-il, les désagréments qu'il y éprouve, sont faits pour en écarter tous les bons patriotes. » Un jour, ayant eu le malheur de mettre comme épigraphe à un discours patriotique, la phrase bien innocente : « Il nous manque l'éducation du citoyen, » les tribunes se soulèvent et lui arrachent une rétractation, en le menaçant du bourreau. Le jour où le comité fut appelé à voter sur le projet d'une milice forcée,

la fermentation devint si grande dans la salle que nul n'osa protester. Les administrateurs donnent bien au poste de milice la consigne de faire respecter l'assemblée, mais la garde nationale fait, selon son habitude, cause commune avec la populace. Aussi le désordre devient tel que, dans le seul mois d'octobre, trois présidents du comité sont contraints de se démettre. Les anciens officiers municipaux, les anciens fonctionnaires, tous ceux qui jouaient un rôle actif sous l'Ancien Régime, n'assistent plus qu'en tremblant aux délibérations, et beaucoup s'abstiennent de venir à l'Hôtel de ville. Enfin l'anarchie dans le comité comme dans la rue est arrivée à un tel point qu'un citoyen, envoyant à cette époque une adresse à l'Assemblée nationale, peut dire avec raison : « Nous vivons aujourd'hui sans municipalité, sans tribunaux, sans défenseurs, sans administration fiscale. »

Même le semblant de pouvoir exercé par le comité paraît encore trop lourd aux impatients du parti révolutionnaire, et ils rêvent d'en éliminer définitivement les éléments dits aristocratiques, magistrats, ministres du culte et anciens notables. Le 21 novembre, on arrache aux administrateurs un vote d'après lequel le *général* des habitants sera convoqué pour le dimanche 29, à l'effet de nommer de nouveaux députés des paroisses, « plus agréables au vœu général », et qui prendront en main le pouvoir municipal. Le 25, le conseil de la garde nationale ayant envoyé une députation au comité pour réclamer contre le projet d'incompatibilité entre les fonctions de députés et celles d'officiers de la milice, la galerie intervient bruyamment dans le vote auquel il est procédé par appel nominal. Sur cent et quelques membres présents, douze seulement osent prendre part au vote, et, comme pour mieux sanctionner l'incroyable tyrannie des tribunes, le comité invite le public à émettre son vœu par l'organe d'un député.

A la séance du 28, c'est pis encore. Le comité, apprenant que l'Assemblée nationale va bientôt terminer son décret sur les municipalités, décide par assis et levé que la nomination des députés de paroisses devient inutile et qu'il y a lieu d'attendre les élections générales qui sont prochaines. Sur ce, la galerie entre en fureur. Le président Gervaize, injurié et menacé, est obligé de se retirer ; le public exige une contre-épreuve par appel nominal. Les portes de la salle sont fermées pour qu'aucun administrateur ne puisse sortir, la galerie nomme un président, le force à prendre le fauteuil et vote avec le comité. Sous la contrainte des menaces de

mort tous les administrateurs donnent leur suffrage, et la délibération est rapportée. Tel était, en ces premiers beaux jours de la liberté naissante, l'idéal du régime représentatif.

Comment pouvaient être régis les intérêts de la cité dans de semblables conditions, on l'imagine. Toutefois la terreur était si grande que, même après cette scandaleuse séance du 28 novembre, personne n'osa demander la suppression de la publicité. Tout au plus le comité se décida-t-il, le 17 décembre, à nommer dans son sein une commission de huit membres qui eut pour mission de traiter les affaires municipales en assemblée secrète, à charge de lui en référer en séance publique. Mais l'Assemblée nationale venait de rendre son décret portant organisation des corps municipaux et les pouvoirs du comité allaient cesser. Le 21 janvier 1790, il se sépara après avoir nommé une commission de douze membres chargés de représenter l'ancienne municipalité et de statuer sur les difficultés qui pourraient se produire au cours des opérations électorales.

Si, depuis la fin de juillet 1789, le comité permanent a seul fixé notre attention, c'est que seul, ainsi que nous l'avons dit, il exerçe dans la ville l'autorité et que tous les autres pouvoirs se sont effacés devant lui ou absorbés en lui. Il semble que, dès les premiers jours de la crise, l'intendant, M. d'Aine, sentant son impuissance, s'est désintéressé des devoirs de sa charge. A peine trouve-t-on trace de quelques lettres échangées entre le comité et l'intendant ; il n'apparaît pas qu'il ait assisté une seule fois aux séances de l'Hôtel de Ville ; le registre des délibérations prouve surabondamment que les nouveaux administrateurs municipaux font peu de cas de son concours et de son assentiment, car, dans les trois derniers mois, son avis n'est pas une seule fois demandé, et son nom même n'est plus prononcé. D'ailleurs, nous le savons, ce n'est plus au représentant du roi que le comité désire être agréable, c'est au nouveau souverain, au tout-puissant public de la galerie. Quant à la commission intermédiaire de l'assemblée provinciale, elle comprend, elle aussi, qu'elle n'a ni la popularité ni l'autorité nécessaires pour prendre en main la direction des affaires communales ; et, laissant au comité les honneurs et les dangers du pouvoir exécutif, elle se renferme dans ses modestes attributions d'organe administratif uniquement occupé d'adjudications de travaux, de réceptions d'ouvrages, de demandes en décharge ou en réduction d'impôts. Tandis que la cohue des deux cents administrateurs municipaux délibère au milieu du tumulte et règne sans gouverner dans la grande salle

de l'Hôtel de Ville, exerçant, on sait avec quelle indépendance, une véritable dictature au nom du peuple, tout près de là, reléguée dans une salle voisine, la commission provinciale, ce débris oublié de l'Ancien Régime, vise les rôles des contributions, statue sur les requêtes en matière d'impôts et expédie les mandats pour toute la province [1]. Pourtant ces administrateurs modestes que la faveur populaire néglige, ce sont les citoyens les plus compétents de l'ancienne administration, les vénérables abbés Dufrementel et Delavau, Barbet, lieutenant de maire et doyen des avocats au présidial, Mignon, procureur du roi au bureau des finances. D'ailleurs le voisinage bruyant du comité et des spectateurs qu'il attire n'est pas fait pour plaire à ces esprits graves et sérieux, et le 30 octobre, abandonnant l'Hôtel de Ville, ils vont se réfugier dans une salle du nouveau Palais de Justice non encore occupé.

Il faut le dire : les membres de la commission provinciale déclinent autant que possible la responsabilité des mesures à prendre aux heures de trouble. La municipalité de Neuvy lui ayant annoncé le 14 août son intention de se concerter avec le comité permanent de Tours à l'occasion des séditions provoquées par la cherté des grains, la commission approuve pleinement cette résolution et déclare que pour sa part elle s'en repose entièrement sur les soins du comité pour le rétablissement de la tranquillité publique. Aux habitants de Luzay qui, à la même époque, se plaignent d'avoir été victimes d'une invasion à main armée de la part des citoyens de l'Isle Bouchard, lesquels sont venus réquisitionner des blés, elle répond que « le parti le plus prudent est de dissimuler ces actes de violence dont la réparation est aussi difficile que dangereuse. » Tout au plus consent-elle à signer, à la fin d'octobre, une instruction circulaire pour toute la province, afin d'engager les contribuables récalcitrants à payer leurs impôts. Son énergie s'arrête là, et son action n'est pas plus efficace dans la province que dans la ville. Les faux sauniers parcourent la campagne par troupes et exercent ouvertement leur industrie illicite, sans que la commission puisse rien faire pour les empêcher. La répression est impossible [2], écrit-elle en janvier 1790 au ministre. « D'ailleurs, ajoute-t-elle, depuis un certain temps le pouvoir municipal de presque toutes les villes se trouve maîtrisé par des comités où le peuple a la plus grande prépondérance, au point que, témoin des délibérations, il les a toujours forcées. »

1. Arch. dép., C. 736.
2. Arch. dép., C. 739.

Rappelons-nous ce que l'intendant disait des milices organisées dans chaque village, et nous pourrons résumer l'état politique de la province pendant les derniers mois de 1789 en quelques mots : dictature de comités sans mandats, tyrannie des gardes nationales ; domination de la populace sur les gardes citoyennes et sur les comités : anarchie partout.

L'annonce des élections fut accueillie comme une délivrance par la partie saine de la population, désireuse de voir enfin la direction des affaires et l'autorité aux mains des pouvoirs régulièrement constitués. Les opérations électorales s'ouvrirent le 24 janvier 1790. On sait, qu'aux termes de la loi du 22 décembre 1789, étaient électeurs municipaux tous les citoyens actifs, majeurs de vingt-cinq ans, domiciliés depuis un an dans la commune, et payant une contribution directe d'au moins trois livres. La ville de Tours comptait alors 20.000 habitants environ et à peu près 3.500 citoyens actifs. Successivement, un maire, un procureur de la commune et son substitut [1], onze officiers municipaux et vingt-quatre notables furent élus au suffrage direct par les assemblées primaires. Les opérations durèrent pendant douze jours, et, il faut le dire, l'ordre ne fut pas troublé pendant toute la période électorale. Il semble que la population, qui avait été privée pendant de longues années de la jouissance légale des libertés municipales, aurait dû se porter avec passion au scrutin. Cependant, malgré l'enthousiasme qui se révèle dans les documents de l'époque, les abstentions furent nombreuses, car les votants ne furent pas plus de 1.400, un peu plus du tiers des inscrits. Encore ce chiffre va-t-il bientôt diminuer sensiblement ; dès la fin de l'année 1790, le nombre des votants tombera à 350, c'est-à-dire au dixième des citoyens actifs.

Sans doute, après cette anarchie de six mois, après cette crise qui avait tué le crédit et presque ruiné le commerce, la ville avait soif de tranquillité et d'ordre. Aussi le parti révolutionnaire fut-il en grande majorité évincé et les choix se fixèrent de préférence sur les représentants de la bourgeoisie riche et éclairée. Le maire élu est Mignon, ancien procureur du roi au bureau des finances, membre de la commission intermédiaire provinciale ; les officiers municipaux sont choisis parmi les notaires, négociants en gros, avocats, procureurs et notables bourgeois de la ville. L'éminent

1. Le procureur de la commune n'a pas voix délibérative ; il est chargé de défendre les intérêts et de poursuivre les affaires de la commune.

jurisconsulte Cottereau, l'auteur du droit général de la France, qui s'est déjà signalé par ses protestations contre les pratiques révolutionnaires, et qui se signalera plus tard par sa courageuse défense de la liberté religieuse, entre dans le conseil municipal. Certes la noblesse n'a plus sa place dans le corps de ville ; les partisans de l'Ancien Régime suspects de sympathiser avec la droite de l'Assemblée constituante, sont écartés ; mais le suffrage ne s'est pas encore déshabitué de confier les intérêts de la cité à la bourgeoisie libérale, et jusqu'ici les choix ne sont pas mauvais. Le petit commerce occupe une place importante dans le nouveau corps municipal, surtout parmi les notables, qui comptent un serrurier, un maçon, un charpentier, un poëlier et plusieurs petits négociants, mais le grand négoce et l'industrie des soieries sont aussi largement représentés ; la magistrature et les anciens fonctionnaires n'en sont pas exclus, et l'on voit à côté des hommes nouveaux un commissaire ordonnateur des guerres, le président du bureau des finances, et deux chanoines.

Chose à noter pourtant, et qui ne surprendra pas ceux qui ont expérimenté combien sont peu logiques les verdicts de l'opinion, en même temps que le suffrage se prononce en faveur des administrateurs intègres qui doivent rétablir l'ordre dans la cité, il porte à la place de procureur Coulon de la Morandière, un des meneurs du parti avancé, celui qui, depuis le commencement de la crise, a le plus violemment agité les masses populaires par ses récriminations et ses dénonciations contre les citoyens les plus respectés. A diverses reprises, pendant les derniers mois de 1789, Coulon s'est attaqué à l'ancien échevin Simon, homme d'une honorabilité reconnue, lequel a accepté au mois d'avril les fonctions difficiles de trésorier de la société patriotique pour les achats de grains relatifs à l'approvisionnement de la ville. Bien que le compte de Simon ait été vérifié et apuré au mois de septembre par le comité, bien que sa gestion ait été reconnue à l'abri de tout reproche, Coulon n'a cessé de l'accuser de concussion et de trahison et de le dénoncer publiquement ; discours, lettres et brochures, il ne néglige rien. Simon a toujours répondu victorieusement, mais sans jamais lasser la fureur de délation de Coulon. La situation est devenue intolérable pour l'ancien échevin qui est chaque jour menacé, et dont la vie est en danger. Le scandale est parvenu à un tel point que le comité a cru devoir affirmer de nouveau la parfaite honorabilité de Simon, et que le corps des officiers de la garde citoyenne a déclaré le lieutenant Coulon, « in-

digne que l'on communique avec lui, comme étant un dénonciateur calomnieux » (17 décembre). Coulon ne se décourage pas, et pour justifier sans doute aux yeux des électeurs qu'il sait pratiquer cette vertu de la délation qu'un des membres de l'Assemblée constituante appelait publiquement « la plus importante de nos nouvelles vertus, » il fait encore paraître au cours de la période préparatoire aux élections, un dernier libelle maintenant ses accusations contre Simon. En même temps il dénonce à la vindicte publique deux négociants des plus estimés de la ville comme cachant dans leurs caves, Dieu sait dans quel but criminel, une barrique de poudre à canon. L'opinion vivement surexcitée réclame une enquête ; la garde est établie chez les citoyens suspects ; le commissaire des poudres et salpêtres va inspecter la maison où s'est tramé le complot, et, vérification faite, il est établi que la barrique de poudre à canon renferme tout simplement de la poudre à poudrer. N'importe ! Coulon s'est fait aux yeux des électeurs la réputation d'un citoyen zélé, toujours en éveil, toujours à l'affût des conspirations. Le peuple que la crainte d'une réaction rend ombrageux, et qui croit aux sourdes menées des aristocrates, est heureux de confier le poste de procureur de la commune, chargé des fonctions de ministère public près le tribunal de police municipale, à cet argus que les prétendus ennemis de la nation ne prendront jamais en défaut.

C'est qu'en effet, et pour le plus grand malheur de la France, le malentendu était profond entre les fidèles de l'Ancien Régime et les partisans de la société nouvelle. L'époque des patriotiques illusions ne devait pas longtemps durer, et l'avenir se réservait de donner un cruel démenti à ceux qui rêvaient l'alliance de l'ordre et de la liberté sous la monarchie constitutionnelle. Vainement, dans les mois qui suivent, l'Assemblée constituante fera-t-elle tous ses efforts pour achever l'organisation des administrations de départements et de districts ; la constitution de la société nouvelle se ressentira du désordre des esprits et l'on verra le parti révolutionnaire conquérir promptement la domination au détriment des libéraux et des modérés. Sans doute la loi du 22 décembre 1789, portant organisation des assemblées administratives, a sagement restreint l'exercice du droit de vote, puisque les administrateurs sont nommés au suffrage à deux degrés par des électeurs choisis dans les assemblées primaires à raison de un pour cent. Mais cette mesure qui devait avoir pour effet de favoriser le succès de la bourgeoisie éclairée, a pour inconvénient de créer, par suite de la diversité

des origines, un antagonisme naturel entre les administrations de département et de district et les conseils municipaux. Les premières, issues du suffrage gradué, sont privées de la popularité que la masse électorale réserve toute pour les seconds, issus du suffrage direct. Comme d'ailleurs l'autorité effective réside toute entière dans les mains des officiers municipaux qui détiennent, aux termes de la loi nouvelle, la bourse, puisque la répartition des impôts leur est confiée, et l'épée, puisque seuls ils ont le droit de proclamer la loi martiale, on comprend quelle influence prédominante doit prendre, dans une grande ville comme Tours, le conseil général de la commune, en qui le peuple voit ses « représentants immédiats. »

Avant même d'être élus, les administrateurs du département et du district sont réduits à l'impuissance. Aussi les ambitieux, les politiciens, les meneurs se portent-ils de préférence vers les fonctions municipales. Dès le mois de novembre 1790, au renouvellement de la moitié du conseil général de la commune, la société des Amis de la Constitution, qui compte déjà plusieurs mois d'existence, prend la tête du mouvement électoral, lance et patronne les candidatures et fait nommer les plus influents de ses membres. L'année suivante les principaux sociétaires entreront de même dans les administrations du département et du district. Dès lors c'en est fait, le club affilié aux Jacobins de Paris a pris le premier rang et s'est substitué en fait, sinon en droit, à tous les pouvoirs réguliers. Seul, il jouit de la publicité des séances, que la loi a sagement refusée aux corps administratifs ; c'est dans son enceinte que se presse la foule des curieux et des agités ; c'est de sa tribune que partent les motions, les projets de réforme, les vœux à transmettre à l'Assemblée constituante, les proclamations, les adresses aux citoyens, les demandes, souvent même les menaces adressées au pouvoir royal. Sous l'influence redoutable de cette conjuration de révoltés contre toute organisation régulière, la société nouvelle sera bientôt en décomposition comme l'ancienne ; en moins de deux ans la tentative de constitution des nouveaux pouvoirs aura complètement échoué et fait place au désordre parfait. Nous avons vu l'anarchie spontanée se développer sur les ruines de l'Ancien Régime ; l'histoire des sociétés populaires nous montrerait le régime nouveau, voué à la même dissolution, dégénérer fatalement en anarchie légale.

HENRY FAYE.

PENSÉES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES

Je ne dis pas que la France est vaincue. Je dis que la France est une vaincue. La Révolution, c'est la conquête.

⚜

L'état révolutionnaire n'est pas la continuation de l'état de la France. L'esprit révolutionnaire n'est pas une amélioration de l'esprit français. Le génie de la Révolution n'est pas le fils légitime du génie de la France. L'histoire de la Révolution n'indique pas une évolution naturelle, logique, de l'histoire de France.

⚜

Le peuple, les politiques, les savants ont reconnu le caractère conquérant de la Révolution. L'instinct populaire a dit, dès la première heure : la Révolution, c'est la *Régénération*. Or, la régénération, c'est le résultat le plus complet de la domination. Les politiques de la seconde heure, les membres des comités directeurs du gouvernement conventionnel l'ont avoué : La Révolution, c'est la *Destruction*. Or, la destruction c'est la plus complète manifestation de la puissance victorieuse. La fanfaronnade des savants, à l'heure où nous arrivons, le proclame : pour eux, la Révolution, c'est le *Monde nouveau*. Les politiques aujourd'hui prêchent le *radicalisme*, c'est-à-dire ce qui rompt toute tradition, et la populace qu'ils enseignent conclut en faveur de l'*anarchie*, ce qui est la négation de toute série sociale.

⚜

La Révolution, c'est la conquête. L'ensemble des faits historiques le prouve à l'évidence. Les révolutionnaires ont toujours procédé à la façon des conquérants, par la force. Quels sont les premiers représentants de l'esprit révolutionnaire ? Les vainqueurs de la Bastille, les prostituées du 6 Octobre, les incendiaires, pillards et assassins des Jacqueries de province, les émeutiers des faubourgs parisiens. Comment représentent-ils cet esprit ? Par la force et la force toujours présente, car les tribunes populaires sont la délégation permanente de toutes ces tyrannies et ce sont elles qui dirigent, vigilantes et despotiques, les débats de la Constituante ! C'est la force encore cette commune de Paris qui domina la Législative jusqu'au

coup de force du 10 Août. C'est encore la force qui, jetant tout masque au 31 mai, s'épanouit dans la Terreur, puis subit des fortunes diverses en Thermidor, en Prairial, en Vendémiaire, jusqu'à son complet triomphe en Fructidor, et jusqu'à ce qu'elle fût, à son tour, écrasée par une force plus puissante, en Brumaire.

⚜

L'esprit français a échappé au génie allemand et au génie espagnol, au protestantisme et à Luther comme au mysticisme et à Philippe II; échappera-t-il au génie anglais, au parlementarisme et au philosophisme? Il y essaie. Après la Fronde, pour fuir les premiers parlementaires, il s'est réfugié dans l'absolutisme monarchique. Pour rompre en visière aux parlementaires de ces cent dernières années, il a cherché un abri momentané dans la tyrannie révolutionnaire. On peut prévoir qu'il inventera bientôt quelque formule théocratique par dégoût du philosophisme.

⚜

Il est inutile d'essayer de raisonner les Révolutionnaires : ce sont des vainqueurs. Il est déshonorant de tenter de les attendrir : ce sont des vainqueurs. Il est enfantin de s'étonner d'être maltraité, ruiné, persécuté, égorgé par eux : ce sont des vainqueurs. Il faut se rendre à merci ou les vaincre. Il faut agir envers eux comme envers des tyrans de race étrangère : être habile jusqu'à ce qu'on soit fort, jusqu'à ce qu'on puisse chasser les Barbares et reconquérir le pays.

⚜

Les honnêtes gens, traitant avec les Révolutionnaires, ne doivent jamais oublier qu'ils sont en présence des envahisseurs de la patrie, qu'ils n'ont à espérer aucune pitié, rien que des moments de répit, jusqu'à la victoire ou l'anéantissement de la civilisation chrétienne. Il faut lutter, sans trêve, comme les Italiens ont lutté contre les Allemands *Fuori stranieri!*

⚜

On s'étonne de la sottise, de l'iniquité, de la monstruosité de la justice révolutionnaire. Cet étonnement est candide. Il n'y a pas de justice révolutionnaire. Il n'y a qu'une application de la loi de la conquête. Quand la Révolution règne, toute la France est suspecte, toute la France est hors la loi, les tribunaux ne servent qu'à constater l'identité des vaincus qui ont voulu échapper au servage.

CH. D'HÉRICAULT.

L'ASSASSINAT DU COMTE ROSSI *

IV

LES MENACES ET LES MESURES.

La date du 15 novembre 1848 avait été fixée pour la réouverture solennelle du Parlement romain. La première séance avait eu lieu le 5 juin sous le ministère Mamiani ; mais, en raison du tumulte des premiers débats, la session avait été prorogée par un décret du Pontife [1] et la réouverture fixée au 15 novembre.

Pendant ce temps, Rossi avait succédé au ministre Fabri. On comptait sur l'ascendant de Rossi pour mettre un terme aux agitations de la faction démocratique qui, bien qu'en minorité au Parlement, était la plus ardente et la plus redoutable. Toutefois ces espérances étaient vivement troublées par la crainte qu'inspiraient l'audace révolutionnaire et la haine implacable que le parti avancé avait vouée au

* Voir la livraison de juin 1885.

1. Un écrivain très libéral, M. Perrens, dans son livre *Deux ans de révolution en Italie*, publié en 1857, donne de curieux détails sur les premiers débuts de cette législature, ouverte le 5 juin 1848.

« Les Chambres inexpérimentées perdaient le temps en discussions oiseuses et quoique favorables aux institutions établies, laissaient prendre la prépondérance aux députés du parti avancé qui voulaient aller au delà. La force de ceux-ci était, il est vrai, dans les tribunes plutôt que dans l'Assemblée même. Deux députés étaient constamment sur la brèche, le prince de Canino et M. Sterbini. Le prince de Canino se laissait aller aux inspirations de sa faconde méridionale et devenait fort compromettant pour le Saint-Siège, par exemple quand il demandait à la Chambre de déclarer que tout droit vient du peuple. — M. Sterbini, exilé de 1831, avait longtemps exercé la médecine en France. Il passait pour avoir plus de talent naturel que de science ; on l'accusait de fausseté, d'ambition, et même d'avoir reçu de l'argent du ministre napolitain Del Caretto, pour lui faire des rapports. Peut-être, comme Figaro, valait-il mieux que sa réputation. »

grand ministre. L'attente mystérieuse et la terreur d'une catastrophe planaient depuis plusieurs jours sur la ville. — Les optimistes pensaient, — et le mépris de Rossi pour ses ennemis était malheureusement fait pour les encourager, — que toute cette agitation aboutirait à de bruyantes démonstrations et se bornerait à des sifflets et à quelques cris séditieux. Les perturbateurs iraient peut-être, les armes à la main, jusqu'à demander au Saint-Père de réaliser leurs vœux, c'est-à-dire le renvoi de Rossi. Mais les appréhensions de la cour pontificale et du ministère s'arrêtaient là. Le comte Rossi lui-même, bien qu'il n'ignorât pas les menaces sanguinaires des conjurés, envisageait la situation avec calme. Soit qu'il les crût moins hardis, soit qu'il eût trop de foi en sa prévoyance, il ne comprit le péril de sa mort qu'au dernier moment. De terribles symptômes de l'effervescence populaire auraient dû cependant l'avertir. Les journaux factieux ne tardèrent pas en effet à préciser leurs défis par des phrases plus claires.

L'Epoca disait, le 14 novembre, la veille du crime : « Nous reconnaissons, dans tous les actes du ministre actuel, la vieille tactique de Guizot ; mais elle échouera sur les bords du Tibre, comme elle a déjà échoué sur les bords de la Seine. Qu'il en soit bien assuré, celui auquel l'insuccès du roi français, son premier maître, aurait dû servir de leçon ! » Quelques heures avant l'assassinat, *la Pallade* du 15 novembre imprimait que les appareils de force déployés par Rossi ne lui réussiraient pas plus qu'ils n'avaient réussi à Guizot, et que c'était en vain que Rossi avait essayé d'amener la discorde entre le peuple et les carabiniers, attendu que ces nobles soldats s'uniraient au peuple pour déjouer les projets du ministre. »

Sterbini, dans le *Contemporaneo*, lance des menaces moins déguisées encore et se livre aux plus violentes invectives. Dans le numéro de son journal du 13 novembre, il prend à partie personnellement le ministre, l'accusant de vouloir inaugurer dans Rome le règne de la terreur et d'abuser de la force contre le droit des gens en persécutant les réfugiés napolitains Carbonelli et Bomba. Le jour suivant, il revient à la charge et, après avoir reproché à Rossi de haïr le peuple jusqu'à vouloir lui enlever sa liberté, il cherche à faire partager ses sentiments au Pape. « Cela ne peut pas durer ainsi, s'écrie-t-il, il faut rétablir la maxime du *principiis obsta*. Opposons-nous dès le début, si nous ne voulons pas laisser s'enraciner chez nous la tyrannie du ministre. Rossi tombera sous le mépris du peuple et

ses projets s'en iront en fumée. Le peuple a condamné l'infâme Rossi, traître au peuple et traître au prince. »

Aux colères de Sterbini se mêlaient le rire infernal du *Don Pirlone* et ses féroces plaisanteries. Le 13 novembre, la feuille satirique imprimait ces lignes : « Si vous vous en souvenez, le poète a dit : « Du berceau à la tombe, il n'y a qu'un pas. » Je ne sais pas comment le poète, après avoir été si longtemps dans le vrai, se trouve aujourd'hui dans le faux ; mais il n'y a pas de remède. Il faut absolument intervertir la phrase et dire : De la tombe au berceau, il n'y a qu'un pas. L'Écriture aussi nous l'apprend : « *Beati mortui qui in Domino resurgunt.* » A propos de tout ceci, je dis, je pense, je crois que d'aujourd'hui à après-demain il n'y a — si je ne me trompe — que deux jours.... et deux jours passent vite.... la Chambre alors rouvrira ses portes et nous retournerons au berceau de notre pauvre petite Constitution.... Donnez le signal, le mot d'ordre. Qui va là ? Député.... Certaines gens s'usent le cerveau pour savoir comment se présentera la figure du ministre avec ses transformations et incarnations ex-guizottiennes, ex-légales, ex-ducales, ex-pédagogiques, ex-abbatiales.... On se demande quelle sera la majorité, où ira la minorité, qui remportera la victoire, comment tout cela se fera? Donnez le temps, ne précipitez rien. On ne fait rien en courant trop vite. Moi, je ne sais ce qui se passe, demandez la chose à qui la sait : recherchez.... interrogez les autres, car moi, je ne sais rien. Mais, on dit qu'il y aura de la musique ! Marmites, casseroles, rôtissoires, vieux morceaux de fer, vases fêlés et autres instruments du même genre, formeront, assure-t-on, la majeure partie de l'orchestre. Puis des hurlements, des cris, des sifflets et autres harmonies de même nature. S'il y a de la musique, vous l'entendrez ; et on s'arrangera de façon à ce qu'il n'y ait rien à payer et que l'on puisse s'en aller tous à un moment donné. Allez-y, et vous me raconterez comment tout cela se sera passé ! »

Le 15, au matin, la même feuille, *Don Pirlone,* publiait une caricature dans laquelle on voyait non seulement la mort de Rossi, mais l'endroit précis où l'assassin devait frapper. Le ministre était représenté vêtu de fer, appuyé contre une pique au bout de laquelle on lisait le chiffre de son traitement. La tête tournée vers un autre ministre, son collègue, il présentait son cou découvert et était entouré de hauts pavots, symbole du sommeil de la Mort, et au bas de l'image étaient écrits ces deux vers :

Qui studet optatam cursu contingere metam
Multa tulit fecitque puer, sudavit et alcit.

En dehors de ces menaces publiques et de ces images significatives, on faisait circuler de nombreuses lithographies contre le gouvernement. Des lettres anonymes étaient adressées, de Rome et de province, aux députés, aux officiers et aux partisans du gouvernement. Les unes, sous forme amicale, prévenaient le destinataire de se mettre en garde ; d'autres contenaient des menaces destinées à intimider et à jeter l'effroi. Toutes étaient unanimes pour désigner le 15 novembre comme point de départ d'une terrible révolution. Quelques-unes de ces lettres furent remises à Rossi même ou placées sous ses yeux au milieu de papiers et de rapports de police. Dans toutes, il put lire son arrêt de mort.

Inaccessible à la crainte, plein de fermeté dans l'accomplissement de son devoir, le ministre du Pape envisageait le péril avec un incroyable sang-froid. Ce mépris semblait dépasser les bornes de la témérité. Aux amis qui le suppliaient de ne pas sortir, le 15 novembre, sans être au moins escorté de quelques carabiniers dévoués, il répondait qu'il avait suffisamment pourvu à la sûreté de la Chambre, et que les factieux, bien que nombreux, forts et pleins d'audace, seraient réduits à l'inaction.

Rossi, en effet, n'avait pas négligé de prendre des dispositions et de donner des ordres. Fidèlement exécutés, ces ordres auraient, cette fois encore, déjoué les projets de ses ennemis. Malheureusement, le ministre avait une confiance exagérée — non point dans la garde civique, qu'il savait partager vaguement les idées démagogiques — mais dans les carabiniers ou plutôt dans leur colonel Calderari, homme pusillanime qui, on le verra plus loin, devint le complice des rebelles moins par trahison que par couardise. Son inertie en effet paralysa la valeur et la fidélité de ses soldats qui, pour la plupart, étaient loin de partager les sentiments des émeutiers.

Depuis plusieurs jours, Rossi avait réclamé, pour les faire rentrer dans Rome, quelques escadrons de carabiniers des environs qui formaient un effectif de 500 hommes. Le 14 novembre, dans l'après-midi, il assista en personne à la revue de la petite troupe, dans la grande cour du Belvédère, au Vatican. Il donna l'ordre de faire promener un escadron dans les principaux quartiers de Rome, de façon à intimider les rebelles et rassurer les bons citoyens. Le

même jour, une centaine de carabiniers occupait le Palais de la *Sapienza,* peu éloigné de la Chancellerie. Cependant, le soir venu, les carabiniers rentrèrent dans leur quartier principal, le Palais *Borroméo.* C'est à ce moment que le premier ministre fit appeler leur colonel Calderari et lui donna les instructions détaillées pour le lendemain. Le chef des carabiniers devait laisser au quartier Borroméo le gros de sa troupe prêt à sortir en armes au premier signal; des patrouilles devaient parcourir les rues et s'établir sur les carrefours et les places plus suspectes, avec ordre de dissiper les groupes et rassemblements et au besoin d'arrêter les chefs. Il était recommandé de surveiller les abords de la Chancellerie et les groupes épars qui occupaient la place, l'entrée et la cour du Palais, enfin de faire bonne garde autour du ministre lorsqu'il descendrait de voiture.

Rossi aurait voulu confier aux carabiniers seuls dont il connaissait la bravoure et la fidélité légendaires la garde du Palais et de la place de la Chancellerie. Devant les observations faites par quelques députés que cette surveillance incombait plutôt à la garde civique, il se rendit à leur avis, observateur trop rigide des désirs de ses collègues. Peut-être aussi pensait-il qu'une telle méfiance pourrait inspirer quelque jalousie aux gardes civiques et peut-être provoquer une collision entre ceux-ci et les carabiniers? Ordre fut donc donné au commandant de la garde civique de fournir pour le service de l'Assemblée un bataillon de milice qui prendrait les ordres du président, duquel relevait la sécurité de la Chambre et de ses alentours. Le commandant de la garde civique désigna soixante miliciens du premier bataillon avec leurs officiers pour occuper les entrées de la salle des séances. Ce bataillon, *dei Monti,* était le plus suspect au gouvernement. Il se composait, en effet, d'ardents conspirateurs étroitement liés avec Fracciotti et les autres chefs. Ce choix du commandant fut-il un acte de complicité ouverte avec les assassins? On ne le sait.

A ce détachement furent joints soixante gardes du 2e bataillon et autant du 6e, qui devaient se ranger sur la place de la Chancellerie. Ces trois détachements formant un seul bataillon furent mis sous le commandement d'un major avec mission d'obéir à Sturbinetti, président de la Chambre.

La veille au soir, Rossi avait ordonné au chef de la police d'envoyer au Palais de la Chancellerie et dans les rues avoisinantes, les plus fidèles et les plus habiles parmi ses agents, afin de noter les

perturbateurs, et, en cas de désordre, le prévenir aussitôt. Ces instructions données, ces mesures prises, il crut avoir suffisamment accompli ce que son devoir et la prudence exigeaient pour la sécurité publique et pour lui-même. Quant au reste, il s'en abandonnait à Dieu et à la sainteté de la cause qu'il défendait [1].

Le grand ministre avait des préoccupations d'un ordre plus élevé. Il songeait à la harangue qu'il allait prononcer le lendemain devant le parlement, et au programme de gouvernement qu'il allait y développer devant ses collègues.

V

LE PEUPLE DE ROME ET LES CONJURÉS.

Des deux Chambres qui composaient le parlement, la première appelée le Haut-Conseil tenait ses réunions au palais *Apollinaria*; la seconde, dite le Conseil des Députés, siégeait dans la grande salle du Palais de la Chancellerie.

A peu de distance de l'église Saint-Louis-des-Français, dans le voisinage du théâtre de Pompée, au milieu de ce quartier populeux et animé dont le marché *Campo di Fiori* est le centre, se trouve le palais *Riario,* plus connu sous le nom de *Chancellerie.* Cet édifice bâti en 1490 par Bramante, pour un neveu de *Sixte IV,* a été construit en pierres tirées du Colisée et en marbre de l'Arc Gordien. Sa belle façade à pilastres sobrement dessinée est remarquable par la pureté de ses profils, par les médaillons sculptés au-dessus des fenêtres, enfin par la finesse de tous les détails et l'harmonie de l'ensemble. L'édifice étend sa majestueuse façade sur le grand côté de la longue place qui porte son nom. La porte d'entrée est monumen-

1. Constatons que l'assassinat de Rossi eut pour effet d'arrêter le Saint-Père dans la voie des réformes, et de retarder le progrès lorsque après la Révolution, vaincue ou du moins maîtrisée, Sa Sainteté put rentrer dans Rome. Tant il est vrai que la Révolution est peut-être encore moins odieuse parce qu'elle est l'injustice que parce qu'elle est *l'injustice inutile.* « La théorie révolutionnaire des transformations sociales par la violence, ce système qui éternise les représailles et qui devrait se nommer le régime de la dépravation insurrectionnelle, n'est donc qu'un sinistre mensonge, car de tous les moyens, il est après tout le plus lent, sans compter qu'il est criminel.» (*Le Président Marcellin Boudet.*)

tale. La cour intérieure, d'un aspect riche et sévère, ressemble à un cloître fastueux, avec ses deux étages de galeries dont les arceaux reposent sur 44 colonnes de granit extraites du Portique de Pompée.

La grande porte qui s'ouvre au centre du Palais, donne accès par un vaste vestibule dans la grande cour rectangulaire, entourée d'un magnifique péristyle à colonnes de granit. Au fond se trouve, à main droite, une antichambre qui conduit à la ruelle de *Leutari*. En tournant à droite dans le vestibule, on voit une porte de moyenne grandeur qui ouvre sur l'église *Saint-Laurent-en-Damas*, laquelle fait corps avec le Palais. L'église forme en effet comme une aile de la Chancellerie ; sa façade et son entrée principale donnent sur la place. En tournant à gauche, on est vis-à-vis le grand escalier qui conduit au premier étage. C'est là que se trouve le palier de la grande terrasse.

Un grand poète a écrit un curieux chapitre dans lequel il analyse les sentiments divers qui agitent l'âme d'un homme à certaine heure fatale de sa vie. De quel intérêt aurait été l'étude des sentiments et des émotions de la foule romaine qui assista passive, mais consciente et pour ainsi dire complice, à l'assassinat du comte Rossi. Je ne trouve dans l'histoire aucun fait de même nature , c'est-à-dire une ville tout entière, prévenue la veille qu'un attentat sera commis le lendemain, à une heure déterminée, et laissant annoncer, préparer, perpétrer le crime sous ses yeux, sans que de cette multitude féroce et lâche s'échappe un seul cri d'horreur, une seule protestation. La mort d'un Séjan ou d'un Héliogabale, eût soulevé plus de colère ou plus de pitié que celle de ce grand citoyen épris de liberté, qui n'avait d'autre but que de réprimer les abus, d'affranchir sa patrie, de la relever et de l'unifier. Quelles séries de réflexions traversèrent la conscience publique, tandis qu'elle laissait accomplir sous ses yeux ce monstrueux forfait !

Aucun avertissement, nous le verrons, ne manqua à la victime. Rossi, décidé au sacrifice de sa vie, espérait, jusqu'au dernier moment, déconcerter ses ennemis par son courage. Or, en se rendant à la Chancellerie, il marchait à la mort aussi sûrement que s'il eût été condamné au dernier supplice. Le carrosse qui contenait le premier ministre, était aux yeux de la multitude la charrette infâme conduisant le coupable à l'échafaud.

Le parti républicain, nous l'avons dit, avait juré sa mort. Les mécontents, les modérés, les âmes vacillantes du *centre gauche*, dont

la haine ne serait, à coup sûr, jamais allée jusqu'au crime, s'associèrent tacitement et hypocritement aux attaques dirigées contre le premier ministre [1]. Si ces derniers ne furent ni les instigateurs, ni les auteurs matériels du crime, ils en furent les complices avérés.

Quiconque a étudié le Romain moderne, noble, bourgeois ou prolétaire, sera moins étonné de cette apathie singulière qui forme la base de son caractère, le fond de son tempérament. Pour la plupart des Romains, fonctionnaires ou nobles, le ministre novateur, le sage conseiller du Pape, n'était qu'un étranger implanté à Rome, un intrus venu pour renverser les situations acquises, réformer, transformer ou détruire. De là, une impopularité qui, chaque jour, allait grandissant, une hostilité latente, se traduisant par des critiques enfiellées et de sourdes menées. L'élément laïque que Rossi avait appelé aux emplois réservés jusqu'alors exclusivement aux prêtres, n'était encore ni assez dévoué ni assez habile pour opposer à la Révolution une force de résistance. Les anciens serviteurs du gouvernement pontifical, dont le Pape avait dû décliner les services, grossissaient le nombre des mécontents, et dans leur irritation, augmentaient la défiance contre les projets du premier ministre. Il n'était pas jusqu'à certaines personnes de l'entourage du Souverain Pontife qui ne fissent, à leur insu, cause commune avec les ennemis du grand Italien. Aussi, lorsque le bruit d'un complot dirigé contre le comte Rossi, prit consistance, les modérés affectèrent de n'y voir qu'une trame dirigée contre le pouvoir, et non contre la vie du favori nouveau. Dans ce duel à mort cyniquement déclaré au Président du Conseil, ils ne voulurent voir qu'un défi jeté par le parti d'action à

1. Au mois de décembre 1848, le lendemain de la mort du comte Rossi, M. le prince Albert de Broglie, qui avait alors à peine 27 ans, rendait hommage dans des pages élevées et superbes à la mémoire de son ancien chef, à l'ami et au disciple de son père. « Ce n'est point seulement le souvenir de travaux communs qui nous unissait à M. Rossi; la communauté d'opinions formait un lien plus étroit encore. Son nom restera, en effet, comme l'un des titres de gloire de ce grand parti constitutionnel modéré, également ennemi de tous les excès, également dévoué à toutes les idées hautes et saines, dont le passage n'a pas été sans gloire en Europe et dont les débris luttent encore avec énergie contre les invasions du torrent démagogique. Exilé volontaire en 1815, pour la cause de la liberté, M. Rossi est mort en 1848 martyr volontaire de la cause de l'ordre. Il quitta sa patrie dans des jours de réaction absolutiste. Il est revenu mourir au pied du dôme de Saint-Pierre, pour défendre l'indépendance spirituelle de l'Église menacée dans le pouvoir, dans la personne de son chef. A son début et à sa fin, cette forte vie a fait face aux deux excès opposés et résume encore d'une manière frappante les deux termes de nos opinions. »

leur plus dangereux ennemi. C'est ainsi que la foule assista aux préparatifs du meurtre, prête, au besoin, à acclamer les assassins triomphants [1].

La séance était fixée pour une heure de l'après-midi. A onze heures précises, la garde civique était déjà rangée en bataille sur la place, tandis que les carabiniers et les agents de police surveillaient les abords du Palais. De leur côté, les conjurés, fidèles aux ordres reçus la veille de leurs différents chefs, étaient tous à leur poste. Vers neuf heures du matin quelques légionnaires de Grandoni apparurent en tenue, le sabre au côté, sur la place de la Chancellerie. Ils se promenaient en attendant leurs compagnons, et observaient avec attention les mouvements, les dispositions et les forces de la garde civique et des carabiniers. Peu d'instants après, arrivèrent ensemble Bezzi, le colonel Ruggero, les deux Fracciotti, Grandoni, Fabri, Carbonaretto, Mecocetto et les autres chefs de la faction. Ciceruacchio ne parut pas, occupé qu'il était à rassembler et maintenir sur la place du Peuple sa troupe de déclassés, rebut des faubourgs, prêts à se soulever au premier signal. Le colonel Ruggero, le moment venu, fit un signe à Bezzi, qui courut aussitôt prévenir le gros des conjurés : et peu après on aperçut ceux-ci déboucher sur la place de la Chancellerie.

Tandis que les Romains, avides comme l'on sait de tout spectacle, se répandaient sur la place et dans les rues avoisinant le Palais, les affiliés se divisaient en plusieurs bandes. Les uns avaient revêtu l'uniforme de la garde civique, les autres étaient en habit bourgeois, et parmi ces derniers les soixante légionnaires auxquels était confiée l'exécution de l'assassinat. Ils se tenaient auprès de leur chef

1. Voici un jugement sévère, sans doute, mais dont la vérité nous a paru frappante — porté le lendemain de la mort de Rossi par un homme qui connaissait merveilleusement l'esprit de la société romaine :

« Cette capitale possède une puissante aristocratie qui doit aux papes son élévation, une bourgeoisie dont le séjour des papes à Rome a fait la richesse; une bureaucratie, une armée liée au souverain par un devoir rigoureux et tenant tout du gouvernement, enfin un peuple pauvre, secouru par la charité toujours féconde des Pontifes. Et pourtant, personne ne bougea pour défendre le Pape, ni pour lui témoigner sa sympathie, sa douleur, sa fidélité. Une princesse qui a beaucoup d'influence habituellement sur l'esprit de ses fils, se mit en vain à genoux pour les supplier d'aller voir le saint captif. La garde civique, la bourgeoisie armée qui avait juré de défendre l'Église confiée à son honneur, persista dans une stupeur immobile et parjure. Tous les rangs de la société, toute la nation romaine se montra indigne en ce jour d'avoir, chez elle, le chef suprême du christianisme, le vicaire de Jésus-Christ. »

Grandoni, qui circulait sur la place, l'épée au côté, en tenue d'officier. Suivant quelques témoignages, Grandoni portait sur ses vêtements une *panuntella,* (sorte de tunique très légère) qui devait servir de signe de ralliement. Ce vêtement d'été et de couleur très claire porté au mois de novembre, étonna d'autant plus les Romains qu'ils étaient habitués à ne le voir que sur les épaules des légionnaires en faction.

Bientôt les conjurés ne prirent plus la peine de dissimuler leurs intentions. On les voyait parcourir la place, se grouper à la grande porte du Palais et causer avec animation et à haute voix.

Ils allaient et venaient, anxieux et inquiets, « comme s'ils eussent attendu quelque bête à l'affût ou quelqu'ennemi en embuscade. » Aucun d'eux ne perdait de vue Grandoni, l'âme du complot, qui circulait, donnant à chacun ses ordres et ses instructions.

L'attitude arrogante des conspirateurs et des légionnaires, leurs airs de défi à l'endroit des carabiniers et des agents de police, contrastaient étrangement avec le maintien de ceux-ci, qui se contentaient d'observer en silence ce qui se passait, se gardant d'arrêter personne. Comme s'ils eussent été d'avance assurés de l'impunité, Grandoni et les siens ne prenaient nul ménagement pour se répandre en injures et en menaces de mort contre Rossi. Les plus cyniques disaient hautement : « L'infâme assassin de la liberté, d'ici à peu de temps, n'ouvrira plus la bouche. Attendons la minute où il montera l'escalier de la Chancellerie ! » Ces propos faisaient frémir les curieux, qui se bornaient à s'éloigner, lorsqu'ils ne partageaient point les idées des sectaires. Le dessein des conjurés désormais ne fut plus un secret pour personne : le meurtre était publiquement annoncé. — Pour la foule, Rossi s'avançait vers la mort aussi sûrement que le condamné qui gravit l'échafaud.

Tandis que ces faits monstrueux se passaient sur la place, Sturbinetti, président de la Chambre, auquel incombaient la sécurité et la garde du Palais, ne manifestait aucune inquiétude. Comme si tout se fût passé régulièrement et dans le plus grand calme, le président n'avait demandé qu'une vingtaine d'hommes de la milice pour la Garde d'honneur de l'assemblée. L'escalier, le vestibule, la cour et toutes les portes du Palais étaient restés sans défense et complètement au pouvoir des conjurés. Ceux-ci qui, depuis le matin, occupaient les issues, ne livraient passage qu'aux personnes qu'il leur convenait d'introduire. — De plus, afin de tenir les conspirateurs en éveil, des sentinelles avaient été placées depuis l'entrée de la

place jusqu'à la rue *Baulari*, avec mission d'avertir les légionnaires aussitôt qu'elles apercevraient le carrosse du ministre.

Une heure venait de sonner; un grand nombre de députés occupaient déjà leurs sièges et le corps diplomatique arrivait successivement. — Les tribunes regorgeaient d'auditeurs avides d'entendre Rossi prononcer son discours d'ouverture. Quant aux conjurés, l'approche du crime augmentait leur agitation. Cette poignée de misérables, saisis d'un frémissement de rage, en même temps que d'une vague terreur, cachaient leur lâcheté sous des bravades, éclatant en imprécations injurieuses ou obscènes. Les plus impatients criaient : « Il tarde bien à arriver, le bourreau ? Dès qu'il paraîtra, nous le « cuisinerons. » « *Come arriva lo cuciniamo.* » Il faut que le ministère Rossi, cette fois, soit vraiment fini... Mais on ne le verra donc pas venir? Cette charogne aurait-elle peur ! « *Questa carogna dovrebbe avere paura !* »

Le prince de Canino [1], reconnu par la foule, fut vivement acclamé, au moment où il entrait sous le vestibule. — Dès qu'un nouvel équipage débouchait sur la Place, les affiliés couraient tous hors du vestibule, entourant la voiture pour examiner qui en descendait. Ils redoutaient tellement que leur victime ne leur échappât, que quelques-uns d'entr'eux supposaient déjà que le ministre était entré sous un déguisement. Un carrosse d'apparat parut sur la place : c'était la voiture de l'ambassadeur d'Espagne qui ressemblait à celle

1. Le rôle du prince de Canino, dans cette journée sanglante, fut des plus bizarres. Le lendemain du meurtre de Rossi, le 16 novembre 1848, les concessions arrachées au Saint-Père eurent pour résultat l'établissement de l'étrange ministère ainsi composé : Rosmini, président du Conseil ; Mamiani, affaires étrangères ; Galetti, intérieur; Sereni, grâces et justice; Sterbini, commerce et travaux publics ; Campelli, guerre ; Lunati, finances.

Des députés proposèrent une adresse au Pape Pie IX pour lui exprimer leurs remerciements, leur dévouement, leur soumission.

Le prince de Canino, qui ne s'appelait plus que le citoyen Bonaparte, y mit opposition en ces termes :

« Il est inopportun de parler ici de soumission, de remerciement et dévouement. Il faut des actes et non du verbiage. Voyons d'abord ce que fera le ministère. Nous prétendons avoir non une constitution bâtarde, mais la *Constituante italienne* de Montanelli, avec Rome pour capitale de toute la Péninsule. — « A la question ! » interrompit une voix. — J'y suis tout à fait, reprit le citoyen Bonaparte, quand je m'oppose à une adresse de dévouement à Pie IX. Car je maintiens ainsi les droits du *peuple italien*, notre seul et légitime souverain, qui saura briser chambres, ministres et trône, lorsque ceux-ci mettront obstacle aux élans généreux de la première nation du monde ! »

du comte Rossi. Dès qu'ils l'aperçurent, les conjurés se précipitèrent autour d'elle et se rangèrent sur son passage. On vit même, au moment où l'ambassadeur en descendait, un des assassins mettre la main à son poignard et se préparer à dégainer. Il le rengaina aussitôt, averti par le cri d'un des complices : « Ce n'est pas lui, imbécile ! » — L'ambassadeur entra et les assassins retournèrent à leur poste.

Quelques minutes après cet incident, Sterbini arriva à pied en habit noir, la mise irréprochable et escorté de quatre gardes civiques. Il fut reçu sur la place par une salve bruyante d'applaudissements, aux cris de « Vive Sterbini ! » « Vive notre libérateur ! » cris indicateurs répétés par ceux des légionnaires qui se trouvaient sous le vestibule et dans la cour du Palais.

A peine Sterbini avait-il franchi le seuil de la Chambre qu'une voix fit entendre ces mots : « Attention, il va arriver ! » En effet, quelques instants après, on vit accourir de la rue *Baulari*, et se dirigeant vers la place, cinq affiliés, placés en surveillance et qui criaient à tue-tête : « Le voilà ! le voilà ! » Aussitôt Bezzi, qui se tenait sur la Place, s'avança vers les légionnaires en répétant de sa forte voix : « Le voilà ! alerte ! » Tous, courant ensemble vers la porte, se placèrent dans le vestibule et au bas de l'escalier, en position de recevoir leur victime qui s'approchait lentement.

VI

LES AVERTISSEMENTS.

Rossi, pendant la matinée, avait été, à plusieurs reprises, avisé, supplié de ne point se rendre à la Chancellerie. Tous ces avis le prévenaient qu'il y trouverait une mort certaine. Un membre du corps diplomatique, informé des détails du complot par son valet de chambre, se rendit chez le ministre et l'avertit du danger qu'il allait courir. La duchesse de Rignano avait entendu, la veille, au soir, les propos les plus significatifs sur les projets du lendemain. Pleine de terreur pour le comte en même temps que pour son mari, collègue de Rossi au ministère, elle avait écrit vers dix heures du matin à la comtesse Rossi pour lui exposer ses craintes. Le ministre avait fait répondre à la duchesse qu'il n'y avait aucun danger et qu'elle n'eût pas

à se préoccuper des bavardages et des menaces de ces insensés. Vers midi, après avoir reçu plusieurs personnes, il fit ses adieux à la comtesse Rossi et à ses deux fils qui, effrayés du péril, avaient tenté bien inutilement de retenir leur père [1]. Il se rendit d'abord au Quirinal et demanda la bénédiction du Pape. Le Pontife la lui donna avec effusion, en ajoutant ces mots : « De grâce, mon cher comte, prenez garde ! vos ennemis sont nombreux, et dans leur fureur, capables du plus infâme des crimes ! » — « Sainteté, répondit Rossi, ils sont trop poltrons, je ne les crains pas ! »

Après cette visite, au moment où il traversait l'antichambre pontificale, un camérier s'approcha de lui et lui dévoila tout le complot. — En descendant les degrés du Palais, dans la cour Saint-Damase, un prêtre qui l'avait attendu vint à lui et lui confia, en détail, les projets des meurtriers : « Je n'ai plus le temps d'aviser, » répondit froidement le premier ministre. — Le malheureux prêtre le saisit

1. M. Dieudé Defly qui avait été chancelier de l'ambassade de Rome, au moment où ce poste était occupé par le comte Rossi, a bien voulu nous communiquer une lettre que le fils de la victime lui écrivait quelques jours après l'attentat Cette lettre porte la date du 21 novembre 1848 (Civita-Vecchia), où le jeune Ed. Rossi s'était réfugié chez le consul de France, M. de la Chapelle, ami intime de la famille Rossi.

« Cher Defly, vous savez déjà l'infâme assassinat de mon pauvre père. Il est tombé victime de son entier dévouement à l'ordre et à l'honnête liberté. Quelqu'un l'ayant averti sur l'escalier du Quirinal, une demi-heure avant sa mort, il répondit : *La causa del Papa è la causa de Dio !*

« Les assassins étaient plus de trente présents sur le lieu ! Ils se promènent tranquillement dans Rome, bien que connus. C'est assez vous dire que le Pape prisonnier de fait a pour ministres des...

« Nous avons dû quitter Rome précipitamment et avec mille précautions. Après avoir tué le père, ils voulaient tuer les enfants. Nous sommes à Civita-Vecchia sous la protection du *Tenare* et du consulat. Vous croirez peut-être que j'ai l'imagination frappée en ayant de pareilles idées ! Non, non, mon pauvre ami, c'est exact, c'est certain, cela ne pouvait pas faire un doute. Nous quitterons cette terre maudite le plus tôt possible et nous emmènerons notre bon père que nous n'avons pas *revu*. Le transporter chez nous, c'eût été faire insulter son cadavre par les mêmes hommes qui, le soir de l'assassinat, sont venus chanter sous nos fenêtres : *Benedetta la mano*..... Je m'arrête. Il est des horreurs et des monstruosités qu'un honnête homme ne retrace même pas.

« L'idée de sauver le pays s'était tellement emparée de mon père qu'il n'était plus reconnaissable dans sa vie privée. Ma mère me disait quelques jours avant : « Décidément ton père n'est plus qu'esprit ; il ne sait plus ce qu'il mange, ce qu'il boit ; il dormirait par terre sans s'en apercevoir. — C'était une grande et noble idée qui s'était emparée de lui exclusivement.

« Il est allé se livrer à ses bourreaux, prévenu, mais sans crainte. Son courage civil surhumain l'a perdu.

« Adieu, mon cher ami, nous vous serrons tous bien cordialement la main.

« Votre ami, ÉDOUARD ROSSI. »

par le bras, s'attacha à lui et le supplia encore, les larmes aux yeux, de ne point monter en voiture. « Si vous partez, vous êtes mort ! » s'écria-t-il. Rossi fut un peu troublé par cette explosion de douleur. Puis, après un moment de silence et d'hésitation, il continua sa marche et monta en voiture, après avoir serré les mains du prêtre qui ne voulait point se détacher de lui. C'est alors que, se penchant à la portière, il lui dit en latin ces mots sublimes : « *Causam optimam assumpsi ; miserebitur Deus !* »

Au moment où l'équipage sortait du Palais Pontifical, de nouveaux avertissements et de nouvelles supplications de ses amis tentèrent de l'arrêter. Plusieurs personnes qu'il ne connaissait point étaient accourues aux abords du Quirinal pour le conjurer de ne pas se rendre à la Chancellerie, parce que, sur le seuil même du Palais, les assassins l'attendaient depuis plusieurs heures. Le grand ministre resta inébranlable. Monseigneur Marini lui adressa les plus chaleureuses instances, en affirmant qu'il était certain que les conjurés ne le laisseraient pas entrer vivant à la Chambre. Il se contenta de répondre ces mots devenus célèbres : « Je défends la cause du Pape, et la cause du Pape est la cause de Dieu : je dois aller là où est mon devoir. »

Toutefois ces prières, ces avis, ces supplications s'étaient tellement multipliés depuis le matin que, malgré sa fermeté et son sang-froid, le ministre était arrivé à un état d'énervement facile à comprendre. Aussi, le duc de Rignano, en se séparant de Rossi au Ministère, un peu avant son départ pour la Chancellerie, remarqua-t-il que son visage avait légèrement pâli et qu'il semblait préoccupé, sans que rien dans ses paroles ou dans ses actes trahît le moindre sentiment de faiblesse.

L'heure de partir était arrivée, le chevalier Pietro Righetti, substitut aux Finances, se rendit chez le ministre selon l'ordre qu'il avait reçu, pour l'accompagner à la Chambre. En montant dans son carrosse, le comte lui dit : « Chevalier, si vous n'avez pas peur, montez avec moi. » Righetti monta sans hésiter, mais lorsqu'il fut à ses côtés, il demanda ce qu'il y avait à craindre. Rossi lui répondit par des phrases vagues et ambiguës, mais sans manifester le moindre trouble. Puis le carrosse partit au galop, se dirigeant vers la Chancellerie. — Pendant le trajet, le ministre, plein de sang-froid, s'entretint avec son compagnon du discours qu'il allait prononcer [1].

1. « Si l'on me laisse parler, avait dit le comte Rossi, deux jours avant sa mort, si

Lorsqu'on fut arrivé au tournant de la rue *Baulari*, les chevaux modérèrent leur allure en raison de l'encombrement de la foule accumulée à cet endroit. Un détachement des gardes civiques postés là, saluèrent la voiture par des huées et des sifflets. Les espions, en apercevant l'équipage, étaient accourus, comme nous l'avons dit, prévenir les légionnaires de son arrivée. Le carrosse déboucha sur la place, d'où lentement, à travers une foule compacte, il parvint, pas à pas, jusqu'à l'entrée du Palais. Arrivé là, il s'arrêta sous la voûte, au milieu du vestibule.

HENRY D'IDEVILLE.

(*La suite prochainement.*)

l'on me donne le temps de prononcer le discours que j'ai préparé et qui renferme peut-être le salut de l'Italie, c'en est fait de la démagogie dans la péninsule ! »

La minute écrite de ce discours, aussi admirable par le fond que par la forme, n'était pas achevée. L'homme d'État, le grand orateur, devait graduer sa péroraison d'après les impressions qu'aurait fait naître dans l'assemblée sa puissante parole. Ce précieux document fut trouvé taché de sang dans la poche de l'illustre victime.

Rossi, dans ce manifeste, débutait par rappeler les grâces accordées par le Pontife, l'amnistie et la liberté données aux Romains. L'octroi de ces institutions nouvelles prouvait que l'Eglise, immuable quant aux dogmes éternels, sur le progrès du siècle ne redoute point les lumières. Mais une constitution n'est point achevée quand elle est écrite et promulguée; c'est la sagesse du Parlement et du citoyen qui seule peut la mettre en pratique et réaliser le progrès. — Le ministre attribuait les desordres et le trouble des esprits à ce temps de transition, et exprimait sa confiance dans l'avenir. Il annonçait que l'armée serait portée au chiffre de 24,000 hommes, il indiquait les réformes à opérer dans l'administration et les moyens de rétablir l'équilibre dans le budget. Il prévoyait en 1849 un déficit d'un million ; mais, en 1850, les recettes devaient égaler les dépenses. Rome, selon lui, avait de grandes ressources économiques ; la richesse du sol et le voisinage de deux mers devaient faciliter le commerce. Les Romains ne payent que trois scudi par tête, tandis que les Français en payent neuf, les Anglais dix. En augmentant la production, les impôts ne seraient point onéreux. En ce moment, le Gouvernement ne voulait avoir recours ni à de nouveaux impôts, ni à l'emprunt, ni au papier monnaie, les dons patriotiques du clergé feront face à la situation. Tel était à peu près le résumé du discours que Rossi allait prononcer à l'ouverture du Parlement.

LES PORTRAITS DU SIÈCLE

EXPOSITION DE 1885.

L'exposition des portraits du siècle, organisée par les soins et au profit de la Société philanthrophique, n'a pas eu moins de succès en 1885 que celle qui l'avait précédée en 1883.

La curiosité du public d'élite qui n'a cessé de fréquenter le palais des Beaux-Arts pendant tout le temps de cette exhibition était, comme la première fois, doublement excitée. Les artistes, les amateurs, les critiques d'art allaient y chercher la révélation d'un procédé nouveau, la trace d'une manière inconnue, la confirmation d'une thèse, le placement d'un paradoxe, l'occasion d'encenser ou de brûler une idole. Le portrait, isolé de l'œuvre du maître, réserve au critique de piquantes surprises. Certains talents, de nul génie, de brosse impuissante ou trop facile, d'ordonnance incohérente et d'harmonie douteuse dans les grandes compositions, se révèlent dans les portraits et passent du second rang au premier. D'un autre côté, le poète aux grands souffles, le peintre aux œuvres magistrales, se détendent et deviennent familiers, gauches même parfois dans les petits ouvrages de l'esprit ou du pinceau.

Mais ici l'esthétique est presque secondaire et la curiosité historique est parfois le plus puissant attrait qui amène et retient le visiteur. Les acteurs du grand drame révolutionnaire ont le privilège d'être écoutés et entendus après leur mort, la tragédie et la comédie n'étant jamais finies. L'intérêt se disperse des premiers rôles aux comparses qui ne manquent jamais de doublures. La parade se promène du sang à l'imbécillité, à travers le farouche et le grotesque, la fanfaronnade et la couardise, la fourberie et le fanatisme. Parfois le tout se trouve mêlé, apothéose et parodie, incendie et feu d'artifice, oriflamme et oripeaux, gloire et gloriole, sacrilège et niaiserie. Aux derniers jours de mai, la foule se pressait aussi drue au quai Malaquais, devant le masque funèbre de Victor Hugo que devant le

grabat fleuri de Gambetta et la baignoire de Marat, exposés dès les premiers jours.

Le tableau de la mort de Marat, exposé d'abord, n'est évidemment qu'une répétition.

L'héritier qui possède l'original comme bien de famille, l'avait envoyé pour confirmer une authenticité qui ne paraît pas douteuse. Celle-ci ne résulte pas seulement de la forme de la signature et de la dédicace : A MARAT, DAVID. Les malins ont eu beau jeu quand ils ont pu comparer les deux œuvres. Les raffinés ont pu à leur aise éplucher la petite bête. Les deux toiles ne sont pas de la même grandeur. L'original étant plus étroit, la tête de Marat se trouve presque au coin du tableau, trop près du cadre ; la répétition a évité ce défaut en prolongeant la baignoire et le plan d'ombre. Dans l'original, une sorte de lumière blafarde, mais franche, éclaire la scène. Les chairs du cadavre sont flasques, ses joues sont mortes, ses lèvres pendent, ses paupières tombent, les yeux sont mal clos. Le bras qui laisse tomber la plume est maigre, dessiné tel quel, sans préoccupation académique, estompé à la hâte d'un glacis de bitume. C'est le bras de Marat et non celui d'un modèle. L'eau de la baignoire est franchement rougie, les taches de sang éclaboussent librement le linge et le papier. Tout cela a été peint de verve, d'après nature, c'est bien là « l'affreux chef-d'œuvre qui fait autant d'honneur au pinceau de David que de honte à son caractère [1]. »

Dans la répétition, au contraire, le caractère de reflet de la lumière est plus accentué, elle est plus tamisée et plus discrète. Le cadavre a reçu une toilette funèbre ; on a massé le visage, clos les paupières, effacé les accents. Le bras qui pend a tous ses muscles à leur place et de la proportion normale. On n'éprouve pas plus de terreur devant cette horrible image que celui qui l'a tracée de seconde main dans le loisir réfléchi et l'étude pondérée de l'atelier. C'est une apothéose refroidie, un martyre du lendemain. Comme la tête de Fieschi [2] exposée dans la salle voisine, cela rappelle plutôt la morgue et l'amphithéâtre que le crime et l'expiation. Saint ou démon, la fête est passée.

Tout cela est vrai, mais tout cela peut s'appliquer à une répétition, copie d'élève revue et corrigée par le maître. On sait combien ces répé-

1. V. Fournel. Revue de la Révolution. T. III, p. 454.

2. *Notice des tableaux dans les galeries du Musée impérial du Louvre*, par S. Villet, tome III, p. 97.

titions sont fréquentes et lucratives dans certains ateliers. Cela rentre dans le côté commercial, tout en conservant plus ou moins le cachet artistique. Si David n'en fit pas métier au grand jour comme Granet qui dut, dit-on, reproduire quinze ou seize fois, sur commande, la vue du chœur des capucins, il se copia souvent, même sans bruit. Admis en 1805 à l'honneur et au profit de peindre le pape Pie VII, il transporta son chevalet dans l'appartement occupé aux Tuileries par le Souverain Pontife. Si jamais œuvre devait rester unique, c'était celle-là. Toutefois, David en fit deux répétitions. Le fait est constaté dans une lettre écrite en 1806 par l'intendant général de la maison impériale, Daru à Denon, pour lui demander, de la part de l'Empereur, en vertu de quel ordre trois portraits avaient été commandés à M. David. La lettre est aux archives du Musée. Une des répétitions du portrait de Pie VII avait suivi David dans son exil et figurait dans son atelier de Bruxelles entre le *Bonaparte au mont Saint-Bernard* et *Mars désarmé par les grâces* [1]. Il se pourrait que la répétition du portrait exposée au quai Malaquais et achetée, dit-on, à Bruxelles, vînt de la même source.

Cette froide et lugubre peinture et l'étrange portrait de benoîte figure qui porte au livret le nom de Michel Lepelletier (n° 330) nous font d'ailleurs envisager sous un jour particulier les fêtes de frimaire et de brumaire an II, où la folie de l'apothéose fut tempérée par la niaiserie des thuriféraires. Si David avait rêvé partout des trompettes, il ne trouva souvent que des mirlitons [2].

La petite fille du grand Corneille qui crut délivrer la France en la débarrassant d'un de ses tyrans eut-elle meilleure fortune que lui dans ses apothéoses? Certes, par droit de conquête et par droit de naissance, elle était digne d'inspirer les poètes, mais le temps n'était point aux chansons. Hormis Désorgues, la période révolu-

1. Lettre de Bruxelles, 1831.

2. A l'inauguration des bustes de Lepelletier et de Marat (2e décade de brumaire) la mascarade funèbre fit trois stations, l'une sur la place des Piques, la seconde sur la place de la Réunion, la troisième à l'Arc-de-Triomphe sur le boulevard. On y chanta trois hymnes patriotiques, dus à l'inspiration des citoyens Joigny et Moline. Celui-ci, secrétaire-rédacteur à la Convention, entremêlait tant bien que mal les alexandrins et les vers de huit syllabes. C'était plat. Mais Moline est pindarique à côté de Joigny qui chante un *libera* à Lepelletier sur l'air : *Que ne suis-je la fougère?* et un *De profundis* à Marat sur celui de : *Sortez de vos retraites.* L'*Epicedium* de Lepelletier serait le comble de la niaiserie et la platitude, si Joigny ne

tionnaire n'a produit poète qui vaille [1]. La prosodie de Rouget de l'Isle est douteuse. Ses vers boiteraient s'ils n'étaient soutenus par la musique. Méhul et Gossec ont été le plus souvent impuissants à réchauffer les glaces philosophiques de Joseph Chénier. Au moins pourrait-on inscrire sous le portrait d'Haüer, fidèlement reproduit par M. Baudry, ces vers d'une tragédie imprimée à Caen en 1797 :

Célébrons de Corday la beauté merveilleuse.
Près d'elle la rose des champs
Semble de sa fraîcheur être moins orgueilleuse.

Le portrait d'Haüer confirme cette beauté naïve et accentue cette fraîcheur traditionnelle dans le pays qui a conservé le souvenir de Charlotte [2]. La légende n'a gardé de la vérité que la mémoire de son caractère hautain, indépendant et enthousiaste. Elle a donné du ton à ses lis et fait pâlir ses roses. M. Baudry lui-même, dans la remarquable toile exposée il y a quelques années, a sacrifié l'histoire à la légende.

Le spectre de je ne sais quelle vilaine légende rôde autour du

s'était surpassé lui-même en faisant chanter aux coryphées en l'honneur de Marat le couplet suivant :

Républicain austère,
Pour nous tous il veillait.
La vérité sévère
De sa bouche sortait ;
Ne pouvant le séduire,
D'intrigants un essaim
Prirent pour le détruire
Le bras d'un assassin.

1. La biographie de Désorgues avait tenté Asselineau qui n'a pu réunir les documents nécessaires à la rédaction d'une notice complète. Il y aurait une étude intéressante à faire sur la vie et les œuvres du chantre déiste et peut-être athée de l'Etre suprême qui, parmi les complaisants, les peureux et les agités, a l'air d'un poète convaincu et parfois quasi-inspiré.

2. C'était en 1848, aux alentours du 15 mai. L'homme terrible d'alors était Ledru-Rollin. La patache qui faisait en ce temps le service entre Vimoutiers et Argentan montait doucement la côte entre les Champeaux et les Ligneries. L'équipage rappelait celui du coche de Lafontaine et les voyageurs, descendus, devisaient de la politique du jour. Quand on aperçut dans le taillis, au détour de la route, le petit château des Ligneries, il se fit un moment de silence. Le dernier nom prononcé avait été celui de Ledru-Rollin. Le gros conducteur, après un temps d'arrêt, frappa sur le bras de son voisin et lui demanda le plus naturellement du monde : — N'y a-t-il plus de demoiselle Corday ? — Je ne crois pas, répondit le voyageur. Et comme on avait fini de grimper la côte, tout le monde remonta en voiture.

portrait de madame Chalgrin. Peut-être vaut-il mieux ne pas l'évoquer. Il est possible que l'on ait calomnié David, il est possible aussi que l'on n'ait fait qu'en médire. C'est avec précaution qu'il faut gratter un régicide, si l'on ne veut découvrir quelque vilaine tare. On ne saurait exiger d'un « votant » plus de justice et de pitié que de délicatesse et d'honnêteté d'un failli. Si la reconnaissance de quelques victimes a parlé haut, que d'autres ont emporté dans la tombe le secret de la trahison ou de la défaillance d'un protecteur de mauvaise foi, parfois impuissant, souvent terrorisé lui-même ! Et puis, la vertu, chez David comme chez Robespierre, n'était sans doute qu'une certaine amabilité du vice. Madame Chalgrin pouvait peut-être poser pour cette vertu-là. Si David s'y est trompé, c'est au bénéfice de sa palette. Son pinceau est plus à l'aise, plus familier que d'ordinaire. Son dessin est moins absolu et moins rectiligne. La réalité du modèle présentement vu a chassé pour un moment les chimères de l'antique appris et convenu. L'artiste a rendu sans emphase ce que l'homme voyait avec complaisance.

A d'autres titres, cette œuvre *aimable* est une curiosité révolutionnaire. C'est quelque chose de plus simple et de plus terrible à la fois que la figure d'une reine allant à l'échafaud, la tête haute et le cœur sans tache, quelque chose de plus instructif et de plus curieux que la mine farouche ou hébétée d'un illustre coquin au pied de la guillotine, c'est l'image de la terreur bourgeoise assise au foyer domestique, troublant les cœurs calmes, appelant aux honneurs du martyre les humbles et même les moyennes vertus et, Dieu merci, ne rencontrant d'ordinaire nulle part ni lâcheté, ni défaillance.

Cette toile n'est rien dans l'œuvre du peintre ; mais, pour peu que la moitié de la légende soit de l'histoire, elle devait passer comme un nuage sur son esprit, s'il la revoyait dans son souvenir. Il n'est de conscience nette que celle qui a toujours fait honneur à ses affaires ; David avait beau protester de la tranquillité de la sienne aux Anglais qui allaient le voir à Bruxelles, il devait parfois broyer du noir en pensant qu'il avait « broyé du rouge. »

A quelle époque et dans quel pays David a-t-il peint les trois inconnues réunies dans le même cadre sous le numéro 44? Le costume est à la fois excentrique et cosmopolite, bourgeois et joyeux, disparate et harmonique, familier et endimanché, fantasque et combiné. Les types sont étranges et communs, grimaçants et reposés, cocasses et sérieux, populaires et cossus. Le jour où David a fait ces portraits

de famille, il ne pensait ni à boire la cigüe, ni à peindre des têtes couronnées. Il copiait simplement la nature avec son propre sentiment. Le portrait de Raoul Nogaret (41), peint à Bruxelles en 1824, montre que David avait conservé jusqu'à la fin une grande netteté de brosse et cherchait à faire vivre le modèle ; mais les *trois inconnues* sont un autre chef-d'œuvre. Sans sacrifier la tradition académique du dessin, David pousse ici la recherche impitoyable de la ressemblance et l'exagération du sentiment jusqu'aux confins de la caricature, sans passer la limite.

Un seul de ses élèves a su l'égaler, sinon le surpasser, dans ce genre. C'est Ingres, en faisant le portrait de madame Panckoucke (nº 161) et celui de madame de Tournon (nº 162).

La série des tableaux d'Ingres était des plus curieuses, c'était comme une exposition de portraits de famille. Le brave Roques de Toulouse apportait son contingent de bonne volonté et de curiosité, avec un écolier demi-joufflu, très gauche, à profil aquilin : Ingres à quatorze ans (nº 69). Roques a-t-il bien vu son élève ? on peut en douter. Celui-ci s'est mieux vu lui-même à vingt-deux ans et tout à fait bien soixante-trois ans après (nº 156). N'est-ce pas Ingres qui a dit : « Le génie, c'est la volonté. »

On pouvait se souvenir de cette définition un peu étroite devant le Napoléon blafard et roide (nº 151), d'une couleur insuffisante même pour des gens à jeûn, mais d'un dessin magistral et implacable, placé sur le palier du premier étage entre un charmant Vernet (293) et un Gérard inégal (93) auquel il semblait reprocher leurs concessions et leur modernité.

Des concessions ! N'est-ce pas Ingres qui refusa net de faire le portrait de mademoiselle Rachel, « parce qu'elle avait chanté *la Marseillaise ?* » On aimait à se souvenir de cet honnête homme devant le roi Charles X en habits de sacre (159).

Les portraits de Charles X sont assez rares. Ici, comme partout où elle passe, la Révolution a fait des siennes. En juillet 1830, la foule des insurgés qui poursuivait les Suisses à travers le Louvre s'arrêta dans la salle des Sept-Cheminées, et s'amusa à cribler de balles le tableau du sacre de Gérard. Pendant ce temps, on lacérait un autre portrait. « Le premier qui y toucha, coupa la tête et la mit dans sa poche ; bientôt il ne resta plus que le cadre [1]. »

Il en reste cependant quelques-uns. L'exposition du quai Mala-

1. *Journal des artistes,* 30 août 1830.

quais en contenait trois d'une valeur artistique diverse, mais d'une égale curiosité historique.

Le premier, dû à l'aimable et facile pinceau de François-Hubert Drouais qui, comme on le sait, peignit la cour et la ville de 1755 à 1795, représente le comte d'Artois enfant. Le Louvre possède une toile du même peintre, exposée en 1763, réunissant les portraits du petit comte d'Artois et de sa jeune sœur Clotilde de France. Ici, le prince est seul et tient dans ses bras son carlin favori (61). Drouais peignit vers le même temps le comte de Provence (60). Certes ces deux enfants ne ressemblent pas plus à Charles X et à Louis XVIII que l'écolier du père Roques à l'Ingres octogénaire, mais leurs portraits ont à peine l'air d'être de la même main et un physionomiste subtil ne manquerait pas de comparer les traits fins et réguliers de l'aîné, leur aimable et accommodante expression à la mine d'enfant gâté et un peu d'enfant terrible de son frère.

Le second est de Pierre Guérin (143). Le Roi est en cuirassier, nu-tête. Son casque est à côté de lui. Ce portrait a tout l'air d'être une réduction ou une esquisse achevée de la toile lacérée en 1830 et attribuée à Gérard par le *Journal des artistes*.

Le *Charles X* d'Ingres est daté de 1829. Bien que sa pose soit à peu près la même que celle du *Napoléon,* ici le monarque est infiniment plus aimable, moins gourmé et moins momifié sous son bandeau royal. La couronne est élégamment posée sur ses cheveux blancs ; deux petites mèches forment favoris et encadrent heureusement le haut du visage en lui donnant un accent particulier. La physionomie est gracieuse, l'expression des yeux affables ; la grimace du menton est dissimulée sans faire perdre à la mâchoire sa configuration caractéristique. L'ensemble est un peu anglais sans être roide. Cette œuvre du maître est d'autant plus remarquable que, vers le temps où Ingres la peignit, bien qu'on lui recommandât de se souvenir de Van-Dyck et de prendre garde au gris, les purs classiques s'applaudissaient de le garder dans leur camp et gourmandaient « la fraction de l'Institut intitulée classe des Beaux-Arts » de garder le silence « sur les prétendus tableaux de M. Delacroix. » Le 29 juin 1830, l'Académie française recevait deux nouveaux membres, MM. de Ségur et de Pongerville. Arnault et Jouy répondaient aux récipiendaires. L'École classique fit feu des quatre pieds et lança un quadruple manifeste qui devait foudroyer à la fois les romantiques de la poésie et de la peinture. « Les boulets

académiques, » disait un compte-rendu triomphant, « ont dû ricocher dans la nouvelle école pittoresque. On se frottait les mains au banc où siégeaient M. Ingres et d'autres artistes d'un goût pur et sévère et il nous a semblé que les portes de l'Institut seront hermétiquement fermées à quiconque s'obstinera à peindre comme M. Hugo parle [1] »

Un autre intérêt de curiosité s'attache au portrait de Charles X. Ingres n'a point ici drapé une légende ou costumé une apothéose, il a revêtu un modèle vivant d'un costume historique. Il a fait pour le roi Charles X en 1829 ce que son camarade Gros avait fait pour le premier consul, quelque trente ans auparavant.

Gros et Ingres se détachent du groupe des élèves de David, leur personnalité s'affirme d'une façon plus magistrale que celles de Girodet, de Gérard et de Léopold Robert qui s'en sont allés vers différents points de l'horizon, entraînant avec eux des lambeaux de la doctrine du Maître. Gros, qui sentait poindre à côté de lui Prudhon et Géricault, regimbait à la doctrine de David, sans pouvoir se soustraire à sa tyrannie. Il en mourut. Ingres eut le bon esprit d'en vivre.

Parmi les onze portraits attribués à Gros, exposés au quai Malaquais, le plus curieux et le plus remarquable, sans contredit, est celui du premier consul Bonaparte. L'œil est caressé, l'esprit est séduit, la critique professionnelle accepte de confiance l'exactitude académique chez l'élève de David qui voyait en ce temps-là au bout de son pinceau l'esquisse du *Combat de Nazareth* (1801) et sentait naître dans son cerveau la vision des *Pestiférés de Jaffa* (1804).

Ce n'est plus le général Bonaparte, ce n'est pas encore l'Empereur Napoléon, c'est le premier Consul. Le temps des pompes impériales n'est pas encore venu ; celui des fraternités républicaines et des modes égalitaires est passé. Au-dessus des lieutenants et des capitaines, il y a un maître qui commence à ne plus reconnaître de camarades. Gros n'exécutera pas le tableau du *Combat de Nazareth* où commandait Junot, on le garde pour le Bonaparte des *Pestiférés de Jaffa* et l'avenir lui réserve le Napoléon étoilé du *champ de bataille d'Eylau*. En attendant, il peint l'*aimable* Consul. Entre les cheveux plats du Corse et la mèche légendaire de l'homme du

1. *Journal des artistes*, 24 juillet 1830.

destin, il arrange et frisote autour d'un front presque pur, sinon candide, des cheveux châtains, souples et soyeux ; il adoucit le feu de ces yeux implacables dont nul n'a jamais su la couleur; il affine à plaisir les extrémités aristocratiques du gentilhomme de l'école de Brienne. Les souliers de prunelle ont des boucles d'or ; il joue négligemment avec des gants brodés. Talleyrand qui rôde dans les antichambres trouverait peut-être qu'il manque encore quelque chose au grand homme pour être bien élevé, rien pour être séduisant. *Madame Lœtitia* (323) qui sourit dans un cadre à côté, doit être fière de son fils. On le serait à moins.

Comme gravure de modes, le portrait de Gros est un curieux document :

« Vers la fin de 1802, les costumes civils finirent par se civiliser tout à fait. L'épée et les bas de soie remplacèrent le sabre et les bottes. Le premier Consul, qui ne s'était jamais montré qu'en uniforme, avait déjà porté à la fête du 14 juillet an X un habit habillé de soie rouge, brodé à Lyon, sans manchettes et avec une cravate noire. Cet accoutrement parut assez bizarre, on ne lui en fit pas moins compliment sur son bon goût, excepté pour la cravate. Il répondit en riant : « Il y a toujours quelque chose qui sent le militaire, il n'y a pas de mal à cela [1]. »

Gros a représenté le premier Consul exactement tel qu'il s'était montré à cette fête du 14 juillet 1802. L'artiste, plus indulgent que les courtisans, a bravement pris son parti de la cravate noire ou plutôt du col noir à liseré blanc qui avait choqué le scrupule bourgeois de la nouvelle cour. Il est inutile d'ajouter que Gros avait raison contre tous les costumiers du carnaval. Un jabot de dentelles ou une fraise n'auraient pas valu la cravate noire. Le peintre a peut-être rendu un plus signalé service à son modèle en disposant autour de son front une touffe élégante et simple de cheveux naturels. Il a sauvé Bonaparte du ridicule de la bourse, de la queue, de la poudre et du catogan. Gaudin s'en était affublé, croyant faire acte de courtisan et, « chacun s'accommodant à sa fantaisie, ce fut, pour un temps, une vraie mascarade. Il n'y manquait plus que les perruques. Les anciens perruquiers étaient aux prises avec les nouveaux. Chaque matin on regardait la tête du premier Consul ; si on l'eût vue une seule fois avec de la poudre... les cheveux au

1. Mémoires sur le Consulat. Paris, 1827, p. 15.

naturel auraient été proscrits. Cette grave matière fut agitée dans les conseils de MM. de la chambre, mais le premier Consul ne put se résoudre pour son compte à cette réaction et l'on conserva du moins la liberté de porter les cheveux comme on voulait [1]. »

Ce costume de Bonaparte en l'an X, voulu et gardé par lui, a eu la singulière bonne fortune d'être reproduit par deux pinceaux bien différents, celui de Gros et celui de Greuze.

Où en était Greuze en 1802 ? Vieux et pauvre, il cherchait encore à soixante-douze ans de l'ouvrage pour gagner sa vie. Il exposait en 1804, un an avant sa mort ; sa vue était affaiblie, les efforts de sa vieillesse étaient parfois impuissants et ne comptent guère dans son œuvre, mais ce serait bien dommage qu'il n'eût pas peint cette autre petite esquisse du premier Consul qu'on lui attribue et qu'on avait placée au-dessous de la toile de Gros, comme un lever de rideau au devant d'un drame bourgeois ou un vaudeville après une tragédie.

Qui donc, sinon le bonhomme Greuze, eût vu le premier Consul avec des cheveux blond-roux, des yeux bleus et tristes, presque attendris, un teint clair, une sorte de baudrier de gendarme, une épée mal attachée, une façon de haut-de-chausses, demi-maillot, demi-culotte, grimaçant et mal attachée comme l'épée, allant se perdre dans des demi-bottes à retroussis jaunes (114) ? Quel autre naïf eût pu donner à Bonaparte cette tournure de garde-chasse et le camper debout devant une vieille table couverte d'un tapis verdâtre entre une bergère et un placet garnis d'une étoffe lie de vin ? Rien ne manque à la pastorale bourgeoise, pas même la statue de Pan jouant de la flûte qui fait repoussoir sur la cheminée du fond. Où le peintre de la Cruche cassée et de l'Accordée de village a-t-il pris tout cela ? Sous son bonnet, sous son bon vieux bonnet dont il paraît si fier à trois cadres de là, et nul autre que lui n'eût pu l'y trouver. Toutefois, Greuze n'a pas pris sous son bonnet l'habit rouge et la cravate noire. Il les a vus et a écrit son petit chapitre d'histoire. Les yeux du peintre presbyte ne voyaient pas distinctement s'en aller la mode du sabre et des bottes, encore moins revenir la poudre et les façons galantes dont s'était d'ailleurs peu préoccupée la jeunesse de l'ami de Diderot ; en attendant, il constatait, sans trop s'en étonner, l'antithèse de la cravate noire et de l'habit rouge et il la transcrivait fidèlement sur la toile.

1. *Loc. citat., passim.*

Le portrait du maréchal Moncey (137) ne vaut pas celui du premier Consul. Ici le pinceau de Gros est un peu lourd, comme il est un peu dur dans les portraits de Benjamin Constant (130) et de Bernadotte (136).

Le catalogue donnait comme étant le portrait du maréchal Moncey l'esquisse vigoureuse portant le n° 139. Depuis la mort de Victor Hugo, sans contester la date et le nom du peintre, *A. Gros, 1820*, on a voulu voir dans ce rude grognard le portrait du père du poète, le général Hugo, comte de Cisaarte. Cette figure échauffée par le combat, cette chevelure grise emmêlée, ce pantalon à basanes poudreuses, cette poitrine chamarrée de croix n'offrent, en effet, aucun point de ressemblance avec le placide et correct visage du maréchal Moncey encadré de petits favoris blonds et couronné de fins cheveux blancs. Il se pourrait d'ailleurs que le général comte Hugo, disgracié par l'empereur, loué publiquement par Louis XVIII, confirme dans son grade par le Roi, nommé plus tard (1825) lieutenant-général par Charles X, se fût fait peindre au plus beau temps de sa faveur, en tenue de combat, et comme appuyé sur l'affût du canon qui avait si bien défendu Thionville. Si parmi les décorations qui encombrent littéralement sa poitrine, on pouvait distinguer la croix de Saint-Louis, la date du portrait fixerait celle de la promotion du général Hugo, que la restauration honora de cette royale faveur [1].

La palette de Gros se montre aimable et même coquette dans le portrait de Mme Poussielgue (132) et déploie toutes les ressources de sa finesse et de sa grâce dans le *Triomphe de Marie-Louise* (134), c'est charmant. On dirait du Rubens français. Mythologie et peine perdues ! Si l'on veut connaître Marie-Louise et donner un moment à un souvenir ingrat, il vaut mieux faire une petite halte devant le n° 94. La peinture de Gérard ne vaut pas celle de Gros, mais elle farde moins l'histoire. Avec Marie-Louise pour objectif, le pinceau cherche aussi vainement un accent entre la laideur et la beauté, pour justifier son apothéose, que la plume un vice ou une vertu, pour déterminer son jugement [2].

1. Biré. *Victor Hugo avant 1830. Passim.*

2. Il était réservé aux chansonniers opportunistes de trouver la note de l'épithalame de Marie-Louise.

Quelles fleurs choisir aujourd'hui
Pour cette alliance immortelle ?
Il faudrait des lauriers pour lui,

Le portrait de madame Récamier (131), dont la famille conteste l'authenticité, est-il du maître et qui représente-il? Pourquoi retirer à Gros le petit bénéfice de cette aimable peinture, peu importante dans son œuvre, mais empreinte d'un charme particulier? Si ce n'est celle de madame Récamier, c'est une douce et agréable figure que celle de cette bourgeoise à papillottes, enrhumée peut-être, emmitouflée et dolente, embobelinée d'une coiffure à la vieille, capitonnée de gaze et de dentelles. Le visage câlin et moutonnier, encadré d'une double gorgette, émergeant d'une robe jaune safran, a bien un peu l'air d'un œuf qui sort de sa coque; ce n'est pas la Récamier de Gérard, dont l'excellent portrait figurait à l'exposition de 1883, ce n'est pas la Récamier de David, étendue sur sa chaise longue comme une divinité oisive, ce n'est pas la déesse marchant dans sa beauté et faisant retourner les ramoneurs ébahis, ce n'est pas l'Egérie légendaire et respectée de l'Abbaye-au-Bois. Ce serait une Récamier bourgeoise, simple de cœur, charitable d'esprit, douce de visage, ne posant devant personne et surprise au naturel. Ne vaudrait-elle pas les autres?

Il n'est pas d'ailleurs donné à tout le monde de pouvoir être vu en déshabillé; il est évident que Gérard aurait outrageusement trahi Madame de Staël (92) en l'affublant de cette marmotte. Le gros du public serait déconcerté s'il voyait Corinne sans turban et les friands de l'histoire se feraient un mince regal de surprendre Madame de Staël au coin du feu, les papillottes sous l'oreille. Le portrait de Gérard est excellent. Comme Horace Vernet, dont les grandes machines soulèvent de justes critiques, Gérard, bien que toujours inégal, a fait des portraits qui peuvent être comparés aux plus beaux. Où le sujet le comporte, il met et garde son accent. Il n'a pas la philosophie de cet excellent Boilly qui traversa toute la Révolution le crayon à la main et fit cinq mille portraits qui se ressemblent. On se représente malaisément Madame Tallien en robe sombre, discrètement décolletée, assise sur un banc de gazon, poursuivant un rêve de femme sensible et champêtre au murmure d'une

Il faudrait des roses pour elle.
Eh bien! pour n'avoir qu'une fleur,
Prenez celle que je propose:
C'est pour la grâce et la valeur
Qu'on inventa le laurier-rose.

ALISAN DE CHAZET.

(Stances pour le mariage de l'Empereur et de l'archiduchesse Marie-Louise). Népomucène Le Mercier n'aurait pas signé, Piis n'aurait pas trouvé cela.

fontaine classique (6). Le Fabre d'Eglantine de Prud'hon semble la regarder d'un air subtil et lui chanter d'un ton narquois : Il pleut, il pleut, bergère. Prud'hon n'avait rien non plus de ce qu'il fallait en ce temps pour peindre les loups, même sous la peau des bergers. Ce portrait de Fabre a dû être fait par Prud'hon vers 1792, avant la grande tourmente, quand le pauvre pensionnaire des états de Bourgogne, revenu à Paris, gagnait sa vie à la diable avec des têtes de lettres et des pastels. Il n'a vu dans Fabre que l'Eglantine et le petit renom philosophico-dramatique de l'auteur de *Philinte*. C'est dans ses souvenirs et à tête reposée qu'il trouva quinze ans plus tard cette immortelle page de la Justice divine poursuivant le crime. Entre temps et, grâce sans doute à la protection de l'ami Frochot, il peignit ce Talleyrand pompeux, en habit de gala, qui figurait à l'exposition du quai Malaquais (223) ; on y retrouve les qualités et les grâces du maître, mais intimidées pour ainsi dire. Ce modèle-là ne pouvait sans doute se regarder sans rire, tandis que celui qui posa devant Greuze (122) devait se sourire dans son miroir.

Certes, la figure de Lafayette est moins complexe et moins grimaçante que celle de Talleyrand. La nullité sérieuse a un faux air de vertu que, malgré sa diplomatie, la capacité sans scrupules ne saurait prendre. Tête sans caractère, tempes serrées, cheveux châtains peu fournis, carnation blafarde, tel devait être le *Lafayette* de la Fédération,

Ce héros pâle et souriant
Dont tout Paris fut idolâtre,
Lafayette, guerrier prudent,
Dans les coulisses assez grand,
Fut bien petit sur le théâtre [1].

1. Tous les poètes ne pensaient pas comme Drobecq qui fit insérer cette épigramme dans l'*Almanach des Muses*, en 1792. On chantait la « Liberté des Deux-Mondes » sur l'air du pas de charge et on lui faisait dire :

Mais qui sera mon écuyer ?
Il le faut brave et sage.
— J'ai, dit-elle, mon chevalier,
Avec lui je voyage ;
En Amérique de son bras
Je fus fort satisfait ;
Qui pourrait mieux guider nos pas
Que n'a fait Lafayette ?

Et les terrassiers volontaires qui brouettaient au Champ-de-Mars,

Dans les éclats de leur gaîté
Allaient chantant la chansonnette,
La Liberté, l'Égalité,
Nos députés et Lafayette.

Mais qui pense aujourd'hui à Lafayette ? Il fallait le curieux portrait de Pickersgill (220) pour rappeler le souvenir de ce fétiche révolutionnaire. Autres temps, autres héros.

Grâce à l'attrait de la curiosité historique, le Lafayette et même le Cuvier (219) de Pickersgill attiraient l'attention des curieux autant que les œuvres des chefs de l'école anglaise, Gainsborough, Reynolds, Bonington et Lawrence. Des soies de Gainsborough chiffonnées à faire réflechir M. Carolus Duran, pas de Reynolds important, une charmante tête de Bonington (13), une autre, plus séduisante encore, de Lawrence, (183) tout cela un peu perdu dans les portraits de Greuze et de Mme Vigée le Brun, représentait l'école anglaise.

Il convient de distinguer de la foule la duchesse de Berry, de Lawrence (185) ; on retrouve dans ce portrait la grâce et la liberté du maître, bien que le pinceau anglais ait caressé à contre sens la physionomie si française de Madame. Il était difficile à une palette étrangère, quel que fût son mérite, de fixer sur la toile cette image qui rappelle à la fois Blanche de Castille et Marie Stuart. Il était au-dessus de la portée d'un crayon aimable et de bonne volonté d'en donner l'idée, comme a tenté de le faire l'auteur des portraits de famille exposés parmi les aquarelles et les miniatures. Cette bonne fortune était réservée à un peintre national, inconnu et naïf, dont on épèle distraitement le nom sans le retenir et dont on regarde longtemps l'œuvre sympathique au musée d'Amiens. On n'oublie plus, quand on les a vus une fois, ces mains roses, mignonnement emprisonnées dans du satin blanc, ces doigts hyperboliquement effilés, cette robe de velours vert à ceinture ouvragée et à manches bouffantes, servant de gaîne à un corps à la fois délicat et robuste, cette carnation blanche et rose et cette coiffure de cheveux blonds à coques vaporeuses.

Il y a peut-être une autre duchesse de Berry pour nos petits curieux et nos fureteurs impitoyables. C'est celle que vit le bon Roullet, quand la courageuse veuve eut ôté la robe ensanglantée qu'elle portait dans la nuit du 13 février 1820 et qu'elle parut ajustée d'une petite robe de tricot blanche, une camisole par dessus, garnie par le bas et « de ce petit béguin à dentelle, à la hauteur d'un petit doigt, qui ne séjourna pas longtemps sur sa tête [1]. »

1. Roullet. — Récit historique des événements qui se sont passés dans l'administration de l'Opéra, la nuit du 13 février 1820, p. 37.

Il y en a certes encore une autre, à figure héroïque, dans le Bocage de la Vendée. Mais celle d'Amiens rappelle une heure fugitive, hélas ! de trêve et d'accalmie qui repose l'esprit et détend le cœur de ceux qui s'instruisent aux tristes et terribles leçons des révolutions.

Malheureusement, en face d'une exposition de portraits du siècle, il faut toujours revenir à ses loups et oublier souvent l'attrait même de la peinture pour ne se souvenir que du sujet traité. Le *Louis XVI au Temple*, de Garneray (85), la *Famille royale* de Vestier (309), la *Marie-Antoinette* de Roslin (270), les deux autres exposés sous les nos 324 et 325, la princesse de Lamballe (327), les *Louis XVII*, (326-332) d'auteurs inconnus, témoignent plus des bons sentiments de leurs auteurs que de leur talent artistique. Le *Comte de Provence*, de Duplessis (73), la *Comtesse de Provence*, de Boze (16), et surtout celle de Mme Vigée Le Brun (196), forcent un peu plus l'attention. On se plaît à évoquer le charme doux et inconnu de cette figure longtemps effacée et presque dédaignée jusqu'à ce que les lettres si touchantes de Louis XVIII au comte d'Avaray en aient rappelé la grâce en révélant un coin ignoré et charmant du cœur chez un prince dont on ne connaissait guère que le sens et l'esprit. Sans trop s'arrêter aux inégalités et aux incertitudes de pinceau de Mme Le Brun, au talent de laquelle on ne peut demander une égale supériorité dans les 662 portraits qu'elle s'accuse elle-même d'avoir peints, on descend avec elle des tristesses de l'histoire aux distractions de l'anecdote, de la duchesse d'Orléans (198) à la Dugazon (194), en passant par cette énigme effarée, tenant à la main un bouquet conjugal dont la fantaisie du livret a fait le portrait de Mlle Lenormand (195) (74). On oublie volontiers la Guimard de Fragonard et celle du chevalier de Favray (81), on jette un regard distrait sur un Molé d'auteur inconnu (319), mais on s'arrête avec sympathie devant le portrait de cet honnête Fleury (297) dont Mme Romany a reproduit les traits accentués, d'un pinceau si énergique.

Un portrait de vieillard, exposé à contre-jour et signé : Appert (no 1), attire l'attention sur une figure presque inconnue qui n'a guère tenté la plume des biographes, si peu avare de son encre, d'ordinaire. C'est celle de Jadin, le maître de Chapelle de Marie-Antoinette qui passa au Conservatoire de musique où il resta vingt ans et mourut à quatre-vingt-six ans, après avoir résolu comme Sieyès le difficile problème de vivre pendant toute la période révo-

lutionnaire. Il fit de moins honteuses et de moins éclatantes concessions que le grand vicaire de Chartres et l'abbé Grégoire, qui semble, à quelques cadres de là (214), assez embarrassé dans les habits pontificaux dont Mauraisse l'a affublé. Jadin ne fit point, comme Méhul et Gossec, la musique des grands cantiques révolutionnaires. Mais on s'adressa parfois à lui quand on voulut soupirer la note sensible [1].

La note sensible ! Qui ne la connaît, cette plainte de l'agneau et ce soupir de la brebis en temps de loups ? En peinture, il faut aller la chercher dans les pastels et les miniatures. C'est elle qui domine dans les charmants petits dessins de cet insurgé d'Isabey.

Insurgé, Isabey père, l'élève de David ! l'auteur de tant d'images à la rose et du tumulus de Madame d'Ocagne, 1803.

Grâce, fraîcheur, fleur printanière,
La mort devait te respecter ;
Ah ! pourquoi cesser d'exister
Quand on n'a pas cessé de plaire ?

Sont-ce des vers romantiques ? Dorat et Saint-Aulaire ne semblent-ils pas revivre dans ce quatrain à Chloris et si Isabey ne fut qu'un « habile menteur, » ce fut surtout un imposteur habile et charmant. Si sa miniature est « romantique », tant mieux et si, comme le prétendait certaine critique en 1830, Delacroix eût fait

1. Jadin mit en musique des couplets de Coupigny, composés en l'honneur d'une esclave affranchie par un décret de l'Assemblée Nationale. Cette mère inspirée chantait à son fils tout en le berçant :

Quoi ! libre dès ton aurore,
Mon fils ! quel destin plus beau ?
De l'étendard tricolore
Je veux parer ton berceau,
Que cet astre tutélaire
Brille à tes regards naissants !
Qu'il échauffe ta carrière
Même au déclin de tes ans.

L'air : *Le mouchoir, belle Raymonde*, auquel s'adaptaient ces paroles, pouvait à le rigueur suffire à la glorification d'un « drapeau échauffant une carrière, » mais la note était tendre et dans la nuance opportuniste de Jadin qui avait eu au dix germinal pour librettiste le loup Désorgues, ce jour-là si bien déguisé en berger que Berquin ou Florian auraient pu signer les six strophes de la pastorale.

de la miniature comme Isabey, que n'avons-nous des miniatures de Delacroix [1] !

A défaut de cette haute curiosité, voici trois portraits du maître. Celui de Madame Riesener lui fait le plus grand honneur et le venge de la mauvaise humeur qui a fait placer au Louvre sous un si vilain jour le fameux portrait au gilet vert écossais légué à Jeanne Le Guillou.

Delacroix, Horace Vernet, Flandrin, Léon Cogniet, Paulin Guérin, les Scheffer, Couder, Chenavard, Paul Delaroche, Steuben, Court, Tony Johannot et quelques autres représentaient au palais des Beaux-Arts une école intermédiaire par laquelle on arrivait aux contemporains en passant par Winterhalter et Dubufe, Couture et Ricard, Lehmann et Chassériau, dans un autre courant par Geffroy et Amaury-Duval. Au milieu de tout cela et comme perdus à contre-jour deux spécimens fort curieux de la manière d'un peintre aussi oublié aujourd'hui que son confrère de l'Institut Abel de Pujol, Marie-Joseph Blondel.

Parmi tous ces maîtres d'antan, Vernet avait conquis une place d'honneur. Énergique dans le portrait du marquis de Mun (292), élégant, distingué et habile dans celui du comte Molé (293), familier avec Guérin (295) et l'abbé *** (300), son pinceau se révélait tendre et poétique dans le portrait de femme inscrit sous le n° 301. Cogniet et Delaroche n'avaient que des œuvres sans importance, on revoyait avec plaisir et intérêt les œuvres nombreuses d'Ary Scheffer et de Ricard, bien que l'exposition de celui-ci fût moins complète que celle de 1883. Le *Michelet* de Couture (34) et le *Balzac* de Court (33) attiraient surtout le regard par le souvenir des modèles. Winterhalter et Dubufe semblaient bien démodés ; personne ne primait Flandrin. Flandrin reste le premier peintre de portraits de son temps. A défaut de certains portraits officiels qui sont des chefs-d'œuvre désagréables, on se contentait de regarder la *Jeune fille à l'œillet* (79) qui est agréable à voir et n'en est pas moins un chef-d'œuvre.

Deux portraits exposés dans le vestibule d'entrée et peints à peu près à la même date évoquaient des souvenirs bien différents.

1. Il fut peut-être tenté d'y tourner son génie dans ces moments de tentation où, ayant de quoi « vivoter mesquinement et l'amour de la gloire », il voyait passer dans ses rêves « quelques bons vins et quelques bonnes choses encore »... « Madame de Mirbel est excellente pour moi et me pousse, » écrivait Delacroix à son ami Soulier le 11 mars 1828.

Le portrait du P. Lacordaire de Chassériau (26) causa une véritable émeute au salon de 1841. Le grand Dominicain venait de monter dans la chaire de Notre-Dame. Les réguliers et les timides semblaient redouter la chaleur, l'éclat et même les écarts de sa parole, sans songer qu'une soumission récente encore mais déjà éprouvée garantissait, sinon la modération et la tempérance absolue du langage, du moins l'orthodoxie et en fin de compte l'obéissance du prêtre et du moine. L'artiste semblait choisi tout exprès pour peindre le modèle. Élève indiscipliné de l'école d'Ingres, maudit comme un renégat par son maître, il cherchait à se frayer un petit sentier romantique entre Lehmann et Delacroix dont il devait finir par se préoccuper surtout. Le pauvre Chassériau est mort à la peine, laissant après lui la renommée plus que la trace de son effort. Il peignit Lacordaire à Rome, de verve et de sentiment, en gardant de ses leçons d'école une grande rectitude de lignes et en cherchant à suppléer à l'absence de la couleur par un certain romantisme de pose et d'effet théâtral. Il réussit en partie. Mais fit-il le portrait de Lacordaire? Quelques années auparavant, Alphonse Karr, voyant certaine lithographie derrière une vitrine, s'était empressé d'écrire : « Il court de moi par les rues certain portrait sur lequel je me ferais arrêter si j'étais le Procureur du Roi. Je vous avertis qu'il n'est pas ressemblant. » Les malins de 1841 appliquèrent au portrait du P. Lacordaire la boutade d'Alphonse Karr et les rieurs furent de leur côté. Les artistes se moquèrent de la ressemblance. Chassériau eut des défenseurs et des envieux. La colère du père Ingres et la jalousie des camarades prouvèrent que ce portrait n'était pas si mauvais.

Paulin Guérin ne fut jamais romantique. Sans doute, il était réaliste à sa manière et parfois exagéré comme un Anglais. Le portrait de Forbin (142) est d'une brutalité de ton particulière. Le costume est déjà une trouvaille et date la toile. Mais le portrait de M. le marquis de Dreux-Brezé (141) est une bien autre curiosité.

Le modèle appuie une main fine, aristocratique et un peu cassée sur un cahier blanc où sont tracés ces mots : *Chambre des pairs, 26 mars 1841...!* Les points suspensifs et le point d'admiration y sont, mais plus que la date politique, le portrait fait revivre un passé légendaire et lointain.

Quelle gravure de modes ! La figure est rasée, encadrée de deux bandeaux roulés ; le cou est emprisonné dans une sorte de châle ou de cravate longue, commençant en carcan et finissant en plastron

Un petit col rabattu laisse voir un peu de linge. Une modeste épingle à tête d'or attriste plutôt qu'elle n'égaye cette écharpe solennelle. Un habit noir, à collet de velours, se ferme sur la ceinture d'un pantalon à plis. Drapant le tout, une redingote noire, à larges revers et à parements de velours, s'ajuste à la taille et laisse voir les pans d'une ample jupe doublée de satin. Cela nous semble sans doute un peu ridicule comme toute mode passée, mais c'est un costume et si le *Guizot* de M. Baudry (335), le *duc de Broglie* (344) et le *Lesseps* de M. Bonnat, le *Duruy* et le *Dufaure* de Mlle Jacquemart (393, 394) échappent à la vulgarité de la mise par l'intérêt que les artistes ont su donner aux traits de leurs modèles, peut-on en dire autant du *Henri Martin* de M. Ivon (424), du *Léon Say* de Mlle Beaury-Saurel (339), du *Camescasse* de M. Debat-Pousan, même de l'*Émile Augier* de M. Jalabert (396), surtout du *Gambetta* de M. Xylias (423)? La démocratie du veston, de la jaquette et du paletot tue l'idéal et si, dans le portrait de Liszt (399), M. Layraud a eu la bonne fortune de trouver pour son modèle ce costume demi-ecclésiastique qui donne tant de relief à sa peinture, il est difficile de se tirer d'affaire avec un habit purement civil. M. Fantin-Latour, si habile qu'il soit, dans son *hommage à Delacroix* (372), a mis un de ses modèles en bras de chemise, il a affublé Chamfleury d'un gilet à carreaux et fait sortir un coin de mouchoir blanc de la poche de côté du veston de Baudelaire, le plus correct et le plus élégant des hommes. L'excentricité de la palette, le sans-gêne du dessin et l'imprévu de la couleur n'y peuvent rien et à quoi arrivent les indépendants quand ils s'avisent de faire de l'élégance? Il semble que certain cadre sans façon (341) raille finement les prétentions de son voisin (212). Les modèles sont-ils d'honnêtes complices? On ne sait, mais M. Besnard a tout l'air de donner à Manet une innocente et piquante leçon de bonne franquette et de déshabillé sans façon.

Nous voici en pleine école contemporaine et dans une revue consacrée aux discussions des théories artistiques, la critique devrait se transporter sur un nouveau terrain. Elle pourrait s'y développer et s'y ébattre, donner librement à M. Paul Dubois toute la louange qu'il mérite, sans l'épargner à M. Henner, comparer M. Bonnat qui s'affirme à M. Carolus Duran qui s'abandonne, M. Baudry qui persévère à M. Delaunay qui s'obstine, en faisant entre eux une petite place à M. Gaillard, *bene merenti*, reconnaître les grâces et signaler les défaillances de MM. Cabanel, Hébert et Chaplin, saluer

en passant Mlle Abbéma, étudier M. Jules Lefebvre par le menu, au besoin aller de M. Meissonnier à M. Morot en passant par MM. Béraud, Lerolle et Lévy, mêler une espérance aux profonds regrets inspirés par Mlle Jacquemard, rappeler les titres de M. Jalabert à l'estime des vrais artistes, placer à leur rang MM. Machard, Mengin et Thirion, défendre M. Duez, au besoin M. Roll et, qui sait, M. Gervex contre les sévérités académiques. Bien que toutes ces questions aient été et soient journellement sassées et ressassées, il y aurait peut-être encore des vérités à dire, de curieuses distinctions à faire entre la révolte révolutionnaire de l'ignorance artistique et la protestation légitime de la séduisante exception contre l'absolutisme de la règle, entre le système et la vérité, l'École et la nature, mais en devenant professionnelle, la leçon tirée des *Portraits du siècle* cesserait d'être historique, la question d'art primerait l'impression de sentiment. Sur ce terrain les indifférents s'abandonnent à toutes leurs tiédeurs, les indépendants saluent les monstres et les fanatiques vont au culte de Marat par David, ce qui sort un peu du cadre de la *Revue de la Révolution* et ne saurait entrer dans l'esprit de ses lecteurs.

GUSTAVE LE VAVASSEUR.

BIOGRAPHIE. — BIBLIOGRAPHIE

I

CHARLES VATEL

Charles Vatel, mort le 30 janvier 1885, à Versailles, a publié sur l'histoire de la Révolution et sur les temps antérieurs, des ouvrages importants et très dignes d'attention. Il en préparait d'autres. Il avait été un des premiers chez nous à appliquer à l'étude de faits ou de personnages contemporains, les procédés d'investigation patiente, minutieuse, critique, comparative et pour ainsi dire exégétique des Allemands, nos voisins. Il cherchait la vérité avec ardeur, avec passion. Il n'épargnait rien pour la découvrir : ni fouilles dans les archives publiques ou privées, ni lectures d'ouvrages énormes pour y découvrir la phrase unique ou le mot dont il avait besoin, ni voyages, ni enquêtes quasi judiciaires, ni reproduction par le dessin ou la photographie de tout site, monument, portrait ou texte pouvant servir à l'éclaircissement ou à l'illustration de son sujet, en un mot, ni peine ni dépense d'aucune sorte. Peut-être même cet excès de scrupule a-t-il pu l'entraîner parfois trop loin, l'empêcher, par exemple, de publier des travaux très dignes, au point où il les avait amenés, de paraître au jour, ou même, en lui enlevant le sentiment des justes proportions, lui faire sacrifier les vues d'ensemble au détail, l'intérêt dramatique à l'analyse, — assez semblable, sous ce rapport, à ces peintres anglais qui placent sur le premier plan de leurs paysages des chardons très réussis, mais grands comme des chênes. Ses travaux n'en sont pas moins dignes d'un réel intérêt, car, pour les curieux de la Révolution, indépendamment de la conscience et de la sincérité dont le souffle généreux les anime, il renferme jusque dans les parties qui paraissent le plus accessoires, une mine inépuisable de faits et de détails inconnus.

Vatel était mon proche parent, mon camarade et mon ami. Je l'ai vu à l'œuvre d'aussi près que possible. Plus que personne, je crois, j'ai été initié à ses projets, j'ai connu et *pratiqué* les trésors en livres, notes, curiosités de toute espèce, qu'il avait réunis autour de lui avec tant d'efforts et d'argent.

Pour ne pas sortir de la spécialité de la *Revue*, je me bornerai à inventorier ici — en joignant à ce travail nécessairement aride, de très courtes observations, — les ouvrages relatifs au règne de Louis XV et à la Révolution qu'il a publiés, ceux qu'il préparait, les nombreux cahiers de notes qu'il a laissés à la bibliothèque de Versailles et dont nulle part encore, à notre connaissance, le contenu n'a été indiqué. J'ai pu compléter et contrôler mes souvenirs par les communications de M. Lambinet, ancien magistrat, comme moi parent et l'un des plus fidèles amis de Vatel, et de M. Taphanel, un des conservateurs de la bibliothèque de Versailles, tous deux d'une obligeance à toute épreuve [1].

Deux mots seulement de biographie.

Charles-Joseph Vatel était né à Versailles, le 4 décembre 1817.

Son père, homme de sens et de bien, y faisait un commerce de bois important. Sa mère était une demoiselle Duchesne de la Sicotière, d'Alençon.

Après de bonnes études au lycée de Versailles, il fit sa licence et son doctorat en droit à Paris. Il s'y occupa ensuite de travaux de droit, en même temps que d'histoire et de littérature. Il publia même une bonne traduction du *Code pénal de Bavière*. Il revint à Versailles et y fut l'un des fondateurs d'un collège ou réunion d'avocats, que le voisinage du barreau de Paris avait empêché jusque-là de s'y organiser. Il plaida aux assises et au civil. Il avait la sagacité, le savoir, le dévouement, la facilité de parole. S'il lui manquait quelque chose, c'était le sens pratique qui s'attache moins à la valeur intrinsèque des arguments qu'à l'effet qu'ils peuvent produire sur les auditeurs, et la mesure qui en règle et en circonscrit le développement. En 1848, il fit du journalisme. Il remplit même pendant quelque temps, avec un grand dévouement, les fonctions d'adjoint au maire de Versailles. De retour à Paris, il

1. Le *Journal de Versailles et de Seine-et-Oise*, 1er et 8 février 1885, le *Courrier de Versailles*, 1er février, le *Postillon de Seine-et-Oise*, 7 février, le *Petit Versaillais*, 8 février, ont consacré à Charles Vatel des articles bienveillants, mais où nous n'avons puisé que peu de renseignements.

plaida encore et s'attacha à la rédaction du *Droit*. Mais les études historiques sur la Révolution l'absorbaient. Charlotte Corday, dont on peut dire qu'il fut le *chevalier errant* autant que fidèle, puis la famille des Corday, puis les Girondins, puis Mme Roland, puis Hoche, puis enfin Mme du Barry, un peu dépaysée en pareil voisinage, remplissaient sa vie et sa maison. Ce qu'il recueillit sur ces sujets divers et sur tout ce qui y confinait de près ou de loin, de documents imprimés, de notes manuscrites, de tableaux, de gravures, de meubles, de curiosités de toute sorte[1], est véritablement prodigieux. Il transféra son séjour à Villepreux (Seine-et-Oise) pendant quelques années. Il finit par rentrer à Versailles. Sa santé était devenue très mauvaise. Il était fatigué, découragé. La vive affection qu'il avait toujours eue pour sa ville natale l'engagea à donner à sa belle bibliothèque la plus grande partie de sa collection, qui fut installée tant bien que mal au second étage, et qui, bien classée, en deviendra un des plus précieux ornements.

La salle du Jeu de Paume à Versailles avait été enfin restaurée et transformée en un Musée de la Révolution française, après bien des destinations diverses. Vatel avait été le plus fervent apôtre de cette sorte de consécration. La cérémonie d'inauguration eut lieu le 20 juin 1883. M. Ferry, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, la présidait. Vatel fit imprimer à cette occasion une notice sur le Jeu de Paume, intéressante et très complète, comme tout ce qui sortait de sa plume. Le ministre, en le félicitant de ce travail dignement préparé par tant d'autres, annonça que l'auteur

1. Parmi ces reliques nous n'en signalons que trois :

1° Le portrait original de Charlotte Corday, par Haüer, dessiné au crayon noir dans l'intervalle de la condamnation au supplice ; simple esquisse, plus vivante, plus vraie, plus ressemblante, plus précieuse à notre sens que toutes les copies auxquelles elle a servi de type.

2° Une miniature de Buzot, avec une longue note autographe de Mme Roland cachée derrière, celle-là même dont elle disait dans sa lettre à Buzot du 6 juillet 1793 : « Je me suis fait apporter, il y a quatre jours, *this dear picture* que par un reste « de superstition je ne voulois pas mettre dans ma prison ; mais pourquoi donc se « refuser cette douce image, foible et précieux dédommagement de la présence de « l'objet ? Elle est sur mon cœur, cachée à tous les yeux, sentie à tous les moments « et souvent baignée de mes larmes. » Vatel l'avait trouvée dans l'échoppe d'un petit revendeur.

3° Un livret calligraphié par le célèbre Fyot, pour la jeune dauphine Marie-Antoinette, dont la reliure à compartiments, chef-d'œuvre de richesse et d'élégance, porte le chiffre. Il avait été exécuté à l'occasion des fêtes de Chilly, 1770.

Ce livret était devenu, en 1872, la propriété de M. le baron Jérôme Pichon, au prix de 3,750 francs.

Les deux autres objets sont à la bibliothèque de Versailles.

était nommé conservateur de ce Musée. Ce fut un honneur, une joie en même temps qu'une surprise pour notre ami ; mais cette joie fut de courte durée. La place n'existait pas. Il était plus facile d'en créer le titre, que d'en assurer la dotation. Vatel ne reçut donc aucun traitement. On lui donna seulement un petit appartement dans l'aile gauche de la grande cour du Palais de Versailles, celui-là même où il est mort. Naturellement, il offrit au Musée naissant une partie des gravures et des livres qu'il possédait encore, ceux-là surtout qui avaient trait au séjour de l'Assemblée constituante à Versailles et plus particulièrement encore à la fameuse séance du Jeu de Paume. Il consacra tout son temps, tous ses soins à l'organisation et à la garde de ce Musée, prodiguant aux visiteurs, trop rares, les trésors de son savoir et de son obligeance, à la place de ceux qu'ils venaient y chercher et qu'ils n'y trouvaient pas toujours. On songeait involontairement, en le voyant et en l'écoutant, aux histoires par lesquelles la veuve Scarron trouvait moyen de faire oublier à ses convives l'insuffisance de ses dîners.

Un affaiblissement progressif le forçait souvent de garder la chambre. Le 30 janvier 1885, au matin, on le trouva mort dans son lit. Rien sur son visage, ni dans l'attitude du corps, n'indiquait la moindre convulsion. Il semblait dormir paisiblement. Il avait toujours été respectueux pour la Religion ; il lui avait demandé les consolations dernières.

M. Maze, député, prononça sur sa tombe un discours qui, bien qu'adouci à l'impression, ne reproduit peut-être pas avec une complète exactitude la physionomie politique et morale du défunt.

Physionomie difficile à saisir, en réalité : sa bonté naturelle était mêlée de susceptibilités et de défiances étranges ; la libéralité généreuse de ses communications, du désir inconscient d'accaparer à son profit personnel les sujets divers qu'il avait étudiés. Il se disait et se croyait républicain, mais l'indépendance, l'originalité parfois fantaisiste de ses vues, la mobilité de ses ardeurs l'empêchaient de s'inféoder ni à une coterie, ni même à un parti. Il exécrait le régime de la Terreur autant que le despotisme impérial. Les victimes, qu'elles s'appelassent Charlotte Corday, ou Marie-Antoinette, ou même... Mme du Barry, avaient toute sa pitié. Il n'aurait pas toujours voté avec les Girondins ; mais, comme je le lui disais un jour, « il serait mort avec eux. »

Voici donc l'inventaire scrupuleux de son œuvre, période antérévolutionnaire et révolutionnaire.

I

Imprimés.

Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravures, miniatures, dessins et pastels des artistes versaillais, exposés dans la salle du Jeu de Paume, précédée d'une notice sur ce monument historique, par Ch. Vatel. Versailles, Beau jeune, 1848, in-18.

La *Notice* a été reproduite en tête des livrets des expositions suivantes dans le même local.

Notice historique sur la salle du Jeu de Paume de Versailles, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, suivie de la liste complète et inédite des signataires du Serment. Versailles, Bernard, 1883, in-8° ; plans et gravures.

Dossiers du procès de Charlotte de Corday devant le Tribunal révolutionnaire; Paris, Poulet-Malassis et Charavay, 1861, in-8° de xx, iv et 108 p.; portr. et fac-similé.

Note et renseignements sur le fac-simile de la lettre de Charlotte de Corday à Barbaroux. Imprimerie de Jouaust, s. frontispice, n. l. n. d.; in-8° de ii et xxxvii p., avec fac-similé (publié avec les *Dossiers.*)

Dossier historique de Charlotte Corday. — La maison de la rue du Bègle à Argentan. — Documents inédits. Paris, Rouquette, 1872, in-8° ; fig. et plans.

On trouve dans ce *Dossier :* 1° L'interrogatoire du père de Charlotte Corday prêté à Argentan le 20 juillet 1793, quelques jours après l'attentat et la condamnation de sa fille ; 2° les détails d'une affaire qu'il avait eue, en 1792, avec un de ses voisins du nom de Bellaunay [1], qu'il avait blessé en se défendant, affaire à la suite de laquelle il avait pris le parti de se réfugier à Caen ; 3° une note sur le portrait de Charlotte par Haüer.

Note sur l'authenticité du portrait de Charlotte de Corday par Haüer ; sans frontispice, n. l. n. d. Imprimerie de Jouaust, in-8° de xii p. (Extrait de l'ouvrage précédent.)

Charlotte de Corday et les Girondins. Pièces classées et annotées par M. Charles Vatel. Paris, Plon, 1864-1872, 3 vol. in-8° de viii et ccccxcvi p., — iv et 432 p. — iv, 433-876 p. Avec album.

L'ouvrage est dédié aux enfants et aux neveux de Guadet, le célèbre orateur girondin, qui avaient accueilli Vatel avec beaucoup de bonne grâce et lui avaient fait d'utiles communications.

Il renferme : 1° une *Préface* contenant de précieux détails sur les Girondins

1. Ce Bellaunay était un misérable et un brigand, condamné plus tard comme tel.

réfugiés à Bordeaux et sur la tragédie de *Charlotte Corday* qu'y composa Salles, l'un d'eux, sur Salles lui-même et accessoirement sur Saint-Just [1]; 2° une *Bibliographie dramatique-historique de Charlotte de Corday*, travail des plus complets et des plus intéressants ; 3° la *Tragédie* de Salles et des *Documents* divers relatifs à cette pièce ; 4° d'autres documents concernant les Girondins et particulièrement les réfugiés à Bordeaux, avec la longue et singulière odyssée de leurs papiers ; 5° le récit d'une *Excursion à Saint-Emilion* faite par Vatel en octobre 1867 : description des lieux consacrés par le dernier séjour et la mort des Girondins ; souvenirs recueillis ; enquêtes dressées par le consciencieux voyageur ; 6° un *Appendice*.

Peu d'ordre en tout cela. L'auteur est maîtrisé par son sujet, au lieu d'en être le maître, et s'abandonne à une foule de divagations ; mais il a cherché aux bonnes sources ; il a découvert beaucoup de documents nouveaux et des plus intéressants. Son livre est une mine des plus riches pour tout curieux des choses de la Révolution, qui saura l'étudier avec la science et la conscience que l'auteur a mises à le composer.

Plusieurs parties de l'ouvrage ont été tirées à part, sans changements :

Excursion à Saint-Emilion, Plon, 1873, 372 p. — *Biographie de Salles*. — *Bibliographie dramatique-historique de Charlotte de Corday*, CCCCXCVI p.

Il est profondément regrettable que Vatel se soit arrêté et n'ait pas donné une biographie complète de Charlotte Corday. Il en avait réuni tous les éléments. Personne, même à l'aide de ses notes, n'exécutera jamais le travail qu'il avait projeté, avec l'ampleur et la sûreté qu'il y aurait mises. Son système de publication en fascicules détachés était mauvais. On va voir qu'il y persista longtemps. Il en était arrivé à vouloir publier sur les ancêtres de Charlotte Corday tout un gros volume qui lui coûta d'immenses recherches. Il aurait pu se borner à relever parmi eux certains noms plus marquants que les autres, et notamment celui du grand Corneille, dont Charlotte était bien la petite-fille par l'âme comme par le sang. Toujours est-il qu'une rupture avec la famille de Corday l'empêcha de publier ce volume, après que ce volume l'avait empêché peut-être d'en écrire un plus spécial à son héroïne et plus intéressant pour nous.

1. C'est là qu'ont été publiés les documents relatifs à la soustraction d'argenterie et autres effets commise par Saint-Just au préjudice de sa mère.

Recherches historiques sur les Girondins. — Vergniaud. Manuscrits, Lettres et Papiers ; pièces pour la plupart inédites. Paris, Dumoulin, 1873, 2 vol. in-8° ; fig. et port., avec cette épigraphe empruntée à Bailleul, un de ses collègues à la Convention : « Vergniaud, l'un des orateurs les plus éloquents qui aient « jamais parlé aux hommes, avait une âme encore bien au-dessus de son talent. » De cette appréciation, la première partie est plus sûre que la seconde.

Comme l'ouvrage précédent et comme l'indique, d'ailleurs, son second titre, le *Vergniaud* de Vatel est moins une biographie ou un recueil complet des œuvres du grand orateur, qu'une collection de documents et de pièces. La bibliographie et l'iconographie [1] de Vergniaud, sa correspondance, de longs détails sur ses années et ses travaux de barreau à Bordeaux, d'autres plus courts sur son rôle à la Législative et à la Convention, d'intéressantes pages sur sa captivité, sa Défense (dont Vatel a retrouvé le brouillon manuscrit et inédit), sa mort, le remplissent. Les discours qui ont immortalisé le nom de Vergniaud et qu'on y chercherait tout d'abord, n'y sont pas. C'est que, en effet, Vatel se proposait de les publier dans un volume à part, « si le travail qu'il offrait au public (*Les Documents*) lui paraissait digne de son indulgence. » Le prix — singulier prospectus !— serait celui de l'impression réparti entre les souscripteurs [2]. *Vergniaud*, publié aux frais de l'auteur, n'eut pas le succès qu'il espérait. Les *Discours* ne parurent pas.

Il en fut de même du *Recueil des discours de Buzot*, dont il avaitégalement annoncé la publication.

Madame du Barry et son temps. Etude critique et biographique, d'après les papiers personnels de l'ancienne favorite de Louis XV et les documents de nos Archives publiques, précédée d'une Introduction sur Mme de Pompadour, le Parc aux Cerfs, Mlle de Romans, etc., etc., avec un album composé de portraits, dessins, plans et autographes inédits, par C. Vatel, *légataire universel sous bénéfice d'inventaire de Mlle de Neuville, héritière de Mme du Barry.* Versailles, Aubert, s. l., 48 p. in-8°.

Cette brochure, très curieuse et qui ne fut point mise dans le commerce, n'était qu'une introduction à l'ouvrage suivant ; l'Album ne parut pas.

1. La statue de Vergniaud, par Cartellier, qui décorait jadis le palais du Sénat conservateur au Luxembourg, retrouvée par Vatel au prix d'efforts inouïs et aujourd'hui déposée dans une des salles basses du Musée de Versailles, tient naturellement une large place dans cette iconographie. Nous l'avons décrite dans le *Droit*.

2. Note sur la couverture de *Vergniaud*.

Histoire de Mme du Barry d'après ses papiers personnels et les documents des Archives publiques, précédée d'une introduction sur Mme de Pompadour, le Parc aux Cerfs et Mademoiselle de Romans. Versailles, Bernard, 1883, 3 vol. in-12, fig.

Trop de longueurs et de dissertations épisodiques, mais étude impartiale, savante, judicieuse, et qui fait sortir Mme du Barry de la fantaisie, de la satire et du roman, pour la restituer définitivement à l'histoire.

II

OUVRAGES PRÉPARÉS.

Enquête sur Charlotte de Corday, contenant tous les documents réunis par les premiers biographes de Charlotte de Corday, les déclarations des personnes qui l'avaient connue, les lettres et pièces émanées d'elle jusqu'au jour du procès.

Annoncé en 1872:

Suite du Dossier historique de Charlotte de Corday ; histoire de la famille de Corday ; période féodale, 1077 jusqu'à l'alliance avec le grand Corneille (1674) ; période Cornélienne ou moderne, de 1674 à la naissance de Charlotte de Corday (1768) ; gr. in-8o, avec portraits et fac-similé.

Annoncé en 1872, comme étant sous presse, mais en réalité resté inédit et n'ayant même pas été entièrement terminé :

Biographie inédite de Charlotte de Corday, par Caille Desfontaines, le premier historien de C. de Corday, et Notice sur Louis Caille.

Annoncé en 1872, comme devant paraître prochainement :

Discours de Vergniaud.

Discours de Buzot.

Vatel, dans les dernières années de sa vie, s'était beaucoup occupé de Hoche, et il annonçait, en 1883, comme devant paraître prochainement :

Hoche à Quiberon, d'après des documents inédits ; — Hoche à Rennes ; Tentative d'assassinat sur sa personne ; Procès des assassins ; — Expédition d'Irlande ; Les compagnies noires ; — Mort du général Hoche ; Etude sur ses causes. — Biographie et bibliographie ; Mélanges sur le général Hoche.

Aucun de ces ouvrages n'a vu le jour ; aucun même n'était préparé pour l'impression, quand la mort est venue le surprendre. Il semble qu'il eût voulu se saisir du sujet par avance et prendre date.

L. DE LA SICOTIÈRE.

(*Prochainement la Notice sur les manuscrits*).

ANECDOTES ET NOTIONS

Une commune docile. — En 1793, un vieux paysan, maire d'une petite commune dans les montagnes du Lyonnais, où l'on obéissait ponctuellement aux ordres des chefs de la Révolution, sans y rien comprendre, reçut une lettre des membres de l'administration, conçue à peu près en ces termes :

« Citoyen maire, d'après un nouvel arrêté du directoire exécutif, il t'est ordonné d'envoyer par devant nous, aussitôt la présente reçue, les suspects de ta commune, que nous aurons soin de traiter selon leur mérite. Nous nous en rapportons, pour l'exécution de cette mesure, à ton attachement à la tranquillité générale qu'il s'agit d'assurer irrévocablement, et à ton zèle pour la stabilité de la République. »

Le bon maire, qui ne connaissait pas le mot suspect, ne douta pas qu'il ne fût question de quelque emploi dont on voulait gratifier les plus honnêtes habitants. Il assembla aussitôt les notables de son village et leur demanda lesquels d'entre eux voudraient être nommés suspects, les assurant, d'après la lettre qu'il leur communiqua, qu'ils seraient parfaitement bien traités ; et, craignant qu'une telle dignité ne suscitât quelque querelle parmi eux, il leur proposa de tirer au sort. Mais c'était un moment intéressant pour les travaux de la campagne, qu'on ne pouvait abandonner sans danger ; et quelques instances qu'on fît à ces braves gens, aucun d'eux ne fut tenté de risquer un déplacement dont les avantages inconnus ne paraissaient pas en proportion avec les pertes qu'ils redoutaient et la dépense que coûterait le voyage.

D'après un refus unanime et positif, le maire, craignant qu'on ne taxât sa commune de mauvaise volonté, et peut-être poussé par un petit mouvement de vanité, se décida à partir lui-même, mit ordre à ses affaires pour le temps de son absence, et détermina son adjoint, qui n'était pas moins âgé que lui, à l'accompagner. Les deux vieillards se mirent donc gaiement en route, et, arrivés au chef-lieu

avec un peu de toilette, après avoir peigné leurs longs cheveux blancs, ils se présentèrent par-devant les représentants du peuple qui les interrogèrent sur le motif de leur voyage. Ils répondirent naïvement que les habitants de leur village étant très occupés en ce moment des travaux de la campagne, avaient refusé absolument de se déplacer, et qu'ils avaient cru devoir venir eux-mêmes pour remplir les fonctions de suspects, dont ils promettaient de s'acquitter avec zèle et exactitude, si on avait la bonté de les agréer.

Les éclats de rire de l'assemblée les convainquirent de leur méprise, et on les renvoya, fort heureux de n'être pas confondus dans la malheureuse classe où ils demandaient d'être admis.

Divorces d'inclinations. — C'était le nom que l'on donnait assez spirituellement aux divorces pour cause d'*incompatibilité d'humeur*. Il n'était pas rare de trouver des gens qui, grâce aux facilités de la loi, en étaient, au bout de cinq à six mois, à leur sixième mariage. Il arriva plusieurs fois que des couples divorcés mirent, séance tenante, en action, le conte des *troqueurs* de La Fontaine, et épousèrent immédiatement, le premier, la femme du second; celui-ci, la femme du premier. J'ai connu un de ces quatuors, si harmonieux, que la double noce se fit, à frais communs, à l'*Arc-en-ciel*, boulevard de l'Hôpital.

J'ai aussi connu un sellier de la rue Tiquetonne, qui, étant officier municipal, vit arriver sa femme pour qu'il la mariât... Avec qui ? Avec le prêtre qui leur avait donné la bénédiction nuptiale !

C'était ce misérable abbé Hervier, alors prêtre habitué de Saint-Eustache, qui cherchait, auprès de cette sellière, les vertus de la primitive Eglise. On sait, en effet, que d'après Mirabeau et les autres Pères de l'Église d'alors, la constitution civile du clergé n'avait d'autre but que de ramener le catholicisme au temps des apôtres.

(Duval. *Souvenirs thermidoriens.*)

Les philosophes. — Le comte d'A... s'était arrêté à Montmartre. Il lisait Voltaire, Marmontel, Emile, le Système de la Nature, entretenait une fille et disait : *Je vis en philosophe.* Car aussitôt

qu'un homme avait réussi à se mettre au-dessus de son état ou bien cessait de respecter les mœurs et lois, il se croyait un génie, un *philosophe*.

(Mémoires d'un voyageur qui se repose.)

A LA LÉGISLATIVE. — C'était un honorable parti que celui des Constitutionnels ou Feuillants de l'Assemblée législative. Il eût fourni une excellente seconde ligne aux principaux orateurs de l'Assemblée constituante, mais il ne les remplaçait qu'imparfaitement. Comme ils occupaient le côté droit de l'Assemblée, où siégeait tout à l'heure le parti des privilégiés, ils héritaient des malédictions, des menaces et des huées que les tribunes publiques faisaient pleuvoir sur leurs têtes, avec une licence hautement encouragée. Mêmes dangers les attendaient au dehors : ils ne pouvaient sortir sans traverser les imprécations et les menaces de groupes furibonds. Les cris à la lanterne retentissaient aussi souvent aux oreilles de Ramond, Vaublanc, Dumolard et de mon frère qu'à celles de Casalis, de l'abbé Maury, de Montlosier.

(*Lacretelle.*)

HONORAIRES D'AVOCAT. — Une dame de condition, à Paris, devant se séparer de son mari, vint au lieu du rendez-vous avec son avocat.

— Monsieur, dit-elle à son mari, je n'entends rien aux affaires. Mon avocat est ici pour vous faire des questions et recevoir vos réponses.

Le mari exposa ses griefs. Mais l'épouse, impatientée, se lève et l'interrompt par un soufflet, qui met sa perruque de travers. Le mari, sans se démonter, rajuste sa perruque, et se tournant vers l'avocat :

— Monsieur, puisque c'est vous qui recevez les réponses pour Madame... et il donne un tel soufflet à l'avocat, qu'il le renverse par terre, et la conférence fut rompue.

(*Mémoires de Dutens.*)

LA CIVILISATION RÉVOLUTIONNAIRE

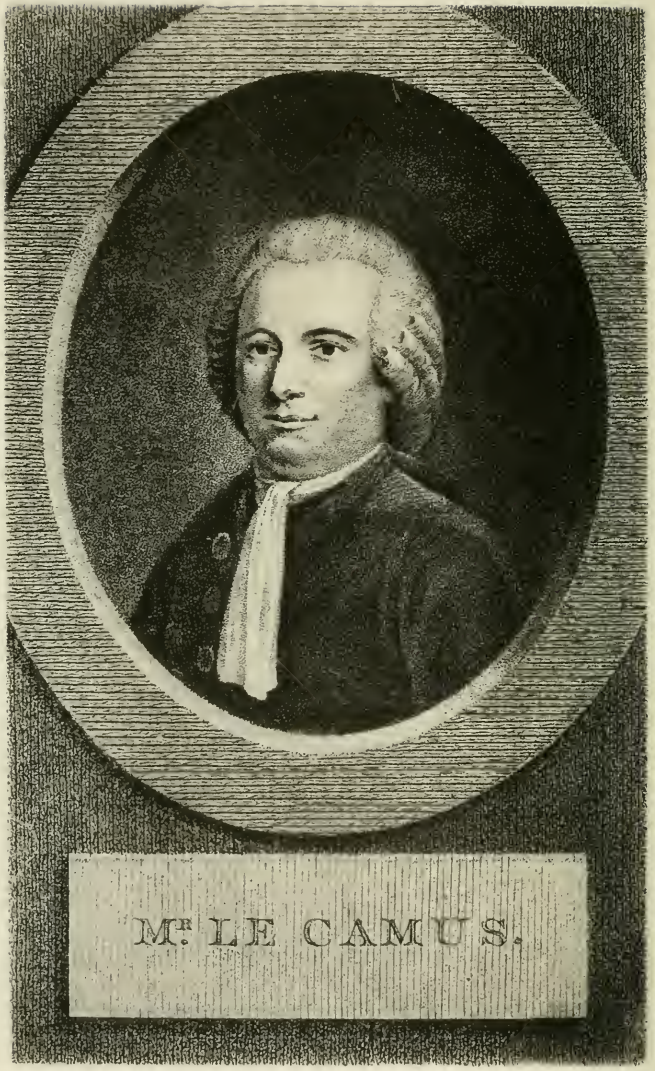
Mr. LE CAMUS.

CONFESSION, SOUVENIRS & BAVARDERIES

DE

FANI ROSEVAL

Actrice des Variétés Amusantes, en l'an III

AVERTISSEMENT DE FANI

1795.

Le 14 juillet de l'année 1789, je baylais sur la place de Grèves, pour voir, en curieuse effrontée que je suis, passer l'émeute et la tête de M. le marquis de Launay, que je n'aimais point pour avoir laissé prendre le château de la Bastille par une armée de malandrins, ce qui était d'un vilain sire ou d'un traître. Et de fait, c'était d'un traître, comme je le dirai en son tems. En outre de cela, il faut reconnaître que je suis cruelle de nature et que je n'ai jamais redouté de voir verser le sang. D'aventure, étant là, comme je dis, je sauvai les jours de M. le duc d'Aumont qui regardait, de son côté, et qui souriait à ces têtes-à-perruques d'électeurs bourgeois, tout fringants d'avoir pris cette Bastille, sans se dire qu'on leur couperait le col comme à M. de Launay, et en surplus qu'on leur prendrait leur bourse que les Rois avaient arrondie. Et pourquoi M. le duc d'Aumont souriait-il ? C'est qu'il était de l'*Œil-de-Bœuf* de la Révolution, j'entends de ces grands seigneurs philosophes, ayant le mot du guet de la franc-maçonnerie, qui s'imaginaient que la Révolution, en réduisant quasi à rien le Roi, rendrait le pouvoir à la haute aristocratie. C'était, comme on voit, bien rentrer de pique. M. le duc d'Aumont souriait donc. Mais il paraît qu'il ne souriait pas d'une façon agréable pour les porteurs de têtes qui crurent, sans doute, qu'on les raillait et faillirent à joindre sa petite cervelle à celle qu'ils portaient sur une lance.

Je lui sauvai la vie, je ne sais trop pourquoi ; et il me supplia de lui demander quelque chose de difficile ou de dangereux pour qu'il fût à même de me prouver sa gratitude. Il me prit quel-

qu'un de ces soubresauts de folie dont je ne puis me rendre compte, et je lui dis :

— Monsieur le duc, il faut que vous me présentiez à Mme la marquise de Créquy !

Pourquoi lui demandai-je cela ? Je n'en sais rien. Je sais seulement que nous étions arrivés en face de la Samaritaine, en nous tirant fort péniblement hors de la foule. Mais je ne vois pas le rapport entre la Samaritaine et la marquise de Créquy, et je renonce à chercher plus longtems la raison de ma conduite, sachant que cela est parfois introuvable. M. d'Aumont eût mieux aimé recevoir un coup d'épée, — ce qui ne lui manqua pas, du reste. — Mais il se contenta de s'incliner. Car un grand seigneur, fût-il un niais révolutionnaire comme M. le duc d'Aumont, savait qu'il est de mauvais ton de montrer étonnement ou impatience, et que, si mal engagé qu'on soit, il est nécessaire de remplir ses promesses.

Huit jours après, il vint chez moi et me dit qu'il me présenterait à Mme de Créquy sous ombre de quêter pour les victimes de la prise de la Bastille qui pullulaient comme les vers sur la charogne et pour lesquels on quêtait, comme le mendiant de *Gil Blas*, avec une escopette ; et j'étais l'escopette.

Nous nous en allâmes donc rue de Grenelle à l'hôtel de Créquy-Canaples. Il y avait plusieurs personnes et personnages dans le salon de Mme de Créquy. Quand M. d'Aumont nomma Mlle Fani Roseval, ce fut comme si le tonnerre y eût passé. Quelques vieilles dames faillirent à s'évanouir, d'autres plus jeunes se reculèrent comme si le diable approchait, d'autres se levèrent comme pour s'enfuir, car nommer Fani Roseval, autant eût valu dire Sophie Arnould, la Guimard et les autres.

Mme la marquise de Créquy qui était fort vieille, sans avoir rien perdu de sa bonne tête, la meilleure du monde, et qui avait sans doute entendu ravauder beaucoup de choses sur les mystères qui entourent ma vie, se tourna vers les belles dames qui voulaient être anéanties, et dit : — Mademoiselle, dont je n'ai point bien entendu prononcer le nom, et il n'importe, ne se fût point fait mener à l'hôtel de Créquy, dans la meilleure compagnie, si elle en eût été indigne.

Et puis ? Et puis c'est tout. Ou plutôt cela est ce qu'on nomme, à ce que je crois, un apologue.

En effet, je m'en vais bien gager qu'en voyant le nom de Fani Roseval en tête de ces confessions, les honnêtes gens vont s'enfuir,

vitement comme chat sur braise, et qu'il ne restera plus que les indécens et les maroufles. Je m'égosille à crier aux uns et aux autres qu'ils auraient tort. Je dis mieux, les jeunes éventés peuvent rester pour leur instruction, mais les honnêtes gens n'ont rien à craindre céans. Toutefois l'on peut renvoyer à leur clavessin les jeunes filles, et les jeunes gens à leur balivernage de latin, parce que je parlerai parfois d'une espèce de monde dont il n'est point utile qu'ils connaissent l'existence.

Le reste des mortels peut m'écouter. J'ai sans doute la plus mauvaise renommée du monde et je dirai des choses personnelles, inconnues, mystérieuses, mais ce sera pour emmieller l'Histoire. Je parlerai quelquefois de vilaines gens. Mais je n'en dirai pas plus qu'on ne lit et dit communément, dans la bonne compagnie, des filles de la comédie et du monde des courtisans, et ce que je raconterai sera vrai. Voilà toute la différence. On peut donc me lire.

C'est l'avis du P. Barthélemy et l'on doit s'en fier à lui étant, du même coup, homme de condition, ancien officier de Condé-dragons, capucin, cocher de fiacre, très saint homme et mon confesseur.

Donc Fani Roseval a un confesseur. Il est vrai qu'il n'est pas content d'elle, non point pour les cinq amoureux qu'elle a, mais pour les deux ennemis qu'elle a également et qu'elle est déterminée à tuer de ses mains ; et il paraît que le christianisme ne permet pas de vouloir égorger ses ennemis. Comme ces deux ennemis, je ne les connais pas plus que la moitié de mes cinq amoureux, le bon Père n'imagine pas que je les poursuivrai longtems encore ; moi, de mon estoc, je sais que je finirai par les tuer et me venger.

Il ne faut pas penser au diable qui devient vieux et se fait hermite. J'ai bientôt 23 ans, sans plus ; et c'est pourquoi je ne veux point passer vitement sur ces amoureux ni qu'on croie que j'en cache quelques-uns et qu'il y en ait dans tous mes placards.

De ces cinq, et je parle de ceux qui se sont déclarés, car si je compte tous les mortels qui m'admirent, j'en ai cent mille ; de ces cinq donc, il y en a un que je n'ai jamais vu, dont je ne sais ni le nom, ni rien et c'est lui seul que j'aime et que j'attens et que j'épouserai, et je le nomme Léandre, qui est le joli amoureux du Théâtre Italien.

Il y en a un autre que j'ai entrevu et qui a disparu comme dans une trappe, depuis tantôt dix-huit mois ; et ne sachant rien autre de lui, sinon qu'il me plaisait, je le surnommai Valère.

Le troisième, c'est Messer Capitan, mais un Capitan, jeune, brave, beau et spirituel. Qu'est-il devenu ce Capitan, mon pauvre chevalier de Sanghehem ! Il était presque toujours là à point nommé pour me prêter aide. Je ne l'ai vu dans aucune des prisons de Paris. Il aura été mourir en Vendée. Car il avait juré qu'il n'émigrerait pas, et il s'était piété pour combattre les Jacobins, ici à Paris, en s'amusant, en galantisant, en goguenardant, en estramaçonnant comme il le savait si bien faire.

Les deux autres amoureux en sont, des Jacobins, de vrais plats-pieds, d'ailleurs ; des niais de Sologne, des Jeannots, l'un, un jacobin mûr, que j'appelle Cassandre, de son vrai nom Brutus Panche ; l'autre, un mirliflore du jacobinisme, Alcibiade Ceyrat, que je surnomme Pierrot. Ils ne sont pas dangereux, sauf par un coup de main, car, en ce tems-ci, on est enlevée comme dans un bois, et puis fera les vignes qui pourra. Mais j'ai pris mes précautions.

J'espère que les honnêtes gens n'ont plus envie de prendre la clef des champs, et je m'en vais découvrir le pot aux roses.

La vérité est que j'ai toujours été passionnée pour la vertu, mais que je n'ai eu le loisir de la connaître qu'à l'âge de 22 ans, n'ayant eu la chance d'en entendre parler qu'à cette époque-là ; et encore fallut-il beaucoup de choses extraordinaires parmi lesquelles un cocher de fiacre, qui se trouva être un capucin, joua un grand rôle. Et cela fut le 16 octobre 1793, le propre jour de l'assassinat de la Reine, à deux pas de la charrette qui la menait à la guillotine.

La postérité sera étonnée d'apprendre que Fani Roseval n'a pas été dévorée, comme les journaux d'alors le repétèrent à l'envi, « par le génie vengeur de la Révolution. » La preuve en est que j'écris mes Souvenirs, et j'imagine qu'écrire ses mémoires c'est une des bonnes manières de prouver qu'on n'a pas été dévoré. Il est vrai que le P. Barthélemy m'a parlé d'un Juif qui s'appelait Jonas et d'une baleine, et il y a quelque chose comme cela dans mon fait.

La postérité ne sera pas moins étonnée d'apprendre que Fani Roseval ne fut pas seulement habile dans l'art de plaire, et que l'art d'écrire ne lui fut pas étranger. Clio s'unit à Thalie pour bénir son berceau, comme disait mon jeune lourdaud d'ami, le Cousin Jacques, qui avait une cervelle de pédant avec des gestes de singe et des imaginations de folle.

Mais je ne suis pas en posture d'écrire, bride en mains, comme M. Thomas que Mme Necker, a toujours cru être le seul grand écri-

vain que la France ait possédé. Non, non. J'ai appris la langue française, non seulement dans la *Grammaire des Dames*, de M. de Prunay, mais tout enfant, à côté du marquis de Sanghehem qui recevait les beaux esprits, et de la duchesse de Valentinois qui recevait toute la cour. J'écris comme je parle, à la franquette ; comme parlaient les grands seigneurs et les hommes à talens de la fin du règne de Louis XV. J'ai toujours eu du goût pour ce langage qui le porte haut, qui est au plus leste, qui sait tourner joliment les riens et ne s'alambique pas comme ce style pesant, qui paraît vouloir toujours prêcher ou plaider et qui fait expirer les gens de sommeil. Ce vilain langage tortillé des jacobins, des orateurs révolutionnaires, des journalistes républicains me fait horreur.

Il faut donc me laisser bavarder, à bride abattue, et ne pas m'en faire grise mine, si je me répète, si je vais de ci, de là, et reviens en rebattant mes voies et poussant des pointes, et que j'oublie quelque chose, ou même qu'il y aurait quelque erreur. Je ne veux pas prendre la peine de me relire et me casser la tête à me rappeler les choses qui ne veulent pas venir toutes seules. Je ne sais pas si cela sera imprimé. D'ailleurs je ne me suis jamais gênée pour qui que ce soit. Je n'ai pas été intimidée devant le Roi et la Reine de France. J'ai affronté la Terreur tout entière, et suis la seule qui ai courtisé Marie-Antoinette allant à l'échafaud, — et il a failli m'en coûter gros, et je grince des dents en pensant aux misérables... — J'ai fait la nique à Fouquier, et j'ai été me moquer de Saint-Just, le goîtreux, chez lui. Ce n'est pas pour me donner la fièvre à mettre de l'ordre dans mes souvenirs et pour m'inquiéter des sottes espèces qui se croiront le droit de me critiquer parce que j'ai daigné causer devant eux, comme j'ai bavardé devant Rivarol, Champfort, M. le duc de Lauzun, Champcenetz, Marchand, et tant d'autres dont quelques-uns étaient de vilaines gens, mais dont aucun ne fut un sot.

Mais pourquoi écrire ces Souvenirs. D'abord parce que cela me plaît et voilà une raison. Ensuite je n'ai rien autre chose à faire et voilà encore une raison. Puis j'ai été en posture d'observer bien des choses que peu de mortels ont pu voir, et singulièrement j'ai été élevée comme le XVIIIe siècle seul a pu prétendre à élever les femmes. Pourquoi ne chercherai-je pas à émerveiller comme à instruire les aimables fanfreluches qui me voudront bien écouter.

Il y a deux autres raisons qui me sont propres.

Je ne désire pas que l'être qui doit m'aimer, Léandre, mon

sylphe, celui que je n'ai jamais vu et qui viendra, achète chat en poche. Je sais qu'il doit me mépriser, comme le fait le reste des humains ; et comment en serait-il autrement, ayant la réputation que j'ai. Je veux aller en confesse à lui et c'est pour lui surtout que je raconte mes aventures, d'où il connaîtra que Fani Roseval est exactement, je dis très exactement, le contraire de ce qu'ont cru et proclamé tous les caustiques et persiffleurs, les geais panachés de la cour, les fripiers de nouvelles, les furets d'antichambres, le peuple idiot des caffés, en un mot toute la terre. Tout ce monde-là avait raison et tout ce monde-là avait tort. Comment cela se peut-il faire? C'est un des mystères de ma vie, et il y en aura bien d'autres et c'est pourquoi je désire de la dévoiler à mon fiancé inconnu afin qu'en m'aimant il voie bien qu'il n'est pas mauvais marchand de l'affaire.

Enfin c'est le P. Barthélemy qui veut que j'écrive ces souvenirs, et que c'est pour ma pénitence. Mais il y a autre chose. Car, bien qu'il soit miséricordieux comme un capucin, ainsi qu'on le disait au tems passé, il est extrêmement fin, ayant été, comme j'ai dit, gentilhomme, officier du roi et cocher de fiacre, et il connaît le caractère féminin comme un habitué des coulisses et beaucoup mieux ; car ces jolis cœurs ne soupçonnaient jamais qu'il pût y avoir en nous, actrices, quelque chose de fier et encore un peu de bonté. Nous étions pour eux de gentilles bêtes méchantes. Ce qu'il y a de plus amusant, c'est qu'après nous avoir prises pour de simples animaux très gracieux et très dangereux, ils en venaient, sans s'en douter, à croire que toutes les femmes ressemblent à nous autres comédiennes. Le P. Barthélemy appelle cela une punition providentielle. Qu'est-ce que cela veut dire? Je m'en fie à lui.

Tant est qu'il voit très clair. Il sait qu'il n'y a pas à craindre pour moi de faire quelque vilenie et de tomber de plein saut dans le bourbier.

Mais avant les vilaines choses il y en a de jolies. On va au ruisseau par des chemins agréables, et l'amour, qui est plein de prestiges, précède la débauche. Voici le beau printems qui vient, le soleil caressant dans le ciel bleu, l'air doux, et frais pourtant, qui me caresse les joues ; voici les fleurs qui vont paraître avec l'herbe verte, les premières feuilles et les bourgeons qui s'ouvrent. Je suis plus sensible à tout cela maintenant que mon cœur est très pur, mon esprit plus éclairé, mon âme plus réfléchie ; et mon corps est mieux portant qu'au tems où je ne voyais guère d'autre lumière que celle des lampes. Il me vient mille pensées attendrissantes que je n'ai

jamais eues. Je songe, je rêve, je vois cent tableaux gracieux, j'entends des paroles qu'on ne me dit pas et qu'on ne m'a jamais dites. Je vois des regards sincères et timides que je n'ai jamais vus et que je croyais impossibles, et j'entends des chansons que personne ne chante, qui se chantent dans ma tête et dans mon cœur et qui me font pleurer de sensibilité, moi qui n'ai jamais fait que rire de tout, et qui ne pleurais que quand j'étais en rage. C'est le joli chemin fleuri et parfumé qui conduit au vilain bourbier.

Le Père le sait, et en me conseillant de rassembler mes Souvenirs, il veut que j'aie toujours devant les yeux les aventures où la vertu elle-même fut devenue malade à périr, et que l'odeur du bourbier ne me quitte pas et qu'elle m'empêche de m'engager légèrement dans le sentier tentateur.

Le danger est d'autant plus grand que non seulement tous mes instincts en devenant purs sont devenus sensibles, mais qu'en devenant chrétienne je suis devenue cent fois plus jolie. Et pensez que je passais déjà pour irrésistible ! C'est effrayant.

Au vrai, je suis ravissante et tout en moi est cent fois plus beau et plus attrayant. J'ai le teint de la dévote la plus reposée ; les reflets jaunâtres qui enlaidissaient souvent la couleur mate de mon visage sont remplacés par l'aimable et léger incarnat de la pudeur... vraiment oui, la pudeur de Fani Roseval ! Les quelques rides fugitives qui menaçaient mon front et mes paupières et que je voyais s'enfuir de mon miroir, quand j'y regardais en me levant dans l'après-midi, ont disparu maintenant que je suis toujours levée à sept heures du matin. Mes lèvres ont retrouvé cette couleur de cerise mûre qui avait été remplacée par la pâleur de la rose, et mes dents petites et aiguës comme celles des bêtes féroces, disait ce bon gros vaillant vicomte de Mirabeau, en brillent davantage. Plus de poudre sur mes cheveux qui sont noirs et lustrés comme l'aile du corbeau. Ma taille, sans rien perdre de sa flexibilité et de sa fierté, a trouvé de gracieuses rondeurs. Il n'y a que mes yeux qui ont peut-être perdu à la pratique de la modestie. Cette ardeur pétillante qui enflammait tous les cœurs est remplacée quelquefois — rarement — par une gravité candide qui me rappelle l'expression des regards de mon jeune chien Mèdor, mais le plus souvent par un air de malice lutine et pétulante qui déride même mon vieux Cameraméro et sa sombre épouse. Et j'ai toujours ces mains fines que l'aimable comte d'Artois voulut un soir baiser.

Pendant que j'y suis, je n'ai plus qu'à parler de mon nez et l'on

me connaîtra parfaitement. Il n'a ni gagné ni perdu à la vertu, lui. Il est toujours ce petit nez légèrement retroussé, à la Roxelane, petit nez un peu carré, avec de fines arêtes et des narines roses et mobiles qui a été chanté par tant de poètes, sans parler de ce malin nicodème de Cousin-Jacques et de ce vilain et plat renégat de chevalier Dorat de Palmaizeau de Cubières, qui fit tout ce qu'il put pour me sacrifier sa pédante amie Fanny de Beauharnais. Il l'eût, du reste, bien sacrifiée à Marat et à Robespierre,le lâche qu'il était !

Je ne saurais dire combien je suis heureuse de pouvoir parler de ma beauté. Je saute, je chante, je danse en me regardant dans mon miroir, un bien grand miroir ! Le P. Barthélemy dit que c'est mal de s'admirer ainsi et d'être aussi fière de sa beauté, et que c'est contraire à la volonté du Christ, de ce Seigneur si bon, si doux et si pur qu'il m'a apprise — à peu près — à aimer. Moi, je lui réponds que, au contraire, le Seigneur doit être content de voir combien, en l'aimant, je suis devenue belle et combien je le remercie d'avoir donné à la vertu un teint si délicat, une taille si appétissante et des cheveux si brillans.

Le bon Père hausse les épaules, mais il ne peut empêcher ses bons yeux graves de me regarder en souriant ; et l'autre jour je l'entendis qui murmurait : (J'ai retenu les mots, quoiqu'ils fussent latins, parce que je devinais qu'ils me faisaient des complimens.)

« *Justus germinabit sicut lilium, justus ut palma florebit.* »

Ce que cela veut dire ? je m'en fie à ceux qui sont savans. Il me suffit de savoir que c'est un hommage à ma beauté.

Commence-t-on à deviner ce qui va s'en suivre ?

Il faut, en effet, que je dise le tout d'un même coup. Je suis une *sauvage*. C'est la confession d'une Iroquoise, d'une Huronne, d'un monstre du XVIIIe siècle. Comment se fait-il qu'il y ait pu avoir une *sauvage* sur les théâtres du XVIIIe siècle, un monstre dans un boudoir de Paris, et qu'on ait pu élever une Huronne dans la rue Sainte-Anne ? Je l'expliquerai plus tard. Mais les mirliflores des coulisses et de la cour avaient raison quant à moi : j'étais une très jolie bête, d'une grâce irrésistible, très soyeuse à la main, haute comme les nues, fière comme la reine, maligne comme un démon avec des griffes mortelles ; comprenant subtilement tout ce qui se passait sur terre, mais d'une ignorance intacte — je crois qu'on peut dire ça — d'une ignorance intacte sur tout ce qui se passe au-dessus.

C'est donc la confession d'une sauvage recouverte d'un brillant

vernis de civilisation qu'on va avoir, d'une sauvage fort bavarde au moins, qui n'a jamais hésité à dire tout ce qui lui passe par l'esprit, comme à faire tout ce qui lui passe par la tête.

Et pour faire sortir mon talent du premier coup, je m'en vais gager de jeter tout le monde en pamoison : je commence ces confessions par... faire le signe de la croix.

Je sais bien que cela va paraître d'une folie outrée en l'an III, au commencement de germinal, quand chacun est convaincu que d'ici à peu de jours les jacobins et la Terreur vont être de nouveau les maîtres.

Mais encore une fois, je n'ai su jamais ce que c'est que d'avoir peur ; je n'ai jamais craint quoi ou qui que ce soit. C'est une justice que tout Paris m'a rendue, et on a assez parlé de ma réponse au duc de Fronsac, qui, premier gentilhomme de la Chambre, était le directeur absolu du monde des théâtres et qui exigeait qu'en lui parlant nous lui donnions du Monseigneur. Il m'avait fait je ne sais quelle observation injuste, je m'inclinai avec une révérence respectueuse et lui dis tranquillement : — Monseigneur, vous en avez menti.

Je ne comprens pas comment l'on ne m'envoya pas passer trois mois à la Force, mais je ne devais y aller qu'après en avoir fait pis à Saint-Just.

Je sais bien que ce mot, Rosalie qui était avec moi à la Comédie Italienne et qui y est restée — c'est aujourd'hui l'Opéra comique national, — ce mot, elle a prétendu l'avoir dit. Mais la cour et la ville ont su qu'il est de moi.

Voilà que ces bavarderies commencent à courir les champs. De vrai je ferai parfois l'école buissonnière, mais on peut se rassurer, je reviens toujours à mes moutons. La preuve en est que me voici écrivant en haut de ce gros cahier : 10 germinal an III. Car, tout en racontant ce qui m'est arrivé pendant ma jeunesse et que je traversai les divers théâtres de Paris et les menus événemens de la Révolution, je dirai ce qui m'arriva au jour le jour, à partir de ce 10 germinal où je faillis périr et où je fis la connaissance d'Éléonore Ceyrat. Il faudra que mes lecteurs prêtent quelque attention. Mais je n'écris point pour des sots et s'il y en a qui mettent le nez céans, je les avertis doucement qu'ils feront mieux d'aller lire le *Courrier républicain*.

CH. D'HÉRICAULT.

(*La suite prochainement.*)

LES FÊTES DE LA RÉVOLUTION

1789-1802.

FÊTES NATIONALES

L'étude des fêtes de la Révolution est instructive et nécessaire; on les connaît mal, on les réhabilite, on les exalte; il importe donc plus que jamais d'établir par des faits, par des documents officiels, par le témoignage des contemporains, ce que furent ces fêtes impies, ce qu'elles ont coûté à la France « d'argent, de larmes, de tortures et de sang. »

I

Avec son hypocrisie habituelle, la Révolution procède par degrés; elle ne peut se dégager en un moment des coutumes, des instincts de la nation : en 1790, elle s'efforce de calmer les inquiétudes des consciences; l'Assemblée nationale, dans une adresse au peuple, proteste de son respect, de son dévouement à la religion catholique; elle assiste aux processions de la Fête-Dieu. Au Champ-de-Mars, le 14 juillet de cette même année, l'évêque d'Autun, Talleyrand, célèbre, en présence de six cent mille assistants, le saint sacrifice de la messe; il bénit l'oriflamme et les quatre-vingt-trois bannières des départements.

La province suit l'exemple de Paris : au midi, comme à l'est et au centre, les ministres de la religion prennent une large part aux fêtes de la Fédération : à Pithiviers, le 14 juillet, le curé Regnard, un assermenté, qui répara bientôt son erreur, écrit, sur le registre paroissial, cette note : « J'ai célébré la messe sur un autel de la patrie, au milieu de la place publique; l'enthousiasme a été général. J'ai répété trois fois le *Domine salvum*. La procession est rentrée à l'église en chantant un hymne sacré, dont la première strophe répond merveilleusement aux circonstances... *recedant vetera, nova sint omnia*. » A Blamont, je lis sur le registre des déli-

bérations du Conseil, que le curé, à l'occasion de la Saint-Louis, célébrera une messe solennelle. Pour donner plus d'éclat à la fête « il y aura une bure à laquelle on mettra le feu, à 8 heures, au son des cloches et des décharges de boîtes, les maisons seront illuminées. » Une fête nationale solennise la publication de la Constitution ; les boutiques sont fermées, la municipalité assiste à la messe et au *Te Deum*. Dans la plupart des districts, l'élection des membres de la Convention commence par une messe du Saint-Esprit et se termine par un *Te Deum*. Dans sa première période, la Révolution conserve une sorte de respect purement extérieur pour la religion de ce pays de France, le plus chrétien que le monde ait jamais connu.

Le 2 septembre 1791, Thouret présente à l'Assemblée constituante le projet de rédaction définitive de l'acte constitutionnel, il propose une addition qui est unanimement adoptée en ces termes : « Il sera établi des fêtes nationales pour conserver le souvenir de la Révolution française, entretenir la fraternité entre les citoyens, les attacher à la patrie et aux lois. »

La nouvelle loi reconnaît donc des fêtes nationales, mais ces fêtes, nous venons de le dire, n'ont pas encore un caractère irréligieux : les réceptions d'évêques, les fêtes de rosières, les fêtes patronales, les bénédictions de guidons et de drapeaux, la plantation même des arbres de la liberté sont partout l'objet de cérémonies à la fois religieuses et civiles.

A Nancy, lors de la bénédiction des drapeaux de la garde nationale, l'évêque constitutionnel, l'ex-oratorien Lalande, prononce un discours sur l'alliance de la liberté et de la religion ; « il est fort applaudi par la municipalité, » surtout par les membres de la Société populaire, à laquelle le jour même de son arrivée il a demandé l'honneur d'être affilié.

Peu à peu, pourtant, la Révolution déchire son voile d'hypocrisie. A Blois, à la fête décrétée par l'Assemblée en l'honneur du maire d'Étampes, Simoneau, l'évêque Grégoire fait, dans la cathédrale, l'apologie du régicide. A la fête du 14 juillet 1792, ce même évêque prêche le droit à l'insurrection ; il attaque la reine, il dénonce « ce Trianon où les tributs des provinces, c'est-à-dire les larmes et le sang des malheureux, servent aux plaisirs de Cléopâtre. » La Société des amis de la Constitution fait imprimer à ses frais ce discours, qui a une triste célébrité.

La Révolution n'a pas encore proscrit les prêtres et brisé les

autels, mais elle a souillé déjà par les prédications des prêtres jureurs la sainteté de la chaire évangélique.

II

1791. 10 et 11 juillet. La première fête que l'on peut appeler payenne ou civique est celle de la translation des cendres de Voltaire, de Romilly à Paris. On ne néglige rien pour la splendeur de cette fête en l'honneur de l'incrédulité. Le programme discuté à la Société des Jacobins est arrêté, dès le 20 juin [1] : « Les cendres de Voltaire seront portées dans un char orné d'allégories relatives au génie des arts et traîné par quatre chevaux blancs presque nus, couverts d'une simple draperie brodée aux couleurs nationales. Il sera suivi des muses et des arts personnifiés ; des jeunes filles, des enfants vêtus de blanc précèderont la statue, des chœurs de musiciens accompagneront cette marche, dont le cortège sera composé ainsi qu'il suit : un détachement de cavalerie avec ses trompettes; le bataillon des enfants ; la députation des collèges ; un corps de musique ; la députation des clubs et sociétés patriotiques ; cent quatre-vingt-douze députés des sections ; un corps de musiciens ; les artistes ; les gens de lettres ; les académies, lycée, musée, corps de musique et de tambours ; les quarante-huit juges de paix ; les tribunaux et leurs huissiers ; MM. les députés de l'Assemblée électorale ; une députation de l'armée parisienne ; le Conseil général de la commune ; le département et ses huissiers ; gardes de la prévôté ; ministres du roi ; députés du corps législatif ; grand corps de musique ; le char ; le procureur général syndic et le commissaire à la translation (M. Charron) ; tambours ; les vétérans ; musique ; groupe d'artistes ; députation des théâtres ; troupes de femmes vêtues de blanc, ayant une couronne de roses sur la tête, une ceinture bleue, portant des guirlandes et des couronnes civiques ; groupe de jeunes gens avec des enseignes sur lesquelles seront écrites des pensées de Voltaire ; chœurs de musiciens chantant des strophes d'un hymne à Voltaire ; groupe d'artistes enveloppant la statue d'or ; corps de cavalerie fermant la marche. Ce magnifique cortège partira, le 4 juillet matin, du boulevard Saint-Antoine, suivra les boulevards jusqu'à la place Louis XV, le quai des

1. *Moniteur*. N° 171. 20 juin 1791.

Tuileries, le Pont-Royal, le quai Voltaire ; station devant la maison de M. Charles Villette, où est déposé le cœur de Voltaire ; les rues Dauphine, de la Comédie et du Théâtre-Français, la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, la place Saint-Michel, la rue Saint-Hyacinte, la porte Saint-Jacques, la place du Panthéon-Français. »

Le jour de la cérémonie fut changé, le programme modifié dans un sens révolutionnaire. Le *Moniteur* l'indique en rendant compte de cette fête décrétée, le 8 mai, par l'Assemblée et sanctionnée par le Roi, le 15 du même mois. « Le dimanche, 10 juillet, le procureur syndic se rend aux limites du département, il y reçoit le char de forme antique, sur lequel sont deux inscriptions. L'une : « Si l'homme est né libre, il doit se gouverner. » L'autre : « Si l'homme a des tyrans, il les doit détrôner. » A la barrière de Charenton, les délégués de la municipalité, de la garde nationale, des sociétés patriotiques, conduisent le char sur les ruines de la Bastille, au lieu même qu'occupait la tour où Voltaire fut enfermé ; la foule est immense, les plus vifs applaudissements ont succédé à un religieux silence. Le lendemain, lundi, le cortège se met en marche. J'y remarque, ce qui n'était pas au programme, immédiatement après les tribunaux, « un groupe armé de forts de la halle. Les ouvriers employés à la démolition de la Bastille, les citoyens du faubourg Saint-Antoine portant un plan de la forteresse ; au milieu d'eux une citoyenne, en habit d'amazone, laquelle a assisté au siège de la Bastille et concouru à sa prise. Un groupe de citoyens armés de piques, dont l'une surmontée du bonnet de la liberté, avec cette devise : « De ce fer naquit la liberté. » L'Académie escorte un coffre d'or renfermant soixante-dix volumes des œuvres de Voltaire, donnés par M. Beaumarchais. Le char, surmonté d'un lit funèbre, sur lequel on voit le philosophe étendu et la Renommée lui posant une couronne sur la tête, est traîné par douze chevaux gris-blanc, attelés sur quatre de front et conduits par des hommes vêtus à la manière *antique*. Station devant l'opéra ; on couronne le buste qui orne le frontispice et on chante un hymne à Voltaire. Seconde station devant la maison Villette. Mme Villette dépose une couronne sur la statue, on voit couler des larmes des yeux de cette aimable citoyenne... Au son d'une musique *antique*, on chante des strophes de l'ode de M. Chénier. Troisième station devant le théâtre de la Nation : on exécute un chœur de l'opéra de Samson. A dix heures, le cercueil est placé au Panthéon. Cette cérémonie, ajoute la feuille officielle, a été une véritable *fête nationale*... Sur

la route parcourue par ce superbe cortège, une foule innombrable garnit les rues, les fenêtres, les toits des maisons... Partout le plus grand ordre et les applaudissements... On a cependant remarqué *quelques émissaires* répandus dans la foule, qui critiquaient le luxe de ce cortège, *mais les raisonnements des gens sensés les ont bientôt réduits au silence...* »

Ce que la feuille officielle ne nous dit pas, l'évêque Grégoire, qui a protesté au sein de l'Assemblée, nous le dira : « Le temple dédié à la patronne de Paris reçut, le 11 juillet 1791, les cendres d'un écrivain qui avait publié tant d'ouvrages impies, obscènes et tant adulé la Pompadour. Des amis de la religion et des mœurs réclamèrent contre *ce scandale,* par une pétition à l'Assemblée [1]. »

Cette fête antichrétienne fut, en effet, une chose étrange, un scandale, un ballon d'essai. On avait installé le Panthéon français dans cette nouvelle église de Sainte-Geneviève, que Louis XV, malade à Metz, fit vœu de construire ; elle était à peine achevée. L'opinion s'en émut, on se rappela les vers d'un poète inconnu, Paon-Saint-Simon, un savant ami de Port-Royal, qui avait prédit, quelques années auparavant, le triomphe de l'impiété :

Paris, sur ta montagne, un saint temple s'élève,
Temple digne de toi, digne de Geneviève.
Piété trop tardive, impuissante vertu,
Pour ce projet sacré quel siècle choisis-tu !
Avant que pour ton Dieu ce monument s'achève,
Hélas ! l'impiété dominant en tout lieu,
Des temples de Paris aura chassé ton Dieu !

Le marquis de Ferrières nous a laissé une parodie de cette fête, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Assemblée constituante.*

III

La République est proclamée ; les principes de 1789, le christianisme sont également foulés aux pieds ; le principe matériel de la force va produire dans la sphère révolutionnaire la tyrannie des clubs, de la Commune, de la Montagne. La Révolution court à des nouveautés monstrueuses ; elle a protesté jusqu'ici qu'elle

1. *Hist. des sectes religieuses,* t. I, 27.

cherche uniquement la réforme de l'Église; ce qu'elle veut, c'est sa ruine : il faut *écraser l'infâme*. Elle chasse bientôt Dieu des églises qu'elle détruit; elle déporte, elle égorge les prêtres; elle proclame tout à la fois *le gouvernement de la Terreur et le culte de la Raison*. Le progrès des idées révolutionnaires peut se mesurer à la violence des manifestations antireligieuses : le 14 décembre 1792, l'évêque Lindet, cet apostat qui se vantait, le 17 brumaire an II, à la Convention, « d'avoir été le premier à se donner une épouse, » propose de remplacer les fêtes religieuses par des fêtes civiques.

Le 16 février 1793, un autre évêque, « un vrai croyant, un vrai républicain, » comme l'appelle Michelet, Claude Fauchet, effrayé des destructions dont il est le témoin, ose dire la vérité à ses collègues de la Convention. « Avec le matérialisme on a la morale des brutes, avec l'irréligion on a la dissociabilité même..., avec toutes les passions sans frein on a tous les maux sans remède.., » et il ajoute : « Regardez ces hommes qui s'appellent amis de la sagesse, et reculez d'horreur : ce sont des monstres d'une violence effrénée, d'une immoralité infâme, ils ont faim de toutes les tyrannies et de tous les crimes... »

Il avait mille fois raison ce malheureux évêque du Calvados, qui expia sur l'échafaud, et son amour pour la Révolution, et sa courageuse mais tardive protestation. La République montrait la tendresse qu'elle a pour les évêques républicains.

La commune de Paris a toutes les initiatives et toutes les audaces : son procureur, Chaumette, décadi, 20 brumaire an II (mercredi, 13 novembre 1793, vieux style..), est à la barre de la Convention : « Le peuple, dit-il, vient de faire un sacrifice à la Raison, dans la ci-devant église métropolitaine ; il vient en offrir un autre dans le sanctuaire de la loi. » Un groupe de jeunes musiciens, les jeunes orphelins des défenseurs de la patrie, chantent un hymne patriotique, qu'on répète en chœur. Des citoyens couverts d'un bonnet rouge s'avancent aux cris de Vive la République ! Vive la Montagne ! Une musique guerrière frappe l'air des airs chéris de la Révolution, elle précède un cortège de jeunes femmes vêtues de blanc, ceintes d'un ruban tricolore, la tête ornée de fleurs. Après elles s'avance la déesse de la Raison ; c'est une belle femme portée par quatre hommes, dans un fauteuil entouré de guirlandes de chêne; le bonnet de la Liberté est placé sur sa tête, sur ses épaules flotte un manteau bleu, elle s'appuie sur une pique. L'enthousiasme

est dans tous les cœurs, la déesse de la Raison est placée vis-à-vis le Président. Le silence succède aux acclamations. « Vous l'avez vu, citoyens législateurs, reprend Chaumette, le fanatisme a lâché prise. Ses yeux louches n'ont pu soutenir l'éclat de la lumière ; il s'est enfui. Aujourd'hui, tout le peuple de Paris s'est transporté sous les voûtes gothiques... qui pour la première fois ont retenti du cri de la liberté. Là, nous avons sacrifié à la Liberté, à l'Égalité, à la Nature ; là ,nous avons crié : Vive la Montagne ! et la Montagne nous a entendus, car elle venait nous joindre dans le temple de la Raison. Nous n'avons pas offert nos sacrifices à des idoles inanimées, non, c'est un chef-d'œuvre de la nature, que nous avons choisi pour la représenter. Le peuple a dit : *Plus de prêtres, plus d'autres dieux que ceux que la nature nous offre.* Nous, ses magistrats..., nous vous demandons que la ci-devant métropole de Paris soit consacrée à la Raison et à la Liberté. » On applaudit. Le Président : « L'Assemblée voit avec la plus vive satisfaction le triomphe que la Raison remporte sur la superstition et le fanatisme : *elle allait se rendre en masse* dans ce temple que vous venez de consacrer à cette déesse, pour célébrer *avec le peuple cette auguste et mémorable* fête. » — Le cynique Chabot convertit en motion la demande des citoyens de Paris ; désormais l'église métropolitaine sera le temple de la Raison. Romme propose que la déesse se place à côté du président. Chaumette la conduit au bureau, le président et les secrétaires lui donnent le baiser fraternel ; la salle retentit d'applaudissements. « Que la Convention, dit Thuriot, marche en corps au milieu du peuple, au temple de la Raison, pour y chanter l'*Hymne de la Liberté.* Les acclamations, les transports de joie ont accueilli cette proposition. La séance est levée. Il est quatre heures [1]. »

Un témoin de cette scène, l'évêque Grégoire, l'a racontée en termes indignés et vrais : « Léonard Bourdon, un impie, informe la Convention que le peuple a célébré sa régénération dans le temple de la Raison. Un instant après, défilent dans la salle, au bruit des fanfares, une foule de gens entourant une femme de l'Opéra portée sur les épaules et figurant la déesse de la Liberté. Elle prend place à côté du président, qui lui donne l'accolade. La moitié de la Convention part avec cette horde athéo-fanatique pour aller fêter la Raison dans son nouveau temple. Ainsi la basilique où,

1. *Moniteur*, n° 53. 1793.

depuis des siècles, retentissaient les vérités évangéliques, fut livrée à une tourbe de prostituées, d'histrions et d'atroces persécuteurs [1]. » Le 21 brumaire, le conseil général de la Commune charge le procureur Chaumette et un secrétaire-greffier de « rédiger le rapport de la fête de la Raison, qui a été célébrée, hier, à la ci-devant métropole, lequel rapport sera envoyé aux départements [2] avec l'*Hymne à la Liberté* composé pour l'inauguration du temple par Chénier, député à la Convention, musique de Gossec. » L'*Hymne* a six strophes ; voici le début :

Descends, ô Liberté, fille de la Nature,
Le peuple a reconquis son pouvoir immortel :
Sur les pompeux débris de l'antique imposture
Ses mains relèvent ton autel.

L'orgie qui a profané Notre-Dame est répétée dans les autres églises : « A Saint-Sulpice, un déclamateur furibond, à Saint-Roch, le comédien Monvel [3], hurlent contre la religion, ses mystères, ses miracles ; à Saint-Eustache, un banquet ; à Saint-Gervais, un bal dans la chapelle de la *brune Marie,* sont accompagnés et suivis de propos, de chansons et d'actions où l'impiété le disputait à la lubricité [4]. » Marat, la Terreur incarnée, doit remplacer au Panthéon le corps de Mirabeau (décret du 24 brumaire) ; on lui érige des bustes, des statues, des autels ; on célèbre des fêtes en son honneur. On chante des hymnes : « Cœur sacré de Jésus, cœur sacré de Marat ; vous avez les mêmes droits à nos hommages. » Non, dit un apôtre de la Raison, Jésus a fait naître la superstition, il a défendu les rois ; Marat a eu le courage de les écraser [5]. » Le 1er décembre, 11 frimaire, la commune organise les cérémonies de la nouvelle religion : les mères de famille devront y amener leurs enfants, les instituteurs, leurs élèves. Le fondateur des *Révolutions de Paris,* Prud'homme, qui publia plus tard l'*Histoire des crimes de la Révolution,* en parle d'abord avec enthousiasme ; en réalité, ces

1. *Histoire des sectes religieuses*, t. 1. 30-33.
2. Cette relation, imprimée dans les *Mélanges sur la Révolution*, fut répandue avec profusion.
3. *Discours du citoyen Monvel, de la section de la Montagne, le jour de la fête de la Raison, 10 frimaire an II.* In-8°. Chez Lefer, papetier, à côté des Jacobins.
4. *Hist. des sectes*, etc., t. I. 37.
5. *Discours du maire de Dijon pour l'inauguration du buste de Marat.*

fêtes sacrilèges n'inspiraient que le dégoût : on y chantait, on y criait, la musique y jouait le *Ça ira* ou le *Ça n'ira pas,* la *Marseillaise,* on s'y affublait des dépouilles des prêtres ; les athées avaient installé leur sabbat dans le lieu saint !

Ouvrez les livres, les brochures, les pamphlets de la Révolution, consultez les bulletins de la Convention, les arrêtés des représentants en mission, les journaux surtout : l'*Ami du Peuple* de Marat, *le Père Duchesne* d'Hébert, *le Patriote français* de Brissot, *les Révolutions de France et de Brabant* de Camille Desmoulins, *le Journal de la Montagne,* vous y trouverez partout et toujours la pensée maîtresse de ces fêtes et leur but cyniquement avoué d'abolir à jamais le christianisme et de substituer à ses cérémonies antiques des fêtes matérialistes. — En l'espace de vingt jours, 2,346 églises furent converties en *temples de la Raison;* une poignée de pervers étouffe la plainte des opprimés ; on craint la délation, les cachots et la mort.

A Nancy, le conseil général du département prescrit, *le 5e jour du 2e mois de l'an 1er de la mort du tyran,* qu'une fête civique sera célébrée le 30 brumaire, au temple de la Raison. La veille on proclame et on affiche le programme ; j'ai là sous les yeux la relation de cette fête publiée par Bachot, l'imprimeur de la Société populaire ; elle comprend 14 pages in-4°. Il faudrait tout citer : à neuf heures, les corps constitués administratifs et judiciaires, le comité des Sans-culottes, la société des Amis de la Constitution, les dames poissonnières, les membres du ci-devant clergé, les gardes nationaux se réunissent. A dix heures, le cortège se rend au temple, le représentant du peuple, Faure, de la Haute-Loire, « qui fut toujours à la cime de la Montagne, » préside l'assemblée. Il fait l'énumération et l'éloge des prêtres apostats : « Dans cette chaire d'où je vous parle, il y a quelques mois, un prétendu évêque vous prêchait l'erreur ; éclairé aujourd'hui par les lumières de la raison, il abjure la superstition et le fanatisme, il donne à tous *un grand et salutaire exemple !* » Après lui, le président provisoire de la commission révolutionnaire prononce un discours impie ; puis commence le défilé des abjurations : les vicaires généraux en tête, le supérieur et le directeur du séminaire, les curés de Saint-Sébastien, de Saint-Nicolas, de Saint-Pierre, le soldat Guenche, ci-devant secrétaire de l'évêché, cinquante-cinq curés ou vicaires du district viennent déposer sur l'autel de la patrie leurs ornements et leurs lettres de prêtrise. Les assermentés sont restés dans les églises

tant qu'il y a eu honneur et profit ; ils ont montré, au jour de l'épreuve, le peu de vigueur de cette église patriote et républicaine. Le rabbin de la synagogue lui aussi remet ses patentes. Le représentant du peuple fait un faisceau de chasubles, de surplis, de lettres et de titres, et il y met le feu ; prenant ensuite le calice du ci-devant évêque, il le fait remplir de vin et il le boit à la République ! On quitte le temple de la Raison, qui a retenti des acclamations des sans-culottes, et on va en procession à la salle de la Société populaire. Un banquet civique réunit ensuite à la maison commune un nombre considérable de convives. A 3 heures après midi, une salve d'artillerie donne le signal d'une promenade civique à l'arbre de la Liberté ; une séance de la Société populaire a terminé cette fête patriotique. »

Nos archives de la Meurthe sont remplies de révélations sur les actes de ce proconsul qui boit dans le calice de l'évêque ; les prisons sont pleines ; la bourgeoisie libérale de 89 n'est pas épargnée ; un registre in-4° de 32 pages contient la liste des personnes mises en état d'arrestation.

Le département tout entier est en proie « à tout ce que peut suggérer l'esprit de fureur, de pillage et de délire. » Marat-Mauger [1], président du comité des sans-culottes et commissaire du conseil exécutif près le département, seconde merveilleusement les vues du représentant. Celui-ci, le 11 frimaire, fait imprimer à 6 000 exemplaires une lettre adressée aux municipalités, aux districts, aux sociétés populaires. J'en cite quelques phrases : « Il faut que chacun de vous soit un Brutus. Je vous promis de tomber sur les intrigants, les aristocrates fédéralistes et royalistes, j'ai tenu parole. Assurez-vous de leur personne, livrez-les au glaive de la loi ; que le fer de la guillotine ne se rouille que lorsque la République n'aura plus un seul ennemi. Il faut que tout individu *qui a le pied sur le sol de la République soit républicain, ou qu'il cesse d'exister.* »

Le programme de ces fêtes laïques et obligatoires est, en général, le même ; on invite les citoyens à s'y trouver au jour de décadi, « à peine d'être déclarées suspectes, les personnes qui y manqueront ; comme aussi il est défendu à tous cabaretiers, aubergistes, traiteurs et autres de donner à boire ou à manger pendant le temps *de la lecture,* sous peine de suspension et d'amende [2]. » On y lira les

1. Ce Mauger, qui avait joint à son nom celui de Marat, fut l'agent le plus actif de la Terreur. V. son *Discours à l'ouverture des séances du Comité des sans-culottes, 23 octobre 1793.* In-4°, chez Bachot.

2. Arch. de Florac.

décrets, les bons patriotes y feront des motions « qui peuvent amener tous les citoyens au culte de la Raison, » les patriotes les plus capables prononceront des discours. J'en ai collectionné un grand nombre, rien de plus odieux, de plus cynique et de plus stupide.

Le local de la Société populaire ou l'arbre de la Liberté sont le plus souvent les points de départ ou de station. De là on se rend au temple de la Raison. La hache a brisé les tabernacles, les confessionnaux, les statues, les crucifix, elle a respecté la chaire nécessaire aux orateurs; des bustes de Brutus, de Marat, de Le Peletier remplacent « les signes de la superstition ; » sur le maître-autel on élève un trône pour la déesse de la Raison. « Ces déesses étant toujours partie intégrante de la fête, présentent l'image de Vénus et de la débauche substituée au culte du vrai Dieu. Dans un département du Nord, un médecin fut chargé de guérir simultanément la déesse de la Raison et un député alors en mission, dont elle était la concubine [1]. A Saint-Cloud, sur un char attelé de six baudets couronnés, une femme représente *la Morale*, elle tient un livre d'une main, de l'autre deux cordes, l'une attachée au cou du pape, l'autre au cou de Capet. »

A Châlons-sur-Marne, la vieille ville épiscopale, huit montagnards portent la déesse, qui a deux nymphes pour suivantes ; ailleurs, ce sont des vestales. Quelles vestales !

Le 1er pluviôse an II, le député Phlieger, à Châlons, assiste à la fête : des ânes mitrés traînent *le char de la féodalité,* sur lequel on voit le pape, deux cardinaux et tous les insignes du sacerdoce. Des hommes armés de haches enlèvent le pape et les cardinaux, ils les attachent *au char de la Liberté,* un bûcher consume les ornements du culte.

A Auch, le 10 nivôse, des sans-culottes font descendre des tribunes de l'église un superbe crucifix « dont l'attitude peu fière offensait les mâles regards des républicains. » Le patriote Lautrac, un apôtre du culte nouveau, monte en chaire pour répandre les lumières de la philosophie et de la raison.

A Rochefort, le député Lequinio, 20 brumaire, fait un discours sur le bonheur... « N'attendez pas que je vous parle des anges, des archanges, du Paradis, des Champs-Élysées, des houris de Mahomet, de cette félicité céleste que les ministres des religions vous

1. *Hist. des sectes révol.*, t. I, p. 53.

ont promis *après la mort,* afin que, *pendant votre vie,* vous fissiez bêtement tout ce qu'ils voulaient. Non, citoyens, *il n'est point de vie future.* » Ce même instituteur de morale, dans un rapport à la Convention sur les fêtes nationales, démontre « qu'une jeune fille a bien la liberté de conserver sa pudeur ou de la sacrifier aux jouissances que son imagination ou son tempérament sollicitent. Elle est maîtresse d'elle-même, il n'y a pas de loi qui, sans despotisme, puisse lui interdire l'usage de *ses puissances physiques.* »

A Troyes, le décadi, 30 nivôse, au temple de la Vérité et de la Raison, le président de la société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, régénérée par le représentant du peuple Bô, prononce un discours sur « les crimes du fanatisme et les absurdités du sacerdoce. » Dans cette même ville, on célèbre, par ordre, l'anniversaire de la mort du *dernier tyran des Français;* les autorités et la garde nationale se rendent à l'hôtel de ville : en tête, les gendarmes à cheval, les canonniers, les deux premiers bataillons de la garde nationale portant des inscriptions et précédant une statue de la République entourée de quatre trophées représentant « les dépouilles des abus ; » l'un de ces trophées figurait les dépenses de l'ancienne cour ; entre autres *cinquante millions perdus au jeu par la ci-devant reine avec Lambesc, Bouillé et autres esclaves ;* les vétérans nationaux soldés, le détachement du bataillon de la Montagne, les autorités constituées, la société populaire, le 3e et le 4e bataillon de la garde nationale ferment le cortège ; on se rend au temple de la Raison ; là, des discours, des danses, des hymnes, des représentations théâtrales (*la Mort de César*) terminent la fête.

Le 10 floréal (29 avril), on célèbre le décret de la Convention qui proclame la liberté des nègres ; les femmes des membres de la commune y invitent les citoyennes patriotes. « Comme femme de patriote et patriote toi-même, je m'adresse à toi, dit la lettre, pour venir par tes charmes embellir et animer la fête. Tu laisseras aux âmes rouillées de préjugés le soin de la raillerie ; la patrie te verra ; elle en sourira et tu auras bien mérité d'elle[1]. »

A Rosières, le 2 frimaire an II, il y a une émeute ; un apostat, l'ex-curé, déclare, du haut de la chaire, qu'il est autorisé *à faire*

1. Arch. de Troyes. Voyez l'excellent travail de M. Babeau sur l'hist. de la Révolution à Troyes.

lui seul les fonctions de prédicateur de la morale et que si quelqu'un trouble ses leçons, la sainte guillotine est là[1]. Les femmes ont empêché le transport à Nancy des dépouilles des églises. Le maire et les officiers municipaux ont suspendu le départ pour éviter une collision sanglante. « Informé des troubles occasionnés à Rosières par le fanatisme, le représentant en mission envoie un commissaire avec des pouvoirs illimités. Le 4 frimaire, le commissaire, le citoyen Barbillat, invite à son de caisse tous les citoyens à se rendre, à trois heures, au temple de la Raison, pour y entendre « le langage de la philosophie. » A cinq heures, « accompagné du conseil général de la commune, escorté de quatre gendarmes et d'un piquet de cinquante gardes nationaux, il monte en chaire. « A cette place si longtemps occupée par le mensonge, le fanatisme et la superstition, » il rend compte au peuple de sa mission. Il donne successivement lecture des deux discours si naturels et si vrais prononcés par Faure, à la Société populaire et au temple de Nancy. Il a le plaisir et la satisfaction de voir que ces discours ont été sentis et goûtés par la multitude. Obligé de reprendre haleine, « à l'exemple des orateurs prétendus sacrés qui, pendant leurs pauses, faisaient chanter quelques strophes pieusement ridicules, Barbillat a engagé son auditoire à chanter le sublime couplet : *Amour sacré de la patrie.* » Ce couplet, entonné d'une voix forte et sonore par un républicain, et chanté par toute la commune, a été suivi de l'hymne entier. Barbillat a fait signe de la main pour demander le silence. Il a fait une peinture rapide et saillante des crimes nombreux des rois et des prêtres, de tous les maux, dont nous étions accablés sous ce double esclavage. Il a demandé si quelqu'un voudrait encore avoir un Roi ? Un cri unanime de toute l'assemblée a répondu : Non, point de roi ! Vive la République ! Vivent les sans-culottes ! Vive la sainte Montagne ! Il a demandé ensuite : Voulez-vous des prêtres ? Même refus, *mais de la part d'un bien plus petit nombre.* Alors, il leur a fait sentir combien ce joug que la prêtraille avait appesanti sur nos têtes était onéreux et ridicule. L'empire des prêtres s'appesantissait sur nous depuis l'instant de notre naissance jusqu'à celui de notre mort. Après avoir ainsi démontré d'une manière évidente le char-

1. *Adresse du conseil général de Rosières, district de Nancy, aux citoyens nos frères du département et à tous nos frères de la République, salut et fraternité.* In-4°, 39 pages. 10 frimaire an II.

latanisme des prêtres, il déclare « que *tous les signes représentatifs* du ci-devant culte seront *détruits dans la journée de demain*, et que tous les objets et meubles des églises seront transportés *à l'instant* à Nancy, sous la responsabilité du maire et du procureur de la commune. » Après quoi, l'orateur ayant témoigné sa surprise de ce qu'il ne voyait flotter sur aucune tête le symbole de la Liberté, le bonnet rouge, qui est la terreur des égoïstes et des mauvais citoyens, il a été décidé que le bonnet rouge serait incessamment arboré sur toutes les têtes de la municipalité qui ne pourrait siéger ni à la commune, ni au temple, sans ce signe de la liberté. Ensuite, on a chanté des hymnes, des couplets patriotiques. On a reconduit l'orateur à la maison commune, aux acclamations réitérées de : Vive la République ! Vivent les sans-culottes ! Vive la sainte Montagne ! On s'est arrêté sur la place, à l'entour de l'arbre de la Liberté, on y a recommencé l'hymne chéri des Marseillais et on y a chanté, *pour la première fois*, l'hymne apporté par le citoyen commissaire sur les ci-devant saints :

Saints Pierre, Paul, Mathias, Jude [1].

Faut-il citer des fragments de ces chants ? Le ridicule le dispute à l'impiété, rien de plus odieux et de plus cynique.

Soyons égaux, disait Jésus :
Et son vicaire est sur un trône !
Jésus qui n'eut que des vertus
Et des épines pour couronne.

Voilà généralement l'insinuant début. Voici la franche conclusion :

Un prêtre n'est pas un homme ;
A moins qu'on ne les assomme,
Ils nous domineront tous !

La France va-t-elle devenir définitivement la proie de la démence et de la fureur des sectateurs de sa nouvelle divinité ? Dieu ne l'a pas permis ; le sang des martyrs, les larmes, les prières des proscrits et des justes ont désarmé sa colère. L'excès du mal produit une réaction, on a jugé l'arbre à ses fruits, la religion de l'athéisme a montré ce qu'elle pouvait produire, et elle fait horreur.

1. V. *Revue de la Révolution*. Mai 1883. T. 1er.

Le 6 frimaire [1], Danton, de sa voix tonnante, demande à la Convention « que les artistes les plus distingués concourent pour l'élévation d'un vaste temple, où, à un jour indiqué, seront célébrés des jeux nationaux. Si la Grèce eut ses jeux olympiques, la France solennisera aussi ses jours sans-culottides. Le peuple aura ses fêtes, dans lesquelles *il offrira de l'encens à l'Être suprême*, au maître de la nature : *car nous n'avons pas voulu anéantir la superstition pour établir le règne de l'athéisme.* Donnons des armes à ceux qui peuvent les porter, de l'instruction à la jeunesse, *des fêtes nationales au peuple.* »

Le 1er germinal an II, l'expiation commence : Hébert l'athée, l'inventeur du culte de la Raison, Momoro, son complice, Anacharsis Cloots « qui voulait faire guillotiner tous ceux qui croient en Dieu, » montent sur l'échafaud ; le 21 du même mois, c'est le tour du lâche Gobel, de Chaumette, ce fétiche du peuple de Paris. « Ils se sont coalisés, dit l'accusateur public, pour effacer toute idée de la divinité et fonder le gouvernement français sur l'athéisme. Ils ont dépouillé et fermé les églises, afin que les fanatiques, coalisés avec les libertins, renversent le gouvernement de la République. »

C'est le conventionnel Grégoire qui nous dira le dernier mot sur ces fêtes de la Raison : « La postérité ignorera une partie de ces horreurs, car il est des faits que la plume n'ose retracer. Les horreurs d'Onam, d'Anthiocus et de Balthazar réunies ne peignent encore que très imparfaitement celles dont nous fûmes contemporains, et *ces faits indéniables* sont consignés dans des procès-verbaux, des journaux, des correspondances authentiques, dans la mémoire des acteurs et des témoins. »

Il ne faut pas croire pourtant que ces effroyables inepties furent acceptées sans luttes. Nous connaissons celles qui soulevèrent tant de provinces contre la République. Dans les contrées même qui ne se soulevèrent pas en masse, bien des protestations s'élevèrent. Nous en pourrions citer beaucoup d'exemples. Nous nous bornons à donner l'extrait suivant d'un arrêté du directoire du département de la Meuse, parce qu'il met en son plein jour ce mélange de stupidité et de tyrannie qui distingue la démocratie républicaine.

Le décadi 20 germinal an II de la République, le directoire

1. *Moniteur*. No 68. 8 frimaire an II.

arrête « qu'il sera *à l'instant* imprimé, pour être envoyé *sans délai,* lu, publié et affiché dans toute l'étendue du département, un arrêté du représentant du peuple près les départements de la Meuse et de la Moselle, pour l'organisation du gouvernement révolutionnaire. Pris à Verdun le 14 germinal. Signé Mallarmé.

Au nom de la République française, une et indivisible. Liberté, égalité ou la mort (il a supprimé la fraternité, et pour cause).

Informé officiellement que, dans la commune de Dun, district de Montmédy, ainsi que dans plusieurs autres communes, le fanatisme exerce encore ses fureurs ; que des imposteurs veulent continuer de maintenir leur autorité sur le peuple et le laisser croupir dans l'ignorance, tandis que *dans toutes les parties de la République* on a rendu hommage aux principes immuables de la vérité et de la raison ; informé que l'on a conservé encore des objets qui, depuis longtemps, auraient dû disparaître. Que l'arrêté du représentant du peuple Bô est *resté sans exécution,* que le 1er germinal, au moment où la société populaire de la commune s'était convoquée dans la ci-devant église pour donner au peuple la lecture de la sublime déclaration des droits de l'homme, un individu a osé demander que le peuple *fût consulté.* Qu'à cette démarche aussi insensée qu'attentatoire aux décrets de la Convention, d'autres individus ont eu *l'impudence de se masquer et de s'affubler d'un costume que l'on appelait surplis,* et de chanter la messe et les vêpres. Que tous ces faits inouïs se sont passés au milieu d'un attroupement séditieux, où l'on criait : *Jésus-Christ est bien mort pour nous, nous pouvons bien mourir pour lui.* Que le 5 germinal, la même scène devait se renouveler ; considérant qu'il est temps d'arrêter le mal dans sa source en frappant révolutionnairement les fanatiques, les chefs de partis, tous les auteurs et fauteurs de pareils troubles, en faisant disparaître tous les objets qui rappellent les erreurs de l'idolâtrie, arrête ce qui suit. Art. 1er. Les administrateurs et les officiers municipaux du district seront tenus, sous leur responsabilité et sous peine d'être à l'instant incarcérés, déclarés suspects et traités comme tels, de faire enlever tous les ornemens et effets destinés à l'exercice d'aucun culte, tel qu'il soit. Art. II. Ces dispositions sont rendues communes aux autorités constituées de toutes les communes de la Meuse et de la Moselle ; les agents nationaux sont chargés de leur exécution. Art. III. La commune de Dun, *pour sa désobéissance et en punition du scandale qu'elle a excité,* sera privée de toutes ses cloches.

Art. IV. Les nommés Mellet, Noizet, Drappier qui ont osé chanter la messe et les vêpres seront à l'instant mis en arrestation. Art V. L'ex-ministre du culte catholique de Dun, ceux de Milly et de Lion seront également mis en état d'arrestation, attendu qu'ils ont repris des fonctions qu'ils avaient abdiquées et qu'ils ont cherché à entretenir le fanatisme; ils seront déportés, en exécution de l'arrêté du représentant du peuple, en date du 6 germinal. Art. VI. Les commissaires nommés et l'agent national du district informeront contre les auteurs et fauteurs du trouble et de l'émeute des 1er et 5 germinal, et enverront au représentant leurs informations pour être pris le parti qu'il conviendra. Art. VII. Les commissaires pourront requérir les autorités et la force armée pour l'exécution la plus prompte et la plus stricte des présentes. »

Le grand Shahabaham déclarait que ceux de ses sujets qui ne s'amuseraient pas comme il lui convenait seraient empalés. Les Jacobins ne connaissaient pas d'autre système d'administration, et la théorie des fêtes nationales se résume en ceci : Ceux qui ne s'amuseront pas comme il convient à la Révolution seront guillotinés.

MAGGIOLO.

LES CAMPS DE JALÈS *

DEUXIÈME FÉDÉRATION

(DU 17 AU 23 FÉVRIER 1791.)

VII

L'armée de Jalès demandait un général en chef qui fût à la fois intrépide et courageux, habile à manier les esprits et à tirer parti des circonstances, réunissant le sang-froid de la réflexion à l'audace du commandement, sourd aux conseils insidieux des malintentionnés, enfin catholique et royaliste dans l'âme.

Ce fut le contraire qui arriva.

Parmi les bataillons de Jalès, tous n'étaient pas également purs. Venus par crainte ou par force, il y avait là des gardes nationaux de Largentière, d'Aubenas, des Vans, de Vallon et de Villeneuve-de-Berg, qui cherchaient secrètement à faire avorter la fédération. Leurs commandants entrèrent en pourparlers et proposèrent, pour général en chef, Chastanier de Burac [1]. « Jamais, dit encore « Andéol Vincent, jamais homme ne fut moins propre à remplir les « vues des fédérés. Les attentats de l'Assemblée nationale lui « paraissaient de simples erreurs, et elle méritait toujours à ses

* Voir la livraison de juin 1884.

ERRATUM. — Dans l'étude de notre collaborateur M. Simon Brugal sur la deuxième fédération de Jalès (*Revue de la Révolution* du 5 juin 1885), la transposition d'une ligne a rendu incompréhensibles les pages 482 et 483.

La première ligne de la page 483 doit être rétablie en tête de la page 482, et il faut lire ainsi la phrase dénaturée, en se reportant au bas de la page 481 :

« On évalue de 30 à 35000 hommes le nombre de ceux qui prirent part à la « deuxième fédération. Pour signe de ralliement ils portaient, etc. » Le reste est conforme au texte, jusqu'à la dernière ligne (au-dessus des notes) de la page 482. Il faut raccorder cette dernière ligne à la seconde ligne de la page 483 et lire : « aucun « ecclésiastique, pas même le prieur de Chambonas, n'exerça de commandement « dans cette seconde fédération. Les chefs, etc. »

Suit le texte exact de la page 483.

1. Né au château de Burac, dans la paroisse de Mercuer, près Aubenas. Des descendants de sa famille existent encore et habitent aujourd'hui la Côte-d'Or.

« yeux, le respect des Français. Ajoutez à cela un défaut total « d'énergie, un penchant pour les demi-mesures, l'égoïsme per- « sonnel, la crainte de se compromettre et le manque d'élévation « dans l'esprit. Bref, il fallait un homme de feu, et c'était un « homme de glace [1]. » Son titre d'ancien officier de marine en imposa cependant aux bons catholiques eux-mêmes, et lorsque l'intrigue le leur proposa comme chef militaire, ils lui accordèrent leurs voix. Pour ne pas influencer le vote, ignorant d'ailleurs les trahisons qui s'ourdissaient autour d'eux, les membres du comité directeur de Jalès restèrent à l'écart. Ce fut un très grand tort. A la majorité des votants, Chastanier de Burac devint le généralissime de l'armée catholique. Il était deux heures du soir.

Dissimulant ses projets, le nouveau général en chef partit immédiatement pour Saint-Ambroix, avec les bataillons destinés à le suivre et à former le camp de la Cèze. Confiant dans l'homme qu'ils venaient d'investir du commandement suprême, les fédérés — à l'exception des traîtres qui cachaient leur jeu — prirent la route du Gard, en chantant ce *Ça ira* réactionnaire, pastiche de l'autre et fort à la mode alors en Vivarais :

Quand dans la rue on chante :
Ça ira, ça ira,
La nation contente
Croit à ce refrain-là.
Moi je dis à rebours :
Ça ne durera pas toujours (bis).

Oui, oui, de sa folie
Le peuple guérira ;
De la philosophie
Les excès maudira.
Et puis après cela,
Ça ira, ça ira.

Ne croyez pas durables
De sinistres décrets ;
Ne croyez pas valables
Des serments indiscrets.

1. Andéol VINCENT, *Hist. des Guerres, etc.*, p. 38. L'opinion d'Andéol Vincent sur Chastanier de Burac correspond exactement à celle de Jules de Malbos. Il dit de lui (*Evènements de Jalès*, p. 15) : « Chastanier n'avait rien de ce qu'il faut pour commander. Il craignait et flattait le nouveau pouvoir. »

Tout cela finira :
Ça ira, ça ira [1].

Une légion pourtant se refusait à aller plus loin. C'était la légion de Saint-André-Lachamp. L'ancien syndic du pays du Vivarais, M. de Lachadenède, enleva ses irrésolutions. Monté sur un cheval blanc, il parcourut les rangs des légionnaires tièdes : « Quelle légion? » demanda-t-il. — Les légionnaires répondirent : « De Saint-André-Lachamp. » — M. de Lachadenède : « Braves gens, les gens de « Saint-André! Aimez-vous votre religion? » — « Certainement, « certainement. » — « Eh bien! vous allez le prouver en partant « pour Barjac, où vous serez cantonnés chez des bourgeois qui dé- « fendent comme vous la loi de vos pères. Voici des ordres. » Il n'en fallut pas davantage. La légion de Saint-André se joignit à celle de Barjac et partit pour sa destination [2].

C'est probablement à cet incident que fait allusion Dampmartin, quand il raconte qu'à la deuxième fédération de Jalès les dialogues suivants s'échangèrent entre les membres du comité directeur et les paysans : — « Allons, mes enfants, vive le Roi! Il faut défendre « Dieu et son prince jusqu'au dernier soupir. » — « Oui, oui, cer- « tainement, et de grand cœur. »—« Il faut rétablir les droits sacrés « de l'autel et du trône. » — « A votre volonté; mais il faut garder « aussi la révolution, car il y a de bonnes choses là-dedans [3]. »

Il serait téméraire de prendre trop à la lettre ces paroles. Néanmoins, en avançant dans ces études, nous nous sommes convaincus que plusieurs fédérés du second camp de Jalès ne s'armèrent que pour défendre la religion de leurs pères contre les empiètements du protestantisme, du philosophisme et de la démagogie athée. Certes, tous les chefs, et la plupart des paysans eux-mêmes, étaient à la fois catholiques et royalistes. Ils demeuraient fidèles à la devise traditionnelle : Dieu et le Roi! Mais à certains d'entre eux aussi, la royauté apparaissait comme une chose vague, indéfinie, qui ne disait rien à leur cœur. Tout différemment se présentait la Religion. Ils l'aimaient d'un amour sincère, et ils en pratiquaient le culte avec une respectueuse et inaltérable fidélité. Etrange contraste! Très franchement, ils avaient applaudi aux

1. Papiers Valgorge (dossier Jalès).
2. Souvenirs d'un témoin oculaire. (De nos archives).
3. Dampmartin, *Evènements*, etc. t. I, p. 208. Quoique royaliste, M. Dampmartin se pique de libéralisme. Son père était maire d'Uzès en 1789 et 1790

bonnes et justes réformes de 89, et ils se trouvaient maintenant dans cette singulière situation d'approuver et d'abhorrer en même temps la Révolution. Ils l'approuvaient, parce qu'elle avait détruit certains abus de l'Ancien Régime qui leur furent particulièrement lourds, et ils l'abhorraient, parce qu'elle commençait à persécuter leurs prêtres, à donner leurs églises à des intrus et à tracasser leur conscience. Je sais bien que je suis sur ce point en contradiction avec d'honorables écrivains royalistes; mais je crois être dans la vérité. Cette opinion, basée sur des documents irrécusables, n'enlève rien d'ailleurs au désintéressement et à la grandeur du but des premières fédérations de Jalès.

VIII

Le 21 février, à dix heures du matin, deux légions retardataires, celles de Vals et d'Antraigues, arrivèrent à Jalès. Elles annoncèrent que les deux camps de réserve étaient formés : l'un, à la Levade de Nieigles, sous le commandement du colonel Durand, de Thueyts; l'autre, dans la plaine de Laurac, sous la direction de M. de Fages-Lachamp. Ces nouvelles réjouirent les chefs du comité directeur. Ils crurent au succès complet de leur entreprise. Hélas ! la désillusion ne devait pas tarder à venir.

En touchant pied à Saint-Ambroix, les retardataires de Vals et d'Antraigues trouvèrent le camp sous les armes — tous les chefs de légion groupés autour de Chastanier de Burac. Celui-ci essayait de leur persuader qu'ils devaient se licencier. Cette idée était approuvée par les capitaines et commandants de cinq ou six gardes nationales urbaines. Mais tous les autres, les commandants des légions vraiment catholiques, protestaient hautement et criaient à la trahison. Il se rabattit alors sur une formule d'autorisation plate et ambigue à demander aux pouvoirs publics et à l'Assemblée nationale. Elle fut rejetée avec mépris par le plus grand nombre. Chastanier, qui avait déjà noué des intelligences avec les autorités révolutionnaires du Gard, conçut un violent dépit de se voir découvert. Il laissa les chefs de légion discuter entre eux, et rassemblant en rond, dans une prairie des bords de la Cèze, les simples fédérés, il leur tint ce discours perfide : « Braves et fidèles habitants du Viva-« rais, en prenant les armes et en vous réunissant en ces lieux, « quel était votre projet ? Celui de marcher au secours des catho-

« liques égorgés, disait-on, par les protestants. Votre but était ho-
« norable, et la reconnaissance nationale vous en doit des remer-
« ciements. Mais, j'en rends grâce au ciel, votre courage et vos
« bonnes dispositions deviennent inutiles. Nismes et tout le dépar-
« tement du Gard jouissent d'une parfaite tranquillité. Un moment,
« elle fut troublée, il est vrai ; mais, ce fut l'effet de ces décla-
« mations exagérées qui ne voient qu'un renversement général
« dans les travaux du gouvernement. On vous a parlé des dangers
« qui menacent le Roi et la Religion. Croyez-moi, habitans du Vi-
« varais, le trône et l'autel sont inviolables et inviolés. Quelques
« abus réprimés et quelques réformes dans le sacerdoce ne sont
« point des attentats faits à la Religion. Ainsi donc, si tout ce qui
« nous entoure est tranquille et soumis, ne donnons pas le funeste
« exemple d'une révolte armée que ne justifierait aucun motif.
« Rentrez paisiblement dans vos foyers, reprenez vos utiles travaux
« et, s'il arrivait que vos mandataires voulussent outrepasser leurs
« pouvoirs et flétrir le trône et l'autel, vous me verriez vous ras-
« sembler de nouveau et marcher à votre tête contre les ennemis
« de votre Dieu et de votre souverain [1]. »

Cette harangue, habilement proportionnée à l'esprit de plusieurs de ceux à qui elle était adressée, produisit tout l'effet qu'en attendait le cauteleux général. La plupart des fédérés ajoutèrent foi aux paroles d'un chef qu'ils croyaient partager leurs opinions. Ils reconnurent plus tard qu'ils avaient été trompés ; mais, sur le moment, ils furent très sincèrement persuadés que la religion n'avait plus rien à redouter, que l'Assemblée nationale allait corriger ses mauvaises lois, et que les protestants rentraient dans le devoir. Aussi, le soir même, le camp de la Cèze était levé : les paysans catholiques, sournoisement encouragés par les révolutionnaires épars dans leurs rangs, avaient repris le chemin de leurs montagnes.

Cette retraite désastreuse, dont Chastanier de Burac donna le premier l'exemple, fut immédiatement annoncée au comité-directeur de Jalès. Bastide-Malbos et ses amis essayèrent bien de rallier les fédérés qui passaient près du château ; mais, devant les menaces des faux frères, ils durent provisoirement renoncer à tout espoir de reconstituer la fédération. Seul, le détachement dirigé sur Barjac, avec l'abbé de la Molette, Théron, des Vans, et la Saumès, de Ribes, ne se laissa pas gagner. Il campa trois jours, dans

1. Andéol VINCENT. *Hist. des guerres, etc.*, p. 41.

le village de Bessas, attendant des ordres. Ces ordres ne vinrent point. Bastide-Malbos comprit que tout effort pour remédier au désarroi était momentanément inutile. Il fallait attendre que les événements portassent la lumière dans l'esprit des catholiques et des royalistes qu'avait séduit l'hypocrite discours de Chastanier de Burac. « Mes amis, dit Bastide-Malbos aux membres du comité-« directeur de Jalès, la partie est perdue. Mais notre cause n'est « pas morte. C'est à recommencer. L'essentiel, une autre fois, sera « de mieux choisir nos troupes, et surtout notre général. J'ai main-« tenant la certitude que les gardes nationales des chefs-lieux « de canton sont contre nous. Les fédérés catholiques se passeront « d'elles. Pour le moment, la prudence veut que nous ne persistions « pas dans une lutte sans issue. Que peuvent faire des capitaines « qui n'ont plus de soldats ? Séparons-nous [1]. »

Ainsi fut-il.

Le 22 février, Berrias, la Commanderie et la plaine de Jalès avaient repris leur calme habituel. De même, il ne restait plus un seul homme dans les plaines de Laurac et de la Levade. En voyant revenir l'armée de Jalès, MM. de Fages-Lachamp et Durand avaient dissous les camps de réserve. Quelques chefs pleuraient de rage. Mais ils étaient écrasés par la fatalité des événements. Telles sont les vraies causes qui firent échouer la seconde fédération catholique du Vivarais — entreprise qui avait pourtant pour elle de réels éléments de succès, un grand enthousiasme et de fortes convictions !

IX

Pendant que se passaient ces tristes incidents, les directoires des départements de l'Ardèche et du Gard nommaient des commissaires pour s'enquérir de tout ce qui concernait l'insurrection. Ces commissaires étaient, pour le Gard, MM. Ménard et David-Jonquières ; pour l'Ardèche, MM. Vacher et de Reboul. En même temps, ils requerraient une brigade d'artillerie en garnison à Valence ; le régiment de Soissonnais, caserné à Montélimart ; le régiment de Lyonnais, mandé de Tarascon ; le régiment de Bresse disséminé à Uzès et à Bagnols ; enfin les gardes nationales constitutionnelles de plus de cinquante communes des bords du Rhône. Toutes ces troupes,

1. Souvenirs de Chalbos de Teyrargues, bailli de Tharaux.

sous la direction du général d'Albignac [1], devaient se porter contre l'armée de Jalès, par trois points différents. La première division, partant d'Alais, enlèverait d'abord Saint-Ambroix aux fédérés catholiques ; la seconde irait du Pont-Saint-Esprit à Barjac ; la troisième, formée à Uzès, pousserait, par Saint-Jean de Maruéjols, jusqu'aux limites de l'Ardèche. Le plan du général d'Albignac ne manquait pas d'habileté : il s'exécuta de point en point ; mais trop tard. Le camp de Saint-Ambroix était vide, et, sauf le détachement resté dans les environs de Barjac, tous les fédérés avaient disparu. Le poète l'a dit :

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

Le général d'Albignac ne retira de son expédition que la honte d'une boucherie exécutée à froid et absolument sans excuse. Voyant l'échec de la fédération, les malheureux émigrants d'Uzès avaient pris le parti de rentrer chez eux. Des proclamations du directoire du Gard, affichées dans les communes limitrophes de la région de Jalès, promettaient aux fugitifs amnistie et pardon. Sur la foi des promesses faites, ces pauvres gens quittèrent le Vivarais, en toute confiance. Mais, rencontrés par la soldatesque à la montée de Tharaux, plusieurs d'entre eux furent lâchement assassinés, et les autres ne durent leur salut qu'à une prompte fuite. Chalbos de Teyrargues, dans ses *Souvenirs,* affirme même qu'il n'en échappa point un seul [2]. Le général d'Albignac aurait certainement pu empêcher un pareil crime ; mais, en ce moment, il paradait devant les commissaires de l'Ardèche qui venaient d'arriver à Barjac, ordonnait l'arrestation de MM. de la Molette, Théron, La Saumès, Saurin et Chalbos qui avaient demandé à parlementer, et faisait conduire les fédérés de marque dans les prisons du Pont-Saint-Esprit. Après quoi, tout fier de pareilles victoires, il passait en

1. Le général Louis-Alexandre d'Albignac était né à Arrigas, près du Vigan, en 1739. Il fit la guerre d'Amérique et des Indes, et fut nommé maréchal de camp par Louis XVI. En 1791, il commandait l'armée du département du Gard. Suspendu lors des événements qui réunirent le Comtat à la France, il reprit du service en 1792 — et nous le retrouverons, cette année-là, marchant contre le comte de Saillans, chef de la troisième fédération de Jalès. Ami de Boissy-d'Anglas, le général d'Albignac était partisan des idées nouvelles. Il prit sa retraite en 1801.

2. Baragnon (*Histoire de Nîmes*, t. IV, p. 34) est de l'avis de Chalbos de Teyrargues. Mais Jules de Malbos (dans sa *Relation des événements*), de même que Dampmartin (t. I. p. 20), disent qu'ils ne périrent qu'en partie.

revue les gardes nationales espripontaines qui voulaient, malgré les commissaires de l'Ardèche, pénétrer jusqu'à Jalès.

Les commissaires de l'Ardèche se basaient sur une loi défendant aux troupes d'un département d'entrer dans le territoire d'un autre, avant d'en avoir obtenu la permission de ses administrateurs.

Il y eut, à cette occasion, de violentes entrevues, dans lesquelles MM. Vacher et de Reboul furent insultés par un certain Legrand, commandant l'armée citoyenne du Pont-Saint-Esprit. Il les accusa de connivence avec les « fanatiques » de Jalès, et menaça de dénoncer leur « insollicitude » à l'Assemblée nationale. « C'est votre inaction, » ajoutait Legrand, « qui a autorisé » le soulèvement des « aristocrates ». La connivence n'existait pas. Mais il est certain que les administrateurs de l'Ardèche nourrissaient des sympathies secrètes pour Bastide-Malbos qui leur était personnellement connu [1]. Celui-ci venait de leur écrire pour leur annoncer que le camp avait été levé, que les fédérés avaient réintégré leurs foyers, et que le calme régnait dans le pays. Ces nouvelles se trouvaient confirmées par une estafette que leur envoyaient à l'instant même les administrateurs du district du Tanargue. En conséquence, MM. Vacher et de Reboul remerciaient l'armée du Pont-Saint-Esprit de l'offre que « son patriotisme lui avait dictée » et la louaient de son « zèle. » Le farouche Legrand répliquait que « l'armée citoyenne ne s'était point portée à Barjac pour recevoir « des éloges, mais pour combattre les ennemis de la Constitution ; « qu'elle ne croyait point aux nouvelles citées ; qu'elle en avait reçu « de contraires; que, dans tous les cas, elle estimerait nécessaire de « faire paraître sur les lieux un corps capable d'imprimer la terreur « à *l'aristocratie* (sic), qui infeste le département de l'Ardèche [2]. » Il réitera ses offres ; mais les commissaires ardèchois persistèrent dans leur refus. Ces contestations durèrent deux jours.

Après quoi, de guerre lasse, MM. de Reboul et Vacher permirent au commandant Legrand de leur faire escorte jusqu'à Jalès avec un détachement de six cents hommes seulement.

1. Au fond du cœur, MM. Vacher et de Reboul, de même que M. Dalmas, auraient bien voulu concilier leurs sentiments royalistes avec les devoirs attachés aux fonctions qu'ils avaient cru pouvoir accepter sous la nouvelle constitution. J'avoue que c'était difficile.

2. *Courrier d'Avignon*, des 8 et 12 mars 1791 ; *Procès-verbal de la mission des commissaires envoyés par le département de l'Ardèche* (De nos archives); *Journal de l'armée citoyenne du Pont-Saint-Esprit.* (Orange, 1791, in-8° de 33 pages.)

X

Dès leur arrivée à Jalès, les Espripontains se ruèrent sur le château de la Commanderie. La grande porte d'entrée était fermée, et la clef se trouvait à Berrias, chez Bastide-Malbos [1]. Quelques officiers de l'armée « citoyenne, » parmi lesquels le commandant Legrand, firent, en cette circonstance, les bons apôtres. Ils se rendirent à Berrias et se présentèrent devant le maire en manifestant les intentions les plus pacifiques. Bastide-Malbos, qui ne se méfiait de rien, accueillit ces hypocrites avec beaucoup d'honnêteté. Legrand pria son hôte de vouloir bien les accompagner, lui et ses officiers, au château de Jalès, « charmés, disaient-ils, de voir un lieu « qui devenait célèbre par la réunion de tant de bons Français. » Sans aucune méfiance, Bastide-Malbos s'empressa de satisfaire leurs désirs. Il allait ouvrir lui-même aux Espripontains le portail à deux battants, quand il vit ce portail enfoncé. L'armée « citoyenne » s'était déjà précipitée dans les cours, dans les écuries, dans les caves, dans les chambres, dans les salles, dans les cuisines, dans les greniers et dans les galetas. Elle espérait y trouver des preuves de la « conspiration », et même des conspirateurs. Elle n'y rencontra pas âme qui vive. Tout son butin se réduisit aux restes d'un dessert éparpillés sur une table : des noix, des dragées et des figues sèches. Point d'armes, point de munitions, point de papiers révélateurs. Dépités et furieux, sans ordre, au mépris du droit des gens, les Espripontains s'emparèrent alors de Bastide-Malbos [2].

Legrand ne voulait pas cependant emmener le maire de Berrias sans une réquisition des administrateurs de l'Ardèche. MM. de Reboul et Vacher eurent assez de fermeté pour ne point la donner. « Le « sieur Malbos, dit le *Journal de l'armée citoyenne,* n'en fut pas « moins emmené, parce que MM. les commissaires de son départe- « ment avaient perdu la confiance des soldats qui les accusaient de « favoriser l'évasion des coupables, et que, dans ce sentiment, on

1. MM. de Reboul et Vacher, dans le procès-verbal de leur mission à Jalès, disent bien que la clef se trouvait à Vezenobres (Gard), entre les mains du sieur Fuzet, intendant de la Commanderie ; mais ils se trompent, puisque, lors de la deuxième fédération (du 15 au 22 février), le comité-directeur tenait ses séances dans le château même.

2. Jules de Malbos : *Relation des événements de Jalès,* p. 15. Voir aussi une pétition de la famille Bernardy que nous citons plus bas.

« saisit aussi, dans les environs de Jalès, un sieur Buisson, feudiste « de Vagnas, et un nommé Alexis Vivarès, manouvrier de la Mai- « sonneuve, tous deux soldats croisés [1]. » Ils furent incarcérés dans la citadelle du Pont-Saint-Esprit, où déjà se trouvaient prisonniers plusieurs autres chefs de la deuxième fédération de Jalès, tels que : MM. Saurin, de Bagnols ; Chalbos de Teyrargues ; La Saumès, de Ribes, et Théron, des Vans. On avait arrêté, en outre, les deux Delbos, père et fils, et M. de Firmas-Périès [2]. Mais ceux-ci étaient détenus dans les prisons d'Alais. Quant à l'abbé de la Molette, appréhendé aussi par les hommes du général d'Albignac, il ne coucha qu'une nuit en prison. Ses amis intervinrent et favorisèrent son évasion [3].

Le jour même où les Espripontains tendaient au maire de Berrias l'odieux guet-apens que nous venons de raconter, sa femme, Mme de Malbos, se rendant à Bruzet chez sa sœur Mme de Bernardy, fut arrêtée dans la commune de Rosières, près du pont de Joyeuse [4].

Tous ces événements préoccupaient fort les commissaires de l'Ardèche, MM. de Reboul et Vacher. De Berrias où ils restèrent deux jours, ils écrivirent à M. David-Jonquières, commissaire du Gard, pour se plaindre amèrement de la conduite du « sieur Legrand .» « Il a pris sur lui, disaient-ils, l'arrestation de M. de Malbos, et « c'est contre notre réquisition qu'il l'a fait conduire hors du terri- « toire du département de l'Ardèche... Nous vous prions, ajou- « taient-ils, d'avoir pour M. de Malbos les égards dus à un homme « qui n'a pas été déclaré coupable d'après la loi. » MM. de Reboul et Vacher terminent leur lettre en signalant à leurs collègues la sauvage conduite de l'armée du Pont-Saint-Esprit qui a tout bouleversé dans le château de Jalès et n'a même pas « respecté les archives [5]. »

De leur côté, les habitants de Berrias, instruits de l'arres-

1. *Journal de l'armée citoyenne*, etc., p. 29.

2. De Firmas-Périès (Armand-Charles-Daniel), né à Alais, le 4 août 1770, d'une famille datant du XIIIe siècle, maréchal des camps et armées du Roi, prit une part active aux deux premières fédérations de Jalès. Arrêté et emprisonné pour avoir organisé tout un plan de défense à l'usage des fédérés (plan qui fut saisi dans un bâton creux que portait un émissaire de M. de Malbos), le comte de Firmas-Périès fut rendu à la liberté, le 17 mai 1791. Il émigra cette année même. Rentré en France en 1815, il vécut dans la retraite et s'occupa d'agriculture.

3. Souvenirs manuscrits de Chalbos de Teyrargues, bailli de Tharaux.

4. Souvenirs de famille (Papiers de M. Roure, homme de loi à Largentière.)

5. Procès-verbal de la mission de MM. de Reboul et Vacher dans la région de Jalès.

tation arbitraire du premier magistrat de leur commune, se rassemblèrent immédiatement sous les ordres de Bastide-Chabannes, afin d'aviser sur les moyens qu'il y aurait à prendre pour la délivrance de son frère. On dépêcha le jour même, au prisonnier, un émissaire pour lui dire de ne pas perdre patience, car il serait bientôt délivré. Mais Bastide-Malbos ne voulut point qu'un seul homme s'exposât pour sa personne : « Annoncez, dit-il à l'envoyé « des habitants de Berrias, que je regarderais comme mes plus cruels « ennemis ceux qui prendraient les armes pour ma délivrance [1]. » On lui obéit à regret, mais on ne resta pas inactif. Les autorités et les notables de vingt-deux communes du Bas-Vivarais se rassemblèrent dès le lendemain, et, dans vingt-deux délibérations, envoyées au Pont-Saint-Esprit, demandèrent l'élargissement du prisonnier.

Pour répondre aux insinuations des écrivains de l'école révolutionnaire, qui peignent Bastide-Malbos, comme un « fanatique, détesté de ses administrés, » citons la délibération de sa propre commune, de la commune de Berrias : « L'an 1791 et le 6me jour « du mois de mars après-midi, se sont assemblés en conseil général « et extraordinaire MM. Pierre Ducros, premier officier municipal, « Jean-Baptiste Channac, Jean Rouveyrol, Jean Maurin, officiers « municipaux, Joseph Barthre, Claude Noguier, Joseph Tournaire, « Jacques Roux, et autres notables soussignés. Un des officiers mu- « nicipaux a dit : Messieurs, il n'est aucun de nous qui ne sente « vivement la privation que nous éprouvons dans la personne de « M. Bastide, ci-devant Malbos, maire de notre commune. Sa dé- « tention inattendue et si peu méritée a fait sur nous tous une im- « pression profonde. J'ai vu presque tous les yeux mouillés de « larmes, dès que cette triste nouvelle s'est répandue dans le vil- « lage. Mais, nous bornerons-nous, Messieurs, à répandre des « pleurs stériles sur cet infortuné citoyen ? Nos cœurs se conten- « teront-ils de le plaindre et de pousser des gémissements sur son « sort? Non, messieurs ; je suis d'avis que nous donnions à notre « vertueux maire des témoignages réels de notre dévouement. Son « civisme, son ardeur infatigable pour le bien public méritent « l'hommage de notre reconnaissance, et nous ne pouvons mieux la « lui démontrer qu'en suppliant MM. les administrateurs du dépar- « tement de l'Ardèche de réclamer son élargissement immédiat. »

1. *Relation des événements, etc.* Manuscrit de Jules de Malbos (p. 17).

Suivaient 70 signatures, parmi lesquelles celle de M. Bolze, curé de la paroisse [1].

De son côté, la famille Bernardy, alliée aux Malbos, adressa simultanément la pétition suivante aux mêmes administrateurs : « Messieurs, le cœur navré, plus qu'abattu par les événements « étranges qui se produisent chaque jour, M. et Mme Bernardy, « pleins de confiance en votre sagesse et votre justice, viennent « réclamer l'usage du pouvoir que la loi vous a confié pour venger « les attentats portés à la liberté et à la sûreté individuelles. Ces « droits de l'homme ont été indignement violés envers les chefs « d'une famille qui nous est recommandable par les liens du sang « et de l'amitié. Madame de Malbos, se rendant chez sa sœur, est « arrêtée à Rosières et fouillée de la façon la plus indécente ; et « ce n'est qu'après lui avoir fait essuyer pendant trois jours les « outrages les plus humiliants qu'on la relâche sans vouloir lui « livrer des effets qui lui furent enlevés, tels qu'une chemise, un « mouchoir et une paire de bas. Or, cette respectable citoyenne, « échappée à ces horreurs, était à peine rendue chez une de ses « amies, Mme Roure, qu'elle y apprend qu'un attentat non moins « lâche que celui qu'elle vient d'éprouver, a été porté à la liberté « de son mari. Une troupe de gens armés se présente chez lui à « Berrias, disant être venus pour pacifier la contrée. Après en « avoir reçu toutes sortes d'honnêtetés, ces gens témoignent l'envie « d'aller visiter le château de Jalès. M. de Malbos, comme maire « de Berrias, décoré des marques qui distinguent cette charge, « s'empresse de les y conduire ; mais il n'y était pas plutôt arrivé « que, par la plus indigne des trahisons, il est arrêté par ces gens « sans mission, sans pouvoirs, et traîné à la citadelle du Pont-« Saint-Esprit, malgré l'opposition de vos commissaires, au mépris « de leur autorité légitime, en violation de votre territoire et de « toutes les lois. De tels attentats ne peuvent demeurés impunis. « Il suffit de vous les dénoncer pour être assurés que vous ne né-« gligerez rien pour les faire réprimer. » M. et Mme de Bernardy concluent par ce dilemme : Ou M. de Malbos est coupable, ou il n'est pas coupable. S'il n'est pas coupable, il doit être immédiatement élargi. S'il est coupable, nous demandons, au nom de la justice, au nom des lois, qu'il soit retiré d'entre les mains de ses persécuteurs et rendu à ses juges naturels [2].

1. Archives de l'Ardèche (Dossier Jalès).
2. Papiers Valgorge (Dossier Jalès).

Hélas ! le profond intérêt que Bastide-Malbos inspirait aux populations du Bas-Vivarais ne fit que hâter sa perte. Un homme qui provoquait de telles marques de sympathie n'était pas le premier venu. Il jouissait évidemment d'une influence considérable ; et on le redoutait. Aussi fut-il secrètement étouffé dans sa prison. La municipalité du Pont-Saint-Esprit répandit adroitement le bruit que Bastide-Malbos, évadé pendant la nuit, se cachait à la Chartreuse de Valbonne [1]. Mais son corps ayant été retrouvé sur les bords du Rhône, il fallut bien recourir à un autre mensonge. On prétendit alors qu'il s'était noyé, en voulant traverser le fleuve ; ce qui était impossible, puisqu'on avait trouvé son corps tout à fait à sec contre le mur de la prison où était sa cellule, sur les rochers qui environnent la citadelle. On l'étrangla bel et bien — et on lança son cadavre par la fenêtre, croyant l'avoir jeté dans le Rhône [2].

Ainsi finit l'organisateur des deux premières fédérations de Jalès. Il fut le premier royaliste du Bas-Vivarais qui eut l'honneur de mourir pour sa cause.

XI

Cette mort n'a pas désarmé l'auteur des *Conspirations royalistes du Midi de la France*. Il veut bien accorder à Bastide-Malbos de l'énergie et de grands talents. Il reconnaît qu'il fut pour la Révolution un ennemi redoutable. Mais il travestit complètement son caractère, sa conduite et ses intentions. A en croire M. Ernest Daudet, l'émigration des catholiques d'Uzès à Berrias n'aurait pas été fortuite. Cet exode aurait été combiné à l'avance par le comité directeur de Jalès (dont Bastide-Malbos était président), uniquement dans le but de frapper les imaginations catholiques et de légitimer la nouvelle levée de boucliers qui se préparait. « Tout « porte à croire, dit-il, que le comité de Jalès n'était pas étranger à « la résolution que la troupe des traînards d'Uzès avait prise, et » qu'il comptait sur le spectacle de cette poignée d'hommes exal- « tés, de femmes et d'enfants en haillons (rien ne prouve qu'il y

1. Couvent de Chartreux, encore existant, à une lieue du Pont-Saint-Esprit.

2. *Relation des événements, etc.* Manuscrit de M. Jules de Malbos, p. 18. La version donnée par M. Jules de Malbos sur la mort de son père est la seule vraie. Né en 1792, Jules de Malbos avait, quoique enfant, été témoin des événements. Son frère aîné, mort sous la Restauration, et son oncle Bastide de Chabannes, y avaient pris part. Dans de telles conditions, ses informations ne peuvent être qu'exactes et sûres.

« eut des femmes et des enfants parmi les émigrants d'Uzès), éta-
« lant bruyamment leur infortune, versant des larmes, racontant
« qu'ils fuyaient devant les égorgeurs, pour exciter et apitoyer les
« populations qu'il (le comité) voulait entraîner [1]. » Par ces assertions, toutes gratuites d'ailleurs et que rien ne confirme, M. Ernest Daudet fait de Bastide-Malbos un habile comédien. La vie entière, les actes et la mort du maire de Berrias protestent hautement contre de pareilles insinuations. L'organisateur des deux premières fédérations de Jalès était un royaliste sincère et un catholique convaincu. Il luttait pour ses croyances et pour ses convictions. M. Ernest Daudet n'a pas pour ce noble caractère le moindre mot de sympathie. Il n'est pas éloigné de ne voir en lui qu'un fauteur de « guerre civile, » qu'un vulgaire excitateur des « passions populaires ». Tel, du moins, il nous le représente, quand il le montre haranguant ceux qu'il appelle les « soi-disant fugitifs » d'Uzès ; mécontent de la mission de MM. Dautun et Chalmeton dont l'arrivée à Berrias « déjouait les calculs » des conjurés et leur « enlevait un argument vivant » ; faisant croire aux montagnards « ignorants ou naïfs » du Vivarais qu'en se réunissant à Jalès, « ils ne violaient aucune loi » ; attisant le « fanatisme » de ses soldats avec de l'argent et du vin ; ne craignant pas enfin d'employer toutes sortes de moyens, même le mensonge « pour frapper les esprits ».

Sur quoi se base M. Ernest Daudet pour motiver des accusations aussi outrageantes envers la mémoire de Bastide-Malbos ? Sur l'instruction judiciaire qui fut intentée aux organisateurs du camp de Jalès, et dont les pièces sont déposées dans les cartons des Archives nationales. Très bien ! Mais il est bon de savoir que, pour cette instruction, on ne recueillit que des témoignages hostiles à la fédération. Le Mémoire dénonciateur des abbés Champanhet et de Borne fut accepté comme l'expression même de la vérité. Enfin, on n'admit comme dépositions valables que celles des « patriotes, » c'est-à-dire des partisans exaltés de la nouvelle Constitution [2]. Au surplus, le procès intenté aux chefs du second camp de Jalès n'eut pas de suites. Preuve que les autorités de l'époque, si animées pourtant contre les fédérés catholiques, eurent la pudeur de trouver trop partiale l'instruction dirigée contre eux !... Sans doute, quelques-uns des membres du comité-directeur et du conseil suprême, notamment Bastide-Chabannes, Graffand de Pierregras, Gilles, des

1. Ernest Daudet. *Histoire des consp. royalist.*, p. 60.
2. Souvenirs de famille. (Papiers de M. Roure, homme de loi.)

Vans, l'abbé de la Molette (dont la tête était mise à prix pour la somme de 600 livres) furent décrétés de prise de corps ; mais tous restèrent libres et non-saisis [1]. La Révolution, encore au berceau, avait-elle peur, ou devinait-elle que le peuple voyait avec sympathie ces défenseurs de la Religion battue en brèche, de la Royauté avilie? Toujours est-il que, le 15 septembre 1791, une amnistie générale fut proclamée, et elle comprit tous ceux qui, de près ou de loin, avaient participé à la deuxième fédération de Jalès. Inutile d'ajouter qu'on se garda bien d'incriminer Chastanier de Burac, le généralissime [2]. N'était-ce pas à lui que l'on devait le licenciement de l'armée catholique, l'avortement de tous les projets conçus par Bastide-Malbos pour délivrer l'Eglise de France et le pouvoir royal des serres étouffantes du démagogisme ?

SIMON BRUGAL.

(*Prochainement, la Conspiration de Saillans, troisième fédération.*)

1. Durand, de Thueyts, avec Lacoste et Champalbert, ses deux secrétaires, qui avaient organisé le camp de réserve de la Levade et signé des arrêtés « inconstitutionnels », se cachèrent dans les gorges du Tanargue, pendant quelques mois.

M. de Fages-Lachamp, commandant du camp de Laurac, émigra.

L'abbé Allier, prieur-curé de Chambonas, ne fut pas même inquiété. Ce qui nous confirme dans notre opinion, qu'il ne faisait point partie de l'état-major de la seconde fédération —quoi qu'en dise M. Daudet, lequel sembla, sur plusieurs points, confondre la fédération de 1791, à la préparation de laquelle Claude Allier participa seulement par ses conseils, avec la fédération de 1792 dont le prieur de Chambonas fut le véritable organisateur.

Quant à l'abbé de la Molette, il est parfaitement exact qu'il fut un des chefs de la deuxième fédération. Mais l'accuser (*Hist. des conspirations*, p. 96) d'avoir dit aux catholiques de Jalès : « Mes amis, tombez sur les protestants. Pillez-les... Marchons « au secours de nos frères d'Uzès, et si quelqu'un recule qu'on lui coupe la tête ! » n'est-ce pas faire du pamphlet plutôt que de l'histoire ? D'aussi odieuses paroles ne sont point d'un digne prêtre, comme était M. de la Molette. Assurément, il ne dissimulait pas ses convictions ardentes. Ce n'est point une raison pour le poser en coupe-jarret. Les Lettres de Bastide-Malbos, les Souvenirs manuscrits du bailli de Tharaux, divers documents contenus dans la Collection de Valgorge présentent le chanoine d'Uzès comme irréprochable dans sa conduite et son langage. Toutes les calomnies répandues contre lui et les fédérés proviennent du Mémoire dénonciateur de l'abbé de Borne et de la fameuse Instruction judiciaire des Archives nationales. Il y a heureusement d'autres sources à consulter — et celles-ci démontrent que les catholiques du Vivarais, si peu endurants qu'ils fussent, très disposés même à se battre à outrance, mais loyalement, contre les huguenots et les révolutionnaires, n'étaient ni des pillards, ni des bandits.

2. Sa conduite à Jalès n'empêcha point qu'il ne fut poursuivi en 93 comme aristocrate et suspect. Il n'évita la guillotine qu'en reprenant du service. Chastanier de Burac mourut devant Mayence en 1795. (Renseignement fourni par sa nièce Mme Latour de Saint-Cirgues).

CLUBS ET CLUBISTES DU MORBIHAN

DE 1790 A 1795 *

Le Club de Vannes

II

Premières armes du Club de Vannes.

(Février, avril 1791.)

Il fallait d'abord s'organiser définitivement. Les premières séances avaient eu lieu au tribunal, puis on avait envahi la chapelle Saint-Jean, sur les Lices, sous prétexte que l'église paroissiale dont elle faisait office, devait être désormais, d'après la Constitution civile du clergé, la cathédrale elle-même. Il y avait bien un autre obstacle en ce qu'elle servait aussi à la congrégation des hommes : mais on avait proposé de séparer la chapelle en deux par un rideau et on avait prévenu le directeur de la congrégation de s'adresser, « *quand il aurait besoin de quelques ornemens ou autres nippes,* » à M. Bachelot chargé de la clef de la sacristie. On ne se gênait pas.

Ensuite on fixe à 6 francs le droit d'entrée de chaque membre, on décide que les nouveaux candidats devront être proclamés à trois séances avant d'être admis ; et l'on adopte définitivement le règlement intérieur du club de Lorient [1].

Mais il ne suffisait pas d'obtenir les adhésions du sexe fort. On connaissait trop bien, pour la négliger, l'influence du sexe faible sur la seconde moitié du genre humain et il fut décidé, à l'exemple de ce qui s'était passé à Lorient que les dames, admises à assister aux séances dans les galeries, seraient invitées à prêter le serment constitutionnel :

* Voir la livraison de juin 1885.

1. La patente d'affiliation aux Jacobins est datée du 21 février.

« Jurez-vous, mesdames, disait le président, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, de maintenir, de tout votre pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale, acceptée par le roi, et d'élever vos enfants dans les principes de la même constitution ?... »

Elles répondaient: *Je le jure.* La salle retentissait d'applaudissements et de bravos et le commissaire des *galeries* remettait à chacune des assermentées de la part de la Société, et comme signe d'affiliation au club, *un pompon aux trois couleurs nationales.* Je ne veux pas donner ici les noms des dames qui prêtèrent ainsi serment à plusieurs séances successives, mais je puis affirmer qu'elles appartenaient presque toutes à la meilleure bourgeoisie vannetaise, à celle qui, de nos jours, pleure amèrement les fautes et les entraînements de ses bisaïeuls.

Aussitôt constitué, on se mit à l'œuvre et voici un aperçu des motions et des arrêtés des premières séances sérieuses :

On dénonce au ministre de la guerre les douze officiers en semestre qui n'ont pas suivi le drapeau rouge le 13 février (20 février) ; — on décide que deux membres de la Société iront deux fois par mois visiter les prisons, pour vérifier le genre de délit de ceux qui y sont détenus et en faire poursuivre les jugemens (21 février) ; — on demande à la municipalité d'installer des reverbères pour éclairer les canons braqués sur la place du marché en prévision de nouvelles attaques (*ibid*) ; — on *frémit d'indignation* en apprenant par une lettre d'un de nos frères les Amis de la Constitution de Pontivy que M. Duval, libraire de cette ville, a reçu de Vannes, par la poste, un *infâme libelle contre la Constitution civile du clergé :* et on arrête que les secrétaires dénonceront à l'accusateur public ce *libelle atroce* commençant par ces mots : *Les Français du Morbihan au directoire du département* (22 février) ; — on adresse aux différents clubs du royaume la liste des ci-devant nobles ou gentilshommes qui se sont absentés de la ville depuis l'instruction du procès des infortunés habitans des campagnes faits prisonniers dans la malheureuse journée du 13, ou qui s'absenteront (23 février) ; — on demande à l'Assemblée Nationale de déclarer nulles, comme contraires aux droits de l'homme, les redevances en grains ou en argent que les ci-devant seigneurs persistent à exiger des frères et amis des campagnes dans les renouvellements de baux, sous prétexte de droit de mouture (24 février) ; — on dénonce au club des Jacobins *l'ouvrage incendiaire* du sieur Coroller, recteur de Saint-Mathieu de Quimper, intitulé : *Réponse au troisième mémoire du sieur*

Le Coz sur la constitution du clergé, pamphlet qui respire à chaque ligne le poison de l'aristocratie la mieux caractérisée ; puis on expose à *nos augustes représentans* à l'Assemblée Nationale qu'il conviendrait de qualifier de *nationaux* les vaisseaux qui ne sont désignés aujourd'hui que sous la dénomination du roi (26 février ; — on discute longuement, et sans résultat pratique, la question du remplacement pour le service de la garde nationale (27 février) ; — on reçoit pompeusement les trois commissaires du roi, MM. l'abbé Bertelio, Deléon et Daniel, envoyés à Vannes avec tous les pouvoirs nécessaires pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans le département[1] (1er mars) ; — on organise une fête magnifique pour attacher une cravate tricolore au drapeau du régiment de Walsh (3 mars) ; — on prie la municipalité de changer le nom des rues telles que « celles des *Chanoînes* et des *Duchesses* et de toutes autres qui tendroient à rappeler le souvenir d'une hiérarchie qui n'existe plus et à laquelle les Français ont renoncé sans retour [2]. » (5 mars.)

1. Le discours prononcé par le président Poussin à cette occasion est un curieux monument d'éloquence révolutionnaire. On pourrait le citer comme un développement de cet adage aujourd'hui si populaire : c'est le lapin qui a commencé. J'en extrais seulement ce passage qui n'a pas besoin de commentaires : il s'agit des fureurs du fanatisme : « Ce monstre religieux qui tant de fois a armé le fils contre le père, vient, il n'y a que peu de jours, de rassembler et armer les paroisses voisines de cette ville ; il a conduit ces honnêtes, mais trop crédules laboureurs jusqu'auprès de nos murs, le poignard à la main, pour, disaient-ils, *défendre la religion qu'on vouloit détruire et sauver leur évêque qu'on vouloit égorger !* — Quoi ! Est-il donc possible que ces âmes de boue ci-devant vénérées et privilégiées soient enfin parvenues à séduire nos campagnes au point de les armer contre ceux mêmes qui viennent de briser les chaînes que leur avait forgées l'aristocratie féodale, contre les vrais amis de la Constitution, ses généreux et intrépides défenseurs ?... Qu'ils viennent donc ces prêtres sanguinaires qui, par leurs séditieux sermons, abusant du plus sacré des ministères, ont armé leurs paroissiens ! Qu'ils viennent se repaître de l'horrible spectacle de ces malheureuses victimes expirantes sous les coups d'une armée de citoyens qui ont juré à l'Eternel que nous adorons tous de verser leur sang pour la Constitution du royaume ! Qu'ils viennent ces prélats, qui, par une infernale coalition, ont osé s'élever contre la Constitution civile du clergé et semer, par des mandemens répandus avec profusion dans le royaume, de détestables principes désavoués par les vrais ministres de la religion ! Qu'ils viennent, ils doivent être satisfaits. Le sang de l'innocent a coulé : la nécessité d'une juste défense a rougi la terre du sang de nos frères. Qu'ils viennent ! mais que le repentir les amène : qu'ils chassent de leurs âmes brisées les serpens de l'envie, les fureurs de l'intérêt personnel !... etc., etc. »

2. Par amendement à cette motion, un frère proposa le 8 mars « de former une pétition à toutes les municipalités du département pour les prier d'écrire aux ci-devant seigneurs qui portent le nom de leurs villes, bourgades, bourgs ou villages, qu'ils ayent à y renoncer, et de changer ces noms si elles le tiennent des ci-devant seigneurs. » — Cette motion a été ajournée.

Ici, arrêtons-nous un moment. Dans la séance du 8 mars, insistant sur cette dernière motion, un honorable frère demanda spécialement que le nom de la rue des *Duchesses* fût changé en celui de la rue de la *Bienfaisance*, qu'elle porte encore aujourd'hui. Cette proposition rappelle un trait que nous connaissions déjà par le récit de Kerversaux, dans l'*Histoire de la Révolution par deux amis de la Liberté*, mais il méritait confirmation, et le procès-verbal du club pour le 5 mars nous l'apporte. On apprit, ce jour-là, que M. Perrier, colonel des dragons nationaux de Lorient, récemment adjudicataire de 19,675# de domaines nationaux dans le district de Vannes, les mettait à la disposition du directoire pour les répartir entre les veuves et les orphelins « des malheureuses victimes du fanatisme péries dans la fatale journée du 13 février. » L'assemblée, « attendrie jusqu'aux larmes de cet acte sublime d'humanité, » avait décidé qu'on le communiquerait au club des Jacobins de Paris pour en donner connaissance à toute la France et à l'Europe entière. Le 8 mars, on le consacra solennellement en baptisant la rue de la Bienfaisance.

Le lendemain, on fit des adieux touchants aux volontaires de Lorient qui retournaient dans leurs foyers et qui avaient régulièrement assisté jusque-là aux séances de la Société. Le club vannetais avait déjà un mois d'existence.

Le 12 mars, on députe aux trois corps administratifs pour les supplier de faire organiser le plus promptement possible le collège de cette ville, et, le 15, on décide qu'à chaque séance, un commissaire ira aux galeries « servir d'organe aux dames et proposer en leur nom toutes les motions qu'elles jugeront à propos de faire. » Une dame en profite dans cette même séance pour faire accepter une pétition à l'Assemblée Nationale tendant à faire accorder aux sous-officiers et aux soldats la décoration militaire qu'un décret accorde aux officiers seulement après 25 ans de service. — Le 22, après la réception solennelle du général de Canclaux, « commandant en cette ville, » qui accorde la permission du soir pour qu'une partie de nos frères d'armes du régiment de Picardie puisse, à tour de rôle, assister au club, on décide qu'on priera la municipalité de faire une proclamation tendant à éclairer le peuple sur les « odieuses manœuvres qu'on emploie auprès de lui pour surprendre sa piété et pour le soulever *sous prétexte que la religion est en danger* » s'il donne sa confiance aux prêtres constitutionnels.

Un de messieurs les commissaires du roi, ayant observé à la Société, l'effet dangereux de la désertion des églises lors de la présence des prêtres citoyens aux autels, a invité les membres de la Société *d'assister aux messes* et autres offices divins célébrés par eux. Cette invitation ayant produit le plus grand effet, un membre a proposé d'informer des heures auxquelles les prêtres citoyens disaient la messe afin d'y conduire nos femmes et nos enfants. Sa proposition a été fort applaudie et mesdames des galeries ont demandé de se joindre à la Société pour cet objet, ce qui a été fort applaudi.

Ainsi, les gens qui fréquentaient jadis les églises n'y vont plus, puisque les ministres en sont schismatiques ; et les clubistes, dont la plupart n'y mettaient pas les pieds auparavant, vont les remplir. Pour un peu, ils répondraient la messe et chanteraient au lutrin.

Trois jours après, le 26, « un membre a exposé certains soupçons relatifs à une *coalition sacerdotale*. Ils ont été renvoyés aux commissaires vérificateurs. » Et, pour entrer dans le domaine pratique, la municipalité, s'en rapportant au club pour le changement des rues et des places, on décide que

La rue des Chanoines	s'appellera rue de	l'Égalité.
— des Duchesses.....	—	la Bienfaisance.
— du Duc.....	—	la Concorde.
— du Four du Chapitre.....	—	la Constitution.
La place du Marché.....	place de	la Liberté.
— des Lices.....	—	la Réunion.

Il est regrettable que les discours prononcés au club, à propos de toutes les motions qui ne sont qu'effleurées au procès-verbal, n'aient pas été conservés, car à de certaines notes qu'on rencontre ça et là, on devine qu'il y aurait matière à des aperçus originaux. Le 27, un des électeurs du département étant venu annoncer à l'Assemblée que M. Le Masle, recteur d'Herbignac, au département de la Loire-Inférieure, vient d'être élu à la place *d'évêque* refusée par M. Guéguan, un membre a engagé tous les Amis de la Constitution et Mmes des galeries qui sont aussi amies de la loi, à dénoncer les prédications incendiaires. « Il a terminé sa motion par une figure de rhétorique où il a représenté *l'hydre anti-constitutionnelle terrassée, prête à rendre l'âme, mais ayant encore assez de force pour mordre les piés des bons citoyens !* »

Si ce sujet peut servir de sujet pour un concours de beaux-arts

révolutionnaires, voici d'autre part la matière d'une amplification de rhétorique pour un concours de baccalauréat : De méchants bruits avaient circulé sur Le Masle, le nouvel évêque élu. On prétendait que depuis longues années on ne lui connaissait pas de confesseur. Le 28 mars « un membre a dénoncé un mauvais propos de la part d'un de nos frères contre le nouvel évêque du département. » Le frère inculpé a dit qu'il n'était que l'écho de quelques personnes qu'il ne peut nommer, attendu que, domicilié dans cette ville depuis 2 ou 3 mois seulement, il n'en connaît pas encore les habitans. Il a dit qu'il ne se sentait coupable que d'une inconséquence. L'assemblée l'a absous et *l'a compris dans la députation* qu'elle a envoyée à M. l'Evêque pour le féliciter sur son élection.

C'était commencer la séance par un trait de générosité originale : mais on ne devait pas tarder à se montrer moins tolérant. Quelques instants après « un membre a dénoncé à l'Assemblée *les supérieures des communautés religieuses* qui n'ont pas jugé à propos de faire sonner, comme elles le devoient, pour l'entrée du nouvel évêque. Il a été décidé qu'il seroit envoyé sur le champ une députation à MM. les officiers municipaux pour les prier de sommer ces supérieures de rentrer dans leur devoir ». Je ne sais trop quel pouvait être leur devoir puisque la liberté des cultes était proclamée, et que la Constitution ne décrétait pas, j'imagine, l'obéissance des religieuses à l'évêque schismatique. — Mais voici mieux encore : « Un membre de l'Assemblée électorale a annoncé que dans le voisinage de la maison qu'occupe M. l'Evêque, *aucune fenêtre n'est illuminée.* Il a été décidé qu'il serait, à l'instant, envoyé une députation à la municipalité pour la prier de prendre les mesures nécessaires pour que *toutes les fenêtres soyent éclairées* [1] ! »

Et ces gens-là tonnaient contre l'intolérance !

L'élection d'un évêque schismatique les avait absolument grisés. Les sectaires s'imaginaient que ce serait le coup de mort pour l'Eglise catholique et ce fut avec un enthousiasme délirant qu'on accepta l'invitation de la municipalité pour assister le len-

1. Voici le résultat de l'enquête. Le 29 mars « on a annoncé à l'assemblée que la plupart des maisons non illuminées hier soir étaient occupées par de pauvres habitans, mais qu'une maison appartenant à un ci-devant noble *a été surprise sans lampions et que le propriétaire a été taxé à 20# d'amende !* »

Cela fait pendant au citoyen qui pendant l'émeute de février jouait à sa fenêtre, sur son violon, des airs *dérisoires*.

demain à un *Te Deum* à la cathédrale en action de grâce, « du rétablissement de la santé de notre bon roi et de l'heureux choix du corps électoral de la personne de M. Le Masle pour évêque du département ». La municipalité avait soin d'ajouter que le *Te Deum* serait entonné par le nouveau prélat et que le soir il y aurait feu de joie sur la place de la Liberté.

L'enthousiasme ne connut plus de bornes lorsque, le 1er avril, Le Masle, lui-même, entra au club.

Le président Bachelot lui adressa une harangue et, « dans la reponse du digne prélat à ce discours, il a donné à connaître, d'une manière non équivoque, qu'il est ami de la Constitution. »

Un évêque au club, *le 1er avril 1791*, cela mérite d'être noté.

Après de pareilles émotions il fallait se distraire. Les trois séances suivantes sont consacrées au *sexe charmant* à qui nous devons nos mères.

Il y a là de curieux tableaux de mœurs.

Le 2 avril, un membre donne avis qu'on débitait que *les dames* qui ont prêté leur serment dans la Société, y avaient été forcées. Par l'organe du commissaire envoyé à chaque séance près d'elles, les dames ont répondu que, pour prouver la négative, elles étaient disposées de nouveau à prêter leur serment. « Un membre (M. Curo), dont l'épouse était absente, a dit qu'elle venait de le rendre père d'un gros garçon, et *il a prêté serment pour son fils*. A l'instant, la salle a retenti des plus vifs applaudissements. »

Ce baptême constitutionnel fut le prélude attendrissant des discussions sentimentales qui allaient s'engager. Le lendemain, faisant appel aux cœurs sensibles, un membre a fait une motion tendant à inviter tous les membres de cette assemblée à concourir à un *plan d'éducation en faveur des dames*, et à exposer leurs idées touchant cette question : *Quelle est l'influence des dames sur les mœurs des citoyens*. « Tous les membres instruits et zélés pour le bien public ont été engagés à faire des mémoires relatifs à ce sujet. » Mais ce n'était pas assez des lumières du sexe fort, il fallait recourir aux dames elles-mêmes, et le 4, « un membre reprit la motion relative à l'*éducation des dames* et sur l'influence de ce sexe charmant sur les mœurs des hommes : il a proposé d'inviter les dames à concourir à ce travail et à donner leurs idées relativement à leur éducation. — Il a été décidé qu'elles seront invitées à méditer sur cet objet important et à communiquer le résultat de leurs méditations. »

Le procès-verbal ne nous indique pas quel fut ce résultat. D'autres préoccupations plus graves vinrent absorber tous les moments du club. On allait commencer les demandes de persécution impitoyable contre les prêtres insermentés ; mais, avant d'entrer dans le vif de cette question, nous nous reposerons sur cette phrase monumentale : Le 16 avril, « un membre a invité la Société à se trouver lundi soir sur le port pour voir le navire la *Constitution* sortir *comme une grande fille de son berceau* et prendre son premier élan pour se faire voir d'un pôle à l'autre, *malgré les complots des vents aristocrates.* »

PHILIPPE MULLER.

(La suite prochainement.)

L'ASSASSINAT DU COMTE ROSSI *

VII

LE CRIME.

L'attente de très graves événements ou d'un spectacle vaguement espéré avait entassé, pêle-mêle, bourgeois, spadassins et curieux sous le portique, sur les degrés et jusque sur la galerie du premier étage. Cette liberté, ou mieux ces promiscuités de la rue, cette absence de la police et des agents de l'autorité, qui caractérisent si bien les époques révolutionnaires, avaient pour témoins impassibles les gardes civiques rangés dans la cour.

Les soixante légionnaires, déguisés en *bersaglieri* et disposés sur deux rangs serrés, formaient comme une aile et occupaient tout l'espace qui séparait le carrosse de l'escalier. Sur les premières marches se tenait ostensiblement Grandoni en qualité de chef de la bande. Derrière les rangs des légionnaires, se pressaient, comme pour servir de renfort ou de rempart, un certain nombre de gardes civiques et de bourgeois complices ou affiliés à la conspiration. Au moment où le carrosse s'arrêta, on entendit une voix qui semblait commander et qui prononça ces mots : « Silence ! Chut ! Chut ! » Pendant quelques secondes, il se fit un profond et lugubre silence. La portière ayant été ouverte par le laquais et le marchepied affermi, Righetti descendit le premier, puis Rossi. Dès que celui-ci parut, des coups de sifflet l'accueillirent, des huées féroces se firent entendre. « Ce fut, dit un témoin oculaire, comme un rugissement terrible ; des voix furibondes hurlaient ces mots : « Egorge-le ! Egorge-le ! A bas Rossi ! Mort à Rossi ! » Ces bruits parvinrent jusqu'à la salle des séances. En cet instant, quelques gardes civiques sortirent

* Voir la livraison de juillet 1885.

des tribunes, et se montrant à la terrasse supérieure, excitèrent la foule en répétant : « Mort à Rossi ! »

Au milieu de ce tumulte, Pellegrino Rossi, impassible, suivi de Righetti, s'achemina vers l'escalier d'un pas ferme, la tête haute, regardant froidement les scélérats qui semblaient, par leurs hurlements, vouloir l'épouvanter. A peine était-il descendu de son carrosse, que les deux ailes des légionnaires se réunirent derrière lui, le séparant adroitement de Righetti. Ceci fait, ils se serrèrent de manière à rendre vaine de la part de la victime toute tentative de fuite. Rossi ayant fait quelques pas, l'un des légionnaires le heurta légèrement au côté droit avec le bout d'une canne. A cet attouchement, Rossi retourna vivement la tête d'un air irrité vers l'insulteur. Aussitôt se détacha du groupe un des six assassins désignés qui, se glissant rapidement derrière le comte, lui enfonça, sur le côté gauche du cou, son poignard jusqu'à la garde [1].

Ces divers mouvements, étreindre Rossi par derrière entre les deux groupes, le séparer de Righetti, le heurter au côté droit, le blesser mortellement au cou, furent exécutés avec tant de promptitude et de précision, qu'ils semblèrent s'être accomplis simultanément.

A peine le Ministre eut-il senti sur la carotide la lame froide du poignard, qu'il porta la main à sa blessure, laissant échapper, en frémissant, ces mots : « Assassins ! Ah ! les lâches ! » Il tenta de faire quelques pas en avant, mais ne put continuer. Ses forces l'abandonnant, il commença à vaciller. Ses yeux s'obscurcirent. Les mains tendues en avant, il semblait chercher le mur pour s'y appuyer. Puis, tout d'un coup, il tomba à la renverse, pendant que de la plaie ouverte coulaient des flots de sang.

« Rossi est blessé ! Il meurt ! Il meurt ! » hurlèrent les assassins transportés de joie, en formant un demi-cercle autour de leur victime agonisante. Righetti alors, se débarrassant brusquement des légionnaires, pénètre courageusement jusqu'à Rossi. Il essaye de le

1. « Le ministre ne pousse pas un cri, il tire un mouchoir de sa poche et d'une main, demeurée ferme, le tient appuyé sur son cou, puis il gravit encore quelques marches. Un reste d'énergie morale neutralisait l'effet d'une blessure mortelle. « C'est fait, c'est fait ! » crièrent plusieurs voix. » Rossi était parvenu au haut de l'escalier dont il ensanglantait les degrés. Là, son front pâlit, il chancelle. Son mouchoir était rouge, affreusement teint des couleurs du meurtre. L'horreur glaçait les assistants. Ceux qui s'étaient précipités à son aide, l'environnent et le soutiennent ; il tombe évanoui dans leurs bras. » (*L'Italie Rouge*, par le vicomte d'Arlincourt.)

relever, mais ses forces le trahissent. C'est alors qu'il cherche autour de lui un être assez humain pour l'aider à transporter le mourant. Personne ne répond à son appel parmi les bourreaux dont quelques-uns brandissent déjà, sur le corps du ministre, leurs poignards dégainés. Cependant on le laisse soulever la victime avec l'aide du laquais qui, après avoir fermé la portière et vu le coup, s'était jeté résolument à travers la foule pour secourir son maître. Righetti et lui, relevant le ministre, le conduisirent péniblement en le tenant sous les bras jusqu'au haut de l'escalier. Rossi monte ainsi huit ou dix marches. Mais, arrivé sur le palier et exténué par ce suprême effort, il ferme les yeux et s'évanouit. On dut le porter jusqu'à la chambre du cardinal Gazzoli qui, en qualité de préfet du gouvernement, habitait le Palais. Les conjurés, certains cette fois de la mort du ministre, s'écrièrent : « C'est fait ! partons ! » Et cette foule hideuse se retire en laissant éclater une joie sauvage : « Des hommes noirs ! criaient-ils, il faudra nous en débarrasser ainsi, jusqu'au dernier. »

Le mourant est déposé sur un canapé dans la seconde pièce de l'appartement du cardinal. Lorsque, pour dégager le cou du blessé, on lui eût enlevé sa cravate, on aperçut à la carotide gauche une plaie béante de laquelle s'échappaient des flots de sang. Les docteurs Pantaleoni et Fusconi, accourus de la Chambre des Députés auprès du moribond, examinent la blessure et jugent de suite que le coup est mortel et tout remède inutile. Rossi respirait avec beaucoup de difficulté. Il avait repris connaissance et essayait vainement d'articuler quelques mots. Peut-être voulait-il répéter la pieuse et suprême invocation que l'un des assistants récitait à son oreille : « Mon Jésus ! miséricorde ! »

On envoie chercher le curé de l'église de Saint-Laurent-de-Damas, contiguë, comme nous l'avons dit, au palais de la Chancellerie. Arrivé par un escalier secret dans les appartements du cardinal, le prêtre trouve Rossi agonisant. Il eut à peine le temps de lui donner l'absolution, et le ministre expira [1].

1. Nous trouvons dans un journal du temps une lettre fort intéressante écrite le 15 novembre au soir, et dans laquelle sont reproduits dans leur palpitante actualité les récits de ces événements sinistres.

« Rome, 15 novembre, 10 h. du soir.

« Ma lettre ne vous apprendra pas la glorieuse mort de M. Rossi. Le télégraphe vous l'aura déjà annoncée. Hier matin, il disait à l'un de ses amis : « Ma mission est

Rossi n'avait point encore rendu le dernier soupir, que le bruit de son assassinat se répandait dans la salle des séances. La nouvelle arriva en même temps au président Sturbinetti et à la tribune du corps diplomatique.

L'ambassadeur d'Espagne, M. Martinez de la Rosa, se leva suivi

de défendre l'ordre; on n'arrivera au pape qu'en passant sur mon corps. » On y a passé, Dieu sait où l'on va! Quand le bruit de l'assassinat s'est répandu dans la salle des séances, l'ambassadeur d'Espagne, M Martinez de la Rosa, s'est levé à l'instant et est sorti suivi de son secrétaire. L'ambassadeur de France a dit : « Attendons pour voir ce que va faire le président et ce que répondra la Chambre. — Ils n'ont rien fait! On lisait un discours que personne n'écoutait. Au bout de quelques minutes, l'ambassadeur de France s'est levé en disant : « Je ne peux pas être complice d'une telle impassibilité. » Il est sorti et je l'ai aperçu de loin, descendant l'escalier teint du sang du malheureux Rossi. — Je me rappelais l'assassinat de Parceval au Parlement anglais en 1812, dans des circonstances semblables et l'accord de tous les partis pour témoigner de l'horreur qu'un pareil crime leur inspirait. La Chambre de Rome a fait comme l'Assemblée des étudiants de Vienne, elle n'a rien dit. Hier, l'imprudent Rossi, averti par ses amis de ne pas aller à la Chambre, a tenu à venir ; mais il avait fait la veille une revue de toute la gendarmerie de Rome, du corps des carabiniers, comme on les appelle et, aujourd'hui, pas un n'était là pour le protéger contre une trentaine de sicaires qui l'ont entouré quand il est descendu de voiture. L'homme qui a fait le coup ne s'est pas même sauvé; le groupe des complices est resté immobile. On n'a arrêté personne. L'absence des carabiniers doit-elle être attribuée à une trahison ou à la négligence audacieuse de la victime? Ceci restera, je crois, ignoré. Nous n'avons plus ici d'autorité. Le ministre Rossi était à lui seul tout le gouvernement; ministre de l'intérieur, chargé de la police, ministre des finances et conseiller, directeur de tous: voilà ce qu'il était! Le sous-chef de la police est dans ce moment en France, faisant un voyage pour étudier le régime des bagnes; le ministre de la guerre est à Ferrare pour pacifier la ville. Les uns conseillent au Pape de se livrer *aux bonnes intentions* de la Chambre, les autres de faire acte de souverain absolu. Comme moyen terme, il prendra, je le crains, le parti de ne rien faire. Dieu sait ce que peut amener la journée de demain! et je ne puis m'empêcher de craindre beaucoup et de prévoir de grands désordres. Jusqu'à présent, Rome est morne, mais calme. Tout le monde attend. »

« Rome, le 18 novembre 1848.

« L'assassinat du comte Rossi n'est pas seulement la mort violente d'un Romain, c'est un événement qui ouvre pour la Papauté et l'Italie tout entière une ère de périls. Quelle que soit la tournure que les feuilles publiques italiennes donnent à ce malheureux événement, c'est un crime politique. C'est moins l'homme que la capacité qu'on a voulu tuer et qu'on a tuée. Depuis deux mois, le calme était revenu dans Rome, l'ordre s'introduisait peu à peu dans l'administration; la séparation, si difficile ici, du temporel avec le spirituel s'effectuait de plus en plus sans déchirement et avec l'assentiment du pape. De là résultait la possibilité pour la Papauté de gouverner constitutionnellement, par conséquent de demeurer intacte dans les mains de Pie IX. Le parti anarchiste se trouvait donc entravé dans ses projets : il a brisé l'obstacle. Le poignard a fait ce que l'on désespérait de faire autrement, et voilà de nouveau Pie IX totalement isolé.

Maintenant, voici le fait. La police avait été prévenue qu'on préparait un mouve-

de son secrétaire. Le duc d'Harcourt, ambassadeur de France, se tournant vers ses collègues, leur dit : « Attendons là, Messieurs, pour voir ce que dira le président, ce que répondra l'Assemblée ! » — Vaine attente : le président ne prit la parole que pour réprimer l'agitation qui se manifestait dans les tribunes publiques, et froidement, s'adressant aux députés ; « Passons, Messieurs, à l'ordre du jour. » Cédant alors à un légitime mouvement d'indignation, le duc quitta la salle en prononçant ces mots : « C'est infâme ; sortons, Messieurs, pour ne pas être complices de cette impassibilité. »

Un seul député montra du courage ; comme plusieurs de ses collègues, ignorant le crime, s'informaient de l'agitation : « Demandez-le à M. Sterbini, dit-il, en regardant fixement l'instigateur du crime, il en sait quelque chose, lui ! »

Ce fut un religieux français qui, bravant les murmures de la foule, transporta, aidé d'un jeune prêtre, le cadavre de la victime et le cacha dans les caveaux de l'église Saint-Sauveur où il fut enseveli.

Le père Vaures courut annoncer lui-même à la comtesse Rossi le fatal évènement. « Au même instant, les deux fils de la victime, dit M. Balleydier dans son *Histoire de la révolution de Rome,* entrè-

ment populaire pour hier, jour de l'ouverture des Chambres. Le comte Rossi crut devoir appeler plusieurs détachements de carabiniers stationnés dans les environs. Ils arrivèrent avant-hier, et on dut improviser plusieurs quartiers pour les loger. Un de ces quartiers fut placé dans le rez-de-chaussée de la Sapience, palais de l'Université. Ceci causa du mécontentement dans la jeunesse des écoles. D'un autre côté, la garde nationale prenait de l'humeur de ce qu'on ne l'avait pas convoquée pour maintenir l'ordre, puisqu'il était menacé. Toutefois, il ne faut pas voir dans ces deux faits la cause de l'événement. Il était préparé, médité, résolu. Toutefois nous lui attribuons les sifflets dont nous allons parler.

« Le comte Rossi quitta le Pape à une heure. Il était dans sa voiture avec un seul domestique derrière. En arrivant sur la place en avant du palais de la Chancellerie où siège la Chambre des députés, il fut accueilli par des cris et des sifflets par la foule peu intense qui s'y trouvait. Le cocher fouetta et la voiture entra au galop dans le palais. Au bas de l'escalier, vingt ou ving-cinq *reduci* de Vicence et de Venise et quelques Napolitains, dit-on, se tenaient groupés comme à une sorte de spectacle, pour voir les personnes descendre ou monter en voiture. A l'instant où M. Rossi descendait de la sienne, un de ces hommes le frappa de côté avec sa canne. M. Rossi se retourna pour regarder l'agresseur. L'assassin attendait ce moment et lui enfonça un stylet dans le cou. La carotide était tranchée. M. Rossi tomba mort.

« La Chambre siégeait à l'étage supérieur. Les cris poussés par les personnes présentes au meurtre arrivent jusqu'à elle. La triste nouvelle circule ; le président ne s'en émeut pas, je me trompe, il s'en émeut, mais pour réprimer l'agitation des tribunes. « On manifeste, dit-il, une curiosité insolite en présence des Chambres. » Seul le corps diplomatique a protesté par sa retraite.

rent dans la chambre de la comtesse, pâles, effarés, hors d'eux-mêmes. « Où est notre père, s'écrièrent-ils, où est notre père ? Vous ne répondez pas ? ils l'ont assassiné, n'est-ce pas ! Alors vengeance ! mort à Sterbini ! » — Disant ceci, les deux jeunes gens s'élancent en répétant : « Vengeance ! mort à Sterbini ! » Le peuple, le vrai peuple, attendri devant cette immense douleur, s'écarte sur leur passage. Un ami dévoué les accompagne pour les calmer et les défendre au besoin. »

« Où est notre père, répètent-ils en arrivant sur la place, devant les portes du Palais de la Chancellerie, gardées par un détachement de gardes civiques. »

« Alors Edouard,[1] le plus jeune, en tenue d'aide de camp, apostro-

1. *Le Journal des Débats,* du 7 juin 1851, inséra la note suivante qui fut reproduite par la plupart des journaux de Paris :

« Une scène très grave s'est passée hier soir sur le quai d'Orsay. Le prince de Canino, qui a joué un rôle important dans la révolution romaine, était à dîner au café d'Orsay avec M. Boulay de la Meurthe, lorsqu'un garçon du restaurant vint lui dire qu'un jeune homme le demandait au dehors et le priait de sortir un moment. « Quel est ce jeune homme ? dit le prince de C..., demandez-lui son nom. » Le garçon va transmettre cette question à l'inconnu qui lui répond : « Je dirai mon nom au prince lui-même. » « Puisque cet homme ne veut pas me faire savoir son nom, répond le prince, auquel cette réponse est reportée, il attendra que nous ayons fini de dîner. » C'est en effet le parti qu'avait pris le jeune homme qui s'était assis à l'une des tables placées à l'extérieur, devant le café.

A huit heures à peu près, le prince de C... et M. B... de la M.... sortirent du café. A peine avaient-ils dépassé le seuil, que l'inconnu se plaça devant eux : « Vous êtes le prince de C... ? dit-il, en s'adressant à celui-ci. — Oui, Monsieur, et vous, qui êtes-vous ? — Moi, je suis le fils du comte Rossi. » Et en prononçant ce nom de l'une des plus illustres victimes de la démagogie romaine, M. R... fait le simulacre de lancer au visage du prince de C... la plus grave insulte.

Cet acte de violence ayant été vu par quelques habitués qui étaient devant le café, on se précipita entre les deux adversaires. M. B... de la M... saisit fortement le prince de C... par le bras et l'entraîna à l'écart. M. R... de son côté fit un demi-tour et descendit le quai, se dirigeant vers l'Assemblée nationale. Le prince de C..., cédant aux vives instances de M. B... de M..., l'a suivi dans la direction opposée des Tuileries.

D'autre part, *la Patrie* du 8 juin 1851 donna le récit du duel dans les termes suivants :

« Un duel a eu lieu ce matin à Versailles entre M. le prince Charles Bonaparte et M. le comte Edouard Rossi. Un premier feu, à trente pas, ayant été sans résultat, les témoins, conformément aux conditions arrêtées, ont fait recommencer le combat à quinze pas. — Après ce double feu échangé par les adversaires avec une loyauté et une bravoure incontestables, les témoins soussignés ont déclaré l'honneur satisfait et se sont formellement opposés à ce qu'une nouvelle rencontre eût lieu.

Le prince Charles-Napoléon Bonaparte s'est alors avancé vers le comte Rossi et lui a dit : « Maintenant que j'ai essuyé votre feu, je suis heureux, Monsieur, de pouvoir

pha ainsi la garde, muette et impassible : « Vous êtes des infâmes, vous qui ne l'avez pas défendu et qui l'avez lâchement laissé assassiner : vous avez déshonoré votre uniforme ; le mien me fait horreur, je ne le porterai plus. Cette épée avec laquelle à Vicence j'ai combattu les ennemis de la patrie, je la maudis et je la brise. » Et il arrache ses épaulettes, déchire sa tunique, brise son épée et les foule aux pieds.—Plus calme, mais non moins indigné, son frère aîné Alde- devenu le chef de la famille, s'écrie : « Le poignard qui vient d'assassiner notre père, a tué pour toujours la cause de la jeune Italie ; cette cause souillée par le crime est à jamais perdue. »

Voici en quels termes l'agent officiel de la République française, l'ambassadeur de France, le duc d'Harcourt, rendait compte de l'assassinat au ministre des Affaires étrangères, à Paris, M. Bastide :

Rome, samedi 16 novembre 1848.

Monsieur le Ministre,

J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire par le télégraphe, pour vous annoncer que M. Rossi, ministre de l'Intérieur, avait été assassiné hier à une heure comme il descendait de voiture pour entrer à la Chambre des Députés. Il a été frappé à la gorge d'un coup dont il est mort sur le champ. Le meurtrier n'a pas été arrêté ; on ne l'a pas même essayé. Quelques gendarmes et gardes nationaux qui étaient sur les lieux ont laissé faire.

La population est restée froide et muette devant cet événement. C'est à peine si le serviteur du ministre a pu trouver un second pour transporter dans une chambre voisine le corps de son maître. L'Assemblée, sur les degrés de laquelle s'était commis le meurtre, a continué gravement la lecture de son procès-verbal, et il n'a pas

vous affirmer que j'ai été indignement calomnié à la suite de la déplorable catastrophe qui a jeté le deuil dans votre famille. »

A cette honorable déclaration, le comte Rossi a répondu : « Devant une parole si loyalement donnée, je regrette vivement, prince, et mon erreur et l'attaque qui en a été la conséquence. »

Pour le prince Charles Bonaparte :

Vicomte J. Clary, représentant.

Comte N. Lepic, représentant.

Pour le comte Rossi :

Élie Jalenques.

Ernest de Rozières.

été fait la moindre mention de l'incident pendant toute la durée de la séance.

Le soir, les meurtriers et leurs adhérents, au nombre de quelques centaines avec des drapeaux en tête, ont été fraterniser avec les soldats des casernes, et l'autorité ne s'est montrée nulle part ; le Directeur de la police, pressé de prendre quelques mesures énergiques, s'y est refusé et s'est retiré.

Ce matin, le ministère tout entier a donné sa démission, et il est bien difficile de concevoir aucune combinaison possible, aucune chance pour rétablir l'ordre après ce qui vient de se passer. »

Agréez, etc.

Signé : D'HARCOURT.

La Révolution venait de terminer le premier acte du drame. Rossi n'existait plus. Mais la Papauté était debout encore et le Souverain Pontife régnait au Quirinal. Il restait à chasser le Saint-Père de son palais et à proclamer la république. Les assassins de Rossi n'hésitèrent point à terminer leur besogne.

HENRY D'IDEVILLE.

(*La suite prochainement.*)

JOHN MOORE

JOURNAL D'UN ANGLAIS A PARIS

AOUT-DÉCEMBRE 1792 *

---

23 août. — Un nombre considérable de personnes ont été arrêtées depuis le 10 Août et sont actuellement sous les verrous. On m'assure qu'il suffit d'un simple soupçon pour renouveler ces espèces de lettres de cachet délivrées avec prodigalité par les membres de la commune de Paris.

Ce qui rend la chose plus affreuse, c'est que ceux qui ont été arrêtés jusqu'ici n'ont aucun moyen d'obtenir que leur jugement soit prononcé dans un temps déterminé. En sorte qu'un homme emprisonné ne sait pas combien de temps durera sa détention et s'il trouvera même l'occasion de prouver son innocence. Depuis très longtemps, les prisonniers d'État, détenus à Orléans, n'ont pu encore obtenir d'être jugés.

Pour cette raison, beaucoup de gens fort innocents mais dont le crime est de ne pas s'être rangés du côté des insurgés, se sont sauvés de Paris ou se sont cachés.

Parmi ces derniers, on cite M. de Narbonne, le dernier ministre du département de la guerre [1]. J'ai entendu parler de ce gentil-

* Voir la livraison de mai 1885.

1. Le dernier ministre de la guerre était M. d'Abancourt. Dès le 9 mars précédent, M. de Grave avait remplacé Narbonne au ministère de la guerre. Nous avons donné les raisons qui poussaient Moore et son compagnon lord Lauderdale à une bienveillance excessive pour ce personnage aimable que ses relations intimes avec les Necker avaient, en 1789, poussé dans le voisinage des révolutionnaires. Une plus ample connaissance paraît l'avoir dégoûté de ces malpropres compagnons. Il en fut aussi honni qu'il en avait été acclamé. L'exaspéré Choudieu avait bien demandé, le 12 août, la comparution de Narbonne à la barre de l'Assemblée. Ce fut le 30 seulement qu'il fut décrété d'accusation. Narbonne, fort leste, reçut ce décret en Angleterre, et en fit le cas qu'il méritait.

homme comme étant un ami ardent de la liberté ; et sachant de plus que les rapports du Comité sur son administration étaient absolument en sa faveur, je fus surpris d'apprendre qu'il avait quitté le pays. Mais l'esprit déréglé et tyrannique qui prévaut en ce moment, et dont la malignité est surtout dirigée contre les nobles, justifie pleinement la détermination qu'il a prise.

M. de Narbonne est aussi distingué par les talents que par la naissance, ce qui l'expose davantage aux attaques de l'envie et de la malveillance, car toute espèce de supériorité est regardée avec des yeux jaloux, durant cette période de passion enragée pour l'*égalité,* — terme si facile à être interprété faussement, qu'on n'eût jamais dû l'employer.

Un homme qui connaît bien le caractère des chefs populaires, m'a déclaré que certaines personnes — il me les nomma, et ce sont des amis de Roland — deviendraient, sous peu, odieuses à ces chefs, uniquement à cause de leur talent, de la prééminence qu'il leur donnerait, et qu'elles seraient dès lors considérées par la populace comme étant fort dangereuses. Cette espèce de basse jalousie est plus commune qu'on ne se l'imagine. Chez quelques-uns, elle provient de ce qu'ils ne peuvent supporter la pensée de leur infériorité. Chez d'autres, elle vient de l'idée que de tels hommes doivent être nuisibles à leurs intérêts personnels ; et en troisième lieu, d'une pure sottise qui les porte à préférer les gens de leur trempe et à détester ceux d'un caractère tout opposé.

La situation actuelle de Paris me semble être celle où se trouverait Londres si l'*habeas corpus* était suspendu en même temps que toutes les cours de justice.

Si les mandats d'amener sont délivrés légèrement, comme on me dit qu'ils le sont, quel vaste champ ouvert à la méchanceté et à la vengeance privée ! Cependant, tout le monde danse dans les rues et chante des hymnes à la liberté, sans remarquer le despotisme qui s'exerce ouvertement, sans songer qu'une foule de concitoyens sont emprisonnés légèrement, et qu'eux-mêmes peuvent être dès demain appréhendés à leur tour avec aussi peu de raison.

Quant à moi, je suis absolument outré des récits que j'entends partout sur la conduite de cette nouvelle cour d'inquisition qu'on appelle, je crois, *Comité de surveillance,* et je ne puis supporter l'indifférence et la gaieté de ceux qui, plus exposés à de telles atteintes, devraient être plus indignés que je ne le suis moi-même.

Pendant ces arrestations illégales, les barrières de Paris sont fer-

mées, et on refuse de délivrer des passeports. Quelques personnes pourtant ont pu en obtenir.

L'abbé Dillon [1], m'a-t-on dit, s'étant présenté pour prêter le nouveau serment à la Liberté et à l'Égalité, on l'obligea à le signer. Il répondit qu'il voulait bien et qu'il comptait obtenir un passeport, étant appelé hors de Paris par quelques affaires. Mais on lui répondit qu'il ne pouvait compter l'avoir à ce moment. — Comment alors puis-je jurer de maintenir la Liberté, si je ne suis pas libre moi-même, et l'Égalité quand je sais qu'on accorde à d'autres ce qu'on me refuse ?

Je me trouvais à l'Assemblée quand on donna lecture de la note présentée par le ministre britannique, au sujet de son rappel. On l'écouta en silence, sans ajouter la moindre observation.

Tous les ministres étaient à la barre.

Brissot lut un mémoire destiné à être envoyé à la cour de la Grande-Bretagne pour expliquer les derniers événements.

On parut applaudir à cette lecture.

24 août. — A l'Assemblée, plusieurs chevaliers de Saint-Louis offrirent leurs décorations comme dons patriotiques et preuve de leur amour profond pour l'égalité. En soi, ce don est une bagatelle; mais cette diffusion de l'idée de l'égalité peut avoir de fâcheuses conséquences. Qui sait comment le Peuple souverain voudra bientôt interpréter ce mot-là ?

Aux Tuileries et au Palais-Royal, j'ai remarqué un grand nombre d'orateurs ambulants occupés à haranguer la populace. En me joignant à l'auditoire, je constatai que le sujet traité à ce moment avait pour objet *les Vices des Rois*. La folie, l'extravagance et la perfidie des princes français depuis le commencement de la monarchie, furent passées en revue ; la cruauté froide, la conduite efféminée, la vanité pleine d'ostentation et l'imbécillité de Charles IX, de Henri III, de Louis XIV et de Louis XV furent signalées particulièrement. Henri IV lui-même ne fut pas épargné ; on insista fort sur son intrigue avec la princesse de Conti [2], ainsi que sur quelques lois de chasse sévères et sévèrement exécutées. Il

1. C'est, je le suppose, ce curé poitevin qui se montra, en compagnie de l'évêque d'Autun, traître à son ordre et violent contre ceux qui n'imitaient pas sa défection.

2. Il y a bien Conti. Je ne sais si l'erreur vient de Moore ou des orateurs de ruisseau qu'il cite.

s'agissait de prouver ainsi que les rois les meilleurs oppriment toujours le peuple.

Ce n'est pas spontanément, on doit le confesser, que des hommes, possédant à ce degré des connaissances historiques qui les initiaient au caractère de ces rois, eussent pu se laisser ainsi aller à les exhiber du haut d'une chaise ou d'une table, sur des places publiques.

Il est évident que ces orateurs fougueux sont payés pour inspirer au peuple une grande horreur de la monarchie et le goût d'une autre forme de gouvernement.

Quelquefois deux orateurs, debout sur des chaises placées en face l'une de l'autre, pérorent ; — l'un, représentant les aristocrates, balbutie de faibles arguments en faveur de la monarchie, arguments aussitôt réfutés par ceux de son adversaire démocrate qui couvre de ridicule le défenseur des rois et des grands, et l'expose, avec ceux qu'il défend, aux rires stupides de l'assemblée.

En résumé, tout moyen qui peut influencer l'esprit populaire est mis en jeu pour l'incliner contre la monarchie et le préparer à la forme républicaine, qu'on rêve assurément d'établir.

25 août. — J'ai été ce matin au Temple. Les grandes infortunes émeuvent le cœur, comme les grandes vertus.

Je ne crois pas que, durant le court séjour que je me suis proposé de faire en France, j'aurais une seule fois songé à aller à Versailles, si la Famille royale l'eût habité dans la même splendeur dont je l'avais vue environnée en d'autres temps. Mais les cruels revers, dont elle fait aujourd'hui l'expérience, ne quittent pas ma pensée depuis le 10 de ce mois, et, quoique j'eusse peu de chance même d'entrevoir un de ses membres, je me sentais attiré au Temple uniquement parce que je la savais renfermée entre ses murs.

Le terrain qui appartient au Temple est entouré d'une haute muraille dont une partie est crénelée, comme je suppose que le reste l'était jadis. Une muraille enclôt aussi un jardin, appartenant au principal corps de bâtiment. Un grand nombre de maisons particulières ont été bâties sur les extrémités du terrain et sont habitées par des commerçants qui jouissent de privilèges particuliers. Avant la Révolution, l'enclos tout entier servait d'asile aux débiteurs insolvables.

Quand j'arrivai, la porte principale était encombrée de gardes nationaux, et un autre détachement sous les armes gardait la cour

intérieure. Mais on m'informa qu'il y avait derrière le bâtiment un endroit d'où ma curiosité pourrait sans doute être satisfaite. Je m'y rendis accompagné de deux gentilshommes et d'un valet de place.

On nous dit que le Roi et la Reine se promenaient souvent dans le jardin, et que, plus fréquemment encore, on y voyait le Prince royal et sa sœur. Le Roi, qui manifeste moins d'inquiétude que le reste de sa famille, cause quelquefois avec les divers ouvriers employés au jardin et aux réparations des bâtiments.

Nous nous trouvions sur une espèce de terrasse élevée d'où nous dominions la muraille. Une personne que je rencontrai par hasard, en cet endroit, nous fit remarquer que deux fenêtres de la tour, qu'elle nous montra, éclairaient les chambres du Roi et de la Reine, et que tous deux s'y montraient quelquefois.

Tandis que je regardais ces fenêtres, questionnant mon voisin de temps à autre, un garde national en faction près de là vint et, s'adressant à moi, me dit :

— *Vous prolongez un peu trop longtemps vos observations, Monsieur; passez votre chemin, s'il vous plaît.*

J'allais lui répondre, lorsque le valet de place qui nous accompagnait lui dit :

— *Ces Messieurs sont étrangers, des Anglais.*

La sentinelle reprit : — *Ici, je ne connais personne*, et répéta ce qu'il avait déjà dit.

— *Mais pourquoi? Monsieur,* demanda le valet.

— *Pourquoi ?* reprit-il fièrement, *parce qu'il le faut.*

Je calmai le valet, et nous obéîmes à l'injonction du soldat ; car, selon l'expression du Dr Johnson : *La requête était raisonnable, et l'argument pressant.*

J'appris que le Roi et la Reine sont plus étroitement emprisonnés depuis que Mme de Lamballe a été transférée à la Force, bien que cette séparation fût déjà suffisante pour les remplir de chagrin et de terreur.

La moindre attention accordée aux prisonniers, en dehors des instructions rigides données à ceux qui les servent, fait naître aussitôt mille soupçons et semble une insolence.

On m'a dit que, deux jours auparavant, le Prince Royal et sa sœur jouaient à la balle dans le jardin ; le Roi et la Reine les regardaient ; la balle fut lancée dans un endroit de la muraille où les enfants ne pouvaient atteindre ; un des commissaires de la Commune, présent à cette scène, courut avec empressement chercher la

balle et la rendit au Prince. Ce léger acte de complaisance fut dénoncé et blâmé.

En dehors de tout sentiment d'humanité, il était pourtant encore de bonne politique, de la part de ceux qui gouvernent la France, de traiter le Roi et la Reine avec respect et convenance. D'ailleurs, la situation de cette famille si infortunée est tellement navrante qu'elle devrait éveiller la pitié des hommes d'Etat les plus âpres et les plus froids, et leur inspirer des sentiments de douceur et de générosité.

Des procédés contraires augmenteront les préventions contre la Révolution française et soulèveront les amis de la vraie liberté contre le gouvernement actuel de la France.

Août 26. — J'ai entendu plusieurs membres de l'Assemblée nationale blâmer les délais apportés à la mise en jugement des prisonniers d'État, notamment de ceux d'Orléans. Tout d'abord, j'eus la simplicité de croire que ce blâme était inspiré par quelque bon vouloir envers les prisonniers, depuis si longtemps détenus, sans qu'on leur eût laissé aucun moyen de se justifier ; mais je compris bientôt que ceux qui avaient formulé la plainte tenaient les prévenus pour condamnés et étaient uniquement impatients de les voir exécuter. J'ai entendu faire cet aveu un soir, aux Jacobins, par un orateur que je n'avais jamais vu encore, et dont on ne put me dire le nom.

Après cette équitable et bienveillante déclaration, il affirma que le peuple espérait qu'une prompte justice serait faite de tous ces traîtres ; que la patience du peuple était à bout. Ensuite, il insinua en termes fort clairs que si le *glaive de la Loi* restait suspendu plus longtemps, le peuple le prendrait de ses propres mains et se ferait justice lui-même.

Si je fus étonné de pareils sentiments, je le fus encore bien davantage de les entendre applaudir par tous les auditeurs placés aux tribunes.

Je racontai la chose un peu plus tard à un Parisien dont j'avais fait dernièrement la connaissance. — J'ai essayé, lui dis-je, de découvrir les vrais sentiments du peuple à ce sujet, soit en questionnant les commerçants, soit en conversant souvent avec les boutiquiers et la société que je rencontrais dans les cafés, mais jamais je n'ai pu remarquer chez eux la moindre impatience de voir venir le jugement ou l'exécution des prisonniers ; jamais même je n'ai vu aucun symptôme d'instincts sanguinaires chez les gens du peuple, si ce n'est chez ceux qui occupent les tribunes de l'Assemblée nationale et du club des Jacobins.

— Les gens dont vous parlez, répondit-il, sont les citoyens laborieux (*la bourgeoisie*) de Paris ; en parlant ainsi d'eux, vous ne faites que leur rendre justice. Ils ne sont certes pas sanguinaires ; toutefois, si on les accoutume à voir porter des têtes en haut de piques à travers les rues, le Ciel sait ce qu'ils pourront devenir.

Mais vous devez vous rappeler que la canaille qui habite quelques-unsdes faubourgs, quoi que différant de caractère avec la population parisienne, tout autant que les bourgeois constitue le peuple. A vrai dire, ceux-ci mêmes, continua mon interlocuteur, ne sauraient rien des prisonniers d'Orléans ou d'ailleurs, si l'on ne prenait soin de les en informer, et, laissés à eux-mêmes, ils ne s'occuperaient de ces malheureux ni d'une manière ni d'une autre. Leur rage n'est guère excitable que par le prix élevé du pain ; alors, je l'avoue, le seul remède qu'ils croient utile est de pendre, soit un boulanger, soit un accapareur, à la lanterne ; cela suffit pour la soif de sang qu'ils peuvent avoir ; et jamais ils ne souhaiteraient la mort d'autres prisonniers. Mais ils sont poussés au crime par quelques scélérats ambitieux. Si vous voulez savoir quel intérêt ces derniers peuvent avoir à exciter l'opinion du peuple contre les prisonniers, je vous dirai que pour quelques-uns c'est le désir d'être considérés comme des patriotes pleins de zèle ; d'autres sont poussés par des haines privées ou de secrets motifs de vengeance ; pour d'autres, il y a crainte où ils sont que ces prisonniers rendus à la liberté ne dévoilent les coquineries des révolutionnaires. Quant aux applaudissements ou aux murmures des tribunes, ajouta-t-il, ils ne prouvent guère en faveur de l'opinion publique. Des individus payés sont apostés dans différents points de la salle, avec la mission bien fixée d'avance d'applaudir ceci ou de huer cela. Il y a des applaudissements et des murmures de tous les prix ; et, comme en général les femmes font plus de bruit et se font payer moins cher que les hommes, cela vous explique pourquoi les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les tribunes.

Telle est la plus plausible des appréciations qui m'ont été données sur le sujet en question ; mais, quel que soit le motif de la haine du peuple contre les prisonniers, je suis outré de voir cette haine si implacable.

On présenta à l'Assemblée une pétition dans le but de se plaindre des délais de la Haute Cour de Justice créée pour juger les prisonniers internés à Orléans. On demanda la suppression de cette cour, afin que ces prisonniers fussent sur le champ amenés à

Paris et jugés par la Cour criminelle récemment établie. Cette pétition disait clairement que le peuple était déterminé à avoir justice ; qu'il ne voulait pas qu'on se jouât de lui et que, si l'on tardait, il était résolu à se venger lui-même.

La Croix, le président, homme d'une grande fermeté [1], fit une réponse qui l'honore : « la Haute Cour de Justice appartient à la Nation, elle a été créée par la Constitution et ne peut être supprimée par l'Assemblée nationale ; ce pouvoir n'appartient qu'à la Convention ; d'ailleurs, il serait injuste de transmettre à des juges choisis simplement par la commune de Paris les droits que la nation entière a remis entre les mains des juges élus par toutes les sections du royaume : vous avez juré l'égalité non seulement d'un individu avec un autre, mais aussi entre toutes les sections de la France. »

Il termina par ces paroles : — *Il est minuit, et les représentants du peuple n'ont point encore suspendu leurs travaux ; sans cesse occupés des grands intérêts qui leur sont confiés, ils n'en seront détournés ni par les menaces ni par les dangers.*

Cettte réponse a de la dignité ; mais le pays, dont le corps législatif se laisse menacer par une portion infime de la nation sans avoir le droit de la punir, doit être dans une bien triste situation.

Août 27. — La nouvelle de la prise de Longwy par les Prussiens est parvenue hier à l'Assemblée.

Cette ville était assez bien fortifiée et possédait, outre les habitants, une garnison considérable ; la nouvelle était donc inattendue et produisit une vive impression sur l'esprit des députés.

Après un court silence, Jean Debry se leva et débita un discours sur la situation actuelle de la France. Il fit observer que le pays, privé de tout allié, était attaqué sans provocation par une coalition de princes despotes, sur la seule raison que les Français avaient renversé un gouvernement oppressif pour en établir un autre plus libre et plus juste.

Ces tyrans coalisés étaient convaincus que cela était d'un mauvais exemple auprès de leurs propres sujets, et pouvait les exciter à faire de même ; alors, oubliant d'anciennes animosités, ils faisaient cause commune contre la France. C'est là, ajouta-t-il, la plus scélérate et la plus extraordinaire cause de guerre que le monde ait jamais

1. Et de plus d'avidité encore. Lacroix fut guillotiné avec Danton, dont il était le digne ami et qu'il avait aidé de son mieux à piller les couvents belges.

connue ; il faut la repousser également par les moyens les plus extraordinaires.

Il proposa donc de lever un corps de 1200 volontaires dont l'unique mission — (voici du reste ses paroles) — *sera de s'attaquer corps à corps aux chefs des armées ennemies et aux rois qui les dirigent;* c'est-à-dire que cette mission serait d'assassiner les généraux et les princes commandant les armées qui attaquent la France.

Il demanda que ces volontaires d'élite fussent dirigés sur chacune des 4 armées qui assaillaient la France ; qu'ils fussent vêtus et armés de la façon la mieux appropriée au but qu'on se proposait ; qu'ils touchassent une pension annuelle de 2.000 livres reversible sur leurs enfants jusqu'à la 3me génération.

Vergniaud s'opposa énergiquement à ce projet comme indigne d'une nation libre et éclairée, et aussi injustifiable qu'inutile ; car, dit-il, quand même la justice et l'humanité ne s'opposeraient pas à de telles mesures, vous devez penser que vous encouragez de pareilles mesures contre vous-mêmes. Si vous formez une bande de tyrannicides, vos ennemis de leur côté ne formeront-ils pas des brigades pour assassiner les chefs de vos armées ? Et dans une telle situation qui trouverez-vous donc pour commander vos armées ?

On objecta à ce discours, « que les moyens qui semblent bons pour diriger les autres guerres ne s'appliquent nullement à celle-ci : c'est la guerre du despotisme contre la liberté, elle doit se terminer par la destruction de l'une ou de l'autre. Si un étranger pénètre de force dans une maison pour y dicter à la famille qui l'occupe des règles de conduite, en disant : Je n'approuve pas la vie que vous menez entre ces murs, vous vous arrangerez désormais pour vous conformer à mon bon plaisir, ou autrement je vous mettrai tous à mort — cette famille n'a-t-elle pas le droit d'exterminer cet intrus par tous les moyens possibles ? Nos ennemis, dit-on, useront de représailles ; nous n'en devons pas douter, mais nous ne devons pas douter non plus qu'ils n'emploient tous les moyens en leur pouvoir pour notre destruction, soit que le décret passe ou ne passe pas. »

Larivière [1] parla avec la plus grande ardeur contre le décret.

1. Député du Calvados à la Convention, où il montra une fermeté et une intelligence que ne faisaient pas prévoir ses votes à la Législative ; fermeté et intelligence qui ne se démentirent plus et qui, après en avoir fait un des plus vigoureux ennemis du Directoire, l'amenèrent à travailler énergiquement à la restauration de la monarchie.

D'autres députés, s'adressant personnellement à Jean Debry, firent valoir que l'acceptation d'un tel décret pourrait causer immédiatement la mort de beaucoup de citoyens de la ville de Longwy, tombée aux mains des Prussiens.

Ce dernier argument prévalut. Debry dit : Comme je trouve que la vie d'un innocent a plus de valeur qu'aucun projet de décret, je consens qu'on envoie le mien à une *commission extraordinaire.*

Larivière s'écria que cette mesure même était indigne de la nation française, et il demanda l'ordre du jour.

Ce décret fut cependant envoyé au comité, et j'espère qu'il y sera enterré à jamais, comme il le mérite.

Il peut paraître surprenant qu'un tel projet ait été soumis à l'Assemblée nationale et approuvé même par quelques individus du dehors qui allèguèrent l'exemple de Scévola, Pélopidas, Timoléon, Brutus et établirent une comparaison entre cette bande projetée de 1200 volontaires et cette célèbre phalange grecque appelée le Bataillon Sacré.

Sans examiner l'exactitude de cette comparaison, il est évident que la publication de ce décret serait le plus sûr moyen de le rendre inefficace.

On déclara à l'Assemblée que plusieurs membres avaient fait demander indirectement des passeports afin de pouvoir quitter Paris pendant la crise. On proposa donc de décréter immédiatement que tout député qui abandonnerait son poste en ce moment, avec ou sans passeport, serait déclaré infâme et traître à son pays.

Thuriot [1] dit qu'on devrait avoir quelque indulgence pour ceux qui déserteraient un poste dont ils se sentent indignes.

François de Neufchâteau [2] proposa à tous les députés de jurer qu'ils garderaient leur poste de députés jusqu'à ce qu'ils fussent remplacés par les membres de la Convention nationale. A cet instant, toute la salle se leva et prononça le serment, et il fut ordonné qu'un

1. Député de la Marne, Montagnard enragé, déclara que, si la Convention ne condamnait pas Louis XVI, il brûlerait la cervelle du Tyran ; demanda la croix de la Réunion à Napoléon, en récompense de sa conduite lors du procès de Moreau et Pichegru, l'obtint, avec la place de substitut du procureur général impérial près la cour de cassation.

2. Des Vosges. Brave insulteur de la famille royale et persécuteur du clergé ; comte de l'Empire, sénateur, proclama que Napoléon était le *sauveur du monde, le père du genre humain ;* proclama la déchéance de Bonaparte et se précipita aux pieds de Louis XVIII pour lui faire hommage de ses œuvres.

compte rendu serait envoyé à chacun des départements de la France.

Servan, ministre de la guerre, avait écrit au général Luckner une lettre qui fut lue à l'Assemblée nationale et ainsi conçue: « *J'ai été comme vous, M. le Maréchal, pénétré d'indignation contre les lâches ou les traîtres qui ont livré à l'ennemi la ville de Longwy. Comment 2300 hommes de garnison, dans une place bien fortifiée, bien approvisionnée, ont-ils mis bas les armes, avant d'avoir souffert les horreurs d'un siège et d'avoir vu leurs forteresses ouvertes en brèches ! Et ce seroient là des Français animés de l'esprit de la liberté ? Non, ce ne sont que des lâches !*

« *J'imagine, M. le Maréchal, que vous n'aurez point tardé à assembler une cour martiale pour juger ces coupables. Qu'ils perdent la vie avec ignominie, tandis qu'ils auraient pu la défendre avec honneur ou la perdre avec gloire et utilement pour la patrie ! Il faut que la France apprenne la punition en même temps que le crime ; que cette punition donne du courage aux plus lâches, et qu'elle venge le nom français !* »

Cette lettre fut universellement applaudie ; et quelque temps après M. Dubayet, lieutenant-colonel d'un régiment et membre de l'Assemblée, demanda la permission de rejoindre son corps sur les frontières, ajoutant : « Je laisse toute ma famille en otage. »

On s'opposa à cette demande, parce que, fit observer quelqu'un, si elle était accordée, tous les militaires présents à l'Assemblée, qui désirent tous voler à la rencontre de l'ennemi, demanderaient la même faveur, chose qu'on ne devait accorder à personne, à moins que les députés ne déposassent leur mandat et que d'autres fussent désignés à leur place.

Dubayet [1] dit que, sans doute, il ne se considérait nullement libre d'abandonner une charge où il avait été nommé par le pays, mais que sa situation était toute différente de celle de ses frères les officiers, — car le régiment de Bourbonnais dont il est le lieutenant-

1. Aubert du Bayet, législateur de l'Isère, révolutionnaire de l'ordre des vaniteux. Il entra dans la Révolution par une singulière porte, en demandant qu'on persécutât les Juifs. Peu intelligent, mais brave soldat, il paraît avoir été un de ces hommes bornés et probes qui eurent avec une candeur sincère la dévotion républicaine. Il se montra fort ennemi des Vendéens et des Chouans. En 1797, ambassadeur à Constantinople, il se déclara protecteur des catholiques, par fierté nationale, et, après s'être fait restituer les églises catholiques, il les changea en écuries, par sottise révolutionnaire.

colonel est actuellement aux frontières très près de l'ennemi, ce qui n'est pas le cas des régiments auxquels appartiennent les autres officiers de l'Assemblée.

— *Ah ! de grâce, messieurs,* continua-t-il, *permettez-moi d'aller montrer aux braves soldats que je commande un officier qui ne veut point pactiser avec les ennemis de la liberté. Je ne veux point le pardon de ces traîtres ; je ne veux point de paix avec les hommes féroces qui dévastent le pays qui les a vus naître ; je leur déclare la guerre pour toute ma vie. Permettez-moi d'aller les combattre, les vaincre ou mourir.*

Un des députés lui répondit : *Vous avez juré comme nous de mourir au poste où vous êtes, vous ne devez pas oublier ce serment.*

L'Assemblée passa à l'ordre du jour.

Traduit par Ch. d'Héricault.

(La suite prochainement.)

BIOGRAPHIE. — BIBLIOGRAPHIE

I

CHARLES VATEL

III

Notes et pièces manuscrites.

Ces notes sont à la bibliothèque de Versailles, renfermées dans des cartons étiquetés de la main de Vatel.

Nous rangeons ces cartons, très approximativement, par ordre de matières.

Quant aux notes et pièces elles-mêmes, elles sont dans le plus grand désordre et demanderaient un examen et un classement longs et difficiles, avec élimination de celles, fort nombreuses, qui ont été déjà publiées par Vatel ou qui forment double emploi.

Mme du Barry

Mme du Barry.

Mme du Barry. *Notes rédigées ; — Pièces originales ; — Actes ; — Etats ; — Mémoires ; — Lettres.*

Sans Titre. Pièces diverses, la plupart relatives à Mme du Barry.

Mme du Barry. *Bibliographie ; — Iconographie.*

Mme du Barry. *Bibliographie ; — Extraits ; — Pièces en vers.*

Mme du Barry. *Pièces originales ; — Lettres autographes ; — Mémoires de fournisseurs.*

Les Bécu ; — Les Gomart ; — Les du Barry.

Questions biographiques sur Mme du Barry.

Mme du Barry. *Dossier du parquet.*

Mme du Barry. *Tribunal révolutionnaire.*

S. T. *Pièces concernant Mme du Barry.*

Deux autres cartons S. T. *Pièces concernant Mme du Barry (très peu).*

Parc-aux-Cerfs et Pompadour.

Les Corday.

Famille de Corday.

16e ; — 17e ; — 18e Siècle. — Les Corday.

* Voir la livraison de juillet 1885.

Famille de Corday. *Généalogies.*

Les Corday. *Chartes ; — Hommages ; — Terriers ; — Maintenues ; — Généalogies.*

Notes rédigées. Les Corday, 1077 à 1768.

Notes rédigées. Les Corday féodaux.

Notes rédigées, 1677 à 1768. Les Corday ; — Les Farcy ; — Les Corneille ; — Les Fontenelle.

Généalogie de Corneille à Charlotte Corday.

M. de Corday d'Armont ; — Les Gauthier de Garnetot ; — L'abbé de Corday.

Les Gauthier ; — L'abbé de Corday.

Les Corday. *Dom Leclère de Bouron ; — Généalogie du Renouard ; — Autre copie manuscrite ; — Œuvres de M. de Corday d'Armont imprimées.*

Argentan. *Suite de M. de Corday d'Armont.*

CHARLOTTE CORDAY.

Enquête sur Charlotte Corday.

Notes rédigées, 1768-1790. *2e partie : Depuis la naissance de Charlotte Corday jusqu'à sa fuite du couvent.*

Charlotte Corday. *Abbaye Sainte-Trinité.*

Mme de Bretteville.

Mme de Bretteville. *Legs le Coustellier de Bonnebosc ; — legs Tournély.*

Charlotte Corday chez Mme de Bretteville.

Les Belzunce. *Mme l'Abbesse de Caen ; — M. Henri Belzunce ; — Mlle de Forbin ; — l'Abbaye de Troarn ; — Pontécoulant ; — Mlle Eléonore de Faudoas ; — Achard ; — Le Vaillant.*

Augustin Leclerc, *de Verson, homme d'affaires de Mme de Bretteville.*

Mobiles. (Motifs qui auraient armé Charlotte ; peu de chose.)

S. T. *Pièces imprimées et manuscrites concernant Charlotte Corday ; non classées.*

Lectures de Charlotte Corday. *Corneille ; — Raynal ; — Voltaire ; — Jean-Jacques-Rousseau ; — Journaux : Perlet, Brissot, Gorsas.*

Charlotte Corday. *Lettres, vers et autres pièces émanant de Ch. Corday.*

1860-1874. *Extraits* (quelques-uns concernant Charlotte Corday).

Charlotte Corday. *Pièces à classer.*

Idées diverses. *Extraits* relatifs à Charlotte Corday (peu de chose).

La Mort de Marat, *13 juillet ; dimanche 14 ; lundi 15 ; mardi 16. — V. ensuite le Procès. — 17 juillet.*

Copie de l'Enquête sur Charlotte Corday.

Chabot ; — Drouet ; — David ; — Roussillon ; — Pio.

Charlotte Corday. *Tribunal révolutionnaire ; — Chauveau Lagarde.*

Montané. (Le président.)

Exécution de Charlotte Corday. — *Notes sur Legros* (le valet de bourreau qui souffleta sa tête).

Complices. *Du Perret ; — Fauchet ; — Ceyrioux ; — Procès des Girondins ; — Bulletin Clément.*

Dénonciations. *Poursuites, condamnations pour propos contre Marat et pour Charlotte Corday.*

Adam Lux.

Salles.

Brutus. — *Tyrannicide.*

Légitimité de l'action ; — *Opinions contradictoires.*

Julie Calvon ; — *Judith* ; — *Jahel* ; — *Jeanne d'Arc* ; — *Beatrix Cenci.* (L'exemple ou l'imitation.)

S. T. *Pièces concernant Charlotte Corday et Marat* ; traductions.

Charlotte Corday. *Biographie par Louis Caille* ; première partie.

S. T. *Papiers venant de chez Caille ou le concernant.*

Papiers Caille, 1791-1793. (Peu de chose.)

Journaux *postérieurs à l'événement ; — Plastique.*

Journaux modernes. *Illustrations sur Charlotte Corday et Marat ; — Iconographie.*

Charlotte Corday. *Iconographie,* 2e carton. (Description.)

Charlotte Corday. *Iconologie ; — gravures.* (Description.)

S. T. *Iconologie (de Charlotte Corday) ; — Haüer.*

Iconologie. *Tableau de Baudry.*

Charlotte Corday. *Bibliographie, 1831 à 1859.*

MARAT.

Marat. *Vie publique.*

Marat. *Vie privée, 1744-1789.*

Albertine ; — Simonne Evrard. *Vie privée ; — De l'Homme ; — Polémique avec Voltaire ; — Roman, Aventures de Potowski ; — Ouvrages scientifiques ; — Marat médecin.*

Marat. *Vie privée ; — Simonne Evrard ; — Albertine Marat ; — Famille de Marat.*

Premières poursuites contre Marat, *Octobre 1789, décembre 1789, 15 janvier 1790 ; — Perquisition chez Marat ; — Sa fuite ; — Résistance de Danton ; — Poursuites contre Danton et Marat pour rebellion, 1792 ; — Procès de Marat devant le tribunal criminel révolutionnaire.*

Marat journaliste.

Marat. *Apposition de scellés ; — Funérailles ; — Tombeau ; — Apothéose.*

Marat. *Articles biographiques ; — Opinions et jugements divers ; — Bibliographie.*

Marat. *Vers sur Marat ; — Pièces de Théâtre.*

Marat. *Bibliographie.*

Marat. *Iconologie.*

LA GIRONDE.

Madame Roland.

S. T. *Pièces concernant Mme Roland et Buzot.*

31 mai *et autres dates postérieures.*

Vergniaud.

Barbaroux ; — Pétion ; — Buzot.

Pétion ; — Louvet ; — Buzot ; — Barbaroux.

Jullien (de Paris). (Presque rien).

Papiers de Charles Duval ; —*M. Raveau.*
Caroline Duval.
Raveau ; — **Caroline Duval** ; — **Rosier** ; — **Chauliac.**
Pièces *concernant presque toutes la famille Raveau-Duval.*
Charles Duval. *Pièces diverses.*
Fédéralisme en Normandie. *Extraits et pièces originales.*
Les Girondins à Caen ; – **Procès des Girondins.**
Bougon-Longrais ; — **Mauger** ; — **Chaix d'Estange.**
Wimpfen ; — **Puisaye** ; — *L'Antifédéraliste* (Journal).

CAEN.

Affaire des troubles de Caen, *5 novembre 1791.*
Troubles de Caen, *Novembre 1791 ; — Affaire de Verson, 1792 ; — Massacres de septembre ; — La Bigne ; — Bayeux ; — Boisjugan,* 23 octobre 1792 ; — *Lepelletier,* 20 janvier 1793 ; — *Curé Gombault,* 2 avril 1793.
Caen. (Sans date). Pièces en partie étrangères à la Révolution.
Caen. *Pièces imprimées ; — Procès-verbaux administratifs.*

RÉVOLUTION.

Marie-Antoinette. *Mélanges.*
Louis XVI. *Mélanges.*
Louis XVI. *Mélanges* (autre carton).
Mélanges ; Louis XVI. — *Procès.*
Sanguinarisme.
Mélanges. Danton ; — **Robespierre** ; — **Antonelle.**
Extraits des archives de la Préfecture de Police. *Les Sections ; — Pièces tirées des Archives de l'Empire ; — Sergent ; — Florent Guiot ; — Dossier Campardon.*
Cordeliers et Jacobins.
Lecointre de Versailles.
Bibliographie révolutionnaire, 1793-1801.
Mélanges. *Durège.* (Durège était un chirurgien détenu à Mézières ; sans grand intérêt.)
Hoche. (Rien.)

DIVERSITÉS.

S. T. *Droit romain ; — Renseignements oraux.*
S. T. *Pièces diverses.*
S. T. 3 cartons de pièces de toute nature, sans ordre et sans grand intérêt.
Notes non classées. *Pendant mon séjour en Normandie, 1870-1871.*
Tables (Rien.)
1800-1830. (*Extraits d'ouvrages divers.*)
Residu.
Mélanges. (Insignifiant.)
Correspondances. (Avec divers.)
A classer. *Extraits en vers et en prose* (peu de chose.)

L. DE LA SICOTIÈRE.

CHRONIQUE

Vente de la bibliothèque de M. le comte B. de Nadaillac (janvier 1885).

La collection de livres relatifs à la Révolution, formée par M. le comte B. de Nadaillac, offre une trop grande importance et un intérêt trop exceptionnel pour que nous ne voulions pas en dire quelques mots aux lecteurs de la *Revue de la Révolution*. Commencée il y a très peu d'années, cette collection avait à nos yeux le défaut capital d'avoir été formée trop vite, et quoiqu'elle contînt des ouvrages ainsi que des pièces remarquables et fort rares, les amateurs qui en ont lu le catalogue avec quelque attention ont pu remarquer les importantes lacunes que nous y avons nous-même constatées.

L'état encore tout rudimentaire dans lequel se trouvait cette collection, au moment où une pénible nécessité a forcé son propriétaire à la réaliser, a rendu difficile la rédaction du catalogue à M. Chossonnery, le libraire qui était chargé de la vente, et il faut convenir qu'il s'en est tiré aussi bien que possible. Voici un aperçu du plan qu'il a adopté :

Je laisse de côté les 219 premiers numéros du catalogue dont la plupart sont étrangers à nos études. Les nos 220-494 comprennent les « Généralités de l'histoire de la Révolution, » avec les pamphlets contre Louis XVI et Marie-Antoinette et les pièces qui leur sont relatives, ainsi qu'aux Princes, Princesses et Personnages de la Cour. Dans cette série, il y a lieu de signaler : no 220, Collection des Mémoires, dite de Berville et Barrière (1820-1826, 56 vol. in-8o, y compris les Mémoires du duc de Gaëte et les 3 vol. de Guillon de Montléon), adjugée à 250 fr. ; le no 242, « Histoire parlementaire, » par Buchez et Roux, 40 vol. in-8o, 115 fr. ; les « Esquisses historiques de la Révolution, » par Dulaure, 1825, 6 vol. in-8o, demi-maroq., avec les 108 fig. avant la lettre et les costumes en couleur, 46 fr. ; no 412, le « Cadran des plaisirs de la Cour, » 1790, in-18, libelle très libre et très célèbre contre la Reine, 195 fr., relié en maroquin ; no 414, « Les Imitateurs de Charles IX, » 1790, in-8o (rel. de Simier), autre pamphlet contre la Reine et son entourage, non moins infâme que le précédent, mais moins célèbre, 105 fr. ; voici encore, sous le numéro 440, un autre libelle cynique et dégoûtant, daté de 1789, et dont j'aime mieux ne pas reproduire le titre : il a été vendu 160 fr. ; le no 468, encore plus

« raide » que le précédent, mais daté de 1796, a atteint le prix de 86 fr. Un lot de 465 brochures (écrits satiriques de 1789 à l'an VII) portant le n° 484, n'a été vendu que 170 fr. ; il constituait cependant une réunion de pièces rares et dont un grand nombre offraient beaucoup d'intérêt.

Sous les n°s 495-1342, le rédacteur du catalogue a inscrit les écrits relatifs aux « Faits particuliers de la Révolution. » Les vingt paragraphes de ce chapitre nous présentent des titres dont je regrette, faute de place, de ne pouvoir donner qu'un très faible aperçu : ce sont les assemblées délibérantes, les constitutions, les cultes, la noblesse, diverses administrations, les clubs, les conspirations, la Terreur, les tribunaux révolutionnaires, les prisons, la guillotine, les almanachs, les fêtes nationales, les cérémonies républicaines, le théâtre révolutionnaire, etc., etc. Cette série est terminée par d'importants dossiers relatifs aux « personnages de la Révolution, » écrivains ou acteurs politiques. Je ne puis entrer dans plus de détails, mais comment ne pas parler de la « Liste des émigrés, » 3 vol. in-fol., demi-maroq. (n° 634), vendue 215 fr. ! On sait combien ce recueil est rare et important, moins rare pourtant que son « Supplément » (10 vol. in-8°, demi-maroq.), catalogué sous le n° 634 bis et qui n'a été vendu que 310 fr., ce qui ne nous a pas semblé trop cher. Un assez bel exemplaire du « Bulletin du tribunal révolutionnaire, » en 3 vol. in-4°, a atteint le prix de 390 fr. (n° 751). C'est un ancien double du comte de Labédoyère : il avait été vendu 362 fr. en 1861. On a enregistré sous les n°s 752-792 les « Jugements rendus par le tribunal révolutionnaire de Paris, » en les divisant par lots, soit au point de vue du lieu de naissance des prévenus, soit sous le rapport de leur rôle politique. Cette collection est absolument distincte de la précédente, et quoique la réunion qui aurait pu être mise en vente n'eût pas formé une suite complète, il faut regretter qu'elle se soit trouvée dispersée par suite du mode de rédaction adopté pour le catalogue qui nous occupe. (Cf. Hatin, *Bibliographie de la Presse,* 1866, in-8°, p. 220-222.) Les différents fascicules de cette collection, tous très rares, ont été adjugés, à cause de leur éparpillement, à des prix peu élevés.

Le chapitre suivant (n°s 1343-1584), comprenant les journaux, les affiches et les placards, est un des plus importants du catalogue de M. de Nadaillac. Parmi les articles dignes d'être signalés, je relève seulement les suivants :

« Les Actes des Apôtres, » par Peltier (et autres), exemplaire très complet, en demi-maroq. rouge (n° 1344), adjugé au prix excessif de 250 fr.

« L'Ami du Roi, » par Montjoye, Royou et Crapart (n° 1351), ex. en feuilles, environ 1500 n°s (incomplet), 295 fr.

« Bulletin des Amis de la Vérité, » journal girondin (n° 1359), complet en 121 n°s, 150 fr.

« Bulletin de la Convention, » excellent recueil de documents (n° 1362), 348 fr.

« Le Conservateur, » par Garat, Daunou et Chénier, ex. complet (n° 1377), 152 fr.

« Gazette de Paris, » journal royaliste très rare (n° 1422), 110 fr.

« Journal de la Montagne, » ex. bien complet, rare (n° 1442), 307 fr.

« Journal de la Liberté de la Presse, » avec la suite : « La Tribune du Peuple, » très rare publication de G. Babeuf ; ex. complet (n° 1444), 230 fr.

« Journal des Jacobins » (n° 1458), 6 vol. in-4°, demi-maroq., 380 fr.

« Le Petit-Gauthier, » journal très rare et très intéressant ; exemple bien complet en demi-maroq. (n° 1471), 380 fr.

« Le Logographe, » complet (n° 1493), relié en 5 vol. gr. in-fol. et non rogné, 450 fr.

« L'Orateur du peuple, » par Fréron (n° 1513), complet, 205 fr.

Le « Paris, » de Peltier, 250 n°s en 35 vol. in-8° (n° 1514), n'a pas dépassé 176 fr. On sait toute l'importance qu'il y a lieu d'attacher à ce recueil qui fut publié à Londres et qui renferme des détails qu'on ne trouve pas ailleurs.

Sous le n° 1494, était catalogué un recueil des œuvres de Marat, journaux ou publications diverses, avec notes autographes, corrections manuscrites, pièces ajoutées, clefs, etc. Ce recueil, dont on avait peut-être beaucoup exagéré l'importance, et que nous avons pu examiner à loisir, a atteint le prix de 2,450 fr. Nous pensons que ce prix est de beaucoup supérieur à la valeur réelle de cette collection qui aurait, nous a-t-on dit, été acquise à ce taux élevé pour une bibliothèque d'outre-mer.

Ne quittons pas ce chapitre sans mentionner que quelques journaux de théâtre et de modes, assez intéressants, il est vrai, ont atteint des prix relativement élevés, et signalons aussi un placard fort curieux (n° 1571) : « Fermez la Bourse jusqu'à ce que Paris soit port de mer, » signé : Clavière, 5 juillet 1793, qui a été vendu 14 fr.

Il ne me reste plus à parler que des cinq cents derniers numéros du catalogue. Ils comprennent les pièces et les ouvrages relatifs à Paris et aux provinces. La capitale à elle seule comprend plus de deux cents numéros ; la classification du rédacteur mérite d'être louée : elle lui a permis de *noyer* habilement les *doubles* dont l'existence est inévitable dans une collection aussi hâtivement formée que l'avait été celle-ci.

Je regrette qu'il ne me soit pas permis d'énumérer les ouvrages intéressants qu'il y aurait à signaler dans cette partie du catalogue ; mais je m'aperçois que je ne me suis que trop laissé entraîner par mes penchants de collectionneur ; toutefois je ne puis m'empêcher, en terminant, de répéter que le catalogue de la collection de M. de Nadaillac restera, après ceux des collections Deschiens, Labedoyère et Pochet-Desroches, un recueil utile à consulter et quelquefois même intéressant à feuilleter.

Il sera, je crois, agréable au lecteur d'apprendre qu'une quantité importante des documents qui y sont énumérés, est allée grossir la belle collection que possédait déjà la bibliothèque Carnavalet, où les recherches et les études, grâce au zèle et à la science de son aimable conservateur, sont, on le sait, des plus faciles et des plus agréables.

Le libraire chargé de la vente a publié une liste des prix d'adjudication ; il est bon de la joindre au catalogue ; mais, en la consultant, il ne faut pas manquer de se rendre compte de la condition des ouvrages, dont quelques-uns n'ont dû leur prix élevé qu'à des reliures trop luxueuses, quelquefois

déraisonnables et souvent sans proportion avec l'importance de l'ouvrage qu'elles recouvraient.

Les 2082 numéros du catalogue ont produit, en chiffres ronds, la somme de 40,000 francs.

PAUL LACOMBE.

LE MARÉCHAL FABERT. — Dans la troisième édition qui vient de paraître (Librairie académique, Perrin) de l'important ouvrage du lieutenant-colonel Bourelly, « Le Maréchal Fabert, » nous trouvons quelques traits qui nous intéressent :

Le procès-verbal de la mise en adjudication des matériaux de la tombe du maréchal à Sédan, le 14 août 1793, outre « la descente et le cassement » des cloches de l'église et autres édifices religieux. L'article 4 du cahier des charges était ainsi conçu : Les pierres formant la tombe de Fabert seront sorties du caveau aux frais de l'adjudicataire et enlevées hors de l'église avec les précautions nécessaires *pour qu'elles puissent être utiles.* » Le tout, cloches, armoiries et tombe, fut adjugé au rabais pour la somme de 780 liv.

Dix jours après, le 24 août, les restes du maréchal et de sa femme Claude de Clevant furent exhumés en présence des commissaires de la municipalité sédanaise. On croit généralement que les deux corps furent jetés dans une fosse servant de sépulture aux soldats morts à l'ambulance, et située dans l'ouvrage à cornes dit des *Capucins.* Les travaux de démolition des fortifications de Sedan, entrepris à la suite de la dernière guerre contre l'Allemagne, doivent s'étendre prochainement à l'ouvrage des *Capucins.* M. Bourelly espère que le génie fera faire des recherches dans la courtine du front de tête, où avait été creusée cette fosse. Le corps de Fabert pourrait être reconnu à une plaque de cuivre placée sur la poitrine, et reproduisant en partie l'épitaphe inscrite à l'extérieur du monument. Il est certain que cette plaque fut trouvée lors de l'exhumation, mais n'aura-t-elle pas été volée ? cela n'est que trop vraisemblable.

De tous les grands hommes de guerre d'autrefois, nul n'avait autant de droits au respect de la Révolution que ce premier maréchal de France plébéien, le premier qui fût arrivé à la plus haute dignité militaire, ayant porté la hallebarde. Mais le respect des plus illustres morts était aussi inconnu aux républicains de 1793, que la pitié pour les vivants.

B. E.

ANECDOTES ET NOTIONS

Anecdotes inédites sur la Terreur. — Nous tenons directement les détails suivants de l'abbé Guillon, lecteur de la princesse de Lamballe avant la Révolution, et depuis, aumônier de S. M. la Reine Marie-Amélie et évêque du Maroc, *in partibus,* mort en 1847. Ancien élève du collège de Clermont (Louis le Grand), il y avait eu pour condisciples et voisins de table au réfectoire, d'un côté le futur archevêque de Bordeaux, cardinal de Cheverus, de l'autre... Maximilien Robespierre.

Pendant les plus mauvais jours de la Révolution, Guillon, caché sous le nom de *Pastel* qui était celui de sa mère, pratiquait la médecine qu'il avait étudiée dans sa jeunesse. Ce changement de nom n'était pas une simple mesure de prudence, mais une précaution indispensable, car il existait contre lui une dénonciation qui remontait à 1791, à cause de son opposition énergique au schisme constitutionnel.

Dans les dernières semaines de la Terreur, sa situation était devenue encore plus critique. Il habitait non loin de l'église Saint-Sévérin, avec ses deux sœurs, dont l'une était la femme de l'imprimeur L..., alors détenu et s'attendant à passer d'un jour à l'autre au tribunal révolutionnaire, comme prévenu d'un crime qu'on ne pardonnait guère à cette époque, celui d'avoir imprimé un journal royaliste.

Malgré ses dangers personnels, Guillon, cédant aux supplications de l'ex-marquise de B..., femme d'un ancien constituant détenu à la Conciergerie, risqua une de ces démarches qui, dans ce temps-là, n'avaient trop souvent d'autre résultat que de compromettre *mortellement* ceux qui osaient les faire. Un matin, vers l'heure du déjeuner choisie avec intention, il s'achemina vers la maison Duplay. Fort lié jadis au collège avec Robespierre, Guillon croyait, à tort ou à raison, que ce souvenir aurait été pour lui une sauvegarde, et

espérait pouvoir implorer la pitié de son ancien camarade sans trop de danger, peut-être même avec succès.

« Ah, te voilà, calotin! » dit Robespierre en le voyant entrer. Il reçut Guillon assez amicalement et le retint à déjeuner comme celui-ci l'avait prévu. Mais, au nom de B., sa physionomie se rembrunit : il refusa avec emportement de rien faire en sa faveur. C'était pour lui un *principe* immuable de ne jamais s'intéresser à un ci-devant. Aucun des individus de cette caste maudite, conspirateurs en permanence, ne devait échapper à la mort, etc.

Après le déjeuner, au moment où Robespierre le reconduisait, Guillon risqua un dernier effort : « Tu ne veux donc pas, dit-il, que je rapporte un mot d'espérance à cette malheureuse qui se voit déjà veuve? » Robespierre répondit par un nouveau refus plus énergique encore, en élevant la voix, comme pour être bien entendu des personnes qui se trouvaient dans l'antichambre. Mais au moment où Guillon franchissait le seuil, Robespierre lui murmura précipitamment à l'oreille : *Qu'il ne réponde pas à l'appel!* et aussitôt ferma violemment la porte, comme sur un solliciteur rebuté. Averti en temps utile, de B., qui figurait dès le lendemain sur la liste du tribunal révolutionnaire, garda le silence quand on prononça son nom. Naturellement, il ne fut trahi par aucun de ses compagnons d'infortune; mais, ce qui est moins naturel, c'est que l'on passa outre sans aucune observation. Le fait se renouvela à plusieurs reprises, jusqu'au 9 thermidor...

Les accès de pitié ont été chez Robespierre un phénomène assez rare, pour qu'on tienne compte de celui-là.

A la même époque, l'existence de la famille Guillon était, comme celle de tant d'autres, un cauchemar perpétuel. L..., beau-frère de l'abbé, était, nous l'avons dit, en prison, sous le coup d'un jugement prochain, c'est-à-dire de la mort. Les scellés avaient été mis chez lui; sa femme était en état d'arrestation à domicile, comme le furent les Girondins, après le 31 mai, sous la garde de deux surveillants qui ne la perdaient pas de vue et l'accompagnaient partout. L'un d'eux, ancien chantre de l'église Saint-Sévérin, assez bon homme, dont l'ivrognerie était le pire défaut, était connu dans le quartier sous le sobriquet de *Vieux Tonnerre,* parce que très souvent il entonnait machinalement des psaumes et des antiennes d'une voix formidable, par réminiscence de son ancien état. L'autre gardien était au contraire un des plus mauvais sujets de la section et des plus dangereux. Le pire, c'est qu'il y avait dans la maison un très grand nombre d'exem-

plaires des écrits de l'abbé contre le schisme, qu'on n'avait pas eu le temps de détruire, notamment de l'ouvrage intitulé *Parallèle des Révolutions,* qui avait fait beaucoup de bruit. Les gardiens, par bonheur, ne savaient pas lire, mais une visite domiciliaire aurait pu avoir des conséquences fatales. Il fallait à tout prix détruire ces imprimés, qui se trouvaient dans un cabinet dont la porte était sous les scellés. L'une des sœurs parvint pourtant, non sans peine, à s'y introduire par une espèce d'œil-de-bœuf, qui servit aussi à retirer les imprimés. Elles se hâtèrent d'en faire un autodafé, mais en brûlèrent une si grande quantité à la fois pour finir plus vite, qu'elles mirent le feu à la cheminée. Ce fut un nouveau sujet d'angoisses; heureusement l'incendie fut éteint en temps utile par un voisin complaisant et discret.

Tous les jours Mme L..., sous l'escorte de ses deux gardes et accompagnée de sa sœur, jeune fille d'une rare beauté, allait chez l'accusateur public solliciter un nouvel ajournement pour son mari. Il était rare que ce trajet se fît sans quelque incident lugubre : un jour elles rencontrèrent une jeune femme de leur connaissance dont elles n'ont pu depuis se rappeler le nom. Elle était en grand deuil, et leur apprit qu'elle venait d'avoir son père, son mari et son frère enlevés en moins d'un mois, — par l'épidémie de la guillotine !

Dès que Fouquier apercevait les deux femmes, il disait à son greffier, de cette voix nasillarde que ceux qui ont vécu à cette époque entendirent longtemps dans leurs rêves : « Lhuillier, apporte-moi le dossier du citoyen L... ! » En parcourant ce dossier avec une indignation plus ou moins sincère, il s'écriait qu'il n'y avait aucune indulgence à espérer pour un royaliste qui, par ses publications, avait déchaîné la guerre civile, fanatisé les brigands de la Vendée, etc. Il finissait invariablement sa diatribe par ces mots : « Mes petites mères, revenez demain. » Ainsi, chacune de ces entrevues, d'ailleurs tout à fait platoniques, avait pour résultat de prolonger de vingt-quatre heures l'existence de l'accusé. Cela dura ainsi jusqu'au 9 thermidor.

Bon Ernouf.

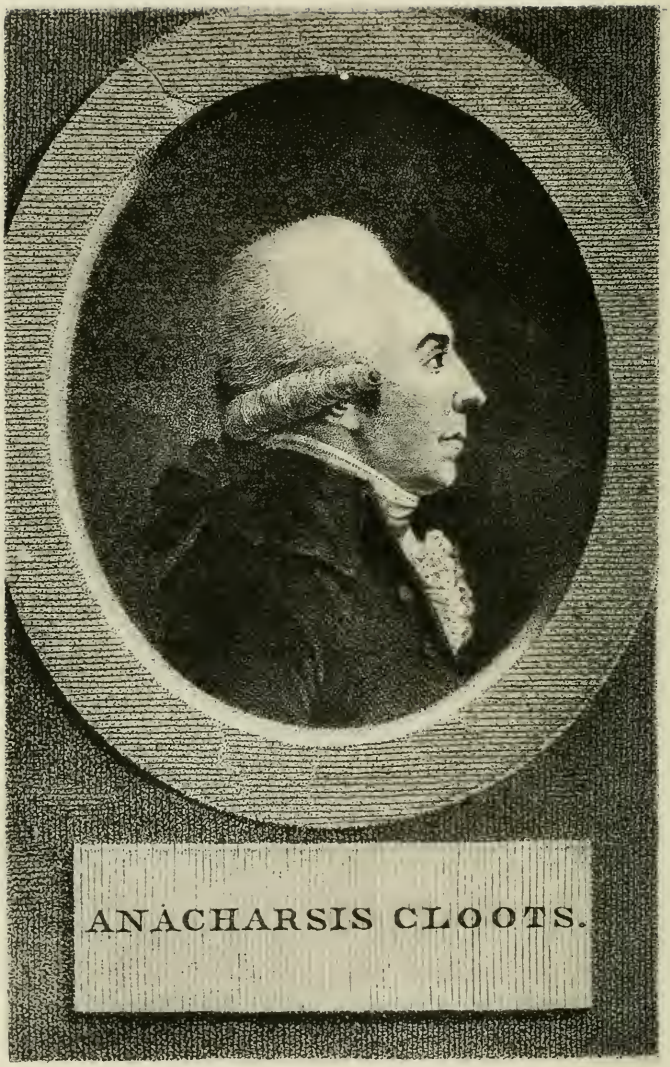
ANACHARSIS CLOOTS.

LE BARON DE MARIVETZ [1]

Au milieu de la civilisation européenne du XVIIIe siècle, la Révolution française fut un retour violent à la barbarie. La brutalité régna en souveraine ; sciences, lettres, arts, tout ce qui fait l'orgueil d'un peuple s'abaissa ; les intelligences se trouvèrent ou abruties par la passion du sang, ou engourdies par la peur. Le tigre ne distingue pas entre ses victimes; la Révolution poussa, pêle-mêle sous le couteau de la guillotine, les lettrés avec les ignorants, et quand Lavoisier demanda vingt-quatre heures de vie pour compléter une découverte dont les approches de la mort ne lui avaient pas fait interrompre la recherche, les bourreaux répondirent : Qu'importe la science ! tous les hommes doivent être égaux même en ignorance. En effet le niveau de la guillotine passa sur tous les hommes de talent qui, à une autre époque, eussent été l'orgueil de la nation.

Sans être un homme de génie, le baron de Marivetz, esprit distingué, avait été un chercheur, un travailleur infatigable, consacrant à la science sa vie et sa fortune, et écrivant beaucoup. Il s'était enflammé pour les grandes réformes politiques ; elles lui semblaient l'idéal de bonheur qu'un gouvernement pût donner à la France. Combien d'hommes haut placés crurent, comme le baron de Marivetz, que la réunion des États généraux rétablirait les finances, consoliderait une monarchie constitutionnelle ; la plupart payèrent de leur vie ces illusions qu'ils avaient fait partager au roi.

Claude-Étienne, baron de Marivetz, était né en 1728 et, selon les probabilités, à Langres [1]. Maître très jeune d'une fortune considérable, « doué, dit la *Biographie universelle* de Michaud, de beau-

1. La biographie de Mathieu fait naître le baron de Marivetz à Bourges ; celle de Michaud à Langres. Le *Moniteur* du 13 ventôse annonçant sa condamnation à mort porte : né à Bourges. Son acte de naissance ne se trouve ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux villes. Son père possédait à Langres une maison, aujourd'hui démolie, située à l'un des angles de la place de la Cathédrale.

coup d'esprit et d'amabilité, » il passa sa première jeunesse à Dijon, où son père dirigeait la manufacture de glaces. Ayant obtenu la charge d'écuyer de Mesdames de France, il vint à Paris où il s'éprit d'une véritable passion pour les sciences.

S'entourant des hommes les plus marquants, que sa fortune lui permettait de recevoir souvent à sa table, il suivit d'abord avec ardeur les cours de mathématiques ; un goût prononcé le poussa à s'adonner plus particulièrement à la physique. Intimement lié avec Goussier, il conçut avec lui le plan d'un vaste ouvrage et le fit paraître en 1780. Sa charge d'écuyer, qui lui donnait entrée à la cour, lui permettait d'approcher fréquemment du roi et de la reine; sa science un peu paradoxale n'ôtait rien à la verve de son esprit ; le Roi l'écoutait volontiers et accepta la dédicace de son ouvrage, qui porte le titre de *Physique générale du monde.* Ces cinq volumes in-8° sont devenus fort rares ; la *Biographie universelle* de Michaud dit qu'en 1820 ils étaient déjà à peu près introuvables. En voici la raison : fort peu d'exemplaires ayant été vendus, ceux qui se trouvaient chez le libraire après l'exécution du baron de Marivetz furent portés à l'épicier, et ceux qu'on saisit chez lui envoyés à l'arsenal et employés à confectionner des gargousses. Cet ouvrage, imprimé sur papier de luxe, relié en basane, doré sur tranche, dont on nous a communiqué un exemplaire, méritait un meilleur sort. Le premier volume contient la Cosmogonie et l'examen des différents systèmes de la terre. Le second est le tableau du ciel ; le troisième, la théorie des planètes ; le quatrième, la théorie de la vision : le cinquième, un traité du feu considéré comme agent universel.

Mais ce que nous devons citer, c'est un passage de la dédicace au Roi pour la comparer à la préface d'un autre ouvrage du baron de Marivetz imprimé en 1787. En effet, à cette époque, préoccupé de la crise financière, il chercha, comme tant d'autres, le moyen d'enrichir le Trésor par un système de canaux traversant la France en tous sens. Entre le ton de la dédicace de 1780 et celui de la préface de 1787, la différence est grande. Quand on réfléchit que ce fut un homme attaché à la cour dont les idées avaient fait, en sept ans, un si rapide chemin vers les théories vaguement et désordonément libérales, on comprend combien l'entourage du Roi s'était grisé de grands mots encore mystérieux et avait été séduit par des réformes dont beaucoup étaient nécessaires, mais qui, poussées à l'extrême, n'allaient amener que des ruines.

Dans la dédicace de 1780, le baron de Marivetz s'exprime ainsi : « Sire, l'époque la plus glorieuse et la plus heureuse d'un empire est, sans contredit, celle où les mœurs et les sciences marchent d'un pas rapide et égal vers la perfection. C'est au règne de Votre Majesté qu'il est donné de fixer cette époque. La France l'a pressenti à l'instant où Votre Majesté est montée sur le trône. Votre exemple est un modèle imposant ; il est une loi puissante sur un peuple toujours empressé de vous plaire et plus capable qu'aucun autre de toutes les *vertus*. Les regards de Votre Majesté enflamment tous les cœurs, excitent tous les esprits ; Elle fera arriver à une parfaite maturité tout ce que les règnes précédens ont vu naître d'utile et d'honnête. Assez heureux pour vivre sous le meilleur des rois, j'aurai atteint le plus haut degré du bonheur et de la gloire, si mes travaux sont agréables à mon roi..... »

Lorsque le baron de Marivetz écrivait ces lignes, le prestige du roi était grand encore, c'était lui seul qui devait donner la *parfaite maturité* aux choses utiles des autres règnes. Cette maturité, on ne l'attend encore que de lui ; mais voici qu'en 1787 on a inventé la *Nation*. Comme nous allons le voir dans la préface du *Traité de navigation intérieure,* si le roi est encore le souverain, la Nation est à ses côtés ; si elle ne le domine pas, elle marche de pair avec lui. Ces sept années ont créé deux mots qui sont dans toutes les bouches : *le déficit* et *la Nation,* et ces deux mots vont enfanter la Révolution.

Ce déficit, auquel tout le monde cherchait un remède, fut l'occasion de beaucoup de théories. Le baron de Marivetz, homme d'imagination, publia la sienne ; au moyen de canaux, nous l'avons dit, il prétendait augmenter la richesse privée par la facilité et l'économie des transports. Comme conséquence, il remplissait le trésor public et rétablissait le calme dans l'État.

Il consacra deux volumes in-8° de 300 pages à déterminer les canaux réunissant les cours d'eau de toute la France. L'ouvrage est écrit avec une conviction qui prouve combien M. de Marivetz avait foi dans son système, combien il lui semblait infaillible pour amener une prospérité générale et relever les finances. Il travaillait surtout, et sans le savoir, à l'avènement d'une révolution qui le conduirait au supplice. Son illusion sur l'avenir était celle de la cour, et la préface que nous allons citer, préface écrit par un gentilhomme, par un écuyer des Princesses, par ce même baron de Marivetz qui avait dit au roi : « Votre exemple est une loi pour un

peuple toujours empressé à vous plaire, » en est une preuve certaine :

« Une époque plus heureuse s'avance rapidement. . De qui le roi peut-il attendre plus de lumière, un intérêt plus pur, un zèle plus ardent que de la Nation ? Qu'elle soit admise à ses conseils, qu'il lui permette de l'éclairer sur des intérêts qui leur sont communs, de veiller sur l'exécution de ses volontés qui ne tendront jamais qu'au bonheur de son peuple, et c'est alors que sa volonté sera réellement exécutée, c'est alors qu'il règnera selon son cœur, c'est alors que son règne ne sera qu'une chaîne de bonheur et de gloire.

« Loin de nous cette odieuse supposition que la puissance légitime, sacrée du Roi pourrait recevoir quelqu'atteinte. Quand la Nation a-t-elle donc mérité cet odieux soupçon ? Il est un crime de lèze-Nation, impuni à la cour, mais qui recevrait son juste châtiment s'il était commis devant la Nation même.

« Que le Roi assemble donc, comme Sa Majesté daigne nous le faire espérer, la Nation en corps d'États généraux, qu'on lui fasse connaître les véritables besoins, et alors les déficits vrais ou exagérés seront comblés.

« Le crédit solidement établi par cette seule convocation prodiguera des trésors que l'étranger même s'empresserait d'offrir, parce que la France devenue le plus solide des débiteurs verrait tous les capitaux affluer dans son sein. »

Que d'illusions emportées bien vite ! Ce langage était celui des familiers de la cour. Louis XVI, bon et faible, en l'entendant de la bouche d'hommes qu'il regardait comme ses plus fidèles sujets, devait être persuadé de l'ère d'apaisement et de grandeur qui résulterait de l'alliance du Roi et de cette chose vague qu'on nommait la Nation.

L'ouvrage du baron de Marivetz eut-il des lecteurs ? Bien peu assurément. L'impulsion qui emportait la France aux abîmes était devenue si puissante et l'imprévoyance des conseillers du roi était si grande, qu'on n'avait pas le temps de songer aux petits moyens.

Peu de temps après, la charge d'écuyer ayant été supprimée, le baron de Marivetz se retira à la manufacture de Ruelle où il avait engagé des capitaux considérables déjà très compromis. S'il avait appelé de ses vœux la convocation des États généraux, leur début l'effraya. La situation financière de la manufacture devint tout à fait mauvaise. De sa grande fortune il ne restait que des débris. Il se décida à quitter Paris, et fit acheter, pour s'y retirer, une maison de campagne au village de Saint-Michel, près de Langres. Il lui semblait que, dans ces temps de trouble, il trouverait une retraite

sûre dans son pays natal. Une femme qu'il avait connue dans le monde, veuve depuis quelque temps, Mme de Segro, éprise pour lui d'une tendre amitié l'épousa alors, malgré la grande différence d'âge. Il avait soixante ans. Elle le suivit pour être sa compagne dévouée et sa consolation.

Dans la retraite de Saint-Michel, au milieu des fleurs qu'il se plaisait à cultiver, le baron vivait tranquille, oublié des révolutionnaires. La terrible année de 1793 arriva sans qu'on eût troublé la vie modeste qu'il menait avec sa femme et les deux petits enfants qu'elle lui avait donnés. Pourtant vers la fin de novembre, lui qui jusque-là avait été calme et souvent gai, il devint si sombre, si préoccupé que sa femme s'inquiéta et l'interrogea. Sous l'empire de ses caresses, il laissa échapper le secret de sa tristesse : « Je mourrai sur l'échafaud, lui dit-il. » Un autre jour, montrant son petit garçon, il dit encore : « Je ne verrai jamais cet enfant en culottes. »

On était arrivé au mois de décembre ; la neige couvrant les chemins semblait devoir protéger les honnêtes gens des visites domiciliaires. Elle ne sauva pas le baron de Marivetz. Nous empruntons aux mémoires anecdotiques de Lombard le récit de son arrestation :

« Depuis quelque temps, M. de Marivetz répétait que si le jour de sa naissance se passait sans qu'il fût arrêté, il serait délivré du grand poids qui l'étouffait et serait sauvé. Sa femme avait recueilli ces paroles. Le jour anniversaire de la naissance étant arrivé, elle prépara chez elle une petite fête à laquelle elle convia quelques personnes habitant le village. On se réunit pour le souper. Voulant faire mentir les pressentiments de son mari, à onze heures du soir, comme on était au dessert, elle sort de table, puis rentre à la salle à manger avec son fils habillé en matelot. Le mettant dans les bras de M. de Marivetz, elle l'embrassa en disant : « Tu vois ton fils en culotte, et le jour de ta naissance est passé. »

— « Pas encore, reprit froidement M. de Marivetz, minuit n'est pas sonné.

« Ces paroles glacèrent ses amis ; on portait les yeux sur une pendule, on regardait en silence marcher l'aiguille ; elle touchait au terme, quand le bruit du marteau fit retentir la porte de la maison. M. de Marivetz pâlit ; ses amis sont frappés de stupeur. C'était le comité révolutionnaire de Langres qui envoyait l'arrêter. »

Pour confirmer l'exactitude de ce véridique récit, Lombard a publié à la suite d'un volume imprimé en 1823 la lettre d'une amie de Mme de Marivetz, qui s'était trouvée présente au souper. Lombard avait écrit à Mlle de Valdonne pour faire appel à ses souvenirs.

Il lui demandait en même temps si la cause de l'arrestation de M. de Marivetz n'avait pas été une lettre, trouvée par hasard, dans laquelle le baron engageait un M. de la Coste à émigrer. Voici la réponse :

« Saint-Michel, près Langres, 5 mars 1819.

« Je reçois à l'instant, ancien ami, votre lettre du 20 février sur le chapitre douloureux de M. le baron de Marivetz. Il n'y a rien ou peu de chose à changer, si ce n'est que vous avez omis deux circonstances. La première, c'est l'origine de sa terreur, de ce funeste pressentiment qui ne l'abandonna pas. Le 22 novembre 1793, il vit ou crut voir en songe sa mère qui lui dit : « Depuis longtemps je ne vous ai pas vu ; préparez-vous, je vais « venir vous chercher. »

« La seconde, c'est que la lettre de M. de Marivetz à M. de la Coste ne s'est pas trouvée fortuitement dans un seau de faïence, mais dans le secrétaire de M. de Piépape (prisonnier alors au couvent des Ursulines de Langres). Elle y fut mise à dessein par un membre du district qui, honteux de prendre sur lui le rôle de dénonciateur de M. de Marivetz, se servit de ce moyen pour atteindre son but.

« S'il vous manque quelques renseignements, marquez-le-moi, car j'étais là, j'ai tout vu, tout entendu, et malheureusement je ne puis pas dire : j'ai tout oublié.

« GAUCHER [1], de Valdonne. »

Conduit cette nuit-là même à Langres et incarcéré, il y resta quelque temps ; puis, transféré à Paris, il fut jugé sommairement et exécuté sur la place de la Concorde, le 3 mars 1794.

Le *Moniteur* du 13 ventôse donne ainsi la liste de la fournée de condamnés dans laquelle fut compris le baron de Marivetz :

Etienne Thomas Monthatin, ci-devant intendant à Rennes, âgé de 43 ans.
Laroche, ex-soldat, natif de Romorantin.
Convaincus de conspiration contre le peuple français.
J-M. Bloquin, ex-supérieur de Saint-Sulpice, natif de Troyes.
Les femmes A. et E. Barbelon, ex-sœurs institutrices à Orléans.
Convaincus de fomenter des troubles.
E.-C. Marivetz, demeurant à Langres, né à Bourges, âgé de 65 ans, ex-noble, ci-devant écuyer des tantes de Capet, convaincu d'être auteur ou

1. Les Gaucher étaient une vieille famille noble ; la branche aînée qui habitait Chaumont s'éteignit avant la Révolution ; la branche cadette habitait Langres et les environs. L'oncle de Mlle Gaucher de Valdonne, garde du corps de Louis XVI, connu sous le nom de Gaucher de Gaucher, se signala le 10 Août par son ardeur royaliste et fut une des premières victimes de la guillotine.

complice d'une conspiration contre la liberté et la sûreté du peuple français, et de participation aux trames, manœuvres et complots ourdis par Capet et sa femme pour dissoudre l'Assemblée nationale.

Souty, femme Drayer. — Philippe, manouvrier. — Selsaf, marchand. — Schmit, marchand. — Veuve Galliot, cultivatrice. — Dusable, notaire. — Guerle, marchand. — Hombourgger, marchand. — Nélis, greffier. — Henri, ex-curé. — Hantz, juge de paix à Serre-Libre. — Convaincus de crimes et attentats, conspirations contre la sûreté et liberté du peuple français.

La charrette révolutionnaire conduisit, selon sa coutume, à la guillotine ces hommes et ces femmes de toutes conditions, prêtres, soldats, marchands, nobles, cultivateurs, magistrats. Comme nous le disions au début de cet article, le tigre ne distinguait pas entre ses victimes.

ALFRED DE BESANCENET.

CONFESSION, SOUVENIRS & BAVARDERIES

DE

FANI ROSEVAL

Actrice des Variétés Amusantes, en l'an III*

---

10 germinal, an III, (lundi 30 mars 1795,) au matin.

J'avais pris dès l'année 1790 la scène en dédain. Pour dire le vrai, je n'étais entrée au théâtre des Variétés Amusantes que pour être maîtresse de mon tems, et pour m'y cacher, quand il me plaisait, dans une obscurité que ma belle renommée ne me permettait pas de conserver sur un plus grand théâtre. Tout ceci s'expliquera. Aussi changeai-je souvent de nom, et si je gardai mon surnom de Fani aux Variétés, et mon nom de Roseval au théâtre de la Cité, je jouai sous celui de Rosine au théâtre de la rue Feydeau et de Rosalie au théâtre du Vaudeville, dirigé par mon ami Barré.

Tout ce détail est ennuyant, mais je ne sais par où commencer ; et cela servira à ceux qui voudront écrire l'histoire du théâtre pendant la Révolution.

En l'an III, Martainville m'avait suppliée de prendre le rôle de Madame Belval dans le *Concert de la Rue Feydeau* que les Variétés ont représenté, il y a un peu plus d'un mois, le 1er ventôse ou pour mieux dire le 19 février 1795. Puis, voyant que la pièce avait grand succès et que Martainville n'avait plus besoin de moi, j'avais feint une maladie. Je m'étais mise à courir les théâtres où l'on daubait sur les Jacobins. On devine ce que j'y cherchais. Car, bien que les sans-culottes fussent tout à plat, ils essayaient parfois de regimber contre le mépris public et, quand le fouet de la raillerie les cinglait jusqu'au sang, ils sautaient comme des coqs déplumés sur des plaques rougies à blanc. Ils se réunissaient en grand nombre

* Voir la livraison d'août 1885.

dans les parterres. Ils recevaient des volées de coups de canne ; et j'espérais rencontrer parmi eux les deux scélérats à qui j'ai promis mieux que le bâton.

Ce mois de ventôse avait été horrible pour eux. Après le *Concert de la Rue Feydeau*, Dorvo avait donné au théâtre de la rue Martin *Le Faux Député*, le 29 ventôse ; avant cela, le 19, Tissot, au théâtre de l'Opéra-Comique, avait fait jouer *On respire,* et ce même théâtre de la rue Martin, jadis théâtre Molière, avait présenté, le 25 ventôse, le fameux *Souper des Jacobins,* d'Armand Charlemagne. Avant-hier, 8 germinal, Trouvé, rédacteur du *Moniteur,* a eu grand succès au théâtre Feydeau dans *Pausanias*, une tragédie grecque qui n'est guère autre chose que l'histoire du 9 thermidor.

Je n'ai pas encore rencontré ceux que je cherchais. Mais, à la fin de ce mois-ci, les Variétés représenteront une pièce de Chaussier. Lazzari, notre vieux satyre de directeur — il a une frayeur mortelle que je ne lui coupe les oreilles — m'a suppliée d'y prendre un rôle et j'ai refusé, voulant être leste et allante pour la pièce de Ducancel : *L'intérieur d'un comité révolutionnaire* qui doit être jouée au commencement de floréal et dont je dis à tout le monde les dix-sept merveilles. J'ai chance d'y rencontrer mes deux tigres.

Mais voici que je ne puis me dépêtrer d'ennuyer les gens et que ma plume est une vraie plume d'oie.....

J'avais de l'humeur comme un dogue et je m'étais mise à chanter, le plus faux du monde, les airs détachés de *Sapho*, dont Martini m'a fait hommage. C'est une ennuyeuse tragédie mêlée de chant, que la citoyenne Pipelet a composée, dont ce bon Martini a fait la musique et que le théâtre des *Amis de la Patrie* avait représentée le 22 frimaire dernier.

Quoique rien n'apaise l'imagination comme de chanter faux, je ne finissais pas de me raccommoder l'esprit lorsque j'entendis le bruit de voix joyeuses dans mon antichambre. Ah ! qui vient-là ? Oui, c'est bien eux, Martainville, Elleviou et Isidore Langlois.

Ces jeunes gens fort lestes et fort allants me sont venus dire — car j'ai fait avec eux quelques expéditions fort gaies, et surtout quand nous mîmes ces puissans Jacobins à la porte de leur temple, à coups de bâton, et que l'on fouetta leurs épouses et les autres habituées des tribunes de la Société-Mère. Et je ne me fis jamais qu'un reproche c'est d'y avoir été de main morte et d'avoir mis quelque décence dans ces exécutions comme si ces *veuves de Robespierre* fussent du même sexe que moi. — Ils me dirent donc

que les événemens vont sans doute se précipiter. Car les chefs révolutionnaires donnent chaque jour une répétition d'émeute, qui annonce — d'après les habitudes révolutionnaires — l'approche d'une grande journée. Il s'agit d'ailleurs d'une chose importante pour les sanguinocrates — comme on dit avec le langage lourd du tems — il s'agit de délivrer d'abord et de rétablir à la tête du gouvernement Billaud, Collot, Barère et Vadier, que la Convention va condamner tout prochainement à mort; on l'espère.

Il y a donc chaque jour, tantôt dans une rue, tantôt dans l'autre, mais surtout dans les rues Beaubourg, Grenier-Saint-Lazare, des Gravilliers, puis sur les quais, sur les ponts, dans le Jardin des Tuileries et jusque sous le portique de la Convention, une émeute de quelques centaines de républicains qui pelotent en attendant partie. Avant-hier, 8 germinal, le méprisable Léonard Bourdon que la Convention avait nommé le grand instituteur des enfans républicains et dont les élèves sont l'opprobre et la honte de la France, Léopard Bourdon a fait révolter toutes les drôlesses de la section des Gravilliers et cela faillit à mettre le feu à tout Paris Cela tient les coquins en activité, les enhardit, et lasse les honnêtes gens.

La *Jeunesse dorée* de Fréron suffit jusqu'ici à disperser à coups de canne ces petits terroristes et ces furies de guillotine sans emploi, que des chefs encore cachés lancent en avant. Moi, toujours obsédée par ma folie de rencontrer là mon ami mystérieux et mes ennemis inconnus, j'avais prié ces aimables chenapans de me tenir au courant des choses. Leste et hardie comme je suis, ne craignant rien, j'ai toujours été un compagnon dont on parle. Je dis bien un *compagnon*. J'ai eu mes plus grands succès dans les travestissemens. Je porte le costume d'homme avec une rare aisance, étant plutôt faite au tour que riche d'appas ; et le costume ample et fort couvert, qui est à la mode, la perruque, le haut collet et les bottes permettent de cacher tout ce qui peut déceler une jolie femme. Aussi suis-je bien connue des sans-culottes qui m'exècrent sous le nom du petit muscadin à la cravache.

Je porte toujours avec moi cet objet, mon mépris pour les terroristes étant encore plus fort que ma haine, et trouvant plus de joie à leur cingler le visage qu'à leur brûler la cervelle : ce que je ne craindrais pas de faire. Car, si j'ai dans la main droite une forte cravache, j'ai dans la poche gauche un pistolet à double canon dont je me sers mieux qu'homme du monde.

Mes trois visiteurs avec Riboutté ; Souriguères, l'auteur de ce chant, le *Réveil du Peuple,* qui est au-dessus de tout, et de plus, la Marseillaise des honnêtes gens ; Quesnel, du Théâtre-Français; Henri, du Vaudeville ; Gavaudan, acteur à Feydeau ; Martin, le célèbre amoureux du même théâtre ; Micalef, des Italiens ; Trénitz, le célèbre danseur ; Dussault qui rédige, avec Martainville, l'*Orateur du peuple ;* Richer Serizy, que je n'aime point parce qu'il est à prétention, mais qui passe pour le roi des Journalistes, après Mallet du Pan, avec ces jeunes gens-là mes trois visiteurs sont donc à la tête de la Jeunesse dorée.

Eux, je les aime bien, Elleviou, parce qu'il est à la fois brave et élégant, Isidore Langlois, le rédacteur du *Messager des Lois,* parce que, faible et arrivé au dernier degré de la phtisie, il montre un courage indomptable, mais surtout Martainville. Son talent d'auteur dramatique, très naturel et toujours aisé, me plaît et, après le chevalier de Sanghehem, je ne connais pas d'homme d'une hardiesse plus continûment gaie, imperturbable et indémontable.

Pourtant, je ne puis m'empêcher de rire à la folie, quand je me sers de ce mot, *Jeunesse dorée*, pour désigner cette troupe de plats-pieds. Car enfin, pour moi qui ai vécu avec les gens de l'Ancien Régime, ce n'est que cela, ce qu'on appelait alors de petites espèces, des écrivains à la grosse, des gens de théâtre — cela me tombe sur mon joli museau — des insectes du Parnasse. Ma bonne vérité ! cette dorure se compose tout uniment de la petite bourgeoisie de Paris, chamarrée de quelques hommes à talens, menant ce troupaillon joyeux et vaillant de clercs de la Bazoche, de clercs d'huissiers et de procureurs, de commis-marchands, de jeunes ouvriers propres, d'acteurs, de chanteurs, de gazettiers, d'écrivains sans travail, de militaires en convalescence, de réfractaires de toute classe, enfin de tout ce qui, dans la classe moyenne, avait supporté impatiemment la tyrannie des savetiers, des bossus, des prostituées, des proxenètes, de tous les tenans de la Révolution qui avaient gouverné la France du 31 mai 1793 à la fin d'août 1794, sans autre peine que de mettre culottes bas.

Cette Jeunesse dorée ne l'était donc que par comparaison. Il y a bien quelques émigrés rentrés, quelques gentilshommes travaillant pour gagner le pain quotidien — et, en ce moment-ci, il faut faire une main à fonds avec le bon Dieu, pour lui persuader de vous le donner, ce pain-là — quelques fils de grande bourgeoisie sortant des cachettes de la Terreur. Ces gens-là font campagne avec les

petits bourgeois contre les Jacobins. Mais ils sont perdus dans la foule.

— Voici la bataille qui va devenir chaude, dit Martainville avec son bon rire communicatif, et nous en passe d'être écrasés sous les lauriers de Mars. Si nous effeuillons les myrtes de Vénus ! Elleviou a rendez-vous à Frascati et Trénitz doit danser au Pavillon de Hanovre. Mais ce sont les bals de la bonne compagnie. J'ai envie de voir la mauvaise, qui est moins étoffée, mais où les grâces sont moins ravitaillées. Allons, Fani, venez avec nous — je n'ai jamais permis qu'on me tutoyât — soyez bonne princesse, venez avec nous au Vauxhall, voir les jolies grisettes du quartier du Marais et du Temple et les tours vraiment étonnants de l'escamoteur Val. Si vous aimez mieux les marchandes de modes des rues Saint-Honoré et Neuve-des-Petits-Champs, allons au Jardin des Capucines ! Non ? Vous préférez les commis-marchands et les clercs d'huissiers ; vous avez raison, il faut enflammer le cœur des soldats de notre armée, allons au Ranelagh du Bois de Boulogne.

— Tu es un véritable éventé, dit Isidore Langlois. Ces bals ne doivent pas encore être ouverts. Il fait trop froid.

— Au moins je suis sûr que les bals du Tivoli et du Jardin Marbeuf..... Ah ! mais non, allons à l'Élisée Bourbon entendre l'orchestre du musicien nègre, Julien !

— Eh ! non, dit Elleviou. Tu vois bien que Fani ne veut pas quitter les quartiers de la rive gauche. Menons-la dans la Cité au bal des Veillées, au bal Prado, si vous voulez. C'est aujourd'hui décadi, nous entendrons le concert *Miaulique*.

— Non.

— Fani est lugubre, dit Martainville, elle ne veut danser que sur des tombeaux. Donc, nous avons à deux cents pas d'ici, rue des Aveugles, dans l'ancien cimetière Saint-Sulpice, le bal des Zéphyrs et, à quarante pas d'ici, le bal des Tilleuls où l'on danse exactement à l'endroit où l'on égorgea les prêtres, en Septembre.

Je secouai la tête. — Ne voyez-vous pas, Martainville, dis-je gravement, que j'attens un époux ?

Ils firent tous trois un geste brusque, qui me serra le cœur. Fani Roseval ! et un époux ! Cela quadrait mal ensemble.

— Un époux, repris-je en souriant (car chez moi la tristesse n'est jamais qu'une ombre), que j'attens depuis sept ans et qui s'obstine à se faire annoncer toujours sans jamais paraître.

Je ne sais quelle folie passa par la tête éventée de Martainville.

— Votre époux, dit-il avec un grand sérieux! Je l'ai vu. Il est arrivé hier de Lyon. Vous le verrez, un de ces jours, sur le champ de bataille du Jardin Égalité. Il combattra à vos côtés. Vous lui sauverez la vie, en lui ravissant l'âme. Il se dira que tous ceux qui ont aimé Fani Roseval sont morts en émigration et il consolera vos... veuvages.

Cette pasquinade, bien polie à côté de celles que j'entendais et encourageais jadis, me mit le cœur comme à l'étau. Mais je n'en voulus pas faire pire chère à ce joyeux homme.

Je me levai, sans leur donner le tems de faire leurs révérences, je les poussait vers la porte en leur donnant rendez-vous pour le lendemain, dans la rue Saint-Antoine, où l'on supposait qu'aurait lieu une des grandes répétitions générales de la prochaine révolution.

Ils sortirent. Un instant après, on gratta à la porte. Martainville passa dans l'entrebaillement sa tête fine.

— J'ai oublié de vous dire le nom de votre futur époux, dit-il, avec un air de chattemite. Il se nomme Calas.

Il se sauva en éclatant de rire. Eh bien! j'étais restée comme un piédestal. Ma bonne vérité! je ressentis une pointe au cœur et je fus comme clouée à ma place. Il me sembla qu'on me tirait mon horoscope et je me rappelai — c'est un vrai conte dont on berce les petits enfans — que la première fois que le ton de cérémonie tendre de mon inconnu m'avait réellement coiffée, c'était le jour de la représentation de Calas. Qui a pu renseigner Martainville? Est-ce une simple rencontre? Elle a de quoi pétrifier les gens! Et moi deviendrais je une femme à sentimens, moi qu'on a toujours dit que je suis froide comme une corde à puits!

Mais il me semble que j'entens beaucoup de bruit dans les rues qui avoisinent le Luxembourg. Je n'ai jamais pu résister à voir ce qui se passe. J'ai envoyé Méro courir ça et là, qui me viendra dire si l'émeute vaut la peine que je sorte.

Mais voici le bruit qui augmente et qui monte ici. Je crois bien qu'il vient du voisinage du ci-devant séminaire de Saint-Sulpice, en face de l'église, qui était le lieu de réunion de la section, quand il y avait encore des sections, c'est-à-dire, jusqu'au 3 du mois de ventôse. Je n'y tiens plus. Je veux voir ce qui se passe, en compagnie de mon bon couteau qui ne me quitte jamais et de mon vieux chien Méjor, très respecté dans le quartier où sa mâchoire est fort en honneur.

8 Germinal, au soir.

L'affaire de cette après-midi ne fut rien que ce qu'on voit tous les jours, tantôt dans une section, tantôt dans une autre. Mais j'ai failli n'en pas sortir, et j'y ai fait une belle connaissance. On a pillé un boulanger, écrasé quelques petits enfans qui faisaient la queue du pain et promené à moitié nue, mais couverte de boue, la boulangère qui voulait faire la méchante. Je suis contente de penser que c'est à moi que cette vilaine doit cette promenade triomphale. Je crois que le P. Barthélemy me ferait un bon sermon! Mais je ne puis me retenir. Quand je vois le peuple en bonne volonté de distribuer les coups, je m'arrange toujours pour qu'il les distribue aux terroristes, qui sont aussi penauds dans ces derniers tems qu'ils étaient insolents autrefois. Ils relèvent la tête; je le sais bien. En attendant j'ai vu fustiger avec joie le boulanger et la boulangère.

Ils demeurent au coin de la rue des Canettes et de la rue du Vieux-Colombier, en face de l'ancien presbytère de Saint-Sulpice, dont ils occupent une partie. Ils l'ont prise sans autre raison que cela leur servirait bien à mettre leur provision de farine. La femme est la sœur de Dinanceau qui était président du Comité révolutionnaire, avant thermidor, et qui terrorisait et pillait tout le quartier; et le boulanger Vigneul et sa femme forçaient toute la section à venir chercher chez eux de mauvais pain qu'ils vendaient à faux poids. Personne n'osait protester : on eût été déclaré suspect et emprisonné. C'est pourquoi je suis heureuse qu'on les ait fouettés.

Habituellement, leste, résolue et vigoureuse comme je suis, avec le couteau que j'ai dit, que j'ai trouvé dans mon berceau, s'il vous plaît, et dont je n'hésite jamais à me servir, je n'ai rien à craindre au milieu de la foule. Mais il y a des accidens.

Aujourd'hui, on a écrasé quelques femmes, au milieu de la bagarre que je raconte. J'en vis une non loin de moi qui perdait la tête, pied et haleine, et qui allait être bientôt foulée aux pieds. Elle me parut être une jeune fille, la plus jolie du monde, avec des cheveux blonds très beaux, des yeux bleus d'une douceur admirable, un air d'abandon des plus attendrissants, enfin des charmes au-dessus de l'expression. J'ai toujours eu un goût prononcé pour la couleur blonde et grand pitié pour ce qui est faible.

Cette belle fille, effarée comme une poule plumée, poussée de droite et de gauche, dont on avait déjà pillé la gorge, dont le bonnet voltigeait et les cheveux en manière de Tisiphone, tournait à la mort, d'épouvante.

Les bâtimens du ci-devant séminaire Saint-Sulpice viennent jusqu'à la rue du Vieux-Colombier et, entre cette rue et celle des Aveugles Saint-Sulpice qui longe le mur septentrionnal, ils laissent, au haut de la rue des Canettes, une toute petite place. C'est cela qui était plein et au milieu de quoi la pauvrette était étouffée, après avoir été volée, selon l'usage. Elle voulait, comme je le sus, retourner chez elle, demeurant rue du Four. Moi, j'étais appuyée contre la muraille du séminaire, à la rencontre des rues Férou et du Vieux-Colombier, un peu écrasée, mais tenant bon, néanmoins ; et éloignant les voisins pressans ou entreprenans, à l'aide de mon couteau et de mon chien. J'avais, comme j'ai dit, l'habitude de tout cela, et un sangfroid qui faisait toujours bonne mine à mauvais jeu, n'ayant été, toute ma vie, heureuse qu'à faire des extravagances et à courir des dangers, toujours folle comme un jeune chien, riante, sautante, dansante, écervelée..... quand je n'ai pas besoin de réfléchir, car alors j'en remontrerais au plus habile procureur. En ce moment-ci, je ne sais ce que j'avais à me dragonner le cœur, je crois que c'étaient les paroles de Martainville ; mais il me paraissait que je n'ai rien à faire sur la terre, ne voulant guère aimer, ne pouvant pas être aimée par un homme d'honneur et n'ayant rien à espérer que dans l'autre monde, où, comme le dit le P. Barthélemy, je pourrai être honorée et fière. Il est vrai qu'il y a une entrée de jeu qui est de faire pénitence, ce que je n'ai pas eu encore le loisir de faire, ayant déjà grand'peine à étudier la vertu, sur quoi j'avais les idées les plus tortillées. Mais quand j'aurai tué mes deux scélérats, et si mon ami inconnu..... j'ai déjà choisi le couvent d'Espagne où j'irai martyriser mon pauvre corps.

Mais j'en reviens à mon infante. J'en eus donc pitié, la voyant propre et, dès là, ne la croyant pas une Jacobine. J'excitai Médor qui se mit à gronder, puis à mordre, et, ouvrant mon couteau, je me précipitai en avant. J'ai toujours remarqué que rien n'est élastique autant que la foule. Cette populace qui semblait pressée comme en un baril de merluche, put se presser un peu plus encore. Ce fut au détriment de quelques curieux et curieuses et, pour essayer de sauver cette languissante beauté, j'en perdis le bas de ma robe et fis écraser quelques bayeuses de plus. Mais on en était à ne plus penser qu'à soi et à sa fantaisie. C'est devenu l'usage, n'y ayant plus ni considération, ni devoirs, rien que la peur ou l'intérêt. Chacun pour soi, tant pis pour tous. Moi qui suis forte et alerte, et belle et riche et pleine d'esprit, je dis bon à cette maxime.

Le bon Père assure que cela n'est pas chrétien et je m'en fie bien à lui.

J'arrivai près de la belle. C'était à quatre pas seulement de la muraille. Je la tirai et la traînai. Elle y laissa le reste de son fichu. Mais cela ne parut pas l'incommoder et je me dis que je m'étais sans doute trompée sur elle et que c'était quelque républicaine. Toutefois, j'étais partie dans la générosité et la charité, je me rencognai avec elle contre ma muraille, que j'eus peine à rejoindre. Elle me regarda avec un sourire d'une tristesse et d'une reconnaissance singulièrement mélangées. Puis elle parut perdre connaissance. Cela me manquait ! pourtant cela me fit plaisir.

La place devint intenable. La presse augmentait. Nous fûmes bientôt écrasées contre notre mur. Médor avait beau mordre. La foule ne se défendait plus. L'individu n'y existait plus. C'était une masse agglomérée dont chaque partie suivait une impulsion irrésistible. Le chien piétiné, étouffant, eut l'instinct de se dresser sur ses pattes de derrière ; et, appuyant celles de devant sur les épaules de l'infante, il montrait à côté de nos deux visages une troisième tête velue. J'éclatai de rire à la pensée de l'amusante mine que nous devions avoir.

Bientôt je n'eus plus envie de rire. Ma protégée avait fermé les yeux et appuyait sa tête sur celle du bon chien, qui se secouait en tirant terriblement la langue. J'eusse bien voulu en faire autant. J'étouffais comme lui. Je me sentis écraser. Il me parut que j'allais craquer. Je perdais la respiration. Je levai la tête. Il y avait bien à quelques pieds au-dessus de moi une fenêtre grillée qui m'aurait offert un refuge. Rien n'était facile pour moi, leste comme un chat, que de grimper là, en sautant sur l'épaule de mes voisins. Mais il fallait abandonner mon évanouie et mon chien. Je préférai de mourir en leur compagnie. Encore mourir ce n'était rien. Mais il me semblait que j'eusse été si bien sur cette fenêtre pour voir et railler les imbéciles qui étouffaient... comme moi.

Avant de me résoudre à être aplatie comme rat en ratière, j'eus recours à un moyen qui m'avait parfois tirée de danger d'une façon inespérée — toujours du mystère — et que mon père m'avait recommandé. J'envoyai un sifflement très aigu et modulé d'une façon particulière.

Mais, soit qu'il n'y eût personne qui dût obéir à cette espèce d'ordre, soit que le grand bruit empêchât qu'on ne m'entendît, j'en fus quitte pour mon sifflet.

Je me trompe. A une centaine de pas devant moi, une tête qui dépassait le niveau de la foule se retourna. Ah ! c'est bien lui ! C'était bien le mâle et tranquille visage du chevalier de Sanghehem. Je levai les deux bras dont l'un était, comme je l'ai dit, armé. Il me vit, parut hésiter une minute. Mais il était, sans doute, lui aussi, en mauvais point ; au lieu de venir vers moi, il s'éloigna, comme s'il voulait aller prendre la tête de la foule.

Alors, - que le bon Maitre que m'a fait connaître le Père me pardonne — je redevins une vraie sauvage. Je n'eus plus rien en tête que de tuer. J'ouvris mon grand couteau. Il paraît que dans ces momens où la colère me prend, mes regards brillent d'un éclat, d'un feu qui sort de l'enfer et que personne n'a jamais pu soutenir. Mes proches voisins, quoiqu'ils parussent serrés comme un paquet d'aiguilles, purent encore se reculer un peu, un instant. Mais la masse revint sur nous. Il me parut que mon corps entrait dans la muraille, je ne pensai plus ni à ma voisine, ni à mon chien, ni à mon inconnu, ni à mon ennemi, ni à Dieu même. J'étais une si nouvelle néophyte et je revenais de si loin! Mais, chose curieuse, cette muraille me rappela le dos d'Adeline qui était osseux et plat. Je me souvins qu'un soir, dans les coulisses de la Comédie, je dis, en montrant ce dos d'Adeline à Tilly qui semblait fatigué : « Appuyez-vous contre la muraille. » Je souris. Puis je ne songeai plus à rien. Je me préparai à frapper dans cette foule et je sentis qu'il y avait en moi quelque chose qui me réjouissait à l'idée du meurtre et du sang. Frapper dans cette masse, comme un boucher qui larde une pièce de viande !

Tout-à-coup, la presse diminua insensiblement. La foule se desserra par un mouvement lent. Je sus plus tard que la troupe qui portait la boulangère, avait quitté la place pour s'engager rue des Aveugles, afin de jeter la coquine à la Seine. La foule suivait. Je compris que c'était le chevalier qui avait déterminé ce mouvement, mais il ne vint pas recevoir mes remerciemens.

Ma belle blonde n'était pas évanouie, mais hébêtée. Elle était incapable de parler. Je la pris sous le bras et je la menai par les rues, au hasard que l'on se moquât de moi, car nous ressemblions à deux filles qui descendent des Porcherons, avinées. Je m'arrêtais de tems en tems pour reprendre souffle, car la belle étoit rondelette et, quoique je sois leste comme une balle de paume et résistante comme un couteau d'acier, c'était forcer nature que me donner à porter cette épousée. D'ailleurs de tems à autre, la comédie de

l'affaire me saisissait, je pensais à cette descente des Porcherons et je riais avec larmes.

Il n'y avait heureusement personne dans les rues par où je passai. La foule révolutionnaire était sur la petite place que j'ai dite ; ce qui n'était pas Jacobin, effronté ou voleur, ou... Fani Roseval, je veux dire quelque folle hardie, sans crainte et sans modestie, restait bien clos chez soi selon l'usage, en rêvant pillage, visite domiciliaire, commissaire révolutionnaire, emprisonnement, massacres, enfin tout ce qu'on avait vu naguères et qui redevenait menaçant.

J'arrivai enfin à ma petite mais fort commode maison, avec mon fardeau, car la pauvrette ne s'aidait plus guère et, comme on pense, j'étais grosse de m'en débarrasser.

Je fis un signe à mon portier Lorenz qui la prit et la porta en haut de l'escalier, avec autant de respect que s'il eût porté une châsse, — car je me fais souvent porter ainsi quand je rentre exténuée par mes courses folles, — et avec autant d'aisance que si c'eût été une plume.

Ce bon Lorenz est un Suisse d'Unterwald que j'avais sauvé sur la place de Grève, le 10 août 1792. Il m'en avait coûté quelques baisers donnés à des gens bien malpropres, plus beaucoup d'éloquence, une scène de la comédie de l'*Esprit Follet,* pantomime où j'excellais, et un coup de couteau — je ne pouvais sortir de rien sans cela — donné à Gramont et à Rossignol, qui n'étaient pas satisfaits qu'on laissât échapper ce Suisse-ci après avoir égorgé ses quatre-vingts compagnons.

Le brave garçon était fort comme un taureau et pas beaucoup plus intelligent. Il avait plus de six pieds. Il s'attacha à moi avec un respect que rien ne troubla et un dévouement plus fort, je crois, que l'amour même. Pour qu'il ne trahit pas son origine, je le fis passer pour muet et idiot. Je crois parfois qu'il est devenu l'un et l'autre.

Je suivis mon porteur de châsse. Le rez-de-chaussée était le domaine des trois domestiques. Au premier étage, se trouvaient la salle à manger le salon et une sorte de boudoir ; au second, deux chambres à coucher et un cabinet de toilette.

Sur le palier du premier étage, je rencontrai Cameramero et son épouse, — que je nommois Camera et le mari Mero, par abréviation et aussi parce que cela me semblait réjouissant. Ils avaient tous deux un visage à la fois si refrogné et si étonné à l'aspect de cet enlèvement de Proserpine que je me remis à rire de plus fort.

Ces deux Basques — est-ce vraiment Basques qu'ils sont ? — sont sombres comme la nuit et grognons comme des dogues. Mais ils en ont la fidélité obstinée et le dévouement aveugle. Camera surtout est méfiant, le vrai père des inquiétudes ! J'ai tort de dire qu'ils sont grognons, car jamais ils ne se sont permis une parole de blâme. Mais leur figure parle et parle avec noirceur. Ils voient en moi une princesse, mais une princesse du roi de Garbe. Toutefois, depuis que le P. Barthélemy m'a fait connaître Celui qui est si doux, si pur et qui veut tout pardonner, Camera et Mero ont enlevé une couche de la noirceur de leur mine. Je suis devenue pour eux une petite reine très respectable, mais prête à toute sorte d'extravagances.

Je ris donc de bon cœur en voyant leur mine effarée. Je leur dis en quelques mots ce qui était arrivé. J'ordonnai à Lorenz de porter mon infante dans ma chambre à coucher.

Il la posa sur un sopha et s'éloigna en baissant les yeux, — ce qu'il ne manque jamais de faire quand il entre dans ma chambre, même quand je n'y suis pas, et il le fait avec une modestie si comique en ce grand corps et sur cette épaisse figure, que c'est pour en mourir.

Je fis respirer des sels anglais à ma belle qui se réveilla, bondit sur le sopha et regarda autour d'elle avec émoi. L'élégance de tout ce qui l'entourait, les coins de Boule, les bronzes, les statuettes, les petits tableaux, les tentures brillantes, les bijoux courant çà et là, au milieu des boîtes à poudre, des manuscrits de théâtre, des dentelles et des étoffes, — car j'adore le désordre quand il est propre et élégant, — la surprirent tellement qu'elle crut rêver, et elle retomba en fermant les yeux. Elle se redressa. Mais sa surprise vint au comble. Ses regards tombèrent sur un grand crucifix qui pend dans mon alcôve, et le Christ au milieu de toutes ces frivolités luxueuses — c'est bien une image de ma drôle de cervelle pourtant — lui parut si étrange qu'elle s'affaissa cette fois évanouie.

Les sels de marcher. Cette fois elle reprit pleinement connaissance et se jeta à mon cou avec un geste si sincère, si caressant, si abandonné, que je ressentis pour elle un sentiment qui m'étonna moi-même, un sentiment mélangé d'amitié dévouée et de dédain presque méprisant.

Ma blonde se jeta donc à mon cou en s'écriant d'une voix douce, sans sonorité, un peu éteinte même, comme j'ai vu souvent aux femmes faibles et sans force morale, faciles à corrompre :

— Je devrais bénir la mort. Je suis si malheureuse ! Mais mourir

écrasée par des jacobins ! je n'en ai pas eu le courage. Vous m'avez sauvée. Tout ce que j'ai est à vous, tout, tout, excepté mon époux. Ah ! prenez mon père, mais ne m'enlevez pas mon époux.

J'étais décidément en pleine comédie. Les rires me reprirent de plus belle et — c'est vilain à dire — jusqu'au hoquet.

Cette épouse fidèle était bonne personne. Mon rire la gagna. Quand je pus retrouver un peu de calme, je lui répondis rudement:

— Mais, Madame, ce n'est pas moi qui enlève les maris, au contraire, ce sont les maris qui ont toujours essayé de me prendre.

Je me mordis les lèvres. Il me passa par l'esprit quelqu'idée du P. Barthélemy. Mon regard se porta sur le crucifix. Je bondis avec un tel air de colère, sans doute, que la pauvre femme se rencogna effrayée dans son sopha. Je me promenai en grinçant des dents et, prenant un groupe de Saxe où l'on voyait un berger et une bergère assez décolletée, je le jetai contre la muraille.

On a beau dire, cela fait du bien, de casser quelque chose. Je revins à moi en voyant passer la face jaune et les yeux terriblement noirs de Camera. Elle ramassa tranquillement les restes du groupe et s'éloigna après avoir fermé la porte silencieusement mais évidemment avec joie. Car cette bergère décolletée était son ennemie, comme du reste tout ce qui est décolleté ici. Camera est bien maigre; mais je suppose que c'est la vertu qui la rend si sévère.

Je retirai mon shall et je vins m'asseoir à côté de ma protégée qui me considérait avec une sorte de crainte. Mais elle avait le bon cœur d'un enfant et la hardiesse d'une fille gâtée. Elle devina, sans doute, que je ne suis pas, malgré mes brusqueries et ma vaillance, une méchante personne et pas aussi complètement folle qu'on eût pu le croire. Elle me prit les mains et les baisa... oui vraiment.

— Je suis, me dit-elle, l'épouse d'Alcibiade Ceyrat, qui est idolâtre de vous, et la fille de Brutus Panche, qui est hébêté d'amour pour vous. On ne parle que de vous autour de moi. Aussi vous ai-je reconnue immédiatement.

Un petit sourire malin parut sur ses lèvres, qui me prouva qu'elle n'est peut-être pas si molle, avec une âme si irrémédiablement dépenaillée que mon premier instinct me le suggérait.

— Si vous pouvez faire endêver mon père jusqu'à le rendre complètement imbécile, et achever ce que la Franc-Maçonnerie, la République et la Terreur ont commencé, vous me rendrez service. Car je veux le haïr pour le mal qu'il m'a fait à moi, à mes frères et surtout à ma pauvre maman. Pour Alcibiade...

Elle s'arrêta un instant.

— Je ne sais si je l'aime encore. Mais je sais que je le hais. Lui m'exècre. Il me méprise autant que je le méprise. Et il n'y a pas encore cinq mois que nous sommes unis.

Elle se leva.

— Je suis jolie, n'est-ce pas?

— Très jolie, répondis-je en souriant.

— Alcibiade est beau. Eh! bien, n'est-ce pas étrange. Il me répugne autant que je lui répugne.

— C'est, lui dis-je froidement, après un instant de réflexion, que vous sentez que vous êtes tous deux méprisables. Vous sentez qu'il est lâche, et lui, que vous êtes sans pudeur.

Cela m'échappa. Hélas! j'oublie toujours le jugement que l'univers entier a porté sur moi. Il est vrai que j'ai été bien calomniée et que j'y ai donné les mains, et que dédaigneuse de l'opinion et satisfaite de ma fierté intérieure, j'ai laissé tout dire avec une effronterie sans égale.

La bonne personne n'eut même pas l'idée de me dire que je parlais de la pudeur bien à mon aise. Elle baissa le front, comme une coupable. Je me sentis plus humiliée que si elle m'avait jeté mon nom à la tête. Je lui pris les mains et je lui baisai bonnement les deux joues avec une rondeur fraternelle qui la ravit. Il est sûr que personne ne lui a jamais montré un sentiment aussi aisé, aussi familièrement tendre et évidemment sincère.

La voyant prête à repleurer, je lui demandai comment il se fait que Brutus Panche vient me voir avec des bandeaux sur l'œil et des airs d'homme qui sort d'une volée de bois vert. Là-dessus, elle se mit à rire, mais cela à se tordre et à se pâmer. Elle me dit que son époux, souvent furieux contre elle pour les œillades qu'elle lance sans compter et les airs chien qu'elle prend chaque fois qu'elle voit un joli garçon, mais pas assez révolutionnaire pour la battre, s'en va trouver l'auteur de ses jours et le couvre de nazardes, de pichenettes, de soufflets et de coups de pied, sans restriction aucune. Ils s'entendent, du reste, comme larrons sur la politique et ils comptent bien être, d'ici à peu de jours, les maîtres de la nation; mais la coquine, je dis Eléonore, c'est ainsi qu'elle se nomme, redouble d'œillades assassines et Cassandre est moulu.

Je n'échappai pas aux flots de larmes. Eléonore me voulut raconter son histoire. Elle le fit avec volubilité, comme un être qui, depuis qu'il est au monde, n'a pu parler à bouche-que-veux-tu,

et avec un mélange de sensibilité honnête qui me toucha et d'effronterie candide qui faillit à me révolter l'âme. Mais je me dis que cette pleurnicheuse me ressemble par quelque côté. Elle est née, comme moi, pour la vertu, et elle en a été détournée par l'éducation, comme moi par l'absence d'éducation. Il me tournait une foule d'idées dans la tête à ce sujet, sur la Révolution et l'Ancien Régime, et que nous sommes l'une et l'autre victimes, elle de la corruption révolutionnaire, moi de la corruption philosophique. Un instant après, je songeai qu'elle ressemble à une colombe, douce et roucoulante et présentant sans cesse aux caresses son plumage brillant. Je me promettais de la nommer Colombine, et je riais aux éclats au moment où la pauvrette me racontait désespérément comment, pour obéir aux conseils de l'éducation révolutionnaire, elle s'était laissée aller à être le jouet de tous les amis de celui qu'elle aimait, le seul qu'elle aimât. Et c'était cet Alcibiade avec lequel elle en était aux griffes, aujourd'hui et qui ne trouvait d'autre moyen de se consoler de l'avoir épousée, qu'en rouant de coups son beau-père. Puis je me rappelai Fani Roseval et je me promis de faire connaître à Eléonore le P. Barthélemy, car le beau de la doctrine de celui-ci est qu'elle soutient les faibles comme elle éclaire les fiers et corrige aussi bien la colombinerie de cette bavarde que ma tigrerie.

CH. D'HÉRICAULT.

(*La suite prochainement.*)

Deruiere Seance du Club des Cordeliers.

Sabat Jacobites N° 30

CLUBS ET CLUBISTES DU MORBIHAN

DE 1790 A 1795 *

Le Club de Vannes

VI

Les clubs et les prêtres insermentés

(*Avril à juin 1791.*)

L'établissement du schisme par la force a été la principale préoccupation de ces apôtres de la tolérance qui décrétaient en même temps la liberté des cultes et la tyrannie de la Constitution civile du clergé ; mais bien longtemps avant que les assemblées législatives n'eussent voté les mesures de persécution sans merci, les clubs les avaient demandées avec instance. Nous allons assister à toutes les péripéties de cette chasse au prêtre.

Dès le 9 avril, c'est-à-dire quelques semaines à peine après la mise à exécution de la constitution schismatique qui n'édictait aucune mesure de répression et se contentait de poser les principes : « *un membre a fait une motion tendante à faire éloigner pour un temps les prêtres incendiaires, réfractaires à la loi* » ; il a été décidé qu'il sera écrit à ce sujet à nos frères des Jacobins de Paris.

La discussion ne devint orageuse que quinze jours plus tard. Le 21 avril, on reçoit une lettre d'une députation du club de Lorient pour appuyer la demande d'*éloignement des prêtres séditieux pendant six mois* [1], « afin que les recteurs, curés, etc., qui doivent les rem-

* Voir la livraison d'août 1885.

1. Il est à remarquer que le même jour, 21 avril, le directoire du département du

placer ayent le temps de calmer les esprits, de gagner les cœurs et la confiance de leurs paroissiens. » On avait eu le temps de réfléchir depuis le 9 et les modérés étaient venus en nombre. Aussi, cette proposition excita-t-elle de grands débats.

« On a observé qu'elle contrarie visiblement un des articles de la déclaration des droits de l'homme, *la liberté des opinions.* Un membre a observé que, se restreignant à demander l'éloignement des prêtres reconnus incendiaires ou réfractaires à la loi, on ne gagneroit rien, qu'il étoit *bien plus court* de les dénoncer à l'accusateur public, mais que la difficulté consistoit à découvrir les manœuvres secrètes des *tartufes enculotés* qui soufflent dans les âmes le feu de la discorde et du fanatisme, sous prétexte de diriger leurs consciences. »

Les modérés ne se trouvèrent pas en force suffisante et, après longue discussion, la société, persistant dans sa délibération du 9 avril, l'étendit sur les prêtres démissionnaires par le refus de prêter le serment, et décida en outre d'adhérer à la pétition faite à l'Assemblée nationale par les frères de Lorient.

Mais voici que les choses s'aggravent. Les églises constitutionnelles sont désertes ; il faut y remédier : le 7 mai, un membre a fait une motion tendante à arrêter le désordre et le scandale qui ont lieu dans les églises, et notamment à Saint-Pierre. « Il a demandé que des agents secrets fussent apostés pour remarquer ceux ou celles qui s'en vont dire aux fidèles : *Cette messe ne vaut rien ; c'est un apostat qui monte à l'autel ; il va commettre un sacrilège et vous ne pouvez pas en être le témoin pour devenir son complice.* — Il a été arrêté que cette pétition serait faite à la municipalité. — Un autre a engagé les Amis de la Constitution à assister à la messe *afin que les malveillants ne viennent point à bout de faire le vide dans les églises.* »

Faire le vide dans les églises ! C'était là le grand crime des fidèles ; mais il était dur, pour des gens imbus des doctrines du *Dictionnaire philosophique* ou des thèses de Rousseau, d'aller à leur tour *faire le plein.* Aussi fallait-il, à tout prix, empêcher les orthodoxes de se réunir à leur gré dans des églises de leur choix.

« Le 10 mai, un membre a donné avis à la société d'un bruit qui se ré-

Finistère, dont faisait partie l'évêque constitutionnel Expilly, prenait de lui-même un arrêté absolument illégal, par lequel tout prêtre non conformiste devait être éloigné à quatre lieues de sa résidence. Il est juste d'ajouter que le district de Morlaix refusa d'obtempérer à cet arrêté, comme attentatoire à la Constitution.

pand de tout côté relativement à une pétition soit-disant faite à l'Assemblée nationale, tendante à ce qu'il y ait des *églises consacrées aux prêtres réfractaires* [1]. Il a été décidé qu'on ferait toutes les démarches nécessaires pour en découvrir les auteurs. »

Ainsi la partie était perdue et la liberté des cultes anéantie, si les prêtres réfractaires pouvaient officier dans des temples spéciaux! Jamais l'hypocrisie et la mauvaise foi ne s'étaient encore ainsi donné carrière.

Vers la même époque, on commence à s'inquiéter des émigrés :

« Le 15 mai, « un membre a fait une motion tendante à ce qu'il fut demandé à l'Assemblée nationale une loi par laquelle les *émigrés* seraient soumis pendant leur absence à une double imposition. Un autre a demandé que leurs *biens fussent séquestrés* jusqu'à leur rentrée dans le royaume. Divers amendements ont succédé, entre autres, celui d'écrire à tous les clubs, particulièrement à celui des Jacobins, pour qu'ils nous donnent des *instructions* relatives à cette matière : ce qui a été arrêté. »

Cependant les évêques orthodoxes n'avaient pas laissé passer sans protestations la brutalité qui les avait arrachés de leur siège. On considéra ces protestations comme apocryphes ou séditieuses et l'on s'efforça de les empêcher de parvenir à leur adresse. Le 17 mai, par exemple, on donne lecture de lettres de Ploërmel annonçant que le curé d'une paroisse voisine a lu en chaire une prétendue *lettre pastorale du ci-devant évêque de Saint-Malo* et un prétendu *bref du pape* : « Arrêté d'écrire à Ploërmel pour demander le signalement de ce prêtre turbulent et fanatique, avec prière à nos frères de P. d'envoyer dans les sociétés voisines le même signalement. » Et, pendant qu'on fait si bon marché des brefs pontificaux, on prend le même jour un « arrêté pour prier qui de droit de faire punir de quarante-huit heures de prison ceux qui se permettraient quelques *mauvais propos à l'arrivée de l'évêque* du département (de retour de son sacre) et que les gardes nationales fussent autorisés à arrêter sur-le-champ les délinquants. — On délègue M. Josse pour *aller au devant de l'évêque jusqu'à Ploërmel.* » Telle est la liberté interprêtée par ses apôtres. Qu'on ne s'étonne pas si beaucoup d'honnêtes gens, lancés en 1789, par élan de générosité, dans le mouvement libéral, s'arrêtèrent et devinrent même chefs d'insurrection [2], en

1. Cela était vrai : les lois des 7-13 mai permirent aux catholiques, au grand scandale des sectaires, d'entendre la messe dans des églises louées, mais à la condition expresse de ne pas entamer de controverse avec les constitutionnels.

2. Voir en particulier l'instructive histoire de *Thomas Caradeuc*, de la Roche-

constatant de pareilles énormités dans l'application de ces principes libéraux.

Il n'y avait encore que des motions et pas de décision définitive au sujet des prêtres insermentés. Une grande discussion s'ouvrit le 20 mai et fut close devant M. du Parc Poullain, délégué du club de Ploërmel, qui protesta devant le club de Vannes de la plus fraternelle amitié de ses confrères : on avait prolongé les débats pendant trois jours, au bout desquels on adopta la motion « que *les prêtres insermentés soient éloignés au moins à quatre lieues de leur résidence* à fur et à mesure qu'ils seront remplacés, et de leur faire défense de *porter le ruban national.* » Puis, on proposa de condamner à une amende toutes les *communautés religieuses* qui n'avaient pas fait sonner à l'arrivée de l'évêque, ou qui avaient procédé à leurs élections en l'absence d'un conseiller municipal. En particulier, on décida de prier les corps administratifs « de surveiller les *Dames ursulines* dans l'éducation qu'elles donnent aux enfants de la ville, et de remplacer les *régents du collège* et les ecclésiastiques qui gouvernent l'École militaire[1]. » Enfin on signala « les *assemblées clandestines* qui se tiennent dans la communauté de Sainte-Anne » et on arrêta qu'il sera pris des moyens efficaces pour qu'elles n'aient plus lieu à l'avenir.

C'était beaucoup de besogne[2] pour une seule séance : aussi semble-t-on plus paisible pendant quelques jours ; mais, le 28 mai, la question ecclésiastique rentre en scène d'une façon originale et assez inattendue, par une adresse de félicitations à la municipalité pour avoir *confisqué trois paquets d'exemplaires du prétendu bref du pape* adressés à divers particuliers. Le procès-verbal ajoute, à notre réelle surprise, que la question préalable *a dévoré* de brûler juridiquement ce prétendu bref. Nous avions lu dans quelques procès-verbaux que la question préalable *absorbe* une motion : mais, pour qu'elle la dévore, il faut évidemment que cela soit de conséquence.

Bernard, racontée par son petit-fils M. le docteur de Closmadeuc, en appendice à l'intéressante monographie que M. A. du Châtellier vient de publier sur *les Laënnec* dans le bulletin de la *Société polymatique du Morbihan* pour 1884.

1. Il y avait à Vannes une École royale de marine.

2. A la même époque (27 mai), on dénonce aux Jacobins de Paris et aux principaux clubs de Bretagne la découverte d'une lettre du sieur Botherel, *ci-devant procureur syndic des cy-devant Etats de la ci-devant province de Bretagne* et on demande d'envoyer de suite un gendarme à Ploërmel et à Rennes pour instruire nos frères de cette découverte.

Cette manière de comprendre la liberté des opinions par la confiscation des brefs du pape appelait évidemment comme contrepartie la publication des documents schismatiques. Le 31 mai, en effet, on demanda de faire imprimer et distribuer dans les campagnes le *procès verbal d'installation de notre digne évêque,* et, pour se l'inféoder davantage, on reçut par acclamation au club M. Jollivet, vicaire-secrétaire de *notre auguste prélat.*

Cette séance du 31 mai 1790 qui faillit tourner à la tragédie devait se clore par une scène de comédie assez bouffonne. Le contraste des deux situations est piquant.

Voici d'abord la tragédie :

Un membre, après avoir donné les détails « malheureux » des excès auxquels se portent journellement les ennemis du bien public, a dit que le seul moyen d'en prévenir de plus grands était de déplacer et de *bannir incessamment de cette ville* les plus ardents à entretenir et à souffler les fureurs du fanatisme.

« En conséquence, il a fait la motion de députer de suite vers MM. du département pour les prier de déplacer au plustôt les *régens du collège,* ainsi que les *sœurs de la Sagesse;* de renvoyer à dix lieues de cette ville, MM. *Guennec* et *Guesneuf,* ci-devant curé et vicaire de la paroisse Saint-Pierre, *La Corbière,* ci-devant archidiacre de la cathédrale, et *Le Gal,* supérieur du séminaire. Elle a été adoptée. Puis le même membre a fait aussi la motion de prier MM. du Département de *faire fermer les communautés religieuses.* La motion a été adoptée. Enfin, un autre frère a fait la motion qu'il fût envoyé à un journaliste patriote un précis du jugement rendu contre le recteur de Saint-Patern, avec note que dans ses interrogatoires il a dit que c'était une erreur mensongère de dire que le *Concile de Trente,* pour ce qui regarde la discipline, n'avait pas été admis en France. La motion a été adoptée. »

Cette prétention de trancher les questions théologiques d'une façon si cavalière est déjà passablement grotesque, mais nous arrivons au comble de la bouffonnerie :

« Un membre a proposé de monter tous les chanteurs inconstitutionnels *sur un âne* et de leur faire faire ainsi *le tour de la ville.* — Un autre, par un amendement, a proposé qu'ils eussent le dos tourné vers la tête de l'âne, *tenant la queue pour bride.* Cette motion avec l'amendement ayant été vivement applaudie, la société a arrêté de députer vers la municipalité pour la prier de rendre incessamment une ordonnance de police à ce sujet ! ! ! »

Après cela rien ne devra plus nous étonner. On ne trouvera donc

pas extraordinaire que le 4 juin on députe vers M. l'évêque pour le prier « de faire défense aux prêtres du collège d'y célébrer aucune grand'messe et vêpres les jours de dimanche et fête et d'y envoyer ainsi qu'à Saint-Salomon un vicaire ces jours-là pour y célébrer une basse messe, » — puis vers le département, pour qu'il soit défendu à tous les religieux qui ont quitté leur communauté de porter l'habit monacal ; — ni que le 18, on vote l'impression du discours prononcé quelques jours auparavant au club par l'abbé Audrein [1], premier vicaire de l'évêque ; — ni qu'à la même date, on se joigne aux frères de Lorient pour prier l'Évêque de *retirer les pouvoirs* à tous les prêtres réfractaires du diocèse, — ni enfin que l'Assemblée, instruite du refus fait par le sieur Jollivet père de donner le pain béni le lendemain à l'église cathédrale Saint-Pierre, pour ne pas frayer avec les schismatiques, *ait voué au mépris public cet être* IRRÉLIGIEUX ! !...

La nouvelle de l'arrestation du roi à Varennes, parvenue le 25 juin, allait tout d'un coup précipiter les événements et susciter des motions encore plus violentes.

Le club de Vannes n'avait encore que quatre mois d'existence ; il avait déjà voté l'éloignement des prêtres insermentés et la séquestration, puis la confiscation des biens des émigrés, — toutes mesures qui ne furent consacrées législativement que fort longtemps après. — Jusqu'à la fin de l'Assemblée constituante nous allons constater une effervescence toujours croissante. La matière cérébrale des clubs est en ébullition.

VII

Le club de Vannes depuis la fuite du roi jusqu'à l'Assemblée législative.

(*Juin à Octobre 1791*).

La nouvelle de l'arrestation du roi causa une stupeur générale et une perturbation profonde parmi les clubistes. Dans les séances des 25 et 26 juin, on constate une espèce d'affolement qui occasionne les motions et les arrêtés les plus disparates ou les plus inconséquents. Le 25, les motions abondent. On propose notamment d'ap-

1. C'est le futur conventionnel.

plaudir aux mesures vigoureuses prises par l'Assemblée nationale. Mais un membre demande qu'avant tout on *s'assure de tout citoyen suspect.*

« L'Assemblée a chargé des commissaires de se retirer au secrétariat *pour en faire la liste.* Les commissaires ont présenté le résultat de leur travail et, après quelques amendemens proposés par M. le président, l Assemblée a principalement arrêté que les *chefs de conspirations seraient tous renfermés,* mais elle n'a pas encore déterminé les moyens d'assurer l'exécution de son arrêté. Un membre a observé qu'un citoyen qu'on venait de désarmer déclarait hautement *qu'on s'en repentirait avant 8 jours.* Ce propos téméraire a fixé l'attention de l'Assemblée et elle a décidé que *ce particulier serait de suite saisi,* conduit à la municipalité, pour être par elle statué ce qu'elle jugera, et qu'une députation instruirait MM. les officiers municipaux de l'objet de l'arrêté. La députation, de retour, a annoncé que la municipalité avoit fait *incarcérer* ce mauvais citoyen. »

Le 26, on vote de demander à l'Assemblée nationale que les trois citoyens qui ont procédé à l'arrestation soient déclarés *bienfaiteurs de la patrie ;* puis, au nom sans doute de l'égalité qui avait aboli tous les signes de hiérarchie entre les citoyens, toutes les décorations et tous les ordres de chevalerie, on décide de leur écrire une lettre de félicitations et de solliciter pour eux *une marque distinctive.* On pense alors à la sécurité personnelle du club lui-même et, les ennemis du bien public faisant passer dans le peuple les mesures prises par le club *comme des persécutions,*

« On décide de publier une déclaration pour instruire tous les citoyens que la société respectera toujours *la propriété et les lois*, et que ses arrêtés ne tendent qu'à empêcher les divisions que sèment parmi le peuple tous les ennemis de l'ordre public. »

Conclusion : le club seul est patriote.

A partir de ce moment, les motions radicales se succèdent avec rapidité. Le 27 juin, on demande la suspension des fonctions du sieur Brulon, un des administrateurs du directoire du district, à la charge de qui on a relevé *un trait d'incivisme,* — puis, le 28, on dénonce à l'accusateur public quelques personnes qui ne se sont pas conformées à la proclamation rendue par le corps municipal, relativement au *baptême des enfans ;* on vote d'enthousiasme une lettre de félicitations à l'Assemblée nationale sur la fermeté qu'elle a montrée à l'occasion de la fuite du roi, et l'on demande que les frais occasionnés par cette fuite et *les dévastations causées par les émigrants dans les Côtes-du-Nord* soient supportés en totalité par les émigrants et les prêtres réfractaires.

Le lendemain, après avoir nommé ceux qui porteront le dais à *la procession du Saint-Sacrement,* on décide l'impression à 600 exemplaires et l'envoi à tous les clubs de France de l'adresse à l'Assemblée Nationale votée la veille ; on représente que, dans plusieurs régiments, *les tambours portent encore une livrée*, et l'on arrête de demander une loi qui défende *toute espèce de livrée ;* on prie le département de faire exécuter celle qui *supprime toutes les armoiries,* même dans les églises, et l'on arrive à la monstrueuse délibération qui suit :

« Un membre a représenté que le service de la religion exigeoit que les églises des paroisses fussent toujours ouvertes, et qu'il étoit plus que temps de prendre un parti pour rendre impuissants les efforts des prêtres fanatiques L'Assemblée a arrêté que MM. du département seroient fortement engagés à faire fermer toute communication extérieure des églises et chapelles des villes et campagnes, *autres que celles des paroisses...*

L'Assemblée, instruite qu'on avoit *célébré la messe chez Mme Vigoureux,* a arrêté qu'on en informeroit le département pour le prier d'y faire des recherches et *d'y établir de suite un corps de garde !* »

Mais voici mieux. Après avoir ajourné, le 1er juillet, une motion demandant une loi pour déclarer *le roi déchu de la couronne et l'abolition de la royauté parmi les Français*, on prend, le 12 juillet, la résolution suivante :

« L'Assemblée, n'ayant vu dans la protestation d'un grand nombre de députés à l'Assemblée Nationale qu'une *coupable opposition* à ses décrets, a arrêté de mettre son nom dans une adresse à nos législateurs pour *le renvoy et l'instruction du procès* des membres qui s'en sont rendus coupables. »

Voilà comment, après la liberté des cultes, on traite la liberté des opinions publiques. A la lanterne, les minorités ! On proteste, donc on est coupable, donc on mérite la hart. En revanche, on exalte la majorité et, le même jour, par contraste, on adopte la motion « que l'Assemblée nationale soit priée d'établir un comité d'administration pour faire les fonctions du pouvoir exécutif *jusqu'à l'âge compétent du Dauphin.* »

Quinze jours après, on s'en prenait de nouveau aux prêtres orthodoxes, et peu s'en fallut qu'on ne décidât de tirer sur eux comme sur des bêtes fauves. Le 23 juillet, on avait voté une adresse au club de Josselin pour blâmer un de ses membres qui avait fait une *téméraire motion* contre la Constitution civile du clergé. Le 27, on

envoya une députation au district pour l'inviter à procéder aux élections des curés des paroisses de Sarzeau, Arzon, Arradon et autres, troublées par les curés non conformistes ; puis une autre, au département, pour *arrêter et faire interner au Port-Louis* « tous les prêtres qui seraient reconnus pour courir les campagnes » et les prêtres réfractaires qui habitent la ville de Vannes, — et pour y parvenir plus sûrement, « *autoriser tous citoyens à arrêter ou faire arrêter ceux dont la liste leur sera présentée par les députés qui porteront la présente.* » — Je ne sache pas qu'on ait jamais voté mesure plus révolutionnaire.

Cependant, malgré ces votes et malgré ses douze clubs votant à l'unisson, le Morbihan avait une fort douteuse réputation de civisme. Le 13 août, on se vit forcé d'écrire une lettre justificative à toutes les sociétés des Amis de la Constitution des villes maritimes « pour combattre la mauvaise opinion qu'on y a des habitants du Morbihan comme inféodés à l'aristocratie et au fanatisme. » Les marins qui vont dans les ports voisins *n'osent plus se dire Morbihannais !* s'était écrié l'un des motionnaires, et, pour appuyer la protestation, on accentua les arrêtés révolutionnaires. Le 20 août, on adressait une députation au département pour demander le serment civique de tous les instituteurs de la jeunesse et, en particulier, des nouveaux professeurs du collège ; et le 25,

« Sur une dénonciation faite par un de nos frères qu'il devait se faire, dimanche prochain, une *procession* non loin de cette ville, pour implorer les lumières du Saint-Esprit, afin qu'il lui plût souffler à Louis XVI de ne pas accepter la charte constitutionnelle qui doit lui être présentée incessamment, il a été demandé de prier les corps administratifs d'envoyer un détachement de la garde nationale pour *escorter ou plutôt s'opposer* à ladite procession. »

Voilà un correctif admirable ! escorter ou plutôt s'opposer à... Le même jour, *on voue à l'ignominie* tous agioteurs sur les assignats [1] et l'on réclame des *honoraires* pour nos frères des campagnes pendant leur séjour à l'assemblée électorale. Le 31 août, on décide que

1. A propos d'assignats, je remarque, le 28 août, qu'un capitaine de navire venu de Nantes à Vannes avec 1200 livres en assignats se plaint de n'avoir pu trouver de pain, faute d'argent. On n'est cependant encore qu'en 1791. Le lendemain, Lequinio, qui allait être nommé député à l'Assemblée législative, prononçait un discours sur les assignats et demandait qu'on en créât de petits pour changer les gros à bureau ouvert.

la municipalité enjoindra à la force publique d'arrêter toute personne insultant les prêtres constitutionnels dans leurs fonctions et, le 7 septembre, on dénonce violemment les carmes de Sainte-Anne qui prêchent l'incivisme. Une députation dont font partie Lequinio et Le Hardy, deux futurs conventionnels, est envoyée au département pour demander leur *expulsion*, l'établissement d'une paroisse en ce lieu et celui d'une *école vétérinaire* dans le couvent. Quelques jours après, on demandait de consacrer *le superflu dont jouissent les moines* de Sainte-Anne au curage du port de Vannes, et l'on réclamait la réduction du traitement des prêtres non assermentés pour obliger les ci-devant religieux non occupés à prendre des places de vicaires et curés ou à être privés de traitement. Les voleurs de grand chemin disent *la bourse ou la vie :* les clubistes de Vannes disaient : *le schisme ou la faim !*

Puis ce sont de vives protestations contre les cumuls incompatibles, des motions pour faire élargir tous les déserteurs, pour rétablir les passeports afin de diminuer l'émigration, et pour défendre le port d'armes à ceux qui ne sont pas citoyens actifs. Enfin, à la suite d'une attaque sur la route d'Elven, on demande au département, le 25 septembre, de rédiger une proclamation pour défendre aux paysans de s'attrouper sur les routes et à qui que ce soit d'y débiter des boissons.

Pendant ce temps, l'Assemblée constituante se suicidait, en votant l'inéligibilité de ses membres à l'Assemblée législative : erreur impardonnable d'une fausse générosité qui devait engendrer les plus fâcheux résultats. Dire que Lequinio, un maniaque et un énergumène qui ne rêvait que l'abolition absolue de tous les cultes, fut élu député du Morbihan à la Législative, c'est donner la mesure de tout le chemin parcouru en si peu de temps. Or, les présidents du club de Vannes, pendant ces huit premiers mois de son existence, avaient été successivement : Poussin, Bachelot, Pelhaste, Caradec, Poussin (pour la seconde fois), Fages et Danet aîné ; tous bourgeois considérés et influents ; les secrétaires avaient tous été choisis dans le même milieu. Ce n'étaient donc pas les sans-culottes qui avaient, petit à petit, voté tant de mesures violentes. Deux ans plus tard, on avait encore progressé, et quand les vrais sans-culottes prirent la place des *amis de la Liberté*, c'est à peine si l'on put s'apercevoir d'un changement de principes : le personnel n'était plus le même ; mais il n'y avait plus rien à apprendre en fait d'arrêtés vexatoires et dictatoriaux.

VIII

Le club de Vannes pendant l'Assemblée législative

(*Octobre 1791 à septembre 1792*).

Les plus ardents des clubistes, Lequinio, Audrein et compagnie, ayant été députés à l'Assemblée législative, on constate une certaine accalmie jusqu'à la fin de l'année 1791 [1]. Après la lecture et le commentaire des lettres régulièrement adressées par le député Le Malliaud, on adopte bien, dès les premiers jours, quelques mesures révolutionnaires, comme d'imposer le serment à tous les maîtres de pension et instituteurs, même non fonctionnaires publics ; — d'engager les professeurs du collège à envoyer leurs élèves aux séances du club pour y prendre des leçons de civisme; — de défendre aux religieux sortis du cloître de porter l'habit monacal ; — de rappeler aux religieuses l'ordre qui leur a été donné de ne laisser qui que ce soit entrer dans leurs églises ; — de faire traduire en breton, sur la demande de Georgelin, président du club de Pontivy, et pour propager l'esprit public, l'*Almanach du Père Gérard,* etc., etc... Mais c'est seulement en 1792, pour imiter sans doute les frères et amis du Finistère, qui, malgré le veto apposé par le roi à la loi persécutrice du 27 novembre 1791, avaient obtenu du directoire de leur département un arrêté illégal d'internement à Brest des insermentés, que la fièvre de persécution reprend l'état aigu. Nous assistons dès lors à un véritable feu roulant d'arrêtés, tous dictés par la rage anticatholique. Il faut se rendre digne des schismatiques du Finistère, guidés par le haineux Expilly.

Le 3 avril 1792, on adresse une députation au département pour

1. C'est à l'Assemblée législative que nos clubistes se donnent, pendant ce temps, carrière. On sait quelles discussions furibondes l'occupèrent pendant tout le mois de novembre, au sujet des prêtres insermentés. Isnard et Fauchet s'y comportèrent en véritables énergumènes, mais Lequinio n'eut rien à leur envier. Ses motions et ses discours furent le prélude retentissant de l'atroce conduite qu'il devait tenir plus tard à Rochefort. Le 16, au début de la séance, Audrein, après avoir remis une pétition des clubs bretons demandant l'éloignement des prêtres insermentés à huit lieues de leurs cures, rendit compte d'une émeute dans laquelle les soldats, pour effrayer les factieux, avaient tiré des coups de fusil en l'air, et malheureusement deux hommes avaient été tués !... Tous les torts étaient naturellement attribués aux réfractaires. (Voy. Sciout, *loc. cit.*, III. 51.)

faire défense aux receveurs de district de payer le traitement aux prêtres qui ont rétracté le serment ; le 5, on demande la liste de tous les émigrés par district, et de tous les prêtres réfractaires par municipalité, puis l'on arrête qu'il sera rédigé une adresse aux citoyens égarés par le fanatisme, pour leur *prouver* que la criminelle obstination des prêtres réfractaires tend principalement *à détruire la religion catholique* et à allumer le feu de la guerre dans le royaume [1].

Mais tout cela n'était que prélude. Le 19 avril, on prononce pour la première fois le mot de *déportation*. Le procès-verbal doit être ici reproduit :

« Sur l'exposition faite à la société des troubles qu'occasionne en divers endroits et particulièrement dans ce département le fanatisme des prêtres inconstitutionnels, un membre a fait la motion de demander leur déportation. *Elle a été vivement applaudie et, après les épreuves ordinaires, elle a été presque unanimement adoptée.* »

On nomme alors trois membres pour rédiger une adresse à l'Assemblée législative dans ce sens ; mais je n'ai pas le courage de donner leurs noms, car parmi eux se trouve celui du grand'père de l'un de nos bons députés actuels... C'est pourtant là un trait caractéristique et c'est aussi par là que cette étude est instructive : il faut qu'on le sache bien, les mesures les plus violentes ont été sollicitées, non point par les sans-culottes qui se bornaient aux exécutions, mais par la haute bourgeoisie, dont le rêve le plus cher était l'établissement du schisme par la force [2], afin d'asservir le clergé à l'État et de le réduire au dernier degré d'abjection, sans s'inquiéter de savoir si l'on rompait l'unité catholique. Ils voulaient une religion dont ils seraient les maîtres, et, pour arriver à leur but, ces apôtres de la tolérance et ces âmes sensibles n'hésitaient pas à atteindre le comble de l'intolérance.

Le 5 mai, on renouvelle la demande de déportation et l'on rédige

1. Je dois noter ici que ce même jour, 5 avril, on décide de faire chanter, à la cathédrale, un service pour le législateur *Mirabeau :* mais, afin de « donner un exemple du respect que les patriotes donnent au principe d'égalité et de simplicité décrétés, il a été arrêté que ce service ne serait *ombré d'aucune pourpre étrangère,* et qu'une seule couronne de chêne posée sur le mausolée serait l'emblème des vertus civiques de ce principal génie de la Liberté. »

2. Le club de Port-Louis, moins radical que celui de Vannes, ayant invité celui-ci, le 21 avril, à demander le rapport du décret qui supprimait les costumes religieux, la société fut d'avis qu'il n'y avait pas lieu d'appuyer une pareille demande.

une seconde adresse à l'Assemblée législative, puis on décide de planter, le lendemain, en guise de mai, un arbre de la Liberté sur la place voisine de la salle du club.

« Nos frères, les artilleurs, présentent à l'Assemblée le *bonnet rouge,* placé sur une pique. On arrête que le bonnet sera *porté en pompe* dans les différents quartiers de la ville. On s'ébranle au bruit du canon et des instruments de musique ; puis, après la promenade, on plante l'*arbre de la Liberté*. Le bonnet de la Liberté a été placé à la cime de cet arbre. Aussitôt l'air *Ça ira* s'est fait entendre et les cris d'allégresse ont redoublé de toutes parts. *Les plus délicieux sentiments transportaient les spectateurs...* »

On ne sait vraiment comment qualifier ce mélange de sentimentalisme et de délire de la persécution [1]. Les mêmes délicieux sentiments seront plus tard ressentis devant les têtes abattues par les vainqueurs de l'hydre du fédéralisme.

Les vœux du club seront, du reste, bientôt remplis, car, le 15 mai [2], on lit, aux applaudissements de l'assistance, une lettre des députés du Morbihan en réponse aux adresses du 19 avril et du 5 mai, lettre dans laquelle on annonce que l'Assemblée législative va prendre contre les prêtres réfractaires des *mesures conformes à notre vœu, dont l'expression se confond avec celui de tous les bons citoyens de l'Empire*. C'est donc bien sous la pression des clubs que fut votée la déportation des prêtres orthodoxes.

Mais le zèle schismatique ne faisait pas oublier la question alors palpitante de l'émigration. Le 8 mai, on avait rédigé une adresse à l'Assemblée nationale pour demander la *confiscation* des biens des émigrés : le 19, Georgelin en fit adopter une seconde, avec envoi du signalement de tous les émigrés connus aux généraux d'armée.

Le résultat de toutes ces mesures fut un soulèvement dans la région la plus atteinte.

Le 29 mai 1792, en effet, nous lisons au procès-verbal :

« Un membre, exposant que *l'imbécillité dirigée par le fanatisme marchait à grands pas vers la rébellion dans le canton de la Roche-*

1. Le 8 et le 12 mai, on insiste de nouveau et on députe au département pour lui enjoindre de prendre *contre les prêtres réfractaires les mêmes mesures de proscription que celui de la Loire-Inférieure.*

2. L'avant-veille, 12 mai, on avait soulevé la motion de faire contribuer les *prêtres à la charge de la garde nationale.* « Adopté sous la réserve posée par M. Broust, prêtre constitutionnel, de se faire remplacer par un citoyen actif dans le cas d'impossibilité de remplir le service personnel. »

Bernard, que la cocarde blanche y devenait déjà un signe de ralliement pour des coupables qui se rendaient plus coupables encore par les violences qu'ils commettaient contre les voyageurs, a fait la motion d'inviter le département à envoyer des forces dans ce canton fanatisé. Un autre membre a proposé de faire partir un détachement des volontaires du second bataillon pour y rester jusqu'à l'éfection *(sic)* du départ de ces mêmes volontaires pour Nantes... La motion et l'amendement ont été adoptés. »

Cette résistance de la part des populations eût pu porter nos clubistes à réfléchir ; le même jour, ils prirent, comme par bravade, des mesures encore plus révolutionnaires : on invita le département à *préexécuter le décret contre les prêtres réfractaires* [1], sans attendre l'envoi officiel de ce décret, *ni sa sanction*, « dont l'apposition ne paraît pas nécessaire, puisque ce n'est qu'un décret réglementaire et accommodé aux circonstances ! »

Voilà comment ces amis de la constitution traitaient la constitution !

Pendant plusieurs séances, on réitéra la même demande et on y ajouta le vœu de réunir tous les prêtres insermentés au chef-lieu du département avec appel obligatoire deux fois par jour sous peine d'incarcération.

Le 2 juin, sur la dénonciation du club de Lorient contre l'*inconstitutionnalité* de la conduite de l'imprimeur Galles, on députe à la municipalité pour la prier d'opérer chez lui une *visite domiciliaire;* et, pour trouver « des moyens d'activité à opposer à la crise qui nous travaille, on vote l'établissement d'un *comité de surveillance.* »

Les procès-verbaux sont interrompus du 2 juin au 6 décembre 1792. Aussi bien le branle est donné. Déportation, visites domiciliaires, préexécution des décrets, on a tout proposé et tout voté. La machine est bien en marche. Mais elle va choisir désormais ses victimes parmi les personnages que nous venons de voir à l'œuvre et qui l'ont mise en mouvement.

PHILIPPE MULLER.

(La fin prochainement.)

1. Ce décret, voté le 27, n'était pas encore connu et ne fut pas sanctionné par le roi. On le savait en discussion.

L'ASSASSINAT DU COMTE ROSSI*

VIII

LA NUIT TRIOMPHALE.

La nouvelle de l'attentat répandue dans Rome y causa une consternation profonde. — Chacun s'attendait à un soulèvement populaire. Après le crime, le peuple atterré évacua rapidement la place. Quant aux conjurés, loin de fuir, ils se rassemblèrent aussitôt devant le Palais de la Chancellerie, tandis que la garde civique, rangée en bataille, restait impassible et semblait protéger les meurtriers. Le major requis par Lustrini, maréchal des logis de carabiniers, d'aller constater ce qui s'était passé, répondit simplement : « Nous n'avons pas à nous mêler de cette affaire. » — De son côté, la police se borna à envoyer quelques rapports vagues, omettant à dessein le nom des témoins.

Le commandant des carabiniers qui se trouvait au quartier Borroméo avec deux cents hommes, dès qu'il eut appris l'assassinat interrogea le chef de la police sur la conduite à tenir et prit conseil de ses officiers. Il distribua des détachements sur plusieurs points afin de se renseigner sur l'attitude du public et savoir s'il n'y avait pas à redouter un mouvement. Pendant ce temps, sa petite troupe, dans la crainte d'un retour offensif, avait couru aux armes et s'était mis en bataille, précaution fort inutile d'ailleurs. Les factieux fort peu tentés de les assaillir vinrent au contraire réclamer leur concours et fraterniser avec eux. Le commandant, après quelques moments d'hésitation, fit rentrer ses hommes au quartier afin d'éviter une collision et attendit les ordres des ministres. Ces derniers, en apprenant la mort de Rossi qui était l'âme et la tête

* Voir la livraison d'août 1885.

du cabinet, avaient perdu toute énergie : ils étaient incapables de prendre un parti.

C'est ainsi que fut consommé l'assassinat du premier ministre de Pie IX en plein jour et pour ainsi dire sous les yeux de tout un peuple. On ne rencontre guère dans l'histoire de précédent d'une telle audace et d'une telle lâcheté : la mort de César assassiné dans le palais du sénat romain offre seule quelque analogie avec la mort de Rossi égorgé sur les marches de la Chancellerie.

Chacun connaissait les auteurs du crime : personne n'osa les arrêter. « On eût dit que le poignard de l'assassin avait du même coup tranché le nerf de l'énergie publique. » Le comte Rossi était le seul homme qui pût maintenir en respect cette masse impressionnable et passionnée de la plèbe romaine, le seul qui inspirât confiance aux uns et terreur aux autres. Aussi c'était contre lui seul que les chefs de la démagogie avaient réuni leurs efforts.

Au milieu de la stupeur générale, les conjurés, enhardis par l'impunité, se préparèrent à recueillir le fruit de leur crime. L'esprit du mal était déchaîné ; l'assassinat de Rossi n'était que le prélude de la série de forfaits dont la révolution romaine allait se souiller. Au lieu de provoquer, selon leur premier dessein, le peuple au pillage et au massacre de la noblesse et du clergé, les chefs usèrent tout d'abord de prudence. Maîtres de la situation, grâce à l'inertie des troupes, ils différèrent l'heure de la révolte, espérant ainsi attirer à eux le commandant des carabiniers, Calderari, dont ils connaissaient l'irrésolution. Ils comptaient en outre séduire ses soldats par des promesses. Ils annoncèrent donc que ce jour-là il n'y aurait aucune manifestation, et, en même temps, des affidés sollicitaient en sous-main les carabiniers de se joindre à la démonstration qui devait avoir lieu le soir au Corso.

On s'occupa tout d'abord de la caserne principale du palais Borroméo. — Les factieux s'y présentèrent en nombre, portant l'uniforme de la garde civique. Ils s'étaient munis de plusieurs centaines d'exemplaires d'une adresse aux carabiniers. Cette œuvre déclamatoire d'un avocat du 4e bataillon de la garde, avait été imprimée le matin même, en prévision du meurtre, à la typographie de Chiosi, éditeur du *Contemporaneo*. Ils entrèrent tranquillement au quartier, saluant les carabiniers du nom de frères et les suppliant de faire cause commune avec le peuple.

Le major Calderari, ébranlé par cette démarche inopinée, hésita quelque temps, puis céda, tout en faisant observer qu'il lui semblait

patriotique de soutenir les droits du souverain. Les orateurs, redoublant d'insistance, eurent facilement raison de cette dernière objection, et bientôt les carabiniers se joignirent aux factieux.

Après cette première victoire, la bande s'achemina vers le café des Beaux-Arts, où était fixé le rendez-vous général. C'est là que l'on devait fêter les assassins de Rossi. Au milieu de la foule on remarquait les légionnaires de Grandoni. A eux revenait tout l'honneur de la journée, aussi leur faisait-on grande fête et en particulier à l'individu qui avait porté « le coup de maître. » On l'acclamait, on l'embrassait, on le saluait des titres les plus pompeux : — « Sauveur du peuple », « Libérateur de la patrie », « nouveau « Brutus. »

Comme la nuit commençait à tomber, Sterbini et Fabri descendirent dans la salle du cercle, feignant de se retirer. La foule, aussitôt sortant du café, se rua sur le Corso aux cris de : « Vive les carabiniers ! vive les meurtriers de Rossi ! » et s'avança, en tumulte, au son des tambours et à la lueur sinistre des torches et des cierges pillés dans les églises. Le cortège se dirigea vers la place du Peuple, précédé d'une bannière aux emblèmes du Cercle Populaire. En tête, se tenant par le bras, marchaient les assassins, Santa Constantini, Trentanove Luigi, Brunetti, Neri, Ranucci, Todini, suivis de légionnaires, de carabiniers, de gardes civiques et de bourgeois.

De temps à autre, la bande s'arrêtait pour redoubler de vociférations où le grotesque se mêlait à l'infâme : « Vive les carabiniers, nos frères ! Mort aux prêtres ! Vive la Constituante ! Vive le petit Brutus ! Vive Brutus deux ! » et les légionnaires des premiers rangs, élevant sur leurs bras Santa Constantini, chantaient : « Bénie soit la main qui a égorgé Rossi ! » Et la foule applaudissait.

Sur la place du Peuple, les émeutiers rencontrèrent Ciceruacchio et Guerrini qui les attendaient. Dès qu'ils se furent rejoints, les trois chefs se rendirent au poste de carabiniers le plus rapproché. A l'entrée du poste, Ciceruacchio invita la foule à le suivre, et bientôt les chambres et les cours furent envahies de toutes parts. Les insurgés se livrèrent alors aux démonstrations les plus amicales à l'égard de leurs « frères, » mêlant l'assassinat de Rossi à l'affranchissement de Rome, à la sainte union du peuple. Là aussi, ils réussirent à gagner les soldats à leur cause. Conduite par un maréchal des logis, portant un drapeau tricolore, la troupe reprit le chemin du Corso.

L'insurrection s'était ainsi assurée de la gendarmerie ; il s'agis-

sait maintenant d'entraîner l'armée régulière. La tâche fut encore plus aisée. Chemin faisant, on s'arrêta à la caserne des dragons qui s'associèrent sans peine à la manifestation. Puis on continua vers le Corso, par la rue Carlognogni, et on arriva bientôt devant le palais Malta, en face le palais Doria. C'était la demeure de la victime. Là, se passa une scène hideuse : les assassins s'arrêtèrent devant le palais en poussant des hurlements féroces et des menaces de mort, et, sous les fenêtres mêmes du palais, ils portèrent en riomphe l'assassin Constantini aux cris de : « Vive le nouveau Brutus ! Vive le meurtrier de Rossi ! Mort aux infâmes ! » En entendant ces vociférations et ces menaces, la malheureuse comtesse, réfugiée au fond de ses appartements avec ses deux enfants, tremblait que la populace déchaînée n'envahît la maison et ne vînt massacrer les fils comme elle avait massacré le père.

Il n'en fut rien cependant. La horde sauvage en quelque sorte apaisée, assouvie par cette démonstration, poursuivit sa promenade et se dirigea vers l'hôtel de la Minerve, pour y fêter l'arrivée de Joseph Galletti. Ce dernier était prudemment arrivé à Rome le soir même, quelques heures après l'assassinat de Rossi. De Bologne il avait écrit à Sterbinetti et à Montanari que faute d'argent il ne pouvait partir pour assister à l'ouverture des Chambres ; mensonge impudent. Il voulait seulement éviter de se trouver à l'exécution du ministre, mais il arrivait au moment opportun pour lui succéder, profiter du crime et reprendre son portefeuille. La foule ayant salué l'avocat de bruyantes acclamations, celui-ci parut au balcon, remercia ses admirateurs et ajouta qu'il était venu à Rome au milieu de ses frères, afin d'y représenter comme député la cause du peuple et de la Révolution.

Les manifestants ne se dispersèrent qu'à une heure fort avancée de la nuit. Sterbini et les autres chefs revinrent au Cercle pour y préparer le coup du lendemain et en concerter l'exécution.

Telle fut cette journée de honte qui pèsera à jamais sur la population romaine. L'histoire abonde en scènes sanguinaires et terribles, mais, pour en trouver qui se puissent comparer à celles dont Rome fut le théâtre le 15 novembre 1848, il faut remonter aux épisodes les plus hideux de la Révolution française.

La ville demeurait consternée : chacun prévoyait les excès auxquels on devait s'attendre de la part de rebelles triomphants. Les modérés, tout en condamnant le crime, protestèrent timidement le lendemain par leur silence. Les factieux, au contraire, pleins de

hardiesse et confiants dans leur succès, le célébrèrent non seulement dans Rome, mais dans toute l'Italie. La *Pallade*, la *Epoca*, la *Speranza*, *Il Contemporaneo*, en retraçant l'ovation nocturne et la promenade sinistre devant les fenêtres de la comtesse Rossi, parlaient de la « danse nationale » qui avait égayé la ville entière et donné le spectacle de l'union fraternelle des citoyens, des carabiniers et de la milice. Puis, arrivant à l'attentat lui-même, ces feuilles louaient l'attitude calme et noble de la Chambre dont la séance n'avait même pas été suspendue. On taisait le nom du meurtrier et de ses complices, attribuant le coup aux « impénétrables desseins de la Providence ! »

« La vengeance publique, disait un journal, s'est appesantie comme la foudre sur l'ennemi du peuple, sur l'aventurier abhorré, cause de tant de maux, qui n'avait d'autre passion, d'autre but que de répandre le sang des citoyens après leur avoir ravi la liberté. Est-il étonnant qu'il ait été frappé par ceux qu'il rencontra en gravissant les degrés de la Chambre? Il est tombé transpercé sous les coups de l'indignation publique, là même où tomba César, venant arracher au sénat la liberté de Rome. Le peuple romain comprend la portée de ses actes et les revendique pour sa part ! »

Don Pirlone ne manqua pas d'ajouter au concert sa note insultante. Le numéro du 17 novembre s'exprime en ces termes :

« Oh ! oh ! Le ministre qui aimait tant à condamner a déguerpi ! Je ne sais trop comment le dire ! Il a cru préférable de changer de logement... Cette pauvre Gazette prétendait que les menaces d'insurrection du peuple ne sont que paroles douces et n'effrayent personne ! Je le disais bien, quand on m'a infligé cette fameuse bastonnade (condamnation), gare au revers de la médaille ! Salut à ceux qui restent ! »

Le 22 novembre on lisait dans la même feuille :

« Ce soir on joue, au théâtre Valle, le *Brutus* d'Alfieri... C'est le souvenir de l'énergie de leurs aïeux qui a enfin réveillé les descendants ! J'irai voir Brutus : il fut grand à Rome. Il me semble encore le voir, les yeux brillants d'audace, la colère peinte sur les traits ; il me semble l'entendre crier. « Sauve-toi, César tyran, ou je te tue! — Mais je ne suis point tyran. — Je te tue.. Après tout, qu'y avait-il à faire?.. La soumission ou la mort. »

Aux insultes des journaux se joignirent les calomnies entassées sur la mémoire de Rossi : rien ne fut épargné au martyr de la liberté et du droit. Après le 15 novembre, les conspirateurs organisèrent

dans les bouges et auberges de Rome des banquets où les éloges et les honneurs les plus pompeux furent décernés aux misérables qui avaient porté le coup. La *Epoca* l'appelait « l'Ange assassin. »

Le triomphe des sectaires romains eut un immense retentissement dans toute l'Italie et en particulier en Toscane. A Livourne, la nouvelle fut fêtée comme une victoire ; à Florence, le 16 novembre, Montanelli annonçait que la politique du Pape cessait enfin d'être funeste à l'Italie. Le 24 novembre, le *Courrier de Livourne* appréciait en ces termes l'assassinat du grand patriote :

« Rome, la ville éternelle, la patrie des Rienzi, s'est enfin recueillie. Sur ce sol, chaque fois que les libertés ont été en péril, des héros ont surgi tels que Virginius et Brutus pour renverser la tyrannie. Dans la Rome nouvelle sanctifiée par le martyre de tant de générations, lorsque l'oppression prit la forme d'un prêtre couronné, un troisième Brutus apparut ! Aussitôt la cité du Quirinal et avec elle l'Italie toute entière furent appelées à une nouvelle vie. »

IX

L'assaut du Quirinal et l'evasion du Pape.

Le meurtre du comte Rossi, nous l'avons dit, n'était que le premier acte du drame. Il fallait achever l'œuvre commencée, en élevant l'édifice de la Révolution sur les ruines du gouvernement Pontifical. Le plus puissant obstacle écarté, les conjurés tournèrent leurs efforts vers le prince, et « du cadavre de Rossi se firent un marchepied pour assaillir le trône et la personne du Souverain Pontife restés sans défense. » Ainsi se trouva réalisé le mot généreux du ministre au duc de Rignano : « Si les rebelles osaient jamais diriger leurs attentats contre la papauté, ils devraient d'abord passer sur mon corps. » En effet, la conséquence immédiate de l'assassinat fut l'insurrection du 16 novembre, ourdie et organisée par les sectaires de Mazzini.

Après la promenade nocturne du Corso, Galletti, fortifié par son ovation de la place de la Minerve, avait été rejoint par Sterbini. Réunis au Cercle populaire, les chefs s'entretinrent des plans à exécuter pour le lendemain. L'intention des démagogues était de faire, le jour suivant, une grande démonstration populaire et de se

rendre à sa tête au palais du Pape, afin d'imposer leurs volontés. Avant tout, le souverain devait accepter le nouveau cabinet.

« Si le Pape, pensaient-ils, accepte ces conditions, il sera dépouillé de sa souveraineté ainsi réduite à un fantôme. Son concours, cependant, ne laissera pas que d'être utile à la Révolution, s'il consent à couvrir comme d'un voile légitime notre usurpation et à abriter sous le manteau pontifical les nouveaux citoyens de notre république. — Si, comme il est plus vraisemblable, il refuse de se rendre, nous passerons, sans hésiter, aux menaces, à la violence, jusqu'à ce qu'il cède. Pour empêcher l'effusion du sang, il acceptera nos propositions, sinon, il périra dans le massacre avec ses quelques fidèles. — Ainsi sera consommée l'œuvre que nous avons si heureusement commencée. »

Sans tarder, Sterbini composa le nouveau ministère. « Ces noms, disait la *Epoca*, furent dictés par la voix unanime du pays. » En tête de la liste venaient Terenzio Mamiani et Pietro Sterbini. Il fallut ensuite rédiger le programme à proposer au Pape, c'est-à-dire les quatre articles fondamentaux : proclamation du principe de nationalité ; déclaration de guerre à l'Autriche ; élection de la Constituante ; programme Mamiani. — On ajouta un article demandant la nomination d'un sieur Galetti en qualité de général des carabiniers. On rattachait ainsi au service et aux ordres de la Révolution le corps entier de la plus valeureuse milice dont disposait le Pape. Rendez-vous fut pris à l'heure de midi, sur la place du Peuple, où devait se grouper l'état-major des affiliés. On partait de la place pour se rendre d'abord à la Chancellerie, afin d'y recruter les membres de l'Assemblée, et de là au Quirinal.

Le 16 au matin[1], Rome se réveilla en proie à la plus vive inquié-

1. Une lettre de Rome, écrite à un journal de Paris, raconte ainsi les faits :

« Rome, 16 novembre 1848.

« Hier soir, à la nuit, une procession fut organisée sur la place du Peuple. Si elle n'avait été composée que de la populace, je n'en parlerais pas ; mais le drapeau et les torches étaient portés par des carabiniers, c'est-à-dire par les agents de la force publique. Elle parcourait les rues en forçant d'illuminer et en chantant : « Bénie soit la main qui tient le poignard qui a tué Rossi ! » Pauvre Rome !

En ce moment, midi 16, toutes les troupes, la garde nationale et le peuple se rassemblent à la place du Peuple pour se porter au Quirinal, pour présenter au Pape les demandes suivantes : 1° Promulgation de la nationalité italienne ; 2° convocation de la Constituante ; 3° accomplissement des mesures votées par les Chambres relativement à la guerre ; 4° acceptation du programme Mamiani du 5 juin. — De plus un

tude. Les collègues de Rossi, est-il besoin de le dire, terrifiés par l'audace populaire, n'eurent le temps ni d'agir ni de penser. Les présidents des deux Assemblées furent convoqués par eux le matin, pour s'entendre avec Galletti sur la composition du ministère ; mais ces pourparlers n'aboutirent pas.

On apprit dès le point du jour au Quirinal qu'une grande démonstration aurait lieu dans la journée. Pour toute mesure, le gouvernement en désarroi se borna à défendre aux chefs de la garde civique de prendre part au mouvement. L'infortuné Pie IX se trouvait déjà presque sans défenseur en face de la révolution triomphante.

Les rebelles furent exacts au rendez-vous et se rassemblèrent sur la place du Peuple encombrée déjà par une foule énorme, au milieu de laquelle on distinguait le major Calderari et quelques-uns de ses soldats. A l'heure convenue, la foule s'ébranla, précédée des militaires et de la bannière du Cercle qu'un légionnaire portait au bout d'une perche. Elle s'achemina vers le Corso ; arrivée sur la place Colonna, elle prit à droite et se dirigea vers le Palais de la Chancellerie, recrutant sur sa route de nouveaux factieux. Sur la place de la Chancellerie, on fit halte. Au milieu des clameurs, quelques hommes se détachèrent pour aller inviter les députés qui siégeaient à se mêler à eux, afin de présenter au Pape, au nom du peuple, ses réclamations légitimes. Pietro Sterbini, qui avait eu le temps de revenir à la Chambre, répondit pour ses collègues. Il approuva avec chaleur l'attitude du peuple, et affirma que l'on avait raison d'aller au Quirinal, puis il lut à haute voix la liste des ministres choisis par lui, pendant la nuit. La foule acclame les noms, et, le silence s'étant fait, Sterbini ajoute ces paroles significatives : *Le Pape, lui aussi, acceptera ce ministère, et, s'il refuse, eh bien! nous achèverons l'œuvre que nous avons commencée.* Il descendit ensuite de la terrasse, accompagné de quelques députés, pour diriger vers le palais du Quirinal cette bande qui s'intitulait « le peuple romain. » A peine en marche, ils rencontrèrent un carrosse où se trouvait

ministère composé de MM. Mamiani, Sterbini, Campello, Salicetti, Fusconi, Lunati, Sereni, commandant général des carabiniers, Galletti.

« *Une heure.* — Quatre mille personnes se rendent en ce moment au Quirinal. Chose horrible que cette manifestation, cette musique et cet air de fête à propos d'une mort d'homme. Le duc d'Harcourt a fait venir chez lui la veuve, les fils et les frères de la victime. Le peuple entoure le palais pontifical dont les portes restent fermées. »

Galletti qui les attendait. Les clameurs et les cris d'enthousiasme éclatent aussitôt : on fait descendre de voiture le triste héros qui est acclamé comme délégué et orateur auprès du Pape. Galletti, s'exécutant de bonne grâce, remercia les manifestants de la mission dont ils le chargeaient et gravit avec eux la route du Quirinal.

Pendant ce temps, des bandes de sectaires conduits par Jacciotti, Fabri, Bezzi et Ruggero, attendaient sur la place de Venise, poste que leur avait assigné Sterbini. Celui-ci apparut bientôt, en proie à cette exaltation dont il ne se départit jamais durant ces journées sinistres. Armé d'un fusil et brandissant une épée, il marchait en tête de cette troupe de mercenaires, enrôlés par lui.

On arriva ainsi devant le Quirinal. Galletti, escorté de quelques fidèles, entra au Palais. Introduit dans les appartements du Pape par le cardinal Soglia, il fit parvenir à Sa Sainteté les demandes du peuple, qui, réuni sur la place, attendait avec impatience le retour de son ambassadeur. Pie IX qui, depuis la veille, avait compris l'imminence du danger, ne fut point surpris par l'insolence de cet ultimatum. Il fit répondre qu'il pourvoirait lui-même, ainsi que c'était son droit, à la formation d'un nouveau ministère, avant vingt-quatre heures. Quant aux autres demandes, il s'abstint d'y faire allusion. — Armé de cette réponse, Galletti revint sur la place. A peine l'eut-il communiquée à la foule que celle-ci éclata en cris furieux : « Non, c'est maintenant, c'est sur l'heure, que nous voulons nos ministres. » A ces cris se mêlaient les menaces de mort, les injures et les malédictions.

Galletti devant ces vociférations rentra de nouveau au Palais, non point en suppliant, mais porteur, cette fois, auprès du Pape de la volonté absolue du peuple. Au dehors la foule frémissante s'agitait comme une mer en furie, anxieuse de la réponse du Saint-Père, partagée entre la crainte et l'espoir, ignorant encore si le Pape cèderait à l'ultimatum. L'incertitude ne fut pas de longue durée. Pie IX, aux premiers mots, interrompit et, justement indigné, répondit par un refus énergique, ajoutant qu'il appartenait à lui seul, souverain, de choisir ses ministres. Il termina en disant que jamais il ne se laisserait dicter une résolution sous la pression de la terreur ou de la violence. Cette ferme réponse fut transmise au peuple par Galletti du haut de la terrasse de la tourelle située à l'entrée du palais pontifical. Il se présenta hypocritement dans une attitude de tristesse et d'abattement et répéta au milieu d'un silence absolu le refus du Pape.

La fureur des sectaires jusque-là contenue ne connut plus de

bornes : un hurlement épouvantable ébranla le palais : « *Aux armes ! Aux armes !* criait-on de toutes parts. *Vive la Révolution ! Vive la République ! Mort aux prêtres !* » Puis, comme mus par une même volonté, ils coururent par la ville, s'emparant d'armes et de torches, résolus à envahir et au besoin à incendier le Quirinal.

Le palais n'était défendu que par quelques suisses chargés d'en garder l'entrée : ces braves et fidèles soldats, habitués depuis longtemps aux démonstrations populaires, et ne prévoyant pas que celle-ci dût avoir une issue plus tragique que les précédentes, n'avaient point d'abord considéré comme dangereux les attroupements tumultueux de la foule. Ce fut seulement lorsque les violences prirent un caractère plus sérieux qu'ils se décidèrent à fermer les portes du palais et à s'armer.

C'est à ce moment que le major Calderari, resté jusque-là spectateur, voyant le soulèvement prendre d'aussi graves proportions, descendit du Quirinal et se rendit, accompagné de quelques soldats, au quartier Borroméo. Bien que le péril de son souverain réclamât une prompte défense et que plusieurs officiers demandassent des ordres, le malheureux effrayé ne savait à quoi se résoudre. A ce moment, Bezzi et d'autres chefs se présentèrent au quartier pour exciter les carabiniers à s'unir au peuple. Calderari, feignant d'accéder à leur invitation, envoya un escadron au Quirinal. Son intention n'était point alors d'associer ses soldats aux rebelles, mais de maintenir au contraire ces derniers. Il évita de donner aux officiers l'ordre de résister, se bornant à leur recommander d'agir avec prudence ; puis il suivit de loin l'escadron. En chemin, il croisa une bande qui, voyant monter au Quirinal un escadron de carabiniers, supposa qu'il allait combattre l'émeute. Les factieux s'élancèrent vers Calderari les menaces à la bouche ; le lâche soldat, reniant son maître comme l'apôtre, répondit qu'il était du côté des rebelles et tournerait son épée contre lui-même plutôt que de la tirer contre le peuple. Satisfaits de cette réponse, les agresseurs changèrent aussitôt leurs menaces en vivats.

Pendant ce douloureux incident, les révoltés débouchaient de toutes parts sur la place et autour du palais pontifical. Après avoir occupé rues, maisons, toits et clochers, l'assaut sacrilège commença. Une troupe de bandits arriva du Campo-Vaccino, traînant avec elle sur les hauteurs de Montecavallo une quantité de chariots et de voitures de toute espèce. Des barricades furent ainsi formées avec ce matériel pour obstruer les débouchés des rues voisines. Grandoni et

ses légionnaires, parmi lesquels les six assassins de Rossi, occupèrent les environs de l'église de San Carlino, située à l'extrémité et en face de l'aile orientale du palais. Sterbini, Ciceruacchio, Facciotti, Bezzi et autres allaient et venaient parmi les groupes, donnant des ordres et des conseils, excitant les combattants qui, d'ailleurs, semblaient bien préparés. Une violente décharge dirigée contre le Palais donna le signal. Le mur, les portes et les fenêtres de la façade furent criblés de balles; plusieurs projectiles pénétrèrent dansles appartements pontificaux. Peu s'en fallut que le Saint-Père lui-même ne fût atteint; quelques-uns parmi ces forcenés tenaient leurs armes prêts à tirer sur le Pape, s'il se montrait à une fenêtre ou sur la terrasse. Mgr Palma, secrétaire des lettres latines, fut mortellement blessé par une décharge partie du clocher de San Carlino, au moment où il s'approchait d'une fenêtre. Le cardinal Lambruschini qui habitait une des dépendances, faillit être assassiné par un des légionnaires, qui avait pénétré dans son appartement.

Le palais toutefois n'était pas encore violé. Pour faire une brèche plus large, les rebelles, au moyen de matières incendiaires, mirent le feu aux portes et particulièrement à celle qui ouvre sur la rue de la Porta Pia. Les flammes firent peu de dégâts, les pompiers du palais étant aussitôt accourus, pendant que les Suisses repoussaient les assaillants. C'est alors que l'un des chefs avisant que le canon seul pourrait forcer la grande porte, descendit avec un certain nombre de ses hommes au quartier des dragons. Là, il donna l'ordre de sortir un canon de gros calibre auquel on avait donné nom *le Saint-Pierre,* et le fit traîner par des chevaux jusqu'au milieu de la place. Lorsqu'il fut braqué sur la porte principale, Torre et Calandrelli, une mèche à la main, se tinrent prêts à tirer. Quelques citoyens moins furieux ayant émis l'avis qu'on pourrait peut-être encore tenter de négocier avec le Pape, un sursis fut décidé. On résolut de suspendre les hostilités et de dépêcher pendant cette trève des députés auprès de Pie IX, pour lui renouveler les demandes du peuple et lui signifier le délai suprême après lequel on en arriverait aux dernières extrémités.

Il était plus de huit heures du soir quand Frederico Torre, Pietro Guerrini, Ruggiero et deux autres chefs se présentèrent en parlementaires, au nom des rebelles, à la porte du Quirinal. Là, sur un ton de menaces, ils réclamèrent Galletti, se plaignant qu'on l'eût retenu comme otage. Lorsqu'il leur eut été répondu que leur envoyé était dans les appartements pontificaux, occupé à négocier avec le

souverain, ils répliquèrent qu'il était temps d'en finir et que le canon était prêt à partir, si le Pape ne se soumettait pas sur l'heure aux volontés du peuple. On rapporta ces paroles à Pie IX, qui n'avait cessé de parler, au milieu de ces dangers, un calme et une sérénité admirables, et qui maintenait son refus dans le seul espoir que sa fermeté triompherait de l'obstination des rebelles. Mais, voyant qu'une plus longue résistance ne pouvait aboutir qu'à un massacre, il se décida à subir la violence, non sans déclarer hautement qu'il cédait uniquement pour arrêter l'effusion du sang.

Profitant de la courte trève accordée par ses ennemis, le Pontife rappela Galletti pour le mettre en présence des ministres étrangers. Presque tous les membres du corps diplomatique étaient accourus au Quirinal à la nouvelle des dangers que courait le Saint-Père. Parmi eux se trouvait le duc d'Harcourt, ambassadeur de France, M. Martinez de la Rosa, ambassadeur d'Espagne, le comte de Spaur, ministre de Bavière, MM. de Santa-Cruz pour le Portugal, Boutenieff pour la Russie, Figuereido pour le Brésil et Liederkerke pour la Hollande. Le représentant de Piémont et lord Minto, envoyé du gouvernement anglais, étaient seuls absents. Les clubs populaires avaient l'honneur de leurs assiduités. En compensation, un petit nombre d'étrangers dévoués avaient volontairement accompagné à ce poste d'honneur leurs ambassadeurs respectifs ; on cite parmi eux deux Français, le comte de Malherbe et le Père Vaures.

Ce fut donc sur l'avis des représentants de la catholicité que le Pape accorda certaines concessions. Il consentit à nommer un nouveau ministère, mais non celui que les factieux avaient dicté : l'abbé Rosmini, président du Conseil et ministre de l'instruction publique, Mamiani aux affaires étrangères, Galletti à l'intérieur, Sterbini aux travaux publics, Campello aux armées, Lunati aux Finances et Sereni à la justice. Quant aux autres demandes, sans entrer dans aucun détail, le Pape consentait à ce qu'elles fussent présentées au Conseil pour y être examinées et mises aux voix. De cette façon, il se donnait le temps et le droit de les rejeter ouvertement ou de les proposer aux Chambres.

Galletti, apparaissant pour la troisième fois sur la place, annonça à la foule cette réponse du Pape. Bien qu'elle ne satisfît pas toutes les exigences des séditieux, on l'accueillit cependant par des cris de joie, comme l'annonce d'une grande victoire. Le siège du palais fut dès lors abandonné.

Les principaux chefs s'empressèrent de tirer un profit immédiat de leur victoire. S'emparant des administrations publiques, ils agirent comme s'ils eussent été maîtres absolus. Tandis que le gros de l'insurrection attaquait le Quirinal, Sterbini, Vinciguerra, et quelques autres, s'étaient constitués en comité de permanence. Après s'être déclarés uniques représentants de la volonté du peuple, ils s'étaient érigés en gouvernement provisoire, à l'exemple des républicains de Paris. Leur premier soin fut de faire afficher des proclamations, d'expédier des ordres aux divers chefs et aux commandants de la milice. Ces derniers courbèrent la tête devant les dictateurs improvisés.

Quant aux vainqueurs, pour assurer leur succès et consommer leur usurpation, ils décidèrent, dans cette même nuit, d'enlever au Pape la garde qui l'avait défendu si fidèlement. Les Suisses furent expulsés du Quirinal et remplacés par des gardes civiques qui, sous prétexte d'escorter le Pape, le gardaient à vue comme un prisonnier. On recommençait la triste histoire de Louis XVI aux Tuileries, après la fuite de Varennes. Telle est la logique routinière de la Révolution.

Ainsi se termina cette journée du 16 novembre. Les sectaires de la *jeune Italie* venaient d'atteindre le but poursuivi depuis si longtemps. Tous les moyens avaient été bons : la calomnie, la trahison, le poignard. — Dépouiller le Pape de sa souveraineté, s'emparer du gouvernement, renverser toutes les institutions civiles et religieuses de Rome, puis sur ces ruines édifier une République destinée à devenir le centre d'une nouvelle Italie démocratique et athée, tel était l'objet suprême de leurs vœux et de leurs efforts.

La victoire de l'insurrection du 16 novembre terminait dignement le second acte du drame. Après l'enivrement de ces premiers succès, l'audace des factieux ne connut plus de bornes. Les journaux démocratiques de Rome *Il Contemporaneo, La Pallade, La Epoca*, *La Speranza, Il Don Pirlone, Il Giornale del Popolo,* etc., après avoir célébré l'assassinat et l'ovation nocturne du 15 novembre, s'empressèrent de saluer la nouvelle révolution :

Miraculeuse délivrance à la suite de laquelle l'Europe commence à rendre justice *au courage des Romains* pendant que l'Italie reconnaissante va désormais confier son avenir aux héros de la Ville éternelle. Le peuple romain, disaient-ils, a montré sa force : il a prouvé au monde qu'il n'était pas seulement un peuple épris de banquets et de spectacles. Il s'est

réveillé terrible en sa colère, comme il le fut toujours sur les champs de batailles : il s'est montré digne de son antique grandeur ; il a fait des démonstrations si résolues qu'il a remporté, après une lutte obstinée, la plus éclatante des victoires. Rome s'est relevée ! Son nom retentira de nouveau à travers l'Italie ; elle deviendra le roc inébranlable de la liberté italienne, car il ne saurait exister de terre aussi propice au développement naturel de la liberté !

Pendant qu'éclataient en transports les scélérats qui s'étaient emparés de Rome, la douleur et la consternation se répandaient dans toute l'Europe catholique. Depuis de nombreux siècles, la majesté du Vicaire du Christ n'avait subi de pareilles atteintes ; en aucun temps son pouvoir n'avait été plus audacieusement outragé, et ces coups lui étaient portés par ses propres sujets qui venaient de répondre par l'ingratitude et la trahison à l'initiative si libérale d'un pape réformateur. L'âme douce et magnanime de Pie IX se manifesta dans ces jours d'épreuve : sa patience et sa résignation excitèrent dans le monde chrétien l'enthousiasme et le respect. En même temps, son inébranlable fermeté ne contribua pas médiocrement à rehausser son prestige et à préparer cette restauration qui devait, après de longs mois d'exil, rétablir le Pontife sur son trône.

HENRY D'IDEVILLE.

(*La fin prochainement.*)

VIOLATION DU TOMBEAU DE SAINT REMI

DE REIMS

La Révolution qui n'épargnait rien, devait aussi toucher aux restes d'un des plus grands saints de l'Église, d'un des plus illustres personnages de l'histoire, — de saint Remi.

Ce fut le 23 octobre 1793 et en exécution du décret de la Convention qui ordonnait la visite des sépultures dans les églises, pour en extraire les objets précieux qu'elles pouvaient contenir, que fut consommée l'odieuse violation.

Un serrurier de la ville, du nom de Fion, (dont la mémoire devrait rester chargée du poids d'une grande impiété, si le même homme, peu d'années après, n'avait tenu à concourir à la restauration du tombeau de saint Remi,) commença par briser la grille qui entourait le sarcophage et attaqua bientôt le monument lui-même. Il agissait à la requête des membres du district de Reims, qui l'avaient commis pour tenter et mener à bonne fin la sacrilège besogne.

Après avoir soulevé les premières pierres, il força le couvercle de la châsse, devant une assistance nombreuse, composée en partie de terroristes violents et en partie de fidèles indignés, qui n'osaient hélas! manifester l'horreur que leur inspirait cette conduite impie. Bientôt les restes du grand saint furent mis à nu.

Le tombeau qu'on violait, n'était pas celui qui se trouve aujourd'hui encore, derrière le grand autel du chœur, dans l'église paroissiale de Saint-Remi de Reims — et qui jure, d'ailleurs, si beau et si riche soit-il dans son ornementation, avec le style de la basilique. — Ce n'était pas davantage celui qui avait été élevé à saint Remi, vers 633, par Sonnace, archevêque de Reims; ni même celui qu'Hincmar au IXe siècle avait fait édifier, avec plus de magnificence encore, en l'honneur du saint protecteur de la ville. Le tombeau qui fut violé, en 1790, était celui que le cardinal de Lenoncourt avait fait élever, en 1537. Il a été décrit tout au long dans un ou-

vrage imprimé à Reims en 1633, et dont plusieurs exemplaires se retrouvent encore.

La châsse d'argent massif qui renfermait le corps du saint, datait même d'une époque plus récente, puisqu'elle n'avait reçu son précieux dépôt que près d'un siècle après l'édification du monument.

On voit, en effet, dans une *Relation*[1] publiée ultérieurement, que ce ne fut que le 19 août 1650, que Léonor d'Etampes, archevêque de Reims, plaça l'ancienne châsse dans la nouvelle, sans même toucher au corps du saint précédemment visité et reconnu par lui. Il est bon de faire remarquer ici, en effet, qu'à trois reprises différentes, les restes de saint Remi ont été reconnus et scellés par les illustres prédécesseurs de Léonor d'Etampes, dont les noms et la mémoire se trouvent plus particulièrement attachés au souvenir du grand évêque : Sonnace et Hincmar. Une fois encore, de nos jours, ces précieuses reliques devaient être reconnues par Mgr de Latil, archevêque de Reims ; nous verrons plus loin dans quelles circonstances.

Quoi qu'il en soit, l'admirable châsse violée et brisée en 1793, avait été coulée et richement ciselée, aux frais d'Oudard Bourgeois, grand prieur de Saint-Remi, en 1650. Elle était, je le répète, en argent massif, et de la longueur d'un cercueil ordinaire. Cette riche proie avait dû tenter l'avidité de nos modernes iconoclastes.

Il résulte d'un procès-verbal dressé en 1796, par des témoins oculaires et dignes de foi, procès-verbal qui a été récemment publié :

1° Que la violation du tombeau de saint Remi et l'extraction du corps de la châsse ont bien eu lieu le 23 octobre 1793 ;

2° Qu'après le bris d'une première châsse en argent, il en a été trouvé une autre en bois, que conservaient encore quelques lames de cuivre ou d'argent doré et dans laquelle le corps était renfermé ;

3° Que cette dernière châsse, en bois, ayant été ouverte, elle fut trouvée garnie d'un drap de satin broché où étaient représentées des figures d'hommes ;

4° Qu'on eût d'abord à soulever une espèce de suaire de soie cramoisie très bien conservée, avec deux voiles de même étoffe dont l'un couvrait le chef de saint Remi déposé sur un coussin ;

1. Voir l'ouvrage de Dorigny, imprimé à Reims, sous ce titre : *Relation et procès-verbal de la visite et de la translation des reliques de saint Remy par Léonor d'Etampes.* (Bibliothèque de la ville).

5° Que le corps ayant été découvert, on trouva le squelette entier, enveloppé encore dans deux suaires, dont l'un parut être de fond clair, avec des petites fleurs, et l'autre d'une matière difficile à reconnaître mais très fine, appliquée sur les os;

6° Que tous les assistants furent frappés de l'odeur suave qui s'exhalait de toutes les parties de ce corps précieux.

Ce procès-verbal, dont l'authenticité ne saurait faire doute a été rédigé en présence de M. Sevaine, curé constitutionnel et des citoyens Cavengent, J.-P. Bernard, F. Bernard, Wiant et Genin, tous bien connus dans la ville [1].

Cette violation de la tombe du bienheureux saint Remi, objet de la vénération de la cité entière, s'était faite en plein jour et en présence d'une foule considérable, les portes étant restées grandes ouvertes. Non seulement la tradition conservée dans nombre de familles rémoises, veut que les choses se soient passées comme le constate le procès-verbal de 1796, mais encore il existe un récit d'un nommé Decroix, alors instituteur en exercice, qui relate les faits principaux articulés dans ce même procès-verbal, et confirme notamment que la foule, au moment de la violation des restes de saint Remi, était partagée par des sentiments bien différents, favorables ou hostiles.

Dans ce récit, publié avant la confection de ce procès-verbal de 1796, Decroix raconte que le citoyen Cavengent saisit d'abord la tête du saint, pour la montrer à l'assistance, et qu'elle était encore garnie de mèches de cheveux et de deux dents. Il ajoute que les autres ossements passèrent vite de mains en mains, et que certains forcenés demandèrent qu'ils fussent immédiatement jetés dans la même fosse que le corps d'un soldat, mort la veille, et qu'on allait enterrer dans l'un des enclos voisins de l'abbaye de Saint-Remi, lequel servait alors de lieu de sépulture. Cette motion avait été immédiatement acclamée et le fait se produisit en effet.

Delloge, comédien en disponibilité, qui publiait à Reims, non sans un certain courage, *la Feuille rémoise*, dans laquelle, tout en se montrant partisan des idées du jour, il fustige d'importance les violences qui se produisaient alors partout, parle aussi de cette circonstance. Il constate que le corps du saint fut jeté sous le cadavre

1. M. Sevaine, curé, qui avait accepté la Constitution civile du clergé, avait eu, en effet, la faiblesse d'assister à la violation du tombeau et de procéder ensuite à l'inhumation des restes de saint Remi.

d'un soldat mort d'une maladie honteuse, dans une sorte de fosse commune, et il flétrit avec énergie cet outrage inutile à la mémoire et à la personne d'un des plus glorieux enfants de la France.

Cet outrage était voulu, et celui ou ceux qui avaient demandé que le corps fût ainsi jeté aux gémonies savaient fort bien ce qu'ils faisaient. Ils voulaient, évidemment, soustraire dans l'avenir les restes du saint à la vénération des fidèles.

Dieu permit, toutefois, qu'une digne femme, mue par un sentiment pieux, pût offrir un drap qui servit à envelopper les ossements du saint. Non seulement leur dispersion fut ainsi évitée, mais encore il devint ensuite plus facile de les retrouver.

Dieu voulut encore que le nommé Favreau, officier public, chargé des inhumations, ne fût pas un républicain fanatique, et qu'indigné, peut-être, de la manière dont les choses se passaient, il eut l'idée de conjurer, dans la mesure du possible, les effets de cette abominable violation.

La femme dont nous venons de parler, Louise Bernard, femme Lelorrain, — et son nom mérite d'être conservé — avait eu le temps de tendre à Favreau un drap dans lequel furent placés non seulement la tête et la plus grande partie des ossements de saint Remi, mais encore les débris et morceaux de suaires et de voiles qui les entouraient. Je dis la plus grande partie des ossements, parce que, dans la précipitation avec laquelle on opéra, certains débris tombèrent, malheureusement, sur le sol de l'église et passèrent bientôt dans les mains des assistants. C'est ce qui explique comment plus tard, lorsqu'on voulut reconstituer le corps du saint, il se trouva que certaines parties manquaient. Plusieurs témoins se sont vantés depuis et se vantent peut-être encore aujourd'hui, de posséder des reliques de saint Remi.

Favreau, une fois le drap contenant les précieux restes placé dans la fosse du soldat et recouvert par le cadavre de ce dernier, n'hésita pas à faire une remarque qui lui permettrait ensuite de toujours reconnaître la place exacte où ce soldat avait été enterré. Armé de son couteau, il fit une légère entaille dans un arbre voisin, lorsque la foule se fut retirée. Ce fut lui, qui, plus tard, vingt et un mois après, alors qu'un peu de calme était revenu dans les esprits et que la Terreur n'existait plus, alla clandestinement, en quelque sorte, exhumer les restes du saint. Accompagné d'un fossoyeur, Gérard, qu'il avait mis dans la confidence, il se rendit le 5 juillet 1795, au point du jour, dans le clos, retrouva facilement

l'arbre entaillé qu'il n'avait d'ailleurs jamais perdu de vue, et procéda à des recherches qui furent, de suite, couronnées de succès.

Il retrouva d'abord le corps du soldat déjà en partie consommé et, en dessous, le paquet formé du drap de la femme Lelorrain dans lequel se trouvaient les précieux ossements. Malheureusement le drap était en partie pourri, et il fallut de grandes précautions à Favreau, pour pouvoir mener à bonne fin son entreprise. Il reconnut, toutefois, les lambeaux du suaire principal et aussi les morceaux d'étoffes de soie, jetés pêle-mêle dans le paquet avec les ossements. Muni de son précieux trésor, il l'emporta dans sa maison.

Là, des personnes honorables prévenues secrètement par lui furent mises à même de venir inspecter et reconnaître le corps du saint, que Favreau avait pour ainsi dire reconstitué, en étendant les ossements sur le carreau, dans une pièce de son logis. Ces personnes, parmi lesquelles on cite l'abbé Ludinart, MM. Povillon, Marquant, Besançon, Thibaut, portant tous des noms alors fort connus à Reims, donnèrent acte à Favreau de la confidence qu'il leur faisait, et n'hésitèrent pas, un seul instant, à ajouter foi à ses déclarations. Plus tard, d'ailleurs, des médecins, chargés par l'autorité diocésaine de la vérification des ossements — lesquels avaient été déposés le surlendemain de l'exhumation par Favreau et l'abbé Ludinart dans l'ancienne chapelle du couvent des Minimes — n'hésitèrent pas davantage à déclarer que tous ces ossements appartenaient bien au même corps, ce qu'il était facile de constater puisque tous avaient conservé un reste d'embaumement. Aussi, ces médecins dressèrent-ils un procès-verbal, dans lequel ils affirment que l'authenticité de ces dépouilles ne saurait être mise en doute et où ils dépeignent avec soin toutes les parties manquantes. Ce procès-verbal est signé par le docteur Navier, alors médecin fort réputé, et par un chirurgien du nom de Robin.

J'ai dit que Favreau, sur le conseil de l'abbé Ludinart, et aussi paraît-il du curé Sevaine, avait placé les saintes reliques, dès le 7 juillet, dans un lieu sûr. C'est là qu'elles demeurèrent jusqu'au 1er octobre 1795, jour où elles furent rapportées dans l'église, échappée comme par miracle au vandalisme révolutionnaire.

Peu de temps après cette translation, fut dressé le procès-verbal de la violation du tombeau. Mais il n'a été bien connu et publié qu'en 1864, par les soins de M. le chanoine Cerf qui en a fait, avec son érudition ordinaire, l'objet d'une analyse soumise vers cette époque à l'Académie de Reims.

A ce moment, et la vérification des médecins bien et duement terminée, les restes du grand protecteur du diocèse furent replacés dans une nouvelle châsse et scellés, nous l'avons dit, par ce même Fion, serrurier, qui avait le premier porté une main sacrilège sur l'ancien tombeau ! Cette châsse, placée alors dans le fond de la basilique, au dessus du maître-autel, y resta jusqu'en 1803. Ce ne fut que vingt années plus tard, en 1823, que la châsse actuelle, en cuivre argenté, fort bien sculptée et donnée par M. Ludinart de Vauxcelles, put définitivement recouvrir les reliques de saint Remi. C'est celle qui les abrite encore aujourd'hui, et qu'on porte, processionnellement autour de l'église, les jours de grandes cérémonies.

Comme je l'ai dit déjà, les reliques devaient être encore une fois mises au jour, reconnues et visitées par Mgr de Latil, qui, avant de les sceller de son sceau et de ses armes, voulut s'assurer qu'elles appartenaient bien au grand saint. Assisté des autorités religieuses, civiles et militaires de la ville, en présence du préfet du département, Son Eminence découvrit et encensa les précieux restes et en fit de nouveau la clôture, le 16 décembre 1823.

A. Barbat de Bignicourt.

JOHN MOORE

JOURNAL D'UN ANGLAIS A PARIS

AOUT-DÉCEMBRE 1792 *

27 août (suite). — Il y a des gens qui pensent qu'à l'heure de cette crise, un député qui déserterait l'Assemblée nationale pour rejoindre son régiment aux frontières quitterait un poste dangereux pour un autre qui ne le serait pas moins.

L'Assemblée décréta qu'on ferait une levée immédiate de 30,000 hommes dans Paris et les départements voisins.

On lut ensuite un grand nombre de pétitions, beaucoup plus remarquables par leur audace que par leur sagesse ; mais, comme elles étaient toutes l'expression du patriotisme, l'Assemblée les écouta avec patience, et les tribunes avec applaudissements.

Des chasseurs qui vont partir aux frontières réclamèrent l'honneur de traverser la salle, ce qui est toujours accordé. Une grande quantité de dons patriotiques de peu de valeur furent faits.

Les étudiants d'un collège, ayant réuni une faible somme d'argent, l'offrent au profit des veuves et des orphelins de ceux qui ont été tués le 10 août. Un citoyen envoie une pièce de vieille argenterie ; un autre, à défaut d'argenterie, offre des boucles en argent ; un autre envoie 4 ou 5 fusils, un autre encore beaucoup de sabres pour ceux qui vont marcher aux frontières.

Un détachement de canonniers apparaît à la barre, et réclame un terrain pour s'y exercer : « *Les ennemis avancent*, dit l'orateur, *vos braves canonniers brûlent de les terrasser.* »

C'est avec raison que les étrangers blâment l'Assemblée de per-

* Voir la livraison d'août 1885.

mettre que ses délibérations soient ainsi interrompues. On doit se souvenir toutefois que les affaires sérieuses sont traitées dans des comités éloignés du désordre et des interruptions.

On se rappellera également que bien des choses qui causent le bruit tendent à maintenir le peuple en bonne humeur, ce qui est en soi-même un grand bien. Elles contribuent aussi à entretenir l'enthousiasme qui seul en France rend la nation capable de résister aux attaques puissantes et combinées qu'elle a à subir de tous côtés.

La lettre de Servan fut comme un cordial merveilleux pour empêcher le surcroît de consternation que la nouvelle de la reddition de Longwy avait réussi à répandre. Après cette lecture, un député monta à la tribune et exprima le désir de faire connaître à l'Assemblée les dispositions où se trouvaient les citoyens de Sarrelouis. Il lut alors une lettre par laquelle leurs magistrats écrivent que l'ennemi est à une lieue de leur ville. « Dans quelques jours, disent-ils, nous entendrons le bruit de leurs canons, et nous nous attendons à être bientôt assiégés ; mais les habitants et la garnison de la ville, loin d'imiter l'exemple de Longwy, sont résolus à *se faire hacher* plutôt que de se rendre. »

Comment les magistrats et les habitants de Sarrelouis se comporteront-ils quand ils se verront en face de l'épreuve, personne ne saurait le dire ; mais tout ce qu'il y a de plus certain, c'est que leur lettre produisit un effet magique sur l'auditoire des tribunes, qui, par leurs applaudissements enthousiastes, montraient assez clairement que déjà ils ne songeaient plus à la prise de Longwy.

Il faut reconnaître que ces gens-là ont une disposition heureuse à voir les choses en beau, puisqu'ils se consolent si aisément de la perte réelle d'une ville, par l'*espérance* qu'une autre sera plus vaillamment défendue.

28 août. — Lord Gower et sa famille ont quitté Paris depuis hier, pour retourner en Angleterre. Ceci donne plus à penser à quelques Français intelligents que la reddition de Longwy, car ils considèrent le rappel de Sa Seigneurie comme une preuve évidente des dispositions défavorables de la Cour britannique envers la France. Or, indépendamment de toute considération politique de nature à les porter à demeurer en excellents termes avec la Grande-Bretagne, dans cette conjoncture délicate, les Français paraissent avoir une très haute idée de notre caractère national, et plus de bon vouloir pour nous que pour toutes les autres contrées de l'Europe. Ils pensent qu'il est de l'intérêt mutuel des deux pays de

vivre en bonne intelligence, et ils reconnaissent qu'en ce moment la France a plus d'intérêt à cette entente que l'Angleterre. Ils croient que, en tout autre temps, c'est le contraire qui a lieu.

Ils sont, notamment, convaincus qu'ils perdent beaucoup par le dernier traité de commerce, et ils prétendent que, néanmoins, ils l'exécuteront pour donner une preuve non équivoque de bonne foi et de bon vouloir à la nation anglaise.

J'imagine que les Français possèdent, au même degré que leurs voisins, des préjugés tout en faveur du caractère de leurs concitoyens. Nulle nation n'en est exempte, et il serait particulièrement étrange qu'il n'en fût pas ainsi, pour un peuple qui sait combien ses coutumes ont été imitées et ses écrits admirés par l'Europe entière, pendant les deux derniers siècles.

Quelle que soit la complaisance qu'ils aient pour eux-mêmes, les Français venus de la basse classe ne montrent aucune haine pour les étrangers. Ils peuvent être persuadés que c'est un véritable honneur de naître en France, toutefois ils ne croient pas que ce soit une disgrâce de naître ailleurs, ce qui est la pensée des Anglais d'une condition inférieure.

Si un cocher français et une poissarde se prennent de querelle avec un étranger, ils ne se feront aucun scrupule de lui donner les surnoms les plus injurieux qu'ils pourront trouver ; mais quand ils l'auront appelé *gueux*, ou d'un autre nom outrageant, ils n'ajouteront pas pour renforcer l'injure : *gueux d'Italien, gueux d'Allemand, ou gueux d'Anglais ;* — tandis que ceux qui se servent de cette élégante rhétorique en Angleterre ne se contentent jamais d'appeler simplement *gueux* un étranger qu'ils maltraitent. Ils pourraient craindre que les passants ne le prissent pour un gueux anglais, ce qui dans leur idée le mettrait de niveau avec les honnêtes gens des autres nations. Ils ajoutent toujours le nom du pays d'où l'individu interpellé est originaire, comme pour ajouter à son infamie.

Une adresse de l'Assemblée nationale aux habitants des frontières françaises fut lue par M. Vergniaud, au-dessus duquel on ne met personne, comme éloquence, parmi tous les députés présents :

« *Citoyens,*

« *Votre position vous assure la gloire de combattre les premiers les ennemis de la Liberté. La Nation compte sur votre courage ; comptez sur sa reconnaissance. Vos enfants seront ceux de la*

patrie, et partout vous trouverez des compagnons de gloire ou des vengeurs. »

Les 3 commissaires, Kersaint [1], Antonelle [2] et Péraldy [3], envoyés par l'Assemblée nationale, pendant la nuit du 10 août, à l'armée commandée par La Fayette, apparurent alors dans la salle. Comme la mission dont ils avaient été chargés était périlleuse et avait été exécutée avec plus de succès qu'on ne s'y était attendu, ils furent accueillis avec de chaleureux applaudissements.

Kersaint, avec une éloquence mâle et expressive, raconta les divers incidents de cette expédition.

Par un singulier hasard, M. La Fayette avait appris tout ce qui s'était passé le 10, avant que le récit n'en fût apporté à son armée. Il avait envoyé M. Darblais [4], officier de distinction attaché à son armée, avec des dépêches de la plus haute importance et autres messages confidentiels, vers le ministre de la guerre. M. Darblais arriva à quelques lieues de Paris, le matin de la journée du 11. Ayant changé de chevaux, il allait remonter dans sa voiture, lorsqu'un grenadier de la garde nationale qui venait de Paris, l'aperçut et l'avertit du danger de continuer sa route. Quelques officiers municipaux, ayant alors entendu les paroles du grenadier, firent des difficultés pour lui permettre de retourner en arrière. M. Darblais, avec infiniment d'adresse et de présence d'esprit, triompha de ces obstacles. Il revint en toute hâte vers M. La Fayette qu'il trouva à Sédan, où il l'informa de ce qui s'était passé, et de tout ce qu'il avait appris. M. La Fayette, ayant donné de ce récit ce qu'il en jugea expédient, ordonna aux magistrats de Sédan d'arrêter les 3 commissaires de l'Assemblée nationale, dès qu'ils arriveraient, puis il regagna son armée. Les commissaires furent donc arrêtés et détenus en prison depuis le soir du 14 jusqu'au matin du

1. Suppléant de Paris ; député de Seine-et-Oise à la Convention, où, quoique révolutionnaire, il montra un grand courage lors du procès du Roi. Guillotiné le 14 frimaire an II (4 décembre 1793.)

2. Des Bouches-du-Rhône. Juré au tribunal révolutionnaire pendant le procès de la Reine et celui des Girondins, complice de Babeuf, et l'un des derniers meneurs du Jacobinisme, il écrivait en 1815 que la monarchie est la seule garantie de la liberté civile et politique.

3. De la Corse.

4. Alex. Darblay protesta, non sans une honnête candeur, en compagnie de La Fayette et de ses vingt et un compagnons, contre la mauvaise grâce des généraux autrichiens qui les accueillirent comme des ennemis de la Royauté quand ils n'en voulaient être que les tuteurs.

20. Pendant ce temps, M. La Fayette, s'apercevant que son armée ne semblait plus disposée à le soutenir, mais était déterminée à obéir aux seuls ordres de l'Assemblée, jugea nécessaire de se retirer avec M. Darblais et quelques-uns de ses principaux officiers.

Les magistrats de Sédan reconnaissant alors leur erreur relâchèrent les commissaires en implorant leur protection.

Kersaint intercéda en leur faveur auprès de l'Assemblée. — *Oubliez leurs fautes comme nous les oublions*, dit-il dans le discours qu'il prononça du haut de la tribune. Puis, il continua à donner le récit de leur réception à l'armée. Rien de plus critique que la situation où elle se trouvait : campée près de l'ennemi ; abandonnée de ses principaux officiers, et ne sachant que faire avant l'arrivée des commissaires.

Quand ceux-ci avaient quitté Paris, certaines personnes, avec lesquelles je pus converser, croyaient qu'ils seraient mis à mort dès leur arrivée à l'armée. D'autres sont encore convaincus qu'il en aurait été ainsi s'ils s'étaient rendus droit au camp et à l'heure qu'on leur avait fixée. Mais ce qui réfute absolument cette supposition, c'est l'ordre même de les faire arrêter à Sédan, donné par M. La Fayette. S'il avait voulu les faire mourir, s'il eût pensé même que son armée aurait partagé ses dispositions, il se fût bien gardé de les empêcher d'arriver jusqu'à lui.

Dans son discours, M. Kersaint souleva contre M. La Fayette beaucoup de chefs d'accusation. Pourtant il est avéré que le général n'avait eu aucune intelligence avec les ennemis, sans quoi il n'eût pas manqué de leur donner des informations telles qu'ils eussent tenté de surprendre l'armée française privée de ses chefs, au milieu d'une surprise et d'une confusion que cet état devait nécessairement produire.

Je n'ai pas l'intention de répondre aux accusations que j'entends chaque jour contre M. La Fayette ; mais elles sont d'une nature trop peu précise et dictées par trop de passion, pour réussir à me convaincre que l'ami de Washington, l'homme qui montra tant d'ardeur pour la cause de la Liberté, soit en Amérique, soit en France, ait pu d'un seul coup devenir un traître.

Août 29. — A défaut d'autre cause de ruine pour les affaires publiques de France, les accusations continuelles contre les hommes en charge, tant civils que militaires, y suffiraient seules. Ici on accuse tout homme de trahison, sans autre cause que la possibilité de la trahison. Mais comme on ne saurait donner un emploi de

confiance à un individu, sans que celui-ci ait la possibilité de ne pas le remplir, si par cela seul, tout administrateur devient suspect, on comprend l'impossibilité de gouverner.

Le général Luckner [1], qui est à la tête de l'armée, est chaque jour insulté dans des caricatures, dont le nombre est devenu très considérable. On ne lui épargne pas non plus des insinuations perfides, très problablement dénuées de fondement. Le général Arthur Dillon [2] est exposé à des attaques du même genre.

On aurait pu croire que le sort déplorable d'un de ses parents, Théobald Dillon, maréchal de camp, aurait fait naître un peu de sympathie pour lui. Mais rien n'y fait.

Vers la fin d'avril dernier, l'infortuné Théobald Dillon fut envoyé en expédition entre Lille et Tournay. A la vue des Autrichiens, le détachement placé sous ses ordres cria d'une seule voix : Traître ! et s'enfuit. Un dragon, que le général essaya de retenir, fit feu de son pistolet et manqua de le tuer, tandis qu'un autre soldat blessa son aide de camp de la même manière, et le jeta en bas de son cheval [3].

Arrivé à Lille, le général Dillon fut massacré par ses soldats ainsi que le colonel Berthois [4], officier du génie, comme s'ils espéraient ainsi couvrir leur lâcheté ou leur trahison. Car plusieurs personnes croient que ces soldats, payés par l'ennemi , avaient fait répandre le bruit que l'armée française avait été trahie par ses officiers ; ce qui occasionna le désordre, la débandade des troupes, et le meurtre des chefs.

Plus tard, on rendit justice à la sage conduite de Dillon et de Berthois dans une cour martiale, qui décida que les assassins seraient

1. Il avait été nommé maréchal en décembre précédent. Bon officier d'avant-garde, inhabile à commander une armée, aussi irrésolu en face des révolutionnaires qu'il était brave devant l'ennemi, lourdement ambitieux et incapable de soutenir les visées de son ambition, il parvint à se faire nommer généralissime des armées de la Révolution et, après lui avoir fait fort tristement la cour, à se faire couper le cou par elle, le 14 nivôse an II.

2. Enregimenté dès le début des États généraux dans le parti des Constitutionnels, en conservant toutefois son indépendance. Brave soldat, brillant officier, aida puissamment Dumouriez contre les Prussiens, en Champagne ; guillotiné 5 avril 1794.

3. Precisons: il s'agit des fameux volontaires de la Révolution ; raillés pour avoir pris la fuite à Quiévrain, à l'aspect d'une simple patrouille autrichienne, ils s'en vengèrent en accusant le général Théobald Dillon de les avoir trahis et l'assassinèrent.

4. Le colonel de Berthois, commandant les fortifications de Lille. Il fut, en effet, pendu par les volontaires.

tous punis. L'Assemblée nationale fit aussi tout ce qu'elle put, pour indemniser les deux familles.

Une pension fut accordée à la veuve et aux enfants du colonel Berthois. Le général Dillon n'était pas marié ; mais, ayant vécu dans la plus étroite intimité avec Joséphine de Fréville, il en avait eu 2 fils et une fille. Le plus jeune naquit à Lille, au moment même où l'on assassinait son père ; et il fut porté au baptême à travers la place même où gisait encore le corps défiguré de son père !

L'infortunée mère, terrifiée par l'annonce que les assassins avaient résolu de la tuer ainsi que son enfant, se leva de son lit, et, dans la plus pitoyable situation, fit à pied plus d'un quart de lieue, jusqu'à la maison de M. d'Aumont, officier français et ami de Dillon. Elle y reçut avec ses enfants, une généreuse hospitalité, pendant laquelle elle fut en proie à une maladie causée par la fatigue et la terreur.

Le récit de ces diverses circonstances fut lu à l'Assemblée en même temps que le testament de Théobald Dillon, écrit à Lille de sa propre main avant son départ pour sa malheureuse expédition. Dans ce testament, il recommande ses enfants et leur mère à la tendresse et à l'affection de ses sœurs et de ses parents dans les termes les plus touchants.

Cette preuve dernière de l'amour du vaillant soldat envers ceux qui lui étaient si chers produisit un grand effet sur l'Assemblée, laquelle décréta immédiatement qu'une pension de 1500 livres serait accordée à Joséphine de Fréville pendant sa vie, et une autre de 800 livres à chacun de ses 3 enfants.

Le plan de discréditer les généraux en les accusant de trahison ayant pleinement réussi, dans cette circonstance, on se garda bien d'y renoncer. On entendit circuler le bruit que le général Dumouriez avait passé à l'ennemi. Mais ce bruit n'ira pas plus loin : un homme a été mis en prison pour l'avoir répété, en ajoutant que les Prussiens ne faisaient pas quartier.

On pense qu'il y a actuellement à Paris un grand nombre d'agents employés, par les princes émigrés, à répandre des bruits de nature alarmante et à susciter partout la méfiance et le soupçon. Cela est plus probable que la ridicule calomnie, généralement crue, et qui accuse le gouvernement britannique de répandre l'argent dans le faubourg Saint-Antoine pour y fomenter l'esprit de discorde et de sédition [1].

1. On sait aujourd'hui d'où venait l'argent qui servait à payer les émeutiers.

Plusieurs personnes, m'a-t-on dit, ont reçu depuis peu de jours, de la part d'amis prétendus, des lettres anonymes les engageant instamment de quitter Paris avec toute la promptitude possible, des événements de la nature la plus inquiétante étant très près de se produire.

Ces lettres d'amis inconnus proviennent généralement de véritables ennemis [1] ; et celles qu'on répand en ce moment sont sans doute destinées à accroître l'inquiétude qui commence à troubler l'imagination des habitants les plus insouciants de la capitale.

On peut difficilement concevoir quelles suggestions absurdes et cruelles fait naître la terreur. On n'en peut donner un exemple plus frappant que celui qui vient de se produire à l'Assemblée nationale : un député fit savoir que le danger et la ruine dont on était menacé ne venaient pas des armées disciplinées de la Prusse, ni des escadrons vengeurs de l'Empereur, mais des faibles mains d'une femme enfermée dans une prison et opprimée par un malheur immérité.

— Soyez sûrs, s'écria cet homme, qu'il se fomente encore dans Paris une conspiration qu'il est de votre devoir de suivre dans ses replis. La vigilance des gardes du Temple a été endormie. Les prisonniers ont trouvé moyen de communiquer avec les traîtres de Coblentz. *N'est-ce pas assez*, continua cet homme impitoyable, *que cette femme barbare, que cette femme bourreau s'occupe dans sa retraite des moyens de se baigner dans le sang des Français ? N'est-ce pas assez qu'elle respire encore sans que vous la laissiez renouer ses trames contre-révolutionnaires ? Otez-lui tous les moyens de correspondre avec nos ennemis, et que Louis XVI, livré à sa lourde nullité, ne corresponde plus qu'avec sa honte et ses remords. Je demande, 1° que l'on cherche la presse dont se servent encore les conspirateurs ; 2° que tous les membres, qui composent la famille du Roi, soient enfermés séparément sans aucune communication entre eux, et avec le dehors.* »

Cet infâme discours [2] fut applaudi par les tribunes. Assurément ces tribunes sont occupées par des commandeurs de nègres des Indes Occidentales !

40,000 francs, c'était un prix fait pour une *journée révolutionnaire*. Le faubourg de Gloire, ainsi nommait-on le faubourg Saint-Antoine, n'en demandait pas plus pour faire manœuvrer, pendant 24 heures, le génie de la Liberté contre la monarchie.

1. Les journées de septembre ne sont pourtant pas bien éloignées.

2. Moore n'en nomme pas l'auteur. Il est de Damourette, des Ardennes.

Le premier article fut adopté par l'Assemblée ; le second fut repoussé.

Toute cette crainte de conspiration est venue de la publication d'un livre intitulé : *les Bienfaits de l'Assemblée nationale, ou Entretiens de Mme Saumon.*

Ce livre, dit l'orateur, tournait l'Assemblée en ridicule ; quant à lui, il le remplissait d'horreur.

Je me demande, à part moi, si ce livre est de moitié aussi ridicule que son discours ; je suis sûr, du moins, qu'il ne saurait m'inspirer plus d'horreur.

Traduit par Ch. d'Héricault.

(La suite prochainement.)

CHRONIQUE ET CRITIQUE

Albert Sorel. — *L'Europe et la Révolution française.* In-8° de 562 pages. Plon, édit. — Voici l'œuvre d'un ennemi très résolu de nos convictions. Pourtant j'ai rarement éprouvé un plaisir intellectuel plus vif qu'en le lisant. C'est le livre d'un homme sincère, non pas de cette sincérité d'étourneau ou d'oison bridé comme on en rencontre tant dans son école — je parle des plus honnêtes. — Non, c'est l'effort d'un homme sincère qui a beaucoup de talent, qui possède une érudition complète, qui est de sa nature plutôt un orateur qu'un écrivain, mais à qui l'abondance et la netteté des idées ont donné un style. J'ai donc éprouvé grand plaisir à cette lecture : c'est une véritable jouissance que de voir poser une thèse ingénieuse et originale, de constater le puissant travail qui, en accumulant une masse éblouissante de faits, d'aperçus sagaces, de réflexions profondes, voire, çà et là, de traits malins, cherche à en masquer la partie fausse et qui n'y arrive pas.

M. Sorel aime la Révolution. C'est évidemment son droit : elle a des attraits. Nous pouvons nous entendre, s'il veut nous permettre de la détester, parce qu'elle a des laideurs. Il viendra plus tard des gens paisibles qui balanceront impartialement les attraits et les laideurs. Ceux-ci détermineront froidement la part de mouvement que la Révolution aura légitimement produit pour empêcher l'humanité de s'endormir. En ce moment, les amis, comme les ennemis, de l'esprit révolutionnaire plaident pour la postérité ; ils cherchent à avoir l'oreille de ces juges paisibles, et chacun produit son mémoire, hypothèse ou thèse.

Je ne dissimule pas que la thèse de M. Sorel est ingénieuse et originale ; je n'en dirai pas autant de la méthode qu'il emploie pour la présenter : elle est banale, tout en donnant les préjugés les plus avantageux sur les grandes ressources de science et d'esprit de l'auteur.

Il est trop savant et trop intelligent pour défendre la Révolution directement. Il y a mille sottises ou vilenies au milieu desquelles un honnête homme d'esprit reste empêché. D'ailleurs, c'est une besogne dont se chargent, chaque jour, — à côté de quelques braves gens — les ambitieux et les niais, les petits-fils de religieuses défroquées et d'acheteurs de biens de moines, les gagistes, les parasites, les ivrognes de pots de vin, les fanfarons comme les bavards. Je n'ai pas besoin d'affirmer que M. Sorel ne touche à rien de tout cela. Aussi, disais-je, sa thèse est vigoureuse autant que neuve, et la voici :

« La Révolution n'est ni la subversion ni la régénération. Dans les mœurs, dans les traditions, elle n'est que la conséquence de l'Ancien Régime et tout s'explique par les précédents. »

Je disais encore que la soutenance de cette thèse originale rentre dans la

banalité. Sans doute M. Sorel, homme de sens rassis et d'entière bonne foi, ne ressemble pas à ces effarés qui font des manuels civiques où ils veulent nous persuader que nos grands-pères se nourrissaient de foin et que le soleil qui fait mûrir les moissons et les intelligences a paru dans la nuit du 4 novembre 1789. Mais la charpente de son argumentation est bâtie sur le même modèle. Il n'est rien en ce monde qui soit parfaitement bon, rien qui soit complètement mauvais. Il s'agit donc de rassembler, d'un côté, les conséquences défectueuses ou vicieuses de la doctrine qu'on n'aime pas, d'un autre côté, les atténuations, les résultats les moins mauvais, les parcelles de bien ou de vérité de la théorie qu'on défend, et d'opposer les unes aux autres. Si cette méthode est suivie par un écrivain d'une immense lecture, d'un ton grave, d'un esprit alerte, de vues larges, d'un style éloquent, dont les phrases sonnent ferme et fort, — et c'est le cas présent, — je me demande ce que deviendra la pauvre vérité. On prend les faits déplorables de l'époque la moins noble, de la partie la plus obscure de l'histoire de la patrie et on les compare à l'idéal des honnêtes gens de la Révolution. Ce n'est pas tout : on a séparé ces faits déplorables de l'ensemble de fierté, de fortune, d'honneur et de foi qui avait aidé la grande France à se constituer; d'autre part, cet honnête idéal révolutionnaire, on l'a séparé des hommes qui devaient l'appliquer ; on laisse dans le vague les crimes qui l'ont remplacé; on cite une admirable phrase de Mirabeau et on oublie de quelle bouche avilie sortait ce nouvel évangile. Je me demande encore si c'est la méthode pour exposer la vérité. On constate que la reine Elisabeth et le Parlement anglais ont fait exécuter Marie Stuart et Charles Ier, et on demande de quel droit les défenseurs de la vieille France blâment la condamnation de Louis XVI. On ne dit pas la bonté, la bonne volonté, l'esprit réformateur du prince, l'évidente injustice de la condamnation, la lâcheté des juges ; on ne dit pas la perversité du verdict, dicté par la violence de quelques centaines des pires coquins soldés de la populace parisienne. Et c'est justement là le caractère révolutionnaire de l'affaire. On ne dit pas qu'à côté de Louis XVI il y eut la Reine, Madame Elisabeth et le Dauphin, et c'est encore là le cachet révolutionnaire.

Catherine de Russie fit enfermer un fils d'Yvan dans une forteresse ; il y mourut au bout de vingt-trois ans. Comment maudire la Commune et la Convention pour avoir fait dévorer vif le petit Dauphin par la vermine? Il était moins vigoureux et peut-être moins propre qu'Yvan. Il est mort plus tôt, voilà tout.

Voilà tout ! Ce n'est pas M. Sorel qui conclut ainsi, et je crois que ce résumé lui répugne. Mais qu'il soit convaincu que bien des gens le tireront de son livre.

Prétendons-nous que le gouvernement révolutionnaire était dirigé par des êtres en dehors de l'humanité, sans attache au passé, venus on ne sait d'où, inventant de toute pièce des règles et des instruments diplomatiques ? Non ; nous disons seulement qu'il a un signe particulier, et c'est de mettre en tout l'excès et la démoralisation, de montrer en tout l'absolu mépris de toute règle, de toute loi, de toute foi, de l'honneur comme de la vérité.

Quels qu'aient pu être les vices de la politique de l'Ancien Régime, je ne crois pas que M. Sorel parvienne à persuader l'opinion que le comité de Salut public, *cette lie de l'humanité*, — c'est un diplomate républicain qui le dit, — soit

l'héritier légitime de la diplomatie sur laquelle la France chrétienne s'était appuyée pendant tant de siècles pour grandir, s'ennoblir et s'imposer au reste de l'Europe.

Général Championnet. — *Le Livre du Soldat français*, publié par Marcellin. Pellet, député. Broch. illustrée, de 138 pag. Quantin, édit. — La Convention, voulant « donner à tous les jeunes citoyens un livre élémentaire de morale, substitué aux catéchismes... avec le secours desquels on les préparait à l'esclavage... commença la publication du Recueil des Actions héroïques et civiques des Républicains français. » C'est une collection de tous les *canards* publiés par les journaux tremblant sous la Terreur, et racontant l'histoire de ces temps, — bien loin de nous, — où il suffisait de crier : Vive la République ! pour mettre en fuite tous les ennemis et posséder toutes les vertus. Ce catéchisme civique produisit la société directoriale, dont on connaît les vertus. La conclusion de ce catéchisme militaire fut cet ardent désir de la paix qui affole la glorieuse population parisienne dès la fin de l'an II. Et ces livrets, tirés à 750,000 exemplaires, pour la propagation de l'idée républicaine, et «pour enflammer les citoyens du désir d'imiter les vertus des fondateurs de la République, » — je n'invente rien, il y a bien les *vertus des fondateurs de la République*, — ces livrets eurent pour résultat... le 18 Brumaire et l'Empire.

Parmi les plus vertueux de ces fondateurs se trouvait Léonard Bourdon. On avait changé son nom en celui de Léopard Bourdon, qui lui allait mieux. Le 12 germinal de l'an III, un de ses complices de la Montagne avait dit de lui en pleine tribune de la Convention : « L'homme qui a assassiné tant de pères de famille d'Orléans a voulu, las de la longue abstinence de sang qu'il a faite, continuer ses assassinats. » En effet, l'on peut le signaler comme l'un des plus couards, des plus vils et des plus répugnants tyrans, dans cette assemblée de lâches et de tyrans. C'est lui naturellement qu'elle choisit comme l'éducateur modèle, le maître des maîtres de l'école révolutionnaire, et il réussit si parfaitement que ses élèves, ces enfants que la République lui confiait pour servir de spécimen exquis de l'éducation nouvelle, révoltaient, par leur obscénité et leur cynisme publics, la pudeur même des espions du comité de Salut public.

C'est à lui, non moins naturellement, que fut confié le soin de ce livre élémentaire de morale qui devait remplacer le catéchisme. Il eut un compagnon pour cette œuvre pie, un autre Montagnard, Thibaudeau. Ce Montagnard, par grand'chance, était un honnête homme, et il a dit de ses collègues : « Ils regardaient les lumières comme les ennemies de la Liberté, la science comme aristocrate. Si leur règne eût été plus long, ils eussent fait brûler les bibliothèques, égorgé les savans et replongé le monde dans les ténèbres. »

Ce Thibaudeau est, comme on voit, un homme, ingénieusement choisi pour pousser les jeunes citoyens à imiter les vertus de ces fondateurs de la République.

Le général Championnet, récompensé de son génie militaire, de sa vaillance et de son amour de la République, par le gouvernement républicain qui l'envoyait en prison, occupa ses loisirs à continuer ce recueil des vertus répu-

blicaines. Cela est d'une belle âme, et peu rancunière. On nous y apprend des nouvelles comme ceci : « Bernaville, forestier, met en fuite un escadron de hussards allemands, qui voulaient voler des moutons. » Il les met en fuite rien qu'en leur disant : Vous ne les aurez pas. L'image, il est vrai, nous montre que ces paroles héroïques ne suffirent pas et que le forestier avait un fusil. Mais un homme, même avec un fusil, qui met en fuite un escadron, est évidemment un héros. Où était Bernaville, il y a quinze ans ? En voyant Bernaville, — un enfant de l'Ancien Régime — triompher des hussards allemands en 1793 et les fils de Bernaville — des enfants de la Révolution — plier devant les uhlans allemands en 1870, Dugommier eût sans doute fait quelques réflexions sur l'éducation révolutionnaire. Peut-être, après tout, ne sont-ce pas les fils de Bernaville qui ont été énervés, mais les uhlans qui se sont ennoblis. Pourtant on n'a pas encore substitué pour eux les livres *élémentaires de morale civique* aux catéchismes.

M. Marcelin Pellet, qui édite cette brochure, est évidemment un écrivain sincère, un érudit honnête, montrant cette pointe d'enthousiasme qui est la grâce, souvent candide, de la conviction. Il a une vive haine contre la Royauté. Le sentiment que nous inspire la République nous permet de comprendre celui qu'il éprouve pour la Monarchie. Mais pourquoi, étant homme de bonne foi, capable du patient labeur de l'érudition, se paie-t-il de légendes ? Je laisse de côté son admiration pour les Conventionnels. Nous constatons leur tyrannie ou leur lâcheté ; lui constate quelques-unes des grandes choses qu'ils ont faites. Ces grandes choses, nous les attribuons, en grande partie, au vieux génie de la France, au mouvement imprimé par la Royauté et vivement poussé par Louis XVI ; lui en accorde tout l'honneur à l'esprit révolutionnaire. Il y a là matière à discussion. Mais, quand on vient au fait, pourquoi ne pas consulter le fait ? M. Pellet écrit que la Convention « consacra ses soins les plus obstinés à la *création* de l'enseignement primaire. » Je ne m'arrête pas sur le mot *création*, qui est étonnant. Voyons ce qu'a fait la Convention. Je ne suppose pas que par « soins obstinés » on veuille parler de discours. Là-dessus on a raison. J'en ai six gros volumes et je déplore ma pauvreté. Mais il s'agit de faits, n'est-ce pas ? M. Pellet veut-il bien lire avec moi les journaux du temps, je dis les journaux républicains ? J'en cite seulement deux qu'il connaît fort bien, celui de Prudhomme qui écrit, en décembre 1793, « Il n'y a rien de fait » et du *Père Duchesne :* « Voilà quatre ans de perdus, il n'y a pas d'écoles primaires. » En 1794, les *observateurs* se mettent de la partie, et constatent que « l'on réclame de tout côté l'enseignement républicain. » Avançons. En 1797, les pétitions abondent, réclamant impérieusement qu'on établisse des écoles primaires. En 1798, François, de Nantes, déclare officiellement que « il n'y a pas d'écoles primaires. » On en a établi quelques-unes à Paris, « il n'y a pas le vingtième des élèves qui y devraient venir. » La République ne manquait pourtant pas de moyens pour mener les gens où ils ne voulaient pas aller ! Enfin, en 1800, voici la conclusion de ces « *soins obstinés*, » telle qu'elle est donnée, toujours officiellement : « Il n'y a pas d'écoles, moins encore de professeurs : il *n'y a pas le dixième des enfans qui sache lire.* » Je continue la lecture du rapport officiel : les instituteurs républicains « sont ivrognes et dévergondés, cyniques et impies. » C'est ce dernier adjectif qui les sauvait. Mais le bon public n'en goûtait pas suffisamment la douceur. Je lis encore : « Les parents

fuient les écoles où l'on n'enseigne pas la religion. » C'est alors que la Révolution montre l'obstination de ses soins, et voici le dernier mot : Détruisons les écoles privées qui osent être meilleures que les écoles publiques! à bas les calotins !

A bas les calotins ! Si ces mots suffisent à constituer l'enseignement républicain, je n'ai rien à dire ; c'est une théorie ingénieuse et pleine d'ampleur. Mais supposons qu'on ait le droit d'en discuter les riantes perspectives et de regarder le terre à terre de la réalité, qu'est-ce qu'un homme impartial devrait conclure de l'ensemble des faits que nous venons bien brièvement d'énumérer ? Nous croyons que cela pourrait bien être ceci :

La Convention consacra ses soins les plus obstinés à la *destruction* de l'enseignement primaire.

Les mœurs et la caricature en Allemagne, en Autriche, en Suisse, par J. Grand-Carteret. Grand in-8o illustré. Westhausser, édit. à Paris. — Voilà un volume qui se présente fort élégamment. L'éditeur et l'imprimeur y ont mis tous leurs soins. Les vignettes sont nombreuses et curieuses. Le texte de l'ouvrage n'est pas indigne de ces nobles caresses de l'art typographique et de l'art graphique.

L'auteur n'a pas voulu seulement nous donner une histoire de la caricature allemande. Elle y est, sans doute, et complète et neuve. Il a élevé son dessein plus haut, jusqu'à la philosophie de l'histoire. C'est là le côté original et vraiment louable de son œuvre. Il pense qu'il ne suffit pas d'étudier les peuples chez eux, mais en eux. Il s'est convaincu que la caricature dévoile les côtés intimes, absolument personnels, vrais et saisissants d'une race. Ce beau livre serait donc la chronique du génie allemand, dans ses manifestations générales, dans son développement domestique, dans son irrécusable aveu ; ce serait la confession authentique de l'esprit germanique depuis la guerre de Trente ans jusqu'aujourd'hui.

Il ne faut pas pousser la thèse trop loin, ni accorder à la caricature une créance historique trop étendue. La raillerie n'est qu'un élément incertain et restreint de la vérité. Elle n'indique que ce qui est en saillie, n'attaque que ce qui est aigu, ne voit que des exceptions. Elle est souvent aux mains de gens avilis ou besoigneux, de gens dont l'intelligence rétrécie, ou hargneuse et haineuse, perd en largeur ce qu'elle gagne en acuité et en passion. Il y aurait à faire sur les railleurs une étude psychologique et historique qui montrerait, je crois, dans le caricaturiste un être à œillères, qui voit étroitement, traduit exagérément une impression exceptionnelle, inaccessible à la masse de la nation qu'il n'a pas consultée et qui ne le comprend pas.

Ma thèse n'est pas plus absolue que la thèse contraire de M. Grand-Carteret ; et quand la raillerie est au service d'une puissante idée, nationale ou religieuse, il est évident qu'elle participe de sa puissance. Il est certain que Voltaire a nui à l'Ancien Régime. Il lui a nui moins que Rousseau. Enfin, si on jugeait de l'état de la France par la bassesse, l'obscénité et l'impiété des caricatures d'au-

jourd'hui, on pourrait sans doute trouver là les éléments d'un jugement sur la classe gouvernementale mais non sur l'ensemble de la nation française.

Je crois donc que l'ouvrage de M. Grand-Carteret n'apporte pas un aperçu complet sur l'histoire des mœurs et des idées germaniques ; toutefois, il donne des notions nouvelles et saisissantes. L'auteur montre une connaissance approfondie de son sujet. Son observation est fine ; ses qualités sont d'un penseur en même temps que d'un historien. Il analyse très philosophiquement l'essence de la caricature et il sait en comparer ingénieusement les tendances diversement nationales. Ses études sur Toppfer, Busch, Distéli, Chodowiecki sont à remarquer ; Schiller et Hoffman caricaturistes ne doivent pas être passés sous silence. Le style de M. Grand est clair, froid, vigoureux et aisé. Je voudrais en voir disparaître quelques incorrections, quelques locutions triviales.

Le chapitre consacré à la caricature allemande pendant la Révolution et l'Empire nous touche particulièrement. Il ne paraît pas avoir été écrit dans un esprit qui soit bienveillant aux monarchistes. Les adjectifs dont l'auteur se sert pour désigner les ennemis de la Révolution sont toujours amers, et ses partisans sont choyés par des qualificatifs pleins d'aménité. Mais il n'y a nulle volonté d'agression, et comme M. Grand-Carteret veut être, avant tout, complet, il arrive, à force d'érudition et de conscience, à paraître impartial.

L'ampleur de cette érudition, la sincérité de cette conscience sont, avec la beauté du volume, ce qui frappe le plus dans cet ouvrage. J'avouerai humblement qu'il ne m'a pas donné une grande admiration pour la caricature allemande. Le dessin est bon, mais il manque de gaîté. Dans cette grande quantité de vignettes, je n'en ai trouvé que trois qui fussent un peu spirituelles. Le reste est froid, cherché, âpre, philosophique, géométrique, avec une touche de *bêbêtise*. En somme, j'ai lu ce livre avec le désir de m'instruire et j'ai réussi, mais j'ai parcouru cette riche collection de gaîtés germaniques avec l'intention de m'amuser et je n'ai ri qu'une fois. Il est vrai que les Allemands ne sont pas faits pour nous amuser.

Le Directoire et l'Expédition d'Egypte, par le Cte Boulay de la Meurthe. In-18 de 344 p. Hachette. — « La guerre civile s'étend sur tous les départements de l'Ouest. Les Jacobins sont dans l'attente d'une mauvaise nouvelle pour renouveler leurs tentatives ; plus de conscrits pour renforcer les armées ; le trésor descendu au plus bas fond de l'épuisement ; au nord comme au midi les frontières sont en danger ! » Bonaparte est abandonné en Egypte ; non seulement on ne peut lui envoyer de renforts, mais il faut mettre tout le gouvernement en travail pour tenter de lui faire parvenir une lettre. Dans la Méditerranée, *le lac français*, il ne reste pas un vaisseau de ligne capable de prendre la mer, bien que la République ait absorbé les marines batave, espagnole et italienne. L'île de Malte, que la trahison nous a livrée, voit la garnison française, harcelée par la haine des Maltais, réduite aux abois ; on ne sait comment faire pour y envoyer quelque ravitaillement ; enfin, on retrouve un navire: c'est un navire vénitien. Quarante navires de guerre, presque tout ce qui reste des marines française et espagnole, se cachent au fond du port de Brest, incapables

d'affronter les Anglais; l'insubordination révolutionnaire des matelots, l'incapacité des officiers républicains qui ont remplacé les anciens officiers guillotinés, emprisonnés, forcés d'émigrer, nous en ont réduits là. Le gouvernement républicain se voit presque contraint à implorer les bons offices diplomatiques de l'Espagne. C'est là, — et je passe cent autres détails de notre honte ou de notre faiblesse, — c'est là que la République a mené la France. Celle-ci est tombée si bas, que de 1798 à 1800 la seule question est de savoir si la monarchie pourra la relever. En tout cas, il faut y essayer, et les projets secrets des grands ambitieux, comme le sentiment évident de la masse, indiquent qu'il faut, au prix de n'importe quelle aventure, remplacer cette République, aussi honnie aujourd'hui qu'elle était exécrée hier, et qui excite, en ce moment, le dégoût de la France, plus encore, peut-être, qu'elle n'a soulevé, jadis, l'horreur de l'Europe.

C'est cette histoire de la fin de la République française que M. Boulay de la Meurthe a écrit. Il accorde sans doute une étude particulière à l'expédition d'Égypte et il donne une attention spéciale à l'action diplomatique. Mais c'est bien, en somme, l'histoire générale de la France de 1798 à 1800.

Le récit est d'un vif intérêt. L'œuvre est excellente. L'auteur domine son sujet. Il voit largement les causes, la série des événements. Il a l'ensemble bien présent à l'esprit. D'autre part, il analyse minutieusement le détail des faits, les mobiles de ces causes, les diverses parcelles dont se composent ces événements. Le style est ferme, la lecture courante. Ainsi, doué de la patience analytique et du goût de la synthèse, tenace à l'érudition et intelligent des choses diplomatiques, M. Boulay de la Meurthe nous paraît, s'il veut travailler à acquérir la seule chose qui lui manque, appelé à être un historien notable. Cette seule chose, c'est un style plus nuancé, une allure de phrase plus personnelle, qui violente parfois l'attention par des traits vifs, des descriptions plus colorées, des portraits à l'emporte-pièce. Je me permets de lui conseiller de laisser réchauffer ses qualités naturelles qui sont vigoureuses et élégantes, mais un peu froides, par l'ardeur de l'imagination, laquelle parfait l'historien et lui est aussi nécessaire qu'elle l'est à l'artiste. Elle demande à être contenue, sans doute, par la patience ingénieuse de l'érudit et par la précision intellectuelle du savant ; M. Boulay de la Meurthe, je l'ai dit, a ces deux qualités ; qu'il ne redoute pas la troisième.

Nos lecteurs nous demandent parfois de leur indiquer les livres d'histoire qu'il est utile de lire. En voilà un.

Comte de Martel. — *M. Thiers. — La Pacification de l'Ouest. — La Machine infernale du 3 Nivôse.* In-18 de 430 p. Dentu. — Ce volume, qui est le second de la série des *Historiens fantaisistes*, a deux objets : la critique de l'Histoire du Consulat et de l'Empire, puis le récit des incidents qui précédèrent la seconde pacification de l'Ouest et des événements qui accompagnèrent la tentative d'assassinat contre le premier consul.

Il y a donc ici un critique et un narrateur. Le critique est fort bon, le narrateur lui est inférieur.

M. de Martel prouve excellemment que Thiers est un historien suspect, lisant

mal, ou pas du tout, les documents ; les arrangeant au gré de ses préjugés ou de sa rhétorique. Thiers donne une liste des pièces qu'il a lues, il assure les avoir lues attentivement, relues et annotées ; il prétend en donner intégralement le texte et le sens. Il prend des attitudes chevaleresques pour protester de son humble respect pour l'histoire, de sa vénération pour les documents. La vénération, c'est peu dire, il est le dévot de la vérité historique, il en est le derviche, le fakir. M. de Martel publie intégralement ces documents ; ils proclament le contraire de ce que leur fait dire ce sincère historien. Or, conclut M. de Martel, puisque Thiers jure qu'il les a lus et qu'ils le démentent, c'est donc qu'il ne les a pas compris ; c'est inadmissible ; alors il les traduit avec mauvaise foi. Il n'y a rien à répondre et M. Thiers me paraît en posture d'être moins encore qu'un historien léger.

Dans le récit que fait M. de Martel des deux événements indiqués plus haut, il y a de belles parties, claires et bien résumées. Mais le travail de composition est défectueux en maint endroit. L'auteur ne s'est pas rendu assez constamment maître de son sujet, il laisse voir trop les traces de la compilation. Il se défie du lecteur, se répète, et son style à méandres tourne parfois à la confusion.

Je ne puis m'empêcher d'être chagriné de voir un travail si considérable, une étude si patiente, une érudition si complète produire, par manque de concentration, un résultat insuffisant pour la gloire de l'auteur, comme pour l'honneur de la vérité.

Cette composition confuse se montre surtout dans l'important chapitre consacré à l'assassinat de Frotté. Ce mot assassinat dont je me sers montre à M. de Martel qu'il ne m'a pas convaincu. Malgré les quelques formes légales dont le jugement fut entouré, je ne saurais excuser ce meurtre. Sans doute, le Premier Consul fut fort innocent du piège que l'odieux général Guidal tendit au pauvre Frotté. Il faut voir ici la main traîtresse de l'ignoble Fouché, toujours prêt à trahir aussi bien Napoléon que tout autre ; satisfaisant ses haines jacobines, et coupant le fil conducteur de ses conspirations, à coup d'assassinats, comme il fit dans l'affaire Clément de Ris, dans l'affaire d'Aché. N'est-ce pas la haine révolutionnaire plus que la justice qui donna tant d'empressement au général Lefebvre et empêcha la grâce que le Premier Consul paraît avoir voulu accorder, d'arriver à temps ! Que dire du général Chambarlhac ! Que dire surtout du général Guidal, général républicain, dont M. de Martel indique qu'il fut un espion et un espion des Anglais ! Comment nier la trahison ! Les compagnons de ce Guidal ne s'en vantent-ils pas ? Il l'avait préparée, disent à Fouché les administrateurs républicains de l'Orne, « par des moyens secrets et qui appartiennent à ses *talens particuliers.* » Et le général Gardanne écrivant au général Pully : Frotté « ayant eu *la bonhomie* de se rendre à Alençon, *sous prétexte d'une prétendue capitulation,* Guidal le fit arrêter. » Cela est-il clair !

Au-dessus de toute cette discussion, il y a un fait : Frotté a eu un sauf-conduit. Il a eu *la bonhomie* d'y croire. Nous avons cette même bonhomie. Il n'y a pas à discuter sur les diverses espèces de sauf-conduit : un sauf-conduit, c'est ce qui garantit la vie sauve. Malgré cela, Frotté fut saisi et tué. C'est sans doute un de ces moyens secrets qui appartenaient aux talens particuliers de l'honorable Guidal. Nous, nous persistons à croire qu'un sauf-conduit est un sauf-conduit et c'est pourquoi nous considérons Frotté comme un assassiné.

Faut-il tirer une morale de l'ouvrage de M. de Martel ? Elle est effrayante, et

c'est que la Révolution avait fait reculer la civilisation de trente siècles. On était revenu à l'état sauvage. La raison d'Etat ne connaissait pas d'entraves, le droit public était anéanti, l'intérêt politique restait seul sur les ruines de toute la loi morale. On ne fait plus de prisonniers, la Convention a décrété l'extermination des émigrés, des Anglais et des Hanovriens. Les Chouans suivent le mouvement et, à l'exemple des Jacobins, les enfants perdus de la Royauté, comme ceux de l'Empire, trouvent que l'antagoniste est toujours bon à tuer. La Révolution a renvoyé la civilisation chez les Huns et mis la société tout entière en état de guerre.

P. de Crousaz-Cretet. — *La morale et les moralistes de l'Ancien Régime.* In-18 de 287 p. Sauton. — Ce livre répond indirectement à l'ouvrage de M. Sorel que j'analysais plus haut. Il le réfute victorieusement. Il nous montre le corps puissant et ferme, homogène et harmonieux de cette morale que M. Sorel ne veut pas voir dans la vieille société française, afin d'avoir le droit d'excuser dans la Révolution le vice de son évidente démoralisation. Sans doute la raison d'Etat poussait au crime, sous la Royauté comme sous la République. Mais là, ces crimes étaient en contradiction avec l'ensemble des idées et des faits ; ils étaient rares, honteux, condamnables et condamnés. La Révolution, au contraire, voyait dans ces crimes la conséquence logique et indiscutable de sa théorie comme de sa situation ; ils étaient fréquents, continus, étalés, légitimés ; l'habileté seule, non la pudeur ou le remords, portait à les dissimuler.

Après avoir établi, dans une large synthèse, la genèse du *moralisme* en France, M. de Crousaz étudie, avec la plus ingénieuse sagacité, l'histoire de la morale, à partir du XVIe siècle. Montaigne, La Rochefoucauld, Pascal, Nicole, La Bruyère, Vauvenargues, les Philosophes lui servent de jalons dans cette étude. Il sait être personnel en ces sujets tant rebattus, et ceux mêmes d'entre nous qui ont le plus curieusement étudié ces personnages, sont étonnés d'apercevoir dans ces physionomies des nuances qu'ils n'avaient pas encore vues.

L'intelligence de l'auteur est limpide, son esprit fin, le style souple en sa gravité, la pensée est noble sans emphase, et le jugement sensé sans pédantisme.

Ce livre appartient à cet ordre que j'appellerais volontiers les *livres de sang-froid.* Il respire un sentiment de dignité sereine et d'inaltérable fermeté. Il va aisément au cœur des honnêtes gens, comme à l'esprit des hommes d'élite, parce qu'il paraît être sorti facilement de l'intelligence, vivement éclairée, d'un homme d'honneur.

Nous avons sous les yeux un certain nombre de brochures traitant des faits, des hommes ou de l'esprit de la Révolution. Nos lecteurs savent que maint sonnet vaut un long poème ; et beaucoup de ces brochures valent un gros livre.

L. de la Sicotière. — *Préliminaires de la pacification des provinces de l'Ouest. — Les conférences. — La soumission.* 2 broch. in-8o, 85 et 44 p. Germain à Angers et Fleury à Mamers. — Les lecteurs de la Revue connaissent de longue date les rares qualités qui distinguent l'auteur de ces opuscules ; la précision, la sûreté, l'ampleur de son érudition ; la perspicacité de son esprit ; la froide rigueur de son enquête dans les questions jusqu'ici controversées, la netteté du résumé et l'autorité du jugement. Ce sont bien là, en effet, les qualités qui donnent à ces brochures la valeur de documents définitifs.

J.-M. Drevet. — *Documents pour servir à l'histoire du Forez pendant la période révolutionnaire. — Marcelin Béraud. — Dénonciation contre Javoques,* 2 broch. de 40 et 30 pages. Chevalier, à Saint-Etienne. — M. Drevet est trop modeste. Ces deux publications sont intéressantes non seulement pour le Forez, mais pour l'histoire générale.

La première brochure contient un document inédit. Le conventionnel Béraud raconte sa conduite politique. Ce Béraud représente le type commun du conventionnel de *la Plaine.* Il n'est pas dépravé comme les Montagnards, il n'est pas ambitieux comme les Girondins : il est lâche. Il est probe, il méprise les *Fripons*, c'est-à-dire les cordeliers dantonistes ; il est libéral, il exècre les *Tigres*, c'est-à-dire les jacobins robespierristes ; il est intelligent, il dédaigne les *Stupides*, c'est-à-dire les gens de la commune de Paris ; et il est le jouet de tous ces gens-là. Il est moins même que leur jouet : il est leur caution, leur appui ; c'est lui qui légalise leur tyrannie, leur friponnerie, leurs volontés imbéciles. Il est de ce troupeau des six cents républicains avérés qui ont la majorité dans la Convention et qui s'en servent pour voter les décrets qui les condamnent eux-mêmes à la guillotine ou à l'emprisonnement. Ils ont, au début, quelque peu du courage, de l'honnêteté, de l'honneur français ; beaucoup d'entre eux hésitent à voter l'assassinat du Roi. Mais la Révolution marche, les pénètre, il ne leur reste plus que la vertu révolutionnaire, et nul ne proteste quand il s'agit de l'assassinat des Girondins. Leur dénomination a suivi une même progression. Après les avoir nommés la *Plaine*, les Montagnards, leurs maîtres, les appellent le *Marais*, puis le *Ventre*, enfin les *Lâches*.

Le récit de Béraud nous donne le tableau le plus complet de l'avilissement de la Convention. Le document est irrécusable. Béraud est honnête, candide, patriote de la première heure, républicain jusqu'à la niaiserie, et il cherche à en dire le moins possible.

Javogues, dont il est question dans la deuxième brochure de M. Drevet, est le type commun du Montagnard, comme Béraud est le type des conventionnels de la Plaine. Il est le tyran de ces esclaves. On n'oublie pas que les uns et les autres sont les Pères de la patrie, les initiateurs de ce qu'on nomme le monde moderne, les pères nourriciers de la Liberté et de la Fraternité, les saints et les docteurs du culte nouveau.

Je ne puis faire ici la biographie de ce saint des nouvelles couches sociales. Il faut lire le mémoire des habitants de Saint-Etienne, que réédite M. Drevet.

Encore ce document ne contient-il qu'une insuffisante énumération des vertus républicaines du sire. J'en veux retenir ceci : Il avait pour maîtresses attitrées deux femmes, la mère et la fille, qui découpaient leurs robes dans les vêtements sacerdotaux pillés par ce seigneur de la féodalité conventionnelle, lequel leur abandonnait magnifiquement, pour leurs épingles, le pillage d'un village. Son génie administratif n'était pas moindre que ses qualités domestiques : — Prenez tout ce qui vous plaira, disait-il aux ouvriers, tout ce que vous voyez vous appartient. En surplus, il condamnait quatre-vingts bourgeois de Saint-Etienne à une amende de 16 millions de livres, dont le quart devait être payé dans les vingt-quatre heures.

Mais, encore une fois, il faut lire ces documents. Ils nous donnent un abrégé de l'histoire vraie de la France républicaine. Les notes qu'y a jointes M. Drevet sont excellentes, elles indiquent une connaissance approfondie non seulement de la chronique du Forez, mais de l'histoire générale de la Révolution. Les mérites du penseur ne sont pas moindres que les qualités de l'érudit. Nous espérons que M. Drevet continuera la série de ces études que nous louons sans réserve aucune.

Il n'est aucun des jeunes lecteurs de Châteaubriand qui ne se soit épris d'une sympathie singulière, un peu inquiète et effarée, pour Lucile, sa sœur, cette sainte de génie, comme il l'appelle, mais une sainte bizarre, d'un génie sombre, et dont toute la vie semble faite pour le mystère. Ce mystère a attiré M. F. Saulnier. Il n'a pu nous donner que quelques traits de la vie de Lucile de Châteaubriand pendant la Révolution. Mais des recherches patientes, ingénieusement menées lui ont permis d'enrichir de précieux renseignemens la biographie des dernières années de cette étrange femme, qui vient au monde sans que son frère sache en quelle année, qui, faite pour les nobles fiertés de la tendresse et de la poésie, accepte d'être l'épouse d'un vieillard, à peine sorti de roture, refuse le nom et l'union d'un gentilhomme, poète et passionnément épris, et enfin qui s'en va, mourant, sans qu'on sache où, tomber dans la fosse commune d'un cimetière de Paris.

La brochure de M. Saulnier, *Lucile de Châteaubriand et M. de Caud* (Nantes, Émile Grimaud, in-8° de 22 p.) devra désormais faire partie des mémoires de Châteaubriand, et y entrer à titre de pièce justificative.

L'opuscule du Mis de Nettancourt, *Nouvelles paroles d'un croyant* (in-18 de 36 p. Larose, à Bruxelles), est dirigé contre l'influence maçonnique et l'excessif développement de la puissance des Juifs ; il conclut en conseillant la création d'une ligue des Francs-Catholiques. L'idée est ingénieuse. La brochure est loin d'être banale, elle a du mouvement, quelques traits vifs, elle indique, en son auteur, un esprit original, une âme sincère, chaleureuse, un

cœur rempli d'une foi vaillante. Je ne dissimule pas que ce travail a pour moi un défaut réel : il est trop court.

Th. de la Rive. — *Trois essais de religions modernes.* In-8° de 89 pages. Abry, à Annecy. — Cet opuscule a produit en moi une impression profonde de patriotisme satisfait. Je me suis senti tout heureux, au moment où la langue française a perdu cette puissance d'expansion qu'elle avait sous l'Ancien Régime, de constater qu'on l'écrit encore à Genève d'une facon parfaite. En retrouvant, dans chacune des pages que je lisais, les trois qualités qui la distinguent entre toutes les langues du monde, la lucidité, la gravité, la souplesse, j'étais donc heureux, mais, d'autre part, effrayé du nombre de journalistes parisiens qu'il faudra bientôt envoyer en Suisse pour y apprendre à écrire.

M. de la Rive est un écrivain. Il joint l'élégance à la vigueur, et j'ai rarement rencontré un style mieux fait pour les études philosophiques, car, outre qu'il se fait comprendre, il se fait lire. Il se fait comprendre, en mettant une phrase limpide au service d'une pensée toute pénétrée de clarté ; et il se fait lire, en intéressant le lecteur par la variété des pensées, la finesse des aperçus et une pointe de cette bonne humeur discrète, à la fois souriante et réservée, qui est la grâce exquise et la récompense mondaine des Hommes de Bonne Volonté. Car on devine surtout que M. de la Rive est cela, un chercheur de vérité, un amoureux de la lumière, un dévot de la justice ; on comprend qu'il a rencontré cette justice, cette lumière, cette vérité, et comme, avec une intelligence pénétrante, il a, en outre, le don d'écrire, il montre avec une lumineuse justesse la vérité qu'il a rencontrée.

Les trois religions qu'il analyse, de façon à les faire mieux comprendre à ceux mêmes qui les ont déjà étudiées, sont l'*Eglise française,* le Saint-Simonisme, le Positivisme. Mais il ne s'adresse pas seulement à ceux qui savent beaucoup; et ceux qui ne savent guère seront tout aussi renseignés après avoir lu cette brochure que s'ils avaient dépouillé une vingtaine de volumes.

Jules Mazerac. — *Histoires des bords de la Garonne.* Ollendorff, in-18. — J'ai été attiré vers ce recueil de nouvelles par *un épisode de la Terreur,* qui est le récit bien fait et vigoureusement dramatisé d'un des incidents de l'histoire révolutionnaire du Bordelais. Le reste du volume est fort joyeux, sémillant, spirituellement écrit ; et, à part quelques tours de phrase un peu gaillards, plutôt riants, du reste, que grossiers, c'est ce que nos pères appelaient un livre d'honnête récréation pour les gens d'esprit.

Karamzine. — *Voyage en France, 1789-1790.* Traduit et annoté par A. Legrelle. Hachette, in-18 de 335-xl pages. — Nos lecteurs ont déjà pu apprécier les qualités de Karamzine en même temps que celles de M. Legrelle. Ce voyage a paru, en grande partie, dans la Revue. Nous pouvons dire qu'il y a eu grand succès. Ce Karamzine, fin observateur doublé d'un enthousiaste, nous a donné un tableau sincère sans être blessant. La candeur juvénile, saupoudrée de sereine malice, l'emphase du siècle réhabilitée par la bonté et la sincère poésie de l'individu, ont su saisir notre esprit tout en caressant notre cœur ; et, tout en nous montrant mille traits curieux et nouveaux, à la fois sympathiques et cruels sur « nos pères de 89, » ce récit nous offrait la plus gracieuse des lectures.

La traduction a été pour beaucoup dans ce succès, en conservant avec un soin exquis ce mélange de maturité et d'adolescence, de bonhomie et de naïveté, d'apparente recherche et de gentille spontanéité qui constitue la personnalité de l'auteur et du style. Le traducteur a un plus grand mérite encore à nos yeux, c'est d'avoir respecté la langue française, tout autant que l'esprit russe, d'avoir rendu avec autant de correction que d'aisance les grâces et les malices de Karamzine.

Dans ce volume, M. Legrelle a ajouté une biographie de Karamzine, complété les notes, et repris quelques chapitres qui n'avaient pas trouvé place dans la Revue. La biographie est vive et personnelle, les notes sûres, les additions intéressantes. Enfin le livre satisfait l'amitié que j'ai pour le traducteur et il faut qu'il soit fort bon, car l'amitié est grande.

Ch. d'Héricault.

ANECDOTES ET NOTIONS

Madame Roland n'avait pas attendu longtemps à être désenchantée de la République. Elle écrivait à Servan le 25 décembre 1792 :

« J'ignore ce que doit être la journée de demain. Il seroit possible que beaucoup de gens de bien n'en vissent pas la fin. Il y a des projets désastreux contre Louis, pour avoir une occasion d'aller jusqu'aux députés et de comprendre le ministre de l'intérieur (Roland) dans le massacre. J'ai disposé mes petites affaires comme pour le grand voyage et j'attends l'événement de pied ferme. *Nos institutions sociales rendent la vie si laborieuse pour les cœurs honnêtes* que ce n'est pas une grande perte à faire. Les avis d'assassinat pleuvent sur ma table. Les pamphlets se multiplient et je doute qu'on ait publié plus d'horreurs contre Antoinette, à laquelle on me compare. Je suis Galigaï, Brinvilliers, Voisin, et les dames de la halle veulent me traiter comme Madame Lamballe. »

(Lettre inédite, collect. A. Bovet.)

Marat n'a pas toujours été d'un républicanisme austère, mais il avait commencé de bonne heure à manquer de modestie. Il fait tous ses efforts pour persuader au gouvernement espagnol de commander une traduction de son travail sur l'électricité médicale.

« Cette affaire, écrit-il, importe à la gloire de l'Espagne comme à la mienne. J'ai besoin, pour réussir, de la protection d'un grand roy. »

(Lettre inédite, collect. A. Bovet.)

Lakanal était un grotesque et on se moquait de lui. Il n'était pas féroce. On s'en moquait doucement. Le 15 thermidor an II, il est le plus heureux des hommes, il vient de régénérer la Dordogne où il est en mission. Il a pris deux arrêtés, où il est convaincu que la

postérité reconnaîtra la main d'un homme de génie. Par l'un, il instituait une *Commission d'instruction sociale,* un *journal populaire,* un *apostolat civique.* Par l'autre, il fermait l'antre de la chicane. Il décrétait que les 6027 procès alors pendants dans le département devoient être réglés pour le jour de *la fête de l'Amitié.* Sieyès à qui il communique ces merveilles lui répond qu'il le félicite d'avoir terminé ou plutôt exterminé tant de procès !

« Cela vaut une victoire. Hercule, de républicaine mémoire, ne fesoit pas mieux. Encore son hydre de Lerne n'avoit pas 6027 têtes. »

(Lettre inédite, collect. A. Bovet.)

Au XVIIIe siècle, on ne disait pas *non,* dans la bonne société, mais *pardon,* car *non* étant un démenti, l'employer c'était manquer à la politesse et s'attirer des coups d'épée.

La Popularité. — Le 24 juillet 1789, Philippe de Delleville, qui fut depuis membre de la Convention et des Cinq-Cents, avait été nommé commandant des *Militaires bourgeois.* C'est ainsi qu'on nommait, à Bayeux, la garde nationale. Il était alors lieutenant de l'amirauté, charge équivalente à celle des commissaires de marine d'aujourd'hui. Quelques heures après, Delleville, si populaire un instant auparavant, est décrété d'accusation par la municipalité. On le poursuit, on le saisit, on le met en prison, il échappe à grand' peine à la lanterne. Quel est son crime ? Il a fourni, comme c'était son devoir, un permis d'embarquement à deux personnes qui voulaient gagner le Hâvre. Le bon populaire prétend que ces deux personnages sont deux scélérats, mécontents de la prise de la Bastille, et qui se sauvent de Paris. Ces deux scélérats étaient le duc de Coigny, député de la Noblesse du bailliage de Caen, et son secrétaire, qui, au contraire, regagnaient Paris. Seulement, ils préféraient y aller par le Hâvre que par Caen qui était en grand mouvement révolutionnaire. Il fallut que Necker écrivît à la municipalité de Bayeux pour certifier l'innocence de Delleville et sollicitât sa mise en liberté. On l'accorda à une demande transmise « par une voix aussi pure. »

(Une page d'histoire bayeusaine.)

---

les loups ne se mangent point ?

LES JACOBINS LAVENT LEURS CONFRERES GALERIENS, SOLDATS DE CHATEAU VIEUX

1 Soldats chateau Vieux 2. S Huruge 3. Panchef 4. Villette. 5. Brissot 6 Chabot.

LE PALAIS-ROYAL SOUS LA RÉVOLUTION

SAINT-HURUGE

Le Palais-Royal a été le forum bruyant et tumultueux de la Révolution. Depuis longtemps déjà, le jardin était le rendez-vous des nouvellistes et des politiqueurs, qui discutaient les opérations stratégiques, critiquaient le ministère et exaltaient le Parlement sous l'arbre de Cracovie. La transformation opérée par le duc d'Orléans venait de s'achever juste à point pour le rendre plus accessible et plus populaire. Les arcades, les galeries de bois, les petites boutiques de tout genre, les librairies où l'on entrait lire les feuilles et pérorer, les cafés, et particulièrement le café de Foy, qui n'avait eu qu'une rue à traverser pour descendre au Palais-Royal, où la faveur publique l'avait aussitôt adopté, formaient un cadre à souhait autour du jardin, rétréci et dépouillé de la parure de ses beaux arbres, mais mis en communication de toutes parts avec les rues voisines, et attirant la foule par les changements qu'il avait subis, par son bassin, ses pavillons, ses allées, son cirque souterrain, avec la terrasse ornée de fleurs et de jets d'eau dont il était couronné ; par le tableau mouvant, pittoresque, animé qu'il présentait sans cesse aux curieux. Tous les spectacles de Paris le cédaient au spectacle, unique en son genre, du nouveau Palais-Royal, à la fois château et jardin, bazar et mauvais lieu, foire, tripot et promenade. Et sa position au cœur de la grande ville en faisait encore un centre naturel de réunion. Il était la capitale de Paris, comme Paris de la France.

A cet ensemble de circonstances propices ajoutez les opinions bien connues du maître des lieux, les habitudes de licence qui ne pouvaient que frayer les voies à l'esprit révolutionnaire, enfin l'absence de la police qui, de par les privilèges du prince, n'avait pas ses entrées au Palais-Royal, et vous reconnaîtrez que tout concourait à lui préparer un rôle actif au milieu des troubles publics. C'était un foyer tout prêt à recevoir et à propager l'étincelle de la Révolution. Dans cette atmosphère fiévreuse, échauffée, impure, toute chargée des odeurs excitantes que jettent à la foule

les soupiraux des cuisines, les tables des cafés et le flot des filles outrageusement parfumées, vont couver et s'aigrir toutes les passions, éclater tous les mouvements, éclore toutes les insurrections de la rue.

C'est là que se tiennent les Etats généraux en plein vent, qu'on fait la leçon à l'Assemblée, qu'on lui trace son devoir, qu'on casse ses arrêts, qu'on proclame avant elle les Droits de l'homme dans l'état de nature et dans l'état de société ; c'est là, ou tout près, que siègent les clubs ; c'est là que viennent s'abattre par myriades tous les pamphlets du jour, brandons enflammés qui propagent l'incendie avec la rapidité de la foudre ; c'est là que tous les cafés, que toutes les buvettes, que toutes les fenêtres, que toutes les tables, que toutes les chaises deviennent des tribunes hurlantes ; qu'on colle des placards sur tous les arbres et sur toutes les portes ; qu'on se bat et qu'on s'écrase pour avoir la nouvelle brochure ; qu'on harangue, qu'on crie, qu'on se démène, qu'on discute des plans, qu'on rédige des proclamations, des réclamations et des sommations. C'est là que, dès la convocation des Etats généraux, on a construit une grande tente en planches, pour mettre à l'abri des intempéries et du chômage le patriotisme effervescent des politiques de la rue. C'est là qu'on déclame contre la Reine et contre la Polignac, qu'on dénonce les aristocrates et les traîtres, qu'on s'exhorte à aller piller les maisons religieuses et les Invalides, qu'on fesse les abbés et les dames dont l'attitude brave le sentiment populaire, qu'on maltraite, qu'on fait mettre à genoux dans l'eau, qu'on frappe à tour de bras, qu'on tue presque un espion qui a calomnié un citoyen, qu'on veut jeter dans le bassin le malheureux qui est accouru tout haletant annoncer la nouvelle du renvoi de Necker, qu'on porte en triomphe les gardes françaises arrachés à l'Abbaye, qu'on promène la tête de Foulon et les Suisses de la Bastille, qu'on tonne contre les émigrés, qu'on acclame ou qu'on hue les Lameth, Malouet, Mounier, Mirabeau, Bailly, La Fayette, l'abbé Maury, qu'on foudroie les restes de la féodalité, qu'on prépare la nuit du 4 août et les journées d'octobre. C'est là qu'on s'attroupe, qu'on s'exalte, qu'on s'alarme, qu'on s'enfièvre, que se répandent avec la rapidité de la foudre les mots d'ordre, les calomnies, les mensonges, les niaiseries, les alertes les plus extravagantes ; que, d'un groupe à l'autre, au contact des corps, à l'échauffement des haleines, au choc électrique des voix et des gestes, court la contagion de la folie et de la fureur ; là enfin que, dans une rumeur formidable et confuse, où

se mêlent des tourbillons de mugissements anonymes, éclatent des accusations meurtrières, des mots d'ordre sanglants, des consternations subites, de violents désespoirs, des terreurs paniques et d'effroyables colères, convulsions épileptiques d'une foule affolée sur laquelle les meneurs jettent leurs coups de gueule comme des coups de vent sur les flots.

Les débuts de la Révolution se sont incarnés, dans l'imagination populaire, sous les traits de Camille Desmoulins debout, le 12 juillet 1789, sur une table du café de Foy, et haranguant la foule qui, à sa voix, dépouille les arbres du jardin pour se fabriquer des cocardes avec les feuilles. Mais le Palais-Royal a eu bien d'autres journées et, avant Camille Desmoulins, il avait son agitateur, plus vigoureusement taillé que lui.

Au milieu des groupes que domine sa grosse tête coiffée d'un chapeau blanc, dans cette houle humaine qui épie ses gestes et leur obéit, quel est ce géant à la voix de taureau, et se démenant, hurlant une motion ? La foule, éprise d'admiration pour ses biceps, sa stature herculéenne et ses poumons de bronze, l'appelle d'un sobriquet familièrement amical : *le père Adam ;* en réalité, il se nomme le marquis de Saint-Huruge.

De même que le Palais-Royal a été le foyer de la Révolution, surtout à ses débuts, Saint-Huruge fut le grand agitateur du Palais-Royal. Il offre, dans un ordre inférieur, plus d'un trait commun avec Danton et surtout avec Mirabeau. Si l'on n'avait surnommé Danton le Mirabeau de la populace, c'est à lui que nous aurions décerné ce titre. Ce n'est pas seulement leur physionomie, c'est, jusqu'à un certain point, leur carrière et leur destinée qui se ressemblent. Mirabeau est comte ; Saint-Huruge est marquis. Comme Mirabeau, Saint-Huruge a eu une jeunesse orageuse, et il a été jeté par ses vices, par un ressentiment personnel et le désir de venger son injure, dans la cause populaire. Il a sa vigueur physique, sa lourde et épaisse encolure, sa violence passionnée, son audace, sa voix tonnante. Comme lui aussi, malgré sa frénésie, il finit par être dépassé, et, après d'éclatants débuts, il disparaît tout à coup, non par la mort, mais par l'emprisonnement. Ces analogies sont réelles, à condition qu'on ne les force pas. Il suffit de les indiquer sans appuyer : on dénaturerait le rapport en l'exagérant.

I

Victor-Amédée La Fage, marquis de Saint-Huruge, était né en

1750, à Mâcon, d'une ancienne famille appartenant à la noblesse authentique de Bourgogne et dont le petit village de Saint-Huruge, dans l'arrondissement de Mâcon, rappelle encore le nom. Indépendamment du domaine qui composait ce marquisat, le père de notre héros possédait aussi des terres en Savoie, et il était en relations avec le roi Charles-Emmanuel III, dont le futur successeur au trône de Sardaigne servit de parrain à son fils et lui donna ses noms.

Le jeune Saint-Huruge reçut une éducation fort négligée, comme le prouve l'orthographe de ses lettres. Il n'avait pas plus de treize ans lorsqu'il entra au service. A vingt-quatre ans il avait atteint le grade de major. La mort de son père, qui le mit en possession d'une fortune considérable, le décida à se retirer du service [1]. Il se mit à voyager en France et, suivant son expression, dans diverses cours de l'Europe [2]. La vie qu'il mena dans ses voyages paraît n'avoir rien eu d'édifiant. En 1778, il se trouvait à Lyon. Une actrice qui jouait les reines, Mlle Lemercier de son vrai nom, Mlle Laurence de son nom de théâtre [3], lui inspira une vive passion. Elle convoitait le titre de marquise, et, habituée à feindre tous les sentiments, elle eut l'adresse de lui persuader suffisamment qu'elle l'aimait pour s'en faire épouser. Saint-Huruge alla vivre six mois dans ses terres avec elle. S'il faut l'en croire, il ne soupçonnait rien encore de son passé, et il était heureux. Mais, au bout de six mois, s'ennuyant peut-être d'un bonheur si tranquille et si parfait, il eut la fâcheuse idée d'aller à Paris, et là, dit-il, dès qu'il eut fait quelques visites, il sut à quoi s'en tenir sur la conduite antérieure de celle qu'il avait prise pour femme. A Paris, comme à Bruxelles, à Spa et dans d'autres villes, la demoiselle avait beaucoup occupé la chronique scandaleuse ; Saint-Huruge s'assura même que son nom, avec ses faits et gestes, était inscrit sur les livres de police.

La découverte manquait d'agrément, mais il faut avouer que notre héros n'était guère en droit de s'en plaindre : s'il n'avait rien décou-

1. Suivant la *Biographie moderne* (1801, 4 v. in-8°, Breslau) et le *Dictionnaire de conversation*, il fut enfermé au château de Dijon, pour une affaire d'honneur portée devant les maréchaux de France.

2. *Requête au Parlement de Paris*, par le marquis de Saint-Huruge, Londres, 1787.

3. Nous trouvons son nom véritable et complet dans un extrait du registre des écrous de Bicêtre : « Saint-Huruge, ci-devant agent-général de la République à la suite de l'armée du Nord, marié à Marthe-Ambroise Lemercier Durosoy. » C'était donc Mlle Lemercier-Durosoy, et non Mlle Mercier, comme on le lit partout.

vert avant son mariage, c'est, évidemment, qu'il l'avait bien voulu. Qui l'empêchait de faire d'abord son enquête ? Il est même probable, d'après tout ce qu'il nous raconte, que la réputation de Mlle Laurence était si bien établie et si répandue que, sans entreprendre d'enquête, ce qui eût été blessant pour l'objet de sa flamme, il n'aurait eu simplement qu'à ne pas fermer les yeux et les oreilles pour savoir à quoi s'en tenir. Un gaillard de vingt-huit ans, qui a servi pendant onze ans, qui a voyagé un peu partout, qui a eu des aventures de tout genre, pour ne rien dire de plus, n'est pas assez ingénu pour ignorer qu'il s'expose à la plus grosse de toutes, en épousant une comédienne qui court la province et l'étranger. Ce n'est point là qu'on a l'habitude d'aller chercher les rosières. S'il n'a rien vu, c'est qu'il n'a rien voulu voir, soit qu'il fût aveuglé par l'amour, soit qu'il ne voulût pas s'enquérir par crainte de ce qu'il pourrait trouver, soit enfin qu'il fût cuirassé par la philosophie contre ces bagatelles. L'actrice Laurence était l'épouse parfaitement assortie de ce gentilhomme crapuleux, qui se faisait gloire de son libertinage. Quoi qu'il en soit, il était mal venu à se lamenter après coup.

Il semble d'ailleurs qu'il l'ait d'abord senti lui-même, car, après cette découverte, si c'en était une, que croyez-vous qu'il fît ? Je retournai dans mes terres, dit-il, concentrant mon dépit, et je passai encore deux ans avec elle [1]. Il n'ajoute pas qu'il en eut une fille, qui avait quatorze ans et demi vers la fin de 1793. Voilà une indignation qui témoigne de beaucoup de patience et de longanimité. Au bout de deux ans, toutefois, ce mari bénin crut « prudent (il ne nous dit pas quelle circonstance avait réveillé sa *colère*) de donner quelques avis. » Ils furent mal reçus. D'après Maton de la Varenne, « il la traita avec le dernier mépris. » La nuance est sensible ; cependant les deux versions peuvent se concilier aisément. Ce qu'il y a de certain, c'est que la marquise, se voyant dévoilée, ne prit plus la peine de feindre. Saint-Huruge avait d'ailleurs eu l'imprudence de lui faire donation d'une partie de ses biens. Pour se défendre ou se venger, Mme de Saint-Huruge imagina alors d'organiser à son tour une enquête contre lui. La matière n'était pas moins riche d'un côté que de l'autre. Dans un mémoire, elle l'accusa formellement d'avoir achevé d'assommer à coups de crosse

1. *Requête au parlement*. V. aussi, sur ces antécédents de Saint-Huruge, *l'Histoire particulière des événements* de 1792, par Maton de la Varenne (p. 23-24). Maton de la Varenne l'avait beaucoup connu et, comme nous le verrons, avait plaidé pour lui.

un homme assassiné par son garde et d'avoir suspendu par les cheveux sa fille, âgée de treize mois, au-dessus d'un fossé où il l'aurait précipitée si on ne l'eût retenu [1]. Naturellement Saint-Huruge crie à la calomnie. Mais il est forcé de convenir que sa femme obtint des attestations de ses fermiers et censitaires, et même la signature de sa sœur, ce qu'il explique en reconnaissant qu'il avait des ennemis dans sa famille et autour de lui. Il ajoute d'ailleurs que plusieurs de ces témoins rétractèrent ensuite leur signature. Le but de Mme de Saint-Huruge était d'obtenir une lettre de cachet contre son mari. Jeune et belle, intrigante, spirituelle, pleine de séduction, sans préjugés, elle en vint à bout à force de manège, par ses relations avec les gens en place, et quoique Saint-Huruge n'en dise rien, on crut généralement qu'Amelot ou Lenoir avait des raisons toutes particulières pour la protéger.

Dans le courant du mois de janvier 1781, le marquis fut saisi à Mâcon, pendant un violent accès de fièvre quarte qui le clouait dans son lit, et transporté à Charenton, où il se plaint amèrement d'avoir été logé avec les fous et les épileptiques. Il devait y rester près de quatre ans, du 14 janvier de la même année au 17 décembre 1784, séquestré de toute visite et sans voir personne. C'était sous le ministère d'Amelot, et Saint-Huruge qui, pour expliquer ses infortunes, est conduit à bien des aveux indirects, attribue la décision du ministre à une altercation qu'il avait eue au spectacle, douze ou treize années auparavant, pendant la tenue des Etats de Bourgogne, avec Mme Amelot, de telle sorte que sa justification même l'accuse, en dévoilant les défauts d'un caractère orgueilleux, brutal, emporté, autant que déréglé, étourdi et dénué de sens moral, incapable enfin de se diriger comme de se dominer. Il se rencontra à Charenton avec le Prévôt de Beaumont, le fameux dénonciateur du Pacte de famine, qui l'accuse, dans son *Prisonnier d'État*, d'avoir fouillé dans sa malle et volé son linge [2].

Cependant le baron de Breteuil avait remplacé Amelot au ministère de la police. Les sœurs de Saint-Huruge, aidées par un ami à qui il avait trouvé moyen de faire parvenir une lettre, vinrent solliciter

1. Je prends l'articulation de ces deux faits telle qu'il la formule dans sa *Requête au Parlement*. Selon Maton de la Varenne, suivi par M. Taine (*La Révolution*, II, 197, *note*), les deux accusations dirigées étaient celle d'infanticide (qu'on retrouve, atténuée, dans sa *Requête*) et celle de vol et assassinat d'un marchand forain. Ce marchand est sans doute l'homme assassiné par son garde et achevé par lui.

2. V. la *Revue de la Révolut.* 5 janvier 1885, p. 24, art. de M. Gustave Bord.

pour lui. Il obtint d'abord de communiquer avec sa famille, puis d'être transféré dans le quartier des prisonniers pour dettes. Enfin, on consentit à le relâcher, moyennant la signature d'un acte qui assurait à sa femme une pension de six mille livres, en la laissant libre de vivre à sa guise, et l'engagement de rester en exil dans ses terres. Il lui était enjoint en même temps de se montrer plus circonspect à l'avenir. Mais s'il y avait un homme au monde incapable de circonspection, c'était bien Saint-Huruge. Il le prouva, dès qu'il fut rentré dans ses domaines, en protestant hautement contre l'acte qu'on lui avait extorqué et en prétendant disposer comme il l'entendrait des biens dont l'administration avait été confiée à sa femme par un arrêt du Parlement.

Malgré les représentations de Breteuil et de Lenoir, il s'obstinait en particulier à vouloir mettre en vente le mobilier qui garnissait son hôtel de Paris, habité par la marquise, et se refusait à payer la pension prescrite. En même temps, il faisait retentir tous les échos de ses plaintes et de ses menaces ; il se répandait en récriminations virulentes et s'efforçait de se procurer des témoignages pour agir contre sa femme et poursuivre ses persécuteurs. L'autorité, qui le surveillait, était au courant de ses intempérances de langage et de ses manœuvres. Il ne tenait aucun compte des avertissements qu'on lui transmettait. Bref, un nouvel orage était près d'éclater sur lui, et le ministère, toujours circonvenu par sa femme, venait de lui refuser la permission d'aller aux eaux d'Aix-la-Chapelle, lorsqu'il prit le parti de s'enfuir en Angleterre. Ce fut de là qu'il adressa au parlement la requête où il résumait ses malheurs et ses griefs, en choisissant d'Eprémesnil pour son défenseur [1].

Mais ni le caractère bien connu de l'homme, ni ses procédés et ses actes, ni le ton de son mémoire et les accusations dont il est rempli contre le lieutenant de police Lenoir, contre les deux ministres et leur secrétaire Robinet n'étaient propres à attirer l'intérêt sur lui. Dans cette époque de fermentation universelle contre les abus de pouvoir et de soulèvement contre l'arbitraire, on ne voit pas que sa Requête au parlement ait fait un bien grand bruit [2], quoiqu'il eût pris soin non seulement de l'adresser aux magistrats, aux avocats, à tous les gens de robe, mais aussi de la répandre à

1. Par une lettre du 20 mai 1787, qui fait suite à sa *Requête*.

2. Il en est question dans la *Correspondance secrète* sur Louis XVI, publiée par M. de Lescure, et dans les *Mémoires secrets*, qui en donnent l'analyse.

profusion dans les clubs et les cafés. En tout cas, sa cause n'était pas encore instruite quand la Révolution éclata. Saint-Huruge se hâta de revenir en France, ulcéré et impatient de vengeance. Nous ne connaissons pas exactement la date de sa rentrée. Mais, dès la fin de juin, on le voit déjà, pérorant dans les groupes du Palais-Royal, poussant à la révolte, excitant le peuple à s'armer. Il était là certainement le 26 juin, dans cette nuit où, jusqu'au matin, pour célébrer la réunion du duc d'Orléans et de la noblesse au tiers état, une foule prodigieuse ne quitte pas le Palais-Royal tout flambant d'illuminations et pétillant de feux d'artifice depuis quelques jours. Le *séditieux, l'énergumène, l'abominable perturbateur,* qui, « dans ses discours insensés, dans son insultante frénésie..., élève sa voix sinistre, crie aux armes, provoque à l'effusion du sang, aux crimes les plus atroces, » dont il est question dans une brochure du moment; cet « orateur du Palais-Royal », pour l'appeler comme le titre de la brochure, ne nous paraît pouvoir être que Saint-Huruge [1]. De tous ces traits, il n'en est pas un qui ne lui convienne, et on ne voit pas à quel autre ils pourraient s'appliquer. Camille Desmoulins ne fut orateur qu'un jour, et ce jour-là n'était pas encore venu. Le baron Detaintot, qui faisait de son mieux pour se signaler à côté de Saint-Huruge et qui se démenait pour l'adoption d'une tactique destinée à rendre les soldats de la liberté invincibles [2], n'était qu'un comparse repoussé dans l'ombre par ce puissant chef d'emploi. Et même, dès le 16 juin, cet homme, « de la taille et de la figure d'un portefaix, mais bien vêtu, » qui, lorsqu'il s'agit de constituer les communes en assemblée nationale, s'élance des galeries dans la salle, et fond sur l'un des principaux opposants, Malouet, qu'il saisit au collet en lui criant : « Tais-toi, mauvais citoyen ! » tout dans son acte audacieux, comme dans son portrait, ne désigne-t-il pas encore Saint-Huruge [3]?

Rapidement, sa figure va se dégager et se préciser ; sa personna-

1. *Le coup de fouet à l'orateur du Palais-Royal.* On y voit que cette brochure est écrite juste au lendemain de la réunion des trois ordres, et particulièrement de l'archevêque de Paris, qui est du 26 juin. Au moment où l'anonyme terminait son opuscule, le bruit courait, comme il courut plusieurs fois avant de se réaliser, qu'on venait d'arrêter et de mettre en prison ce tribun de la populace. « Ce serait bien à désirer, » ajoute l'auteur, qui mentionne la rumeur sans en être aucunement sûr.

2. V. sa *Motion importante*, datée du 2 août, où il développe son plan en dix-sept articles. On trouve son nom défiguré de toutes les manières par les contemporains, qui l'appellent de Tintot, Pintot, et même Hottintot. Il signe Detaintot, officier de dragons.

3. *Mémoires* de Malouet, ch. 12.

lité bruyante, connue dès le premier jour, qu'il étalait au lieu de la cacher, va s'imposer violemment, pénétrer avec effraction dans la publicité et, si je puis ainsi dire, dans les sous-sols de l'histoire. Tout en lui est fait pour le désigner à l'attention et l'imposer à la foule : sa haute taille, qui domine de la tête tous les groupes [1], sa voix de stentor, même son titre, dont la populace est flattée, qui lui donne du prestige et lui assure, en ces premiers jours où la noblesse n'est pas encore devenue suspecte, un ascendant sur la tourbe démagogique instinctivement en quête d'un chef. Il est à peu près complètement ruiné ; il lui reste à peine quatre cents livres de revenus ; il loge en garni et n'a pu se faire recevoir dans aucun district, comme la plupart des habitués de ce grand club en plein air, vagabonds, passants, provinciaux ou étrangers, gens sans feu ni lieu, ou tout au moins sans consistance, suspects au bourgeois établi, qui sont venus établir au Palais-Royal un 61e district : celui des citoyens exclus des soixante autres [2]. Mais il est marquis, et on se montre avec admiration, avec enthousiasme, cette victime de l'arbitraire, ce noble conquis à la cause du peuple, ce généreux transfuge de l'aristocratie qui trinque sans façon dans tous les cabarets avec la canaille. De loin le chapeau blanc dont il est coiffé sert de point de ralliement. Espèce de Goliath doublé de Mandrin, aux allures de capitaine Fracasse, il porte un grand sabre suspendu au côté, deux pistolets à la ceinture, et il a toujours à la main un énorme gourdin, arme offensive et défensive au besoin, surtout véritable bâton de commandement à l'aide duquel il déchaîne ou calme la tempête [3]. Aussi produit-il une sensation si extraordinaire qu'il naîtra bientôt de toutes parts des Saint-Huruge en sous-ordre, qui le copieront de leur mieux en répétant ses gestes et jusqu'à ses paroles [4].

1. Remarquons pourtant que son signalement, qui figure deux fois aux archives (Section administrative, cote F 7,5454) ne lui donne (sans doute approximativement) que 5 pieds, 6 pouces. La taille et la vigueur exceptionnelles dont parlent tous les contemporains devaient résulter de l'ensemble du corps. D'après les mêmes documents, il avait les sourcils noirs, les yeux bleus, le nez rond, le visage uni, plein et gai, la bouche moyenne, le menton rond.

2. *Consultation* pour le marquis de Saint-Huruge, à la suite du *Mémoire à consulter*. C'était d'ailleurs une des considérations qu'on faisait valoir en faveur du Palais-Royal : il était nécessaire, disait-on, de laisser ce rendez-vous ouvert aux bons patriotes de Paris et des provinces qui ne pouvaient aller au district. (Voir les *Révolutions de Paris*, no XI, pages 8-9.)

3. G. Duval. *Souvenirs de la Terreur*, I. 324.

4. Fauche-Borel, *Mémoires*, ch. 5.

Saint-Huruge figurait et tonnait sans aucun doute dans les rassemblements tumultueux du Palais-Royal, d'où partit, après le renvoi de Necker, le signal de l'insurrection, mais ce jour-là il se laissa éclipser par Camille Desmoulins. S'il fut, à coup sûr, de ceux qui provoquèrent et expédièrent aux directeurs de théâtre l'ordre de fermer leurs spectacles en signe de deuil, on ne le signale ni dans la promenade des bustes du ministre populaire et du duc d'Orléans, ni dans la foule chargée par le prince de Lambesc, ni dans aucune des scènes qui suivirent, depuis l'incendie des barrières et le sac des Lazaristes jusqu'au siège de la Bastille. C'est que Saint-Huruge, comme la plupart des meneurs révolutionnaires, joignait beaucoup de prudence à beaucoup d'audace. Sa poltronnerie égalait son insolence et sa brutalité. Il fut, dit Maton de la Varenne, de toutes les séditions dans lesquelles il n'avait pas de coups à craindre, et un contemporain qui l'avait connu assure qu'il répondit un jour au reproche qu'on lui faisait de s'être laissé bâtonner sans en tirer vengeance : « Je ne me mêle jamais de ce qui se passe derrière moi [1]. » Mais le lendemain de la prise de la Bastille, il était à Versailles, et se promenait sur la terrasse du château avec deux amis, en s'arrêtant sous les fenêtres de la salle du Trône pour proférer des menaces [2] ; rôle digne de son courage. Tant que la Cour et l'Assemblée restèrent à Versailles, Saint-Huruge se partageait d'ailleurs entre cette ville et Paris.

Ce glorieux fait d'armes ne pouvait que donner une nouvelle importance au Palais-Royal, d'où était parti le signal de l'insurrection, et un nouvel essor aux motions tumultueuses qui s'y succé-

1. L'*Ami des lois*, 17 pluviôse, an VIII. V. aussi l'*Ecouteur, ou une soirée au palais de Philippe*, p. 41-2. On compterait plutôt les grains de sable de la mer que les coups de bâton qu'il a reçus, lit-on dans le *Duc d'Orléans tout entier*. « Nous l'avons vu recevoir, dit l'auteur de l'article Saint-Huruge dans la *Biographie Michaud* (Blondeau), des coups de cravache et de bâton dans le jardin du Palais-Royal, sans répondre à ceux qui le traitaient ainsi, autrement qu'en criant au secours et en fuyant à toutes jambes. On l'entendait dans les disputes populaires mugir comme un taureau, mais un geste tant soit peu expressif le faisait taire. » Il avait quelquefois la mine de vouloir se battre pour tout de bon, mais on était sûr d'avance qu'il avait « trop bonne envie de voir la fin de la Révolution pour risquer l'aventure, » comme dit Gorsas. (*Courrier* du 13 avril 1790.) Voir aussi le *Portier du club des Jacobins aux aristocrates ;* Roussel d'Epinal, le *Château des Tuileries*, 1802, I, 185 ; le *Journal à deux liards*, 2e mois, no 11. Dans un menu fantaisiste, le *Petit Gautier* substitue au nom de *poires tapées*, celui de *poires à la Saint-Huruge* (28 mai 91). On n'a que le choix des témoignages analogues.

2. *Mémoires* de Mme Campan, ch. XIV.

daient chaque jour par centaines. Le Palais-Royal se sentait légitimement fier de son œuvre et enivré de son rôle. Il était à la fois la tête qui combine et le bras qui exécute ; avec lui l'action suivait de près le vote et les mêmes mains qui venaient de se lever en faveur d'un projet pouvaient se relever aussitôt pour l'accomplir. Par là, comme en plusieurs autres points, cette Assemblée libre, ouverte à tous venants, se trouvait supérieure non seulement aux assemblées de districts, mais à l'Assemblée de Versailles, et si elle n'éprouvait pas encore de mépris pour celle-ci, en cette lune de miel de la Révolution, du moins elle ressentait quelque impatience de ses lenteurs et de sa timidité et, au fond, elle ne redoutait pas la comparaison avec elle. L'Assemblée nationale avait le comte de Mirabeau, M. de Clermont-Tonnerre, M. de Lally-Tollendal, l'abbé Sieyès, M. Duport, M. Chapelier, M. Barnave ; mais l'Assemblée du Palais-Royal avait Loustalot, Camille Desmoulins, l'abbé Bernard, l'abbé Douglas, le baron Detaintot, Pierre Collot, le cordonnier Monick, la furibonde Mme Lallemand [1], le marquis de Saint-Huruge. Chaque discussion de l'une trouvait son écho dans l'autre, qui la reprenait pour son compte et la tranchait à sa manière. Le renvoi des ministres et le rappel du vertueux Necker, l'établissement de la milice bourgeoise, la création d'un comité secret pour l'examen des papiers suspects, d'un comité d'Informations et d'un comité de Rapports, l'abolition des droits féodaux, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la discussion sur la Constitution suscitent au café Valois, au Caveau, au café de Foy et dans sa tente tricolore des débats véhéments. Lorsque Bordier est arrêté à Rouen après le pillage de l'hôtel de l'Intendance et condamné à être pendu, le bruit court que Saint-Huruge va marcher à sa délivrance en tête des hommes du Palais-Royal et des clubs, avec une formidable artillerie [2].

Mais ce fut surtout la délibération ouverte à l'Assemblée nationale le 29 août sur la sanction royale et le *veto* qui passionna tous les esprits et mit le comble à l'effervescence populaire. « Avec ce mot, dit Rivarol, on fit une telle peur au peuple qu'il en devint effrayant [3]. » Le 30 août était un dimanche : la ville entière se porta au Palais-Royal ; les fenêtres, les toits mêmes étaient garnis de

1. *Folies d'un mois*, 1er mois, no 7. *Babillard*, 20 et 21 oct. 91.
2. *Petite histoire de France*, par Martin, t. II.
3. Rivarol, *Tableau des travaux de l'Assemblée constituante*, 1797, p. 214.

monde ; il y en avait jusque sur les arbres. Les discussions commencées dans les groupes sur le *veto* absolu et le *veto* suspensif s'achevaient par des hurlements, des injures et des coups. Aux harangues enflammées des orateurs du café de Foy et aux applaudissements de l'auditoire intérieur répondaient les acclamations du dehors ; des tribuns, montés sur des tables et sur des chaises, s'écriaient que le monstre hideux de l'aristocratie relevait la tête, qu'on voulait faire rétrograder la Révolution, remettre la France sous le joug des nobles et des prêtres. Les bruits les plus alarmants volaient de bouche en bouche ; les fausses nouvelles pleuvaient de toutes parts : Monsieur se prépare à émigrer sous prétexte de conduire la comtesse d'Artois à Turin ; l'Empereur fait la paix avec les Turcs, savez-vous pourquoi ? pour se réunir à l'Espagne et à la Sardaigne et tourner, avec elles, ses armes contre nous. Il s'est formé une coalition, dont on nomme les chefs, pour rétablir le despotisme ; la vie des représentants patriotes n'est plus en sûreté ; déjà les scélérats ont frappé Mirabeau. Quoi ! Mirabeau ! Oui, Mirabeau. Il est mourant. Il est mort. C'est un coup d'épée qu'il a reçu dans la rue, d'un homme aposté. — Non pas, c'est du poison [1]. Et les têtes affolées se montent, et les sages qui s'efforcent de ramener un peu de calme ou de mettre en doute les nouvelles invraisemblables jetées à chaque instant sur l'agitation de la foule comme de l'huile sur le feu, sont regardés de travers, insultés, menacés, et finissent par se taire.

La multitude se presse aux abords du Palais et dans toutes les rues voisines. Elle est là, bouche béante, criant par contre-coup, agitée par les dernières ondulations des mouvements convulsifs qui secouent la hurlante cohue du jardin. Les pauvres gens, les femmes, les forts de la halle, les bonnets de laine se communiquent leurs réflexions, se consultent, s'interrogent. Qu'est-ce donc que ce *veto*, ce monstre ? Qu'a-t-il fait ? Les uns croient que c'est un homme, un député vendu à la cour ; les autres assurent que c'est un impôt. — On s'est moqué de cela, dit gravement Michelet : « Il n'y a de risible en ceci que les moqueurs. Oui, le *veto* valait un impôt, s'il empêchait les réformes, la diminution de l'impôt. Oui, le *veto* était éminemment personnel. » Voilà Ferrières, Molleville,

1. *Moniteur* du 4 sept. 89. V. dans les *Mémoires* de Weber les bruits insensés qu'on faisait courir dès l'origine : que la salle de l'Assemblée était minée, qu'on devait foudroyer Paris des hauteurs de Montmartre, etc.

Beaulieu, tous les écrivains royalistes qui se sont égayés sur l'ignorance populaire, remis sévèrement à leur place. Mais il faut que Prudhomme et Loustalot, qui n'étaient pourtant royalistes ni l'un ni l'autre, prennent aussi leur part de cette semonce, car leur journal est de ceux qui nous ont transmis des anecdotes instructives sur la façon dont le peuple comprenait ce *veto*. Quelques jours plus tard, il était à peu près au courant, mais, ce premier jour, il demandait de quel district était ce brigand de *veto,* et criait qu'il fallait le pendre à la lanterne. Bien mieux, le 10 septembre encore, deux bons patriotes de la classe intelligente se disputaient au café Valois sur le *veto* suspensif et le *veto* absolu : ils s'emportent, se défient, sortent pour aller vider leur différend sur la place Louis XV, quand, heureusement, un homme qui les avait écoutés et suivis sans qu'ils s'en aperçussent, les interroge et les fait si bien s'expliquer qu'ils découvrent qu'ils avaient tous deux la même opinion, et qu'ils s'embrassent au lieu de se transpercer [1].

A mesure que le jour tombe, la fermentation s'accroît ; le soir venu, elle est à son comble. On fait circuler un billet de Mirabeau, où il se lit que la patrie est en danger, et qu'il dénoncera quatorze individus coupables du crime de lèse-nation. « Mais, disent çà et là quelques gens calmes, ce n'est point l'écriture de Mirabeau. — Qu'importe? ce billet n'est qu'une des copies qu'on en a tirées. — Est-il du moins authentique? — Il n'y a qu'un aristocrate qui puisse en douter. — Il est conçu en termes bien vagues. — Comment! la patrie en danger! et les quatorze traîtres! vous trouvez cela vague! — Mais est-il sûr que M. de Mirabeau soit contre le *veto?* Franchement, il n'a rien dit de pareil dans ses discours d'hier à l'Assemblée et l'on assure même qu'il tient pour le *veto* absolu. » Une bourrade interrompt ces observations déplaisantes. Le bourgeois paisible qui se les est permises sent qu'il devient suspect à ses voisins ; on le regarde de travers, on flaire en lui un mouchard, un *noir :* un mot de plus et il sera assommé. Il se tait prudemment.

Dans la fournaise, Saint-Huruge s'agite, rugit, se multiplie. Il a prétendu plus tard, pour sa défense, qu'il n'était survenu qu'après la rédaction de la motion incriminée. A d'autres ! Croie qui voudra, ou plutôt qui pourra, que notre homme, qui avait fait du Palais-

1. *Révolutions de Paris,* nos VIII et IX.

Royal sa chose, qui n'en bougeait, même aux jours ordinaires, y eût manqué justement en ce jour sans pareil, lorsque tout l'y réclamait et que tout y signale sa présence. Peut-être s'est-il absenté un moment, mais pour revenir ensuite et se retrouver au premier rang à l'heure décisive : c'est tout ce qu'on peut lui accorder [1].

Au café Foy, quartier général des meneurs, les motions se succédaient, communiquées à la foule du jardin par des intermédiaires empressés ou par les orateurs eux-mêmes que ses clameurs appelaient aux fenêtres. Une voix crie : La réunion des districts ! — Oui, oui ; non, non. — C'est trop long. — Ils n'en finiront jamais. — La préoccupation des formes légales les arrêtera. — Ils ne sont pas assez patriotes. — Cependant, reprend un orateur dont la voix parvient à dominer le tapage, il faut faire quelque chose ; il faut agir sur le champ, ou dans trois jours la France est esclave et l'Europe suivra son sort. — Bravo ! — Courons à Versailles, punir les mandataires infidèles qui vendent la liberté publique aux aristocrates et aux tyrans. — Bravo ! Courons. — Malheur aux traîtres ! — Il faut les révoquer, brûler leurs châteaux, les pendre à la lanterne. — Votons d'abord une garde de deux cents hommes à Mirabeau. — Oui, oui. — L'acclamation est unanime ; toutes les mains se lèvent. Et d'autres voix crient : « Le Roi et le Dauphin au Louvre comme otages ! La Reine au couvent de Saint-Cyr [2] ! »

Cependant quelques citoyens ont rédigé sur une table la motion suivante, dont l'un d'eux parvient à donner lecture au milieu d'une éclaircie de silence :

« L'article XI de la Déclaration des droits de l'homme porte :

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire et

1. Du reste, dans sa lettre à l'impératrice de Russie, écrite au sortir de sa captivité, lorsqu'il n'avait plus rien à craindre, il contredit implicitement le demi-désaveu du *Mémoire* qu'il avait rédigé en prison, et il écrit en propres termes : « J'ai fait une motion qui a réussi. » Le rédacteur de sa notice, dans la Biographie Michaud, dit qu'il monta sur une banquette dans le café de Foy, pour exhorter les assistants à le suivre à Versailles : « Sa harangue (nous l'avons entendue) était un ramas d'horreurs contre les prêtres et les nobles. Un grand nombre de personnes applaudirent ; d'autres furent épouvantées d'un pareil langage. Une de ces dernières parla dans un sens tout différent, et une partie de la foule se sépara du démagogue ; le reste le suivit jusqu'à la barrière dite des Bonshommes, où quelques gens armés lui disputèrent le passage. Toute cette bande, alors peu considérable, se dispersa. »

2. Gorsas, *Courrier*, 1er septembre.

imprimer librement, sauf à répondre de cette liberté dans le cas prévu par la loi. Nous sommes actuellement au moment décisif de la liberté française.

« Instruits que plusieurs membres s'appuient sur différents articles des cahiers, il est temps de les rappeler, de les révoquer ; et, puisque la personne d'un député est inviolable et sacrée, leur procès sera fait après leur révocation.

« Le *veto* n'appartient pas à un seul homme, mais à vingt-cinq millions.

« Les citoyens, réunis au Palais-Royal, pensent que l'on doit révoquer les députés ignorants, corrompus et suspects. — Délibéré au Palais-Royal, le 30 août [1]. »

On applaudit ; on se précipite pour signer, Saint-Huruge en tête. Puis on nomme des députés pour porter cette adresse à l'Assemblée de Versailles, et le nom de Saint-Huruge sort encore le premier de toutes les bouches. Comme il était à craindre que le parti aristocratique ne s'opposât à leur mission par la force, on leur adjoint une escorte de volontaires dont certains journaux, comme le *Moniteur*, ont peut-être grossi le nombre, qu'ils portent à quinze cents hommes; dont d'autres, comme les *Révolutions de Paris*, ont certainement diminué le chiffre, qu'ils réduisent à deux cents. Ils ne devaient pas seulement servir de gardes du corps aux envoyés du Palais-Royal, ils devaient aussi protéger les jours précieux des députés patriotes, en particulier de Mirabeau, — d'autant moins menacé pourtant en cette circonstance par les séïdes de l'aristocratie, qu'il était lui-même partisan du *veto* absolu, — inspirer une terreur salutaire aux autres, et peser sur la volonté du Roi, en appuyant la prière qui lui serait adressée de se rendre au Louvre avec son fils pour y demeurer en sûreté au milieu des fidèles Parisiens [2]. On voit que la soirée du 30 août était déjà, à un certain point de vue, comme une ébauche des journées d'Octobre.

Il était entre dix et onze heures du soir quand la petite troupe se mit en marche à la suite des envoyés, — sans armes, dit Prudhomme, ou du moins armée seulement de bâtons, que le journaliste ne con-

1. Voir le *Moniteur*, qui reproduit la version lue à la tribune de l'Assemblée par Lally-Tollendal, le 31 août. Camille Desmoulins, dans sa *Réclamation en faveur de Saint-Huruge*, donne une autre version, très différente par la forme, mais où l'on reconnaît son propre style. Y aurait-il eu plusieurs motions, ou celle qui fut portée à Versailles, comme on le verra plus loin, avait-elle été rédigée à nouveau ?

2. *Moniteur* du 4 septembre. On peut voir dans Gorsas que ce n'est là qu'une traduction adoucie et qu'on parlait d'enlever le roi, au lieu de le prier.

sidère point comme des armes [1]. Mais l'alarme était donnée à la Commune : le maire et le général en chef de la garde nationale avaient pris leurs précautions, envoyé de la cavalerie et des canons sur la route de Versailles, fait fermer les barrières, barrer la rue Saint-Honoré à la hauteur de la place Vendôme, les ponts de Sèvres et de Saint-Cloud. L'escorte se trouvait déjà bien réduite lorsqu'elle se heurta aux grenadiers de La Fayette. En voyant l'agitation des rues sur leur passage, les boutiques qui se fermaient précipitamment, les postes sous les armes, beaucoup de ces braves avaient pris peur, ou ils avaient réfléchi à l'illégalité de leur démarche et aux conséquences qu'elle pouvait entraîner pour eux. S'il faut en croire encore le journal de Prudhomme, fort suspect dans la question, il en restait à peine cinquante [2]. Il fallut se replier, en plus ou moins bon ordre, sur le Palais-Royal et le café Foy, où l'assemblée populaire siégeait en permanence jusqu'au retour de ses députés.

Des clameurs indignées accueillent le récit du marquis de Saint-Huruge. Quoi ! les gardes nationaux, qui devaient être les défenseurs de la liberté, se sont rangés du côté de l'aristocratie ! On a osé arrêter des citoyens investis de la confiance du peuple, sous prétexte qu'ils n'avaient aucun mandat légal ! On aime mieux que la patrie périsse plutôt que d'être sauvée contrairement aux règles ! Eh bien, il faut aller à l'Hôtel de-Ville pour réclamer la liberté du passage. Il n'y a qu'un cri dans la foule : A l'Hôtel-de-Ville ! Et Saint-Huruge se remet en marche vers l'Hôtel-de-Ville, à la tête de la députation. Mais c'est en vain qu'il demande à être introduit : les représentants de la Commune refusent d'admettre devant eux des hommes sans caractère et sans mission réelle, envoyés par un attroupement de particuliers dépourvus de tout titre.

Tandis que la députation se morfond à la porte, on s'impatiente au Palais-Royal. La nuit s'écoule sans apporter de solution, et le bruit court que les premiers envoyés ont été éconduits. Eh bien ! il faut en nommer d'autres. Et cette fois, pour enlever autant que possible tout prétexte au mauvais vouloir, on aura soin de choisir cinq citoyens *domiciliés,* à la tête desquels on place un médecin,

1. *Mémoires* de Bailly, III, 150.

2. *Révolutions de Paris,* n° VIII, p. 10. Dans plusieurs récits, on fait arriver la troupe de Saint-Huruge jusqu'à la barrière des Bonshommes, qu'elle trouve fermée. « Saint-Huruge avait devancé ces précautions et était déjà parvenu, avec une centaine de bandits, à Passy, où la maréchaussée s'opposa à son passage, » dit le chevalier de la Rue, dans son *Hist. du 18 fructidor*, p. 103.

le sieur Gondran, capitaine de la garde parisienne. Après quelques difficultés, cette nouvelle délégation est introduite par faveur toute spéciale. Elle expose au maire, au commandant-général, aux municipaux les inquiétudes et les appréhensions patriotiques des citoyens ; elle réclame un caractère légal pour porter leurs doléances à l'Assemblée nationale, ou tout au moins une autorisation.

L'une et l'autre demande leur sont refusées, mais on consent à ouvrir enfin les portes à la première députation, chargée de la motion principale [1]. Les instances de celle-ci ne sont pas plus heureuses. On leur met sous les yeux les funestes conséquences d'un projet qui irait violer la Liberté jusque dans son sanctuaire et déshonorerait le patriotisme en lui donnant les apparences d'une faction :

« De quel droit prétendaient-ils ériger leurs opinions en dogmes sacrés, auxquels on serait forcé de souscrire sous peine de mort ? Qui les avait nommés législateurs de l'Etat, ou censeurs de la constitution et des lois ? S'ils avaient quelques idées utiles à présenter, que ne les communiquaient-ils à leurs districts, comme de bons citoyens, au lieu de troubler l'ordre public par des attroupements ? S'ils voulaient les adresser à l'Assemblée nationale elle-même, ils étaient les maîtres de rédiger un mémoire comme particuliers, et l'on permettrait à quelques-uns d'entre eux de se rendre à Versailles pour le porter. Mais les représentants de la commune ne pouvaient ni donner un caractère public à des hommes qui n'avaient aucune mission légale, ni autoriser des démarches aussi contraires aux principes que pernicieuses à la nation entière. [2].

La résistance de la Commune semble fort catégorique et fort vigoureuse. Remarquons pourtant que la proposition de rédiger un mémoire comme simples particuliers et de l'envoyer à Versailles par quelques-uns d'entre eux était un compromis fort caractérisé. Ce mémoire ne pouvait être que la motion votée au Palais-Royal. Pendant que deux députés partaient pour Versailles, les autres revenaient au café de Foy. Le citoyen Josserand s'était lassé d'abriter

1. D'après le récit de Bailly, qui n'est pas d'une netteté extrême, Saint-Huruge serait revenu à la tête d'une troisième députation. Ce doit être celle-ci, qui pouvait passer pour une troisième, en effet, si l'on oubliait qu'elle n'était autre que la première, d'abord consignée à la porte et reçue seulement après la seconde. Il la range sous la rubrique du 30 août, mais sa phrase semble indiquer qu'elle n'eut lieu que le lendemain, et, en effet, au milieu de ces va-et-vient, et quand, suivant Gorsas, le départ pour Versailles n'avait commencé qu'à onze heures du soir, le lendemain avait eu plus que largement le temps de venir.

2. *Moniteur* du 4 septembre.

toute la nuit cette masse de clients tapageurs qui maltraitaient les tables et les banquettes et qui, d'ailleurs, faisaient plus de bruit que de dépenses. Il avait sommeil, il voulait se coucher, il les avait donc mis poliment à la porte. Au fond, le citoyen Josserand, malgré sa tente tricolore et l'étalage de zèle civique nécessité par sa clientèle, était un patriote tiède et médiocre [1]. Mais les enragés n'avaient pas lâché pied : ils attendaient devant la porte, et ce fut là que la députation vint leur rendre compte de sa mission.

Dès le matin du 31 août, la foule, avide à son tour de savoir ce qui s'était passé, remplissait déjà le Palais-Royal et assiégeait le café de Foy. Cette journée devait être celle de Loustalot, comme la veille avait été celle de Saint-Huruge. Déjà les motions violentes se reproduisaient dans tous les groupes quand un jeune homme éleva la voix au milieu du café pour réclamer un moment d'attention. On le reconnut aussitôt pour celui qui, deux mois auparavant, avait fait décider la rentrée en prison des gardes françaises délivrés par le peuple. C'était Loustalot, le collaborateur de Prudhomme. Il s'établit un profond silence, et Loustalot parla en révolutionnaire, mais non en énergumène, avec une hardiesse exempte de toute violence, en démontrant à la foule qu'elle n'avait aucun droit d'aller signifier ses volontés à Versailles, particulièrement aucune juridiction sur les députés de province ; que le seul moyen pratique était d'obtenir de la Ville une assemblée générale extraordinaire des districts, où l'on délibérerait sur le *veto* et sur les sujets de mécontentement contre les députés de Paris, sur leur maintien ou leur révocation. Le discours fut acclamé et Loustalot nommé tout d'une voix, avec sept autres citoyens, pour aller porter ce vœu à l'Hôtel-de-ville [2].

On attendit longtemps leur retour. Vers deux heures de l'après-midi, deux des députés revinrent pour faire patienter la foule : la Commune ne devait se réunir qu'à six heures, et La Fayette, en apprenant que le nouveau projet tendait à détourner le peuple d'aller à Versailles, leur avait promis de les présenter à l'assemblée municipale. A dix heures du soir, on attendait encore sans tumulte,

1. Le 4 décembre 1791, Josserand et son café étaient dénoncés comme aristocrates à la Société des Amis de la Constitution (*Journal des Débats*, à la date).

2. Michelet, *Hist. de la Révolution*, livre II, ch. 7. *Révolutions de Paris* et *Moniteur, loco citato*. Il est remarquable que le *Moniteur* et le journal de Prudhomme, bien qu'inspirés par un esprit très différent dans le récit de ces événements, les racontent absolument de la même manière et souvent avec des phrases toutes semblables.

quand le retour de la députation fut signalé. Elle revenait fort déconfite. Au discours et aux conclusions de l'orateur, la Commune avait répondu qu'elle persistait dans son intention irrévocable de ne recevoir des députés que d'un corps légalement constitué : si elle les avait admis, c'est parce qu'on l'avait assurée de leur part qu'ils venaient proposer des moyens de rétablir le calme au Palais-Royal. « Nous n'avons rien de plus à vous dire, » avait sèchement conclu le président, et l'on juge de la colère du café de Foy en entendant ce récit. Cependant elle s'exprima avec moins de violence que la veille. « La raison s'était fait jour à travers le délire patriotique ; » il ne se trouva plus personne pour proposer de se porter sur Versailles ; un orateur ouvrit l'avis de se rendre quand même, le lendemain, dans les districts, en uniforme, et ceux qui n'en portaient pas « bien mis et bien peignés, » afin de démontrer que, malgré les bruits malveillants, ils n'avaient rien de commun avec les pauvres diables employés dans les ateliers nationaux de Montmartre.

Et le marquis de Saint-Huruge, qu'était-il devenu au milieu de ce changement à vue qui venait de lui enlever la direction du mouvement? Intervertissant son rôle pour s'attribuer une importance nouvelle, il s'était mis à la tête d'une patrouille bourgeoise et, à la surprise générale, se promenait dans le jardin pour observer les attroupements et y maintenir le bon ordre. Dans le *Mémoire succinct* qu'il publia en prison [1], Saint-Huruge dit que La Fayette avait cru devoir lui confier le commandement dans le Palais-Royal, pour surveiller les démarches et contenir les émissaires des aristocrates. C'est la traduction libre d'un fait réel que nous trouvons dans les *Mémoires* de Bailly. Bailly raconte, en effet, qu'en recevant à l'Hôtel-de-Ville la députation guidée par le marquis, il fit des représentations à celui-ci, l'engageant à se poser en conciliateur, et que Saint-Huruge, qui n'était pas aussi diable qu'il en avait l'air quand on savait le prendre, s'y engagea formellement ; il ajoute que La Fayette l'exhorta à revêtir l'uniforme national, qu'on eut soin d'en répandre le bruit et qu'il devint ainsi suspect aux turbulents de son parti.

Pendant ce temps, voici ce qui se passait à Versailles. Les deux députés du Palais-Royal dont le départ avait été autorisé s'en étaient

1. *Mémoires*. III, 152. *Chronique de Paris*, du 2 septembre.

allés trouver le comte de Lally-Tollendal et, en lui remettant la motion pour qu'il en fît part à l'Assemblée, ils lui avaient remis également la liste des députés proscrits, comme traîtres et aristocrates. La lecture de cette motion insolente et le récit de Lally-Tollendal à la tribune furent accueillis par des cris d'indignation, qui redoublèrent quand le président donna lecture d'une lettre menaçante qu'il venait de recevoir :

« L'assemblée patriotique du Palais-Royal a l'honneur de vous faire part que si le parti de l'aristocratie, formé par une partie du clergé, par une partie de la noblesse et cent vingt membres des communes ignorants et corrompus, continuent de troubler l'harmonie, et veulent encore la sanction absolue, quinze mille hommes sont prêts à *éclairer* leurs châteaux et leurs maisons, et les vôtres particulièrement, Monsieur. »

Cette lettre était-elle anonyme ? était-elle signée ? Elle était anonyme, dit formellement le *Moniteur*. Elle était signée du marquis de Saint-Huruge et de quelques autres noms, disent le *Journal de Paris* et le *Mercure de France*. Saint-Huruge l'a nié formellement, et il faut l'en croire, car il eût été trop facile de le confondre. Dans son *Mémoire succinct* il nous apprend qu'il envoya des lettres de démenti au *Journal de Paris*, qui se refusa par deux fois à les insérer [1]. Il se pourrait très bien que ce journal et les autres qui ont dit comme lui aient confondu la lettre avec la motion, ou pris une rumeur d'ailleurs fort vraisemblable pour l'expression d'un fait. Il n'était question alors que de Saint-Huruge : c'était l'homme puissant et redoutable du moment ; tout ce qui venait du Palais-Royal venait de lui : cette lettre, qui suivait la motion et n'en était que la traduction brutale, semblait trahir sa main à chaque ligne ; il ne dut y avoir qu'un cri après la lecture : c'est de Saint-Huruge !

Toute cette séance de l'Assemblée prouve combien le danger lui semblait grave. Il n'est pas un discours qui n'annonce l'imminence d'un péril mortel et la volonté de périr à son poste. « Catilina est aux portes de Rome ; Catilina menace d'égorger les sénateurs, » s'écriait Goupil de Préfeln. Un membre demandait que chaque député fût autorisé à envoyer sur le champ un courrier dans sa province pour prévenir les menaces des factieux du Palais-Royal. On parlait

1. On peut voir l'une de ces lettres au nº IX des *Révolutions de Paris* ; elle est fort catégorique et paraît concluante.

de transférer l'Assemblée dans une ville éloignée de Paris ; M. de Clermont-Tonnerre, en un discours énergique, portait cette proposition à la tribune, pour le cas où le maire et le commandant de la milice nationale de Paris, mandés à l'Assemblée, ne pourraient répondre de la liberté de ses délibérations, et voulait en outre que les tribunaux informassent contre les auteurs de l'attentat. Mounier enfin, pour nous en tenir là, proposait l'amnistie et une récompense de 300,000 livres à qui viendrait dénoncer les instigateurs du complot.

Le lendemain, 1er septembre, la Commune, « profondément indignée » de ce qui s'était passé au Palais-Royal, et voyant avec douleur que « lorsque soixante districts sont ouverts au zèle des citoyens..., on continue à profaner par des calomnies atroces et des motions sanguinaires la demeure d'un prince également chéri et honoré de la nation,... blessée d'avoir vu la dignité de la chose publique compromise par les menaces et les gestes que se sont permis, jusque dans son sein, des particuliers qui se sont dits *députés par les habitués du Palais-Royal,* (on les accusait d'avoir à plusieurs reprises et avec affectation porté la main à leurs cous, pour indiquer aux représentants de la commune que leur vie était en danger) [1],... avertie... qu'elle a un devoir sacré à remplir,... déclare qu'elle persiste invariablement dans ses arrêtés contre les attroupements et les motions du Palais-Royal,... charge le commandant général de déployer toutes les forces de la Commune contre les perturbateurs du repos public, de les faire arrêter et constituer dans les prisons, pour leur procès être instruit selon la nature des délits. » Elle ordonnait, en outre, non seulement que cet arrêté serait envoyé à tous les districts pour qu'ils veillassent à son exécution, mais que chaque membre serait invité à le signer, « afin qu'il devienne un désaveu authentique de tous les excès et désordres dont la Ville de Paris aurait éternellement à rougir, si de vrais citoyens pouvaient être soupçonnés d'y avoir pris part [2]. » L'énergie inusitée de ces termes témoigne de l'émotion profonde qu'on avait ressentie. Il faut se reporter aux récits des journaux du temps, aux séances de l'Hôtel-de-Ville et de l'Assemblée, à toutes les mesures prises alors pour comprendre quelle fut et surtout quelle

1. *Révolutions de Paris,* nº VIII, p. 20.
2. *Procès-verbaux de la Commune. Journal de Paris,* du 3 septembre.

avait failli être l'importance révolutionnaire de cette soirée du 30 août, quelle agitation, quelle terreur elle avait répandue à Paris et à Versailles. Peu s'en fallut qu'elle ne prît place entre le 14 juillet et le 6 octobre parmi les grandes journées de la Révolution. Dans son avortement même, elle n'échoua pas complètement, et le *veto* absolu y périt : après avoir maté l'insurrection, on recula devant elle.

Le soir, à dix heures et demie, Saint-Huruge était arrêté (relâché d'abord, dit-on, il fut ressaisi ensuite), conduit à l'Hôtel-de-Ville et de là à l'Abbaye, d'où il fut transporté le lendemain, 3 septembre, au Châtelet [1]. Après lui, on s'empara également de l'abbé Bernard et du baron Detaintot. Il fut question aussi d'arrêter Camille Desmoulins, ou du moins le bruit de son arrestation courut [2].

VICTOR FOURNEL.

(*La suite prochainement.*)

1. V. plus loin l'extrait du Registre d'écrou.
2. *Révolutions de Paris*, n° IX, p. 14.

CLUBS ET CLUBISTES DU MORBIHAN

DE 1790 A 1795 *

Le Club de Vannes

IX

LES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ

(*Décembre 1792 à octobre 1793*).

Les procès-verbaux du club de Vannes reprennent le 6 décembre 1792, l'an Ier de la République française, sous la dénomination nouvelle de *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité*. Il y avait eu, par conséquent, au moment des élections à la Convention, une reconstitution de la Société avec changement de dénomination [1]. Il semble que les modérés aient laissé la place aux ardents, car le nombre des sociétaires présents aux séances diminue de plus en plus. Ces séances, on en réduit le nombre à deux seulement par semaine, puis on les limite aux jours de réception des courriers; et, le 1er avril 1793, on fut obligé de n'en pas tenir, parce qu'il n'y avait que cinq membres présents.

Dès le 18 janvier 1793, on se préoccupait de cette désertion ; le citoyen Le Goaesbe de Bellée, ancien député suppléant aux Etats généraux, membre de l'administration départementale et président du club, faisait décider qu'à l'avenir les votes seraient valables, quelque réduit que fût le nombre des votants. C'était sans doute la

* Voir la livraison de septembre 1885.

1. La réception du citoyen P. Toussaint Gaillard Kerbertin, conventionnel démissionnaire et procureur général syndic du département, nous apprend le 8 décembre qu'à Ploërmel, d'où il arrivait, le club avait pris le nom de *Société des Amis de la République*. Il n'y avait donc pas eu uniformité dans les remaniements.

sinistre éventualité du dénouement du procès royal qui écartait les timides ; mais les ardents prenaient leur revanche, et, le 22 janvier, sur la motion de Poussin [1], on rédigeait une adresse à la Convention, par laquelle la Société déclarait « *qu'elle a toujours adhéré et adhèrera toujours à tous ses décrets rendus et à rendre, et particulièrement à ceux qui concernent et concerneront Louis Capet.* » En même temps, on députait à tous les corps administratifs, pour les inviter à prendre une semblable délibération. C'est ce qui fait dire encore, de nos jours, aux anciens de Vannes, qu'un tel a voté la mort du roi : un tel n'était pourtant pas député à la Convention ; mais il faisait partie d'un corps constitué et il avait adhéré aux décrets.

Ce fut seulement le 24 janvier 1793 qu'on apprit à Vannes l'issue du procès par une lettre de *Le Malliaud et Lequinio annonçant la mort de Louis Capet.* Elle fut lue aux applaudissements de l'assistance et l'on rédigea une adresse à la Convention, par laquelle la Société déclarait de nouveau *adhérer sans réserve* à tous ses décrets.

Le club est donc en partie responsable du sang de Louis XVI.

Cependant, comme si l'on avait voulu s'étourdir, on était en fête quelques jours après. Le procès-verbal du 28 est à citer textuellement :

« A l'ouverture de la séance, on a donné lecture de quelques paragraphes des derniers bulletins en faveur de nos frères les *fédérés du Finistère.* Cette lecture a été suivie de leur part de plusieurs chansons patriotiques pleines de l'énergie dont ils paraissent être remplis. Un membre de la Société monté à la tribune a donné à leur *zèle fédératif* les éloges les plus mérités, auxquels un d'eux a répondu avec *un laconisme et des expressions dignes de servir de leçons aux héros de l'antique Lacédémone.* Le dépôt du discours demandé et obtenu honore nos archives, et il a été arrêté par la Société que lecture en serait donnée à la prochaine séance.

Les *Dames citoyennes*, du haut de leur tribune, ont déployé leurs voix enchanteresses, et la voûte de cette enceinte a retenti de l'hymne célèbre des Marseillais.

Une *parodie* de cet hymne a été chantée par un des fédérés, et cette séance a été terminée, de part et d'autre, par *les témoignages* NAIFS *de la fraternité la plus parfaite.* »

1. Le président du club était depuis la séance précédente le citoyen Desgatines qui, sur la demande des dames citoyennes, chantait parfois en séance des airs patriotiques et s'était fait ainsi une réputation toute spéciale.

Mais, en dépit de ces chants et de ces fêtes, l'émotion avait été forte : la réaction se fit sentir, et du 2 au 24 février on ne constate que la lecture des bulletins de la Convention [1].

Pendant le mois de mars, les troubles occasionnés par la réquisition des trois cent mille hommes semblent réveiller pendant un instant le club de sa torpeur. Le 22, Bachelot est chargé de rédiger une adresse aux corps administratifs pour faire raser les châteaux forts ; le 23, on propose d'imposer les aristocrates plus que les autres citoyens ; le 26, on députe au département pour le prier de faire abattre tous les clochers des paroisses de campagnes, d'enfermer toutes les personnes suspectes, en particulier les religieuses, et de ne leur donner que 20 sous par jour ; puis, comme épuisé par ce nouvel effort, le club s'endort de nouveau : le 1er avril, il ne se présente que cinq membres et l'on ne tient pas séance.

De temps en temps, un soubresaut violent faisait cependant bien voir que la bête n'était point morte. Le 23 avril, on adoptait la motion d'écrire au ministre de l'intérieur pour faire transférer les *prêtres réfractaires* au mont Saint-Michel, et de réduire leur traitement journalier à 10 ou 15 sols. Le 27, on votait une adresse à la Convention pour demander l'établissement d'un *Tribunal révolutionnaire* dans chaque chef-lieu de département, et l'on proposait une gratification pour tout citoyen qui fera prendre un prêtre réfractaire, avec une imposition spéciale pour la commune où le prêtre aura été pris...

Les grandes crises approchaient. On avait peur de l'anarchie. Le 27 avril, dans la même séance où l'on avait réclamé un tribunal révolutionnaire, on rédigeait une adresse à la commune de Paris pour lui *retracer le crime* dont elle se rendait coupable en prenant sous sa protection Marat décrété d'accusation. Le 2 juin, à la nouvelle de l'invasion de l'Assemblée, on adhéra aux arrêtés du département du Finistère, pour l'envoi à Paris d'une force départementale destinée à rendre la Convention *libre*, et à la délivrer des étreintes de la Montagne. Ce jour-là, le club montra une lueur d'énergie raisonnable, mais il ne se doutait guère qu'il venait de signer son arrêt de mort.

1. Le 13 février seulement on remarque cet incident : « Le citoyen Monge, ministre de la marine, accuse réception de l'adresse du département du Morbihan aux marins, mais fait observer que dans la vignette de la proclamation il y avait des *fleurs de lis.* »

On sait comment échoua piteusement la tentative de résistance armée contre le despotisme de la Montagne : la déroute de Vernon, qui anéantit l'armée du Calvados, fut en même temps la déroute du soi-disant modérantisme, qui, dès la fin de juillet, prend non moins piteusement ses précautions contre les projets de vengeance montagnarde, à l'aide des apologies les plus humbles. On peut dire que les administrations et les clubs en Bretagne tenaient en général pour la Gironde ; aussi, est-ce dans ce pays que les Girondins fugitifs trouvèrent le plus sûr asile. Le Finistère paya son attachement en livrant au bourreau la tête de ses vingt-six administrateurs. Dans le Morbihan, qui n'avait fait que suivre le mouvement, on se contenta de la prison. Mais, avant que Prieur de la Marne ne vînt exercer les terribles représailles, on avait essayé de se justifier. Le 16 juillet 1793, les administrateurs du département du Morbihan avaient lancé une *adresse aux Français* pour désabuser « ceux qui auraient conçu quelque soupçon sur la sincérité de leur attachement à l'unité et l'indivisibilité de la République française. » La lecture en fut couverte d'applaudissements au club, le 21, et la Société, qui se sentait coupable au même titre que le département, déclara sans réserve adhérer aux principes posés dans l'*adresse aux Français*.

J'ai sous les yeux un exemplaire de ce curieux document qui fut répandu partout avec profusion [1]. On y expose fort habilement que l'on n'a fait, en somme, que suivre l'avis des représentants alors en mission dans le département, et dans un moment « où l'interruption des correspondances laissait errer l'imagination sur les désastres subis par la Convention et propager l'idée de sa dissolution complète. » Or, les représentants Gillet et Merlin, consultés sur la situation de Paris par les administrateurs pendant un de leurs passages à Vannes, avaient « avoué qu'ils n'y concevaient plus rien depuis leur départ... Ils ne purent s'empêcher de redouter avec nous la dissolution de la Convention nationale, et ils nous dirent, sur notre demande, que le parti à prendre, dans ce cas, eût été de rassembler dans un autre lieu que Paris les membres de la Convention dispersés dans les départements, ainsi que les suppléants, pour former,

1. Il comprend quatre pages in-4° de l'imprimerie J.-M. Galles, signées : J. Esnoul, président, Le Febvrier, Letohic, Danet aîné, Le Bouhellec fils, Boullé cadet, Pouliquen, Bienvenu, Fages, Poussin, Dubodan fils, Dufeigna, Gaillard-Kerbertin, Lemerer, Moreau, Perrier, Boullé aîné, Lauzer, administrateurs. — Gaillard, procureur général syndic.

au moins provisoirement, *une nouvelle représentation nationale.* Nous venons de dire que, depuis les événements, ils en avaient jugé comme nous. » — Quelle devait être notre conduite dans ces circonstances? s'écriaient les administrateurs. Un décret portait que la Convention serait entourée d'une force départementale, « signe caractéristique de l'intérêt commun qui constitue l'unité et l'indivisibilité. » Ce décret était resté sans exécution, mais il n'était pas rétracté. La conduite des administrateurs a donc été toujours correcte, guidée par les missionnaires de la Convention, appuyée sur ses décrets... « Nous voulons l'unité et l'indivisibilité de la République, affirmaient-ils. Toute idée de fédéralisme est loin de nous. Nous ne voulons de fédération que celle qui réunit tous les Français ! »

Mais ces magnifiques protestations ne pouvaient sauver ni l'administration qui avait concouru à l'armée de résistance contre les manifestants du 31 mai, ni le club qui avait voté, le 18 juin, une adresse à la Convention « pour lui témoigner l'indignation de la Société contre les anarchistes. » L'arrêt de mort avait été signé au comité de Sûreté générale, et Prieur de la Marne, l'exécuteur de ses hautes œuvres, se dirigeait vers la ci-devant Bretagne.

Le 22 octobre 1793, premier jour de la première décade du deuxième mois de la deuxième année républicaine, Prieur arrivait au club, dont voici le curieux et dernier procès-verbal :

« La séance a été ouverte par la lecture du procès-verbal de la dernière et des nouvelles satisfaisantes de l'armée de l'Ouest. Un de nos frères d'Auray a demandé et obtenu la parole pour la lecture d'un discours patriotique intitulé *Eloge des Clubs.* Il a été interrompu par l'*arrivée du représentant du peuple* (PRIEUR) et des envoyés du pouvoir exécutif. Un membre a demandé que le discours dont la lecture avait été entamée fût déposé sur le bureau et qu'il en fût fait mention honorable au procès-verbal. La demande, convertie en motion, a été adoptée. Le président a témoigné au représentant du peuple et aux envoyés du pouvoir exécutif toute la joie et toute la satisfaction qu'éprouvait la Société en les recevant dans son sein, et les a invités, au nom de la Société, à prendre place au bureau. *Le Prieur,* représentant du peuple, a fait un discours long et énergique sur les sociétés populaires et sur la conduite énergique et vraiment républicaine qu'a tenue la Convention dans les circonstances difficiles qui ont failli perdre la France. Il a été accueilli par des applaudissements longtemps prolongés. -- Un envoyé du pouvoir exécutif a fait à la Société un rapport sur l'accomplissement de la mission dont il avait été chargé pour les ports de Brest et de Lorient. Sur l'invitation de Le Prieur, la Société a chanté avec l'enthousiasme du républi-

canisme l'hymne patriotique des Marseillais. Le président a déclaré lever la séance après en avoir convoqué une autre pour le lendemain.

Ainsi signé : GOUBY, *secrétaire ;* LEGOAESBE, *président.* »

J'imagine que *la joie* témoignée par le citoyen Le Goaësbe, en recevant Prieur, n'était pas absolument sincère, et que les applaudissements *réitérés* de l'assistance étaient un peu dictés par la crainte. Ex-député suppléant pour Ploërmel aux États généraux et ancien administrateur du département, Le Goaësbe n'avait pas signé l'*Adresse aux Français ;* mais on savait bien qu'il en partageait les sentiments. Ce fut cependant ce qui le sauva. Le club fut fermé d'autorité, les administrateurs du département jetés en prison et Le Goaësbe trouva place dans la constitution de la *Société populaire montagnarde* que Prieur substitua immédiatement à la Société des amis de la Liberté et de l'Egalité. Quelques jours après, un morveux, comme on disait alors, Jullien, satellite de Prieur et fils du conventionnel [1], régénérait de même le club de Lorient, sans que personne osât faire la moindre résistance.

X

SOCIÉTÉS POPULAIRES ET SANS-CULOTTES

La Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité de Vannes avait joué de malheur. Pour se justifier, elle s'était permis de faire du zèle au mois de septembre, et, le jour même où elle fut dissoute par Prieur de la Marne, partait de Paris à son adresse une curieuse lettre de félicitations du club des Jacobins. Cette lettre fut reçue par la Société républicaine des sans-culottes régénérés, qui l'annexa aux feuilles volantes constituant ses rares procès-verbaux, et je crois devoir la reproduire intégralement, comme oraison funèbre :

« A la Société républicaine de Vannes, département du Morbihan, — Paris, le 3e jour du 2e mois de l'an deux de la république française, une

1. Dans une fort bonne étude, récemment publiée dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* sur la Terreur à Vannes, M. Caradec a confondu ce blanc-bec avec son père. Je dis *ce blanc-bec* avec intention, car, si la Révolution ne nous avait habitués à ces spectacles, on pourrait être stupéfait de voir avec quelle docilité tout le département, si bruyamment républicain, si insolemment tyrannique, se courba terrorisé sous la badine de cet échappé de rhétorique, que les Montagnards eux-mêmes appelaient, comme nous le disons plus haut, le *morveux de Robespierre.*

et indivisible. — Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, séante aux ci-devants Jacobins Saint-Honoré — Comité de correspondance.

« Frères et amis, l'adresse que vous avez envoyée à la Convention le 11 septembre dernier a été lue publiquement dans l'une de nos séances. Les idées justes et les vues bienfaisantes que cet écrit renferme ont été aperçues, goûtées, accueillies par la majorité de nos frères de Paris. Et comment n'y auraient-ils pas applaudi, lorsque le législateur lui-même, pénétré de la justice de vos réclamations sur le témoignage *des assignats à face ou à caricature royale*, s'est empressé d'ériger vos demandes en principe et de convertir vos pétitions en loi. Applaudissez-vous d'enfanter souvent d'aussi bonnes idées, et, puisque l'Egalité elle-même reconnaît un droit d'aînesse parmi ses enfants, que l'on sache enfin que tous ceux qui peuvent y prétendre ne sont autres que les citoyens éclairés et qui se consacrent à votre exemple à la recherche du bien général, imprimant sur leurs travaux respectables le respectable sceau de l'utilité publique. — Salut et fraternité. — Les membres du comité de correspondance : ROUSSEAU, CAZALÈS, BLANCHET, LOCHARD, GAUTIER, etc. »

Explique qui pourra comment des gens reconnus pour mériter un diplôme de droit d'aînesse du patriotisme par le club des Jacobins lui-même furent déclarés suspects de modérantisme par l'émissaire d'un pouvoir émané de ce même club. Ce qu'il y a de certain, c'est que le huitième jour du deuxième mois de l'an second, etc. (ces malheureuses dates n'en finissent pas), nous nous trouvons en présence d'une adresse de la *Société populaire de Vannes* à tous les officiers municipaux des communes voisines, pour les inviter à venir fraterniser en séance générale « et là, y entendre la lecture des lois bienfaisantes qui ont régénéré un grand peuple, les discours patriotiques que chacun s'empresse à y débiter pour l'instruction de nos frères et leur faire connaître l'erreur où plusieurs ont été en agissant avec des principes opposés à ceux que doivent avoir des républicains. »

Cette adresse, que je crois inconnue jusqu'ici et qui est pourtant signée par *Prieur (de la Marne), président de la Société populaire,* se termine par cette apostrophe :

« Frères des campagnes! Nous voulons travailler ensemble à notre bonheur commun, à celui de l'univers entier : réunissons-nous ; venez nous entendre quand le temps vous le permet ; établissez au milieu de vous *un sanctuaire où vous viendrez, après les travaux de votre journée, pour vous éclairer sur les affaires publiques*, en faisant lecture des journaux patriotiques et des feuilles que nous nous empresserons de vous faire parvenir. C'est par ce *seul moyen que vous sortirez de la léthargie où vous ont conduits le fanatisme religieux et l'aristo-*

cratie, dont depuis des siècles vos ayeux ont été environnés. Nous vous attendons, *pour vous témoigner par l'accolade fraternelle* le plaisir que nous aurons de vous voir dans notre sein... »

On ne se contentait pas, dans ces *sanctuaires,* de lire les journaux, d'écouter des discours fraternels. Un des principaux moyens imaginés pour faire sortir les caractères de la *léthargie* où les avait plongés le fanatisme religieux consistait dans les chansons patriotiques. En voici une qui fut répandue à grand nombre d'exemplaires dans les sociétés régénérées du Morbihan et qui porte la signature de *Vérité Corbigny*, commissaire du pouvoir exécutif et l'un des acolytes de Prieur dans sa mission. C'est ce Corbigny qui prit un arrêté de translation du Tribunal criminel du Morbihan, de Vannes à Lorient, après en avoir fait emprisonner tous les anciens membres. Il n'allait pas par quatre chemins en fait de mesures dictatoriales, mais, lorsqu'il courtisait la muse, il ne lui faisait point violence. On en jugera par ces strophes qui furent, dit l'imprimé, *chantées pour la première fois à la Comédie de Lorient*, le 15 frimaire an II, et le lendemain au club de cette ville :

Air : *Aussitôt que la lumière,* etc.

Quel son frappe mon oreille !
Le monde en est agité ;
Le genre humain se réveille,
Au cri de la liberté.
Des tyrans l'heure dernière
A fait retentir les airs,
Et la terrible Mégère
Les plonge dans les Enfers.

O quel spectacle sublime
Présentera l'univers,
Quand d'un transport unanime,
Il aura brisé ses fers !
Quand verrons-nous les deux mondes
Abjurer de vains débats,
Et ne plus rougir les ondes
Que du sang des Potentats !

A ces fêtes triomphales
Nos bras auront concouru :
Et dans nos libres annales
L'Orient sera connu.

Un jour la reconnaissance
Des peuples en liberté
Au premier rang, dans la France,
Placera notre cité.

Notre marine intrépide,
Lasse de trop de forfaits,
De leur ministre perfide
Va délivrer les Anglais.
Si leur antique génie
Se réveille à notre effort,
Une heure à la tyrannie
Suffit pour donner la mort.

Pourquoi faut-il que la guerre
Précède la liberté !
Pour nous, chaque homme est un frère,
Le roi seul est détesté.
Dans les enfants de la France
Voyez donc vos défenseurs :
Ils ne cherchent la vengeance
Que contre vos oppresseurs.

Longtemps battu par l'orage,
Des Français l'arbre sacré
Couvrira de son ombrage
L'univers plus éclairé.
Autour de sa tige antique
Et sous la voûte du ciel
Nous ne dirons de cantique
Qu'en l'honneur de l'Eternel.

O Fille de la nature,
Sage et douce Égalité !
Contre les maux qu'elle endure,
Tu soutiens l'humanité.
La raison et mon courage,
Tout me dit d'aimer les Loix ;
Dieu n'a point fait son ouvrage
Pour les prêtres et les rois [1].

Je n'ai retrouvé que quelques fragments des procès-verbaux de la société populaire de Vannes.

Il ne paraît pas qu'elle ait fait grand bruit, ni qu'elle ait pris des

1. Signé. *Vérité Corbigny.* — S. L. N. D. In-8°, 4 p.

mesures extraordinaires. En élisant Le Goaësbe de Bellée pour vice-président le 27 brumaire, c'est-à-dire trois semaines à peine après sa régénération, elle témoigna persister dans les errements de la Société qui l'avait précédée. Pour le confirmer, elle donna, quelques jours après, un certificat de pur civisme au député suppléant Louis-Urbain Brüe, un bourgeois et un ci-devant modéré [1], qui ne put partir pour la Convention, afin de remplacer Lehardy guillotiné avec les Girondins, que muni de cette sorte de sauf-conduit politique. Un peu plus tard elle patronne, près de Prieur, le mémoire justificatif de tous les ex-administrateurs et magistrats emprisonnés au Petit-Couvent, qui sauvèrent leurs têtes en se déclarant plus révolutionnaires qu'ils ne l'étaient en réalité. Ce n'était cependant plus les bourgeois qui composaient la majorité du club, car voici un échantillon du style et de l'orthographe de l'un de ses secrétaires :

« Séance du 28 brumaire, l'an second de la république f'ançoise. (Le Goaësbe présidait). — El a été ouverte par lantré triomphante de la première réquisision des jeunes citoyens de Vannes qui sont venu demandé leurs camarade qui étois en prisons [2]. Lon a nomé une dépûtations vers le département a lefet dopt:nir leur élargisement. Les membre qui furent proclamé la veille se sont présenté pour prêter leur serment et ont été admis qui sont les citoyens Philippe pere, Ménard, Salles, Lemeute, Autissier et Toullic au milieu des aclamations. »

Nous allons trouver plus ample moisson de sans-culottisme au club de Lorient.

PHILIPPE MULLER.

(*La fin prochainement.*)

1. Voir l'étude publiée sur Brue, par M. Locpéran de Kerriver, sous le titre : *Un conventionnel lorientais*, etc. *Lorient*, Druilhet Lafargue, 1884, petit in-8° carré.

2. Ils entrèrent tambour battant, dit une note marginale. L'assemblée les reçut avec une chanson guerrière. — Ils demandai nt l'élargissement de cinq canonniers détenus « pour avoir refusé de marcher pour Pontivy quand ils furent requis. »

LES MARTYRS INCONNUS. — L'ABBÉ RACLOT

Le village de Chivet, dépendant du bailliage de Chaumont dans la généralité de Champagne, était, au XVIIe siècle, un pays pauvre. Le presbytère ne se distinguait des maisons les plus modestes que par la croix qui surmontait la porte de la petite cour où il était enfermé. L'église menaçait ruine.

Le 1er août 1767, un jeune prêtre, Joseph Raclot, avait pris possession de la cure ; c'était un enfant du pays. Né en 1741, au bourg de Montigny-le-Ré, situé à peu de distance, il avait désiré ne pas s'éloigner de sa famille. D'une grande piété, il trouvait dans cette petite paroisse la solitude qui convenait à son recueillement.

Heureux au milieu d'une population honnête et laborieuse, tout occupé de ses devoirs de pasteur, vivant loin du monde, il fut surpris par les événements de 1789. Il avait eu quatre ans auparavant la joie de voir bénir son église restaurée ; l'idée ne lui venait pas qu'il pût être séparé d'elle autrement que par la mort. Rien, en effet, ne troublait encore le calme des villages que la distance ou la difficulté des communications tenaient éloignés des villes. La philosophie, qui, à la Cour, avait sapé la religion, s'était peu à peu répandue parmi les bourgeois des villes, mais la secousse antireligieuse qu'allait ressentir la France n'atteignait pas les populations des campagnes. Là le coup frappé par les révolutionnaires fut d'autant plus violent qu'il était en quelque sorte imprévu. Pendant vingt ans l'abbé Raclot avait trouvé à Chivet un troupeau fidèle, acceptant avec une foi sincère ses enseignements, et rien, pendant ces vingt années, n'était venu troubler les méditations du prêtre ni l'existence tranquille et laborieuse des honnêtes gens qui respectaient ses vertus.

Aussi, lorsque l'abbé Raclot refusa le serment constitutionnel, fut-il défendu et protégé par tous les habitants du village. Les révolutionnaires n'osèrent le chasser de force et parurent pendant un

certain temps l'oublier. Aucun *intrus* ne se montra, et la paroisse ne s'aperçut pas des lois révolutionnaires, jusqu'au jour où un décret condamna en masse à la déportation tous les prêtres *insermentés*. Bien plus, on sait que la peine de mort était encourue par tout citoyen qui leur donnait asile. La présence d'un prêtre fidèle dans un village devenait ainsi un danger public. Dans une pareille situation, le devoir du prêtre lui commandait de s'éloigner, de se dénoncer lui-même, ou de se cacher, sans toutefois compromettre personne.

L'abbé Raclot ne pouvait se résoudre à prendre un parti ; il aimait cette paroisse de Chivet où il était arrivé à 26 ans et où s'étaient passées les plus belles années de sa vie ; il se savait aimé de ces braves paysans qui le suppliaient de rester. Son presbytère était assailli par tous, hommes, femmes et enfants. On jurait de le défendre ; on pleurait à l'idée de le voir s'éloigner.

Toutefois les menaces proférées contre le village par les Jacobins du bourg voisin décidèrent l'abbé Raclot à partir. Une de ses cousines, une veuve, Mme Monnoyer, qui avait une imprimerie à Neufchâteau, lui demanda de venir chez elle. Il arriverait vêtu en ouvrier, et se présenterait comme un typographe sans ouvrage.

Un soir donc, quittant l'habit ecclésiastique, tout couvert de ses larmes, il partit de Chivet, le bâton sur l'épaule, soutenant un petit paquet. Pour ne pas être vu de ses chers paroissiens, il s'éloignait à l'heure où les portes étaient fermées. Il marcha toute la nuit et arriva chez sa cousine qui ne parut pas le connaître ; et, prenant pitié du dénûment de l'ouvrier voyageur, elle l'occupa comme correcteur d'épreuves. C'était le 14 septembre 1792.

Pour ne point compromettre sa cousine, il s'étudia, dès le jour de son arrivée à Neufchâteau, à ne rien laisser paraître du caractère sacré dont il avait été revêtu. Mais, lorsqu'il se trouvait seul dans sa chambre, il priait pour Chivet, pour la France, pour les victimes et aussi pour les bourreaux.

L'horrible année 1793 s'écoula pour lui, dans un calme relatif. Pourtant, depuis le décret du 10 octobre établissant le gouvernement révolutionnaire, la guillotine fonctionnait sans trêve ni merci, unissant dans la mort Marie-Antoinette et les Girondins, la victime et ses ennemis. La haine contre tout homme ayant appartenu à l'Eglise devenait féroce. L'imprudence d'un ami causa, dit-on, la perte de l'abbé Raclot. Peut-être les espions, qui se glissaient partout, avaient-ils remarqué chez le correcteur d'épreuves peu

de sympathie pour les hommes et les crimes du jour. Il restait muet, en effet, quand autour de lui retentissaient des paroles impies. C'en était assez pour le rendre suspect. Une lettre à lui adressée, sous son faux nom cependant, mais décachetée à la poste, amena aussitôt son arrestation. Conduit à Mirecourt, il fut dans les vingt-quatre heures traduit devant le tribunal révolutionnaire.

Le 8 février 1794, il monta sur l'échafaud. Sa mort fut héroïque et son supplice horrible. Le bourreau, nommé Chapelain, avait mal monté son horrible machine : une première fois, le couperet, en tombant, ne fit qu'entamer la nuque. Il fallut le relever. Au second coup, la tête resta encore pendue au corps. Un cri d'horreur et d'indignation partit de la foule. Le bourreau, troublé par les huées du peuple, n'osa pas faire jouer une troisième fois le couperet, et, prenant un couteau, acheva de scier la tête au milieu des hurlements et des injures. On se hâta d'emporter le corps. Le bourreau, effrayé de la colère du peuple, s'enfuit aussitôt.

Les chrétiens, qui se mêlaient toujours aux brigands autour des échafauds, purent avoir les restes vénérés de ce martyr de la foi et les enterrèrent. En 1853, Mirecourt les rendit à la paroisse de Chivet qui les reçut en grande pompe.

Il repose maintenant dans cette église restaurée par ses soins, au milieu des descendants de ses chers paroissiens.

Dans le même moment deux prêtres du même diocèse échappaient à la mort. L'un, l'abbé J.-B^te^ Mathieu, était caché dans une cave par un jardinier de Chaumont et y restait sans voir la lumière du jour jusqu'en 1801. Qu'on songe à ce qu'il dut souffrir ! Malgré les infirmités qu'il contracta dans un lieu aussi humide, il mourut à 64 ans et sa pierre tombale porte cette inscription.

« Ci gît Jean-Baptiste Mathieu, chanoine h^re^ du diocèse de Langres, décédé le 11 juin 1829. Il passa 8 ans caché dans une cave pour avoir refusé le serment. »

L'abbé François Goivet, chapelain de l'église Saint-Martin à Langres, avait continué, sous la Terreur, à porter les sacrements aux malades. La populace ameutée contre lui l'attend au sortir d'une maison, lui lie les mains, et l'entraîne à la promenade publique de Blanchefontaine pour le pendre à un tilleul.

Là, ces bêtes féroces voulurent se donner la jouissance des tortures du supplicié. Tandis qu'on attachait la corde à une branche, on dansait autour de lui en chantant la Marseillaise. Le délai apporté

à son supplice par les monstres qui se donnaient l'odieux plaisir de l'injurier avant de le tuer, le sauva.

Une femme du village de Corlée, situé à quatre kilomètres, était arrivée dans cette commune en courant et avait ameuté les paysans. Armés de bâtons et de fourches, ils gravirent la montagne, arrivèrent à la promenade, chassèrent les sans-culottes et emmenèrent chez eux l'abbé Goivet. Mais, comprenant que le lendemain, on viendrait le leur reprendre, ils le cachèrent dans une voiture de paille, et le conduisirent ainsi à petites journées à la frontière de Suisse.

De pareils faits prouvent que si les espions, les lâches et les bourreaux hurlaient : Vive la République ! la nation française était foncièrement bonne et attachée à la foi catholique. Elle ne tarda pas à le montrer, et elle le montrera encore.

ALFRED DE BESANCENET.

CONFESSION, SOUVENIRS & BAVARDERIES

DE

FANI ROSEVAL

Actrice des Variétés Amusantes, en l'an III*

10 germinal, au soir.

La belle Eléonore — c'est elle qui m'assura qu'on lui donnait de cet adjectif — me raconta donc que l'austère Panche, son père, mon Cassandre, est un franc-maçon.

Je fis, là-dessus, une moue longue d'une aune. Je connais bien ces galfretiers-là. Ils rentrent dans le nombre des espèces que j'exècre, pour le mal qu'ils m'ont fait. D'ailleurs, on en parlait souvent dans les coulisses de nos théâtres, et presque tous les agréables de la Cour et les petits-maîtres de la Ville, qui y venaient étaler leurs grâces, en étaient. A ce moment, tout l'univers était persuadé que cela était uniquement une réunion d'honnêtes gens d'esprit, libertins, chamarrant la débauche d'une touche de philosophie, donnant des banquets, des concerts et des bals. On nommait leurs cachettes des *loges,* comme dans les théâtres ou chez les fous. Mais cela avait la renommée d'être hanté par la bonne compagnie. Il y en avait même de femmes, dont l'une était présidée par une grande dame folle qu'on nommait la princesse de Vaudémont. On m'avait proposé d'en être. Mais, depuis mon enfance, j'avais flairé le sac et j'en connaissais le fond, et j'ai contre eux une rancune bien tenante. En surplus, c'était l'ignoble Raucourt qui me fit cette proposition, et il était reçu parmi nous qu'on se déshonorait pour aller quelque part où elle fût intime.

Cassandre, qui est de ce troupaillon, et qui, plus stupide que les autres, est plus crédule, a pris au sérieux une de leurs fanfrelucheries, qui est de remplacer les religions par la Franc-Maçonnerie. Il a commencé par sa fille. Il en avait fait par là, dès l'âge le plus

* Voir la livraison de septembre 1885.

tendre, le jouet de tous les hommes qui hantaient sa maison et qui la voulaient bien.

Toutefois la pauvrette, qui, sans cette manigance de franc-maçonnerie, eût été charmante et vertueuse, et qui le voulait être, n'avait aimé que les deux seuls mortels qui l'eussent respectée : un ami d'enfance qu'elle ne me nomma point et qui avait disparu quand elle eut à l'entour de quinze ans, et un autre, qui est mon Pierrot, Nicolas ou Alcibiade Ceyrat. Il l'aimait à la folie, et elle l'adorait, comme du tems des pourpoints du roi Guillemot. Mais — c'est une farce comme au théâtre de la Foire Saint-Germain, — au moment de l'épouser, et où ils étaient l'un et l'autre en folie d'amour, elle se maria avec un autre, dont je ne lui demandai pas le nom, la laissant deviser à sa guise pour se remettre de son effroi, et sachant de longue date que le meilleur moyen de consoler ces colombes, c'est de les laisser roucouler pendant des heures entières.

Cela se passait le 4 thermidor de l'an dernier. Mais comme, tout en épousant son rival, elle adorait plus que jamais Alcibiade, elle lui jura de divorcer au bout de six mois et de revenir, tout à la chaude, l'épouser.

Son nouvel époux ne se soucia pas d'attendre si longtems. Il me paraît qu'au bout d'un mois, il fut las de la donzelle, comme il arrive souvent avec ces infantes qui n'ont que de la beauté, sans esprit et sans dignité, à moins qu'elles ne soient méchantes ou coquettes, ce qui retient en enrageant.

Au bout de deux mois, elle accourut donc auprès de son Alcibiade, toute blanchie, lavée, ravitaillée par le divorce, toute rougissante comme une Vestale, et toute prête à combler les vœux de son unique amour. Ainsi fit-elle : et voilà l'austère Panche beau-père d'Alcibiade Ceyrat. Mais voici, au bout de deux mois, mon Pierrot qui tombe en décadence, et se met à courir les champs, après une jolie drôlesse de servante qu'elle a eue et qu'elle nomme Julie Desmoulins. Celle-ci songe à épouser un gâte-sauce qu'elle a connu à l'hôtel de Coigny, et qui est un vaillant défenseur de la patrie, colonel, et ayant rassemblé un honnête magot en pillant les peuples vaincus. Elle a donc éconduit ce Ceyrat à qui elle reproche d'ailleurs diverses choses qui n'intéressent pas.

Tant est que ce bel Alcibiade est fou de moi, et qu'il rêve uniquement de divorcer pour m'offrir son nom, ses ardeurs et sa fortune qui est considérable. Mais je n'ai pas à me reprocher d'avoir

mis la poudre d'escampette dans ce ménage. Ce fut avant de m'avoir vue que le trouble vint et sans cause précise. Eléonore se mit à mépriser son mari comme stupide ; car, toute candide qu'elle est, elle est fine. Lui, il ne tarda pas à voir en elle une sorte de courtisane d'une espèce assez plate. Il a même employé à son égard un mot qui est nouveau, que je ne connaissais pas et qui est expressif. Il lui a dit qu'elle est *avachie* dans le cœur et l'esprit par l'éducation qu'elle a reçue.

Là-dessus, la farce de la Foire devient toute joyeuse et incompréhensible ; et voici ce qui arrive : mon Pierrot ravaude, dans son esprit, que c'est l'austère Panche qui est cause du tout. Il s'en va donc trouver mon Brutus, le bâton à la main, et, sans sourciller ni autrement s'expliquer, il lui donne une volée à ameuter les voisins; et ainsi, chaque fois qu'il lui passe en imagination que c'est ce père maçon qui est cause que son épouse ne ressemble pas à Lucrèce.

Ce n'est pas tout. Ceyrat, qui était jadis brave et intelligent, est devenu tellement hébêté par l'amour de la République, qu'il travaille en ce moment en faveur de ceux qui, le 4 thermidor dernier, l'ont emprisonné, et l'eussent guillotiné s'ils n'avaient pas alors été renversés. Panche est dans le même cas ; tous deux sont les agens les plus actifs du mouvement qui se prépare, qui va rendre l'autorité aux Jacobins, à la commune de Paris, aux membres des anciens comités de Salut Public et de Sûreté Générale, Billaud, Collot, Barère, Vadier, qu'on juge en ce moment, et à tous les autres, en un mot recommencer la Terreur.

Mais ce qui met le comble à la folie et au mépris de l'infante pour son époux, c'est que celui-ci, tout en maudissant la Franc-Maçonnerie et en chantant sur les reins du beau-père, à tour de bras, un *Te Deon* raboteux à cause de cette maçonnerie, s'est laissé emmieller jusqu'à se faire recevoir franc-maçon.

Là-dessus je me mis à rire jusqu'à me tordre et Colombine m'accompagna de bonne grâce, tout en m'avouant que cela lui a donné un tel dégoût pour son Alcibiade qu'elle en est prête à aimer le premier venu et tous ceux qui viendront ensuite. Cela m'affligea, car au fond la pauvrette est charmante et bonne, sensible et capable d'un dévouement héroïque si jamais son âme se relève de l'abaissement où elle a été jetée. Aussi me suis-je promis d'aller dès demain visiter le P. Barthélemy, que je n'ai pas vu d'ailleurs depuis quelque tems, et de lui demander la permission de lui amener cette bavarde.

A elle je lui jurai que je partagerais ses mépris pour son père et pour son époux, et que je les ferais endiabler, en leur extorquant tous les secrets de leur jacobinerie, si elle me jurait de son côté de ne les plus jamais nommer que Cassandre et Pierrot.

Nous rîmes follement et nous nous embrassâmes comme des pauvres. Je lui promis de la recevoir fréquemment.

Je fis un excellent dîner où il n'y avait pas de pain. Camera est une habile cuisinière, mais Méro n'avait pu avoir de pain ce matin, à la queue; et, comme cela arrive souvent et aux plus riches, on en prend son parti. On a droit à deux onces de pain par personne, à condition que l'on combattra pendant des heures. Méro enrageait. Mais je lui avais défendu d'user des ressources mystérieuses qu'il a, interdit de prendre la place des pauvres gens, ouvriers, femmes, vieillards et enfans qui n'ont que le pain pour vivre, tandis que moi, à force d'argent, j'ai ce que je veux en viande, pâtisserie, légumes et confitures. Avec la même clef d'or je fusse arrivée à séduire quelques boulangers et à avoir de la farine. Mais farine et boulangers étaient étroitement surveillés ; et, en surplus, je voulais de tems en tems laisser ma part aux pauvres hères, n'étant pas de l'avis de mes amis qui disaient : « Il faut laisser mourir de faim ces imbéciles qui ont crié vive la République, ces coquins qui nous ont tyrannisés quand ils étaient les maîtres. Cela fera réfléchir les sots et punira les scélérats. » Moi je tiens pour ceci qu'il faut affronter ses ennemis directement et les tuer et non pas les laisser mourir.

Après le dîner, je vins me rencogner dans mes pensées, allant de mon clavecin ou de ma harpe que j'égratignais, au *Soldat prussien* que je relisais, y ayant songé à remplir, à la passade, le rôle de Magdeleine, en remplacement de Tabraire l'aînée ; et c'était une comédie allemande traduite par Berquin, arrangée pour la scène et représentée sur le théâtre du Palais-Royal le 1er de décembre 1789. Puis je rêvassais, car tout ce remuement de récits d'amour m'avait mis la cervelle aux champs. Je m'abandonnai décidément à mes songeries. Je pensai à cette espèce de Sylphe que je ne vis jamais, qui m'écrivait de si obsédantes lettres, dès l'heure que j'entrai au théâtre, et qui relevait tant ma fierté, en étant le seul qui parût la comprendre et en me plaignant de la vilaine vie qu'il croyait — comme toute la terre — que je menais. Je revoyais ensuite cet autre jeune homme si brave et si joli, si discret, si malicieux, qui aida le bon Père à sauver mes jours et qui disparut si brusquement. Et ce charmant duc de Coigny que je faillis à aimer ; et le plus brave, le plus

original des hommes, mon chevalier de Sanghehem, que j'aimai réellement un instant et qui ne le sut jamais et qui se conduisit souvent, comme s'il espérait le retour de ce moment fortuné.

Mais je ne veux pas me dragonner le cerveau davantage. Je vais tout préparer pour me mettre demain en expédition, pour m'enlaidir le plus possible,— je n'y parviens jamais suffisamment,— et salir un peu, très peu, mes mains, mes pauvres mains si fines, si élégantes, que le comte d'Artois admirait. Je crois que je me répète. Mais on aime à répéter cela. Mais enfin il faut les salir, puisque je vais dans les quartiers où les Jacobins triomphent.

Je mets sur mes cheveux noirs une pièce de soie jaune comme celle que j'ai vu *Davrigny* porter dans *Andros et Almona,* de *Lemierre, Picard* et je ne sais plus qui, et que les Italiens jouèrent en 1793. Et mes cheveux sont si noirs et si épais que j'ai l'air d'avoir un turban comme Orosmane. Cela attire l'attention du bon peuple, et je dis que je suis une mulâtresse, esclave de la citoyenne *Crassus,* la femme de ce vilain jacobin, député des Isles-sous-le-Vent. Quand je vois quelques bonnes figures d'imbéciles sans-culottes, je dis que la citoyenne ne veut pas alléger mes chaînes et l'on me porte en triomphe. Pauvre citoyenne Crassus ! a-t elle été bien fouettée, en pluviôse dernier, avec toutes les autres veuves de Robespierre, habituées de la tribune de la Société-Mère... Mon aimable Martainville, le bon Souriguère et cet aimable sournois de Duval y allaient bon jeu, bon argent ! Je ne fus jamais si réjouie que de voir ces vilaines recevoir un peu du fouet qu'elles avaient donné à tant d'honnêtes religieuses !

Un fourreau de gros drap de droguet, de gros bas gris par-dessus les bas de soie — dont je me passe si difficilement que j'ai voulu persuader au bon Père, qui m'instruisait sur l'enfer, que je sais mieux que lui ce qui en est et que c'est un endroit où il n'y a pas d'étoffes de soie, — de grosses chaussures pour dissimuler mon pied, un gros mouchoir de cou pour n'induire pas les gens en tentation par l'élégance de ma taille, et mon bon couteau ! Avec cela je vais partout, partout où règnent les sans-culottes et où je puis espérer rencontrer les deux scélérats qui ont craché au visage de la Reine et au mien. En outre de cela, je ne puis tenir en place ! En attendant que Léandre me tombe du ciel, et il en tombera, j'ai quelque désir de retrouver Valère et mon chevalier. Il me semble que mon cœur a fait quelque petit tic-tac quand je l'ai revu cette après-midi.

Le bon Père avait bien besoin de s'absenter quand voici le prin-

tems ! les lilas verdissants ! et c'est la première fois que le printems fleurit pour moi ses lilas !

11 germinal au soir.

Voilà une journée falotte et des moins unies. On m'a rapportée céans, évanouie, moulue, avec je ne sais quoi qui me dragonne les côtes, et un pied enflé, comme à la goutte. Quel est le mortel généreux qui m'a ramenée ? Je ne le saurai pas aisément. Mero ne veut pas le dire. Pourquoi donc ? Y a-t-il là quelque mystère ? Mon Suisse, qui n'est pas en posture d'oser mentir à moi, dit que c'est un beau citoyen qu'il ne connaît pas. Tant est que me voici étendue, ne souffrant guère, la tête point lourde, et pouvant écrire.

D'Alembert, qui était sec comme pendu, avait toujours à la bouche les mots « âmes tendres et sensibles, » qu'il opposait aux « âmes sèches et frivoles. » C'était devenu un tic de son langage. Je l'ai vu souvent chez ma belle-mère. Il me déplaisait. Toute enfant que j'étais, je le sentais faux et rusé. Il me dit un jour — j'avais justement dix ans et il mourut l'année suivante — que j'étais du nombre des âmes sèches et frivoles. — « Tout le monde ne peut pas ressembler à Mlle de Lespinasse, répondis-je d'un petit air mutin. — Bien, me dit-il en colère, (la pierre qu'il avait le rendait furieux), je vous attends à la première souffrance, petite peste. — Bon, bon, si j'ai jamais la pierre, j'aurai au moins le courage de la faire extraire. Il me voulut battre. C'est, en effet, le manque de courage qui le fit mourir. Il n'osa jamais, par crainte de souffrir, se faire opérer, malgré la belle renommée et habileté du grand chirurgien Frère Côme.

De fait, voici non pas la première, mais la seconde souffrance que je ressens. Eh bien ! d'Alembert avait tort. Je ne suis pas « tendre et sensible » à mes souffrances. Je regrette, sans doute, qu'elles soient venues fort mal à propos, et je dis mal à propos, car je sais par mes amoureux jacobins, Cassandre et Pierrot, que c'est demain le jour de bataille. Demain on doit envahir la Convention et la forcer à rétablir le règne des Sans-Culottes. J'ai le cœur gros de ne pouvoir être là, de perdre cette occasion de dauber sur les jacobins, et surtout cette chance de retrouver mes deux ennemis. J'ai averti mes bons amis Martainville, Elleviou et les autres chenapans de la Jeunesse Dorée. — Ce mot me fait toujours rire. — J'ai pris mes précautions pour, malgré mon accident, me défendre ici, où je serai

fort houzardée, si ces vilains sans-culottes sont victorieux. Mais au moins je suis heureuse et bien heureuse.

J'ai rencontré l'un des deux misérables, celui qui, le premier, a craché au visage de la Reine. Celui-ci, je l'avais vu, je l'avais cherché en vain depuis le mois d'octobre 1793, mais j'étais sûre de le reconnaître. Pour le mieux faire, aujourd'hui je l'ai marqué au visage, de mon couteau. Je n'ai pas voulu le tuer cette fois. Il faut qu'il parle, qu'il me dise quel est, où est son compagnon, celui qui m'a voulu écraser le visage de son horrible sabot, et dont je ne connus que... le regard.

Ah ! voici Mero. Je l'ai envoyé, rue Marat, aux Ecoles de Chirurgie, chercher *M. de Lassus*, où il est professeur d'*opérations,* d'ailleurs ancien chirurgien de Mesdames et vieux. C'est pour ces deux raisons que je l'ai envoyé quérir. Pour la dernière surtout car les médecins, depuis la Révolution et qu'on leur a ôté leurs perruques à *trois circonstances*, sont devenus d'aimables fanfreluches et des indécens, et je suis trop bien faite pour qu'ils ne m'admirent pas plus soigneusement qu'il ne me convient. M. de Lassus n'est pas chez lui. J'expédie mon Basque place du Carrousel, maison d'Elbeuf, chez le vénérable M. *Jeanroy,* professeur à l'Ecole de Santé de Paris et qui avait été le médecin du duc de Coigny. Pour tuer le tems, (c'est un mot nouveau que je n'ai pas entendu dire avant la Révolution et qu'il fût question de tuer tout ; et ce mot-là me plaît fort, à moi qui suis assez *tuante ;* donc, pour tuer le tems, bien que j'aie une respiration peinée, la main pote — la main gauche heureusement — et le pied — le gauche également — qui grossit à vue d'œil comme un nez enrhumé du serein de la nuit, je reprens mon écriture.

J'étais partie dans le costume que j'ai dit, ayant l'air d'une jolie servante mulâtresse, vers midi, après mon déjeuner ; et il faisait beau. J'étais joyeuse comme un jeune chien. J'allai, de mon pied léger, rue du Pont-aux-Biches. Je trouvai chez eux le citoyen et la citoyenne Daille, deux petites vieilles gens, recroquevillés et dévots, très petits bourgeois parisiens, très timides et très braves. Ils tremblent à tout vent ; ils n'ont point passé une minute, depuis quatre ans, sans trembler pour leur pauvre petit parchemin de cou ratatiné, et ils n'ont pas hésité un instant à garder chez eux le P. Barthélemy et sa sœur, la mère Saint-Bernard. Ils savaient qu'ils méritaient, par là, la guillotine et ils n'entendaient pas une mouche bruire qui ne leur parût être la voix nasillarde du citoyen

Fouquier-Tinville. Le bon petit M. Daille, tout menu, tout étriqué, tout tressaillant comme en un cauchemar sans trêve, et qui avait été un rude et malin verdurier, ne se soutenait plus qu'en se faisant saigner chaque mois, moyennant quoi il restait pendant quelques jours dans un anéantissement qu'il prenait pour du calme ; et puis l'on revoyait partout des épouvantails de chènevières ; et l'on se remettait à raisonner comme un prunier. Mais jamais ils ne voulurent faire cesser cette hospitalité dangereuse. Je n'ai vu qu'une seule fois en colère Mme Daille qui est bossue comme un sac de noix et doucement paisible comme une découpure de paravent. Ce fut le 10 novembre 1793, quand le bon Père, (comme hors de lui d'avoir vu la *Maillard*, la *Aubry* et la *Momoro* remplacer à l'église de Notre-Dame la sainte Vierge et toutes les autres saintes, sous ombre que ces trois ripopettes représentaient la Liberté, voulut quitter son abri pour ne pas compromettre plus longtems ses hôtes. La bonne vieille se redressa comme un aspic, le petit verdurier fit le coquelet en colère et tous deux jurèrent qu'ils s'en allaient de ce pas tirer les oreilles à Robespierre) si on les quittait. Moi qui étais encore alors une vilaine caustique et ne comprenant les choses de dévotion non plus qu'un lapin de clapier, je voulus persuader au bon Père que c'était bien rencontré que d'avoir pris ces trois filles-là pour représenter la Liberté : l'une la Aubry, que ses compagnes du chœur de l'Opéra surnommaient le Cent-Suisse, dont elle a la taille et la pudeur ; l'autre la Maillard, celle-ci, excellente chanteuse et point laide, mais pour qui le gros fin vicomte de Mirabeau avait composé la devise : A tout venant, venant, avenante ; la troisième Madame l'imprimeuse Momoro, une édentée qui n'avait pas perdu ses dents dans le miel de la vertu.

Mais je reviens à ces moribonds Daille. N'est-ce pas inimaginable que ce mélange de lâcheté et d'héroïsme, de lâcheté de nature et d'héroïsme de conscience religieuse ; et je ne saurais dire comme j'ai vu cela commun parmi les honnêtes gens. Les autres, les jacobins, étaient purement des lâches chamarrés d'insolence, et combien de fois, pendant la Terreur, avant l'idée folle qui m'a prise de visiter les prisons, j'ai rencontré les trois braves qui affrontèrent toute cette Terreur à Paris, sans autre arme qu'un bâton, leur courage et leur joli esprit : je dis le *baron de Batz* — lui, en outre de cela, il achetait les conventionnels, les juges et presque tous les moutons à clochettes de la sans-culotterie — *Philippe de Delleville* et *Bertin*. On échangeait un regard d'amitié, furtivement à la volée, et quand on

pouvait, on se régalait des anecdotes sur la lâcheté et la stupidité des sans-culottes.

Aujourd'hui j'ai trouvé ces bons Daille tout racornis de frayeur. Ils avaient repris un peu courage, ayant pour neveu Daille Le Fèvre, assesseur du juge de paix de la section de Brutus, ci-devant La Fontaine et Molière. — Je vous demande comme ce Brutus remplace bien Molière et comme il va aux petits marchands de la rue du Sentier et du Petit-Carreau ! — Mais aujourd'hui ces Daille sont convaincus, d'après le bruit de la ville et de l'opinion, que la Terreur va recommencer et que c'est le règne des sans-culottes. Eh ! ma bonne vérité, on en pourrait jurer sans être accusé de vouloir tromper la chrétienté !

En surplus, ces gens paisibles ont peur de moi qui suis bruyante, et ils doivent chevrotter quelques menues malédictions contre moi, me détestant autant que leur bon petit cœur de papillons effarés peut haïr quelqu'un. D'autant que je les raillai sans miséricorde pour une manie qu'ils ont et qui est bien parisienne : ils économisent des assignats ! Ils en ont pour cinq cent mille francs, et dès là, ils se croient aussi riches que M. Baujon. Je me suis tuée de les prêcher là-dessus et j'en fais des gorges chaudes qui les mettent à l'émoi. Mais j'ai eu beau faire les cinq sens de nature pour les persuader que leurs cinq cent mille livres qu'ils ont payées, sou à sou, à force de privations, deux ou trois mille livres, vont valoir tout à plat, cent sols. Ils ont, comme tous les cerveaux de bayleux parisiens, des raisonnemens d'écureuil en cage, et ils disent que si la Terreur revient, son premier décret sera de faire remonter les assignats au pair ; si c'est le roi ou un roi quelconque (car il est question en ce moment du fils aîné de Philippe-Egalité, s'il est vrai, comme on le dit, que le Dauphin soit devenu imbécile à force de coups), eh ! bien, ils sont prêts à gager qu'il ne voudra pas, pour don de joyeux avènement, ruiner les honnêtes bourgeois qui ont amassé des assignats.

Je vis bien, en arrivant chez eux, qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas couramment, et, bien qu'ils eussent appris pendant la tyrannie révolutionnaire, à faire bonne mine à mauvais jeu — et c'était une grimace que toute la France avait apprise et le plus clair résultat de la République — je vis leurs maigres petits visages tout enchaffouinés.

Ils me dirent à très haute voix — c'était une trigauderie bourgeoise du tems de la Terreur et que tout le monde tremblait et se

savait espionné, de crier à tue-tête pour faire croire qu'on n'avait pas de secret ; et c'était tout simplement une malice de la force de Jeannot — ils me dirent donc, à tue-tête, que le citoyen cocher est parti il y a quatre jours et qu'il n'est pas rentré, et qu'on ne sait pas quand il reviendra. — C'est comme dans Malbroucq, ai-je dit en riant. Et ils reprirent de plus belle à pâlir d'effroi, car ils se croyaient revenus au tems qu'on n'osait pas rire sans risquer gros. — Et la citoyenne Bernard, sa sœur ? demandai-je encore.

— Elle est partie également.

Là-dessus, comme nous étions dans une pièce retirée, et après avoir soigneusement, et en tremblant des lèvres, regardé autour d'elle, Me Daille, qui était la plus brave du couple, ajouta d'une voix à peine perceptible que la Mère Saint-Bernard l'avait chargée de me donner un baiser maternel, de me dire qu'elle prierait pour moi et *pour mes ennemis*, en surplus de me remettre un chapelet qui vient de Jérusalem et fait avec du bois de ce Jardin des Oliviers dont il est parlé dans cette partie de l'Évangile que j'aime à lire et où Celui qui était si bon souffrit tant.

Je ne puis jamais penser à cela sans m'ennuager l'esprit de songeries qui me porteraient à pardonner. Cela, je ne le veux pas. Je veux bien aller martyriser mon pauvre joli corps dans un couvent d'Espagne, comme le P. Barthélemy le dit d'une sainte Madeleine. Mais ce ne sera que quand je me serai vengée. D'ailleurs la petite bonne femme tremblait tellement en me remettant ce chapelet, et les dents de son époux claquaient si bien en cadence avec les grains de ce chapelet que je me repris à rire, tandis que l'un et l'autre pleuraient de piété, tout en gémissant d'appréhension.

Ils avaient hâte d'être débarrassés de moi. Je les saluai avec tendresse, car je les aime tout en me moquant d'eux, et, tout en cachant dans la main de la bonne petite bourgeoise une tabatière d'or remplie d'un tabac parfumé à la fève dont je savais qu'elle serait comblée au parfait, je m'esquivai. Ils se verrouillèrent derrière moi, avec soin.

Il y a des groupes, des menaces, des inquiétudes dans toutes les rues de Paris. Chacun sait qu'il se prépare quelque grand coup, et, depuis six années, les Révolutionnaires ont triomphé chaque fois — sauf une — qu'ils se sont piétés pour combattre.

Que sont devenus mes deux pieux amis, dont il n'y a rien à dire que ceci, que s'ils sont morts par les Jacobins, je deviens folle de rage et m'en vais empoisannant tout ce qui sent le sans-culotte. Je

crains bien, en effet, que le bon Père, encouragé par cette sorte de petite liberté qu'on a depuis thermidor et qui eût été considérée comme un horrible esclavage sous la Féodalité, ait manqué de sa prudence habituelle et qu'on l'ait maltraité ou assassiné. Il est vrai que bien souvent il y est huit jours sans rentrer, couchant dans sa voiture et visitant les bons chrétiens cachés. Pour la mère Saint-Bernard, elle est partie, de propos délibéré, pour quelque bonne œuvre, soigner quelque malade, ou aider quelqu'une de ses anciennes compagnes.

Je descendis, en ravaudant dans mon esprit toutes ces inquiétudes sur le père Barthélemy, vers la rue Saint-Antoine, où je fus fort heureuse de voir une foule pressée, curieuse, hurlante. C'est au milieu de là que je pouvais compter rencontrer les deux brigands que je cherchais...

Mais voici Méro qui s'en revient quinaud. Il n'a point su mettre la main sur M. Jeanroy. Je l'interroge de nouveau sur le mortel qui m'a ramenée céans évanouie. Mais il est quinteux comme la mule du Pape : il jure encore ses grands dieux qu'il n'en sait rien, et, quand je le pousse, je vois bien qu'il me paie d'expressions fourchues. Je l'envoie chez M. *Pelletan,* mon voisin, qui demeure rue de Tournon, qui est professeur de je ne sais quoi à l'Ecole de Santé, mais qui passe pour honnête homme.

Puis je fais monter mon Suisse. Je vois qu'on lui a donné le mot du guet et de se taire. Il commence par dire qu'il ne sait rien. Mais, quand il me voit chagrinée, le bon taureau d'Unterwald qu'il est, il me peint le mortel qui m'a rapportée. Il n'y a pas de doute, c'est le chevalier de Sanghehem !

Quel intérêt mon Basque a-t-il à ce que j'ignore l'approche du chevalier ! et quelles relations peut-il y avoir entre eux? Nous verrons bien cela. Je reprens mes aventures de cette après-midi.

En arrivant dans la rue Saint-Antoine, je compris de quoi il retourne. C'est une des répétitions de la pièce que les sans-culottes se préparent à jouer. La foule était ici curieuse, là hurlante. Les curieux, qui débouchaient par toutes les ruelles et rues aboutissant à la rue Saint-Antoine, regardaient les hurleurs qui s'avançaient comme une procession de milliers d'ivrognes, et se dirigeaient vers les ruines de la Bastille. Spectateurs et acteurs étaient au plus serrés les uns contre les autres, les acteurs surtout, car souvent une poussée de la foule qui s'en venait renforcer les derniers rangs des curieux, dans chacune de ces rues, de chaque côté, jetait les pre-

miers rangs des beyeurs et beyeuses dans le flot qui traversait la rue Saint-Antoine, et ces nouveaux venus se mettaient à chanter, à hurler, à jeter les bras en l'air comme tout le reste de la procession à laquelle, un instant avant, ils ne songeaient pas à prendre part.

Après avoir distribué bien des bourrades et des sourires, été souvent pincée, montré mes dents blanches, la pointe de mon couteau, et soufleté l'univers, j'étais arrivée au coin de la rue de la Couture Sainte-Catherine. J'avais là rencontré Henry, du Vaudeville, avec Martainville, qui s'en venaient voir et prévoir. Quelques-uns des plus jolis chenapans de la Jeunesse dorée s'en étaient rapprochés peu à peu, et cela avait formé groupe, au milieu duquel je me trouvai fort à l'aise, étant montée sur le rebord de la fenêtre grillée d'un boulanger, me tenant d'une main aux barreaux, appuyant le pied sur le dos d'un gros petit bourgeois bossu qui paraissait ravi de m'être bon à quelque chose.

Je dominai les têtes du torrent qui roulait à mes pieds et j'étais heureuse comme la Reine, moyennant cela que mon escabeau bossu ne bougeât pas, car j'aurais pu m'en aller la tête en avant et tomber sur quelques groupes de sans-culottes passant qui m'eussent trop bien reçue, ou de tricoteuses qui m'eussent houspillée.

Je reconnaissais toute l'armée des Jacobins, tout ce que j'avais vu partout dans les tribunes de la Convention et de la Commune, dans les comités révolutionnaires, pendant tout le cours de la Révolution et à chaque journée révolutionnaire, et ceux qui s'étaient cachés et qui reparaissaient, ce qui était d'un mauvais signe, et ceux avec lesquels la jeunesse de Paris échangeait, quasi chaque jour, des gourmades et des coups de bâton, au Palais-Royal et dans le jardin des Tuileries, dans les cours du Carrousel, sous les fenêtres de la Convention.

Le printems était aussi serein que l'hiver avait été rigoureux, et c'était une belle journée. Ce spectacle était triste à voir pourtant. Cette promenade de tous ces sans-culottes de Paris annonçait que tout prochainement *les faubourgs descendraient.* — C'était l'expression consacrée, — et la figure de ces milliers d'individus qui passaient annonçait que l'affaire serait chaude. Non point tant par ce que l'on remarquait là tous les chefs et les plus enragés des sans-culottes, — ceux-là nous les rossions presque journellement et ils ne nous épouvantaient pas — mais parce que tous les spectateurs, avec leur mine hâve, leurs figures maigres et leurs yeux comme des gens qui ont la fièvre, indiquaient bien des souffrances réelles.

Il y avait cinq mois que ces imbéciles-là mouraient de faim, les plus heureux ayant pour pain une espèce de colle noire qui tournait à la poix de cordonnier, hormis qu'elle était assez gluante pour prendre les petits oiseaux. C'était pour l'amour de la Révolution et de la République que ces niais de Sologne avaient souffert cela depuis cinq mois et le reste depuis cinq ans. Mais ils n'en étaient pas encore dégoûtés, bien que l'on commençât à dire dans le peuple qu'on était plus heureux du tems des rois et que si l'on ramenait le pauvre petit qui est au Temple, il ramènerait peut-être l'abondance. Cela était absolument nouveau et stupéfiant ; car, depuis trois ans, la Terreur avait été telle, le peuple parisien est si naturellement servile et singe que, bien qu'au fond la masse restât royaliste, on ne parlait jamais de roi ; et toute la France paraissait croire que la Royauté était une sorte de monstre qui se repaît du sang des humains.

La masse avait encore ces idées saugrenues, et, souffrant comme elle souffrait, on se demandait ce qu'elle ferait si les sans-culottes parvenaient à triompher du dégoût qu'elle avait pris pour eux depuis Thermidor. Il était certain que si ces affamés se fâchaient et faisaient cause commune avec les Jacobins, il n'y avait pas de force qui pût résister. Je l'ai dit, nous avons tout lieu de croire qu'il en va être ainsi.

Les cris qui s'élevaient jusqu'au ciel étaient tous dominés par celui-ci : « A mort Boissy-Famine ! » M. Boissy d'Anglas qui avait, disait-on, fort encouragé les révolutionnaires au commencement de la Révolution, et fort tremblé devant Robespierre, était devenu bravement thermidorien et était comme le président du comité des subsistances de la Convention. Les sans-culottes avaient persuadé au peuple idiot de Paris que c'était la faute de ce député si la récolte avait été mauvaise, si la Révolution avait tué le commerce, si la République avait détruit toutes les sources de travail et de gain, et si l'hyver de 1794 avait été aussi rigoureux qu'il le fut en 1788.

Je fis signe à Martainville de monter à côté de moi. Je lui montrai deux jeunes femmes habillées très purement comme l'étaient les furies en l'an II, et c'était encore le costume où l'on reconnaissait les *veuves* de Robespierre, la cornette avec la grande cocarde de laine, la jupe et le casaquin de gros droguet. Elles étaient portées comme en triomphe par une vingtaine de forts de la Halle, escortées par une masse de canonniers des diverses sections, mais surtout des Gravilliers.

— L'une, je la reconnais bien, lui dis-je, c'est *Jeanne Leduc*. Mais l'autre ?

— L'autre, c'est votre ennemie particulière! Je ne vous reconnais plus, Fani, me dit-il en riant ! Fani Roseval, oublier ses ennemis ! Les étoiles vont pleuvoir sur les *Crétois*. — C'est ainsi que nous nommions les Montagnards. — Mais cette fille maigre, aux yeux hagards et luxurieux, c'est *Théroigne*.

— Je la reconnaissais bien, mais je ne voulais pas la reconnaître. N'est-elle pas enfermée aux Petites-Maisons ?

— Oui, c'est là qu'on l'avait transportée. Je me demandais pourquoi ? Je le comprends maintenant, c'est pour pouvoir la faire sortir sournoisement et sans autorisation. *Richer,* qui est greffier et receveur général du *Grand Bureau des Pauvres,* est en même tems greffier de l'hôpital des Petites-Maisons. Il est du parti des Montagnards, ou plutôt il tremble devant eux. Il a laissé sortir Théroigne qui a gardé une certaine influence dans les fauxbourgs, influence qu'on veut utiliser. C'est vraiment signe qu'on va jouer le va-tout. Je tiens ces détails des citoyens *La Voyepierre*, *Desprez* et *Knapen,* qui sont administrateurs de cet hôpital, dont Maret, mon parent, est le chirurgien-major ; il ferme les yeux, tant on est convaincu de la prochaine victoire des jacobins. Tenez, ne dirait-on pas que la foule se dirige vers la Force ? Vont-ils délivrer Billaud et les trois autres qui y sont renfermés ? Non ! ce sera pour demain !

Mais je ne l'écoutai pas. J'avais le cœur serré comme à l'écrou. Mon regard, en se promenant, s'était arrêté de l'autre côté de la rue. Il s'était fixé, comme malgré moi, puis avec une grande ardeur de ma part, vers un visage d'homme qui, après que je l'eusse fixé, m'avait fait tressaillir, et qui maintenant m'impressionnait vivement. Sans doute l'homme était déguisé, bien déguisé en débardeur. Je ne l'avais jamais vu que habillé en grand seigneur, avec la poudre, sans barbe, et il y avait quatre ans que je ne l'avais vu, sauf une fois. Mais j'avais l'habitude de regarder les gens dans les yeux, et la physionomie des yeux est la seule qui ne change pas ; on peut se grimer et grimacer, faire mentir ses joues, ses lèvres, son nez, son port de tête, son sexe même. Mais l'œil n'est pas à nous. Aussi j'ai supérieurement le don de reconnaître. Oui, c'était bien le duc de Coigny. Que venait faire aujourd'hui à Paris ce noble et généreux gentilhomme qui avait été si parfaitement mon ami et le serviteur à la fois tendre et respectueux de la Reine. — Je le savais mieux que femme du monde.

Je l'avais entrevu, également déguisé, le 16 octobre 1793, à trente

pas de la charrette qui menait Marie-Antoinette à l'échafaud, et ce jour-là j'avais éprouvé le premier accident qui me fût arrivé, et ce jour-là encore, j'avais rencontré les deux hommes que je cherche avec tant de rage depuis lors.

Aujourd'hui donc, venait-il parce que le moment est favorable pour sauver le fils de la pauvre Reine ! Les aristocrates se préparent-ils à tenter eux aussi un coup contre la Convention? Pourquoi ne me venait-il pas voir ? Il connait bien mon attachement pour lui, mon adoration pour la Reine ; et il ne peut ignorer que Fani Roseval serait une puissance politique quand il lui plairait ! Mais ce n'est pas cela qui me serre l'estomac.

— Diantre, me dis-je, voici M. de Coigny, à n'en pas douter. Est-ce que ce serait signe que je vais avoir pour la seconde fois mon aimable corps en capilotade, et que je vais rencontrer les scélérats que je cherche !

Le bruit croissait ! Aux bandes d'enfans, de vieillards, de femmes qui remontaient vers le fauxbourg en hurlant : *Pain, du pain ou la mort*, succédaient des groupes d'hommes réclamant avec des menaces furieuses la *Constitution de 93*. Mais cela ne suffisait pas. Les meneurs de l'affaire savent bien que ce sont les mascarades antireligieuses qui récréent le plus la populace et qui la changent le plus aisément en bête féroce. Je revoyais donc ce que les rues de Paris n'avaient pas produit depuis Hébert , Chaumette et le culte de la Maillard-à-tout-venant.

A la tête d'une bande d'espèces, hommes et femmes, déguisées en religieux et en religieuses, en prêtres, ivres, loqueteux, vermineux, souillés de boue et de vomissemens, à la tête de tous les êtres que les républicains prétendent être les vrais représentans du Peuple souverain et de la République, un homme, dont je ne voyais que le dos, faisait mille mômeries, ayant en sentiment le désir de singer les cérémonies des catholiques. Il était vêtu d'ornements comme j'en ai vu au P. Barthélemy disant la messe, et il portait une coupe d'or — je crois qu'on nomme cela un saint ciboire — où se trouvaient des hosties, et il offrait la communion aux spectateurs qui n'osaient la refuser.

Cela me mit en véhémence. Ce que j'ai le mieux compris dans les leçons du bon Père, et ce qui m'a ouvert le cœur, c'est la bonté de Jésus, et je le trouve si doux, si aimant, que moi qu'on dit que j'ai le cœur sec comme os de mort, je me sens en chemin de pleurer quand je pense un peu longuement à cette divine douceur. Cette parodie me mit au point de n'être plus maîtresse de moi. Je retirai brusquement mon pied. Le bossu se retourna et montra des yeux

riants et malins comme il me semblait que j'en avais vu déjà, et il me regardait de bas en haut d'un air décontenancé comme en intention de me demander en quoi il avait perdu ma confiance, et pourquoi mon pied n'honorait plus son dos, et qu'il fallait savoir si ce serait une insulte que je prétendais faire à sa bosse. Ma bonne vérité, j'en aurais ri aux larmes en toute autre circonstance !

— Voulez-vous voir la tête d'un coquin surpris, dis-je vivement à Martainville ?

— J'aimerais mieux, répliqua-t-il gravement, que ce fût celle d'un cochon et qu'elle fût sur un plat avec des pistaches.

— Ce que ce scélérat-là parodie, c'est l'événement le plus touchant qu'il y ait jamais eu et ce qui a été le plus respecté par des millions et des millions de mortels. Savez-vous ce que je vais faire? Je m'en vais m'approcher de ce coquin, et refuser ce qu'il offre à tous les passans. Ces drôles-là seront furieux comme des chiens enragés. Moi, je m'amuserai comme une princesse, et...

— Et vous serez moulue comme au moulin.

Je ne l'écoutai pas. Au coin de la rue Saint-Paul, à peu près en face de moi, de l'autre côté de la rue, non loin du débardeur, dont je faisais M. de Coigny, oui, c'était bien mon cher chevalier de Sanghehem. Je le montrai du bras à Martainville, en lui demandant s'il le connaissait.

— Qu'est-ce qui ne connaît pas Engueule Sanguin ! l'homme qui a le plus rossé de jacobins, le plus raillé de jacobines, et qui a toujours tant de bonnes raisons à donner, en même tems que des coups et des injures, qu'il est adoré de tous ces gens-là.

— Est-il donc des nôtres ?

— Non ! c'est un original, et le plus rusé des mortels. On ne sait ce qu'il pense....

Il m'échappa comme un cri de bête sauvage. Je ne savais pas que je pouvais crier ainsi, et il me sembla que j'entendais ce cri venant de loin. Mais c'était bien moi ! Le sans-culotte qui donnait la communion venait de se retourner ! C'était bien lui ! Celui de mes deux ennemis, celui que j'avais vu ! Celui qui était monté dans la charrette de la Reine et lui avait craché au visage, en l'appelant p...

C'était lui. Je bondis. Je pris mon couteau. Je m'ouvris un passage. Que se passa-t-il ? J'avais perdu la raison. J'étais dans un de ces momens que j'ai dit, où il n'y a plus que l'instinct qui vit en moi et où je deviens une bête fauve. Je poussai le cri d'appel, que j'ai dit aussi. J'arrivai près du misérable. Je lui dis je ne sais quoi, que je ne voulais pas encore le tuer, mais le réserver pour le faire

souffrir, et le marquer pour le reconnaître. Je lui donnai une estafilade le long de la joue. Je me sentis pressée, battue, je jouai du couteau. Je vis du sang, beaucoup de sang. Je fus jetée à terre, je perdis connaissance.

Je me retrouvai ici. Méro jure que j'y ai été ramenée par plusieurs citoyens, dont un bossu, et par quelques-uns de mes *sujets*, comme il dit, et qui étaient accourus, comme c'est leur devoir, à mon cri d'appel. Je lui demandai s'il avait vu MMrs de Coigny et de Sanghehem. Il répondit que non. Je suis prêt à gager que pour ce dernier il ment. Je l'ai vu qui fendait la foule et se rapprochait insensiblement de moi au moment où je fus renversée. Quel intérêt Méro peut-il avoir à paraître étranger à M. de Sanghehem?

Tout ce que je pus savoir, c'est que Martainville et nos amis n'avaient pu arriver à tems jusqu'à moi ; que mon couteau était tout rouge et que je suis moulue.

J'ai dû me reprendre à plusieurs fois et me reposer souvent avant d'achever mon récit. J'ai la respiration très peinée et j'ai la jambe comme à la goutte. Enfin, voici qu'on m'annonce M. *Pelletan*.

..... Il a été décent. J'ai, comme il dit, les côtes froissées et cela n'est rien, mais j'ai aussi une façon de détorse qui me tiendra à la chambre un mois pour le moins ; en outre de cela, menace de fièvre, et que je dois me mettre en retraite très étroite, lire et écrire tant qu'il me conviendra, recevoir peu de monde et ne pas m'occuper de ce qui se passe dans l'univers.

Je ne me persuade pas de pouvoir tenir à ce régime. Mais je m'en vais toujours commencer par écrire mes souvenirs ; on aurait dit que j'étais prophète hier, quand je disais que je n'avais rien de mieux à faire. J'ai eu intention de ne recevoir personne d'ici à quelques jours, sauf Colombine et le bon Père. Mais viendra-t-il ? Qu'est-il devenu ? Il s'est relâché de sa prudence depuis un mois, depuis le 3 ventôse qu'on a publié la loi sur le libre exercice des cultes. Mais, comme depuis ce tems-là, la Terreur est redevenue maîtresse sinon à la Convention, du moins dans la rue, que lui a-t-il pu arriver ?

Colombine, comme je l'aurais gagé, est venue savoir de mes nouvelles. Je l'ai laissée deviser à son aise, un peu en somnolente que je suis, et mon pied me donnant des soubresauts de souffrances. Elle m'a vue une seule fois. Elle me considère pourtant comme sa sœur et m'ouvrit tout grand son petit cœur moutonnier. C'est vraiment un pauvre esprit à l'évent, une cervelle qu'on a barbouillée. Il paraît que,

pour le coup, elle n'aime plus son époux, et qu'elle a hâte d'en être débarrassée, d'abord parce qu'elle le méprise de plus en plus, le voyant féru de cette maçonnerie qui fait des femmes de véritables paillassons. En second lieu — et elle rougissait avec une innocence bien singulière en cette épouse du roi de Garbe, — elle a rencontré hier, au pavillon d'Hanovre, un jeune homme à qui elle donna les premiers sentimens de son cœur d'enfant, le seul qui l'ait respectée quand elle tourna à devenir jeune fille. Elle l'avait perdu de vue. Il paraît qu'il revint avant-hier de Lyon et il se nomme...

— Calas, lui dis-je.

A ce coup, elle tomba pâmée.

— Mais, lui repris-je, vous ne m'avez jamais dit le nom de votre premier époux.

Elle me dévisagea comme une effarée.

— Mais oui, répondit-elle. Il se nommait Engelbert Sanguin.

Ce fut à mon tour de tomber en surprise. Je sentis que le sang battait mes tempes et que la fièvre arrivait.

J'étais, d'ailleurs, fatiguée de cette longue traînerie de paroles creuses et, bien que portée d'amitié pour cette colombe trop apprivoisée, je m'en débarrassai, après avoir drapé quelque peu ce papillotage de son cœur toujours prêt à se fourrer dans le gousset du premier venu. Elle partit en tenant son fier. Mais elle est bonne fille, elle revint, en m'avertissant de prendre mes précautions. Elle sait par Cassandre et Pierrot qu'il y aura demain une révolution et que les Jacobins vont reprendre le pouvoir. Elle ignore lequel des deux, je dis Cassandre et Pierrot, m'enlèvera le premier.

Elle me quitta. Méro transporta beaucoup d'armes, de ci de là, ferma soigneusement les portes qui sont solides comme celles de la Bastille, et il me dit de ne pas m'inquiéter, et qu'il y aurait demain une armée de Basques et de Bohémiens dans mon voisinage.

Je me couchai avec l'aide de Caméra. Calas ! Sanghehem ! Ces deux noms ! Toujours ces deux noms ! Et ils ont aimé cette infante, qui passe de main en main, comme l'anneau dans le jeu du furet du Bois-Joli. Elle va trouver un troisième mari ! Et Fani Roseval, qui est digne d'entretenir le feu de la déesse Vesta, qui voudrait l'épouser ?

CH. D'HÉRICAULT.

(*La suite prochainement.*)

LA SCISSION ÉLECTORALE DE L'AN VI A PARIS

I

Le coup d'État du 18 fructidor an V (4 sep. 1797) assura à ses auteurs une véritable dictature pendant quelques mois. Deux directeurs, Carnot et Barthélemy, et cinquante-trois députés (dont treize seulement appartenaient au nouveau tiers élu en l'an V) avaient été condamnés à la déportation sans autre forme de procès. Les élections récentes de quarante-neuf départements avaient été cassées, et cent quarante autres députés ainsi expulsés du Corps législatif! Diverses lois révolutionnaires avaient été reprises, notamment les dispositions qui avaient donné le caractère le plus atroce à la persécution religieuse. Ces dernières étaient même odieusement perfectionnées. Pour les prêtres, la *guillotine sèche* de la Guyane remplaçait le plus souvent la guillotine sanglante de la Terreur, qu'on n'osait plus relever contre eux que de temps en temps ! La liberté de la presse avait été traitée comme la liberté religieuse : beaucoup de journaux avaient été supprimés, et leurs rédacteurs déportés. Les conservateurs semblaient avoir renoncé à la lutte.

Mais, en réalité, l'écrasement du parti modéré avait moins profité au Directoire qu'à ces révolutionnaires indisciplinés, qualifiés d'anarchistes par les proscripteurs de Fructidor, parce qu'ils voulaient leur enlever le pouvoir. Bientôt le Directoire et la coterie fructidorienne durent se rendre à l'évidence : ils allaient être aussi complètement battus par les révolutionnaires indépendants aux élections de l'an VI, qu'ils l'avaient été par les conservateurs aux élections de l'an V. Pour influencer les électeurs naïfs, le Directoire, tout en ressassant les vieilles déclamations révolutionnaires sur la coalition des royalistes et des exagérés, leur annonça effrontément, dans sa proclamation du 9 germinal, que leurs choix seraient cassés, comme ceux de l'année précédente, s'ils ne nommaient pas ses amis et ses valets.

Dans les départements où il avait perdu tout espoir de succès, le parti fructidorien résolut d'organiser des *scissions*.

La Constitution de l'an III faisait nommer les députés par des électeurs du second degré. Soumis à un certain cens, et choisis dans les assemblées primaires, ils se réunissaient dans une ville désignée du département. Il arrivait parfois qu'une fraction de cette assemblée électorale se prétendant opprimée, à tort ou à raison, faisait *scission,* c'est-à-dire se séparait des autres électeurs, se retirait dans un autre local, et, se regardant comme la véritable assemblée électorale, procédait aux élections en même temps que l'autre assemblée, et envoyait comme elle sa liste de députés au Corps législatif, qui statuait souverainement.

Supposons une assemblée électorale de 300 membres : le parti directorial n'y est sûr que de 100 voix ; si ces cent électeurs restent avec les autres, il leur sera impossible de faire passer un seul député de leur bord. Mais s'ils comptent sur la complicité du Corps législatif qui doit statuer sur les élections, ils feront scission, ils nommeront séparément leurs députés, le Corps législatif acceptera leur liste seule ; le tour sera joué : la minorité du corps électoral aura imposé ses députés au département ! Les agents du Directoire pressèrent vivement ses partisans d'user de ce moyen. Ils comptaient sur la complicité du Corps législatif, mutilé par le coup d'Etat de fructidor, et qui tenait à sauvegarder les intérêts de ses membres sortants.

Les élections de l'an VI avaient une importance exceptionnelle, car il ne s'agissait pas seulement de nommer le tiers sortant cette année, en vertu de la Constitution, mais de remplacer en outre tous les députés proscrits ou invalidés en fructidor. Il y avait ainsi à nommer 435 députés, c'est-à-dire la majorité du Corps législatif. Nous croyons que le récit exact d'une de ces scissions qui firent alors tant de bruit et préparèrent le 18 brumaire, récit fait d'après les procès-verbaux eux-mêmes, et les pièces offficielles consignées aux Archives nationales, ne sera pas sans intérêt. Nous choisissons celle qui eut lieu à Paris, parce qu'elle est typique.

II

Le 20 germinal an VI, les électeurs nommés depuis le commencement du mois, par les 177 assemblées primaires du département,

se réunirent dans l'église de l'Oratoire. Ils étaient environ sept cents. Tout le monde pensait que la lutte serait très vive. Le parti révolutionnaire était alors coupé en deux ; les partisans et les adversaires du Directoire se faisaient une guerre acharnée. Les premiers menaçaient leurs compétiteurs républicains d'un nouveau Fructidor. Ils les dénonçaient comme des buveurs de sang, des disciples de Babeuf. A Paris, en effet, plus qu'en tout autre endroit, on comptait parmi les opposants au Directoire des babouvistes, des terroristes émérites. Santerre, Daubigny, Antonelle figuraient parmi les meneurs de ce parti ; mais les partisans du Directoire comptaient aussi parmi eux des révolutionnaires, justement méprisés et exécrés. En somme, les uns et les autres professaient les mêmes doctrines. Il ne s'agissait pour les uns que de conserver le pouvoir conquis en Fructidor par la violence, et, pour les autres, que de les supplanter par tous les moyens possibles.

Les conservateurs, qualifiés de *vendémiaristes* par les deux partis, s'étaient presque tous retirés de la lutte, et ne figuraient qu'en très petit nombre dans le corps électoral de l'an VI. La plupart, pour se venger des fructidoriens, votaient avec les ennemis du Directoire. Quelques-uns, pourtant, craignant les fureurs babouvistes, et voyant dans le camp directorial quelques vieux révolutionnaires bourgeois, avec qui ils imaginaient pouvoir s'entendre, penchaient, sans enthousiasme toutefois, de ce côté.

Les adversaires du Directoire avaient montré une grande activité. Huit jours avant les élections, un rapport de police accusait le *Cercle constitutionnel*, établi par les opposants, de reprendre les traditions impétueuses de l'ancien club des Jacobins. La moitié des électeurs est bonne, dit ce rapport, mais elle est faible et épouvantée ; l'autre moitié est mauvaise et pleine d'audace.

Dès l'ouverture des opérations électorales, les deux partis luttèrent d'injures et de pamphlets. Ainsi un placard signé Aubert, et inspiré évidemment par le Directoire, attaque les chefs des opposants. Il déblatère contre Réal, qui, après avoir organisé le 31 mai, est devenu vendémiariste ; contre Gauthier-Biauzat, défenseur de Louis XVI au 20 juin, et depuis ami de Babeuf ; contre leurs compagnons Antonelle, Julien, de Toulouse, etc. Un autre placard, intitulé *Bulletin de l'Assemblée électorale*, et qui est évidemment l'œuvre de ceux qui préparaient une scission, fait un récit assez piquant des premières réunions :

« Le président d'âge est Lagarde, ancienne pratique des premiers Jacobins.

Le parti anarchiste va tête levée : un tiers bien prononcé semble lui appartenir dans l'Assemblée, ce qui *à l'aide d'une majorité de ventre, toujours lâche et versatile*, lui fait espérer son triomphe... A la tête du parti, on voit le féroce Hu, ex-juge de paix du Panthéon sous le régime terroriste ; Hu, qui, le 2 septembre, présidait en écharpe aux massacres de Saint-Firmin [1], Hu, qui, en floréal et messidor de l'an II, faisait des processions du tribunal révolutionnaire aux prisons, et des prisons au tribunal pour y amener des victimes. » « ... Le général Santerre étalait son gros ventre et sa physionomie bête, et changeait de place comme un malade : et partout où il se rasseyait, la pelote se grossissait autour de lui. »

Le placard se plaint de la mollesse de l'autre parti.

On devait se compter sur les élections des membres du bureau. L'ex-conventionnel régicide, Genissieux, porté par les opposants, obtint le plus de voix au premier tour, 336 sur 681. Cambacérès en avait eu 178; mais il fallait un second tour. Le placard que nous avons cité fait l'éloge de Genissieux, mais ne lui croit pas assez de force morale, de sagacité et de défiance pour présider une pareille assemblée : on a compté sur ses défauts !

« La journée d'épuration en sera beaucoup plus difficile : si, pour fermer l'accès du Corps législatif aux Antonnelle, aux Raisson, aux Baujac, aux Réal, il faut *une scission de l'Assemblée, Genissieux ne la croira pas nécessaire, il ne la prononcera pas* et nous n'aurons plus pour sortir du babouvisme *que le grand remède fructidorien,* dont le gouvernement veut être saintement avare. »

Voilà qui est clair ! Au second tour Genissieux fut élu président par 371 voix sur 606. Cambacérès en avait eu 215.

Il fallut deux scrutins pour le secrétaire. Il y avait eu 664 votants au premier tour ; au second, il ne s'en trouva que 609. Cambacérès fut élu par 325 voix.

Les trois scrutateurs ne purent être nommés qu'au troisième tour, à la majorité relative. Sur 655 votants, Missier eut 333 voix, Biauzat 320, Belard 318 : le résultat souleva des contestations. Les scrutateurs ne furent élus que le 23 au matin. On avait perdu plus de trois jours à élire le bureau !

Le 22, il avait été décidé qu'on distribuerait aux électeurs des cartes d'entrée signées par trois électeurs tirés au sort, ce qui

1. Ceux qui, par système, envoyaient les prêtres mourir en masse dans les endroits les plus malsains de la Guyane, osaient flétrir les massacreurs du séminaire de Saint-Firmin, qui avaient fait souffrir moins longtemps leurs victimes !

avait été fait. Il y eut à ce sujet une nouvelle discussion, et l'abus vrai ou supposé de ces cartes devait servir de prétexte à la scission.

Le bureau élu, il fallait procéder à la vérification des pouvoirs. Paris avait 158 assemblées primaires, et les cantons ruraux 19. L'assemblée commença par décider que les électeurs frappés par les lois des 3 brumaire an IV et 5 ventôse an V ne pourraient prendre part aux votes avant leur validation.

Il y avait eu dans les assemblées primaires un certain nombre de scissions. Les procédés variaient. Parfois des disputes s'élevaient au milieu de l'assemblée qui se séparait en deux. Parfois aussi, lorsque l'assemblée primaire avait terminé ses opérations sans aucun trouble, quelques jours après, des citoyens qui n'y avaient point concouru, ou des membres de la minorité vaincue, se réunissaient audacieusement et nommaient de nouveaux électeurs, en alléguant qu'ils avaient été écartés par violence de la première réunion, ou que ses opérations étaient irrégulières. On pouvait, du reste, grâce aux nouvelles lois, invoquer beaucoup de nullités qu'il était souvent difficile d'éviter. D'après la Constitution, le Corps législatif devait statuer sur les opérations contestées des assemblées primaires. Mais, comme ces assemblées avaient commencé leurs opérations le 1er germinal, et que les élections définitives avaient lieu le 20 du même mois, le corps législatif n'avait pas le temps nécessaire pour juger toutes les contestations. C'étaient donc les assemblées électorales qui statuaient en fait sur la validité des nominations ; elles admettaient ou rejetaient les scissions. La majorité, qu'elle fût dictatoriale ou anarchiste, sans s'inquiéter des questions de légalité, qui étaient souvent très épineuses, décidait d'après ses passions, et admettait seulement les électeurs qui devaient voter avec elle. Ces décisions arbitraires étaient la plus fréquente cause des nouvelles scissions.

Il en devait être ainsi pour le département de la Seine. Certaines invalidations firent beaucoup de bruit. Ainsi, dans la 1re section du 2me arrondissement, il y avait eu une réunion le 4, et une autre le 17 : on choisit les électeurs nommés par la première. Dans l'assemblée n° 1 du dixième, et dans celle n° 17 du même arrondissement, il y eut également des discussions importantes ; dans cette dernière surtout. Là, une première réunion eut lieu le 1er germinal : on reconnaît que son président n'a pas de domicile légal, ne paye pas de contributions, que les assesseurs du bureau n'ont pas prêté serment, deux motifs péremptoires de nullité ; et cependant on

valide ses opérations. La contre-réunion qui a eu lieu le 17 est rejetée.

L'assemblée n° 5 du 11me arrondissement a été *scissionnée*. Elle s'est tenue dans la chapelle de Saint-Sulpice ; la scission s'est réunie tout près, dans une autre chapelle de l'église : elle est admise. Lenoir-Laroche et trois autres électeurs, partisans du Directoire, sont invalidés sans qu'on puisse y trouver d'autre raison que la passion politique.

Ce fut là un des principaux motifs de la grande scission. — Nous parlons de celle qui eut lieu à l'assemblée des élections du second degré. — Dès le 27, le président, prévenu qu'elle est décidée, et qu'on invoque pour la justifier le trafic des cartes d'électeurs, donne des explications sur ces cartes et soutient qu'on n'a pu s'en servir pour introduire des non-électeurs dans l'Oratoire. Il se plaint d'un placard calomnieux, intitulé : « *Méthode nouvelle pour obtenir la majorité dans une Assemblée électorale.* » D'après ce placard, on avait distribué les cartes, lorsque peu d'électeurs étaient présents. Quant aux cartes non réclamées, un des opposants était aussitôt sorti pour les distribuer dans un cabaret, à de faux électeurs qui entraient dans l'église avec ces cartes, les remettaient au distributeur, et prenaient une part très bruyante aux discussions.

« Puis, continue le placard, on vote par assis et levé sur les questions auxquelles donnent lieu les doubles élections faites dans les assemblées primaires : les élections des hommes qui sont dans la coterie des recruteurs dont nous avons parlé plus haut sont déclarées bonnes ; les autres sont déclarées nulles. On gardera par ce moyen ses affidés, on chassera les autres, et l'on aura la majorité.»

Le président Genissieux répondit en précisant le chiffre des cartes faites. Il rappela que toutes celles qui avaient été retirées aux électeurs invalidés dépassant le nombre des membres présents, furent publiquement déchirées.

Il ajoutait que la prétendue manœuvre signalée à propos des cartes, eût dû être dénoncée immédiatement et le scrutin requis.

Dans la même séance, le président annonça que les originaux des procès-verbaux jusqu'à la séance du 25 inclusivement, avaient été soustraits. Toutes les recherches pour découvrir l'auteur de cette soustraction furent inutiles. Les deux partis s'accusèrent mutuellement. Les procès-verbaux furent plus tard restitués dans des circonstances singulières.

Le 27, l'assemblée reçoit une lettre de Genissieux lui annonçant « que les fatigues qu'il a essuyées ne lui permettent plus de présider l'assemblée dans laquelle il restera pour donner son suffrage. » Il ne veut pas être soupçonné de favoriser la scission qui va être officiellement proclamée. En effet, Cambacérès, qui préside à sa place, déclare aussitôt qu'on lui a remis une lettre contresignée par le substitut du commissaire du Directoire, lui annonçant qu'une assemblée électorale scissionniste est installée dans la salle de l'Institut, cour du Muséum. Le président d'âge de cette assemblée requiert le bureau et les membres de l'assemblée de l'Oratoire de venir la rejoindre. L'assemblée *mère* passe dédaigneusement à l'ordre du jour. Deux assemblée rivales sont donc en présence !

III

La correspondance du commissaire directorial, Dupin, prouve clairement que le gouvernement, sûr d'être battu à l'Oratoire, avait chargé ses agents d'organiser cette scission.

Ainsi, le 22, il se plaint de la mollesse des électeurs. Toutefois, il y a encore quelque hésitation. Mais Dupin en triomphe, et il écrit, le 26 : « La scission s'organise, mais avec lenteur. » L'administration du département n'est pas bien disposée pour elle, sauf son président Joubert. « Il a fait donner à la scission toutes les fournitures de bureau nécessaires, et je lui ai composé un secrétariat. » Mais on n'était pas encore bien sûr du succès, car notre commissaire écrit encore : « Vers six heures j'y suis retourné : *ils n'étaient qu'environ douze ou quinze,* et se plaignent de l'absence du citoyen Mathieu (le commissaire en titre) qu'ils regardaient comme un indice défavorable. » Mais il se remue, et fait marcher les affidés. « Les électeurs de l'Oratoire sont tout décontenancés : ce soir, il y a soixante scissionnaires. » On en espère deux cents.

Le lendemain 27, l'assemblée de l'Institut se prépare à procéder aux élections. Il faut l'installer matériellement.

« Dupin s'en occupe. Il a ordonné aux employés placés près de l'assemblée de l'Oratoire de venir se mettre aux ordres de l'assemblée de l'Institut, car il la regarde désormais, à cause des excès qui ont eu lieu à l'Oratoire, comme la véritable assemblée électorale. Il faut que le public et les électeurs sachent que telle est l'opinion des gouvernants.

« Mais l'éclat donné à la scission, *l'espèce de protection particulière*

que je parais lui donner, dût-elle m'attirer le reproche de partialité, seront certainement très utiles dans leur résultat. Cela décourage les autres et il ne serait pas étonnant que, par peur, ils fissent des choix passables. On parle déjà de Monge pour député.

L'acte de scission fut publié avec grand fracas. Il s'appuie d'abord sur l'article 376 de la Constitution ainsi conçu : « Les citoyens se rappelleront sans cesse que c'est de la sagesse des choix dans les assemblées primaires et électorales que dépendent principalement la durée, la conservation et la prospérité de la République. » Suivant les scissionnaires, les choix les plus détestables étaient préparés à l'Oratoire par une cabale, qui s'est manifestée surtout au moment des vérifications, tantôt foulant aux pieds les lois et instructions, inventant de prétendues nullités, et ne tenant compte d'autres, et déclarant ensuite positivement le contraire, lorsqu'elle y trouvait l'intérêt de la faction, « altérant les délibérations de l'assemblée par l'introduction clandestine d'individus qui lui étaient étrangers. » Viennent ensuite les déclamations habituelles aux partisans du Directoire contre la coalition de l'anarchie et du royalisme. Il est donc absolument nécessaire de former une véritable réunion de républicains, et ils y invitent « la majorité pure de nos collègues, ceux-là mêmes qu'une minorité vexatrice a éloignés de nos séances, ou a condamnés au silence et à l'inertie, » c'est-à-dire ceux dont les élections ont été annulées.

L'assemblée scissionnaire élit son bureau ; Guyot des Herbiers est nommé président par 34 voix sur 57. Il y a 59 votants pour le secrétaire, 55 pour les scrutateurs. La scission est encore bien peu nombreuse, mais l'impulsion est donnée. Certains électeurs qui craignaient d'abord de se compromettre, craignent maintenant d'être mal vus du gouvernement s'ils restent à l'Oratoire. Dupin écrit, avec beaucoup de satisfaction, au Directoire que le poste du Muséum a été inquiet un moment, en voyant une troupe nombreuse qui s'avançait de son côté : c'était un groupe très fort d'électeurs qui venait se joindre à la scission. Elle réunit alors 186 électeurs ; le lendemain elle révise les vérifications de pouvoir faites à l'Oratoire, et admet comme électeurs Lenoir-Laroche, et plusieurs autres qui ont été repoussés comme lui.

Les griefs des électeurs réunis à l'Institut sont exposés dans un pamphlet très vif de ce Guyot des Herbiers, l'un des chefs les plus actifs, peut-être même le principal meneur de ce groupe. Il continue de déclamer contre la coalition du royalisme et de l'anarchie, mais

s'attaque surtout aux terroristes, et ose représenter le Directoire et ses affidés comme la seule ressource des honnêtes gens contre ceux qui veulent rétablir le régime de Robespierre. A l'Oratoire, ces derniers, ces scélérats avaient l'avantage immense de se connaître :

« La plupart s'étaient vus jadis sur la même ligne, au bord du fleuve de sang, dans les comités révolutionnaires ; la plupart avaient bu ensemble la honte, le mépris et l'exécration publique ; la plupart, retombés dans la détresse qui suit le crime et l'inconduite, avaient eu leur place assignée dans le système de *bonheur commun* de Babœuf et de ses complices. »

Aussi, manœuvrent-ils avec ensemble ! tandis que les honnêtes gens (les partisans du Directoire avaient l'audace de se qualifier ainsi !) ne savent pas s'entendre : bien que deux contre un, ils sont constamment joués, et les désorganisateurs parviennent à influencer *le ventre*. Divers votes sont escamotés odieusement. Le pamphlet développe ensuite longuement l'accusation du trafic des cartes, et soutient qu'au lieu de 680 électeurs, il y a eu, à certains moments, plus de mille personnes dans l'église. Il s'élève avec indignation contre les scandaleuses invalidations qui ont déterminé « quelques âmes pures » à faire scission. Il conclut :

« Soldats de Gédéon, vous qui savez humer en passant l'eau du torrent du danger, réunissez-vous au nombre de trois cents, et vous vaincrez quatre-vingt mille Philistins ! »

L'attroupement resté à l'Oratoire, abandonné par son président, était tombé dans *la stupeur du crime réduit à l'impuissance*. Déroutée par la scission, cette assemblée a affecté de ne pas faire des choix trop effrayants. Il en est d'honorables sans doute, et ceux qui ne le sont pas sont encore bien moins *fétides* qu'ils ne l'eussent été dans la pleine et libre volonté des faiseurs. »

III

Retournons maintenant à l'Oratoire. Le 27, après avoir passé à l'ordre du jour sur la notification de la scission, elle se divise, conformément à la loi, en 4 bureaux. Le second est présidé par l'avocat Réal, avec Santerre pour secrétaire ; le troisième, par le fameux Antonelle, Aube est secrétaire ; les dignitaires du quatrième s'appellent Champestois et Filamei. Les scrutateurs sont presque tous des révolutionnaires accentués.

On devait d'abord élire deux Anciens pour trois ans. Biauzat est

nommé par 305 voix sur 445. Monge, ex-ministre de la marine après le 10 août, l'est ensuite par 363 voix sur 452.

On nomme aussi pour trois ans trois députés aux Cinq-Cents. Cambacérès est élu par 336 voix sur 396. Robert Lindet, l'ancien membre du comité de Salut public, par 320 voix sur 429. Le troisième député, Oudart, n'est élu qu'au second tour par 240 voix sur 425.

Il s'agit maintenant de remplacer les nombreuses victimes de Fructidor. Lafon-Ladebat, Portalis, des Anciens, Muraire, Gibert des Molières, des Cinq-Cents, nommés en l'an IV, Murinais, des Anciens, Quatremère-Quincy, Boissy d'Anglas, des Cinq-Cents, élus en l'an V, avaient été déportés le 19 fructidor ; en outre, les élections de Fleurieu, Bonnières, Defresne, Emmery avaient été annulées par ce coup d'État. On nomme d'abord deux Anciens pour deux ans. Gohier, ex-ministre, futur Directeur, est élu par 325 voix sur 355. Leblanc, administrateur du département, par 317 voix sur 463. Puis, le général Moulin, commandant la 17e division militaire, est élu aux Cinq-Cents pour deux ans par 326 voix sur 410. Tissot, fils aîné, par 254 voix sur 431. Castel, électeur du canton de Vincennes, par 207 sur 326.

Le général Moulin refuse. Berlier, ex-conventionnel, juge de Cassation, futur serviteur de l'Empire, est nommé à sa place par 290 voix sur 403.

Ensuite Lamarque, membre actuel des Cinq-Cents, est élu par 282 voix sur 384.

On nomme aussi trois Anciens pour un an. Ce sont Roger Ducos, Ancien actuel, futur Directeur, élu par 297 voix sur 327. Sijas, employé à la comptabilité arriérée, électeur de Paris, par 171 voix sur 265, et Dupuch, Ancien actuel, par 243 voix sur 337.

Lamarque remercie l'assemblée de sa nomination, et déclare ne pouvoir accepter parce que, « trois ou quatre minutes auparavant, il venait d'apprendre son élection en Dordogne. » On nomme à sa place Gromigeon, officier invalide, par 197 voix sur 373.

Il s'agit maintenant d'élire deux députés aux Cinq-Cents pour un an. Un premier tour ne donne aucun résultat. Au moment où l'on va procéder à un second tour, l'ancien président Genissieux annonce qu'on vient de lui envoyer mystérieusement des paquets destinés à l'assemblée électorale. Ces paquets contiennent les procès-verbaux qui avaient été soustraits le 25. On s'étonne, on fait comparaître le commissionnaire qui a remis les paquets après

les avoir reçus d'un inconnu, et l'on ne découvre rien. Après avoir perdu beaucoup de temps à discuter sur cet incident qui sera exploité par les adversaires de l'assemblée de l'Oratoire, on s'aperçoit qu'il est 7 heures du soir, du 29 germinal, et qu'aux termes formels de la loi, les assemblées électorales doivent avoir, à cette heure précise, terminé leurs opérations. Toute élection faite plus tard serait nulle. L'assemblée se sépare donc sans même avoir nommé tous ses députés, et abandonne forcément au Directoire le choix des administrateurs et des magistrats du département.

Le Commissaire Dupin, dans sa correspondance, prétend qu'au scrutin resté incomplet on voulait faire passer Prieur de la Marne. D'après lui, cette assemblée aurait présenté un spectacle encore plus hideux que les clubs et les sections anarchiques de 93.

Voici, du reste, comment il caractérise ses derniers choix : Castel est un homme nul. Gromojean, un des courriers du parti, s'est donné beaucoup de mouvement. Leblanc n'est qu'un mannequin. Il en revient toujours à la fameuse coalition :

« En général, cette assemblée prouve que la cocarde blanche peut bien s'ajuster sur un bonnet rouge, et que les anarchistes ne sont qu'une compagnie de Jésus différente d'uniforme mais non pas de mot d'ordre. »

IV

De son côté, l'assemblée de l'Institut procédait à ses élections. Le 28, Lenoir-Laroche, ancien ministre de la police, futur sénateur et Pair de France, est élu aux Anciens par 133 voix sur 147. Rousseau, Ancien sortant, en obtient ensuite 145 sur 163. Les élus aux Cinq-Cents sont Guyot des Herbiers, chef de division au ministère de la justice, nommé par 152 voix sur 182, et Berlier, le régicide, par 145 voix sur 182. Le fameux médecin Cabanis est aussi élu, par 141 voix sur 176.

Les deux Anciens pour deux ans sont le négociant Farcot, avec 121 voix sur 136, et Rivaud, député, avec 129 voix sur 146. Les membres des Cinq-Cents pour lemême temps sont : Champagne, de l'Institut, avec 140 voix sur 166 au 2me tour, et Portiez de l'Oise, député, avec 165 voix sur 175.

Après l'élection de Portiez, on admet 16 électeurs qui ont abandonné l'Oratoire, et on continue. Marie-Joseph Chénier est nommé

pour deux ans aux Cinq-Cents par 105 voix sur 127, et le fin lettré Andrieux, alors juge de Cassation et prêtrophobe enragé, par 167 voix sur 178.

Il s'agit maintenant de nommer des députés pour un an. Huguet, président de la 4e administration municipale de Paris, est élu aux Anciens par 178 voix sur 183, ainsi que Ducis, le poète tragique, par 153 voix sur 183, et Gorneau, ancien procureur aux consuls, par 176 voix sur 182.

Farcot, nommé aux Anciens, n'accepte pas : on le remplace par Albert, juge de Cassation, qui obtient 184 voix sur 190.

Pollart, électeur et président de l'administration municipale du canton de Franciade (Saint-Denis), est élu aux Cinq-Cents pour un an, par 150 voix sur 174. Le régicide Chazal y est élu pour le même temps par 122 voix sur 160.

Ducis refuse. Arnauld, auteur *de la Balance du commerce*, est élu à sa place par 141 voix sur 168. Champagne refuse aussi, il est remplacé par Aubert, inspecteur des contributions qui obtient 113 voix sur 180.

Les élections des députés sont terminées : il en reste encore beaucoup d'autres à faire, mais le zèle des scissionnaires est très refroidi : il ne s'en présente plus que 50 pour élire le haut juré. Maillot, négociant, est élu par 48 voix.

On retrouve cependant 184 votants pour les quatre administrateurs du département, mais à peine ce vote est-il terminé que sept heures sonnent, et l'on est au soir du 29 germinal ! Il faut se dissoudre sans avoir nommé les magistrats. Cette assemblée, bien que peu nombreuse et trop disciplinée, n'avait pu arriver au bout de sa tâche !

Le Commissaire écrivait le 29 au Directoire :

« A l'Institut, j'ai vu des hommes dévoués au gouvernement braver pour lui les dangers d'une proscription dont l'exemple est encore tracé dans leur mémoire en lettres de sang, se confiant dans la puissance et la générosité du Directoire. »

Quelle impudence ! Ces hommes qui, l'année précédente, ont lancé leurs soldats contre les Conseils, chassé cent cinquante députés, condamné cinquante autres, avec deux Directeurs et de nombreux journalistes à la guillotine sèche, déclament contre les proscriptions jacobines, auxquelles beaucoup d'entre eux ont participé ; et, pour se

maintenir au pouvoir, ils préparent un nouveau coup d'Etat contre le corps électoral qui s'obstine à repousser leurs partisans !

Ces électeurs scissionnaires si complaisants pour le Directoire avaient encore de temps en temps quelques velléités d'indépendance ; car le Commissaire, après avoir fait d'eux un éloge enthousiaste, ajoute :

« Cependant il était temps que cette Assemblée elle-même terminât sa scission. Les intérêts personnels commençaient à se montrer, et je ne crois pas qu'on doive regretter que la scission ait eu lieu si tard. »

Les deux partis, nous l'avons dit, n'étaient divisés par aucun principe. Si l'on s'injurie mutuellement, si l'on menace ses adversaires de proscription, c'est, avons-nous dit, parce que l'Oratoire veut s'emparer du pouvoir, et l'Institut le conserver à tout prix. Il suffit d'étudier un peu leurs élus pour s'en convaincre.

Le régicide Berlier, prêtrophobe enragé, est élu par les deux assemblées. L'Oratoire nomme aussi deux autres régicides, Cambacérès et Robert Lindet. L'Institut en nomme encore trois, Portiez, Chénier, Chazal. Berlier sera fonctionnaire de l'Empire ; Roger-Ducos et Cambacérès, de l'Oratoire, en seront dignitaires. A l'Institut, Lenoir-Laroche sera comte, sénateur de l'Empire, pair de la Restauration, Chazal sera préfet. Aussitôt après le 18 brumaire, Cabanis sera placé au Sénat, Guyot des Herbiers au Corps législatif, Arnauld au Tribunat.

Ces élections de la Seine donnèrent lieu à une longue discussion. Le Directoire voulait faire reconnaître comme seuls valides les choix faits par sa scission de l'Institut. L'Assemblée de l'Oratoire comprenait évidemment la majorité du corps électoral ; le Directoire essaya de faire croire que cette majorité n'était qu'apparente, et que de nombreux votants de l'Oratoire ne remplissaient pas les conditions exigées par la loi pour être électeurs, notamment au point de vue du cens électoral. Il présenta au Corps législatif un travail préparé, disait-il, par la commission des Contributions directes sur les impôts payés par les électeurs de Paris. 63 électeurs y sont marqués comme ne pouvant voter, soit faute d'inscription en temps utile, soit parce que leur loyer est inférieur à 150 francs, représentant 150 journées de travail, chiffre légal ; ainsi Biauzat, élu à l'Oratoire, n'aurait pas même été imposé. On répondit que ces électeurs pouvaient être inscrits au rôle supplémentaire, que d'ailleurs dix membres de la scission étaient dans le même cas, et que

Lenoir-Laroche, ne payant qu'un loyer de 120 francs, n'était pas éligible.

Le 16 floréal, Savary donna lecture du rapport de la commission des Cinq-Cents sur les élections de la Seine. Il déclara que l'assemblée de l'Oratoire avait violé les lois, par ses prétendues vérifications d'élections, et admis des étrangers dans le local de ses séances ; et que ses opérations ne pouvaient être validées. Mais il reconnut que les scissionnaires de l'Institut ne représentaient que la minorité du corps électoral, et que plusieurs d'entre eux n'avaient pas plus le droit de voter que certains électeurs de l'Oratoire. En conséquence, la majorité de la commission demandait l'annulation des opérations des deux assemblées. Paris serait resté ainsi sans représentants pendant une année.

Ce n'était pas l'affaire des fructidoriens. Un placard sommait les Conseils de valider les élections de la scission de l'Institut : « N'avez-vous pas promis, de la manière la plus énergique, qu'une scission, quelque peu nombreuse qu'elle fût, qui vous donnerait de bons choix, serait pour vous l'assemblée légitime ? » Guillemardet soutint cyniquement cette thèse. Peu importait, d'après lui, que les élections de l'Institut fussent le produit d'une minorité assez faible ; peu importait que cette minorité contînt aussi de faux électeurs, si ses élections étaient favorables au parti dominant. Il fallait sans hésitation agir comme en fructidor : « Si à cette époque vous n'avez pas cru devoir mettre en balance une valeur numérique contre le salut de la patrie ; comment hésiteriez-vous aujourd'hui qu'un nouveau danger la menace ? »

La logique était pour lui. Le coup d'État de fructidor en nécessitait un nouveau tous les ans, après les élections. « Nous avons, l'année dernière, chassé les députés élus par la majorité des électeurs parce qu'ils étaient royalistes ; cette année-ci, la majorité a nommé des républicains insoumis, qui veulent nous supplanter et perdre ainsi la République, chassons-les comme les royalistes, dans l'intérêt de la République ! »

Isos soutint dogmatiquement qu'une assemblée électorale n'est que le mandataire partiel du souverain, tandis que le Corps législatif représente la nation entière. Par conséquent lorsque, « *le mandataire s'écarte de la volonté présumée du souverain, son opinion doit être rejetée.* » Or la volonté du souverain est évidemment qu'on nomme de bons députés, c'est-à-dire des Républicains d'une certaine espèce, car l'étiquette seule ne suffit pas, et « c'est à la

réunion des représentants de la nation entière à prononcer ce rejet[1].»

C'est bien clair ! en réalité les électeurs ne font que des présentations : le Corps législatif doit juger souverainement de la bonté de leurs choix.

Cette théorie prévalut, les élections de l'Institut furent seules validées avec celles de beaucoup d'autres scissions qui ne représentaient qu'une minorité, souvent peu importante.

Par le coup d'État électoral du 22 floréal, le Directoire et le Corps législatif *croupion* qui s'était donné le droit de juger les élections, firent à leur profit un déplacement de près de deux cents voix dans les deux Conseils. Ils obtinrent ainsi un an de répit, mais les élections de l'an VII furent un désastre complet pour les fructidoriens qui ne se trouvèrent plus alors assez forts pour faire un troisième coup d'État.

L. Sciout.

1. Débats et décrets. — Floréal. — Page 235.

L'ASSASSINAT DU COMTE ROSSI*

X

L'ÉVASION DU PAPE

Après l'assaut du Quirinal et l'installation des nouveaux ministres, non seulement le Souverain Pontife n'était plus en sécurité, au milieu des assassins de Rossi, mais sa présence à Rome pouvait jusqu'à un certain point égarer l'opinion de la chrétienté et donner à la tyrannie et à l'usurpation des Sterbini et des Canino un semblant de légalité. Il fut donc décidé dans les conseils de Pie IX que le Pape devait à tout prix quitter le Vatican. Le Saint-Père s'effraya d'abord des conséquences graves que pouvait avoir son départ pour tant d'amis dévoués qu'il abandonnait ; mais la raison d'État l'ayant emporté, il ne s'agit plus que de préparer les moyens d'échapper à la surveillance des nouveaux maîtres de Rome. — Une Française, la comtesse de Spaur, née comtesse Giraud, femme du ministre de Bavière auprès du Pape, eut le courage de l'entreprise qui fut concertée avec son mari et le duc d'Harcourt, ambassadeur de France.

Dans la soirée du 24 novembre, M. d'Harcourt arrivait au Quirinal, en grand équipage, précédé de coureurs et de torches. Introduit auprès du Pape, comme pour une réception officielle, il aida à la hâte Sa Sainteté à dépouiller ses vêtements blancs, pour les échanger contre un costume de prêtre. Après lui avoir couvert les yeux sous d'épaisses lunettes et jeté sur les épaules un large manteau, il le fit échapper, ainsi déguisé, par une porte dérobée à travers les longs dédales et les corridors de la salle du Conclave. Resté seul dans le cabinet de Pie IX, le duc d'Harcourt se mit à lire à haute voix à le

* Voir la livraison de septembre 1885.

parler avec animation, comme au cours d'une sérieuse discussion.

Les geôliers de Pie IX, trompés par ce stratagème, ne remarquèrent point qu'ils n'entendaient jamais que la voix de l'ambassadeur. Après être resté enfermé deux heures, M. d'Harcourt sortait en annonçant aux gardes que le Pape venait de se mettre au lit. De retour au palais Colonna, l'ambassadeur passait de sa voiture de gala dans une chaise de poste, et arrivait à minuit à Civita-Vecchia, où il s'embarquait sur le bateau français le *Tenare* pour rejoindre à Gaëte le Souverain Pontife.

Pendant ce temps, Pie IX, accompagné d'un seul serviteur, le sieur Filippani, courrier de la Cour, gagnait l'église des Saint-Pierre et Marcellin sur la place des Quatre-Fontaines. Là, une voiture l'attendait. Des soldats lui adressèrent quelques mots, sans le reconnaître, et le laissèrent passer. « Adieu, Monsieur l'abbé, » lui dit à haute voix son domestique en l'installant seul dans la voiture et en refermant la portière. Sur le siège se tenait le comte de Spaur, accompagné de son domestique Frédéric Horn. Les chevaux, conduits par le comte, partirent au galop dans la direction d'Albano. C'était là que la comtesse de Spaur, après avoir quitté Rome quelques heures auparavant dans une berline de poste attelée de quatre chevaux, attendait dans la vallée de Laricia l'illustre fugitif.

Nous trouvons dans une relation du voyage de Pie IX à Gaëte, par la comtesse de Spaur, des détails pleins d'intérêt [1] :

« La nuit était avancée, l'obscurité profonde ; la pluie nous menaçait Moi, cependant, l'esprit frappé de tant de craintes, le corps épuisé de fatigue, je me sentais saisie d'un trouble inexprimable et qui s'augmentait de moment en moment, en voyant approcher celui où j'allais être assise familièrement à côté du chef vénéré de notre sainte religion, sans pouvoir me prosterner à ses pieds, et forcée, au contraire, d'oublier les actes de respect que la foi impose à tout catholique et que l'habitude a rendus naturels aux cœurs romains ; c'était un effort dont je me sentais incapable. Tandis que je me tenais ce discours à moi-même, nous arrivions à Lariccia. A peine eûmes-nous traversé ce bourg que nous ralentîmes notre marche et commençâmes la descente au petit pas. Dans les ténèbres de la nuit, mon imagination malade ne cessait de transformer en objets formidables chaque arbuste, chaque pierre que nous rencontrions. Que devins-je lorsque, tout bruit ayant cessé, j'entendis de loin un coup de sifflet fort aigü ! Des voleurs, des bandits, pis que cela, vont nous assaillir ; je crus que nous étions

1. Les détails de l'évasion du Pape Pie IX et de son voyage, en quittant Rome, présentent beaucoup d'analogie avec l'évasion du comte de Lavallette, en 1815, sauvé par l'héroïsme de sa femme née Fanny de Beauharnais.

perdus. Au second coup de sifflet, la voiture s'arrête. J'avance la tête hors de la portière pour voir et m'informer, mais à peine eus-je reconnu l'uniforme et la figure d'un carabinier que je me sentis pâlir et transir. Ma voix s'arrêta, mon gosier ne laissait sortir aucun son. Cependant je repris un peu de courage lorsque cet homme, m'adressant la parole d'un ton fort obséquieux, me dit : « Votre Excellence demande-t-elle quelque chose ? » Je compris alors que ce soldat avait été posté là pour garder la route et que peut-être les coups de sifflet étaient un signal convenu entre les carabiniers et les postillons. A force de regarder, je reconnus distinctement mon mari au milieu d'un groupe d'hommes en uniforme, et, derrière lui, un homme vêtu de brun, debout, le dos appuyé contre une palissade qui bordait la route. Aussitôt, j'adressai à celui-ci la parole convenue d'avance et lui dis : « Docteur, montez dans ma voiture (c'était une berline commode), montez vite, car je n'aime pas voyager la nuit. » Alors un carabinier ayant ouvert la portière et défait le marchepied, le Souverain Pontife monta, et le soldat, refermant la voiture, nous souhaita un bon voyage, en ajoutant que nous pouvions être tranquilles et que la route était parfaitement sûre.

« Nous voici donc en chemin à dix heures du soir, Notre Très Saint-Père et très clément souverain Pie IX, assis à gauche au fond de la voiture, le Père Liebl en face de lui, moi à sa droite et mon jeune fils Maximilien vis-à-vis de moi. Mon mari et Frédéric Horn étaient montés derrière la voiture sur le siège adapté à cet usage.

« Dans les premiers moments, je fis tous mes efforts pour retenir mes paroles. Mais, bientôt, ne pouvant maîtriser mon cœur et cédant à l'excès de mon émotion, j'exprimai au Saint-Père, sans égard aux convenances et sans penser que les autres ne pouvaient me comprendre, tout ce que je ressentais de peine à feindre et quels efforts je faisais pour ne pas tomber à genoux devant l'auguste Vicaire de Jésus-Christ. Le Saint-Père, compatissant très bénévolement à ce mouvement de sensibilité, me répondit : — Soyez tranquille, ne craignez rien, Dieu est avec nous. »

« A ce moment, nous arrivions à Gensano. Nous y changeâmes de chevaux, et l'on alluma les lanternes, où le manque de bougies n'avait pas peu favorisé l'entrée du Pape dans ma voiture au milieu des carabiniers. Maintenant la lumière, éclairant ses traits, fit tout à coup reconnaître à mes compagnons de voyage la figure du Saint-Père. Alors, je vis mon fils et son gouverneur témoigner une grande surprise, et aussitôt chacun d'eux se renfonça dans son coin, en se faisant le plus petit possible. Moi, à mon tour, je n'éprouvai pas moins d'étonnement en voyant le peu de soin que le Saint-Père avait pris de déguiser ce visage que l'amour du peuple, peu de tems auparavant, reproduisait de mille manières et répandait jusque dans les campagnes les plus retirées et dans les logis les plus misérables.

Pendant toute la route, il ne cessa d'adresser au Rédempteur des prières pour le salut de ses persécuteurs et de réciter le bréviaire et d'autres oraisons avec le père Liebl.

« A cinq heures trois quarts du matin, nous arrivâmes à Terracine. Peu de moments après en être sortis, il me demanda de l'avertir quand nous serions à la frontière des deux Etats. Et, lorsqu'il eut entendu de ma

bouche ces mots : « Saint-Père, nous y sommes, » pensant être arrivé en lieu sûr, le cœur ému sans doute de profonds et sublimes sentiments, il versa des larmes et rendit grâce au Dieu de miséricorde, en récitant le cantique consacré à la reconnaissance par la coutume de l'Église. »

Arrivé vers neuf heures 1/2 à Mola di Gaeta, où le rejoignirent le cardinal Antonelli et le chevalier Arnao, secrétaire de l'ambassade d'Espagne, Pie IX adressait au roi de Naples, Ferdinand II, une lettre touchante pour lui demander l'hospitalité. Le comte Spaur, porteur de la missive, se rendait à Naples, et le roi arrivait bientôt lui-même à Gaëte pour y recevoir le Pontife.

XI

LE CHATIMENT. — LE TOMBEAU.

Il ne nous appartient pas de pénétrer plus avant dans le récit des faits qui suivirent la journée du 16 novembre 1848 et le départ du Souverain Pontife.

Toutefois, avant de terminer, il nous reste à donner des détails sur la fin des personnages que nous avons vus défiler devant nos yeux. Nous avons déjà dit comment, le lendemain du crime, le ministère du 16 novembre, improvisé par l'émeute, au lieu de rechercher et de punir les assassins de Rossi, ainsi que l'exigeait la dignité de tout gouvernement, se plut à protéger ces scélérats et à les combler d'honneurs.

Les légionnaires de Grandoni que nous avons vus au Palais de la Chancellerie exécuter l'assassinat et concourir le lendemain à l'assaut du Quirinal, obtinrent du ministre Galletti (par décret en date du 21 nov.) l'autorisation jusqu'alors refusée de s'organiser en bataillons réguliers. Après avoir élu leurs officiers, ils occupèrent une caserne importante dans la ville, et Grandoni, nommé colonel, put réaliser des souhaits depuis si longtemps formés. Sterbini, l'un des principaux chefs de la conspiration, devenu ministre des Travaux publics, découvrit un moyen ingénieux de répondre aux exigences et aux demandes des comparses, ses complices, qui réclamaient leur part du butin. Il imagina de les nourrir aux frais du public et, pour ce, décréta de nombreux travaux qui lui permirent de tenir entre ses

mains la lie du peuple, en même temps qu'il soldait à ses satellites le prix des crimes exécutés. C'est ainsi que l'on commença à *Tor-di-Quinto* les travaux d'une voie suburbaine fort peu nécessaire.

Ciceruacchio fut nommé inspecteur général des chantiers, créés à l'exemple des ateliers nationaux de Paris, avec faculté d'enrôler comme travailleurs les hommes qui lui conviendraient et de les payer à sa guise. Ces escouades, que l'on appela « *la canaglia di Ciceruacchio,* » devinrent bientôt l'effroi des honnêtes gens, remplissant la cité de leur tapage et de leurs violences. Les chefs d'équipe et surveillants des travaux furent choisis parmi les plus dignes auxiliaires de la Révolution. On investit entre autres de ces fonctions deux des assassins de Rossi, Ranucci et Santa Constantini, qui étaient considérés comme les instruments fidèles du ministre Sterbini. Ces misérables prélevaient sur les sommes affectées aux ouvriers jusqu'à 7 et 8 écus par jour. Un officier, indigné de cette façon de procéder, adressa plusieurs fois des plaintes à Sterbini. Celui-ci, loin de s'émouvoir, congédia sévèrement le trop zélé serviteur : peu s'en fallut que ces drôles dénoncés ne lui fissent un mauvais parti.

De ce jour, ils jetèrent le masque et profitèrent de chaque occasion pour se vanter publiquement de leurs crimes, ajoutant « que Sterbini, — le voulût-il, — ne pouvait rien contre eux en raison des liens étroits qui le faisaient leur obligé. » Sans craindre de faire ouvertement allusion à l'assassinat, ils s'en glorifiaient, assurant « qu'ils avaient toujours la petite machine (*machinetta*) qui avait servi à Rossi, toujours prête et infaillible. Quant aux *Noirs*, qu'ils prennent garde à eux, parce qu'avec nous, il n'y a pas lieu de faire les braves. Nous avons un certain professeur de la carotide (*professore della carota*), le professeur même de Rossi ! » Cette cynique bravade était répétée par ces misérables avec tant d'audace qu'ils passaient non seulement pour avoir été les complices de l'assassinat, mais encore on affirmait que l'un d'eux en était le véritable auteur. A Tor di Quinto et à Rome, ils étaient désignés sous le nom de « *taille-carotide...,* » par allusion à la blessure faite par le poignard.

Toutefois les soupçons les plus sérieux planaient sur Santa Constantini. D'après les détails révélés au cours du procès, il ne fut pas seul chargé de l'assassinat, mais il fut certainement l'un des six misérables désignés pour l'exécution. D'autre part, s'il ne fut pas absolument prouvé qu'il fût l'auteur matériel du crime, les témoignages et les preuves réunis contre lui sont tels qu'ils établissent une

presque certitude. Ces soupçons furent singulièrement corroborés par le respect et les égards avec lesquels le traitèrent les chefs de la conspiration. — Après ses vols restés impunis de Tor di Quinto, Santa Constantini fut nommé lieutenant dans la légion Masi et choisi par Ciceruacchio et Guerrini pour les accompagner dans leur voyage en Toscane, lorsqu'ils s'y rendirent, dans le but de favoriser l'union de la nouvelle République avec celle de Rome.

C'est ainsi que les nouveaux gouvernants de Rome récompensaient publiquement par des grades militaires, par des postes lucratifs, les assassins de Rossi.

Lorsque cette orgie de sang et de rapine eut pris fin, lorsque la France républicaine, mais chrétienne alors, eut restauré le gouvernement légitime des Papes, la terreur d'un châtiment mérité fit prendre la fuite aux principaux complices. — Hors des Etats-Pontificaux, nous avons honte de le dire, plusieurs d'entre eux jouirent non seulement d'une sécurité absolue, mais d'une sorte de considération de la part des comités révolutionnaires. Quelques-uns cependant tombèrent entre les mains de la justice avant d'avoir pu quitter le territoire. De ce nombre, les deux Constantini et Felice Neri. Ces trois individus et quelques autres encore furent incarcérés sous l'imputation des crimes d'assassinat et de pillage, et on instruisit leur procès.

Cette instruction, pour des causes que nous avons déjà exposées, subit des lenteurs incroyables. Les difficultés inouïes de trouver des témoins assez courageux pour s'exposer à la vengeance des sectaires entravèrent longtemps les efforts des magistrats. Enfin, le 17 mai 1854, le Tribunal Suprême de la Sacrée Consulte termina les débats de cette affaire à jamais célèbre, sous ce nom : *Romana di lesa Maestà, con omicidio in persona del conte Pellegrino Rossi.*

Le nombre des inculpés présents aux débats s'élevait à seize. Voici les noms de ceux qui furent atteints par le verdict du tribunal suprême :

Luigi Grandoni et Santa Constantini, condamnés à la peine de mort ;

Ruggiero, les deux frères Philippo et Bernard Facciotti, aux galères à perpétuité ;

Cappana, Fabiani, à vingt ans de fers ;

Francesco Constantini, Selvaggi, Testa, à quinze années de fers.

Quant aux complices, fort nombreux d'ailleurs, le gouvernement pontifical les renvoya acquittés. Cette indulgence paraîtra exces-

sive, si l'on considère la gravité de ses conséquences, mais bien naturelle pour quiconque connaît la mansuétude de la Cour de Rome dans la répression des actes les plus criminels.

En cette circonstance, il parut aux juges que l'état de contumax, dont bénéficiaient les principaux auteurs, les instigateurs les plus coupables de la conspiration et du crime, devait rendre les magistrats plus indulgents à l'égard des autres. « C'est ce qui les détermina, dit un des rédacteurs de la *Civilta Cattolica,* à mettre en pratique cet aphorisme de droit qui jamais ne trouva une application plus directe : « *Æquum est parcere multitudini !* »

Des deux condamnés à mort, un seul subit le dernier supplice. Grandoni prévint, en s'étranglant avec un mouchoir dans sa prison, la hache du bourreau. Santa Constantini marcha au supplice en vomissant des imprécations et des blasphèmes.

Le Pape Pie IX a fait élever à la mémoire de Pellegrino Rossi un cénotaphe dans la basilique de Saint-Laurent-de-Damas. Le monument est en marbre, sur un soubassement à trois pans où les armes des Rossi de Carrare figurent au milieu de deux rosaces.

De chaque côté du monument sont dressés deux piliers ornés de pavots et de torches dans le style du XVe siècle. — Entre les piliers, s'ouvre une niche, dans laquelle se trouve le buste du défunt. « Ce buste est d'une vérité et d'une ressemblance telles que ceux qui ont connu Rossi croient le voir revivre, grave et fier, concentré sur lui-même ; propre des penseurs et des grands politiques. »

Sur les chapiteaux des pilastres et formant le couronnement du monument, s'étend un demi-cintre concave, au milieu duquel, au-dessus du buste, figure un bas-relief représentant le Sauveur ouvrant les bras pour recevoir l'âme du défunt. Enfin, autour du bas-relief, des figures d'anges entourent la tête du Rédempteur. Les dessins, les bas-reliefs, le buste et l'ensemble du monument sont l'œuvre de Tenerani. Les ornements ont été exécutés par Palombini.

Au-dessus du buste, se trouvent inscrits ces mots :

CAUSAM OPTIMAM MIHI TUENDAM ASSUMPSI ;
MISEREBITUR DEUS [1].

L'inscription suivante est gravée sur le monument [2] :

QUIETI ET CINERIBUS
PELLEGRINI ROSSI COM. DOMO. CARRARIA
QUI AB INTERNIS NEGOTIIS PII IX PONT. MAX.
IMPIORUM CONSILIO
MEDITATA CŒDE OCCUBUIT
XVII KAL. DEC. ANN. MDCCCXLVIII
ÆTAT. ANN. LXI. M. IIII. D. XII.

1. J'ai entrepris de défendre la meilleure, la plus belle des causes ;
Dieu aura pitié de moi.

2. Au repos et aux cendres
Du comte Pellegrino Rossi de Carrare
Lequel, tandis qu'il était ministre de l'Intérieur
Du Souverain Pontife le Pape Pie IX,
Succomba victime d'une conjuration impie
Et d'un meurtre prémédité ;
Le 15 novembre 1848
A l'âge de 61 ans.

HENRY D'IDEVILLE.

FIN

NÉCROLOGIE

LE COMTE H. DE LA TOUR DU PIN LA CHARCE

Nous avons publié, au commencement de cette année, un travail sur la *Fin de l'Ordre de Malte*. Le comte Henry de La Tour du Pin La Charce, l'auteur de ce travail, nous en promettait d'autres, dont il trouvait les matériaux dans les archives de sa famille. La mort, en le frappant inopinément, ne lui a pas permis de réaliser ces projets. La *Revue de la Révolution*, dont il appréciait hautement les efforts, lui doit un dernier adieu.

Nous avons souvent constaté, en étudiant l'histoire des races historiques, que la Providence accumule ses coups sur l'un des fils de cette race. On croirait qu'elle veut faire payer à celui-ci les biens et les honneurs qu'elle a prodigués à l'ensemble de la famille. Toutefois, comme elle veut aussi montrer que ce n'est pas une punition, mais une compensation, et qu'elle tient compte d'un dévouement séculaire à la patrie et à la civilisation chrétienne, elle choisit, pour le frapper, l'un des plus dignes de ces fils.

Il semble que ce soit là le résumé de la biographie d'Henry de La Tour du Pin.

Il ne peut paraître sur un champ de bataille sans recevoir une blessure. Il fait la campagne d'Italie, à titre d'officier d'ordonnance du général de Ladmirault, et il est blessé à la bataille de Melegnano. Il va au Mexique, comme aide de camp du général Lorencez, et il est blessé au siège de Puebla. Il reçoit deux blessures pendant la guerre de 1870. Il est fait prisonnier sur le champ de bataille de Wœrth. Et le voici, à peine arrivé à la maturité de l'âge, qui meurt des suites de ses blessures.

Il possédait les plus élevées des qualités de son illustre race : la fermeté revêtue de grâce, la finesse de l'esprit mise au service de l'activité intellectuelle, et, dans son âme, ce même mélange de délicatesse et de vigueur qui était le signe caractéristique de tout son être.

Nos lecteurs ont pu retrouver quelques-unes de ces qualités dans le travail que nous avons publié, dans ce style poli et arrondi qui voilait légèrement, sans les dissimuler, la fermeté de la pensée, la générosité de l'indignation, l'honnêteté du jugement, tout cet ensemble que nous voudrions nommer la *chevalerie des idées*.

Il songeait à raconter la vie dans l'Emigration de tous les membres de sa famille. Il se promettait également d'écrire l'histoire de celui des ministres de Louis XVI qui porte son nom. Il voulait ainsi donner à la France son intelligence, ne pouvant plus lui donner son sang, qu'elle lui avait déjà pris.

La mort a emporté ces projets et tant d'autres. Mais, du moins, quand elle l'a touché, il était tout debout, et ni son intelligence n'avait jamais été plus vigoureuse, ni sa piété plus grande, ni son dévouement plus chaleureux, ni son cœur plus noble. Quand nous pensons à sa vie et à sa mort, nous nous rappelons les beaux vers que le poète Moore consacre à la grande Harpe de guerre, qui excitait les soldats à bien faire. Après avoir reçu cent coups qui brisèrent chacune de ses cordes, elle en reçut un plus fort qui cassa la dernière. Mais, en mourant, elle jeta un son, le plus sonore qu'elle eût jamais lancé.

Les liens qui attachent la *Revue de la Révolution* à ses collaborateurs ne sont pas uniquement littéraires, ils ont ce quelque chose de plus intime qui unit les compagnons de guerre, et c'est avec un sentiment pieux et attendri que nous saluons une dernière fois le premier de nos collaborateurs que la mort nous enlève.

Ch. d'Héricault, Gustave Bord.

LA GRAINE DE NIAIS

1. Fauvineux 2. Condor... 3 Bress 4. Compère &c &c

ANECDOTES ET NOTIONS

Louis XVI, se promenant avec Mgr comte d'Artois, assez loin de la foule des courtisans, rencontra un malheureux charretier dont la voiture était embourbée et qui, voyant deux personnes vêtues de simples redingotes grises sans décorations, les pria de lui donner un coup de main pour le tirer d'embarras. Les deux princes allèrent aussitôt à son secours et l'aidèrent. Le charretier leur offrit obligeamment à boire un coup, ce qui fut refusé. En le quittant, le roi lui donna un louis et Mgr comte d'Artois lui en donna deux. Le charretier apprit à l'instant quels étaient ses bienfaiteurs et témoigna sa surprise sur ce que le roi lui avait donné moins que son frère lorsque le monarque, se retournant, lui dit :

— Mon ami, ne soyez pas étonné de la générosité de mon frère, il n'a que deux enfans et moi j'en ai vingt-quatre millions.

SOMMES PAYÉES PAR LE GOUVERNEMENT A DES JOURNALISTES.

En pluviôse, pour abonnemens pendant le mois :

Au *Rédacteur*	1.500 000 fr.
A Réal pour le *Journal des Patriotes de 1789.*	500.000
A Louvet pour la *Sentinelle*	500.000
Au *Bon homme Richard*	500.000
A un autre journal	500.000
Total...	3.500.000

Dans les états des 9 et 19 ventôse :

A Rousseville pour l'*Orateur plébéien*	540.000
A Hubert la Clatière pour le *Courrier de Paris*	400.000
A Sibuée, pour l'*Ami des lois*	1.000.000
Total par mois...	5.440.000
Total par an.....	65.280.000

(Courrier de l'Égalité. — 28 germinal an IV.)

TABLEAU DE LA DETTE NATIONALE D'ANGLETERRE.

Dette britannique consolidée.....	454.672.772 liv. st.
— pour l'empereur.....	10.479.769
Total de la dette consolidée...	465.152.531

Intérêts annuels et autres frais de cette masse de la dette consolidée 19.552.037

Le fonds d'amortissement n'en a jusqu'ici liquidé que 37.000.000 depuis 13 ans que M. Pitt a imaginé cette ressource.

Si l'Angleterre jouissait d'une paix constante, elle aurait pu, à la longue, en alléger de beaucoup le fardeau ; mais, dans les circonstances présentes, cette chétive ressource est bien ce que Thomas Payne l'a représentée : *le boiteux qui court après un lièvre.*

A cette masse énorme de dettes, il faut ajouter une autre dette non consolidée de 15.000.000 liv. sterl.

(Clef du Cabinet, nº 1019. — 15 brumaire an VIII.)

Le 11 juin 1790, premier jour du deuil décrété à Franklin par l'Assemblée nationale, les patriotes du café Procope à Paris ont fait et exécuté sur le champ la motion d'élever au législateur de l'Amérique une espèce de catafalque dans l'intérieur du café même. Le buste du grand homme, à moitié couvert de crêpe, a été exposé jusqu'à minuit à la vénération du public qui s'y porta en foule.

Il a été émis 49 milliards d'assignats depuis la création. Il y en a eu 6 de brûlés ou démonétisés. Au 1er ventôse (an IV), il ne restait que 39 milliards en circulation. Je réponds de l'exactitude de ce relevé..... Quels sont les gages de l'assignat? Quelles sont les ressources de la nation? Sans compter une foule de domaines particuliers, on peut mettre en ligne de compte les forêts nationales, qui, à juste titre, peuvent être évaluées à 3 milliards, 125 millions, 283.000 liv.

(Camus. — Au nom des deux commissions des finances et des dépenses. — Séance du 4 ventôse an IV.)

DUCRAY-DUMINIL. — Sait-on quel est le premier journal qui a proclamé la nécessité du tutoiement général et changé le nom de *Montmartre* en *Montmarat ?* Ce fut le plus inoffensiff des journaux : *Les Petites Affiches,* dont le plus inoffensif des écrivains, Ducray-Duminil, était rédacteur.

PORTRAIT DE Mme ROLAND,

qu'on retrouva sur le cadavre de Buzot.

PORTRAIT DE BUZOT,

que Mme Roland portait sur elle.

L'INVASION FRANÇAISE EN BELGIQUE

(1792-1794)

ET LA CORRESPONDANCE DU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AVEC LE COMTE STARHEMBERG [1]

Louis, comte, puis prince de Starhemberg, d'une famille considérable qui avait fourni des généraux et des hommes d'Etat à la maison d'Autriche dans le courant du 17e et du 18e siècle, était, au début de la Révolution française, ministre de la cour de Vienne à Londres. Son père, le prince Georges-Adam de Starhemberg, avait été gouverneur général des Pays-Bas autrichiens de 1780 à 1783. Les événements qui se passaient en Belgique ne l'intéressaient pas seulement à ce titre : c'était lui qu'on avait chargé de négocier, à Londres, l'entrée de la Grande-Bretagne dans la coalition. L'Angleterre exerçait sur la Hollande, dont le sort était lié à celui des Pays-Bas autrichiens, une sorte de protectorat. Elle avait aussi des vues sur ces Pays-Bas autrichiens. Ce qui les concernait tenait à ses plus chers intérêts. Le crédit de Starhemberg auprès du cabinet de Saint-James et le succès de sa mission exigeaient donc qu'il fût mis jour par jour au courant de ce qui se passait dans les Pays-Bas autrichiens. Ce fait est l'explication de la correspondance entretenue par lui avec le comte de Mercy-Argenteau.

François, comte de Mercy-Argenteau, est plus connu que le comte Starhemberg en France. Il y était ambassadeur et conseiller intime de la reine Marie-Antoinette lors de la convocation des états généraux. Né en 1722, ayant exercé des fonctions de confiance auprès de l'impératrice Marie-Thérèse, homme ardent malgré son

1. Briefe des grafen Mercy-Argenteau, etc. — Lettres du comte Mercy-Argenteau, ministre délégué impérial et royal dans les Pays-Bas autrichiens, au ministre résident à Londres, comte Louis Starhemberg, du 26 décembre 1792 au 15 août 1794. Documents originaux tirés des papiers du comte Mercy-Argenteau, recueillis et mis en ordre avec des éclaircissements par son petit-fils le comte A. Thurheim. Junsbrück, chez Wagner, libraire de l'Université, 1884.

âge déjà avancé, dévoué à la fille de son ancienne maîtresse, il avait joué à la cour de France un rôle discret mais actif. En 1790, on l'avait accusé d'être le chef du *Comité autrichien*. Il ne paraît guère, à cette époque, avoir songé à autre chose qu'au salut personnel de la reine. Il s'était rendu à Bruxelles au mois de septembre 1790, afin de solliciter en faveur de Marie-Antoinette et de la famille royale une intervention pacifique des puissances. De retour à Paris, il avait conseillé la fuite de Varennes, à la suite de quoi il avait dû se réfugier à Bruxelles. Là, investi du titre de ministre dirigeant du gouvernement général des Pays-Bas autrichiens, il y était devenu tout de suite l'âme de la résistance aux idées révolutionnaires, et l'homme d'affaires de la maison d'Autriche, non pas seulement dans les Pays-Bas, mais en Hollande et en Angleterre. Au cours du procès de Marie-Antoinette, il était, à ce que l'on suppose plutôt qu'on ne le sait, parvenu à convertir Danton au projet de sauver la Reine. Danton ne put réaliser l'engagement qu'il avait pris.

La correspondance de Mercy-Argenteau avec Starhemberg est assez médiocrement éditée par son petit-fils, à qui la langue française ne semble pas très familière. Il estropie quelquefois les mots, les orthographie plus souvent mal. La ponctuation est surtout très irrégulière. Il arrive de rencontrer trois phrases entières dont le sens n'est pas séparé, ce qui l'enchevêtre ou empêche de le distinguer. Ce fait est d'autant plus fâcheux que le comte de Mercy-Argenteau écrit dans une bonne langue, à la fois littéraire, diplomatique et pittoresque, que ses passions animent fréquemment d'un grand souffle. Ce sont des détails. Le fond reste ; il est solide. L'auteur sait ce qu'il dit, le dit bien, et on finit par le découvrir avec un peu d'attention. Puis, il y a des faits nouveaux que le diplomate autrichien avait appris de source autorisée, des tableaux d'intrigues, des compétitions d'intérêts en conflit ; des jalousies mesquines qui laissent passer le bout du nez. L'histoire diplomatique et militaire de la Révolution française en tirera un profit considérable. Mercy-Argenteau était au centre de secrets et de mobiles peu connus ou défigurés par les annalistes. Il ne les raconte pas avec impartialité. Il est énergiquement de son parti, de celui de la résistance aux hommes et aux idées révolutionnaires. Mais, comme ses communications sont confidentielles, qu'elles ne visent pas à l'effet public, on y saisit à l'aise cette vérité toute fraîche, telle qu'elle vient d'éclore, que le parti pris et le va-et-vient de la publicité déguisaient ailleurs avec une mauvaise foi cynique.

I

La guerre avait été déclarée à l'Autriche sous la pression des clubs par les meneurs de la Gironde, le 20 avril 1792. Elle avait commencé dès le 29 sur la frontière des Pays-Bas. Ce jour-là, Biron avait passé la frontière à Givet avec douze mille hommes, et un autre général, Théobald Dillon, avait marché de Lille sur Tournay, avec trois mille cinq cents hommes ; un troisième général français, Carle, était sorti de Dunkerque dans la direction de Furnes à la tête de douze cents hommes. Carle et Dillon opéraient une diversion ; l'attaque réelle était sur la Meuse et confiée à Biron. Carle était rentré sans avoir rien fait ; à la vue de Tournay, les troupes de Dillon s'étaient débandées devant quelques troupes de cavalerie ennemie et étaient rentrées en désordre à Lille, où, espérant dissimuler leur lâcheté jacobine, en criant qu'elles avaient été vendues et trahies, elles avaient assassiné leur général et deux officiers de son état-major. L'armée de Biron n'avait pas fait meilleure contenance. A quelque distance de Mons, ses troupes avaient lâché pied et s'étaient réfugiées en désordre à Valenciennes. Rochambeau et La Fayette, qui commandaient en chef, s'étaient démis de leur commandement, et Dumouriez, ministre de la guerre, les avait remplacés par le bouillant Lückner. Ce fut la fin de la campagne.

Cependant, dans les derniers jours d'octobre, Dumouriez, vainqueur à Valmy, avait pris la direction de l'armée destinée à opérer dans les Pays-Bas autrichiens. Au mois d'avril précédent, on n'était pas prêt ; on n'avait que de mauvaises troupes, quelques régiments d'infanterie de ligne désorganisés par la Révolution, de volontaires et des gardes nationaux qui entraient en campagne comme ils auraient été au club. De plus ces troupes manquaient de tout, y compris de confiance dans leurs chefs. Au mois d'octobre, Dumouriez avait quarante mille hommes, l'élite de l'ancienne armée royale. On avait fait des préparatifs et on allait être commandé, car Dumouriez était un vrai général. De plus Valmy lui avait acquis de l'autorité. Dumouriez profita de l'entrain de l'armée et se jeta brusquement sur l'armée autrichienne commandée par le duc Albert de Saxe-Teschen. Il voulait prendre le taureau par les cornes. La bataille de Jemmapes (6 novembre) fut décisive, quoique l'armée de Dumouriez n'y eût perdu que quatre mille hommes et les Autrichiens sept mille. Le 8, Mons, situé à proximité du champ de bataille, avait ouvert ses

portes ; et, le 15, Dumouriez était à Bruxelles ; Valence, un de ses lieutenants, entrait à Namur sans coup férir, et l'autre, La Bourdonnaye, marchait sur Anvers en triomphateur. Les Autrichiens étaient partout en retraite, ils n'avaient repris leur sang-froid qu'à Liège ; où ils se proposaient de s'arrêter. La Belgique avait été conquise en une quinzaine de jours ; Dumouriez s'y trouvait en tête de quatre-vingt mille hommes : c'était une sorte de coup de théâtre.

Mais la grandeur subite de Dumouriez fut la cause de sa perte. Les jacobins de Paris et la Commune du 10 août ne lui pardonnèrent pas d'avoir grandi si vite. Pache, girondin d'origine, mais qui voyait le vent tourner vers la Montagne, s'était emparé du ministère de la Guerre au profit des clubs et de la démagogie. Or les clubs et la démagogie n'ignoraient pas que Dumouriez et son armée victorieuse auraient de la peine à obéir longtemps à un mot d'ordre donné par Marat ou Chaumette. Ils se proposèrent donc immédiatement la destruction de Dumouriez. Celui-ci rêvait une haute destinée. Dès le lendemain de sa victoire de Jemmapes, il s'était appliqué à se concilier les Pays-Bas. Il n'avait permis aucune spoliation, payait les réquisitions qu'il faisait, était modéré en un mot. Il tâcha d'organiser un gouvernement indigène. Il n'était pas question d'annexer la Belgique ; on n'affichait que la prétention de l'affranchir. Ce n'était pas le compte des Jacobins qui entendaient manger la Belgique. D'abord on contrecarra Dumouriez et ses plans, puis on entreprit de gouverner de Paris, d'approvisionner l'armée, de Paris. Il fallait faire gagner de l'argent aux ouvriers parisiens qui chômaient depuis trois ans. On expédiait de Bruxelles, à Paris, le blé acheté pour la nourriture des troupes. Là, on le faisait moudre et de la farine on faisait du pain qu'on réexpédiait en Belgique. Il en était de même des souliers. Ceux qu'on envoyait à Dumouriez avaient des semelles de carton. La cavalerie n'avait de fourrage que celui qu'elle prenait aux Autrichiens. Il n'y avait pas d'intendance. Il y avait l'intention bien arrêtée de détruire l'armée de Dumouriez. Dans l'espace de quelques mois, elle tomba dans un dénuement effrayant : les chevaux de l'artillerie mouraient de faim, l'infanterie allait pieds nus. Dumouriez suppliait en vain qu'on lui envoyât des provisions, du matériel et des renforts, sinon il ne pourrait plus avancer d'un pas. On y comptait bien. Dumouriez a raconté lui-même cette immense aventure dans ses *Mémoires*. Ses dires, confrontés avec une multitude de documents récents, se sont trouvés exacts.

Il faisait peur aux clubs. Un autre point de vue, et ce n'était pas le moindre, c'était que la Belgique devait payer sa liberté. Malgré elle et malgré Dumouriez, on y introduisit les assignats par décret. Des nuées de commissaires arrivaient de Paris, afin d'organiser l'anarchie et le pillage. On satisfaisait ainsi au but même du mouvement révolutionnaire qui était d'enrichir le monde des sans-culottes. Enfin il s'agissait de ruiner les cléricaux belges, c'est-à-dire l'aristocratie et la bourgeoisie locales. Il y avait dans les Pays-Bas, comme il y a encore aujourd'hui, deux partis aux prises depuis le seizième siècle, tous les deux patriotes, c'est-à-dire hostiles aux étrangers : c'étaient le parti clérical ou conservateur, devenu le parti catholique, et le parti des *gueux*, surnommé dans ces conjonctures le parti sans-culotte et maintenant appelé le parti libéral, libéral avec quelques adjonctions révolutionnaires néanmoins. Mis en demeure d'opter, Dumouriez opta naturellement pour le parti des *gueux*. Ceci acheva de tuer Dumouriez. Le parti révolutionnaire, hors la ville de Liège et quelques localités secondaires de la vallée de la Meuse, n'était qu'une infime minorité. Dumouriez fit voter à coups de sabre. Cela ne lui ramena point les clubs de Paris qui par l'entremise de Pache l'empêchèrent de lever, comme il en avait l'intention, une armée indigène de quarante mille hommes. Tout à l'heure Dumouriez fera défection ; tout à l'heure aussi le retour offensif de l'armée autrichienne dans les Pays-Bas sera considéré comme une délivrance ; mais, le succès, les Autrichiens le devront moins à eux-mêmes qu'à la conduite des Jacobins et aux mesures de défiance adoptées contre le général français.

A part deux billets sans importance, l'un du 26 décembre 1791, le second du 23 août 1792, la correspondance de Mercy-Argenteau avec Starhemberg ne commence réellement qu'au 28 septembre 1792. Ce jour-là, il écrit à son correspondant de Londres qu'un bruit vague s'est répandu que « le corps de M. Dumouriez, cerné de toute part, demandoit à capituler et offroit d'abandonner son artillerie et ses équipages pour qu'on lui laissât la retraite dans l'intérieur ; mais cette nouvelle mérite confirmation, » dit Mercy. Oui.

Du 28 septembre au 14 novembre, date de la lettre suivante, bien des évènements se sont accomplis. L'invasion prussienne a été arrêtée à Valmy, la bataille de Jemmapes a rejeté l'armée autrichienne sur la Meuse ; Mercy s'est retiré de sa personne à Maëstricht. Sa condition est misérable ; celle de l'armée autrichienne l'est davantage. On lui a pris tous ses magasins ; on négocie avec

les Etats de Hollande afin d'en obtenir des approvisionnements, c'est-à-dire le droit de ravitailler chez eux l'armée autrichienne. La Hollande est officiellement neutre ; néanmoins elle a fourni des provisions à l'armée prussienne ; d'ici à peu, l'insurrection de la province de Liège la mettra en danger ; le parti français la menace à l'intérieur ; il n'est pas douteux qu'il ne se prépare à faire cause commune avec les insurgés de Liège et les envahisseurs français. La Hollande est donc fondée à donner à l'Autriche de quoi résister à l'orage. La Hollande risquait beaucoup sans doute, mais Mercy a intérêt à ne pas l'en avertir. Il prie ensuite la Hollande de lui accorder l'hospitalité. Il l'a, mais cette hospitalité est précaire, plutôt prise qu'offerte:

« Je demande, dit-il, pour quelques semaines, un asile pour moi, mes gens, mes équipages, et de n'être pas confondu avec les émigrés français dont on a toute raison de vouloir se débarrasser, attendu leur nombre énorme et les inconvénients qui les suivent. M. le prince de Hesse, — général de cavalerie allemand au service de Hollande et commandant à Maëstricht — que j'ai l'honneur de connoitre depuis longtemps et qui me marque les procédés les plus obligeants, sera bien mis (aise) de me les continuer et je vous prie d'obtenir cet aveu. (Stahemberg était accrédité à la Haye en même temps qu'à Londres). J'ai fait l'impossible pour retarder la fuite de Bruxelles, mais tout le monde étoit saisi de terreur. Je suis parti le dernier et arrivé ici à petites journées. Comptant passer à Ruremonde, j'ai appris que le gouvernement général, ne se croyant pas assez en sureté dans la Gueldre, voullait (*sic*) choisir un autre domicile et balançoit entre Dusseldorf, Clèves et Wesel. Sachant par expérience que l'on se décide difficilement sur le parti à prendre et ne pouvant errer à l'aventure avec une maison entière et beaucoup d'équipages, j'ai résolu de me fixer ici jusqu'à ce que l'on soit déterminé à un séjour stable. »

Plusieurs points de cet extrait sont à retenir. C'est d'abord le désarroi du gouvernement général des Pays-Bas et son incertitude sur le parti à prendre. Il a été pris à l'improviste ; il n'avait rien prévu de ce qui arrive ; il ne prévoit rien de ce qui arrivera demain. Où pourra-t-il se réfugier, pour être à portée des événements, pour les surveiller et, au besoin, en tirer parti ? Il ne sait ; il n'a ni projet d'avenir ni soupçon du terme de la crise. A tout hasard, il se retire à Wesel où Mercy-Argenteau remarquera bientôt qu'il ne sait rien, ne prend part à rien, est isolé comme dans une oasis du Sahara. Les émigrés français ne lui inspirent aucune pitié : ils sont embarrassants, trop nombreux, dangereux, bons à rien, exigeants. Mercy, de son côté, ne néglige aucune occasion de leur té-

moigner son mauvais vouloir. Ce mauvais vouloir est l'accueil qui les attend partout, sauf en Angleterre où on les aide. Mercy-Argenteau consent à s'en servir afin de fomenter l'insurrection en Normandie où, après le 31 mai, les Girondins feront une levée de boucliers, et dans l'Ouest où la cause royaliste a plus de ressources. Ce cas excepté, Mercy ne voit pas à quoi les émigrés ne sont pas un obstacle.

On a vu aussi tout à l'heure qu'il a gagné Maestricht à petites journées avec un attirail encombrant. Cet attirail ne le quitte pas; il entoure aussi les fugitifs de Bruxelles, la noblesse belge, les fonctionnaires autrichiens qui s'écoulent vers l'Allemagne par tous les chemins. C'est une faiblesse commune chez les coalisés. Ce sont des gens riches, habitués à leurs aises, à qui il en coûte d'être dérangés dans leur luxe. Les jacobins vont à pied, sans équipages; ils iront plus vite qu'eux et plus loin. Les doléances de Mercy à cet égard déparent sa *Correspondance*. Il est fort occupé de lui-même, de son bagage, de ses intérêts, de ses terres, de son argent. Il s'interrompt au milieu de la discussion des plus grandes affaires du temps pour solliciter l'intervention de celui-ci ou de celui-là en faveur de ses intérêts privés. Il y revient avec une insistance qui fait peine.

Dix jours après le récit de la déroute des autorités autrichiennes dans les Pays-Bas (24 novembre). Mercy écrit à Starhemberg que le général prince de Hesse-Teschen, le vaincu de Jemmapes, s'est dérobé. Il est malade ; qu'il retourne à Vienne, il y sera mieux qu'à la tête des troupes et, à Vienne, on a besoin d'être informé, par un témoin oculaire ayant eu part à la déroute, de l'état réel des choses dans les Pays-Bas. Le général comte de Clerfayt a pris le commandement des troupes derrière la Meuse. Lui aussi est dégoûté de la situation. Celle-ci ne lui est pas imputable, mais il est embarrassé du soin de pourvoir aux suites de cette humiliante aventure. On ne pourra pas tenir tout l'hiver sur la Meuse ; il sera nécessaire de chercher une retraite plus sûre dans le Luxembourg. Encore le Luxembourg est-il épuisé par les passages des troupes. De plus les révolutionnaires de Liège n'attendent que le moment d'entrer en rapport avec leurs congénères de Hollande. Le gouvernement hollandais est mal embarqué. Tant mieux ! dira Mercy ; pourquoi est-il faible, lent, mal disposé, obéissant aux suggestions venues de Londres. C'est qu'à Londres, on ne voit pas de trop mauvais œil le progrès des idees révolutionnaires en France, dans les Pays-Bas,

en Hollande. Les Anglais veulent pêcher en eau trouble ; ils ont des vues sur la Hollande, les Pays-Bas. Mercy ne tardera pas à constater qu'ils sont d'accord avec la Prusse afin d'enrayer les efforts de l'Autriche. Il convenait néanmoins ici que la tournure des choses a fini par les inquiéter. « M. le comte de Stadion me mande, écrit-il à Starhemberg, que l'on commence à être un peu étonné à Londres, de l'audace, des succès et des vues gigantesques des François. »

En effet, la conquête de la Belgique, faite en quinze jours, avait touché l'Angleterre. La prison du roi, de la reine, les vociférations des clubs, les doctrines meurtrières affichées à la tribune et dans la presse l'avaient laissée assez froide. On se désintéressait, de l'autre côté de la Manche, de la destruction de la vieille société française. C'était une concurrence de moins dans la civilisation, peut-être aussi une concurrence de moins dans le monde de la politique et des intérêts. Puis, on assistait à ne expérience solennelle, celle de la mise en œuvre des principes de la philosophie du XVIIIe siècle.

Si vous n'aviez pas fait la révolution, nous allions la faire chez nous, disait un homme d'État anglais à un émigré français. On attendait le résultat avec impatience. Au mois d'octobre 1792, il n'était pas encore acquis. Un mois après, c'était différent. Comment! voilà que les adeptes des idées nouvelles conquièrent les Pays-Bas en quelques semaines, débordent sur les Alpes et sur le Rhin, tiennent la Hollande au bout de leurs fusils! C'est grave ; le temps d'aviser est proche. La colère britannique devait éclater lors de l'exécution du roi ; la nation allait prendre le deuil ; Pitt allait donner vingt-quatre heures à Chauvelin, ministre de France à Londres, pour quitter le territoire britannique. Mais il y avait autre chose. L'indignation n'était pas désintéressée chez les hommes politiques. Ces Français que, la veille, on considérait avec une pitié mêlée d'effroi se déchirer les entrailles de leurs propres mains donnaient des signes de force inattendus. Comment ! ces scélérats avaient l'audace de déborder tout autour de leur territoire, de menacer, par l'énergie de leur attitude, l'influence de l'Angleterre ! Dès le mois de novembre, tout cela causait à Londres et à Westminster une douleur cuisante. De sociale, que la question était auparavant, elle devenait politique. C'est ce que Mercy s'évertuera désormais à démontrer au ministère britannique, à celui de La Haye, à Thugut, à tous les gouvernements du continent, avec un zèle d'apôtre. De ce moment, il prêche une croisade contre la France. Il a un beau thème. L'Autriche a été presque mise à terre en un clin d'œil, la

Hollande n'en a pas pour longtemps à vivre. Et ce n'est que le début. Les intérêts anglais sont aussi compromis que les autres.

Il inaugure cette prédication dans sa lettre à Starhemberg du 1er décembre 1792. Maîtresse d'Anvers, la France avait prétendu ouvrir immédiatement les bouches de l'Escaut. « La demande des Français, écrit-il, d'entrer armés dans l'Escaut, et d'y agir offensivement, est d'autant plus étrange que c'est proposer à L. L. H. H. puissances — les États généraux de Hollande, — de renoncer à la clôture de ce fleuve, stipulée dans le traité de Westphalie, sous les auspices de la France elle-même. »

L'argument était assez original sous la plume de Mercy. Quelques années auparavant, Joseph II ne s'était guère soucié des clauses du traité de Westphalie ; il avait essayé d'ouvrir les bouches de l'Escaut et n'y avait renoncé que moyennant une indemnité de dix millions de florins payés par la Hollande. Maintenant les Français réclamaient cette ouverture. L'on n'avait pas besoin pour le savoir de l'entendre dire à Napoléon : Anvers est un pistolet chargé sur le cœur de l'Angleterre. On n'y pensait peut-être pas encore à Paris, mais on voulait avoir un débouché sur les mers du Nord et on convoitait les richesses de la Hollande, dont les magasins regorgeaient, tandis qu'à Paris, les sans-culottes n'avaient pas de pain. D'Anvers on aurait abordé la Hollande par mer, tandis qu'une armée de terre l'aurait prise à revers : c'était le plan de Dumouriez. Il débute par des sommations. Dans cette lettre du 1er décembre, Mercy communique à Starhemberg que hier « un général françois nommé M. Eustache » a envoyé au gouverneur de Maestricht l'injonction d'avoir à chasser sur-le-champ les émigrés et les Autrichiens, c'est-à-dire lui Mercy et son petit monde d'exilés de Bruxelles. Il espère que le prince de Hesse fera à cette injonction une réponse conforme à la dignité de la République, aux convenances, à la décence, à la justice, divinités auxquelles Dumouriez ne se piquait guère d'offrir d'encens. Pourtant Mercy, avant que cette réponse soit donnée, s'empresse de battre en retraite jusqu'à Wesel. Ces avanies n'arrivent que par la faute de l'Angleterre, écrit-il de Wesel le 11 décembre : « on ne conçoit rien à la conduite tortueuse de l'Angleterre. Elle justifie bien votre opinion et la mienne sur le parti qu'il y auroit à prendre pour se mettre à l'abri des pièges que cette cour malveillante a entrevu de nous tendre. » Il se plaint de ce que l'Autriche est depuis trop longtemps la dupe de Pitt ; ces bons Hollandais le seront aussi. L'aveuglement

avec lequel ils obéissent aux ordres du cabinet de Londres est inconcevable. Il n'y a rien à attendre de nulle part. Il convient d'avoir de la patience. Les victoires de la France feront mieux que des négociations, dans l'intérêt de l'Autriche. Prochainement on se coalisera contre elle. On ne le fera que le jour où on aura vraiment peur, et ce jour n'est pas loin. Dumouriez s'apprête à investir Maestricht, la Convention nationale a décrété l'ouverture des bouches de l'Escaut; elle a en outre déclaré la guerre à toute l'Europe, car c'est déclarer la guerre à tous les gouvernements que de promettre aide et assistance à quiconque se révoltera contre eux.

Néanmoins le désastre de l'Autriche est sans bornes. Clerfayt, avec les débris de l'armée qui a évacué la Belgique, a dû se retirer sur Juliers dans la crainte d'être coupé du Rhin. Il ira à Cologne s'adosser au fleuve ; lui Mercy ne s'est pas sauvé sans risques, de Maestricht. Le pays plat était sillonné de partis français; le gouvernement général, qui n'a plus rien à gouverner, a gagné Wesel. « Je me suis agrégé à ce corps idéal, dit Mercy, parce que je ne savois où me réfugier; je partage, avec le malaise de cette position, la profonde ignorance où nous sommes de tout ce qui se passe même autour de nous. » Les archiducs, les dignitaires de la cour de Bruxelles, les partisans de la domination autrichienne, la noblesse des Pays-Bas hostile aux idées révolutionnaires, errent comme des âmes en peine dans les provinces rhénanes. Wesel est même menacé d'un siège. Mercy n'en bougera pas; il a assez des grands chemins, de l'hiver qui sévit. Les maux d'un siège n'ajouteraient pas grand'chose à ceux qu'il a déjà soufferts « depuis notre honteuse expulsion des Pays-Bas. » Au fait, la conquête de Dumouriez est le pendant de la prise de la Franche-Comté par le grand Condé. Au lieu de Condé, le roi de France aurait dû envoyer ses laquais, disait-on à Madrid. Si la République avait eu des laquais à son service, elle aurait pu les envoyer aussi à Bruxelles. Dumouriez s'était emparé des Pays-Bas avec une armée de gardes nationaux. Du reste, Mercy ne compte pas sur un retour offensif de l'Autriche ; elle ne peut pas rentrer dans les Pays-Bas. La Belgique, après avoir passé par les mains des clubistes,

« Sera tellement dénaturée et gangrénée que le retour de ces provinces sous la domination autrichienne deviendrait un fardeau aussi dangereux qu'inutile, et je crois avoir démontré à notre Cour avec la dernière évidence, dit-il, que si, pour la convenance générale de l'Europe, elle se laissoit entraîner à rentrer dans cette périlleuse possession, elle ne le pourroit qu'à des conditions qui

mettront le centre de la monarchie à l'abri des risques infaillibles qu'elle auroit à courir, et qu'il est d'une saine politique de l'éviter au prix des plus grands sacrifices. »

Mercy ne persistera pas dans cette conviction née d'un moment de découragement ; du moins il n'en aura pas l'air, quoiqu'il lui en soit toujours resté quelque chose. Mais, dans les mois qui suivent, les effondrements dont il est témoin ne font que le confirmer dans cette disposition d'esprit. On évacue les dernières places occupées sur la Meuse ; la Hollande épouvantée retire ses garnisons des places frontières, dégarnit Maestricht, se concentre dans les marais de l'intérieur. Mercy ne la plaint pas ; puisqu'elle ne songe qu'à elle-même, le devoir de l'Autriche est de ne songer de son côté qu'à elle-même (lettre du 29 décembre) : c'est l'avis du comte de Metternich, un des conseillers écoutés de la cour de Vienne et le père du futur chef du parti conservateur dans l'Europe de la Restauration et de la Monarchie de Juillet. Du reste, l'avenir pourvoira aux nécessités imminentes : le décret du 15 décembre, par lequel la Convention met tous les gouvernements européens hors la loi, ne tardera pas à apprivoiser la Hollande.

Le 4 janvier 1793, Mercy, qui observe avec angoisse les tergiversations du cabinet de Londres, avoue qu'il donne sa langue aux chiens. L'Angleterre veut concilier des intérêts qui ne vont pas ensemble. Il est clair qu'elle favorise l'établissement du régime républicain en France. C'est vouloir y perpétuer l'anarchie au péril constant des États voisins. La nation française, laissée à son délire, sans gouvernement stable, sera un foyer d'agitation en Europe. L'étendue de son territoire, sa position géographique, son génie empêchent qu'elle puisse être autre chose qu'un atelier de guerre civile, à moins qu'on y provoque le rétablissement de la monarchie. Si l'ancienne est usée, qu'on la remplace par la monarchie tempérée, à l'anglaise. Il n'y a qu'à cette condition que les États européens peuvent prendre l'engagement de ne pas se mêler de ce qui se passe chez elle.

L'affaire de la rentrée des Pays-Bas sous la domination de la maison d'Autriche continue de le préoccuper. Un intrigant, du nom de Van Eupen, agent de l'Angleterre et de la Hollande, négocie, on ne sait au nom de qui, à la cour de Vienne, afin de la faire renoncer à son dessein d'abandonner les Pays-Bas à leur sort.

Sans que Mercy le prévoie, cette idée va être le nœud de la poli-

tique des trois cours de Londres, de La Haye et de Vienne, jusqu'à la perte définitive des Pays-Bas. Mon Dieu! s'écrie Mercy, l'Autriche ne renonce pas absolument à la possession des Pays-Bas, c'est une feinte. Il vaudrait certes mieux y renoncer que d'y rester sous la tutelle gênante où l'on se trouve depuis des années. Quelle est cette tutelle? Celle des puissances maritimes. Les puissances maritimes, ce sont l'Angleterre et la Hollande. La Hollande imagine volontiers que l'Autriche n'est dans les Pays-Bas qu'à son intention. Elle y gouverne, afin de garantir la Hollande contre la France. Quant à l'Angleterre, elle exerce en Hollande un véritable protectorat. Celle-ci lui est subordonnée, ne semble être qu'une annexe britannique. A elles deux, l'Angleterre et la Hollande ont la domination des mers, font le commerce du monde entier. Mais la marine hollandaise est à la dévotion de la marine anglaise, les Hollandais sont les commissionnaires et les obligés de l'Angleterre. Dans cette condition, l'Angleterre exige de l'Autriche une condescendance continuelle aux intérêts politiques de la Hollande. Bien plus, il semble que les Pays-Bas appartiennent à l'Angleterre. L'intervention de l'Angleterre dans le gouvernement intérieur de la Belgique est un poids très lourd à porter. C'est afin de la satisfaire, que l'Autriche a rendu et maintient aux Pays-Bas leurs institutions autonomes, fait la garde du territoire sans y gouverner, car l'empereur n'y a qu'une autorité précaire. Comme dit Mercy, au lieu de commander, il requiert. L'Autriche ne prend pas une mesure sans que l'Angleterre ait une observation à faire. Elle affecte, vis-à-vis des Pays-Bas, les mêmes allures que vis-à-vis de la Hollande. On dirait que la Belgique est soumise à son protectorat aussi. Il est vrai que la Belgique est une grande et utile possession; il est difficile de pouvoir s'en détacher. L'Autriche en fait semblant; elle cherche par là à y rendre sa position meilleure. Elle n'agit ainsi qu'afin de montrer à l'Angleterre combien elle lui rend de services, combien celle-ci aurait à perdre au départ des Autrichiens. En réalité, l'Autriche ne possède les Pays-Bas qu'à des conditions très onéreuses:

« On n'en peut supporter, déclare Mercy, de plus bornées que celles qui ont été stipulées dans la convention de la Haye. Je me rappelle avec regret que le traité de Reichenbach m'a forcé à les signer. Maintenant, si on ne peut les rectifier, au moins ne faut-il pas en aggraver la charge, ce qui, alors, supposeroit l'ancien régime sous le règne de Marie-Thérèse. »

Si l'on veut entendre ceci, il convient de remonter de deux ans

en arrière. Vers la fin de 1790, on s'était demandé à Paris si une guerre au dehors ne remédierait pas au mal intérieur. Cette guerre détruirait peut-être, ou du moins calmerait les poumons révolutionnaires. Montmorin, encore ministre des affaires étrangères de France, était partisan d'une alliance avec l'Autriche, qui serait le renouvellement de celle de 1756. Il s'en promettait de meilleurs effets. L'occasion était bonne. L'Autriche, en butte aux intrigues de l'Angleterre en Orient, avait chargé Mercy, qui était son ambassadeur en France, de négocier une entente à ce sujet. La Fayette était d'avis de faire droit aux demandes de l'Autriche. Il était hostile à l'Angleterre depuis la guerre de l'Indépendance américaine. Il entretenait l'agitation irlandaise, favorisait en secret les patriotes de Hollande, en vue de renverser la maison d'Orange inféodée à la politique de l'Angleterre. Au mois de janvier 1790, Gouverneur Morris, ministre des États-Unis à Paris, écrivait à son gouvernement à propos de La Fayette : « Il ne songe à rien moins qu'à plonger dans un marais le stathouder de Hollande. » La Fayette conseillait donc une alliance autrichienne, accompagnée d'une déclaration de guerre aux puissances maritimes, c'est-à-dire à l'Angleterre et à la maison d'Orange. D'autre part, il avait des intelligences à Bruxelles ; il avait trempé dans l'insurrection brabançonne de 1788-1789. C'était contradictoire. Enfin l'Angleterre, favorable à l'établissement de la liberté politique en France, avait de chauds amis dans le monde parlementaire et dans les clubs. Le projet d'alliance avec l'Autriche fut abandonné. L'Autriche déçue proposa alors à l'Angleterre, si celle-ci voulait la laisser tranquille en Orient, de rendre aux Pays-Bas autrichiens, qui en avaient été dépouillés à la suite de l'insurrection dirigée par Van der Noot, leurs vieilles institutions autonomes. Si l'Angleterre ne consentait pas à lui donner carte blanche en Orient, elle renouvellerait à la France les propositions de Joseph II. Elle lui donnerait en échange de son alliance contre la Turquie et l'Angleterre une partie des Pays-Bas. La menace eut un effet immédiat. L'Angleterre promit sa neutralité en Orient. Maintenant la Prusse déjà nantie des dépouilles de la Pologne désirait de nouvelles acquisitions de territoire sur la Vistule. Elle consentit néanmoins par le traité de Reichenbach (juillet 1790) à renoncer à Thorn et à Dantzig, à condition que l'Autriche ne ferait pas de conquêtes du côté de l'Orient, sans assurer à la Prusse un équivalent. En outre, par le traité de Reichenbach, l'Autriche accordait à la Belgique une amnistie pleine et la restitu-

tion de ses franchises, contre l'obligation prise par la Prusse de défendre, au besoin, le maintien de la domination autrichienne dans les Pays-Bas.

Voilà de quoi se plaint Mercy : l'Autriche était, dans les Pays-Bas, dans le cas de quelqu'un qui a un conseil judiciaire ; par contre, la question belge n'était pas un simple conflit entre l'Autriche et la France. La Prusse était obligée par traité d'intervenir et l'Angleterre et la Hollande avaient signé au contrat, ce qui les mettait également en demeure d'intervenir. Or, comme elles ne se pressaient pas de le faire, malgré le désastre subi par l'Autriche, celle-ci feignait de se désintéresser de la possession des Pays-Bas afin de les contraindre, par cette attitude, à remplir leurs engagements.

On conçoit donc qu'en dépit de ses récents déboires, Mercy envisage avec confiance les perspectives de l'année 1793. L'Angleterre, en particulier, ne peut plus reculer. La conduite de la France en Belgique lui coupe la retraite. L'Espagne, pour d'autres motifs, est indignée. Tout le monde ne peut manquer de s'unir contre le monstre. Dans une lettre à Starhemberg du 12 janvier 1793, Mercy analyse la situation au double point de vue de l'intérêt général de l'Europe et de l'intérêt spécial de l'Autriche. Sur le premier point, il y aura beaucoup à faire : il faudra s'entendre sur l'emploi des ressources immenses dont on est à la veille de disposer. Il craint qu'on ne passe le temps à discuter au lieu d'agir. L'Autriche, provisoirement, reste chargée du soin de continuer la guerre toute seule. Son échec ne l'a pas épuisée.

***

(La suite prochainement.)

SAINT-HURUGE *

A partir de ce jour, des patrouilles continuelles sillonnèrent le Palais-Royal, se livrant parfois, suivant le tempérament des chefs et l'humeur des soldats, à des excès de zèle, après avoir d'abord essayé d'agir par la douceur et la persuasion ; dissipant les attroupements, arrêtant les distributeurs de brochures et les crieurs de journaux, confisquant même leur marchandise, saisissant les motionnaires les plus fougueux, pénétrant au pas de charge dans le café de Foy lorsque le tumulte des harangues ou des lectures, des applaudissements ou des sifflets y dépassait les limites ordinaires, soulevant sur leur passage des réclamations, des protestations et des collisions, quelquefois même assaillies à coups de chaises et armant leurs fusils pour contenir la foule [1]. L'Hôtel-de-Ville n'avait jamais vu le Palais-Royal de bon œil ; mais, à partir du 31 août, il y eut lutte ouverte entre ces deux puissances.

On tenait Saint Huruge, et l'on était bien décidé, dans ces premiers moments, à faire un exemple sévère. Son procès était instruit prévôtalement. Dès qu'il fut arrêté, l'imagination populaire, avec sa mobilité habituelle, lui attribua, ainsi qu'au baron Detaintot et à ses autres complices, des projets non moins monstrueux que ceux qu'elle avait d'abord mis sur le compte des partisans du *veto* : « On espère tirer d'eux l'aveu d'un complot affreux dont on ne doute plus. Ses auteurs sont les mêmes qui, dans les premiers moments de la Révolution, avaient caché deux régiments dans l'Orangerie de Versailles et une batterie de huit canons dans un endroit inconnu qui plongeait sur la salle de l'Assemblée nationale [2]. »

Mais le marquis démagogue n'était pas abandonné par ses amis et ne s'abandonnait pas lui-même. Il répondait avec aplomb aux longs

* Voir la livraison d'octobre 1885.

1. *Courrier* de Gorsas, nos du 1er au 3 septembre. *Révolut. de Paris*, n° 8.

2. *Correspond. secrète sur Louis XVI*, t. II, 383, 10 septembre 89.

et pressants interrogatoires qu'on lui faisait subir [1]. Il écrivait à La Fayette, en sa qualité de sergent de la garde nationale, pour demander son appui, mais n'en recevait pas de réponse. Il réclamait auprès du *Journal de Paris* contre l'attribution qui lui avait été faite de la lettre menaçante adressée au président de l'Assemblée nationale, et qui était particulièrement visée par l'ordre d'arrestation décerné contre lui :

« A la lecture de cet article de votre journal, je suis resté dans un silence morne, non d'effroi, mais d'horreur et de consternation. Cette calomnie atroce et réfléchie a été jetée à dessein (par des hommes pervers et méchants) sur ma personne pour me perdre... Je déclare que je n'ai point écrit ni signé cette lettre infernale;... je n'ai même jamais rien adressé à personne, écrit ou signé de moi, qui ressemble en aucune manière à cette noire atrocité dont je suis incapable. L'imposteur maladroit qui a écrit la lettre y a même défiguré mon nom [2].

« Je suis attaqué par le point le plus sensible et calomnié dans ce que j'ai de plus cher au monde. Je vous prie, Messieurs, et la justice vous en impose le devoir, de publier et mon désaveu de cette lettre incendiaire adressée à M. le Président de l'Assemblée nationale, et le défi que je fais publiquement de la représenter écrite ou signée de ma main. »

Le *Journal de Paris* resta sourd à ce virulent appel, que Saint-Huruge put du moins faire insérer dans quelques feuilles amies. Le 20 septembre, il adressa à tous les districts de la commune de Paris un *Mémoire succinct* où il demandait sa mise en liberté provisoire, en racontant à sa manière les événements du 30 août, surtout en désavouant formellement et en attribuant à une vengeance des aristocrates les *scandaleuses* lettres publiées sous son nom : il était absent lorsqu'on rédigea la motion, et ne survint que pour la signer et pour être chargé de la porter à Versailles.

Huit jours après, paraissait un *Mémoire à consulter,* qui attaquait furieusement Bailly, La Fayette et les tyrans municipaux, sans préjudice de Brissot de Warville. Quel crime a commis Saint-Huruge, demande le Mémoire? Pas d'autre que « d'aimer son Roi et sa patrie, » que d'avoir hautement, librement démasqué et dénoncé

1. *Catalogue de lettres autogr. sur la Révol.* Charavay, 1865, in-8°, n° 1077. *Révol. de Paris,* n° XII, 26.

2. Le nom de Saint-Huruge est sans cesse dénaturé dans les écrits contemporains, qui l'appellent tantôt Saint-Hurugue, tantôt Saint-Hururge, comme le font les *Révolutions de Paris,* jusque dans la signature de cette lettre et dans toutes les réflexions dont elles l'accompagnent; quelquefois même Saint-Hurulge ou Saint-Uruge, etc.

les traîtres, de s'être opposé à l'enlèvement du souverain « que les députés corrompus de Versailles voulaient transporter » dans une autre ville, afin, sans doute, d'usurper le trône ; que de s'élever contre les hommes qui ont favorisé la fuite de Besenval, qui ont fait grâce à tous les criminels de lèse-nation, qui veulent égorger les citoyens vertueux, les braves gardes françaises enregimentés dans la garde nationale et les généreux parisiens de la milice non soldée.

Ce *Mémoire* est suivi d'une consultation en sa faveur, délibérée au café de Foy, le 28 septembre, avec l'approbation de MM. Thomas, Demoulins (*sic*) et de sept cent cinquante braves citoyens qui prennent la défense de la patrie en prenant la sienne. On a voulu le ranger parmi les citoyens *nuls*, sous prétexte qu'il loge en hôtel garni et n'est point admis dans les districts, mais c'est là un acte d'aristocratie tyrannique, et l'Assemblée nationale, de son côté, commet un déni de justice en refusant de délibérer sur son sort après avoir absous le marquis de la Salle et entendu le procureur du roi de Falaise [1].

En lisant le *Mémoire à consulter*, personne ne douterait, comme personne ne dut douter alors, qu'il ne fût réellement de Saint-Huruge. Hâtons-nous d'ajouter qu'il le désavoua, en le traitant même de libelle diffamatoire et d'ouvrage infâme, dans une lettre à la Commune du 26 septembre [2].

Il faut sans doute, et à plus forte raison, regarder aussi comme une pièce apocryphe la *Lettre du marquis de Saint-Huruge à M. le garde des sceaux* [3] : quelles que fussent sa vanité et ses habitudes de fanfaronnade bouffonne, il est difficile d'y voir autre chose qu'un persiflage. Le garde des sceaux était l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, que l'Assemblée manda à sa barre,

1. Ce procureur du roi, décrété par le parlement de Normandie pour propos calomnieux tenus contre la magistrature dans l'assemblée électorale de Falaise, en avait appelé à l'Assemblée, qui s'occupa de son affaire à plusieurs reprises et finit par annuler, le 24 août, comme attentatoire à la liberté, la procédure intentée contre lui.

2. *Chroniq. de Paris*, du 29 sept. Les désaveux, comme les épithètes énergiques, ne coûtent rien à Saint-Huruge. Ce qui diminue un peu l'autorité de celui-ci, c'est l'adjonction de cette consultation, signée par des amis et des défenseurs attitrés du prisonnier. L'un d'eux, Thomas, lui avait même servi d'intermédiaire, on le sait par la feuille de Prudhomme, lors de son démêlé avec le *Journal de Paris*.

3. *Lettre... pour servir de pendant à celle du comte Ch. de Lameth à M. de la Fayette*. Cette pièce, s. l. n. d., est rangée dans le *Catalogue de l'Histoire de France* immédiatement après le *Mémoire à consulter*.

le 20 octobre, pour y rendre compte du retard apporté à la publication des arrêtés du 4 août ; sa position semblait menacée alors, et des plaisants faisaient courir le bruit que le grand ennemi du *veto,* que le prisonnier du Châtelet, Saint-Huruge, aspirait à le remplacer. Mais le marquis démagogue, ou du moins celui qui s'est affublé de son nom pour écrire cette brochure, proteste sur un ton de gravité qu'on serait tenté de prendre au sérieux, qu'il n'en a jamais eu la pensée et n'accepterait pas. Il parle avec une complaisance comique des harangues plébéiennes que sa *pétulance patriotique* prodigue à la *tribune nationale* du Palais-Royal. Il ne cessera de travailler pour la liberté « et dans les cafés, et dans les guinguettes, et dans les jardins publics, et dans les faubourgs, » jusqu'à l'achèvement de la Constitution. Il rougirait, *s'il pouvait rougir,* qu'on pût croire qu'il a agi par intérêt personnel. Et, en postscriptum, il se qualifie le « tribun du peuple le moins assujetti à la pudeur des bienséances. »

Quoi qu'il faille penser de cette pièce, les amis de Saint-Huruge s'efforçaient de créer une agitation en sa faveur. Les journaux avancés appuyaient ses réclamations, et les feuilles anglaises même s'occupaient de son sort. On nommait des députations pour l'aller voir dans son cachot. Le district des Cordeliers, considérant que les motions du marquis avaient contre elles la forme et la circonstance seulement, « puisqu'elles ont été exécutées depuis de point en point, » demandait un concert de tous les districts pour obtenir son élargissement, sous réserve de le poursuivre ensuite par les voies ordinaires, s'il y avait lieu [1]. Il était tout naturel que ce district s'intéressât au sort d'un ardent révolutionnaire, d'ailleurs collaborateur de Desmoulins au Palais-Royal et ami de Danton, dont le rapprochaient tant d'affinités physiques et morales et dont il devait être par la suite un des partisans les plus déterminés.

Les deux citoyens dont les noms sont cités à l'appui de la consultation en sa faveur n'hésitèrent pas d'ailleurs à lui donner un témoignage plus direct et à prendre expressément sa défense dans des brochures qui furent distribuées à profusion au Palais-Royal. Thomas s'attache à faire ressortir les contradictions des accusateurs de Saint-Huruge relativement à son intelligence, à son caractère et à ses actes. Il reconnaît qu'il a beaucoup d'ennemis, qu'on le traite de *tête exaltée, d'effréné ;* mais, pour atteindre à la liberté,

1. *Journal de la cour et de la ville,* nos des 19 sept. et 10 oct.

ne faut-il pas dépasser le but? Le mot de modération sert souvent à recouvrir l'égoïsme et la lâcheté. S'il est effréné aux yeux des aristocrates, se peut-il un plus bel éloge? Moins que jamais l'énergie doit passer pour un crime dans les circonstances actuelles. Et quant à sa lettre à l'Assemblée nationale, ceux mêmes qui affirment sa signature varient sur la question, les uns prétendant qu'il l'a signée seul; d'autres, en nombreuse compagnie. L'eût-il signée, il ne faut pas confondre celui qui met ouvertement son nom au bas d'une lettre s'exprimant sans ambages avec le scélérat qui cache son poignard [1].

Mais le nom et la verve de Camille Desmoulins lui furent sans doute plus utiles. L'auteur de la *France libre* et du *Discours de la Lanterne*, (où il avait déjà pris la défense de Saint-Huruge dans une note véhémente); l'homme qui, le 12 juillet, avait le premier soulevé la foule, jouissait d'une véritable popularité. Sa voix était de celles qui se faisaient écouter : « Je déclare, écrit-il [2], que je connais à peine M. de Saint-Huruge, que je n'ai fait que l'entrevoir le dimanche, 30 août, au café de Foy, où je l'ai observé comme un homme singulier et un patriote de la meilleure trempe. Je me suis avisé de lui faire une petite remarque, à laquelle il a répondu fort brutalement; mais ce n'est point le marquis de Saint-Huruge que je défends ici personnellement; c'est un Français, c'est moi, c'est nous tous, citoyens. M. de Saint-Huruge dénie que la signature au bas de cette lettre comminatoire soit la sienne; et, malgré sa dénégation, malgré son domicile, malgré son affectation de se montrer à la tête d'une patrouille, sans reconnaissance d'écriture ou vérification préalable, il est appréhendé au corps et jeté en prison. Cependant, une chose saute aux yeux : s'il n'a point signé cette lettre, il n'est point coupable, et s'il l'a signée, c'est une preuve qu'il ne se croyait point coupable. Cette signature même est sa meilleure justification. »

Le droit de faire une pareille motion et, en général, une motion quelconque, appartient à tout le monde. « Un décret est légal ou illégal, mais une motion est raisonnable ou folle, et je ne sais pas ce que c'est qu'une *motion légale*. » En Angleterre, tout citoyen

1. *Et moi aussi je suis patriote. M. le marquis de Saint-Huruge défendu par un homme qui ne le connaît pas*, pièce signée *Samoht*, anagramme de *Thomas*.

2. *Réclamations contre de nouveaux abus. 1e réclamat. en faveur du marquis de Saint-Huruge*, pièce in-8o, s. l. n. d. Elle doit être du milieu de septembre. La *Chronique de Paris* en rend compte dans son numéro du 20.

peut rédiger une adresse et la faire signer à qui bon lui semble. A Athènes, on faisait, du matin au soir, des motions sur la place publique. La liberté de chacun n'a de limites que dans le préjudice d'autrui. Le seul qui serait fondé à se plaindre des motions du Palais-Royal, c'est M. Jusserand, dont les patriotes inondent et submergent le café. « Cependant, ô douleur ! ajoute Desmoulins en une phrase qui montre à quel point les bourgeois établis étaient exaspérés contre les vagabonds du *61e district*, j'ai vu une foule de citoyens, des citoyens éclairés, se faire une fête d'être commandés, disaient-ils, pour dissiper à coups de baïonnettes les groupes du Palais-Royal. J'ai entendu un vice-président de district jeter en public des cartouches sur une table, se plaindre de n'avoir pu s'en servir pour arquebuser des citoyens sans armes. » Quant aux menaces qu'on dit avoir échappé au marquis de Saint-Huruge, il faut se rappeler que les chevaliers romains de garde à la porte du Sénat osaient présenter la pointe de leurs épées à César après la discussion sur Catilina, et que César, comme Cicéron lui-même, excusa cette ferveur du patriotisme, bien qu'elle ne se fût point bornée à des paroles. Que serait-ce donc si elle s'était produite, non dans le vestibule du Sénat où ils étaient de garde, mais au café, en buvant du punch, de la part d'un citoyen longtemps victime du despotisme « et qui est bien excusable, dans une fièvre épidémique de liberté, d'avoir des accès plus violents que les autres ! »

Ce souvenir de l'histoire romaine ne produisit pourtant pas un effet immédiat [1]. Ceux qui se sont occupés de Saint-Huruge ont généralement cru qu'il avait été mis en liberté dans les premiers jours d'octobre. Quelques historiens de la Révolution le signalent parmi les acteurs en sous-ordre ou tout au moins parmi les spectateurs des scènes de Versailles [2]. Lui-même paraît s'être vanté

1. Camille Desmoulins, qui avait si bien défendu Saint-Huruge, s'est plaint de n'avoir pas obtenu la pareille en une circonstance où, insulté et menacé par le commis d'un cabinet littéraire du Palais-Royal, à qui il répondit par des coups de canne, entouré et mis en péril par ceux qui étaient accourus au secours de son adversaire, il fut protégé par un journaliste et un garde national, sans que le marquis, en train de lire tranquillement une feuille publique tout près de là, fît semblant de rien voir et de rien entendre (*Révolut. de France et de Brabant*, n° 77). S'il fallait en croire le *Petit Gautier* (28 août 1790), Saint-Huruge aurait poussé l'ingratitude beaucoup plus loin encore envers son ancien défenseur.

2. Carlyle, *Histoire de la Révolut.*, l. VII, § 7. Artic. de la Biographie Michaud, etc.

plus tard d'avoir joué l'un des principaux rôles dans les journées d'Octobre [1]. Qu'il s'en soit vanté, c'est possible : il n'en était pas à une hâblerie de plus ou de moins. Mais j'avais été frappé de ne voir sa présence mentionnée dans aucun récit contemporain, ni son nom cité (sinon d'une façon incidente et indirecte) dans les dépositions recueillies par les procédures du Châtelet. En outre, le *Journal général de la Cour et de la Ville* rapportait, à la date du 10 octobre, une délibération des Cordeliers pour réclamer son élargissement, et la *Chronique de Paris*, feuille favorable à Saint-Huruge et organe de ses réclamations, écrivait, à des dates toutes postérieures aux journées d'Octobre : « 11 octobre : Plusieurs districts paraissent disposés à demander l'élargissement du malheureux Saint-Huruge. Il est étonnant que cet innocent ne soit pas encore libre. — 24 octobre : Avant-hier... le marquis de Saint-Huruge a paru à l'audience du prévôt. — 25 octobre : On a continué hier au Châtelet l'instruction du procès de M. de Saint-Huruge. — 9 novembre : Le marquis de Saint-Huruge a obtenu sa liberté provisoire. » Les registres d'écrou du Châtelet, conservés aux archives de la préfecture de police et qui ont échappé aux flammes de la Commune, nous ont prouvé combien nos doutes avaient raison, en nous donnant la date exacte de la libération de Saint-Huruge, qui eut lieu le 3 novembre seulement [2].

Est-ce après sa mise en liberté, est-ce de son cachot même que notre marquis écrivit sa lettre à la czarine, l'un des morceaux les plus caractéristiques qui soient jamais sortis de sa plume ? Il serait difficile de l'affirmer avec certitude, et ce détail importe assez peu. En apprenant son arrestation, Catherine II se serait écriée : « Saint-Huruge est arrêté ; le voilà donc pendu ! » Il n'était pas homme à laisser échapper une si belle occasion de dire son fait, de loin, à une autocrate, en la traitant avec une insolence toute démagogique, avec un mélange d'orgueil et d'impudence dont un court extrait donnera une idée suffisante.

« Tudieu, Madame, je ne suis ni pendu, ni pendard. Voulez-vous savoir

1. *L'Ecouteur ou une soirée au palais de Philippe*, à Cocopolis, l'an III de la Papirocratie.

2. « Année 1789. Du 3 septembre. Victor-Amédée, marquis de Saint-Huruge, amené au corps de garde du Châtelet, par le sieur Hocheron, aide-major de la garde de Paris, et écroué par le sieur Laisnée, d'ordonnance de Messieurs du Comité de police pour avoir été chef d'une députation à Versailles. — Le 3 novembre 1789, mis en liberté sur ordre signé Dardet. »

ce que je suis? Eh bien! j'avais une femme belle, plus belle que vous : devinez le reste. Au vrai, voilà ce que je suis. Mais je suis bon et je lui pardonne; car, si je n'aimais point la liberté, j'aimerais encore le libertinage. (Il avait déjà dit plus haut : Ma passion favorite est la liberté, je l'aime jusqu'à la licence). Parce qu'elle fut infidèle, on me renferma parmi les fous. Heureuse captivité, où se fortifia ma raison, puisque c'est parmi les fous que j'appris à faire des motions. »

« Quand je le veux, la parole me donne une armée ; je frappe des pieds, mes soldats se pressent autour de moi : je l'ai prouvé. Paris tous les jours en est témoin [1]. »

Rendu au pavé de Paris, Saint-Huruge se replonge avec délices dans les bas-fonds de la démagogie. Chaque jour, il va pérorer, lire et commenter les journaux, répandre les nouvelles, hurler contre les aristocrates, dans les cafés et les cabarets où il s'enivre avec les crocheteurs, dans les librairies, chez Desenne et Cussac, aux Tuileries, au Palais-Royal. Nous le trouvons dirigeant les huées et les sifflets de la canaille contre les *Noirs*, à la porte du couvent des Capucins, puis de la Sorbonne, où ils ont émigré, après avoir dirigé les motions du Palais-Royal, qui prononçaient la suppression de leur assemblée [2] ; se disputant au café avec le chevalier de Ladevèze sur les événements du jour, lui mettant la main au collet sous les galeries, en recevant des coups de canne, et alors attroupant la foule à laquelle il dénonce son adversaire, si bien qu'elle se jette sur le chevalier de Saint-Louis, le traîne par terre et le maltraite, secondée par le brave marquis, qui profite de l'occasion pour lui arracher les cheveux [3] ; annonçant sa *débaptisation* et abjurant ses titres et qualités pour se faire appeler à l'avenir, au lieu de Victor-Amédée, marquis de Saint-Huruge, — *Saint-Huruge, citoyen français* [4]. Toutes les fois qu'il s'agit de brailler plus fort que les autres, de faire le bravache, de crier : *à l'aristocrate !* d'attrouper la foule, de l'inviter à venir assommer les ennemis de la Révolution jusque chez eux, et même de tirer son sabre de garde national, Saint-Hu-

1. Cette *lettre* a été attribuée à Cam. Desmoulins, comme aussi le *Mémoire à consulter*, désavoué par Saint-Huruge.

2. Carlyle, *Hist. de la Revolut.* l. VII, § 7. *Correspondance secrète de Louis XVI*, 24 avril 90. *Arrêt de la cour nationale du Palais-Roy.* du 6 mai 90. *Mémoires* de Fauche-Borel, ch. V.

3. *Moniteur* du 7 avril 90 et *Courrier* de Gorsas, des 11, 12 et 13.

4. *Courrier* de Gorsas du 7 juin 90. Cet acte de *débaptisation* est suivi d'une grossière facétie, à propos de la ménagerie de bêtes féroces qu'on montrait au boulevard du Temple, sous le titre de *Grands aristocrates d'Afrique.*

ruge est toujours là. Mais n'ayez crainte : quelle que soit la vivacité du début, les choses finissent avec lui sans effusion de sang.[1] La plupart des exploits du marquis appartiennent à cet ordre de faits que la chronique quotidienne du journal peut bien ramasser pour complaire à la curiosité ou à la passion de ses lecteurs, mais qui n'ont guère plus d'intérêt pour l'histoire que ceux de tout être brutal et mal élevé, lâche, mais jaloux de se mettre en avant et de faire plus de tapage que les autres.

Saint-Huruge continuait ainsi à se démener dans les dessous de la Révolution, lorsque tout à coup, un mois ou deux après son acte de *débaptisation*, il disparut. Pendant quelques jours, on s'étonna de ne plus le revoir et surtout de ne plus l'entendre, au Caveau, au café de Foy, au café Valois, sous les arbres du jardin, partout où chaque jour tonnait sa voix de stentor. Son absence se faisait sentir en toute occasion : les tumultes s'apaisaient plus vite ; on n'y donnait plus de coups de bâton. Puis peu à peu la multitude oublia son idole, que d'autres avaient bien vite remplacée. Mais le souvenir et le regret de Saint-Huruge demeuraient au cœur de quelques fidèles, à qui le Palais-Royal paraissait vide depuis son absence. Le 4 décembre, l'un d'eux écrit à l'*Ami du peuple* pour signaler sa disparition prolongée. N'aurait-il pas été enlevé par le despotisme et plongé dans le fond des cachots, avec les autres vaillants motionnaires qui ont également disparu du café de Foy et du Caveau ? Peut-être même l'a-t-on conduit à Bicêtre, et les clubs patriotiques doivent se hâter de prendre l'affaire en main. Cette première lettre devient le point de départ d'une correspondance où les amis de Saint-Huruge épanchent leurs alarmes. Celui-ci accuse Lemaire, mouchard de Mottié, l'auteur d'un faux *Père Duchesne*, de l'avoir fait enlever du Caveau trois mois auparavant ; celui-là écrit qu'il a fait mille recherches vaines pour découvrir ce qu'il est devenu. Un troisième assure qu'on l'a vu à Lyon au mois d'août dernier et qu'il est actuellement dans une petite terre près de Mâcon ; mais un grenadier du bataillon de Henri IV contredit ce renseignement : il a tout lieu de croire, d'après le rapport d'un commandant de poste au Châtelet, que Saint-Huruge est enfermé dans cette prison, et Marat, dont notre héros avait mérité la sympathie, s'associe à ces craintes en termes qui lui fussent allés au cœur s'il avait été là pour les lire[2].

1. *Courrier de Gorsas*, du 28 avril 90.
2. *Ami du peuple* des 4, 11, 1 déc. 1790 ; 5 et 7 janv. 1791.

Mais il fallait qu'il eût bien disparu pour ne donner aucun signe de vie à la suite de cet échange de lettres.

Qu'était-il devenu ? Quoi qu'en pensassent Marat et son correspondant, il ne gémissait pas dans les fers. J'en croirais plutôt celui qui assurait qu'on l'avait vu à Lyon et dans sa terre de Bourgogne. Peut-être est-ce à ce moment qu'il faut reporter l'expédition révolutionnaire qu'on a eu tort de vouloir mettre aux premiers jours d'octobre, à un moment où il n'avait pu quitter Paris: même à défaut de vengeances à exercer, Saint-Huruge devait être heureux de se montrer dans sa gloire nouvelle et redoutable aux hobereaux qui ne l'avaient point suffisamment respecté autrefois. Il faisait souvent d'ailleurs des expéditions pour le compte des Jacobins [1]. A moins qu'il ne fût simplement malade [2], ou qu'il n'eût besoin de se cacher un moment, pour se dérober à quelque poursuite publique ou privée, hypothèse qui a aussi sa vraisemblance.

Quoi qu'il en soit, il allait bientôt exécuter une rentrée triomphale dans une journée faite à souhait pour lui, celle du 3 mai 91, où l'on brûla au Palais-Royal l'effigie du pape. Pie VI, — celui qu'on appelait Braschi dans les journaux patriotes, — venait de mettre le comble à ses torts envers la Révolution, en publiant un second bref où il condamnait définitivement la Constitution civile du clergé. Dans ce bref, adressé à tous les cardinaux, archevêques, évêques, au clergé et au peuple de France, il déclarait nulles et illicites les élections des nouveaux curés et évêques, leur défendant d'administrer les sacrements sous peine d'excommunication. On résolut de rendre à ce fanatique excommunication pour excommunication. Une société patriotique, qu'on ne nomme pas, fit confectionner en gomme et en lattes un pape de grandeur colossale, coiffé de la tiare, revêtu de l'étole et de la chasuble, un poignard d'une main, son bref de l'autre, avec un écriteau sur la poitrine portant les mots : *Guerre civile*, et un autre sur les omoplates, où était écrit *Fanatisme*. Il fut promené dans l'intérieur du Palais-Royal au milieu des huées. Parmi les orateurs les plus

1. Dès le 20 juin 1790, il était parti pour Bruxelles, ou du moins le bruit en avait couru. — « pour rehausser l'énergie des amis de la constitution populaire. » (*Journal général de la Cour et de la Ville*.

2. « On est inquiet de la santé de Saint-Huruge, » dit le *Journal général* du 28 août.

tonitruants, des bravos furieux saluèrent le marquis enfin retrouvé. Un réquisitoire, lu par l'un des sociétaires, concluait à ce que Braschi fût brûlé séance tenante, en compagnie de l'abbé Royou, représenté par son journal, l'*Ami du roi*, qui avait osé publier et soutenir l'odieux bref, et à ce que les cendres fussent jetées au vent. Aussitôt les exécuteurs s'empressent. Dirigés par Saint-Huruge, ils entassent aux pieds de l'effigie des liasses du journal anti-révolutionnaire, préalablement trempé dans la fange des ruisseaux, y mettent le feu de toutes parts, et Braschi s'écroule dans des tourbillons de flamme et de fumée [1].

Ensuite, notre héros rentre pour quelque temps dans la pénombre. Il a beau se remuer de son mieux, courir les guinguettes, les places publiques et les faubourgs, vociférer, agiter son gourdin ou son grand sabre, inventer des moyens exterminateurs contre l'armée de Condé, prôner la machine du docteur Guillotin, il est noyé dans le flot toujours montant des personnalités révolutionnaires. Saint-Huruge se disperse : il a le tort de vouloir être partout, ce qui équivaut souvent à n'être nulle part. Il ne sait point choisir et se concentrer. Il se prodigue tellement qu'il se gaspille et s'avilit. C'est à peine si, de loin en loin, pendant plus d'un an, l'histoire la plus familière daigne remarquer cette grosse tête et ce chapeau blanc qui émergent au-dessus des autres têtes et des autres chapeaux, dans la plupart des fêtes comme des émeutes de la Révolution. Puis il entreprend des excursions en province ; il se donne ou il remplit des missions patriotiques. S'il faut en croire Georges Duval, dont l'assertion n'a rien que de très vraisemblable, il fut, avec Panis et Gonchon, l'un des organisateurs, dans le faubourg Saint-Antoine, du pétitionnement pour la déchéance du roi qui aboutit à la journée sanglante du Champ de Mars (17 juillet 1791) [2]. Après quoi il se dérobe encore, peut-être par suite de sa prudence naturelle, qu'il savait si bien combiner avec son patriotisme, en choisissant de préférence les moments où le séjour de Paris pouvait être compromettant pour s'en aller révolutionner la

1. Buchez et Roux, *Hist. parlement.*, t. X, 99-102. Cam. Desmoulins, *Révol. de France et de Brabant*, n° 76, et tous les journaux à la date. Carlyle, *Hist. de la Révol. française*, t. II. Après avoir annoncé aussi que c'était lui qui avait rempli les fonctions de bourreau, le *Journal de la Cour et de la Ville* annonce quelques jours après (n° du 9 mai) qu'il s'est trompé et que c'était Gorsas. Ils figuraient tous deux dans cet *autodafé* révolutionnaire, à côté l'un de l'autre.

2. *Souvenirs de la Terreur*, I, 324.

province. Dans le courant d'août, on le voit reparaître au Caveau, affectant d'ignorer ce qui s'est passé à Paris depuis un mois, déclarant qu'il vient de parcourir les départements, que le patriotisme s'est réfugié là, mais qu'il ne reconnaît plus Paris, qui est devenu une terre d'esclavage, braillant à pleins poumons et causant un tel désordre que le maître du café le prie de porter ailleurs sa beuglante éloquence [1].

De temps à autre, les journaux nous le montrent encore, dans les mois suivants, tantôt se livrant à ses hâbleries et à ses déclamations habituelles, poussant à l'extermination des prêtres et des nobles, tantôt dirigeant une expédition contre les marchands d'argent ordonnée par les Jacobins, ou allant partout ameuter la canaille contre la nouvelle garde du roi [2]. Au commencement de 1792, il est reparti pour remuer la province dans le sens jacobin. Signalé à Lyon, où il s'agite sans grands résultats, on le voit ensuite à Avignon, encore tout sanglant de l'effroyable massacre de la Glacière [3]. Saint-Huruge s'était vivement prononcé à sa manière, au mois de mai précédent, pour la réunion du Comtat-Venaissin à la France. On l'avait vu, dans les groupes des Tuileries, à la tête de ceux qui criaient à la porte de l'Assemblée : « Nous voulons Avignon » et qui faillirent faire un mauvais parti au comte de Clermont-Tonnerre, pour avoir parlé contre la réunion [4]; il venait

1. *Le Babillard,* nos des 14 et 29 août 1791. Le *Journal de la cour et de la ville* (4 sept.) l'accuse de s'être caché dans une des caves du jardin de Mousseaux, « sa retraite ordinaire, »... tant qu'avait duré la chasse aux enragés et aux faiseurs de motions incendiaires.

2. Le *Petit-Gautier*, dans son no du 17 septembre, annonce qu'il vient de partir pour Vienne, en Autriche, afin d'y porter le décret de l'Assemblée « qui ouvre les prisons à toutes les victimes de la Révolution, à sa chère et malheureuse amante Théroigne. » Dans les nos des 13 et 14 oct., il nous le montre menaçant de son proverbial bâton des membres du club du Manège et l'archiviste Camus. Son nom reparaît encore dans plusieurs autres numéros du même mois, mais on ne saurait prendre comme des renseignements positifs sur sa présence les sarcasmes de cette feuille, qui en avait fait l'un de ses principaux plastrons. Elle n'en dit plus mot jusqu'au 30 janvier 92.

3. *Les Folies d'un mois*, 3e mois, nos 11 et 22. Ce piquant *journal à deux liards*, non daté, est indiqué par Hatin comme partant du 1er octobre 91, mais la concordance des événements qu'il relate nous semble indiquer qu'il faut reculer cette date d'un mois.

4. Les *Sabbats jacobites,* no 25. *Journal de la Cour et de la Ville,* 25 mai 91. S'il fallait en croire cette feuille, il aurait même, quelques jours auparavant, sur les sollicitations du représentant Bouche, été nommé commissaire avec Hérault de Séchelles et Dumas pour « aller mettre la paix dans le Comtat-Venaissin. » (12 mai 91).

apporter aux partisans de la Révolution, aux soldats de ce Jourdan-coupe-tête que l'amnistie allait bientôt délivrer, l'appui de sa présence et de sa parole.

Le 25 mars 1792, les vainqueurs de la Bastille et les forts de la Halle, réunis pour un banquet fraternel à la suite duquel l'évêque Fauchet baptisera patriotiquement une jeune citoyenne sous les noms de *Pélion-Nationale-Pique*, défilent dans le club des Jacobins en chantant le *Ça ira* et en exécutant la ronde patriotique. Parmi les chanteurs et les danseurs ivres se signale, coiffé de son chapeau blanc et portant un bonnet rouge au bout d'une pique, Saint-Huruge, cet Hercule de la Révolution, qui a toutes les qualités nécessaires pour en devenir le pitre [1]. Le 15 juin suivant, à la séance du soir, il vient déposer à la barre de l'Assemblée dans l'affaire du député Jonneau, accusé d'avoir *assassiné*, la veille, son collègue Grangeneuve, au moment ou il sortait du comité des Pétitions. Les deux députés s'étaient trouvés en complet dissentiment dans ce comité à propos des affaires d'Arles, et avaient déjà échangé à ce sujet des paroles très vives. Jonneau prétendait avoir été insulté par Grangeneuve, qui le niait formellement, et lui avoir en vain demandé raison. Ce qui ressortait de plus clair de leurs versions contradictoires, c'est que ce prétendu assassinat était une rixe entre collègues d'opinions différentes et que Jonneau avait été le plus fort.

Grangeneuve en appelait particulièrement au témoignage de Saint-Huruge. On voulut s'opposer à la déposition de notre héros, parce qu'il avait pris part à la querelle, mais ce déclinatoire ne fut point accueilli, et le marquis eut la satisfaction de venir témoigner dans une affaire où les plaisants ne manquèrent point de faire observer que personne ne pouvait être plus compétent, puisqu'il s'agissait de coups de bâton. Naturellement, Saint-Huruge tenait pour le patriote Grangeneuve, et son témoignage eut l'intention d'être écrasant contre Jonneau. En entendant crier *à l'assassin*, il avait volé et avait vu M. Grangeneuve « à qui M. Jonneau venait de donner cent coups de pieds et cent coups de canne, » et, pour faire bonne mesure, il ajoutait qu'en sa présence, le même Jonneau avait « encore donné cent autres coups de canne » au même Grangeneuve.

1. *Journal des débats de la Société des Amis de la Constit.*, nº du 27 mars. Les *Folies du mois*, 5º mois, nº 11.

Il paraît que l'Assemblée murmura [1] du ton et de l'allure de cette déposition, et je crains que Grangeneuve ne lui ait pas su beaucoup de gré du genre d'appui qu'il lui apportait. Quoi qu'il en soit, il résulta des dépositions suivantes que Saint-Huruge s'était mêlé très activement à la dispute et qu'il avait trouvé moyen, suivant son usage, d'y déployer son double tempérament de portefaix et de démagogue. Un témoin déclare, en effet, qu'il a trouvé Jonneau renversé sur la palissade, et Saint-Huruge lui tenant le poing sur la figure, avec Barbaroux, et le maltraitant; un autre, qu'il l'a vu saisir Jonneau par derrière, tandis que Grangeneuve le tenait par une jambe ; un troisième, le député Calvet, qu'il a dégagé Jonneau des mains du colosse, qui le tenait au collet, et que celui-ci, « mécontent de ce qu'il l'empêchait d'étrangler un homme, l'a accablé d'injures » ; un dernier, le député Cazes, « que M. Saint-Huruge provoquait tous les assistants et les excitait à une espèce d'insurrection, en criant qu'on assassinait les députés patriotes, » qu'il n'a cessé de tenir des propos très violents et qu'il paraissait ivre [2].

Nous n'avons pas à nous occuper ici des longues suites qu'eut cette affaire, qui souleva une discussion tumultueuse, où le président fut obligé de se couvrir deux fois et qui, après avoir causé encore, le 26 juillet suivant, une nouvelle et non moins violente altercation à l'Assemblée, faillit amener, le 2 septembre, le massacre de Jonneau à l'Abbaye, où il était enfermé. Mais elle ne fit pas moins de bruit au dehors : on ne parla d'autre chose pendant quelques jours dans les clubs, les cafés, au Palais-Royal, et Saint-Huruge y trouva une occasion propice pour reprendre de son importance et retremper sa popularité.

En ce moment, d'ailleurs, il était mêlé de très près aux préparatifs d'une journée où il espérait ressaisir l'un des premiers rôles révolutionnaires. Avec Alexandre, commandant du bataillon de Saint-Marcel, Lazowski, Fournier l'Américain, Rossignol et quelques autres encore, Saint-Huruge était de ceux qui tenaient chez Santerre les conciliabules d'où allait sortir l'invasion du palais des Tuileries au 20 juin. On avait choisi pour date l'anniversaire du serment du Jeu-de-Paume ; pour prétexte, la plantation d'un arbre de

1. *Moniteur* du 17 juin.

2. *Id. ibid.* Procès-verbaux de l'Assemblée nation., t. IX, 285-302. Pudiquement, le procès-verbal a remplacé par des points le mot *ivre*, ou plutôt *soûl*.

la liberté sur la terrasse du jardin, afin de fêter ce grand souvenir, et la présentation au roi, comme à l'Assemblée, de pétitions relatives aux circonstances. Le brasseur et ses auxiliaires prenaient le mot d'ordre de Danton, qui se tenait dans la coulisse. Quand l'Assemblée eut décidé qu'elle admettrait les citoyens des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau à défiler devant elle, quand les portes de l'enceinte législative s'ouvrirent à l'émeute victorieuse et maîtresse, qui marchait en tête du hideux cortège ? Santerre et Saint-Huruge. Ils vont se placer de chaque côté de la tribune, et de là président, dirigent le défilé. Pendant une heure, l'immonde cohue se pousse et coule à travers l'enceinte législative comme un débordement d'égoût, aux sons aigus du *Ça ira,* qui mène ce branle de sauvages. On voit défiler des piques, des sabres, des haches, des tranchets, des faux, des scies emmanchées au bout d'un bâton, parmi lesquels se détachent la vieille culotte qui est le drapeau de l'insurrection et le cœur de veau qui symbolise le cœur d'aristocrate. Et toujours l'infernale musique reprend ce refrain du *Ça ira* qui affole la tourbe faubourienne, qu'elle accompagne avec des glapissements aigus de femmes et d'enfants, mêlés de clameurs : *A bas le veto!* et qu'elle danse, lorsque le chant et le cri ne peuvent plus suffire à l'expression de son allégresse patriotique. Ah ! comme il triomphe, Saint-Huruge ! Comme il est fier de constater ainsi sa royauté sur la canaille ! Sa colossale personne, sous son costume de fort de la Halle, qu'il aimait à revêtir dans les grandes journées et qui lui allait à merveille, en semble encore gonflée d'importance et d'orgueil ! Et, dès que le défilé est fini, après quelques mots de Santerre qui remercie l'Assemblée et lui offre un drapeau en souvenir de ce beau jour, il court avec lui rejoindre sa bande sur la place du Carrousel, la pousser contre le château et y pénétrer à sa tête [1].

VICTOR FOURNEL.

(*La suite prochainement.*)

1. Michelet, *Hist. de la Révolut.*, l. VI, ch. 8.

LES MARTYRS INCONNUS. — L'ABBÉ COLIN

DÉPUTÉ AUX ÉTATS GÉNÉRAUX.

Lorsque le 2 septembre 1792, les égorgeurs de la bande de Maillard, que n'avaient pas rassasiés les flots de sang répandus à l'Abbaye, se présentèrent à cinq heures du soir, au couvent des Carmes, ils y trouvèrent, parmi les détenus, un certain nombre de prêtres condamnés à la déportation dans le courant d'août, pour refus de serment à la Constitution civile du clergé.

L'un d'eux, l'abbé Nicolas Colin, ancien lazariste, avait eu comme prédicateur son heure de célébrité. Il s'était fait entendre à Versailles devant la Cour. Mais, autant par humilité que par attachement pour l'éminent écrivain qui fut depuis le cardinal de la Luzerne, il avait suivi le prélat dans son diocèse de Langres. Il y séjourna plusieurs années, et fut, avec son évêque, élu député aux États généraux.

Parmi les discours prononcés par cet orateur oublié aujourd'hui, deux seuls sont restés, gardés avec soin dans les archives d'une paroisse du diocèse de Langres, dont Monseigneur de la Luzerne lui avait donné l'administration. C'est dans ce village de Genevrières qu'il les prononça. Le premier, écrit de sa main, porte la date du dimanche qui suivit la promulgation du décret soumettant les ecclésiastiques au serment.

Le second, écrit également par lui, fut prononcé le jour de la Toussaint 1792. Chassé de sa paroisse par ordre du procureur syndic, il devait s'exiler le lendemain. Ces discours sont des pages éloquentes, et révèlent en même temps un grand courage. On y trouve parfois des comparaisons, des images trop élevées peut-être pour un auditoire composé d'habitants de la campagne. Le style ampoulé de la fin du dernier siècle se montre dans différents passages ; mais l'indignation du prêtre, mais la foi du chrétien sont si vives, qu'on oublie les défauts de l'orateur, quand on songe que chaque parole prononcée le conduisait au martyre.

Nous devons à M. l'abbé Menne, qui dessert depuis quarante ans la paroisse de Genevrières, la communication de ces documents. Les passages que nous en extrayons montreront comment était jugée par le clergé fidèle la constitution schismatique.

C'est également M. l'abbé Menne qui a bien voulu nous donner quelques détails sur la vie de ce prêtre qui ne fut pas sans illusions, au début de la Révolution, dont il adopta d'abord quelques-uns des principes politiques.

Il était fils d'un paysan qui possédait au village de Grenant, situé au bailliage de Langres, une certaine aisance. Les dispositions qu'il montra pour l'étude le firent mettre au collège que les Jésuites dirigeaient dans cette ville. Il y entra en 1742, et resta pendant toutes ses études un des élèves les plus brillants dans les lettres.

A vingt ans, il entra au grand séminaire et fut ordonné prêtre en 1755 par Monseigneur de Montmorin ; mais l'évêque, qui avait remarqué la facilité de sa parole, l'envoya aussitôt à Paris étudier l'éloquence de la chaire au séminaire de Saint-Sulpice. Il en sortit pour entrer dans la congrégation des Lazaristes, fondée comme on le sait par saint Vincent de Paul pour former une pépinière de missionnaires. Pendant quinze ans, il parcourut la France, envoyé d'abord dans les villages, puis, à mesure que son talent grandissait, désigné pour les stations des grandes villes. Sa réputation s'accrut pendant un carême prêché à Paris dans la maison de l'Ordre. Il fut demandé par Louis XV et prêcha à Versailles. C'est là qu'il fut remarqué par Monseigneur de la Luzerne, prélat dont la science et les vertus ont illustré un nom déjà illustre. Une intimité qui ne devait finir qu'à la mort s'établit entre le savant et l'orateur ; aussi, lorsqu'en 1770, M. de la Luzerne fut promu à l'évêché de Langres, il demanda au Lazariste de quitter sa congrégation et de le suivre dans un diocèse où il était né, qu'il devait connaître, et où on pensait avec raison utiliser son talent et son zèle ; mais ce fut seulement en 1777 que le religieux fut autorisé à quitter son ordre. Nommé curé de Genevrières et Belfond, il demeura toutefois à la disposition de l'Evêque. Mais les documents restés dans sa paroisse prouvent avec quel zèle il s'occupait d'elle et quels soins il apportait à l'éducation des enfants. Son activité de corps et d'esprit lui permettait de faire marcher de front les devoirs du pasteur et les travaux du missionnaire. Son nom avait acquis dans la contrée une telle popularité qu'en 1789, lorsqu'on réunit les comices pour les États généraux, il fut d'abord désigné comme électeur, et ensuite, ainsi

que nous l'avons dit plus haut, élu le 12 mars député de l'ordre du clergé en même temps que son évêque.

Siégeant à côté de Monseigneur de la Luzerne dans cette grande assemblée qui commit tant de fautes, il revint dans sa paroisse au moment des élections de l'Assemblée législative, et fut presqu'aussitôt nommé administrateur du district de Langres. Si l'ambition avait pu jeter le trouble dans son esprit, comme il arriva pour beaucoup des hommes de cette époque, il serait certainement, grâce à sa popularité, arrivé aux honneurs. A Genevrières, dont il voulut rester curé, on le fit maire de la commune. Il avait cru sincèrement à la fondation d'un gouvernement monarchique, chrétiennement libéral. L'Assemblée nationale, en décrétant la Constitution civile du clergé, lui enleva toutes ses illusions. Il avait accepté comme un bienfait du roi, ainsi qu'il l'écrit, les premières réformes, mais il ne peut méconnaître plus longtemps que l'assemblée veut rendre la France schismatique. Le dimanche qui suit la promulgation du décret, il monte courageusement en chaire.

« Ecoutez, mes frères, dit-il, les motifs qui ont déterminé Nicolas Colin, curé de Genevrières et Belfond, président et électeur du canton de Bussière, administrateur du district de Langres, à ne faire le serment civique que sous la réserve et l'exception formelle des articles de la Constitution qui dépendent essentiellement de l'autorité spirituelle...

« Je ne jurerai pas le maintien d'une constitution qui brise la pierre angulaire de l'édifice céleste, qui rompt le premier anneau de la chaîne de la hiérarchie sacrée, qui dépouille notre Saint-Père le Pape de la primauté de juridiction que la foi nous enseigne lui avoir été accordée par J.-C. sur toute l'Eglise.

« Non, je ne jurerai pas le maintien d'une Constitution qui vous enlève par le plus indigne de tous les stratagèmes vos pasteurs légitimes, ne vous en prépare que de vils et de mercenaires, des pasteurs sans mission qui vous feront sucer les erreurs dont ils se seront servis pour leur élévation, et qui ne travailleront qu'à la perte de vos âmes.

« Non, je ne jurerai pas une constitution qui introduit une horrible confusion dans les pouvoirs, qui attribue à de simples laïcs le droit exclusif de supprimer et d'ériger des sièges épiscopaux, d'étendre ou de resserrer à leur gré les limites de ceux qu'ils jugent à propos de conserver...

« Non, je ne jurerai point une constitution qui défigure l'épouse de Jésus-Christ, qui porte le trouble et l'anarchie dans son camp de tous temps si bien ordonné, qui brise l'étendard de toutes les saintes sociétés qui lui formaient une armée toujours prête à la défendre contre ses ennemis, qui ouvre à la chaste colombe la fenêtre de l'arche sacrée pour la laisser s'envoler sur des ailes inexpérimentées et reposer son pied timide et chancelant au milieu d'un monde pervers et corrompu ; qui, par la suppression indéfinie du vœu solennel, abandonne une foule d'âmes faibles aux tentations si périlleuses pour le salut, dont la retraite les eût préservées.

« Ne croyez pas que ce jugement me soit dicté par aucun motif humain. Si de pareilles considérations étaient propres à faire impression sur moi, elles fixeraient mon assentiment en faveur de la constitution civile du clergé. Je chercherais à m'étourdir dans mes propres pensées ; je vous aurais dissimulé tous les écueils dont je vous ai fait une peinture si vraie. Monté sur le ton de ses enthousiastes panégyristes ou de ses insipides adulateurs, je vous la montrerais cette fameuse constitution comme ouvrant une source de bonheur au peuple, comme préparant à l'Eglise un règne plus glorieux en ramenant le prêtre et le fidèle à la pureté des mœurs antiques du christianisme... Loin de moi une lâcheté qui couvrirait cette paroisse des noires vapeurs de l'hérésie, qui anéantirait toutes vos vertus, qui vous attirerait les malédictions du Seigneur, qui vous donnerait en dérision à toutes les contrées d'alentour. Malheur, honte et mépris pour tous ceux d'entre nous, évêques, curés, vicaires, qui trahiront la vérité et abandonneront la cause de la religion...

« On me fermera les portes de ce temple en punition d'une désobéissance dont la religion et la pureté de mes sentiments me font une loi ; on m'arrachera d'entre les mains l'hostie du salut, on me précipitera du haut de cette chaire où je vous ai si longtemps annoncé les vérités éternelles; on me chassera de ce tribunal sacré où je vous plongeais avec tant de complaisance dans les eaux vivifiantes de la pénitence ; on ne me laissera pas même une pierre pour reposer ma tête ; et, ce qui doit me pénétrer de la douleur la plus accablante, c'est que l'on chargera mes propres enfants de l'exécution de ces ordres sanglants. Perfides ! n'oubliez pas que tous vos efforts seront inutiles. Ce n'est pas que je veuille résister à la force ; mais, dans telle supposition que vous puissiez imaginer, je vous préviens que je ne cesserai pas d'être votre pasteur...

« Si malgré ma résistance on place un autre dans le sanctuaire de cette église, ne le regardez pas comme un pasteur, mais comme une idole ; la soumission que vous lui voueriez serait un encens sacrilège ; cet audacieux ne sera jamais qu'un adultère, il violera l'épouse de Jésus-Christ et la mienne... Je vous défens de l'écouter. Dès que je proteste d'avance de la nullité de son institution, il manquera d'une vocation légitime. Hérétique, schismatique, intrus, voilà les caractères de son entrée parmi vous ; voleur et larron de mon troupeau, il ne pourra, par le ministère de la parole, vous conduire dans les vrais et utiles pâturages du salut ; il vous plongera sans fruit dans la piscine sainte ; il vous promettra une absolution de vos péchés qu'il ne pourra vous donner ; sa main levée sur votre tête vous en chargera comme d'un nouveau poids : il ne vous restera que l'affreux désespoir de reprocher un jour, devant le tribunal suprême, à cet indigne mercenaire d'avoir fait illusion à votre crédulité et de vous avoir perdus sans ressource... »

Se mettant à genoux, il entonna le psaume : *Dominus illuminatio mea et salus mea ; quem timebo ?* Le Seigneur est ma lumière et mon salut ; que puis-je craindre ? Et, quand les chants eurent cessé, se relevant et la main étendue, il reprit :

« Voici le moment le plus beau et le plus intéressant de toute ma carrière évangélique, celui où je dois me couvrir de gloire ou de honte devant vous ; où

je dois conserver dans sa pureté parmi vous la religion de Jésus-Christ... Elevé au-dessus de toute considération humaine, qu'il me soit permis de réunir ma voix à celle de tous mes confrères que l'ambition n'a pas aveuglés, que les menaces n'ont point intimidés. Rendons avec joie à notre sainte religion le témoignage le plus authentique.

« Ecoutez, peuple, que les accens de ma voix et les échos dont retentissent à ce moment tous nos temples vous apprennent que le dix-huitième siècle a produit plus d'Anastases que le quatrième de l'Eglise, si célèbre dans nos histoires par le nombre des confesseurs de la foi...

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

« L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le dimanche trente janvier, je, Nicolas Colin, curé de Genevrières et Belfond, jure devant Dieu de veiller avec soin sur tous les fidèles de la paroisse qui m'a été confiée par l'*Eglise*, et sur tous ceux qui pourront, par la suite, m'être confiés par la même puissance ; de me sacrifier moi-même et tout ce que je puis avoir de plus cher pour leur bonheur et leur félicité ; d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de out mon pouvoir, dans tout ce qui concerne l'ordre politique, la Constitution jusqu'ici décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi ; exceptant formellement tous les articles de ladite Constitution qui dépendent essentiellement de l'autorité spirituelle...

« ..... Mes chers paroissiens, j'ai la voix trop entrecoupée de sanglots pour vous faire mes adieux et vous donner mes derniers préceptes de salut avec mon tendre baiser de paix et ma bénédiction en N.-S. J.-C. Terminons cette cérémonie, glorieuse pour moi, douloureuse pour vous, par une sincère action de grâce. »

Si, en prononçant ces paroles, la voix de l'abbé Colin avait des sanglots, ses paroissiens ne purent retenir leurs larmes. Lorsqu'il sortit de l'église, après la messe, il fut entouré, félicité ; on lui jurait de n'écouter que lui et de le défendre... promesse sincère mais inutile. Pourtant *les patriotes* n'osèrent pas s'attaquer à une population entière et parurent, pendant huit mois, oublier le curé qui résistait au schisme révolutionnaire.

Ainsi protégé par l'affection des habitants, l'abbé Colin put rester au milieu d'eux, sans cesse menacé, mais résigné. A l'approche des élections, fixées au 20 novembre, la crainte qu'inspiraient les sans-culottes des villes et des bourgs commença à intimider les paisibles cultivateurs. Le curé comprit que, pour leur assurer la paix, il devait s'exiler lui-même, mais il en coûtait tant à son cœur qu'il hésitait encore lorsque, le 31 octobre, il fut en secret prévenu qu'un décret, qui le frappait de proscription, serait signifié le lendemain. Il se décida alors à célébrer encore la fête de la Toussaint, puis partir le 2 novembre, après la messe des Morts.

Son projet était resté secret, et il parut à l'autel calme et digne,

comme si aucun événement ne s'était passé. On aurait pu croire, en effet, en voyant cette foule de fidèles qui se pressait dans l'église, que rien n'était changé. Après l'évangile, il monta dans la chaire et prononça le discours qu'il avait écrit dans la nuit et qui est gardé comme une pieuse relique dans ce même presbytère où il habita vingt années, et où ses successeurs font sans cesse revivre son souvenir :

« Mes très chers paroissiens, dit-il, je ne viens point pleurer devant vous mes malheurs,... mais je ne puis me refuser à un devoir sacré que la religion m'impose : elle veut que je vous révèle toutes les trames que l'impiété a ourdies contre elle et que je vous attendrisse sur les maux dont l'Eglise est affligée... »

Il fait alors le tableau de la situation politique promise à la France par l'Assemblée nationale, et il montre que ces promesses n'ont donné que désordre et n'ont produit que des émeutes sanguinaires; alors, dans un élan vraiment oratoire, s'adressant aux législateurs, il s'écrie :

« Arrêtez, hommes plus timides que cruels. Quoi ! tant d'illustres victimes que vous avez déjà immolées, ne suffisent pas à cette fureur qui coule dans vos veines et que l'on vous fait prendre pour des élans de patriotisme. Vous faut-il encore de nouvelles proies ? Si c'est moi que vous cherchez, je ne refuse pas de baisser la tête sous vos coups. Que ne suis-je le Jonas dont la perte apaiserait les tempêtes affreuses que les passions humaines ont soulevées contre les paisibles demeures du Seigneur !... Ah ! mes frères ! malheur au temple du Seigneur, malheur à la France, ma patrie, malheur à moi-même, le coup fatal est porté, nos chaires pastorales sont renversées. Ange protecteur du lieu saint, ne vous armerez-vous donc pas pour la défense de la religion outragée ? Placez-vous à la porte du sanctuaire avec le glaive le plus étincelant, et repoussez dans votre juste courroux cette horde d'indignes ministres qui viennent l'envahir. Grand Dieu ! les laisserez-vous donc entrer dans votre héritage ? Étendez sur votre auguste tabernacle la nuée la plus épaisse pour le dérober à leurs perfides regards, et, si malgré cette protection visible et le signe de votre indignation, ils osent avancer, ouvrez sous leurs pieds la terre effrayée du crime qu'ils méditent et qu'ils descendent tout vivants dans l'abîme que leur témérité leur a creusé... Quel affligeant spectacle nous donne l'audace de ces vils intrus ! Bravant toutes les considérations les plus propres à remuer les esprits en qui il resterait une étincelle d'honneur, ils volent avec une intrépide fierté vers les peuples sur des ailes dorées ; éclat dû aux manœuvres d'une adroite politique. Trompés par quelques largesses qu'ils sèmeront, les citoyens, en grand nombre, au lieu de se couvrir, à leur entrée, du crêpe le plus lugubre, comme des enfants bien nés à la mort du meilleur des pères, se livreront à une joie insensée. Hommes faciles à séduire, attendez un peu ; le temps fera tomber ce masque éblouissant, et vous ne verrez plus que des vautours prêts à s'attacher à vos entrailles ; vous vous reprocherez, trop tard, hélas ! de n'avoir reçu dans le

bercail que des voleurs et des larrons... Remarquez-vous, mes frères, avec quelle avidité ils se jettent déjà sur les tristes débris de nos fortunes ! A Dieu ne plaise que nous leur enviions une sorte d'aisance que nous ne pouvions conserver qu'au prix de notre religion et qu'ils ne doivent qu'à la plus monstrueuse des infidélités. La grandeur de notre âme ne nous permet pas un regret aussi avilissant ; elle donne à notre zèle un essor digne de l'excellence et de la sainteté de notre état. Mais, je le demande, est-ce donc là cette Eglise que nous préparaient l'année dernière ces motions dont on célébrait avec extase l'érudition et la sagesse, cette Eglise que l'on se flattait de faire sortir du sein de la Constitution, plus belle et plus radieuse que ne le fut jamais l'épouse de Jésus-Christ. Juste ciel ! est-il permis de se jouer ainsi de la bonne foi et de la crédulité des mortels ! Quel génie malfaisant ose donc infecter l'air que nous respirons !

« Votre Eglise, grand Dieu ! votre Eglise ! je ne connais que celle que vous avez fondée sur la doctrine des apôtres et non pas celle que l'on veut bâtir aujourd'hui sur des principes ignorés de toute la vénérable antiquité. Votre Eglise, grand Dieu ! votre Eglise ! je ne connais que celle qui repose sur Jésus-Christ comme sur la pierre angulaire, que celle dont les rênes sont placées entre les mains du vicaire de ce divin Sauveur et dirigée par son esprit, et non celle que des hommes nouveaux élèvent sur l'arène la plus mobile ; qui refuse à notre Saint-Père le Pape toute espèce de juridiction sur elle, et qui ne lui laisse, par la plus insultante dérision, qu'un vain titre d'honneur. Votre Eglise, grand Dieu ! votre Eglise ! je ne connais que celle où l'enseignement primitif et le pouvoir de régir appartiennent exclusivement, et d'un droit inaliénable, au corps épiscopal, et non celle où les clefs de la science et de l'autorité sont remises au simple presbytère. Votre Eglise, grand Dieu ! votre Eglise ! je ne connais que celle qui couvre de ses ailes protectrices l'innocence ; qui enfante les vertus ; forme les saints ; je ne veux pas pour mère cette jeune adultère dont les exemples invitent au crime ; qui se prostitue sans honte et sans choix ; que je vois déjà toute défigurée et qui ne produira que des enfants de fornication. Non, Seigneur, non ce n'est pas là votre Eglise ; c'est, comme l'appellent ses porte-bannière, une église constitutionnelle, et je ne trouve dans le code de vos lois ni le temps, ni le témoignage de sa naissance. »

Après cet exorde, l'abbé Colin engage les fidèles à se défier des prêtres intrus. Extérieurement, il semblera que rien n'est changé dans le culte catholique ; on baptisera, on dira la messe, on administrera les sacrements, et pourtant tout aura changé :

« Vous attendriez en vain, dit-il, qu'à la prière de ces hommes l'ange descende du haut des cieux... N'ayez aucun rapport avec eux, et, pour donner plus d'éclat à votre séparation et à l'horreur que leur audacieuse intrusion vous a inspirée, ne les recevez pas dans vos maisons, ne les honorez pas même d'un salut, d'un bonjour ; car, si vous accueilliez de tels séducteurs et les saluiez, vous vous rendriez participans de la malignité de leurs œuvres, et vous répondriez des progrès de leur perverse doctrine. »

Il donne ensuite à ses auditeurs des conseils sages pour la conduite à tenir dans ce temps d'épreuves ; il leur recommande le respect absolu à la foi catholique et romaine, il les prie de rester unis entre eux comme des frères, de montrer comme fils, comme époux, comme pères, l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Il les supplie d'être fermes, courageux, car « à quelle période de destruction et de trouble la fureur des persécuteurs s'arrêtera-t-elle ? » Puis, élevant les mains au ciel et les yeux pleins de larmes, il termine par ce touchant adieu :

« O mon église, ma chère épouse, adieu... Que je sois assis sur les bords des fleuves étrangers ou que je gémisse dans le fond des cachots, je ne vous oublierai jamais ; je répéterai si souvent votre nom aux échos d'alentour, je raconterai si souvent les prodiges de piété que la religion a fait éclore dans votre sein, que d'eux-mêmes et sans y être invités ils réuniront leurs voix à la mienne pour chanter votre amabilité et vos vertus ; nous les chanterons de l'accord le plus doux au déclin du jour comme à la renaissance de l'aurore et sous les rayons les plus brillants du soleil ; nous donnerons à nos accents le ton le plus attendrissant, pour remuer, par une mélodieuse harmonie, l'âme de nos ennemis et en adoucir la férocité ; et, si les barbares rejetons de la famille d'Edom sont insensibles à nos vœux, couvrons-nous du deuil le plus lugubre, déplorons les malheurs de la France notre patrie, épargnons-lui une nouvelle honte, en renfermant notre chagrin dans le fond de notre âme. Ne désirons pas que l'on fasse retomber sur cette imprudente fille de Babylone cette masse énorme de maux dont on nous accable ; excusons-la sur la droiture de ses intentions : elle ne demandait pas une régénération qui jetât tous les ordres et tous les états dans une confusion plus affreuse que celle qui régna dans la plaine de Sennaar parmi les descendants de Cham et de Japhet ; elle ne voulait que la réforme des abus ; disons-le encore une fois, elle ne s'imaginait pas dans son premier enthousiasme qu'elle faisait sortir de ses entrailles des enfants qui la déchireraient à belles dents et que la religion en serait amenée à bénir la main qui pour son salut les écraserait sous la pierre...

« Et vous, mes chers paroissiens, rappelez souvent à votre mémoire votre seul et légitime pasteur, j'ose dire votre apôtre et votre maître en Jésus-Christ ; obtenez-lui du Seigneur, par la ferveur de vos prières, une foi plus vive, une charité plus ardente, une résignation et une patience inaltérable. C'est la récompense qu'il souhaite pour vous avoir ouvert par la doctrine de l'Evangile le chemin de la vie éternelle. »

Quand on se reporte au jour où ce sermon d'adieux fut prononcé, il faut reconnaître à celui qui ose le faire entendre un véritable courage. Le 2 novembre, après la messe des Morts, il quitta le village à pied, se cachant de ses paroissiens, suivant comme un abri les haies des jardins, et gagnant ainsi, à travers champs, la com-

mune du Grenaut, son pays natal. Sans avoir le pressentiment de sa fin, il sait qu'à une époque aussi troublée, ceux qui s'éloignent de la famille peuvent ne jamais y revenir, et il veut embrasser ses parents. Pressé par eux de se rendre à Paris où l'on suppose que, moins en vue, il pourra vivre sans danger, il vient se cacher dans un petit appartement du quartier latin où il arrive à la fin de décembre. Mais, dénoncé peu de temps après, il est mis sur la liste des suspects, en août, condamné à la déportation et enfermé au couvent des Carmes.

Ignorant les événements qui se passaient, convaincu qu'il allait être embarqué pour l'Amérique, il avait fait ses préparatifs de départ.

On sait que le 2 septembre, à quatre heures, on fit descendre tous les prisonniers dans le jardin. Nous ne raconterons pas la scène bien connue qui se passait à ce moment à l'église Saint-Sulpice, ni la première invasion des sectionnaires dans le couvent.

Les cris de : *Mort aux prêtres réfractaires!* poussés par la bande de Maillard arrivant de l'Abbaye et débouchant dans la rue Cassette, paraît avoir été un signal convenu pour envahir le jardin. Les assassins, venus de Saint-Sulpice, s'y précipitèrent et commencèrent le massacre. La voix de Maillard criant : Arrêtez, l'interrompit un moment ; tous les prêtres survivants durent rentrer dans le couvent.

On les fit sortir ensuite deux à deux, comme pour prolonger l'horrible plaisir donné aux misérables payés pour cette tuerie féroce.

C'est alors que l'abbé Colin fut massacré. On dit qu'il tomba en chantant le premier verset du *Te Deum*.

Sur la liste des victimes, dressée d'après le registre d'écrou, nous avons trouvé son nom : Colin, prêtre du diocèse de Langres, entre celui de l'abbé Cléret, aumônier d'hôpital, et celui de l'abbé Cusiac, prêtre de Saint-Sulpice.

ALFRED DE BESANCENET.

CLUBS ET CLUBISTES DU MORBIHAN

DE 1790 A 1795 *

Le Club de Vannes

XI

PRIEUR (DE LA MARNE) ET JULLIEN (DE PARIS). — LES SOCIÉTÉS POPULAIRES RÉGENÉRÉES.

Les deux rapports officiels de Prieur et de Jullien sur leurs opérations *régénératrices* dans le Morbihan pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1793, sont devenus fort rares. Documents révolutionnaires les plus précieux de cette époque pour la région qui nous occupe, ils nous donnent des détails typiques sur l'ingérance des clubs *régénérés* dans l'administration générale. Ce sont, en même temps, les monuments les plus étranges de ce style ampoulé, prétentieux et faux, qui prétendait nous ramener aux beaux jours de l'éloquence démocratique de Sparte et de Rome.

Je ne m'étendrai pas longtemps sur le rapport de Prieur : il ne parle que du club de Vannes, où le peuple ne s'est pas offert à lui, où il n'a trouvé que quelques bourgeois, admis à raison de trente sols par mois, réunis aux membres des autorités constituées :

« Les sans-culottes, dont la richesse est dans le patriotisme, n'y trouvent point d'accès. Qu'y viendraient-ils faire ? S'égarer, se corrompre... Le feuillantisme en est l'essence : on n'ose pas avouer une complicité manifeste avec les conspirateurs, mais on invoque pour eux la clémence et le pardon : on s'oppose à la destitution des magistrats dont on veut justifier le crime en le qualifiant d'erreur : tous ont été de bonne foi, les intentions ont été pures, l'égarement seul a présidé à leurs démarches : et cependant,

* Voir la livraison d'octobre 1885.

s'il n'eût tenu qu'à ces hommes, la république était dissoute, la France était la proie des tyrans... »

Conclusion, il faut épurer, régénérer ; et Prieur épure et régénère ; mais j'ai dit plus haut comment les purs sans-culottes de Vannes avaient peine à ne pas revenir au modérantisme. Je ne retiendrai du rapport de Prieur que cette déclaration sans vergogne : Après avoir constaté la tiédeur républicaine des Vannetais, il ajoute :

« Je me promets à moi-même de ne point m'éloigner que le peuple ne soit vengé, le règne des contre-révolutionnaires détruit, les sans-culottes tout-puissants, que la révolution ne soit faite : *car ici n'a point été renversée la Bastille ; ici n'a point été fait le siège du palais d'un tyran ;* ICI DES VICTIMES N'ONT POINT ÉTÉ IMMOLÉES A LA LIBERTÉ ; *et cette forte secousse, nécessaire pour arracher les âmes de leur assiette,* pour relever la classe, longtemps pressurée, de son abattement, pour asseoir le nouveau régime, n'a point eu lieu. La république est à créer, la révolution est à faire... »

Nous voilà bien avertis. Pour que la République soit créée, pour que le nouveau régime soit assis, il faut — c'est un législateur qui le proclame — que les âmes soient arrachées de leur assiette par une violente secousse et que des victimes soient immolées à la Liberté. Cette déclaration justifie tous les massacres et toutes les proscriptions.

Jullien trouva le terrain mieux préparé à Lorient qu'à Vannes. Son rapport est adressé le 1er janvier 1794 à la nouvelle société montagnarde régénérée, et, s'il n'était trop long, nous voudrions le citer ici textuellement tout entier, car il y a là des récits inénarrables à moins de les reproduire exactement d'après le texte. Je me contenterai d'en extraire ce qui concerne spécialement le club lui-même :

« En vous traçant les détails des heureuses journées qui ont signalé la régénération de votre commune, je vous présenterai, dit Jullien, moins notre ouvrage que le vôtre, et j'aime à pouvoir offrir un hommage public à cette société, où la confiance généreuse d'un petit nombre de montagnards a déjoué les projets liberticides des sectateurs du fédéralisme. Il en existait, citoyens, dans vos murs : et si j'avais, dès le jour de mon arrivée, entendu retentir les cris de *Vive la Montagne !* si l'expression fortement prononcée de principes antifédéralistes avait reçu les plus vifs applaudissements dans cette enceinte, à la maison commune une diffé-

rence bien marquée avait éclaté dans la différence du langage. J'avais vu *d'un côté la municipalité, de l'autre la société populaire.* Le contraste ne m'étonna pas : je l'avais vu *presque partout.* Il m'apprit seulement que la loi générale qui frappe de destitution toutes les autorités corrompues devait avoir ici son application particulière, et que le peuple était mûr pour la sanctionner.

« Je commencerai par la séance où la dénonciation publique contre la municipalité provoqua son renouvellement. Vous veniez d'installer au milieu de vous les bustes de *Marat* et de *Pelletier ;* vous aviez entendu leur oraison funèbre ; vos yeux s'étaient ouverts sur les calomnies dont ils avaient été flétris, et vos mains avaient applaudi à leur éloge. La couronne civique posée sur leur tête avait été le gage de la reconnaissance populaire. Le représentant *Tréhouart*[1] avait été présent à la dénonciation : il consulta le peuple ; il proclama l'exécution de la loi, et cet acte de justice fut sanctionné par des applaudissements unanimes. Les municipaux, témoins des inculpations faites contre eux, n'eurent rien à répondre et demandèrent un délai pour se justifier : mais les faits étaient connus, le peuple avait parlé ; les assemblées primaires furent de suite convoquées pour s'occuper de la nomination d'une municipalité nouvelle. Il appartenait à la *Société populaire,* qui avait garanti le peuple de l'erreur, de l'éclairer dans ses nouvelles élections. La société délibère que la liste des nouveaux magistrats *sera discutée en public,* et le choix des citoyens bien dirigé se fixe sur de bons sans-culottes. Sous leurs auspices, commence la régénération de la commune. Jalouse d'en étendre au loin les bienfaits, elle nomme une commission chargée de traduire en bas-breton, ou langage celtique, les lois, bulletins et écrits utiles pour les envoyer aux paysans, pour former *des clubs dans les villages,* éclairer le peuple : une fois instruit, il chérira la Révolution et la Patrie... »

Comme escamotage électoral, voilà un tour de passe-passe assez réussi. De fait, c'est le club tout seul qui a nommé la nouvelle municipalité montagnarde. Je passe les fêtes pompeuses de son installation, célébrées le 13 brumaire. C'est dans ce récit que la rhétorique de Jullien s'est donné librement carrière, mais je n'ai pas le loisir d'admirer ici ses harangues aux mères vertueuses, aux jeunes et aimables « citoyennes non encore mariées, » aux vétérans et aux jeunes citoyens organisés en bataillons scolaires, à qui l'on promet des clubs spéciaux, même à ceux de 4 à 8 ans : je remarque seulement qu'à propos de la représentation gratuite de *Guillaume Tell* qu'il fait donner au théâtre, Jullien ajoute :

« Plusieurs citoyennes ont pleuré à l'aspect du père tirant la flèche sur

1. Tréhouart (ci-devant de Beaulieu) avait été élu député suppléant d'Ille-et-Vilaine à la Convention. Il alla remplacer Lanjuinais mis hors la loi après le 31 mai, et fut envoyé en mission à l'armée des côtes de l'Ouest avec Jean-Bon Saint-André et Prieur.

son fils : l'assassinat du tyran a été vivement senti. On a vu qu'affranchir la terre d'un monstre, c'était bien mériter de la patrie, et *la promesse d'être, s'il le fallait,* TYRANNICIDE, qui avait été rejetée d'abord par la société, a été prêtée unanimement dans la séance suivante... »

Voilà donc l'assassinat des tyrans érigé en principe, et ce jeune imberbe, qui a oublié de couronner ses études par une classe de logique, ne s'aperçoit pas que, si nous sommes revenus aux heureux temps d'Harmodius et d'Aristogiton, l'assassinat de Marat par Charlotte Corday se trouve aussitôt justifié. Mais un sans-culotte pouvait-il être un tyran? La seule hypothèse eût conduit à l'échafaud. La Constitution déclarait aussi que la révolte était le droit des opprimés, mais les sans-culottes n'admettaient pas que les Vendéens et les chouans, prenant les armes parce qu'on leur refusait l'exercice de leur culte religieux, fussent des opprimés!

Mais revenons au club de Lorient.

Pour achever l'œuvre de régénération :

« Je demande, dit Jullien, que la *société populaire* se déclare elle-même dissoute, et je propose qu'elle se recrée ensuite en *club populaire et régénéré de la Montagne.* Cette proposition, écoutée dans le plus grand silence, est couverte des plus vifs applaudissements. La *société populaire* déclare qu'elle est dissoute. Celui qui la présidait quitte le fauteuil et annonce que les citoyens ne forment plus qu'une réunion d'hommes non constitués en assemblée, et il proclame pour président provisoire [1] le commissaire du comité de salut public de la Convention nationale [2]. Le commissaire monte au fauteuil au milieu des acclamations des braves Montagnards : il fait donner lecture d'une liste de 130 noms qui sont tour à tour soumis à la sanction populaire [3].

« La *société populaire* se reconstitue en *club de la Montagne* et le peuple a pris soin qu'elle ne fût composée que de vrais montagnards. Il s'est montré difficile dans le choix de ses amis. Chacun de nous se lie par une promesse civique. Nous laissons aux esclaves l'usage des serments,

De la foi des humains sacrés et vains garants.

« Quand un homme libre s'engage,

La promesse suffit, plus auguste et plus pure
Que les autels des Dieux, entourés de parjure.

« Nous prenons aussi l'engagement d'être, s'il le faut, *tyrannicides,*

1. Pourquoi un président, même provisoire, si on n'est plus en assemblée ?...
2. C'est-à-dire Jullien lui-même.
3. Toujours le même escamotage électoral.

et de nous investir de cette humanité courageuse qui fait rougir ses mains dans le sang d'un homme appelé roi... »

Le nouveau club prit aussitôt la résolution de se convertir en société de surveillance contre les tièdes et les suspects. Les considérants de cette décision, rapportés par Jullien lui-même, doivent être conservés :

« La société populaire de Lorient, considérant que, placée par la nature sur la limite de la France, elle doit se regarder comme *responsable à la France de la conservation de son territoire* [1]; qu'au moment où la livraison de Toulon, le siège de Dunkerque, les trahisons multipliées des agents de la République et les dangers qui l'entourent de toutes parts excitent les justes inquiétudes des patriotes ; qu'au moment surtout où l'aristocratie d'une certaine classe des habitants de Lorient a paru devoir offrir quelques espérances à nos ennemis, il importe que les républicains de cette ville se prononcent hautement pour déjouer les projets et arrêter les menées des conspirateurs, pour ranimer l'énergie des hommes faibles et intimider tous les modérantistes et tous les traîtres...

« Déclare, qu'inviolablement attachée à l'unité et à l'indivisibilité de la République, elle ne cessera, pour la maintenir, d'exercer la surveillance la plus active *sur tous les négociants, tous les riches, qui ont pris la place des aristocrates et des nobles*, sur tous les égoïstes avares qui refusent à la patrie le contingent des secours qu'elle réclame de tous ses enfants et qui veulent assujettir le peuple à leurs aristocratiques opinions et l'égarer ou le corrompre, en lui offrant, pour prix de son égarement, le *travail* qui doit assurer sa subsistance, lorsqu'ils en privent le sans-culotte vertueux qui résiste à leurs séductions, à leurs menaces ; — qu'elle ne cessera de suivre la marche des autorités constituées et des agents civils et militaires, de provoquer des mesures révolutionnaires tant que dure (sic) le danger de la patrie, et que la France est en état de révolution. — ELLE RÉPOND A LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DE LA COMMUNE ET DU PORT DE LORIENT.

« Elle a promis de sauver la patrie : la Convention et la France sont dépositaires de sa promesse... »

Le programme étant ainsi bien nettement établi, on se mit aussitôt en campagne : le bureau fut bientôt couvert de dénonciations: la terreur devint la règle et le club régna en souverain maître sur la ville de Lorient. Je ne sais s'il se passa en séance des événements aussi dramatiques qu'à Nantes, lorsque Carrier en fureur, agitant son sabre en énergumène, coupa les chandelles de la tribune et menaça de couper de la même façon les têtes de ses audi-

1. Admirons cette prétention des 130 sans-culottes du club !

teurs [1]; mais, ce que je sais bien, c'est qu'on décida de piller les églises, qu'on emprisonna les suspects, qu'on fit imprimer un horrible *Catéchisme républicain à l'usage des Sans-Culottes,* [2] qu'on demanda à Nantes la recette des bateaux à soupape et qu'on préparait en rade une noyade de neuf cents prisonniers lorsque le neuf Thermidor arrêta les saturnales. Nous entrerons dans plus de détails au paragraphe suivant en disant quelques mots du curieux poème de la *Gigantojacobinomachie ;* mais je veux en finir auparavant avec le rapport de Jullien en présentant ce tableau idyllique :

« Les citoyennes qui viennent au club s'occupent, en écoutant les délibérations, à faire de la charpie pour les blessés. Leurs mains servent ainsi la patrie, tandis que leurs oreilles attentives et leurs âmes avides reçoivent des leçons républicaines. Ailleurs les mains délicates des républicaines préparent les cartouches qui doivent lancer la mort dans les cohortes des ennemis de la liberté.

Les dons, les baptêmes, les actes civiques se multiplient. Nous voyons disparaître des noms odieux qui ne rappelaient que des saints fainéants ou d'exécrables despotes. Chaque soir, un grand nombre de citoyens et de citoyennes viennent les abjurer. Prieur et moi sommes leurs parrains. Nous donnons à *Leduc* le nom de *Sans-culotte-Montagne* et à *Lecomte* celui de *Pelletier-Patriote.* Les républicains et les républicaines adoptent ceux de *Simpronie*, *Lucrèce, Aimée-Fraternité, Liberté, Vétuie;* de *Marat, Mucius, Libre-Ankastrum, Beauvais, Publicola, Cincinnatus, Pierre Bayle, Décius, Tell, Camille, Régulus.* Nous voyons renaître les Romaines illustres dans nos aimables Françaises : la compagne de Caton, *Porcia*, la courageuse *Clélie, Tullie,* qui sauva Rome des fureurs de Catilina, la Spartiate *Cléophé, Cornélie*, la mère des Gracchus. Les ci-devant Evêques baptisaient la mitre en tête : nous baptisons couverts du bonnet rouge qui vaut bien la mitre épiscopale.

« Tous les noms anciens s'anéantissent : les dénominations mêmes des lieux publics se renouvellent. Déjà nous avons le *Cours de la Réunion*, la *place de la Montagne.* Nous donnons au ci-devant Bois du Château [3] le nom de *Forêt de l'Indépendance* ou *Délassements des Montagnards....* »

1. Voir le récit des Mémoires inédits de Blanchard que nous avons récemment publié aux *Documents.*

2. Je n'ai pas pu en retrouver d'exemplaire, mais j'en connais trop l'existence et la valeur par les procès verbaux du club.

3. Le bois du Château a été détruit; il n'en reste que les quelques arbres renfermés dans le parc de la poudrière de Tréfoven, au delà du pont suspendu de Saint Christophle. C'est Tréfoven qu'on appelait le *Château.*

Enfin, après avoir montré comment le club, ayant abattu le *fédéralisme*, a voulu porter au *fanatisme* des coups mortels et « détruire la funeste influence des ministres de la superstition et de l'hypocrisie des prêtres, dont la noire soutane couvre plus de préjugés et de crimes que la ceinture de Vénus ne recélait de grâces et d'amours ; » — comment il a dénoncé le célibat à titre de péril social, et décidé qu'une feuille instructive paraîtrait tous les dix jours pour être répandue dans les villages et dissiper l'ignorance [1] ; que, chaque décade, la fête de la *Raison* serait célébrée par le peuple, et que, « dans un temple qui lui serait consacré, parleraient en public les amis de la morale et de la vertu, qui joindraient les exemples aux préceptes et feraient aimer la Divinité dans son plus bel ouvrage en formant des hommes vertueux et de bons citoyens... [2] » Jullien termine son rapport par cette apostrophe vigoureuse :

« Société populaire, rappelle-toi quel était le sévère devoir imposé aux Vestales [3], de conserver le feu sacré sur les autels ; quel était le supplice qui punissait leur négligence quand ce feu venait à s'éteindre. Elles étaient ensevelies vivantes dans un affreux tombeau — L'esprit public, confié aux sociétés populaires, est-il donc un feu moins précieux que celui des Romains ? Malheur à celles dont l'insouciance le laisserait périr.

« Vous avez senti, citoyens, quel était le mal et vous y avez porté remède. Les plaies ont été sondées par des mains courageuses. Vous avez ouvert les yeux sur les dangers secrets dont vous étiez entourés ; vous avez vu la liberté menacée : chacun de vous a cru lire dans le livre de vos séances ce reproche sanglant adressé au dernier des Romains :

Non, tu n'es pas Brutus ;

Chacun de vous s'est écrié avec indignation :

Je le suis, je veux l'être ;
Je périrai, Français, ou vous serez sans maître.

Vos serments n'ont pas été vains : vous avez été courageux et fermes, sévères et inflexibles ; vous avez fait, encore une fois, justice de vous-même, avec ce dévouement, cette franchise républicaine, qui doivent caractériser les montagnards.

1. Je ne sache pas que cette feuille ait jamais paru.

2. Jullien disait encore pour mieux frapper les esprits : « Les hymnes patriotiques chantés par nos citoyennes valent bien les cantiques latins de nos vieux chantres d'Eglise. Les statues de la Liberté, de la Force, de l'Union, offertes au peuple, valent bien les effigies des ci-devant Saintes et Saints. Les drapeaux tricolores valent bien les bannières sacerdotales... »

3. Les clubistes comparés aux Vestales !!... On ne s'y attendait guère.

Vous avez senti que *ni les considérations de l'amitié, ni celles même du patriotisme,* ne devaient influencer votre opération, qu'il valait mieux offrir une *petite masse républicaine énergique* qu'une masse de citoyens nombreux, bons patriotes, mais faibles et sujets à la maladie du modérantisme, car les ennemis du peuple profitent de ses vertus mêmes pour lui tendre des pièges, et son penchant naturel à la pitié compatissante le conduit insensiblement à la tiédeur et à la faiblesse. Vous avez appelé *chacun de vos membres à la tribune publique* pour y rendre compte de ses pensées et de ses actions, pour y développer les replis les plus secrets de sa vie publique et privée; chacun, interrogé par vous et vis-à-vis du peuple, a été jugé sévèrement.

« Citoyens de Lorient, prêt à m'éloigner de vous, je pars avec la douce idée que vous serez toujours tels que je vous ai vus pendant deux mois. Ne vous éloignez pas les uns des autres; rapprochez-vous, resserrez-vous : ici est votre poste. *Aucune affaire personnelle* ne peut justifier votre absence : la désertion des séances, le silence d'un membre quand il pourrait élever la voix *sont des crimes.* Ayez toujours présent à l'esprit cette maxime républicaine que les temps de révolution sont ceux du sacrifice des fortunes, des dévouements généreux, de l'amour de la patrie, de l'enthousiasme guerrier, de l'oubli de toutes les affaires domestiques en faveur de la chose commune. »

Encore une fois, n'oublions pas que ce régénérateur austère, qui parle de si haut et si ferme, était né à Paris le 10 mars 1775. *Il n'avait donc pas encore dix-neuf ans!* Et nous verrons plus bas, dans une curieuse protestation des anciens clubistes, après le 9 thermidor, quelle était en réalité sa morale. Or, pendant près de trois mois, le département du Morbihan tout entier courba la tête devant lui. Lorient fut à la discrétion du club et le club à la sienne.

Voici maintenant la contre-partie de la rhétorique révolutionnaire :

Ce régiment de polissons,
Qui nous prenoit pour des oisons,
Et qui, sur le moindre reproche,
Vous mettoit les gens à la broche,
Afin de se mettre au complet
Avoit mandé sire CHARLET [1]

1. Charlet figure, dès l'année 1789, comme marin dans un tableau des citoyens éligibles pour la formation de la nouvelle municipalité de Lorient, en conformité des décrets de l'Assemblée nationale du 14 décembre 1789 (Lorient, veuve Beaudoin, 1790, in-4°, pp.). Les citoyens éligibles étaient alors ceux qui payaient au moins une imposition de dix livres. En 1791, il faisait partie du Club des Amis de la Constitution. En 1793, il était officier municipal.

Pour recruter; mais le fin sire,
Sachant bien ménager son dire,
Se disculpa et fit très bien,
Laissant ce soin à sir JULIEN
Qu'ARNOUS [1], philosophe cynique,
Seconda de sa rhétorique.....

Qui parle ainsi?... C'est l'auteur anonyme de la *Gigantojacobinomachie*, poème heroï-comique fort riche en détails sur les clubistes Lorientais, auquel nous devons consacrer un chapitre spécial.

XII

LA GIGANTOJACOBINOMACHIE

Le poème de la *Gigantojacobinomachie* parut en 1795, c'est-à-dire peu après le 9 thermidor. Son auteur a gardé l'anonyme, et je n'ai pu parvenir à le reconnaître : l'ouvrage fut si bien supprimé par la suite qu'il n'en reste, à ma connaissance, qu'un seul exemplaire appartenant aujourd'hui à M. Charles, maire de Lorient. Un de mes amis, M. Logran de Kerriver, en prépare la réédition avec des notes fort curieuses sur les personnages cités et il a bien voulu m'en communiquer les épreuves. Si l'on ne connaît pas l'auteur du poème, on peut affirmer au moins qu'il a été le témoin oculaire de tout ce qu'il rapporte et ses notes personnelles sur les acteurs de son épopée témoignent que rien de Lorientais ne lui était étranger. La précision des détails est poussée jusqu'au rigorisme, et tous les renseignements que j'ai pu recueillir par ailleurs confirment absolument ceux que donne l'auteur. On peut donc accepter ses dires en toute confiance. Il définit d'abord le clubiste de façon très saisissante :

Voici, dit-on, en abrégé,
Les qualités d'un agrégé :
C'étoit beaucoup d'effronterie,
Un très grand air d'étourderie ;
A tout propos être insolent,
En tous lieux être turbulent :
Toujours parler et ne rien dire,
Calomnier, beaucoup médire,

1. Ancien affréteur général de la Compagnie des Indes.

Ne plus rien voir qu'à contre-sens;
Ridiculiser les talens;
Sans discrétion pouvoir tout dire;
Le bon sens toujours s'interdire;
Être brutal, faux et pervers,
Et ne rien voir dans l'univers
Qui soit au-dessus de la clique;

N'avoir que pour vrai but unique
De tout détruire ou tout brouiller,
Pour après cela gouverner :
Partout établir le pillage,
Être fripon, être homophage,
Et, à force d absurdité,
Faire croire à la liberté :
S'occuper très souvent à boire;
Porter un gros faix de grimoire
Et persuader à tous les sots
Qu'imaginer de grands complots,
Les dénoncer et les écrire,
Ensuite au *Comité* les lire,
Étoit pour tous les *Candidats*
Le meilleur des Certificats.

Le chef de la bande est le fameux *Duquesnel,* marchand d'estampes, maire de la commune régénérée de Lorient et nommé, en récompense de son zèle, membre du tribunal révolutionnaire de Paris; puis viennent *Parmentier,* l'agent national de la municipalité, depuis membre du district d'Hennebont; le juge *Raoul,* « dont les victimes sont en grand nombre; » l'accusateur public *Marion,* que le farouche Donzé Verteuil appela comme substitut au tribunal révolutionnaire de Brest; l'ancien négociant *Henry de la Blanchetais*, qui ne se faisait plus appeler que *Brutus,* et qui avait, avec le sculpteur de la marine *Lacroix*, la spécialité des dénonciations; puis le terrible *Hannoyer,* président du Comité révolutionnaire pendant toute la Terreur; le teneur de livres *Peyraud*, le notable *Froment,* le municipal *Monplé*, l'horloger génevois *Droz*, les pharmaciens *Audiat* et *Mouquet,* les commis de la douane *Perrot, Gellis, Voix* et *Laffillée,* l'avocat *Le Reguer,* le professeur de mathématiques *Durand*, les menuisiers *Madec* et *Grasset*, le chirurgien *Fichoux*, l'ingénieur militaire *Ulliac*, plus tard directeur du génie Westphalien et le père de cette bonne Sophie Ulliac Trémadeuc, qui naquit précisément à Lorient pendant les exploits terroristes de son père...., enfin l'ancien constituant *Corroller*, l'impri-

meur *Feutray*, le procureur de la Commune *Cambry*, plus tard fondateur de l'Académie celtique et préfet de l'Empire...., et bien d'autres.

A chacun de ces personnages, l'auteur attribue un animal symbolique représentant ses talents ou ses vices :

A Brutus vint un léopard ;
A Peyraud, il vint un renard ;
A Hannoyer vint une hiénne,
A Duquesnel une sirenne ;
A Froment, parvint un hibou ;
A Monplé, il vint un marcou ;
A Marion une fouine,
Et Cunière eut une hermine ;
A Renaud, ce fut un homard,
Et Perrot reçut un lézard ;
Le Reguer eut une couleuvre,
Car il fait bien prendre sous-œuvre,
Ou par dehors ou par dedans,
Comme il a fait depuis trois ans.

Il y en a ainsi pendant trois pages, comme dans les énumérations d'Homère. Voici les dernières attributions :

Fichoux, ce sombre attrabilaire,
Attrapa le Ver-solitaire ;
Audiat fut couvert de Frêlons
Et *Gellis* de poils de Cochons.
A *Beillet*, il vint une Enclume
Avec un marteau de volume,
Pour forger nombre de poignards,
Afin d'armer les *Montagnards*.
Ulliac, fameux architecte,
Reçut un beau Serpent-sonnette,
Et, hurlant comme un Loup-garou,
Ayant pour cocarde un coucou,
Tenant d'une main sa rapière,
De l'autre un Bonnet de galère,
Dit : Amis, la France est à nous,
S'il ne faut donner que des coups.
Croyez que vingt-cinq contre trente
Ne me causeront épouvante ;
Quand j'aurai pris l'air du bureau
Je vous répondrai de la peau
De tous ces gens à grise-mine :

Car, en faisant sauter la mine,
En quoi je suis des plus experts,
Vous verrez dans tout l'univers,
Et aussi en cette Bretagne,
Que l'on bénira la Montagne.

Après les clubistes, on décrit leurs épouses, leurs mères et leurs filles, ces charmantes tricoteuses que Jullien nous représentait effilant de la charpie pendant les séances :

Trente harpies [1] devenues telles,
Traitant l'honneur de bagatelles,
Associées par goût nouveau
A s'inscrire sur le tableau :
Toutes laides et très galantes,
Imitant vraiment les bacchantes,
De la Folie les vrais miroirs...

Parmi elles se distinguent la *Droz,* la *Mouquet* et la *Madec,* une marchande de meubles, la *Chunau,* une marchande de modes, la *Guillot,* trois femmes d'officiers de marine, la *Torenne,* la *Froment* et la *Plicault,* celle-ci, « modèle de laideur et de méchanceté, » sans oublier la *Brutus,* ni

Plusieurs Fanchons, plusieurs Manons,
Une troupe de Louisons
Et puis la grosse Fromentine,
Bonne cauchoise d'origine.

Il faut les entendre se disputer et se reprocher leurs rapines mutuelles. Le style est d'un réalisme à rendre jalouse l'école moderne :

— Je vais parler, dit la MOUQUET,
— Je t'avertis qu'un bon soufflet,
Dit la FROMENT, sera ton gage,
Si tu t'avises du partage
De donner le moindre apperçu.
— Un coup de pied à ton gros cu,
Dit la TORENNE, je t'en flatte ;
Et à toi sur ta coënne plate

1. L'auteur du poème est peu versé dans les règles de la prosodie, et il admet les pluriels féminins pour une syllabe. C'est la prononciation qui le guide.

Des horions bien assénés
Et coups de mes dents bien donnés.
— A toi, la DROUAULT, la guenûche.
Viens, chienne, que je t'épluche,
Dit la MADEC à la CHUNAU,
Je te ferai roussir ta peau
Et tes cheveux ; puis de mes griffes,
Prenant tes grâces apocriphes,
J'en coefferai la DUQUESNEL,
Qui pince, je crois, la TRUMEL.
— M... pour toi, vilaine gouge,
Je t'assure que je ne bouge
D'ici que je n'aie sur ton nez
Un coup de poing bien gouverné,
Dit la TRUMEL... — Ah ! citoyennes !
Leur dit DOINET, comme chiennes
Vous vous mordez ! Qu'avez-vous donc ?

Je laisse nos citoyennes aux prises et je passe aux affaires sérieuses. Il s'agit de savoir ce qu'on fera de tous les suspects emprisonnés :

Les uns étaient pour la *grillade,*
D'autres pour la *Capilotade,*
D'autres voulaient les étouffer ;
Mais les grands moyens d'Hannoyer,
De *Campmas* et de *La Croix* père,
De *Parmentier* et sa commère
Etaient d'imiter sir *Carié*,
En agissant sur le bon pié.
On vota donc une noyade
Et puis, après, la fusillade,
Car en tout la diversion
Plaît aux amis de la *Raison.*

On s'organise donc pour la noyade. Hannoyer,

Grand écorcheur,
Fut élu sacrificateur,

et Brutus offrit ses services pour équiper une galiote, mais il en fallait plusieurs, et l'on en trouva, grâce au zèle de l'ex-constituant Coroller du Moustoir, devenu juge au tribunal criminel,

Lequel, étant à la tribune,
Avec sa lenteur peu commune,

Dit qu'un bon ami le chargeoit
D'un patriotique projet
Et de la plus superbe offrande,
Non pour mériter la guirlande,
Mais pour prendre des sûretés
Sur ceux qu'on venait d'arrêter.
C'est une vieille galiotte
Qu'en peu l'on devait mettre en botte,
Et dont l'état de vétusté,
Propre à servir la liberté,
Peut bien, considérant la chose,
Servir à la métamorphose
De tous ceux que le comité
Veut, dit-on, mettre en sûreté...

Voilà des détails précis, et Coroller porta longtemps le stigmate de son infâme proposition, car, s'étant présenté aux élections de l'an VII pour le conseil des Cinq-Cents, on trouva dans l'urne des bulletins au nom de *Coroller-Soupape !*

La liste, dit une note du poème, était de 832 individus pour noyer et fusiller, « et tous ces indignes coquins, qui font aujourd'hui les chatemites, nieront-ils qu'ils ont, dans le temps, fait évacuer les locataires de la maison Dodun, la plus spacieuse de la ville, pour y loger une horde de l'armée révolutionnaire, qui était à Vannes, pour tenir en respect les opposants à l'exécution, s'il y en avait eu d'assez courageux ?... »

Quoi qu'il en soit, on travaille activement, dans le poème, à l'armement des galiotes : on désigne les patrons, les pilotes, les marins, et l'on désigne une commission

Pour savoir si les équipages,
Munis de crocs et de cordages
Et parés au corps de filet,
Etaient d'accord avec Charvet.
Monsieur Ulliac et son génie [1]
Devaient être de la partie,
Attendu que, pour bien mener,
Il les fallait pour gouverner...

Je ne dois pas oublier de mentionner que parmi les équipages figure le peintre en miniature

Montagne Le Duc
Qui connaissait si bien le truc.

1. J'ai dit qu'Ulliac était officier du génie.

Une note de l'auteur ajoute que ce Le Duc, « l'un des espions de la chambre de lecture, avait été nommé, par Jullien, *Sans-culotte Montagne.* » Le poème, on le voit, est en complet accord avec le rapport de Jullien. Les deux documents se confirment l'un par l'autre.

On est prêt :

Tous les chalans de Kernevel,
Ou de l'armateur sans pareil,
Étaient parés et prêts à prendre
Les passeurs, sans plus attendre,
Dont le nombre, quoique compté,
N'était connu que d'*Hannoyer.*
On croyait bien que huit cent trente,
Ou neuf cent dix, ou mil quarante
Faisaient le tout, suivant *Brutus,*
Quoiqu'il criât toujours : Plus, Plus...
En nouveaux termes la sentence
Était rédigée par avance,
Ou les grands talens de *Raoul*
L'avaient appliqué tout son saoul
En insérant dans sa paraphe
De ces malheureux l'épitaphe.
Il était fort pour les motifs
Qu'il savait rendre positifs...

Mais avant d'opérer, de bons sans-culottes doivent se donner des forces en buvant sec et mangeant bien. On organise donc tout d'abord un pique-nique à la Gargantua à bord des galiotes. Chacun apporte son plat et l'auteur ne se gêne guère pour attribuer à chacun l'apport de ce qu'il a escroqué de tous côtés par réquisitions, vols, ou abus de pouvoir. Je ne puis malheureusement tout citer, mais l'énumération est instuctive en même temps que fort curieuse. Nos gens repus, on allait enfin fonctionner quand la poste, arrivant à propos,

Toutes les nouvelles publiques
Firent connaître sans répliques
Que Robespierre et ses agents
Etaient guéris du mal aux dents.

A cette nouvelle, grand désespoir parmi les clubistes qui voient leur expédition manquée et leurs pouvoirs anéantis. Ce désespoir atteint son paroxysme lorsque Duquesnel arrivant de Vannes, leur

apprend qu'on pourrait bien leur demander compte de leurs exactions et faire rendre gorge à toutes les sangsues. On procède alors à la confession générale, et chacun accuse son voisin. Voici, pour n'en citer qu'un, le type de ces réquisitoires :

De vous, citoyen *Droz,* j'exige
Un aveu sans aucun prestige.
Votre bon cœur, votre air loyal
Vont nous dire qu'à l'hôpital,
Par pitié pour les malades,
Et surtout les jours de décades,
Beaux pains blancs faisiez mettre au four,
Et que le soir, et non le jour,
Les archers de l'hôtel de ville,
Par plusieurs cents, quelquefois mille,
Les distribuaient savez bien où,
Pour dissiper le grand boubou
De l'estomac de vos commères,
De vos amis, de vos compères,
Car le gros pain d'égalité
Inventé par le comité
N'était fait que pour la cuisine
Et pour prévenir la famine...
Combien de beurre avez-vous pris ?
Et combien à tous vos amis
Avez-vous vendu de ces moches [1]
Préhendées jusque dans les poches,
Et de celles que par billets
Vous apportaient tous vos valets?
Une laconique réponse
De bon sang me ferait une once.....

Tout le monde y passe : après les commissaires de l'hôpital, ceux de la guerre et de la douane et de toutes les administrations ; mais, après beaucoup de disputes dans lesquelles interviennent les femmes, on déclare qu'on ne rendra rien :

En deux mots, je garde mon lot.

Le réquisitoire contre les tricoteuses ne manque pas de pittoresque.

N'êtes-vous pas d'avis, mes frères,
Que je demande à ces commères,

1. Dans le Morbihan on dit une *moche* de beurre, en parlant de ces gros morceaux que l'on porte au marché.

Par suite de votre conseil,
Si le dénuement sans pareil
Effectué dans tous les temples
(Dont elles avoient mille exemples)
Vous a produit quantité d'or ?
Ou en argent un grand trésor ?
Si les meubles et les étoffes,
Toutes les broderies en bosses,
Si les perles et les diamants
Et les soieries et les rubans
Sont passés dans l'autre hémisphère
Ou sur vaisseau ou sur galère ?
Enfin, ce qu'elles ont trouvé
Et subitement enlevé ?
Je fus témoin de ces scandales,
Et complice de ces Vestales.
Je m'en repens, un peu trop tard !

Le poème se termine par quelques réflexions fort sensées sur la folie de ces faux patriotes grisés par les tirades sentimentales de Jullien et les théories cyniques d'un moine défroqué, le comédien Rézicourt :

Ce sot, fameux sur la réplique,
Nous a dit d'un ton emphatique,
Que tuer sans savoir pourquoi,
Aux innocens donner l'effroi ;
Tirer l'épée, frapper du sabre,
S'aller embusquer contre un arbre,
Et galoppant sans savoir où,
Tel que feroit un loup garou,
C'est démontrer un grand civisme :
Que preuve de patriotisme
Est d'oublier tous ses devoirs,
Pourvu qu'on tienne à ses pouvoirs.
Il semble voir Polichinelle
Donnant à travers de l'oreille,
Se saisissant d'un gros bâton,
Et qui, pour amuser Fanchon,
Vous met les deux mains dans la poche,
Vous met des enfans à la broche,
Et, par un discours assez plat,
Traite son ami comme un fat.
Ah ! combien de polichinelles,
Mais dont les farces sont cruelles !
Tous ces gens ont aversion
Pour ce qui est religion :

Ce point si fort les importune
Qu'entre leurs dents prendroient la lune
Plutôt qu'avouer qu'un bon cœur
Doit adorer son créateur.

Hélas ! s'écrie le poète,

Combien de gens ont imité,
Soit par crainte ou par vanité,
Les rubriques de cette école,
Et étudié le protocole
De tous ces effrénés bandits !
Combien de gens, d'ailleurs instruits,
La pudeur ayant méprisée, (*sic*)
S'en alloient à tête baissée,
Imitant, comme ils le pouvoient,
Tous ces faquins qu'ils redoutoient !
Combien de gens de tous les âges !
Combien de graves personnages,
Aveuglés, perdant le bons sens,
Çà et là, comme des enfans,
Par principes les plus frivoles,
En bonnets rouges, en carmagnoles,
Croyoient que la fraternité
Étoit la JACOBINITÉ !
Combien d'ouvriers et d'artistes,
En courtisant ces terroristes,
Ont prostitué leurs talens
Et agi contre le bon sens !
Combien de pères de familles
Ont jacobinisé leurs filles !

Ceux-là étaient des égarés : le poète les plaint, mais ceux qu'il méprise, ce sont les sceptiques, les prétendus modérés qui ménagent tous les partis pour sauver leur peau ou leurs trésors :

J'entends tous ces hommes prudens,
A l'abri des malheurs du temps,
Qui tranquillement agonisent
Et les malheureux qu'ils méprisent
Et ceux que le sort en couroux
De jalousés a fait jaloux !
Ces hommes, qui ne manquent guère,
Sont semés par toute la terre....
Je les crains plus qu'un libertin ;
Je les fuis plus qu'un Jacobin ;
Car ils n'ont jamais sur leurs faces
Que simagrées et que grimaces.

Ils conviennent que les méchans
Sont fléaux des honnêtes gens,
Et qu'eux sont ennemis des grippes :
C'est qu'ils ont grand'peur à leurs tripes.
Ils sont d'accord sans le savoir
Et marchent droit, sans le prévoir,
Au même but que nos sophistes,
Quoiqu'ils ne soient pas terroristes...
Appréciez leur entretien :
Vous verrez s'ils visent au bien...
Ils connoissent le mal physique,
Qui est celui que la peau pique ;
Mais la morale et ses effets
Sont pour contenir leurs valets...
Ce sont tous des rien qui vaille
Qui jettent le grain dans la paille...

Je m'arrête, et je reste sur ces deux vers :

Ah ! combien de Polichinelles,
Mais dont les farces sont cruelles !

L'auteur de la *Gigantojacobinomachie* y a donné la juste caractéristique de ces apôtres de la tolérance et de la liberté.

Que devint le club après la Terreur ? Il subit une nouvelle épuration, mais continua ses exercices, car nous trouvons à une date qui n'est pas précisée, mais qui est postérieure à la chute de Robespierre, une adresse des citoyens composant la *Société populaire régénérée* de Lorient à la Convention nationale, pour protester de son dévouement patriotique et renier les terroristes. On y trouve un curieux historique du club, et Jullien y est habillé de la belle façon. Nous ne pouvons mieux clore cette étude que par la reproduction de cette pièce, dont nous ne connaissons que l'exemplaire d'épreuve qui a servi à l'impression :

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

UNION. — HUMANITÉ. — MŒURS ET JUSTICE.

Les Citoyens soussignés, composant la Société populaire régénérée de Lorient, à la Convention nationale.

« Représentans du Peuple français,

« Dès les premiers jours de la Révolution, une société populaire s'établit dans nos murs ; c'était un point de ralliement où les habitans de la

cité venaient resserrer les liens de la confiance et de la fraternité qui les unissaient ; c'était une école où se formaient et s'épuraient les opinions et les principes ; c'était un temple où les citoyens veaient s'éclairer aux rayons de la Liberté naissante; rendre un pur hommage à la divinité des Français. et porter sur son autel le tribut de leurs talens et de leurs connaissances, de leur zèle et de leur patriotisme.

Soumission aux loix, respect pour leurs organes, attachement à la Révolution, enthousiasme de la liberté, haine pour toute espèce de tyrannie, paix aux bons, guerre aux méchans, assistance aux malheureux, soif de la vertu, de la justice et des mœurs, dévouement absolu à la chose publique, amour ardent de la patrie, telle fut la morale, tel fut l'évangile de la Société, à tous les périodes de la révolution.

Ce ciel si pur semblait promettre une série non interrompue de beaux jours ; nous l'avouerons, cependant, la paix en fut quelquefois troublée par les écarts d'imagination d'une jeunesse bouillante et présomptueuse, par le verbiage émétisé de quelques empiriques en patriotisme, par les discours insidieux et hypocrites de quelques malveillans affublés du manteau civique ; mais ces orages ne furent pas de longue durée ; la masse de la société, toujours pure, toujours prudente et non moins énergique, dut les prévenir ou les dissiper, imposer silence aux méchans ou les faire patir, et ramener l'ordre, la sérénité et la paix.

Nous jouissions de cet heureux état, tandis que, loin de nous, le dernier tyran et ses complices, à l'ombre d'une perfide popularité, organisaient sourdement le système de terreur qui a couvert de deuil et de sang le sol de la République.

Nous jouissions de cet heureux état, lorsque cette coalition sanguinaire et liberticide envoya dans nos murs un de ses vils suppots au mois de Brumaire de la 2e année.

Marc-Antoine Julien, sous le titre de commissaire du Comité de Salut public, âgé de dix-neuf ans, homme sans mœurs et déjà atteint des infirmités de la décrépitude, s'annonça pour être le régénérateur de la société populaire ; cette société, où prévalaient encore les principes d'humanité, de sagesse et de justice, eût sans doute contrarié le plan de l'exécution duquel il était chargé, il commença par la dissoudre.

Charlatan politique, à l'aide de quelques phrases sonores débitées avec facilité et d'un ton emphatique, il en imposa à la multitude, il corrompit ou égara l'esprit public, il sema la discorde entre les citoyens, et, lorsqu'il se fut fait un parti de quelques jeunes gens dont il enflamma le cerveau déjà exalté, et de quelques hommes plus mûrs dont il surprit aisément l'ignorance et la faiblesse, il les choisit pour en former le noyau de la nouvelle société.

Le lieu des assemblées de celle-ci fut fixé dans le temple de la Raison ; et ce fut dans le temple de la Raison que l'athéisme osa prêcher sa doctrine sacrilège ; que la plus affreuse immoralité trouva des apologistes et obtint des triomphes, que la plus noire ingratitude, la férocité, la soif du sang et l'assassinat furent érigés en vertus civiques, que l'humanité fut appelé Modérantisme, que l'homme religieux fut traité de fanatique, que l'espionnage, la délation et l'inquisition reçurent des encouragements et des éloges, qu'on se permit les farces les plus ridicules, les parades

les plus indécentes, les profanations les plus révoltantes, en un mot, que l'exagération, la fureur, l'extravagance et le délire, les actes arbitraires et tyranniques furent présentés comme les signes caractéristiques du vrai patriotisme [1].

On sent bien que cet azile, ou plutot ce repaire, fut fermé au citoyen prudent et juste, honnête et vertueux ; cependant par une de ces inconséquences assez ordinaires aux méchans, ou plutot par une de ces dispositions de la providence, quelques hommes probes y furent admis ; en sachant se préserver de la contagion qui les environnait, ils osèrent rappeler les principes, ils osèrent combattre les maximes perverses que l'impudence essayait de faire accréditer, et leur généreuse audace dessilla enfin les yeux des citoyens qui n'étaient encore qu'égarés ; mais la terreur avait comprimé les âmes de ceux-ci, et ils craignirent lâchement de s'associer aux dangers de ceux-là ; ils auraient dû néanmoins penser que le crime pâlit toujours et recule à l'aspect de la vertu ; une attitude plus ferme, un peu plus d'énergie de leur part aurait amené plus tot dans cette enceinte la révolution salutaire qu'opéra celle du 9 thermidor.

Ce fut dans cette nuit à jamais mémorable que la Convention déploya toute la majesté et toute la puissance du peuple français ; ce fut dans cette nuit qu'à la place du pouvoir et du trône qu'il s'était préparé, le dernier tyran ne trouva que la honte et l'échafaud ; ce fut dans cette nuit que l'heure de la justice sonna, et se fit entendre aux extrémités les plus reculées de la République. Les suppots, les agens, les émissaires et les partisans du Catilina moderne en frémirent, la massuë de la terreur fut brisée, les prisons s'ouvrirent et restituèrent à la patrie des milliers de bons républicains destinés à servir de victimes à l'insatiable cannibalisme de l'infâme Robespierre.

Et nous aussi, citoyens représentants, nous l'entendîmes cette heure terrible et salutaire et nous nous levâmes ; nous reprîmes notre courage et notre énergie, et les meneurs de la société populaire se trouvèrent seuls ; nous demandâmes et nous fîmes arrêter une épuration générale de la société, en y rappelant tous les membres qui l'avaient autrefois composée.

Elle est aujourd'hui provisoirement régénérée ; l'opinion publique a prononcé, et nous avons exclu de notre sein des hommes immoraux, des hommes de sang, des agitateurs, des désorganisateurs qui avaient jusqu'à présent souillé le temple de la Vertu et de la Raison.

Déjà nous goûtons les fruits si doux d'une régénération si désirée et si nécessaire ; l'harmonie, l'union, la confiance et la paix règnent dans notre enceinte ; la vertu, la justice et la probité y sont constamment à l'ordre du jour ; malheur à ceux d'entre nous qui, caméléons politiques, sous le masque du patriotisme éclairé et réfléchi, cacheraient encore une âme vile

1. Robespierre avait tellement compté sur les succès de la doctrine qu'il avait fait prêcher dans cette société que, sur les 20 individus qu'il lui fallait pour compléter son tribunal, il en nomma trois parmi les fonctionnaires qui en étaient membres. (Note de la main du rédacteur de l'adresse.)

et corrompue ; nous ferions bientôt tomber leur masque, et l'opprobre et l'infamie deviendraient leur partage.

Pour nous, citoyens représentans, occupés uniquement des choses, sans jamais encenser ou flagorner les personnes, nous vouons anathème et exécration à tous les tyrans extérieurs et intérieurs, à tous les traîtres, à tous les agitateurs, à toutes les autorités, sociétés ou corporations quelles qu'elles soient, qui oseraient rivaliser avec la représentation nationale. L'unité de la république indivisible, l'unité de la convention est notre seul point de ralliement.

Poursuivez, citoyens représentans, poursuivez la carrière que la confiance publique vous a ouverte; voyez au bout de vos travaux la récompense qui vous attend : les bénédictions du peuple Français que vous aurez rendu heureux, et la reconnaissance de l'univers entier dont vous aurez brisé les fers. »

Cette adresse est signée par tous les noms de l'ancienne bourgeoisie lorientaise et en particulier par tous les survivants des fondateurs du club en 1791. Ils avaient tous fait d'amères réflexions sur leurs entraînements de la première heure, et ils étaient maintenant disposés au calme et à la tranquillité. Mais ils ne purent en jouir longtemps. Le Directoire supprima toutes les sociétés populaires et les clubs rentrèrent dans le néant, d'où ils n'auraient pas dû sortir.

Cette excursion sur leur domaine démontre qu'il faut leur attribuer la responsabilité de tout ce que la Révolution a produit de mesures violentes, despotiques et contraires aux principes généraux de tolérance et de liberté qu'elle prétendait appliquer.

PHILIPPE MULLER.

FIN

CONFESSION, SOUVENIRS & BAVARDERIES

DE

FANI ROSEVAL

Actrice des Variétés Amusantes, en l'an III*

Ce 25 Germinal.

Voilà de quoi rabattre les fumées orgueilleuses, et j'en fusse devenue folle au tems où je croyais que la fierté, la force et l'intelligence suffisent à tout. Je suis restée pendant douze jours comme pote de tout le corps, ni plus ni moins que si j'étais une outre gonflée ; ne sortant d'un délire où je jacassais comme un enfant, que pour entrer dans un abattement où je sommeillais comme une marmotte. Et comment, s'il vous plaît, en un plomb vil l'or pur s'était-il changé ? Tout uniment parce que j'avais été foulée aux pieds de quelques Jacobins. Mais le P. Barthélemy m'a enseigné à faire bonne mine à mauvais jeu.

Me voici redevenue, ou peu s'en faut, la pimpante Fani d'autrefois, ératée comme une potée de souris. J'allais dire que je suis sur pieds. Je me suis mordu la langue ; car, de bon compte, il me faut mettre cela au singulier. Je ne suis que sur un pied. M. Pelletan et le vénérable M. Jeanroy sont tombés d'accord que l'autre doit rester immobile trois belles semaines encore, moyennant quoi je reprendrai de plus belle d'être alerte comme une bohémienne que je suis décidément.

Ils veulent même me tenir de très court sur le chapitre des visites et qu'il faut me rencoigner dans une solitude quasi complète, évitant toute préoccupation et les cailletages et les affaires, en fermant la porte à tout le monde, excepté ceux qui sont étroitement nécessaires. J'y ai donné volontiers les mains, ne voulant pas retomber de fièvre en chaud mal. J'ai dit que je recevrais Colombine, Cas-

* Voir la livraison d'octobre 1885.

sandre et Martainville pour apprendre par eux ce qui s'est passé le 12 germinal où l'on me dit que, malgré la Convention envahie, les Jacobins n'ont pas réussi à reprendre le pouvoir. Bien m'en vint, car je sens la fièvre revenir à la pensée que j'eusse été là étendue sans pouvoir me défendre, tandis que les scélérats qui m'exècrent fussent venus faire ici les dix-sept merveilles d'atrocité. Mais je me suis promis de faire des faux bonds à ma promesse pour Léandre ou pour Valère, s'ils apparaissent enfin à l'horizon, ou pour Messer Capitan, je veux dire M. de Sanghehem, auquel je songe de façon à m'obséder.

Je n'ai pas vu son billet ni celui de M. de Coigny parmi ceux qui ont été déposés à ma porte, ni celui de Calas, que j'attends, je ne sais pourquoi. A part cela, toute la terre est venue prendre de mes nouvelles, toute la jeunesse dorée, tous les comédiens, tous les mirliflores et ce qui reste d'aimables franfreluches parmi les auteurs et les journalistes.

Le bon Père est resté invisible. Mero, qui s'en fut à la rue du Pont-aux-Biches, me dit qu'on n'y a point eu de ses nouvelles ; et me revoici avec du papillotage dans la tête à son sujet. Car, en outre que je lui suis attachée comme une fille à son père, j'ai grand besoin de ses sages paroles pour mettre la paix entre tous mes amoureux qui font rage dans mon imagination. Le joli sentier fleuri me présente mille attraits enchanteurs. C'est bien le moment de regarder dans le gouffre où j'étais encoffrée :

De 1772 à 1778.

Il ne faut pas me demander grand chose sur ma naissance, pour la raison que je n'en sais pas grand chose, et voilà qui me dispense d'en dire beaucoup. Je suppose que je suis née sur la frontière d'Espagne, dans le pays des Basques. Je sais que je vins au monde en plein air, au milieu des coups de fusils, dont l'un tua ma mère. Mes premiers souvenirs me montrent des montagnes où il faisait très froid, puis très chaud. Je vois une chèvre, qui était ma nourrice, de grands feux allumés dans des rochers, de pauvres cabanes, j'entends de grands cris de colère, des chansons, encore et toujours des coups de fusils ; je vois des danses, de grands couteaux, du sang qui coule. On m'emporte en courant, et souvent on me laisse dans des trous bien cachés, sans autre compagnie que ma chèvre et une vieille femme hérissée, qui avoit, elle aussi, un grand couteau, des yeux flamboyans ; et je n'ai jamais vu, en hyver, un buisson d'épines noires sans me représenter immédiatement ma vieille gardienne. Elle avait beaucoup de tendresse et de respect pour moi ; et, quoique je fusse tout enfant, je sentais bien que j'étais une petite reine pour tous ceux qui m'approchaient.

C'est que c'était bien cela. Mon père était le chef d'une petite tribu de Bohémiens, alliés, depuis des milliers d'années, aux Escualdunac, et c'est ainsi qu'il

nommait les Basques. Il vivait de contrebande. Je n'ai jamais couché huit jours de suite sous un toit, pour la raison qu'il n'en avait pas. Toutefois, il était haut comme les nues. Tous les princes de l'univers étaient, à son compte, des laquais parvenus, sans plus ; prétendant, comme il me le dit plus tard couramment, que ses ancêtres et les miens étaient des chefs quand les ancêtres de ces rois étaient de purs esclaves. Pour lui, Charlemagne était un plat-pied qui avait été fort aise de graisser la patte à notre ancêtre pour obtenir passage à travers les Pyrénées. César était une petite espèce bien retorde, qui avait été abondamment gratieusé de vivres par un autre de nos ancêtres, lequel s'était mal trouvé de la coquinerie de ce brigand romain. Nous avions traité assez dédaigneusement les Hercules grecs. Pour nous, les Cantabres étaient des nouveaux venus, et c'est nous qui avions protégé, bien avant l'existence des Gaulois, l'établissement des Ibères, dont l'origine pourtant, à ce que dit M. Thomas, se perd dans la nuit des tems.

Je fus donc bercée, jusqu'à l'âge de 6 ans, avec ces récits où il y avait les noms les plus effrayants ; et il y avait, dans ces souvenirs, de quoi faire la princesse.

Il faut qu'on le sache, pour comprendre comment j'ai pu résister à l'éducation que je vais dire bientôt ; et c'est la fierté qui m'a sauvée, et une fierté tout à fait hors de pair, n'y ayant pas beaucoup de personnes au monde en posture de traiter César de galopin et de regarder Hercule comme un pouilleux venant demander l'hospitalité. D'ailleurs, mon père, considérant que ces petits intriguans de rois de France lui avaient pris de son bien, croyait tout bonnement retrouver sa bourse quand il pillait les caisses publiques, faisait la contrebande et exterminait quelques douaniers. Pour moi, outre beaucoup d'orgueil et d'amour pour les couteaux, les fusils, les pistolets, le sang versé, je gagnai à cette vie-là de n'être pas exposée à être mangée de vapeurs.

Il faut savoir encore que j'ai sur le haut de l'épaule droite quinze petits points bleus qui sont des piqûres qu'on m'a faites quand je vins au monde, de façon à représenter une bête extraordinaire et qui n'existe pas. C'est le signe par où on reconnaît que je suis la descendante de tous ces gens que j'ai dit, et, à proprement parler, ce sont mes parchemins que je porte sur mon dos. Il n'en est pas moins vrai que je dois à cette bête bleue bien des aventures et des secours.

Quand j'eus quatre ans, je quittai ces montagnes, ma chèvre, mon buisson d'épines et l'agréable distribution quotidienne des coups de couteaux, grâce à l'amour. De là vint, je crois, que j'en pris mauvais gré contre l'amour, car ce fut lui qui fit que me voici allant — fort irrégulièrement, il est vrai, — en face de la rue Charlot où est le théâtre des Variétés, donnant des soufflets à notre vieux satyre de directeur Lazzari, tutoyant Gassier Saint-Amand, notre régisseur, et faisant des grimaces à l'illustre Chenu, notre premier danseur, au lieu de distribuer, comme une princesse, des coups de fusil aux douaniers de Saint-Jean-Pied-de-Port, et prendre ma place non loin du Chêne du Jugement, dans les délibérations des Anciens, à Ustaritz.

Ce fut donc l'amour qui fit que mon père s'en revint un jour de Bayonne avec une nouvelle épouse. C'était une des plus belles filles blondes que j'eusse vues. Elle était la fille d'un huissier de Valognes, qui est du pays de Sapience, et elle était de la mauvaise sorte de ce pays-là. Très avisée, retorde, n'ayant de préjugés sur rien, avec cela douce comme un pigeon, disant oui à tout ce qu'on voulait, point sotte et ayant reçu, il n'importe comment, un grand fonds

d'instruction. Elle avait échoué, après beaucoup d'aventures qui avaient commencé fort tôt, dans une troupe de comédiens ambulans où elle jouait les Reines, en assassinant d'œillades tout homme qui était un peu sur son propre.

Mon père, qui était fort beau, avait une sorte de grand air sauvage avec son costume basque. (On le nommait Pierre de Basoa. Basoa était notre nom, et, bien que nous ne fussions pas baptisés, il nous fallait prendre un nom de saint, quand nous descendions dans les villes pour le plaisir de la vengeance ou le commerce. Par ainsi mon nom est Stella de Basoa, du moins c'est le nom que le bailly de Mauléon mit sur mon passeport quand il me fallut quitter la montagne. Cela vaut à dire Estelle de la Forêt.)

Mon père n'avait rien vu de si blond, de si dodu, de si maniéré, de si coquet, de si distingué que cette Phèdre de Normandie. Il lui offrit de l'épouser, car on ne connaissait point parmi nous d'autre procédé pour montrer qu'on aimait les gens que de parler épousailles. Gertrude Porchet, à qui on n'avait pas encore fait un pareil compliment, ne perdit pas de tems à détailler des fleurettes et s'empressa à jurer toutes les vertus matronales. Elle faillit à faire la grimace quand elle apprit que, selon notre usage, toute la solennité consistait, entre les deux futurs époux, à casser un morceau de cruche. Mais elle n'avait, comme j'ai dit, pas de préjugés. Elle pensa qu'elle ferait un agréable voyage dans un pays inconnu, chez des peuples sauvages, en compagnie d'un beau garçon, qui paraissait avoir quelques écus, sous le nom de Madame de Basoa, qui sonnait bien ; après ça on verrait, étant inutile de se dragonner l'imagination, et d'expirer d'angoisse avant le tems.

Il en tourna un peu autrement. Nous étions plus sévères sur les mésalliances même que les rois et les plus grands seigneurs d'Espagne et d'Allemagne, — car en France et en Angleterre on n'y regardait pas de si près, — et il nous était interdit d'épouser des gens qui ne fussent pas de notre nation, et par exception des filles basques à cause des relations qu'il y avait avec ces Cantabres, depuis des milliers d'années.

Mon père, déchu de son rang, conspué, comme excommunié par ce mariage, fut obligé de quitter les Pyrénées. Moi, je n'avais rien perdu et j'étais toujours pour ces Bohémiens une reine et pour les Basques la petite-fille d'un de leurs illustres chefs. Mais je devais suivre mon père.

Nous venons à Paris. J'avais un peu plus de quatre ans. J'en voulais fort à ma belle-mère, d'abord parce que je suis naturellement disposée à la méchanceté, à en vouloir à quelqu'un et à me venger, ensuite parce qu'elle me forçait à quitter mes grottes, ma chèvre, mes coups de couteaux. Enfin, mon buisson d'épines exécrait cette étrangère qui était venue mettre le trouble parmi nous et lui enlever son petit tyran; car, malgré son couteau et ses regards féroces, j'étais cela pour elle.

Au bout de quelques mois de la vie parisienne, Gertrude Porchet disparut, et nous voici dans une mansarde, qui devait être dans les environs de Montmartre, et où je me plaisais beaucoup parce qu'il n'y faisait pas noir comme à Paris et qu'elle était très haut et qu'on voyait, de là, le ciel, des arbres et la campagne. Mais, à partir de cette disparition de ma belle-mère, je ne comprens plus les rapports de ceci à cela, ni la conduite de mon père, ni pas grand chose de ce qui arrivait. Il n'est pas besoin que je dise ni les pensées, ni les

aventures d'une fillette sauvage, habituée à courir les montagnes, à voir tout le monde la gratieuser, à considérer comme étant à elle tout ce qu'elle voyait et qui se trouve à Paris, vivant en haut d'une échelle, et pauvre, rudoyée et pourchassée comme un chien qu'on croit enragé. Mais la finette était fière et ouvrant bien ses petits yeux, et cela évita bien des choses.

Pour mon père, il était tombé malade, et il s'en releva avec un soupçon de folie, car je ne puis expliquer autrement sa conduite depuis lors. Non pas d'une folie à lier, mais d'un homme qui obéit à des imaginations qui ne sont plus droites, et assez tortillées pour qu'un enfant ne puisse les comprendre. Ainsi, comment n'alla-t-il pas tuer son épouse qui l'abandonnait et ceux qui l'avaient séduite — et c'est un bien gros mot pour Gertrude Porchet! — Comment resta-t-il à Paris, et pourquoi le quitta-t-il comme je dirai? Il y a là plus que je n'en sais ou puis deviner! Est-ce l'amour qui le guidait, le regret, l'espérance: il y eut de tout cela, mais brouillé par des ravauderies d'un cerveau affaibli et qui, prenant ses espoirs pour des choses possibles, suivait la première idee venue sans voir que ce n'était pas la plus sage et qu'elle n'aboutissait pas où il croyait.

Pendant cette maladie de mon père, qui fut soigné je ne sais comment, j'eus mon troisième ami, après ma chèvre et ma bohémienne buissonnière, et ce fut un bossu. J'avais, comme on voit, la main heureuse, et c'était un beau cabinet d'amis que je me formais là.

Mais celui-ci était le meilleur des bossus et même le meilleur des hommes, et ce fut le seul mortel avec une bosse que j'ai jamais vu n'être pas à pendre. Lui, il avait de la bonté, de la délicatesse, du dévouement de quoi confondre la malice fanfaronne de cinq cents de ses pareils. Il était notre voisin dans notre grenier, et c'est lui qui soigna mon père avec les soins et la douceur d'une fille. Il était très pauvre, très pieux, tout jeune encore et toujours seul. Il était absent une partie de la journée. Le reste du tems, il lisait et écrivait. Que faisait-il? Je n'en sus rien.

C'est à lui que j'ai vu faire pour la première fois un signe qui me parut curieux. J'appris plus tard que c'était le signe de la Croix. Ce signe resta quelque tems dans mon esprit comme un geste que j'aimais parce qu'il était en compagnie de la bonne figure, des yeux malins et doux et des gestes paisibles, adroits et modestes de mon ami le bossu. Il se nommait Guidon Daine. Comme je riais de ces noms et que je lui demandai ce que cela voulait dire, il me répondit, après m'avoir regardée avec admiration, beaucoup de paroles que je ne compris pas et que pour cela je retins, les ayant repassées souvent et pendant longtems dans mon esprit, afin d'en connaître le sens quand je serais grande. Mais pourquoi ces mots, au fait et au prendre, fort insignifians, me frappèrent-ils? C'est qu'il m'avait regardée avec admiration en me les disant: — « — Voilà une petite fille plus intelligente que tout le reste de l'Univers. Elle comprend, elle, qu'un nom signifie quelque chose. Mon petit cœur, Guidon est le nom d'un saint qui était un bedeau. C'est pourquoi je suis un homme d'église et je veux devenir savant. Guidon veut dire aussi *qui guide*, c'est pourquoi je crains fort de devenir une *mouche* à la fin de mes jours. Enfin Guidon Daine, cela sonne comme un refrain de chansons, et aussi ne puis-je entendre jouer du violon sans avoir une envie extrême de chanter. Bacchus et Thémire, malgré ma qualité d'homme d'église. Mais je tiens mon fier, car je suis un jeune homme vertueux. »

Je ne savais ce que c'était qu'un bedeau, un saint, un homme d'église, un savant, une mouche, ou le reste. Mais je n'interrogeai pas plus loin. Mon père m'avait enseigné que tous les gens de Paris étaient nos ennemis et qu'il ne fallait leur demander ni service ni renseignemens, pour ne pas s'humilier ni passer pour ignorans en face de ses ennemis.

Mon père se guérit, je dis le corps, et non pas tout à fait, car sa beauté et sa jeunesse avaient fait le plongeon, et pour l'esprit, je répète qu'il était tourné en bizarrerie et qu'il n'était plus à gouverner. Mon père, qui avait toujours été magnifique et d'une générosité de prince, comme il lui convenait, devint plus que ménager, et c'était pour cela qu'il avait grimpé jusqu'en cette mansarde. C'est que, en effet, l'argent qu'il avait apporté et dépensé sans ménagement pour plaire à Gertrude Porcher avait fait le saut et nous étions fort peu étoffés. Il ne savait que faire n'ayant pas appris de métiers que de commander, de se battre et de tuer, ne sachant pas lire et parlant mieux le bohémien, le basque, l'espagnol que la langue française. Aussi commença-t-il par ne faire rien, que nous mettre en guenilles et nous faire quasiment mourir de faim pour économiser ce qui restait d'argent. On eût dit qu'il se fût cru dans la montagne pris par la neige et ménageant ses provisions, n'y ayant pas moyen d'en avoir d'autres jusqu'à la fonte des neiges. Toutefois, c'est le tems où je fus encore heureuse, et le dernier. Nous étions en été et nous passions notre vie à courir les champs, les bois dans les environs de Paris, partant de grand matin et revenant à la nuit, très sombres et sauvages aussi longtems que nous traversions les bourgs et les villages, et joyeux comme de jeunes chiens quand nous étions dans les endroits peu habités. Comme nous avions un passeport bien en règle et que nous ne prenions rien et payions tout, il ne nous arrivait jamais rien malgre notre mauvaise mine qui était bien séante pour faire hurler les chiens et le tocsin. Mon père se tenoit avec une gravité espagnole et, quoiqu'il fût vieilli, enlaidi et un peu alourdi, il ne ressemblait pas au marchand du coin. Il avoit encore de l'imposant, en même tems que l'air méchant et féroce parfois, et toujours quand il rencontrait un prêtre ou passait devant une église. Et cela faillit à nous jouer bien des tours pendables.

Le prêtre, c'était sa bête, et l'église lui faisait grincer les dents. Il m'avait dit que c'étaient ces gens-là qui avaient aidé les Romains et les Gaulois pour vaincre tous les peuples de l'Escualdunac aussi bien les Tourdetans que les Cantabres, les Caristes et les Vardales que les Autrigons et les Vascons. Que de fois j'ai entendu chanter les exploits de toutes ces peuplades, car c'est pendant ces courses que Jules César et Charlemagne étaient de bien petits compagnons et que les Ibères se montraient dans toute leur gloire. C'étaient donc les chrétiens avec leurs prêtres et leurs églises qui avaient achevé la déroute de l'Empire Basque et le triomphe des Celtes. En surplus, les Bohémiens ne pouvaient pas oublier qu'ils descendaient de Caïn et que cet ancêtre a été traité avec peu de ménagement par quelqu'un qui se nommait Dieu.

C'est la première fois que j'entendis parler de Dieu et ce fut la dernière. C'était pour moi un personnage très vieux, maudit, exécrable, qui était l'ennemi particulier de ma race et qui avait pour alliés ces êtres abominables qu'on nommait des prêtres et pour citadelles ces monuments qu'on appelait églises.

Je n'eus jamais d'autre enseignement religieux. D'âme, de vie future, de prière,

il n'en fut jamais question et jamais je n'y pensais, ayant été rabrouée et maltraitée quand je disais un mot qui, de près ou de loin, se rapportait à quelque chose de cela.

L'hyver arriva, et, avec lui, le fond de notre sacoche. Notre ami le bossu procura une place à mon père. Il était naturellement porté vers les beaux-arts, comme je le suis moi-même. Il était fort bien doué pour la musique et jouait de la flûte. Il s'en fut donc tous les soirs, par la protection de Guidon Daine, qui, pour un homme d'Église et vertueux, avait des connaissances falottes, jouer de la flûte aux Porcherons, jusqu'à ce qu'il sût jouer du violon, ce qui ne tarda pas.

C'est ce mot vertueux qui me ramène pour un instant à mon éducation. Je n'avais pas entendu traiter de vertu et de morale plus que de Dieu et de l'Enfer, et tout l'ensemble de mes instincts, comme de ma petite expérience et des leçons paternelles, m'avait amenée à croire que la fierté est toute la vertu et que, pourvu qu'on se sente au-dessus des autres et orgueilleuse, tout est dit et tout va bien, quoi qu'en pense l'univers entier. C'est cette fierté que mon père entretenait avec soin, et il ne trouvait pas un champ difficile à cultiver. Mais il n'en perdait aucune occasion. Ainsi, il m'amenait le soir avec lui au bal des Porcherons, m'assoyait sur une haute chaise et il me persuadait d'y rester tranquille, parce que, me disait-il, tous les gens qui venaient là danser, le faisaient uniquement pour lui obéir et pour mon amusement particulier.

Dans la journée, il faisait quelques commissions. Nous eûmes bien froid et bien faim, cet hyver-là, qui était celui de l'année 1777 ; et que de fois nous fûmes saucés en revenant des Porcherons, sans rien au logis pour nous restaurer que cette pluie, et pas une buche, et nos habits mouillés pour couverture. Et, quand j'étais plus disposée à faire une moue longue d'une aune qu'à sauter pour me réchauffer, mon père me disait que j'étais une princesse et que je devais être fière et ne point maugréer comme une petite Parisienne ; et je grelottais avec dignité et grignottais majestueusement mon pain sec quand j'en avais.

J'ai bon souvenir qu'un jour, où il faisait bien froid et où il n'y avait qu'un très petit morceau de pain, il vint un homme apportant une grosse bourse où il y avait beaucoup de pièces d'or.

— Voyez-vous cela, Stella Basoa, me dit mon père ; il y a là de quoi acheter les plus belles et les meilleures choses du monde. Cela nous est envoyé par votre belle-mère. N'oubliez pas qu'il vaut mieux mourir que recevoir quoi que ce soit des gens qu'on méprise.

Il jeta les pièces d'or par la fenêtre, et je crois qu'il aurait fait passer le porteur par le même chemin. Après un moment d'hésitation, il se contenta de le rouer de coups.

Comment, après cela, se conduisit-il comme il le fit l'année suivante ? C'est ce qui me fait dire qu'il y avait quelque chose de manqué dans cette tête-là.

Je ne sais pourquoi aussi, il voulut me faire apprendre à lire et à écrire. Je suppose qu'il avait déjà arrêté en son esprit qu'il ne m'amènerait plus jamais dans nos montagnes, et dès lors il voulait que je fusse chamarrée des affiquets de la civilisation. Ce fut mon bossu qui devint mon précepteur, à cette condition qu'il fut obligé de jurer solennellement que jamais il ne dirait un mot de religion, ni de Dieu, ni de l'autre monde, qui étaient, répétait mon père, des écoutes-s'il-pleut, ni des autres jeannoteries morales faites pour donner du jour à toutes les

injustices de la civilisation. Car je dois dire que, à part l'affaiblissement de son esprit, il était resté un homme très juste, et c'est peut-être pour cela qu'il ne se vengea pas de Gertrude Porcher. Celle-ci, ayant voulu être mariée comme tout le monde, religieusement, et lui ayant dit candidement que, friande comme elle était, et de nature peu résistante aux airs chiens des aigrefins et des mirliflores, elle aurait grand'peine à considérer une cruche cassée comme un sacrement authentique, lui avait résisté avec horreur et raillerie contre Dieu et les prêtres. Il se disait peut-être qu'un bon averti en vaut deux, et que Gertrude avait chopé là où elle avait franchement montré le trou.

Dame, je n'avais pas un goût prononcé pour la lecture, et mon ami le bossu couchait gros jeu de me la vouloir apprendre. Mais il était bon comme le pain et aussi malin que s'il eût battu la calabre dans les quatre parties du monde. Il avait noté que je riais comme une folle des grimaces qu'il faisait souvent dans le vouloir, et il inventa cette emmiellure de me promettre des grimaces encore plus risibles, chaque fois que j'épèlerais bien. J'avais aussi de l'amitié pour lui, et d'amitié en grimaces et à force de rire j'en vins à savoir lire et écrire. Le plus rude était fait. Dès lors, j'appris tout ce qu'on voulut jusqu'à revenir une merveille, ainsi qu'on le verra.

Le printems, puis l'été revinrent. Nous reprîmes nos promenades. Mais il était sûr que mon père avait un projet en tête. Toutes ses idées tournaient autour de l'honneur. Mais il l'entendait d'une façon singulière et à la bohémienne. Cela consistait uniquement à être orgueilleuse, à ne céder à personne, à être libre, à mépriser tout l'univers et l'opinion générale, à ne se fier qu'à soi, à n'aimer personne que soi, à se défier de tout et à n'avoir aucune croyance ou préjugé. Il me racontait toujours les grandeurs de notre race au-dessus du monde entier, et les supplices qu'on faisait souffrir aux jeunes filles de notre tribu qui aimaient les hommes. Il revenait souvent là-dessus. Il me repétait cent fois les mêmes phrases, en m'ordonnant de les répéter chaque matin, afin de ne jamais les oublier.

Quand vint l'automne, il s'enferma, à plusieurs reprises, avec mon ami Guidon Daine. Il me remit un paquet cacheté qu'il m'ordonna d'ouvrir chaque année, à l'approche de l'hyver.

Un beau matin, en m'éveillant, je trouvai vide la chambre que nous habitions. Il y avait sur une chaise une lettre. Mon père avait fait écrire par mon bossu ces deux mots : « Je m'en vais. Il vaut mieux que je ne vous emmène pas. Je reviendrai plus tard. Votre belle-mère va venir vous chercher. Je veux que vous habitiez avec elle et que vous receviez une belle éducation. N'oubliez rien de ce que je vous ai dit. Soyez toujours fière, maîtresse de vous, méprisant tout le monde. Pensez à l'HONNEUR. »

Ma belle-mère vint en effet. Je la suivis. Je me suis souvent demandé pourquoi mon père m'avait abandonnée. Outre, comme je l'ai dit, qu'il était devenu un peu fou, il avait vu, sans doute, qu'il ne pouvait supporter la pensée de passer un nouvel hyver à Paris. Il savait bien que là-bas, après ses belles épousailles, il se trouverait un bien petit compagnon ; et craignant que l'on ne m'enlevât ou, si l'on me laissait à lui, que je ne fusse forcée de mendier, et sachant en surplus, que Gertrude Porcher était une femme pétrie de galanterie, mais sans plus de méchanceté qu'un tapis, il crut arranger les affaires au

mieux en m'envoyant là où la tigrerie de Lucresse eût été regardée comme un monstre.

Tant est que la comtesse de Basoa — c'était ainsi que Gertrude Porcher était connue dans la bonne compagnie, — monta à mon grenier avec le ton de la prude la plus composée, et m'emmena sans résistance ni aucune larme de mon estoc. Mon bon ami le bossu s'en vint me remettre la lettre de mon père, avec le bon couteau qui était tout mon héritage. La comtesse de Basoa me les voulut prendre. Mais je la regardai d'un tel œil de férocité et de défi, en agitant ce couteau, qui était plus long que mon bras, que la bonne princesse s'en tint là. Je suppose qu'elle commença, dès là, à comprendre qu'il ne fallait pas prétendre à faire de moi un petit chien tournebroche. Guidon Daine, qui ne voulait pas pleurer, quoiqu'il en eût envie, riait du bout des dents comme saint Médard. Je lui dis, en l'embrassant, que je l'aimerais toujours. Le pauvre sire, quoique sa moue se fût allongée d'une aune, voulut me faire un cadeau et, n'ayant rien à me donner et voulant que je quittasse gaîment la maison, il fit une de ces grimaces moyennant quoi il m'avait appris à lire et à écrire. Mon petit cœur, tout fermé qu'il fût et en vrai cristal de roche, comprit combien cette grimace était touchante et, pour la première fois, je pleurai, mais ce fut pour un moment.

Je ne revis plus mon bossu. Je me sauvai plus de dix fois pour aller le visiter. Je fus toujours rattrappée, et enfin, sans l'oublier, non plus que ma chèvre et ma vieille buissonneuse, je perdis le grand désir de le voir. Pour lui, je suppose qu'il s'en vint souvent demander de mes nouvelles, mais on le rabroua; peut-être le suisse fit-il jouer quelque peu sur son pauvre dos le Te Deon raboteux, et bien en prit à ce suisse que je ne le susse pas, sans quoi je l'eusse voulu tuer. Tant est que me voici installée chez la comtesse de Basoa qui était proprement mon nom et un peu le sien, sauf cette comterie qui allait bien à l'épouse en goguette d'un joueur de violon des Porcherons. Il est vrai que nous avions daigné être de pair à compagnon avec Charlemagne et donné un bon coup de main à Hercule, et cela valait bien les quelques clochers sur lesquels il était nécessaire d'avoir les droits de haute et moyenne justice pour être vraiment titré. Aussi, répondis-je un jour à Mme de Condorcet, que je méprisais comme femme abandonnée, et qui me demandait en persifflant où il serait possible qu'on pût trouver le comté de Basoa: — « Mais, Madame, lui répondis-je paisiblement, cela comprend toute la France et l'Espagne. » Et l'on me prit pour une folle. Ce dont je me réjouis fort.

Le 26 germinal au matin.

Jamais je ne me portai si bien et ne fus si heureuse qu'hier soir quand je me couchai, après avoir passé ma journée dans la solitude à ressasser tous les souvenirs de ma petite enfance que je revoyais comme si j'y étais encore. Et voilà que j'ai repris de plus belle d'être folle des bossus et que j'ai dit qu'on fasse entrer celui qui m'a servi de marchepied rue Saint-Antoine et qui est venu prendre des nouvelles de ma santé. Voilà un bossu poli et je ne sais quelle espèce de folie me passe par la tête que ça serait peut-être

mon ami Guidon Daine. Pourquoi serait-il mort? Il tournait alors sur les 20 ans. Mais quelle folie!

Parmi ceux qui se sont fait incrire hier à ma porte, il n'y a encore ni le chevalier de Sanghehem, ni M. Calas, ni aucun inconnu dont je puisse faire le beau Léandre, ni M. de Coigny.

J'ai vu Alphonse Martainville, il m'a voulu parler de la pièce *Les Suspects et les Fédéralistes*, un vaudeville en un acte qu'on voit jouer sur notre théâtre, dans huit jours, le 4 floréal. Mais je l'envoyai promener avec sa Justine, la fille du maire Mathurin que j'avais commencé à apprendre. Je lui montre mon pied et lui dis l'oracle d'Epidaure : Trois semaines de repos absolu. Mais sa pièce, à part ce baragouin de paysan auquel je ne puis me faire, est très gaie, et je compte bien qu'elle vaudra aux Jacobins de nouvelles volées de bois bien verd. Il m'a raconté ce qui s'est passé le 12 germinal. Mais ni lui, ni Isidore Langlois, ni Charles de la Bussière, ni Eléonore, que j'ai également reçue, ne regardent cela que comme une escarmouche, et, en surplus, je n'en parlerai pas ne voulant dire que les choses que je sais, les ayant vues, et je compte bien être toute allante pour le moment où viendra la grosse et véritable bataille. Je pousse dehors mes aimables fanfreluches, après avoir hésité à demander à Martainville des nouvelles de M. Calas et ne pas l'avoir fait, ce qui m'étonne ; et me voici dans l'hôtel de ma belle-mère.

De 1778 à 1788.

J'ai oublié de dire que mon père m'avait enseigné des mots dont j'ignore le sens, des cris exprimés d'une façon étrange, en me disant que si ces cris ou ces paroles étaient entendus par quelqu'un de Bohême ou du pays Basque, il viendrait, sans aucun doute, se mettre à mes ordres et n'oserait désobéir. Au vrai, j'ai été bien souvent aidée, servie aveuglément, sans autre cause que ces mots du guet ou les signes marqués sur mon épaule. J'eusse dû dire également que, pendant nos courses de vagabonds, mon père me faisait chanter et danser ; et il était content, assurant que je dansais comme une fée et chantais comme rossignolet.

Me voici donc à six ans, très fière, sauvage, indomptée, en volonté d'être indomptable, chantant et dansant à ravir, bonne, charitable, sanguinaire, pleine de mépris pour autrui et de confiance en moi, ne respectant pas autre chose que moi-même, décidée à mourir plutôt que de perdre l'honneur dont je ne savais que le mot que je conservais avec un soin farouche dans ma mémoire, et avec un poignard pour toute fortune.

On va voir comme je tombais bien dans l'hôtel de la comtesse de Basoa.

Il n'est pas douteux qu'elle ne soit connue de beaucoup de ceux qui liront ceci. Sur la fin du règne de Louis XV, on a beaucoup parlé d'elle, tenant avec

une galanterie décente un Bureau d'Esprit où se rendaient les ardens du parti philosophique, les patriarches comme les disciples.

Elle était la protégée du Mis de Sanghehem, fort riche, très belle, fort maligne, bonne personne d'ailleurs, habile comédienne, ferrée sur l'intrigue, mais sans avarice ni vilaines trigauderies, galante, abandonnée comme pierre qui roule, mais, avec un grand ton de décence. Elle s'était vite décrassée et l'on parlait de sa maison, de sa charité, de ses soupers, de sa philosophie, et, quant et quant, de ses reparties. Elle passait pour une grande dame étrangère. On n'appuyait pas sur le pays. Cela était loin, et l'on inclinait vers le Brésil.

Le Mis de Sanghehem était un homme de qualité, l'ami du prince de Conti, à la maison de qui il était attaché. On connaît ce prince débauché, de ci de là crapuleux, mais fort célèbre par sa continuelle opposition contre la Cour, volontiers républicain, comme les jansénistes ; ayant le cerveau troublé par les philosophes qu'il protégeait et qui lui persuadaient que lui seul était digne d'être roi de France, et qu'il leur fallait un roi comme lui ; d'ailleurs, grand-maître de la Franc-Maçonnerie dont il ouvrit les portes aux plus grands seigneurs et qui lui acheva de mettre la cervelle en guenilles. M. de Sanghehem était lui-même un des personnages considérables de cette société.

Nourri dans le sérail, j'en connais les détours,

oui, je connais quelques-uns des détours de ce sérail d'ambitieux et de gobe-mouches, les uns portant les autres ; car, enfant que j'étais, l'on ne se défiait pas de moi ni de mon esprit vif qui se cachait sous la gravité sauvage de ma tenue, et, comme le Mis de Sanghehem était un diable à quatre de cette pétaudière-là, on en parlait toujours dans les recoins de l'hôtel. Je pourrais dire comme ils se jouèrent du grand-maître qui succéda au prince de Conti, et qui fut ce pauvre benêt de Philippe-Égalité ; car, quoiqu'on veuille dire, il fut plus dupé que méchant, et je le sais.

M. de Sanghehem, donc, était un grand abatteur de bois dans la forêt des préjugés. Il avait une haine de loup enragé contre ce qu'on nommait, à l'hôtel Basoa, le fanatisme. Je dis de loup enragé, et ce n'est pas cela : ce gentilhomme réfléchi, souvent grave comme un magot de paravent chinois, très digne, froid et poli en toutes ses postures, semblait perdre le sens quand on parlait des jésuites et des dévots ; c'était comme un taureau dont on a piqué la culotte et à qui on a montré un lambeau d'étoffe rouge. Il était l'ami de MM. d'Alembert et Diderot, de M. Helvetius, surtout. Il disait qu'il adorait l'égalité et méprisait les privilèges dont il était revêtu. Mais il ne les repoussait pas, voulant faire servir son immense fortune, la considération et le pouvoir que lui donnaient sa naissance, ses alliances, à mieux attaquer la monarchie, le clergé, la noblesse et, comme il disait, l'hypocrite pruderie des mœurs chrétiennes.

Il passait pour le plus honnête, le plus digne et le plus généreux des hommes. Tout tournait à bien pour lui ; car les philosophes, menant l'opinion bride en main, interprétaient toute sa conduite au plus près du bien. On disait qu'il restaurait la dignité du mariage parce qu'il avait abandonné son épouse sous ombre qu'elle était dévote, et la majesté du père de famille parce qu'il ne voyait pas le chevalier de Sanghehem qui avait pris parti pour sa mère. On le félicitait du bel exemple qu'il donnait, de la liberté philosophique et du respect dû aux droits de

la Nature en transportant ses dieux lares à l'hôtel de Basoa. On le louait de donner l'exemple de l'humanité et de la vertu, parce qu'il offrait des soupers, des pensions, des louis, des écus ou des culottes à tous ceux qui le lui demandaient en maudissant les dévots: soupers et culottes, s'entend, selon le nom et le talent de l'impétrant. Enfin, on mettait sa générosité par-dessus les nues, parce qu'il avait laissé la moitié de sa fortune à la marquise. Et, de fait, cette moitié était le propre bien de Mme de Sanghehem, et il n'eût pu la lui enlever sans scandale, ce qui l'eût mis au doigt et à l'œil de la Cour et de la Ville. Or, il voulait, pardessus tout, rester dans la bonne compagnie. Je vois bien aujourd'hui que ce fut un singulier moment que ce tems où l'influence des philosophes, s'appuyant sur la puissance des jansénistes et les idées de débauche, de libertinage et d'opposition républicaine, entra dans la société française. Dans les instans où quelque gros ennui vient rabattre les fumées de ma gaieté, et cela est rare, car, ainsi qu'on le sait, la gravité n'est pas de mon bail, mais dans ces instans, où je réfléchis à ce tems-là et à ces monstres qui travaillèrent si savamment à la corruption de la petite Stella, je crois voir l'esprit philosophique et l'esprit français comme deux ruisseaux qui se rencontrent, l'un continuant son cours, l'autre voulant remonter ; et cela forme un tourbillonnement, un trouble, avec un grand bruit où chacun perd la tête et fait ce qu'il veut, en essayant toute nouveauté folle et monstrueuse.

Il en fut bien ainsi pour moi, et je fus la patiente sur qui l'on essaya un nouvel instrument de torture qu'on nomme l'éducation philosophique. Mais j'y viens.

M. de Sanghehem était donc ce qu'on nommait alors un philosophe vertueux, une de ces âmes tendres et sensibles que d'Alembert mettait continûment en opposition avec les âmes sèches et frivoles. Il avait donné à sa vertueuse amie, la comtesse de Basoa, — et c'est, on ne l'oublie pas, Gertrude Porcher, — ce bel hôtel qui se trouve derrière le jardin des Jacobins, à l'entrée du cul-de-sac Péronnelle, proche de la rue Neuve des Petits-Champs, à la rencontre des rues de la Sourdière et Neuve Saint-Roch. Il en occupait un des pavillons.

C'est donc là que je vécus de l'an 1778 à 1787 et voici comment : M. de Sanghehem avait composé — bien qu'il n'y mît pas son nom — un roman qui fit du bruit jadis et qui est intitulé *Imirce ou la Fille de la Nature*. Il pensa qu'on ne rencontrerait jamais une occasion pareille à cette petite fille étrangère, abandonnée de tous, livrée par la femme même qui avait sur elle des droits maternels. Lui et ses amis voulurent essayer sur cette fillette les théories philosophiques qu'ils avaient ravaudées sur la nature, la société, l'éducation, les préjugés des habitudes religieuses et observer, comme en un animal en cage, les sauts, ressauts, soubresauts de cet être réduit aux nobles et libres impulsions de la nature. Ils voulurent donc faire de Stella Basoa une Imirce, une Fille de la Nature, mais une Fille de la Nature civilisée. C'est que j'ai l'air de dire et d'inventer des pasquinades et de refaire Arlequin dans l'île des Lanternes. Mais tout cela est au plus vrai.

On me donna les maîtres les plus excellens en tout ; et il fut ordonné qu'on laissât la nature guider mes idées et qu'on ne me parlât jamais de religion, de morale, de Dieu. J'ai dit, n'est-ce pas, que M. de Sanghehem faisait profession ouverte d'athéisme.

Cela, qui cadrait avec la haine que mon père avait pour les prêtres et les religions me convenait fort bien. Car ce père, bien que je n'en eusse plus entendu parler, occupait toujours mon esprit, je ne dis pas mon cœur. Je repassais continûment tout ce qu'il m'avait dit, relisant la lettre que mon ami bossu avait écrite sous sa dictée et qui était, comme je l'ai dit, une exhortation troussée à la sauvage de garder la fierté, l'orgueil, la liberté, le mépris des autres et de leur opinion et par-dessus tout l'honneur.

Je ne comprenais pas tout ce que cela voulait dire. Mais peu à peu cela vint, du moins comme cela pouvait venir en une pareille société, avec une telle éducation et un esprit très vif, mais farouche, solitaire, s'éclairant comme il pouvait, sourdement et sournoisement, sans avoir l'air de le vouloir, par la lecture, par des lambeaux de conversation, par une observation persévérante et pénétrante ; et l'on verra quel hochepot tout cela fit dans mon imagination comme dans mes volontés.

Tant est que me voici à 15 ans et que il n'y a qu'un cri : je suis une merveille. Le Mis de Villette, bien qu'il ne passât pas pour un galant, mais qui était moins sot qu'il était à la mode de le dire pour se venger sur lui des ruades que son parent Voltaire avait lancées à droite et à gauche ; ce marquis donc disait alors de Stella de Basoa : « Elle est belle à ravir les vœux des mortels, pleine d'esprit et de mépris pour les usages et les préjugés, caustique, fière, colère, généreuse, sans cœur et sans peur. Ni Euterpe, ni Thalie, ni Terpsychore n'ont de secrets pour elle, et, si elle a un peu négligé Clio et Uranie, Melpomène et Erato lui ont souri et elle ne fut pas indifférente aux conseils de Polymnie et de Calliope. » Comprenne qui voudra. Je suppose que cela voulait dire que, à part faire concurrence au président Henault et regarder la lune à travers les lunettes de l'Observatoire, je savais tout. C'est pour en mourir de rire et à me faire assassiner de plaisanteries. Mais il est vrai que j'avais tiré bon profit de ce qu'on m'avait appris, qu'il n'était pas facile de m'en donner à garder et que j'étais haute comme les nues.

Quand j'eus 15 ans, le Mis de Sanghehem me remit un contrat de rentes de mille écus et me dit qu'à partir de ce jour-là j'étais maîtresse de mes actions.

Je me servis du compliment pour ouvrir les yeux plus grands et aussi les oreilles.

A quelques mois de là, le marquis me vint voir cérémonieusement dans l'appartement qu'il m'avait fait joliment meubler dans une partie séparée de l'hôtel. Il me dit froidement, après m'avoir fait beaucoup de politesses et révérences, où il était passé maître, — son oursonnerie religieuse n'ayant pu lui retirer ses allures de grand seigneur — que j'étais accomplie et faite au tour et à peindre, avec une figure qui promettait les plus séduisantes facilités pour un établissement ; qu'il était fier d'avoir fait de moi une femme destinée à servir d'argument aux philosophes et de modèle aux femmes de l'avenir. Après quoi, avec la même tranquillité, il me demanda si j'avais quelqu'attrait pour lui, et si je daignais consentir à devenir son amie et à prendre la place qu'occupait la comtesse, place qu'elle méritait, d'ailleurs, de garder et que nulle autre que moi ne saurait lui ravir.

Je lui répondis avec une froideur égale à la sienne, que j'y avais pensé, mais que je ne voulais être la maîtresse de personne et que, afin de vivre

comme j'avais décidé de le faire, en toute indépendance, j'avais résolu de me faire comédienne.

— Vous ne voulez être la maîtresse de personne, Mademoiselle, et vous vous faites comédienne? Mais c'est le moyen de devenir la maîtresse de tout le monde.

— J'y penserai, répondis-je en réfléchissant. Jusqu'à présent, cela ne me plaît pas. Je n'ai encore rencontré que des gens hypocrites, fanfarons, laids, malades, malsains, cachant sensiblement leur malpropreté, leurs mauvaises odeurs, ou bien étalant ridiculement leurs vices et leurs faiblesses. Avouez que cela n'est pas fait pour se mettre plus bas que terre en présence d'aussi vilaines espèces.

— Il vous faudra, Mademoiselle, beaucoup de vigilance pour rester libre au milieu de ce monde fort effronté et crapuleux qui fait le fond des coulisses de théâtre.

— Je saurai me faire respecter, s'il me plaît de l'être. J'ai du sang-froid, de l'esprit ; la nature m'a donné un corps d'acier avec un cœur intrépide. Vous avez eu soin de m'enlever toute pudeur. Je n'ignore rien et n'ai aucun préjugé. Je vous dois aussi de monter à cheval comme une amazone, d'être leste comme un chat, de manier toute espèce d'armes comme une Bradamante. Je n'ai reçu d'autre conseil de mon père que ceci : être fière et mépriser tout le monde ; et c'est un bon conseil. Il ne m'a laissé aussi qu'un seul bijou en héritage, et c'est un bon couteau, qui ne me quitte pas. Ce n'est pas que je sois si abandonnée et solitaire que vous croyez, M. le Marquis, et je suis la reine d'une foule de chaudronniers, de vanniers, de commissionnaires, de coureurs, de domestiques et de filous.

Il me regarda alors, sans surprise, car il était trop poli et trop de bonne compagnie pour m'indiquer, même par un signe d'étonnement, qu'il me tenait pour un peu folle. Je ne l'étais nullement, et mon père, dans la lettre qu'il m'avait fait écrire par mon premier ami le bossu, m'avait indiqué qu'il y a beaucoup de Basques et de Bohémiens parmi les gens de ces métiers, et parmi les petites gens, les mendians, les voleurs et les assassins de Paris, et que toutes ces vilaines espèces étaient exactement à ma dévotion, et que pas un n'eût voulu ou osé résister soit à mon appel, soit aux signes marqués sur mon épaule.

— En surplus, repris-je tranquillement, je ne dis pas qu'il ne me viendra pas en curiosité d'être la maîtresse de tout le monde. J'y ai réfléchi et je n'ai rien trouvé dans les leçons que vous m'avez fait donner, dans les conseils ou les exemples que j'ai vus ici, qui puisse m'empêcher de m'abandonner à tous les ajustemens où me poussera la Nature.

Il hésita un instant, entre un fonds d'honnêteté qu'il avait reçu de son sang et la vilaine logique où le poussaient sa philosophie et franc-maçonnerie. Ce furent ces deux dernières déesses qui l'emportèrent.

— C'est jouer gros jeu, mais vous avez raison, Mademoiselle, et vous êtes dans le droit chemin de la nature, et, en outre, dans la droite vérité philosophique. Dans les sociétés civilisées, il n'y a qu'un but : être riche. Dans les sociétés sauvages, celles qui se rapprochent le plus de l'âge d'or, il n'y a également qu'un mobile : se bien porter. Et, en bonne vérité, il n'y a que cela dans le monde, la santé et la fortune ; le reste est à prendre ou à laisser, selon le caractère et l'âge et le goût prononcé. Je me charge de votre fortune. Vous,

soignez votre santé. Je regrette, conclut-il avec cette même impassibilité dont il ne se départait pas, de n'être pas assez jeune ni assez persévérant pour essayer d'être parmi vos premiers adorateurs.

Je secouai la tête en riant.

— C'eût été inutile. Je veux bien accepter vos dons, puisque vous m'avez enseigné qu'il faut avant tout chercher son intérêt, la satisfaction de ses désirs et de sa volonté. Comme, certainement, il est plus commode de trouver l'argent dans son tiroir que de se lever pour aller le chercher, j'accepte donc votre argent, quant à présent, car il y a en moi quelque chose qui me dit qu'il vaudrait mieux vous le jeter au visage ou par la fenêtre. Sans doute, je n'ai pas besoin de vous. Je suis aussi attrayante que Duthé et Colombe, à qui il faut des heures chaque matin pour ravitailler leurs grâces et les faire confire dans un attirail de parfumerie, tandis que moi je suis fraîche comme la neige éternelle de mes Pyrénées et parfumée par la nature, comme le chèvrefeuille et le lilas. Je suis cent fois plus désirable que Guimard, qui fut noire comme taupe et maigre comme grenouille ; j'espère qu'on ne me comparera pas à Sophie Arnould, qui a la peau sèche et jaune comme le cuir de Cordoue et qui a toujours tant de salive dans la bouche que je lui ai dit, avant-hier qu'elle me voulut entreprendre, en rage des galanteries que me débitait ce malpropre caliborgnon de duc de Lauragais : — « Comment voulez-vous que je vous réponde, Mademoiselle, j'ai à peine le tems de m'essuyer, tant vous m'envoyez au visage la crême de votre esprit. » Eh ! bien, ces demoiselles et tant d'autres furent et sont riches, sans autre mérite que leurs attraits. Mais, encore une fois, j'ai besoin de réfléchir à tout cela, et, pour maintenant, j'aime mieux recevoir votre argent. N'attendez nulle reconnaissance. Car je sens que vous êtes plus heureux de m'en donner que moi d'en recevoir. N'attendez surtout nulle faveur. Non pas que je vous trouve vieux ou laid. Vous l'êtes un peu plus ou un peu moins que d'autres, et, comme je n'ai en tête aucune chiffonnerie pour qui que ce soit, cela m'est égal. Je ne vous trouve en aucune façon désagréable, au contraire.

Il s'inclina avec une gravité très gracieuse.

— Je vous trouve plus agréable que bien d'autres, mais aussi je vous méprise plus.

Il tint son fier, sans remuer un cil.

— Je vous trouve ridicule d'avoir été l'amant fidèle d'une grosse marionnette reteinte et étayée, comme ma belle-mère, laquelle est la perruche de vos philosophes, lesquels, à leur tour, sont ni plus ni moins que vos parasites. Croyez-vous donc que si cette dondon minaudière, avec sa coquetterie étudiée, ses tendresses de grimace et son perruchement métaphysique, ne m'eût pas vengée, si elle ne vous eût pas rendu ridicule, en appliquant, avec vos amis et vos laquais, vos théories sur la loi naturelle, si, elle-même, je ne l'eusse pas vue, un jour, battue comme un tapis par un de ces laquais qui lui jurait que cela était aussi dans le droit naturel, croyez-vous que je n'eusse pas depuis longtems vengé mon père sur elle et sur vous ?

Il m'écoutait bourgeoisement, comme le marchand du coin. Je vis bien que ces derniers traits l'avaient touché. Il ne se croyait pas avoir tant d'obligations à la Nature. Il fit pourtant bonne mine à mauvais jeu.

— Vous ne m'apprenez rien. J'ai anatomisé depuis longtems Madame la Comtesse, et je ne puis lui en vouloir de pratiquer ce que je lui ai enseigné et de suivre les lois de son tempérament. Tout ce que l'équité naturelle demande aux femmes, on le reconnaîtra plus tard, c'est de distribuer le bonheur le plus libéralement, et ce que la société réclame d'elles, c'est d'y mettre de la décence. Retenez cela, si jamais vous daignez agréer mes vœux.

Ce fut tout le remerciement que ce grand philosophe eut de moi dont il était, au fond, très fier, comme d'un spécimen exquis de la puissance philosophique, comme de la *Fille de la Nature civilisée*, ainsi que le disait gravement Mde Helvetius, son amie, qui était une excellente bête.

M. de Sanghehem mourut peu de mois après cette conversation que j'ai rapportée fidèlement, afin qu'on sache exactement en quelle posture d'esprit et de cœur je me trouvais alors. Je fus satisfaite de cette mort. J'hésitais toujours à savoir si je devais ou non donner, en souvenir de mon père, un coup de couteau à ce bienfaiteur de l'humanité, et bien souvent il me semblait que c'était une faiblesse que de ne pas le faire. Je n'y eusse peut-être pas résisté, sans cette attaque d'apoplexie qui l'emporta, après qu'il eut passé ces derniers mois mangé de vapeurs.

Je ne m'en vais pas jurer que je fusse une femme à sentimens ; mais, néanmoins, il ne faut pas me mettre plus bas que terre. Au vrai, si j'eusse été sensible, j'étais perdue.

J'avais été fort gratieusée de complimens et de menus présens par une amie de M. de Sanghehem, qui était la princesse de Vaudémont, une grande dame de son espèce, philosophe, ayant comme lui, un haut grade dans la Franc-Maçonnerie et, comme lui, travaillant à détruire la royauté et le catholicisme, bien qu'elle eût, de ci de là, des fusées de superstition. C'était une tête où il y avait bien du manqué.

M. de Sanghehem était également au parfait avec la duchesse de Valentinois, mais sans qu'on en eût jamais glosé. La duchesse avait à Passy une maison tenue au mieux, où l'on donnait des fêtes galantes et où l'on jouait des pièces parfois grivoises sur un théâtre fort bien meublé.

C'est là que je débutai, lors d'une fête que la duchesse donna à Madame la Comtesse de Provence, dont elle était dame d'atours. J'y jouai dans la pièce de *Rose et Colas* avec Clairval, qui y excellait et qu'il aimait cette comédie à ariettes ayant été représentée en 1764 et lui, à cette époque, étant engagé seulement depuis deux ans, très jeune, et très goûté, comme chacun le sait. Il daigna me féliciter, et parut étonné que je n'en parusse pas anéantie de gloriole. Il se piqua au jeu et m'assura que ma place était à la Comédie Italienne, où il se portait fort de me faire admettre, ce qu'il pouvait faire, étant le doyen des acteurs de ce théâtre ou chaque membre du comité en était envers lui aux courbettes prosternées. En surplus, il était des comédiens les mieux faux filés dans le monde.

Toute la salle, qui se composait de ce qu'il y avait alors de plus grand en France, fut d'abord suffoquée de silence en me voyant. La renommée avait déjà donné de sa trompette à mon sujet; et ce qu'il y eut de lorgnettes ajustées sur moi, c'est inimaginable. Je me sentais au-dessus de tous ces mirliflores, dont un grand nombre et des plus panachés m'avait vue chez le Mis de Sanghehem qui n'avait pas caché le mépris que j'avais fait de lui. Je fus d'une tranquillité gla-

çante. On n'a pas oublié le bruit que fit ce début et on peut le voir dans les gazettes à la main. Le lendemain, j'eus à mes pieds tout ce que la Cour et la Ville renfermait de plus riche et de plus puissant. Je ne répondis à rien, non plus que je ne l'avais fait aux complimens dont on m'avait assassinée après la représentation. Je reçus beaucoup de baisers de civilité de la part des femmes qui étaient là. Ce fut tout ce que j'encoffrai.

De tout ce qu'on dit alors, je ne retins que deux phrases. L'une fut dite par un jeune homme à l'air hardi, un peu sauvage et tranchant sur cette quantité de brillans patineurs qui m'entouraient, et ce fut ceci :« — Voici une femme dont l'allure indique un être qui ne ressemble à personne. » On m'assura que ce Huron était le chevalier de Sanghehem, le fils de mon marquis. Je le regardai avec une férocité que je ne m'expliquai pas encore bien à moi-même.

L'autre phrase, ce fut un homme de riche taille et dont la beauté grave et paisible me frappa qui me la dit :

— Belle comme vous êtes, Mademoiselle, et faite au tour, étant aussi habile musicienne qu'excellente danseuse, vous deviendrez la merveille du théâtre.

J'appris que c'était le duc de Coigny ; et je me retournai vers un petit-maître, très élégant, au teint brun, à l'œil noir très dur, à la physionomie railleuse, à l'air chien, qui me déplut souverainement : c'était le comte de Tilly. Il me regardait effrontément.

— Est-ce une merveille qu'on dore ou qu'on adore? demanda-t-il en persiflant.

— C'est une merveille qui s'endort, dis-je en riant, et je me dirigeai vers la porte.

On sourit. Il était aussi colérique que cynique, très brave, d'ailleurs ; on lui reprochait seulement d'être trop bien avec Adeline, de la Comédie Italienne, laquelle — c'est d'Adeline que je parle, — ruinait Veimeranges qui était, si j'ai bon souvenir, Intendant général des Postes et fort riche. Il courut après moi. La princesse était partie et chacun avait recouvré la liberté de ses mouvemens.

— Vous ne m'avez pas répondu, Mademoiselle, me dit Tilly d'un ton dur et insolent.

Je me retournai, et il paraît que j'avais ce regard furieux qu'on ne peut soutenir.

— Je ne vous ai pas répondu sur la dorure, Monsieur le Comte, parce que j'ignore si vous aviez l'autorisation de M. Veimeranges. Pour l'adoration, M. Clairval vient de me parler de débuter à la Comédie Italienne, et je ne veux pas me mettre mal avec... les anciennes.

Ce fut une rage de rire. M. de Tilly était dans une posture à faire pitié. S'il l'eût pu, il m'eût broyée. Mais il n'y avait pas lieu, sous peine d'être montré. On ne battait personne, pas même un laquais, en public ; et une femme ! Je le regardai, dans sa fureur qui était effrayante, avec une tranquillité que j'étais seule à avoir; car, s'il ne pouvait me battre, il pouvait me tuer, à ses risques ! Chacun me rendait justice et était de mon parti, car il m'avait insultée avec un redoublement d'insolence et sans cause, mais j'avais été trop loin en parlant de Veimeranges. En parlant d'ancienneté, à propos d'Adeline, c'était franc jeu. Ce qui rendait son état affreux — je dis à M. de Tilly, — c'est que, étant seule, sans ami, sans parent, sans protecteur, il ne pouvait s'en prendre à personne.

Le chevalier de Sanghehem s'avança avec une nonchalance qui lui allait fort bien. Il fit à M. de Tilly une belle révérence.

— Mademoiselle de Basoa, dit-il, avec un sourire paisible, paraît avoir été élevée avec quelqu'originalité. C'est M. le Mis de Sanghehem qui est l'auteur de cette belle éducation, et me voici obligé, sur l'honneur du nom, de me mettre très respectueusement à vos ordres, Monsieur le Comte.

On trouva que cela était bien, et moi j'applaudis de la tête, en m'en allant. Je crois qu'ils furent blessés tous deux, mais légèrement.

C'est ainsi que j'entrai dans le monde, en me mettant aux griffes avec toutes les actrices de la Comédie Italienne, sauf Mmes Saint-Aubin et Cretu qui allaient être reçues l'année suivante, en 1788, et la jolie et mignonne Rose Renaud qui devait faire partie de l'état en 1789. Je ne parle pas de M. de Tilly; je devais avoir bien d'autres et plus dangereux ennemis. Mais il fut connu qu'il ne fallait pas me jeter chat aux jambes, sous peine d'en être mauvais marchand, et que j'avais le bec en même tems que les ongles. Pour les fumées amoureuses, il paraissait, d'après cette scène, que je ne voulais décourager personne, mais que je serais aussi difficile à prendre que le Port-Mahon.

25 Germinal au soir.

Je viens de recevoir un billet de Colombine. « Elle est heureuse comme la reine. Le divorce est décidé. Elle viendra, demain matin, avec son époux, non pas encore passé, mais passant, me l'annoncer cérémonieusement, comme cela se fait dans le beau monde républicain. Elle a revu son ami Calas. Elle lui a parlé de moi. Mais il ne veut pas venir me voir! Aussitôt après son divorce, elle va devenir austère et pure comme une nonne. Elle veut devenir digne d'épouser son nouvel ami. Elle me prie de chercher les moyens d'activer la prononciation du divorce. Brutus Panche en appelle le moment de tous ses vœux, bien qu'il craigne un rival auprès de moi dans la personne de Nicolas Ceyrat. Mais c'est lui qui paie les pots cassés. Chaque discussion est accompagnée de telles gourmades! Ce n'est qu'après avoir été battre son beau-père, à tour de bras, que Ceyrat s'est décidé au divorce. L'austère Panche n'est qu'une emplâtre. »

Mais qu'est-ce donc que ce Calas? Pourquoi me fuit-il! Et pourquoi tant de mes amis paraissent-ils me fuir en ce moment!

CH. D'HÉRICAULT.

(*La suite prochainement.*)

ANECDOTES ET NOTIONS

Lorsque l'Assemblée constituante s'occupa de la division de la France en départemens, il fallut choisir des noms pour les nouvelles circonscriptions du territoire, et l'on décida que l'on préféreroit ceux des fleuves, rivières, montagnes et autres accidents géographiques du pays qui se classeraient aisément dans la mémoire.

Quand on fut arrivé au Poitou, les députés donnèrent bien vite au département, dont le chef-lieu devait être Poitiers, le nom de la *Vienne*, principale rivière qui le traverse dans une grande longueur ; vint ensuite le département dont Niort devait être la capitale et auquel on donna le nom des *Deux-Sèvres* qui sont les deux plus grosses rivières de la contrée ; enfin, il fallut baptiser les circonscriptions dont Fontenay devenoit le chef-lieu, et l'on proposa d'appeler ce département : Département des Deux-Lays, qui sont les deux plus gros cours d'eau du pays.

Mais deux députés de cette partie de l'ancien Poitou, MM. Bauron et Mercier, qu'on signalait comme les deux plus laids de toute l'Assemblée, s'y opposèrent vivement, disant que c'étoit vouloir les tyranniser et qu'on ne manqueroit pas de dire le *département des deux laids*. Le calembour fit fortune, et l'on adopta alors le nom si fameux de la *Vendée,* petite rivière sans eau une partie de l'année, tandis que le grand Lay a un assez long cours et porte même ses eaux directement à la mer. Voilà un fait historique assez singulier et que l'on a fréquemment entendu raconter à M. Bauron lui-même, l'un des héros du jeu de mots, qui est mort, il y a quelques années, conseiller honoraire à la cour royale de Poitiers.

(Journal de la Vienne.)

C'est un nommé Vignole, coquin chassé de France et réfugié à Londres, qui était l'éditeur des libelles infâmes publiés contre la famille royale et le gouvernement français. Ce Vignole était protégé par le baron de Hopken, ambassadeur de Suède, c'est-à-dire d'un

gouvernement dont le roi, Gustave III, fut le plus chaud défenseur de la famille royale et le plus énergique ennemi de la Révolution.

Le traité de commerce signé en 1786 avec l'Angleterre a créé, ici, un immense mécontentement. On fut alors persuadé que c'était la ruine de l'industrie française, et ce mécontentement fut pour quelque chose dans la Révolution. Pourtant les produits manufacturés envoyés d'Angleterre en France, 1787-89, représentaient seulement une somme de 19 millions; la somme générale de notre mouvement commercial avec la Grande-Bretagne était de 100 millions.

(Young).

A Paris, en ce temps-ci, l'autorité d'un philosophe anglais est aussi respectée que celle du Pape dans les pays ultramontains.

(Retif, 1773).

En France, le commerce des hommes de lettres et des savants avec les grands est sinon sur le pied de l'égalité, du moins plein de dignité. Les gens du plus haut rang se tiennent au courant de la science et de la littérature et envient la gloire qu'elles donnent.

(Young).

Une défaite du grand Frédéric. — L'évêque de Warmie avait été privé des deux tiers du revenu de son diocèse, après le partage de la Pologne, dont Frédéric II avait pris une si grande part.

— Mgr l'Évêque, dit le roi à ce prélat qui l'était venu voir, si saint Pierre ne voulait pas m'ouvrir les portes du paradis, je frapperais tout doucement et je vous demanderais. J'espère alors que vous voudriez bien me cacher sous votre manteau et me faire entrer sans que je sois aperçu.

— Cela ne se pourrait, répondit le prélat, car vous avez tant rogné ce manteau, qu'il me serait impossible d'y cacher de la contrebande.

(Paris, Versailles et les Provinces.)

JE SUIS MORT D'INANITION POUR N'AVOIR VÉCU QUE D'ESPÉRANCE.

LA CONSTITUANTE DEVANT PLUTON

LA TERREUR A COLMAR

Les changements réclamés par l'esprit de la Révolution dans l'ordre civil et politique revêtirent un tel caractère de nouveauté, et se suivaient d'une allure si brusque, qu'ils avaient tout d'abord frappé les populations alsaciennes d'un profond étonnement. Ces audacieux coups de sape jetaient le désordre dans les idées, le trouble dans les âmes, et partout se sentait cet indéfinissable malaise qui précède les grands bouleversements. Il en était résulté, de ci de là, des agitations plus ou moins violentes, des luttes plus ou moins vives. Mais, pris dans leur ensemble, les Alsaciens flottaient encore entre le regret du passé et l'espérance d'un avenir meilleur, sans pouvoir, dans le tumulte des événements, fixer leurs idées et leurs sentiments.

Tout autre fut l'effet produit par les décrets qui atteignirent la religion et ses ministres. Là dessus il n'y eut pas d'hésitation. Les catholiques d'Alsace se réveillèrent sous le coup et firent entendre un cri d'unanime réprobation.

A cette époque, le peuple, le peuple de nos campagnes surtout, ne raisonnait pas bien profondément ses convictions. Simple et confiant, il croyait au prêtre comme il croyait à Dieu, et les confondait tous deux dans un même respect. Aussi les lois spoliatrices des biens du clergé lui apparurent-elles avec l'horreur du sacrilège, et ne rencontrèrent-elles dans nulle autre province des obstacles plus sérieux, une résistance plus énergique. Quand plus tard la Révolution s'attaqua au culte lui-même, quand elle voulut descendre jusqu'au fond des consciences pour y imposer ses lois et ses haines, l'Alsace reçut ses ordres avec un intrépide dédain et trouva des martyrs qui affirmèrent de leur sang le droit qu'a tout homme de croire et d'aimer.

La détresse dans laquelle se trouvaient les finances de l'État ne laissait pas le clergé d'Alsace insensible, et il était prêt à tous les sacrifices que nécessitaient les circonstances. Dans la séance du 13 octobre 1789, l'un de ses députés, l'abbé d'Eymar, disait à l'Assemblée nationale : « Je déclare au nom de mes commettants qu'ils

ne peuvent et que je ne peux abandonner leurs propriétés; je propose seulement que, dans les circonstances actuelles, le clergé sacrifie la moitié, les trois quarts de son revenu, au lieu du quart demandé. » Le 16 du même mois, Joseph de Roggenbach, évêque de Bâle, sous la juridiction duquel était alors la haute Alsace, exhortait ses diocésains à l'abandon de leur superflu. Après avoir constaté avec attendrissement l'exemple de désintéressement donné par la cour et les ministres, il écrivait : « Une émulation si touchante ne peut manquer d'exciter particulièrement le zèle des ministres des autels. Ils se souviendront que, dans les grandes nécessités de l'Etat, les églises de France ont plus d'une fois consacré au soulagement des peuples les saintes dépouilles des autels qui n'étaient point nécessaires à la décence du culte divin. »

Cette soumission aux rigueurs du temps, ces preuves de sincère et incontestable bon vouloir ne purent détourner l'Assemblée nationale de son but, non plus que les revendications des prélats et dignitaires étrangers possessionnés en Alsace et l'appui que leur prêta la diplomatie. Le 2 novembre, la Constitution décréta que tous les biens ecclésiastiques étaient à la disposition de l'Etat.

De graves désordres éclatèrent dans nos campagnes, quand on voulut passer à l'exécution de cette mesure. De nombreuses protestations se signèrent de tous côtés, et ce furent les fermiers des biens ecclésiastiques qui se montrèrent les plus ardents à les remplir. Le député Rewbel en fit l'aveu à l'Assemblée et proposa, pour conjurer le danger, de ne vendre ces biens qu'en maintenant les baux existants.

Les habitants de Colmar se rassemblèrent dans leurs quatre sections, et protestèrent à leur tour. Ils couvrirent de leurs noms une adresse, dans le vague espoir de fléchir l'Assemblée nationale. Trois commissaires de la Commune furent chargés de déposer la pétition entre les mains des autorités du département, du district et de la municipalité, et de les prier de joindre leurs instances à celles de la population. Vainement firent-ils. La Révolution suivait son cours.

Mais qui dit vente suppose acheteur. Or l'acheteur vint rare, si rare que les enchères tombèrent à des chiffres dérisoires. La plupart des catholiques se tinrent hors ce trafic que la vivacité de leur foi prenait en abomination, et l'austérité de leurs principes les garda contre l'appât du gain. Ceux plus faibles, sur lesquels agissait le mirage d'une fortune facile et vitement conquise, étaient défendus contre leurs propres défaillances par la crainte de s'avilir aux yeux

du prochain. Il n'y eut donc qu'une infime minorité qui prit part au marché : protestants indifférents, juifs usuriers, et quelques-uns des hommes qui se laissaient aller à l'enivrement des idées nouvelles. Le mépris public les punit. On les montra du doigt, et l'on s'écartait d'eux. Un siècle a passé sur ces causes d'irritations, sans pouvoir complètement les éteindre. Aujourd'hui encore, quand on signale au peuple un nom entaché par l'acquisition de biens ecclésiastiques, il se sent comme gêné et plein de mépris.

On vit pourtant des catholiques fervents acheter quelques lieux saints, pèlerinages, églises, dans la pensée de les ravir à la profanation ou à la ruine, et de les rendre à la religion en des jours meilleurs. Ceux-là, la conscience publique n'avait pas à les absoudre : elle les bénit.

Puis furent résolus la suppression des ordres religieux, la Constitution civile du clergé et l'ensemble des décrets qui vinrent, les uns pour préparer les voies à cette constitution, les autres pour en imposer l'exécution. A chacun de ces coups répondaient, dans l'âme de nos populations croyantes, une véritable douleur et de sinistres pensées. C'était la guerre que l'on déclarait aux consciences. Les consciences acceptèrent le défi. La lutte commença, éparpillée sur mille points, parfois sanglante, souvent héroïque, toujours ardente et acharnée.

Malheureusement, il y eut de fâcheuses défections, et ce fut le suffragant de l'évêque de Bâle, l'évêque de Lydda, in partibus, chargé de l'administration spirituelle de la haute Alsace, Gobel, qui en donna l'exemple. Le 2 janvier 1791, il monta à la tribune et fit la déclaration suivante : « Une altération de santé, qui m'a retenu dans ma chambre, m'a empêché de venir plus tôt m'acquitter d'un devoir que je m'empresse de remplir. Persuadé que l'Assemblée nationale ne veut pas nous obliger, par ses décrets, à faire quelque chose de contraire à la juridiction spirituelle, en ce qui concerne le salut des fidèles, je demande à prêter le serment que l'Assemblée la ordonné par son décret du 27 novembre. »

L'Assemblée couvrit ces paroles d'applaudissements, et Gobel prêta le serment.

Ce scandale eut un grand retentissement et une influence funeste en haute Alsace. Ceux des ecclésiastiques subordonnés à Gobel, qui étaient restés jusque-là indécis, ceux dont l'âme n'était pas assez fortement trempée pour envisager sans terreur l'exil et la persécution, se laissèrent convaincre par l'exemple de l'évêque de Lydda. En

effet, si dans le district de Colmar, quatre-vingt-treize curés ou ses vicaires refusèrent le serment, trente autres le prêtèrent purement et simplement. Ajoutons cependant que plusieurs d'entre eux se retractèrent peu après ou plus tardivement.

Le chanoine Reech, curé de Colmar, invité à se soumettre aux injonctions de l'Assemblée nationale, répondit à la municipalité par une lettre datée du 11 février 1791, et dont voici les points saillants :

«Un serment commandé me rendrait-il plus précieux des devoirs qu'il ne m'a pas appris ? Il ne ferait que me rendre coupable, puisque, pour y satisfaire, il faudrait jurer de maintenir de tout mon pouvoir ce que mon évêque, les évêques de tout le royaume, le souverain Pontife lui-même déclarent unanimement opposé aux décrets des conciles, aux lois et à la doctrine de l'Eglise....

« Si ma résolution de refuser la prestation du serment est un crime ; si, permise à toutes les sectes, la liberté dans les opinions religieuses est punissable dans un catholique, dans un prêtre chargé d'instruire, dans un curé, oubliez, Messieurs, et vos anciens sentiments pour moi et les fonctions pénibles que j'ai exercées parmi vous, votre équité et mes services ; déployez contre moi toute votre autorité, accablez-moi de votre pouvoir, arrachez-moi à mon troupeau, repoussez-moi loin de ma patrie, loin de ce qui m'est si justement cher ; comme Josué j'ai fait mon choix, le Seigneur sera mon Dieu à jamais....

Eclairé par la lumière que nous a communiquée son Verbe, fait chair, toujours je reconnaîtrai ce que Dieu a révélé, ce que renferme sa parole écrite, mais interprétée par l'Eglise. Toujours je reconnaîtrai dans le Pape, successeur légitime de saint Pierre, une primauté de droit divin, non seulement d'honneur, mais encore de juridiction. Toujours je reconnaîtrai, dans la personne des évêques, des pasteurs d'un ordre supérieur à celui des prêtres, avec droit de gouverner leurs ouailles indépendamment des ministres inférieurs. Je reconnais encore dans Mgr l'évêque de Bâle le véritable évêque de ce diocèse, le légitime successeur des apôtres, établi par l'Eglise, et qui ne peut être destitué que par elle-même. Tenant de lui l'autorité spirituelle dont je jouis dans cette paroisse, je ne puis en être dépossédé que par la mort, par une démission volontaire et acceptée ou par un jugement canonique. Tout prêtre qui présumerait d'usurper mes fonctions dans tout autre cas ne serait qu'un intrus, dont les actes de juridiction seraient illicites et nuls.

La Révolution, en quête de sujets pour combler les vides que ces décrets avaient faits dans l'administration spirituelle du pays, s'en fut frapper à la porte des couvents. Le maire, M. de Salomon, escorté de commissaires, alla de cellule en cellule et somma chaque religieux de déclarer ses intentions. Les capucins, les augustins,

l'abbé et les chanoines de Marbach [1] répondirent tous par une déclaration de soumission au Saint-Siège. Sur dix dominicains, quatre capitulèrent ; les autres se retranchèrent derrière des faux-fuyants.

La surexcitation des esprits ne laissait pas que d'inquiéter les autorités. Les commissaires envoyés en Alsace au nom du roi imaginèrent que l'érection d'un évêché à Colmar y porterait remède. Ils invitèrent l'Assemblée nationale à en hâter tant que possible le moment. Le département partagea cette illusion et fit même requête.

Le 11 février 1791, les représentants de la nation décrétèrent « qu'il serait procédé incessamment à la nomination des évêques des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, et que, en conséquence, le procureur-général-syndic du Haut-Rhin et celui qui, dans le département du Bas-Rhin, en exerçait les fonctions, convoqueraient à cet effet les électeurs de ces deux départements. »

Nul doute que l'érection d'un évêché dans le Haut-Rhin ne répondît à un besoin et ne fût ardemment désirée par le peuple. Les cahiers de doléance en font foi. Mais c'était au Saint-Siège à décider. Une vague rumeur disait que le pape méditait de donner satisfaction à ces vœux. Joseph de Roggenbach en écrivit à Rome, et voici comment il lui fut répondu : « Si quelque évêque, sans notre consentement et sans l'autorité du siège apostolique, par conséquent illégitimement institué suivant la nouvelle forme, était envoyé, ou plutôt intrus dans cette partie de l'Alsace qui est désignée, vous pouvez, vénérable frère, concevoir aisément que l'érection de ce nouveau siège épiscopal ne pourrait vous enlever la juridiction que vous exercez dans la haute Alsace, et que le nouvel évêque ne pourrait ni licitement, ni valablement, exercer aucun des pouvoirs épiscopaux,

1. Menacés par les bandes armées qui parcouraient le pays, les chanoines avaient quitté leur couvent dès 1789. Ils firent leur entrée à Colmar le lundi 29 septembre à 7 heures du soir. « Ce fut une véritable ovation. La municipalité vint à leur rencontre et leur fit cortège, avec une foule nombreuse, jusqu'à l'hôtel de Paris gracieusement mis à leur disposition en attendant que leur hôtel fût en état de les recevoir. Ils amenaient avec eux, chargés sur des chariots, les ornements d'église, les vases sacrés les plus précieux de l'abbaye, ainsi que les meubles et le linge de première nécessité. Leur premier acte, en entrant en ville, fut de faire cadeau de leurs petits canons au corps des chasseurs. Depuis ce moment ils se réunirent au chapitre Saint-Martin, auquel ils abandonnèrent leur sacristie tout entière, ne se réservant que la chapelle de l'abbé, propriété particulière de ce dernier. La présence des Religieux jeta un certain éclat sur le chapitre. Celui-ci en effet, réduit à cinq ou six chanoines, s'augmentait tout à coup de neuf membres nouveaux, parmi lesquels il s'en trouvait un, l'abbé, qui avait le droit de se servir des ornements pontificaux. » (*Le dernier abbé de Morbach, Joseph Hergott.*)

notre consentement étant indispensable pour l'érection de tout nouveau siège ; et bien loin d'avoir déjà donné ce consentement, ainsi que, suivant vos renseignements, on ose audacieusement le dire dans cette province, nous ne sommes, au contraire, nullement disposé à l'accorder dans l'état présent des choses. »

Rome n'était pas seule à parler. Ettenheim tonnait, Ettenheim où s'était retranché le cardinal de Rohan, et Bâle fulminait. Les chaires de nos églises retentissaient des mandements des évêques, et, sous l'influence de l'atmosphère orageuse qui brûlait les âmes, les curés commentaient ces instructions dans un langage énergique. L'impression multipliait à l'infini ces harangues embrasées, et elles pénétraient dans les plus humbles hameaux. Dès lors commença cette bataille de feuilles volantes et de brochures, qui se prolongea pendant plusieurs années. Les partisans de la religion civile ne se sentirent pas moins d'ardeur à la lutte que leurs adversaires. Mais l'intérêt que présentent leurs efforts diminue, lorsqu'on songe qu'ils avaient pour eux la force, et qu'ils introduisirent dans la mêlée les arguments tranchants dont la Révolution fit un si sanglant abus. Le tribunal du district de Colmar inaugura ce système de persuasion, en ordonnant des poursuites contre les auteurs, fauteurs et distributeurs des mandements épiscopaux.

Malgré l'éclat des protestations de l'évêque de Bâle contre les décrets de l'Assemblée nationale, on eut l'attention de l'inviter à venir siéger à Colmar, conformément à la loi, et en qualité d'évêque du Haut-Rhin. Sur son refus, les habitants du département furent appelés à faire un autre choix et l'élection fut fixée au 6 mars, dimanche de carnaval.

Les membres du directoire de Colmar en firent part au peuple dans une proclamation. La gravité avec laquelle ces hommes étalent leurs ferveurs factices dans cette pièce, fait aujourd'hui sourire, non moins que le sérieux avec lequel, convaincus sans avoir pensé, ils se travestissent en théologiens pour les besoins de l'heure et exercent l'apostolat chrétien sur un ordre parti des chefs de l'impiété révolutionnaire. La silhouette de M. Prudhomme n'avait pas encore été gravée, mais, à coup sûr, c'est lui qui parle dans ce document :

« Frères et amis, il est enfin fixé ce jour heureux où vous devez vous assembler pour élire un pasteur parmi vos frères et concitoyens. L'objet de cette assemblée est de la plus grande importance, et le choix que vous

devez faire exige de vous non seulement des preuves de patriotisme, mais surtout des marques de piété et de religion. Tous les yeux sont ouverts sur vous, et votre conduite doit faire voir aux peuples que vous êtes aussi inviolablement attachés aux lois de la religion qu'à celles de la patrie. On accuse les représentants de la nation de vouloir détruire la foi de vos pères.... Accoutumés à entendre ces impuissantes et déraisonnables clabauderies, nous aurions laissé les pervers s'agiter dans la fange de la calomnie, si des prêtres mêmes, qui refusent de prêter serment, n'avaient empoisonné vos vues et cherché à alarmer vos consciences. . »

Suivent des considérations théologiques pour « tranquilliser les esprits et rassurer les âmes pieuses et timorées. » Le calendrier prête ses saints à l'argumentation, et François Ier son « honteux concordat » ; le « traître Judas » y trouve un rôle, et les conciles parlent par la bouche du directoire. Cette leçon de catéchisme se termine par les fadeurs suivantes :

« Heureux citoyens ! livrez-vous donc à tous les transports de la plus vive reconnaissance, en voyant luire à vos yeux l'aurore du plus beau jour que la Providence ait pu vous accorder. Hâtez, par l'ardeur de vos vœux, le glorieux moment où doit se consommer la plus importante opération ; conjurez tous ensemble le Dieu que vous adorez de la sanctifier par l'onction de la grâce, et de la diriger vers l'unique bonheur qui est celui de vos âmes ; que de motifs pour tout chrétien d'être fidèle à son serment ! Et vous, électeurs, vous devez surtout en donner l'exemple ! L'intérêt de la religion, le besoin de la paix, l'affermissement de la chose publique vous le recommande impérieusement. Faites donc des réflexions sur l'objet important pour lequel vous allez être convoqués ; il ne s'agit pas d'élever un grand seigneur à une place éminente ; vous devez donner un père au peuple, un soutien à la foi, un refuge aux malheureux, un apôtre à la constitution et à la religion. »

Beaucoup d'électeurs catholiques firent fi du miel de cette exhortation et restèrent chez eux ; mais les protestants en goûtèrent la saveur et se rendirent à l'église paroissiale où eut lieu le vote. L'abbe Deyber, chapelain de Benrwiller, prêtre jureur et membre du département, présidait l'élection. Pour le récompenser de sa peine, la Providence inspira à un électeur la charitable pensée de lui donner sa voix. Gobel réunit quatorze voix de plus que la moitié des suffrages exprimés. L'évêque de Bâle en obtint soixante-dix, et à peu près autant un chanoine de Belfort. Saurel eut une voix, le curé de Balgau deux, Arbogaste Martin trois.

Ce fut à recommencer. Nommé quelques jours après à Paris et

dans la Haute-Marne, Gobel remercia ses électeurs du Haut-Rhin et opta pour Paris. Une nouvelle élection eut lieu le 27 et le 28 mars en présence des commissaires du roi. Des compagnies de ligne et de la garde nationale stationnaient dans l'intérieur de l'église et en occupaient les abords. Les abstentions furent encore plus nombreuses que la première fois de la part des catholiques ; les protestants au contraire se montrèrent de plus en plus empressés. La victoire resta à Arbogaste Martin, qui obtint quelques voix de plus que la moitié des suffrages exprimés. Cinquante-neuf votes protestèrent en faveur de l'évêque de Bâle, Saurel conserva la voix qui lui était échue à la première élection, et le curé de Balgau se vit honorer de trois suffrages.

Le 29, un escadron de dragons traversa les rues de Colmar escortant les commissaires du roi et la municipalité. La troupe gravit la pente qui mène au collège et arrivée au logis d'Arbogaste Martin, lui annonça pompeusement son élection. Puis l'élu du peuple prit place dans le cortège, et tous ensemble se dirigèrent vers la cathédrale, où se chanta un *Te Deum*.

Arbogaste Martin était né au val de Munster. Il avait quitté son hameau, l'imagination hantée par des rêves de grandeur, et était entré dans les ordres. Mais la médiocrité de ses talents ne répondit pas à l'élan de ses aspirations. A l'heure où nous le rencontrons, son pèlerinage terrestre mesure déjà 70 ans, et en dépit de l'ambition qui l'aiguillonne, il n'a franchi cet espace que petitement, tournant les hauteurs bien malgré lui. Il avait été admis au collège de Colmar en qualité de professeur de quatrième, et, l'on raconte que son incapacité le rendit impossible dans cette modeste chaire. Il fallut la lui fermer ; mais on procéda à cette délicate opération avec tous les ménagements dus aux hautes protections que le professeur, passé maître en fait d'intrigues, s'était gagnées, et l'on fit de lui le sous-principal de l'établissement. Il végétait dans ce poste insignifiant lorsque sonna le branle-bas révolutionnaire. A cet appel, tous les appétits que l'âge et la malchance avaient assoupis dans l'âme du vieillard, se réveillèrent. Il salua avec enthousiasme l'aurore de l'ère nouvelle et renia le passé. On le vit dans les réunions publiques, on l'entendit aux heures de délibération ; il courtisa la foule et sollicita la popularité. Lorsque le serment fut exigé des ecclésiastiques, Arbogaste Martin était prêt. Il fut le premier en date, comme bientôt en honneurs, des prêtres jureurs de Colmar. Le peuple le siffla et ses élèves lui jetèrent à la face les noms d'apostat et de

traître. Même aventure arriva à trois autres professeurs du collège, dont le principal, Vogel de Turckheim, qui imitèrent Martin dans son apostasie.

L'élection du 6 mars dédaigna Arbogaste Martin, quoique tout dans sa conduite trahît la fièvre de ses désirs. Mais, quand le parti avancé de Colmar vit que Gobel lui échappait, il tendit la main à l'ambitieux sous-principal. Les protestants se coalisèrent avec les paysans du Sundgau, et le tour fut joué.

Arbogaste Martin était donc évêque. Ainsi elles n'avaient pas menti, les voix mystérieuses qui, dans sa jeunesse solitaire, murmuraient à son oreille de magiques promesses. Les humiliations et les déceptions qui avaient fait le tourment de son âge mûr n'étaient qu'épreuves, et maintenant la fortune le jetait d'un coup d'aile dans le rayonnement du trône épiscopal. A quel prix, il est vrai, n'avait-il pas acheté sa gloire ! Sa conscience le lui disait peut-être, mais l'avenir lui cachait encore les amertumes qui l'attendaient. Ses paroissiens, nous le verrons, lui firent durement expier cette apothéose.

Deux jours après l'élection, le curé de Colmar monta vaillamment en chaire, et lut un mandement de l'évêque de Bâle qui anticipait sur Pâques, à raison des circonstances : il déclarait le temps pascal ouvert dès à présent, pour permettre aux fidèles de se confesser aux prêtres non-jureurs menacés de destitution. De plus, le 5 avril, le prince de Roggenbach lança la circulaire suivante :

« Nous vous déclarons par ces présentes, d'après les saints canons, qu'Arbogaste Martin, prêtre de notre diocèse, élu nouvellement contre les règles de l'Eglise, évêque de la partie de notre diocèse en Alsace, est un intrus, et que la juridiction épiscopale qu'il prétendrait exercer, en suite d'une consécration illicite et sacrilège, serait une vraie usurpation, frappée de nullité radicale par l'Eglise et soumise aux peines canoniques.

« En conséquence, nous lui défendons, sous les peines prononcées par les saints canons contre les intrus, de se dire évêque de la partie de notre diocèse en Alsace, d'en prendre possession, de s'immiscer en aucune manière dans son gouvernement, et d'y exercer aucune fonction épiscopale.

« Nous déclarons en outre que les curés qui recevraient de lui l'institution seraient pareillement intrus et faux pasteurs ; que les absolutions données en vertu de cette institution seraient nulles, ainsi que tout autre acte de juridiction, comme aussi les absolutions données en vertu de l'approbation dudit Arbogaste Martin, excepté à l'article de la mort.

« Si nous nous abstenons de fulminer dès à présent les peines canoniques qu'encourt le dit Arbogaste Martin s'il persiste dans son usur-

pation, ainsi que ceux qui lui adhèrent, c'est que nous espérons bientôt faire entendre sur ce point la voix du chef suprême de l'Eglise lui-même, lequel, de concert avec le corps des évêques, prononcera cette sentence finale, contre laquelle, en matière de foi, jamais l'erreur ne peut prévaloir. »

Mais Arbogaste Martin, sourd à la voix de son supérieur légitime, avait pris le chemin de Paris, et Gobel l'y sacrait. Son retour eut lieu le 16 avril. Il fit son entrée dans sa bonne ville à neuf heures du soir, au milieu du fracas des armes à feu que l'on avait placées à l'extrémité des faubourgs. Une décharge de canon frappa en pleine poitrine un officier de Brisach, nommé Gussmann, qui s'était mêlé aux curieux. Gussmann tomba foudroyé, et l'intrus, péniblement impressionné par ce sinistre présage, gagna la prévoté, dont il allait faire son palais épiscopal. Il se rendit acquéreur de ce bâtiment et le paya quarante mille livres en assignats.

Le lendemain, croix et bannières vinrent prendre l'évêque en sa demeure, d'où il se laissa processionnellement conduire à la cathédrale. Un *Te Deum* à grand orchestre précéda la messe pontificale, et, le soir, Martin administra un baptême en langue allemande. Puis il prit la plume et confectionna son premier mandement ou du moins le signa. Un pamphlet intitulé : « Vision et confession publique d'Arbogaste Martin » assure que cette pièce est l'œuvre de Rewbel : « Je dois cependant dire à ma décharge, y lit-on, que je ne suis pas l'auteur du mandement qui a paru sous mon nom. Tout le monde le croira, parce qu'on sait bien que je n'ai jamais su dicter un thème de six lignes à mes écoliers. Il n'y a qu'à interroger ceux qui ont eu le malheur de m'avoir pour régent. On m'a apporté le mandement tout fait ; je n'ai eu que la peine de le signer. J'aurais bien voulu qu'on y eût mis plus d'onction et de christianisme, et qu'il ne sentît pas si fort le club jacobin, mais il n'y a pas eu moyen de faire entendre raison à Néronnet Rewbel. »

Quelle que soit l'écritoire d'où elle est sortie, cette composition félicite le peuple français de la fin du despotisme et de la liberté dont il allait jouir ; elle annonce que la religion allait être ramenée à sa première simplicité, et condamne les menées des prêtres non assermentés. Enfin, recommandant au clergé l'unité de la foi et le respect dû aux prêtres apostats, elle engage les fidèles à se livrer à l'union en sacrifiant leurs dissensions.

Le directoire eut si peu de confiance dans le succès de cette pastorale, qu'il l'accompagna de la curieuse circulaire suivante :

« M. Arbogaste Martin, évêque de ce département, constitutionnellement élu, s'est hâté, après son installation, de consacrer les premiers instants de son épiscopat à s'entretenir avec ses coopérateurs et les fidèles de son diocèse. Vous en serez convaincus à la vue de sa lettre pastorale qu'il vient d'adresser à tous les curés et dont vous trouverez ci-joint un exemplaire. Le morceau qui caractérise les sentiments de piété et de religion qui animent ce digne prélat nous a paru propre à ramener les esprits que le fanatisme a tenté d'égarer; et, comme par un nouvel effort de cette passion cruelle il est à craindre que quelques curés réfractaires ne cherchent à en faire perdre le fruit à leurs ouailles, en lui refusant la publicité nécessaire, nous croyons de notre devoir de vous inviter de prier votre curé, au reçu de la présente, de faire cette publication, et, à son refus, de la faire faire par votre maire ou le premier officier municipal venu, comme le moyen le plus efficace de faire cesser l'erreur dans laquelle les méchants voudraient retenir le peuple. »

L'événement justifia les appréhensions du directoire. Les curés, à peu d'exceptions près, refusèrent le pli épiscopal. Quelques-uns y virent prétexte à nouvelles plaintes contre le pouvoir actuel : on les mit en prison. Quant aux autorités municipales, toutes n'acceptèrent pas non plus l'étrange besogne dont on les chargeait. Ainsi le directoire se vit réduit à recourir au ministère d'un huissier, pour faire lire le mandement à Ribeauvillé. Ravi de l'apostolat dont la fortune l'investissait, l'huissier s'en fut tout gaillard à l'église paroissiale. A la fin de la messe, il déplia son papier : on se tint coi. Mais, aussitôt qu'il ouvrit la bouche, tous les assistants se ruèrent sur lui. Ce fut miracle qu'il arrivât entier à la sacristie, dans un coin de laquelle il se blottit.

Piteux début pour le pontife apostat ! Et vraiment les joies du triomphe devaient être de courte durée pour lui, et bien vite mélangées d'amertume. Dans la rue, on le fuyait comme un réprouvé, à moins qu'on ne l'insultât ; les assurances de mépris que lui adressaient par missives les curés de la campagne venaient troubler jusqu'à la solitude de son cabinet, et le sanctuaire lui-même n'était pas sans péril pour lui. Un jour qu'il montait à l'autel, l'indignation des fidèles fit explosion. La nef de la cathédrale s'emplit soudainement d'un vacarme infernal. Les malédictions, les huées, les imprécations montaient vers l'évêque abasourdi, de plus en plus menaçantes. Acculé dans le chœur, le pauvre vieillard avait à ses trousses une émeute de femmes, la pire de toutes! Vite on courut quérir la force armée. Le général de Wittighofen commandait alors Colmar. C'était un homme d'esprit : il envoya au secours de Martin quelques pompes à incendie.

L'effet fut subit. La tranquillité se rétablit incontinent, la vue seule du réfrigérant ayant suffi à calmer les esprits échauffés des bonnes femmes.

Mais l'évêque laissa là sa messe et s'en revint tout penaud à son domicile. Sans tarder, il boucla ses malles et se sauva à Strasbourg.

Arbogaste Martin séjourna dans le Bas-Rhin, le temps de se remettre de son émotion [1].

Cependant l'heure était venue où, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale, il allait être procédé à la clôture des couvents. Jusque-là les autorités du pays n'avaient guère paru pressées de remplir cette épineuse mission. Leur négligence était manifeste, leur lenteur exaspérait les têtes chaudes de l'Assemblée. La présence des commissaires du Roi à Colmar fit merveille.

Le 20 avril, les Dominicains ouvrirent la série et évacuèrent leur couvent. Ils quittèrent l'habit religieux et se vêtirent en bourgeois. Six d'entre eux ayant prêté le serment furent pourvus de cures. Les Augustins aimèrent mieux se disperser que d'aller s'enfermer à l'abbaye de Pairis que leur avait assignée le directoire comme résidence, et leur église fut fermée. Peu après, les Capucins, qui avaient opté pour la vie commune, reçurent l'ordre de se rendre les uns à Neuf-Brisach, les autres à Belfort.

Au bruit des portes des couvents et des églises qui se refermaient sur le vide, la population grondait, sourdement encore, mais s'exaltant de jour en jour. Le 22 mai étant un dimanche, elle s'assembla dans ses comices et rédigea une pétition à l'Assemblée nationale. Cet appel à la justice des maîtres du jour reflète les tristesses qui assombrissaient alors toutes les âmes droites. Dans un langage ému, les habitants de Colmar expriment la douleur que leur cause le départ des religieux et demandent qu'on leur laisse au moins les Pères Capucins. Au bas, parmi les innombrables signatures, apparaissent çà et là des noms de protestants, qui, en s'associant à cette pieuse manifestation, avaient tenu à protester contre la tyrannie de la Révolution et à rendre hommage à la vertu des vaincus.

Cette journée devait d'ailleurs finir bruyamment.

Dans l'après-midi, trois heures sonnant, une trentaine de femmes se montrèrent devant les Augustins, montrant du geste et de la voix la plus vive agitation. D'autres vinrent à leur suite, et puis

1. L'abbé Holtzwarth. *Histoire de Colmar*, manuscrit.

d'autres. Toutes ces femmes s'incitent les unes les autres, et à un moment donné, se lancent à la fois et de tout leur poids, sur la porte de l'église pour l'enfoncer. La porte tient bon. L'acharnement des assaillants croît en raison de la résistance que leur oppose la lourde masse. L'œil en feu, la fièvre au corps, elles bataillent des pieds et des mains, s'écorchent aux ferrures, s'épuisent dans la rage de leurs efforts. Le rassemblement grandit à vue d'œil, et des hommes accourent plus vigoureux et tout aussi exaltés. Sous leurs coups furieux, la porte s'ébranle, cède, s'ouvre. La foule s'engouffre dans l'édifice. Les uns se jettent au pied des autels, les autres font irruption dans le couvent, les plus déterminés grimpent aux cloches et le tocsin sonne l'alarme dans la ville. De tous côtés on s'émeut, de toutes les rues on afflue, l'agitation est au comble.

Avisé de ce tapage, le maire lance du fond de son cabinet l'ordre « de faire assembler toute la garde nationale sur la place, d'où elle se portera partout où son secours pourrait être nécessaire, au département, au district, même à l'hôtel du maire ; si besoin est de donner une sauvegarde à l'évêque, et d'arrêter toute personne qui s'oublierait soit en propos, soit en menaces. »

Les bataillons de la garde nationale sont bientôt sur pied et se déploient en lignes de bataille sur la place d'armes où s'est déjà massée une partie du premier régiment de chasseurs. Des patrouilles formées de gardes nationales et de troupes de ligne, partent dans toutes les directions, les postes fixés pour les cas d'alarme sont occupés.

Pendant ce temps la tourmente continue à se déchaîner aux Augustins, sous des aspects bizarres. Ici des rangées de femmes prient avec cette ardeur qu'allume la persécution, là des groupes d'hommes bouillonnent. Les lumières des autels scintillent dans l'obscurité du chœur, et à travers l'église se meuvent les jets de flammes des mille cierges que les fidèles ont sortis de leurs poches. Le bourdonnement monotone du rosaire, est à tout moment interrompu par des voix irritées qui lancent des motions insensées. Ira-t-on à l'évêché en chasser l'intrus ? Jettera-t-on les prêtres assermentés hors les portes de la ville ? Voilà les propositions que dictait l'exaspération aux orateurs. Le roulement de la foule à travers le couvent, les cris de la rue et son va-et-vient bruyant ajoutent à la confusion.

Le maire tient toujours conseil en lui-même, sans bouger de sa chambre. Il expédie une nouvelle réquisition aux commandants mi-

litaires avec ordre d'envoyer de la troupe de ligne et des gardes nationaux pour faire retirer, après neuf heures, « tous les dévots. » Même réquisition peu après « pour contenir les citoyens dans leur dévotion extrême. » Autre réquisition plus tard, « pour faire vider cette église et de cette manière assurer le repos et la tranquillité publique compromise par cette persévérante dévotion. »

Il était sept heures. Le major de la garde nationale rassembla ses officiers et ses sous-officiers et leur communiqua, ainsi qu'au commandant des chasseurs, les ordres du maire. D'un commun accord ils en déclarèrent l'exécution impossible, l'apparition de la force armée devant l'église occupée par le peuple en ébullition pouvant avoir les suites les plus graves. Il fut pourtant décidé qu'un détachement se rendrait aux Augustins, mais qu'on le ferait précéder d'un officier municipal en écharpe. Le maire convint de la justice d'une demande aussi conforme à la loi, mais aucun officier municipal ne se trouva là pour se charger de la besogne. A ce moment le capitaine d'une des compagnies non habillées de la garde nationale vint s'offrir pour monter la garde à la porte de l'église avec une douzaine de volontaires, s'engageant à faire évacuer les lieux après dix heures. Le maire accepta et le major fournit des armes au capitaine. Mais quand le capitaine voulut tenir sa promesse et parler raison dans l'église, sa proposition reçut un si sauvage accueil que, pour ménager ses os, il s'esquiva prestement. Parmi ceux qui s'étaient le plus acharnés contre son échine figuraient ses douze volontaires. Quelques particuliers, non moins imprudents, eurent l'audace de tenter la même aventure. Ils s'en retournèrent en lambeaux.

Le tumulte menaçait de se changer en bataille. L'armée crut le moment venu d'agir. Un nombreux détachement de la garde nationale se mit en branle, suivi des chasseurs. Tout d'abord, les douze volontaires infidèles furent désarmés et arrêtés. Mais le major, au retour d'une ronde, passait précisément dans le voisinage. Averti par le bruit, il se précipita vers l'église, et, s'ouvrant un passage à travers les chevaux des chasseurs, gagna la tête de la garde nationale. Il fit sur-le-champ relâcher les prisonniers et leur rendit leurs armes, déclarant que, formant une garde légale, ils ne pouvaient être désarmés et arrêtés, quelque coupables qu'ils fussent, que lorsqu'ils seraient relevés. Puis il ordonna à la garde nationale de se retirer et invita les chasseurs à faire de même. La place étant libre, le major entra dans l'édifice. On l'écouta. Il dit que, tout en

ne voulant gêner personne, il lui semblait qu'on ferait bien de se retirer à onze heures ; il assura que, le lendemain, les corps administratifs délibèreraient sur le motif du mécontentement. Malgré ces bonnes paroles, les récalcitrants s'ameutèrent autour de lui, criant et gesticulant avec cette exaltation que donnent les sentiments partagés et exprimés en commun. Un chasseur avait suivi le major pour lui faire un rempart de son corps, si besoin était. Quand il le vit pris dans ce tourbillon de fureurs, il lui fit vivement comprendre qu'il était grand temps de s'échapper. Et ils firent tous deux prompte retraite.

Les autorités étaient dans la consternation, car la fermentation allait augmentant et le danger croissant. Elles s'étaient réunies chez le maire et travaillaient à concilier les lois de l'humanité avec les rigueurs que dictait la nécessité de réprimer le désordre. Mais aucune solution ne sortait de ces laborieuses recherches. On penchait, de guerre lasse, vers les mesures extrêmes, lorsque M. de Murat, lieutenant-colonel des chasseurs, se leva. Il déclara qu'il ferait marcher ses hommes dès que la municipalité se serait mise en règle, mais qu'immanquablement il y aurait effusion de sang. Le major de la garde nationale sortait de la fournaise ; il appuya le dire de M. de Murat. Que faire ? Qu'on abandonne le peuple à sa dévotion !

Cet avis était sage, et, par extraordinaire, il fut suivi.

Alors une rumeur se répandit par la ville, portant de tous côtés la nouvelle que l'on allait enlever de force les Capucins. On courut au secours des Capucins. Il était minuit. Les patrouilles se portèrent sur ce point et parvinrent à dissiper les attroupements qui se répandaient en cris de mort contre l'évêque et les conformistes. Elles saisirent une quarantaine d'hommes armés en partie de grosses triques garnies de pointes de fer, en partie de sabres et de pistolets. Le corps de garde ne pouvant suffire à contenir les prisonniers, on les conduisit successivement dans les prisons de la ville. A deux heures les rues étaient tranquilles.

Cependant le calme de la nuit commençait à agir sur la foule qui continuait à remplir les Augustins, et ralentissait son effervescence. Plus de déclamations irritantes : on se contentait maintenant de réciter des prières, de chanter des cantiques. Puis vint l'extrême fraîcheur qui précède l'aurore, et beaucoup lui préférèrent la douce moiteur de leur couche. Vers cinq heures, on vint avertir M. Coulaud, commandant des chasseurs, qu'il n'y avait plus qu'une cin-

quantaine de femmes dans l'église. M. Coulaud y envoya un fort détachement. La troupe s'empara de toutes les avenues, et M. Villervaudey qui la commandait pénétra dans l'intérieur, suivi de quelques chasseurs et d'une quarantaine de gardes nationaux. Il signifia aux femmes l'ordre de se retirer, ce qu'elles firent sans résistance. On éteignit les cierges, ceux du chœur avec un étouffoir, les autres avec le plat des sabres. Les femmes s'en disputèrent les débris comme des reliques.

Quand, une heure après, on connut, dans le peuple, l'issue de cette aventure, quand on sut que la garde nationale était restée maîtresse du champ de bataille, la foule revint à l'assaut. Mais l'attitude des soldats qui barraient les avenues la tint en respect. Peu après, les officiers municipaux Richard, Baccara et Voisard firent relâcher les prisonniers de la nuit que le peuple reçut avec les plus grandes démonstrations de joie.

A la même heure le conseil général de la commune s'assemblait et réclamait des corps administratifs la conservation des RR. PP. Capucins, ainsi que la réouverture de l'église des Augustins. Le directoire, craignant une insurrection générale, accorda provisoirement ces deux demandes. Entre onze heures et midi, le maire, accompagné des deux chefs du régiment de chasseurs, annonça cette nouvelle au peuple assemblé et fit retirer la garde nationale. Celle-ci fut huée, sifflée, insultée ; plusieurs de ses membres rentrèrent les vêtements lacérés, d'autres blessés de coups de couteau. L'infortunée milice fut tellement maltraitée qu'elle crut devoir publier sa justification. Elle ne se composait alors plus guère que de protestants, les catholiques ayant presque tous abandonné ses rangs depuis que la Révolution touchait à la religion.

Le commissaire du roi près le tribunal de Colmar adressa au garde des sceaux plusieurs rapports sur cette journée. Il lui écrivait le lendemain : « Toute cette pétulante populace s'est bornée à l'assaut donné à l'église des Augustins, dont il est devenu impossible, sans risque, de repousser la multitude, qui aurait tout osé pour se maintenir en possession du lieu qu'elle avait forcé et y pratiquer une dévotion fausse ou vraie, à laquelle des personnes au-dessus du peuple accoururent... Depuis la matinée d'hier, le libre exercice religieux a été accordé et se fait dans la plus grande solennité avec un concours immense. »

L'Assemblée nationale prit mal la chose et se fâcha fort. Sur le rapport du député Salle, elle cassa l'arrêté du directoire accor-

dant le maintien des Capucins et la non-interdiction de l'église des Augustins, suspendit de leurs fonctions ceux de ses membres qui l'avaient signé, et chargea le tribunal d'Altkirch de l'instruction de l'affaire. A la suite des enquêtes, les officiers municipaux Richart, Voisard et Baccara furent destitués ; un homme, une veuve et quelques jeunes filles, qui s'étaient distingués aux Augustins, furent internés quatre mois durant à Neuf-Brisach. Tous les couvents d'hommes furent fermés. Les Capucins dirent adieu à Colmar le 18 juin ; le 24 du même mois, les autels de l'église des Augustins étaient abattus et ses portes murées, sauf une, tandis que le couvent était converti en prison.

Soucieux de dédommager Arbogaste Martin de ses déboires sans nombre, le département enrichit sa cathédrale des dépouilles des autres églises et s'ingénia à ordonner tout ce qui pouvait contribuer à la pompe du culte. Il vota des fonds pour l'établissement d'une maîtrise, décréta que l'évêque aurait deux suisses, donna commission au chroniqueur Schmütz, qui était serrurier de son état, d'arborer sous la voûte de l'édifice les bannières des anciens corps de métiers. Rien n'y fit : la cathédrale restait déserte et Arbogaste Martin se morfondait dans le vide.

Pour occuper ses loisirs, il se livra au métier de dénonciateur. C'était aussi se venger de l'abandon où on le laissait. Ses lettres aux comités de l'Assemblée nationale dévoilent, mieux que nous ne le saurions faire, la laideur peu apostolique de son âme et dépeignent les embarras au sein desquels il se débattait vainement. Tantôt il appelle la persécution à grands cris, tantôt il se plaint de la lâcheté des autorités qui ne frappent pas assez fort. Il veut que l'on interdise les pèlerinages, demande qu'on réduise la maigre pitance dont sont rationnés les insermentés, et déclare que, si l'on ne déploie pas plus de rigueur, « il est impossible d'y tenir plus longtemps. » Le tout est pimenté de vilenies ordurières contre les prêtres alsaciens. Malgré la furie persécutrice qui agite l'évêque intrus, les choses vont de mal en pis : « J'ai eu la meilleure intention de bien faire, gémit-il le 6 juin, mais je commence à me décourager, si l'on ne me débarrasse aussitôt de ces ecclésiastiques qui se sont ouvertement déclarés contre la constitution... Si vous ne prenez aucune mesure contre les non-conformistes, il en résultera que le nombre des rétractations de serment augmentera au point qu'il ne restera pas à l'évêque constitutionnel un nombre suffisant d'ecclésiastiques pour desservir le diocèse, et que le culte tombera, et que le peuple

en souffrira et se plaindra au point qu'il en résultera des mouvements dangereux pour la constitution politique... De tous nos écoliers théologiens, il n'y en a que deux tout au plus qui me reconnaissent pour leur légitime évêque. » Il résulte de ces derniers mots que la pépinière d'assermentés nouvellement établie pour fournir des lévites à l'évêque ne donnait guère de satisfaction à celui-ci. Ce séminaire devait être logé au couvent des Dominicains ; mais, en attendant que la truelle eût mis les lieux en état, on l'avait placé au collège. Le 12 juin, Arbogaste Martin reprend la plume : « Point de jour, écrit-il, où je ne reçoive de la part de mes prêtres des avis aussi effrayants qu'alarmants. Parmi le petit nombre de ceux qui ont prêté le serment, beaucoup se rétractent ; d'autres, qui avaient promis d'accepter des cures, les refusent ; plusieurs même des curés actuels, qui ne sauraient renoncer aux principes constitutionnels, menacent de quitter pour aller *prendre de l'ouvrage* dans l'intérieur. » Le 26 juillet, il jette un cri désespéré : « Sur soixante-dix ou quatre-vingts curés du district de Colmar, on n'a pu en remplacer qu'une quarantaine. » Le 3 août, il déclare « qu'il lui faudrait au moins cent trente prêtres de plus pour former son clergé. »

L'Assemblée nationale prêta l'oreille aux instances de Martin et lui fut secourable. Il fut fait exception à l'article 32 du titre II de la Constitution civile en faveur des départements où l'on parlait plus d'une langue, et l'Allemagne déversa sur l'Alsace l'écume de ses prêtres. Euloge Schneider fit partie de la première fournée : qu'on juge des autres d'après cet échantillon.

Mais les catholiques de Colmar ne voyaient plus où porter leurs prières. Ils auraient cru profaner leurs dévotions en les mêlant à celles des conformistes : or, les églises étaient les unes closes, les autres tenues par l'évêque. « On est maintenant à Colmar comme dans un endroit réformé, » notait Schmütz dans sa chronique. Se trouvant donc fort en peine, ils s'adressèrent au département et lui demandèrent à bail l'un des édifices abandonnés : la loi leur donnait ce droit, le département leur loua l'église des Capucins. Entre autres conditions figurait cette inscription, que l'on accrocha à la porte principale : *Année 1791, 2e année de la Liberté. Edifice consacré au culte religieux par une société particulière. Paix et Liberté.* Les fidèles devaient subvenir aux frais du culte, mais non point toucher aux ornements qui n'avaient pas encore disparu de l'église. Puis, pas la moindre attaque contre la Constitution civile, sans quoi ils seraient impitoyablement mis dehors.

Le 27 juillet deux commissaires de l'Assemblée nationale réunirent le département, le district et le conseil général de la commune, et leur signifièrent l'ordre de rendre un arrêté portant les dispositions suivantes :

1° Les ecclésiastiques non assermentés, chargés ci-devant de la desserte des cures, de bénéfices, etc., seront tenus de quitter le lieu de leur résidence, sous peine d'y être contraints par l'emploi de la force publique.

2° Les religieux qui ont abandonné la vie commune seront tenus de quitter l'habit de leur ci-devant ordre.

Les commissaires ne mirent-ils pas assez de forme dans leur demande ? Le directoire se sentait-il ce jour-là en veine d'indépendance ? Le fait est que la pièce ne fut pas signée et que les commissaires s'en furent bredouille. Le directoire avait pour procureur général syndic Rewbell. Après Arbogaste Martin, il n'était pas dans le Haut-Rhin d'homme plus âpre à pourchasser les prêtres fidèles. Mais Rewbell était alors à Paris, occupé à la Constituante. Quand il revint au mois d'octobre, les dispositions du directoire prirent une autre tournure, et le 2 novembre était signé un arrêté qui renchérissait sur celui du 27 juillet.

Cet arrêté reproduisait les mesures prises antérieurement par le directoire du Bas-Rhin qui s'acquit une triste célébrité en ordonnant la première proscription en masse du clergé, et en inaugurant un système d'internement qui fut plus tard étendu à toute la France.

« L'amnistie, dit l'arrêté du directoire de Colmar, n'a fait qu'accroître l'audace des prêtres non assermentés. Il en est resulté, dans tous les lieux où leurs partisans sont nombreux, les dissensions domestiques les plus nombreuses entre époux, la révolte des enfants contre leurs parents, la désobéissance des domestiques envers leurs maitres, et les désertions, le dégoût du service des gardes nationales, le retard dans le paiement des impositions, et enfin les insurrections journalières.

« Considérant que des prêtres français, qui refusent de prêter le serment civique. peuvent, par le seul fait de ce refus, être envisagés comme citoyens suspects... arrête...

« Art. 4. Tous les religieux et prêtres séculiers ou réguliers résidant dans le Haut-Rhin, qui n'ont pas prêté ou ne prêteront pas le serment, seront tenus de se rendre à Colmar, pour y résider...

« Art. 11 et 12. Ceux qui ne se conformeront pas à l'art. 4 ci-dessus, seront arrêtés et conduits, à leurs frais, par la force publique, au premier lieu de l'intérieur à leur choix, qui sera hors du département et, en même temps, au moins à dix lieues de distance des frontières. »

Rewbell, quelque temps auparavant, avait dit à l'Assemblée : « Il

n'y a pas un seul prêtre réfractaire dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin qui ne soit convaincu d'être en insurrection. »

Mais tout en forgeant ce nouvel engin pour leur lutte contre le clergé, les membres du directoire ne négligeaient pas de molester les particuliers. Sur un réquisitoire du procureur général syndic, qui trouvait dangereuse pour la tranquillité publique la scission entre les conformistes et les non-conformistes, ils retirèrent l'église des Capucins aux fidèles. Et cependant ceux-ci s'étaient strictement conformés à toutes les conditions qui avaient été exigées d'eux. Que leur voulait-on donc? Hélas! la cathédrale continuait à rester vide, la population se portait en foule aux Capucins, et l'évêque s'entêtait a vouloir des fidèles. Les membres du directoire poussèrent leur condescendance envers Martin jusqu'à déclarer qu'il n'y aurait plus qu'une église à Colmar, la cathédrale, et qu'elle serait ouverte à tous les prêtres indistinctement. Cependant, sur les nouvelles réclamations des non-conformistes, on leur loua l'église des Unterlinden.

D'OCHSENFELD.

(La suite prochainement.)

LE PALAIS-ROYAL SOUS LA RÉVOLUTION

SAINT-HURUGE *

Nous ne suivrons pas Saint-Huruge aux Tuileries. Qui n'a lu des centaines de fois le récit de cette journée du 20 juin, la moins sanglante et l'une des plus hideuses de la Révolution ? A partir du moment où le flot a envahi les Tuileries, entraînant tout sur son passage, forçant les portes, abattant les murs, Saint-Huruge est noyé dans la masse et son rôle devient indistinct.

Dès le lendemain, il se dirigeait vers la frontière du Nord avec une mission dont la nature est plus douteuse que l'existence. On a dit qu'il avait été chargé par le club des Jacobins d'aller inspecter les sociétés de province affiliées à la Société mère ; il l'a nié dans une lettre que nous citerons plus loin, alléguant ses dissentiments avec une grande partie de la société, dont il parle en termes méprisants. Nous n'avons pas trouvé trace, en effet, de cette prétendue délégation dans le *Journal des Jacobins*. Saint-Huruge fréquentait le club, et de temps à autre il essayait d'y vociférer comme au Palais-Royal ou dans les cafés, mais il y réussissait moins, et il semble bien qu'on y fût en défiance contre lui et qu'on ne l'y prît pas beaucoup au sérieux. Ainsi, dans le courant d'avril et mai 92, nous le voyons annoncer que Washington marche au secours de la France ; répondre pour le prince de Hesse, son ami, qui avait perdu sa carte de membre du club ; dénoncer Dillon et Rochambeau comme des traîtres qui ont fait massacrer leurs soldats ; raconter qu'il a été accosté dans la rue du Bouloy, en se rendant à son domicile de l'hôtel d'Angleterre, par des gens qui ont voulu le battre et même le tuer, au cri de *Gare les houlans!* mais il les a vaillamment rossés avec son bâton. Dans la séance extraordinaire du 10 mai, il propose d'aller dissoudre à coups de nerfs de bœuf les sociétés aristocratiques de Paris, et pour cette motion il est applaudi par les tribunes, mais rappelé à l'ordre sur un mot de Merlin. Merlin lui

* Voir la livraison de novembre 1885.

même le rappelle encore à l'ordre le 23 mai pour une interruption indécente[1]. Evidemment, il ne jouit là que d'une considération médiocre, et on n'a jamais dû songer à lui confier officiellement une mission, quoiqu'on le trouve sans cesse, dans les journaux et les brochures du temps, traité en complice et en instrument, parfois même en agent salarié des Jacobins.

C'est de Dumouriez, ministre des affaires étrangères depuis le 15 mars, qu'il tient le titre d'envoyé de France dans les Pays-Bas et en Brabant[2]. Dumouriez n'était plus ministre depuis le 13 juin. Saint-Huruge aurait donc obtenu sa mission avant la journée où il venait de renouveler sa gloire démagogique.

Si invraisemblable qu'il semble au premier abord que, dans une époque où la Révolution n'était pas encore arrivée à sa crise la plus aiguë, un tel énergumène ait pu être employé à une mission officielle par un Dumouriez, le fait n'est cependant pas douteux ; il est confirmé par une lettre très catégorique de Dumouriez lui-même, que nous citerons tout à l'heure, et un certificat du ministère des affaires étrangères[3]. Cette dernière pièce ne s'explique pas sur la date précise de son départ. S'il fallait en croire une pétition adressée par lui à la Convention, le 6 germinal an II[4], nommé en avril, il serait parti dans les premiers jours de mai, et Dumouriez dit à peu près la même chose dans la lettre en question, dont les termes indiquent suffisamment qu'elle lui a été, pour ainsi dire, dictée par notre héros en personne, avec qui il se trouvait alors en excellentes relations. Peut-être Saint-Huruge avait-il un intérêt quelconque à anticiper sur la date de son départ. Quoi qu'il en soit, l'assertion semble bien difficile à concilier avec les procès-verbaux de la Société des Jacobins qui nous signalent sa présence à diverses reprises dans le cours du mois de mai, et avec les récits très authentiques et très concordants qui nous montrent sa partici-

1. *Journal des Jacobins*, nos des 4, 5, 13, 26 mai, etc. *Sabbats jacobites*, t. III, no 70.

2. Lettre inédite du 9 août 1792. Nous n'avons trouvé aucun rapport de lui aux archives des affaires étrangères.

3. En date du 19 frimaire an 2, sous la signature de Deforgues, attestant que Saint-Huruge a été employé dans la Belgique pendant sept mois (en plusieurs fois), à titre de commissaire secret de la République (qui n'existait pas encore au moment de sa nomination ni de son départ), et que, le 4 mars 93, à son retour, il a donné quittance de 5,600 livres, reçues pour son traitement. (*Archives nationales*, section, administrat., cote F7. 5454).

4. *Id.*, même dossier.

pation active à la journée du 20 juin. S'il y eut alors un premier départ, l'absence de Saint-Huruge à ce moment ne put durer que quelques jours, et son départ véritable et définitif ne saurait être que postérieur au 20 juin.

Le moment était mal choisi pour aller se faire le missionnaire de la liberté dans les Pays-Bas, car son arrivée aux frontières coïncidait justement avec l'incendie de Courtray et la retraite du maréchal Luckner, dont l'armée revenait camper, le 30, sous les murs de Lille. On juge de l'indignation de Saint-Huruge. Son patriotisme et sa haine des tyrans se trouvaient également froissés. Il mena si grand tapage qu'il faillit s'attirer un mauvais parti à Lille. A la suite d'une scène assez vive, où les aristocrates avaient quelque peu rossé ce Jacobin braillard, le brave Saint-Huruge partit prudemment pour Péronne. Mais là, il ne put se tenir de faire encore trop de bruit et de parler à tort et à travers. Il en dit tant et il cria si haut contre Luckner, en mêlant à ses appréciations contre les intrigants et les traîtres des déclamations contre le *veto* qui tuerait la Constitution avant six semaines, des menaces de meurtre, de pillage et d'incendie, qu'on lui mit la main sur le collet et qu'il fut conduit à la prison de la ville, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le juge de paix [1]. Sa mission finissait, a-t-il expliqué lui-même, par la retraite de Luckner sur le territoire français « et c'est dans ce moment que l'aristocratie, dont l'infâme La Fayette et le monstre d'Antoinette étaient les chefs,... désespérée de voir les services importants qu'il ne cessait de rendre à la chose publique, — d'accord avec le département de la Somme, le fit arrêter à Péronne, où il resta prisonnier pêle-mêle avec les voleurs [2]. »

C'était dans les premiers jours de juillet. Saint-Huruge fit reten-

1. Suivant le *Journal général de la Cour et de la Ville*, dont les renseignements sont sujets à caution, on l'aurait trouvé muni d'argent et de lettres « qui prouvent qu'il se rendait à l'armée de La Fayette pour y faire soulever les troupes, » et les *jacoquins* l'auraient envoyé à l'armée du Nord « pour la travailler dans le sens de la Révolution et la diviser d'avec l'armée du centre » (n° du 9 juillet). Le bruit aurait même couru que les Péronnais l'avaient expédié sur une charrette, garrotté, à l'armée de La Fayette, et qu'il avait été pendu par arrêt d'un conseil de guerre. (N° du 13 juillet.)

2. Depuis les premiers jours de juin, ajoute-t-il, en continuant à brouiller les dates, et par une erreur d'autant plus évidente que la retraite de Luckner sur Lille, après laquelle se place son arrestation, n'est que du 30 juin. V. cette pétition dans son dossier aux archives, F⁷. 5454.

tir tous les échos des éclats de sa colère. Son premier soin fut de réclamer auprès des amis qu'il avait à l'Assemblée nationale et de la société des Jacobins, qui fit la sourde oreille. Le 11 et le 15 juillet, le ministre de la justice envoyait à l'Assemblée les pièces de la procédure commencée contre lui au tribunal de Péronne, en la priant de décider si le délit était susceptible d'être jugé par la Haute Cour nationale. On prononça le renvoi au comité de législation, et dès lors surtout, Saint-Huruge ne cessa d'assiéger de ses lettres verbeuses tous ceux qui pouvaient agir sur les décisions du comité. Qu'on nous permette de reproduire textuellement une de ces lettres, afin de donner une fois pour toutes une idée de son orthographe, en même temps que de son style, de son esprit et de son caractère [1].

Du 9 août 1792, l'an 4e.

J'apprend avec grand plaisir, monsieur, que vous vous êtes empressé de me faire rendre justice en allant vous-mêmes au committé de surveillance et de législation réunis, ou est renvoyé mon affaire. Je ne vous en ai pas moins d'obligation, mais vous y auriés été longtemps sans parvenir à rien comme vous allés le voir dans le contenu de la lettre, daprèst la conduite infâme du membre du comité de législation chargé du rapport de cette affaire; nota que ce monsieur la est un de mes compatriotes de la cydevant province de bourgogne. Mais auparavant permettes que je moccupe de vous, vous napprendrez donc pas sans étonnement que, sans nous connaître particulièrement ny lun ni lautre, nous cherchions, quoique éloignés à trente lieues de distance, et sans y être sollicité par qui que se soit et avec une façon de penser bien différante sur notre divine révolution, a nous obliger réciproquement. Voicy le fait : m. pluvier, notre ami qui a de lesprit et des connoissances, mayant parlé de vous, ainsy de beaucoup dautres honnêttes gens de votre ville tels que m. de vaudricourt, en saccordant touts à faire léloge et à randre justice a la conduite que vous aviès tenu dans ce pays cy, daprest cela je nay pu douter que vous étiès du nombre des honnêttes gens de notre partit a lassamblée nationale, qui, a leur arivée a paris ont été accaparés et se sont mis de ce côté la dans lespérance a peu près sure, suivant ces messieurs, que c'étoit lui que l'emporteroit sur lautre, parceque cétoit celui du roy. Touts les honnêttes gens qui sont arrivés de leurs départements avec de lesprit et des connoissances, tel que vous et beaucoup dautres, ne se sont pas apperceus quils nétoient autre chose que linstrument de plusieurs intriguants. Les correspondants de coblentz, dont une partie nous a déjà quitté, et lautre nous quittera bientôt et nous quitte touts les jours, parce que ils voyent bien que leur coup est manqué et qu'ils nont plus despé-

1. Cette lettre, inédite, est probablement adressée à M. Dehaussy-Robecourt, ancien président du tribunal du district de Péronne, alors député à l'Assemblée législative.

rance de réussir a rien dans lassanblée nationale, soutenu par touts les départements et toutes les sections de paris, qui demandent touts la déchéance du roy prononcé par la constitution, a laquelle rien ne peut sopposer. Le partit du roy et rien, c'est la mesme chose. Je lui deffie de sassembler dans aucune partie de l'empire sans être taillé en pièces vingt quatres heures aprest, et je vous répond aujourduy que si les aristocrates, feuillans, modérés font le moindre mouvement à paris, dans lespace de quinzes jours, il n'en restera pas un dans tout lempire françois; voilà surquoi vous pouvés compter. Je vous feray toucher les choses au doigt et a lœuille, et je vous défieray, ainsy que a qui que se soit, a qui il resterait un soupçon de sans commun de répliquer. à présent je vais vous entretenir dun avenir prochain dont vous serez dabord étonné, cest que aujourduy envers et contre touts les tyrans et tyranaux, sans nous en appercevoir, nous marchons, droit, au charmant et délitieux reve de labbé de St Pierre, et nous touchons a la paix et a la république universelle. nous naurons pas mesme un aussi grand orage que bien des gens se limaginent. le siècle de la raison est arrivé; les tyrans et les roys, ce qui est synonime, sont aujourduy et seront partout avant peu et plus que jamais en exécration. voila la guerre de touts ces messieurs contre les peuples, et des peuples contre ces messieurs. il ne faut qun instant aux peuples daccord pour la finir, et ces abominables tyrans ne sapperçoivent pas que leur agonie commence et que leur mort prochaine est certaine. le décret de lassemblée nationale sur les déserteurs est leur arrêt de mort. en fait, monsieur, je navais pas attendu le service que vous avés cherché à me randre pour vous en randre un bien plus grand, car il y a plus de quinzes jours que jai prié m. pluvier de dire a madame de P^xxx^ quelle ne pouvait pas vous donner des preuves plus fortes de son amour et de son attachement, quen exigeant de vous que vous suiviés lexample de beaucoup de vos collègues du mesme bord, en revenant tranquillement chez vous comme les bonnes gens de la noce, faire le bonheur de votre chère épouse et de vos enfants. Je vous avertit de plus que personne ne prenait mieux que moy les évènements, et que despuis le commencement de la révolution jusques a présent, tout ce que jai dit et prédit est arrivé mots pour mots. cen est fait, le coup est porté dans toute leurope, et je vous asseure que toutes les têtes des tyrans et de leurs bas valets, a commencer par celle du gros guillaume de prusse et du petit alexandre manqué, brunswick, seronts apporté comme celles des foulons et des berthier. Je lai toujours dit et le diray toujours, que la révolution a commencé comme elle finira, par la lanterne; il y a encore tants de gens qui ne veulents pas voir clair quil faudra bien les éclairer, et vous voyés que cela arrive touts les jours en gros et en détaille; ce sont de ces petits évènements aux quels nous devons nous attendre avec des scélérats a qui touts les moyens de contre-révolution sonts bons, mais qui nous mènent droit a la paix de labbé de S^t^ pierre, attendu quil ny a quun grand orage qui ramene le calme, et aux grands maux de grands remedes Je vous conseille donc à vous conserver pour être témoin le plus longtemps que vous pourrés du bonheur universel, et de ne plus entendre parler ny de feuillants, ny de Jacobins, ny de modérés, ny de ces malheureux constituants

qui ont salit notre sublime et divine constitution, en y adaptant des choses impraticables, surtout les quatres derniers mois, mais que grâces au ciel nous sommes asseurés, par la constitution mesme, de voir reformer. Je suis attaché aux véritables amis de la liberté et de légalité, comme il y en a beaucoup aux Jacobins, tels que les membres de lassemblée nationale et beaucoup d'autres avec la mesme façon de penser, mais non pas a un tas de gredins qui ne se sonts couverts du manteau du patriotisme et ne se sonts faits Jacobins que pour aboyer à la tribune et accaparer toutes les places, en un mot, faire de la société des Jacobins leur domaine propre. diries-vous bien que ces animaux la, enragés pour la pluspart, ne se sonts pas donné la peine de me répondre ny de me donner signe de vie. J'avais été déja trois mois sans y retourner, mais je donne bien ma parole dhonneur sur tout ce quil y a de plus sacré de ny jamais remettre les pieds. Me voilà bien récompensé par ces messieurs, moy qui, comme vous le scavez, ainsi que tout le monde, ne doit toutes mes persécutions qu'au titre de Jacobins et à celui denvoyé du partit patriote de lassemblée nationale, qui touts viennents a mon secours et me préparent une justice éclatante. En attendant, sy jay failly périr, aprest avoir été outragé et insulté indignement a lille en flandre, ce n'est que sous le titre denvoyé et chef des briguands Jacobins, par près de cents jeunes aristofanatiques qui, la tête monté par linfernale retraite de lukcner, sonts venus ches moy me menacer en vomissant milles horreurs et en disant qu'ils voulaients assassiner et poignarder touts les Jacobins et patriotes pour rétablir, disaients ils, leur bon roy dans tout l'éclat de son throsne ; mais vous allés voir que sy leur bon roy na jamais dautres personnes pour le rétablir sur son throsne éclatant, il ne le sera pas de longtemps, car aprest leurs avoir laissé vomir toutes leurs menaces et imprécations, je neus pas plustôt pris la voix, les gestes et les attitudes dhercule, auquel vous sçaves que je ne ressemble pas mal, que au seul mot : apporte moy mon sabre et que je hache en pièces ces monstres abominables en leurs vendant ma vie bien chere, que la terreur sempare deux au point quils se jettents touts les uns sur les autres, et que m. hercule, votre serviteur très humble, neut dautre peine que de balayer avec sa massue la cour de lhotel pleine de ces messieurs jusques sur la place, et le combat finit faute de combattants. Vous sçaves daprest cela tout ce qui sest passé dans votre ville, ou lon sest conduit indignement et très illégalement a mon égard, comme vous le verrés dans peu. C'est une nouvelle obligation que j'ai au titre de chef des briguands Jacobins, car cest ainsy quon les nomment dans votre pays en général, et je me serais bien passé de cette sacré qualité, cause de toutes mes persécutions. Je nétois et ne suis encore occupé que de ma véritable qualité, celle denvoyé de france dans les pays bas et en brabant, et cest comme cela que jai été réclamé comme tel a votre municipalité, par le brave et très éclairé général dumouriez, mon ami, de qui je la tient, lorsque il était ministre des affaires étrangères, et nous ne sommes pas loing du moment ou, graces à ses talents militaires et à son courage, jiray reprendre mes fonctions, ainsy quil my invite, du moment que nous aurons réparé les torts incalculables que nous nous sommes faits par cette retraite infernale. Il est vrai que la désertion qui

finira par celle de presque toute larmée des autrichiens la réparera bien vite. Voyés léloge que le général fait de ma conduite, dans la lettre que jai envoyé au commité à m. bazire ; mais ma réclamation par le général dumouriez a la municipalité de péronne a été sans effet, puisque mon affaire ne la regardait plus. Pour le coup, vos cheveux doivent hérisser par la nouvelle que je reçois dun des meilleurs députés patriote de lassemblée, qui me mande qu'il n'a pas moins fallu que deux heures pour retrouver les pièces de mon affaire, jetté au rebut au comitté de législation, seurement par le rapporteur plus qu'aristocrate, un m. navier qui pour se dispenser de faire mon rapport et me faire pourir en prison les avait mis à lécart. Je suis bien seure que si ce m. la avait su que je serais instruit de sa conduite a mon égard, comme je le suis, il ne se serait pas chargé de mon affaire, et je vous donne bien ma parole dhonneur que jamais je ne le perdrais de veu, et que je me resouviendray de sa conduite à mon égard, vous pouvés le lui dire. Dailleurs je lui défie de me faire trouver coupable dans une affaire ou il ny a pas de quois mettre un chat en état daccusation, mais si fait bien de quoi faire punir comme ils le méritents les scélérats qui sont la cause de mon injuste, illégale et infâme arrestation. On attend son rapport, et on lui fera bien faire par force. Soyes tranquille, sa conduite à mon égard sera bien épluché, et ce nouveau trait daristocratie partielle de sa part est odieux et sera connu de tout lempire françois. Je vous jure, ce m. navier est un feu avocat du feu parlement de dijon, dont il est le feu défanseur. Il ny a quune seule chose dont je ne me consoleray jamais, cest d'avoir été traité et persécuté indignement comme envoyé et chef des Jacobins. Je men feray un honneur et gloire, si touts étaients comme les membres de lassemblée nationale, qui sont membres de la société ainsi quune infinité dautres ; mais il y en a une infinité dautres aussi, a commencer par la plus grande partie des aboyeurs et intriguants de la société, dont je serais bien fâché de me regarder comme le collègue. Dailleurs nous voila arrivé a lépoque ou les vrais amis de la liberté et de légalité doivents bannir et avoir en horreurs touts ces noms exécrables de moine, qui nous rappellent lancien régime ainsy que les siècles de la tyrannie, dont le souvenir doit être en horreur à touts les bons cytoyens. Il ne devrait plus y avoir qun seul et mesme partit, mais puisque il y en a malheureusement encore deux bien prononcé, je ne connois pas d'autres titres qui leurs convient : le seul et bon partit, les véritables bons cytoyens doivents sappeller les amis de la liberté et de légalité ; les autres, composés des aristocrates, feuillants, modérés, comme on lentend, a la base desquels sont une grande partie des constituants, sont les ennemis de légalité et de la liberté. Mais moy qui ne désire pas la mort même de mes ennemis qui sont touts ceux de la chose public, j'invite touts ces messieurs a se tenir tranquilles et a ronger leur frein, car dorénavant, a fure et mesure quils oseront se montrer, ils sont bien seur d'être traités touts sans en excepter un seul, comme du Saillant et toute sa bande, et je vous asseure que le moment desterminer touts ces scélérats de différants genres, sils osent continuer leurs infâmes complots contre la liberté et légalité des vrais cytoyens françois, nest pas éloigné. Je désire bien me tromper dans mes calcules,

mais j'ai un pressentiment que les honnêttes gens comme nous, la plus part la dupe et trompé par des scélérats, qui ne vous font amitié que parce qu'ils ont besoin de vous, feroient bien dans ce moment cy de faire, comme je lai dit plus haugt, comme les bonnes gens de la noce. Je vous avertit que j'ai bon nez ; vous ne pouvés donc pas mieux faire, au lieu de rester à paris, que de venir mouvrir les portes des prisons de votre ville. Croyès quen vous avertissant, jai joué le role que je joueray toute ma vie, celui dun brave et galant homme qui possede au plus haut degré la conoissance de l'espèce humaine. Cest avec ses sentiments et touts ceux les plus distingués que j'ai lhonneur d'être

monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VICTOR-AMÉDÉE SAINT-HURUGE,

à la prison de péronne, lan 4 de la liberté
mais non pas pour moy, ce 9 Aoust.

Avant même que la lettre de Saint-Huruge ne fût arrivée à Paris, dans la séance du 10 août, sur le rapport de ce membre du Comité de législation dont il accusait si violemment la conduite infâme, l'Assemblée déclarait qu'il n'y avait lieu à accusation contre lui ; elle ne se bornait pas là, et, sur la proposition d'un autre membre, déférait au même comité l'examen du juge qui l'avait injustement privé de la liberté [1].

Saint-Huruge se hâta de revenir à Paris, en secouant la poussière de ses pieds. Il courut d'abord au Comité de surveillance dénoncer les Lillois, les Péronniens, les autorités, les généraux, tout le monde. Mais on connaissait l'homme ; on ne fit que rire de ses dénonciations et on le rendit à son vrai rôle, dont il avait eu le tort de vouloir sortir, le seul auquel ses allures, son caractère, son langage, sa dose de courage et d'intelligence le rendissent propre : il se remit à pérorer dans les cafés et à aboyer dans les groupes. Paris était alors en pleine effervescence par les suites de la journée du 10 Août et la proclamation de la patrie en danger. La terreur y régnait. On se répétait le mot de Danton : « Il faut faire peur aux royalistes. » Les volontaires et les fédérés annonçaient l'intention, avant de partir pour la frontière, de ne point laisser derrière eux des

1. *Procès-verbaux de l'Assemblée législative*, X, 156, 199 ; XII, 66. Nous ne savons quelle suite eut cette dernière proposition. Il est à remarquer que Saint-Huruge est appelé, dans le procès-verbal de la séance du 10 août, Richard-Alexis, au lieu de Victor-Amédée. On voit qu'il est impossible de faire figurer Saint-Huruge dans les événements du 10 août, comme on l'a fait quelquefois, parce qu'il était alors en prison et qu'on délibérait ce jour-là même sur sa mise en liberté.

traîtres dévoués à l'ennemi et de purger les prisons des misérables qui complotaient le massacre de leurs femmes et de leurs enfants. Au milieu de cette fermentation générale, Saint-Huruge se trouvait dans son atmosphère et dans son élément. Il y avait longtemps qu'il s'était prononcé dans ce sens avec sa violence habituelle, et on ne faisait que reprendre une idée qu'il propageait partout dès le commencement de la guerre. Aux premiers jours de juin, on l'avait entendu un soir, dans la boutique du libraire Cussac, crier que, « au premier coup de canon, tous les nobles, tous les aristocrates, leurs femmes, leurs enfants, seraient égorgés d'un bout du royaume à l'autre »; il ajoutait qu'on aurait dû commencer par là et que, si on l'avait cru, « la farce serait jouée maintenant. » Au café du Caveau, il déclarait, avec force imprécations patriotiques, « qu'à la première hostilité des émigrés, il fallait faire main basse sur leurs possessions, accrocher jusqu'au dernier noble et au dernier prêtre inconstitutionnel [1]. »

Si l'on s'en fiait à ces paroles significatives, où les journées de Septembre étaient clairement annoncées près de trois mois d'avance, et un mot très formel du *Journal* de John Moore, Saint-Huruge aurait pris une part personnelle et active aux massacres, ou tout au moins à leur organisation. Ce mot n'est pas sans valeur, car Moore était un observateur exact; il se trouvait à Paris à cette date, et il n'avait aucune raison pour accuser Saint-Huruge. Mais, si formelle que soit la phrase, elle est un peu vague, et elle aurait besoin d'être corroborée par des témoignages plus précis. Elle constate tout au moins l'existence d'une opinion, d'un bruit qui n'avait rien que de vraisemblable, étant donnés le caractère de l'homme, son langage habituel, sa brutalité, les instincts sanguinaires qu'il étalait, et qui doit s'expliquer encore par quelque chose de plus positif, par une participation directe à une phase quelconque de ces effroyables journées. Cependant, comme il faut être juste pour tout le monde, même pour les coquins, nous devons avouer que nous n'avons pas trouvé trace du nom de Saint-Huruge dans les divers témoignages sur les massacres, et nous croyons que son rôle a dû se borner, comme toujours, à de furibondes déclamations et à des aboiements frénétiques, à des excitations, des encouragements ou des félicitations.

Malgré la manière dont il vient de s'exprimer sur le club des

1. *L'Ecouteur*, brochure de 1792. Cette conversation du « bourreau Saint-Huruge » *l'Ecouteur* la rapporte au samedi 9 de ce mois, ce qui ne peut être que le samedi 9 juin.

Jacobins, dans sa lettre de la prison de Péronne, Saint-Huruge y reparaît encore le 30 septembre, pour y faire une violente dénonciation contre le consul de France à Londres, Thélusson [1].

Il resta à Paris jusqu'à la fin d'octobre et repartit alors, « comme agent de la République, à la suite de l'armée du Nord commandée par le perfide Dumouriez, » dont il n'avait pas encore percé les trahisons. Il se trouvait à la bataille de Jemmapes. L'armée alla prendre ses cantonnements à Liège, et Saint-Huruge, considérant sa propre campagne comme finie, revint à Paris, dans le courant de décembre, emportant cette chaude lettre de recommandation de Dumouriez pour le ministre des Affaires étrangères :

Liège, 10 décembre 1792.

Le général Dumouriez, au citoyen Le Brun, ministre des affaires étrangères.

Le citoyen Saint-Huruge, mon cher Le Brun, repart en ce moment pour Paris, où il vous rendra compte de tout ce qu'il a vu de relatif à la Révolution de Liège et du Brabant, ainsi qu'à l'état de l'armée. Il a servi avec beaucoup de zèle et d'utilité dans ce pays-ci.

Je dois vous rappeler que, vers le mois de may, je l'ai employé pour venir dans la Belgique travailler l'esprit public, et qu'il s'acquitta de cette commission avec intelligence et sagesse. Je lui offris alors de l'argent, et il le refusa très généreusement, en me disant qu'il espérait que je trouverois le moyen de récompenser son zèle et ses services par une place fixe et honorable.

Bientôt après ma retraite du ministère, mon successeur, instruit de ses premiers services, l'employa de nouveau, et ce fut dans cette mission que son zèle devint pour lui une source de persécutions, parce que l'esprit de La Fayette dominoit dans les départements frontières.

Saint-Huruge, après avoir été persécuté à Lille, fut tyranniquement arrêté par les magistrats de Péronne. On entreprit même de lui faire son procès, malgré mes réclamations. J'aurois même désiré alors pouvoir lui porter des secours d'argent dont il avoit besoin dans sa prison, mais j'en manquais moi-même, et mes réclamations auprès de mon prédécesseur (*sic*), ne servirent ni à le tirer de prison, ni à lui procurer aucun secours, parce qu'on ne sut comment lui faire parvenir de l'argent dans sa captivité. La Révolution du 10 août ayant rompu ses fers, Saint-Huruge est venu me rejoindre au mois d'octobre, et depuis lors il a contiuué à montrer beaucoup de zèle pour la grande cause de la liberté. Il a fait des voyages très-dispendieux, ayant plusieurs chevaux et des domestiques. Il a dit dans tous les temps qu'il s'en rapportoit à moi pour son traitement.

Je crois que le citoyen *Saint-Huruge n'est pas un homme à né-*

1. *Journal des Jacobins*, à la date.

gliger, qu'on peut en tirer un très bon parti. Je crois qu'il est juste de récompenser son zèle et de le dédommager de ses dépenses pour la mission qu'il a remplie, en attendant que vous puissiez en tirer un autre parti pour l'utilité de la République. Je crois que ce n'est pas trop de lui donner six cens francs par mois pour les sept mois qu'il a été employé et qui lui sont très légitimement dus. Je vous l'adresse avec une confiance entière dans votre justice. Je crois qui lui faudroit en outre une gratification de trois mille livres en assignats pour ses frais de voyage. Ces frais peuvent être pris sur les fonds destinés pour la Belgique.

Le général en chef de l'armée de la République,

DUMOURIEZ [1].

Le ministère rabattit un peu de ces larges propositions, mais Saint-Huruge n'en toucha pas moins au mois de mars une somme de 5,600 livres [2].

Peu de temps après son retour, il apprit avec une pénible surprise que, pendant son absence pour service public, il avait été porté sur la liste des émigrés du département de Saône-et-Loire, pour n'avoir pas envoyé en temps opportun ses certificats de résidence. Il a attribué plus tard cette fâcheuse mésaventure à l'inimitié d'un scélérat d'administrateur qui était l'âme damnée de Robespierre, dont il partagea le châtiment [3]; mais alors Robespierre régnait et l'argument n'eût pas été valable. Malgré l'évidence, on ne se tirait pas aisément d'une accusation pareille sous la Révolution, surtout lorsqu'on avait le malheur d'appartenir à la caste des ci-devant nobles et, pour une raison ou pour une autre, de n'être pas l'ami du vertueux Maximilien. Saint-Huruge allait s'en apercevoir à ses dépens, et si absurde qu'elle fût, si aisé qu'il pût lui sembler d'abord de s'en tirer, cette affaire devait lui causer d'interminables démarches et de cruels embarras, dont il n'était pas encore sorti cinq années plus tard.

Il était à Paris le 21 janvier 1793, et eut la satisfaction, bien douce à son cœur républicain, — lui qui demandait depuis long-

1. Archives, sect. administ., F⁷. 5454.

2. D'après le certificat de maistre Deforgue, cité plus haut. C'est à cette mission ancienne et non à une mission nouvelle que s'applique le relevé fait par M. Fréd. Masson dans les registres de la comptabilité. (*Le département des affaires étrangères pendant la Révolution*, p. 276). C'est sans doute une faute d'impression qui lui a fait inscrire 5,400 au lieu de 5,600 francs.

3. L'administrateur Dureault, chargé de ce qui concernait les émigrés, dans son département natal, et contre lequel nous trouvons tout un Mémoire dans son dossier, aux Archives.

temps qu'on accrochât *ce f. cochon* de roi à la lanterne[1], — d'assister au procès et à la mort de l'infâme Capet. Il y resta jusqu'à la fin de mai, quoique les journaux ne nous parlent point de lui pendant ce temps, absorbé qu'il était sans doute par ses propres embarras. Pensant qu'il agirait plus efficacement sur les lieux, il partit alors pour son département, et alla s'enfouir pendant trois mois à Saint-Huruge [2]. Arrivé le 1er juin, dans le courant du mois, il remit au directoire départemental tous les titres justificatifs de non-émigration ; mais, le 28 juin, le séquestre n'en était pas moins apposé sur ses biens.

Saint-Huruge se retrouvait à Paris lorsque Marie-Antoinette monta sur l'échafaud, et il fut un de ceux qui applaudirent le plus à son supplice, » quoiqu'il prétendit être son cousin [3]. Il dut même y applaudir d'autant plus qu'il se sentait suspect. Mais il semble, d'ailleurs, qu'il ait compris la nécessité, dans sa situation, de se tenir coi et de ne plus faire trop de bruit. Nous ne retrouvons plus alors l'exubérant personnage qui remplissait tous les journaux de sa faconde de tribun forain comme de ses exploits de portefaix. C'est à peine si le rapport d'un *observateur* nous le signale, se plaignant dans un café que le comité révolutionnaire de son endroit fût venu pour saisir ses propriétés, ajoutant que les comités révolutionnaires étaient remplis d'aristocrates et incarcéraient souvent bien des patriotes [4].

Les ennemis de Saint-Huruge ne lâchaient point prise. On excipait, comme on le fera plus tard encore, d'irrégularités et de contradictions dans ses certificats pour les écarter. Le titre de ci-devant semblait autoriser tous les soupçons et légitimer toutes les défiances de la part des *purs*. Il s'y mêlait sans doute aussi des inimitiés locales causées par son caractère, des rancunes et des ressentiments contre l'ancien seigneur. Saint-Huruge prit le parti d'en appeler directement à la Convention. Dans la séance du 6 germinal an II, il présentait sa réclamation à la barre, et l'Assemblée chargea le comité de Législation de lui faire un prompt rapport sur

1. *Le duc d'Orléans tout entier*, pièce.

2. Certificat du maire de la Rochelle-sur-Gui (nom révolutionnaire de la commune de Saint-Huruge). Pétition de Saint-Huruge à la Convention, 6 germinal an 2. Toutes nos dates sont relevées sur les pièces officielles qui composent son dossier aux Archives.

3. Maton de la Varenne, *Evénements de 92*, p. 25.

4. Rapport de Pourvoyeur, du 1er ventôse an II (Dauban, *Paris en 1794*, p. 64).

cette affaire, en admettant Saint-Huruge aux honneurs de la séance [1].

Il faut lire le compte rendu humoristique de la *Correspondance politique de Paris et des départements* si l'on veut avoir une idée de la scène résumée si sèchement dans le procès-verbal et dans la plupart des journaux. Il paraît que Saint-Huruge exposa sa réclamation « avec beaucoup de feu, et avec cet esprit et cette vivacité qu'on lui connaît [1]. » Il attesta tout Paris, qui savait parfaitement qu'il ne s'était absenté que deux fois et pour aller à l'ennemi. « Ce bon citoyen est accueilli avec gaieté et fort applaudi. » Au lieu de comparaître en personne, ajoute le facétieux journaliste, il eût pu envoyer sa canne, sa fameuse canne à pomme d'or, qui n'en est pas moins une canne sans-culotte, et cette canne, aussi capable de parler que la lanterne de Sosie, aurait pu énumérer, pour attester son patriotisme, toutes les épaules, tous les dos, toutes les échines, toutes les omoplates aristocratiques sur lesquels, guidée par le bras nerveux de Saint-Huruge, elle s'est abattue. Ce qui suit prouve peut-être mieux encore en quelle estime patriotique mêlée d'un mépris profond était tenu, comme un personnage sans conséquence, le marquis-crocheteur, l'hercule burlesque de la Révolution :

« Bréard observe en riant que tous les limonadiers de Paris pourraient attester que Saint-Huruge n'a jamais émigré. Cette saillie excite des éclats de rire et des applaudissements Un grand nombre de députés s'empressent de faire des amitiés à Saint-Huruge, dont le patriotisme, signalé dans toutes les époques de la Révolution, ne peut paraître douteux qu'à quelques aristocrates qui ont oublié ses coups de canne ; mais qu'ils tremblent, car il semblait dire, comme Mercure à Sosie :

La vigueur de mon bras se perd dans le repos ;
Il me prend un désir de vous casser les os [2].

Saint-Huruge semblait devoir se tirer à son honneur de ce mauvais pas ; mais, dans le courant du même mois, il fut frappé d'un nouveau coup bien autrement grave, dont celui-ci n'était que le prélude. Jusqu'alors la persécution s'était bornée au département ; elle ne pouvait s'arrêter là, et l'autorité centrale allait entrer en scène. Le 28 germinal (17 avril 1794), il était arrêté sur un mandat du comité de Sûreté générale, signé Louis du Bas-Rhin, Vou-

1. *Procès-verbaux de la Convention.*

2. *Correspondance politique*, du 7 germinal. Le ton de ce compte rendu déplut fort à certains patriotes farouches, et on se montra particulièrement indigné de son indécence au café de Foy. (Schmidt, *Tableau de Paris*. II, 194.)

land et Dubarran, ordonnant de saisir Saint-Huruge, ci-devant noble, et d'apposer les scellés sur ses papiers, après en avoir préalablement distrait ceux qui seraient suspects, pour les remettre au Comité [1]. Quelle était la cause de son arrestation? Si absurde que fût l'accusation d'avoir émigré, elle pouvait servir de prétexte, car Saint-Huruge n'en était pas moins un ci-devant, et dans les séances du 25 et du 26 germinal, après une discussion où chaque orateur avait enchéri sur le précédent, la Convention venait de rendre un décret qui excluait les ci-devant de Paris dans le délai de dix jours, sous peine d'être mis hors la loi. Il s'était fait des ennemis par son caractère brutal, arrogant et agressif. Enfin n'oublions pas qu'on pouvait le poursuivre à la fois comme un ancien partisan de Danton, et comme un *enragé,* dont il avait tout au moins l'apparence. Robespierre frappait impartialement à droite et à gauche, en avant et en arrière, ceux qui n'allaient pas aussi loin que lui, comme coupables de modérantisme, et ceux qui allaient plus loin, comme coupables d'exagération. Il fallait se tenir sur la même ligne, ni en deçà, ni au delà, et étudier avec une servilité tremblante chaque parole, chaque geste, chaque réticence de l'infaillible.

Dans une lettre inédite écrite de sa prison à un destinataire inconnu, Saint-Huruge attribue sa nouvelle infortune à la dénonciation d'un perruquier égaré par sa sottise et par un excès de zèle. Il y raconte que, lors de son arrestation, il était sur le point d'être débarrassé par le divorce « du monstre femelle que Dieu *lui* a donné dans sa colère [2]. » Il songeait même à un nouveau mariage; on lui avait désigné une citoyenne charmante qui n'avait pas été plus heureuse que lui en ménage; cette aimable citoyenne, tout en refusant de contracter de nouveaux liens, avait accueilli ses ouvertures avec une amabilité qui pouvait lui donner au fond bon espoir :

Tu sant que je neus rien de plus presse que de courir sur le champ chès le brave cytoyen qui mavoit donne cette bonne idée, et qui est chargé despuis quelques temps des affairres totales de la vielle cy devant maréchale de biron, aujourduy en arrestation despuis longtemps aux anglaises, rue Saint-Victor, et lui mesme en arrestation ches lui avec deux gardes,

1. *Catalogue de lettres autographes renfermant des documents intimes sur la Révolution,* vendus le 7 décembre 1865 et jours suivants (J. Charavay). — Archives nationales, dossier Saint-Huruge.

2. Une autre lettre antérieure, que nous avons sous les yeux, datée du 16 ventôse, Hôtel de Malte, rue Traversière, et adressée à Maton de la Varenne, nous le montre occupé de son « très heureux divorce qui va se prononcer sous peu de jours. »

comme nantit de touts les papiers et titres de la vielle biron, ce que jignorois depuis six semaines que je ne lavois pas veu. bref, ce brave homme, aprest avoir entendu les bonnes nouvelles que je lui avois donne, ainsy que la copie ecrite de la main de mon secretoire, de la lettre que javois envoye à la cytoyenne, flatte de voir la réussite du bon conseille quil mavoit donné, se met à sotter de joye dans son appartement ; pendant tout ce temps la, les deux malheureux gardiens, qui étoient dans lantichambre dont la porte étoit ouverte, entendirent tout sans y rien comprendre ; comme tu sent, raison de plus pour exciter leur curiosité. alors ils entrerent dans la chambre, ou ils avoient droit dentrer, et lui me dit : ce sont mes gardiens, je leurs dit alors : cytoyens, les affairres qui mamenents ches le cytoyen sont des affairres personels et ne regardents pas la cytoyenne biron, et vous pouvés etre tranquille ; je m'appelle un tel, cytoyen connu ét incapable de me meler des affairres des autres. il est vrai que dans la conversation sur ce que le cytoyen mavoit dit quil avoit des gardiens non pas pour son compte, mais uniquement pour celui de la cytoyenne biron, comme chargé de ses affairres, je lui dit : je lai beaucoup connu autrefois, il y a bien vingt cinq ans que je ne lai pas veu, mais je me rappelle bien que dans ce temps la son maris le feu marechal de biron lui randoit la vie bien dure ; « mais à propos, dis je, j'ai oui dire dans le public quelle perdoit la tête.» sur quoi le chargé d'affairres me repondit, « cela nest pas vrai ; elle la conserve toute entière. — tant mieux ! jen suis bien aise. » nota que je connois le cytoyen morin, nom du chargé daffairres de la cytoyenne biron, pour avoir epousé une brave et digne femme prés de mes proprietes de bourgogne, et proche parente dun de mes fermiers. tu sent mieux que personne qu'il nen fallut pas davantage pour mettre aux champs lesprit très borné dun malheureux perruquier sans pratique, faisant le metier de gardien, avec un camarade du mesme genre, et que ces deux personages, pour se rendre plus recommandables au committé révolutionnaire de leur section, nauront pas manque d'aller faire leur denonciation, et de larranger à leur fantaisie ; que le committé de leur section aura envoyé leur denonciation au committe de seurte generale, qui dans un moment comme celui cy aura decerné, et il n'en faut pas tant, un mandat d'arrêt contre moy, du moins, comme je n'ai rien à me reprocher d'ailleurs, deux cytoyens très éclaires, detenus comme moy au luxembourg, mont dit quil nen falloit pas tant, et que des denonciateurs de ce genre la avoient faits milles betises et sotises pareilles, pour tacher dattraper de meilleures places et se rendre plus recommandable [1]. »

VICTOR FOURNEL.

(*La suite prochainement.*)

1. Cette lettre faisait partie de la collection Sensier, vendue par Étienne Charavay, 1878. Le reste est un bavardage insupportable.

L'INVASION FRANÇAISE EN BELGIQUE

(1792-1794)

ET LA CORRESPONDANCE DU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AVEC LE COMTE STARHEMBERG [1]

« On ne doit pas, dit Mercy, se dissimuler les obstacles, le degré de résistance qu'on rencontrera dans l'activité, dans l'énergie et dans le délire de nos ennemis ; vous avez vu ce qu'ils ont effectué avec des hordes de scélérats indisciplinés, mal armés, presque nuds, sans officiers, sans chefs expérimentés ; vous voyez encore avec quelle audace déterminée ils envisagent les dangers qui les environnent ; joignant à cela leur nombre, les avantages du local hérissé de forteresses, une formidable artillerie, plus que tout une indifférence sur le choix des moyens en forfaits, en rapines de tout genre, je conclus que ce ne seront ni une ni plusieurs batailles gagnées qui réduiront une nation, laquelle ne peut être domptée qu'autant que l'on en exterminera une grande portion, la partie active et la presque totalité de la partie dirigente (*sic*). Faire main basse sur les chefs, désarmer le peuple, détruire cette superbe capitale, foyer de tous les crimes, de toutes les horreurs, produire la famine et la misère, voilà les misérables données de l'entreprise à remplir; vous allez me juger digne d'entrer au conseil des Caligulas et des Nérons. C'est bien en gémissant que je prononce leurs hideuses maximes ; que n'est-il possible de les écarter ? Mais leur usage est indispensable à la gravité et à la nature du mal. »

On croirait avoir affaire à de Maistre. De Maistre a vécu au contact des sentiments qu'a créés en Europe le spectacle des exploits accomplis par les Jacobins non seulement à l'intérieur de la France, mais sur les territoires étrangers et envahis par ses armées. Il vous a l'air aujourd'hui d'être *ebrius inter jejunos*. L'indignation ne lui est pas personnelle, elle fut générale durant un grand nombre d'années. De Maistre a gardé cette impression de sa jeunesse. Elle lui a valu plus tard d'être traité de pamphlétaire. Eh bien ! Mercy-Argenteau la partage. Sa langue est un écho. La crise révolutionnaire avait produit à l'intérieur de la France une colère intense, un

[1] Voir la livraison de novembre 1885.

état nerveux et exaspéré tombé à l'état d'épidémie. Cette colère s'était communiquée au dehors, et y avait provoqué la même exaspération. Durant un quart de siècle, l'Europe, affolée par la Révolution française, a ressemblé à une foire tenue par des épileptiques. Mercy est dans le ton. Sa violence est de la couleur locale, celle d'un temps funeste où la douleur et la mort avaient ôté au genre humain son assiette ordinaire. Le mot scélérat revient sans cesse sous la plume de Mercy. Il était devenu un mot de la langue courante, on le rencontre partout. On voit que les diplomates eux-mêmes l'avaient adopté.

Mercy énumère avec complaisance quelques petits succès obtenus par les coalisés. Le roi de Prusse a vaincu les Français à Hochheim (21 décembre 1792) ; ailleurs, M. de Beaulieu a *écharpé* deux cents *Béthunistes* avec leur colonel. Il y a quelque espérance à concevoir. Les régiments prussiens approchent de Wesel. Autre symptôme : les Français évacuent leur artillerie, qu'ils renvoient dans le Brabant où on attend leur départ avec une fureur qui se laisse voir sur les physionomies. Ces nouvelles lyriques durent une quinzaine, puis on reçoit celle de l'exécution de Louis XVI. Mercy note l'impression produite, dans une lettre du 1er février.

« La catastrophe qui vient de frapper l'Europe met tous les gouvernements au pied du mur. Ou ils réduiront une nation féroce, ennemie du genre humain, ou cette nation renversera tous les trônes. Il est désormais impossible de se croiser les bras; les voiles sont déchirés. Les paroles seraient des sottises ; il faut agir... Il nous revient journellement, ajoute le correspondant de Starhemberg, des détails remarquables sur les effets très naturels que produit partout l'assassinat du roi de France. L'horreur et l'indignation se manifestent dans toutes les contrées, dans toutes les classes, dans tous les esprits, même parmi les troupes françoises. Quantité d'officiers se retirent, les soldats désertent par bandes, ce qui vient d'arriver particulièrement dans notre voisinage, à Roermonde et à Bruxelles, où le public a marqué une sorte de fureur contre les gardes nationales plus aguerries à l'idée des forfaits. Cet état de choses prepare des résultats bien favorables si on profite du premier moment de ferveur. De là dépendra peut-être le sort d'une si effroyable crise et je crois que le plus important des services à rendre à la cause générale consiste à tâcher d'inspirer une extrême activité partout et une sévérité implacable dans la manière de poursuivre la vengeance des crimes et la scélératesse de leurs auteurs.»

Il revient là-dessus dans une lettre du 6 février. L'émotion augmente partout ; que l'on coure sus à ces brigands ; la nation française n'est pas coupable ; il n'y en a qu'une minorité infime ; encore a-t-elle été égarée par l'habileté d'un petit nombre qui ont

étudié à fond l'art de provoquer au crime et professent ces doctrines avec une habileté qui n'a d'égale que leur cynisme. Tout le monde doit prendre le deuil, même les militaires; on pourrait attacher un crêpe aux drapeaux, aux trophées de guerre, célébrer des services mortuaires, prononcer des oraisons funèbres, prêcher et écrire partout où il y a un gosier qui ne fait rien et une plume qui se repose. Les baionnettes ne suffiront pas à terminer cette cruelle aventure.

Il était dès lors évident qu'il y aurait, à courte échéance, une réaction terrible. Sans doute beaucoup des effets sociaux et politiques de la Révolution devaient rester acquis. Mais les hommes de la Terreur et, derrière eux, ceux qui n'appartenaient proprement qu'aux idées nouvelles, resteront perdus devant l'opinion, les uns à titre de malfaiteurs publics, les autres à titre d'imbéciles ou tout au moins de naïfs. Quoi qu'on dise ou qu'on fasse dans l'avenir, quoi qu'on tente ou qui paraisse réussir en vue de réhabiliter ces fauves, la Terreur continuera d'être au pilori.

A l'heure où il écrit sa lettre du 6 février, Mercy n'est pas informé des mesures prises à Londres à l'occasion de la mort de Louis XVI, et qui l'avaient été dans les derniers jours du mois de janvier. Il répond néanmoins d'avoir cette fois le concours du gouvernement britannique. Les déclarations faites à la tribune de la Convention lui en sont un garant. L'Angleterre n'y pourra découvrir autre chose qu'un défi. Il joint à cette lettre un bulletin des exploits des patriotes liégeois: ils ont déterré le corps du prince de Liège et l'ont attaché à une potence; ils pillent les églises, ils ont fait de la cathédrale de Liège une écurie et en ont enlevé les toitures de plomb, qu'ils destinent à fondre des balles. On travaille sur ce plan dans toute l'étendue des Pays-Bas : par exemple, ce ne sont pas des patriotes belges qui ont volé le trésor de la ville de Hall, et celui de la ville de Montaigu, ce sont des sans-culottes venus de Paris. Il y avait dans le trésor des deux villes des matières d'or et d'argent de la valeur de deux millions. On les a chargées sur des chariots et emportées en France. De plus, on a taxé les abbayes et les maisons religieuses à un *prêt* de quarante millions et donné en garantie des assignats hypothéqués sur les biens desdites abbayes et maisons religieuses. Ne faut-il pas que la Belgique paie les frais de sa liberté ?

II

Cependant, l'armée de Clerfayt se réorganisait lentement, tandis que le gouvernement général exilé à Wesel s'était dissous. Mercy, revenu de son ahurissement, négocie la coopération de l'Angleterre à l'entreprise de reconquérir les Pays-Bas. Son intermédiaire est lord Auckland, ministre d'Angleterre à La Haye. Après l'explosion du premier mouvement, l'Angleterre s'est remise à louvoyer. Comme elle est hors d'atteinte, à cause de sa position insulaire, et qu'elle est d'humeur flegmatique, elle n'est pas pressée d'aboutir. Mercy aime à croire qu'elle ne se rend pas un compte exact de la situation. Au contraire, elle s'en rend parfaitement compte, mais elle en mesure d'avance les difficultés. Les cours du Nord lui donnent l'exemple. Elles sont très occupées à dépecer la Pologne ; dans les intervalles de leur curée, elles crient au feu et ne bougent pas. C'est de leur gros appétit que l'Angleterre est mécontente ; elle boude, se montre très peu disposée à jouer le Don Quichotte. Mercy finit par le comprendre. « J'avouerai, dit-il, — lettre du 13 février 1793 — qu'il m'est incompréhensible qu'on ait choisi le moment actuel pour effectuer cet arrangement, — le nouveau partage de la Pologne, — sur lequel je m'abstiens de toute autre réflexion, si ce n'est celle que l'on devoit bien prévoir une répugnance invincible de la part de l'Angleterre. » Le fond du mécontentement de l'Angleterre est que sa position géographique lui interdit le droit de réclamer un lot. D'un autre côté, elle est hors d'état d'empêcher la Russie et la Prusse de procéder au partage. Quant à l'Autriche, elle a gardé une réserve que sa situation critique sur le Rhin explique du reste. Ses préoccupations directes ne sont pas en Pologne ; elles ne sont même plus en Orient ; elles sont dans le dénouement de la grande partie qu'elle joue avec les hommes de la Convention. L'Angleterre, observe Mercy-Argenteau, n'a pas renoncé à négocier avec eux. Elle est folle. Il est inutile d'essayer de traiter avec les Jacobins ; ils sont condamnés à poursuivre leur besogne, sous peine de mort. La fin de la crise qu'ils perpétuent serait la fin de leur dictature. Avec qui traiter, d'ailleurs ? Ce n'est pas avec Dumouriez qui n'a pas huit jours devant lui, qui peut être du soir au matin mis en accusation. Si on ne peut traiter avec Dumouriez, avec qui traitera-t-on ?

« Sera-ce avec une poignée de scélérats qui, au premier caprice du peuple, peuvent être immolés à sa juste vengeance ? » A part

l'ignominie de s'aboucher avec ceux qui ont tué le roi dont le sang fume encore, il n'y a pas en France de pouvoir légal. Les arrangements qu'on prendrait avec celui ou ceux qui existent n'auraient pas de sanction. En outre, il est superflu de prouver que ceux qui gouvernent ne peuvent vouloir la paix. Ils n'ont d'intérêt que celui de gagner du temps. L'Angleterre exige ce qui n'est pas possible. Elle demande qu'au préalable, la France évacue les Pays-Bas. Pour peu que l'occupation dure encore trois mois, et le délai de trois mois ne suffira pas à un arrangement, il n'y aura plus rien en Belgique. On y enlève le numéraire, les matières d'or et d'argent, le mobilier des châteaux, des édifices publics, des établissements de toute sorte. C'est un déménagement universel. Avant trois mois, il ne restera que la terre nue, avec le dénuement et la misère comme mobilier. Est-ce que l'Autriche peut rentrer dans des conditions pareilles? Elle n'a aucun moyen de refaire le pays, de lui rendre de quoi travailler et vivre. Que deviendra-t-il? Qu'en feront l'Angleterre et la Hollande qui désirent régler son sort au point de vue de leur sécurité politique et économique? Il n'y a qu'une ressource: laisser faire. Peut-être les Jacobins fourniront-ils eux-mêmes une solution. Ce n'est pas l'Autriche qui en fournira une. Elle n'en voit pas, n'en offre pas, n'est pas capable d'en provoquer une. Il n'y a pas grand chose à attendre d'elle dans les circonstances où elle se trouve. Il n'y a pas d'ensemble dans ses mesures; elle manque d'activité; quoiqu'elle entreprenne, elle est devancée de vitesse par les événements. Le gouvernement général n'est plus qu'un zéro. On lui défend de faire des emprunts; il ne reçoit pas d'argent de Vienne; l'armée de Clerfayt est à la veille de n'avoir pas de pain. Mercy ne proclame pas que l'Autriche, vieille machine qui se détraque, n'est pas en état de suffire aux exigences du temps. Cela ressort de ses doléances, de l'esquisse dont on vient de lire le résumé.

L'examen des conditions de l'armée lui offre un nouveau sujet de désespérer. Le printemps est proche; il va falloir inaugurer la campagne. Il n'y a pas de plan; on agit au hasard et avec incohérence. Le prince de Brunswich ne sait que faire; il attend les Hanovriens qui n'arrivent pas. M. de Walmoden lui en amène, dit-on, 2,600; l'Angleterre en a pris dix autres mille à sa solde pour aider à la défense du territoire hollandais. Quand les aura-t-on? Dumouriez est à Anvers; il a vingt-cinq mille hommes à sa disposition immédiate; il médite une expédition en Hollande. A-t-il des chances de réussir? N'en a-t-il pas? Mercy-Argenteau n'est pas à même d'en

juger. Tout est à l'aventure. Celui qui pourrait deviner ce qui arrivera demain n'est pas dans les conseils de l'Autriche. Trois jours après cette épître désolée, Mercy écrit à Starhemberg — lettre du 16 février, — que décidément Dumouriez a des intentions sur la Hollande. Il accumule des troupes à Anvers ; son objectif est bien certainement Berg-op-Zoom et Breda. Il n'a aucune chance d'aboutir de ce côté, si on lui oppose une résistance énergique ; mais on fera comme à l'ordinaire : on craindra de faire un éclat, on voudra mettre tous les torts du côté de la France. La Hollande s'obstine à demeurer passive : elle attendra qu'on l'égorge avant de crier. Le prince de Cobourg est à Cologne depuis le 15 ; il aura son quartier-général à Coblentz. Clerfayt a trente-cinq mille hommes ; les Français se fortifient d'ici et de là. Il est vrai qu'ils ont une ligne trop étendue qui sera facile à trouer.

Dans les lettres suivantes (20 et 23 février) Mercy indique les signes d'une invasion imminente de la Hollande. Dumouriez fait des préparatifs, publie des proclamations aux Bataves. Les Hollandais sont réduits à leurs propres ressources, sauf un corps de huit cents émigrés qui se sont jetés dans Maestricht avec le comte d'Autichamp à leur tête. Il y avait longtemps que Dumouriez, héritier des idées politiques de La Fayette, méditait d'envahir la Hollande. Deux obstacles l'arrêtaient, dont chacun aurait suffi à le dissuader. L'un était la misère de ses troupes, abandonnées par l'administration de la guerre en haine de leur chef. Dumouriez espérait vaincre cet obstacle précisément par l'invasion de la Hollande qui était riche et lui promettait non seulement de quoi ravitailler son armée, mais de quoi faire sentir aux sans-culottes de Paris le poids de son épée. L'autre était l'imminence d'un retour offensif des Autrichiens. Était-ce à la veille d'entrer en campagne contre l'Autriche qu'il était prudent de s'empêtrer dans la conquête de la Hollande ? Non, disait l'expérience ; mais Dumouriez était pressé d'agir. D'une part, il sentait que du côté des clubs il était au bout de son rouleau. Il fallait leur en imposer par des succès rapides ; d'autre part, il se souvenait de la manière dont il était entré à Bruxelles. Pourquoi n'entrerait-il pas de même à Amsterdam dans huit jours ? Il brusqua donc les choses : Maestricht fut investi, et il se porta de sa personne sur Bréda qui se rendit après une misérable défense de deux jours. L'épouvante saisit la Hollande ; les abeilles du Zuyderzée sortaient déjà de leur ruche en bourdonnant. Ce n'était qu'une fausse alerte. La catastrophe ne devait se produire que dans deux ans.

Clerfayt ne donna pas le temps à Dumouriez d'aller plus loin. Dans sa lettre du 27 février, Mercy fait le dénombrement des forces qui doivent opérer sous la conduite de Clerfayt. Il tient les détails de bonne source. Ces chiffres sont produits, croyons-nous, pour la première fois. Clerfayt a sous la main 38,400 hommes d'infanterie, et 12,100 de cavalerie, en tout 50,500 hommes, avec une nombreuse artillerie ; à deux pas de lui, le prince de Holenlohe a 25,000 hommes, et le prince de Brunswich 12,000. Ce dernier attend, de plus, 3,600 Hanovriens, 3,000 Munstériens et trente pièces de canon. Le prince de Cobourg commandera en chef. Avant de se mettre en marche, les alliés attendent l'arrivée des Anglais et des Hanovriens qui accourent au secours de la Hollande menacée. On est inquiet de l'issue du siège de Bréda. On apprend en même temps au quartier général de Cobourg la chûte de Bréda et l'anéantissement de Maestricht. Cobourg précipite son départ. Il passe la Roer dans la nuit du 28 février au 1er mars ; les postes français de la Roer sont forcés ; le 2 mars, l'armée de Cobourg est à cinq lieues de Maestricht. L'invasion autrichienne avance aussi rapidement que l'invasion française du mois de novembre précédent. Les Français évacuent les places ; six mille des leurs périssent à Aix-la-Chapelle. « Les bourgeois d'Aix-la-Chapelle, écrit Mercy, — lettre du 9 mars, — ont seuls exterminé la majeure partie de la garnison françoise, dans tous les lieux de leur passage. »

La déroute de l'armée française est comparable à celle des Autrichiens après Jemmapes. Mercy ne la considère pas avec les mêmes sentiments. Il a été trop humilié, il a trop souffert. Son indignation est d'ailleurs augmentée par un incident qui lui rappelle ses misères privées. Il a reçu une lettre d'un de ses secrétaires laissé à Paris afin de veiller au règlement de quelques intérêts. A titre de *représailles*, on a confisqué son mobilier à l'ambassade, saisi ses biens fonds, assimilés à des biens nationaux.

« On me range, dit-il, dans la classe des émigrés. Par conséquent, mes terres, mes fonds placés, mes rentes viagères, tout cela est saisi au profit de la nation ; les effets du secrétaire d'ambassade, du chancelier, de mes secrétaires particuliers, enfin jusqu'aux actes de l'archive (*sic*) d'ambassade, que le secrétaire a eu l'imprudence de laisser en arrière pour se sauver plus vite, ces objets sont également confisqués. Voilà, comme vous voyez, une expédition de brigands des plus complètes. Je vous prie de le dire au lord Auckland pour savoir ce qu'il pense de cette manière de respecter le droit des gens. »

Il faut savoir que Lord Auckland était un des membres de l'aris-

tocratie anglaise les plus favorables aux idées françaises. Qu'il arrange cette conduite avec la générosité des immortels principes.

Ceci terminé, Mercy se remet à spéculer sur la politique. Il a reçu de Cobourg une lettre datée du 10 mars, dans laquelle le prince manifeste le désir d'être mis au courant de ce que fait, de ce que dit et de ce que projette le gouvernement des Provinces-Unies. Il est nécessaire que les troupes nationales de Hollande et ses troupes auxiliaires soient placées sous la direction du prince de Brunswick, c'est-à-dire d'un lieutenant de Cobourg. Pendant que Mercy tient sa plume, un courrier lui annonce la retraite précipitée des Français sur Anvers. La Hollande est hors de danger provisoirement. Les sans-culottes vont se ruer d'ensemble sur l'armée de Cobourg. Il est du devoir de la Hollande d'envoyer son armée au général en chef de l'armée autrichienne ; il n'est pas probable que les états généraux s'y refusent ; car, dit Mercy, « aussi longtemps que nous aurons la peste chez nous, elle peut gagner d'un jour à l'autre chez eux, et les richesses d'Amsterdam resteront longtemps un objet de convoitise pour une horde de voleurs. » La guerre a changé de caractère. Ce n'est plus comme jusque-là une lutte de gouvernement à gouvernement, dans laquelle les biens et les personnes privés sont respectés. Une armée révolutionnaire représente maintenant l'armée d'Attila. Là où le cheval d'Attila avait posé le pied, l'herbe ne repoussait pas. Là où une armée révolutionnaire a passé, comme après le passage des sauterelles, il n'y a plus de feuilles aux arbres.

Mercy ne croit pas au succès de la campagne. Il en expose les motifs dans une lettre du 20 mars. Ses pronostics sont immédiatement démentis par la fortune. Trois jours après ses angoisses du 20, il écrit sous le coup de la nouvelle du gain d'une grande bataille par les Autrichiens à Neerwinden (18 mars), que l'armée du prince de Cobourg n'a perdu que 5,000 hommes, tandis que l'armée de Dumouriez en a perdu 14,000 avec beaucoup d'artillerie. Il ne doute pas que les suites de cette victoire n'aient de l'importance. Il ne se trompe pas : les Pays-Bas vont rentrer sans effort sous le joug de l'Autriche, mais il a tort d'imaginer que l'armée de Cobourg a eu le gain de la bataille. Elle l'a eu de fait, par la retraite de Dumouriez, chez qui le désordre, la division des généraux, la mauvaise qualité des troupes, le défaut de confiance et de provisions avaient déterminé une dissolution irrémédiable. Le soir de la bataille, quatre mille fuyards avaient quitté le corps de Miranda,

un des lieutenants de Dumouriez. Une moitié de l'armée, qui n'avait pas fui mais qui marchait par les chemins sans obéir à ses officiers ni savoir où elle allait sinon du côté de la frontière de France, ressemblait à une horde asiatique. Dumouriez, persuadé qu'il n'y avait plus rien à faire de ces bandes indisciplinées, s'était borné, afin de les empêcher d'être écrasées ou prises par l'ennemi, à couvrir leur retraite à la tête de ses régiments de ligne qui étaient solides, et de son artillerie qu'il avait conservée à peu près intacte. Il y avait eu dix mille déserteurs en deux jours. Les volontaires, les gardes nationaux, habitués des clubs qui formaient les trois quarts de l'armée, emplissaient les chemins de leur désordre et de leur vacarme. Si leurs injures avaient pu détruire l'armée autrichienne, il n'en serait pas resté un homme. Dumouriez, qui avait de grands côtés, présidait impassible à l'opération. La perte, en somme, fut plus morale que matérielle. Celle du champ de bataille n'alla pas au delà de cinq à six mille hommes. On lit à ce sujet dans le *Moniteur* du 12 avril 1793 : — Les Français ont perdu au moins de cinq à six mille hommes, et les Autrichiens de trois à quatre mille au plus ; ce sont les cuirassiers de Nassau, le régiment de Royal-Allemand, le corps de volontaires de Grün-Handon et d'O'Donnel qui ont le plus souffert. —

Il n'y eut plus sur le passage de l'armée autrichienne qu'un petit nombre d'escarmouches. Elle entra à Bruxelles le 25 mars. Le prince de Cobourg y établit son quartier général. Les villes ouvertes, les places fortes elles-mêmes étaient évacuées à mesure qu'avançaient les troupes de la coalition. Cela dura huit ou dix jours. C'était un changement à vue.

Un post-scriptum de Mercy, daté du 27 mars, et adressé au comte de Stadion, marque le point de départ d'une négociation plus nuisible aux intérêts de l'Autriche que la reprise des Pays-Bas ne pouvait lui procurer d'avantages. Mercy prévient, sans commentaire, son correspondant que la cour de Vienne l'envoie en mission à Londres. Il est averti de se hâter ; il n'aura pas de caractère officiel.

Que va faire Mercy à Londres ? Ici, quelques détails rétrospectifs sont indispensables. Rien n'avait plus servi à constater la faiblesse de la domination autrichienne, dans les Pays-Bas, que le fait d'avoir été à la merci d'un seul échec. L'exode lamentable de tout le personnel administratif avait ajouté à la démonstration. Nul n'avait tenu nulle part ou essayé de tenir. Chacun n'avait songé qu'à soi, à

sauver sa vie, son bien ; on avait transporté tout ce qui était transportable, comme s'il se fût agi d'une émigration, comme s'il n'y avait eu aucun espoir de retour. Mercy-Argenteau avait fait comme les autres. Le voilà qui recommence. On lui a prescrit d'aller vite. Aller vite ! Ce n'est pas à lui qu'il faut demander d'aller vite. On lui confère sa mission le 27 mars, du moins il en donne avis ce jour-là. Eh bien ! il ne pourra débarquer à Londres avant les premiers jours de mai. Qui l'empêche d'y être au bout d'une semaine ? Il a des préparatifs à faire. Il est vrai qu'il n'aura pas besoin de représenter, puisqu'il n'aura pas de caractère officiel. Il n'importe. Il lui faut des équipages, une domesticité, une maison montée. C'est toute une expédition. C'est d'autant plus long qu'on lui a retenu à Paris la plus grande partie de ses bagages. Et puis, il y a des passeports à obtenir, un navire à fréter pour lui et sa suite. Il sera nécessaire de convoyer ce navire, de s'occuper au préalable d'en recruter l'équipage. Le choix du port d'embarquement est à lui tout seul une affaire. Il voyage comme le Grand Mogol. Qu'on voie plutôt ! Il décide de partir le 1er avril pour Maestricht, où il a rendez-vous avec le comte de Metternich. De là, il se rendra dans les terres qu'il possède aux environs de cette ville, car il a des terres en Belgique, comme en Allemagne, comme en France, comme à Saint-Domingue, comme en Autriche. Une autre question le préoccupe vivement : il sait qu'en Angleterre, il y a des règles qui établissent la quotité de droits d'entrée de divers objets, notamment des vins, que les diplomates n'ont pas à payer. Cette quotité est proportionnelle à leur qualité et à leur rang dans la hiérarchie. Il est de ceux qui ont droit au maximum d'exemption de droits d'entrée.

« Depuis trente ans, dit-il, j'ai été successivement et sans interruption revêtu en Russie, en Pologne et en France, du caractère d'ambassadeur et décoré des deux premiers ordres de notre cour. Sans être ambassadeur résident à Londres, je n'aurai pas moins l'identité de ce caractère comme plénipotentiaire pour un congrès général *ad hoc* qui se rassemble près de la cour britannique, et je vous supplie de vouloir bien faire valoir cette remarque à l'avantage des exemptions que je suis dans le cas d'espérer. »

Il déclare qu'il se rend à Londres afin d'y assister à un congrès. Quel est l'objet du congrès projeté ? Est-ce un congrès de coalition ? Sans doute. Pourtant, ce n'est pas le seul motif de la démarche de Mercy-Argenteau. Il y a autre chose. Une coalition est certes le but qu'on poursuit à Vienne, où on désespère de se tirer autrement de la guerre dans laquelle on est engagé contre la France. Mais, à

côté de ce but que l'on considère comme d'intérêt commun à l'Europe, il y en a un second plus pratique auquel l'Autriche attache une importance particulière. La marche triomphale de ses troupes à travers les Pays-Bas ne lui en a pas donné l'idée. Elle n'avait pas recueilli sa part dans le dernier partage de la Pologne ; elle exerçait en Belgique une autorité précaire, avait consenti à limiter son action, par traité. Elle était engagée avec l'Angleterre, avec la Hollande, avec la Prusse. Comme compensation à ce qu'elle n'a pas eu en Pologne, on lui a laissé entrevoir qu'on lui abandonnerait la Bavière, terre allemande, plus près du centre de l'empire, de beaucoup préférable à une province polonaise et même aux Pays-Bas. Si on lui accorde la Bavière, elle cèdera en échange les Pays-Bas à l'électeur de Bavière qu'on ne peut pas renvoyer les mains vides ; si on ne lui donne pas la Bavière, il faut qu'on lui permette de s'établir plus fortement dans les Pays-Bas. Deux conditions sont nécessaires : d'abord, qu'elle y exerce un pouvoir effectif et non une souveraineté nominale dont la réalité appartient aux États ; puis, qu'on lui assure la possession des Pays-Bas, à l'aide d'une ceinture de forteresses à prendre sur la France. La Grande-Bretagne, qui désirait empêcher le dernier partage de la Pologne et qui, après la mort de Louis XVI, voulait rallier l'Autriche à sa politique contre la France, avait un instant encouragé ses convoitises sur la Bavière. Elle n'avait pas tardé à se raviser. Le plus pressé, disait-elle, était de s'unir contre la France révolutionnaire ; les puissances avaient le devoir de sacrifier jusqu'à nouvel ordre leurs rivalités et leurs intérêts particuliers au salut de tous. (Correspondance de Haften et de Spiegel.)

Ce changement de vue était d'autant plus mal accueilli à Vienne que, la Prusse étant violemment hostile à l'annexion de la Bavière par l'Autriche, on avait absolument besoin de l'appui de l'Angleterre. Les petits Etats de l'Allemagne du Sud, exposés à être absorbés par les deux ogres de la confédération germanique, regardaient avec anxiété du côté de Paris. Plusieurs avaient rendu de bons offices à la Convention nationale ; en retour, ils attendaient quelque chose d'elle. En réalité, il n'y avait rien à espérer pour l'Autriche en Bavière, bien qu'elle parlât de la séquestrer et de la garder en dépôt jusqu'à ce qu'on se fût entendu sur la Pologne et que les affaires de France prissent une tournure.

En désespoir de cause, l'Angleterre, voyant qu'il n'y avait pas moyen de ne pas offrir quelque chose à l'Autriche frustrée dans ses

appétits polonais, si on voulait qu'elle se décidât de bonne foi à se jeter avec toutes ses forces sur la France, l'Angleterre, disons-nous, s'était rabattue à lui proposer un agrandissement dans les Pays-Bas. Cet agrandissement eût consisté dans une ligne de forteresses à conquérir à nos dépens et s'étendant de la mer du Nord au grand duché de Luxembourg. La première trace de cette proposition faite par l'Angleterre se trouve, dit M. de Sybel [1], dans une dépêche de sir M. Eden à Lord Granville du 2 mars. Dans sa *Vie de Pitt*, et à l'occasion de la prise de Valenciennes par les Autrichiens, Lord Stanhope accuse l'empereur Léopold d'être en désaccord avec le système de désintéressement de Pitt. Si la dépêche du 2 mars ne suffisait pas à prouver que Pitt lui-même y avait renoncé, que son désintéressement antérieur n'était qu'un jeu, que le ministère anglais n'affectait du désintéressement que dans l'impossibilité d'obtenir des compensations territoriales en Pologne, la correspondance de Mercy avec Starhemberg le démontrerait amplement.

Quoi qu'il en soit, la première mention de l'accord de Pitt avec le cabinet de Vienne, relativement à l'agrandissement de l'Autriche dans les Pays-Bas, est dans une lettre de Mercy du 19 mai, écrite de Bruxelles, où il a suivi l'armée autrichienne. « Vous avez vu ma destination, dit-il à Starhemberg ; j'espère que l'on sera satisfait de la manière dont je tâcherai de la remplir, *en suivant les principes que Lord Auckland a paru agréer dans les conversations que nous avons eues avec lui à la Haye.* » Les Autrichiens faisaient alors le siège de Condé. Ils avaient besoin d'une place fortifiée à la limite de leur territoire. Ils craignaient de rester en l'air, n'ayant que des villes ouvertes ou qui n'avaient pas été mises en état de défense. Il est d'ailleurs peu probable que l'Autriche arrive toute seule à avoir raison de la Révolution française ; mais une circonstance qui mérite qu'on y fasse attention vient de se produire : l'ouest de la France est en état d'insurrection. Mercy n'a aucun moyen de contrôler les nouvelles reçues à cet égard, ni de mesurer l'étendue de l'insurrection. Il n'y croit pas beaucoup. Il craint que ce ne soient des mouvements locaux aisés à comprimer.

« Sans un appui, dit-il, ils ne prendront point la consistance nécessaire à les rendre décisifs ; cependant, ajoute-t-il, de toutes les chances ce seroit celle de laquelle il y auroit le plus de parti à tirer ; je crois même que sans elle — cette

1. *Histoire de l'Europe durant la Révolution française*, t. II, p. 231 de la traduction Dosquet.

chance, — tous les autres succès seroient insuffisants. Si les douze mille *verts* qu'on nous annonce étoient dans ce moment près des côtes de la Normandie ou de la Bretagne, je regarderois la contre-révolution comme infaillible, et, en nous ouvrant une porte de ce côté-ci, la grande aventure finiroit avec avantage et convenance pour tout le monde. Il me tarde de savoir ce qu'on en pense en Angleterre. »

Ce qu'on en pense en Angleterre se conçoit. On ne considère pas l'insurrection vendéenne de mauvais œil, mais, à l'exemple de Mercy, on est incrédule ; on attend qu'elle manifeste sa vitalité. On se tient sur la réserve, tout en l'encourageant du geste et de la voix. Tout à l'heure le ministère britannique, devant le développement qu'elle prendra, lui accordera plus de confiance, lui enverra des secours effectifs. L'Autriche souhaitera qu'elle réussisse, mais elle est moins à portée que l'Angleterre d'y mettre la main ; elle n'en a pas le moyen non plus. Mercy en suivra le progrès avec sollicitude. Il y revient continuellement dans la suite de la correspondance ; il en note chaque incident, conseille de la soutenir, propose des envois d'émigrés, de fusils, d'officiers, d'encouragements de toute sorte. L'Autriche ne fera rien. Elle est occupée ailleurs et trop loin, outre qu'elle est égoïste et ne consent qu'à des sacrifices d'un rapport immédiat et palpable.

Ce qui l'intéresse davantage, ce sont les agrandissements qu'elle convoite dans les Pays-Bas. Pitt consent d'autant plus volontiers à les accorder qu'ils ne lui coûtent rien à promettre. Le jour où il deviendra possible de les accorder en effet, il fera des restrictions, essaiera de borner l'appétit de l'Autriche et, dans tous les cas, en voudra sa part et cette part, sera le port de Dunkerque. Mercy ne se doute pas encore des vues de l'Angleterre sur cette ville. Il écrit, le 24 mai, au retour d'une excursion au camp de Famars que l'armée alliée a occupé récemment et dont la possession selon lui était indispensable à l'entreprise du siège de Valenciennes, qu'il a rencontré au camp de Famars le duc d'Yorck, accompagné de ses deux frères, les ducs de Kent et de Cumberland, venant se mettre à la tête des contingents anglais mis à la disposition de l'Autriche par le cabinet de Pitt.

Ici, l'imbroglio, c'est-à-dire la divergence profonde qui existe entre les projets de l'Angleterre et de la Hollande d'une part, et ceux du cabinet de Vienne, d'autre part, commence à se manifester. On a soumis au duc d'Yorck le plan des opérations à entamer. Il a envoyé ce plan à Londres, écrit Mercy, le 26 mai. On en a été satisfait,

puisqu'on y a décidé la jonction aux troupes autrichiennes des contingents anglais, hollandais et hanovriens. De plus, le cabinet de Saint-James propose à celui de Vienne de coopérer de concert au soutien de l'insurrection royaliste en Touraine, en Vendée et en Bretagne. Mercy suggère l'idée d'envoyer en Bretagne ou en Normandie l'état-major de Dumouriez avec quinze ou dix-huit cents transfuges français qui sont prêts à partir. On les embarquerait à Ostende sur des bâtiments de la marine anglaise. Il commet, d'ailleurs, une grande erreur. On conçoit qu'il envoie des émigrés aux insurgés royalistes de la Bretagne et de la Vendée ; on ne conçoit pas qu'il songe à leur envoyer l'état-major de Dumouriez et les quinze ou dix-huit cents transfuges qui sont des débris de l'armée commandée par Dumouriez et le Jeune Égalité, comme on appelait alors le duc de Chartres. Ce sont des Girondins, des modérés, des partisans de la constitution de 1791. Il n'y a rien de commun entre eux et les insurgés royalistes et catholiques de la Bretagne et de la Vendée. Aussi le projet tomba-t-il dans l'eau, quoiqu'après le 31 mai, l'insurrection girondine de Normandie eût permis de les utiliser d'une manière efficace. Au fait, le but de Mercy est surtout de s'en débarrasser. Le prince de Cobourg avait reçu de Vienne l'ordre de les expulser simplement. Le procédé paraissait trop sommaire à Cobourg et à Mercy. Celui-ci observe qu'ils ont suivi Dumouriez sur la promesse qu'on ne les abandonnera pas. Cobourg la leur a faite formellement. Il a surtout considéré l'intérêt qu'avait l'Autriche à désorganiser l'armée ennemie. Or voilà le prince de Cobourg placé dans l'alternative ou de manquer à sa parole ou d'exécuter les ordres envoyés par le cabinet de Vienne. Il faut trouver un expédient. Il y eut des tiraillements à n'en pas finir, et l'on s'arrêta à ne rien faire, c'est-à-dire que les réfugiés de l'armée de Dumouriez, mal vus plutôt que persécutés, se dispersèrent lentement. Quelques-uns gagnèrent l'Allemagne et la Hollande ; la plupart cherchèrent un refuge en Angleterre où ils furent mieux accueillis.

***

(La suite prochainement.)

CONFESSION, SOUVENIRS & BAVARDERIES

DE

FANI ROSEVAL

Actrice des Variétés Amusantes, en l'an III *

---

26 germinal au matin.

Colombine est donc venue ce matin avec Pierrot. Qu'est-ce qui les amène? Elle, c'est la joie enfantine de me faire constater son bonheur de devenir libre. Et lui? C'est le même sentiment. Il veut avancer ses affaires auprès de moi, qu'il idolâtre et qu'il veut épouser, en me montrant bien clairement qu'il n'y a plus d'obstacle. C'est la dernière fois qu'ils sont ensemble. Elle va rentrer dans le domicile paternel. Panche n'en est pas trop fâché, nourrissant l'espérance, — peut-être incertaine, — que Ceyrat n'aura plus de prétexte pour lui venir rompre les os.

Au vrai, ce Ceyrat est beau. S'il n'avait pas de ce je ne sais quoi d'effaré, qui va de l'insolence à l'aplatissement et que lui a donné le culte de la République, il serait un homme acceptable. On dit qu'avant le règne du Jacobinisme, il était brave, intelligent, aimable compagnon. Le voici un sot, tout à plat, pour avoir pris au sérieux les maximes jacobines et tous ces niguedouilles hérissés qui ont gouverné la France pendant ces dernières années. Faut-il essayer de le remettre à hauteur d'appui? et supposer que l'amour sera pour lui, comme il paraît l'être pour Colombine, le commencement de la sagesse?

Pendant tout le mois de pluviôse, ce mirliflore sans-culotte a eu en idée de m'accabler de visites, de bouquets et de cadeaux. Je le poussais dehors et je jettais par la fenêtre ses présens qui arrivaient dans la rue plus vite que lui. Depuis le 12 germinal, lui et Cas-

* Voir la livraison de novembre 1885.

marie antoinette sous la figure de themis, les traits que la rage lance contre elle
viennent se briser contre l'égide de la sagesse qui la protege; l'ame d'antoinette, de l'honnête gen

Je vois une auguste déesse,
ce qu'a droite vengeresse
fait briler un glaive tranchant;
dans sa gauche est une balance,
que ni fraude ni violence
ne forcent au moindre penchant
c'est antoinette, c'est elle même
orné de l'eclat le plus beau.
son front porte ce diadème
que l'erreur prend pour un bandeau

sandre portent la tête basse. Il semblerait qu'ils la voudraient relever, d'où l'on peut prévoir que les Jacobins préparent un nouveau coup, mieux entendu. Colombine est prête à jurer que ce qui encourage mes deux adorateurs dans leurs fumées ambitieuses, c'est, pour Alcibiade, qu'il veut devenir puissant pour m'éblouir ; pour Panche. qui ne se fait pas d'illusion sur ses attraits, il aspire à devenir le maître pour me contraindre. Son haut grade dans la Franc-Maçonnerie, la terreur qu'il a exercée, l'habitude qu'il a aux coups de main, en ont fait un effronté. C'est un Cassandre qui tourne au Sacripant.

Mais je lui prépare plus de chicotin que de sucre, et ne crains ni lui ni autre. Je sais bien que ce tems-ci, c'est comme cette pièce des Variétés qui mit les Jeannot et les Pointu si fort en honneur : *Jeannot ou les battus paient l'amende*, c'est un gouvernement où les battus paient l'amende. Si mon Sacripant-Cassandre parvenait à m'enlever, comme il est arrivé à bien d'honnêtes filles, j'en serais pour mes cris. Les bayleux de Paris me regarderaient passer et puis c'est tout. Il a cet enlèvement en intention, parce que je demeure près de l'endroit où il demeure lui-même, dans la section où il a été tout puissant et dont il connaît tous les scélérats de Septembriseurs, qu'il a commandés. De fait, mon logis, au coin de la rue des Fossoyeurs, ci-devant Saint-Sulpice, et de la rue de Vaugirard, en face de la muraille du Luxembourg, presque vis-à-vis l'endroit où se trouvait jadis le Calvaire, est comme en un désert. Mais la maison est solide comme une forteresse et j'imagine que Lorenz et Méro, accompagnés par Camera, plus sombre encore et aussi courageuse que son mari, — sans compter Médor et son fils, — mettraient bien en fuite une compagnie de sectionnaires. Je crois que je vais rabâcher de mon grand couteau fermant qui ne me quitte jamais et dont je sais me servir, ainsi qu'on le verra bientôt. Enfin les armes ne manquent pas, et — ma bonne vérité ! je suis une radoteuse, — l'on sait que Méro a toujours à sa disposition une troupe de petits artisans bons brétailleurs.

Je ne tardai pas à mettre dehors mon infante et son ci-devant mari. Mais je recommandai à la belle de me venir voir, voulant savoir à quoi m'en tenir sur ce Calas, et à Pierrot, au contraire, de prendre garde de mettre les pieds ici avant que ce divorce ait cessé d'être un pour-parler. Toutefois, me rappelant brusquement que le bon Père m'a morigénée un jour sur les sacremens et notamment sur le

mariage, qui serait un sacrement, à ce qu'il dit, (et un sacrement est une chose qui échappe, à ce qu'il paraît, à la puissance des hommes,) j'empaumai à mon tour un discours sur le divorce et que c'était une vilaine chose. Et puis je me mis à rire comme un masque, à la pensée de Fani Roseval prêchant la morale publique, ce qui fit de mon sermon tout simplement un épouvantail de chenevière ; et là-dessus je me mis à frapper du poing de rage d'avoir ri et d'avoir ainsi paru une hypocrite, une pure mangeuse d'images. Je me repris un peu en recommandant à Pierrot de ménager désormais l'austère Panche, ne voulant pas qu'on me mette un de mes amoureux en civière. Ceyrat me regarda, faisant une moue longue d'une aune. Mais je le fixai, à mon tour, avec mon air de reine d'Antioche et il partit fort disposé à chanter plus allègrement que jamais le *Te deon* raboteux sur les reins du Vénérable.

Il faut reconnaître que c'est un peu ce que je cherchais. Je ne puis m'expliquer l'espèce de joie méchante que j'éprouve à voir donner des camouflets à ce personnage-là. J'imagine que c'est qu'il ressemble à Jérôme Petion. Il est très ridicule, gros, rouge, poussif, toujours suant, rendu à demi imbécile par mille singeries de franc-maçonnerie, auxquelles il croit comme à un louis d'or ; avec cela hardi, vicieux, capable de tout, et, quand il ne s'essuie pas, très vigoureux pour un homme de 45 ans ; et, quand il ne s'agit pas de république, très malin et rusé. J'ai déjà dit qu'il a fait mourir sa femme à cause de coups. J'ai la rage de les lui rendre ou faire rendre et je me dis parfois que je l'épouserai rien que pour avoir le droit de le battre comme un tapis.

Mais voici mes tourtereaux de divorce partis. Colombine m'a dit à l'oreille qu'elle viendrait demain prendre de moi des leçons de sagesse et de décence. N'est-ce pas pour en mourir ! Elle ajoute que je n'ai jamais dû être aussi charmante et que cet air chiffonné qui règne dans le déshabillé me va à merveille, et qu'elle est bien contente que Calas ne me veuille pas venir voir en ce moment ; et qu'elle viendra donc m'en parler.

J'ai été à cloche-pied me regarder dans mon miroir. Il est vrai que cela serait un meurtre, un crime contre l'humanité que, étant si jolie, je n'aimasse personne. Pourtant, qui est-ce qui voudrait, étant honnête homme, supporter qu'on prétende qu'il va épouser Fani Roseval ? Au vrai, ce ne serait pas moi, si j'étais un homme ! Alors, qui donc ? Pourtant encore, le bon Père ne dit-il pas que me voici très

pure aux yeux du Seigneur qui était la pureté même. Pourquoi ne le serais-je pas aux yeux d'un honnête homme, qui est, il me semble, ce qui en ce monde se rapproche le plus de Dieu.

Je reviens me pelotonner dans mon fauteuil, entre le coin de mon feu allumé, qui brûle clair, et la fenêtre ouverte. Voici un gai rayon de soleil qui entre par là. Il a fait un bond et il s'arrête, comme un amoureux étonné qui a bondi dans la maison de sa belle et qui cherche à s'y reconnaître. Le voici, il me semble que c'est lui qui m'apporte un parfum de fleurs nouvelles, il s'avance gaîment, touchant mes livres et mes bijoux et ma harpe auxquels il donne un rayon d'or en signe de bienvenue, et mes pistolets et mes poignards, dont il parait s'éloigner avec un saut de colère. Tu as bien tort de te fâcher contre ces armes, beau soleil. Si tu es aussi fier et pur que tu es brillant, pardonne à Fani Roseval, ce sont ses bons amis que ces armes et ils ont bien protégé son honneur. Il reprend sa course, sournoisement, furetant dans tous les coins, jusqu'à ce qu'il ait trouvé ce qu'il cherchait, mon visage, et il gambade, ivre de joie, sautant jusqu'aux dorures du plafond, comme un page qui s'avance hypocritement cherchant à dérober le ruban de la comtesse et qui bondit en l'emportant. Il a laissé, avec ses baisers si délicatement chauds, ce cher rayon, cent parfums sur mon visage, cent parfums que j'avais oubliés et qu'il a dérobés pour moi à ces arbres du Jardin du Luxembourg dont j'aperçois les feuilles fraîches au-dessus de la muraille.

Mais le bon Père ne veut pas que je me mette en rêverie. Il s'inquiète de voir entrer dans mon cerveau, jusqu'ici froid comme une corde à puits et dans mon cœur sec comme pendu, ces pensées amollissantes.

Que faire! Me voici enfermée comme une souris dans une ratière. Musiquer? J'en suis lasse, et d'ailleurs pour qui? Lire? C'est surprenant comme par ce tems-ci on a peu en sentiment le désir de lire! Le goût de la lecture a disparu depuis qu'on a tant de bruit autour de soi et qu'on est toujours près d'avoir le cou coupé. Relire les lettres de Léandre? Je les sais par cœur. Essayer de refaire le portrait de Valère? A force de le refaire, il ne ressemble plus, et je lui fais une barbe comme au Solon que Louis David m'enseignait à faire en 1783! Prier? Je ne puis pas, non, au vrai. Je ne puis pas dire cette belle prière que le Père m'a enseignée et qui me fait presque pleurer quand je pense au doux Seigneur qui nous l'a apprise: non, je ne veux pas dire: pardonnez-nous comme nous par-

donnons. Je ne veux pas pardonner. Rester là à songer creux? Non, non! c'est encore pis que tout.

Ah! qu'est-ce qu'il y a donc dans ma cervelle, où tout se choque? Le Père a raison de dire que j'ai une âme de sauvage sur laquelle on a commencé à vernir du christianisme. Je regarde à la fois mon crucifix et ce couteau d'où je n'ai pas voulu faire enlever le sang caillé, qu'on saura bientôt. Mais, au moins, doux et bon Seigneur, vous savez que mon corps est pur et mon âme fière. Gardez-moi la pureté et la fierté pour celui que je dois aimer, si je dois aimer, ou pour vous, si je ne dois pas être aimée par un honnête homme.

On voit que je tourne autour du bord, ainsi qu'on fait quand on a un précipice à franchir, et ce précipice, c'est l'année 1788, où je devins la vilaine dont on parlait. Aujourd'hui je ne comprends plus la folie qui m'a poussée à me jouer à moi-même le tour le plus sanglant sans raison, sans profit, par pure sottise, par inutile effronterie, par défi jeté au reste des mortels; et en surplus, comme le P. me l'a expliqué depuis, il faut qu'il y ait là quelque diablerie; car on ne saurait comprendre quelqu'un qui se coupe les oreilles et le nez pour en paraître plus beau.

Mais il faut franchir le précipice et reconnaître que rien n'a été plus affiché que ma mauvaise renommée.

Année 1788.

J'entrai donc à la Comédie-Italienne en 1788, peu après Mesdemoiselles Saint-Aubin et Cretu. Je dis Mesdemoiselles, car il faut savoir que, aux théâtres de l'Opéra, comme à la Comédie-Italienne, on donnait le titre de *Mademoiselle* à toutes les actrices, même aux duègnes et à celles dont les maris jouaient sur le même théâtre. A la Comédie-Française, le titre de Mesdames commençait à l'emporter, Mesdemoiselles restait aux pensionnaires. Au *Théâtre de Monsieur*, c'était Mesdames pour tout le monde.

Je ne fus pas trop mal voulue de Mlle *du Gazon*, qui était notre doyenne, ayant été reçue en 1776, mais fort grimacée par *Adelina* et *Lescot*, qui étaient des anciennes ayant été reçues en 1780. Elles étaient, d'ailleurs, jeunes encore, fort voulues, et célèbres, comme on sait, par leurs galanteries. Une seule de ces filles de la Comédie s'empressa à me faire bel accueil, et ce fut *Carline*. Mais je ne pus la supporter.

On disait qu'elle était une dévote, et c'était pis pour moi que de balayer les égouts et de vivre sous le gibet de Montfaucon, et je mettais un vieux mouvement de Genève, comme Melle Guimard — qui avait alors 45 ans et cherchait un époux, — bien au-dessus d'un être allant à la messe. Carline, qui était plus qu'une dévote, je dis une sainte, y allait tous les jours avec son époux et ses enfans, et elle rendait le pain bénit, non par dérision ou par affichage, comme le firent Duthé et Colombe, mais par piété, et je veux dire en passant, pour

l'avoir entendu souvent répéter, que les comédiens du Théâtre-Italien étaient les seuls, en France, à n'être pas excommuniés.

C'était une chose à remarquer : au milieu de ce monde d'impures et d'aimables fanfreluches, parmi tous ces êtres d'une suffisance à crosser, d'un persifflage attérant, d'une insolence à rendre fou et d'une débauche qui suffit, à ce que dit le P. Barthélemy, à expliquer la Révolution, Carline était respectée au-dessus de tout. Elle recevait ce qu'il y avait de mieux parmi les exquis de la Cour et de la Ville ; on entend que je veux indiquer les gens sérieux et point faisant métier d'impiété.

Quand elle vit ma sotte mauvaise grâce qui allait jusqu'à une mine furibonde quand elle me parlait, elle s'éloigna sans colère et sans mépris, avec un soupçon de tristesse. On eût dit qu'elle seule comprenait qu'il n'y avait en moi que le fanfaronnage du vice et que j'étais aussi pure qu'elle avec la vilaine célébrité d'Adeline, avec les mots lestes de Sophie Arnould et la hantise des plus mauvaises compagnies, sauf de Raucourt, qui ne fut jamais le saint de mon Evangile. Elle aussi essaya vainement d'avoir mon amitié. Elle et Carline, c'était bien la bascule du monde des comédiennes, l'une étant tout en haut vers le ciel et l'autre en bas dans la boue. Je résistai donc aux mille emmiellures et trigauderies que tenta Raucourt pour être avec moi du dernier bien et cela finit pour elle par avoir les yeux gros comme les poings, par les soufflets que je lui donnai enfin pour m'en débarasser et en lui disant tout nettement que je ne pouvais la voir sans songer à l'égout de Montmartre, — justement où, le 2 pluviôse dernier, nous allâmes jeter les cendres du mannequin de Marat que nous avions été brûler dans la cour même des jacobins. — Je la renvoyai ainsi à sa loge de franc-maçonnerie femelle.

Je voudrais bien revoir Carline et lui dire que quand j'aurai anéanti mes ennemis et découvert mon ami, je veux devenir ce qu'elle était, aussi pieuse et aussi respectée.

Mesdames *Solier* et *Solanges* qui étaient chez nous, l'une première danseuse, l'autre danseuse en double, et qui jalousaient le talent que j'ai d'être à la fois danseuse et comédienne, me voulurent piquer au vif. Mais j'ai un fond de caustique et l'épigramme en main. Je fis taire le corps de ballet. Et, quand j'eus utilisé mon troisième talent, qui est de faire des couplets et de tourner des vers satyriques, je fus exécrée de toute la troupe, mais portée aux nues, mise au ton de l'étiquette et d'une vogue à faire pâlir les comédiennes les plus faux-filées.

Je ne parle pas de Clairval, qui gronda quelque tems autour de moi comme un vieux chien édenté, sous ombre que je lui devais de la reconnaissance, et dont je me débarassai en lui disant que je lui montrerais ma gratitude le jour où l'on célèbrerait ses noces d'or de Comédien italien ; et, comme on venait de célébrer ses noces d'argent l'année précédente, cela l'obligea à battre la retraite et à tenir désormais son fier avec moi.

Je débutai dans *Fanchette* ou l'*Heureuse Epreuve*, comédie en deux actes, en prose, mais mêlés d'ariettes de MM. d'Alayrac et des Fontaines.

Je cherche ce qui explique surtout le succès tout à fait hors de prix que j'eus, et je dis surtout hors de prix avec mon talent qui, ainsi que je le dirai, mieux, n'était pas grand. C'est qu'on trouvait que je ne ressemblais à rien, que tout était *naturel* en moi ; que j'avais une sensibilité *naturelle*, un esprit *naturel*, un talent *naturel*, des gestes *naturels* et, comme la nature était à la mode,

j'étais menée par les mêmes chevaux et m'en allais à bride abattue vers la renommée. Tilly, qui dominait dans nos coulisses par son esprit, son courage, ses galanteries et sa méchanceté, disait que je « sentois le fruit vert. » C'était vrai. Je parlerai de lui tout à l'heure.

Ce que je reçus de bouquets, de cadeaux, de visites, de lettres, après ce brillant début, on peut l'imaginer, d'un siècle riche, galant et où les comédiennes étaient comme les reines d'un tournoi où l'argent se battait contre le courage, l'effronterie, l'élégance, la débauche, la folie et l'esprit.

C'était au commencement, j'étais curieuse, et, comme je l'ai dit, les misérables qui ont fait mon éducation ne m'avaient laissé rien ignorer, ni rien redouter, mais tout vouloir et désirer, et sans autre frein que le hasard. Je lus donc ces lettres. Il y en avait plusieurs centaines. Il n'y en eut qu'une qui me frappa. Mais elle me frappa vivement. Elle fut pour quelque chose dans cette bizarrerie qui me retint de tomber dans la débauche où je laissai croire que j'étais, et, pour tout dire, elle est de celui que je nomme Léandre et que j'attens.

Je l'ai lue, cette lettre ; mais je la sais par cœur, l'ayant lue et relue ainsi que les autres billets qu'il me fit tenir, et qui sont tout ce que je sus de lui, et qui m'étaient toujours rendus d'une façon discrète.

« Je ne connois rien de vous que vos yeux, Mademoiselle, et c'est sur vos « yeux que je vous demande votre main. Je ne sais pas si vous êtes belle, si « vous êtes grande ou petite, bien ou mal faite. Je ne désire pas de vous voir « bossue. Malgré cela, et quand même vous le seriez, je vous demande encore « votre main. Vos yeux suffisent à mon bonheur et c'est eux que je veux épou- « ser. Cela suffit à vous dire que je ne suis point passionné pour vous. J'espère « que je le deviendrai et même j'en suis assuré. Que ceci donc ne vous arrête « pas. Mais il est bien vrai que c'est par pitié pour vous que je vous supplie de « m'épouser. Je n'ai jamais vu ni imaginé, et personne n'a vu ni imaginé des yeux plus fiers, plus altiers, plus souverains. Ce sont des yeux de reine superbe, des yeux qui indiquent le cœur le plus hautain, l'esprit le plus « noble, l'âme la plus élevée. Cela m'a saisi dès l'heure que vous êtes entrée « en scène. Je ne les ai pas quittés des mieus, je n'ai plus vu qu'eux, et, « quand je suis sorti du théâtre, j'ai pleuré comme une petite fille. Je rêvais « d'une fille de roi qui serait tombée entre les mains de saltimbanques qui « l'outrageraient et en feraient une prostituée. Vous ne pourrez jamais, en « effet, résister aux tentations dans la mauvaise compagnie où vous entrez. « Vous deviendrez semblable à toutes ces courtisanes qui vont être vos com- « pagnes. Adieu la fierté et la noblesse de ces beaux yeux divins. C'est pour « vous, pour vous sauver du péril, eux et vous, que je vous offre mon nom « et ma fortune.

« Ma fortune est considérable. J'ai 21 ans et j'en suis le maître. Mon nom « est aussi connu que celui de M. de Voltaire. J'ai du courage, de la volonté. « Je suis bien fait. J'ai en sentiment le désir de l'honneur et de la religion.

« Si vous acceptez d'être mon épouse, je sais que vous en remplirez les de- « voirs avec fidélité. Vos yeux, — ah ! les yeux admirables et dignes du ciel — « me l'ont dit. Si donc vous consentez, ne jouez pas demain. Ce sera le signe que vous acceptez, et cela vaudra un engagement réciproque. Alors je me « montrerai. Vous saurez mon nom. Je vous ferai connaître à ma mère et à ma « sœur — mon père est mort — qui seront heureuses de me savoir heureux.

« Je suis également certain que vous n'agirez pas par pure curiosité. Car, *en ce* « *moment,* vous êtes l'honneur, la fierté, la dignité même. Mais si vous me « refusez, vous ne les serez pas longtems. »

Il ne me vint pas en pensée que cette lettre pouvait être de quelqu'un qui me tirait une botte, ou qui était fou. Je crus ne pas me tromper en devinant que cela venait d'un homme sincère, innocent et fort naïf. On n'imagine pas que j'aurais pu prendre cette offre au sérieux. Je jouai donc le lendemain comme je le devais. Mais ce fut la seule lettre que j'encoffrai de toutes celles qui me vinrent alors et qui m'offraient les trésors des Incas. J'ai dit aussi que cette lettre fallotte me piqua au jeu. J'y pensai souvent pour vouloir qu'elle se trompât en assurant que je ne saurais garder mon honneur au milieu de ces filles et de ces jolis-cœurs, ni mon sang-froid parmi ces persifleurs et ces mal-disantes.

Je fus donc si bien voulue du public, tellement choyée à la Ville, et moi, de mon estoc, en si bonne volonté que le comité de la Comédie, qui se composait de tous les acteurs reçus et qui dirigeait les affaires sous la surveillance des gentilshommes de la Chambre, me mit à tout. J'étais comme un jeune oiseau qui sort du nid, voulant tout voir, j'étais curieuse comme une mouche bourdonnante ; et, quand il s'agissait de fortune et de nouveauté, je n'y aurais pas entendu Dieu tonner : j'allais comme une perdue. Ma curiosité se posa sur le théâtre avant d'aller sur la galanterie.

J'en eus bientôt assez de ce théâtre et par-dessus les yeux et je me ratrappai les années suivantes par cent caprices insoutenables, mauvaise volonté et paresse attérante et par aller alors de théâtre en théâtre, débutant de ci de là, sans laisser mon nom nulle part ; changeant de nom à chaque rôle, aussi bien sur les petits théâtres que chez les grands, jusqu'à ce que je vinsse, pour les causes qu'on saura, aux Variétés Amusantes.

Mais enfin, cette année-là, je dis en 1788, je jouai quasi dans tout, dans la *Muse confidente,* de Marivaux, que l'on reprit, dans le *Rival confident*, comédie également en deux actes, en prose et à ariettes de *Forgeot* et de *Grétry* ; dans *Sargines* ou l'*Élève de l'amour*, comédie lyrique, toujours en prose et à ariettes, mais cette fois en 4 actes et de *Monvel* et de *d'Alayrac.*

C'est à ce sujet que je connus Monvel qui devait devenir célèbre avec les *Victimes cloîtrées,* et qui me déplut par sa suffisance vilaine, au-delà de tout.

Après chacune de mes créations, j'étais gratieusée d'un billet de mon inconnu toujours plein de candeur, ne voyant jamais que mes yeux, et toujours m'offrant son nom, sans aucune chiffonnerie pour les mauvais bruits qui commençaient à courir sur moi. Il était toujours tranquille comme un pied-d'estal, et ne se dragonnant pas la tête de ce que je ne faisais nul cas de ses recommandations, ne voyant en moi que mes yeux, hormis quand il m'écrivit après *Sargines.* Il y avait là quelque chose qui me rappelait la scélératesse des philosophes francs-maçons qui m'avaient élevée comme on fait d'un chien pour qu'il soit un chien savant, et cela m'avait mis en belle colère. Cette fois-là donc il entendit ma voix et elle le ravit par sa fierté et son ton impérieux, comme le faisaient mes yeux.

Je reviens à mes exploits dans les jardinets de Thalie. J'échappai *Sophie et Derville,* un insupportable petit acte de Mlle *de Saint-Léger.* Mais je brillai du plus vif éclat dans le *Siège de Mézières,* comédie en trois actes et en vers libres, mêlés d'intermèdes, où le vieux M. *de Rozoi* — dont ce fut les derniers

exploits, car il mourut peu après — m'avait donné un rôle également de récit et de danse, à la grande fureur de Mlle *Simonet,* qui doublait Mlle Solier comme première danseuse et à qui le rôle revenait. Mais c'était un toton pour l'esprit, longue et plate comme l'épée de Charlemagne, en surplus légère comme une bulle de savon, et je n'en dirai pas plus. Je fus également portée aux nues dans les *Trois Déesses rivales, ou le Double Jugement de Pâris.* C'est un opéra comique en un acte et en vers, mêlé de danses et d'ariettes, du bon *M. de Piis* et d'un M. *de Propiac,* un musicien qui avait donné, au théâtre de la rue Favart, l'année précédente, *Isabelle et Rosalie.* Pour Piis, j'ai bon souvenir qu'il me dit, à la fin de l'année de 1793, quand je le rencontrai fort penaud et tremblant, comme tous les auteurs dramatiques d'alors, sauf Laya, il me dit donc qu'il n'avait encore fait jouer que 31 pièces très exactement, et qu'il voulait garder sa tête pour en faire jouer cent. Il ne voulut pas démordre à moins, et il se sauva en claquant des mâchoires, quand je lui dis que j'allais tirer les oreilles à Saint-Just pour me faire mettre en prison. Vaut-il la peine d'écrire que ce M. de Propriac était une sorte de roquentin, que je fus contrainte de regarder avec mes yeux de chat sauvage ?

Pour le faire court, et comme je ne promets pas de parler toujours autant des pièces de théâtre, je dirai que les années 1788 et 1789 furent les plus fécondes pour la Comédie-Italienne — je prie nos persiffleurs et caustiques de ne pas rire, je parle de la fécondité de Melpomène et de ses Sœurs purement et je n'ai jamais aimé les expressions fourchues. — Toutefois, l'an 1789 le fut moins que l'autre n'ayant eu que onze nouveautés, quand 1788 en avait eu 19; et que l'on tienne ce compte pour exact.

On peut être assuré également que mes succès ne mirent pas mes affaires en meilleur ordre d'amitié dans les coulisses de la Comédie. Au vrai toutefois, il ne faudrait pas s'y tromper. Nous nous y détestions toutes, et cela est bien naturel, puisque nous nous voyions toutes dans notre laideur intérieure, et que la plupart d'entre les actrices chassaient la même bête ; mais, aussi bien dans les petits théâtres que dans les quatre grands, il n'y avait nulle grossièreté. Il fallait être poli, comme il fallait être propre, sous peine de tomber dans un furieux discrédit. On ne saurait imaginer l'influence et la nécessité de la politesse dans toutes les branches de la société française d'alors. Cela était presque comme l'honneur, et il fallait en avoir à tout prix, y fût-on aussi mal disposé que possible. Les financiers eux-mêmes, les plus près d'être des maroufles, étaient forcés d'être polis sous peine qu'on leur rappelât de mille façons blessantes qu'ils étaient des laquais parvenus.

On peut bien gager que les agréables de la Cour ne venaient pas dans nos coulisses pour nous parler chiens, cerfs et sangliers, ou les auteurs pour nous réciter les sages conseils du législateur du Parnasse ; on se persifflait, on se raillait sans miséricorde, on faisait les cinq sens de nature pour mettre les compagnes en rage muc et trouver une partie faible et pousser, pousser toujours dans ce sens-là ; les mots à l'emporte-pièce étaient la monnaie courante ; il fallait savoir sourire en grinçant des dents et n'être jamais à plat sous peine d'y rester et de ne plus valoir mieux qu'une vachère, aux enchères des mirliflores et des fermiers généraux. Mais, encore une fois, s'il y avait dans nos coulisses des acteurs, des auteurs, des financiers, gens vantards et volontiers malotrus, si on l'eût permis, c'étaient les gens de la Cour qui y étaient les per-

sonnages importants, et qui y donnaient le ton, parce que nous les préférions aux autres. Pourquoi cette préférence ? C'est qu'ils avaient des qualités de délicatesse qui nous aidaient à les tenir dans nos filets quand une fois ils y étaient. Mais cela nous mènerait loin. Je veux dire seulement que ce fut en 1791 qu'on commença à injurier avec lourdise et grossièreté aux foyers des théâtres.

Pour moi j'étais particulière là-dessus, je dis sur la politesse. J'ai toujours eu un flair pour sentir ce qui est bas et ridicule chez les gens et une véritable colère contre ces espèces-là. Cela me donnait une tournure hautaine, qui m'allait bien. Aussi, taquine comme une mouche, éveillée comme un jeune chat, résolue comme un dogue — une ménagerie de bêtes féroces, disait le pauvre Suleau, en parlant de moi, — j'étais devenue, de détestée que j'étais jadis, exécrée, et j'en étais heureuse au possible.

Il n'y avait qu'Adeline qui me tînt tête. Elle était fort célèbre chez nous par sa vogue galante, qu'on ne pouvait pas bien expliquer. Elle était sans doute très bien faite quoique petite ; elle avait un talent fort ordinaire, mais, surtout, elle avait un teint si singulièrement pâle et une bouche si grande, avec des lèvres si pincées, qu'on la surnommait la *Tête de mort*. Pourtant elle était aussi courue que l'avaient été Duthé, Sophie Arnould et Guimard. Est-ce parce qu'elle avait un esprit très caustique et de l'insolence ? Cela y était pour quelque chose, mais je découvre la cause pourquoi elle était à la mode et je la dirai, parce que cela peint bien cette vilaine partie de la société de l'Ancien Régime qui a entraîné tout le reste dans la Révolution, à ce que croit le P. Barthélemy. Le grand attrait d'Adeline, c'est qu'elle avait une sorte d'indécence réservée, de cynisme modeste, d'effronterie qui se faisait voir en se cachant à demi, et le tout formant une coquetterie qui avait le piquant du vice avec les apparentes rigueurs de la vertu.

Comme elle s'appuyait sur Tilly, sur le petit Sartine, qui ne songeait pas encore à *Mlle de Ste Amaranthe*, et sur *Veimerange*, le directeur des postes et relais de France, le bras droit de *M. de Calonne*, elle se croyait forte contre moi qui n'avais aucun protecteur attitré. Je ne m'inquiétais pas d'elle. Mais je ne perdais aucune occasion de lui indiquer finement qu'elle sentait le rance et que j'étais fraîche comme une rose. Je ne la nommais que la *doyenne*. En effet, quoiqu'elle n'eût pas encore trente ans, après du Gazon et Gontier, elle était la plus ancienne.

Le milieu très poli et très spirituel où l'on vivait alors rendait la peau très sensible, tout tournait sur des piqûres d'épingles qui mettaient les gens en rage et qui faisaient plus d'effet qu'aujourd'hui les plus violentes injures. « Nous allons le montrer tout à l'heure. »

Je ne sais plus bien à quel moment c'était de l'année 1789. Mais je sais qu'il y avait dans notre foyer l'affiche ainsi conçue :

ROSE D'AMOUR ET CARLOMAN, *comédie historique*,

EN STYLE GAULOIS,

en trois actes, mêlés d'ariettes, composée par MM. du Breuil et Cambini, en 1778, remise en vers françois *avec quelques changemens*.

Elle devait jouer le rôle de *Rose d'amour* et elle était irritée parce que j'avais

demandé qu'on changeât le titre en celui de *Souci d'amour*, comme quadrant mieux avec le teint de l'héroïne.

— Veux-tu que je te tire ton horoscope, petite ? me dit-elle.

— Comment, l'avenir aussi ! Je croyais que tu n'avais de relations qu'avec le passé !

On devine le rire. Elle tint bon.

— C'est par amitié, et pour te dire que tu iras loin et monteras haut, car tu es une personne de marque.

Au vrai, les rieurs tournèrent de son côté : elle faisait allusion à ce petit pointillé d'un beau bleu, que j'ai dit que j'ai sur l'épaule et qui représente je ne sais quoi, une couronne, une clef, un poignard, une lettre de cabale. Je ne perdis pas le sens.

— Tu sors de ta sphère, dis-je en souriant. Tu vois, Rose d'amour.

Et je montrai les mots *en style gaulois*, qui étaient sur l'affiche. Ce n'était rien, mais les esprits, comme j'ai dit, étaient si tendus et si fins, que l'idée d'affubler la *doyenne* de quelque chose de gaulois parut du plus bel air, et les rieurs me revinrent et cela tourna au triomphe, quand j'ajoutai :

— En style gaulois ! On ne nous dit pas qui est chargé de le mettre en français. Moi je le sais. C'est M. de Veimeranges. Heureusement, d'ailleurs, qu'on nous promet quelques changemens. Cela fera bien, en rose, beaucoup de rose.

Je montrai d'un geste vague la face blême de *Tête de mort*. Adeline resta écrasée. Encore une fois, je rappelle cela pour montrer combien l'on avait l'esprit aiguisé et sensible.

Tilly ne prit point part à l'escarmouche. Il y avait entre nous une haine muette. Il savait que je le méprisais parce que avec le meilleur ton et un courage indomptable, il avait un fonds de férocité, de corruption et d'indélicatesse que rien n'effrayait. Mais il avait reconnu que je suis encore plus féroce que lui et plus indomptable encore et, en outre de cela, quelque chose d'élevé qu'il ne pouvait comprendre.

— Est-ce que tu serais la reine des Incas ? me dit-il un jour brusquement.

— Tu brûles, Tilly, lui dis-je en riant. Seulement, il ne me reste à moi que l'orgueil des princes, mes ancêtres. C'est Adeline qui a hérité de leurs trésors. Tiens-t-y.

Il me regarda de son œil noir et cruel, — car on disait que l'argent d'Adeline, c'est-à-dire de Veimeranges et le sien n'étaient pas bien séparés, et c'était peut-être une calomnie. — En tous cas, il vit dans mon œil une résolution aussi cruelle que la sienne. Depuis lors, il ne me tutoya plus, et nous n'eûmes plus jamais l'air de nous voir.

A la fin de cette année 1788, je reçus une lettre de Léandre. — Je lui donnais déjà ce nom :

« Je suis, Mademoiselle, le plus malheureux des mortels. Il y a un an, je vous estimois et ne vous aimois pas, et je voulois vous épouser. Aujourd'hui je vous adore et je vous méprise. J'aimerais mieux mourir que de vous donner mon nom. Ce que j'avais prévu est arrivé. Vous avez la renommée d'être une impure. Mais, à force de penser à vous et à vos yeux de reine, je suis devenu amoureux fou. Eh ! ces beaux yeux, si purs et si fiers, comme ils m'ont trompé ! Et comme ils me trompent encore ! Car ils sont toujours aussi nobles et aussi hautains. Pourtant, quand on parle de Stella Basoa, c'est autant que si on

nommait Duthé ou Guimard, ou Colombe, ou la Verrières, ou la Maillard, ou Rosalie, ou Sophie Arnould, ou Olympe de Gouges, ou Adeline, ou Raucourt, ou..... Je voudrais qu'il y en eût encore des millions d'autres pour pouvoir vous pardonner un peu. Je ne vous écrirai plus si je puis. »

Les deux dernières phrases me parurent très profondes et très touchantes. Mais le pauvre garçon avait raison. Ma réputation était devenue, en quelques mois, au-dessous de tout.

Quand Léandre lira ces Souvenirs et confessions, il se demandera, avec surprise, quelle est l'inconséquence qui m'a poussée à me faire passer pour libertine, à me laisser ranger parmi les impures, quand, en dedans de moi, j'étais fière de me dire qu'il n'y avait pas de rosière qui le fût autant que cette Stella Basoa dont les mots lestes couraient la ville, et à qui l'on attribuait, sans qu'elle s'en défendît, cent aventures galantes. J'en ai déjà touché quelques mots, et je voudrais passer là-dessus comme chat sur braise. Mais je me suis fait une affaire capitale de dire toujours la vérité. Au fond, je n'y comprends plus rien aujourd'hui ; mais voici le tout sur ce mélange de cynisme extérieur et de pudeur en dedans de moi.

Il faut se rappeler ce que j'ai avoué, que j'étais une enfant fière, sauvage, détestant toute entrave, haïssant la bassesse, comme un chat qui secoue les taches de boue qui seraient sur sa fourrure ; d'ailleurs sans coquetterie et avec le sens de l'honneur. Et voilà ce qui m'a sauvée, avec ceci que je me voyais gueuse mais fille de roi, ayant des sujets déguenillés mais dévoués, et ainsi étant, de mon estoc, d'une sorte différente et même supérieure à tous les faquins, à toutes les vilaines, à tous les petits-maîtres, si panachés qu'ils fussent, et, en un sens, l'égale de la Reine.

Ce qui m'a perdue, c'est que élevée au vagabondage par un père qui avait une sorte de folie orgueilleuse contre ce qui était au-dessus de cette terre, orgueilleuse moi-même avec excès, méprisant tout ce qui n'était pas moi, et singulièrement l'opinion publique et les convenances sociales, je tombai entre les mains de philosophes dont le moindre crime fut de me persuader que la délicatesse et la modestie n'étaient que timidité, esclavage et hypocrisie. Bien m'en prit que leur éducation philosophique ne put triompher complètement de ma fierté naturelle et de mon instinct de l'honneur.

Ah ! les misérables qui firent sur moi leur expérience de métaphysique, d'impiété et de franc-maçonnerie ! Ils se disaient *philanthropes* — et c'est en 1782 que l'on entendit ce mot pour la première fois, j'avais dix ans, et ce mot est resté dans mon esprit comme le nom d'un ennemi — et ils voulaient réaliser leurs songes creux, faire de moi une poupée, selon leurs rêves, une femme ramenée à l'état de nature, tout en étant extérieurement le modèle de la civilisation la plus raffinée, en un mot le type de la femme de l'avenir, émancipée du christianisme et de toute religion.

Mon père, comme on sait, ne m'avait jamais parlé de Dieu. M. de Sanghehem et ses amis m'enseignèrent que l'homme athée est un être supérieur au reste des humains. Ils m'apprirent que Dieu, religion, culte, prière, crainte de la mort sont des choses ridicules, exécrables, inventées par une espèce d'êtres hypocrites, pervers et vils qu'on nomme prêtres. Ces philosophes, comme je l'ai dit, prétendaient être honnêtes gens. Ils ne me poussaient pas directement à la dépravation, disant que cela serait injuste, abusif et, en surplus, point nécessaire. Ils

m'apprirent seulement qu'il n'y a d'autres lois que celles de la Nature, d'autre savoir que d'être heureux ; que la morale est une chose variable, accessoire, une mode un peu gothique, comme le fouet pour les enfants. De là, on pouvait la suivre ou non selon la fantaisie et le moment et qu'on y a intérêt.

Je devins donc plus altière et plus dédaigneuse encore, et voulant par-dessus tout voir très clair et faire tout ce qui pouvait m'être agréable sans être arrêtée par rien. Cette éducation m'avait donné une curiosité qui ne reculait jamais, une liberté de pensées et d'allures au-dessus de tout. Le besoin de distraction, le plaisir âpre et furieux qu'il y a à voir le mal et la bassesse, et surtout cette sorte d'avilissement, qui n'est pas sans grâces extérieures et qui est la débauche galante ; une étrange fanfaronnade contre l'opinion générale, une volonté vindicative contre M. de Sanghehem et les lâches philosophes qui avaient empoisonné ma conscience, tout cela explique-t-il comment un être fier, ayant le mépris naturel de ce qui est ridicule, faux et vil, put rechercher avec avidité la vue de toutes ces hontes dont le premier aspect le gênait toujours ? Le P. Barthélemy assure qu'il y a là, en surplus, une influence particulière et mystérieuse de l'Esprit du mal, et je l'en crois, car, malgré toutes mes explications, je sais bien que je n'ai rien expliqué.

Tant est que je fus faux-filée dans toutes les parties galantes, entendant tout, regardant tout, sans avoir jamais permis qu'on me touchât, sans jamais perdre le sang-froid, sans autoriser le moindre baiser de civilité, ni même le moindre ton de cérémonie tendre, distribuant les soufflets très vigoureusement, montrant les griffes et mon poignard de Bohémienne quand l'ivresse poussait quelque jeune éventé à autre chose que des mots et des grimaces. Mais, comme je ne faisais que rire quand on m'attribuait quelque aventure, comme je ne confirmais ni ne niais rien, il y eut bientôt une armée de grands seigneurs et de riches financiers qui se vantèrent d'avoir eu les bonnes grâces de Stella.

Ce qu'il y eut de riches carrosses devant la porte de ma maison où nul n'entra jamais, ni de jour, ni de nuit ; ce qu'il y eut de démentis entre gens qui n'avaient pas plus de droits à démentir que les autres à affirmer ; ce qu'il y eut de coups d'épée entre gentilshommes qui se vantaient d'être du dernier bien avec moi et que je n'avais point vus, c'est à ne pas croire.

J'en arrivai bientôt à m'amuser de cette situation et à être plus fière que jamais de cette vertu virginale que moi seule je connaissais, de cette vertu couverte d'apercevances si galantes.

Pourtant rien ne me retenait de tomber aussi bas que les autres, étant même moins protégée qu'eux puisque que je ne croyais à rien, n'avais chance d'aucun remords, et que je possédais pour toute conscience le conseil de suivre les impulsions de la nature. Je me fusse, sans doute, fatiguée de jouer à clusimette avec l'opinion ; une fantaisie, une curiosité plus ardente, un moment de faiblesse ou de maladie eussent emporté aisément ma vertu imaginaire. Parfois je me disais que sanguinaire, indomptable, hardie, hautaine comme j'étais, je devais braver cette légère écharpe de soie qui me retenait et que je deviendrais un être merveilleux dans le vice et de façon à faire ombre à Ninon, Imperia et Cléopâtre. Mais enfin mon respect pour mon corps, le souvenir de l'*honneur* et les bergerades du pauvre Léandre avaient suffi jusque-là à me tenir à hauteur d'appui.

Il fut aussi bientôt connu que les bouquets et les cadeaux qui tombaient chez

moi comme par un déluge étaient le bien de ma femme de chambre. Toutes les bavarderies qu'on fit là-dessus augmentèrent ma renommée, mais non point mon talent. Le vrai est que je n'y cherchai pas. J'avouerai, au hasard que l'on se moque de moi, que je passai mes jours à dire le diable de Thalie et de Melpomène qui n'avaient désormais d'attraits pour moi, non plus que les prédictions de Nostradamus. J'en étais à me moquer du benêt public que je méprisais pour ne pas reconnaître que non seulement je ne travaillais pas, mais que je me moquais de lui. Je n'en étais pas moins gratieusée de mille madrigaux, dédicaces et bouquets à Themire. On n'a pas oublié le plus célèbre de tous, que me dédia ce malicieux nigaud de cousin Jacques et qui commence par

Chantez, dansez...

On sait le reste qui me fit mal vouloir de toutes les actrices de Paris, en y comprenant nos princesses de la Comédie-Française, qui tombèrent en jalousie. Mais je n'étais pas bien désireuse alors d'y entrer et ce fut pour le pis, car ce n'était pas une maison de bohémiens, comme la Comédie-Italienne, et si je me fusse mis en sentiment la volonté d'y arriver, quand j'eusse dû passer les nuits à travailler, j'y fusse parvenue et je serais sans doute devenue quelque chose de grand et dont la postérité eût parlé ; car là, à côté de vilaines choses et de vilaines gens, à côté des hommes à basse jalousie ou à sotte enflure et des femmes à intrigues, il y avait l'amour de la gloire, l'honneur du métier; chacun le portait haut parce qu'on y avait des traditions, des ancêtres, et que c'était le plus fin esprit de la France qui jugeait aux galeries comme au parterre. Tout ne s'y passait pas en cailletage, en pasquinades, en embuscades, et à cueillir tout lourdaudement les plus dorés des myrtes de Venise, comme chez nous.

Il me repasse par l'esprit que je n'ai point parlé de mon bossu, et bien en ai-je raison, car je ne l'avais plus revu mais je pensais gaîment à lui chaque fois que j'en voyais un, fût-ce un chameau ou en peinture. Je l'appelais mon ami Carabosse, et c'était tout.

De mon père, je recevais de tems en tems quelque messager déguenillé, au teint jaune, au nez courbé, aux yeux sombres, qui me donnait mystérieusement, comme mot du guet, ceux qui étaient inscrits sur mon poignard, et me remettait, comme en se prosternant, une bourse rondelette, qui venait à point ; car avec mes mille écus de rente et mes appointemens, j'étais réduite au plus étroit nécessaire. Cette simplicité superbe augmentait encore mon renom. Mais c'est de mon père que j'ai parlé: il se portait bien, faisait la contrebande en Afrique comme en Europe, voire en Amérique, et défendait que je cherchasse à le voir.

C'est cette année-là, je dis tout à la fin de l'an 1788, que ma belle-mère mourut.

On n'imagine pas que je pleurai. Je l'avais toujours tenue de très court. Elle n'était pas méchante, mais faite pour le cailletage, phrasière à l'excès, pouvant être citée pour le modèle des épouses de philosophes, trompant son ami, à tour de bras, tout en lui parlant sans cesse de la vertu, de la sensibilité, de l'humanité régénérée et de la corruption des cours et des mœurs. Je crois que je ne lui en voulais pas un mal de mort pour avoir quitté mon père. Je n'avais, je l'ai dit, que des instincts. Il n'était pas dans mon instinct qu'on dût tenir à la fidélité jusqu'à en mourir, et comme je n'avais reçu que des conseils bas et corrupteurs, quand mon instinct ne luttait pas de front contre ces conseils, j'étais corrompue

en cela. Le fonds de cette éducation philosophique étant qu'il faut se faire tout le plaisir possible, en y sacrifiant les autres bellement, hypocritement, mais sans pitié, je comprenais donc que cette comédienne enflammée eût quitté cet époux bizarre, désordonné, duquel on pouvait toujours attendre, à titre de baise-mains, un coup de couteau. Je l'avais aimé avec une joie enfantine à titre de père et j'avais un culte de mamour pour son souvenir, toutefois j'étais juste. Mais je lui en voulais à cette belle dondon de vacherie, luisante, peinte, musquée, toute en afféterie, de s'être vendue et de ne pas s'être livrée entièrement et exclusivement à celui qui l'avoit achetée si cher, beaucoup plus cher que sa valeur. Elle se donnait presqu'à qui la voulait. Elle disait que c'est en cela surtout que vaut la philosophie et que c'est la découverte du XVIIIe siècle, la conquête de la raison sur les préjugés, et de la nature sur le fanatisme. M. de Sanghehem le savait. Cela troublait quelques-unes de ses idées d'honneur, mais il les faisait taire et se disait que la modestie est contraire à une sage interprétation de la sensibilité qui est le grand moteur de la vie.

Ces deux philosophes, le masculin comme le féminin, répugnaient à mon instinct. Ils me semblaient faire de l'humanité une étable perfectionnée, claire, propre, fraîche et parfumée. Je leur eusse peut-être pardonné, à cause de cette propreté riante que je prisais au-dessus de tout. Mais, quand je songeais à ceux qui ne sont pas riches et qui n'auraient que l'étable avec toutes ses saletés, alors j'entrais en rage contre ces gens-là. Car j'ai toujours eu grand'pitié pour les petits compagnons, les pauvres, et ne leur en voulais que d'être sales et de sentir mauvais.

Mais comment cette grosse femme sotte gardait-elle son empire sur cet homme qui avait l'esprit faux mais fin, un fonds de délicatesse aristocratique et de fierté féodale qui se révoltaient parfois contre les plats-pieds de rhéteurs qui avaient fait de lui leur vache à lait, et de cette comtesse d'extrapontin leur femme à sentimens?

C'est que cette sotte avait eu une idée qui n'était pas d'une tête où tout fût manqué. Elle avait eu l'emmiellure de se dire Théiste quand son ami était Athée. Comme elle était, du reste, et docile aux cris d'enthousiasme pour les autres idées du sire, cela lui faisait, à elle, une coquetterie et une résistance qui valait chasse et capture. M. de Sanghehem en était émoustillé. Un air chien, qu'elle prenait avec tous les amis de l'époux, lançait toutes les cervelles philosophiques comme une meute après ses charmes reteints et ravitaillés. Ainsi, bien voulue de tous, et bien voulant tous, elle était vantée au-delà de l'expression et paraissait faire honneur au propriétaire d'une maison qui avait tant de logeurs en passage. Recevant avec le faux de la Cour, d'ailleurs gracieux, qu'elle avait appris je ne sais où, peut-être deviné ; habile à chasser l'ennui par une longue traînerie de paroles emmiellées, elle s'était imposée. Et puis l'habitude! Et enfin, il faut bien que les philosophes montrent par leurs accointances, sinon par ailleurs, les côtés bas qui les ont poussés en leur philosopherie.

Quand elle fut malade, elle me voulut voir. Je refusai net, par le mépris que j'en faisais, que je ne voulais pas montrer à une mourante, mais que je n'eusse caché pour nulle considération. Quand elle mourut, c'était, je crois bien, au moment où j'apprenais la comédie de *Sedaine : l'Anneau perdu et retrouvé*, mise en musique, en 1764, par *Laborde*, et que *Chardini* venait d'orner de

nouveaux airs. J'étais fort intéressée à comparer les deux musiques. Cela me parut plus intéressant que de me mettre en pleureuse à la suite du corps de cette vilaine. Peut-être bien plutôt étais-je occupée à goûter le fin de la comédie, en deux actes, rehaussée de vaudevilles, s'il vous plaît, de *Radet* et *Barré : Candide Marié*, ou *Il faut cultiver son Jardin*. En tous cas les crêpes, le jais, ne m'allaient pas, et je ne me mis pas en draperie.

Mais, je n'en étais pas quitte. J'ai dit qu'elle avait la bonté d'un fauteuil rembourré, sans plus d'acrimonie vindicative. Elle ne m'avait jamais fait la moue pour le mépris que je lui montrais, et elle m'avait magnifiée dans son cœur pour avoir refusé les vilaines grâces de M. de Sanghehem, et sa fortune et son hôtel, où, comme l'on pense, je n'avais pas mis les pieds.

Il lui vint en pensée qu'il était juste que je n'y perdisse rien, pour avoir été insolente envers elle et M. de Sanghehem ; et, envoyant promener le théisme et l'athéisme, et le troupaillon de philosophes qui faisaient les chiens de garde, aboyant contre le curé qu'elle appela, elle crut réparer le tort qu'elle avait fait à mon père en me laissant toute sa fortune. Or cette fortune, c'était une petite partie de celle de M. de Sanghehem, lequel la lui avait laissée et notamment le bel hôtel, fort richement meublé, que j'ai dit plus haut.

Au commencement de l'année 1789 — et j'ai bon souvenir que je lisais une comédie-proverbe en un acte qu'un inconnu avait apportée chez moi, en me suppliant de l'appuyer à la Comédie-Italienne et d'accepter le rôle de la jeune fille. C'était l'*Héritage* ou l'*Epreuve raisonnable*. Je ne sais pourquoi le rôle de Sophie ne me convint point, et la pièce fut représentée le 8 juillet suivant sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, et le rôle joué par Mlle Trial. L'on comprendra pourquoi j'en ai gardé souvenir, c'est que, au moment où je lisais cet *Héritage*, on m'apprit que je venais d'en faire un. C'était un notaire de Paris, qui m'annonçait cette nouvelle. Je l'allai voir.

Je fus frappée, en le regardant, comme si j'étais devant un monument. Il me semblait que je n'avais jamais vu cette espèce d'homme. Cette physionomie paisible, indifférente et douce pourtant, pleine de sérénité et de gravité était pour moi une chose nouvelle. Je me demandai pourquoi cela quadrait si peu avec les mines faites, animées, affectées, éventées, persifflantes, glaçantes, ennuyées, avec les mines du bel-air, de vapeurs, de grimaces, de manège, avec les airs chien ou de bégueule que je connaissais jusqu'ici. Je me dis que c'était peut-être cette vieillerie dont j'avais ouï parler comme du tems des pourpoints du roi Guillemot et qu'on nomme l'honnêteté.

Il se nommait Quatremère, — Quatremère successeur de Bricault. — Il demeurait rue du Bouloi, justement vis-à-vis la Croix des Petits-Champs. Il n'était, sans doute, pas aussi fin qu'honnête homme ; car, après l'avoir regardé, ce qui l'étonna, je lui demandai si c'était l'honnêteté qui donnait cette belle figure. Il me prit pour une folle, que j'étais vraiment, mais je ne m'en doutais pas. Il rougit d'indignation, je suppose, mais d'une indignation vite apaisée. Il me répondit gravement qu'il avait à me remettre un testament qui m'établissait maîtresse de plusieurs biens, terres et maisons, lesquels, sans parler des meubles, bijoux, argenterie, pouvaient valoir cent mille livres de rente ou environ.

J'ai dit que je n'avais pas appris la délicatesse. Je la comprens aujourd'hui

avec le cœur et l'esprit nouveau que le bon Père a essayé de créer en moi. Je ne voyais pas d'inconvénient à accepter ce don de gens, bien qu'ils fussent mes pires ennemis et que je n'eusse pour eux que du mépris. D'un autre côté, je n'étais pas intéressée. Je continuai d'observer la belle physionomie de ce bourgeois. Il était évidemment interloqué de l'indifférence avec quoi j'apprenais cette merveilleuse fortune.

Tout d'un coup, il me sembla que je lisais sur cette figure un conseil qui entra en moi comme une flèche, et avec une force à laquelle mon instinct ne résistait jamais, et c'était que je ferais bien de refuser ce don-là.

— Mademoiselle, me dit-il avec un beau salut, mais moins allongé que les saluts de cour, toutefois très révérentieux, car en ce tems-là les gens, même les plus graves, étaient comme dévotieux sur le fait de la politesse, et c'était une manière qu'on avait de tenir son fier ; on était poli pour montrer sa dignité, comme aujourd'hui, depuis la Révolution, on est arrogant ou insolent. Il me dit donc : — Mademoiselle, étiez-vous avertie de cette intention généreuse de Mme la comtesse de Bazoa, votre belle-mère ?

— Non, répondis-je distraitement, ce sont des gens que je méprise et que je hais, je dis la haine pour M. de Sanghehem et le mépris pour celle à qui il a laissé tout ce bien. Je ne les ai pas vus depuis... je ne sais quand.

— Et, — pardonnez-moi cette curiosité que votre jeunesse et vos manières obligeantes autorisent — vous ne paraissez ni surprise ni satisfaite en recevant l'annonce de si grands biens ?

C'est ici que je lui dis que j'étais plus occupée de sa physionomie que de mes rentes et que j'ajoutai tranquillement :

— Je n'ai nulle envie d'accepter ce présent... Avertissez-en les héritiers naturels du marquis. Savez-vous, Monsieur, par quoi je suis furieusement obsédée, depuis que je vous ai vu ? Par le désir de vivre bourgeoisement, en tondant sur un œuf, réduite au plus étroit nécessaire, dans une maison remplie des plus plates espèces.

Ce fut une scène pour en mourir. Le grave personnage — il était encore jeune — se sentit la tête pleine de papillotage. Il ne savait si je lui faisais effrontément la cour, ou si je me moquais de lui. Il inclinait à croire à un persifflage attérant, et il rougissait tantôt comme si j'avais voulu mettre sa vertu en grande déroute, tantôt comme s'il allait en mettre son bonnet de travers. Je le saluai avec une révérence majestueuse à la Duchesnois, qui l'acheva, et je m'en fus en faisant du testament un grand coq que je donnai à un grand dadais du chic, un clerc, qui s'en vint à entrer tout émerillonné pour voir mon illustre beauté. Il me passa alors par l'esprit que mon sylphe, mon correspondant mystérieux, auquel je songeais, entre tems, pouvait ressembler à ce mirliflore de la Grand'-Salle, et je sortis avec une mine d'une aune.

Quelques jours après, je reçus de mon sage notaire un billet poli, par où il me priait de lui faire l'honneur de passer chez lui; et j'y fus, comme l'on pense. J'avais beaucoup métaphysiqué, en moi-même, sur ce je ne sais quoi d'un monde nouveau que cette belle et paisible physionomie avait comme en sentiment de me révéler.

Quand j'entrai dans la logette que mon maroufle de Bazochien nommait avec une révérence de gobe-mouche, — et l'on eût juré qu'il nommait la Ste Chapelle, tant il en avait de fierté — *le cabinet de Maître Quatremère*, je ne remar-

quai pas qu'il y eût un personnage inconnu dans un coin de cet endroit fort sombre. La première fois que j'y vins, j'avais été tellement subjuguée par la nouveauté de cette physionomie notariale que je n'y vis rien autre. Aujourd'hui cela me parut froid et sombre, et le plus mal nippé des logis, avec un fauteuil ravitaillé d'un vieux lambeau de *verdures* qui montrait la trame, et des chaises toutes roides, en bois déteint, et dont le siège dressait sa paille usée en guise de chevaux de frise; et tout autour des livres au dos fendu, des cartons, qui ressemblaient à des cercueils de très petits enfans; enfin, pour achever de peindre, cela sentait le moisi et le pourri, à lever la gorge. Il me vint en l'imagination que c'était peut-être cela l'honnêteté, et ne voilà-t-il pas mon esprit de guêpe qui se met à bourdonner autour de l'épouse de cet honnête homme, tant et si bien que me voici convaincue que c'est une femme acariâtre, une dame pimbêche, qui est mal chaussée, qui ne se lave point, ayant dans les yeux un soupçon de louche, et que cela encore c'est l'honnêteté.

Je m'avançai vers Me Quatremère avec une sorte de gravité un peu triste et comme en le plaignant.

— Je songe à vous, Monsieur, et vous pouvez gager que vous m'avez tenu compagnie fidèlement... Mais, repris-je brusquement, il vous faut, s'il vous plaît, me dire si Madame votre épouse est aimable, et si vous avez beaucoup d'enfans. Je ne voudrais pas vous blesser, continuai-je toujours volubile; car, au vrai, je n'ai jamais rencontré un visage qui m'ait suggéré tant de pensées, mais je vous supplie de ne me rien cacher de ce qui concerne les habitudes intimes de Madame Quatremère. Au fait, cela vaut mieux. Présentez-moi à elle, sous le titre que vous voudrez, de telle sorte que je puisse vivre dans son intimité. Elle m'apprendra ce qu'elle sait, moi je lui apprendrai ce que je sais. Nous en serons tous plus heureux, vous surtout, Monsieur ! Je vous en supplie. J'apprendrai ce que c'est au vrai que la vertu. Madame Quatremère se perfectionnera dans la danse, la musique et l'art de lire, et vous en aurez une épouse plus aimable.

J'étais folle. Le notaire touché, indigné, effrayé, était à peindre; et Stella se présentant pour être la compagne d'une bourgeoise vertueuse et pour être, en quelque manière, sagouvernante, c'était pour en mourir d'étonnement.

Un éclat de rire retentissant me mit plus bas que terre, en me montrant brusquement combien j'étais ridicule. Mais on n'aime pas ces apercevances. Je me retournai donc comme un chat en colère.

Je vis devant moi une physionomie que je connaissais un peu, et pourtant qui me saisit également, comme si je la voyais pour la première fois mais pour une autre cause; et elle tranchait non seulement avec la figure un peu moutonnière de mon saint de bois de notaire, mais avec tous les roués de la Cour et de la Ville que je hantais. Ma première pensée fut que j'avais vu jusqu'ici des courtisans, des philosophes, des financiers, des écrivains, des comédiens, et que je voyais un homme.

Il riait d'autant plus qu'il avait, par politesse, fait cent efforts pour se maintenir, et si franchement que me voici à mon tour emballée en un fou rire, et que le notaire se met de la partie. Et cela était tellement hors de décence et une telle pasquinade en un tel lieu, que les petits tombeaux d'enfants, en carton vert, qui tapissaient cette logette m'en parurent tourner au gris sombre.

Ce beau rieur était un gentilhomme jeune, de haute et riche taille, d'une physionomie ouverte, hautaine et hardie, avec je ne sais quoi de ricaneur, de

caustique et de méprisant et d'insouciant qui attérait et remontait. Il avait l'air d'un crâne plus que d'un petit-maître, et d'un militaire plus que d'un homme de cour. Il me plut à l'abord, et je tremblai en moi-même. Mais, au second coup d'œil, il me vint en imagination qu'il y avait en lui du brutal enflammé. Je me dis que ce n'était pas lui qui adoucirait ma tigrerie. Car, et cela est encore un aveu qu'il faut faire avec humilité, je ne voyais pas un homme de quelque rare prestance sans me demander si c'était lui qui aurait mes bonnes grâces *virginales*. (C'est un mot qui me paraît joli et je puis dire que c'est le bon *d'Arnaud* qui l'employa le premier, en 1786, dans les Délassements de l'homme sensible). Je tremblais donc chaque fois que je rencontrais un homme qui me plaisait et quand je lui trouvais un défaut haïssable, j'en étais ravie comme si j'avais gagné une grande victoire. C'est que ne me sentant appuyée par rien, ni par morale ni par religion, je me disais qu'il faudrait bien finir un jour par tomber et que je redoutais, à chaque heure, que ce jour maudit pour ma fierté ne fût venu. Je ne savais à qui ni à quoi demander de la force, et, d'autre part, j'avais trop d'orgueil et l'âme trop oisive pour m'éloigner, comme une poltronne, du voisinage des chausse-trappes de la débauche.

Quand je compris que ce gentilhomme n'était, pour le moment du moins, pas dangereux et qu'il ne fallait pas encore faire hurler le tocsin des princes Cantabres, je me laissai aller à l'attrait. Je courus vers lui — c'est sans exagérer — emportée dans mon tourbillon d'effronterie comme une cousine de vendange, et je lui dis en lui faisant une belle révérence :

— Au vrai, quand j'ai eu l'honneur de voir maître Quatremère pour la première fois, il m'a paru qu'il représente Philémon et Baucis à lui seul, tout du même coup, et en vous voyant, Monsieur, je n'ai pu me retenir de songer à un régiment envoyé au quartier de rafraîchissement.

Il resta saisi comme un fondeur de cloche, et, ma bonne vérité, comme cela n'avait ni pied ni tête, on comprend qu'il fut interloqué malgré qu'il eût du sang-froid à faire un Hollandais quinaud.

M. Quatremère nous ramena. Il me nomma ce gentilhomme. C'était le chevalier de Sanghehem, l'unique fils et héritier de mon ennemi le marquis. Je le connaissais bien. On se rappelle en quelle circonstance je l'avais vu. Il se passa entre nous une comédie à dérouter les Sept Sages. Nous ne sortions pas de ceci : Il ne voulait rien recevoir de moi, et moi je ne voulais pas tenir un héritage de son père. M. Quatremère n'en revenait pas de voir des gens se disputer comme des dogues enchaînés, et jouer à qui n'aurait pas cent mille livres de rente. Il en était pétrifié, puis il regardait autour de lui ses petits cartons comme s'il se fût attendu à ce qu'ils se missent à crier sur nous le grand haro.

Nous tenions bon, avec une politesse qui semblait prête à se terminer par un grincement de dents. Au fond, bien que je ne voulusse pas que le chevalier se revirât du côté de l'amour, je voulais, je ne sais pourquoi, qu'il eût pour moi du bon vouloir. Je compris bientôt que je lui revenais fort, et que, surpris de ne pas voir en moi cette impure caillette dont on parlait, il ne pouvait se retenir de m'estimer.

Après un combat opiniâtre où le sage M. Quatremère, reprenant ses esprits notariaux, fit les cinq sens de nature pour nous aider à nous accommoder, nous ne pûmes, ni l'un ni l'autre, tenir notre fier, et battîmes en retraite, chacun d'un

côté. Le chevalier reprit tous les biens de sa famille, et moi je fus muguetée de l'hôtel de la rue Péronnelle, avec tout ce qu'il contenait comme meubles, tableaux, argenterie et bijoux.

Ce que j'en fis, ce fut pour ne point paraître une sotte bourgeoise obstinée et pour lui laisser croire qu'il me gratieusait. Au vrai, il eût fallu une grosse fortune pour l'occuper. Le tems s'en allait où l'on ne pouvait louer de riches maisons comme celle-ci, les honnêtes gens sages commençant à tourner vers l'émigration, pour n'être pas injuriés, pillés ou brûlés vifs. Je fermai l'hôtel comme si c'eût été la caserne des quarante voleurs, en attendant que je rencontrasse un honnête gardien pour l'y claquemurer.

Ce fut ainsi que je fis connaissance avec le chevalier de Sanghehem. Je fus longtems sans le revoir, ne voulant ni le recevoir ni répondre aux complimens et remerciemens qu'il m'adressa. J'eusse été bien fâchée de l'aimer. Toutefois je n'étais pas sans penser souvent à lui.

Il fut le premier des mortels que j'eusse voulu qu'il sût... Mais j'étais destinée à le revoir pendant la seule journée où je fus vraiment une jeune fille, avant d'avoir pris, pour m'acoquiner à la vertu, le grand détour de la charrette de la Reine et de mon Père Capucin.

Ce fut huit jours après ce second trait d'amour entré dans mon cœur, et point du tout poignant encore, que j'eus des nouvelles de mon père, de la façon inattendue que je vais dire.

Mais voici les bruits de la ville qui cessent; j'ouvre ma fenêtre. Les arbres bruissent par-dessus la muraille du Luxembourg. Les violons qui font danser les gens dans le jardin où les prêtres ont été massacrés en Septembre envoient leurs accords jusqu'à moi. Qui m'eût dit que j'aurais jamais un plaisir infini à écouter les tourterelles qui ont traversé toute la Terreur en chantant leurs amours sur ces mêmes arbres d'où j'ai cru les entendre souvent quand j'étais emprisonnée là ... Mes yeux se ferment. Il faut que je donne l'ordre de recevoir demain matin la belle Eléonore, qui doit me parler de Calas.

CHARLES D'HÉRICAULT.

(*La suite prochainement.*)

BIOGRAPHIE. — BIBLIOGRAPHIE

II

LIESVILLE

Liesville était moins un savant qu'un curieux et un collectionneur; mais l'importance de ses collections d'objets relatifs à la Révolution, le don qu'il en a fait à la Ville de Paris et la nature de quelques-uns de ses imprimés lui assignent une place dans notre galerie.

Alfred-Robert Frigoult, vicomte de Liesville, était né à Caen [1], le 4 juin 1836, d'une ancienne famille normande [2].

Il fit à Pontlevoi et au collège d'Alençon des études classiques médiocres; sa vocation était ailleurs. Orphelin, maître de son temps et d'une belle fortune, il se jeta de bonne heure dans des recherches et des essais de toute sorte. Il s'occupa d'histoire naturelle, d'apiculture, d'insectologie, de physiologie, de numismatique, de photographie, de critique artistique et littéraire, et même de canotage ! Ses pérégrinations dans ces régions de la curiosité et de la fantaisie, plutôt que de l'application sérieuse, ne furent pas sans lui coûter beaucoup d'argent. Il avait le cœur bon, la main ouverte et cette confiance de la jeunesse qui ne doute ni d'elle-même ni des autres. Mais c'est surtout à l'histoire de la Révolution, étudiée, non pas dans ses grandes lignes, mais dans ses curiosités, dans ses détails intimes et pittoresques, qu'il se livra avec une passion qui finit par l'absorber tout entier. Il y consacra son temps, ses études, sa fortune. Il ne sut pas se défendre toujours d'une indulgence excessive pour les hommes et les idées de la Révolution, suivant certains mots d'ordre, sans les discuter, ni les raisonner assez. La céramique patriotique et la numismatique révolutionnaire, mises en honneur par MM. Hennin et Champfleury, ne lui suffirent pas longtemps. Meubles, costumes, étoffes, armes, bijoux, emblêmes, insignes, objets quelconques d'art ou d'industrie que la Révolution avait,

1. Et non pas à Alençon, comme l'ont avancé certains journaux.

2. Famille originaire de la commune de Liesville, arrondissement de Valognes (Manche).

en passant, marqués ou simplement effleurés de son empreinte, il voulut tout réunir, et il arriva à se former, en effet, une collection formidable. Ce genre de bric à brac, trop longtemps négligé, a fini par atteindre, grâce à la passion bien connue de Liesville et de quelques autres fanatiques, des prix considérables. Il se brûla parfois lui-même à la flamme qu'il avait allumée et paya fort cher des objets fabriqués en son honneur, de même que Vatel avait offert l'hospitalité dans ses cartons et sur les murs de son cabinet à plus d'un dessin ou d'une gouache représentant Charlotte Corday dans toutes les circonstances de sa vie, qui étaient l'œuvre de pastichistes plus ou moins habiles. M. Chasles avait donné l'exemple de cette confiance... exagérée, dans ses rapports avec Vrain-Lucas, le fabricateur de faux autographes : elle était moins excusable chez lui, puisqu'il s'agissait de pièces littéraires ou scientifiques dont la fausseté pouvait être démontrée à l'aide de procédés purement critiques, et elle lui avait coûté plus cher. Les portraits et les documents imprimés de toute sorte affluèrent aussi chez Liesville. Journaux, almanachs, chansons, brochurettes, affiches, canards, il ne dédaignait rien, et il n'avait pas tort. Rien n'est à négliger pour l'histoire des mœurs d'une époque, et surtout d'une époque de rénovation et de bouillonnement comme la Révolution française. En un pareil sujet, il faudrait tout savoir pour savoir quelque chose, et posséder trop pour posséder assez. Deschiens, La Bédoyère, Guilbert de Pixérécourt l'avaient compris, sans ouvrir cependant leurs rayons à toutes les diversités qui surchargeaient ceux de Liesville dans son immense cabinet ou atelier de la rue Gauthey, 28, qui occupait tout un étage. C'est là qu'il recevait, non seulement ses amis, mais les visiteurs et les curieux, particulièrement le dimanche, avec une politesse et une complaisance qui ne se démentaient jamais.

Une des dernières bombes du siège, en 1871, éclata en plein dans cet atelier que tapissaient du haut en bas une variété prodigieuse d'assiettes populaires. Elle y causa de grands dégâts, mais il n'est pas exact que « elle ne lui ait laissé qu'un monceau de tessons de faïence, » comme l'a imprimé M. Burty. Une partie de ces fragiles trésors avaient échappé au désastre. « Autre déboire, ajoute le même biographe :il est englobé dans l'infâme liste des dénonciations qui suivirent la répression de la Commune. La police fait chez lui une descente ; on lui saisit les fusils, les sabres, les pistolets d'honneur, les glaives des Représentants, les piques qui avaient été forgées sur

les places publiques et jusqu'à ses bonnets de la liberté ! » N'y a-t-il pas ici quelque exagération et même erreur de date ?

Liesville n'était pas marié. Il avait toujours eu l'intention de laisser ses riches collections à un établissement public. Par un testament du 15 octobre 1867, il les avait léguées à la Ville d'Alençon, où il avait des parents et des amis nombreux, en réservant au Musée de Sèvres et au Musée Carnavalet le choix de chacun dix pièces. Plus tard, il eut la pensée d'attribuer sa collection révolutionnaire au Musée du Jeu de Paume, à Versailles. Enfin, en 1881, le 1er janvier, il la donna tout entière à la Ville de Paris pour en prendre immédiatement possession, tout en se réservant d'en rester le conservateur sous les ordres de M. Cousin, conservateur en chef et bibliothécaire à l'Hôtel Carnavalet. Il reçut le titre de conservateur adjoint de la bibliothèque et des collections historiques de la Ville de Paris. Il était, en outre, administrateur du Musée des Arts décoratifs et membre du conseil de perfectionnement de la manufacture de Sèvres.

Cette collection, avec les additions qu'il y fit jusqu'à sa mort, comprend :

1° Environ 30.000 ouvrages ou pièces reliés en 7.000 volumes. Les grandes séries, comme le *Moniteur universel*, le *Bulletin des Lois*, les *Mémoires relatifs à la Révolution française*, édités par Barrière et Berville, l'*Histoire parlementaire* ne s'y trouvent pas ; en revanche, une quantité énorme de monographies, de pamphlets, de motions, de discours, de journaux, de poésies, d'actualités de tout genre : l'histoire au jour le jour et feuille à feuille.

2° Près de 25.000 estampes, portraits, caricatures, de 1789 à 1871.

3° Une salle entière d'objets divers, parmi lesquels 600 pièces environ de céramique patriotique.

4° Beaucoup de monnaies, médailles, jetons et assignats, y compris l'œuvre entière du célèbre Dupré [1].

Liesville est mort le 1er février 1885, dans sa maison de la rue Gauthey, d'une affection cancéreuse de l'arrière-gorge dont il souffrait depuis longtemps, tout en gardant les apparences de la force. Ses obsèques religieuses eurent lieu à Saint-Michel des Batignolles le 4. Un cortège d'amis lui rendit les derniers devoirs. Sa sœur

1. Détails dus à l'obligeance de M. Faucou, un des conservateurs du Musée Carnavalet.

unique, la pieuse et charitable comtesse de Saint-Paterne, l'avait précédé de quelques jours.

Liesville n'avait pas d'ennemis; il avait des obligés; il méritait d'avoir des amis.

Il laissait à la ville de Paris la nue-propriété de sa maison de la rue Gauthey et un capital de 60.000 fr. pour installer dans cette maison, après le décès d'une usufruitière, une école de dessin pour les jeunes ouvriers, et à la ville d'Alençon tous ses objets d'histoire naturelle, ses livres étrangers à la Révolution, parmi lesquels s'en trouvent un certain nombre relatifs à l'histoire de nos provinces, et une rente de 300 fr. pour l'entretien de son musée.

On avait annoncé que le nom de M. de Liesville serait donné à la salle révolutionnaire du Musée Carnavalet, et que la Ville de Paris y ferait placer son buste. Ce projet n'est pas encore exécuté ; on espère qu'il le sera bientôt.

Nous regrettons de ne pouvoir citer, même par leurs titres, les brochures, plus nombreuses d'ailleurs qu'importantes, que Liesville avait consacrées, soit à l'histoire naturelle et particulièrement à certains mollusques ; — soit à l'insectologie et à l'apiculture (il était un des fondateurs de la *Société centrale d'Apiculture et d'Insectologie générale*) ; — soit à la critique artistique ou littéraire ; — soit aux Eaux thermales de Bagnoles (Orne) [1] ; — soit à d'autres sujets.

Nous ne parlerons pas davantage de ses photographies.

Mais nous mentionnons, à cause de sa rareté, son *Recueil de Bois ayant trait à l'imagerie populaire, aux cartes, aux papiers, etc.* Caen, Le Blanc-Hardel, 4 fascicules grand in-fol., 1867, 1869, 1870. Cette intéressante publication aurait eu besoin d'un texte. Elle ne fut tirée qu'à 50 exemplaires. Elle est dédiée à MM. Champfleury et de la Sicotière.

L'ouvrage suivant se rattache à l'histoire de la Révolution :

Histoire numismatique de la Révolution de 1848, ou Description raisonnée des Médailles, Monnoies, Jetons, Repoussés, etc., relatifs aux affaires de la France. Paris, Champion, in-4°.

1. Indépendamment d'un *Guide du Voyageur à Bagnoles-les-Eaux,* Paris, s. n. n. d., Liesville avait préparé une *Bibliographie des Eaux de Bagnoles :* catalogue dressé presqu'en entier sur les documents que nous lui avions communiqués par l'entremise de M. Bénardeau, directeur de l'établissement; il fut rédigé vers 1860; il fait aujourd'hui partie de notre bibliothèque.

Cette publication devait avoir 25 livraisons et contenir la description d'environ 2.150 pièces. L'ouvrage était tiré à 365 exemplaires. La première livraison parut en 1877, la neuvième en 1883. L'*Histoire numismatique,* éditée à très grands frais, ne s'achèvera probablement jamais, quoique les matériaux en fussent réunis et préparés [1].

Peut-être l'éditeur n'a-t-il pas été toujours assez réservé dans l'admission des pièces qu'on lui présentait et qu'il achetait avec empressement, sans se demander si quelques-unes n'avaient pas été fabriquées longtemps après l'époque de leur émission supposée et uniquement en vue de tenter ses goûts de collectionneur. Le texte aurait pu être plus nourri et une introduction n'aurait pas été de trop pour faire bien saisir les caractères généraux de cette étrange numismatique. Nous la trouvons, pour notre compte, bien pauvre d'imagination et bien grossière d'exécution [1].

En 1867, il annonçait en préparation : *L'Art révolutionnaire* et *Recherches sur des Faïences de la décadence et sur celles de l'époque révolutionnaire* (Conférence faite au Cercle de la *Société de Numismatique et d'Archéologie de Paris.*) Ces travaux n'ont point été publiés.

Depuis 1884, il collaborait à l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux,* sous le pseudonyme de *Kaolin* ; il y avait donné quelques notiules sur des points d'histoire révolutionnaire.

Enfin, il préparait une notice sur le célèbre graveur de monnaies Dupré, dont il avait acquis toute l'œuvre médallique et même les coins et les projets [2].

L. DE LA SICOTIÈRE.

1. M. de Saulcy avait déjà publié les *Souvenirs numismatiques de la Révolution de 1848* (Paris, Rousseau.) Ils renferment beaucoup moins de pièces que Liesville n'en comptait donner ; les légendes explicatives en sont un peu plus longues.

2. *République française,* 5 février 1885 ; — *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux,* 25 février ; — *Avenir de l'Orne,* 8 février et 6 mars ; — *Almanach de l'Orne* pour 1886.

CRITIQUE

Paris pendant la Révolution, par Adolphe Schmidt, trad. franç. par P. Viollet. T. II, Affaires sociales. Champion, in-8° de 435 p.

Il y avait, en 1793, trois sortes de républicains. Il y en a sans doute plus aujourd'hui. Mais ces trois espèces y sont encore, et font de leur mieux pour mener le même train qu'alors. Il y avait donc les républicains purs, les vrais républicains et les républicains tièdes. On les distinguait à ceci : les républicains purs dénonçaient tout le monde ; les vrais républicains dénonçaient leurs ennemis, leurs rivaux, ceux dont ils devaient hériter ; les républicains tièdes étaient dénoncés par les autres. Les premiers se pavanaient ; les seconds s'enrichissaient, les troisièmes se cachaient. Mais quand on les découvrait, on les trouvait occupés à crier vive la République. C'est ce qu'ils criaient en allant en prison, parfois même en montant à l'échafaud : Ils étaient tièdes ; ruinés, emprisonnés, guillotinés par la République, mais toujours républicains. Les nations ont des hallucinations comme les individus. Après l'hystérie du philosophisme et de la galanterie combinés, la France avait et a encore l'hallucination de la République.

Les républicains modérés n'en voulaient pas trop à leurs dénonciateurs. Ils savaient que l'espionnage était un des principes fondamentaux de la République et la dénonciation un des saints devoirs. « On est tenu de dénoncer » disait, la loi du 22 Prairial, qui résume l'idéal législatif de la Révolution. Les dénonciateurs recevaient publiquement et officiellement une prime. Il y avait une taxe pour les traîtres comme pour les denrées de consommation ordinaire ; et, dans certains cas prévus, la loi républicaine condamnait à mort les citoyens qui avaient encore quelques préjugés contre la dénonciation. Un bon républicain, un pur, celui-ci, un commandant de l'armée révolutionnaire, Sullivan, résuma avec sérénité le principe : — C'était mon frère, un frère chéri, mais je le soupçonnai de tiédeur, je remplis *mon devoir de républicain*, je le dénonçai, et il fut guillotiné.

En embrigadant ainsi tous les républicains dans la police, le gouvernement révolutionnaire pouvait faire, de ce chef, de notables économies. Toutefois, en dehors des citoyens vertueux qui se faisaient espions pour l'honneur, des citoyens malins qui dénonçaient pour le profit, il y avait, comme en tout autre gouvernement, des espions soldés. Seulement on ne leur donnait pas ces vilains noms de *mouches*, de *mouchards* et autres, par quoi les royalistes ont toujours eu l'infirmité de montrer leur peu de respect pour les gens de ce métier. Comment ne pas honorer des républicains qui voulaient bien aider les Pères de la Patrie à remplir les prisons ! On les décorait d'un nom pompeux. On les appe-

lait les *observateurs de l'esprit public ;* et il y en avait de toute espèce, depuis La Tour La Montagne, qui était un poète et qui travaillait de son mieux à être auteur dramatique, jusqu'à Pourvoyeur, qui était un simple sans-culotte, dans l'ordinaire et abjecte acception du mot. Ils ne se contentent pas de dénoncer, ils moralisent, ils *politiquent,* ils raisonnent, ils donnent même des conseils. Ils savent que leur métier est en honneur, et ils semblent quelquefois se croire les premiers-nés de la Révolution.

Ce qu'ils observent dans les rues, les places, les cafés, les théâtres, les clubs, les réunions sectionnaires, ils le racontent aux chefs des diverses administrations policières qui se sont succédées de 1789 à 1800. Ce sont leurs rapports que M. Schmidt nous a donnés une première fois à l'état documentaire, et dont il a tiré depuis un travail personnel.

Les renseignements fournis par ces observations de plein air ; les études sur les groupes, sur les sections et les clubs, qui sont la famille politique, et, par là, le foyer domestique de la Révolution ; ce défilé de la populace, ces aperçus de la bourgeoisie républicaine au théâtre, au café, et du prolétaire patriote sur les places publiques ont évidemment un grand intérêt. Toutefois et bien qu'en ce temps de démocratie triomphante ces tableaux populaires eussent une valeur historique plus considérable qu'à toute autre époque, toutefois, on pouvait contester les résultats d'une telle observation en l'accusant de manquer de largeur. M. Schmidt a donc eu raison d'analyser ces documents, de les grouper, de les contrôler à l'aide d'autres renseignements.

Nous avons ainsi un travail d'ensemble, travail original, qui ne manque ni de nouveauté, ni de pénétration et qui apporte une lumière vraie sur les points les moins étudiés de l'histoire révolutionnaire.

Le volume que nous venons de lire renferme une étude du socialisme pendant la Révolution, une étude *pratique*, si je puis dire, une étude des idées, de la théorie socialiste, mais des idées naissant du fait journalier. Oui, c'est bien l'étude de la théorie dangereuse et haïssable telle qu'elle sort nécessairement de l'état où la Révolution mettait non seulement la France mais chaque Français. Il est évident, en effet, de telle sorte que chacun était amené à chercher, pour sortir d'une situation personnelle intolérable, des utopies, des maximes fausses, des rêves impossibles, effrayants. On vivait dans une telle et fiévreuse misère que l'hallucination était devenue le pain quotidien de la pensée ; *et nous vivons depuis 80 ans sur les idées et théories qui sont nées pendant cet acte historique d'aliénation mentale, nous les discutons et voulons les appliquer comme si c'était quelqu'une de ces idées fortes et fécondes qui naissent lentement dans le cerveau sain et puissant de la France.*

Je crois bien que c'est là toute l'explication de l'histoire de notre pays au XIXe siècle.

C'est d'ailleurs ce qui ressort de cet ouvrage, qui étudie avec une abondance et une authenticité de détails, rares jusqu'ici, la misère, dans toutes ses manifestations pendant tout le règne de la Convention. J'ai remarqué particulièrement un chapitre : La période d'incubation de la misère jusqu'à la chute de la Gironde, qui est excellent.

On doit donc féliciter M. P. Viollet d'avoir aidé à vulgariser en France un ouvrage d'une valeur aussi incontestable.

Nous ne le louerons pourtant pas sans réserve. — Nous parlons de l'ouvrage

et non de la traduction qui, à part quelques phrases un peu longues, est parfaite.

M. Schmidt eût pu chercher, pour contrôler les rapports de ses observateurs, des documents plus nombreux que ceux qu'il a employés, et Mercier, qui a ses prédilections, est une pauvre autorité. Il eût évité ainsi quelques lourdes erreurs. Il eût su, notamment, que le système d'acheter des blés à l'étranger pour maintenir la taxe à un taux peu élevé n'était pas dû à la philanthropie révolutionnaire, mais était tellement pratiqué sous l'Ancien Régime que l'invention du Pacte de Famine n'eut pas d'autre cause. Les lecteurs de la Revue ont gardé trop bon souvenir du travail de M. Bord sur cette question pour qu'il soit nécessaire d'insister.

M. Schmidt eût également, peut-être, hésité à dire que les chouans étaient de véritables bandes de brigands et au premier rang de tous.

Toutefois je suppose qu'ici ce n'est pas l'ignorance qui rend notre auteur si sévère contre les chouans, c'est l'ardeur du patriotisme français qu'il sent en ces vaillantes populations de l'Ouest et qui lui est insupportable.

Il faut, en effet, signaler le côté vilain et blessant de ce livre. M. Adolphus Schmidt a contre la France cette haine, à la fois âcre et sournoise, que nous connaissons. Il n'est pas toujours un historien, c'est un belligérant. Il lui faut sa petite campagne de 1870 et sa part de triomphe. Il lance son coup de pied. Il s'embusque derrière l'histoire et l'histoire de la Révolution pour venger l'Allemagne de la bataille d'Iéna, de la prise du Palatinat sous Louis XIV, peut-être même pour se venger de Charlemagne.

Il arrive ainsi à des effets imprévus. Ainsi il nous dira qu'à la cour de Louis XIV, on se contentait *d'une demi-culture*. Mais, de quoi se contentaient alors toutes les cours allemandes et toute la littérature allemande du XVIIIe siècle, qui vivaient des exemples et des conseils du XVIIe siècle français ? Si le maître — renommé pour son éloquence — était à demi-sauvage, que pouvaient être les disciples — renommés pour leur lourdauderie ?

Je trouve en cet Adolphus le bon huguenot à côté du bon Badois. Il a des vues profondes sur le défaut de culture — toujours cette culture — des catholiques, qui les empêche de se gouverner eux-mêmes, et qui les rendait si stupides qu'ils prirent le divorce pour un nouveau sacrement, exactement comme le mariage. C'est absolument folâtre. Mais, sage Germain, ce sont justement les catholiques qui détestèrent le divorce, et ce furent les révolutionnaires, les philosophes, les maçons qui le réclamèrent et en profitèrent. J'imagine que ceux-ci ne s'inquiétaient guère de savoir si c'était un sacrement ou non.

Mais ce qui blesse par-dessus tout M. Adolphus Schmidt, c'est la démoralisation de la nation française. Cela, il ne peut pas le pardonner, il y revient à plusieurs reprises, comme s'il était blessé personnellement dans sa dignité d'homme par cette monstruosité.

Pour qui connaît les mœurs berlinoises, pour ne point parler des autres mœurs, pour qui connaît surtout le mol abandon du féminisme allemand dans les classes populaires et la petite bourgeoisie, cette austérité de jugement a de quoi étonner ! Mais c'est surtout la franchise dans la corruption qui blesse ce sage Poméranien, « car l'impudence et l'effronterie dans la satisfaction de ses passions sont quelque chose d'exclusivement français. En France, une flétrissure morale est prisée comme une supériorité. » Voilà la France, voilà le foyer domestique

français, voilà nos grands'mères et nos mères, et nos femmes ! En France, une flétrissure morale est une supériorité ! Ce sont les forçats qui mènent la civilisation française, et les prostituées qui distribuent les prix Montyon ! Nous n'en sommes pas encore là, mon Dieu ! et j'espère que la Révolution s'arrêtera avant qu'on soit fier d'être le fils d'une drôlesse.

M. Schmidt pardonnerait-il au libertinage s'il était hypocrite et sournois, plat et avachi ! M. Schimdt mériterait-il pas de s'entendre dire que c'est le patriotisme qui le ferait ainsi penser ! Mais ces généralisations violentes sont indignes de l'histoire, et nous laissons volontiers à cet Allemand clairvoyant la satisfaction de persuader à ses compatriotes qu'il n'y avait en France de gens bien élevés que les pendus.

Le clergé des diocèses d'Arras, de Boulogné et de Saint-Omèr, par l'abbé Deramecourt, t. II et III. In-8° de 558 et 579 p., chez Bray et Retaux.

Nous avons longuement analysé le premier volume de cet important ouvrage. Ces deux volumes contiennent l'histoire du schisme constitutionnel et de la persécution qui essaya de l'établir dans les provinces d'Artois, de Picardie et de Boulonnais. Nous retrouvons ici les mêmes qualités que nous avons constatées dans le premier volume. Le travail est fort ample, les recherches ont été infatigables, la critique est sage, le jugement courageux et mille détails répandent partout l'intérêt et la vie.

Notes sur les curés constitutionnels de Douai, par L. Dechristé, broch. de 36 pages. Douai, Dechristé.

Nos lecteurs n'ont pas oublié le nom du laborieux érudit auquel l'histoire de la Révolution dans le nord de la France est grandement redevable. M. Dechristé intitule modestement *Notes* le nouveau travail qu'il nous donne. C'est bien cela, sans doute, mais ces notes sont complètes. J'y trouve plusieurs détails curieux, et je veux indiquer surtout une lettre de l'ancien évêque constitutionnel du Pas-de-Calais, Porion, qui, devenu épicier, se plaint amèrement d'être volé par les agents de la République. Il avait livré pour 60,000 francs de bois de réglisse, 60,000 francs de réglisse ! et on ne veut pas le payer ! La République était plus enrhumée qu'honnête.

Signalons un livre qu'il est difficile d'analyser en peu de mots, mais dont le titre indique exactement le sujet : *Jeanne d'Arc sur les autels et la régénération de la France*, par le P. Ayrolles, S. J. Gaume, in-12 de 472 pages. Les idées de l'auteur sont discutables. Mais l'ouvrage est fort bien fait. Toute la première partie est d'un véritable historien. Les vues sont élevées, l'ardeur généreuse et communicative, les arguments pressants, les conclusions désirables. Je ne suis pas seulement un admirateur de Jeanne d'Arc, je suis passionné pour elle. Je ne

vénère pas seulement en elle l'être choisi pour représenter la puissance divine et l'amour de Notre-Seigneur pour le royaume de France, tout me ravit en elle et, par-dessus tout, la splendeur illuminée de son bon sens. Elle représente pour moi la sagesse en même temps que le miracle, et je trouve cette sagesse, en cette paysanne, aussi miraculeuse que ses exploits. Mais il faut reconnaître qu'elle ne s'est pas strictement tenue dans les limites de la mission qu'elle avait reçue de Dieu, et si cela ne nous empêche pas de l'admirer, peut-être cela peut-il nous empêcher de l'invoquer.

J'en laisse le jugement à l'Église, et je remercie de tout mon cœur le P. Ayrolles d'avoir orné de nouvelles et brillantes fleurs la statue, sinon l'autel, de la Française bien-aimée.

Je nommerai seulement l'*Administration du département du Finistère* de 1790 à 1794, par M. Le Guillou-Penanros. Chez Hallegouet, à Brest. — L'ouvrage n'est pas dans le commerce, et il n'a pas été publié récemment. Je l'indique parce que c'est une fort bonne monographie qui complète les travaux de MM. du Chatellier et Levot ; elle porte l'impartialité aussi loin que possible, sans jamais sacrifier la vérité, et c'est l'histoire approfondie de la bourgeoisie libérale dans la Bretagne révolutionnaire.

Ch. d'Héricault.

ANECDOTES ET NOTIONS

La Comédie des Philosophes. — La *Comédie des Philosophes,* par Palissot, fut jouée à Nancy, sous les auspices du roi Stanislas, et imprimée peu après. Cet auteur avait cru pouvoir se permettre, sans conséquence, de jeter en excellents vers un ridicule public sur les littérateurs qui abusaient de leurs talents pour pervertir les premières bases de la morale et de l'ordre social. Mais il n'en fallut pas davantage pour réunir contre l'auteur cette secte philosophique qui dès lors formait déjà un corps redoutable. M. Palissot lutta courageusement contre une coalition aussi ardente et parvint, malgré toutes les oppositions, à obtenir, en 1759, que sa pièce fût jouée sur le Théâtre-Français, à Paris. Le jour de la première représentation semblait devoir être très orageux. Deux cabales furieuses se préparaient à combattre et l'on annonçait hautement le plus violent tumulte. Mais on comptait sans la fermeté du maréchal Biron. En descendant de sa voiture, à l'entrée du spectacle, il appela le sergent de garde et lui demanda publiquement si le doublement de la garde qu'il avait ordonné était arrivé. Sur la réponse affirmative, il ordonna que les sentinelles du parterre fussent renforcées, qu'on arrêtât indistinctement ceux qui feraient le plus léger bruit et ceux qui paraîtraient vouloir le favoriser. Il ajouta que, dans le cas où le tumulte augmenterait, une partie du redoublement se porterait, les armes hautes, dans l'orchestre; une autre, dans la même attitude, dans le premier banc de l'amphithéâtre. — Je serai dans ma loge, et l'on attendra mes ordres.

Cette consigne s'étant bientôt répandue dans la salle, la crainte succéda à l'audace, ou plutôt à la fanfaronnade, et la pièce, écoutée attentivement, ne fut interrompue que par les justes applaudissements qu'elle méritait. Elle eut plusieurs représentations consécutives qui furent entendues avec le même calme, et l'auteur eut la gloire de triompher momentanément de tous les efforts de la rage philosophique.

(Paris, Versailles et la Province).

REVUE DE LA RÉVOLUTION

Troisième année. — Deuxième semestre

TABLE DES ARTICLES

A. DE BESANCENET. — *Les savants de la Révolution. — Le baron de Marivetz* 161

Les martyrs inconnus. — L'abbé Raclot 273

Les martyrs inconnus. — L'abbé Collin 350

A. B. DE BIGNICOURT. — *Violation du tombeau de saint Denis à Reims* 211

SIMON BRUGAL. — *Les camps de Jalès ; deuxième fédération* 107

HENRY FAYE. — *L'anarchie spontanée en Touraine (fin).* 23

VICTOR FOURNEL. — *Le Palais-Royal sous la Révolution ; Saint-Huruge* 241-335-421

CH. D'HÉRICAULT. — *Pensées contre-révolutionnaires* ... 33

Confessions, souvenirs et bavarderies de Fani Roseval, actrice des Variétés amusantes en l'an III 81-168-277-381-450

Chronique et critique 226-475

Le comte H. de la Tour du Pin la Charce 318

Cte HENRY D'IDEVILLE. — *Assassinat du comte Rossi* ... 35-130-197-310

PAUL LACOMBE. — *Vente de la bibliothèque de M. le comte B. de Nadaillac* 154

MAGGIOLO — *Les fêtes de la Révolution* 90

JOHN MOORE. — *Voyage en France (suite)* 138-217

PHILIPPE MULLER. -- *Clubs et Clubistes du Morbihan (suite)* 122-183-263-359

ANECDOTES ET NOTIONS

La Comédie des Philosophes. — La *Comédie des Philosophes*, par Palissot, fut jouée à Nancy, sous les auspices du roi Stanislas, et imprimée peu après. Cet auteur avait cru pouvoir se permettre, sans conséquence, de jeter en excellents vers un ridicule public sur les littérateurs qui abusaient de leurs talents pour pervertir les premières bases de la morale et de l'ordre social. Mais il n'en fallut pas davantage pour réunir contre l'auteur cette secte philosophique qui dès lors formait déjà un corps redoutable. M. Palissot lutta courageusement contre une coalition aussi ardente et parvint, malgré toutes les oppositions, à obtenir, en 1759, que sa pièce fût jouée sur le Théâtre-Français, à Paris. Le jour de la première représentation semblait devoir être très orageux. Deux cabales furieuses se préparaient à combattre et l'on annonçait hautement le plus violent tumulte. Mais on comptait sans la fermeté du maréchal Biron. En descendant de sa voiture, à l'entrée du spectacle, il appela le sergent de garde et lui demanda publiquement si le doublement de la garde qu'il avait ordonné était arrivé. Sur la réponse affirmative, il ordonna que les sentinelles du parterre fussent renforcées, qu'on arrêtât indistinctement ceux qui feraient le plus léger bruit et ceux qui paraîtraient vouloir le favoriser. Il ajouta que, dans le cas où le tumulte augmenterait, une partie du redoublement se porterait, les armes hautes, dans l'orchestre; une autre, dans la même attitude, dans le premier banc de l'amphithéâtre. — Je serai dans ma loge, et l'on attendra mes ordres.

Cette consigne s'étant bientôt répandue dans la salle, la crainte succéda à l'audace, ou plutôt à la fanfaronnade, et la pièce, écoutée attentivement, ne fut interrompue que par les justes applaudissements qu'elle méritait. Elle eut plusieurs représentations consécutives qui furent entendues avec le même calme, et l'auteur eut la gloire de triompher momentanément de tous les efforts de la rage philosophique.

(Paris, Versailles et la Province).

REVUE DE LA RÉVOLUTION

Troisième année. — Deuxième semestre

TABLE DES ARTICLES

A. de Besancenet. — *Les savants de la Révolution. — Le baron de Marivetz* 161

Les martyrs inconnus. — L'abbé Raclot 273

Les martyrs inconnus. — L'abbé Collin 350

A. B. de Bignicourt. — *Violation du tombeau de saint Denis à Reims* 211

Simon Brugal. — *Les camps de Jalès ; deuxième fédération* 107

Henry Faye. — *L'anarchie spontanée en Touraine (fin).* 23

Victor Fournel. — *Le Palais-Royal sous la Révolution ; Saint-Huruge* 241-335-421

Ch. d'Héricault. — *Pensées contre-révolutionnaires* ... 33

Confessions, souvenirs et bavarderies de Fani Roseval, actrice des Variétés amusantes en l'an III 81-168-277-381-450

Chronique et critique 226-475

Le comte H. de la Tour du Pin la Charce 318

Cte Henry d'Ideville. — *Assassinat du comte Rossi* ... 35-130-197-310

Paul Lacombe. — *Vente de la bibliothèque de M. le comte B. de Nadaillac* 154

Maggiolo. — *Les fêtes de la Révolution* 90

John Moore. — *Voyage en France (suite)* 138-217

Philippe Muller. — *Clubs et Clubistes du Morbihan (suite)* 122-183-263-359

D'OCHSENFELD. — *La Terreur à Colmar*..... 401
VICTOR PIERRE. — *Le marquis de Surville*..... 5
L. SCIOUT. — *La scission électorale de l'an VI à Paris*.. 295
L. DE LA SICOTIÈRE. — *Charles Vatel*..... 70-150
M. de Liesville..... 470
***. — *L'invasion française en Belgique*..... 321-436
ANECDOTES ET NOTIONS..... 78-158-239-319-399-480

Planches.

1. Marie-Antoinette sous la figure de Thémis..... 450
2. La civilisation révolutionnaire..... 35
3. Les loups ne se mangent point..... 90
4. Un club modèle..... 122
5. Les opportunistes de 1789..... 183
6. Portraits de Mme Roland et de Buzot..... 217
7. Les nouvellistes au café de Foy..... 241
8. A.-G. Camus..... 295
9. Le clergé révolutionnaire..... 350
10. Le Prussien Cloots, conventionnel..... 401
11. La Constituante devant Pluton..... 401

Nantes — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

DOCUMENTS INÉDITS

Correspondance du général Turreau.

(Suite)

Au même.

Saumur, 1er octobre 1793.

C'est de mon lit que je vous écris, mon ami ; il y a trois jours que j'y suis, une jambe en pantenne. Mon meilleur cheval, mon cher l'Espérance, a été tué dans une reconnaissance et, étant tombé avant que je puisse m'en débarasser, je suis resté dessous peut être deux minutes, et j'ai eu la jambe droite foulée et en quelques endroits dépouillée jusqu'à l'os. Le chirurgien m'assure que ce ne sera rien, pourvu que je reste sur le dos pendant plusieurs jours, mais que ma jambe sera longtems faible. On m'assure que j'ai été fait général de division pour l'affaire des Ponts de Cé ; c'est trop se presser, mais ce sera un grand bonheur pour moi, si cette promotion me fait quitter une armée où, quelques efforts que l'on fasse, il y a peu de gloire à acquérir.

Nous avons été battus sur tous les points, faute de concert, d'ensemble et quelquefois aussi d'habileté, nous avons trop multiplié nos attaques et disséminé nos forces. La division de Nantes, dont la garnison de Mayence fait partie, après avoir percé dans la Vendée jusqu'à six ou sept lieues de Nantes, y est rentrée battue. Celle de Niort n'a point fait de mouvement ; celle de Luçon l'a fait trop tard, il faut donc recommencer ; encore ne doit-on pas croire que la guerre serait finie, quand nos colonnes victorieuses auraient traversé toute la Vendée, il faut une suite de mesures politiques et militaires qu'on ne peut guère espérer et qu'il serait peut-être impossible d'exécuter avec la forme de notre gouvernement actuel. Les chefs de la rébellion comptent beaucoup sur nos divisions et nous ne savons pas profiter des leurs. Les Anglais nous épient et, quoiqu'ils n'aiment pas plus les royalistes que les républicains, ils feront tout ce qu'ils pourront pour empêcher ceux-là de succomber. D'un autre côté les confédérés de Pilnitz augmentent journellement leurs forces, nous n'avons ni officiers supérieurs ni officiers généraux, la plupart de nos soldats ne sont pas formés, il y a beaucoup de bras et point de têtes, il semblerait qu'on n'a point de plan, nos législateurs font des décrets de colère et le gouvernement n'agit que par saccades ; il est impossible d'aimer son pays et de n'être pas effrayé de cette position.

Adieu, mon cher S. B., écrivez-moi souvent, je n'eus jamais autant besoin des consolations de l'amitié.

Au même.

Saumur, 8 octobre 1793.

Je viens de recevoir mon brevet de général de division et une commission pour prendre le commandement de l'armée des Pyrénées Orientales. J'ai prié avec instance les représentans du peuple d'écrire au Comité de Salut Public et de faire révoquer ma nomination au suprême généralat ; ils me l'ont accordé (j'ai vu la lettre), mais à condition que je ne difererais pas mon départ aussitôt que l'état de ma jambe me le permettrait. Assurément il vaudrait mieux être boiteux toute sa vie que de commander une armée dans les circonstances où nous nous trouvons, mais, dites-moi, je vous prie : comment est-il possible qu'on m'ait nommé général en chef ? Je ne connais personne au Comité de Salut Public, tous les hommes influents, les Ministres, me sont étrangers, mes services ne sont point assez marquans pour mériter cette distinction. Il faut donc que j'aye des ennemis, et, en vérité, je ne sais pas ce que j'ai fait pour en avoir. Je partîrai probablement dans quatre ou cinq jours, quoique je n'aye qu'une jambe qui puisse me porter ; on m'a dit ici qu'on n'en avait pas besoin pour voyager en voiture.

Adieu.

Au même.

Perpignan, novembre 1793.

J'ai reçu ici de la part des représentans du peuple un accueil glacé ; ils avaient donné le commandement intérimaire au général de division d'A ... et demandé sa confirmation au Comité de Salut Public. Je dérange bien involontairement leurs projets.

D'A..., très jeune encore, est assez bon officier, et quoiqu'il ait, ainsi que moi, peu d'expérience, il dirigerait mieux l'armée s'il agissait de lui-même, mais il n'est que le lieutenant des représentans du peuple, et fait aveuglément et par crainte tout ce qu'ils ordonnent ; il se perdra.

On m'a proposé d'attendre une nouvelle détermination du gouvernement avant de prendre le commandement. J'ai répondu que, loin de le désirer, j'avais demandé avec instance qu'on m'otât une place au-dessus de mes forces, comme de mon ambition, mais que j'avais des ordres tellement précis, que je ne pouvais pas m'en écarter sans me compromettre.

Le lendemain, mêmes instances. J'ai répondu en me faisant annoncer à l'ordre de l'armée.

Les représentans donnent des ordres directs et les font exécuter, malgré les miens. Il y a trois jours ils ont fait attaquer une redoute (*Le Pulchengry*) ; on a été repoussé avec perte, l'exécution a été aussi mauvaise que le plan d'attaque.

Aujourd'hui ils envoient huit mille hommes, l'élite de l'armée, pour

prendre Roses et ensuite tomber sur les derrières de l'armée Espagnolle, c'est le représentant F.... [1] qui commande l'armée.

J'envoye un courrier à Paris ; si l'on s'obstine à me laisser le commandement en chef, je suis déterminé à donner ma démission.

Je viens de faire mettre à l'ordre de l'armée une lettre des représentans du Peuple près celle de l'ouest qui m'annonce une victoire complette sur les rebelles et la *fin* de la guerre de la Vendée. *Credant qui credere volunt.* Je vous embrasse.

P.-S. — Ne m'écrivez plus par la poste.

Au même.

Banouls-les-Aspres, novembre 1793.

L'armée des Pyrénées orientales est composée de trente-deux mille hommes, y compris un corps de cinq ou six mille placés en avant de Mont-Louis, dans la Cerdagne espagnole et commandé par le général Dag.... qui l'a conquise.

Vingt-cinq mille hommes tiennent la position de Banouls-les-Aspres. La droite occupe le plat del Ré ; le centre est à cheval sur la grande route de Perpignan à Barcelonne; la gauche est séparée du centre par le Teck qui coule entre les deux armées, mais celle des espagnols a des détachemens qui occupent quelques hauteurs en deça de la rivière et qui forment son avant-garde ; la nôtre n'en est séparée que par un ravin et à portée de mitraille ; elle est composée de quelques corps détachés du centre qui se trouve en flèche dans la disposition générale.

L'armée des Espagnols, commandée par M. de Ricardos, compte à peu près trente-cinq mille combattans campés dans les plaines du Boulou. La droite est appuyée au mont Alber et soutenue par le fort de Montesquiou, placé sur un des mamelons inférieurs de la Montagne ; le centre tient le Boulou où est le grand quartier général ; la gauche occupe Ceret. Cette gauche serait assez faible, et même toute la position, si, après la journée de Perelstortes, on eût entièrement rejeté l'ennemi au-delà du Teck ; mais on lui a laissé le tems de fortifier son camp et d'occuper par des têtes quelques parties de la rive gauche. Cette position, quoique soumise, vaut mieux que la nôtre qui est hâchée et à laquelle on a donné trop de développement, parce qu'on a voulu égaler le front de l'ennemi.

Sur nos vingt-cinq mille hommes, il en est cinq ou six mille qui ne sont encore armés que de piques, notre cavalerie ne consiste que dans le 26me régiment, une partie de la légion de Rosenthal et de celle de Pyrénées.

Quoique les Espagnols ayent envoyé en Catalogne une partie de leur cavalerie, ils ont encore environ cinq mille hommes de cette arme, qui avec quelques régimens irlandais et suisses et les Gardes Valonnes, forment l'élite de leur armée ; nous n'avons guère dans la nôtre que dix mille hommes sur lesquels nous puissions compter. Les Espagnols ont une

1. Fabre (Claude-Dominique-Cosme), député de l'Hérault à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI. Tué le 12 janvier 1794 à l'armée des Pyrénées-Orientales. La Convention lui accorda les honneurs du Panthéon, mais en 1795 on le relégua dans un cimetière.

artillerie très belle et très bien servie. La nôtre est numériquement plus forte, et l'est aussi en calibre, puisqu'on a désarmé en partie la citadelle de Perpignan, excellente forteresse construite en briques, pour mettre du vingt-quatre sur la ligne. Le général qui commande l'artillerie, officier distingué, a voulu vainement s'opposer à cette mesure extrêmement dangereuse si nous éprouvions un échec, puisque les chevaux de l'artillerie de campagne, insuffisans pour l'attelage de celle-ci (et il en meure chaque jour une vingtaine faute de fourage), ne pourraient pas retirer de position les gros calibres qu'on a placés sur le front de l'avant-garde.

Comme il vaut mieux courir le hasard d'une bataille en attaquant, que de la recevoir dans une mauvaise position, j'avais le projet d'une attaque principale sur le centre, je l'avais communiqué au général P...., officier de mérite qui commande l'avant-garde. Quoiqu'une pareille attaque soit toujours dangereuse, je m'y étais décidé par les avantages considérables qui devaient résulter du succès. L'armée espagnole, n'ayant d'autre retraite en Catalogne que par la grande route qui se trouve derrière son centre, si nous parvenions à la forcer, il n'y avait plus de retraite pour le reste de l'armée, du moins pour la cavalerie et l'artillerie.

En cas d'insuccès, j'avais pris des mesures pour conserver la position de Banouls-les-Apres, en m'y tenant plus rassemblé. Le camp de Villelongue (notre gauche), étant séparé du centre par le Teck qui n'est qu'un ruisseau durant dix mois de l'année, mais dont les premières pluies qui surviennent dans cette saison, font un torrent large et impétueux, devait être rapproché du centre et appuyer sa gauche à la rivière dans la nuit même qui aurait précédé le jour de l'attaque, etc., etc.; mais la fameuse expédition de Roses ne m'a pas permis de tenter aucune opération. Car vous saurez qu'elle a eü lieu contre mes ordres positifs et contre l'avis de quelques officiers généraux qui ont osé braver ainsi la puissance proconsulaire ; ils en ont été punis, les uns par une defaveur marquée ; d'autres, tels que le malheureux général Dag..., par la destitution.

Les favoris à épaulettes de laine ont été récompensés de leur docilité, et ont parlé avec tant d'indiscrétion du projet sur Roses, qu'il était déjà connu dans le camp Espagnol avant que nos soldats fussent en marche, ce qui suffisait sans doute pour le faire manquer, s'il ne devait pas échouer de lui-même.

J'attends avec grande impatience le retour de mon courrier qui m'apportera sans doute mon changement et des nouvelles de vous.

Au même.

Perpignan, décembre 1793.

Je reçois avec votre aimable lettre un ordre du gouvernement et je quitte cette armée ; ma démission était prête en cas de refus et j'ai vu avec plaisir que vous approuviez cette résolution.

Il y a déjà douze jours que les troupes destinées à l'expédition de Roses sont parties, l'ennemi les a battues à deux lieues en avant de Banouls-les-Bains, où elles sont depuis huit jours, n'ayant de libre que le sentier par lequel elles s'y sont portées. Les soldats désertent par centaines et

s'en reviennent au camp ; on avait emporté sept ou huit pièces de deux démontées (des pièces de deux pour assiéger Roses), on les a données à l'ennemi et le bruit court que tout rétrograde, même le representant F.... qui a voulu absolument partager la gloire de l'expédition.

J'ai fait mes adieux au général d'A... Je quitte l'armée, lui ai-je dit, et avant de m'en séparer, je crois de mon devoir d'appeler votre attention sur les dangers de sa position. Vous avez consenti à l'expédition de Roses, et que fussions-nous devenus, si Ricardos nous eût attaqué avec toutes ses forces dans le moment où huit mille hommes, l'élite de notre armée, en étaient à quinze lieues ? Je vous conjure, général, de resserrer notre position, faites passer le Teck au camp de Villelongue et qu'il appuye sa gauche à la rivière au lieu d'y avoir sa droite ; si les pluies vous surprennent dans votre position actuelle, les Espagnols attaqueront Villelongue et peuvent vous faire enlever le tiers de votre armée sans qu'il vous soit possible de le secourir [1]. Si vous ne vous décidez pas à la faire rentrer dans la citadelle, du moins les plus forts calibres, comme il est présumable que vous serez attaqué, il vaudrait mieux prévenir l'ennemi et l'attaquer vous-même.

Les intérêts du gouvernement dictent ces conseils. Je ne me permettrai pas de vous en donner sur ce qui vous est personnel, mais craignez que les hommes auxquels vous témoignez aujourd'hui une déférence aveugle ne vous abandonnent au premier échec, et que tous les maux de cette armée ne retombent sur votre tête.

Je pars, mon cher S.... B...., pour prendre le commandement d'une division à l'armée de l'Ouest. Je ne passerai point par Paris puisque vous n'y êtes plus. Je confie cette lettre à la poste ; vous la recevrez timbrée de Narbonne.

Au citoyen N..., commissaire du C. de S. P. à....

Angers, décembre 1793.

J'ai reçu, citoyen Commissaire, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois.

Les avertissements que vous voulez bien me donner ne peuvent me déplaire et je respecte les motifs qui vous les ont dictés, mais puisque vous me connaissez vous devez être persuadé que je ne céderai pas au soupçon d'un danger qui, fut-il aussi imminent que vous le prétendez, ne m'écarterait pas de la marche que je me suis tracé et ne me ferait jamais blesser les droits de l'amitié et de la confiance.

J'aime mon pays, et je l'ai prouvé par des faits ; d'autres le prouvent par des discours ; chacun a sa manière. Je sers avec tout le zèle qu'un bon citoyen doit apporter dans ses fonctions. Si ma conduite comme militaire, comme homme public, est irréprochable, que peut-on redouter de mes relations particulières !

1. Ce qui arriva effectivement huit ou dix jours après le départ du général Turreau.

Oui, citoyen C..., j'ai toute la correspondance de M. de Saint-B... et je vous réponds que si, comme vous le dites, il est suspect, assurément ses lettres ne le sont pas, mais c'est un dépôt de l'amitié et elles ne sortiront de mes mains que pour rentrer dans les siennes.

Salut et Fraternité.

A M. de S B...

Angers, décembre 1793.

C'est le diable qui s'en mêle : j'ai reçu en route l'ordre de prendre le commandement en chef. Il est vrai qu'en arrivant ici les représentans m'ont assuré que ce n'est que provisoire; mais à propos de quoi remplacer un intérimaire par un autre ; et surtout écarter du commandement supérieur l'officier Général qui a poursuivi et battu les rebelles depuis deux mois ; pourquoi du moins ne pas confier la direction de l'armée au général K... dont je vous ai parlé et qui me parait avoir des talens supérieurs ? Il semble que ce soit un parti pris de donner les places à ceux qui n'en veulent pas. Au surplus, j'attends une réponse du Comité du Salut Public auquel j'ai demandé avec instance de mettre fin à mon intérim le plus tôt possible.

Le courier que vous connaissez vous portera vos lettres à son premier voyage. Vous devez être assuré, mon ami, qu'elles sont en sûreté et je ne vois pas trop comment elles pourraient me compromettre. Mais je n'ai point d'objections à faire contre votre demande formelle. Je vous embrasse.

Au même.

Nantes, nivose.

Je reçois du Gouvernement une lettre attérante. On est étonné que je ne me sois pas encore emparé de l'isle de Noirmoutier ; aparemment, il fallait la prendre avant d'être arrivé. Je pars cette nuit pour l'expédition et je n'ai pas même le temps de réunir le nombre de troupes nécessaires pour la tenter avec l'espoir de succès. — J'attaquerai avec trois ou quatre mille hommes qui se trouvent sur les cotes. Adieu, mon ami, si je ne laisse pas mes oreilles à Noirmoutier, vous aurez de mes nouvelles sous peu de jours. Vos lettres partent.

Au même.

Nantes, nivose [1].

Je l'ai prise cette isle de Noirmoutier avec environ dix huit cent rebelles, y compris les tués et les blessés, et vingt ou trente bouches à feu Cy-joint un journal qui vous mettra au fait de mes opérations depuis que j'ai quitté cette ville jusqu'à mon retour. J'y ai ajouté le rapport des représentans du peuple qui étaient de la partie et vous remarquerez qu'ils n'ont pas même fait mention de moi. Je suis accoutumé à ces petites omissions qui ne m'affligent pas autrement et dont je retire quelqu'utilité, parcequ'elles

1. Cette lettre a été publiée dans les Mémoires du général Turreau. Pour les variantes, voy. Édit. 1815, p. 182.

aident à me faire connaître à la fois et l'esprit du tems et celui des grands personnages que nos circonstances politiques mettent en action.

En m'emparant de Noirmoutier, j'ai fait une prise beaucoup plus importante, celle de M. d'Elbée, généralissime des armées vendéennes et promu au suprême commandement à Saumur lors de l'invasion de cette ville par les rebelles. J'ai trouvé d'Elbée retenu dans son lit par une blessure reçue à Chollet et qui lui laisse la poitrine à jour.

Si j'en juge par deux conversations, dont l'une assez longue, que j'ai eues avec lui, ce chef de parti avait toutes les qualités nécessaires pour jouer un grand rôle. Seul dépositaire des secrets de la Rouérie à la perte duquel il attribue toutes les fautes ainsi que les échecs de ceux qu'il appelle les *francs Royalistes*, d'Elbée, assez habile pour avoir saisi toutes les branches de cette vaste conjuration, a donné des preuves de ses talents dans l'exécution du plan de son prédécesseur. Aidé de Bonchamp, le meilleur officier général des rebelles, et blessé mortellement à Chollet dans la même journée, il a eu constamment des succès importants, malgré l'inertie, la désobéissance et quelquefois même l'opposition formelle de ses rivaux, particulièrement de Charette.

L'insurrection de la Vendée ayant eu lieu avant le temps déterminé pour l'explosion générale, il avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour la comprimer et empêcher son éclat prématuré, parce que tous ces moyens d'action n'étaient pas en rapport, et qu'il sentait le danger des mouvements partiels. La plus grande partie de la Bretagne, la basse Normandie, le Maine, une partie de l'Anjou, dont le soulèvement entrait dans le plan général, étaient déjà disposés, mais on n'y avait pas encore arrêté les mesures d'exécution.

Contraint de céder au mouvement du 10 Mars, parce qu'il devenait également impossible de l'arrêter et dangereux de ne pas le diriger, d'Elbée tira le plus grand parti des circonstances, et quoiqu'obligé de morceller son plan, il s'attacha à augmenter la consistance de la révolte précipitée du Poitou, en obtenant des succès rapides et majeurs, motif le plus puissant pour hâter l'insurrection des provinces limitrophes.

Ce qui, selon moi, fait honneur à d'Elbée, c'est qu'il était mécontent des secours étrangers qu'invoquaient les émigrés, qu'il n'estimait pas. Et en effet, quand il a envoyé en Angleterre, quelques jours avant sa mort, un officier pour se procurer des moyens que Charette et ses partisans lui refusaient, c'est qu'il a vu son parti perdu, et qu'il ne lui restait plus que cette ressource.

Il m'a paru convaincu que la contre-révolution ne devait et ne pouvait s'opérer que par les moyens qu'offrait l'intérieur de la République, tous les mouvements d'opposition qui se manifestèrent au dedans obtenaient ses éloges. Il n'avait pas perdu de vue le camp de Jalès et les autres points d'appuy que le midi présentait à ses entreprises, la resistance de Lyon lui semblait glorieuse, tandis qu'il ne voyait qu'avec indignation Toulon et nos escadres livrées à l'Angleterre par la plus lâche de toutes les perfidies.

Outre que cette manière de voir prouve qu'il avait bien observé et cal-

culé les ressources des royalistes dans l'intérieur, c'est qu'elle decèle aussi un caractère de loyauté auquel il est difficile de refuser son estime, quelle que soit la bannière qu'on ait suivie.

D'Elbée a répondu avec peine aux questions réitérées et souvent indiscrètes des représentants dont la visite me semblait inconvenante. Peut-être n'était-ce ni le lieu ni le moment d'entrer dans les détails d'une victoire, qui d'ailleurs n'a pas été très difficile, devant l'homme qu'on devait faire porter au supplice le lendemain, et dont aussi l'état de faiblesse et de souffrance méritait quelques égards.

Resté seul avec lui, et l'ayant débarrassé d'un sous-officier qu'on avait placé dans sa chambre, je n'ai pas eu de peine à le faire causer, mais il a commencé par me déclarer que je n'obtiendrais aucun des secrets de son parti et il m'a tenu parole. « Général, a-t-il dit, j'espère que vous me rendrez la justice de croire que si j'avais pu seulement me tenir sur mes jambes, ce n'est pas dans mon lit que j'aurais été pris. »

Il connaissait très bien tout ce qui se passait dans notre armée : ses désordres, l'ignorance de la plupart de nos officiers et le despotisme des proconsuls. Il m'a rappelé toutes les affaires où je m'étais trouvé, même celles où il n'était pas en personne. Toutes nos fautes militaires dans les diverses batailles et toutes celles de son parti lui étaient présentes et il en parlait comme un chef éclairé ; il mêlait de tems en tems quelques idées religieuses à ses idées de gloire ; mais j'ai dû supposer que c'était uniquement pour donner une dernière preuve de sa fidélité aux convictions de son parti [1].

J'ai quitté Noirmoutier le lendemain et c'est ici que j'ai apris qu'il avait été fusillé deux jours après en vertu d'un jugement de la commission militaire qui nous suit. D'Elbée avait un phisique distingué, l'élocution facile et surtout un organe très agréable ; il a fini sa carrière à quarante deux ans.

J'ai pensé, mon ami, que vous seriez bien aise d'avoir quelques détails sur cet homme qui avait commencé un grand rôle et qui peut-être l'eût rempli, s'il eût été mieux secondé ou plutôt moins contrarié par les circonstances. Le succès de la bataille de Cholet est dû en partie à la chûte de d'Elbée et de Bonchamp, frappés, pour ainsi dire, à la même minute.

Adieu, je ne profiterai pas cette fois-cy de vos conseils ; car je n'attends que l'ultimatum du gouvernement pour envoyer ma démission à Paris, si on ne la reçoit pas ici.

Au même.

Pluviose, Montaigu.

Peu de jours après mon arrivée dans l'Ouest, j'ai proposé au gouvernement d'accorder une amnistie à la masse des rebelles et d'éloigner du pays tous les chefs qui pourraient y conserver de l'influence et en abuser. Cette

1. La fin de cette lettre n'a pas été reproduite dans les *Mémoires*.

mesure m'avait paru politique et s'accorder avec les circonstances où nous nous trouvons. Les rebelles battus depuis six semaines sur la rive droite de la Loire, après avoir succombé sur la rive gauche dans différentes actions importantes et surtout à Chollet; privés de leurs meilleurs généraux ; divisés entr'eux par suite de la division qui existe entre Charette et quelques autres chefs, auraient peut-être accepté le bienfait de l'amnistie. Il est probable que je me suis trompé, puisque le gouvernement n'a pu adhérer à ma proposition. Mais comment se fait-il que peu de jours après et sur la demande qu'on voulut bien nommer à ma place au Suprême Généralat, il ait été question au sein du comité de ma destitution et même de mon arrestation? et, ce qui vous surprendra davantage, c'est que je l'ai appris par D.... qui, malgré la différence de nos opinions politiques, m'a conservé assez d'amitié pour m'en faire prévenir par un exprès.

Enfin ne recevant point de réponse, voyant éloigner de cette armée les seuls généraux sur lesquels je pouvais compter et les représentants m'ayant formellement déclaré que je conservais le commandement définitif, je leur ai présenté ma démission ; et, sur leur refus de la recevoir, je l'ai adressée au Gouvernement. Cependant j'ai dit aux représentans, qu'en attendant mon successeur, et malgré le désordre inconcevable où était l'armée, je continuerais à servir et suivrais toutes les directions qu'ils voudraient me donner; pourvu qu'au moins l'un d'eux fut constamment avec moi pour indiquer les mesures qu'il jugerait convenables ou sanctionner les miennes.

Il est impossible, mon cher S... B..., de commander ici. Vous ne vous faites pas l'idée de l'état où est l'armée. Je crois bien qu'à l'aide du temps, d'une épuration scrupuleuse et avec l'autorité telle que devrait l'avoir le général, on pourrait parvenir peu à peu à un autre état de chose. Il faudrait être investi du plus grand pouvoir, éloigner la moitié des officiers de l'armée, et surtout n'être pas obligé d'agir sans plan et sans connaître ses moyens, car vous saurez que depuis près de deux mois que je suis arrivé, je n'ai pas encore pu parvenir à avoir un état général de situation.

Mais que pensez-vous de D... qui pénètre dans les comités du Gouvernement ; qui parait même savoir ce qui se passe dans les séances les plus secrètes ? lui qui irait plus loin qu'Erostrate, et brûlerait tout Paris pour ravoir son roy.

Adieu, vous vous plaignez d'être suspect et de la petite promenade que vous fait faire tous les matins votre comité surveillant ; je voudrais bien n'être pas plus avancé que vous.

Au même.

Ventose.

Je vous remercie bien sincèrement, mon ami, de vos inquiétudes sur mon sort. Mais vous augmentez le désagrément de ma position par vos craintes et vos reproches ; et cette fois ci, du moins, j'espère que vous avez tort.

J'ai quelqu'habitude de la guerre et dans celle-ci principalement; j'ai vu dans une très courte période autant et plus de combats peut-être qu'aucun

officier général. Je crois que je me tirerais bien d'affaire avec une division de sept ou huit mille hommes ; mais, je vous le répète, quoique je suppose que vous en êtes bien convaincu, je ne suis nullement capable de diriger une armée et je soutiens d'ailleurs que Turenne et Frédérick seraient fort embarrassés pour la bien conduire avec les élémens dont celle-cy est composée, et sans l'autorité nécessaire pour les purifier et les contenir. Il y a près de trois mois que je suis à cette armée et je ne la connais pas encore. On a voulu que j'agisse sans avoir une notion suffisante et de mes moyens et de la manière de les employer convenablement. J'ai marché deux fois avec très peu de monde et sans pouvoir décider Charrette ou Stoflet à se battre, quoiqu'ils eussent des forces très supérieures. Depuis, les Représentans ont voulu que je sois stationnaire et je me suis établi à Montaigu, ville ouverte à huit lieues de Nantes. Comme j'ai fort peu de force avec moi et que je suis au milieu de ces messieurs, j'ai fait d'un petit château de plaisance qui se trouve aux portes de la ville, une espèce de citadelle où je me retirerais si j'étais forcé. Je suis obligé de laisser mon chef d'état major à Nantes, parce que les représentans l'ont ainsi décidé et vous voyez bien déjà que cette disposition n'a pas le sens commun.

Chaque officier général de cette armée se regarde comme indépendant dans son arrondissement dont les limites ne sont pas plus déterminées que le nombre des troupes qu'il commande. Il y fait absolument tout ce qui lui plait, et quand il met en usage cette liberté pour attaquer l'ennemi, il se fait battre. Voulez-vous rappeler à l'ordre et punir un officier ? il va trouver la commission des représentans, se plaint ; et c'est ordinairement le chef qui a eu tort. J'ai cependant obtenu quelques succès, mais comme ils n'ont point été le résultat de mesures concertées, de mouvemens d'ensemble, ils n'ont eu que l'effet qu'on peut raisonnablement attendre des avantages que le hasard procure. D'ailleurs on cherche moins à se battre ici qu'à se surprendre et s'égorger. Les chefs des rebelles font mourir les soldats qu'ils nous enlèvent dans des tourmens inouïs ; cette conduite est atroce ; mais nous y avons, en quelque sorte, donné lieu, puisqu'on a voulu qu'on ne fît point quartier aux Vendéens. La seule différence qu'il y a, c'est qu'au moins les républicains se contentent de fusiller les royalistes et ne les torturent pas.

Soyez persuadé, mon ami, que le plus grand de tous les dangers dans des tems aussi malheureux que ceux où nous sommes est de commander une armée et une armée comme celle de l'Ouest.

Ma démission a été renvoyée ici aux représentans. Je l'ai reçue, quoiqu'ils ne m'en ayent rien dit ; et je soupçonne qu'ils attendent une circonstance favorable pour pouvoir me faire jouir du bienfait de la retraite, sans me compromettre. Un tiers qui parait connaitre leurs secrets m'annonçait hier que les officiers dé missionnaires avaient le même sort que les officiers destitués et je dois m'attendre à voir Orléans où il y a une collection nombreuse de généraux de toute valeur. Je ne vois pas qu'il puisse résulter un grand mal d'un séjour de quelques mois à Orléans. Adieu.

Au même.

Germinal.

Ma foi, mon ami, je commence à croire au bonheur. J'ai échappé hier, comme par miracle, à la plus désagréable aventure qui pouvait m'arriver ici. J'ai vû le moment où j'irais souper avec Charette.

Après trois jours inutilement employés à la poursuite de ce gentilhomme qui coure comme un lièvre, j'étais arrivé aux landes de..... où j'ai fait prendre position à ma petite colonne ; on m'aporte un ordre d s représentans pour me rendre sans délay à Nantes. Je n'en étais qu'à quatre lieues ; et me voila embarqué avec deux de mes aides-de-camp, mon officier d'ordonnance, quinze dragons (mon escorte ordinaire) et un adjoint de je ne sais où, et qui n'a pas peu contribué aux inconvéniens de notre marche.

A une demi-lieue du camp, j'entends quelques coups de fusil, sur nos flancs et je n'y faisais pas grande attention, lorsque l'adjoint qui était environ à deux cens pas en avant avec quatre dragons, revient comme si le diable le ramenait, en criant de toutes ses forces : que le général en chef n'avance pas ; voilà les brigands. Aussitôt une grêle de coups de fusil nous arrive dans tous les sens, mes aides de camp m'invitent à rejoindre le camp, nous étions perdus si j'avais pris ce parti, car la plus grande force des rebelles était sur nos derrières. Comme tous mes dragons étaient des hommes éprouvés, j'étais à peu près sûr de faire une trouée et il était plus à propos de la faire en avant que dans toute autre direction. A peine nous étions lancés que la fusillade redouble et trois chevaux sont atteints. Heureusement aucun ne tombe et nous voilà sabrant tout ce qui se trouve devant nous ; en moins de dix minutes nous avons été hors ligne sains et saufs, excepté un dragon qui a le bras cassé.

Il est présumable que les coquins savaient que j'étais là (et l'imprudence de l'adjoint aura pû leur apprendre), car ils nous ont poursuivi longtems, lors même qu'il n'y avait plus d'espoir de pouvoir nous joindre. Ils étaient peut-être trois cens parmi lesquels une vingtaine de meuniers à cheval qui ont bravement quitté l'infanterie pour nous suivre de plus près ; je leur ai dépêché six dragons qu'ils n'ont pas osé attendre.

Vous voyez bien, mon cher S.... B...., que ma bonne fortune me suit partout, je crois d'autant plus à sa constance que l'on parle ici tout bas de mon prochain départ de l'armée. Les représentans jugent sans doute que je ne suis pas en état de la commander ; et ils ont raison. Ils peuvent aussi croire au désir que j'ai de voir finir mon provisoire ; et ils ne se trompent pas.

On m'a donné de vive voix des nouvelles de paix qui font frémir : je ne puis pas y croire. Au reste nous ne savons rien à l'armée, pas même notre métier et quand nous apprenons quelque chose par les voyes officielles, c'est que tout est au mieux.

Je suis bien aise que vous ayez quitté la grande ville. J'aime mieux vous savoir à.... Ce fou de L.... m'a écrit qu'il était parfaitement tranquille dans

sa bourgade, il paye exactement ses taxes, monte personnellement sa garde, reçoit de tems à autre des visites à *domicile,* les rend au comité de surveillance ; et prétend qu'il n'y a pas de vie plus douce que celle-là ; avec des procédés on vient à bout de tout. Adieu, embrassez pour moi le cher Adolphe.

Au même.

Floréal.

Grande nouvelle, mon ami ; mais je ne veux pas vous la dire avant d'avoir répondu à vos reproches qui, cette fois ci, n'ont pas le sens commun.

Vous conviendrez, sans doute, que je suis plus à plaindre que vous : comme homme privé, ruiné sans ressource par la révolution et l'inconduite de.... ; séparé de mes enfants et enfin malheureux dans tous les objets de mes affections ; je suis encore, comme homme public, dans la situation la plus pénible et la plus dangereuse : l'épée de Damoclès me suit partout, et vous voulez pour cela qu'ainsi que vous, je m'enveloppe d'un crêpe funèbre. Les folies de L.... vous ont fait rire et vous me demandez comment on peut rire dans l'état actuel des choses ?

Il me semble que c'est à vous de répondre à la question. D'ailleurs vous ne pourriez pas me faire croire que vous vous êtes mépris sur le motif qui me fait traiter souvent avec le ton de la plaisanterie les objets les plus sérieux. Vous avez plus de peine que vous n'en pouvez suporter ; et déjà depuis la perte cruelle que vous avez faite, je me suis aperçu plusieurs fois que vous étiez à la fin de votre philosophie ; vous avez exigé que je vous fisse part de mes plus secrètes pensées ; de mes craintes, de mes espérances ; de tout ce qui est relatif à mon existence politique et militaire. Ma position vous afflige profondément, je le sais, et il me semble qu'il serait peu généreux à moi de rembrunir encore le tableau, vous avez assez de vos chagrins. Sachez-moi quelque gré de vouloir dévorer les miens.

On a reçu ici un arrêté du gouvernement qui suspend de leurs fonctions une douzaine de généraux. Je suis à la tête, et ce n'est pas le cas de céder sa place. Nous prenons tous à la fois le chemin d'Orléans, c'est une véritable débâcle. J'ai été faire mes adieux à la représentation nationale qui m'a engagé à ne pas partir, parce que je devais être excepté de l'arrêté par une disposition particulière ou par un arrêté nouveau.

J'ai répondu que je n'accepterais pas cette faveur, s'il fallait rester à cette armée, que j'en avais assez de l'Ouest et qu'il était juste que chacun en eût sa part. Vous connaissez, ai-je ajouté, mes intentions à cet égard, puisque depuis trois mois vous avez ma démission dans votre portefeuille. Je vous demande donc avec instance, citoyens représentans, de ne pas trouver mauvais que j'y tienne.

J'ai pris des passe-ports de toutes les autorités, il faut se mettre en règle quand on entre dans la classe des suspects ; du reste on m'a assuré qu'on menait une vie très supportable à Orléans et que nous n'y serions gênés que dans nos logemens, parce que la ville regorge de population

d'extra-muros. J'ai écrit à la commission de la Guerre pour obtenir d'aller planter des choux dans ma petite propriété nationale ; mon cloître se trouve à plus de vingt lieues des frontières et des armées, et je ne vois pas qu'il pût résulter de grands inconvéniens de ce changement de domicile, d'autant moins que mon jardinier se trouve président du comité de surveillance et qu'il pourrait alors exercer aisément sa tutelle intra-muros. Adieu.

Au même.

Saumur, floréal.

Ils avaient raison. J'ai reçu cette nuit, par un courier, l'arrêté d'exception et l'ordre d'aller prendre sur-le-champ le commandement de Belle-Isle en mer, quatrième division de l'armée des Côtes de Brest. On dit Belle-Isle menacé par les Anglais, et je ne dois pas perdre un instant pour m'y rendre. Ajoutez à cela une lettre remplie de phrases banales sur le patriotisme, le zèle et tout ce qu'il vous plaira. Voila où j'en suis avec le pouvoir souverain, mais ce qui m'a fait assez de plaisir c'est une autre lettre du commissaire des armées de terre qui entre dans quelques détails sur les circonstances négatives où je me suis trouvé dans l'Ouest ; circonstances qui ont brisé mes moyens et trompé mes efforts ; qu'au surplus mon dernier projet a été aprouvé (c'est un système de campement d'une partie de l'armée et l'organisation de l'autre en colonnes mobiles), il ajoute que j'ai donné durant mon commandement de nouvelles preuves de mon attachement à mon pays et à mon métier.

Il paraîtrait, d'après la nomination de mon successeur qui est un très brave homme, mais déjà avancé en âge et ne montant à cheval qu'avec beaucoup de peine, qu'on croit la guerre à peu près finie. J'ai écrit à Paris pour empêcher l'effet de cette opinion ; s'il n'est plus tems de la prévenir, aucun de mes raports n'a pu faire naître cette idée, et je n'aurai jamais à me reprocher d'avoir trompé le gouvernement.

La place de chef de l'Etat-major général est entre les mains d'un ancien officier au régiment de....., aujourd'hui général de brigade, et qui vous connait pour vous avoir vu à Metz et à Besançon et se nomme B...; il est jeune encore, fort bon camarade et fort bon officier, il a attrapé à Laval un coup de feu au travers du corps dont il est à peine guéri, et il lui tarde d'en avoir un autre pour en finir, parce que, disait-il l'autre jour chez les représentans, quand on a le malheur d'être né gentilhomme, il faut se faire tuer le plus tôt possible. B.... est tellement convaincu de la justesse de cette idée qu'il se fera tuer indubitablement et ce sera une perte pour l'armée. Adieu, mon ami, je ne vous remercie pas de ce que vous faites continuellement pour moi, parce que vous me l'avez défendu. Mais il m'est pénible de ne pouvoir jamais rien faire pour vous.

Au même.

Floréal, Belle-Isle.

Ce que vous me marquez de votre cher enfant m'a d'autant plus affligé, mon ami, que je redoute les erreurs des médecins et qu'il me semble que

les vôtres se trompent. On ne peut pas être attaqué du spleen à onze ans ; son état de langueur a donc certainement une autre cause. Cet enfant ne vous quitte pas, ne vous a jamais quitté. Il a été sous tous les rapports dans la situation la plus heureuse où l'on puisse se trouver à son âge, comment admettre qu'il soit dégouté de la vie ? Comment admettre qu'à onze ans les affections morales soient assez violentes pour détruire un phisique aussi sain, aussi vigoureux que celui d'Adolphe. Si vous allez à Paris voyez P... mais je me reprocherais de vous donner des conseils. Surtout que j'aye souvent de vos nouvelles. Vous savez si je partage vos inquiétudes.

Au général B...

Prairial.

Je suis extrêmement sensible, mon cher général, au témoignage de confiance que vous voulez bien me donner. Vous aurez mon opinion puisque vous le désirez, mais vous n aurez pas les conseils que vous me demandez ; parce que je ne me crois pas en état de tracer un plan de conduite à qui que ce soit dans des tems aussi difficiles.

Je me suis hâté de vous écrire pour ne pas vous laisser d'inquiétude sur le sort de votre lettre ; souffrez que je remette à un autre moment à répondre sur son principal objet. Je ne pouvais le faire maintenant d'une manière qui répondît à vos vues. M. de S... B... dont je vous ai tant parlé a été arrêté à Paris où il allait consulter pour son fils mourant d'une maladie de langueur et vous devez penser que je ne suis pas en état de m'occuper d'autre chose que du sort de mon ami.

Vous connaissez, mon cher général, mes sentiments pour vous.

Belle-Isle, prairial.

J'ai reçu, citoyen Général, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et copie de celle que vous a adressée le général D'am.... relativement à la défense de Belle isle. Je suis flatté que le plan que j'ai proposé obtienne votre approbation, je ne répondrai donc à la seule objection qu'y fait le Général d'Am... que parce que vous l exigez.

Je fais un cas particulier du général d'Am... et il est plus capable qu'aucun autre officier général du génie de prononcer sur le système de défense convenable à Belle-Isle, parce qu'il a été employé à l'armée et y a servi d'une manière distinguée comme officier général et hors de son arme.

Il prétend que j'ai raison de vouloir soutenir ma défense au dehors le plus longtemps possible, mais que je fais trop peu de cas de la citadelle, ouvrage de Vauban, que les Anglais ont eu de la peine à s'en emparer en 1761 et qu'ils n'y sont parvenus qu'après un siège de quarante-deux jours.

J ai eu à cet égard tous les détails que je pouvais désirer d'un ancien major de cette place, aujourd'hui retiré du service, mais qui y était lors du siège ; j'ai d'ailleurs entre les mains un journal de ce siège et cette opération fait peu d honneur au général anglais : ainsi c'est une erreur de juger que la citadelle de Belle-Isle est forte parce qu'elle a soutenu un siège de quarante et quelques jours. On doit en conclure seulement qu'elle a été mal

attaquée et on est convaincu, quand on connait cette forteresse, et surtout quand on a sous les yeux le journal de l'attaque et de la défense.

D'ailleurs tout le monde sait que la prise de Belle-Isle était tacitement consentie par le gouvernement français pour devenir entre les mains de l'Angleterre un objet de compensation et d'échange avec Minorque, lors de la paix à laquelle le cabinet de Versailles songeait déjà sérieusement. On voulait ainsi rehausser le mérite du marquis de Sainte-Croix, gouverneur de l'isle, qui sans doute avait grand besoin qu'on lui fît les honneurs d'une longue résistance pour arrêter un moment l'attention sur sa carrière militaire. Mais, en laissant à part ces diverses considérations qui cependant seraient bien de quelque poids dans l'histoire de ce siège dit mémorable, voyons ce que c'est que cette citadelle, non pas construite par Vauban, comme le dit le général d'Am.., mais à laquelle cet ingénieur célèbre a fait tous les changemens que permettaient et le vice de son assiette et toutes les erreurs commises dans sa construction primitive.

La citadelle de Belle-Isle, placée sur un des angles élevés que forme la mer avec le port (vulgairement appelé l'arrière-port et qui n'est ni l'un ni l'autre), est un ouvrage bastionné parallèle et quelquefois soumis à des hauteurs qui l'avoisinent du coté de l'est, à une distance de trois, quatre et cinq cents toises. Le port qui est très étroit et à sec dans l'absence de la marée sert de fossé à la forteresse ; et la pente qui conduit de là aux hauteurs les plus raprochées, est telle que de celle du moulin, par exemple, on voit le pied du rempart. Ce rempart est brisé par une espèce de fausse braye qui est généralement une mauvaise pièce de fortification et plus mauvaise là que partout ailleurs.

La partie qui voit le nord est baignée par la mer et comme le rocher est élevé et à peu près à pic, on n'aurait à craindre sur ce point que le feu des vaisseaux qui serait plus inquiétant que dangereux.

Le front de l'ouest est de niveau avec le terrain qui l'environne. C'est particulièrement là que Vauban a travaillé et l'on y reconnait la main du maître. Comme la citadelle est encore exposée sur ce point aux attaques par mer, Vauban a disposé les ouvrages de manière à les y soustraire, ou du moins les a si bien défilés que le feu des vaisseaux ne peut pas les entamer.

Le terrain qui avoisine la partie du sud est tellement haché qu'on peut arriver à peu près à couvert jusqu'à l'extrémité inférieure du Glacis. J'ai placé quelques bouches à feu dans le sens des divers ravins pour sauver, autant que possible, les inconvéniens de cette disposition locale.

La forteresse a quatre bastions très petits et très irréguliers, elle a si peu de capacité qu'elle contiendrait à peine deux mille hommes. Les bâtiments sont beaucoup trop élevés et, en cas de siège, il en faudrait abattre au moins un étage, autrement la place d'armes ne serait pas tenable ; il n'y a d'abris à l'épreuve que pour les blessés et les malades. J'ai fait venir le bois nécessaire pour y suppléer par des blindages.

Ce qui diminue encore les dimensions de la citadelle dont au surplus le tracé est généralement vicieux, c'est qu'un des bastions est occupé pres-

que en entier par un cavalier qu'on a été obligé d'y construire pour se procurer des feux parallèles à ceux de l'assiégeant, sans quoi toutes les défenses sur le front de l'est seraient soumises.

Au reste le plus grand défaut de la forteresse est dans sa position, on aurait dû la placer à la hauteur du moulin, si non au moins sur celle appelée communément la vigne d'Ousinot. Tous les officiers instruits qui ont vu Belle-Isle sont d'accord sur ce point et le général d'Am... partage sans doute cette opinion.

D'ailleurs j'ai organisé ma défense d'après le nombre de mes troupes, sur mes moyens en artillerie de campagne, et j'occupe les hauteurs par des ouvrages, parceque je peux les embrasser dans ma ligne sans inconvéniens, que cette ligne sera suffisamment garnie avec sept mille hommes et qu'en aucun cas je ne cours point le danger d'être coupé dans ma retraite sur la citadelle.

Je n'entrerai pas dans d'autres détails sur ma position à Belle-Isle. Vous devez y venir, citoyen général, et vous jugerez par vos yeux beaucoup mieux que par tout ce que je pourais vous dire.

Ma garnison est suffisante ; l'artillerie des côtes, ainsi que celle de la citadelle, est en bon état, il ne manque qu'un fourneau à reverbère sur la pointe de.... Ainsi quand j'aurai la quantité de vivres déterminée par le gouvernement et dont vous m'annoncez l'arrivée très prochaine, je n'aurai qu'un vœu à former, celui d'être visité par les Anglais.

Salut et respect.

Pour copie conforme,

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

La Révolution dans le département de l'Indre.

Affaire du prêtre inconnu arrêté dans l'arrondissement d'Issoudun, le 19 prairial an II (7 juin 1793), condamné à Châteauroux le 22, exécuté le 23.

Sous ce titre on conserve au greffe de Châteauroux un petit dossier de 5 pièces fort intéressantes : la première est un extrait des délibérations de la commune d'Issoudun, du 19 prairial an II, constatant l'arrestation par trois gardes nationaux d'un « *particulier voyageur* » sans passeport, qui se déclare prêtre non assermenté, en refusant de dire son nom.

La deuxième est l'inventaire, dressé le jour même à la maison d'arrêt d'Issoudun, des papiers et effets de l'inconnu, parmi lesquels on remarque un essuie-mains marqué en rouge des lettres D. L., un petit crucifix, un *cornet à encre*,

un rasoir, un sac de poudre à friser, une somme de 660 livres 10 sols en assignats et le testament ci-après reproduit.

La troisième, petit carré de papier qui paraît être un itinéraire donné au pauvre prêtre, contient en mauvaise orthographe les indications suivantes : « De Bruaire à Urçay, 5 lieux. D'Urçay à Reugny pas cent par Mauné 4 lieux. « De Reugny à Vichy, 4 lieux ai demit par Monte lu son. »

La quatrième est le procès-verbal de l'interrogatoire subi à Châteauroux, avant le jugement, le 22 prairial. En voici les principaux passages : D. Quels sont tes noms, prénoms, surnoms, âge, qualité et demeure ? — R. Je suis prêtre non assermenté, âgé d'environ 46 ans ; mais je ne veux pas dire mon nom, ni indiquer mon domicile, dans la crainte de compromettre la sûreté de ma famille et celle de mes amis et pour ménager également leur sensibilité, en cas d'événements. — D. Pourquoi n'ayant pas prêté le serment, ne t'es-tu pas déporté conformément à la loi ? — R. La faiblesse de ma santé, l'attachement à une patrie, une certaine horreur pour habiter parmi les étrangers quelconques, enfin la sollicitation de ma famille et de mes amis, en voilà les raisons. — D. As-tu satisfait aux dispositions de l'article 14 de la loi du 30 vendémiaire, qui assujettit les ecclésiastiques non assermentés, et qui n'ont point été embarqués pour la *Diane Françoise (sic)*, à se rendre, dans la décade de la publication de ladite loi, auprès des administrations de leurs départements, qui prendront les mesures nécessaires pour leurs arrestations, embarquements et déportations ? — R. Non, je n'ai pas satisfait, ne connaissant pas la loi ; si je l'eusse connue, je m'y serais conformé, et cette obéissance de ma part m'eût épargné bien des peines, etc...

La cinquième est le remarquable testament trouvé sur la victime et écrit en prévision de la prochaine catastrophe qui devait terminer sa vie. Il est ainsi conçu :

« Dans l'affreuse position où je me trouve, obligé souvent de coucher dans « les bois, pour éviter de traverser les villes, de manquer de nourriture, de « traverser les rivières, etc , etc., il n'est guère possible qu'au premier ins- « tant on ne me trouve péri de fatigue, de faim, de morsures d'animaux ou de « quelque autre accident. C'est pourquoi je suis bien aise de mettre par écrit « et de porter toujours sur moi ce que je veux qu'on sache de ma personne.

« Je suis prêtre non assermenté. Par égard pour ma famille et pour mes « amis, je tairai mon nom et le lieu de ma naissance. Au lieu d'obéir au décret « qui me transportoit, j'ai préféré de me cacher. Je l'ai été vingt mois tout « entiers. Mais enfin j'ai vu qu'on se lassoit de moi. Moi-même, je me lassois « aussi d'être enfermé, d'exposer des parents, des amis, à des peines très ri- « goureuses ; j'ai pris le parti un peu trop violent de recouvrer ma liberté en « cachant mon état ou de mourir dans les bois. Dans le grenier obscur que « j'habitois, je croyois très aisé de me sauver et de donner le change ; mais je « n'ai pas été deux jours sans m'apercevoir combien je m'étois abusé. Je n'ai « nullement l'air, la parole ni le maintien des gens dont j'emprunte l'état, et « dans bien des auberges je vois qu'on me regarde avec curiosité. Ma timidité « dont je ne suis pas maître est seule capable de me vendre. Aussi, je n'y entre « qu'en tremblant et s'il m'étoit possible de me procurer du pain ailleurs, je

« renoncerois à y entrer. Je déclare que je n'ai rien entrepris contre la nation ; « que si je meurs sans pouvoir m'y procurer un asyle, je mourrai sans avoir « rien à me reprocher à son égard. Je regarde la cruelle position où je me « trouve, position dont on n'a pas d'idée, comme une punition que le ciel « m'envoye pour tous les péchés que j'ai commis dans ma vie. Puisse-t-elle les « expier ! Ils sont grands, mais du moins, je n'ai pas apostasié.

« C'est au milieu d'un bois très épais, les yeux baignés de larmes, le cœur « navré de douleur que je trace ces lignes, les dernières probablement que je « tracerai de ma vie. Si Dieu m'appelle enfin à lui comme je lui demande tous « les jours du plus profond de mon cœur, j'institue par le présent mon exécu- « teur testamentaire l'agent national de la commune où se trouve mon cadavre. « Mon intention est de donner aux pauvres de cette commune tout ce que je porte « sur moi, et ce que je porte consiste en linge, hardes et environ 800 livres, dont « à la vérité je dépense tous les jours quelque chose. Mon grand regret en écri- « vant ceci est de ne pas connaître un honnête père de famille indigent à qui « je puisse dire : Recevez ce paquet, je viendrai de temps en temps y prendre « ce qu'il me faudra. Ce sera toujours la nuit, et si je manque une semaine à « venir, alors tout vous appartient. Du moins en mourant j'aurais la consolation « de faire un heureux.

« Enfin, quelque chose qui puisse m'arriver, je me résigne en tout à la divine « providence, j'attends avec soumission le moment où il lui plaira de me retirer « du précipice où je suis plongé, et je lui demande pour deruière grâce tem- « porelle qu'elle daigne faire écheoir ma succession au pauvre qui saura en « faire le meilleur usage et qui n'oubliera pas le testateur dans ses prières. Vou- « lant cacher mon nom, comment rendrois-je ce testament valide ? Cela n'est « pas aisé. Mais j'ai cette confiance en la République qu'elle négligera volon- « tiers cette formalité, d'ailleurs bien essentielle, quand elle verra que je ne « pouvois pas faire autrement sans découvrir ce que je veux cacher ; et elle re- « noncera sans peine à ma succession, quand elle verra que je la donne à la « portion nationale qui fixe le plus sa sollicitude. 10 prairial, l'an deuxième de « la République Françoise, une et indivisible (29 mai 1793). »

†

Enfin, pour compléter l'historique de cette touchante affaire, le registre du greffe nous apprend que, par le seul fait d'avoir méconnu les inflexibles prescriptions de la loi du 30 vendémiaire, qui l'obligeaient à se présenter dans la décade de la publication de ladite loi pour être déporté, le malheureux prêtre inconnu dut être, séance tenante, condamné à mort et livré, dans les vingt-quatre heures, à l'exécuteur des jugements criminels. Son vœu charitable ne fut pas même exaucé, et les effets saisis sur lui furent confisqués au profit de la République.

Pour copie conforme,

Le Blanc.

Journée de Vendémiaire.

Lettre du Conventionnel J.-F- Le Malliaud [1].

Aux citoyens administrateurs du département du Morbihan et aux officiers municipaux de la commune de Vannes.

Paris, 14 vendémiaire, an 4 de la République.

Vive à jamais la République.

Chers concitoyens et amis,

La République et la Convention nationale aidée de nos immortels défenseurs et des patriotes de 1789 qui se sont ralliés à nous vient de remporter la victoire peut-être la plus importante et la plus décisive de la Révolution sur les royalistes, les émigrés, et les fanatiques conjurés contre elles ; depuis le commencement de la Révolution, jamais conspiration plus profonde, plus perverse et mieux combinée n'avait encore éclaté avec autant d'audace et de scélératesse ; je ne vous en parlerai qu'en grand, les bulletins et les papiers publics vous ont portés et vous porteront les détails de tout ce qui a précédé et accompagné cet attentat, l'un des plus exécrables que l'histoire des nombreux forfaits qui ont souillé la terre peut offrir.

La coalition de toutes les sections de Paris (moins une, celle des Quinze-vingt du brave faux bourg Antoine auquel les conjurés donnèrent le nom *d'aveugles*, mais c'étaient des aveugles clairvoiants), cette coalition perfide, pour l'acceptation de la Constitution et la rejétion des décrets des 5 et 13 fructidor, les calomnies, les injures les plus infâmes vomies jusqu'à la bave sur la représentation nationale, placardées sur tous les murs, les arrêtés liberticides des assemblées primaires publiées et affichées partout, leur révolte ouverte et proclamée, tout annonçait l'orage terrible qui allait fondre sur la représentation nationale et la République ; les décrets, les proclamations de la Convention pour éclairer le peuple et arrêter les progrès de cette infernale conjuration, tout était méprisé, avili, annulé, cassé même par les assemblées primaires qui envoiaient partout des émissaires porter leur doctrine meurtrière, secouer les brandons de la

1. Joseph-François Le Malliaud de Kerharnos, député du Morbihan à la Convention nationale, naquit à Locminé-Moustoirac, le 14 novembre 1753. Il était fils de Yves-Vincent, avocat à la Cour, et de Julienne Corbel. Procureur général syndic du département, il fut élu député à l'Assemblée législative. Il fut nommé, au troisième tour de scrutin, premier député du Morbihan à la Convention par 304 voix. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la réclusion provisoire et le bannissement à la paix. Membre du Conseil des Cinq-Cents, il fut nommé par arrêté du 14 floréal an V — 3 mai 1797, commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du Morbihan, et installé le 1er messidor, 19 juin. En reproduisant dans la *Revue de la Révolution*, année 1883, 1er semestre, p. 56, une lettre de Le Malliaud, M. Ph. Muller fait connaître qu'il fut élu aux Anciens en l'an VII, qu'en 1814, il était juge d'instruction au tribunal de Vannes, et qu'exilé en 1816, il se retira avec Carnot en Prusse, d'où il revint à Vannes vers 1825. Le Malliaud mourut en cette ville le 6 janvier 1830.

guerre civile, et appeller de nouveaux assassins de la Représentation nationale.

Dans la nuit d'hier treize, et tout le matin, comme les deux jours précédents, la générale et le rappel battaient dans les principales sections coalisées. Celle de *Le Pelletier* était le foier et la directrice de la conjuration ; c'est la plus riche de Paris. Les patriotes de 1789 s'assemblèrent près de la Convention, et demandèrent des armes qui leur furent distribuées sur le champ, ainsy qu'à la section des Quinze-vingt qui est la seule qui se soit présentée pour défendre la Convention ; disant hautement que c'étaient les mêmes messieurs qui les avaient égarés en prairial dernier ; ces hommes brûlants de patriotisme et de haine pour la royauté furent formés en bataillon et se réunirent à la brave garde fidèle soldée de l'armée du Nord ; au milieu des rangs de ces braves défenseurs de la liberté, on n'entendait que les cris de Vive la République, vive la Convention, guerre à mort aux royalistes, aux chouans. Tous avaient reçu l'ordre de se tenir sur la défensive, de ne point attaquer, et de ne riposter que sur un ordre exprès ; ils ont religieusement respecté cet ordre. — Dès sept heures du matin, les satellites des conjurés se mirent en marche, se portèrent dans l'église Saint-Roch, au Palais égalité, à l'entrée de la rue de l'Échelle, de celle de Nicaise, toutes aboutissant à la Convention et à une portée de fusil d'elle, d'autres étaient établis vis-à-vis des ponts neufs Liberté cy-devant royal, du côté du faux bourg Germain ; vers quatre heures et demie, un officier des rebelles portant un drapeau et accompagné de cinq à six autres s'avance, portant le fusil sous le bras, et baissant le drapeau, vers l'officier républicain, qui commandait le poste au petit Carrousel ; leur intention était de s'emparer de deux canons qui y étaient ; ils sautèrent au cou de notre officier, de nos défenseurs, en disant qu'ils se rendaient et au même instant la colonne qui les suivait fait une décharge et étend *vingt-trois de nos braves ;* l'officier ordonne de riposter, les canons grondent et la rue est balaiée ; on nous attaquait alors sur tous les points ; ils nous cernaient avec *trente mille* hommes au moins bien armés et nous n'avions en tout que *six mille* républicains ; l'action dura aux environs de la Convention pendant près de trois heures ; enfin on les débusqua de leurs postes et des maisons d'où ils fusillaient les nôtres ; les balles pleuvaient comme grêle dans le jardin des Tuileries ; on les poursuivit de poste en poste à coup de canon jusqu'à près de trois heures après minuit. — On les travaille encore maintenant (onze heures du matin) dans la section Le Pelletier où le reste s'est réfugié ; quantité ont pris la fuite. On nous annonce dans le moment que cette section est soumise ; on y a trouvé trois mille fusils chargés, cent barriques de vins, quantités de barriques pleines de lard ; beaucoup pleines de cartouches ornées par des mains muscadines ; j'en ai vu des paquets garnis de *rubans verts* et cachetés de la même couleur ; enfin la victoire est complète et le royalisme est anéanti. Jamais la représentation nationale n'a couru de dangers plus grands, ni plus imminents ; la Convention a déploié ce grand courage qui n'a cessé de la caractériser dans les plus grandes crises ; elle a été calme et ferme a son poste, decrétant toutes les mesures que les circonstances réclamaient ; elle avait nommé, avant l'action, notre brave collègue Barras, plein d'énergie et de talents militaires, commandant en chef de notre petite armée ; ses bonnes

dispositions, le courage de nos troupes et des patriotes qui se sont tous battus comme des héros aidés de cette providence toute puissante qui ne cesse de protéger les belles destinées de la République, ont triomphé de la conjuration la plus dangereuse qui ait existé ; il nous arrive chaque jour de nouvelles troupes ; on va procéder au désarmement et faire de grands exemples ; cette grande victoire, ce triomphe décisif, coûte malheureusement la vie à une infinité de pères de famille, car vous sentez qu'il en a bien péri ; heureusement notre perte n'est pas considérable ; on la porte à cent hommes tués ou blessés ; on a trouvé à la section Le Pelletier des plaques en plomb sur lesquelles étaient gravés ces mots infâmes, vive le Roi, avec des boutons et des uniformes analogues. A l'instant, douze dragons amènent deux cent hommes qui escortaient deux canons, des caissons, et un chariot plein d'armes qu'ils conduisaient à la section Le Pelletier ; ils ont arrêté le tout sur la grande route ; tout est actuellement calme et saisi de la terreur qu'on devrait toujours alimenter dans l'âme des méchants et des conjurés ; les patriotes reprennent leur énergie de 1789 ; reprenez-la aussi, chers concitoyens, c'est icy le triomphe des Républicains ; la royauté est pulvérisée, la liberté triomphe. Vive à jamais la République. — Pardonnez au désordre de mes idées, elles ne peuvent être que très confuses, après quatre jours et quatre nuits de séances, de veilles et de fatigues de toute espèce.

Fraternité bien sincère à tous vos concitoyens.

LE MALLIAUD.

Le mot de ralliement était la messe[1].

V.-C. CORBEL.

Aux citoyens | administrateurs du | département du | Morbihan, par Nantes | à Vannes | Morbihan.

Pour copie conforme,

ALBERT MACÉ.

1. Vincent-Claude Corbel de Squirio, ancien sénéchal de Baud, élu juge à Pontivy en 1790, fut nommé député du Morbihan à l'Assemblée législative. Il fut élu, au troisième tour de scrutin, quatrième député du Morbihan à la Convention par 257 voix. Au moment du procès du Roi, il demanda « que Louis et sa famille fussent gardés au Temple, ou dans toute autre ville, jusqu'à la paix. » Dans une note de sa très intéressante étude sur Louis-Urbain Bruë (Lorient, imp. Druilhet-Lafargue, 1884), M. Loperran-Kerriver dit que Corbel, proscrit après le 31 mai, réintégré après le 9 thermidor, devint plus tard membre du tribunal prévôtal des douanes à Lorient. Nous n'avons trouvé aucune trace du cri de ralliement qu'il indique dans la proclamation présentée par Louvet au nom des comités et adoptée par la Convention, ni dans le rapport de Merlin (de Douai) sur les évènements des 11, 12 et 13 vendémiaire. Corbel détestait les prêtres. Sa haine à leur égard se révèle presque à chaque page de la correspondance qu'il entretenait très régulièrement, pendant la durée de l'Assemblee Legislative, avec les officiers municipaux de Pontivy. Il y a lieu de croire que le petit post-scriptum qu'il a joint à la lettre de Le Malliaud n'a rien de commun avec l'histoire de la sanglante journée du 13 vendémiaire.

Journée de Fructidor

Lettre de F.-M. Perret, député du Morbihan[1] aux Cinq-Cents.

Aux citoyens administrateurs du département du Morbihan.

Paris, 19 fructidor, 5e an rép.

Depuis longtemps, chers concitoyens, l'orage chargeait l'horizon politique et menaçait d'une prochaine explosion : elle vient de se faire ; je m'empresse de vous transmettre les faits intéressants de la journée d'hier qui fera époque marquante dans la Révolution.

Dès le matin, des postes militaires garnissent les rues et les communications ; des dispositions faites pendant la nuit avaient répandu des forces sur plusieurs points ; les Tuileries et toutes leurs avenues étaient soigneusement gardées ; les inspecteurs des salles des deux conseils et ceux qui pouvaient avoir passé la nuit avec eux au lieu de leurs travaux se sont trouvés bloqués, la sortie comme l'entrée était empêchée.

Quelques membres se sont rendus à la salle des Cinq-Cents. Un officier est venu les faire retirer en exhibant son ordre d'emporter les clefs, et en prévenant que l'un de ceux qui étaient dans la salle était en état d'arrestation et qu'il devait s'en assurer. (C'était Aubry.) La salle est évacuée, et sur-le-champ on parcourt les rues, on apprend que le général Augereau avait fait joindre la garde du Corps législatif à l'état major, qu'il venait d'en destituer et arrêter le chef (Ramel) ; que l'on s'était saisi des inspecteurs des deux conseils, dont étaient aux Anciens, Rovère, Dumas, aux Cinq-Cents, Pichegru, La Rüe, Thibeaudeau, — ce dernier a été relâché, — d'autres membres qui étaient avec les inspecteurs ; qu'en même temps on avait arrêté chez eux plusieurs autres membres, entre autres Dumolard, Willot, Boissy-d'Anglas, Le Mérer, etc.; qu'au Directoire Carnot avait pris la fuite dans la nuit, et que Barthélemy était gardé à vue.

En même temps des affiches sont mises sous les yeux du public, des pièces trouvées à Venise dans le portefeuille de d'Antragues, qui prouvent les intelligences de Pichegru et d'Imbert Colomès avec les ennemis de la République.

Enfin la majorité du Conseil des Cinq-Cents se réunit au théâtre de l'Odéon (ancien Théâtre-Français), et la majorité des Anciens à l'amphithéâtre de l'École de santé.

Après les réunions et l'envoi de messages respectifs, on reçoit du Directoire un message contenant les pièces dont je viens de parler avec quelques autres

1. François-Marie Perret de la Lande, président du tribunal criminel du département, électeur du canton de Vannes, fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député du Morbihan au Conseil des Cinq-Cents. Il avait été destitué et incarcéré, par ordre de Prieur (de la Marne), au commencement de l'an II, sous l'inculpation de « fédéralisme. » M. N. Leverrierek, dans ses *Petits Mémoires sur la Chouannerie de l'an IV dans le Morbihan* (*Revue de la Révolution*, t. II, 2e partie, p. 10), dit qu'il redevint plus tard président du tribunal du Morbihan, et qu'il fut nommé, en 1811, grand prévôt des douanes, au siège de Rennes.

tirées de son registre secret où on les avait jointes lors de la conspiration de Dunan et Brotier, et le développement des motifs qui avaient amené les mesures extraordinaires que l'on voyait prendre.

On a nommé une commission de 5 membres pour proposer des mesures ; elle a fait son rapport vers neuf heures du soir, le message du Directoire était parvenu à 6 heures, et voici le sommaire de ce qui a été proposé et adopté au conseil des 500 et envoyé par message aux Anciens vers minuit ; à l'instant où j'écris je n'ai pas connaissance des délibérations des anciens.

Je n'ai pas encore la liste exacte des 50 à 60 individus contre lesquels frappe la résolution des 500. Deux membres de la députation du Morbihan y sont compris (Villaret et la Carrière) [1].

Les opérations des assemblées électorales de plusieurs départements, à peu d'exceptions près, déclarées nulles, d'autres approuvées.

Rapport des lois concernant les élections du Lot.

Les députés et fonctionnaires nommés par les assemblées annulés, obligés de cesser leurs fonctions.

Le Directoire nommera aux places vacantes.

Job aîné, Mersan, Palissart, que la loi du 3 brumaire avait exclus, renvoyés.

La loi du 3 brumaire rétablie pour durer quatre ans après la paix ; étendue la prohibition du vote aux assemblées primaires. Les chefs de chouans compris dans la prohibition :

Aubry aîné, Bailly, Maillard, Boissy d'Anglas, Dumolard, etc., etc., Villaret, La Carrière, Pichegru, Willot, Portalis, Tronçon du Coudrai, Rovère, Muraire, etc.., Carnot, Barthélémy, — Ramel, ex-commandant de la garde du Corps législatif, Maille, collaborateur d'un journaliste originaire de Vannes, d'Ossonville, ex-employé à la police, Cochon, ex-ministre, etc., déportés, leurs biens séquestrés, jusqu'à la déportation exécutée.

Exclusion de France de tous ceux qui ne sont pas rayés définitivement de la liste d'émigrés, à peine d'être traduits, après les délais expirés, devant des commissions militaires, — idem des émigrés non inscrits, — exception pour ceux qui étaient en réclamation avant le 26 floréal an 3. Toute correspondance interdite avec eux, excepté celle avec leurs amis ou chargés de pouvoir, mais bornée à ce qui concerne l'affaire de radiation.

1 Villaret-Joyeuse et la Carrière avaient été élus membres des Cinq-Cents aux élections de Germinal an 5. Dans une lettre adressée, le 23 germinal an V, au ministre de la police, les administrateurs du Morbihan écrivaient.., « On ajoute encore que ce qui a rassemblé la majorité des suffrages sur le *Citoyen Villaret* est qu'on lui a supposé des griefs contre les membres du Directoire exécutif et à ce titre intéressé à renverser le gouvernement actuel. Mais des trois élus par l'assemblée on veut que le plus détestable de tous les choix soit celui du nommé La Carrière, officier de Marine, demeurant à Port-Liberte. On dit que cet homme a contribué à entraver nos colonies ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'ayant été, sur le refus de plusieurs bons citoyens, nommé maire de sa commune par un représentant en mission, il s'éleva des réclamations si répétées et si bien motivées, contre lui que le représentant s'empressa de briser lui-même son ouvrage. On assure encore que ce La Carrière n'a jamais caché sa haine pour la Révolution, et ses relations avec les chefs des révoltés justifient assez ce que l'on débite : quaod Mercier la Vendée fut recherché par ordre du Gouvernement et quitta la commune de Lorient, où fut-il se refugier ? au Port-Liberté (Port-Louis) chez La Carrière. »

Rappel des prêtres déportés, révoqué.

Mesures pour la police des cultes, remise en vigueur — administrateurs, officiers de police judiciaire, accusateurs publics et autres qui n'exécuteraient pas, punissables de deux ans de fers.

Dispositions relatives au tribunal de cassation qui en fait sortir plusieurs membres.

Les jurés prêteront serment, voteront à l'unanimité, et si après [ ] ils ne peuvent s'y réduire, ils voteront à majorité.

Les Bourbons et la veuve d'Orléans expulsés de France.

Les journaux mis sous la main de la police. Loi prohibitive sur les réunions s'occupant de questions politiques, rapportée.

Sociétés de cette espèce qui s'écartent des principes de la Constitution, punies.

Lois dernièrement rendues sur la garde nationale, rapportées.

Pouvoir de remettre les communes en état de siège rendu au Directoire.

Je ne sais encore ce que le Conseil des Anciens a prononcé, je vais m'en informer.

Tous les mouvements militaires qui ont eu lieu dans les divers endroits, se sont exécutés comme un exercice; n'y ayant aucune opposition, il n'a pas été brûlé une amorce, et tout s'est heureusement passé, sans qu'il soit coulé une goutte de sang.

Dans le jour, tous les collets noirs, fort multipliés ici, et dont le costume était un motif de rixes continuelles, se sont éclipsés... ceux qui ont eu l'imprudence de paraître ont été pourchassés et obligés de se mettre promptement aux mains de la garde qui leur sauvait les accidents et les a renvoyés avec le conseil de changer de collet et de ne pas s'exposer à des malheurs.

A midi.

N'ayant rien appris, de retour à l'Odéon, la séance toujours permanente, j'y apprends que les Anciens doivent reprendre à midi leur séance, et qu'il n'y encore rien de fait chez eux ; ils se sont séparés, ce matin, à six heures : tout a été tranquille pendant la nuit, tout l'est ce matin. Je ne puis avoir la liste exacte et complette des noms compris dans la résolution.

Je viens à l'instant d'avoir la liste que je joins ici. Je m'empresse de clore pour être plus sûr que ceci vous parviendra, en attendant les nouvelles ultérieures que ce grand événement amènera. — Il est midi et demi, j'écris sur le théâtre de l'Odéon, il arrive plusieurs députés belges, et quelques autres qui ne vinrent pas hier. On croit que quelques-uns vont réclamer des exceptions pour leurs départements.

Salut et amitié à tous.

Boullé, Chaignart, Bachelot se portent bien [1].

PERRET.

A 2 h. et 1/2.

La résolution de déportation est adoptée à l'unanimité par les Anciens.

Pt.

1. Boullé (Jean-Pierre) procureur-général syndic du district de Vannes, élu le 23 vendémiaire an IV. Boullé avait fait partie des Etats généraux comme député du tiers pour la sénéchaussée de

Aubry, Aimé, Bayard, Boissy d'Angl [as], Boines (Borne), Bourdon de l'Oise, Cadroi, Concheri, Delahaie (Seine-Inférieure), Delarue, Doumerc, Dumolard, Duplantié, Duprat, Gilbert-Desmolières, Henry Larivière, Imbert Colommès, Camille Jordan, Gau, Lacarrière, Lemarchant-Gomicourt, Lemoier, Moisan [Mersan], Madier, Maillard, Noailles, André de la Lozère, Mac-Curtin, Paire, Pastoret, Pichegru, Polissard, Praire-Montaud, Quatremère de Quincy, Saladin, Siméon, Vaublanc (Viénot de), Willot.— Des Anciens : Math. Dumas, Muraire, Muri... (nais d'Aubrjac), Paradis, Portalis, Rovère, Tronçon du Coudrai, Blain du Rhône, — Carnot, Barthélémi, Brothier, La Villeheurnois, Dufresnes de Presles (Duverne de Presles, dit Dunan), Cochon, ex-min. d'Ossonville, Miranda, Morgan, ex-généraux, Suard, Mailhe, journalistes, Ramel, ex-commandant de grenadiers [1].

Morbihan | *au citoyen* | *Danet,* | *administrateur du* | *département à Vannes* | *à Vannes.* |

Timbre du Conseil des Cinq-Cents.

Pour copie conforme,

ALBERT MACÉ.

Lettres de Bernadotte.

Armée de l'Ouest.

Au quartier-général de Rennes, le 11 prairial, an 8.

Bernadotte, conseiller d'Etat, général en chef, au général Ernouf, inspecteur général de l'armée de l'Ouest.

Je reçois à l'instant tes lettres des 23 et 26 floréal. Je vais écrire par le courrier de ce soir au ministre de la guerre pour l'engager à compléter les corps de l'armée de l'Ouest de préférence à ceux des quinzième et dix-septième divisions militaires. Je lui en ferai sentir toute la nécessité...

Je suis étonné que l'arrêté concernant l'organisation d'une compagnie de Télégraphiers ne se retrouve pas. C'est dans le salon même du premier consul que j'en remis le projet au ministre ; c'est le même jour qu'il fit son rapport au général Bonaparte, qui annonça que l'arrêté avait été pris.

Ploërmel. Pendant la première année de son séjour à l'Assemblée constituante, il adressa aux officiers municipaux de Pontivy une série de lettres très intéressantes que nous nous proposons de publier. Comme procureur-général syndic, au moment de l'affaire de Quiberon, il eut une lourde part de responsabilité dans l'organisation des commissions militaires formées pour condamner les émigrés, malgré la capitulation. Il fut nommé préfet des Côtes-du-Nord et baron de l'Empire. — V.-F.-M. Chaignart de la Gaudinaye), membre du Conseil général du département, 3e suppléant élu à la Convention nationale, fut incarcéré en l'an II, par ordre de Prieur (de la Marne), comme suspect de fédéralisme Il fut appelé à la Convention en l'an III, et y fut admis le 1er prairial. Il fut maintenu au Conseil des Cinq-Cents, lors des élections de l'an IV. — Bachelot François-Marie, substitut de l'accusateur public près le tribunal criminel de Vannes, fut élu membre des Cinq-Cents par les électeurs du Morbihan, le 24 vendémiaire, an IV.

1. Il faut joindre à la liste donnée par Perret : Barbé-Marbois, Ferrant-Vaillant, Laffont-Ladebat, Laumont et les propriétaires, directeurs, auteurs et rédacteurs de quarante-deux journaux. (*V. Histoire du 18 fructidor,* par le chevalier de Larue, p. 307).

Je vais écrire au ministre pour lui rappeler toutes ces circonstances. Peut-être cet arrêté aura-t-il été oublié par lui chez le premier consul. Je vais t'envoyer une copie du projet d'organisation ; j'en enverrai une au ministre de la guerre, et je l'inviterai à donner des ordres au citoyen Madier [1] pour qu'il se rende de suite au quartier général.

Ton amy,

BERNADOTTE.

Au même.

Au quartier-général à Rennes, le 7 vendémiaire an 9.

Des rapports me parviennent de tous les corps de l'armée, tant pour le recrutement, que pour l'habillement et l'équipement. L'un et l'autre sont nuls. Le dépôt de Fontainebleau qui devoit fournir le manque au complet n'a pas envoyé un seul détachement. Les corps sont extrêmement affoiblis, la majeure partie des demi-brigades peut à peine compter 1500 hommes, quelques-unes même sont au-dessous de ce nombre.

Le directoire d'habillement garde le plus profond silence. La mauvaise saison s'avance à grands pas. Si l'hiver surprend l'armée dans l'état de détérioration où se trouve son habillement, les maladies épidémiques enlèveront beaucoup de soldats, et la désertion sera inévitablement la suite de la misère affreuse où le militaire sera plongé. L'employ que vous remplissez à l'armée, vous met à même, citoyen général, d'en connoitre parfaitement les besoins. Je vous invite donc de vous rendre le plus tôt possible près le gouvernement, pour l'instruire de la situation fâcheuse où se trouve l'armée...

Je vous salue fraternellement,

BERNADOTTE.

Au général Bonaparte, premier Consul.

Paris, le 10 frimaire, an 9.

Le général Ernouf que je vous ai recommandé plusieurs fois, de qui vous avez reconnu les talents, et que vous m'avez promis de conserver en activité de service, vient de m'écrire, mon général, pour me faire part de ses inquiétudes.

Ce général sert la liberté depuis le commencement de la Révolution. Il était déjà général de division à la bataille de Watigny ; et à celle de Fleurus chef d'état-major d'une armée de 70 000 hommes. Je puis attester, avec vérité, qu'il a eu une grande part aux brillants succès de l'armée de Sambre et Meuse.

Il a depuis rendu de grands services dans l'organisation des bataillons, qui ont si bien combattu sous vos ordres en Italie.

Je vous garantis, mon général, que la République n'a pas d'ami plus sincère, et le gouvernement de défenseur plus zélé. Je réclame donc en

1. Aïeul du *célèbre* député républicain Madier de Montjau.

sa faveur votre justice et votre bienveillance. Il est peu d'hommes, quoi qu'en puissent dire ses calomniateurs [1], qui en soyent plus dignes que lui.

Salut et respect,

J. BERNADOTTE.

Au général Ernouf [2].

Au quartier-général à Pontivi, le 10 prairial an 9.

Tes lettres des 24 floréal et 6 prairial me sont parvenues presque en même temps.

Je m'attendais à ce que prompte justice seroit rendüe à tes longs services et à tes talents, néanmoins l'assurance positive que tu m'en donnes me fait le plus grand plaisir. Notre amitié datte des grandes époques de la Révolution. Elle s'est formée au milieu de ses orages, et les différents événements qui se sont succédés, en la rendant inaltérable, nous ont imposé l'obligation de conserver cet esprit de fraternité qui fit si longtemps les délices de notre existence...

Le Morbihan se purge. Depuis mon arrivée dans ce département, près de cent brigands ont été arrêtés.

Adieu. Je t'embrasse bien tendrement,

BERNADOTTE.

A Ernouf.

Pontivi, le 20 prairial, an 9.

Je reçois à l'instant, mon cher Ernouf, ta lettre du 16... Ta nouvelle destination [3] me contrarie. Elle m'éloigne d'un ami que j'estime ; cependant j'ai l'espoir qu'elle changera.

La tranquilité commance à renaître, les brigands et les chouans sont effrayés par les actes de justice et par l'activité des colonnes. Ce pays exigera pendant long-tems une surveillance particulière et une sollicitude constante de la part du gouvernement ; chaque jour s'éclaire sa justice ; il est instruit des trames ourdies par les ennemis de la liberté, ainsi ma conscience est tranquille. Ce n'est pas un simple calmant qu'il faut appliquer, mais bien un topique permanent.

Je t'embrasse,

BERNADOTTE.

Pour copie conforme,

Bon ERNOUF.

1. Carnot, alors ministre de la guerre, avait contre ce général des rancunes personnelles, qui remontaient à 1793 Néanmoins cette démarche de Bernadotte réussit.

2. Cette lettre et la suivante sont confidentielles et olographes.

3. Inspecteur de l'armée d'Italie.

Les noms des communes pendant la Terreur.

(*Suite*)

Liste supplémentaire

Bienfaisance (la)	Saint-Pardoul (Charente-Inf.)
Blaiseval	Saint-Genest (Marne).
Blaquière (la)	Saint-Jean-de-la-Blaquière. (Hérault).
Blosseville-la-Montagne	Blosseville-Bon-Secours. (Seine-Inférieure).
Bocage (le)	Saint-Megrin (Charente-Inf.)
Bois (les)	Saint-Babel (Puy-de-Dôme).
Bois (les)	Saint-Médard (Indre).
Bois (les)	Saint-Pierre-le-Bosc (Creuse).
Boisbrian	Saint-Nazaire (Indre).
Bois-Daniel	Saint-Jean-le-Daniel (Côtes-du-Nord).
Bois-la-Nation	Bois-le-Roy (Seine-et-Marne).
Bois-libre	Bois-les-Dames (Ardennes).
Bois-Soleil	Bois-Sainte-Marie (Saône-et-Loire).
Boissy-la-Nation	Boissy-Saint-Léger.
Bois-Vignes	Saint-Pierre (Lot-et-Garonne).
Bombardon	Saint-Saturnin (Cher).
Bon-Accord	Saint-Ouen (Seine-et-Marne).
Bon-Air	Saint-Maurice (Orne).
Bon-Air	St-Barthélemy (Maine-et-Loire).
Bon-Air	Saint-Fal (Aube).
Bonne-Foy (la)	Saint-Martin de Villeneuve (Charente-Inférieure).
Bon-Léger	Saint-Léger-le-Paray (Saône-et-Loire).
Bonne-Terre	Saint-Laud (faubourg d'Angers).
Bonnet-Libre	Saint-Bonnet-de-Fours (Allier).
Bonnet-la-Montagne	Saint-Bonnet-le-Château (Loire).
Bonnet-Rouge	Saint-Bonnet (Charente-Inf.).
Bonnet-sur-Guyote	Saint-Bonnet (Saône-et-Loire).
Bonnet-sur-Sologne	Saint-Bonnet (Allier).
Bonval	Saint-Bon (Marne).
Bon-Vallon	Saint-Agathon (Côtes-du-Nord).
Bordes	St-Simon-de-Bordes (Char.-Inf).
Bornes	St-Sauveur-des-Bornes (Ardèche)
Boucherie	Saint Christophe-en-Boucherie (Indre).
Boucieux-le-Doubs	Boucieux-le-Roy (Ardèche).
Bouin-Beaurepaire	Bouin-Saint-Vast (Pas-de-Calais).

Bourg-de-l'Unité	Vichery (Vosges).
Bourg-la-Montagne-sur-Goeleux	Saint-Denis-d'Anjou (Mayenne).
Bourg-la-Réunion	Lucenay-les-Aix (Nièvre).
Bourg-les-Bois	Notre-Dame-de-Pouligny (Indre).
Bourg-l'Union	Saint-Pierre-la-Cour (Mayenne).
Bourg-Montagne	Beaumont (Puy-de-Dôme).
Bourg-Montagne	Boulbon-(Bouches-du-Rhône).
Bourg-Mouchers	Saint-Christophe-en-Boucherie (Indre).
Bourg-sans-Fontaine	Bourg-Saint-Christophe (Ain).
Boussac-le-Bourg	Boussac-les-Églises (Creuse).
Bout-d'Érieux	Saint-Julien-Boutières (Basses-Alpes).
Bouzemont	St-Rémy-de-Bouzemont (Marne).
Bragny-sur-Grosne	La Chapelle-de-Bragny (Saône-et-Loire).
Bragny-sur-Guy	Saint-Martin-la-Patrouille (Saône-et-Loire).
Brandes (les)	Saint-Thomas-du-Bois. (Charente-Inférieure).
Braux-sous-Valmy	Braux-Saint-Cohière (Marne).
Braux-Val	Braux-Saint-Remy (Marne).
Brehain-Bas	Château-Brehain (Meurthe).
Bretèche (la)	Saint-Sornin (Charente-Inférieure)
Bretmas-Avenes	Saint-Hilaire-de-Bretmas (Gard).
Breton	Saint-Ost (Gers).
Breuil-du-Marais	Saint-Jean-de-Breuil (Charente-Inférieure).
Brie-sur-Hyère ou Brie-la-Ville ou Brie-Libre	Brie Comte-Robert (Seine-et-Marne.)
Brinon-le-Franc	Brinon-les-Allemands (Nièvre).
Bris-le-Vineux	Saint-Bris (Yonne).
Brisoult-Régénéré	Saint-Ouen-le-Brisoult (Orne).
Brix-Mandé	Saint-Brix-Saint-Mandé (Charente-Inférieure).
Bromès	Saint-Martin-de-Bromès (Basses-Alpes).
Brosses (les)	Saint-Loup (Allier).
Brousseval	Saint-Julien-la-Brousse (Ardèche).
Brumaire	Saint-Séverin (Charente-Inf.).
Brunville	Saint-Louphors (Calvados).
Brutus	Saint-Just (Charente-Inférieure).
Bruyères (les)	Saint-Florentin (Indre).
Cadoue (la)	Saint-Valentin (Indre).
Cailloux-la-Montagne	Notre-Dame-des-Fontaines (Rhône).
Cap de la Côte-Verte	Castel (Landes).

Capelle-les-Patriotes	Capelle-les-Grands (Eure).
Carmagnole (la)	La Villledieu (Charente-Inf.)
Cârrière-Charente	Saint-Savinien-du-Port (Charente Inférieure).
Castel-Marat	Castelmoron-d'Albert (Gironde).
Cavron-l'Unité	Cavron-Saint-Martin (Pas-de-Calais).
Cazaux-République	Gauzac (Gers).
Cécile-Montagnarde	Sainte-Cécile (Vaucluse).
Celle-les-Bruyères (la)	La Celle-Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
Céou-Libre	Saint-Germain-de-Bel-Air (Lot).
Céréale	Deols (Indre).
Chabestan	La Vic (Hautes-Alpes).
Chabreilles	Beaumont (Ardèche).
Châlier	Saint-Germain-Laval (Loire).
Châlier	La Croix-Rousse (Rhône).
Châlier	St-Ouen (Charente-Inférieure).
Challain	Challain-de-la-Poterie (Maine-et-Loire).
Châlon-sur-Seille	St-Usuge (Saône-et-Loire).
Chambaute (la)	Saint-Germain (Mont-Blanc).
Champagne (la)	Saint-Ciers-Champagne (Charente-Inférieure).
Champfleury	Saint-Martin-des-Champs (Saône-et-Loire).
Champlein	St-Genest-la-Champ (Ardèche).
Champlibre	Chantilly (Oise).
Champs-des-Bois	St-Maurice-des-Champs (Saône-et-Loire).
Champs-Libres	Saint-Aubin (Saône-et-Loire).
Chapelle-Sainte-Geneviève	Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).
Chapelle-sur-Yerre	Chapelle-Royale (Eure-et-Loire).
Chapelles-l'Union (les)	Les Chapelles-Bourbons (Seine-et-Marne).
Charbomine	Prades (Ardèche).
Charlibre	Charleroy.
Charmontel	Charmontois-l'Abbé (Marne).
Charmontois	Charmontois-le-Roy (Marne).
Charnoux	Saint-Benin (Allier).
Châtenay-la-Montagne	Château-les-Bagneux.
Châtenoy-le-National	Châtenoy-le-Royal (Saône-et-Loire).
Châtillon-sur-Arron	Châtillon-de-Bazais (Nièvre).
Chaumière (la)	Saint-Pierre-du-Palais (Charente-Inférieure).
Chaumière-sur-Mer	Saint-Palais (Charente-Inf.)

Chazault	Saint-Cyr (Saône-et-Loire).
Chêne-Libre	Saint-Remy (Vosges).
Chêne-Vert	Castel-Sagrat (Lot-et-Garonne).
Chinon-sur-Vienne	Chinon (Indre-et-Loire).
Chinte-sous-Roche	Saint-Valerin (Saône-et-Loire).
Choiseau	Saint-Martin-de Lamps (Indre).
Choisy-les-Semur	Saint-Euphrône (Côte-d'Or).
Choisy-sur-Seine	Choisy-le-Roy (Paris).
Cinq-Fonds	Saint-Lubin des Cinq-Fonds (Indre-et-Loire).
Ciran	Saint-Cyr (Ardèche).
Cireval	Saint-Cierge (Ardèche).
Cité-de-la-Réunion	Saint-Denis (Ile d'Oléron).
Cité-de-l'Égalité, île de la Liberté	Château (Ile d'Oléron).
Clair-Chalon	Saint-Clair (Ardèche).
Claire-Fontaine	Saint-Leu-Taverny (Seine-et-Oise).
Claire-Fontaine	Saint-Aubin-d'Appenay (Orne).
Claires-Fontaines	Saint-Vulbas (Ain).
Clarat	Saint-Traille (Gers).
Clarté-Républicaine (la)	Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire).
Clémençal	Saint-Clément (Ardèche).
Clémence (la)	Saint-Clément (Charente-Infé.)
Clichy-sur-Seine	Clichy-la-Garenne (Paris).
Coculet	Saint-Martial-de-Coculet (Charente-Inférieure).
Colombe (la)	Sainte-Colombe (Charente-Inférieure).
Colombe-la-Montagne	Sainte-Colombe (Yonne).
Colombe-de-Cergne (la)	Saint-Frichou (Hérault).
Colombe-sur-Charbre	Sainte-Colombe (Hautes-Alpes).
Colombier-de-Déôme	Colombier-le-Cardinal? (Ardèche).
Combe (la)	Saint-Hilaire-de-Lavit (Lozère).
Côme-la-Montagne	Saint-Come (Saône-et-Loire).
Côme de la Palus	Candillargues (Hérault).
Commune-d'Armes	Saint-Étienne (Loire).
Commune-de-Bellevue	Châtillon-le-Duc (Doubs).
Commune-de-la-Mer	Notre-Dame-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône).
Commune-Libre	Bourg-Saint-Andéol (Ardèche).
Commune-du-Depeint	Saint-Aubin (Indre-et-Loire).
Commune-sur-Ozanne	Les Autels-Tubœuf (Eure-et-Loir).
Conchil-sur-Authie	Conchil-le-Temple (Pas-de-Calais).
Confluent-de-Seine-et-Oise	Conflans-Sainte-Hanovine (Seine-et-Oise).

Consolation	Gournay (Seine-Inférieure).
Corconac	Saint-Martin-de-Corconac (Gard).
Cornelle-le-Libre	Cornelle-le-Royal (Calvados).
Corquelin	Saint-Aubin (Aube).
Corquoy-le-Libre	Corquoy (Cher).
Cosnac	Saint-Thomas-de-Cosnac (Charente-Inférieure).
Cosnac-la-Vallée	Saint-Sorlin-de-Cosnac (Charente-Inférieure).
Cosseron	Condé-en-Beaumiers (Indre).
Côte (la)	Saint-Maurice (Charente-Inférieure).
Côte-de-la-Liberté-sur-Oise	Saint-Leu-sur-Oise (Oise).
Côte-des-Vignes (la)	Saint-Thibault-des-Vignes (Seine et-Marne).
Côte-Franche	Saint-Marcel (Indre).
Côte-Libre	Ville-Dieu (Vaucluse).
Coteau-Libre	La Besace (Ardennes).
Coteaux (les)	Saint-Georges-des Coteaux (Charente-Inférieure).
Coucy-la-Montagne	Coucy-le-Château (Aisne).
Coucy-la-Vallée	Coucy la-Ville (Aisne).
Coudre (la)	Saint-Martin-de-la-Coudre (Charente-Inférieure).
Coulet	Saint-Benoît (Basses-Alpes).
Coulonges-sur-l'Autise	Coulonges-les-Royaux (Deux-Sèvres).
Coupet	Saint-Eblé (Haute-Loire).
Courdemont	Saint-Louvent (Marne).
Coutant	Saint-Coutant-le-Petit (Charente-Inférieure).
Couts-Goulare	Saint-Martin-de-Couts (Charente-Inférieure).
Cristolet	Saint-Cristol (Ardèche).
Crusy-le-Sec	Crusy-le-Châtel (Yonne).
Cruzières	Saint-Sauveur-de-Cruzières (Ardèche).
Cubillac	Saint-Georges-de-Cubillac (Charente-Inférieure).
Cyvron-les-Coteaux	Saint-Cyvron (Indre).

GUSTAVE BORD.

(*La suite prochainement.*)

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4

Retour de l'émigration

(*Extraits des mémoires inédits de Louis-Joseph-Amour, marquis de Bouillé.*)

Le 1er octobre 1801, les préliminaires de la paix entre la France et l'Angleterre furent signés à Londres. La joie la plus vive éclata avec un égal transport dans les deux pays aussitôt que le public en eut connaissance. Je fus témoin de celle du peuple de Londres, qui alla jusqu'au délire et dont l'exaltation se manifesta surtout à l'arrivée du colonel Lauriston qui, dans les premiers jours d'octobre, apporta la ratification du premier Consul, dont il était aide de camp. L'enthousiasme fut tel, qu'on détela les chevaux de sa voiture, qui traversa toute la ville traînée à bras d'hommes jusqu'à son logement dans Piccadilly, au milieu des acclamations les plus expressives, parmi lesquelles le cri de : Vive Bonaparte ! perçait de toute part. Les plénipotentiaires des deux nations, lord Cornwallis et Joseph Bonaparte, frère du premier Consul, se rendirent à Amiens au commencement de janvier 1802 et y signèrent, le 25 mars suivant, le traité définitif.

Dès que les lois plus équitables et plus humaines du gouvernement consulaire, dès que surtout le caractère et la renommée du chef de ce gouvernement eurent présenté des gages de sécurité, avant même que la paix fût conclue avec l'Angleterre, presque tous les émigrés répandus en Allemagne et dans les autres États du continent, ainsi que presque tous les gentilshommes qui avaient servi dans le corps de Condé, avaient déjà pris le parti de rentrer en France. Beaucoup de ceux qui se trouvaient en Angleterre en avaient fait autant, le sentiment de la patrie se manifestait hautement et avec une sorte d'effervescence qui lui donnait presque tous les caractères de ce qu'on appelle la maladie du pays.

Je n'étais pas de ceux en qui le désir de revoir la patrie était le moins vif, j'étais même fortement tourmenté du besoin de quitter la terre étrangère et je m'y sentais encouragé par ces paroles que mon père [1] m'avait dites la veille de sa mort : « Lorsque la paix sera faite, je pense que vous pouvez, sans être « inconséquent aux principes que vous avez embrassés, à la conduite que j'ai « tenue et que vous avez partagée, sans manquer au roi et à l'honneur, rentrer « en France. Quant à moi, si j'avais vécu, le rôle que j'y ai joué m'aurait empê- « ché d'y rentrer tant que le rétablissement de la monarchie, que je regarde « comme impossible d'ici à longtemps, n'aurait pas eu lieu ; mais il n'en saurait « être ainsi pour vous. Je pense même qu'à l'âge que vous avez, vous devez « chercher à employer encore vos facultés et à vous ouvrir une nouvelle

1. F.-C.-A. Marquis de Bouillé, chevalier des Ordres du roi, gouverneur de Douai, gouverneur général des îles du Vent pendant la guerre d'Amérique, lieutenant-général des armées du roi, commandant de la province des Evêches (Metz, Toul et Verdun) 1787-1791, général en chef de l'armée de Meuse, Sarre et Moselle, 1790-1791, né le 19 novembre 1739, mort à Londres, le 14 novembre 1800.

« carrière dans votre pays si le gouvernement qui paraît s'y établir sous des « auspices plus satisfaisants vous offre assez de convenances et de garanties. « Vous avez payé suffisamment votre dette comme gentilhomme, comme roya- « liste et même comme mon fils.... Telle est mon opinion et tel est le conseil « que je vous donne. »

Je songeai donc à me frayer, s'il m'était possible, le chemin vers la France et, pour m'aplanir les voies, je fis partir dès le mois de février 1802 Mme de Bouillé qui, à la faveur de son origine anglaise, obtint un passeport sous son nom de famille pour se rendre à Paris. Elle était grosse de près de six mois, et ce fut un motif de plus pour moi de presser son départ, afin que, du moins, l'enfant à qui elle allait donner le jour ne fut point, en naissant, marqué du sceau de l'émigration dont j'avais si impatiemment subi la fatalité.

Cependant, les circonstances de ma position présentaient plus de difficultés qu'à bien d'autres, pour pouvoir espérer que ma rentrée en France pût s'effectuer sans l'appui de quelque protection puissante ; et c'est ce dont je tâchai de m'assurer avant de m'exposer aux désagrêments, aux dangers même que pouvaient attirer sur moi mes services bien connus dans les armées étrangères, et surtout l'impopularité qu'une éclatante hostilité contre la révolution attachait à mon nom. Pour me donner cette garantie, je m'adressai d'abord au roi de Suède, comme ancien aide de camp de Gustave III, afin qu'il voulût bien faciliter ma rentrée en qualité d'officier suédois. Je reçus de son ministre, M. d'Ehrenheim, une réponse qui ne me permettait pas d'attendre une intervention active.

J'espérai plus d'efficacité de l'appui du prince Henri de Prusse (frère de Frédéric II) pour qui le premier consul professait une haute estime. Je réclamai donc son intervention, et il me l'accorda avec le plus gracieux empressement, en écrivant en ma faveur au général Beurnonville, ministre de France à Berlin, qui se trouvait alors à Paris, la lettre suivante dont il m'envoya lui-même la copie que je rapporte ici comme un témoignage d'autant plus précieux pour moi que la mort de ce prince suivit de bien près cette dernière marque de sa bienveillance :

« A Monsieur Beurnonville, général en chef, envoyé plénipotentiaire de la République de France à la cour de Berlin. A Paris y étant officiellement.

« Rheinsberg, 28 d'avril 1802.

« Monsieur,

« N'est-ce pas abuser de la complaisance du premier Consul et de la vôtre, Monsieur, en continuant d'importuner pour de nouvelles sollicitations. Je crois avoir raison en mettant ma confiance en vous, et, en jugeant le grand caractère du premier Consul, je me persuade que le détail des raisons que j'apporte justifieront l'intérêt que je prends au fils aîné du ci-devant marquis de Bouillé en éclaircissant pleinement cette affaire, et j'ose avancer hardiment que je crois rendre service au premier Consul en lui faisant connaître un jeune homme dont le caractère franc et loyal, le désintéressement parfait, les lumières acquises et le jugement solide fera honneur au pays où il sera établi. Feu M. de Bouillé, son père, me confia son fils pour être élevé à Berlin : sa conduite, son aptitude à l'instruction lui donnèrent le nom de mon pupille, il le conserva depuis cons-

tamment. En le revoyant à Paris et deux fois dans ce pays-ci, je trouvai le même caractère, nulle exagération d'opinion, mais forcé par les circonstances à demeurer dans le pays où il trouva un asile, quoique accompagné du profond regret et du sentiment le plus pénible d'être éloigné de son pays. Je forme avec lui l'espoir que le premier Consul voudra lui accorder une radiation entière pour jouir dans sa patrie du bonheur après lequel il soupire depuis longtemps. Reçu comme citoyen, il pourra rassembler quelques débris de sa fortune et jouir du bonheur d'être Français. Pour donner encore une plus forte preuve de l'intérêt que je prends à lui, vous la trouverez dans la copie ci-jointe d'une lettre qu'il m'a écrite. J'en ai omis uniquement les détails qui ont rapport à moi, tout ce que vous recevez sont ses propres paroles, c'est sa manière de penser, c'est lui en un mot, et tout ce que je pourrais ajouter serait superflu à une si bonne cause. Mais, Monsieur, en employant auprès du premier Consul tous les moyens que je vous présente, ajoutez, s'il vous plaît, que je suis convaincu que l'homme qui a exécuté de si grandes choses a l'âme sensible et que je suis assuré que dans cette occasion je ne serai point déçu dans mon espérance, et vous, Monsieur, qui voudrez bien être mon avocat, je n'ai pas besoin d'ajouter combien ma reconnaissance sera unie aux sentiments d'estime et d'amitié par lesquels je vous assure combien je suis votre affectionné.

« Henri. »

Le 26 avril, le gouvernement français proclama une amnistie générale qui ne comprenait que peu d'exceptions, entre autres celle des émigrés qui servaient à l'étranger. Tel avait été mon cas. Néanmoins, sans attendre aucun sauf-conduit, je résolus de rentrer en France à tous risques et périls. Après avoir arrangé mes affaires particulières, je quittai Londres le 6 juillet et ,ne prenant conseil que de moi-même, je me lançai dans cette route difficile qui pouvait devenir périlleuse, sans autre guide et sans autre soutien que ma résolution et ma confiance. Comme il y eût eu pourtant une témérité trop irréfléchie à tenter la voie directe, je pris mon détour par la Hollande. J'allai en conséquence m'embarquer à Harwich sur le paquebot qui me transporta à Helvet-Sluys et je me rendis à Rotterdam où je passai deux jours ; j'y trouvai à me pourvoir de la pièce nécessaire pour continuer mon voyage à travers la Belgique où je pénétrai sans accidents, si ce n'est le danger que je courus d'être englouti dans la traversée du Moordyck par une de ces violentes bourrasques assez ordinaires sur ces parages.

Grâce à des négociants brabançons avec qui je fis route et qui, pénétrant mes embarras, me prirent sans me connaître sous leur sauvegarde, je pus traverser à l'abri des recherches les villes d'Anvers et de Malines et arriver nuitamment à Bruxelles où je montai à la pointe du jour dans la diligence pour Paris. Ces messieurs m'avaient indiqué le maître de l'auberge, d'où cette voiture partait, comme un homme sûr et à qui je pouvais m'adresser en toute confiance pour les mesures de précaution qu'exigerait la suite de mon voyage. Celui-ci, à qui je fis connaître les circonstances où j'étais, m'assura que je pouvais m'ouvrir au conducteur, accoutumé à favoriser les voyageurs qui se trouvaient dans le même cas que moi, ce que je fis ; et, lui ayant montré le passeport, dont je m'étais

muni à Rotterdam, sous un nom de citoyen du département de la Seine-Inférieure, il me dit que cette pièce pouvait m'être plus nuisible qu'utile, ces passeports étant devenus très suspects par l'abus qu'on en avait fait. Il me recommanda donc de ne pas montrer le mien, en s'engageant à répondre lui-même pour moi et de moi aux portes des villes où on les demandait. De cette façon tout fut au mieux, non pourtant sans quelque inquiétude d'être découvert et dénoncé par les autres voyageurs. La plus grande difficulté était de me soustraire à la stricte et même rigoureuse surveillance qui s'exerçait à la barrière de Paris ; mon fidèle conducteur y réussit en me faisant descendre de voiture avec lui au village de La Chapelle, d'où, nous avançant ensemble à pied, nous passâmes la barrière sans aucun examen, et je me trouvai ainsi introduit dans l'enceinte de Paris comme un objet de contrebande. Cette rentrée furtive, après onze années d'expatriation, était bien propre à faire naître en moi des réflexions de plus d'un genre, et l'impression qu'elle produisit sur moi devint encore plus grave par le bruit du canon qui retentissait en ce moment même pour annoncer l'anniversaire du 14 juillet, jour trop mémorable où éclata la révolution et que l'on célébrait pour la dernière fois cette année. Mais le sentiment dominant que j'éprouvai fut la satisfaction d'avoir si heureusement atteint le but et de me me trouver, peu d'instants après, réuni à ma famille où un fils nouvellement né [1] m'offrait encore un plus doux intérêt.

Ce contentement et le repos auquel je croyais pouvoir me livrer avec confiance au moins pendant les premiers moments ne tardèrent pas à être troublés. Je m'étais rendu directement à l'hôtel de Contades, rue d'Anjou-Saint-Honoré, (actuellement la mairie du 8e arrondissement), dont ma sœur avait obtenu de se faire rendre la jouissance pour elle et ses enfants qui, depuis sa mort (mai 1801), y étaient restés avec ma mère, que ma femme y était venue joindre. J'y trouvai aussi mon beau-frère, rentré avant moi, et une partie de la famille de Contades. L'on avait cru apercevoir rôder autour de l'hôtel, pendant tout le jour de mon arrivée, des hommes que leur mine faisait juger appartenir à la police et l'on ne douta pas que je fusse l'objet de leur surveillance et même de leurs recherches. Le lendemain, de grand matin, on vint m'en informer. Ne voulant pas que ma présence subreptice pût nuire aux intérêts de mes neveux, je quittai l'hôtel de Contades et me retirai chez un de mes anciens camarades de collège (M. Feuillans), qui ne pouvait être suspect au gouvernement, ni par son nom, ni par son état, ni par ses opinions durant la révolution, et qui m'offrit généreusement de me recueillir jusqu' à ce que l'on eût assuré ma tranquillité. C'est ce dont ma mère s'occupa aussitôt par l'entremise d'une personne de sa connaissance que ses relations mettaient à même de me servir.

Au bout de quelques jours, elles vinrent toutes deux me tirer de ma retraite pour me mener chez un brave et excellent homme, nommé Léger, qui nous conduisit à la préfecture de police où il était chef de la division dont dépendaient les émigrés, auxquels il rendait tous les services que son devoir lui permettait d'accorder avec sa bienveillance naturelle. Arrivé dans ce lieu, qui, sans

1. A.-L.-Ch.-René, marquis de Bouillé, né le 26 mai 1802, mort le 5 mars 1882.

une telle égide, eût été redoutable pour un homme dans ma situation, j'eus à comparaître devant un des suppôts de cette espèce d'inquisition pour subir un interrogatoire assez désagréable et même embarrassant et qui l'eût été bien plus, si la leçon ne m'avait été faite d'avance par M. Léger ainsi qu'à l'employé qui, loin de partager les favorables dispositions de son supérieur, me montra bien qu'il ne lui obéissait qu'à regret. Il fut pourtant obligé de me délivrer la pièce nécessaire pour m'obtenir mon titre de sûreté que M. Léger s'empressa de m'expédier, ainsi qu'il l'avait promis. C'était un permis de séjour à Paris, limité ordinairement à trois mois et qui se renouvelait assez facilement, d'après la conduite de l'émigré auquel il était accordé, et qui était placé sous la surveillance de la police : ce qui faisait appeler cette pièce une *surveillance*. Par ce moyen, je me trouvai libre et à l'abri de toute inquiétude, au moins pour quelque temps, et je pus rentrer tranquillement dans mon premier domicile pour me livrer sans contrainte aux intérêts de tous genres que m'offrait ma réapparition dans ma patrie.

Je n'y étais pourtant encore que comme un voyageur étranger. Cette situation me paraissait trop précaire et je désirais, pour en sortir, effacer, s'il était possible, ma qualité d'émigré ; mais mes efforts à cet égard eussent été longtemps et peut-être toujours impuissants sans une circonstance qui me favorisa. Peu de temps après que j'eusse obtenu ma *surveillance*, le premier Consul supprima le ministère de la police générale, à la tête duquel était le trop fameux Fouché, dont l'humeur révolutionnaire ne s'était pas encore assez humanisée pour que je dusse m'attendre à aucune complaisance ni même à aucun accommodement de sa part. Heureusement pour moi ses attributions furent réunies à celles du préfet de Police. Ce poste, qui devint ainsi presque un ministère, était rempli par M. Dubois, ancien procureur au parlement de Paris, qui, avant la révolution, était employé en cette qualité pour les affaires de ma famille ; il en avait toujours été traité avec des égards qu'il n'avait point oubliés et qui me valurent son intérêt alors très puissant, dont il me donna bientôt la preuve. J'étais parvenu à établir, par des relevés pris sur les différentes listes d'émigrés, que je ne me trouvais positivement inscrit sur aucune, faute d'identité de noms de baptême et, sur cette allégation que ne démentait que trop la notoriété publique, je sollicitai un certificat de ma non-inscription sur la liste des émigrés. M. Dubois, qui était en ce moment maître de décider la question, s'empressa de me faire délivrer cette pièce que je n'eusse probablement point obtenue de tout autre, et, grâce à lui, je me trouvai ainsi tout à coup en possession du titre et des droits de citoyen français, que je ne tardai même pas à exercer dans les fonctions de juré, ni plus ni moins que si je n'eusse pas été jusque-là et dû être encore considéré comme un proscrit.

Au reste, sans vouloir le moins du monde affaiblir l'obligation que j'eus au magistrat qui me servit si bien dans cette circonstance, je dois dire que de semblables procédés à l'égard des émigrés qui rentraient n'étaient point rares de la part des personnages en place et des employés dans les diverses administrations auxquels ils étaient dans le cas d'avoir recours. L'animosité qui avait si longtemps dominé contre cette classe de Français, trop mal jugée et encore plus mal traitée, avait fait place à des sentiments plus favorables et même à une

sorte d'intérêt et de bienveillance. A l'exception de quelques républicains dont le farouche rigorisme ne s'était point encore apprivoisé par l'appât des titres, des décorations, des dignités aristocratiques, ainsi que l'on a vu depuis, chacun s'empressait de les accueillir, de les obliger même, et il semblait voir des ennemis généreux qui se réconcilient après le combat. Il n'était guère d'hommes élevés d'une façon quelconque par le fait de la révolution qui ne se fissent plaisir et même honneur d'avoir pour client quelque émigré, et les noms illustres, qui naguère avaient eté un titre de plus à l'inimitié et même à la proscription, étaient devenus une recommandation. La vanité plébéienne (il faut reconnaître sa part dans cette disposition) jouissait de compter parmi ses obligés ceux dont elle recherchait auparavant la protection et l'appui. D'ailleurs un seul sentiment paraissait dominer, celui du bonheur d'être enfin sorti de si longues et si cruelles agitations, ainsi que le désir d'en détourner jusqu'à l'image. Si l'on retrouvait encore sur quelques murs de Paris des traces des folies et des fureurs révolutionnaires, telles entre autres que ces mots non moins absurdes que cruels, *Liberté, Fraternité ou la Mort*, généralement, dans la classe où se recomposait la société, on évitait avec soin, presque avec dédain, tout ce qui pouvait rappeler la république ; on peut dire même qu'elle était devenue de mauvais goût, genre d'impression si puissant chez les Français. Aussi, pour effacer jusqu'au vernis de cette époque, ceux mêmes qui en avaient été le plus empreints s'efforçaient-ils d'imiter le ton, les manières de l'ancienne bonne compagnie dont les émigrés leur rapportaient les traditions et les modèles. Le bon air s'attacha ainsi aux relations avec eux, et ce changement dans les mœurs, non moins que dans les idées, leur valut presque les honneurs de la mode, dont en France tout, à peu près, le bien comme le mal, prend facilement le caractère.

Malgré ce favorable changement dans les choses en général et particulièrement à notre égard, notre situation ne laissait pas que d'être assez embarrassante et encore plus singulière sur cette terre, qui ne nous était plus, il est vrai, d'un abord si redoutable, mais où chaque pas nous retraçait notre défaite, notre déchéance et notre ruine. Cependant le séjour de l'exil à l'étranger a de telles rigueurs, aggravées encore par toutes les circonstances qui nous y avaient accompagnés, l'air de la patrie est si doux à respirer, enfin la voix de l'interêt personnel est si puissante, que chacun de nous, tout entier au soin de réparer autant que possible ses pertes et d'accommoder son existence au niveau du présent, faisait taire les souvenirs et les regrets pour jouir et s'assurer des chances qu'un retour inespéré pouvait lui présenter. Toute animosité, toute division politique paraissait avoir fait place à ce sentiment et à celui de la reconnaissance pour l'auteur de ces bienfaits, non moins qu'à l'admiration dont de toutes parts il recevait alors le juste tribut.

Paris offrait en ce moment une affluence d'étrangers qui accouraient comme l'on vient visiter le cratère d'un volcan après une éruption, et encore plus pour considérer de près l'homme extraordinaire dont l'essor prodigieux se développait chaque jour avec plus d'éclat et d'étendue. — De l'ardeur presque effrénée de briller et de jouir qui caractérisait l'époque, résultait une activité simultanée d'affaires et de plaisirs qui avait tout à la fois l'empreinte de l'ancien caractère français et de la direction nouvelle des esprits et des mœurs. L'un des traits

saillants de ce tableau était le luxe qui, en succédant au cynisme de la révolution, avait pénétré plus ou moins dans toutes les conditions. Celui surtout qui, dans les salons du jour, était venu remplacer la noble magnificence de la ci-devant haute classe et la somptuosité pleine de morgue de ce que l'on appelait jadis la finance, se ressentait de la nature et de l'origine des nouvelles fortunes par une recherche exagérée et par un éclat d'emprunt ; car ceux qui l'étalaient avec le plus d'outrance étaient des fournisseurs ou des banquiers, enrichis de la veille, souvent ruinés le lendemain.

Je ne saurais rappeler le faste déployé par cette classe, qui figurait au premier rang du nouveau monde de Paris, sans m'arrêter à la maison de Monsieur ou plutôt de Madame Récamier, où je passai moi-même alors tant de moments remplis d'agrèments et d'intérêt sous plus d'un rapport. J'avais connu Madame Récamier à Londres, où, dès la signature de la paix, elle avait fait un voyage, pour satisfaire sans doute sa curiosité et jouir de l'effet que devait y produire la célébrité qui l'avait devancée, mais plus encore, je crois, dans un but de spéculation pour attirer à la banque de son mari par la séduction de sa personne la clientèle des Anglais de distinction qui allaient se rendre en France. Son attente ne fut pas entièrement trompée, du moins quant à ce qui la regardait elle-même, et l'impression qu'elle causa eut de quoi flatter autant sa coquetterie de femme que sa vanité de parvenue. Le peuple de Londres, si avide de toute nouveauté et de toute espèce de renom, se pressa sur les pas de cette belle Française, qu'on lui annonçait comme la reine des grâces et de la mode dans ce Paris ressuscité, pour ainsi dire, à la civilisation, et dont sa jalousie ne lui faisait rechercher qu'avec plus d'empressement tout ce qui s'y faisait remarquer. Ce modèle de son élégance actuelle reçut partout un tribut, si ce n'est d'admiration, du moins de curiosité. Mais le triomphe de Madame Récamier ne se borna pas à ces succès vulgaires, il s'étendit jusque dans la plus haute société où elle fut accueillie avec distinction, et le prince de Galles lui-même lui accorda l'honneur de venir souper chez elle, où se trouvaient réunies avec lui la plupart des plus grandes dames de Londres.

Madame Récamier était alors âgée de vingt-cinq à vingt-six ans, sa beauté n'avait encore rien perdu de sa première fraîcheur. Sa taille, quoique assez élancée et bien prise, n'avait rien de remarquable ; ses traits n'avaient ni perfection ni régularité ; sa tournure n'était pas particulièrement distinguée, elle avait même dans toute sa personne une sorte d'embarras, presque une gaucherie qui provenait d'une ingénuité qu'on aurait pu croire affectée, que pour moi j'ai toujours cru naturelle, mais qui lui donnait un genre de grâce qui lui était propre et que je n'ai vue qu'en elle. Sa physionomie avait une expression de douceur, de calme et l'on peut dire de candeur, qui était un attrait de plus et servait à faire encore plus remarquer tous les autres ; en tout, on pouvait dire qu'elle était charmante, sans pouvoir dire précisément pourquoi et comment elle l'était, et c'est en cela qu'elle avait tant d'avantages sur les autres femmes, car le véritable charme est celui que l'on ressent, que l'on subit et que l'on ne saurait définir.

Ce que je dis de son extérieur s'appliquait également à son caractère, à son esprit, à ses sentiments, à tout son être enfin. Sa coquetterie n'avait point cette

hardiesse ni cette activité que donne l'assurance, l'habitude ou l'ardeur du succès, elle était déguisée et l'on pourrait dire aiguisée par un vernis de simplicité et de modestie qui ne la rendait que plus séduisante, mais qui trouvait son correctif dans une intention trop marquée de produire plus d'effet que d'impression. Quoi qu'elle fût en quelque sorte environnée de l'auréole de la mode, elle la dominait moins qu'elle ne la courtisait, elle en était plutôt l'enfant gâtée que l'arbitre, et cependant, malgré les écueils que présentaient de telles dispositions, elle paraissait indifférente ou étrangère à ce commerce de galanterie auquel s'abandonnent tant de femmes moins agréables et moins recherchées qu'elle. Je n'oserais dire pourtant qu'il faille en faire honneur à sa vertu ou, comme on l'a dit, s'en prendre à des obstacles provenant de la nature. Quoiqu'il en fût, ses bonnes et aimables qualités étaient faites pour attirer encore plus que ses charmes, elles avaient de quoi attacher, mais non entraîner ; on n'aurait pu ne pas la trouver bonne, obligeante, serviable, on ne pouvait la croire sensible ni capable de ces sacrifices que l'amour espère, qu'il exige, qu'il croît obtenir et dont il faut qu'il puisse du moins se créer l'illusion. Aussi, je ne pense pas qu'elle ait inspiré aucune grande passion, elle pouvait amorcer le sentiment, mais non l'enflammer et l'exalter ; l'on aurait pu dire d'elle ce qu'un auteur d'esprit dit d'une autre femme, que sa physionomie était plus aimable que séduisante et que ses yeux demandaient plus d'amitié que d'amour.

C'était effectivement ce sentiment d'amitié que l'on était plus disposé à éprouver pour elle, et il eût été difficile de la lui refuser, tant à cause de l'égalité et de la douceur de son humeur, de la modération de ses jugements, de la bienveillance de son accueil, de la facilité de son commerce, où elle apportait plus de frais qu'elle n'en exigeait, que pour ses formes insinuantes et flexibles dont l'effet était d'autant plus pénétrant qu'elles semblaient dépourvues d'artifice. Madame Récamier pouvait paraître frivole et légère, inconséquente même dans quelques-unes de ses façons et sur de certaines convenances du monde qu'elle ignorait ou dont elle se jouait, mais elle était loin de l'être dans ses relations particulières de société et dans tout ce qui se rapportait au genre d'existence que son amour-propre, sa vanité autant que son caractère la portait à ambitionner ; car le désir de jouer un rôle important était chez elle une véritable ambition, je crois même sa seule passion, et l'avantage qu'elle pouvait tirer de sa figure et de sa position de fortuue n'était à ses yeux qu'un moyen plus facile de parvenir. La célébrité et l'illustration, dans quelque genre que ce fût, étaient en quelque sorte son aimant ; l'éclat des talents, des renommées, celui surtout des noms, avait pour elle un attrait magnétique que ses soins adroits et flatteurs savaient communiquer à tout ce qui en était empreint, et le reflet qui en rejaillissait sur elle contribuait à lui créer une situation que n'eût pu lui procurer ni son rang, ni son opulence et qui a survécu, même à la perte de celle-ci. Son cercle, devenu circonscrit dans les bornes d'une fortune médiocre et d'une position presque obscure, n'a rien perdu de ce qui pouvait en faire l'intérêt ou l'ornement ; il est demeuré un centre de réunion pour toutes les nuances d'opinions et de classes, et l'intrigue s'en est même souvent servie pour y former des trames qui n'ont pas été sans influence dans les affaires

publiques. Cette existence singulière et presque importante que madame Récamier a su se créer dans sa prospérité et, ce qui est plus, se conserver après ses revers, n'indique pas une personne ordinaire. On me demandera si elle avait de l'esprit, je répondrai qu'on ne pouvait pas dire qu'elle en eût, ni pourtant qu'elle en manquât. Son esprit était de ceux qu'on ne saurait louer ni critiquer, qui ne sont ni faibles, ni forts ou brillants, mais doux et sensés et qui savent assez se pénétrer de celui des autres pour se mettre tout naturellement et sans efforts à leur portée.

Je connus, comme je l'ai dit, Madame Récamier lors de son voyage à Londres, où elle m'apporta des lettres de quelques-uns de nos amis communs rentrés avant moi en France. Ses manières affectueuses ne contribuèrent pas moins que le charme et le prestige de toute sa personne à m'attirer vers elle et je dois même dire que l'empressement que j'y mis indisposa alors contre moi les petits ou méchants esprits de l'émigration, où l'on en comptait bon nombre qui, dans leur aveugle prévention et plus encore dans leur humeur jalouse, semblaient voir dans cette jeune et jolie Française de nouvel aloi, la déesse de la Raison ou de la Liberté. Pour moi, qui ne voyais en elle que ce qu'elle était, une personne bonne et aimable, parée de tous les agréments qui appellent les soins et les hommages, je m'inquiétais peu de ces clameurs dont je me trouvais fort dédommagé par de si agréables relations, qui prirent bientôt le caractère de l'amitié, dont Madame Récamier me donna une marque sensible, car, voyant l'embarras où je me trouvais et les dangers que je pouvais courir pour rentrer en France, elle me fit généreusement l'offre de m'y mener dans sa voiture, ce que je crus devoir refuser dans la crainte de la compromettre. Je me trouvai ainsi, à mon arrivée à Paris, tout établi dans sa maison qui était alors la plus recherchée, la plus fréquentée tant par les étrangers, que par les personnes les plus remarquables de tous les états, de toutes les opinions, de tous les rangs ; et, indépendamment des agréments de tous genres qu'elle offrait, cette maison me présenta un intérêt réel et plus particulier par la rencontre que j'y fis de beaucoup de personnages marquants depuis la révolution, que je n'eusse pas été chercher, et par la pratique de tout ce monde nouveau qu'il n'était pas moins utile que curieux pour moi de connaître pour me renaturaliser en quelque sorte dans mon pays, qui m'était devenu presque étranger.

Ce que l'on avait prévu, lors de la paix d'Amiens, ne tarda pas à se vérifier. Elle n'avait été regardée que comme une concession forcée et momentanée, faite aux circonstances et surtout aux intérêts personnels qui avaient le plus d'influence sur la conduite des gouvernements de France et d'Angleterre, il était impossible de supposer qu'il pût en résulter une réconciliation sincère. Aussi dès que les rapports, en apparence pacifiques, eurent été rétablis entre les deux États, ils prirent un caractère de méfiance et de jalousie qui ne tarda pas à apporter, dans les explications réciproques, une vivacité et une aigreur fermant de plus en plus les voies de la conciliation; enfin la rupture éclata par le départ de l'ambassadeur d'Angleterre, lord Whitworth, qui quitta Paris le 13 mai 1803.

Des deux côtés, on se prépara par d'immenses efforts à un choc qui s'annonçait devoir être terrible et décisif, mais le gouvernement anglais, que l'on était

assez autorisé, par la catastrophe récente de Paul Ier, à juger peu scrupuleux sur les moyens de sortir d'un mauvais pas, ne se bornait point aux ressources matérielles d'une loyale et légitime défense, il travaillait dans l'ombre à trancher la difficulté par un coup plus sûr et plus prompt, en encourageant des tentatives directes contre la vie du premier Consul. Ce gouvernement ne se dissimulait pas, en effet, que la crise qui causait ces alarmes tenait uniquement au chef redoutable que la France avait à sa tête. En se défaisant d'un tel adversaire, il pouvait espérer de replonger la France dans tous les maux, dont cette main forte et habile l'avait tirée et il parvenait du moins à préserver l'Angleterre du danger immédiat qu'elle avait à redouter, le plus grand peut-être qu'elle eût encore couru. Pour atteindre ce but, il trouva malheureusement à se servir de mains françaises, à qui de meilleures armes étaient plus familières et eussent dû paraître plus convenables, si les haines ou les intérêts politiques ne venaient trop souvent égarer le courage et l'honneur même. C'est ce dont alors on vit un nouvel exemple par la découverte d'un complot, grand par le but de ses coups, petit et odieux dans le dessein et les moyens, non moins remarquable par l'étrange association que par l'importance et le renom de plusieurs de ceux qui y prirent part, et enfin, par dessus tout, déplorable par la catastrophe dont il devint la trop funeste occasion.

Dans les mois d'octobre et de novembre 1803, le gouvernement français fut instruit qu'il se tramait en Angleterre une conspiration contre la personne du premier Consul et par suite contre la sûreté de l'État. Celui qui avait donné l'idée de la machine infernale du 3 nivôse fournit au ministère anglais le plan d'un nouveau complot ; le cabinet de Saint-James, adoptant ce plan, pourvut avec générosité à tous les frais d'exécution. Georges Cadoudal fut chargé du matériel de l'expédition et adjoint au général Pichegru, qui devait rallier autour de sa personne un grand nombre de généraux français et la masse de la population parisienne.

Telles étaient effectivement, ainsi que j'ai pu en juger par moi-même, les illusions que l'on avait conçues dès que le général Pichegru parut à Londres, après avoir échappé à son exil de Sinnamari. Je me souviens à ce sujet que, vers l'époque de la signature de la paix d'Amiens, étant un jour à Londres dans une maison où se trouvait ce général, M. Armand de Polignac me dit, en me le montrant, que cet homme serait notre sauveur, que nous étions bien heureux de l'avoir avec nous, et combien il lui tardait que nous pussions marcher sous un tel chef pour exécuter les entreprises qui, conduites par lui, ne pouvaient manquer de réussir. « Je ne suis pas de votre avis, lui répondis-je ; quelque « talent et quelque réputation qu'il puisse avoir, que peut un général sans « armée, sans autorité et, de plus, banni de son pays ? Ce serait une grande « imprudence de s'engager avec lui dans une entreprise de ce genre. Prenez « garde d'y jouer trop légèrement votre tête : pour moi je n'en suis pas tenté. » Cette conversation, que je ne pensais pas renfermer une prophétie, me revint à l'esprit, lorsque l'on connut la conspiration de Pichegru ainsi que la part qu'y avaient prise MM. Armand et Jules de Polignac et M. de Rivière qui vivaient tous trois dans la même intimité en Angleterre.

L'opposition dans laquelle Moreau s'était mis et se maintenait envers

Bonaparte, les anciennes liaisons de Moreau avec Pichegru, l'assurance que le premier favoriserait activement les opérations du second avaient fait décider le départ d'Angleterre de Georges Cadoudal et des personnes chargées de travailler sous sa direction. De 1803 à 1804 il y eut cinq conspirations. Mussey, agent anglais résidant à Offenbourg, fournissait avec profusion l'argent nécessaire à tous ces complots. D'un autre côté, les Anglais inondaient nos côtes d'agents, que l'on regardait comme ceux des Bourbons. Il y en avait de tous rangs, de toutes couleurs ; on en avait arrêté un grand nombre, mais on ne pouvait encore pénétrer leurs motifs. Le hasard fit que le premier Consul, en jetant les yeux sur la liste des personnes arrêtées, y aperçut le nom d'un chirurgien des armées (nommé Quétel ou Guérel) ; il jugea que cet homme ne pouvait pas être un fanatique. Il fit aussitôt diriger sur lui tous les moyens propres à obtenir un prompt aveu. Une commission militaire fut saisie de cette affaire, et dans les vingt-quatre heures il était jugé et menacé d'être fusillé s'il ne parlait. Une demi-heure après, on sut jusqu'aux plus petits details, on connut toute la nature du complot ourdi à Londres et bientôt après on sut les intrigues de Moreau et la présence de Pichegru et de Georges Cadoudal à Paris. Ces deux chefs avaient eu plusieurs entrevues avec Moreau qui n'avait cessé de leur dire qu'il n'avait personne, pas même son aide de camp, mais que si ils tuaient le premier Consul, il aurait tout le monde. La dernière de ces entrevues eut lieu dans l'enclos autour de l'église de la Madeleine. Il fut proposé et convenu d'aller le lendemain de grand matin relever la garde consulaire à St-Cloud. M. X., qui la commandait ce jour-là, était d'intelligence avec les conjurés et venait de leur livrer le mot d'ordre. A son réveil Bonaparte se serait trouvé au pouvoir d'environ douze cents Vendéens, chouans, gardes nationaux, etc., qui avaient fait faire des uniformes de la garde consulaire et s'étaient parfaitement organisés sans que la police en sût rien. Georges et Pichegru devaient alors parcourir les rues de Paris, ayant entre eux deux Moreau chargé de haranguer les troupes ; le duc d'Enghien devait arriver au premier avis sûr qui lui eût été donné et l'on ne doutait pas que les Bourbons ne fussent proclamés sans résistance. Tel était, d'après les révélations, le plan de la conspiration. Mais Pichegru montra dans la dernière entrevue beaucoup d'hésitation, Moreau manqua totalement de caractère et laissa percer son ambition ; Georges et Pichegru surtout s'aperçurent que Moreau avait des vues personnelles. Georges Cadoudal, doué de la plus grande énergie, eut beau presser, supplier Moreau et même s'emporter contre lui, il ne put le décider à agir. Pichegru finit par proposer, pour plus de sûreté, dit-il, d'ajourner l'exécution du projet à quatre jours de là. Pendant ce délai, nécessité par le défaut d'accord entre les trois chefs, les révélations de Guérel eurent lieu et toutes les mesures furent prises de la part de l'autorité pour étouffer le complot. Le 15 février 1804, le général Moreau fut arrêté sur le pont de Charenton comme il revenait de son château de Grosbois et fut conduit prisonnier à la tour du Temple. Pichegru, que la police avait cherché plusieurs jours en vain, fut victime de la plus infâme trahison : vendu par son ami intime pour 300,000 fr., il fut saisi le 23 février dans la maison de celui-ci pendant qu'il dormait. Georges Cadoudal fut arrêté le 9 mars, mais ne fut pris qu'après s'être défendu comme un lion. Son arrestation avait été précédée de celle d'une quarantaine de personnes,

qui devaient sous sa direction concourir à l'exécution du complot ; de ce nombre étaient MM. Armand et Jules de Polignac et le marquis de Rivière.

Pour copie conforme,

Mis DE BOUILLÉ.

(La fin prochainement.)

Correspondance du général Turreau.

(Suite)

Au général B...

Belle isle, messidor.

Je vous l'avais dit avant mon départ, mon cher Général, on se trompe si l'on croit cette guerre finie; on se trompe encore si l'on espère la terminer en changeant chaque mois de plan et de mesures. Ce n'est point ainsi qu'on parviendra à cicatriser cette profonde playe politique qui énerve l'état et que l'on croit toujours guérir par l'usage momentané d'un topique nouveau.

On s'occupe des camps que j'ai proposés; et je ne puis pas raisonnablement blâmer aujourd'hui ce que j'ai jugé nécessaire il y a trois mois, si toutefois les circonstances n'ont pas changé ; mais n'était-il question dans le projet que de faire camper les troupes ? Certes, cela ne valait pas la peine de s'y arrêter. Je suis convaincu que mon plan n'a pas été assez digéré, et que surtout je l'ai très mal développé. Il eût donc été plus sage de le rejetter entièrement que d'en adopter quelques parties et de joindre à mon opinion, fondée du moins sur quelque expérience, des idées nouvelles et incohérentes.

J'ai toujours été d'avis qu'il ne fallait dans l'ouest que des officiers généraux très instruits, très audacieux et très prudens ; et qu'après un choix satisfaisant, il était à propos de ne pas les changer, parce que les connaissances locales sont nécessaires là plus que partout ailleurs. J'ai pensé qu'au contraire il fallait changer souvent les troupes, parce que cette espèce de guerre les fatigue, les désordonne, les décourage. Voilà encore un de mes moyens.

J'ai proposé de garder Saint-Florent, parce qu'il y a quelques ouvrages en terre qui, quoique assez mal établis, suffisent pour arrêter les rebelles; et l'on évacue cette place. Cependant Saint-Florent forme une tête évidemment utile pour recevoir par la Loire tout ce qui serait nécessaire aux colonnes mobiles que les circonstances peuvent en raprocher. C'était d'ailleurs un dépôt pour leurs malades et leurs blessés qu'il était facile de transporter de là à Nantes par la rivière. C'était aussi un de mes moyens; je ne vous en indiquerai pas d'autres, car autant vaudrait vous en envoyer le plan. J'ai voulu seulement, mon cher Général, vous faire apercevoir, qu'on l'a morcelé, et que j'aurais préféré qu'on le jetât au feu, en convenant franchement que ce n'eût pas été une grande perte. Mais revenons à votre armée.

Elle a un vice radical, qu'il me semble impossible de détruire avec les idées dominantes et la marche que suit le gouvernement. La guerre de l'Ouest est affreuse, les soldats ont toujours devant les yeux les tortures que l'ennemi fait éprouver à ses prisonniers, et vous vous serez aperçu sans doute de l'impression constante et terrible que fait sur eux l'idée des supplices qui les attendent, s'ils sont pris par les rebelles ; ils ne font pas un pas dans la Vendée sans trouver des cadavres de leurs camarades qui ont terminé leur vie dans une horrible et lente agonie. Les officiers généraux eux-mêmes sont préparés à se donner la mort si le hasard des combats les fait tomber entre les mains de l'ennemi ; et nous en avons plus d'un exemple. C'est l'effet d'un courage commun de braver la mort, au milieu de la mêlée ; mais le retrouverez-vous chez le soldat convaincu qu'il est destiné aux suplices, s'il est fait prisonnier ou qu'une blessure le retienne sur le champ de bataille. Ici la nature reprend tous ses droits ; et souvent il n'y a pas de différence entre le plus intrépide grenadier et le plus lâche valet de l'armée.

Qui peut balancer chez le soldat, chez l'officier, chez le général même l'opinion plus ou moins forte qu'il conçoit d'un pareil danger réservé à cette malheureuse guerre ? Quels sont les dédômagemens, les distinctions, les récompenses que vous accordez aux guerriers qui défendent la République dans l'Ouest ? J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'en parler aux représentans du peuple qui m'ont toujours répondu par les grands mots d'usage : « *La vertu qui anime les soldats de la République doit leur faire mépriser tous les hochets de l'ancien régime ; on est trop heureux de sacrifier sa vie pour la patrie et la liberté, etc.* » Cela est très beau assurément et si tous nos soldats étaient des Brutus, des Décius, etc., on ferait sans doute des choses merveilleuses. Mais encore cette vertu doit-elle être animée, nourrie par des idées de gloire, ou plutôt chez le guerrier, c'est l'idée de la gloire qui conduit à la vertu. C'est à peu près ce qu'a voulu dire un ancien nommé Tacite, qui parfois raisonne aussi bien que nos modernes :

Contemptu famæ, contempsi virtutes.

Non seulement il n'y a pas de gloire à acquérir à votre armée ; mais il me semble même que l'on attache généralement une espèce de défaveur au service militaire dans la Vendée. C'est, dit-on, une guerre peu honorable et qui n'exige point de talens. Vous avez pû cependant remarquer que plusieurs de nos camarades officiers distingués, et qui avaient servi avec éclat au Nord ou sur le Rhin, n'ont pas quitté l'Ouest sans y recevoir les étrivières.

Quels sont donc les motifs d'encouragement dans la guerre de la Vendée ? S'il en existe, c'est pour les royalistes, c'est aux chasseurs du Loroux, aux braconniers du Bocage qu'apartiendra l'honneur de relever le throne et l'autel. Toute l'Europe a les yeux ouverts sur cette petite contrée de l'Ouest qui balance déjà les destinées de la République. Les prêtres, les chevaliers errans et les Capets attendent de la Vendée leur retour à la

puissance. J'espère qu'il y a bien de quoi tourner la tête à un pauvre bas breton. Telle est cependant la doctrine employée vis à vis des malheureux vendéens pour les faire courir à la victoire ou à la mort et les chefs en ont tiré un grand parti. Le fanatisme religieux s'est joint au fanatisme politique, et c'est à qui des bas bretons ou Poitevins obtiendra la couronne des martyrs.

Au surplus tous les projets des rebelles sont échoués, et leur puissance n'est plus à craindre, si le gouvernement employe bien la sienne et embrasse enfin un système de mesures bien combinées et surtout suivies avec persévérance.

Voilà tout ce que je puis vous dire, mon cher général, sur la guerre que vous faites. Ce n'est pas, j'en conviens, répondre positivement à vos questions, mais c'est parce qu'il m'est réellement impossible d'y répondre autrement. Je ne connais point les intentions du Gouvernement et je ne me soucie point de lui demander son secret. J'ai d'ailleurs perdu de vue le fil des évènemens, j'ignore maintenant votre situation comme celle des rebelles et je ne pourais apuyer que sur des données vagues un projet quelconque d'opérations. Tout ce que je puis faire aujourd'hui, mon cher Général, c'est de former des veux pour que vous quittiez promptement l'armée de l'Ouest qui, à moins d'évènements improbables, sera toujours l'écueil des talens et de la gloire. Salut et sincère fraternité.

Au citoyen M..., représentant du peuple.

Belle isle, messidor.

Recevez, citoyen représentant, l'expression de ma sincère reconnaissance, pour les démarches que vous avez bien voulu faire en faveur de M. S. B. Quoique son arrestation n'ait été que le résultat d'une méprise, on eût été probablement longtemps à s'en apercevoir sans vos soins officieux. Vous jugerez combien cette erreur est cruelle en aprenant que M. S. B. qui avait laissé son fils unique malade, n'a pas eu la consolation de le revoir. Ah! sans doute, les dangers que court la République exigent des mesures sévères, mais leur exécution en serait-elle moins rare si l'on adoucissait un peu ses formes. Vous pardonnerez si je hasarde une opinion qui peut être contraire aux vues du gouvernement. Le coup affreux qui frape mon meilleur, mon unique ami, est une excuse assez légitime.

Je profite d'autant plus volontiers de vos offres de service que je ne connais aucun des membres du Gouvernement ; je vous prie donc, citoyen représentant, d'appuyer auprès du Comité la demande que j'adresse au commissaire du mouvement de l'armée de terre, de retourner à l'armée de la Moselle dont j'ai été détaché pour être employé dans celle de l'Ouest. Agréez, citoyen représentant, mes salutations respectueuses.

Au général en chef.

Belle isle, thermidor.

Citoyen général,

Les craintes qu'a pû concevoir le gouvernement sur l'isle dont la défense m'est confiée sont probablement dissipées, et il n'est pas présumable que

l'Angleterre fasse des tentatives sur un point qu'elle ne pourrait pas conserver. En conséquence, je vous prie de ne pas trouver mauvais que j'aye demandé à la commission de la guerre un poste plus actif que celui que j'occupe. Le témoignage flatteur que vous avez bien voulu rendre de ma manière de servir ne fera qu'augmenter mes regrets de ne plus être sous vos ordres, mais vous trouverez naturel, Général, que, dans un moment où la guerre est plus vive que jamais sur nos frontières, je cherche à retourner à l'armée de la Moselle où j'ai déjà servi, ou à celle du Nord avec laquelle j'ai commencé la guerre. Salut et respect.

Deuxième Cahier

A M. S. B.

Belle isle, fructidor.

Vous savez, mon ami, que je ne suis pas enthousiaste, et par conséquent je ne jugerai l'événement qu'après en avoir calculé les suites. Je crois, comme vous, que le 9 thermidor peut sauver la France, mais j'aurais voulu d'autres motifs et j espère qu'on avait le choix. Jusqu ici je ne vois que des hommes qui ont tué pour ne pas l être, et sans doute ils ont bien fait. Mais où doivent-ils s'arrêter ? Je ne vois que de l'individualité et je désirerais qu on s'occupât d'avantage de notre déplorable situation. Nous sommes horriblement divisés dans l intérieur, nous n'avons pas encore obtenu des succès décisifs aux frontières ; et le sénat consume ses séances qui, pour être violentes, n'en sont pas moins obscures, sur des objets de détail ou des intérêts particuliers. Est-ce pour la patrie ou seulement pour quelques hommes qu'on a fait le 9 thermidor ? Pourquoi Rome n'a-t-elle jamais eu de longues convulsions durant des siècles de prospérité ? C'est que la nomination d'un dictateur comprimait les factions ; c'est que tout rentrait dans le silence et dans l'ordre à la voix de la patrie en danger. Nous serions encore plus malheureux que nous le sommes s il était impossible de trouver dans l'Etat un homme qui, recevant de l'autorité nationale le pouvoir souverain, n'en ferait usage que pour tempérer les passions, punir le crime, rassurer et consoler les gens de bien. On déterminerait la durée de sa puissance et il la remettrait au gouvernement que nous devons avoir d'après cette constitution, mise en charte privée sans qu'on ait jamais sçu pourquoi. On dit qu'elle ne vaut rien, et en effet je ne la trouve pas trop bonne, car son exécutif particulièrement est organisé de manière à ne rien exécuter. Mais, bon Dieu, prenons-la telle qu'elle est, sauf à la corriger ! et tâchons d'échaper, à quelque prix que ce soit, aux gouvernans intérimaires.

C'était un hideux scélérat que ce R... et son influence a dû paraître d'autant plus extraordinaire qu'on ne lui accorde pas les talens qu'elle supose ; comment d'ailleurs séparer les travaux de cet homme de ceux des autres gouvernans qui partageaient son autorité ? Il faut nécessairement accorder à ceux-ci la plus coupable complicité ou la lâcheté la plus insigne.

On m'écrit de Paris que je dois m'attendre à un changement (celui-ci me regarde) :plusieurs officiers généraux sont tirés de l'Ouest et des côtes de Brest pour être envoyés aux Alpes, et je suis sur la liste.

J'ai été fort tranquille à Belle-Isle, malgré les querelles continuelles d'une société dite populaire avec une municipalité qui ne l'est pas. J'ai laissé ces messieurs s'écrire respectivement des injures et me suis borné à leur refuser la connaissance des secrets de la défense de l'île dont ils prétendaient devoir être instruits pour le salut public. La société populaire m'a proposé de m'admettre au nombre de ses membres. J'ai remercié, et je suis Royaliste. La municipalité désirait que je fisse murer les portes de la société ; et, d'après mon refus. je suis un révolutionnaire décidé. Ce sont de bien braves gens que ces habitants de Belle-Isle, mais ils n'ont pas le sens commun. Adieu, mon cher S.. B..., Quelque soit ma destination ultérieure, je passerai par Paris pour m'y rendre. Je me fais une fête de vous y voir.

P. S. — Cette lettre vous sera rendue par un jeune chef de Bataillon, qui m'a remis ici des dépêches de Brest et qui en porte à Paris. Je vous recommande cet officier ; vous en serez content.

Au même.

Paris, vendémiaire.

Ma foi, mon ami, je ne me suis pas trompé ; j'ai obtenu mon changement. Il est vrai que ce n'est pas tout à fait comme cela que je l'entendais, mais peut-être me serai-je mal expliqué ; et c'est ma faute.

Le quatorze de ce mois et avant l'heure du lever, entre dans ma chambre un capitaine de gendarmerie d'au moins six pieds de long et renforcé par un énorme brigadier. Un de mes aides de camp, officier de dragons, quoique peu cérémonieux, trouve mauvais que ces messieurs arrivent dans ma chambre comme à la place d'armes ; et il s'en expliquait déjà d'une manière à laquelle l'officier des gendarmes n'aurait pas manqué de répondre..... par un bon procès-verbal, lorsque je dis au dragon de se retirer. Alors on me donne lecture d'un ordre qui m'enjoint de me rendre en prison à Paris; l'exécution en est confiée au dit capitaine qui a droit de requérir toute la maréchaussée des lieux de passage, voire même la garde nationale au besoin ; on me laisse le libre usage de mes papiers qui sont dans le plus grand ordre et me voilà embarqué. Trois jours d'une marche rapide m'ont conduit au Luxembourg d'où j'ai l'honneur de vous écrire par une occasion sure et que le hasard me procure ; car vous ne devez pas vous attendre désormais à recevoir de mes lettres. Tout entre ici avec la plus grande facilité et rien n'en sort. — Vale.

Au même.

Luxembourg, brumaire.

Arrivé à minuit au Luxembourg, et privé de mon capitaine de gendarmerie qui fut de suite au comité rendre compte de sa campagne, mon pre-

mier soin, lorsqu'on m'eut désigné une chambre, avait été de demander mes malles, mais on répondit que je ne pouvais les avoir qu'après une visite scrupuleuse d'icelles par un commissaire adhoc. Je renouvelle ma demande le lendemain et l'on m'aprend alors qu'elles ont été portées au Comité de salut public par un ordre supérieur. Onc depuis n'en ai entendu parler. Ce premier engagement ne m'a pas paru de bonne guerre.

La population du Luxembourg forme la plus bizarre mosaïque dont on puisse avoir l'idée. Nous sommes sept ou huit cents détenus parmi lesquels une vingtaine de femmes de la plus haute et de la plus commune espèce.

Cette nombreuse réunion se compose d'officiers généraux, supérieurs et subalternes, étrangers et prisonniers de guerre ; entr'autres M. D'Ohara, général anglais qui a défendu ou plutôt qui n'a pas sçu défendre Toulon, de représentans, de ministres de l'ancien régime, et de commissaires du nouveau ; de généraux dits royalistes, et de généraux dits républicains ; d'officiers de tout grade et de toute couleur. Nous avons des prêtres à discrétion ; une quantité suffisante de moines ; des comtes et des marquis par douzaine, les uns émigrés trop tard pour trouver grâce au-delà du Rhin ; les autres rentrés trop tôt pour que les gouvernements actuels puissent déjà les oublier. On assure au reste que cette dernière classe de détenus va sortir en masse et que le système posthermidorien reposant particulièrement sur l'humanité, les maisons d'arrêt ne seront plus peuplées que de ceux qui ont voulû la République. Je crois bien qu'il y a un peu d'exagération dans tout ce qui se débite à ce sujet dans l'enceinte du Luxembourg, mais toujours est-il vrai qu'il ne sort maintenant que des gens *comme il faut*, et qu'il n'entre que des gens comme il n'en faut plus.

La classe la plus considérable des détenus est celle qui se compose des républicains par excellence, des patriotes énergiques, de ceux qu'on appelle : les purs. Vous savez que les Royalistes avaient établi aussi une ligne de démarcation entre leurs bandes. Que les premiers émigrés, par exemple, sont les seuls purs et loyaux chevaliers et laissent au second rang les fuyards de 1792 et 1793. Ici, parmi les patriotes, on honore de l'épithète de *purs :* tous les membres du Comité de surveillance, du Comité révolutionnaire, des tribunaux révolutionnaires, des commissions de quelques sociétés populaires de Paris. (Les Jacobins y sont compris de droit et les Cordeliers en sont exclus.) On y compte aussi les agens, secrets ou non, des anciens comités de Gouvernement ; les membres d'un certain comité insurrectionnel et central dont je n'avais jamais entendu parler ; des maires, des municipaux, des commissaires de section, etc., etc., etc. La plupart de ces pauvres diables sont des artisans connaissant peut-être bien leur métier, mais étrangers sans doute à celui qu'on a voulu leur faire faire. Bien entendu que la haute compagnie ne voit pas ces gens là. Il est même du bon ton de ne jamais se trouver dans la cour lorsqu'ils s'y promènent ; et comme ils n'ont que cela à faire, les grands personnages d'autrefois restent aujourd'hui dans leur chambre. Tout ce qu'on peut apprendre d'eux, c'est qu'ils s'entretiennent toujours de leurs projets de ven-

geance avec cette rodomontade et cette indiscrétion qui les distinguent si bien des gens raisonnables.

Ceux-ci sont en petit nombre au Luxembourg comme partout ailleurs ; ils se séparent sans affectation des patriotes qui ne savent ce qu'ils disent, comme des royalistes qui ne savent ce qu'ils font.

Au surplus, je vous assure, mon ami, que le Luxembourg offre un tableau très plaisant, très curieux et peut-être très instructif. Peut-être est-il nécessaire pour bien connaître la révolution, de l'étudier dans les maisons d'arrêt, surtout à l'époque ou nous sommes et avec l'espèce d'hommes qui les occupent, et l'observateur éclairé, en recherchant ici les causes multipliées de nos longs désordres, n'aurait qu'une chose à craindre : c'est d'être promptement dégouté de l'étude des événements par le peu d'intérêt qu'inspirent la plupart des personnages qui les ont produits.

Ne vous obstinez pas auprès des comités pour avoir la permission de venir me voir ; vous finiriez par vous compromettre. Vous ne connaissez rien à la capitale, vous autres provinciaux. Il faut, par exemple, que je vous aprenne que les anciens détenus ont seuls la liberté de voir leurs parents et leurs amis deux fois par semaine. On dit que cette faveur n'est pas accordée à leur titre de premiers occupants, mais aux égards dûs à leur nom, à leurs privilèges passés et à leurs tristes aventures.

Pour nous vil peuple assis au dernier rang, il est reconnu que nous ne méritons pas de distinctions et si, par hazard, il s'en trouvait dans la foule qui, sans descendre de la tribu de Levi ou des rois in partibus de la vieille Jérusalem, voulussent s'étayer de parchemins modernes pour acquérir des droits à l'indulgence du gouvernement, ils se perdraient infailliblement ; puisqu'il est démontré par les puissans du jour qu'on ne pouvait pas suivre la ligne Républicaine sans déroger.

Je connais, dans la classe mineure, des détenus si entêtés et si moroses, que ces raisons-là ne peuvent les satisfaire, mais vous savez, mon ami, combien il existe de gens que rien ne peut convaincre et qui ne sont jamais contens.

Adieu. Je ne sais comment et quand vous recevrez cette lettre. Si votre fidèle Simon, qui n'est pas bête, veut roder deux jours de suite devant la grande porte depuis midi jusqu à une heure et autant que possible les samedi et dimanche, je pourrai dans la suite lui faire remettre mes dépêches par l'entremise d un des guichetiers qui m a témoigné quelques bontés provoquées et entretenues par les moyens d'usage. — ITERUM VALE.

Au même.

Nivose.

J'ai encore changé de domicile, mon cher S... B..., et je n'occupe plus l'appartement de Madame de B... qui donnait sur le jardin et d'où j'avais le plaisir de vous voir. Nous n'étions que six dans cette chambre et malheureusement il s'y trouvait des hommes marquants et qui ont été remarqués pour avoir, dit-on, commis des indiscrétions par la croisée. Nous avions été avertis d'être plus circonspects et certainement l'admonition ne

pouvait me regarder, car je n'avais parlé à aucun des promeneurs du jardin et je parlais même assez rarement à mes camarades de chambre.

Deux de ceux-ci, personnages éminens [1], ayant eu quelques différents, engagent un vigoureux combat à coups de poing. J'étais seul alors avec eux ; mais, ne connaissant rien à ce genre d'escrime, je me hâte de quitter les deux champions et les laisse ainsi vider la querelle à leur aise. Cependant on m'a fait déloger le lendemain pour occuper un entresol d'une grande fraîcheur et où l'on voit à peine à midi. La protection du guichetier n'a pu me garantir du déplacement, et je n'en suis pas très fâché ; car l'avant-dernière nuit on a enlevé de mon ancien logement tous ceux qui l'habitaient, quoique cette mesure ne dût pas s'étendre jusqu'à moi, puisqu'on m'aurait aussi bien trouvé où je suis qu'où j'étais : toutefois on est plus sûr ainsi d'éviter les méprises. On prétend que l'enlèvement a eu lieu pour prévenir une conspiration, que les deux combattans étaient à la tête et qu'on n'a connu leur complot que par les injures qu'ils se sont prodiguées avant et après le duel. Je ne sais rien de tout cela ; mais ce que je sais fort bien, c'est que si le système de regarder les détenus comme autant de conspirateurs revient à la mode, il restera peu de chose à regretter du régime antéthermidorien. Tous nos gens de qualité, nos prêtres et nos moines sont en liberté et nos prisonniers de guerre transférés à la maison Dudreneuc. Il ne reste plus ici que les petites gens. On m'a dit sous le secret, et je vous le rends de même, qu'on ferait encore un triage, qu'on garderait ici tous les patriotes au titre le plus pur, que les autres seraient repartis dans différentes maisons d'arrêt de la capitale et qu'on en enverrait aussi dans les départemens. Je dois être de la classe voyageante. L'homme de qui je tiens le projet est, quoiqu'encore détenu, l'ami de deux représentans désignés depuis thermidor pour visiter les prisons et rendre à la liberté les victimes du règne de la Terreur. Il est d'autant plus nécessaire d'éclaircir nos rangs, qu'il survient chaque jour de nouveaux débarqués. Les deux députés en question sont Le G. et B... Ils ont une prodigieuse réputation de bénévolence et quand ils paraissent au Luxembourg, on les assiège de pétitions. Ils reçoivent tout cela avec cet air de bonté qui console les malheureux : et il est probable que ceux-ci n'en demandent pas davantage, car depuis trois mois tous ces placets n'ont pas produit le moindre effet. Vous soupçonnez sans doute, mon ami, que je ne me mets pas dans la foule et vous avez raison. J'ai vu ces messieurs de loin, mais assez distinctement pour trouver à l'un et à l'autre la plus ignoble figure que j'aye vû de ma vie.

Adieu, soyez tranquille, j'ai assez de vingt-cinq louis. J'employe rarement le numéraire métallique. Il est seulement quelques occasions où il devient très utile, car en prison comme ailleurs on le préfère au papier.

1. L'un ex-adjoint de l'ex-ministre de la guerre, l'autre membre réformé du comité central d'insurrection. (Ce passage a été effacé par le général T.)

Au même.

Pluviose.

Encore un changement de domicile. Je n'ai que le temps de vous prévenir qu'après-demain tous les habitants du Luxembourg le quittent pour aller dans je ne ne sais quelle maison. Ne soyez pas inquiet, car je resterai à Paris. Il paraît qu'on donne une autre destination au château, puisque tout l'abandonne jusqu'au citoyen concierge, qui transfère son droit de surveillance et de conservation au nouveau gîte que nous allons occuper.

VALE.

Au même.

A la maison de la Bourbe, ventôse.

Ma foi, je ne suis pas trop mal ici : une habitation qui ressemblerait assez à une maison de plaisance, si les portes s'ouvraient à volonté ; un jardin agréable et où l'on peut se promener ; de plus une assez jolie chambre. Au reste, vous sçaurez que cette maison est l'ancien *Port-Royal,* si célèbre dans l'histoire des querelles religieuses.

Bien loin de suivre vos conseils, j'ai encore écrit au président du comité de salut public pour avoir mes papiers qui sont ma propriété, et je n'en connais pas de plus sacrée. Je demande aussi à être jugé, et je vous prie, mon ami, de ne solliciter mon élargissement que de cette manière. D'abord parce que c'est la seule convenable, et en second lieu, c'est que toutes mes lettres réclament ce droit et que je ne sortirai pas sans l'avoir obtenu.

Savez-vous, mon cher S... B..., que je ne conçois rien à vos raisonnemens ? Qu'il y a-t-il de commun entre C... et moi ? Quel rapport y a-t-il entre l'époque où nous sommes et celle qui vit sa mort ? Sans doute il a été égorgé, et je ne me soucie pas de l'être ; mais aussi je veux être jugé par des militaires, par mes pairs, par des hommes enfin qui sachent lire et qui m'entendent. Le seul tort du malheureux C... est de s'être défendu devant un tribunal incompétent, d'avoir répondu à des phrénétiques et à des imbéciles. On peut y être contraint ! Non, on s'enveloppe de sa toge et l'on se tait.

Si vous obtenez la permission de me voir, profitez-en le matin, parce qu'alors il y a peu de monde au parloir et qu'on est moins observé.

Je vous embrasse.

Au même.

De la maison du Plessis, floréal.

Je suis fâché, mon ami, qu'un autre que moi vous ait appris mon transfèrement et qu'on vous ait dit que j'étais fort mal placé.

Depuis huit mois je ne suis pas trop à mon aise et si la maison du Plessis est plus désagréable que celle de la Bourbe, du moins on me fait espérer

que j'aurai un dédommagement et que je pourrai à l'avenir voir plus souvent le petit nombre de personnes qui me portent quelque intérêt.

Ménagez-vous, je vous en conjure. Votre âme vous tue. C'est toujours par là qu'on finit, quand on meurt jeune encore. *Le passé vous désole, le présent vous afflige et vous ne trouvez point de consolations dans l'avenir.* Allons donc, mon cher S... B..., je ne vous reconnais pas. Je dois croire à votre profonde tristesse: elle est entretenue par de cruels souvenirs ; elle est légitime, mais je ne croirai jamais à votre abattement. Je vous estime trop, mon bon ami, pour supposer un instant que vous puissiez renoncer au courage. Votre terre vous déplaît et cependant vous ne voulez pas la vendre. A la bonne heure ; eh bien ! gardez-la et, puisque vous aimez toutes les campagnes, excepté la vôtre, prenez-en une auprès de Paris. Cela me conviendrait fort, car enfin il est probable que je ne finirai pas ma carrière en prison, et j'irai vous voir, j'espère ; ou plutôt, si je ne retourne pas à l'armée, j'irai camper chez vous. C'est de cette manière-là qu'il faut voir le futur contingent.

Depuis notre entrevue à la Bourbe, j'ai songé à ce que vous m'avez dit, et peut-être je me livrerais à l'ouvrage, si j'en avais les moyens. Quand vous me renderiez mes lettres, j'y trouverais peu de renseignemens. Mes papiers m'en procureraient davantage, et l'on ne veut pas me les rendre. Il faudrait donc tirer tout de ses souvenirs. Or ma mémoire n'est ni assez fraîche, ni assez locale pour ne pas me défier de ses raports. Je ne ferais alors qu'une mauvaise ébauche. Je serais forcé d'omettre une foule de circonstances indispensables pour suivre et faire connaître la chaîne des événemens, ou d'y supléer à l'aide de probabilités, et ce n'est point ainsi qu'on doit écrire l'histoire.

Celle de la guerre de l'Ouest comporte nécessairement un grand cadre ; et sans doute il faut le remplir ou ne pas l'entreprendre. Les faits ne manquent pas et m'ont toujours paru essentiellement liés aux causes locales comme au plan des anciens chefs ; mais qui peut douter que, depuis un an, les intriguans de toute couleur ne soient parvenus à convaincre les gouvernans que ces causes, constamment existantes, n'existent plus. Comment est-on parvenu à dénaturer leurs effets au point de les présenter aujourd'hui comme de nouveaux titres aux bontés du gouvernement, comme un nouvel hommage à son pouvoir bienfaisant ? On propose de traiter et de traiter comme de puissance à puissance avec cette poignée de rebelles qui, après les journées de Cholet, du Mans, de Savenay et de Noirmoutiers, eussent reçu à genoux le bienfait de l'amnistie, et l'on s'avilit ainsi aux yeux de l'Europe armée contre nous ! Et il est possible que la France soit soumise à des hommes aussi lâches, à d'aussi pitoyables jongleurs !

Où s'arrêter dans le projet d'histoire qui nous occupe ? Comment dire la vérité ? Comment la taire ? Comment découvrir et surtout suivre le fil de toutes ces plates coteries, de toutes ces viles intrigues dont nos gouvernans sont à la fois et l'objet et le mobile ? Autrement, et si vous voulez vous borner à la partie militaire, vous n'aurez de lecteurs que dans

la classe militaire, et, dans un sujet aussi important et d'un intérêt si général, il est du devoir d'un historien qui n'a d'autre objet que d'être utile d'attacher à son ouvrage tous les hommes qui lisent et principalement ceux qui pensent. Le conflict de l'Ouest ne peut être étranger aux honnêtes gens, quelle que soit leur opinion politique ; car, bientôt peut-être, il ne sera plus question de savoir si l'on peut sauver la République, mais si l'on pourra sauver la France.

Cette lettre vous sera remise par Simon que je vous renvoye. Je veux absolument avoir de vos nouvelles et en avoir par lui. Soyez sans inquiétude sur ce qui m'est personnel et, si notre amitié vous est chère, conservez-vous pour elle.

Adieu.

Pour copie conforme,

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

Mémoire inédit de Kosciusko

(1799)

On sait qu'à son retour des États-Unis, où il avait été accueilli comme méritait de l'être un des plus vaillants auxiliaires de Washington, Kosciusko fut reçu avec le même enthousiasme en France. Il était, le 26 messidor an VI (14 juillet 1798), dans la tribune du conseil des Cinq-Cents. « Ses yeux se sont remplis de larmes, dit le *Moniteur*, à l'instant où le président (Chénier), parlant des malheurs de la Pologne, a dit qu'ils ne seraient pas éternels, puisque l'illustre défenseur de la *liberté sarmate* (!) était de retour en Europe. » Le lendemain, le ministre de la guerre donna un grand dîner à l'occasion de la prise de Malte. Kosciusko était du nombre des convives, et l'on porta un toast aux Polonais et à leur intrépide général. Sa présence est encore signalée, le mois suivant, à un banquet commémoratif du 10 août, qui eut lieu rue Jacob, et auquel assistaient plusieurs députés. Kosciusko avait été amené à cette réunion par le journaliste Bonneville, avec lequel il s'était lié intimement depuis son arrivée à Paris. On but largement à l'immortelle journée du 10 août, à la Révolution, au Directoire, aux armées, au peuple souverain et enfin à la liberté de la Pologne. Ce dernier toast fut ainsi formulé : « Puisse l'arrivée de Kosciusko au sein de la Grande Nation, ranimer les espérances des patriotes polonais ! Puisse le peuple français l'aider à venger et à délivrer sa patrie ! » Ce toast, dit encore le *Moniteur*, a porté l'émotion dans l'âme du héros ; ses yeux se sont mouillés de pleurs. (Comme à la séance

des Cinq-Cents.) *Aux larmes de Kosciusko ! !* s'est écrié Bonneville [1].

Le Directoire attendait évidemment de Kosciurko autre chose que des larmes. La plupart de ses anciens compagnons d'armes étaient devenus les nôtres. L'un des plus illustres, Zayouchek, avait pris du service dans l'armée d'Italie et suivi Bonaparte en Égypte. Dombrowski, Kniacewicz et autres avaient organisé les légions polonaises dont Chodzko a raconté l'histoire [2]. On pensait que Kosciusko suivrait leur exemple. Il y eut à ce sujet des pourparlers qui n'aboutirent pas, soit que Kosciurko fût encore trop souffrant de ses blessures mal fermées, soit qu'il ait prétendu dès lors poser, comme condition de son concours, le rétablissement de la Pologne avec ses anciennes limites : — condition que le Directoire ne pouvait pas plus accepter en 1798, que Napoléon en 1806.

Cependant, lors de la reprise des hostilités, Kosciusko, voyant que nos armées allaient avoir affaire à ses anciens adversaires les Russes, alliés des Autrichiens, remit au Directoire le mémoire suivant, qui contient des indications curieuses sur l'organisation des armées russes à cette époque, et la manière de les combattre. Nous reproduisons scrupuleusement, avec ses incorrections grammaticales, ce document certainement unique.

NOTICE SUR LES RUSSES

Avant de soumettre à votre attention quelques idées sur la manière d'agir contre les Russes et de les combattre, il est nécessaire de vous faire observer le caractère distinctif de chaque corps fesant partie de leurs armées.

L'infanterie russe est en général composée d'hommes grands, robustes et beaux. Ils sont bien disciplinés, et d'une obéissance aveugle vis-à-vis (de) leurs supérieurs. Ils se dévouent à l'exécution de leurs ordres, quelquefois en vrais fanatiques.

Ils sont mornes et taciturnes. L'excès des traitements cruels que l'on exerce envers eux les a rendus tels. Aussi, lorsqu'ils sont en marche, on

1. Nicolas Bonneville, d'Evreux (1760-1828), a été l'un des précurseurs du romantisme. Il collabora aux premières traductions de Shakespeare, Goethe et Schiller, et composa des odes dont on n'a retenu que ce vers typique :

Boileau ! je te méprise, et méprisai toujours !

Il s'occupa aussi beaucoup de politique, pour son malheur. Ardent révolutionnaire jusqu'au 10 août inclusivement, il écrivit en vers et en prose contre les massacres de septembre, fut emprisonné à cette occasion comme *aristocrate infâme*, sur la dénonciation de Marat, et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Il fut arrêté de nouveau, puis mis en surveillance après le 18 brumaire, pour avoir comparé Bonaparte à Cromwell. Bonneville avait pour ami intime Sébastien Mercier; ces deux originaux étaient bien faits pour s'entendre !

2. Ces légions, qui se battirent héroïquement dans la malheureuse campagne de 1799, en Italie, et dans celle de Marengo, avaient été formées en grande partie d'anciens sous-officiers et soldats de l'armée polonaise de 1794, enrôlés de force dans les armées autrichiennes et russes. « En agissant ainsi, écrivait en 1793 l'ancien secrétaire de la légation française à Varsovie La Roche, les puissances fournissent à ces braves gens des étapes et des rations pour nous rejoindre. »

leur ordonne de chanter afin de dissiper leur humeur sombre [1] ; quand on les fait avancer contre l'ennemi, on leur distribue copieusement de l'eau-de-vie pour les animer au combat ; c'est alors qu'ils attaquent avec courage et une sorte de frénésie, se laissant plutôt tuer que de reculer.

On ne leur fait céder *de* place qu'en tuant grand nombre de leurs officiers. Alors la crainte d'être massacrés en détail les saisit et leur fait chercher leur salut dans la fuite. Les soldats russes, quoique supportant le feu de l'ennemi avec intrépidité, ne savent nullement se diriger eux-mêmes. Ils ne s'excitent pas mutuellement au courage ; ce sont des machines qui ne se meuvent qu'à l'ordre de leurs officiers.

Les officiers russes sont braves pour la plupart. Le nombre d'instruits, ou qui ayent tant soi peu acquis des connaissances militaires, est très peu considérable. Il y a beaucoup de fats et de petits-maîtres à leur manière. Tous, en général, sont cruels et barbares.

Leurs manœuvres les plus usitées sont de former une ligne bien droite, marcher par bataillon ou par division, changer de front ou former un carré, ce qu'ils ne manquent jamais de faire quand ils sont pressés par l'ennemi. Leur principe en guerre est d'attaquer toujours les premiers, et ils le font souvent avec plusieurs colonnes[2]. Ils marchent avec assurance; mais, lorsqu'à leur tour ils sont attaqués, ils ne savent faire d'autre retraite qu'en formant un carré ; dans cet état ils s'obstinent à ne point se rendre.

Le corps d'artillerie russe est ordinairement nombreux. Il fait précéder l'attaque du corps d'armée par des décharges continuelles. Les artilleurs tirent assez vite, mais leur feu est mal dirigé et leurs pièces mal pointées.

Le corps de cavalerie est d'une apparence imposante, mais, au fond, médiocre. Anciennement il n'était pas bien monté ; mais aujourd hui il l'est sans doute, les Russes ayant pu se procurer d'excellents chevaux de la grande portion de la Pologne qu'ils occupent. Les cavaliers russes sont robustes, d'un bel aspect, mais sans agilité. Ils sont, comme tous les autres Russes, aveuglément obéissants. Ils connaissent très imparfaitement les manœuvres et exécutent mal celles qui leur sont commandées. Leurs attaques s'exécutent le plus souvent en colonne serrée. Leurs officiers sont tout pour eux Sans cela, le soldat n'est capable de rien et se laisse facilement disperser.

Le corps de chasseurs à cheval est mal discipliné, mais les chasseurs à

1. « Allez ! chantez vos chansons ! » (*Catéchisme de Souvarow.*)

2. L'exactitude de ces indications sur la manière de combattre des Russes est confirmée par de nombreux passages de la célèbre instruction militaire, dite *Catéchisme de Souvarow*, qu'il publia précisément après sa campagne de 1794 en Pologne. On y lit entre autres : « Attaquer sur-le-champ avec ce qui est arrivé, avec ce que Dieu envoie... En avant avec la baïonnette ! La balle s'égare, la baïonnette jamais. La balle est une folle, la baïonnette est une héroïne... Mourir pour la vierge Marie, et pour votre mère ! » C'est de Catherine II, qu'il entend parler, et le rapprochement est bizarre. Nous avons cité en grande partie ce *Catéchisme* russe dans nos Etudes sur l'année 1799, p. 75 et suiv.

pied sont bons. Ils ont de l'adresse, savent bien se cacher, rampent parfaitement et franchissent de cette manière de grandes distances sans se laisser apercevoir. Ils font leurs manœuvres avec vitesse et agilité, mais ils ne sont pas nombreux.

Vient ensuite le corps des Cosaques.

Ce corps mérite de fixer particulièrement l'attention des généraux français, d'autant (plus) qu'aujourd'hui il se trouve considérablement augmenté.

Les Cosaques sont intelligents, fins et rusés. Ils montent des chevaux Tartares ou du Don. Ces chevaux sont maigres et laids ; ils courent avec beaucoup de vitesse. Comme les Cosaques sont très mal payés, ils se pourvoient eux mêmes en pillant, brûlant et ravageant le pays ennemi. On les employe ordinairement à l'avant-garde ; ils devancent quelquefois l'armée de quinze lieues. Forêts, montagnes, rivières, marais, rien ne les arrête [1]. Arrivés à peu de distance de l'ennemi, ils se cachent dans les forêts. Ils s'y tiennent pendant plusieurs jours, montant (sur) les arbres et les rochers les plus inaccessibles pour pouvoir mieux voir l'ennemi, ce qu'ils font avec la plus grande circonspection et sans se laisser apercevoir. Souvent ils sortent de ces réduits par des chemins les moins suspects, un à un ou deux à deux, ou dispersés par bandes à l'instar des loups. Au moyen de ces exercices et d'une pratique constante du métier de la guerre, ils ont acquis beaucoup de discernement. Ce sont eux qui reconnaissent les premiers le pays. Le moindre sentier ne leur est point inconnu. Ce sont eux qui les premiers font au commandant de leur armée le rapport du terrain qu'occupent les ennemis, de la position de ceux-ci et de leur nombre. Lorsque des Cosaques se placent exprès à la vue de l'ennemi, on peut être sûr que le gros corps n'est pas éloigné, car ils n'aiment pas à se hasarder. Dans la plupart des occasions, ils marchent sans ordre et dispersés. Mais ils ne se perdent jamais de vue, et, lorsqu'un ou plusieurs sont attaqués, les autres accourent aussitôt pour les secourir. Si un détachement ennemi les attaque, ils se dispersent encore davantage, mais ils se rallient bientôt pour entourer le même détachement, ayant toujours soin d'avoir l'avantage (du nombre) sur l'ennemi. Ils se mêlent souvent avec des chasseurs à pied qu'ils placent tantôt en avant, tantôt derrière eux, tantôt sur la même ligne. Lorsqu'ils attaquent, ils font un bruit épouvantable en poussant des cris aigus, sans jamais bien serrer leurs rangs : ils se dispersent et se rallient facilement suivant l'occasion. Il leur est cependant impossible de résister à une attaque régulière et soutenue, prompte et vigoureuse. Comme ils sont tous fils de fermiers ou de valets qui répondent d'eux, ils sont ordinairement fidèles. Ils surveillent les (autres) troupes, et les empêchent de déserter.

Les soins les plus particuliers du militaire français doivent tendre à les détruire autant que cela se pourra, en les attaquant avec finesse et pré-

1. « Les Cosaques passeront partout. » (*Catéchisme de Souvarow.*)

caution. Si c'est avec un corps de cavalerie, il faut le soutenir avec un autre. Le moyen le plus efficace serait de mêler la cavalerie avec les chasseurs à cheval, munis de mousquets de Versailles portant à de grandes distances [1], ou avec de l'artillerie volante munie d'obusiers.

Par tout ce qu'on vient de dire, il est évident qu'il est de toute nécessité de donner ordre aux chasseurs de viser toujours sur les officiers russes, afin de diminuer leur nombre, moyen essentiel pour priver d'impulsion la machine entière. Comme l'armée russe, entourée de ces corps nombreux de Cosaques, ne peut être que difficilement surprise soit dans la marche, soit dans son camp, il faut :

1° Les inquiéter, les alarmer, les harceler sans cesse ;

2° Toujours prévenir leur attaque ;

3° Tâcher de leur faire changer leur ordre de bataille en les attaquant.

4° Les attaquer par plusieurs colonnes ou en flanc. Comme ils ne savent point exécuter les manœuvres avec la célérité qu'exige l'art militaire, on est presque certain de les vaincre. Enfin la supériorité des lumières des généraux français, la bravoure incomparable du soldat républicain sont les plus sûrs garants de la victoire.

Ce mémoire fut envoyé par le Directoire « au général Jourdan, commandant en chef de l'armée de Mayence[2], avec la lettre suivante, dont la rédaction fait peu d'honneur au secrétariat directorial :

Paris, le quatre pluviose an sept de la République française une et indivisible.

Le Général Kockziusko (*sic*), Citoyen Général, a remis au Directoire une notice sur les Russes. Le Directoire vous la transmet, persuadé par le nom de son auteur qui doit avoir sur la matière qu'il traite des connaissances particulières et pour ainsi dire locales, qu'elle mérite de fixer votre attention.

Le Président du Directoire Exécutif,

L. M. Revellière-Lepeaux.

Par le Directoire exécutif, *le Secrétaire général,*

Lagarde.

En marge de cette lettre, on lit ces mots de la main de Jourdan :

« Accuser la réception, et ajouter que je ferai tout ce qui dépendra de moi, afin que les Russes apprennent à apprécier à la première affaire la valeur des Français ;

« Et pour détruire cette lueur d'enthousiasme que leur arrivée a pro-

1. Kosciusko veut parler des carabines rayées, qui ne se fabriquaient alors, en effet, qu'à la manufacture nationale d'armes de Versailles, sous la direction de Bouttet. Il y aurait des recherches intéressantes à faire sur cet habile artiste, dont la signature se trouve sur toutes les armes *d'honneur* données en récompense des plus beaux traits de bravoure dans les armées françaises, jusqu'à l'institution de la Légion d'honneur.

2. Qui reçut le nom d'armée du Danube, à la reprise des hostilités.

duite parmi les badauds de Vienne et les sots de l'armée autrichienne. »

Mais, de lui-même ou d'après le conseil de son chef d'état-major, Jourdan raya sagement ce second paragraphe Il n'eut pas, du reste, l'occasion de mettre en pratique les conseils de Kosciusko, n'ayant eu affaire qu'aux Autrichiens dans cette campagne, où, comme on sait, il ne fut pas heureux [1]. Masséna n'en eut pas besoin pour vaincre les Russes à Zurich.

Bon ERNOUF.

UNITÉ. — UNION.

Lettre de Guffroy à Babeuf.

A : B : J : Guffroy, Député à la Convention et imprimeur, à Babeuf, auteur du Tribun du peuple, *salut.*

Du 21 vendémiaire, l'an trois.

Tu scais que je n'ai point hésité à consacrer mes presses à la conquette de la liberté d'exprimer la pensée; ce sentiment sera toujours le mobile de mes actions : en le suivant je n'ai vu que la patrie.

Il est, je le scais, des vérités à dire, mais il y a encore et il y aura toujours des hommes pour qui ces vérités seront *un aliment trop fort*; il faut donc que nos médecins politiques scachent ménager le remède et le malade.

En ce moment (ah! pourquoi pas toujours?) la sagesse nous dit *impérieusement* par la voix de la liberté qu'il ne nous faut plus de convulsions ; l'état d'*érétisme* habituel tue aussi le corps moral et politique : ceux-là donc qui parlent d'insurrection en ce moment, qui la conseillent indirectement et même bien formellement, comme tu le fais dans les premières lignes de la page troisième et dans les dernières de la 8e page de ton No 26, prêtent des armes aux ennemis de la patrie, et ce secours, involontaire sans doute, sert bien mieux l'aristocratie et les rois coalisés que les guinées de l'Angleterre; que les piastres d'Espagne et les fureurs, les intrigues et les sottises des jacobins.

Songe combien il est dangereux qu'un patriote, qu'un tribun du peuple tienne le même langage que ses ennemis ; songe combien il est dangereux pour la consolidation du bonheur public de trouver à coté des principes les plus purs le poison de la plus subtile aristocratie ; et j'appelle *aristocrates* tous ceux qui pour dominer, tout en paroissant vouloir atteindre *le but* de la société, le bonheur commun, se désignent comme les patriotes qui veulent, qui peuvent, exclusivement, y conduire les François.

L'amour du pouvoir et de la domination guide, à coup sur, ceux qui, dans les assemblées du peuple, lui présentent sans cesse le *nec plus ultra* de ses droits ; ceux qui lui disent *vos mandataires vous oppriment,* veulent à coup sur se faire donner un brevet d'oppressions.

1. Par suite de l'infériorité écrasante du nombre et des mauvaises dispositions prescrites par le Directoire, la bataille de Stokach, livrée dans les plus fâcheuses conditions, ne fit pas moins d'honneur aux vaincus qu'aux vainqueurs.

Vous arrives à la Convention : les extravaguans ont prêché *la loi agraire*, les mêmes hommes et ceux du même calibre vont aussi prêcher la loi agraire ou l'équivalent pour arriver à la Législature qui viendra maintenir le gouvernement populaire et républicain quand la Convention l'aura établi sur des bases inébranlables. (Chaque représentant doit hater cet instant par ses vœux et ses travaux.)

Déjà les bons esprits voient les *intriguans* dresser leurs échelles pour arriver à cette assemblée, et si toi, Babeuf, tu ne pense pas comme ces hommes pervers, tu parle pourtant leur langue ; dès lors nous ne pouvons plus combattre de front, e ne suis plus ton imprimeur.

Je te dois compte de mes motifs ; *tu scais* que ceux d'interest pécuniaire n'y sont pour rien ; tu scais au contraire qu'ils devoient me porter à continuer d'imprimer ton journal, tu scais ce que j'ai fait.

Mais quand j'apperçois que tu t'abbandonne à une exagération que je ne veux pas encore croire coupable, malgré quelques infidélités que je vais relever, je dois rompre la ligue que j'avais faite avec toi pour soutenir la cause des principes.

Je reconnais ceux que la Convention professe, que le Peuple francois tout entier ose professer depuis que la Convention a tué le *terrorisme*, je les reconnois, dis-je, dans la page troisième de ton n°.

Mais je ne trouve dans le reste de tes idées que *contradiction palpable, qu'erreur blamable* dans un homme éclairé ; d'autres pourroient y trouver de la perfidie ; car c'en seroit une, si tu avais eu l'intention de présenter le poison des agitations populaires dans la coupe sacrée des *droits de l'homme*.

J'observe d'abord que ceux qui se donnent pour publicistes, que les *tenans de certaines tribunes*, parlent trop peu de l'homme social et avec trop d'affectation *des droits de l'homme :* on ne se souvient pas assez que l'*homme de la nature* n'existe pas dans la civilisation, et c'est selon moi fomenter un sentiment de discorde dans l'âme de l'homme social que de ne lui rappeler que les seuls droits de la nature, sans lui tracer le cercle de ses devoirs sociaux.

J'ai dit que ton écrit contenoit des *erreurs blamables* dans un homme éclairé ; je le prouve. N'est-ce pas tromper le peuple que tu veux éclairer quand tu dis : *le droit des patriotes est de sanctionner les loix...* car tu scais bien que la *sanction* des loix est un acte de souveraineté inhérente à la masse du peuple, inséparable de la collection entière des associés sous le même pacte social, et désigné vulgairement par le mot nation.

Le droit de sanction n'appartient donc qu'au peuple et non à des individus, que tu appelle *patriotes ;* il n'appartient qu'à ce que tu appelles, toi, *la faction des droits de l'homme* qui existe dans toute la république, et se compose de tous les Francais.

Crois-moi, Babeuf, si tu écris encore, quitte ce langage qui prête des forces à l'intrigue, des armes aux ennemis de la patrie ; pourquoi dire, *la faction des droits de l'homme* ce langage peut tromper le peuple et sert *les vrais factieux ;* Dis sincèrement que ce que tu appelles la faction des droits de l'homme, c'est tout le peuple francais ; tu a blamé avec raison les *dénominations factieuses* de Marais, de Montagne, je blame avec tous les bons citoiens la prétention exclu-

sive au patriotisme et la *Dénomination de jacobins* qui depuis quelque tems rapelle cette prétention coupable dans une république basée sur l'égalité des Droits.

Crois que les méchans, marqués avec quelques pages de la déclaration des droits, et plusieurs qui ont lu ton nº 26 y ont appercu le dessein que tu n'as pas eu sans doute, sinon d'avilir, du moins de discréditer la convention nationale dans l'opinion du peuple ; on dira que l'on appercoit de l'affectation dans l'espèce de parallelle que tu fais des opinions, de la conduite de la Convention avec l'énergie révolutionnaire des *prétendus deffenseurs* des droits de l'homme : quant à moi je vois dans ceux qui se donnent cette qualification exclusives des intentions aussi coupables que celles de ces hommes qui, sous le titre *de Jacobins, de Montagnards, ont eu l'impudeur et la perfidie de faire signer qu'ils étoient les seuls hommes qui voulussent la République et l'égalité des droits....*

Examine sagement ; la bonne foi te fera convenir que tu dois paraître avoir eu *le dessein d'otter au peuple la confiance qu'il a dans la Convention*, seul point de ralliement nécessaire au maintien de l'unité ; c'est la ce que l'on pensera, quand on verra que tu prêtes à cette assemblée d'hommes qui connoissent leur devoir l'intention *d'ajourner jusqu'à la paix les droits du peuple.... de jetter un voile jusqu'à la paix* sur la statue de la liberté.... Quand on lira que tu insinue que la Convention scaura bien empêcher le retour de la paix. Quand on verra que tu accuses la Convention d'en *imposer* à une nation éclairée par *des finesses* ; oui, l'on croira que tu as eu ce dessein pervers quand on verra que tu abuses de quelques phrases exaltées ou insignifiantes de certaines adresses bien intentionnées pour avilir le peuple et la Convention, en faisant tenir au peuple et à cette dernière un langage *de maître* à *des esclaves* muselés ; quand enfin tu insinues qu'il faut dissoudre en ce moment la Convention en lui disant : « *Si vous vous avisiez de nous changer de mains, d'autres maîtres pourroient avoir la bonhomie de nous rendre la liberté.*

C'est encore une erreur blamable que de faire retomber sur la Convention le reproche des maux resultans du *gouvernement révolutionnaire*, comme Robespierre et Danton l'avaient organisé.

C'est encore une erreur blamable d'avoir attaqué sans justice ce que *Dumont* a dit comme *président de la Convention* en répondant « qu'elle scaura frapper ceux qui *veulent agiter le peuple* sous un prétexte même louable, » car jamais les contre-révolutionnaires ne diront au peuple les vrais motifs qui les engagent à agiter les citoiens ; j'ajoute que la conséquence que tu affectes de tirer de cette donnée ne me paraît pas de bonne foi ; car tu dis que la *Convention frapera donc tout Paris, qui s'agite et s'agitera pour la demande de l'exercice des droits de l'homme ;* que si la Convention frappe tout Paris elle accomplira la prophétie d'Isnard.

On voit que, pour faire de l'esprit ou une satire, tu fais à dessein une mauvaise application du mot *agiter*, emploié par Dumont.

J'aime et la Convention aime cette vive agitation qui transporte Paris, qui demande en ce moment (21 et 22 vendémiaire) l'exercice de la justice et des droits de l'homme ; la Convention a provoqué *cette agitation* par son adresse du 18 vendémiaire *et toi tu blame la séance de cette journée.*

C'est ce blame qui peut *agiter* le peuple, et c'est cette agitation que Dumont a blamée : au reste la sortie sur son compte est encore déplacée, car s'il a épouvanté l'aristocratie et les mauvais citoiens, il y aurait de l'injustice à le ranger parmi les hommes qui craignent le retour de la justice.

Je pourrois encore faire remarquer quelques erreurs blamables ; je passe à tes contradictions.

La PREMIÈRE DES CONTRADICTIONS palpables est celle par laquelle tu rejette et tu approuve le *gouvernement révolutionnaire* que les vrais amis de la déclaration des droits veulent tous maintenir.

Tu peints d'une manière sévère les désastreux effets du gouvernement révolutionnaire et tu fais bien : mais avant toi des députés l'avoient fait ; mais avant toi la Convention nationale avoit dit dans son adresse du 18 de ce mois

Que le *gouvernement* qu'elle vouloit maintenir étoit celui *de la justice* ; mais de cette justice qui ne sera plus présentée à la France toute couverte de sang comme l'avoient figuré de vils et hypocrites conspirateurs.

Et toi tu dis, après avoir crié contre le gouvernement contre-révolutionnaire de Robespierre et de Danton, que la liberté, les droits de chaque homme et du peuple entier peuvent très bien s'accorder avec les *dispositions révolutionnaires* faites pour contenir les ennemis intérieurs et pour garantir les succès contre ceux de l'extérieur ; mais il ne faut pas que toutes ces *mesures indispensables* servent de prétexte pour enchaîner les hommes libres.

Tu ne veux pas de gouvernement révolutionnaire à la Robespierre, la Convention a dit la même chose ; mais tu veux pourtant un *gouvernement révolutionnaire* comme nous l'entendons ; car tu veux des *mesures indispensables*, des *dispositions révolutionnaires*.... c'est bien là le gouvernement révolutionnaire qui doit nous rester, c'est tout *franchement* le retour sincère à la justice ; conviens donc de la contradiction ; conviens, de bonne foi, qu'il faut avec toi définir les mots.

Crois-moi, emploions avec loyauté et candeur ceux usités, nos idées se cloueront plus nettement et nous ne nous exposerons ni à divaguer ni à tromper. Tu n'as pas plus de franchise quand tu accuse Fréron d'avoir donné à la Convention une *souveraineté en miniature* aux dépens de la véritable souveraineté du peuple: jamais Fréron n'a outragé les principes et s'il a proposé à la Convention de prendre des mesures rigoureuses et sévères contre *les intriguans des sociétés populaires*, il n'est en cela que *l'écho du souverain* qui, sur tous les points de la république, se guérit de la paralisie politique dont la terreur l'avait frappé.

J'ai du te détailler les motifs de notre rupture et si tu es ce que j'ai cru que tu étois, tu répéteras ce que je t'avais dit avant l'adresse de la Convention, qu'il est tems qu'une révolution commencée par la force du peuple se consolide par la sagesse.

GUFFROY.

Les nos précedens sont notre propriété commune ; cependant ta femme en a emporté malgré mon vœu. Le tout t'appartiendra en me faisant payer les frais d'impression.

Pour copie conforme :

Vte B. D'AGOURS.

Les noms des communes pendant la Terreur.

(*Suite*)

Liste supplémentaire

Dammarie-les-Fontaines	Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne).
Dampierre	Saint-Fors (Charente-Inférieure).
Dampierre-sur-Yèvre	Dampierre-le-Château (Marne).
Danglars de Margices	Sainte-Gibelle (Aveyron).
Dargellés	Sainte Aurance (Gers).
Décadi	Sainte-Hérie (Charente-Inf.)
Décadinière	Croixdalle (Seine-Inférieure).
Deneux-l'Inflexible	Saint-Deneux (Pas-de-Calais).
Descaussetat	Saint-Pierre-le-Descaussetat (Ardèche).
Deschamps	Saint-Martin-des-Champs (Cher).
Désert (le)	Saint-Patrice-du-Désert (Orne).
Desjardins	Saint-Bouize (Orne).
Devèze-Montagne (la)	La Devèze-Ville (Gers).
Didival	Saint-Didier (Ardèche).
Didonne	Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Inférieure).
Dizier-les-Domaines	Saint-Dizier (Creuse).
Dordon	Ville-Contal (Aveyron).
Doret (le)	Saint-Cyr-du-Doret (Charente-Inférieure).
Dorvalet	Saint-Pourçain-de-Malchère (Allier).
Doumergousse	Saint-Julien (Hérault).
Doussairolles	Saint-Martin (Hérault).
Dupin	Saint-Jean-du-Pin (Gard).
Durbion-Mozelle	Châtel-sur-Mozelle (Vosges).
Durbon-sur-Ouech	Saint-Julien en Bauchêne (Hautes-Alpes).
Dutertre-la-Montagne	Dutertre-Saint-Denis (Seine-et Oise).
Duson	Saint-Silvestre (Ardèche).
Eaubelle	Saint-Lys (Haute-Garonne).
Ecroville-la-Montagne	Saint-Aubin d'Ecroville (Eure)
Ecubley-sur-Rille	Saint-Martin d'Ecubley (Orne)

Egalité-de-la Bure	Saint-Jean-de-Poucharamet (Haute-Garonne).
Egalité-Sousson	Saint-Arroman (Gers).
Egalité-sur-Canche (l')	Sainte-Austreberthe (Pas-de-Calais).
Entremont	Saint-Béat (Haute-Garonne).
Entrevilles	Saint-Maur (Cher).
Epine (l')	Saint-Porchaire (Charente-Inférieure).
Epvre-sur-Nied	Saint-Epvre (Meurthe).
Eraclée	Saint-Gilles (Gard).
Essarts-la-Montagne (les)	Les Essarts-le-Roi (Seine-et-Oise).
Evry-la-Montagne	Evry-les-Châteaux (Seine-et-Marne).
Essarts-l'Unité (les)	Les Essarts-le-Vicomte (Marne).
Falerme	Sainte-Julie (Ain).
Fanecourt	Saint-Etienne-sur-Suippes (Marne).
Fanemont	Saint-Masme (Marne).
Fanzove	Chassiers-Tauriers (Ardèche).
Faurie	Saint-André-Beauchêne (Hautes-Alpes).
Faubourg-la Montagne	Le Château (Ariège).
Feire-la-Montagne	Sainte-Feire (Creuse).
Felcourt	La Chapelle et Felcourt (Marne).
Félicité (la)	Saint-Félix (Charente-Inf.)
Félisval	Saint-Félicien (Ardèche).
Fère-sur-Ourcq	La Fère-en-Tardenois (Aisne).
Ferté-Cosson (la)	La Ferté-Saint-Aubin (Loiret).
Ferté-Lamblore (?) (la)	La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir).
Ferté-les-Bois (la)	Saint-Fauste (Indre).
Ferté-les-Prés (la)	La Ferté-Bernard (Sarthe).
Ferté-sur-Marne (la)	La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

GUSTAVE BORD.

(*La suite prochainement.*)

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

Retour de l'émigration

(*Extrait des mémoires inédits de Louis-Joseph-Amour, marquis de Bouillé.*)

(Fin.)

La trame se trouvait ainsi suffisamment rompue; pourquoi, dans l'intérêt de la justice et de l'humanité, dans celui de sa gloire, le premier Consul ne jugea-t-il pas devoir s'en tenir là? Pourquoi une fatalité, secondée, l'on n'en saurait douter, par de fausses suggestions et par de perfides machinations, lui fit-elle diriger plus haut et plus loin les poursuites de sa méfiance et de son ressentiment! Il me serait pénible et à quoi servirait de m'étendre sur les circonstances trop connues de ce drame où la France et l'Europe stupéfaites virent, par la violation à main armée d'un territoire voisin et ami, enlever à quelques lieues de la frontière, dans l'asile que semblait lui garantir la protection d'un souverain indépendant [1], le dernier rejeton d'une race glorieuse et chère aux Français, pour être inopinément livré à une commission militaire, jugé, condamné, fusillé dans les fossés de Vincennes [2], avec un mystère et une précipitation qui donnèrent à ce tragique événement tout le caractère d'un affreux guet-à-pens.

Quelle qu'ait été la raison d'État qui fut alors mise en avant pour autoriser un tel acte, le blâme, ainsi que l'indignation publique, furent les seuls fruits de cet attentat contre ce que l'honneur, le droit des gens, les plus grands souvenirs, et le mérite personnel, joint à l'innocence probable, devaient faire respecter. Le sang de la noble victime a rejailli tout entier sur celui qui l'a fait répandre, pour le couvrir d'une tache que ni sa gloire, ni sa puissance n'ont pu effacer; ses trophées ont été obscurcis par cette ombre illustre, et cet exemple douloureux, en épouvantant ses amis, aussi bien qu'il animait et justifiait ses ennemis, fit dire alors, avec une raison froidement cruelle à un homme qui s'y connaissait (Fouché) « que c'était bien pis qu'un crime, que c'était une faute. »

Il y aurait toutefois quelque injustice à ne pas vouloir reconnaître dans ce fait, trop inexcusable, l'action d'une ténébreuse combinaison et de fallacieux conseils de la part d'hommes intéressés à cimenter, par un pacte de sang, leurs liens avec un chef dont ils se seraient crus trop mal assurés sans une telle garantie. Il est permis de croire que cette cause, jointe peut-être à quelques-unes de ces circonstances que le hasard mêle à tous les événements, influa sur celui-ci plus que le calcul réfléchi de celui sur qui en est retombé tout l'odieux.

1. Dans la nuit du 15 au 16 mars à Ettenheim, dans le margraviat de Bade.
2. Dans la nuit du 21 mars.

Sur ce point, le témoignage de l'historien de *Napoléon d'après lui-même* (L. Gallois) peut mériter quelque croyance. Selon lui, « lorsqu'on proposa au « premier Consul de faire arrêter le duc d'Enghien, tout avait été prévu d'avance, « les pièces se trouvèrent toutes prêtes, il n'y eut qu'à signer et le sort du « prince se trouva décidé. Assurément, si le premier Consul eût été instruit à « temps de certaines particularités, si surtout il avait vu la lettre que le duc « d'Enghien lui écrivait de Strasbourg et que le ministre des affaires étrangères, « Talleyrand, ne lui remit, Dieu sait par quel motif, que lorsque ce prince « n'existait plus, bien certainement il eût pardonné.... »

S'il eût dû en être ainsi, que de remords ne devait point avoir celui que sa négligence ou sa malignité rendit coupable d'un retard si fatal ? Car, quoiqu'il ait toujours voulu démentir cette circonstance, que j'ai entendu rapporter dans le temps même, elle a été affirmée par plusieurs témoignages, qui méritent autant de confiance que ses dénégations intéressées, entre autres par celui d'un homme que son dévouement au chef, dont il fut toujours l'ami sincère autant que le serviteur fidèle, n'a jamais fait dévier de la droiture et de la franchise de son caractère. Le général Duroc assurait que le duc d'Enghien écrivit à Bonaparte une lettre que M. de Talleyrand aurait gardée par devers lui et n'aurait remise au premier consul que plusieurs heures après l'exécution du prince..... Toutefois, sans chercher à pénétrer plus avant dans ce mystère d'iniquité, ce que je puis affirmer, pour avoir été à portée de juger par moi-même, c'est le calme et l'indifférence que M. de Talleyrand affecta au milieu de l'émotion et de la consternation générale. Dans cette terrible nuit où l'on était encore dans une incertitude mêlée de crainte et d'espoir sur le sort de M. le duc d'Enghien, je le vis, à l'hôtel de Luynes, jouer tranquillement au crebs avec son impassibilité ordinaire, et, tirant froidement sa montre à l'heure fatale où le prince venait d'être frappé, il dit avec un laconisme cruel : « La maison de Condé est finie !... »

Le jour qui succéda à cette terrible nuit vint confirmer ces sinistres paroles. Le bruit du tragique dénouement, si rapproché de la nouvelle de l'enlèvement et de l'arrivée du duc d'Enghien à Vincennes, se répandit avec rapidité dans Paris. L'étonnement, la tristesse, la stupeur saisirent tous les esprits, la consternation dont chacun fut pénétré rappelait celle qui avait suivi la mort de Louis XVI ; et l'opinion publique, malgré le nouveau sentiment de terreur qu'un tel acte était fait pour inspirer, en fit justice par les manifestations les plus sévères et les moins équivoques.

Cette impression fut partagée par l'Europe : toutes les circonstances de cet événement étaient de nature à exciter la surprise autant que le blâme. Elles présentaient, surtout aux puissances étrangères, un grand sujet de mécontentement et d'alarme par la violation d'un territoire neutre, du consentement, il est vrai, du souverain auquel il appartenait, mais qui ne pouvait avoir cédé que par faiblesse ou par peur. Cependant, on se contenta de murmurer tout bas.... Tout se réduisit, pour le moment, à quelques réclamations sans effet, adressées à la diète germanique par le roi de Suède, Gustave IV, lié d'une intime amitié avec le prince qui venait de périr, et par l'empereur de Russie, Alexandre. Le service funèbre que celui-ci fit faire pour M. le duc d'Enghien, le monument qu'il lui

fit élever dans la principale église de Pétersbourg et surtout l'inscription qu'il y fit placer.... *Quem corsica bellua immaniter trucidavit....* vinrent attester au monde ses sentiments dont on crut devoir admirer la grandeur et la généreuse impulsion ; cependant, s'il faut en croire quelques rapports, on l'aurait entendu depuis justifier cet acte, dont il avait paru si révolté, en s'appuyant sur la raison d'État « qui commande souvent des mesures qui peuvent ne pas paraî« tre conformes à la justice proprement dite », et sur cet argument que « ce « qui paraît crime aux yeux de la morale ne l'est point lorsqu'il s'agit du salut « d'un État. » Mais ce qui est certain, c'est que, quatre ans après la mort du duc d'Enghien, on vit ce même souverain accabler de marques d'amitié celui pour qui elle lui avait fourni l'occasion de marquer tant d'horreur, s'honorer d'être son ami et s'écrier dans un accès d'enthousiasme factice ou momentanément inspiré : *L'amitié d'un grand homme est un présent des dieux.* Plus tard encore l'ami du grand homme devint son ennemi acharné....

La catastrophe du duc d'Enghien était survenue comme un terrible épisode à travers le procès qui se poursuivait devant les tribunaux contre Pichegru, Moreau, Georges Cadoudal et consorts. Une autre circonstance tragique vint encore compliquer l'intérêt de ce grand drame.... Pichegru, ayant résolu de se soustraire au jugement par un suicide, le 6 avril, on le trouva étranglé dans son lit, à la tour du Temple. Il paraît constaté qu'il s'était donné la mort au moyen d'un bâton de fagot, placé entre son cou et sa cravate, et qui produisit l'effet d'un tourniquet. Cet incident inattendu suivait de trop près le funeste événement de Vincennes, pour qu'aux yeux d'un public encore tout ému, ils ne parussent l'un et l'autre être combinés ensemble et partis de la même main... Cependant, on peut croire que l'intérêt de Bonaparte était que Pichegru comparût devant le tribunal qui ne pouvait s'abstenir de prononcer sa condamnation et il semble même que le suicide de ce général causa au premier Consul un désappointement qu'il manifesta par la plus vive colère.... Moreau eut toute liberté de produire sa défense devant les tribunaux dans des débats publics..... Il ne fut condamné (le 10 juin) qu'à deux ans de détention, et la commutation de cette peine en deux années d'exil le transporta aux Etats-Unis d'Amérique, d'où il ne revint que neuf ans après pour périr sous l'uniforme russe, atteint par un boulet français.

Le jugement rendu contre les autres conspirateurs fut plus rigoureux. Plusieurs d'entre eux furent condamnés à périr sur l'échafaud, mais tous ne subirent pas leur arrêt et quelques-uns d'entre eux éprouvèrent la clémence de celui dont ils avaient comploté la mort. En honorant son caractère, cette générosité adoucit un peu le dénouement de ces scènes tragiques et déplorables, dont je terminerai le récit par des détails que me transmit à la campagne où j'étais alors ma spirituelle amie, Madame de Coigny, rapportés par elle dans toute leur vérité et leur simplicité, qui leur donneront sans doute un intérêt de plus.

Paris, 10 juin 1804.

« .... Voici la liste des jugés et condamnés telle qu'elle a été prononcée ce

matin à quatre heures [1], mais vous savez qu'à midi Mesdames d'Andlau et de Polignac s'étant jetées au cou de l'impératrice et aux pieds de l'empereur, celui-ci ; attendri jusqu'aux larmes du désespoir de Mme de Polignac, l'a relevée en lui disant : « Madame, vous me demandez la vie d'un homme qui a voulu « attenter à la mienne, mais je n'ai rien à refuser à l'expression déchirante et « humiliée de votre malheur. » Et vous saurez que c'est d'autant plus heureux pour Armand que l'empereur se soit laissé si promptement fléchir par les larmes de sa femme, que probablement ce sont les dernières qu'il lui fera verser, attendu que depuis deux ans ils sont brouillés et séparés à ne se revoir qu'à la mort. On ignore encore si M. de Rivière obtiendra sa grâce, et si l'empereur se laissera de nouveau attendrir par les pleurs de sa famille qui doit aller demain implorer sa pitié et sa clémence. Celle-ci se manifestera pour Moreau en commuant la prison en une simple réclusion dans une de ses terres, à quarante lieues de Paris, mais je n'ai entendu que des conjectures à ce sujet. Sur seize juges, sept ont voté pour la mort, et neuf contre, à ce qu'on assure. »

Paris, 12 juin 1804.

« ... Vous savez sûrement que M. de Rivière a obtenu sa grâce, demandée d'abord par le général Murat, et sollicitée avec instance, prières et larmes par Mlles Riffardeau, ses deux nièces, âgées de douze ans, et Mmes de Marconnet et de Levis, qui a mené dans sa calèche toute cette bande éplorée aux pieds de l'empereur et l'a ramenée toute joyeuse à la Conciergerie, avec des permissions signées de l'empereur pour voir le prisonnier. Ce n'est pourtant pas elle qui lui a annoncé son heureuse délivrance. Charles de Flahaut, aide de camp du général Murat, avait été dépêché par lui dans sa propre voiture, et l'on dit qu'il y a mis une sensibilité qui l'a montré bien digne d'être porteur d'une si bonne nouvelle. La joie qu'elle a causée dans la société flattera bien l'amour-propre de M. de Rivière lorsqu'il y sera rendu ; mais on ne sait encore précisément quand, car l'empereur, en accordant sa vie, n'a pas promis sa liberté. Plusieurs autres condamnés ont obtenu le pardon de l'empereur : Lajollais, Russillon, Bouvet et l'on dit même Costes et Victor. Georges Cadoudal n'a pas voulu se pourvoir en cassation ; il a dit que sa tête était mûre pour tomber, et qu'il n'y tenait pas assez pour la défendre à quelques jours près. Il continue à montrer un courage inébranlable et c'est certainement un homme doué d'une fermeté de caractère et d'une force d'âme très remarquables. Moreau est toujours au Temple, ainsi que les autres détenus, et je ne crois pas qu'il ait vu sa femme depuis son jugement. On dit qu'il sera envoyé dans une forteresse en Piémont pendant deux ans, ainsi que le porte sa sentence ; d'autres pensent toujours que l'empereur généreusement commuera la prison en exil.

Georges a écrit une lettre au maréchal Murat qu'on dit conçue en ces termes : « Monsieur le Maréchal, je m'adresse à vous comme soldat et comme

1. Sur 47 accusés qui furent jugés, 18 furent condamnés à mort : de ce nombre étaient MM. de Rivière, Armand de Polignac et Georges Cadoudal. 8 d'entre eux obtinrent grâce de la vie, 5 dont était M. Jules de Polignac, connu depuis sous le titre de prince de Polignac, furent condamnés à deux années d'emprisonnement, les autres furent acquittés.

chef, persuadé que vous connaissez l'attachement que l'on porte à de braves gens qui ont servi sous vos ordres avec un dévouement sans bornes. Je vous fais l'avocat de mes frères d'armes et de mes compagnons d'infortune près de l'Empereur et je vous demande de solliciter leur grâce de lui. Si vous l'obtenez, je vous conserverai la plus sincère reconnaissance et mourrai content, faisant des vœux pour ma patrie. » Murat lui a fait dire qu'il acceptait l'honorable commission dont il le chargeait, mais qu'il regrettait qu'il ne le chargeât de rien pour lui-même. Sur quoi, Georges lui a répondu : « J'ai mis trois heures à me décider à faire cette démarche pour les miens; jugez du temps qu'il me faudrait avant de m'y décider pour moi-même..... »

Ainsi que l'indiquent les lettres que j'ai rapportées, ce n'était plus un premier Consul qui exerçait la plus noble et la plus précieuse prérogative du pouvoir suprême. Pendant le cours du grand procès dont il vient d'être question, cette magistrature républicaine s'était évanouie devant le principe monarchique qui, par une transition subite, mais dès longtemps prévue et préparée, avait été reconnu et consacré dans la personne et la famille de celui dont la destinée semblait plus que jamais, par le dernier complot même formé contre lui, être devenue celle de la France ; aussi ce changement, que la force des choses devait amener tôt ou tard, et qui ne fut qu'accéléré par l'habileté d'un homme extraordinaire, s'opéra-t-il sans effort, sans secousse, enfin comme par une pente toute naturelle. Cette restauration monarchique, cette solennelle réhabilitation du trône, après avoir reçu la sanction de la nation, fut proclamée le 18 mai 1804 par le Sénat, qui conféra à Napoléon Bonaparte le titre d'Empereur des Français.

Une fois placé sur le trône, Napoléon voulut l'environner de tout l'éclat, de tout le lustre et même de la pompe des dignités, des charges et des honneurs qui formaient le cortège et en quelque sorte l'auréole des monarques héréditaires dont il prétendait se rendre ainsi au moins l'égal.... Il voulut donc avoir une cour et l'organiser sur un pied digne à la fois de la grandeur du nouvel empire et de son chef, et conforme à l'établissement de celle de la précédente monarchie, ainsi que des autres cours des plus puissants souverains. Les anciennes traditions furent consultées, le code des usages, des rangs, des titres et de l'étiquette fut compulsé et il en sortit un amalgame de tout ce que les grandes cours d'Allemagne et celle de France avant la révolution pouvaient offrir en ce genre de plus brillant et aussi de plus minutieux.... La maison de l'Empereur se composa des anciennes grandes charges de la couronne, qui furent rétablies sous les mêmes dénominations, à l'exception de celle de grand'maître, que remplaça un grand-maréchal du palais, et il y fut ajouté un service de chambellans dont le nombre, fort restreint d'abord, s'accrut ensuite indéfiniment, et fut bientôt grossi par une foule de personnes dont les familles tenaient à l'ancienne cour. L'Impératrice eut des dames du palais et une maison comme la reine, et chaque prince et princesse, frères ou sœurs de l'Empereur, eut aussi la sienne, à l'imitation de la famille ci-devant régnante..... Il donna d'abord les places dans sa maison et dans celle des membres de sa famille à ceux que des emplois élevés, d'utiles et brillants services ou sa confiance mettaient déjà dans une situation presque privilégiée, ainsi qu'aux femmes de ceux-ci, et il chercha à rehausser leur éclat nouveau en y mêlant le lustre des noms anciens

qui se rattachaient à l'histoire de la monarchie, et des principales familles des pays nouvellement réunis à la France. L'aristocratie étrangère comprit facilement qu'elle devait profiter d'une disposition qui lui offrait les moyens de recouvrer dans sa patrie adoptive une partie de l'importance que le changement de domination lui avait fait perdre et de mériter, par son empressement, ou du moins par sa complaisance, non seulement la protection, mais encore la faveur du nouveau maître. Parmi les étrangers de marque, Italiens ou Belges, que l'Empereur, dès les premiers temps de son avènement, attacha à son gouvernement ou à son service, on comptait, entre autres : dans le Sénat, le comte de Viry, ancien ambassadeur de Sardaigne en France, qui était, de plus, chambellan de l'Empereur ; M. Durazzo, ancien doge de Gênes ; le comte de Saint-Martin-Lamotte ; le comte de Lannoy ; le duc d'Aremberg ; M. de Schimmel-Penninck, etc.; dans les places de cour : le comte d'Arberg et la comtesse d'Arberg, sa mère, née princesse de Stolberg (dont la sœur était la comtesse d'Albany, femme du prétendant Charles-Édouard) ; les comtes de Viry, père et fils, et la comtesse de Viry ; mesdames de Perone, de Solar, de Lascaris-Vintimiglia, de Brignole, de Remedi, de Saint-Martin ; les comtesses de La Turbie, de Mercy-Argenteau, de Barral, de Ponte-Lombriasco, de Saluces, le prince de Gavre, etc. L'on voyait même un cardinal Spina, archevêque de Gênes, pourvu du titre d'aumônier d'une des sœurs de l'Empereur, la princesse Pauline (Borghèse).... Parmi les membres de l'aristocratie française qui, en se ralliant au gouvernement impérial, remplirent les premiers les places de la nouvelle cour, je citerai entre autres : M. de Talleyrand, créé peu après prince de Bénévent, grand chambellan ; le comte de Ségur, grand maître des cérémonies ; le comte d'Harville, premier écuyer de l'impératrice, le comte François de Jaucourt, premier chambellan de la princesse Joseph, le prince Ferdinand de Rohan, ancien archevêque de Cambray, premier aumônier de l'Impératrice ; les abbés de Broglie et de Pradt, l'un évêque d'Acqui, puis de Gand, l'autre de Poitiers, tous deux aumôniers ordinaires de l'Empereur ; M. d'Osmond, évêque de Nancy, aumônier de la princesse Louis ; M. de Barral, archevêque de Tours, aumônier de la princesse Caroline ; M. de Pansemont, évêque de Vannes, aumônier de la princesse Elisa ; la comtesse Alexandre de La Rochefoucauld, dame d'honneur de l'Impératrice ; la vicomtesse de Fontanges, dame d'honneur de Madame mère ; Messieurs d'Aligre, d'Aubusson La Feuillade, Aug. de Talleyrand, de Thiard, de Tournon, de Beausset, de Canizy, de Béarn, de Courtomer, d'Esterno, le duc de Brissac, le duc de Clermont-Tonnerre, etc., etc.

La comtesse de Walsh-Serrant était l'une des dames du palais qui avaient été nommées dès l'établissement de la maison de l'Impératrice. Son mari, oncle de ma femme, essayait dans ses fréquents entretiens de me disposer à m'attacher au nouvel ordre de choses et à profiter de l'avantage qu'il pouvait m'offrir pour réparer, en partie du moins, le tort que m'avait fait la révolution..... Je me bornais à répondre vaguement aux insinuations de M. de Serrant, auxquelles j'avais surtout à opposer l'obstacle des préventions politiques attachées à mon nom et même à ma conduite personnelle depuis la révolution. Je m'étais pendant assez longtemps renfermé derrière ce retranchement, lorsqu'un jour il me pressa plus vivement de me rallier au gouvernement, en m'assurant qu'il ne doutait

pas que je n'obtinsse une place de dame du palais pour ma femme, si je la demandais. Le ton dont il me parlait, l'insistance qu'il y mettait, ne me laissa presque aucun doute qu'il ne fût autorisé à me faire cette ouverture. Je pouvais effectivement croire, ainsi que M. de Serrant me l'exprimait, que l'Empereur désireux d'attirer à lui les noms qui avaient le plus marqué dans les rangs opposés à la révolution, mettrait quelque importance à ajouter le mien à ceux qui s'étaient déjà ralliés. Mais ce motif même était une raison de plus pour hésiter à faire une démarche qui, sans un succès certain, n'eût eu que le résultat de me faire perdre gratuitement l'avantage et la valeur de ma position. D'ailleurs ce n'était pas une place de cour que j'avais en vue, mais mon véritable but, le seul que je pensais pouvoir convenablement ambitionner, était de servir ma patrie en rentrant dans la carrière militaire. Je sentais en même temps que, pour que je pusse inspirer assez de confiance, on avait droit d'exiger de moi un gage, que je ne pouvais mieux l'offrir qu'en obtenant pour Madame de Bouillé une place à la cour. Je demandai donc du temps pour réfléchir et, après quinze jours passés dans les plus vives agitations d'esprit, mon parti fut pris, et j'écrivis à l'Empereur dans les termes suivants :

Paris, le 18 brumaire an XIII. (9 novembre 1804.)

« Sire,

« Les principes monarchiques ont triomphé par l'ascendant de la fortune et du génie de Votre Majesté, vos grandes qualités, autant que l'ordre des destins, les confirment dans votre personne et dans votre race.

« Fidèle à mes sentiments pour ma patrie et à l'opinion que j'ai défendue, je crois pouvoir me présenter à V. M. avec un nom qui lui rappellera les seuls efforts faits en faveur de la monarchie et un zèle consacré par le malheur même. Supérieur par son caractère, autant que par son rang, à toutes les préventions de parti, V. M. verra sans doute dans les services anciens rendus à l'Etat, ainsi que dans les preuves de fidélité à ses devoirs et au gouvernement établi, des titres à l'estime et à la confiance du souverain, et ce sont ces titres que la mémoire d'un père illustre m'encourage à réclamer aujourd'hui. L'amour de la gloire et du bien public, qui guida toutes ses actions et en distingua plusieurs, lui survit en moi, et ses exemples, ainsi que mon inclination, qui m'appelaient à la défense de l'Etat, me font désirer que V. M. me juge digne de rentrer dans la carrière des armes que les orages politiques m'ont forcé d'interrompre. Soit que V. M. veuille m'employer dans l'armée ou m'attacher à sa maison militaire, les principes de droiture et de loyauté dans lesquels j'ai été élevé, et qui sont, j'ose le dire, dans mon sang, seront, je l'espère, mes garants auprès d'elle ; et si S. M. l'Impératrice daigne, ainsi qu'elle lui en donne l'espoir, admettre Madame de Bouillé parmi ses dames, cette marque de sa bienveillance deviendrait un gage de plus de ma fidélité ainsi que de ma reconnaissance et de mon respect pour V. M.

« Je suis, Sire, etc. »

Ma lettre fut remise à l'Empereur et le vœu que j'y exprimais appuyé avec un intérêt soutenu par l'impératrice Joséphine qui m'accueillit, quand je lui fus

présenté, avec cette bienveillance, cette grâce qui lui étaient si naturelles ; elle y ajouta même quelque chose de plus personnel en me rappelant sa parenté avec ma mère, ce qui, soit dit en passant, me valut de la part de ses chambellans, qui étaient pourtant des personnes de ma caste, des égards dont l'empressement contrastait d'une manière risible avec la désobligeance que ces courtisans, exclusifs comme ils sont tous, m'avaient témoignée avant mon admission à cette audience dont ils furent témoins...

Par suite et pour premier résultat de ma lettre à l'Empereur, Mme de Bouillé fut nommée, le 1er février 1805, dame du palais. Ce n'était pas, comme je l'ai dit, dans le but unique d'obtenir pour ma femme une place de cour que je m'étais décidé à la démarche que je venais de faire, mais son admission dans la maison de l'Impératrice m'ouvrait un accès auprès de l'Empereur que je n'avais point encore approché et à qui je m'empressai d'exprimer l'objet de mes vœux. Il me reçut dans une audience particulière avec une bienveillance et même avec une simplicité qui m'empêcha d'éprouver tout ce que le premier abord d'un homme, d'une si haute proportion et d'une fortune si extraordinaire, pouvait et devait avoir d'imposant ; et je puis dire que la sérénité et une sorte de gracieuseté que je trouvais, en ce moment, sur cette physionomie naturellement et habituellement sévère, me mit presque à mon aise. Il me parla d'abord avec intérêt de l'état de ma fortune, et quand je lui eus expliqué la nature des biens dont elle aurait dû se composer, situés d'une part à la Guadeloupe, pour ce qui me venait de ma mère, de l'autre à Saint-Domingue, pour ceux de la mère de ma femme, il me témoigna le regret de n'avoir rien à me rendre pour réparer les pertes que les événements m'avaient fait éprouver. Je lui exprimai alors le désir de pouvoir m'en dédommager par mes services et lui renouvelai ma demande d'être employé militairement, soit auprès de sa personne, soit dans l'armée. Il s'y montra disposé et me demanda quelle était mon arme. Bien loin de vouloir renier mes services d'émigration, et persuadé qu'un homme tel que lui ne m'en estimerait que davantage, je profitai de cette ouverture pour lui montrer, en les lui rappelant, que je n'étais point novice à la guerre. Je lui répondis donc que j'avais servi aux avant-postes et commandé un régiment de cavalerie légère. « Ah ! reprit-il, cela, il ne faut en parler qu'entre nous !!...» Paroles qui prouvent assez que ce n'était point un tort ni un démérite à ses yeux. Cet accueil de l'Empereur et celui qu'il continua à me faire tant que je me présentai à sa cour, sans être plus engagé de ma personne, était propre à m'inspirer confiance. Cependant il se passa du temps avant que j'éprouvasse l'effet de ces dispositions. Il est vrai que des personnes, attachées à la maison de l'Empereur dont elles avaient la confiance, à qui je témoignai mon impatience d'obtenir de l'emploi, me proposèrent une place de chambellan. Je me refusai à ces offres, répondant toujours que le seul poste que j'ambitionnais et qui pouvait me convenir était dans les rangs de l'armée, et l'uniforme militaire, le seul qu'il me convint de porter.

.... A la fin d'août 1805, s'ouvrit subitement contre l'Autriche la campagne dont on connaît assez les résultats, non moins prodigieux par leur rapidité que par leur éclat et leur importance. Les chances qu'allait donner cette nouvelle guerre étaient un stimulant de plus pour moi, et je fis tous mes efforts pour qu'il me fût accordé d'y prendre part. La promptitude des dispositions qu'elle exigeait empêcha,

sans doute, l'Empereur, qui ne m'avait point encore admis dans l'armée, de m'y assigner un poste, mais, pour me témoigner ses bonnes intentions, il me fit dire qu'il me destinait le commandement d'un corps de *Gardes d'honneur*, qui devait se former à Paris, pour le rejoindre pendant la campagne, car il eut toujours la pensée d'avoir auprès de sa personne une troupe d'élite, semblable par sa nature et sa composition aux anciens gardes-du-corps, et il essaya à plusieurs reprises de réaliser ce projet, qui rencontra toujours des obstacles que toute sa puissance ne put lui faire surmonter. Dans cette circonstance, je lui fis répondre que je pensais qu'un tel commandement offusquerait trop et ne ferait qu'éveiller contre moi la jalousie et ranimer les préventions fondées sur mes services d'émigration, qu'il me paraissait donc plus avantageux pour la chose comme pour moi-même, que je fusse en second et sous un général déjà connu et sorti des rangs de l'armée. Je ne m'étais pas trompé dans mes prévisions et, sans attendre que l'Empereur sût que je bornais ainsi de moi-même mes prétentions, on avait déjà agi contre moi en faisant valoir les raisons que j'avais prévues et indiquées, mais au lieu du chef militaire que j'avais pensé devoir m'être préféré, on donna le commandement au grand maître des cérémonies, M. de Ségur. Comme je devais toujours avoir le commandement en second, nous nous mîmes en rapport pour cet objet; un grand nombre de volontaires se fit inscrire, mais les événements allèrent si vite que nous n'eûmes pas le temps de faire un commencement d'organisation, et au retour de l'Empereur il n'y fut point donné suite.

Après la campagne si glorieusement terminée par la bataille d'Austerlitz et par le traité de paix signé le 26 décembre à Presbourg, l'Empereur résolut de punir la cour de Naples d'avoir admis les Russes et les Anglais à Naples et dans le royaume, malgré le traité de neutralité qu'elle avait fait avec la France le 21 septembre. En conséquence, en février 1806, le maréchal Masséna concentra dans les États Romains une armée avec laquelle il marcha sur Naples.

..... L'Empereur, disposé alors à m'accorder la demande de rentrer dans l'armée, que je lui avais réitérée plusieurs fois et notamment au début de la campagne d'Austerlitz, et « voulant de plus, disait-il, me témoigner sa satis- « faction du zèle que j'avais montré pour la formation des Gardes d'honneur, » me fit proposer, dans les premiers jours de février, par M. de Caulaincourt, son grand écuyer, d'aller servir à l'armée de Naples avec le grade de chef d'escadron. Je fis observer d'abord que ce n'était guère le moment de reprendre du service, lorsque la paix, que l'Empereur venait de faire, m'ôtait l'espoir de faire la guerre, qui était mon seul objet en rentrant dans la carrière militaire. M. de Caulaincourt me rassura sur ce point, en me disant que je me trompais fort, si je croyais « que l'Empereur cesserait jamais de faire la guerre « et qu'ainsi je ne pouvais manquer des occasions que je désirais. » Je lui objectai de plus le désavantage qu'il y aurait pour moi et la répugnance que j'éprouvais à déchoir par le grade qu'il m'offrait après avoir fait la guerre comme colonel d'un régiment; à quoi il me répondit que l'Empereur ne pouvait me reconnaître le grade que j'avais à un service étranger, et ne pouvait m'admettre que comme colonel en second, ainsi que je l'étais lors de ma sortie de France, grade qui n'existait plus dans l'armée. M. de Caulaincourt

me représenta que l'Empereur ne pouvait faire mieux pour moi, à cause des ménagements auxquels il était obligé envers l'armée, mais que le poste qui m'était offert ne serait que très momentané, et qu'avant peu je reviendrais avec le grade de colonel.

Je me laissai persuader par cette assurance et cette promesse, et surtout par l'ardeur de mon désir de servir de nouveau mon pays et je partis de Paris le 13 février 1806, pour être employé comme chef d'escadron à l'état-major général de l'armée de Naples....

Pour copie conforme,

Mis de Bouillé.

Correspondance du général Turreau.

(Suite)

Au chef de Brigade du..... régiment de chasseurs à cheval.

De la maison Du Plessis, messidor.

Je suis fort aise, mon cher colonel, que vous vous ressouveniez de vos amis. C'est une preuve de plus que vous méritez d'en avoir, et d'ailleurs je vous ai toujours connu digne de la confiance de vos camarades et de celle de vos chefs.

Vous avez dû tomber sous la coupe d'A..., et je ne suis point étonné de votre réforme. Il est tout simple que ceux qui ont bien servi ne soient pas employés par ce ministre de nouvelle fabrique qui n'a jamais vu brûler une amorce. Je ne connais pas ce brave homme-là ; mais, si je dois quitter la vilaine maison que j'occupe et qu'il soit encore en place, je me propose bien de ne lui en pas demander. Consolez-vous, mon cher camarade, nous nous trouvons dans des circonstances trop bizarres pour qu'elles puissent durer longtemps, et il est de certains personnages qui dureront encore moins.

Je suis fâché que votre régiment aille dans l'Ouest, car il y perdra sûrement sa discipline et le bon esprit dont je l'ai vu animé. Mais c'est peut-être précisément pour cela qu'on y envoye. Il n'est pas donné à tout le monde de pénétrer et les secrets desseins et les vües profondes du ministre. Vous me marquez « qu'il n'a reformé que cinq officiers de votre régiment. » Ce n'est guère, mais donnez-lui le tems, et, s'il y en a encore de bons, soyez tranquille, ils n'y seront pas longtems.

Adieu, mon cher colonel, j'aprouve fort le parti que vous prenez. Comment dévorer la honte de demander justice à des hommes qu'on méprise ?

Au général de Division C.....

Du Plessis, fructidor.

Vous voilà donc aussi réformé, mon cher général. Je suis plus heureux que vous, car un membre subalterne de la commission de la guerre m'assurait, il y a quelques jours, que j'étais maintenu sur l'état des officiers généraux en activité et que je n'avais pas cessé d'y être. Cela ressemble assez à une mauvaise plaisanterie, car il y a tout à l'heure un an que je suis en charte privée et à peu près autant que je demande à être jugé sans pouvoir l'obtenir. Au surplus, mon activité ne coûte à la République qu'une ration de pain et les frais de garde qu'on pourait épargner, s'il n'y avait que moi d'habitans au Plessis.

Vous savez, mon cher général, que j'estime également vos opinions et votre franchise, et cependant je ne puis être de votre avis sur le régime qui a précédé le neuf thermidor. Le système du jour n'obtiendra pas pour cela mes éloges. Je crois qu'on peut avoir des motifs légitimes de détester l'un et l'autre. Je vais vous expliquer ma pensée sans chercher si l'on peut admettre quelque comparaison entre les deux situations politiques, car, qui pourait examiner froidement et décider ensuite si les noyades de Nantes sont plus atroces que les mitraillades du Fort-Jean ; si les derniers massacres d'Avignon font oublier la proscription des Lyonnais ; et si enfin il ne vaut pas autant, quand on veut vuider les prisons, égorger les victimes sur les places de Paris que de les faire assassiner sur les grandes routes. Ce n'est point par là, ce me semble, qu'il faut arriver à la question, parce que ce n'est point sur ces faits qu'on pourait la résoudre. Je vais d'abord la diviser pour rendre mon opinion plus claire. La situation de la France, considérée sous ses rapports intérieurs, extérieurs et relatifs, n'est-elle pas plus critique aujourd'hui qu'avant le neuf thermidor ? Je le crois. Voilà ma réponse à votre proposition. Maintenant, j'ajoute : Est-ce le régime post-thermidorien qui nous a conduits à cet état de choses ? Je ne le crois pas, et je m'explique.

La révolution française a prouvé notre supériorité sur les autres nations en hommes forts de talens et d'énergie. Que sont-ils devenus, et que nous restait-il le neuf thermidor ? Robespierre, dont cette journée termina la puissance, avait décimé la Convention, et, soit qu'on doive n'imputer qu'à lui, ou qu'on étende la responsabilité de ses crimes politiques à ceux qui pouvaient partager son autorité et combattre son influence, toujours est-il constant qu'au neuf thermidor il ne restait plus d'hommes dans cette Convention sur les talens et le courage desquels on put raisonnablement compter, sinon pour réparer le mal, du moins pour en arrêter les progrès.

La rentrée des soixante et treize était, je crois, un acte de justice. Mais n'est-il pas douteux que ce fut un acte de prudence. Quoi qu'il y ait parmi eux quelques individus dont on pouvait utiliser les moyens dans des tems ordinaires, il est suffisamment prouvé aujourd'hui qu'ils étaient trop au-

dessous des circonstances pour que leur retour à l'autorité rendit à l'Assemblée souveraine et dégradée la puissance des lumières et de la considération. Et, en effet, s'il est évident que ces hommes n'ont obtenu l'ascendant numérique qu'en raison de l'influence facile qu'ils ont acquise sur la Convention, n'est-il pas également démontré qu'ils sont aussi incapables que leurs prédécesseurs de la bien diriger, et que, dans l'emploi des moyens (qu'ils appellent réparateurs), dont le mérite de l'exécution comme de la conception ne peut leur être contesté, ils n'obéissent qu'à la voix des plus viles passions, qu'au désir d'une veangeance d'autant plus lâche qu'elle est plus assurée.

Le témoignage de l'histoire ateste qu'un Etat bien organisé peut résister longtems à l'inaction des imbéciles, et même aux caprices sanglans des phrénétiques. Nous avons eu trop de rois et de ministres de l'une et l'autre espèce, pour que cette vérité soit problématique ; mais je ne crois pas qu'il y ait d'exemple qu'un État soit sorti de l'anarchie sans le concours des lumières, de l'amour de la patrie et de celui de la gloire qui en est inséparable, et si l'autorité suprême, armée de ces moyens, n'a pas été confiée à un petit nombre d'hommes.

S'il est reconnu qu'une nombreuse assemblée délibérante et investie de la puissance législative est dangereuse, même dans un Etat fortement constitué, qui pourra contester qu'une convention, illimitée dans sa durée comme dans ses pouvoirs, ne soit un monstre en politique ? Qui pourrait, sans frémir, arrêter sa pensée sur le résultat des travaux d'une pareille assemblée quand elle sera le jouet et l'esclave de ses propres passions ; qu'elle sera soumise à toutes les influences du dehors ; et qu'enfin, signalée à l'Europe entière, moins encore par ses succès que par sa faiblesse, sa honteuse et rapide détérioration l'aura conduite au dernier degré d'avilissement.

Je ne crois pas, mon cher général, m'être éloigné de la question, et j'ai pensé, d'ailleurs, que cette explication était nécessaire pour motiver mon opinion. Nous sommes beaucoup plus mal qu'avant le neuf thermidor ; cela est incontestable. Mais, je le répète, on ne doit pas attribuer aux résultats de cette journée les dangers de notre situation actuelle, parce que, quand bien même cet événement n'aurait pas eu lieu, la marche naturelle des choses nous eût amenés au point où nous sommes, puisqu'à cette époque, la Convention, déjà décomposée et tellement docile à l'esclavage qu'elle en éprouvait le besoin, était nulle à la fois de moyens et de volonté.

Je vous remercie bien sincèrement, mon cher général, des conseils que vous me donnez, relativement à mes mémoires. C'est une nouvelle preuve de votre amitié pour moi, et c'est aussi la déférence que j'ai pour vos lumières et votre caractère qui m'impose l'obligation de motiver une opinion contraire à la vôtre.

Je crois vous avoir dit que je n'avais eu d'autres matériaux pour composer ces mémoires que quelques-unes de mes lettres adressées au plus ancien comme au plus intime de mes amis qu'une mort prématurée vient

de m'enlever. C'était sans doute un faible recours que cette correspondance mal suivie et du style négligé qu'on emploie dans les relations de confiance. Aussi ces mémoires sont-ils tronqués de manière qu'ils ne doivent produire d'autre effet sur le lecteur que d'exciter sa curiosité, pour ainsi dire à chaque page, et de la conduire au terme sans pouvoir la satisfaire. D'ailleurs le style en est si incorrect que la précipitation même que j'ai mise à les composer, ne peut être qu'une mauvaise excuse. Mais ce que je blâme est précisément ce que vous honorez de vos éloges, tandis que vous désapprouvez celles des notes qui doivent nécessairement, dites-vous, *offenser le gouvernement,* ce qui est toujours inutile et, dans la position où vous êtes, très imprudent. Eh bien ! si ces notes n'étaient pas dans les mémoires, j'arrêterais la presse pour les y insérer.

Sans me parer d'une fermeté stoïque pour laquelle je n'ai jamais eu ni goût ni prétentions, je suis convaincu qu'il est des circonstances où il est nécessaire que l'homme persécuté se montre avec audace, s'il ne veut pas renoncer à sa propre estime.

S'honorer en secret du témoignage de sa conscience et mourir en silence est une marche que peut suivre le citoyen obscur que le malheur des temps conduit à l'échafaud, d'autant mieux que la tyrannie vient d'en écarter la honte. Mais l'homme public, l'homme qui fut longtemps en évidence, ne peut pas finir ainsi. Il ne doit pas chercher à se perdre ; mais, s'il y est forcé, il doit se perdre avec éclat. Je veux dire par là que les places qu'il aura occupées l'ayant mis malheureusement en rapport avec les lâches opresseurs qui nous gouvernent, il est contraint de les citer devant le tribunal de l'opinion publique pour l'éclairer et la convaincre que les ordres auxquels il était soumis, comme soldat, n'ont reçu dans leur exécution que ce qui était compatible avec les devoirs et la loyauté d'un militaire. Il doit enfin rendre sa mort utile ainsi qu'a dû l'être sa vie et n'appeller sur sa tombe que des souvenirs honorables.

C'est d'après cette opinion, qui est chez moi le résultat de la réflection comme du sentiment, que j'ai hâté la composition de ces mémoires, afin qu'ils parussent avant mon jugement, et pour donner encore à ceux dont je serai toujours jaloux de conserver l'estime, un nouveau motif de couvrir d'un mépris indélébile les plats coquins dont le pouvoir, quoiqu'éphémère, ne sera jamais considéré que comme le plus horrible fléau qui pût affliger la France.

J'ai refusé d'aller à Tours, parce que on veut m'y faire juger par le tribunal ordinaire (vous devinerez aisément sa composition) et que je n'en suis pas justiciable; que d'ailleurs je n'ai pas varié dans ma déclaration tant de fois réitérée de ne me soumettre jamais qu'à la décision de juges compétens et il n'y a que des juges militaires auxquelles je puisse reconnaître ce caractère, convaincu, comme je le suis, qu'il est impossible d'établir un seul chef d'accusation contre moi ; qu'il n'y a pas dans toute ma conduite militaire l'apparence même d'un délit. Décliner le tribunal de mes pairs et me soumettre au jugement, sinon dicté du moins prévu, de la cour criminelle de Tours, eût été la démarche d'un homme en délire. Si l'on me tue, je veux savoir pourquoi.

Il est vrai qu'en m'envoyant à Tours, on prenait la précaution de me faire passer par Orléans où naguère un détachement de détenus enlevés du Plessis, et pour cause, fut égorgé. En suivant la même marche pour moi, on évitait toute espèce de discussion et d'embarras, ce qui eût été bien à désirer pour la tranquillité de quelques gouvernans honnêtes que mon inutile existence gêne un peu.

Je souhaiterais, mon respectable général, que la marche que j'ai cru devoir suivre obtînt votre approbation et que les notes intercalées dans les mémoires en question ne vous parussent plus qu'une des conséquences de la règle de conduite que je me suis imposée. J ai mérité l'uniforme dont je suis revêtu, et quelque soit le sort qu'on me réserve, je prouverais jusqu'à la fin de ma carrière que j'avais des droits à l'honneur de le porter.

Mais je m'aperçois, trop tard sans doute, que cette lettre est encore un mémoire. Vous excuserez sa longueur en faveur du motif. J'ai pu croire que vous désiriez connaître ma pensée toute entière ; vous l'avez, mon cher général, et le plus empressé de mes vœux serait que tous les militaires, que tous les honnêtes gens en fussent également dépositaires.

Agréez une nouvelle assurance de tous les sentimens que je vous ai voués.

Au même.

Le Plessis, fructidor.

Ne connaissant point particulièrement votre aide de camp, mon cher général, je n'avais pas cru pouvoir m'ouvrir à lui, lors de sa première visite. J'ai reçu, il y a huit jours, et d'une main qui ne m'est pas inconnue, l'avis qui suit :

« Tenez-vous sur vos gardes, on doit se porter aux prisons durant la « nuit. Je ne crois pas que l'autorité commande le coup qu'on médite, « mais elle est hors d'état de le prévenir et de s'y oposer. »

Le lendemain, j'ai apris qu'un détachement des bandes de Charette et de R... avait effectivement le projet de donner une seconde représentation du drame de septembre. Il est possible qu'en aprochant de l'anniversaire de cette époque, on soit tenté d'en célébrer la commémoration. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'à la sortie de l'Opéra, je ne sais quel jour, un groupe formé dans un café voisin entonna le *Réveil du peuple,* que j'ai toujours regardé comme le réveil des brigands, et qu'à la fin de l'himne, on proposa hautement le sacrifice des habitans du Plessis.

Il y avait peu de jours que j'étais arrivé dans cette maison, lorsque le hasard me fit découvrir une porte condamnée et assez mal scellée. Cette issue conduit à une petite rue détournée, et l'on peut par là arriver comme sortir de la seconde cour de la prison sans être aperçu ni entendu de la garde placée à la grande porte sur la rue Jacques. D'autres détenus ayant reçu à peu près le même avis que moi, je vais voir si cette porte était dans le même état où je l'avais trouvée, il y a trois mois. Elle était fraîchement décellée et on y avait apliqué une serrure dont la clef était

enlevée. La porte, d'ailleurs, n'ayant point de verroux, pouvait être ouverte du dehors comme du dedans. à l'aide de la clef ou d'un crochet.

Je crus inutile alors de communiquer ma découverte, parce que les égorgeurs, même admis dans cette cour, la plus raprochée de nos logemens, ne pouvaient pas pénétrer dans ceux-ci sans briser nos portes très épaisses et fermées en dedans par d'énormes verroux. Mais, avant-hier, à la chute du jour et au moment où les valets ordonnent la retraite, quelques détenus effrayés m'aprennent que tous les verroux sont arrêtés en dedans et que nos guichets ne peuvent plus être fermés qu'à clef et par le dehors. Je leur conseillais de ne pas rentrer, et, les menaces des valets et de leurs chiens ayant été inutiles pour les y contraindre, le concierge arriva, et, à sa contenance, je le jugeai coupable. Je le laissai pérorer un moment et m'apercevant qu'il commençait à prendre le ton de la menace, après avoir employé vainement celui des remontrances, je m'approchai et lui déclarai formellement qu'aucun des détenus ne rentrerait sans qu'on leur eût rendu la faculté de fermer leurs portes. Le concierge balbutia, se retira, et deux serruriers vinrent redonner du jeu à nos verroux.

Voilà probablement ce qu'on a voulu vous dire, mon cher général. Je n'ai point encore, mais j'aurais peut-être des nouvelles de la station nocturne des bandits dans la petite rue. Au reste, dussions-nous être égorgés, ce qui me paraît assez difficile, au moins ne pouvons-nous plus l'être dans nos lits, et nous ne sommes pas sans moyens de défense. Ne venez plus à la prison, mon cher général, vous marquez trop, et vous pourriez donner de l'ombrage aux puissances. Je verrai avec plaisir votre aide de camp, quand il pourra obtenir la permission d'entrer, ce qui devient plus difficile chaque jour. Vous connaissez, mon cher général, mes sentimens pour vous.

Au même.

Du Plessis, brumaire.

Hé bien! mon cher général, vous l'avais-je prédit? Voilà les fruits du treize vendémiaire. Nous aurons toujours affaire aux mêmes hommes, à des hommes qui ne sont ni dehors ni dedans. Au moins, dites-vous, nous aurons une constitution, et que m'importe si elle n'est pas exécutée? Tiendra-t-elle longtemps?

Je ne connais rien de cette constitution, sinon qu'elle place cinq conventionnels à la tête du pouvoir exécutif, et cela suffit sans doute pour qu'on n'y ait pas une grande confiance. Mais, quand cette constitution serait le chef-d'œuvre de l'esprit humain, je soutiens que, dans l'état où nous sommes et avec les hommes qui doivent nous gouverner, nous n'obtiendrons aucune amélioration politique. Ce n'était pas la peine de changer la charte de l'an premier pour celle de l'an trois, dont les Onze ont eu tant de mal à accoucher, si le mobile devait être vicieux dans l'une comme dans l'autre. Encore la première était-elle goûtée, par ce qu'on apelle avec

quelque raison les exagérés, au lieu que la seconde ne satisfait personne et laisse à tous les partis le coupable espoir de perpétuer les troubles publics. Ce ne sont pas tant les institutions qui déplaisent que les individus dont elles prolongent l'existence politique.

Soyez persuadé, mon cher général, que ce n'est point ma position particulière qui me rend si difficile; c'est à mon gros bon sens que je dois cette manière de voir, et, comme il y a peu de raisonnemens qui puissent tenir contre l'expérience, j'en appelle aux futurs contingens pour décider la question.

Je suis maintenant fort à mon aise, grâce à la loi qu'on dit être bienfaisante, du trois de ce mois. Dans peu de jours, le Plessis sera vuide et il ne restera que moi pour faire les honneurs de la maison. A propos de cette loi, pouvez-vous contester que ce soit un mouvement de lâcheté et de perfidie ? Il était digne de la Convention de couronner ainsi sa carrière. Je le demande à tout homme chez lequel nos longues misères n'ont pas encore éteint la faculté de penser : la Convention pouvait avoir tous les droits comme tous les pouvoirs (et l'on sait assez l'usage qu'elle en a fait), excepté celui de tarer une classe de citoyens dont la plupart au moins ont eu le désir d'être utiles, ont cru l'être. Certes, ces messieurs (je parle des conventionnels) nous avaient suffisamment démontré que la vie des citoyens était à leur disposition. Il ne leur restait qu'à prouver que l'honneur individuel ne pouvait plus avoir de garantie. Ils cherchent à faire partager leur honte à tous ceux que le malheur des circonstances aprocha des fonctions publiques et à diviser ainsi le poids de l'infamie pour essayer de le soutenir. Je ne connais pas d'acte aussi antipopulaire, aussi inhumain, aussi odieux que celui-là.

Le bruit court qu'enfin je vais être jugé. Si vous voulez revenir, que ce soit le plus tôt possible, car peut-être après mon premier interrogatoire, ne pourrai-je plus voir personne. Au surplus, j'ignore les formes et ne m'en soucie guères.

Vous connaissez, mon cher général, les sentimens que je vous ai voués.

Au même.

Paris, nivôse.

Vous me serrez trop la mesure, mon cher général. Je ne suis pas aussi exclusif que vous le prétendez. Je suis loin de croire qu'il n'y ait pas encore quelques hommes de mérite dans les débris de la Convention. J'ai voulu dire seulement qu'il me paraissait très difficile de les raccommoder avec l'opinion et qu'alors en les mettant trop en évidence, il était impossible de réparer nos maux, en eussent-ils l'intention, le pouvoir et les talens, ce qui reste à démontrer. Mais où trouver des hommes capables ? me dites-vous. Dans l'armée, mon cher général. Je sais tout ce que l'on peut objecter, de raisonnable même, dans des tems ordinaires, contre le gouvernement d'hommes accoutumés à un commandement sévère et à une

obéissance passive. N'eussent-ils contr'eux que les formes, c'en serait bien assez pour effaroucher nos citadins, et surtout ces petits ligueurs mal corrigés le 13 vendémiaire et qui ne savent pas plus ce qu'ils veulent aujourd'hui qu'ils ne le savaient à cette époque si fatale à leur petite gloire. Mais, comme ce n'est pas là une opposition bien dangereuse, on peut n'y pas faire une grande attention, sans compromettre le salut public.

Non seulement c'est à l'armée, mais ce n'est que là peut-être que vous trouverez maintenant des hommes purs d'intrigues et de faction. Quant aux talens politiques, il y a du choix sans doute, mais il ne sera pas difficile de rencontrer dans ce genre des émules de ceux à qui nous venons de confier l'exécution de notre nouveau système constitutionnel. Au surplus, je vous l'ai dit, j'en appelle au tems.

L'adjoint V..., à qui je remets cette lettre, vous donnera quelques détails sur mon jugement. Je quitterai Paris sous peu de jours. Si on ne me replace pas immédiatement, je vais retrouver mes pénates, un peu dérangés. Ma ruine est aussi complète que je le craignais, et si, quand mes dettes seront acquittées, ma chaumière me reste, je serais trop heureux.

Adieu, mon cher général, si vos occupations vous laissent de tems à autre un moment pour m'écrire et que vous vouliez me donner de vos nouvelles, vous me ferez un bien grand plaisir. Vos lettres seront toujours adressées sous le couvert de L...

Au même.

Paris, pluviôse.

Vous scaurez, mon cher général, qu'Aubert du Bayet quitte le ministère pour aller à Constantinople en qualité d'ambassadeur. Il s'explique assez hautement sur la cause de ce changement. Il dit qu'en acceptant la direction du département de la guerre, il n'avait pas le projet d'être le secrétaire de Carnot, et que, puisqu'il n'est que cela, il préfère lui laisser toute la besogne ainsi que tout l'honneur de ses plans nouveaux qui, ainsi que les anciens, promettent de grands succès à nos généraux, s'ils ne les suivent pas. En suposant que ce ne soit pas ses paroles expresses, c'en est le sens.

Je dinais hier à la guerre avec le général B... qui part après demain et qui veut bien se charger de cette lettre. Le soir, le ministre m'emmène à l'Opéra et m'y fait la proposition d'aller avec lui à Constantinople ; que j'y serais placé selon mon grade ; que l'on fonde ici de grandes espérances sur les troupes turques, lorsqu'elles seront disciplinées et manœuvrières, et qu'il n'y a que des officiers français qui puissent les rendre telles. J'ai été ébranlé, mais du Bayet ayant ajouté, pour me déterminer, que je ne pouvais pas espérer d'être replacé ici tant que la Reveillière serait au Directoire, parce qu'il avait juré une haine éternelle à mon parent et qu'il fallait que j'en prisse ma part ; que, cependant, sur l'avis d'un des pentarques qui avait pris la défense de mes services et de mes faibles moyens, je serais le maître d'aller à Constantinople où je pourais seconder efficacement les

vües secrètes du gouvernement sur la force militaire de la Sublime Porte et qu'on me verrait éloigner avec plaisir pendant quelque tems, par égard pour le collègue. En ce cas-là, je reste, lui ai-je répondu ; je ne veux pas qu'on fasse dépendre de ma soumission à un exil la conservation d'une place méritée par mes services. Si quelque motif avait pu me porter à ce voyage, ai-je ajouté, c'était l'attachement que je vous ai voué, mais je ne puis vous en donner cette preuve, du moment que mon éloignement ne serait que le résultat d'une transaction honteuse avec ces messieurs. J'attendrai ou qu'ils ne soient plus en place, ou qu'ils ayent besoin des hommes qui peuvent les y soutenir. J'ai persisté dans mon refus, malgré les instances réitérées de ce brave du Bayet que je vois partir avec beaucoup de peine.

Je vais donc habiter ma chaumière. Je pars sous peu de jours. J'aurais préféré de rester à Paris pour observer de plus près les hommes et les choses. Mais il faudrait y manger et je n'ai pas le sol. Je suis donc contraint à la retraite.

Adieu, mon cher général, soyez très circonspect là-bas ; B... vous en dira les raisons.

Au même.

De ma chaumière, thermidor.

Votre lettre m'a fait d'autant plus de plaisir, mon cher général, que j'avais des inquiétudes sur votre existence. On nous fait souvent ici des récits de batailles dans lesquels on n'est pas autrement fidèle, parce qu'il faut que là aussi l'esprit de parti se montre quelquefois, et si les gens qui raportent les événements militaires ne sont pas toujours ceux qui les voyent de plus près, il peut bien se glisser quelques erreurs dans leur tradition. On vous a fait mort, et je crois que c'est à l'Ami du peuple que vous devez votre résurrection. Quoi qu'il en soit, je suis enchanté d'apprendre de vous-même la prolongation de votre séjour dans le meilleur des mondes possibles. Je serais tenté de le trouver tel loin des grands et des publiques affaires, si ma bourse et ma vie étaient en sûreté dans le petit coin de terre que j'occupe et qui n'a guères que ma mesure. Certes, si l'on n'est pas là à l'abri de l'envie et des passions haineuses, il faut renoncer à exister sous la domination pentarchique.

Huit ou dix vaches, une grande pâture et une petite maison sont les seuls objets sauvés de mes ruines. Je vends mon lait pour avoir de la viande et du pain, je récolte un peu de cidre, ma boisson ordinaire, et j'achète une bouteille de vin les jours de fêtes nationales, pour m'égayer.

Cet état de choses serait suportable, s'il ne survenait pas de dépenses extraordinaires ; mais parfois je suis distrait par l'arrivée inattendue de quel qu'huissier postulant le résidu de quelqu'ancienne dette prouvée ou non et qu'il faut acquiter sans conteste, car les suspects du jour payent la justice trop cher pour qu'ils puissent avoir recours à ses décrets.

J'ai éprouvé un petit accident qui a un peu dérangé l'ordre établi et qui me laisse avec six couverts pour toute argenterie.

Vous m'avez entendu parler d'un ancien ami de collège dont la mort m'a privé pendant que j'étais au Plessis. Il m'avait souvent prêté de l'argent, et son notaire devait m'en donner toutes les fois que j'en aurais besoin. A sa mort, je fis payer à sa succession, alors en sequestre, ses héritiers étant émigrés, une somme de neuf cens et quelques livres dont je restais redevable d'après le compte du notaire lui-même, conforme au mien. Ce devait être une affaire finie ; point du tout.

Je reçois, il y a huit jours, la visite d'un huissier à verge envoyé de douze lieues et porteur de la procuration de deux échapés de Bamberg avec un compte fait par le successeur du notaire en question. Il en résultait que je devais encore aux cousins à la mode de Bretagne de M. de S... B... une somme de quinze cent dix-sept livres onze sols quatre. Je trouvai le compte heureux, mais je demandai vingt-quatre heures pour l'acquitter, n'ayant pas un louis chez moi. L'huissier me dit que ses commettans, n'ignorant pas les raports d'amitié qui avaient existé entre M de S... B... et moi, avaient recommandé à leur porteur de pouvoirs de mettre dans ses démarches les procédés les plus honnêtes par égard pour leur débiteur et surtout pour la mémoire de leur parent, et qu'en conséquence, si le payement de cette somme pouvait me gêner, il m'accorderait trois jours pour y satisfaire ; que cependant il devait m'observer que ce délai augmenterait ses vacations et serait encore ajouté au principal.

Je fus sur le point de me fâcher et j'aurais eu tort, car cet homme était trop bête pour avoir voulu me faire une mauvaise plaisanterie. Je le congédiai, et, ramassant quelques légers bijoux d'or et mon argenterie, je vends le tout au poids, et le lendemain matin (car il faut tenir sa parole, même à un huissier) j'aquitte le principal, frais et loyaux coûts ès mains du mandataire que je charge de mes félicitations sur l'heureux retour de M. M. les comte et chev de M..., en ajoutant que si l'on était tranquille à Bamberg, je pourais bien aller les y remplacer.

Maintenant on peut attaquer ma bourse tant qu'on voudra, mais pour ma vie je ne veux pas l'abandonner sans raison.

Je ne scais quels raports peuvent exister entre M. de Frotté et moi. Je scais seulement qu'il partage, au nom de Louis dix-huit, le commandement de ma province avec nos gouvernans. Depuis quelques mois, il a étendu ses cantonnemens, et la bonne conduite de la petite ville près de laquelle je réside lui a fait obtenir quelques recruteurs pour l'armée royale. J'ai été désigné à ces messieurs comme un perturbateur du repos public, et le commandant pour le Roy m'a recommandé et mis à l'ordre. Les Royaux du lieu n'ont pas osé se charger de l'exécution et j'ai apris que ce serait un détachement envoyé de Rouen qui pénétrerait dans ma maison durant la nuit, même par la force, si elle était nécessaire, et me sacrifierait aux mânes des preux chevaliers de l'Ouest. Je n'ai fait aucune démarche vis-à-vis de nos autorités du moment, cela eût été inutile. J'ai mis mon arsenal en état. Cinq fusils à deux coups, deux paires de pistolet et un fort

chien sont mes moyens de défense ; et je dors sur l'une et l'autre oreille, en attendant le siège.

Il est probable que l'indiscrétion et la jactance du chef de la bande fera renoncer à l'entreprise, parce qu'on sçait que j'ai été averti.

Je ne croyais pas mériter une attention si particulière de M. de Frotté, que je n'ai jamais vû. Si c'est comme agent royal qu'il veut se défaire de moi, il joue un assez vilain rôle. Si je suis l'objet de ses ressentimens personnels, et qu'il confie sa vengeance à une des bandes noires qu'il commande, il me semble que cela n'est pas très loyal.

J'espère, mon cher général, que vous voilà maintenant au fait de ma situation comme moi-même. Je vais passer à l'article nouvelles.

J'ai sçu par hasard qu'il y avait à Paris une nouvelle fabrique de conspirations qui recevait des encouragements et, au besoin, des listes confidentielles du département de la police générale. Ce ministère est très actif et l'on m'a assuré qu'excepté celui de Louis dix-huit, il n'y avait pas de machine politique mieux montée. Le gouvernement des Cinq s'est prononcé : il ne veut plus de partis, ni d'esprit de parti. Malheur, disait le président de semaine, à la dernière fête nationale, malheur à qui ramènerait les haines politiques ! Malheur, etc. Son discours a produit un effet prodigieux et depuis quinze jours il n'y a eû à Paris qu'une seule exécution de vingt-deux personnes. Il y a aussi dans la province quelques événemens tragiques ; mais, comme ce ne sont que des assassinats partiels et qui ne frapent que des terroristes, le ministre de la police ne peut guères s'en occuper sérieusement : *de minimis non curat pretor,* au lieu que dans la capitale cela prenait un caractère très sérieux. L'attaque du camp de Grenelle était effrayante et sans l'audace peu commune et les talens non moins éprouvés des chefs, il eût été difficile de calculer les suites qu'elle pouvait avoir. On convient assez généralement que le siège de Paris eût été la conséquence d'un premier succès. D'abord, on vous a trompé, mon cher général, en vous disant qu'il y avait à peine cent cinquante attaquans. Je tiens d'un témoin oculaire qu'ils étaient au moins deux cens, et on en a compté jusqu'à dix qui avaient des pistolets de poche. Le camp n'était que de quatre mille hommes, sur lesquels il faut encore défalquer tous ceux qui étaient de service ou de corvée. Le terrain était favorable à la cavalerie, mais il n'y avait qu'un régiment de cette arme qui, par bonheur, a eu le tems de monter à cheval. Quant à l'artillerie, il est vrai, comme on vous l'a raporté, que le camp était encore défendu par douze bouches à feu, mais on aurait dû ajouter que c'était toutes pièces de petit calibre.

Au surplus, le gouvernement a montré une fermeté bien rare avant, durant et après l'action. Tout était si bien prévu et arrangé que l'exécution devait nécessairement répondre à l'ordonnance du plan.

Voilà ce qu'il y a de plus nouveau dans l'intérieur, mon cher général. Aux armées, vous savez mieux que moi ce qui s'y passe. On est accoutumé déjà aux victoires de celle d'Italie qu'il semble que cela ne peut pas être autrement avec son jeune chef. On disait à Paris, l'hiver dernier, qu'il ne pouvait pas avoir d'expérience. Il faut qu'il n'en n'ait pas besoin.

Adieu, mon cher général, rappellez-moi, je vous prie, au souvenir de nos amis communs et comptez sur mon inviolable attachement.

Au citoyen..., commissaire du Directoire exécutif près le... à...

Fructidor.

J'ai reçu, citoyen commissaire, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois.

« Vous ne pouvez pas vous persuader que je me sois permis de parler aussi légèrement des corps constitués, etc. »

Vous vous trompez, citoyen, car je me suis permis de dire qu'aucun des corps constitués (puisque vous les appelez ainsi) ne faisait son devoir. J'ai dit même qu'aucun des membres de ces corps constitués, à commencer par vous, n'était à sa place. Ce sont mes propres expressions.

Vous voyez, citoyen commissaire, que je ne vous cache rien et j'espère que d'après cet aveu, si vous avez encore besoin de quelques nouveaux motifs de dénonciation contre moi, vous n'irez plus vous adresser à d'autres pour les obtenir. Je me ferai un vrai plaisir de vous épargner les enquêtes.

Recevez, citoyen commissaire, mes civilités.

Au général de division C...

Fructidor.

Vous avez raison, mon cher général, j'avais effectivement le projet d'aller à Paris, d'autant mieux qu'on m'avait assuré qu'avec quelques démarches je serais infailliblement remis en activité. Beaucoup de raisons se sont oposées au voyage. La première est le défaut d'argent. Je peux, je crois, me dispenser de vous dire les autres. Il en est résulté que je suis resté à planter mes choux.

Toute l'Italie supérieure est à nous et nous sommes au sein de l'Italie centrale. Les succès du général Buonaparte sont sans exemple. Ce jeune chef manœuvre avec une audace et une sûreté que n'a pas toujours eu Frédéric. Ainsi que le héros de la Prusse, il sait enflammer ses soldats. Plusieurs généraux sont devenus sous lui des généraux de la première distinction.

On me mande de Paris qu'il est fort mal avec le directeur Carnot parce qu'il n'a suivi aucun de ses plans. Cela nous rapelle Mazarin, qui était un tout autre directeur, voulant aussi donner ses plans à Turenne et partager avec lui la gloire des sièges et des batailles. Comme le directeur de nos jours a un talent particulier pour la guerre souteraine, on craint de sa part quelque coup de Jarnac, tel que le rapel du général, et déjà il en a été question. D'après ce que j'entends dire des dispositions de cette brave armée d'Italie, il serait dangereux et au moins très difficile de lui enlever

son chef; et si celui-cy a autant de caractère que de talens, la pentarchie courrait le risque de compromettre sa puissance, et j'en serais désolé.

On vit ici au jour le jour ; on laisse les royaux assez tranquilles et l'on tolère toujours l'assassinat des terroristes, quand cela ne fait pas trop d'éclat. Le gouvernement a jugé dans sa sagesse que cette manière de les détruire en .....

.....

(Quatre feuilles enlevées.)

de l'union entre les citoyens pour revenir à l'ordre, à la paix, enfin à un état de chose supportable et que tout pouvait s'oublier, se réparer et se terminer à la satisfaction de tous, etc.

J'étais un peu surpris ; je le fus bien davantage, lorsque j'entendis dire à L... : Ces messieurs maintenant vont aller à Clichy. Effectivement le groupe se brise. M. l'abbé prend le vicomte dans sa voiture. Le cabriolet du comte reçoit l'officier aux gardes. Je monte dans celui de L... pour me convaincre par mes yeux de ce que j'avais assez de peine à croire et je m'assure, en effet, qu'on va prendre l'ordre au grand quartier.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il y a une opposition à tous ces beaux projets. Elle est forte, mais je ne sais pas si elle sera adroite. Il faut s'attendre à une secousse, elle est inévitable. Peut-être la résistance sera-t-elle passive. Je le désire, car, s'il y a un seul coup de fusil de tiré, je ne doute pas que l'engagement ne devienne sérieux et qu'il n'y ait beaucoup de sang répandu.

L... assure que vous serez ici dans les premiers jours du mois prochain. Je ne vous écrirai pas, mon cher général, avant d'avoir reçu de vos nouvelles. Pourquoi ne me parlez-vous pas de votre voyage ? Est-ce le secret de l'Etat ? Je vous embrasse.

A M. F...

Fructidor.

Ne m'interrogez pas, mon cher F..., sur la journée du dix-huit? Nous devons nous féliciter de ce qu'elle n'a pas été sanglante, mais je doute que ses résultats nous procurent une amélioration politique.

Je suis désigné pour l'armée de Sambre et Meuse et je n'attends que l'expédition de l'ordre pour m'y rendre.

Le général de B. M... se promenait hier avec moi dans la salle, et, après l'heure de l'audience, le Directeur la Réveillère passe, s'arrête et daigne causer avec lui. J'ai eu mon tour et le Directeur m'a témoigné sa surprise de ce que je n'avais pas été employé plutôt ; que c'était un oubli du ministre de la guerre. (Comme tout cela est faux et bête.) J'ai répondu au souverain : que n'ayant rien demandé, il était tout simple qu'on m'eût laissé parmi les inutiles.

On m'aprend dans l'instant qu'il est fortement question de réunir les

armées du Rhin et de Sambre et Meuse sous les ordres d'un chef unique ; et que le suprême commandement sera déféré à Angereau ou à Hoche. Comme celui-ci se meurt, il est présumable que l'autre ne quittera pas la capitale sans sa nouvelle commission.

On parle aussi de paix, et alors ce ne serait pas la peine de retourner à l'armée, mais beaucoup de gens n'y croyent pas, et je suis du nombre.

Vous n'aurez pas la place que j'ai fait solliciter pour vous. Vous avez dû vous expliquer d'une manière irrévérentieuse sur le Directeur précité, et votre frère aussi a tenu quelques propos indiscrets. (Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.) D'ailleurs, il est terroriste reconnu ; et vous ne pouvez pas manquer de l'être, et puis R... qui est aujourd'hui sur la route de Cayenne, vous a beaucoup desservi, et puis vous n'êtes pas riche, et puis vous avez fait écrire qu'on avait assassiné de très honnêtes gens dans votre département, ce qui est très vrai, mais ce qu'il ne faut ni dire ni faire écrire.

En voilà bien plus qu'il n'en faut, j'espère, pour que vous n'ayez rien, et vous le méritez bien, puisque vous avez quitté l'administration de l'armée sans vouloir faire votre fortune. Vous avez tous les fripons contre vous ; cela est dans l'ordre.

Adieu, mon cher F... Si vous venez passer l'hyver à Paris, vous pourez peut-être vous racrocher ; mais ne vous adressez pas à celui-là. Préférez B..., plus accessible et plus traitable. Adressez-moi vos lettres à Strasbourg, poste restante.

Pour copie conforme,

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

La journée du 5 octobre 1789.

A Versailles, le 5 octobre, 10h du soir.

Je t'envoie un expres, ma bonne amie, parce que j'appréhende que tu ne sois inquiète si tu as entendu parler de tout ce qui s'est passé aujourd'hui. Il faut, si celà est, te tirer d'inquiétude le plutôt possible.

Ce matin, on nous a apporté une réponse du Roi qui ne valait pas grand chose : je te l'envoie ci-jointe. On a parlé sur cette réponse ; j'ai parlé à mon tour pour établir qu'elle ne valait rien. Pendant le cours de cette discussion, il est arrivé des députés de Paris qui ont demandé qu'on nous assemblât. Nous nous sommes réunis. Ils se sont plaints, comme par le passé, du défaut de subsistances, notamment de ce qu'on arrêtoit à Rouen une grande quantité de sacs de grains ou farines qui venoient de dehors pour la municipalité de Paris, à cause du défaut de subsistance, et peut-être plus encore à cause de ce qui s'est passé ici samedi et dont on te parla hier relativement aux cocardes.

Vers les deux heures, quelqu'un est venu me dire, dans l'assemblée, qu'il arrivoit six mille femmes de Paris, qui venoient demander du pain, et peut-être aussi nous presser un peu d'avancer. Notre assemblée s'étoit prolongée jusqu'à quatre heures passées. On avoit décreté que le président se retireroit par devers le Roi pour lui demander une acceptation pure et simple tant de la constitution que de la déclaration des droits.

Au moment où on alloit lever la séance, M. Target a demandé la parole pour rendre compte de l'état des affaires de Paris. Il en a dit ce que je t'ai rapporté. Nous avons rendu compte de l'arrêté que nous avions projeté le matin ; on alloit remettre la séance à six heures, il en étoit déjà cinq, lorsque le président a annoncé que plusieurs personnes de Paris demandoient à être admises à la barre. Ces personnes étoient un grand nombre de femmes qui sont entrées et qui étoient, à ce que l'on a dit, partie d'un détachement de 6000 femmes. Elles avoient à leur tête un orateur qui a exposé les plaintes de la commune : point de subsistance, l'histoire de la cocarde ; d'ailleurs, personne à l'Hôtel-de-Ville, tout le monde enfui, et eux, disoient-ils, ayant les clefs de l'Hôtel-de-Ville.

Tu juges, ma bonne amie, que cette visite n'a pas laissé que de nous embarrasser. Après quelque délibération, nous avons pensé qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen que de joindre cet objet au premier objet de députation qui avoit été arrêté. On a, d'une part, continué la séance, à cause des événemens qui pouvoient survenir, et de l'autre, on a fait partir précipitamment une députation de douze personnes auprès du Roi, le président à la tête. Plusieurs femmes ont voulu venir avec nous. J'étais du nombre.

On assure que, pendant ce tems, on avoit été chercher le Roi à la chasse. On dit qu'il étoit venu six voitures pour enlever toute la cour, mais que la milice bourgeoise leur a fait rebrousser chemin. Nous sommes arrivés aux grilles toutes bien fermées et gardées, les gardes du corps en avant ; un piquet couroit dans l'avenue ; la milice bourgeoise de Versailles a tiré ; il y a eu au moins deux gardes du corps blessés.

A notre arrivée, on nous a fait entrer ; plusieurs femmes se sont pressées pour entrer avec nous, mais, à une seconde grille, on n'en a laissé entrer que huit et, pour qu'il n'y eût pas de confusion, chacun de nous en prit une sous le bras.

Après quelques momens, nous sommes entrés chez le Roy et les huit femmes aussi. Le Président a d'abord rendu compte de l'affaire ; les femmes ont ensuite proposé leurs plaintes. Tous les ministres étoient là. Le Roi les a écoutées avec bonté, et leur a promis de faire tout ce qui seroit en lui pour assurer l'approvisionnement de Paris, et elles sont sorties avec ces paroles.

J'ai fait observer aux ministres que des paroles étoient insuffisantes, qu'il falloit des ordres pour le moment même, et j'ai indiqué, d'après ce que les députés de Paris avoient dit le matin, quelques-uns des lieux où l'on avoit acheté des grains qu'on ne vouloit pas laisser venir à Paris. On a fait expédier ces ordres que le Roi a écrits de sa main.

Ils étoient bien nécessaires. Une bouquetière, âgée de seize ans, qui avoit parlé au Roi, étoit retournée dans l'intervalle auprès de ses camarades, en disant que le Roi leur avoit bien répondu. Les autres femmes avoient criée que celles qui étoient entrées avoient reçu de l'argent pour les tromper ; elles avoient voulu pendre la bouquetière : un officier des gardes du corps l'avoit enlevée et les huit femmes étoient revenues dans l'appartement du Roi, que nous avons quitté à huit heures. On avoit alors les ordres, et on est sorti fort satisfait, en criant vive le Roi.

On est retourné à l'assemblée pour y faire rendre le décret qui avoit été projeté le matin. Les femmes sont venues et ont rempli notre salle. Après un tumulte assez considérable, on a prononcé le décret, et on a renvoyé les femmes, mais il n'y en a qu'une partie qui se soit retirée. Il en reste une grande partie, et la salle en est encore pleine. Je viens de m'en faire informer, car je t'écris des archives ; elles disent qu'il faut leur donner à boire et à manger.

J'ai su par ces femmes, qu'elles avoient amené six pièces de canon qui sont dans l'avenue du côté de ma maison et qu'il devoit venir des hommes aussi, mais qu'elles leur avoient donné l'ordre de n'approcher qu'autant qu'elles n'auroient pas de bonne réponse.

Actuellement, on dit qu'il arrive 30.000 hommes de Paris ; qu'ils ont forcé M. de la Fayette de se mettre à leur tête ; M. Bailly est en fuite, dit-on. On vouloit pendre le commissaire Serreau, mais les femmes m'ont assuré qu'il ne l'avait pas été.

Il est venu des nouvelles de Paris, de trois heures. J'ai parlé à ceux qui les ont apportées au Roi. La fermentation y étoit bien grande ; on disoit que M. de la Fayette avoit pris des mesures pour la tranquillité ; mais ces mesures auroient été dérangées si M. de la Fayette a été obligé de partir.

Lorsque nous nous sommes retirés de chez le Roi, M. Mounier, président, y est resté pour attendre la réponse sur l'acceptation de la Constitution et le Roi l'a acceptée purement et simplement. L'assemblée est séparée, mais les femmes sont toujours dans la salle.

A cet instant, je me retire chez moi, bien accompagné. Je t'écrirai par la poste de demain matin. Je ne croyois pas que l'explosion de tout ce dont nous nous étions entretenus hier dût être si forte et si prompte. Je ne vois pas encore quelles seront les suites de ceci : des gens sensés trouvent d'un exemple bien dangereux que tant de personnes se soient introduites dans notre salle.

Bien des choses à ma sœur ; embrasse mes enfans, et n'ayez pas d'inquiétude, parce qu'il n'y a rien ici de dangereux pour moi.

(*Papiers et manuscrits d'*ARMAND-GASTON CAMUS. *Lettre à sa femme.*)

Découverte de la Conspiration de Favras.

Vers le 10 ou le 11 décembre (1789), à dix heures du matin, j'étois au comité, dont j'avois alors l'honneur d'être membre, lorsqu'un particulier du district vint y annoncer qu'il avoit une déclaration importante à faire. Je fus chargé de prendre la plume pour la recevoir. Ce particulier, nommé Wafflard, me dit qu'il venoit à l'instant de causer avec un de ses voisins qui lui avoit dit qu'il existoit un projet de faire une contre-révolution et d'assassiner M. de la Fayette, qu'il venoit de parler à celui même qui étoit chargé de faire le coup, et que l'exécution n'en étoit pas éloignée. J'accueillis assez mal d'abord cette déclaration qui, je l'avoue, me parut accompagnée de circonstances assez bizarres pour inspirer quelque doute. Le sieur Wafflard insista très sérieusement, me somma d'écrire, me dit qu'il signeroit, et m'ajouta que son voisin n'avoit pas voulu venir au comité, mais qu'il s'étoit engagé à confirmer sa déclaration s'il la faisoit le premier, et lui avoit dit de plus que la personne dont il s'agissoit leur étoit très connue à tous deux, qu'elle étoit également très connue dans le district, et que même elle avoit été du comité. Je dressai le procès-verbal, reçus le nom du voisin, le mandai sur le champ, et fis retirer le sieur Wafflard assez à temps pour qu'ils ne pussent se voir.

Le voisin arriva. C'étoit un sieur Reitch, allemand de naissance et bien de langage, maître tailleur, domicilié, et d'une des compagnies du bataillon du district. Le sieur Reitch me confirma tous les faits déclarés par le sieur Wafflard, en ajouta quelques autres plus détaillés, et me dit que l'homme en question étoit le sieur Morel, officier de fortune au régiment le Boulonnois, qui, en effet, avoit été du comité deux mois auparavant pendant quinze jours ; c'étoit l'espace de temps que l'on restoit alors dans cette fonction.

Je mandai sur le champ le sieur Morel. Sept à huit de mes collègues étoient présens lorsqu'il arriva. Sans lui parler des deux déclarations que je venois de recevoir, je lui demandai ce que vouloit dire un projet de contre révolution dans lequel on le disoit impliqué. Il pâlit et voulut savoir sur quoi et d'après quoi je lui faisois cette question. Je lui dis qu'il ne s'agissoit pas pour lui d'interroger, mais de répondre. Il me dit que nous avions sûrement vu le sieur Reitch. Je le priai encore une fois de cesser toutes questions et de parler clair. Il dit alors qu'il étoit un homme perdu, et que M. de la Fayette ne lui pardonneroit jamais la faute qu'il venoit de commettre. Je l'avertis qu'il étoit consigné (je venois effectivement de le faire au moyen d'une sonnette donnant à cet effet dans le corps de garde au rez de chaussée) et le sommai de s'expliquer. Il nous pria de ne pas douter de son honneur, hésita encore beaucoup et finit par nous faire le récit suivant :

Il y a plus de six semaines, nous dit-il, qu'une personne de ma connois-

sance, après m'avoir tenu plusieurs fois des propos assez singuliers auxquels je me prêtois un peu par curiosité, me conduisit chez un particulier, qui, après m'en avoir tenu d'autres plus singuliers encore, me dit que si je voulois ma fortune étoit dans mes mains; qu'il me promettoit l'un des premiers grades dans une armée destinée à opérer une contre-révolution, si je voulois m'y intéresser, qu'il savoit que j'avois de grandes raisons personnelles pour le faire, qu'il ne doutoit pas de mon zèle, que l'une des premières opérations étoit la mort du général, et que, comme j'étois connu pour homme de courage et d'exécution, on comptoit sur moi pour ce coup à porter. Toutes ces ouvertures furent accompagnées de grands détails, de beaucoup de mystère et de tâtonnemens, et me prouvèrent, nous dit le sr Morel, qu'il existoit réellement un projet très compliqué, très combiné et très appuyé. Il me parut même que l'un des moteurs principaux étoit un de nos grands seigneurs, qui, suivant ce qu'on me disoit, paroissoit être en Allemagne, dont on m'a même montré des dépêches avec adresse timbrée, mais dont je n'ai pu soupçonner le nom.

Quoiqu'il en soit, ajouta le sr Morel, je n'hésitai pas sur le parti que j'avois à prendre. J'acceptai tout, de peur qu'on ne l'adressât à un autre; je feignis un grand zèle, j'entrai dans de grands détails de discussion sur le projet qu'on me développa de plus en plus, et je ne sortis que fort avant dans la nuit. Je rentrai chez moi sans affectation, je feignis de ne pas songer à en sortir, je me déshabillai même; mais au bout d'une demie heure, je pris un autre habit que celui que j'avois quitté, je sortis avec les plus grandes précautions, et j'allai trouver M. Masson, ayde de camp du général, à qui je rendis compte de tout. Il me mena à l'instant en voiture chez M. de la Fayette à qui je fis le même rapport. Le général me remercia, me dit de prendre garde à moi, de me tenir prêt sur ses ordres à rendre le même compte à M. Bailly et au comité des recherches, et surtout de continuer, ainsi que j'avois commencé, à voir l'homme en question, à feindre, à m'instruire à fond du projet et à rendre compte à mesure. C'est ce que je fais depuis six semaines, nous dit le sr Morel, passant les jours avec les conjurés, et les nuits avec le général ou son aide de camp. Ce fut à cette époque, Messieurs, que je vins vous faire la déclaration que je me croyois obligé de porter des pistolets sur un prétexte fort différent que je vous donnai. et vous pouvez vous en souvenir. Quoiqu'il en soit, M. de la Fayette n'attend plus pour faire arrêter les conjurés qu'une pièce probante que j'espère lui avoir, et qui sera le plan de l'entreprise écrit de la main de l'agent principal, et le malheur que j'ai eu ce matin de m'ouvrir, je ne sais comment, à mon tailleur peut tout perdre.

Il appuya ce récit des plus grandes instances pour nous engager à assermenter à l'instant les sieurs Reitch et Wafflard, et à lui donner nous mêmes notre parole d'honneur de garder le plus profond secret. Avant ces instances, il nous en avoit fait de plus vives encore pour nous engager à ne donner absolument aucune suite à cette affaire et à la regarder comme non avenue, ce que nous lui refusâmes avec beaucoup de rigueur. Nous le

traitâmes fort sévèrement, et je lui fis une vive réprimande ou sur son indiscrétion ou sur pis encore, dans le cas où il nous tromperait. Je l'interpellai de justifier ses dires par quelque chose de plus positif, et lui signifiai qu'il ne sortiroit pas qu'il ne l'ait fait. Il nous dit que quatre personnes étoient instruites, M. Bailly, M. de la Fayette, M. Masson et M. Oudart du comité des recherches ; que nous pourrions nous adresser à celle des quatre que nous voudrions, mais qu'il craignoit surtout que M. de la Fayette ne le sçût et ne lui en voulût de son indiscrétion, qu'il préféroit en conséquence que nous allassions à M. Masson, ou mieux encore à M. Oudard, et qu'il nous prioit surtout de ne pas lui faire d'autres questions que celle : *Connaissez-vous M. Morel ?* et que sa réponse nous satisferoit à coup sûr.

Le sieur Morel est très pressant, et, malgré mes observations, obtint de mes collègues que les députés qu'on enverroit se renfermeroient strictement dans les termes qu'il venoit de nous dicter. On me nomma avec M. Julliot, avocat, et on me le fit promettre. Le sieur Morel resta au Comité jusqu'à notre retour.

Sur le chemin de l'hôtel de ville, j'observois à mon co-député qu'il ne s'agissoit pas de tergiverser, qu'il falloit mettre la chose au pis, supposer tous les cas, les prévoir tous et se conduire en conséquence ; que si les déclarations du sieur Morel étoient fausses, il étoit instant que le général fut directement instruit de pareilles intrigues, que si elles ne l'étoient pas, il l'étoit encore plus qu'il connût parfaitement les agens qu'il étoit dans le cas d'employer à choses pareilles, et qu'il sut de quel degré d'indiscrétion ces agens pouvoient être capables. J'ajoutai que dans la position ou étoit le général, et, vu l'importance de l'affaire, ce seroit trahir la chose publique et refuser à M. de la Fayette une confiance que nous lui devions par toutes les considérations personnelles ou générales possibles, que de s'en tenir avec lui à des demies confidences, que j'étois, en conséquence, d'avis, au lieu de s'adresser à M. Oudard ou à tout autre, d'aller droit à M. de la Fayette et de lui tout dire. Mon co-député m'approuva, et nous prîmes ce parti.

Nous trouvâmes heureusement le général à l'Hôtel de Ville, et nous lui demandâmes l'audience la plus particulière. Il nous l'accorda, quoique déjà sur le point de partir. Dès les premiers mots que je lui adressai, il frappa du pied et nous demanda du ton de l'impatience combien de personnes étoient au comité, lorsque celà s'étoit passé. Je lui dis que nous étiens sept à huit. Jamais, nous dit-il, je ne serai maître de ce secret là. Je voulus lui répondre du silence de mes collègues. Un secret confié à huit personnes discrètes, me dit-il, est moins en sûreté qu'à une seule qui le seroit moins. Il me demanda les plus grands détails. Je les lui donnai. Je lui dis tout. Je lui avouai même qu'en ce moment, j'excédois mes pouvoirs, et lui parlai de ma commission auprès de M. Oudard. Je lui dis mes motifs. Il parut y prendre intérêt. J'en profitai pour lui peindre les inquiétudes de Morel, pour le prier de prendre en considération l'embarras ou celà pouvoit me mettre vis à vis de cet homme, et pour lui observer que le bien même de

la chose autorisoit la prière instante que j'osois lui faire de ne pas s'en montrer instruit, et de ne changer absolument rien à l'effet des dispositions favorables où il avoit pu être à son égard. Il me le promit, et ajouta ce discours :

La chose en est au point, Messieurs, que j'ai besoin de me justifier moi-même. Tout ce que vous a dit l'homme que vous tenez est très vrai. Mais il n'a pas pu vous dire qu'il n'est pas le seul qui me serve dans cette affaire. Trois autres sont venus presque en même temps me dire à peu près les mêmes choses. Je leur ai dit, comme au sieur Morel, de se conduire de même, en sorte que je reçois jour par jour des rapports qui se contrôlent réciproquement. J'en ai instruit le Roi depuis plus d'un mois, et je n'ai rien fait en tout ceci sans l'en avoir informé. Tant de complots prévenus à tems ont été niés; on a dit tant de fois que j'en repandais le bruit pour me faire valoir, que, dussai-je m'exposer aux plus grands risques, je n'arrêterai celui-ci que quand je serai sûr de mon fait. Je vous promets tout ce que vous me demandez pour Morel, mais à condition que j'aurai dans la journée les originaux des deux déclarations, votre parole d'honneur de n'en pas garder de copie, celle de dire à votre comité que vous avez vu M. Oudard et qu'il vous a répondu simplement que vous pouvîez relâcher le sieur Morel, celle au surplus du plus inviolable secret, et l'assurance que vous ne direz rien à Morel de ce qui s'est passé entre nous.

Je promis tout au général. Il eut ses deux minutes une heure après. Je parlai à Morel et à mes collègues comme je l'avois promis, et j'ai lieu de croire que le secret a été pleinement gardé jusqu'au jour de Noël à sept heures du matin qu'un capitaine de bataillon de ce district vint nous dire qu'il avoit arrêté le sieur de Favras dans la nuit. Nous avons cru alors que nous étions libres de parler.

(*Papiers et manuscrits de* GILBERT ROMME : *Récit de quelques faits relatifs à la conspiration Favras au comité du district de Saint-Germain-l'Auxerrois*).

Les noms des communes pendant la Terreur.

(*Suite*)

Liste supplémentaire

Ferté-sur-Morin (la)..... La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne).

Ferté-sur-Ourcq..... La Ferté-Milon (Aisne).

Fiacre-des-Bois	Saint-Fiacre (Côtes-du-Nord).
Fioncours	Saint-Quentin (Marne).
Fionval	Saint-Lumier (Marne).
Firmin-le-Fort	Saint-Firmin (Hautes-Alpes).
Foix	Saint-Volusien-de-Foix (Ariège).
Fondfort	Saint-Jordy (Aveyron).
Fontaine (la)	Saint-Maurice-de-Beynost. (Ain).
Fontaine d'Ay	Saint-Jeure (Ardèche).
Fontaine-les-Roches	Saint-Broin-les-Moines, (Côte-d'Or).
Fontaine-Libre	Marconne (Pas-de-Calais).
Fontaine-Soyer	Saint-Apollinaire (Côte-d'Or).
Fontaine-sur-Armançon	Saint-Thibault (Côte d'Or).
Fontaines (les)	Saint-Aigny (Indre).
Fontaines-aux-Bois (les)	Saint-Josse-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Font-des-Vieux (la)	Saint-Privas-des-Vieux. (Gard).
Fontenay	Rohan-Rohan (Deux-Sèvres).
Fontenille de Vis	Saint-Maurice (Hérault).
Fontenoy-en-Vosges	Fontenoy-le-Château (Vosges).
Forest-Républicain	Forest-Saint-Julien (Hautes-Alpes).
Forêt (la)	Saint-Léger (Charente-Inférieure).
Forêt-Bel-Air	Forêt-le-Roy (Seine-et-Oise).
Forêt-Bayée (la)	Saint-Gilles (Haute-Vienne).
Forêt-la-Nation	La Forêt-du-Temple (Creuse).
La Forêt-Nationale-de-l'Unité	La Forêt-de-Brothonne (Seine-Inférieure).
Forêt-sur-Mer (la)	Saint-Augustin (Charente-Inférieure).
Forien-sur-Gaye	Sainte-Hélène (Saône-et-Loire).
Fort-Cantal	Saint-Flour (Cantal).
Fort-Cernon	St-Rome-de-Cernon (Aveyron).
Fort-Chevrey	Saint-Maurice-en-Rivière (Saône-et-Loire).
Fort-de-la-Victoire	Fort-du-Gouvernement (Guadeloupe).
Fort-Français	Phalsbourg (Meurthe).
Fort-du-Rocher	Fort-Saint-Elme
Fort-la-Montagne	Saint-Martin (Charente-Inférieure).
Fort-l'Hérault	Saint-Jean-de-Fos (Hérault).
Fort-Libre	Saint-Rome-de-Cernon (Aveyron)
Fort-Maubert et Fort-sur-Gironde	Saint-Fort-sur-Gironde (Charente-Inférieure).

Fort-Vert	Saint-Venant (Pas-de-Calais).
Fourchade	Saint-Andéol-de-Fourchade (Ardèche).
Fourches	Saint-Léger-de-Fourches (Côte-d'Or).
Franc-Cœur	Saint-André (Saône-et-Loire).
Franc-Cœur-la-Carrière	Saint-Aubin (Aisne).
Francéré	Saint-Céré (Lot).
Franchizon	Châteauvillain (Isère).
Franciade	Saint-Denis en France (Paris).
Franciade-Libre	Allainville (Seine-et-Oise).
Framouville-la-Libre	Franconville-la-Garenne.
Franc-Oreuse	Saint-Martin-sur-Oreuse.
Franc-Passage	Péage-de-Roussillon (Isère).
Francval	Arpajon (Seine-et-Oise).
Francvallon	Saint-Chef (Isère).
Franc-Cyr	Saint-Cyr-la-Rivière.
Francklin	Saint-Vivier (Charente-Inférieure).
Fraternité (la)	Petit-Couronne (Seine-Inférieure).
Fraternité (la)	Saint-Pantaléon (Corrèze).
Fraternité (la)	Saint-Cyr (Seine-et-Marne).
Fraternité (la)	Loiselière (Seine-Inférieure).
Fraternité (la)	Saint-Pierre (Charente-Inférieure).
Fraternité (la)	Saint-Gervais (Lot-et-Garonne).
Fraternité-sur-Secle	Cateau-Cambresis.
Fresnay-le-Peuple	Fresnay-le-Comte (Eure-et-Loire)
Fraternité (la)	La Couarde (Ile-de-Ré).
Fraternité (la)	Sud-Est de l'Ile-de-France.
Fresnay-le-Sec	Fresnay-l'Evêque (Eure-et-Loire).
Fresnay-les-Cailloux	Fresnay-le-Gilmer (Eure-et-Loir).
Fressins-Pelletier (les)	Sains-les-Fressins (Pas-de-Calais)
Freismacker	Kanigsmacher (Moselle).
Fruits-Sucrés	Saint-Léonard (Fg d'Angers) (Maine-et-Loire).
Gaie-Vallée	Saint-Samson (Fg. d'Angers) (Maine-et-Loire).
Galeizon	Saint-Martin-de-Boubos (Lozère)
Garde-Jousson (la)	La Garde-Noble (Gers).
Gardemont	Réalville (Lot).

Gardette (la)	Sainte-Mélanie (Ardèche).
Garousset-Libre	Lambège (Gers).
Gatinois-la-d'Heune	Saint-Martin-en-Gatinois (Saône-et-Loire).
Gemmappes	Saint-Xandre (Charente-Inférieure).
Gemmes-la-Rivière	Sainte-Gemme (Charente-Inf.).
Geneix-de-Fix, ou Fix-le-Haut	Fix-Saint-Geneix (Haute-Loire).
Géorand	Le Cros-de-Géorand (Ardèche).
Georges-Libre	Saint-Georges (Nord).
Georges-Fontaine	Saint-Georges (Ardennes).
Georges-les-Hesdin	Saint-George (Pas-de-Calais).
Gerbe (la)	Saint-Jean-de-Liversay (Charente-Inférieure).
Germain-la-Rondée	Saint-Germain-de-Marencenne (Charente-Inférieure).
Gilbert-Cantaleix	Saint-Martin-Cantaleix (Cantal).
Givercy	Les Deux-Villes (Ardennes).
Grâce	Saint-Michel (Côtes-du-Nord).
Grailouse	La Chapelle-Grailouse (Ardèche)
Grainval-la-Montagne	Saint-Léonard (Seine-Inférieure).
Grand-Aigulin (le)	Grand-Saint-Aigulin (Charente-Inférieure).
Grand-Bois	Saint-Germain-des-Bois (Saône-et-Loire).
Grand-Buxy	Buxy-le-Royal (Saône-et-Loire).
Grand-Châlier	Saint-Quentin (Isère).
Grande-Fave (la)	Colroy-la-Grande (Vosges).
Grand-Puy	Puy-Saint-Eusèbe (Hautes-Alpes)
Grand-Senecey	Senecey-le-Château (Saône-et-Loire).
Granges-du-Gratteris (les)	Les Granges-du-Cerf (Doubs).
Guibray-la-Montagne	Guibray (Calvados).
Guillaume-Tell	Château-Guillaume (Indre).

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

Poitiers. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

Correspondance privée de Benaben

La *Correspondance privée* de Benaben se compose d'une lettre adressée par Benaben à Pétion, au nom de la *Société des amis de la Constitution d'Angers;* de neuf lettres de Benaben à Vial, lettres qui forment le complément indispensable de sa *Correspondance politique ;* de neuf lettres de Benaben à Mame, imprimeur et Directeur des *Affiches d'Angers ;* d'une lettre du citoyen Martin, capitaine au bataillon soldé d'Angers, à Benaben et de la réponse de celui-ci ; enfin de quatre lettres des professeurs de l'école centrale d'Angers écrites par Benaben et adressées à l'administration centrale et de la réponse du président de cette administration , Leterme-Saulnier. Ces cinq dernières lettres sont des documents très précieux pour l'histoire de l'Instruction publique en Maine et-Loire pendant la Révolution.

I

Les membres composant la *Société des amis de la Constitution*, séante à Angers, à M. Pétion.

Angers, le 4 juin 1792, l'an 4 de la Liberté.

Vertueux Pétion, vous n'avez pas oublié sans doute la sainte alliance que les Angevins ont contractée avec les braves Parisiens. Fidèles à leurs engagemens, ils alloient voler à votre secours, en apprenant la fermentation qui régnoit dans la capitale, lorsque le rapport que vous avez fait à l'Assemblée Nationale, après le licenciement, a suspendu leur marche. Votre prudence et votre activité ont dissipé les dangers qui vous environnoient, mais de nouveaux peuvent vous menacer encore. Nous vous prions donc de vouloir bien nous écrire a la première allarme, et nos légions angevines vous porteront la réponse. Veuillez bien aussi être l'interprête de nos sentimens, et offrir nos actions de grace à votre respectable municipalité et aux quarante-huit sections, pour s'être rendues permanentes pendant ces momens de crise et d'orage.

Nous sommes avec une parfaite cordialité,

BENABEN, président.

II [1].

LA LIBERTÉ OU LA MORT.

Du château de Serent, le 12 octobre, l'an 2e de la République.

Vous avez sans doute appris, mon cher Vial [2], les affreuses circonstances de la mort de ce malheureux Duverger. Après avoir vigoureusement poursuivi et assez loin les avant-postes de l'ennemi avec notre cavalerie, il étoit revenu sur ses pas et avoit été se rafraîchir dans un cabaret avec l'adjudant-général Tabari. Ils se croyoient en grande sûreté et ne pensoient pas avoir les briguand si près d'eux. Mais ceux-ci, dont la fuite n'était qu'une ruse de guerre et qui n'avoient fait semblant de fuir que pour les entraîner dans le piège, craignant de manquer leur proie, avoient, pendant ce tems, fait filer sans être aperçus de l'infanterie dans les vignes qui sont de chaque côté du chemin, tandis que leur cavalerie s'avançoit sur le chemin même. On n'avertit mon malheureux collègue du danger qui le menaçoit qu'au moment où il alloit être cerné de tous côtés par l'ennemi. Il voulut aussitôt monter à cheval ; mais la selle ayant tourné il tomba à la renverse ; un briguand profita de sa chûte pour lui tirer son coup de fusil qui le blessa ; il voulut se relever malgré sa blessure ; mais un cavalier de l'armée des briguand, étant tout à coup survenu, lui donna un coup de sabre sur la tête et un autre lui enfonça le sien dans la bouche. C'est ainsi que finit ce brave homme de Duverger pour qui l'expédition n'aura pas été longue. S'il avoit eu un peu plus de réflexion et qu'il ne se seroit pas attardé à boire, il seroit probablement encore vivant maintenant ; la mort vient bien souvent assez vite sans qu'on soit obligé de compromettre sa vie par son étourderie ; un républiquain ne doit pas hasarder témérairement ses jours, mais les employer au bien de la chose publique. Peut-être que pareille chose m'arrivera bientôt, mais je suis heureux de vous annoncer que pour le moment je me porte assez bien.

Je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que votre femme et votre fille.

BENABEN.

1. Certaines de ces *lettres privées* complètent la *correspondance politique*. On pourra pour l'éclaircissement des faits qui s'y trouveront mentionnés se rapporter aux *lettres politiques* de même date.

2. Vial, Jean-Antoine, né dans le Var, le 18 novembre 1742, se fit recevoir avocat au Parlement de Paris, épousa en 1768, à la Martinique, Marie Blanvillain de Lisle, qui possédait d'importantes propriétés en Anjou ; vint habiter Chalonnes-sur-Loire, se jeta à corps perdu dans les idées révolutionnaires ; fut nommé maire de Chalonnes le 1er janvier 1793, membre du Comité révolutionnaire d'Angers le 8 juillet, procureur général syndic du Département. Ce jacobin tranchait volontiers du gentilhomme et avait pris, quand il se fit recevoir avocat au Parlement, le nom de Vial de Ladouzière.

III [1]

LA LIBERTÉ OU LA MORT.

Saint-George, ce 22 octobre 1793, l'an 2e de la République.

Je vous envoie, mon cher ami, par un gendarme, le cheval que le fils [2] du malheureux Duverger m'a laissé, avec ordre de me ramener le mien dont je suis très content. Je n'aurois jamais cru qu'un jeune homme de cet âge, sous prétexte de m'obliger et d'être utile à la République, eût cherché à me tromper d'une manière aussi indigne : je suis si outré d'une pareille supercherie que, si je ne craignais d'abandonner mon poste, j'irois moi-même chercher mon cheval à Angers.

Je vous recommande particulièrement le gendarme qui vous remettra ma lettre. C'est ce brave homme qui, avec un autre gendarme nommé Marchand, ont exposé plusieurs fois leur vie, pour sauver le malheureux Duverger. Je dirai plus, ce sont les seuls de toute la gendarmerie qui ont vaillamment secondé les efforts des dragons. Il s'appelle Payen, de la brigade d'Angers.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

BENABEN.

P.-S. — Mille choses de ma part, s'il vous plaît, à votre femme et à votre fille.

IV [3]

LA LIBERTÉ OU LA MORT.

Serrant près Saint-George, ce 23 octobre 1793, l'an 2e de la République.

Mon cher ami,

Pendant que nous interrogions les paysans des environs du château de Serrant afin de savoir s'ils n'avoient point eu connoissance d'un corps de cavalerie briguande qui auroit manœuvré dans les environs de Saint-Georges, et leur demandions des renseignements qui nous permissent de compléter ceux que nous avoient donnés les habitans de ce dernier village, un métaïer, qui revenoit d'Angers où il avoit conduit dans sa charrette une femme malade, nous dit qu'il avoit entendu dire que l'avant-garde de l'armée de Mayence venoit d'arriver aux Ponts-de-Cé [4] et qu'une autre

1. Lettre adressée à Vial.
2. Leroy, dit Duverger, avait cinq enfants : *Francisque, Jean-Baptiste, Jacques, Auguste et Philippe*, devenu le général baron Duverger et mort en 1874.
3. Lettre adressée à Vial.
4. Petite ville, chef-lieu de canton, arrondissement et à 4 kilomètres d'Angers.

armée s'avançoit d'Ancenis, tandis qu'une troisième venoit du département de la Mayenne dans la direction de Candé ; comme cette nouvelle, si elle étoit vraie, pourroit modifier sensiblement le cours de nos opérations, je vous serois obligé de bien vouloir me donner des renseignements sur ces corps de troupe [1].

Je vous embrasse de tout cœur.

BENABEN.

V [2]

LA LIBERTÉ OU LA MORT.

Le 19 frimaire, l'an 2e [3] de la République.

Plus je cherche, mon cher ami, à comprendre nos généraux, moins je devine ce qu'ils ont en tête ; les briguand sont exténués et découragés et ne se battent qu'à contrecœur ; il sembleroit que le moment seroit venu de leur donner un dernier choc et d'en finir avec cette guerre qui semble vouloir durer toujours. Si, lorsque les braves Angevins les ont contraints de lever le siège de la ville, toute l'armée s'etoit mise à leur poursuite, il n'en auroit pas réchappé un seul. Westermann avec sa cavalerie et quelques fantassins seulement leur livra bataille à une lieue de Baugé, sur la route de la Flèche ; la division de Muller qui l'auroit dû soutenir et sur laquelle il comptoit beaucoup étoit tranquillement restée en arrière sur sa ligne de bataille. Personne ne comprend rien à ce qu'a fait Muller ; ses soldats murmurent et auroient voulu marcher au secours de Westermann ; ce dernier avoit envoyé successivement trois ordonnances à Muller.

J'ai rencontré sur la route le général Amey qui commande une des brigades de la division de Muller ; il étoit penché sur son cheval et m'a paru fort pensif. Je l'avois connu à Rhênes, ce qui me permit de m'approcher de lui et de le saluer. *Il faut avouer,* me dit-il, *que Westerman est un brave homme* ; *oh ! très brave,* lui répondis-je. *pour se battre avec si peu de monde, pour se battre contre une armée aussi formidable sans être secouru.*

On diroit que certains de nos généraux prennent à cœur de prolonger cette guerre désastreuse ; ils ne pensent qu'à piller et à s'enrichir ; ce sont de francs voleurs [4], qui se chargeront davantage de butin que de gloire. Je commence à croire que ce que l'on disoit à Angers étoit vrai et que les généraux avoient fait ce qu'ils avoient pu pour livrer la ville aux briguand afin d'avoir le plaisir de la reprendre, de la piller et de la brûler.

Je me promets d'observer plus attentivement, bien que je craigne que

1. Les administrateurs adressèrent à leur commissaire civil une lettre que Benaben mentionne dans son *Rapport,* sans la citer.

2. Lettre adressée à Vial.

3. 9 décembre 1793.

4. C'est « un fils et soldat dévoué de la Liberté » qui parle.

les généraux se meffient de moi ; je me suis fait accompagner de deux cavaliers de l'armée révolutionnaire sur lesquels nos généraux n'ont aucune sorte d'autorité, ce qui est bien précieux pour moi, car ils sont de la sorte entièrement à ma disposition.

Je vous embrasse de tout cœur ; embrassez pour moi votre femme et votre fille.

BENABEN.

VI [1].

LA LIBERTÉ OU LA MORT.

Le 21 Frimaire, l'an 2e de la République [2].

Je vous prie, mon cher ami, de bien vouloir appuyer près des administrateurs de notre département la demande que je leur adresse de prier la municipalité de Saumur de faire arrêter une berline dont Muller s'est emparé, et qu'il a, m'a-t-on dit, dirigé sur cette ville, et d'obtenir du Comité révolutionnaire d'Angers un mandat d'arrêt contre ce général, son adjudant-général et son aide-de-camp ; ces mesures sont devenues indispensables et elles donneront à réfléchir à ceux qui auroient envie de commettre de pareils délits.

Vous avez sans doute eu connoissance par la lettre que j'aie adressée aux administrateurs du département de l'histoire de cette berline. Comme j'arrivois au château de Baugé où étoit le lieu des séances de la municipalité de cette ville, je vis à la porte une superbe berline à six places dont les harnois et les coussins avoient été enlevés ; je m'informai à qui appartenoit cette voiture et j'appris qu'elle appartenoit aux briguand qui n'avoient pu l'emmener ayant été obligés d'en détacher les chevaux pour les atteler à leur artillerie ; je demandai où étoient les harnois et les coussins et l'on me répondit que les harnois se trouvoient dans une maison de la ville, mais que les coussins avoient été emportés par les artilleurs des brignand qui les avoient mis sur leurs caissons. Je m'emparai, au nom de la nation, de cette voiture qui pouvoit bien valoir cinq à six mille francs et, comme je n'avois ni chevaux ni bœufs pour l'envoyer à Angers et que d'autre part je craignois fort que la rapacité des généraux ne les déterminât à s'en emparer pour leur usage personnel, je pris le parti de la faire transporter à mon auberge, où elle seroit en sûreté.

Le lendemain, à sept heures et demie du matin, je donnai l'ordre d'atteler la berline et de la conduire à Angers, puis je me disposai à aller rejoindre Westerman, lorsqu'un de mes ordonnance accourut me prévenir que le général Muller disoit qu'il s'emparoit de la voiture pour lui-même et étoit, accompagné de son adjudant-général et de son aide de camp, en train d'y faire atteler ses chevaux.

1. Lettre adressée à Vial.
2. 11 décembre 1793.

Je fus aussitôt le trouver et lui demander de quel droit il s'emparoit de cette voiture en y faisant atteler des chevaux et je lui dis que cette berline ne lui appartenoit pas. Il me répondit qu'elle étoît la propriété de son adjudant-général qui l'avoit découverte avant moi. Je lui répliquai que cela étoit impossible, parce que son adjudant-général n'avoit pu abandonner sa division qui alors n'avoit pas mis le pied à Baugé ; qu'au reste, cette ville n'étant point une ville ennemie, tous les effets des rebelles qu'elle pouvoit contenir appartenoient à la nation, et que toutes les autorités constituées ayant abandonné leur poste, je les réunissois toutes comme commissaire du département de Mayenne et Loire. J'ajoutai que je ne m'étois pas borné à voir la voiture, mais que je m'en étois emparé au nom de la nation, et qu'après l'avoir séquestrée entre les mains de la concierge du château, je l'avois fait transporter dans mon auberge, et que j'avois été moi-même chercher les harnois qui n'étoient point à la voiture quand je l'avois découverte, que j'avois, dis-je, été les chercher moi-même dans une maison fort éloignée où ils se trouvoient, et que sûrement il ne les avoit pas vus. *Mais les harnois,* dit-il, *appartiennent à la voiture. Eh bien !* lui répliquai-je vivement, *puisque tout ce qui appartient à cette voiture vous appartient, allez donc aussi chercher les coussins que les canonniers des briguand ont mis sur leurs caissons.* Puis, voyant qu'il étoit inutile, d'ailleurs, de résister plus long tems à la force, je le quittai brusquement après lui avoir lâché cette plaisanterie. J'ai appris, depuis, que le général Muller avoit fait prendre à la berline la route de Saumur.

Au reste, ce Muller est un être bien singulier qui semble prendre à tâche de faire échouer tout ce que nous entreprenons ; il seroit bien que l'on examinât sa conduite. L'autre jour, comme je m'en allai rejoindre Westermann qui, avec sa cavalerie et quelques fantassins seulement, combattoit les rebelles, je passai près de la division de Muller, qui étoit rangée en bataille sur le bord du chemin. Les soldats, qui me prenoient sans doute pour un général, me témoignèrent leur mécontentement de ce qu'on ne les envoyoit pas au secours de Westermann qui avoit inutilement demandé l'aide des soldats de Muller en lui envoyant successivement trois ordonnances.

Ayant voulu, aussitôt après le départ de la berline, juger par moi-même des évènemens, je montai à cheval pour rejoindre Westermann ; la division de Muller étoit alors sous les armes aux environs de la ville ; je l'avois dépassée de quelques centaines de toises, lorsque, voyant venir la cavalerie de Westermann, je fus obligé de revenir sur mes pas. Ce brave général, abandonné à ses propres forces, se voyoit forcé de battre en retraite ; arrivé auprès de Muller, il le traita de *lâche* et de *traitre.* Celui-ci prétendit avoir reçu des ordres supérieurs pour ne pas marcher ; s'il est vrai que ces ordres existent, pourquoi avoir envoyé Westermann à la poursuite de l'ennemi avec si peu de monde, et Muller dira-t-il aussi pourquoi, après avoir refusé, le dix sept, de secourir Westermann, se détermina, le lendemain, à le faire soutenir par une partie de sa division, après qu'il eut été apostrophé par ce général.

Je vous prie donc d'appuyer auprès des administrateurs les deux de-

mandes que je leur fais, et qui, outre qu'elles me paroissent justes, me semblent nécessaires pour l'exemple.

Je vous embrasse de tout cœur vous et votre famille.

BENABEN[1].

VII[2]

LA LIBERTÉ OU LA MORT.

Le 23 frimaire, l'an 2e de[3] la République.

J'ai à vous annoncer, mon cher ami, la plus grande victoire que nous ayions encore remportée depuis le commencement de la guerre ; l'armée brigande n'existe plus, elle vient d'être détruite au Mans ; ce qui en reste doit être à l'heure où je vous écris exterminé par les paysans. La lettre que j'ai déjà envoyée à nos administrateurs vous aura appris quelques détails de cette bataille ; en voici d'autres que mon peu de temps d'écrire n'avoit pas permis de leur annoncer. La division de Cherbourg, aidée de celle de Westermann, attaqua vigoureusement les briguands, qui ne tardèrent pas à se débander ; nos braves soldats les poursuivirent la bayonnette dans les reins sans leur donner le tems de souffler. Les briguand essayèrent de se mettre à l'abri derrière quatre retranchemens en avant du pont de Pontlieu ; une lutte à mort s'engagea, mais nos braves soldats délogèrent les briguand et ne cessèrent pas de les poursuivre ; ils y mirent tant de vigueur qu'ils faillirent à entrer avec eux dans la ville. Mais le retard qu'avoit occasionné la prise des redoutes manqua de nous devenir funeste, car les briguand de la ville s'apprêtèrent à nous recevoir et nous tirèrent un grand nombre de coups de canon. Ces coups de canon effrayèrent le général Muller qui, moins brave pour s'emparer d'une ville que d'une berline, prit la fuite, suivi de ses pillards, et ne s'arrêta qu'à Fouilletourte où je me trouvois, ignorant qu'on se battit. Les briguand avoient garni le pont de chevaux de frise, ils avoient établi des batteries dans les rues et mis des tirailleurs dans les maisons ; rien n'a pu arrêter nos braves soldats ; l'un d'eux, nommé Roland, capitaine des régiments d'Armagnac, qui, le premier, étoit monté sur le pont, et en avoit écarté les chevaux de frise, se disposoit à entrer dans la ville à la tête de sa compagnie, lorsque son frère, commandant du même régiment, lui demanda s'il avoit reçu des ordres pour cela et s'il savoit ce que c'étoit qu'une bataille de rues ? *Point de représentation*, lui répartit le capitaine, *puisque nous tenons ces bougres-là, il ne faut pas les lâcher. Ah ! tu le prends ainsi,* lui

1. Vial dénonça ces faits à la Convention dans une brochure : « *Jean-Antoine Vial, procureur général syndic du département de Maine-et-Loire, au président de la Convention nationale.* » (Angers, Mame, 23 frimaire an II, in-4°, 7 pp.)

2. Lettre adressée à Vial.

3. 13 décembre 1793.

répondit le commandant [1] ; *eh bien ! fais ce qu'il te plaira, je ne suis pas homme à rester en arrière.* Ces braves grenadiers d'Armagnac ont puissamment contribué à la prise de la ville, commandés par l'adjudant-général Vacheau, qui est encore plus brave qu'eux. Malgré tout leur courage, ils ne parvenoient pas à faire reculer les briguand d'un pouce ; ceux-ci tiroient sans cesse sur nous un feu meurtrier qui, à un moment, faillit à amener la déroute parmi les nôtres qui commençoient à fuir ; Westermann écumoit de rage et faisoit pleuvoir, suivant son habitude, une grêle de coups de plat de sabre sur ceux qui avoient peur ; enfin nos braves soldats entrèrent dans la ville, où une lutte terrible s'engagea : on se battit corps à corps, on se tiroit des coups de pistolets à bout portant, on s'assommoit à coups de crosse de fusil ; les briguand, cachés dans les maisons, derrière les cheminées des toits, derrière les palis des jardins et jusques dans les caves, fusilloient nos malheureux combattans. Ceux-ci, à mesure qu'ils avançoient, pénétroient dans les maisons, y tuoient tout ce qu'ils rencontroient et jettoient les cadavres par les fenêtres ; il y en avoit des tas plus haut qu'un homme, ce qui empêchoit les troupes d'avancer ; ils brisoient tout ce qu'ils trouvoient, défonçoient les meubles et burent tout ce qu'ils trouvèrent, ce qui fut cause que l'attaque se ralentit. Le général Carpantier, ennuyé de tout le tintamarre que faisoient les briguand qui nous mitrailloient de la grande place et de toutes les maisons des rues qui y conduisoient, fit avancer quelques pièces de canon qu'il fit charger tout à la fois de boulets et de mitraille et qu il dirigea tour à tour sur la place et sur les maisons. Les briguand furent bientôt obligés d'abandonner la ville, poursuivis par nos braves soldats qui en firent un formidable massacre.

On ne voit partout que des cadavres, des fusils, des caissons renversés ou démontés, parmi les cadavres ; beaucoup de femmes nues que les soldats ont dépouillées et qu'ils ont tuées après les avoir violées. Un soldat du régiment d Armagnac étoit en train de violer une fille sur le coin d'une charrette ; un de ses camarades voulut prendre sa place sur la fille qui se débattoit et le tua d'un coup de pistolet, mais il venoit à peine de prendre cette place que le brave Marceau, venant à passer avec tout son état-major, lui fit lâcher prise à coups de plat de sabre. Quand les soldats faisoient main basse sur une femme, ils prenoient leur plaisir sur elle, puis ils la tuoient ; quelques fois ils se servirent de femmes mortes. Quand les braves généraux Marceau et Westermann appercevoient ces actes, ils faisoient justice des misérables. Marceau parcourut avec l'intrepide Delaage toutes les rues au grand galop et arracha des mains des soldats les femmes et les enfants qu'ils alloient massacrer, et fit conduire par ses soldats à lui des briguand dans un vieux couvent ; quelques fois il entroit dans les maisons pour aider ses soldats à arracher des mains d'autres soldats ivres des femmes à qui ils faisoient subir les plus honteux outrages. Marceau et ses

1. Cet officier, dit Benaben dans son *Rapport*, avait depuis six mois son brevet de général en poche ; il préféra rester à la tête du régiment d'Armagnac que d'accepter le grade qu'on lui avait conféré.

officiers en ont ainsi sauvé des milliers qu'ils ont fait enfermer dans le ci-devant couvent avec des sentinelles devant pour empêcher les soldats d'entrer. Il y avoit parmi ces femmes plusieurs nonnes qui ont dû être contentes en voyant qu'un général républicain les faisoit rentrer au couvent. On m'a assuré que beaucoup de ces brigand avoient réussi à s'échapper et à rejoindre les débris de leur armée, récompensant ainsi la générosité du brave Marceau [1].

Lorsque j'arrivai au Mans, j'y fus témoin de toutes les horreurs que peut présenter une ville prise d'assaut. Les soldats qui s'étoient répandus dans les maisons en tiroient les cadavres des femmes et des filles des brigand qu'ils avoient violées ; ils les portoient toutes nues dans les places ou dans les rues ; celles qui s'enfuyoient étoient aussi amenées dans ces mêmes endroits où elles étoient entassées et égorgées sur le champ à coups de fusil, à coups de bayonnettes ou à coups de sabre ; on les déshabilloient ensuite toutes nues ainsi que celles qu'on apportoit mortes et qui étoient vêtues, et on les étendoit sur le dos, les jambes écartées, les pieds rapprochés du corps de manière que les jambes fussent pliées, et les genoux en l'air, on appeloit cela mettre *en batterie*.

Quoique, dès mon entrée au Mans, j'eusse vu dans le faux bourg de Pontlieu, entre les mains des volontaires, une trentaine de femmes que l'on conduisoit sans-doute à la mort, je n'en vis néanmoins tuer aucune qu'après l'arrivée des représentans Turreau et Bourbotte. Le principal massacre se faisoit à la porte même de la maison qu'avoient choisi ces représentans ; c'étoit une véritable boucherie ; les femmes y étoient entassées les unes sur les autres par tas sur lesquels on faisoit des feux de peloton continuels, parce que ces femmes se jetant les unes sous les autres pour éviter la mort, il n'y avoit que celles qui étoient dessus à recevoir les coups de feu. J'étois passé plusieurs fois devant cette maison, sans pouvoir deviner la cause d'une semblable préférence ; c'est un brave officier de l'armée qui me témoigna son indignation de ce qu'on déshonoroit ainsi la représentation nationale qui m'apprit que cette maison étoit celle des représentans du peuple. Ayant été obligé d'aller chez le général en chef qui a eu l'obligeance de mettre son cabinet à ma disposition, je lui dis ce qui se passoit et le danger qu'il y avoit que dans un pareil moment, fait avec si peu de discernement, on n'immolât beaucoup de patriotes. Le général en chef ne trouva pas d'autre moyen pour arrêter le carnage que de faire battre la générale.

Toute la route du Mans jusques à cinq ou six lieues de Laval est, comme je l'ai écrit aux Citoyens administrateurs, couverte de brigand ; les pay-

1. Benaben aurait peut-être préféré que les prisonniers se laissassent fusiller, pour « récompenser la générosité du brave Marceau. »

Marceau n'avait-il point prévu que les prisonniers étaient à même de s'évader et ne les avait-il point envoyés là pour leur permettre de fuir et de rejoindre l'armée vendéenne ? Il n'y avait que des femmes et des enfants parmi ces malheureux. Marceau ne les avait-il arrachés des mains de ses soldats que pour en former une réserve aux exécutions ? Ce n'est guère probable. Marceau fut un brave soldat et jamais un bourreau.

sans ont fait une battue générale dans les bois et dans les fermes, et en ont plus massacré que nous n'en n'avons tué nous-mêmes. J'en ai vu sur le bord d'un chemin qui passe près d'un prieuré [1] où nous avons passé la nuit et qui se trouve à cinq ou six lieues du Mans, une centaine qui étoient tous nuds et entassés les uns sur les autres, à peu près comme des cochons qu'on auroit voulu saler.

A peine y étais-je arrivé en compagnie de Carpentier et de son état-major qu'on nous y amena une douzaine d'enfants des deux sexes, dont le plus âgé n'avoit pas dix ans ; c'étoient de petits briguand qui, ayant perdu leurs parens à l'affaire du Mans, ne savoient que devenir. Ils étoient gelés, fatigués et à moitié morts de faim. Carpentier les renvoya à la municipalité du lieu, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné [2].

J'ai pensé, mon cher ami, que ces détails vous feroient d'autant plus plaisir que vous m'avez, dans votre dernière lettre, manifesté le désir de ne rien perdre de tout ce qui a trait au succès de nos armes.

Je vous embrasse de tout cœur.

BENABEN [3].

VIII [4]

LA LIBERTÉ OU LA MORT.

Nantes, le 7 nivôse, l'an 2e [5] de la République.

Il n'y a plus de briguand ; nos soldats divisés en tirailleurs battent la campagne et poursuivent ce qu'il en reste jusqu'à la Loire. Vous avez peut-être appris que douze cents des briguand, se voyant cernés, mirent bas les armes en criant : *Vive la Nation ! Vive la République !* Comme je caracolois autour d'eux pour voir si je n'en reconnoîtrois pas quelqu'un, le général Carpantier me pria d'aller leur faire préparer un logement à Savenay, en attendant que la commission militaire qui étoit à la suite de l'armée eût décidé de leur sort, ce qui ne sauroit être long; car le seul interrogatoire qu'on leur fasse subir est de prendre leur nom avant de les faire fusiller ; le président de cette commission a remis à Carpentier une liste contenant le nom de huit cents de ces brigands.

Pendant que je préparois le logement, on amena beaucoup d'autres prisonniers parmi lesquels des femmes et des enfants ; on en guillotina quel-

1. C'est le prieuré de Chassillé.

2. Le voilà ce massacre du Mans, *exploité* par les historiens réactionnaires, et que l'on nous dépeignait comme une simple escarmouche !

3. M. Port dit que les lettres de Benaben, — lettres dont il possède copie, — ne font « nulle mention » des scènes de carnage du Mans.... M. Port ne saurait-il pas lire ?

4. Lettre adressée à Vial.

5. 27 décembre 1793.

ques-uns et on fusilla le reste, ce qui est infiniment plus rapide ; ce n'étoit guère la peine de leur préparer le logement, comme je le dis à Carpentier, ajoutant que ces fusillades me paroissoient impolitiques, parce que dans un bois voisin il y avoit environ quinze cents briguand qui demandoient à se rendre, et qui, sûrement, ne le feroient pas, s'ils venoient à connoître le sort qu'on leur destinoit. Carpentier me répondit *qu'il en avoit reçu l'ordre exprès du représentant du peuple Turreau, et qu'il ne se soucioit pas de compromettre sa tête pour sauver celle de ces coquins-là.*

Comme je revenois de Mône [1], où j'avois été chercher des chevaux pour traîner l'artillerie que nous avions prise aux briguand, je rencontrai différens détachements de volontaires qui conduisoient des prisonniers à la mort, en chantant l'hymne des Marseillois, *Allons, enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé,* etc. Je ne sais pas si les briguand étoient de l'avis des soldats.

A peine avois-je quitté Carpentier pour me rendre à Savenay que cinq à six cents briguand mirent bas les armes en criant comme à l'ordinaire: *Vive la Nation* ! *Vive la République* ! Un général leur joua un bon tour, il les fit envelopper par deux bataillons et fit faire sur eux une décharge générale [2] ; il y en eut autant à tomber de peur ; mais, comme il y en avoit beaucoup qui remuoient, celui qui avoit commencé le feu cria : *Que ceux qui ne sont pas blessés se lèvent.* Ceux qui n'étoient pas blessés, croyant qu'on vouloit leur sauver la vie, s'empressèrent de se lever, mais ils retombèrent bientôt, car on avoit fait sur eux une seconde décharge ; on acheva ensuite de les tuer à coups de sabre, à coups de bayonnettes et à coups de crosse de fusil.

Vous auriez ri de bon cœur, si vous aviez comme moi assisté à la séance qu'on fit en notre honneur au club de Nantes ; Kléber et Turreau s'y sont disputé et ont failli à s'y battre. La ville avoit été illuminée en notre honneur et une foule d'hommes et de femmes précédée des autorités s'est rendue avec des couronnes de laurier au devant de la division de Tilli qui précédoit le reste de l'armée. Marceau, Kléber et Tilli ont été couronnés au club et y ont reçu du président le baiser fraternel. Le représentant du peuple Turreau a prétendu qu'on devoit couronner les soldats et non les généraux, et c'est ce qui a amené la dispute.

Que devient-on à Angers ? Voilà heureusement la guerre terminée, et je vais bientôt pouvoir y retourner embrasser tous nos amis.

Je vous embrasse de tout cœur avec votre famille.

BENABEN.

1. Ne serait-ce pas Mauves, près de Nantes ?

2. Est-ce là ce que M. Port appelle les « propos délicats » de Benaben; de Benaben, qui passait sa vie à mirlitonner des romances qui « lui remplissaient les yeux de larmes quand il les chantait » ...

IX[1]

LA LIBERTÉ OU LA MORT.

Il n'y a plus que Charette à prendre et tout sera fini, mais c'est à qui ne le prendra pas ; tout le monde a peur. Le général Vimeux avec lequel j'eus enfin l'avantage de m'entretenir un moment à Nantes, deux ou trois jours après la prise de Savenay, me fit entendre qu'il ne seroit pas aussi aisé de détruire l'armée de Charette, composée tout au plus de huit à dix mille hommes, que la grande armée des brigands qui, comme on sait, étoit de quatre-vingts à quatre-vingt dix mille hommes. Les soldats reculent pour marcher en avant ; on avoit donné l'ordre à la division de Tilly de se porter toute entière sur Port Saint Père. Il ne s'en est presenté que la moitié au moment de partir. Je n'ai pas vu un seul gendarme de la 33e division ; tout le bataillon de l'Aube, qui s'étoit d'abord rassemblé dans le quartier de la Fosse où étoient ses logements, refusa net de marcher, à l'exception d'un commandant et d'un caporal ; il est vrai que ces malheureux sont sans souliers et n'ont que des guenilles pour se couvrir, mais cela ne suffit pas pour leur faire refuser d obéir. Carpentier leur a enlevé leur drapeau et les a fait placer au milieu de la colonne

Si les hommes manquent du nécessaire, il en est de même de nos chevaux qui vont crever de faim, et cependant il y a de grandes quantités de fourrages qui se perdent sur la rive gauche de la Loire, et il n'y en a pas un seul brin à Nantes ; nous n'avons pas pu depuis parvenir à nous en procurer, et je ne sais pas quand nous en aurons ; la négligence de ceux qui sont chargés de fournir l'armée de fourrages est vraiment prodigieuse. et il est grand tems que la guerre prenne fin.

Je vous embrasse, mon cher ami, et je vous dis à bientôt.

BENABEN.

X[2]

Angers, le 9 ven démiaire, l'an 3e [3] de la République.

Citoyen,

Je te serai infiniment obligé, si tu veux bien publier dans tes *affiches* [4] la copie que je t'adresse de la lettre que le citoyen Vial adresse à l'accu-

1. Lettre adressée à Vial et non datée.
2. Lettre adressée à Mame, imprimeur à Angers.
3. 30 septembre 1794.
4. Les *Affiches d'Angers ou Moniteur du département de Maine-et-Loire* avaient été fondées, en 1773, sous le titre *d'affiches d'Angers, journal de l'Apanage de Monsieur*. Elles sont devenues le *Journal de Maine-et-Loire* actuel.

sateur public du tribunal révolutionnaire de Paris [1]. Le citoyen Vial est injustement accusé par ces monstres mêmes qui, après avoir plongé notre malheureuse patrie dans le sang, dans le deuil et dans les larmes, voudroient encore persécuter ses meilleurs défenseurs. Le citoyen Vial les démasquera et justice sera rendue à ce brave patriote.

Salut et fraternité,

BENABEN [2].

XI [3]

Angers, ce 13 vendémiaire, l'an 3e [4] de la république française, une et indivisible.

Je te prie, citoyen, d'insérer dans tes affiches l'adresse que le citoyen Vial a présentée à la Convention nationale [5]. Cette adresse est sans doute connue à Paris, mais elle ne l'est pas encore dans notre département, et elle doit l'être. C est à Vial à prouver tout ce qu'il y avance, et à moi d'instruire le public de tout ce que je croirai pouvoir l'intéresser.

Salut et fraternité,

BENABEN.

XII [6]

Paris, ce 29 vendémiaire, l'an troisième [7] de la République, une et indivisible.

Citoyen,

La justice est enfin à l'ordre du jour ; Vial, qui avait été mis en liberté par le comité de sûreté générale, et qui s'était remis volontairement en

1. Cette pièce fut imprimée ; elle a pour titre : *Lettre de J. A. Vial à l'accusateur public près le Tribunal révolutionnaire de Paris* (9 vendémiaire an III).

2. Vial et Benaben étaient amis intimes. Benaben aida Vial lors des poursuites dont celui-ci fut victime ; il reçut ses papiers en dépôt, fouilla les archives des commissions militaires et des diverses administrations, y copiant toutes les pièces utiles à la défense de son ami ; il se transporta même à Paris, quand Vial comparut devant le Tribunal révolutionnaire. Plus tard Vial et Benaben semblent avoir travaillé ensemble à un vaste travail sur les événements auxquels ils s'étaient trouvés mêlés, mais qui ne paraît pas avoir jamais été achevé. Ils accumulèrent ainsi une énorme quantité de notes — originaux et copies — informes, il est vrai, mais prises aux plus précieuses sources et que je possède.

3. Lettre adressée à Mame.

4. 4 octobre 1794.

5. Cette pièce fut imprimée ; elle a pour titre : *Adresse de Vial, citoyen d'Angers, ex-procureur général syndic du département de Maine-et-Loire, à la Convention nationale.*

6. Lettre adressée à Mame.

7. 20 octobre 1794.

prison, pour être jugé par le tribunal révolutionnaire, vient d'être acquitté, d'une voix unanime, par ce tribunal, à la grande satisfaction de tout le peuple de Paris, qui se pressoit en foule à la porte du palais, pour embrasser cette malheureuse victime du pouvoir arbitraire et de la plus infâme scélératesse. Que les méchans qui, sous l'exécrable règne de Robespierre, ont fait trembler tant de gens de bien, tremblent à leur tour ; la justice, qui absout les innocens, sait aussi punir les coupables.

Salut et fraternité,

BENABEN.

XIII

Angers, ce 7 germinal, l'an 3e [1] de la République française, une et indivisible.

Le citoyen Martin, capitaine au bataillon soldé d'Angers, au citoyen Benaben, ci-devant commissaire du département de Maine-et-Loire près les armées destinées à combattre les rebelles de la Vendée.

Citoyen,

C'est dans la dernière des surprises que j'ai apperçu dans un mémoire que tu as fait [2], qui assurément a pénétré toute la République, c'est donc cette surprise de voir que tu inculpes le bataillon soldé, dans ton mémoire, de désertion à la face des Brigands, à Craon ; peux-tu apostropher une critique aussi mal fondée ; puisqu'il est vrai que jamais nous n'avons été avec toi, ni dans l'endroit que tu désignes ; sache donc, pour la première et dernière fois, qu'au lieu d'être où tu dis, nous étions à chasser les Brigands du Pont-Libre [3] ; je te préviens donc en républicain de te détracter de ta fausse dénonciation par les nouvelles, et par écrit de toi au Bataillon, sinon je te préviens que nous sommes résolus de te poursuivre jusqu'aux Antipodes ; tu as dû recevoir du citoyen Vial un avertissement de ce que je suis obligé de t'écrire, étant sûr par lui-même du contraire,

1. 27 mars 1795.

2. C'est le fameux « *Rapport du citoyen Benaben, commissaire du département de Maine-et-Loire, près des armées destinées à combattre la rébellion de la Vendée, aux administrateurs du même département, ou récit exact des événemens les plus remarquables qui se sont passés sur les deux rives de la Loire dans cette guerre désastreuse.* » (Angers, Mame, an III, in-8°). Rapport dont la véracité de certains passages a été mise en doute par des gens plus habitués à tirer des documents ce qui peut convenir à l'étroitesse de leurs idées politiques qu'à savoir distinguer l'authenticité de ces documents ou à avoir le courage de ne pas en nier la valeur uniquement parce qu'ils leur sont contraires. A ceux-là, M. Chardon a victorieusement répondu dans ses *Vendéens dans la Sarthe* et solidement établi l'authenticité de ce rapport, se basant sur une étude impartiale et sérieuse du texte. Les lettres — et particulièrement la VIIe de la 2e partie — viennent pleinement confirmer les conclusions du savant écrivain.

Je reparlerai de ce rapport dans la troisième partie.

3. Ponts-de-Cé.

puisqu'il étoit avec nous. J'espère qu'aussitôt la présente, tu me feras réponse pour éviter des poursuites qui deviendroient humiliantes.

Salut et fraternité,

MARTIN, capitaine, rue Nicolas, nº 52, à Angers.

XIV [1]

Paris, le 10 germinal, l'an 3e [2] de la République française, une et indivisible.

Mon cher ami,

J'ai reçu votre bonne lettre et vous remercie de l'avis que vous me donnez relativement au citoyen Martin, capitaine au bataillon soldé d'Angers. Il falloit nécessairement s'attendre à ce que mon mémoire soulevât quelques critiques ; mais j'ai bien réfléchi à ce que j'ai fait et je n'ai rien voulu cacher de la vérité ; il y aura peut-être des gens qui ne seront pas contens, cela ne me regarde pas ; s'ils n'avoient pas de mauvaises actions à cacher, ils ne craindroient pas tant la vérité. Vous savez comme moi que je n'ai rien dit dans mon mémoire qui ne soit la vérité même, aussi bien pour ce que dit le citoyen Martin que pour le reste, aussi je suis résolu à protester contre mes détracteurs et à démasquer les traîtres qui préféreroient nier leurs crimes que de les faire oublier et profiter ainsi de la clémence que la nation qu'ils ont autrefois opprimée leur accorde maintenant. Si vous passez dans la Doutre [3] et que vous disposiez de quelque tems, allez donc dire à Martin que vous m'avez fait la commission et qu'il peut faire ce qu'il voudra. Je n'ai pas encore reçu de lettre de lui [4]; mais, s'il m'écrit, je saurai bien lui répondre ainsi qu'aux autres qui seroient tentés de l'imiter.

Je vous embrasse de tout mon cœur, mille amitiés à votre femme et à votre fille.

BENABEN.

XV [5]

Paris, ce 22 germinal, l'an troisième [6] de la République, une et indivisible.

Tu t'es grandement trompé, mon camarade, si tu as cru pouvoir

1. Lettre adressée à Vial.
2. 30 mars 1795.
3. On appelle ainsi la partie de la ville située sur la rive droite de la Maine.
4. Les correspondances mettaient pour aller d'Angers à Paris à peu près autant de jours que maintenant il leur faut d'heures. La lettre de Martin et celle de Benaben s'étaient croisées en route.
5. C'est la réponse à la lettre du capitaine Martin.
6. 11 avril 1795.

m'effrayer par tes menaces. Apprends que je ne crains rien, sinon de trahir la vérité Certes je m'attendois bien que mon mémoire ne manqueroit point de me faire des ennemis, parce que j'y distribue plus le blâme que la louange, et cependant je n'ai pas balancé à le faire paroître, sitôt qu'il m'a paru pouvoir être utile à la chose publique.

Tu te plains de ce que j'y ai inculpé à tort ton bataillon, en disant *qu'à l'affaire de Craon, il ne restoit que quinze de tes camarades, qui aimèrent mieux se rendre à Angers, que de nous suivre à Rhènes.* Je commence par te prévenir que ce que j'ai dit de ton bataillon, je ne l'ai pas dit de moi-même, car je ne pouvois faire attention à quinze individus dans une armée comme la nôtre ; mais bien d'après les renseignemens qui me furent donnés par les officiers de l'état-major d'Olagner, et surtout par Billon, l'un de ses adjoints, que ce général et moi envoyâmes à Angers pour dénoncer au Département la conduite vraiment repréhensible des commandans des Bataillons de Saint-Georges et des Pères de famille qui, ayant obtenu la permission de passer dans la Vendée pour en retirer des canons qu'ils disoient que les briguand y avoient laissés, aimèrent mieux y rester, pour s'y livrer au pillage, que de venir nous joindre à Ingrande ou à Candé, ou à Segré, ou du moins à Châteaugontier, ainsi qu'ils en avoient reçu l'ordre. Je t'avouerai même que j'étois entré, à l'égard de ton bataillon, dans des détails que je ne puis me rappeler dans ce moment, mais que tu trouveras consignés dans une lettre que j'écrivis de Rhènes au Département, et dont ce même Billon fut le porteur. Je crois y avoir dit que de tous tes camarades qu'Olagner avoit emmenés avec lui le 19 octobre (v. s.), il n'y en eut que quarante-cinq qui nous suivirent à notre départ de Saint-Georges, et que ce nombre, après la retraite de Craon, étoit réduit à quinze.

Reste à savoir si les officiers de l'état-major de l'armée d'Olagner m'en ont imposé sur ce fait. Tu prétends qu'à l'époque dont je parle, *ton bataillon étoit occupé à chasser les brigands des Ponts-libres* (Ponts-de-Cé). Ici je remarque deux choses bien essentielles, savoir que *ton bataillon,* le 19 octobre et jours suivans, *étoit aux Ponts-de-Cé, et qu'il étoit occupé à en chasser les brigands.* Mais d'abord est-il croyable que le 19 octobre 1793. (v. st.,) lorsqu'Olagner fit sortir la garnison des Ponts-de-Cé, pour venir au secours de Tabari que les briguand avoient chassé jusqu'aux portes d'Angers, il ait assez peu estimé ton bataillon, pour n'en pas emmener au moins une partie avec lui ? En second lieu comment est-il possible que ce bataillon fût occupé à chasser les briguand, puisque ce jour là même ils passoient tous la Loire entre Ingrandes et Varades ; puisque le lendemain il n'y en avoit plus dans la Vendée, excepté ceux que Charette avait jettés dans l'isle de Nourmoutiers ; puisque le surlendemain, Westermann, à la tête de l'armée de Mayence, étoit arrivé à Angers, par le Pont-de-Cé ? Il resulte déjà que si *ton bataillon étoit aux Ponts-de-Cé, il n'y étoit pas occupé à chasser les briguand ; et que, s'il étoit occupé à chasser les brigands, il ne pouvoit être aux Ponts-de-Cé.*

Tout ce que je puis assurer, c'est que, lorsque je traversai la ville d'Angers avec mon collègue, pour joindre l'armée d'Olagner, je trouvai les rues de cette ville et même la route couvertes de fuyards, du nombre desquels pouvoient être plusieurs de tes camarades. Certes, ce n'est pas par esprit de critique que j'ai parlé mal de ton bataillon, dont tous les individus me sont absolument inconnus ; j'aurois mieux aimé pouvoir en faire l'éloge, du moins dans cette occasion ; car, si je ne me trompe, c'est encore lui qui, il y a un an environ, lorsque les brigands se présentèrent à Chalonnes, jetta ses armes et ses bagages pour s'enfuir plus vite dans l'isle.

Tu m'as demandé une rétractation, la voilà ; je n'en ai pas d'autre à te donner.

BENABEN.

Pour copie conforme,

A. LAUNAY.

(*La suite prochainement.*)

L'Anarchie dans le Lyonnais.

(JUILLET 1789.)

A Monsieur Camus, avocat au Parlement de Paris, rue Guénégaud, à Paris.

A Lyon, ce 30 juillet 1789.

Je crois, Monsieur et ancien ami, qui estes membre de l'Assemblée nationale, devoir vous instruire de ce qui se passe dans le voisinage de Lyon où je suis présentement. Je ne signerai pas cette lettre, mais il me suffira de vous rappeller que nous avons fait ensemble l'année d'avant votre mariage un voyage assez considérable.

J'étois bien tranquille dans la terre d'une de mes parentes, qui est à cinq lieues de Lyon et une de Trévoux, lorsque nous avons appris, que dimanche dernier, 250 hommes tous armés, les uns de fusils, les autres de pistolets, d'autres de coignées, goyards, etc. se sont rendus au Breau, château de M. Andras dans la Bresse. Ils l'ont forcé par violences et menaces de souscrire un billet par lequel il promet de ne plus percevoir de dixmes, cens, rentes, lods et ventes, maintmorte, etc. La pluspart de cette troupe étoient de ses vassaux, mais ils étoient conduits et animés par 4 ou 5 étrangers. Ils ont jetté par la fenêtre du premier étage un domestique, repoussé et jetté par terre deux ou trois, M. Andras et son frère ; enfin ils ont enfoncé les armoires, et ont emporté quelques fusils, pistolets, couteaux de chasse et tous les papiers et brochures qu'ils ont cru être les papiers du terrier, mais qui heureusement étoient hors de chez lui. Cette nouvelle, qui n'est que trop certaine, puisque je sçai tout le détail de M. Andras même que j'ai vu le mardi à Trévoux, nous a déterminé à aller passer quelque tems à Lion. J'ai appris dans la diligence d'eau que la Balmondière, château tenant à Villefranche, capitale du Beaujolois, avoit été pillé dans la même nuit.

Mais tout cela n'étoit que pour nous préparer à ce que nous voyons et apprenons chaque jour ici. Le Rhône baigne un côté de la ville de Lyon et la sépare du Dauphiné. Or, depuis trois jours l'on a pillé et brûlé les châteaux de Lusignan, Janeria, Anton, Vaux, Chamayeux. Deux autres châteaux, à la Verpillière, ont été pillés, mais non brûlés à cause de la proximité du bourg. Nous avons vu d'ici les flammes de plusieurs de ces châteaux et sçu certainement des nouvelles des autres par les seigneurs qui se sont réfugiés ici.

Outre cela, le courrier qui arrive de Paris annonce que l'on vient de brûler dans le Mâconnois les châteaux de Senozan, Senecé, Montbled, Pierreclos et Fontaine-Françoise.

On assure qu'une troupe de brigands est répandue dans ces provinces, qui montre aux paysans de fausses patentes portant ordre de brûler les châteaux, qu'ils excitent par là les paysans des lieux, et grossissent par là leur nombre.

Un détachement du guet à cheval de Lyon, accompagné de hussards, ont été hier à la poursuite de ces pillards. Ils en ont tué trente et arrêté vingt qui ont été conduits ici en prison. Mais qu'est-ce qu'un si petit nombre ? Il seroit donc bien nécessaire, pour rétablir la tranquillité publique, et garantir ces malheureuses provinces d'un pillage universel, que l'on envoyât des troupes dans ce pays. Vous êtes membre de l'Assemblée nationale. Ne pourriez-vous pas, Monsieur et ancien ami, faire cette motion et demander qu'on fasse promptement marcher des troupes dans ces cantons qui se tiendroient dans des bourgs et villages et qui, étant ainsi dispersées, maintiendroient l'ordre dans differens côtés et se porteroient pour arrêter les malfaiteurs partout où seroit besoin. Vous sentez qu'il est de la plus grande conséquence que vous ne me nommiez pas, car s'il se répandoit que c'est moi qui ai donné cet avis et fait la demande de troupes, peut-être serois-je écharpé par ceux qui font et fomentent tous ces excès. Je me confie donc à votre discrétion, mais je ne puis m'empêcher pour le bien public de vous donner cet avis et de m'en rapporter en suite à votre prudence. Je finirai sans cérémonie ni signature.

(*Papiers et manuscrits d'*Armand-Gaston Camus.)

Correspondance du général Turreau.

(Suite)

Au général Buonaparte.

Hambourg ès Monts.

Je n'ai l'honneur de vous connaître, citoyen général, que par les services éclattans que vous avez rendus à mon pays, et l'intérêt que vous m'avez témoigné dans un temps où tous les cœurs semblaient fermés pour moi.

Je viens solliciter votre appuy en faveur d'une maison sans crédit et sans fortune, que son attachement à la République française et sa conduite

loyale et généreuse à l'égard de nos soldats rendent digne d'un meilleur sort.

La maison de Hesse-Hombourg est une branche de celle de Hesse-Darmstadt.

Le cadet des frères qui forma la branche d'Hombourg céda, encore mineur, sa part dans les propriétés patrimonialles à son frère de Hesse-Darmstadt.

Depuis cette époque, la maison de Hesse-Darmstadt est riche et puissante, celle de Hesse-Hombourg languit dans une extrême médiocrité ; de longues querelles ont suivi cet événement. On les a terminées en faisant épouser, il y a environ trente ans, au prince héréditaire de Hesse-Hombourg une princesse de Hesse-Darmstadt.

La guerre portée depuis cinq ans sur la rive droite du Rhin a achevé de ruiner la maison de Hesse-Hombourg. La petitesse et l'obscurité de ses domaines n'ont pu les soustraire aux contributions, aux réquisitions, à toutes les calamités qui affligent un pays conquis. Il serait question de relever la maison de Hesse-Hombourg. Ses prétentions sont modérées : elles se bornent à la réunion du comté de Kœnigstein, apartenant à l'électeur de Mayence, au domaine de Hombourg. Ces prétentions sont d'ailleurs légitimes par d'anciens droits incontestables sur ce comté de Kœnigstein.

Le mémoire ci-joint vous mettra à portée, citoyen général, d'aprécier la légitimité de cette demande ; et des considérations encore plus importantes, puisqu'elles intéressent le gouvernement français, vous décideront, j'ose au moins l'espérer, à fixer l'attention du congrès sur la situation de cette malheureuse maison de Hesse-Hombourg ; je dirai plus, à employer pour la secourir l'influence heureuse que vous donnent nécessairement votre caractère et le souvenir récent de vos triomphes, sur cette assemblée chargée des destinées de l'Europe.

La Landgrave régnante de Hesse-Hombourg, qui avoue hautement son admiration pour le grand peuple, a particulièrement des droits à notre reconnaissance. Elle a protégé et secouru nos malheureux blessés que les retraites précipitées de l'armée de Sambre et Meuse forçaient d'abandonner à la générosité des vainqueurs et qui étaient plus souvent victimes de la férocité des paysans armés. Argent, vivres, secours de toute espèce ont été prodigués dans Hombourg aux soldats français mutilés dans les combats : voilà quelle a été la conduite de la princesse de Hesse-Hombourg, qui d'ailleurs a toujours accueilli avec empressement nos officiers, quand les circonstances de la guerre les conduisaient dans ses domaines. Elle est la seule princesse qui soit constamment restée dans ses foyers durant la guerre, quoique son pays fût presque toujours occupé par les Français.

Si parmi les grands intérêts qui vont être débatus à Rastadt et que vous déciderez, vous voulez bien faire prendre en considération ceux de la maison de Hesse-Hombourg et lui obtenir la moindre extension de domaines, vous acquiterez la dette que sa bienveillance pour les militaires français a imposée à notre gouvernement, et vous ajouterez, général, un grand acte de justice à tous les titres de gloire que vous avez obtenus et mérités.

Circulaire aux généraux de brigade.

Quartier général à Hombourg, frimaire.

Vous connaissez, citoyen général, l'état affreux où se trouve la Véteravie. Ses ressources sont épuisées et la misère de la plupart de ses habitans fait frémir. Sans doute, il faut que la guerre nourrisse la guerre, mais il s'en faut beaucoup qu'on ait toujours suivi dans l'application de cette maxime les intentions du sage à qui nous la devons.

Je vous recommande, mon cher général, de surveiller l'employ des requisitions que l'entretien et la nourriture des troupes nous obligent de faire. Que ces requisitions soient toujours dans la juste proportion de nos besoins. Vous savez, comme moi, que le pain que mangent nos soldats est arrosé des larmes de l'habitant et que ce serait un crime d'exiger de lui au-delà du nécessaire.

Recevez, etc.

Au général L...

Quartier général à Vetzlaer, nivose.

Les ordres du général Le F... m'appellant au commandement provisoire de l'aile gauche, vous commanderez, mon cher général, les troupes sous Cassel. Les généraux N..., N..., N... seront provisoirement sous vos ordres; vous correspondrez directement avec le général N... dont je vous ai remis les instructions. Vous exécuterez ses ordres sans attendre les miens, pour éviter les lenteurs ; seullement, vous aurez soin de m'en rendre compte, ainsi que de vos opérations. Salut et fraternité.

Commandement des 4e et 5e divisions de l'armée.
Au général S...

Quartier général à Coblentz, pluviose.

Je vous fais passer, mon cher général, la nouvelle organisation de la 5e division ; le 23 régt de chasseurs en fait partie. Vous le raprocherez de vous le plutôt possible, parce qu'il vit mal avec le quatrième de cavalerie. Vous préviendrez le général D... de ce mouvement, afin que le 23e regt soit relevé à tems dans les différents postes de correspondance qu'il occupe.

A Madame la Landgrave de Hesse-Hombourg.

Quartier général à Coblentz, pluviòse.

J'ai été très sensible, Madame, à la lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, mais je n'ai point acquis de droits à votre reconnaissance.

En cherchant à fixer l'attention des ministres de France à Rastadt sur les intérêts de votre maison, je n'ai fait qu'acquitter un devoir qu'impo-

saient à tout officier général français les services que vous avez fait rendre à nos soldats, lors de nos revers momentanés sur le Mein.

Si l'occasion de vous être utile se présente, Madame, je le saisirai avec empressement, et, si vous m'en indiquez les moyens, c'est moi qui vous devrai de la reconnaissance.

Agréez, Madame, l'expression de mon profond respect.

Au général en chef.

Blocus d'Ehrebreinstein, Qr Gl à Coblentz, ventôse.

Du moment que vous voulez bien me charger de bloquer Ehrebreinstein, je puis vous promettre, mon général, un blocus sévère, sans être hostile.

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément à vos ordres, copie de ceux que j'ai donnés pour interdire toute espèce de communication. Je saurai sous peu de jours ce qui existe de munitions de guerre et de bouche dans la forteresse. Salut et respect.

Au général en chef.

Prairial.

C'est à votre aide de camp N.... mon général, que j'ai remis l'état de toutes les munitions de bouche qui existent dans Ehrebreinstein. Il était joint à ma dépêche du 7 floréal Nlée 11..... En calculant leur durée sur la force actuelle de la garnison, le fort devrait être à nous dans les premiers jours de brumaire. Il n'est pas présumable qu'on puisse prolonger la durée des vivres, en diminuant les rations, parce que je suis assuré qu'une partie des farines est gâtée.

Il paraîtrait convenable de ne pas se presser à Rastadt.

Au même.

Messidor.

Mon général,

J'ai l'honneur de vous adresser le plan de la forteresse. C'est l'ouvrage d'un officier du génie ; le projet d'attaque en cas de siège m'appartient. Vous jugerez entre les officiers supérieurs du génie et moi.

Ils prétendent que la principale attaque doit être dirigée contre l'ouvrage à corne, parce que, ce front étant mieux connu, les moyens de l'emporter seront plus réguliers et le résultat infaillible.

Je veux au contraire attaquer par le plateau d'Archeim, arriver par une seule paralèlle et battre en brèche à cent quatre-vingt toises le rempart, ou plutôt la vieille chemise, qui est la seule défense dans cette partie, comme je vous l'ai fait remarquer.

Les ingénieurs m'observent qu'on ne peut pas battre en brèche à une aussi grande distance.

Je réponds que cela dépend du plus ou moins de solidité de l'ouvrage.

Je vous prie de vous rapeller, mon général, que le front de l'ouvrage à

corne est contre-miné jusqu'à cent toises de la crête du glacis ; que tout le reste du terrain est roc vif jusqu'à la superficie, et que conséquemment on n'y peut cheminer qu'à l'aide de fascinages ou des sacs à terre.

Les Ingénieurs répondent de prendre la place en quarante jours, avec cent cinquante bouches à feu et douze mille hommes.

Je crois pouvoir garantir le même résultat en vingt jours avec huit mille hommes et cent dix bouches à feu, dont trente de rechange.

L'emplacement des batteries est indiqué sur le plan, ces batteries marquées seulement au crayon, parce que si vous jugez à propos de changer les dispositions, on effacerait aisément ce qui n'est que crayonné, sans gâter le plan. Salut et respect.

A M. S. C..., conseiller de la Régence de Hesse-Hombourg.

Vendémiaire, Aix-la-Chapelle.

Recevez, mon cher S..., mes sincères remercîmens pour votre aimable lettre.

Il me semble que vous avez bien saisi la situation politique de l'Allemagne ; mais, au point où nous en sommes, le jugement que l'on portait la veille est détruit par l'événement du lendemain ; d'ailleurs les ennemis de la France paraissent n'avoir de constance que dans leur haine pour nous. D'un autre côté, le D... E .. ne me paraît pas être au niveau de sa place. Je crains l'abus de la victoire et de la puissance, je crains l'enivrement du pouvoir. Je vois avec peine qu'il s'occupe de petites intrigues, qu'il s'entoure de petites tracasseries, qu'il se livre à toutes les jongleries diplomatiques. Il succombera dans cette lutte et nous donnera la guerre. Nous n'y sommes pas préparés et peut-être serons-nous battus !

C'est une disgrâce que la perte du commandement du blocus d'Ehrebreinstein, au moment où cette forteresse va se rendre.

La même chose m'arriva lorsque j'investis Mayence ; on m'ôta le commandement deux jours avant d'entrer dans la ville.

Je scais que si j'avais voulu fermer les yeux sur la plus lâche des trahisons, j'eusse été sans doute agréable aux favoris ; je le serais peut-être devenu moi-même, quoique je sois d'un bien mauvais calibre pour ce genre de service. Il fallait enfin me déshonorer pour éviter l'influence du crédit et de l'or des... Certes, au tems de mes malheurs et des plus imminens dangers, au temps où la puissance en délire disposait à son gré des fortunes et des têtes, je n'encensay jamais les superbes ou les furieux du jour, et il est probable que je ne sacrifieray pas mes droits à l'estime publique en faveur de la vile canaille qui meuble l'antichambre du Directeur Reveillière.

Je désire et j'ai demandé une division à l'armée d'Italie. Je suis curieux de voir ce grand théâtre de tant d'événemens qui ont bouleversé l'Europe ancienne et moderne. L'Italie a été le berceau des grandes révolutions politiques, le foyer de toutes les intrigues religieuses. L'ancienne Italie enleva tout aux autres parties du vieux continent. La Grèce esclave lui

abandonna les sciences et les arts ; lui donna, sinon sa tactique, du moins sa discipline, et y fit naître des héros par l'exemple des siens. L'orient y versa ses trésors ; l'Afrique lui fit le sacrifice de son commerce et de sa liberté ; enfin Rome, encore République, eût le sceptre du monde. Rome moderne l'a gouverné longtemps par ses prêtres et ses moines. Son pouvoir moral en imposait aux rois comme aux peuples, et peut-être n'y avait-il que la Révolution française qui pût abattre cette puissance ridicule et briser la plus monstrueuse idôle qu'ait jamais offerte le fanatisme aux hommages de l'ignorance et de la superstition.

La nature avait disposé cette partie de son domaine pour l'accomplissement des plus hautes destinées politiques. Arrachée au joug de ses fakirs et de ses pagodes, l'Italie doit reprendre son ascendant sur les contrées qui l'avoisinent. Sa position géographique la rendra nécessairement souveraine des mers qui l'environnent, des îles qu'elles renferment, des côtes septentrionales de l'Afrique et des anciennes colonies grecques. L'entreprise de Bonaparte commence cette Révolution, mais il me semble que la possession de Naples et des Siciles devait en justifier l'audace.

Adieu, mon cher S... Si j'étais amateur des antiques et des antiquités, on prétend qu'il y a ici de quoi me satisfaire ; malheureusement je n'ai pas la passion de ce genre d'étude, et je dois m'occuper de former des recrues pour la campagne prochaine, si vous ne voulez pas nous donner la paix. Il y a quelques mouvemens dans la ci-devant Belgique ; on pourrait, je crois, en conclure qu'on ne tardera pas à recommencer les hostilités. Vale.

Au général en chef.

Pluviôse. Aix-la-Chapelle.

Je ne crois pas, mon général, qu'il y ait quelque chose à craindre dans ce département tant que les rebelles n'y pénètreront pas ; et je crois pouvoir vous répondre que je les empêcherai de passer la Meuse. Salut et respect.

Commandement des départements de Rhin et Moselle, de la Roèr et de tout le pays conquis sur la rive droite du Rhin, depuis le Mein jusqu'à la ligne prussienne.

Au général en chef.

Coblentz, germinal.

Lorsque vos ordres, mon général, m'ont appelé à Coblentz, je venais de visiter Dusseldorf.

Le dommage que le débordement du Rhin a causé au camp retranché sera facilement réparé ; on y travaille.

Mais celui qu'a éprouvé le corps de la place est beaucoup plus considérable. Un bastion entier a été emporté et il faudrait beaucoup de tems et d'argent pour le rétablir. Je crois qu'on peut supléer, quoiqu'imparfaitement, aux fortifications détruites par des moyens d'inondation.

Il y a dix-huit cens hommes à Dusseldorf. Il me semble que c'est beaucoup, si l'on n'a rien à craindre pour cette partie, et que ce serait trop peu, si elle était menacée. Salut et respect.

Commandant supérieur de Manheim et de la deuxième division de l'aile gauche de l'armée du Danube.

Au général en chef.

Quartier général à Manheim, 3 floréal.

Je vous ai rendu compte, mon général, que des détachemens des hussards de Szekler et de Blanckeinstein, aidés de quelques chasseurs mayençais et des paysans de la Berg-Strass, venaient journellement inquiéter mes avant postes sur la droite du Necker. Je m'étais proposé de les dégoûter de faire la petite guerre avec moi et de mettre fin à ces tiraillemens continuels qui ne font que donner de l'inquiétude aux troupes et ne produisent jamais de résultats importants.

En faisant replier mes avant-postes et laissant ainsi libre la plaine de Ladenbourg, j'ai augmenté la confiance de l'ennemi qui s'est avancé hier à la pointe du jour jusqu'à une demie lieüe du pont du Necker. Deux cens hussards de Szekler, autant de Blanckeimstein et quatre ou cinq cens paysans ou chasseurs à pied des troupes de Mayence, ont poursuivi mes avant-postes qui, par une retraite simulée, les ont attirés au point que j'avais déterminé pour ma contr'attaque. Alors cent vingt dragons, autant d'hommes de grosse cavalerie, sortis de la cour de la grande métairie, où ils étaient embusqués, sont tombés sur le flanc droit de la troupe ennemie, attaquée de front par les quatre compagnies d'infanterie réunies et qui forment mes avant-postes. Elle a peu résisté et nous n'avons guère eu que la peine de joindre les fuyards. La plupart des blessés le sont mortellement, ayant ordonné à mes cavaliers et dragons de pointer.

Nous avons eu deux hommes tués et onze blessés. L'infanterie ennemie eût été entièrement détruite, si je n'eusse recommandé, à la fin de l'action, d'épargner les paysans. Salut et respect.

Commandement supérieur de Mayence et du pays conquis entre la Lahn et le Meïn.

Au général en chef.

Quartier général à Mayence, 3 floréal.

Je viens de lever les arrêts du commissaire ordonnateur B... d'après une lettre du ministre de la guerre.

Lorsque vous m'avez confié, mon général, la défense de Mayence, j'ai pensé que la première, la plus impérieuse des loix était le salut de cette place. Effrayé, indigné des abus de tout genre, des retards inconcevables qu'on aportait dans son aprovisionnement, j'ai cru devoir m'en prendre

au seul individu que je pouvais atteindre, au commissaire ordonnateur qui, par ses fonctions. est principalement chargé de cette partie et qui doit poursuivre et punir les fournisseurs négligens ou infidèles. Mais, puisque la loi du 28 nivôse rend le commissaire ordonnateur indépendant de mon autorité, je dois vous déclarer et déclare formellement, mon général, que je ne reponds pas de l'aprovisionnement de Mayence dans le temps prescrit par les ordres du gouvernement.

Le ministre de la guerre, par une nouvelle lettre, met cet aprovisionnement sous ma responsabilité. Je lui envoye pour réponse copie de sa précédente dépêche.

Salut et respect.

Au général C..., chef de l'état-major général.

Prairial.

Conformément aux ordres que vous m'avez transmis, mon général, je pars demain et me rendrai en Valais sans le moindre délai.

Le dernier bulletin que j'ai reçu du Haut Meïn annonce l'approche des Russes ; ils marchent par la Bohême. Salut, etc.

Commandement de la division du Valais, première division de l'armée du Danube.

Au général en chef.

Quartier général à Sierres.

Mon général,

J'ai reconnu tout le front de ma ligne et suis en état d'agir.

Voici l'état des forces ennemies vis-à-vis de moi : deux mille hommes sur le Bernard commandés par un Rohan.

Trois mille six cens hommes sur le Simplon, la plus belle position militaire que je connaisse, environnée d'abatis et armée de huit bouches à feu.

Le corps d'armée qui occupe le Simplon est commandé par un autre prince de Rohan (Louis) et est composé de huit cens Russes, de deux compagnies de *Leloup*, de deux bataillons de Rohan, d'un bataillon de Kray et d'un bataillon de Traullemberg.

L'ennemi a environ cinq mille hommes dans le Gomps, non compris ce qui occupe le Gothard ; ils sont commandés par le brigadier Strauss. Le général Haddik commande toute la ligne.

Quinze cens paysans armés, reste des rebelles du haut Valais, sont répandus sur les revers intérieurs des montagnes et servent d'avant-postes à l'ennemi.

Si vous voulez bien, mon général, jeter les yeux sur l'état de ma division, j'ai à peine six mille hommes ; cependant je demanderais seulement qu'on y ajoutât une demie brigade complète.

L'ennemi souffre comme nous de la pénurie des subsistances, ce qui nous procure quelques déserteurs. Salut et respect.

Au général J...

Quartier général à Sierres, messidor.

Je suis instruit, général, que l'ennemi s'est rendu maître de Turin, et qu'il se dispose à attaquer le petit Saint-Bernard. La reddition prématurée de cette forteresse le met à portée d'augmenter ses forces sur les points qui nous environnent, et, comme il est probable qu'il nous attaquera, je veux le prévenir.

Sçachez si, d'après le mouvement d'hier, l'ennemi n'a point diminué ses forces au Simplon, parce qu'alors j'y dirigerais ma principale attaque, et la fausse sur Gringiole.

Mon chef d'état-major a dû vous prévenir que je portais tous mes grenadiers au centre et par échelon.

Au général en chef.

Quartier général à Brigg, thermidor.

J'ai l'honneur de vous rendre compte, mon général, qu'avant-hier, à six heures du soir, l'ennemi a fait une forte reconnaissance sur les deux rives du Rhône, en avant de Brigg ; nos avant-postes ont été contraints de se replier et n'ont repris leur position qu'à dix heures. Nous avons eu onze blessés.

Le lendemain (hier), l'ennemi a vigoureusement attaqué les deux points sur lesquels il avait fait sa reconnaissance la veille. Je me suis rendu sur le champ à Brigg avec mes grenadiers, qui ont été inutiles, l'ennemi ayant été repoussé.

L'attaque était faite par deux mille cinq cens Autrichiens et six cens paysans ; nous avons perdu une pièce de deux, placée sur le pont de la Massa et abandonnée par les canonniers du Leman. Nous avons vingt-cinq blessés et six morts.

L'ennemi doit avoir eü un assez grand nombre de tués et blessés, par suite de ses mauvaises dispositions. Nous lui avons fait cent quatre-vingt quatorze prisonniers. Salut et respect.

Au général J...

Quartier général à Sierres, thermidor.

J'attaquerai Lax et Gringiole sous peu de jours.

Vous remonterez la droite du Rhône avec trois cens hommes choisis de la vingt cinquième légère, deux bataillons de la cent dixième et six compagnies de grenadiers que vous ferez repasser sur la rive gauche, aussitôt que vous aurez forcé Mœrel. Ce mouvement est la fausse attaque.

Cette attaque n'a pas eu lieu, le général en chef ayant voulu que les trois premières divisions attaquassent à la fois.

Je me trouverai à la véritable sur Gringiole ; j'aurai avec moi le général J..., un bataillon de la troisième d'infanterie légère, un de la quatre-vingt-neuvième, un de la vingt-huitième et les grenadiers.

Nous correspondrons d'une rive à l'autre avec des nageurs. Je n'arriverai à Brigg que la veille de l'attaque pour éviter les soupçons de l'ennemi.

J'ai donné l'ordre au chef de l'artillerie de prendre sur-le-champ les moyens nécessaires pour couper ou faire sauter au besoin le pont de Gromps. Il est essentiel que cette disposition soit ignorée de l'ennemi. Je vous salue, mon cher général.

Au général en chef.

Quartier général à Brigg, thermidor.

J'ai l'honneur de vous rendre compte, mon général, que j'ai été vivement attaqué hier sur le point de la Grunbrudge. L'ennemi, descendu du Simplon et du Rozenwald, a dirigé sa principale attaque sur mon flanc gauche et il enveloppait déjà la position, lorsqu'un bataillon de réserve et six compagnies de grenadiers l'ont attaqué lui-même sur son flanc droit et culbuté tous les corps avancés. Cet essai lui coûte au moins trois cens hommes.

Nous avons à regretter quarante braves de la quatre-vingt-neuvième, corps dont la conduite dans cette affaire est au-dessus des éloges.

Vous jugerez d'après cette attaque, mon général, que si j'avais laissé les dix compagnies en position au pied de la montagne du Simplon, elles étaient infailliblement perdues. Salut et respect.

Au général J...

Quartier général à Brigg, thermidor.

J'attaquerai dès demain l'ennemi sur le Rideshals et le Rozenwald.

Rappelez-vous bien mes dispositions, général, afin que l'exécution ne contrarie pas celles que j'ai arrêtées dans le plan général que je vous ai communiqué. Je me trouverai au centre de l'attaque.

Vous ferez lire avant l'action et à la tête de chaque compagnie l'ordre ci-joint.

Circulaire aux généraux de Brigade.

Il ne suffit pas que le soldat français sache combattre et vaincre, il faut encore que les ennemis de sa gloire ne puissent lui reprocher aucun des désordres qui accompagnent trop souvent les succès. Défendez donc expressément, général, toute espèce de pillage, d'incendie, même de des-

truction d'hommes qui ne sera pas indispensablement nécessaire pour assurer la victoire.

Si quelque militaire enfreint cette défense, une punition sévère l'attend sur les derrières de l'armée. Il subira d'ailleurs la peine la plus sensible à un soldat français, celle d'être privé de combattre avec ses frères d'armes et de partager leur danger et leur gloire. Vous me ferez connaître les nouveaux traits d'héroïsme qui vont signaler nos attaques. L'avancement sur le champ de bataille en sera la récompense.

Pour copie conforme,

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement).

La mission de Royou, dit Guermeur, en Bretagne

Quimper, 25me jour du 1er mois de l'an II de la République une et indivisible (16 octobre 1793).

Citoyens Représentans,

Vos collègues Jean Bon et Prieur vous ont appris qu'ils m'avoient retenu près d'eux à Brest, et ils n'auront pas manqué de vous dire que je les ai mis à peu près sur la voye de l'infâme conspiration qui a fait rentrer notre flotte, et qu'en leur indiquant la mesure de requérir tous les journaux, je leur ai procuré le moyen de connoître la vérité.

J'ai été entretems obligé de faire deux voyages à Landerneau : la commission administrative, qui est bien composée, étoit entravée dans sa marche par un comité de surveillance que les intrigants étoient parvenus à composer des hommes pour le moins les plus suspects, elle étoit entravée par une societé muscadine qui rivalisoit avec celle des sans-culottes : je n'ai pas eu de peine à determiner vos collègues à faire cesser ces abus scandaleux.

Pendant ce tems, une partie des mandats d'arrêt que j'avois obtenus de vos collègues, Bréard et Tréhouard, s'exécutoit à Quimper : les plus coupables, cependant, l'infernal Abgrall et la Hubaudière, y ont échappé pour quelque tems : et j'ai de violens soupçons que celà est venu du bureau même de vos collègues, qui, je vous dois la vérité, avoient pris, pour adjoint à la commission un certain Belval ci-devant procureur général syndic, celui qui a le plus contribué à soulever Brest, l'âme damnée du traître Kervélegan. J'en parlai de suite à vos deux collègues, Jean Bon et Prieur, et je n'eus pas de peine à leur faire sentir qu'un tel être avilissoit et compromettoit la représentation nationale. Aussi fut-il congedié le lendemain : et Julien vient de m'apprendre qu'on avoit voulu l'arrêter, mais qu'il étoit en fuite : ce qui est malheureux, car il est atteint et convaincu d'énormes dilapidations. Je reçus à Landerneau avis de Pont l'abbé, qu'on avoit vû Kervelégan chasser avec trois autres dans la palue de Penmarck. Aussitôt j'expédiai le courrier de l'administration par Lanvau, qui est la route

la plus courte de beaucoup pour inviter le procureur de ma commune de se rendre sur le champ à Penmarck avec trente hommes. Ce qui fut exécuté, ils fouillèrent deux châteaux et ne trouvèrent rien.

Dès que j'appris l'arrestation du scélérat Souchet, de Kerdivieu, de la femme Kervelegan et de quelques autres, je crus devoir revenir de suite à Quimper, parce qu'actuellement j'ai tous les moyens nécessaires pour poursuivre ces scélérats. Arrivé avant hier dans la nuit, je m'entourai du chef de légion de Vaucel, qui se comporte on ne peut mieux, et de quelques autres ; je leur proposai de monter de suite à cheval et de se rendre à Plomeur, où mon homme m'avoit donné des renseignements positifs ; je requis en même tems les sans-culottes de Pont l'abbé de les accompagner, ce qui a été exécuté à merveille ; on ne trouva aucun député, mais un administrateur nommé Doucin, celui qui de tous est le plus coupable, a été arrêté chez le curé, que j'avois aussi prié de sequestrer au cas qu'on trouvât quelqu'un chez lui : l'un et l'autre furent conduits ici hier au soir. Depuis, tous ces scélérats voyent bien qu'il n'y a pas moyen de m'échapper actuellement que j'ai la force publique et les autorités constituées prêtes à me seconder : ils viennent se rendre.

Voici les noms de ceux qui sont ici en prison et qui vont être demain transférés à Paris :

Baron, le Noan (partis) ;

Guiller, Doucin, Aymez, secrétaire général, Expilly, évêque, Le Thou ;

Demain j'aurai de gré ou de force : Kergariou, président, Kersaux, Descourbes.

Je viens d'apprendre que Kervelegan, son frère, le traître Abgrall et quatre autres qu'on dit députés sont dans Briec, où ils cherchent à soulever les cultivateurs. Vingt hommes et quatres gendarmes vont partir. Je les poursuivrai sans relache et je vous réponds d'eux.

Mais, en grâce, qu'on attende mon arrivée avant de juger ces traîtres, surtout Souchet, contre lequel j'ai recueilli des faits importans.

Le capitaine Scanvic n'a pas voulu remettre les médailles, nie les avoir, il va être traduit à Paris.

Vous voyez, citoyens législateurs, que je ne perds pas de tems, et que les conspirateurs seroient déjà traduits au tribunal de la justice nationale, si j'eusse été bien secondé par les dépositaires de la force et de l'autorité publique. Au reste, je m'en rapporte aux témoignages que vous rendront à cet égard vos collègues et Jullien.

Je suis bien respectueusement, citoyens législateurs, votre dévoué serviteur,

GUERMEUR.

(*Aux citoyens membres du comité de salut public de la Convention nationale.*)

Les noms des communes pendant la Terreur.

(Suite)

Liste supplémentaire

Harmonie (l')	Sains-lès-Fressin (Pas-de-Calais).
Hâvre de Vie	La Croix-de-Vie (Vendée).
Hâvre-Marat (le)	Le Havre-de-Grâce (Seine-Inf.).
Hautcoole	St-Quentin-sur-Coole (Marne).
Haute-Baume	Château de la Baume (Hautes-Alpes).
Hautemont	Saint-Loup (Marne).
Haye (la)	Saint-Léger-de-la-Haye (Orne).
Haye-Libre	La Haye-Peynel (Manche).
Héras (l')	Saint-Félix-de-l'Héras (Hérault).
Herbidor	Saint-Léonard (Orne).
Herbon (l')	Saint-Pierre-de-Jards (Indre).
Hercule	St-Christophe (Saône-et-Loire).
Hercule-Montsurs	Saint-Martin-de-Montsurs (Mayenne).
Herraut	Montpardiac (Gers).
Hirondel (l')	St-Baulize-de-l'Hirondel (Aveyron).
Hougue (la)	St-Wast-la-Hougue (Manche).
Hure (la)	Saint-Symphorien (Gironde).
Hyppolite-les-Caromb	Saint-Hyppolite (Vaucluse).
Ile (l')	La Grande-Rivière (Jura).
Ile-Bayse (l')	L'Isle de Noé (Gers).
Ile-Boutonne (l')	Saint-Pierre-de-l'Ile (Charente-Inf.).
Ile de l'Unité	Belle-Ile-en-Mer (Morbihan).
Ile du Corbis (l')	Saint-Germain (Orne).
Ile-Libre	La Rivière-Devant (Jura).
Ile-Verte	Saint-Jean-de-la-Croix (Maine-et-Loire).
Illiers-sur-Condanne	Illiers-l'Evêque (Eure).
Indre-et-Indreval	Saint-Genoux Indre).
Industrie (l')	Saint-Martial (Charente-Inf.).
Ingénuité (l')	Saint-Eugène (Charente-Inf.).
Issonval	St-Martin-aux-Champs (Marne).
Issy-la-Montagne	Issy-l'Evêque (Saône-et-Loire).
Jacques-près-Barême	Saint-Jacques (Basses-Alpes).

Jacques-Républicain	Saint-Jacques (Hautes-Alpes).
Jaillard-sur-Sange	St-Aignan-le-Jaillard (Loiret).
Jarras	Saint-Germier (Gers).
Jars-la-Montagne	Saint-Martin (Loire).
Jean-Jacques-Rousseau	Ermenonville (Oise).
Jean-Jacques-Rousseau	St-Esprit-les-Bayonne (Landes).
Jean-Jacques-Rousseau	Vaugirard (Paris).
Jouarre-la-Montagne	Jouarre (Seine-et-Marne).
Jouhet-les-Marons	Saint-Denis-de-Jouhet (Indre).
Joug-Rompu	Saint-Crespin (Charente-Inf.).
Joux-la-Montagne	Saint-Germain-de-Joux (Ain).
Jovincieux	Saint-Donat (Drôme).
Juillé-l'Egalité	Saint-Martin-de-Juillé (Charente-Inf.).
Juillé-l'Unité	Saint-Pierre-de-Juillé (Charente-Inf.).
Julien-le-Guerrier	Saint-Julien (Jura).
Julien-les-Mines	St-Julien-de-Valgague (Gard).
Julien-sur-Asse	Saint-Julien (Basses-Alpes).
Julien-la-Montagne	Saint-Julien (Drôme).
Just-en-Val	Saint-Just (Marne).
Just-l'Egalité	Saint-Just.
Labron	Saint-Ennemond (Allier).
La Clarté Républicaine	Saint-Pierre-des-Corps.
La Fenide	Saint-Vidal (Haute-Loire).
Lagobits	Saint-Martin (Gers).
La Grande-Fave	Cobroy-la-Grande (Vosges).
La Grave Bec du Tarn ou La Grave du Bec.	Saint-Nicolas-de-la-Grave (Tarn-et-Garonne).
Laives	Saint-Martin-de-Laives (Saône-et-Loire).
La Montagne	Argelès (Basses-Pyrénées).
	Château-Voué (Meurthe).
	La Chapelle-Saint-Laud (Maine-et-Loire).
	Le Palais (Morbihan).
	Revillon (Saône-et-Loire).
	Saint-Aubin (Eure).
	Saint-Bonnet (Cantal).
	St-Julien-de-Champsaur (Hautes-Alpes).
	Saint-Martin-Boulogne (Pas-de-Calais).
	Saint-Pierreville (Ardèche).
	Saint-Roch (Indre-et-Loire).

	Saint-Trojan (Charente-Inf.).
Landes-de-Carrouges (les).....	Saint-Martin-des-Landes (Orne).
Lanluets-la-Montagne.....	Lanluets Sainte-Gemme (Seine-et-Oise).
Lande.....	Uzer (Ardèche).
Lande (la)	Saint-Pever (Côtes-du-Nord).
La Parre.....	Saint-Haoud (Haute-Loire).
Laurausanne.....	Saint-Maurice-de-Laurausanne (Charente-Inf.).
Laurent-du-Serre.	St-Laurent-du-Cros (Hautes-Alpes).
Laurent-la-Garde.....	St-Laurent-d'Andenay (Saône-et-Loire).
Laure-sur-Serain.....	Vieux-Château (Côte-d'Or).
Lausson	Boinet ? (Lot-et-Garonne).
Lay.....	St-Symphorien-de-Lay (Loire).
Le Chier d'Allier.....	St-Didier-d'Allier (Haute-Loire).
Leger-la-Coste.....	Saint-Leger (Haute-Loire).
Legras.....	Saint-Loup-de-Varennes (Saône-et-Loire).
Léon	Saint-Jaymes-de-Léon (Gers).
Léonarmont.....	Saint-Léonard (Vosges).
Lepeletier.....	Saint-Frouet (Charente-Inf.).
Lepeletier-du-Plain.....	Saint-Germain-du-Plain (Saône-et-Loire).
Lescap.....	St-Julien-de-Lescap (Charente-Inf.).
Lessart-le-National.....	Lessart-le-Royal (Saône-et-Loire).
Lézer-la-Côte.....	Saint-Lézer (Basses-Pyrénées).
Liberté (la).....	Dommartin (Pas-de-Calais).
Liberté (la).....	La Croix-Comtesse (Charente-Inf.).
Liberté-sur-Orne.....	Condé-le-Butor (Orne).

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

Nantes, — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

Extraits de la correspondance de Dumouriez avec M. de Monteynard.

(1771-1774.)

Cette correspondance, adressée à M. de Monteynard, ministre de la guerre, par Dumouriez, alors colonel, éclaire une partie peu connue, ou plutôt mal connue, de la vie accidentée de ce singulier personnage. D'après cette correspondance, conservée au ministère de la guerre, c'est en 1773, et non en 1771, qu'il fut enfermé à la Bastille. M. de Monteynard l'avait employé comme agent de la police secrète de Louis XV aux Pays-Bas, en Allemagne, en Danemark, en Suède. Le duc d'Aiguillon, piqué de voir la politique de Choiseul, qu'il désavouait, continuée par un agent sans mandat, fit arrêter Dumouriez à Hambourg. Dans ces intéressantes lettres on trouve de piquants détails sur Mme du Barry, sur Gustave III de Suède, sur le comte de Broglie, dépeint dans *Le Secret du Roi*.

Paris, le 27 février 1773.

Je reste ici quelques jours de plus pour achever de vous donner moi-même ma spéculation de l'Europe ; ce qui m'y engage, c'est que j'apprends avec quelque certitude que la Suède va être attaquée par le Dannemarck et la Russie, que nous sommes déterminés à donner le secours de 12,000 hommes, qu'ayant fait expliquer les Anglois, ils nous interdisent l'entrée de la Baltique, — parceque, décidés à y envoyer une escadre, ils craignent que l'animosité des deux Nations ne nuise aux affaires ; conséquemment, nous nous déterminerons à faire l'embarquement à Dunkerque, et le débarquement à Gottembourg.

Dans cette demande précipitée et dangereuse, c'est encore le parti le plus sage ; mais je vois d'avance notre Marine compromise dans les mers du Nord, avec celle de Dannemarck, qui n'est pas méprisable, je vois l'embrasement du Nord retomber sur nous, et 12,000 hommes sacrifiés : tout cela confirme mes idées sur le partage que je suppose fait pour la Suède, comme j'avois deviné celui de la Pologne.

La Finlande à la Russie, qui cèdera au Dannemark ses droits de souveraineté et ses prétentions sur le Scleswick ; au Roy la Poméranie Suédoise, les prétentions sur Brème et Sisden comme anciennes possessions suédoises, et peut-être la cession, par le Dannemarck, de l'Edembourg et Delmenhorst, et de ses prétentions sur ses anciennes possessions en Allemagne ; au Dannemark la Scanie, le Hulland, le territoire de Bahier et l'interruption de la navigation suédoise dans le Cathégus, et du commerce de Stockolm avec cette mer par les lacs et les écluses de Trollata. J'avoue que je prévois, de tout ceci, les plus grands dangers sans nuls avantages ; il seroit nécessaire d'éclairer le Roy sur

la mauvaise foy et l'ignorance qui peuvent ameuer de grands malheurs. On vient de me dire qu'il y a dans ce moment-cy une grande fermentation. On doit parler et présenter un Mémoire ; vous le saurés. Je souhaite que cela ne tarde pas, sans quoi nos affaires seront, l'année prochaine, dans un cahos indéchifrable.

Cambray, le 8 avril.

Le comte de Cr... m'a paru en même tems fort nonchalant sur les affaires de son pays et fort peu instruit sur l'armement considérable qui se fait en basse Allemagne. Lorsque nous avons parlé de préparatifs, il a cru qu'ils se rapportoient à la demande annoncée dans les gazettes que le Roy de P... a fait aux Hollandois d'une somme due anciennement, ou prétendue ; il croit aussi que ce monarque cherche à troubler cette République, en y élevant deux partis et inspirant au Stathouder des desseins ambitieux. Il est certain que cette démarche tend toujours à son but, en donnant de l'occupation à cette puissance maritime, j'en saurai davantage en avançant... Vraisemblablement Hambourg sera mon lieu de repos et j'y arriverai en tournant les magazins et lieux d'assemblée des troupes, j'y examinerai les moyens de guerre de la Suède, pour avoir droit, si elle a lieu, à y être employé, et alors je vous prierai de faire lever la deffense d'aller en Suède parce que les moyens militaires viendront de vous, et que vous pourés avouer et autoriser mon voyage et mes démarches, etc.

Bruxelles, 17 avril.

On assure icy que le traité d'alliance est signé entre la France, l'Espagne et l'Angleterre. Si cette alliance n'est pas offensive autant que défensive, si on ne le fait que pour effrayer les trois puissances actives, et si on croit qu'elle assurera la paix, enfin si le sistème est timide, on ne fera que fortifier les liens qui unissent les trois puissances, hâter la décision du sort de la Pologne, achever la ruine des Turcs et, sy on réussit à diminuer ou même écraser la Russie, on n'en a pas moins l'Allemagne à craindre réunie sous deux chefs qui ne pouront plus se séparer, ayant toute l'Europe contre eux : tant que cette alliance durera le Roy de P... . acquert par cette provocation des droits suffisants sur la basse Allemagne et le pays d'Hanovre.

Les affaires du Nord ont tourné de façon qu'il n'y a que deux partis à prendre, désunir les trois puissances ou les attaquer. Tout autre parti n'est qu'un palliatif qui hâte l'accomplissement de leurs projets, les unit plus étroitement, les force à s'armer encore plus puissamment et leur donne par conséquent cette inquiétude et cette turbulence qui accompagne la force.

30 avril.

La diète de Pologne est sans contredit le point de politique le plus intéressant dans ce moment-cy. Sa suspension doit être le but de nos négociations, et la plus grande habileté que puisse montrer dans ce moment-cy le Ministère seroit de faire marcher de front les trois affaires essentielles de Suède, de Pologne et de Turquie. Si on laisse terminer une de ses affaires sans les autres, les trois puissances actives gagneront toutes leurs prétentions, et la réussite de

ces usurpations les jettera nécessairement dans de nouveaux projets qui achèveront de ruiner entièrement le sistème politique de l'Europe. Alors l'alliance des puissances méridionales devenue trop tardive ne fera que déterminer l'impulsion et légitimer les efforts du Nord sur le Midy, à titre de deffense, au lieu que, dans ce moment-cy, l'alliance décidée avant la fin des affaires du Nord diviseroit peut-être les trois puissances, arrêteroit leurs projets et les éclaireroit. Si je croyois qu'un Mémoire fait pour prouver ce principe pût faire effet, j'y travaillerois et j'en ai même jetté déjà les fondements.... Je chercherois à y discuter les intérêts des trois puissances actives, à développer combien celuy de la cour de Vienne est subalterne et à l'éclairer sur ses propres dangers. Au reste, ce n'est pas cela qui occupe le pays que vous habités, et auquel vous ne ressemblés pas. Voicy des nouvelles sûres : le comte de Br.... est brouillé réellement avec le duc et travaille contre lui, il prend le parti de le décréditer sur sa besogne, ce qui n'est pas bien difficile ; il a gagné et entrainé une partie de ses sous-ordres, et la fourmi n'est pas prêteuse : c'est Beaujon qui paye et qui s'est aussi déclaré ennemi du Duc ; la comtesse elle-même est fort dégoûtée et travaille contre lui, mais elle ne se décide pas encore.

Le 9 may.

On croit icy à la paix et, pour rassurer le commerce, on a fait insérer dans les gazettes l'article de notre désarmement d'une manière bien peu honorable pour nous.

Les Anglois nous ont défendu d'armer, en nous menaçant d'en faire autant, et nous avons non seulement suspendu, mais engagé l'Espagne à en faire de même. Cette Cour plus ardente que nous sur ce qui nous regarde cependant de plus près nous sait très mauvais gré de la compromettre : nos reculades et nos petites manœuvres sont des preuves d'une impuissance inquiète qui ne fait qu'augmenter notre discrédit ; cette annonce d'une escadre dans l'Archipel qui n'a pas eu lieu va multiplier encore les avances et les hostilités des Russes contre notre pavillon. La Cour de Péterbourg, sûre de la protection des Anglois et de l'impunité, donnera de nouveaux ordres pour la désolation de notre commerce du Levant. — Cependant la paix des Turcs se fera, et nous serons obligés peut-être de la hâter pour être débarassés des vaisseaux Russes dans la Méditerranée, non pas qu'ils soient dangereux par eux-mêmes ; mais parce qu'ils peuvent, si nous voulons punir leur piraterie et leurs insolences, nous occasionner une guerre avec l'Angleterre que nous craignons. Venons à la Suède, nous alons consentir au partage de la Pologne à conditions que les trois puissances actives garantiront la constitution de 1772. Ils y consentiront... Croit-on qu'après que cette affaire sera terminée, la Russie et la Prusse s'en tiendront à leur garantie ? Quel royaume étoit garanti par un plus grand nombre et une plus grande autenticité de traités que la Pologne ? Si nous n'avons pas osé soutenir la Pologne, appuyer les Turcs, si nous ne prenons que de petits moyens foibles et honteux lorsque la Russie est occupée dans une guerre générale, lorsque l'Autriche pouroit encore être détachée de l'alliance du Nord, que peuvent craindre la Russie et la Prusse lorsqu'elles seront débarassées de leurs autres affaires ? Notre impuissance trop connue sera une raison de plus pour engager les trois

puissances à rétablir l'anarchie en Suède, et l'espérance de nous affoiblir et de nous humilier ajoutera du poid à toutes les convenances qui réunissent naturellement la Prusse, la Russie et le Dannemarck contre la Suède. Tout cela me paroit conduire à la guerre générale.

Dusseldorff, le 23 may.

Toutes les troupes provinciales de la basse Allemagne ne montent pas à plus de 8 à 9 mil hommes à la rive gauche du W., dont quatre régiments formant la garnison de V., deux bataillons à Her...., un bataillon à Bil, et peu de chose à Gueldres et à Clèves. Il ne se fait en apparence aucun approvisionnement.

Hambourg, 11 juin.

Tout est icy dans la plus grande tranquilité : le Dannemarc a toujours son escadre prête, celle de Russie se fortifie en Suède, tout va lentement, tant pour la flotte que pour l'armée de terre, le défaut d'argent en est la cause et l'excuse ; mais, au fond, il y a beaucoup de mésintelligence et une négligence impardonnable. On dit même ici publiquement que le Roy n'a pas la fermeté nécessaire pour soutenir son entreprise et qu'il a plus de superficie que de fonds. Suivant ce que j'ai apris icy, il n'y a aucune ressource à attendre de ce pays dans le cas de l'invasion de la Suède : le Mecklembourg et le Vismar seront envelopés par les Prussiens, la Poméranie bloquée, Lubeck et Catir enfermés par les Dannois, Hambourg, sans utilité, Brême contenue par la maison de Brunswick qui veille, dans cette partie, aux intérêts Prussiens.

Tout le nord de l'Allemagne est sous le joug. Ils attendent en tremblant et sans résistance le moment où on voudra leur mettre les chaines qui se forgent aujourd'hui.

Les députés de la diète de Pologne auprès des Ministres des trois puissances actives paroissent vouloir faire de la résistance, mais tout cela n'est qu'une commédie. Le comte Poninski, maréchal-général, est un misérable vendu d'avance ; le reste est à peu près de la même espèce, ils se feront forcer la main pour mettre les aparences de leur côté : les affaires de Pologne, de Suède et de Turquie, qui ne marchent pas ensemble, seront terminées l'une après l'autre à la satisfaction des usurpateurs, et vont servir de fondement au boulversement de l'Europe.

24 juin.

J'ai l'honneur de vous envoyer l'état de la Marine du Dannemarck. Ce sont des forces réunies, retranchées pour ainsi dire dans une mer courte et de deffense facile.

La diète de Varsovie offre des scènes bien contradictoires ; il semble que les Ministres des trois puissances animent le Maréchal Poninski et les Nonces contre le Roy, pour empêcher celui-ci de proposer des constitutions qui mènent à la Monarchie pour la partie qui restera sous le nom de royaume de Pologne. On voit qu'ils veulent maintenir la forme républicaine, c'est-à-dire l'anarchie, et que ce Roy fait de vains efforts trop tardifs pour gagner une consistance et se donner une dignité qui n'appartienne ny à sa dignité, ny à son caractère. Il

n'a d'autre parti à prendre que de traîner en longueur et d'éluder la signature, mais il est trompé par sa propre politique. Il a espéré, en se confédérant, amener à lui la confédération, mais il a été entraîné par elle, c'est lui-même qui a choisi l'espèce la plus vile et la plus vénale pour former les Maréchaux et les Nonces.

Il a cru par là assurer le crédit de sa famille et les effacer tous en se servant du Sénat qui est pour lui ; c'est ainsi que les moyens insidieux et bas ont tous jours leurs dangers. Sa foiblesse reconnue, sa pauvreté qui le met hors d'état de cabaler (ce qui ne se fait dans les diètes polonoises que l'argent à la main), la crainte des troupes étrangères et, plus que tout, l'esprit de vertige répandu sur cette malheureuse nation, tout sert à le rendre méprisable, le faire accuser d'ambition particulière avec une publicité scandaleuse, et achever la désunion et la ruine des Polonois ; une seule ressource resteroit, ce seroit d'attendre, en allongeant les conférences, la décision de la guerre de Turquie et de faire pressentir aux garants une forme de gouvernement consentie par les trois états qui forment la République, qui sont le Roy, le Sénat et l'ordre Équestre. On les menace, dans le cas qu'il ne termine pas cette diète, de se porter à des extrémités violentes ; mais quelle extrémité pire que celle de signer eux-mêmes leur arrêt ? Il ne leur restera plus même alors la ressource de la protestation ; leur aveuglement va au point de proposer de demander à la Turquie des dédommagements pour l'infraction du traité de Carlowitz.

Le 2 juillet.

La nation cosaque, qui ne fournissoit qu'une cavalerie très irrégulière, et qu'à peine on comptoit dans les armées, fournit à présent 30,000 fantassins réguliers et excellents ; il en est de même des pandours de la reine de Hongrie qui sont convertis en 70,000 hommes de superbe infanterie nationale.

Le 3 juillet.

Je ne vous ai pas encore parlé de l'objet le plus essentiel de mon voyage, la découverte des engagements du Langrave de Hesse avec la Prusse. Le traité de subside est fait : le Landgrave s'engage à entretenir 20,000 hommes en tems de paix et 30,000 hommes en tems de guerre au service du Roy de Prusse ; il a en même tems accepté la charge de feld-maréchal à son service ; ce traité est inclus dans le contrat de mariage, et en fait un des principaux articles. L'amour et l'avarice ont également porté ce prince à faire ce traité : la Princesse étoit belle et portoit plus de trois millons de notre monnoye en dot. Nous avons eu, par Lubeck, le passage de la princesse d'Armstadt allant en Russie conduire ses trois filles, avec des conditions singulières ; on les expose au choix du jeune prince, les deux rejettées auront chacune 6,000 roubles de rente et la mère 4,000. On dit que toutes les aparences sont pour la seconde, qui est la plus jolie et la plus ambitieuse.

Le Prince de Holstein, Hutin, fils de l'évêque de Lubeck, vient d'être pris d'un dérangement d'esprit : il s'étoit sauvé d'Eutin par les fenêtres du palais, et on l'a trouvé, le lendemain matin, dans un marais jusqu'aux aisselles, prêt à périr.

Le duc de Mexlembourg-Strelitz vient de faire annoncer dans tous les papiers publics son bilan pour le payement de ses dettes à réduction de 40 p °/₀. Les

négociants seuls avoient eu jusqu'à présent le droit de faire banqueroute, c'est un mauvais exemple pour les Princes.

Le 12 juillet.

Je vous envoye l'état des forces militaires d'Hanovre. Cette régence ne manque ny des moyens militaires, ny d'argent, mais la branche aînée de Brunsvick est absolument gagnée par le Roy de Prusse ; ce Prince a une haine personnelle pour cette maison, et il l'a divisée pour l'abattre plus facilement.

Les lenteurs de la diette et son indécision ont déterminé les trois puissances à annoncer un nouveau partage ; mais ce n'est qu'une menace pour déterminer les Polonois, le Roy de Prusse pouroit bien s'étendre d'une part seul sur la Wurtz, et de l'autre sur le lac Guplo.

Il semble que les derniers succès des Turcs, et surtout la prise d'Aly-Bey, ont un peu relevé leur courage, et diminué les grandes prétentions des Russes, qui cherchent à renouer les conférences : au reste, il se trouve que les Turcs, maîtres de l'Égipte et de la Sirie, n'ont perdu que des hommes à cette guerre, parce que les provinces conquises par les Russes ne sont que des champs de bataille d'où ils sortiront à la paix.

Le 19 juillet.

La flotte Danoise, composée de 11 voiles, s'est mise en mer, et a passé le Sund, sans qu'on sache où elle va. La Cour de Dannemarck a mandé à Copenhague le baron de Schimelman : on croit que c'est pour un emprunt d'argent. Cette Cour est fort mal en espèces, et fait souvent des opérations de finances. C'est ce même Schimelmann qui est l'opérateur de tout le sistème financier de ce pays. L'histoire de cet homme est singulière : il étoit, il y a 16 ans, batelier sur l'Elbe et petit marchand à Hambourg ; ayant fait deux fois banqueroute pour environ 40.000*#*, il étoit entré dans les fourages ou les vivres pour l'armée saxonne à Pirna. Lorsque le Roy de Prusse fut maître de l'Electorat, il voulut tirer parti de la fameuse manufacture de porcelaine. Schimelman, qui en vend, d'accord avec un banquier Italien, nommé le comte Bolza, après avoir discrédité la manufacture, offrit au Roy 100.000 écus de tout le fond que ce prince prit, croyant faire un bon marché. Schimelman transporta le fond, et en tira entre lui et Bolza plus de 10 millions. Le Roy a été furieux contre Schimelman qui se sauva ; la vanité lui a fait rechercher l'appui du Dannemarck, il a acheté les biens de la maison de Rantzau et la terre royale de Wausback, et il est chevalier de Dannebrog, et Ministre du Dannemarck au cercle de la basse Saxe.

Le Roy de Prusse est à peu près maître de Hambourg : il y tient un major pour les recrues, qui enlève de force les sujets. Dernièrement, ce major fut insulté par des bouchers. Le Sénat, qui en écrivit au Roy, a reçu pour réponse que s'ils n'étoient pas assez forts pour maintenir leur populace, il s'en chargeroit et leur envoyeroit 3,000 hommes à cet effet.

Le 23 juillet.

Le Dannemarck et l'Angleterre restent armés. L'escadre de la première est partie, mais ce royaume est dans le plus grand délabrement, une désunion

énorme dans tous les corps de l'État, point d'assiete dans le gouvernement, un Roy livré à l'onanisme et abruti, presqu'emprisonné chez lui, malheureux, une cour triste et déserte, des secrétaires d'Etat chancelants et passagers, des troupes dégoûtées et mal payées, des peuples mécontents et inquiets : voilà le tableau de ce malheureux royaume.

Je ne suis pas étonné de la confiance de la Cour de Versailles, elle attend les événements, et croit à la désunion des copartageants. Il est certain que la temporisation peut seule sauver la Pologne et que, par inconduite et lâcheté, les Polonois agissent comme ils devroient par prudence et par fermeté ; mais il n'est pas moins mal imaginé de croire à la paix. Si les copartageants se divisent, la guerre générale suivera nécessairement, extérieure ou intérieure. La plus avantageuse des deux pour la Cour de Versailles seroit la dernière, mais elle ne peut avoir lieu que dans le cas où la France engageroit la Cour de Vienne, en la flattant de son subside : autrement l'Autriche, manquant d'appuy et craignant de s'attirer seule une guerre fâcheuse contre le Roy de Prusse, ne le contiendra en rien, et alors il ne pourra y avoir de division entre les copartageants. Les succès des Turcs changent encore le tableau, ils rallentissent la décision du partage, et suspendent le sort de la Pologne. Les Turcs reprennent courage, l'Égypte est soumise, Ali-Bey mort, la Crimée soulevée contre les Russes, leur flotte de la mer Noire battue, celle de la Méditerrannée dans l'inaction et, quoique le comte de Romanzov ait 80.000 hommes, qui suffiroient pour la conquête de Constantinople, tant qu'Oczacow n'est pas pris, il n'y a rien de fait.

Si la Porte se détermine à faire garder les bords du Danube par la grande armée, envoye deux hommes de tête, l'un à Widin marchants et errants, les Russes restent dans l'entonnoir, leurs derières coupés.

Racourcissons nos vues, et parlons des intrigues de la Cour de Versailles. Il y a un grand projet de jonction du prince de Soubise avec les Broglie. Il est déjà proposé, et on attend le prince Louis, qui doit revenir cet hiver et être le canal de la négociation. On m'a même chargé de vous sonder sur une triple alliance. Je n'ai rien répondu et ne répondrai rien, mais je vous tiendrai bien averti.

Le 26 juillet.

Le voyage de Schimelman à la Cour de Dannemarck a pour objet le départ de l'escadre et le traité définitif de la branche ducale de Holstein, l'escadre entre en ligne de compte. Voicy là-dessus mon calcul :

Les Russes, en employant la flotte Danoise dans la Méditerrannée, y auront plus de 30 voiles. Le chevalier Murrey, ambassadeur d'Angleterre à la Porte, a expédié à sa Cour un courrier pour annoncer l'acceptation de la garantie de l'Angleterre. La flotte Angloise peut aller dans cette mer assurer cette médiation et faire conclure la paix.

Je crois que la dernière insulte de Toulon en est une conséquence ; alors la paix sera l'époque de la chûte de notre commerce du Levant, et nous coupera une branche de revenue de 30 millions.

Le Roy de Prusse vient d'envoyer à Hambourg deux députés pour offrir de

ne plus tirer les vivres et autres denrées par Stettin, mais par Hambourg, à condition que cette dernière permette un entrepôt de commerce sous la direction des Prussiens, avec exemption de tous droits pour les denrées destinées pour les États de ce monarque.

Le 6 aoust.

Lubeck est gouvernée plus sagement que Hambourg, il n'y a pas tant de démocratie; mais elle n'est pas de moitié si riche, ny si puissante. La ville n'est pas grande, trois rivières la baignent et rendent sa deffense facile, elle n'a que 500 hommes de troupes, son port de Travemonde est deffendu par un mauvais château en terre et palissades, sans troupes et sans canon.

Ce château et les lignes qui enveloppent une assemblée de cabannes qui forment la ville est dominé de partout, et ne protège que l'entrée de la rivière.

La rade, qui est sûre, même pour les vaisseaux de guerre, est hors du feu de la place, et on peut aborder partout. Les revenus de Lubeck sont de 6 à 700,000 ⁺. Ce qu'il y a d'intéressant, est de savoir la négociation de l'échange de Holstein.

La Cour de Suède n'en n'est pas du tout avertie, quoique de droit il ne se puisse faire ny échange ny aliénation sans son consentement, comme la branche aînée.

Le peu de convenances des deux provinces d'Oldembourg et d'Elmenhorn, qui ne forme pas l'équivalant de Holstein et du Sleswig pour la Russie, laissent conjecturer quelqu'accommodement ultérieur avec la Prusse, qui ne peut se faire que par le sacrifice de la Suède, dont le gouvernement actuel est contraire aux intérêts des trois puissances voisines.

Le 13 aoust.

Le prince Charles de Sudermanie est chargé, sous prétexte de son voyage de Carschroon, de la vente des travaux de l'amirauté, sur lesquels le Roy de Suède a des soupçons.

Le Roi de Prusse montre beaucoup d'indiférence pour ses États de Wesphalie, et beaucoup d'avidité pour l'argent qu'il amasse par tous les moyens. Il vient d'augmenter les accises, ce qui a fait renchérir le pain. Ses troupes en ont souffert. 400 hommes de la garnison de Minden ont forcé les portes et déserté; toute son armée est à l'année.

Le 23 août.

Guibert m'écrit de Vienne que le comte de Romanzow doit avoir mandé à l'Impératrice qu'il ne peut pas hiverner dans la Moldavie, mais dans la Pologne, comme l'année passée, et que, si on donne des ordres contraires, il donnera sa démission pour ne pas rester chargé du succès. Il a raison; mais sa lettre sera mal reçue, car l'Impératrice est fort fâchée contre lui. Elle a écrit à son amie Mme Bielke à Hambourg que Romanzow faisoit le petit César et lui parloit du passage du Danube comme de celuy de Rubicon. Depuis lors, l'insuccès aura encore aigri cette souveraine, puisque le moderne César a repassé la rivière d'Aisive, que son armée est ruinée et consternée et sa campagne manquée.

On parle d'une entrevue, à Nuitz, entre l'Empereur et le Roy de Prusse. Elle

est intéressante : il s'agit des moyens à prendre sur les Turcs. Si l'Empereur s'engage à donner sa médiation armée, le Roy de Prusse y gagnera la Samogite et la Courlande, c'est-à-dire qu'avec le tems il finira par chasser les deux autres puissances de la Pologne.

L'échange d'Oldembourg et d'Elmenhort contre le duché de Holstein n'est plus si peu de chose, si on considère que la principauté de la maison d'Anhalt Zelbest, qui termine ces deux comtés et qui reviendra à l'Impératrice de Russie par sa mère, fournit un bon port nommé Hochzellhorv de la Baltique, qu'on peut gaguer par Archangel sans passer le Sund, ce qui forme une direction aux Russes pour la navigation de l'Océan.

Tous les plans de l'Impératrice sont traités dans le très grand, et elle laisse à son successeur des pierres d'attente pour un superbe édifice.

Raprochement des charges de la procédure de la Bastille.

Le sr Dumouriez est arrêté et ses papiers saisis, la nuit du 27 au 28 août, à Hambourg.

Le 30, partent quatre lettres anonimes dont trois à M. de Monteynard.

M. le duc d'Aiguillon vient de faire arrêter le colonel Dumouriez avec tous ses papiers, porter au Roy le tableau de l'Europe, et toute correspondance.

La procédure explique l'intérêt que M. de Monteynard prenoit à M. Dumouriez.

Au mois de février 1773, M. de Monteynard avoit pris sur lui d'expédier Dumouriez.

V. lettres du 27.

Le projet fut pénétré et blâmé, le Roy déffendit de le suivre. M. de Monteynard substitue celuy de le faire passer en basse Allemagne, par sa lettre du 23 mars. Dumouriez dit : « En dirigeant ma route sur Hambourg, je pourrai facile-« ment observer ce qui se passe en basse Allemagne, l'interdiction d'un point « particulier semble me donner la permission pour tous les autres... Si j'ai eu « le malheur de vous compromettre par le chevalier de Creutz ou le comte de « Broglie, dans tous les cas vous auriez été compromis, et M. le duc d'Aiguil-« lon auroit eu le crédit de faire tourner contre moi ce voyage.

M. de Monteynard répond, le 28 :

« J'ai reçu la vôtre. Sa Majesté trouve bon que vous continuiés votre voyage « en basse Allemagne, donnés-moi souvent de vos nouvelles afin qu'on sache « où vous êtes et où je puis vous écrire.

Dumouriez, le 8 avril, de Cambray :

« Le chevalier de Ségur vous remettra cette lettre, et recevera celles que vous « voudrés bien m'écrire... Je prendrai quelquefois la forme de buletin sans « signature... J'examinerai les moyens de guerre de la Suède, et je vous prierai « de faire lever alors la défense, et vous aurez beau jeu, parceque les moyens « militaires viendront de vous, et que vous pourez avouer mon voyage, et « authoriser mes démarches.

Le même, du 30 :

« Voicy des nouvelles sûres : le comte de Broglie, comme je vous l'ai dit, est « réellement brouillé avec le duc, et travaille contre lui. Il prend le parti de le « décréditer sur sa besogne, ce qui n'est pas bien difficile. Il a entraîné et gagné « une partie des sous-ordres, et, comme la fourmy n'est pas prêteuse, c'est « Beaujon qui paye et qui s'est déclaré ennemi du duc. La comtesse elle-même « est fort dégoûtée et travaille aussi contre luy, mais elle ne se décide pas « encore. » Par apostille : « Cette lettre ne va pas par la poste, ainsi ne soyés pas inquiet du contenu. »

Le 9 may. V. les lettres.

Icy s'ouvre une nouvelle correspondance. M. Dumouriez avoit pour intime ami, et il s'avoue même l'élève de Favier. Ce Favier étoit employé aux gages de M. le comte de Broglie à contrarier et détruire tout le plan politique et l'existence de M. le duc d'Aiguillon. Ségur étoit le dépositaire des lettres respectives que s'écrivoient M. de Monteynard et Dumouriez.

Leurs lettres étoient en chifre, qu'on a trouvé dans les papiers de Dumouriez. Les noms étoient de plus déguisés, et on en a trouvé la clef.

Dumouriez écrivoit encore au comte de Broglie.

Le 10 may, lettre de Favier à Dumouriez :

« Je ne te parle de rien dans cette lettre, parce que je n'ai pas de voie parti- « culière... Le comte de Broglie me demande toujours de tes nouvelles. Il fait « grand cas de toy, et m'a parlé, ainsi que le baron de Bou, avec grand éloge « de ce que tu lui a montré : il faut lui écrire en tems et lieu. »

Le 24 mars, nouvelle lettre de Favier :

« Je vois avec plaisir ton séjour à Bruxelles prolongé... J'aime mieux que tu « restes à portée des affaires et des événements ; il n'y a certainement rien à « faire de cette année en Suède, la Russie a donné une déclaration et non seu- « lement on s'en contente icy, mais on regarde cela comme une victoire. Les « Russes ont, en effet, trop affaire pour finir à la fois la guerre contre les Turcs « et les affaires de Pologne. Quand ils y auront mis la dernière main, ils retom- « beront sur le pauvre Gustave, qui n'est pas Adolphe, et l'envoyeront occuper « les appartements du Roy Jacques à Saint-Germain. Cela tournera sûrement « comme toi et moy l'avons toujours vu, prévu, dit et écrit. On le voit, on le « sent, on avoue même qu'on s'est trompé, mais le *charlatan* est toujours là « avec son opium, on en reprend une doze et l'on retombe en létargie. Ce n'est « pas faute d'excitatifs et de stimulants, nous les administrons en abondance, « et je n'en dors point, car j'ai entrepris et bien avancé une suite ou commen- « taire *des doutes et questions ;* cela fait déjà un gros volume, on le donne par « numéro, et j'ay de plus la satisfaction de savoir à n'en pas douter qu'on a lu « les doutes et les questions qu'on n'avoit jamais vu, et dont on ignoroit même « l'existance. Tu sais combien cela étoit connu et répandu : c'est l'histoire des « cocus qui sont toujours les derniers à aprendre ce qui se passe dans la maison. « Je pense, comme toi, que les gens en question (MM. de Broglie) sont fort

« dangereux, et qu'il ne faut pas trop si livrer quand on peut mieux faire. Je « t'avouerai cependant que j'en ait vu et que j'en vois tous les jours de traits de « franchise, de fermeté, d'audace qui me rassurent un peu sur les frayeurs qu'on « m'avoit fait de leurs caractères... C'en est un du moins, et, fut-il attroce, je « l'aimerois mieux qu'une négociation absolue du genre nerveux, un tissu de « foiblesse et de bassesse d'où nait la perfidie et l'ingratitude ; j'ai au moins la « satisfaction de n'être pas obligé de déraisonner pour faire ma cour.

« Le comte de Broglie a une judiciaire admirable, un esprit sans autre culture « que l'usage et les affaires, mais plus juste que tout le tripot ensemble, un « tact, un instinc si tu veux, mais plus sûr que celui d'un bon chien après son « gibier. J'espère, en vérité, qu'il le prendra, et alors, quoi qu'on dise, je suis « bien sûr d'en tirer aile ou pied.

« D'ailleurs, qu'ai-je de mieux à faire ? tu sais ma situation lorsqu'on est « venu me rechercher de ce côté-là. Je n'ai pas besoin de t'en dire d'avantage, « elle est toujours la même du côté de l'autre. C'est un silence profond de part « et d'autre, l'air de l'oubli le plus parfait, on ne m'a rien dit ny écrit ; je crois « cependant qu'on pence pas moins et qu'on se doute bien de quelque chose... « J'ai donné ma parole de ne pas revenir à eux, je la tiendrai quand même il y « auroit du danger, mais je suis bien aise de te dire qu'il n'y en a aucun. « Nous n'avons pas de privilège, mais le chef de la librairie (le Roy) nous « connoît nom par nom et nous avons une permission tacite.

« J'ai cherché d'où pouvoit venir le refroidissement dans les derniers tems de « ton séjour icy : je crois avoir bien vue que l'objet de ton voyage avoit percé, « et nos liaisons intimes et..... m'auront fait regarder comme complice de la « conjuration.

« Tu t'en f... et moi aussi : nous avons pris notre parti et une fois embarqué, « vogue la galère.

« Ton patron, M. de Monteynard, est assez bien en selle, et je ne crois pas « aux bruits qui courent sur son compte. Je suis fâché que nous n'ayons pas « icy le Pce Louis, nous parvienderions peut-être à le convaincre de la nécessité « d'une contiliation... Il travailleroit son oncle, toi ton homme, et moi mes « gens, et, en les mettant à porté de s'éclaircir, il ne seroit peut-être pas impos- « sible de les raprocher. Au reste, je ne vois pas pourquoi tu ne pourrois pas « revenir, tu dirois tout simplement, ce qui convient à ton caractère, que tu « étois parti comptant qu'il y auroit des coups de fusil en Suède, que les « apparences contraires t'avoit retardé en route et qu'enfin la certitude qu'il « ni auroit rien à faire cette année t'a fait regagner tes pénates. Ce seroit, ce me « semble, un dénouement fort naturel et meilleur qu'une intrigue sans intérêt « et sans catastrophe.

Le 11 juin, Dumouriez écrit à M. de Monteynard.

Le 24 juin, réponse de M. de Monteynard à Dumouriez en chiffres :

« Je me hâte de répondre à votre lettre du 11, parce que vous voilà dans un « lieu interressant, où des yeux comme les vôtres sauront voir et prévoir. Ce

« que vous me mandés du Roy de Suède ne m'étonne pas ; je m'en étois douté, « et dès lors quel fonds peut-on y faire? Il faut le savoir, cela est essentiel : la « cour de Versailles croit à la paix et agit en conséquence, je crois qu'elle se « trompe.

Le 6 juillet, Ségur à Dumouriez :

« Le mariage en question du vicomte du Barry va se conclure, on ne doute « plus qu'il ne soit premier écuyer, on prépare déjà l'hostel où il doit loger avec « son épouse. Le public, accoutumé à voir entasser sottises sur sottises, n'en « n'est point étonné. On parle de le faire duc, la future en est très jolie, et on « a en vue de s'en servir pour dépouiller l'autre. Le sergent-major (le roy), « ayant proposé au comte de Broglie la commission d'aller recevoir la future du « comte d'Artois, le vilain (M. le duc d'Aiguillon) fit assembler les ducs et leur « représenta que de pareilles commissions n'appartenoient qu'aux ducs ; on lut « même la liste de ceux qui en avoient remplis jusqu'icy les fonctions. Cepen- « dant il fut décidé que le comte en étoit digne, de sorte que le duc d'Ai.... « demeure avec la honte, et le comte triomphant plein d'indignation.

« Le duc d'Ai... a cependant remonté son crédit depuis quelques tems : pour « prouver qu'il étoit le plus zélé partisan d'un mariage qu'il avoit d'abord tra- « versé, il a tenté d'approcher du Dauphin, de son épouse, et de la famille, par « le cannal de Mde de Narbonne, et de les engager à un souper où la favorite et « sa cour devoient assister avec le chef de la famille. Il a été secondé par le « comte de Mercy qui, d'après des ordres des siens, a persuadé à ceux qui s'y « opposoit d'accepter la partie pour gagner les bonnes grâces de la maîtresse « et du duc, de sorte qu'on présume que le souper aura lieu au petit château.

« L'oncle et la tante du prince Louis ne jouent aucun rôle dans cette occa- « sion ; au contraire, la tante, pour former des oppositions, consent à la récon- « ciliation de son frère avec la maison de Broglie ; c'est chez elle que ces « riveaux doivent d'abord se voir et se visiter ensuite en bonne intelligence.... « On dit que la famille a insinué au prince Louis de demander un congé pour « venir être icy à l'affût des événements.

Le 7 juillet, Favier à Dumouriez :

« Le *sic vos non vobis* sera-t-il toujours la devise de ceux qui font de la bonne besogne. J'en ait une icy dont tu serois content, si je pouvois te la montrer. On l'est ici beaucoup de la tienne, même chez ceux pour qui elle n'a pas été faite (M. de Broglie). J'ai déjà pensé à ce que tu m'a marqué au sujet de l'oncle du prince Louis ; j'avois eu la même idée, et j'avois proposé à mes gens (MMrs de Broglie et de Bon...) la même conciliation. Je leur ait fait sentir combien il seroit difficile pour eux de réussir à quelques choses tant qu'ils auroient contre eux cet oncle, et je leur ait offert d'entamer le neveu par lettres : ils ont eu peur qu'il n'en transpirât quelque chose..... Ils m'ont engagé seulement à luy insinuer qu'il seroit bon qu'il vînt faire un tour à Paris, sous quelque prétexte. Alors, comme on ne coureroit plus le risque des écritures, qu'il y a une sœur bien intentionnée, que je romprois la glace, qu'enfin on traiteroit de plein pied

et de suite, il y auroit moyen de faire quelque chose. Alors aussi l'homme pour qui tu tintéresse (M. de Monteynard) par honneur et par principe entreroit dans la conciliation avec les autres. Plut à Dieu que tu fusses icy pour raisonner de tout cela bien à l'aise ; je te mettrois aussi en avant et tu aurois part au succès.

Le 24 juin, Dumouriez à M. de Monteynard.

Il demande permission de passer à Berlin par un billet en chiffre.

Réponse de M. de Monteynard, en chiffre.

Rien n'empêche que vous alliés à Berlin, mais il faut vous y conduire sagement.

Le 21 juillet, Ségur à Dumouriez :

Favier travaille comme un nègre pour le comte de Broglie, jouissant de 22 louis par mois et les mangeant là comme un loup tous les 22 jours, sans songer à l'instabilité de la solde.

Favier à Dumouriez :

« Le charlatan a donné si longtems des soporifiques que le réveil est plus « douloureux. Les bombes crèvent les unes après les autres, de bons artilleurs « en avoient tracé la direction d'avance : cela achèvera d'éclairer bientôt sur « son compte ceux dont il fascinoit les yeux par ses tours de passe-passe. Cela « ne pouvoit pas durer, il est né trop gauche pour devenir jamais un bon joueur « de gobelets, enfin il est hué et vilipendé de tous côtés. L'homme pour qui tu « t'intéresses (M. de Monteynard) triompheroit de tout cela et en tireroit bon « parti si, de son côté, il étoit plus leste et plus adroit, mais tu sais qu'il danse « avec des sabots sur du fil darécial, et tout ce qu'il peut faire, c'est d'éviter « une lourde chûte.

« C'est la division entre les deux partis que tu sais et dont il est de l'un qui « soutient encore le duc d'Ai... contre les deux: s'il venoit à se réunir, ce picaro « ne tiendroit pas 24 heures. Or cette réunion peut arriver, quoique difficile, « par le caractère des chefs et leur prétention réciproque. On a déjà fait « quelques tentatives pour les raprocher, et elles n'ont pas été tout à fait infruc- « tu uses; quelques pas de plus de part et d'autre les feroient bientôt rencontrer « à moitié chemin.

« Quoi que tu dise, le point de Hambourg est mal pris et, si j'avois été à ta « place, le projet de rester quelques jours à poste fixe, ce seroit à Vienne, qui « est près du foyer et des lignes de communications. Tu dois sentir l'avantage « de cette position et surtout celuy dont tu serois pour amener les choses au « point d'une certaine conciliation.

Le 23 juillet, Dumouriez écrit à M. de Monteynard, et le 6 août :

« Je vous demandois par ma dernière si vous pouviez me faire toucher une « gratification à votre gré par le chevalier de Ségur, elle me seroit utile.

Le 26 juillet, Dumouriez à Ségur :

« Il est important que le comte de Broglie s'empare du comte Darranda à son « arrivée, c'est une caboche dont on peut se servir.

Le même jour, à Favier :

« Je suis bien de l'avis du baron de Bon... A nous deux nous pourions con-
« duire le détail de la besogne du Mal de Broglie ; mais, entre nous, je crois
« que je serai destiné par M. de Monteynard à pousser par le cul le prince de
« Condé ; si le cas arrive, M. de Maillebois sera le chef de l'Etat-Major, et il
« m'est presque expliqué que je serai le second. Pense bien qu'il est essentiel à
« l'arrivée du comte d'Arranda de l'instruire et de le gagner, il faut que le
« comte de Broglie et ses ayants causes travaillent à lui faire la bouche.

« Je suis presque fâché que le fameux souper n'ait pas eu lieu. Tout ce qui
« pouvoit mettre en comparaison une jolie nuras avec un vice déjà fanné ne
« pouvoit que flétrir ce même vice.

« La réunion est difficile : le parti des Soubises sont plein de sots et les Bro-
« glie ont trop d'esprit et sont encore plus craint par leur caractère.

« C'est dans deux ou trois mois à Paris que nous agirons de concert pour
« cette conciliation. Il est bien essentiel que le prince Louis arrive vers ce tems,
« mais sois sûr qu'il seroit dangereux pour le bien de la République que j'al-
« lasses en Autriche.

Dumouriez à Châteauneuf, à Madrid :

« On craint le voyage de Suède, j'y portoit des yeux trop perçants et on m'a
« fait donner un ordre du Roy pour n'y pas aller... Toutes mes prophéties sont
« sur le point de s'accomplir, je ramènerai à mon dos une grande guerre en
« retournant... Ils auroient dû m'empêcher de pénétrer en basse Allemagne où
« je suis au centre des événements.

Le 3 août, Guibert à Dumouriez :

« Il parle d'Aly-Bey... J'ai un grand penchant pour les satrapes qui démem-
« brent les grands Empires... Je ne sais ce que je deviendrai malgré l'avance-
« ment de la saison. Je suis bien tenté de suivre mes projets de Russie, j'aurai
« vu les trois grandes puissances qui balancent les destins de l'Europe, et nous,
« nous sommes morts. Mandés-moi si le nom François est une parure où tu
« est ? Je n'en ai pas encore trouvé à m'en venter depuis que je voyage.

Le 4 août, Guibert à Dumouriez :

« Tu vois que nos spéculations politiques se sont toujours raprochés pour la France, mon ami. Elle languit, elle vit du jour à la journée, elle s'applaudit de voir l'orage à 200 lieues d'elle, elle ne sait pas que les nuages embrasent bien subitement l'horison, elle tâche de faire illusion sur sa foiblesse, en disant que sa politique est de vivre en paix, et de ne pas se mêler des affaires du Nord. Oui, sans doute, telle devroit être sa politique si elle étoit assez robuste au-dedans pour voir sans crainte ses voisins ambitieux s'agister autour d'elle ; mais foible, mais dénuée de vues, il faut qu'elle porte sa vue au loing, il faut qu'elle contrarie par ses négociations les rameaux menaçants qui s'avancent vers elle. Elle ne le fera pas, mon ami, parce qu'assez malheureuse pour n'avoir pas

un ministre qui s'entende en grande et saine politique, elle n'en a pas même un qui s'entende en politique moderne, qui, toute petite qu'elle est, seroit du moins un palliatif qui lui conserveroit quelque tems l'apparence de la force.

Résumé ou point de vue général.

Réunissons sous un même point de vue cette foule de faits dont le détail vient d'être mis sous les yeux de Votre Majesté et tachons d'en saisir ensemble le résultat.

Ecartons les dénominations indécentes, les sarcasmes aussi grossiers qu'atroces dont fourmillent les écrits des prisonniers, pour ne plus nous occuper que des grands intérêts qui sont compromis dans cette affaire.

Il ne s'agit pas seulement d'une intrigue imaginée, conduite et travaillée par des esprits ambitieux ou turbulents pour perdre un Ministre honnoré de la confiance de Votre Majesté. — Ce n'est pas une simple cabale échauffée par des têtes fortement exaltées, qui dans l'instant de leur effervescence se sont laissés aller aux emportements d'un fanatisme politique.

C'est une trame ourdie par différentes personnes qui se sont servis de différents noms, les uns déguisés, les autres interposés : on y voit des particuliers, qui sans aucune mission de la part du gouvernement entreprennent de porter la main sur la balance politique de l'Europe et d'en diriger à leur gré les mouvements et affilliations.

Il n'est pas possible de se dissimuler que le Ministre de Monteynard et le comte de Broglie sont les deux chefs de cette espèce de conspiration. Quoiqu'animés peut-être par des vues différentes et peut-être agissant séparément, ils ont évidemment un point de réunion, un but commun, c'est de fronder, de contrecarrer l'administration politique de Votre Majesté. Dumouriez est envoyé de M. de Monteynard dans les Cours du Nord, ils s'écrivent en chiffre comme de ministre à ministre, et des gratifications pécuniaires sont la récompense du travail et des observations de l'envoyé. Favier, instituteur politique de Dumouriez, l'est aussi du comte de Broglie; il est de plus son écrivain, son agent, son négociateur, il est employé par le comte, il a des appointements fixes pour travailler à toutes les instructions.

Le comte de Broglie a deux envoyés : d'un côté, il dispose à discrétion du baron Le Bon, ministre de Votre Majesté à Bruxelles; de l'autre, ce même baron livre Marbeau, son secrétaire, au comte qui en fait le secrétaire du Ministre de V. M. en Russie, et l'homme qui est chargé par état de la correspondance de ce Ministre l'est en même temps de rendre compte au comte de Broglie de toutes les dépêches.

Ségur n'est que l'agent et le facteur commun de l'association. Voilà donc trois envoyés dans les Cours étrangères, et bientôt il y en auroit eu d'autres.

Voilà donc une ligue, une espèce de confédération établie, et son objet étoit de changer la face des affaires de l'Europe, de mettre des entraves à nos négociations ministérielles, de renverser le sistème politique et les projets de pacification adoptés par V. M. dans son Conseil.

Voilà donc une ligue véritablement dirigée contre l'administration même de V. M. et contre les intérêts de l'Etat.

Et ce ne sont pas ici simplement des idées, des intentions, des desseins secrets destinés à mourir entre les associés. On a soin de répandre à Bruxelles, à Hambourg, qu'ils sont expressément authorisés et ont une mission spéciale de Votre Majesté.

Il y a même eu un commencement d'exécution de la part des envoyés et de leurs commettants, la cabale n'attend que de nouvelles forces, de nouveaux associés pour exécuter pleinement ses résolutions.

On trouve dans la correspondance un plan de guerre, deux armées désignées et placées, les généraux nommés, le travail et les opérations du détail partagés.

Beaurepaire à Verdun.

Verdun, le 24 août 1792, l'an 4me de la liberté.

Mon Général,

Je reçois à l'instant votre lettre en date de ce jour : le bruit court ici que Longwy s'est rendu hier à six heures du soir après une faible défense. J'en reçois la confirmation par un officier du 4e bataillon des volontaires des Ardennes qui m'annonce qu'il se rend prisonnier sur parole à Reims et que n'ayant pu loger à Marville, ils venoient pour loger à Verdun. Comme il est onze heures et demie du soir, je n'ai pas cru devoir les introduire dans la place, sans en conférer avec les corps administratifs demain (*sic*) ; cet événement malheureux a mis la ville en allarme et les campagnes dans la consternation. Tous fuyent leurs maisons pour se retirer ici ; vous connoissez nos faibles moyens en artillerie, ainsi qu'en trouppes agguéries pour nous défendre ; malgré cela, vous pouvez compter sur notre fermeté et notre courage. En attendant le secours des armées, je crois indispensable de donner l'ordre à toutes les gardes nationales armées du district de Verdun et du département de se réunir à nous. Comme je ne doute pas que vous n'approuviez ce projet, dans un moment aussi critique que celui-ci, je vous prie de m'en envoyer l'ordre aussitôt le reçu de la présente, le temps étant infiniment précieux.

Le poste de Consenvoye a 155 hommes de garde citoyenne, et les redoutes sont déjà commencées. Le poste de Villosne aura 100 hommes du district de Clermond. Le 26, je n'ai pas encore eu de nouvelles de celui de Dun. Les troupes légères de l'ennemi ont été jusqu'à Marchiennes et les gardes nationales de ce canton sont dispersées dans le bois pour s'en défendre.

D'après tous ces détails, je ne doute pas que Verdun ne soit incessamment attaqué, j'ai fait fondre des balles de 22 à la livre pour en envoyer aux postes de la Meuse. Dans le cas où la ville seroit assiégée, je vous prie de m'autoriser à faire sortir les cinq dépôts de gardes nationaux qui sont ici et de les renvoyer

sur les derrières, n'étant ni instruits ni armés. J'attends l'honneur de votre réponse par la plus prochaine ordonnance.

Le Commandant militaire de Verdun,

BEAUREPAIRE.

II

Correspondance privée de Benaben

(*Suite*)

XVI [1]

Angers, 21 messidor, l'an 3 [2] de la république.

Citoyen,

On trouve, à la fin du IVe livre des *Entretiens de Phocion*, cette remarque curieuse :

« Les habitans de la MONTAGNE vouloient qu'on établît à Athènes une « *pure démocratie ;* ceux de la PLAINE demandoient une *aristocratie ri-* « *goureuse,* tandis que ceux de la COTE souhaitoient, avec plus de sagesse « que les autres, qu'on fît un mélange de ces gouvernemens. »

Je ne sais si l'abbé de Mably, auteur de cette note, avoit l'esprit prophétique ; dans ce cas, il est aisé de voir quelle sera notre constitution, depuis qu'il n'y a plus à la Convention nationale ni MONTAGNE ni MARAIS.

Si vous croyez que la remarque de ce grand homme puisse intéresser le public, je vous prie de l'insérer dans vos feuilles.

Salut et fraternité,

BENABEN.

XVII [3]

Angers, ce 10 floréal, l'an 4 [4] de la République.

Citoyen,

De toutes les institutions qui ont jadis honoré les peuples libres, il n'en

1. Lettre adressée à l'imprimeur Mame.
2. 9 juillet 1795.
3. Lettre adressée à l'imprimeur Mame.
4. 29 avril 1796.

est point de comparable à celle qui étoit en usage chez les belliqueux Samnites.

Ce peuple, à jamais célèbre dans les fastes de l'antiquité, avoit fixé un certain jour, dans l'année, où l'on assembloit et où l'on jugeoit tous les jeunes gens en état d'être mariés.

Celui d'entr'eux qui étoit déclaré le meilleur de tous prenoit, dans tout le canton, pour sa femme la fille qui lui plaisait le plus ; celui qui réunissoit après lui les suffrages choisissoit encore, et ainsi de suite.

On ne considéroit alors, dans les garçons, que leurs qualités personnelles et l'importance des services qu'ils avoient rendus à la patrie ; on croyoit alors ne pouvoir mieux honorer la beauté qu'en l'associant à la vertu, mieux récompenser la vertu qu'en l'unissant à la beauté.

De ces unions, que la patrie avoit pris soin de former elle-même, devoit sortir un peuple de héros, fait pour étonner l'univers par ses vertus et par son courage ; aussi les Samnites furent-ils le dernier peuple de l'Italie que subjuguèrent les Romains, pour lesquels ils furent, dit-on, le sujet de 24 triomphes.

Une pareille institution, si elle avoit jamais lieu en France, pourroit s'appeler à bon droit *la fête des époux* [1] ; elle rendroit à nos mœurs privées toute leur pureté, et aux mœurs publiques toute leur dignité et leur décence ; elle régénérerait entièrement la république, en n'accordant qu'à la vertu et au vrai mérite la plus belle de toutes les récompenses qui, dans un siècle aussi corrompu que le nôtre, n'est le plus souvent que le partage du vice ou de la frivolité.

Les Samnites descendaient des Spartiates [2] ; et Platon, dont les institutions ne sont que la perfection des lois de Licurgue, en avoit imaginé une semblable dans sa république ; Montesquieu [3], qui avoit profondément réfléchi sur la nature des gouvernemens, pense qu'il seroit difficile d'ima-

1. Deux jours avant que Benaben écrivit sa lettre, on avait célébré, à Angers, la fête des époux. « Un autel simple mais paré de verdure et de fleurs avoit été dressé à cet effet dans le mail des Tilleuls. » On y avait « chanté différens hymnes patriotiques qu'on entend et qu'on répète toujours avec un nouveau plaisir. » N'oublions pas deux discours : l'un en prose, par le « citoyen Bouton, président de l'administration municipale » ; l'autre, en vers, par le « citoyen Coquille, défenseur officieux, » récollet défroqué qui s'était marié avec une ouvrière, dans l'église de Beaupreau, où il avait été nommé curé constitutionnel. Ce dernier discours se terminait ainsi :

« Dieu chéri des époux, seul Dieu de la tendresse,
Viens resserrer nos nœuds, veille sur la jeunesse ;
Rappèle dans ton sein les volages amans,
Qui n'ont, du faible amour, connu que les tourmens ;
Renverse les autels de ce Dieu trop cynique,
L'hymen seul doit régner dans une république. »

Cette fête avait pour but « d'inspirer » aux époux « les devoirs que leur imposent l'amour et la nature » et de « donner aux froids célibataires le désir de devenir pères » !!!

2. Erreur ! Ils descendaient des Sabins, lesquels étaient autochtones.

3. *Esprit des lois,* tom. I, Liv. VIII, Chap. VI. (*note de Benaben.*)
La citation est inexacte, c'est Livre VII, chap. XVI.

giner une récompense plus noble, plus grande, plus capable d'agir sur l'un et l'autre sexe.

Nos élégans et nos élégantes pourront bien n'être pas tout-à-fait, à cet égard, de l'avis de Licurgue, de Platon et de Montesquieu [1]. Mais que nous importe ! Comme nous ne sommes pas obligés, ni l'un ni l'autre, de les consulter sur nos opinions politiques et philosophiques, si vous trouvez ces réflexions bonnes, je vous prie de vouloir bien leur accorder une place dans votre journal.

Salut et fraternité,

BENABEN.

XVIII [2].

Angers, ce 19 messidor, l'an 4 [3] de la république.

On lit, dans l'histoire de la Grèce, que Périclès aima passionnément les arts, et qu'il dépensa en bâtimens, en statues, en tableaux et autres objets de cette espèce, la plus grande partie des trésors de la république d'Athènes. Un jour qu'il étoit à dîner chez la trop célèbre Aspasie, on vint lui dire, sur la fin du repas, que le philosophe Anaxagore, auquel il devoit le peu de connoissances utiles qui ont fait parvenir sa réputation jusqu'à nous, réduit à la plus affreuse misère, alloit rendre le dernier soupir. Périclès quitte aussitôt la table, vole chez son ancien maître, lui témoigne sa vive douleur de le voir dans un si piteux état, et lui fait mille offres de service. Le philosophe qui, sentant sa mort approcher, s'étoit enveloppé la tête de son manteau pour recueillir ses dernières pensées, ayant entendu la voix de son disciple, en soulève un coin, et d'une voix faible mais qui dut pénétrer profondément dans l'âme de Périclès : *Je suis bien sensible,* dit-il, *à votre générosité, mais vos secours sont trop tardifs ; il est inutile de porter de l'huile à la lampe lorsqu'elle est éteinte.* Le philosophe, après avoir prononcé ce peu de mots, rejetta son manteau sur sa tête vénérable et expira..... O Périclès ! il est beau, il est louable sans doute d'aimer les arts et les sciences, mais il ne fallait pas laisser mourir de faim les artistes et les savans.

Cette dernière réflexion n'est pas de moi, elle est de l'historien d'où j'ai tiré cette précieuse anecdote, en fera l'application qui voudra ; quant à moi, je la trouve si bonne que je vous prie de vouloir bien l'insérer dans votre journal.

Salut et fraternité,

BENABEN.

1. Et M. Port qui justement fait de Benaben un élégant !
2. Lettre adressée à l'imprimeur Mame.
3. 7 juillet 1795.

XIX [1]

Angers, 19 thermidor, an 4 [2].

Citoyen,

Le lion du muséum est mort, dit le journal de Paris ; *mais non pas de faim comme un savant*. Il aurait pu ajouter : *Comme un créancier de l'État, ou comme un fonctionnaire public ;* car les uns ne font pas meilleure chère que les autres.

A propos des créanciers et des pensionnaires de l'État, on lit, dans un ouvrage qui vient d'être présenté aux deux conseils, ces paroles remarquables : *Depuis trois ans ces hommes s'éteignent, et leur créance avec eux... Chaque jour, l'abandon dans lequel on les laisse les moissonne... Chaque jour, ce silence prolongé sur la misère qui ombrage leurs derniers instans, les tue... Encore quelques décades,... et le trésor public ne leur devra plus rien.*

Voilà de grandes vérités qu'il est bon de faire connoître, et qui valent bien les diatribes ou les flagorneries dont tant de folliculaires faméliques ne rougissent pas de souiller leurs journaux. J'augure trop bien de votre patriotisme, pour croire que vous leur refusiez une place dans le vôtre.

Salut et Fraternité.

BENABEN.

XX [3]

Angers, ce 30 thermidor, l'an 4 [4].

Citoyen,

Le meilleur et même le seul moyen de faire observer religieusement les lois, dans une république, c'est de commencer par s'y conformer soi-même ; car, dans un gouvernement libre, *l'égalité consiste en ce que la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse* [5].

Cette grande vérité fut vivement sentie de tous les anciens législateurs qui connoissoient le pouvoir de l'exemple ; elle le fut en particulier de Zaleucus [6] et de Charondas [7], qui se sont distingués, l'un et l'autre, autant

1. Lettre adressée à l'imprimeur Mame.
2. 6 août 1795.
3. Lettre adressée à l'imprimeur Mame.
4. 17 août 1795.
5. Déclaration des droits ; art. III. (*Note de Benaben.*)
6. Législateur prétendu des Locriens. Il ne faudroit pas trop se presser de tirer la conclusion des faits relatifs à Zaleucus et à Charondas, que Benaben va nous citer, attendu que ces faits, racontés dans Diodore et dans Stobé, ne sont probablement que des fables comme en fourmillent les historiens grecs et que l'on n'est même pas très sûr que Zaleucus ait jamais existé.
7. Législateur grec, né à Catane, en Sicile.

par la sagesse de leurs lois, que par leur exactitude à les faire observer.

Le premier, voulant réprimer dans les Locriens leur affreux libertinage qui jettoit le trouble et la division dans toutes les familles, condamna tout adultère à avoir les deux yeux arrachés.

Le fils de Zaleucus se rendit le premier coupable de ce délit, et les Locriens, autant par reconnoissance pour le père, que par attachement pour ce jeune homme qui faisoit concevoir de lui les plus belles espérances, demandèrent très-instamment sa grâce.

Zaleucus resta inflexible.

Voulant néanmoins concilier la tendresse d'un père avec la sévérité d'un juge, il fit arracher l'œil gauche à son fils, et se fit arracher l'œil droit...

On doit penser si, après un pareil acte de sévérité, les Locriens furent tentés d'enfreindre une loi, dont Zaleucus avoit puni la première infraction d'une manière si rigoureuse, et sur son propre fils et sur lui-même !

Le même législateur, persuadé que, dans un gouvernement quelconque, on ne pouvoit rapporter une loi sans jeter une grande défaveur sur toutes les autres, et la garantie des droits des citoyens dépendoit absolument de la fidèle exécution des lois qu'ils avoient adoptées, en fit une qui obligeoit tous novateurs à paroître, la corde au col, lorsqu'il proposeroit quelque changement, afin qu'il fût étranglé sur le champ si sa proposition n'étoit pas adoptée.

Il s'en présenta, sans doute, un très petit nombre, même avec l'entière conviction que la loi proposée étoit des plus justes ; et il est à croire que le gouvernement des Locriens, ainsi établi sur des bases fixes et invariables, fut à l'abri de toutes ces secousses qui ont agité des gouvernemens peut-être plus parfaits.

Plusieurs historiens, et entr'autres Diodore de Sicile, attribuent cette dernière loi à Charondas, ce fameux législateur qui, comme on sait, se perça lui-même de son épée, sur ce qu'on lui fit observer qu'il étoit le premier à contrevenir à la défense qu'il avoit faite de paroître armé dans une place publique.

Au reste, que ce soit ou Zaleucus ou Charondas qu'on regarde comme auteurs de la loi en question, peu m'importe. Le nom ne fait rien à la chose. Il me suffit que ces anecdotes, quoique très anciennes, donnent lieu à plus d'une réflexion, pour vous engager à vouloir bien les insérer dans votre journal.

Salut et fraternité,

BENABEN.

XXI [1]

Angers, ce 16 fructidor, an 4 [2] de la République.

Citoyen,

Lorsque j'appris que la municipalité d'Angers s'occupoit, depuis le 8

1. Lettre adressée à l'imprimeur Mame.
2. 2 septembre 1795.

fructidor, de faire payer les pensions des ci-devant religieux et religieuses, ainsi que des autres ecclésiastiques qui s'étaient conformés à la loi, je ne pus m'empêcher de tressaillir de joie. Mais quelle fut ma surprise lorsque, m'étant transporté à la maison commune, on me dit qu'on ne les payoit qu'en mandats valeur nominale !

Plusieurs de ces malheureux pensionnaires, voyant qu'on leur faisoit perdre les quatre-vingt-dix-sept-centièmes de leur pension, n'ont pas daigné se présenter ; mais d'autres, pressés par la faim et n'ayant plus de mobilier à vendre, ont été forcés, pour vivre encore quelques jours, d'accepter ce qu'on a bien voulu leur donner [1].

Comme je savois que le conseil des cinq-cents avoit pris une résolution par laquelle le semestre échu en vendémiaire seroit payé en numéraire métallique, et le reste de l'arriéré à la paix ; comme cette résolution n'avoit été rejettée par le conseil des anciens que parce qu'il ne se trouveroit pas, à cette époque, assez de numéraire métallique dans le trésor public, je voulus savoir en vertu de quelle loi on acquittoit ainsi ces pensions ?

On me montra une lettre du payeur-général, du 3 fructidor, qui enjoignait à la municipalité de ne délivrer des mandats qu'à concurrence de 68798 liv. 15 sols, montant de l'état qu'elle avoit envoyé à la trésorerie nationale, le 3 thermidor ; on me montra pareillement une lettre des commissaires de la trésorerie nationale, du 15 thermidor, au payeur-général, par laquelle il lui étoit enjoint d'acquitter ces états avec l'argent qu'il avoit dans sa caisse ; et, dans le cas où ces fonds seroient insuffisans, de leur en faire part suivant les formes usitées, afin qu'ils pussent y pourvoir.

Or, il est bon d'observer que la lettre du payeur-général à la municipalité est du 3 fructidor, et, par conséquent, postérieure de huit jours à l'arrêté du Directoire exécutif, du 25 thermidor, qui fixe la valeur du mandat à 1 liv. 17 s. 10 d ; et que celle des commissaires de la trésorerie nationale est postérieure de deux jours à la loi du 13 thermidor, qui détermine le mode du paiement du dernier quart des domaines nationaux et celui de la promulgation *du cours du mandat.*

Je le demande donc à tout homme juste et impartial, est-il croyable que les commissaires de la trésorerie nationale, qui ne pouvoient ignorer, à cette époque, l'avilissement du mandat, aient entendu qu'on payeroit en mandats, valeur nominale, l'état des pensions que la municipalité avoit envoyé, lorsqu'ils ont écrit au payeur-général deux jours après l'époque de la loi qui fixe le mode de la promulgation *du cours des mandats*

1. Une religieuse, à qui l'État faisoit quatre cens francs de pension, a reçu pour neuf mois de l'arriéré trois cens livres en mandats qui lui ont procuré 9 liv. 15 sols de numéraire métallique, ou plutôt moins de 9 liv., puisqu'elle avoit été obligée de donner 15 sols de numéraire métallique pour l'enregistrement de son certificat de résidence, et 15 francs en assignats pour le timbre des mandats de ses trois trimestres. Elle a donc reçu pour vivre, pendant neuf mois, moins de huit deniers par jour. (*Note de Benaben.*)

lorsque les contributions, échues avant le premier fructidor, ont été payées à huit capitaux pour un, en vertu des lois du 9 et 22 messidor ? Cela n'est pas croyable, ou j'avoue franchement que je n'ai aucune idée de justice.

On me citera peut-être la loi du 7 messidor, qui ordonne le paiement de ces pensions en mandats ? Mais, outre que cette loi ne dit pas que l'on paiera en mandats, *valeur nominale,* il suffit de lire le considérant qui est à la tête, pour voir que ce n'étoit pas là l'intention de nos législateurs. Que dit, en effet, ce considérant ? Le voici :

« Le conseil des cinq-cents, considérant que la *justice* exige que les *créanciers* de l'État, soit à raison de leurs *rentes,* soit à raison des *pensions* qui leur sont dues pour leurs services, reçoivent leur pension *intégrale* dans la *monnaie* établie par la république, et qu'elle ne permet pas de différer à les faire jouir des *droits* qu'ils sont *fondés* à réclamer, déclare qu'il y a urgence, etc. »

Il est évident que tout ce beau préambule seroit dérisoire, si, d'après cette loi, on payoit, en fructidor, les créanciers de l'État en mandat, valeur nominale, c'est-à-dire si, *pour les faire jouir des droits qu'ils sont fondés à réclamer,* on leur faisoit perdre les *quatre-vingt-dix-sept centièmes* de leur créance.

Cependant, comme il peut se trouver ici des gens plus instruits que moi sur ces matières qui, je l'avoue, ne me sont pas familières, je ne veux point abonder dans mon sentiment, et je suis bien aise de les consulter par la voie de votre journal.

Salut et fraternité,

BENABEN.

XXII [1]

Les professeurs des Ecoles centrales du département de Maine-et-Loire aux administrateurs du même département.

Angers, ce premier pluviôse, l'an 5 [2] de la république.

Citoyens,

Un décret du corps législatif ordonne que les fonctionnaires publics seront payés par trimestre. Conformément à ce décret, le ministre de l'intérieur vous écrivit, le 19 Frimaire, qu'il avoit ordonnancé le payement des professeurs des Ecoles centrales. Cependant, malgré le décret en question, malgré l'ordonnance de ce ministre, les professeurs des écoles cen-

1. Cette lettre et les suivantes, très importantes pour l'histoire et l'instruction publique en Anjou, montrent dans quel triste état se trouvait, à cette époque, la première école du département On peut par là juger des autres, lesquelles n'étaient pas nombreuses, la Révolution ayant fermé toutes celles qui existaient sous la monarchie.

La lettre a été rédigée par Benaben.

2. Janvier 1795.

trales attendent depuis le juste salaire de leurs travaux. Les administrateurs de tous les départemens de la République, leurs commis, les juges, les professeurs des Ecoles primaires ont été payés ; il n'est pas jusqu'aux réfugiés qui n'aient reçu un à compte de ce qui leur étoit dû ; les seuls professeurs des Ecoles centrales paroissent avoir été oubliés dans cette distribution générale des deniers publics. Un pareil oubli soit du ministre des Finances, soit de la Trésorerie nationale, est inconcevable et ne peut se concilier avec la déclaration formelle qu'a faite notre gouvernement de protéger les sciences et les arts. Vous leur devez, citoyens, une protection spéciale dans votre Département, et, comme en dernière analyse c'est la caisse de votre Receveur général qui doit fournir les sommes destinées aux dépenses locales dans lesquelles se trouvent compris les salaires des professeurs des Ecoles centrales, nous vous prions de vouloir bien nous délivrer des mandats sur cette caisse, sauf au citoyen Wiriot de rendre au citoyen Parnit les mandats lorsque celui-ci aura remis les sommes qu'il aura reçues pour cet objet de la thrésorerie nationale. Il y a dejà assez long tems que les contributions de l an cinq sont en recouvrement pour croire que le citoyen Wiriot pourra acquitter ces mendats. Vous devez être persuadés, citoyens, que si quelqu'un de nous eût pu attendre plus long tems le salaire de ses travaux, il auroit différé encore de vous en faire la demande, et vous devez mettre au rang de nos actes de patriotisme le silence que nous avons gardé jusqu'à ce jour.

Salut et fraternité,

BENABEN, RIFFAULT [1], PAPIN [2], T. GRILLE [3], HÉRON [4], MERLET LA BOULAYE [5], MARCHAND [6], J. P. BRAUX, bibliothécaire [7].

1. Riffault, René, né à Villevêque, professait les langues anciennes aux Ecoles centrales. C'était, dit-on, un des hommes les plus laids que l'on pût trouver.

2. Papin Louis, fils d'un boulanger de Baugé, présidait le club de l'Ouest à Angers, n'ayant guère que 19 ans ; fut quartier-maître en Vendée. Le département l'envoya achever ses études à l'Ecole normale de Paris et en fit, deux ans plus tard, le professeur d'histoire de son Ecole centrale.

3. Grille, Toussaint, fils d'un drapier de la rue Baudrière, moine à l'abbaye Toussaint d'Angers, alla habiter successivement aux couvents de Paris, Eu et Ham, jeta le froc aux orties dès la première alerte révolutionnaire et revint à Angers, non sans avoir au préalable garni ses malles des plus précieux livres du couvent. Après avoir été pendant deux ans attaché aux bureaux des vivres, il fut nommé en l'an IV professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale, puis plus tard bibliothécaire de la ville. Ses collections de livres, de manuscrits et d'objets d'art étaient renommées dans tout le monde savant. La vente qui eut lieu après sa mort les a dispersées un peu partout et jusqu'en Angleterre.

4. Héron, Sébastien, né au Mans, oratorien défroqué, professait à l'Ecole centrale la physique et la chimie expérimentale.

5. Merlet, Gabriel, né à Angers en 1736, botaniste distingué, remplissait depuis le 1er janvier 1795 les fonctions de directeur des Musées du département ; professait, — sans avoir d'élèves — un cours de grammaire générale à l'Ecole centrale.

6. Marchand, Joseph, Turc, d'origine française, professait le dessin à l'Ecole centrale.

7. Braux, Jean-Pierre, né à Rennes, bénédictin défroqué, bibliothécaire de l'Ecole centrale.

XXIII [1]

Les professeurs des Ecoles centrales du département de Maine-et-Loire aux administrateurs du même département.

Angers, ce 1er floréal, l'an 5 [2] de la République.

Citoyens,

En établissant des Ecoles centrales dans la plupart des Départemens de la France, la Convention auroit cru ne payer qu'à demi la dette sacrée qu'elle avoit contractée à l'égard de la Nation, si elle n'eût environné en même tems ces précieux établissemens de tout ce qui pouvoit leur concilier l'estime et la considération publiques.

Elle ne se contenta donc pas de leur affecter les plus beaux édifices nationaux qui avoient échappé aux ravages du Vandalisme, elle voulut encore y placer et la Bibliothèque publique, et le jardin des plantes, et le cabinet d'histoire naturelle, et les instrumens de physique et de mathématiques, et les appareils de chimie, en un mot tous les objets relatifs aux arts et aux sciences, afin que les asesseurs (*sic*) et les élèves de ces écoles trouvassent, pour ainsi dire sous leur main, tout ce qui pouvoit contribuer à leur instruction particulière et aux progrès de l'esprit humain.

Cette sublime idée, si elle eût été exécutée comme elle avoit été conçue, auroit couvert la France de plus de gloire que ne lui en ont acquis ses armes triomphantes ; elle auroit élevé cette grande République au-dessus de toutes les Républiques du monde, et ne nous auroit pas surtout permis de regretter ni les beaux jardins d'Academus, ni le superbe Licée, ni le fameux Portique qui firent tant d'honneur à l'ancienne Grèce.

Par quelle fatalité paroît-on donc avoir abandonné un projet auquel étoit principalement attachée la gloire et la prospérité de la France ! par quelle fatalité, tandis que des maîtres barbares et entachés de vieux préjugés propagent impunément autour de nous l'ignorance, l'erreur et tous les maux qu'elles traînent à leur suite, laisse-t-on périr, pour ainsi dire dans sa naissance, celle de nos institutions républicaines la plus capable d'illustrer le nom François et de consolider la République.

Depuis plus d'une année, les Écoles centrales de ce département sont en plein exercice, et à peine diroit-on qu'elles sont organisées ; on n'a pas encore songé à leur affecter un bâtiment particulier digne de la majesté de l'instruction publique ; de grandes distances séparent de la Bibliothèque nationale [3] et le Jardin des Plantes [4] et le cabinet d'histoire naturelle ; dispersés çà et là, étrangers pour ainsi dire l'un à l'autre et réduits à

1. Cette lettre a été rédigée par Benaben.
2. 20 avril 1797.
1. Lisez municipale. Elle était installée dans l'ancienne église du même nom.
2. Le *Jardin des Plantes* se trouvait où il est actuellement.

leurs forces individuelles, les professeurs de ces écoles ne peuvent donner aux différentes parties de l'enseignement public cet ensemble et cet accord si nécessaires à l'instruction de la jeunesse.

Telle a été dans tous les tems, citoyens, la nature de l'homme. Il ne suffit pas de parler à son esprit, il faut encore émouvoir ses sens, il faut enflammer son imagination; les idées s'agrandissent ou se rappetissent suivant la grandeur ou la petitesse apparente des objets. Un édifice mesquin et délabré, consacré à l'instruction de la jeunesse, suppose toujours une éducation foible ou négligée ; des exercices auxquels on ne donne pas toute la pompe et tout l'éclat dont ils sont susceptibles, cessent par cela même d'être importans, quelque mérite qu'ils aient d'ailleurs ; et, si des figures de géométrie tracées sur le sable sont des pas d'*Homme* aux yeux du philosophe, ce ne sont que des *jeux d'enfant* aux yeux du vulgaire.

Ces grandes vérités, vous les aviez senties, citoyens, et c'est parceque vous les croiez sentir vivement que vous aviez cru devoir proposer au corps législatif. pour l'emplacement des Écoles centrales, le grand Séminaire [1] qui, par l'étendue et la situation de son local, pouvoit renfermer tout à la fois et la bibliothèque publique et le jardin des Plantes [2].

Nous vous supplions donc de vouloir bien enfin réaliser une si belle idée, puisqu'aussi bien il est impossible que les Écoles centrales subsistent plus long-tems dans le lieu que vous leur avez provisoirement affecté. Un décret de l'Assemblée nationale exclut de la vente des biens nationaux les édifices destinés à l'instruction publique ; le Séminaire étoit aussi consacré à l'instruction. En y plaçant les Écoles centrales, vous n'en changez pas la destination ; s'il y a quelque différence, elle sera toute à votre avantage, puisqu'on enseignera désormais les arts et les sciences dans un lieu où l'on ne s'étoit auparavant occuppé que d'une science mensongère et fantastique.

Salut et respect,

BENABEN, prof. de math., HÉRON, prof. de physique, J.-P. BRAUX, bibliothécaire, RIFFAULT, PAPIN, MARCHAND, DUBOYS, prof. de légu [3].

Pour copie conforme,

A. LAUNAY.

(*La suite prochainement.*)

1. Le *Grand Séminaire* était situé rue du Musée dans l'ancien logis Barrault, où sont maintenant installés la Bibliothèque, les musées de sculpture, de peinture, d'histoire naturelle et Turpin de Crissé.

2. Il existe derrière l'ancien grand séminaire une immense étendue de terrain qui comprend le jardin du musée, celui de la manutention et les *jardins fruitiers*.

3. Duboys, Jean-Jacques, né à Richelieu, le 17 octobre 1768, avocat au Présidial d'Angers au moment de la Révolution, troque sa robe contre les épaulettes d'officier de la garde nationale, qu'il laisse bientôt à leur tour pour endosser la veste de volontaire, et le voilà parti en Vendée !... Il s'y battait comme un lion et venait d'être nommé chef de brigade quand il fut appelé à la chaire de législation de l'École centrale.

J.-M.-C.-A. Goujon et les journées de prairial.

†

Aux Représentans du Peuple composant le Comité de Législation.

La vie morale de Goujon n'est point celle d'un intrigant : qu'on l'examine au milieu de sa famille, aimant sa mère, sa femme, son fils, ses frères, sa sœur, ayant soin de tous ; en étant adoré ; il ne sortait que pour aller à la Convention ou dans les comités de secours et de bienfaisance solliciter pour des malheureux ; ses promenades il les faisaient soit avec sa femme soit avec son frère.

Dans l'intérieur de sa maison il lisait, travaillait, réglait lui-même l'économie domestique ; son enfant faisait la joie de son cœur, il le portait dans ses bras, il le carressait, personne ne venait chez lui, ou du moins très peu de monde sinon des malheureux ; jamais sa bourse ne leur a été fermé, toujours il les a secouru, assisté de ses conseils.

Ennemi des complots, des intrigues, des factions, il vouloit le bien sans retour, disait la vérité simplement et sans y chercher les tournures qu'un autre auroit pu lui donner.

Il y a peu de temps encore qu'il disait qu'il préferoit périr victime d'un mouvement populaire que d'en être le chef et de triompher. Et voilà l'homme que l'on dénonce comme conspirateur.

Appelé à la Convention dans le mois de floréal de la 2de année de la république et pénétré des voies que lui imposait sa place de représentant du peuple il a toujours été à lui-même sans se livrer à aucun parti, voulant tout faire pour le peuple rien pour l'intrigue, ami des Loix et de l'égalité, ses mœurs étoit régulières il ne pouvoit souffrir aucune liaison avec les hommes qui mènent une vie déréglée.

La modestie étoit la vertu qu'il pratiquait le plus volontiers n'aimant point que l'on parle de lui. Souvent il avoit des motions écrites, un de ses collègues proposait la même chose, il se taisoit et disoit, j'aime mieux qu'un autre que moi l'aye dit, pourvu que le bien se fasse, je ne veux point briller ni gouverner.

Voilà l'homme que l'on accuse d'ambition.

Jamais il n'a accusé, condamné, ni fait incarcérer personne ; à la Convention il n'était l'ennemi d'aucun de ses collègues il n'aimait que la justice.

Et cet homme est un homme de sang dit on, un assassin... grand Dieu... Représentant, eclairez-vous avant de juger. Songez que le sang de l'innocent crie vengeance. Non Goujon est pur, son cœur n'a jamais participé a aucune action cruel, ses mains sont aussi innocente ; elle non jamais dépouillé ni la veuve ni l'orphelin ; il était le père l'ami de tout les malheureux. Jugez donc

maintenant, vous qui êtes les maîtres de sa vie, et que celui qui est plus pur, que lui, prononce son arrest.

Quant à vous Lanjuinais, Louvet, je ne vous connois pas mais vous avec été malheureux deviendrez-vous persécuteurs. Il a parlé lors que le peuple étoit dans la sale y avoit il une loi qui le deffendit. Quand a-t-il parlé ; à dix heures du soir lorsqu'il avait été toutte la journée au milieu du tumulte sans avoir mangé, menacé d'être assassiné s'il tentoît de sortir ; vous étiez la Lanjuinais peu éloigné de lui vous savez quel étoit sa position vous devez la juger d'après la vôtre ; lorsqu'il a parlé il l'a fait en homme libre, ce qu'il a dit est-il un crime (*La loi porte qu'aucun représentant ne peut être reconnu coupable pour son opinion lorsqu'elle est émise dans le sein de la Convention*) ne tendait-il pas au contraire à conserver la convention, a la preserver des assassins ; la suspension d'un Comité ne produit la destruction de personne. Cependant avec quelle cruauté l'a-t-on traité, ah tous tant que vous êtes ouvrez les yeux, voyez les complots des méchans qui peuvent perdre un homme juste ; vous qui avez été dans l'affliction souvenez-vous de votre malheur et soyez juste songé que la postérité n'a qu'un temps ; quand a vous qui n'avez pas connu le malheur craigné qu'il ne fonde sur vous, préservé vous des reproches de votre conscience lorsque le jour de l'affliction viendra.

Enfin il est temps de le dire, mon fils n'avoit aucune connoissance des événemens du jour lorsqu'il est allé à la Convention. Celui qui oseroit avancer le contraire est un imposteur ; il n'est pas sorti de la Convention.

Comment peut-on l'accuser d'avoir été chef de cette insurrection il ne connoissoit personne et n'a pu avoir aucune relation. Tout ce que l'on dira de contraire est faux absolûment faux.

Je vous le repette representant, examiné bien, méfié vous des langues perfides, des hommes froidement cruel, qui assassine avec leur plume, ne croyez pas que la vérité, qu'une prévention injuste ne vous fasse pas commettre un crîme dont vous ne pourriez jamais vous laver et qui péserait sur vous tant que vous existeriez.

Je prie le Dieu de justice de vous éclairé et de me conserver mon enfant je sais combien son cœur est pur et qu'il n'est jamais entré dans aucun complot.

La vie de mon fils est entre vos mains quelque soit la calomnie un jour l'on rendra justice à ses vertus ; épargné-vous le reproche d'avoir sacrifié une victime innocente.

R. v^e GOUJON.

(*Au représentant du peuple Louvet.*)

Augereau et Bonaparte.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Au quartier general de Offembourg le 14 frimaire an 6 de la république Française une et indivisible.

Augereau, general en chef de l'armée d'Allemagne, au directoire exécutif.

Citoyens Directeurs,

J'ai reçu votre lettre du 9 frimaire relative à l'evacuation et prise de possession des villes et territoires stipulés par les articles du traité de paix conclu à Campo Formio ainsi que l'ampliation de vôtre arretté du même jour addressé au general en chef de l'armée d'Italie Buonaparte et qui me met sous ses ordres avec tous les généraux et les troupes de la République.

A part tout sentiment d'amour propre personnel ; mais pénetré de la dignité du grade éminent que vous avez bien voulu me conférer, j'aurais imaginé qu'un ministre plenipotentiaire avait assez du droit de m'inviter à suivre ses instructions pour l'exécution de vos ordres et je ne pensais pas qu'elevé au pouvoir nouveau de Généralissime et de négociateur, il aurait celui de m'en addresser d'immediats. Quelque chose me disait aussi, citoyens directeurs, que le zèle ardent que j'ai toujours mis à remplir vos intentions, aurait du vous engager à m'épargner cette humiliation ; je me suis trompé.

Que le général Buonaparte préside à la légation du congrès, qu'il commande à la fois l'armée d'Italie, celles d'Angleterre et d'Allemagne, j'y consens ; mais qu'Augereau, rendu par vous à l'obscurité et aux droits de simple citoyen, n'obeisse plus qu'aux lois.

Salut et respect,

AUGEREAU.

Les noms des communes pendant la Terreur.

(Suite.)

Liste supplémentaire

Libre	Saint-Privé (Saône-et-Loire).
Libre-Forge	Saint-Joseph (Vosges).
Libre-Lézat	Saint-Sulpice-de-Lézat (Haute-Garonne).
Librelieu	Roiffieu (Ardèche).
Libre-Maire	La Neuville à Maire (Ardennes).

Libremeix	Royaumeix (Meurthe).
Libremont	Saint-Pierremont (Ardennes).
Libreval-sur-Cher	Saint-Amand (Cher).
Lidon	Saint-André-de-Lidon (Charente-Inf.).
Lieuval	Saint-Eulien (Marne).
Lignoncourt	St-Utin ou St-Augustin (Marne).
Linières	Saint-Jean-de-Linière (Maine-et-Loire).
Linon-sur-Somme	Saint-Quentin (Aisne).
Lit-Lepelletier	Le-Lis-Saint-Georges (Indre).
Lobe (la)	St-Jean-devant-Possesse (Marne).
Lodès	Saint-Félix-de-Lodève (Hérault).
Loi-sur-Grosme (la)	Saint-Ambreuil (Saône-et-Loire).
Loing-la-Source	Sainte-Colombe (Yonne).
Lonlaï-sur-Egrenne	L'Abbaye (Orne).
Longmont	Saint-Imoges (Marne).
Longviller-Boncourt	Noailles (Oise).
Lourdoueix-Marat	Lourdoueix-St-Michel (Indre).
Louroux-sur-Courget	Louroux-Bourbonnois (Allier).
Louvesle	Saint-Léonard (Marne).
Luat	St-Christophe-de-Luat (Mayenne).
Luberon-la-Montagne	St-Martin-de-Castillon (Bouches-du-Rhône).
Luçay-le-Libre	Luçay-le-Captif (Indre).
Luc-d'Alban	St-Alban-en-Montagne (Ardèche).
Luc-d'Allier	Lespéron (Ardèche).
Luceval	La Chapelle-sous-Orbais (Marne).
Lucian	Saint-Saturnin (Hérault).
Lugdarès	St-Etienne-de-Lugdarès (Ardèche).
Luigné-sur-le-Layon	Saint-Aubin de Luigné (Maine-et-Loire).
Lunoque	Saint-Girons (Ariège).
Lusignan	St-Germain-de-Lusignan (Charente-Inf.).
Lyebault-sur-Vanne	Estissac (Aube).
Lyonne	Saint-Jean-en-Royans (Drôme).
Lys-le-Peletier	Lys-Saint-Michel (Indre).
Macheloup	Saint-Pierre-des-Macchabées (Ardèche).
Magnance-le-Rocher	Sainte-Magnance (Yonne).
Mahum-Libre	Saint-Symphorien (Ardèche).
Maille-sur-Rose	Saint-Menoux (Allier).
Mailly-les-Ormeaux	Mailly-le-Château (Côte-d'Or).

Maison des Sans-culottes	Château-Fouquet (Morbihan).
Maison-Montagne	Maison-aux-Moines (Côte-d'Or).
Maisoncelle-sur-Seules	Maisoncelle-Pellevé (Calvados).
Malay-Républicain	Maloy-le-Roy (Yonne).
Mancert	Saint-Micaut (Saône-et-Loire).
Mar	Saint-Vincent (Cantal).
Marais-Libre	Saint-Pierrebrouck (Nord).
Marat	Saint-Nazaire (Charente-Inf.).
Marat	Saint-Hilaire-de-Gondilly (Cher).
Marat	Saint-Marien (Creuse).
Marat-de-Bruège	Saint-Alban (Gard).
Marat-des-Bois	Saint-Leger (Seine-et-Oise).
Marat-sur-Iton	Condé-sur-Iton (Eure).
Marat-sur-Lizet	Saint-Martin (Gers).
Marat-sur-Loire	Saint-Denis-sur Loire (Loiret).
Marat-sur-Nive	Ustaritz (Basses-Pyrénées).
Marat-sur-Saône	Neuville (Rhône).
Maratide	Sainte-Marie (Hautes-Pyrénées).
Marc	Saint-Didier-de-Bizonnes (Isère).
Marc-sur-Isle	Saint-Marc (Charente-Inf.).
Marcat	Saint-Aubin (Allier).
Marcel-de-Déome	Saint-Marcel (Ardèche).
Mardin	Ossun (Basses-Pyrénées).
Marie-Scuible	Sainte-Marie-des-Chazes (Haute-Loire).
Marigny-la-Montagne	Marigny-l'Église (Nièvre).
Maro	Saint-Privat (Hérault).
Marre-la-Montagne	Saint-Mards (Aube).
Martial-sous-Mirambeau	Saint-Martial (Charente-Inf.).
Martial-sur-Jonzac	Saint-Martial id.
Martigny-le-Peuple	Martigny-le-Comte (Saône-et-Loire).
Martin-Bel-Air	Saint-Martin-du-Tertre id.
Martin-Franc	Saint-Martin-de Goueyne (Gers).
Martin-Libre	Dommartin (Vosges).
Mas-de-Rieux	Saint-Martin-de-Valamas (Ardèche).
Maure-Libre	Sainte-Maure (Indre-et-Loire).
Maurice-de-Lignon	Saint-Maurice (Haute-Loire).
Maurice-sur-Seine	Saint-Maurice-d'Étran (Seine-Inf.)
Maximum	Saint-Maximin (Oise).
Maylin-d'Oueil	Saint-Paul-d'Oueil (Haute-Garonne).
Mazerottes (les)	Saint-Silvain (Côte-d'Or).
Méan-la-Forêt	Saint-Méan (Ille-et-Vilaine).
Médard-Libre	Saint-Médard (Meurthe).

Melle-Peuple	Melleroy (Loiret).
Menetréols-sous-Saudais	Ménétreols (Indre).
Mengeval	Saint-Menge (Marne).
Menoterie (la)	La Chapelle Saint-Laurent (Indre)
Mesnil-Forêt	Mesnil-au-Vicomte (Eure).
Mesnil-Marat	Saint-Aubin (Seine-et-Oise).
Mesnil-sous-Lorient	Mesnil-Saint-Père (Aube).
Messidor	Montaudran (Hte-Garonne).
Métairie-Chaude	Saint-Joseph (Côte-d'Or).
Metz-la-Montagne	Metz-le-Comte (Nièvre).
Meurthe-Fave	Sainte-Marguerite (Vosges).
Mézières-le-Mont	Mézières (Somme).
Michel-Lepeletier	Saint-Michel (Indre-et-Loire).
Michel Le Peletier	Saint-Michel en Brenne (Indre).
Millevents	Saint-Clément (Hautes-Alpes).
Modéon	Saint-Germain-de-Modéon (Côte-d'Or).
Moivrecourt	Saint-Jean-sur-Moivre (Marne.
Monban	Saint-Alban-d'Ay (Ardèche).
Moncé-lès-Le Mans	Moncé-en-Belin (Sarthe).
Monchinac	Saint-Agrève (Ardèche).
Monition	Saint-Amand (Marne).
Mormant-Égalité	Mormant (Seine-et-Marne).
Monplaisir-sur-Yonne	Saint-Denis-les-Sens (Yonne).
Monplein	Saint-Barthélemy-le-Plein (Ardèche).
Montabon	Saint-Marc-de-Vaux (Saône-et-Loire).
Montabon	Réalmont (Tarn).
Montadouz	Saint-Mont (Gers).
Montagnac	Saint-Christau (Gers).
Montagnan	Saint-Aignan (Ardennes).
Montagnan	Saint-Aignan-sur-Sarthe (Orne).
Montagnan	Saint-Aignan (Marne).
Montagnan	Saint-Aignan (Charente-Inf.).
Montagnard	Mont d'Astarac (Gers).

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

Nantes — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

Lettre de Louis XVIII au comte Nicolas Petrovitch Roumiantzoff [1].

A Mittau, 1/13 février 1805.

Je suis enchanté, mon cher comte, de trouver une occasion de vous parler de mon amitié, d'avoir recours à la votre, et de vous donner un témoignage particulier de cette confiance et de cette estime qui me rendent si doux le souvenir de Namur. Sans plus de préambule, je viens au fait.

Parmi les afflictions dont je suis assailli, il en est une plus cuisante que toutes les autres, en ce que la patience n'y peut rien. J'ai près de moi, à tout autre je dirois deux fidèles serviteurs, à vous, mon cher comte, je dirai deux amis, dont la position m'inquiète et me tourmante. L'un est d'Avaray [2]; ce nom dit tout à votre cœur, mais ce n'est pas à lui seul que je m'adresse. Vous avez vû en lui l'ami de ma jeunesse, celui qui a brisé mes fers, qui aidoit Monsieur à supporter des peines très supportables. Songez à tout ce qui s'est passé depuis; voyez-le au milieu des orages, constamment à côté du Roi et lui donant à chaque pas, dans chaque circonstance, ou une vérité, quelqu'austère qu'elle pût être, ou un conseil marqué au sceau de la raison et de la noblesse, ou un encouragement, ou même des larmes, et jugez ce qu'il est pour moi. L'autre est M. l'archevêque de Rheims [3], vieillard respectable, le seul des amis de mon père qui vive encore, l'exemple du clergé de France, celui qui par sa vertu défend son illustre maison de l'opprobre d'un indigne rejetton. Tous deux viennent de me donner la plus grande preuve d'attachement ou, pour mieux parler, de dévouement possible.

C'est ici que j'aime à parler avec confiance à mon cher et estimable comte Nicolas Pétrowitch; ce sera nous rajeunir un moment tous deux. Qu'il sache donc quel fut l'objet principal de mon voyage en Suède et de ma réunion à mon frère. J'y ai arrêté une déclaration faite *sur la Baltique* et dont l'objet est de mettre au jour les sentimens et les principes qui m'ont constamment animé, et d'attaquer, de démasquer le tyran. Je voulois l'adresser sans retard à mon peuple, mais hélas! mon cher comte, je crains bien d'être de nouveau abandonné de partout et sans appui pour un pareil acte, sans aucun moyen d'argent pour le répandre en France et tromper la surveillance du tyran; — quel succès, quel sort pourroit avoir ma déclaration?

1 *Archives Russes*, 1872, N° 1 —. L'original se trouve chez Mme Zinaïda Serguèevna Divova, parmi les lettres et correspondance autographes des comtes Nicolas et Serge Roumiantzoff. Elle a été extraite par M. D. Boutourline.

2. La Revue de la Révolution a publié (Janvier-Mars 1885) la correspondance de Louis XVIII avec Antoine-Louis-François, comte d'Avaray, qui devait mourir à Madère en 1811.

3. Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, frère de l'évêque d'Autun, né à Paris en 1736, sacré archevêque de Trajanople en 1766, archevêque de Reims en 1777. Avait été remplacé le 1er mai 1791 par l'intrus Nicolas Diot.

Quoi qu'il en soit, M. l'archevêque de Rheims et le comte d'Avaray ont accepté le dangereux honneur de signer après moi cette pièce, qui, nécessairement connue des cabinets de Pétersbourg, de Londres et de tous les miens, aura été dans les mains d'un trop grand nombre de personnes, pour que, si la publication en est entravée (comme je n'ai que trop lieu de le craindre) son existence et les signatures dont elle aura été revêtue ne soyent parfaitement connues du Corse. C'est dire assez que voilà mes amis en but aux fureurs d'un homme dont la vengeance est le premier besoin et auquel tous les moyens sont bons pour l'assouvir. Mais, me dira-t-on, que craignez-vous pour eux dans les Etats de l'Empereur ? Aussi ne s'agit-il pas du moment présent. D'Avaray, malgré l'état de souffrance continuelle où l'a laissé la cruelle maladie qui faillit me l'enlever en 1801, et la nécessité où le met cet état habituel de passer les hyvers dans des climats chauds, n'a pu songer à y céder et n'y songera pas tant que durera cette grande crise. M. l'archevêque, presque septuagénaire, et dont l'extrême délicatesse ne lui rend pas moins nécessaire d'habiter sous un autre ciel, ne songe pas plus en ce moment à s'éloigner. Mais je dois prévoir d'autres circonstances. Il en est une dont je ne parlerois à tout autre, mais je pense tout haut avec vous. La crise actuelle ne sera pas la dernière. Elle peut aboutir à une paix du genre de celles qui l'ont précédée, car en peut-il être de solide avec un volcan ? Mais cette paix cependant procureroit à l'Europe un calme trompeur même pendant quelques années. Alors on pourroit croire qu'au point de splendeur où serait parvenu l'usurpateur il ferait peu d'attention à des ennemis sans moyens de lui nuire et que chacun pourroit aller sans inquiétude dans les lieux où sa santé, ou bien ses affaires l'appeleraient. Mais un Corse perd-il jamais de vûe sa vengeance ? D'Avaray et M. l'archevêque ont signé cet été le rapport de cette affreuse affaire du poison. L'usurpateur le sçait, si mes malheureux amis, se fiant à une trompeuse confiance alloient chercher de ces hyvers qu'on ne connoit dans aucune partie de l'Empire Russe, et que Buonaparte les crût sans appui, je les verrois, d'Avaray surtout, sans cesse exposés au sort de Mr le duc d'Enghien, tandis que s'il les sçait revêtus d'une protection puissante, de celle d'Alexandre 1er, il la respectera malgré lui, et sous une telle égide, mes amis pourront respirer librement. Tel est donc mon vœu le plus ardent : une protection pour mes amis. Passons aux moyens de la faire valoir.

D'Avaray a des titres particuliers aux bontés de l'Empereur Il est commandeur de l'ordre de St Jean de Jerusalem au grand Prieuré de Russie ; il a, comme mon capitaine des gardes, commandé pendant trois ans ici cent gentilshommes, à la fois mes gardes du corps et les fidèles soldats de l'Empereur : tous les officiers étaient généraux-majors. Enfin il posséde une lettre de Paul Ier, la plus honorable peut-être qu'un gentilhomme ait jamais reçue d'un grand souverain. D'après ces titres et les circonstances particulières où il se trouve, ne puis-je avec quelque confiance solliciter pour lui de la générosité de l'Empereur le grade de lieutenant-général de ses armées, grade qu'il auroit en France, en raison de sa position, de son âge et de ses services ; il y a bientôt vingt trois ans qu'il fut fait colonel pour action

de guerre. En même temps et par une circonstance heureuse je croirois rendre l'obtention de cette grâce plus facile, en la demandant aussi pour un autre de mes serviteurs que je serais fort aise d'obliger, distinguer et mettre sur la voie de quelque bienfait justement mérité. Le duc de Grammont est, comme d'Avaray, commandeur, etc., également mon capitaine des gardes, puisqu'il l'étoit du Roi mon frère ; il a commandé au même titre ces 100 gentilshommes, aussi bons Russes que François. Il y auroit, militairement parlant, une sorte d'injustice à faire pour l'un ce que l'on ne feroit pas pour l'autre, et du coté de la politique l'Empereur pourrait avoir plus de difficulté à accorder isolément une faveur à un homme que l'usurpateur doit honorer d'une haine particulière, au lieu qu'en distinguant deux officiers qui déjà ont des recommandations auxquelles l'Empereur peut attacher la valeur qui lui convient, la chose devient toute simple. Vous comprenez, d'ailleurs, que ni l'un ni l'autre ne voudroient se targuer de la grâce obtenue et barrer le chemin aux élèves, aux successeurs de Sadounaiskoi.

Mais ce n'est pas tout : d'Avaray appellé à une superbe fortune en France, dont il pourroit encore aujourd'hui recouvrer une partie, en a fait et consommé irrévocablement le sacrifice. L'en dédommager n'est pas, ne sera peut-être jamais en mon pouvoir. Ne puis-je m'adresser au souverain sur l'amitié duquel j'ai le plus de droit de compter pour assurer l'existence de mon ami malade et par conséquent plus nécessiteux ? Tous les serviteurs de mon frère ont leur sort assuré par S. M. Britannique ; je n'aurai pas la douleur de ne pouvoir rien pour les miens parce qu'ils sont en Russie. Je demanderois à l'Empereur d'accorder au comte d'Avaray, comme il y en a beaucoup d'exemples, une starostie de quelque valeur, car si S. M. I. se montre favorable à ma prière, vous jugerez sûrement avec moi, mon cher comte, que, tout mérite, tous besoins à part, ne fut-ce que pour ma propre dignité, mon ami ne devroit pas être traité comme un émigré ordinaire.

Je craindrois d'être indiscrêt en parlant en ce moment pour le duc de Grammont autrement que je ne l'ai fait plus haut ; il avait la perspective d'une grande fortune et il a tout perdu au service de mon malheureux frère et au mien. Ce sont des titres que je me réserve de faire valoir.

Quant à M. l'archevêque de Rheims, il n'est pas susceptible d'une grâce honorifique ; mais, d'après la très noble loi de Pierre le Grand, tout pensionnaire de l'Empereur a droit à sa protection. Je demanderois donc qu'il fût accordé à ce respectable prélat une pension à l'instar de celle qui fut faite par l'Empereur Paul à l'archevêque d'Alby. En apportant quelque soulagement à sa vieillesse, l'Empereur me donneroit en même temps toute sécurité ultérieure sur son compte.

J'ai pensé, mon cher comte, que sur des choses qui touchent de si près mon cœur, je ne pourrois mieux faire que de m'adresser à celui de l'Impératrice-mère. Mais entrer avec elle dans tant de détails, ce serait abuser de sa bonté, au lieu que je ne craindrai jamais d'abuser de l'amitié dont vous m'avez donné tant de preuves. D'ailleurs j'ai crû rendre ma lettre et ma démarche plus agréables à S. M. I. en les faisant passer par vous. Je

vous prie donc, mon cher comte, si, comme je le crois, vous êtes en mesure de me rendre ce service, de vouloir bien, après en avoir pris connoissance par la copie cy jointe, remettre à l'Impératrice, avec la copie de celle de l'Empereur Paul au comte d'Avaray ; elle vous sera fournie par le comte de Blacas et mise sous les yeux de S. M. I. Cette honorable lettre assurera son intérêt pour mon ami. Enfin je n'ai pas besoin de vous dire combien j'ai été sensible aux soins touchants que vous vous êtes donnés pour ce brave et fidèle du Moustier et que, dans cette circonstance, vous devoir le succès que j'espère en doubleroit le prix à mes yeux.

Adieu, mon cher comte, vous connoissez toute mon amitié pour vous.

LOUIS.

II

Correspondance privée de Benaben

(*Suite*)

XXIV [1]

Angers, ce 20 germinal, l'an 6 [2] de la République.

Les professeurs des Ecoles centrales du département de Maine-et-Loire, aux administrateurs du même département.

Citoyens,

En consacrant aux Ecoles centrales, la maison du ci-devant grand Séminaire, vous aviez pensé que ce local pourroit suffire et aux logemens des professeurs et aux différens établissemens qui constituent ces écoles.

Vous vous êtes néanmoins convaincus par vous-mêmes que ce local étoit insuffisant, puisque vous avez été obligés d'assigner la chapelle du petit Séminaire [3] pour le dépôt des antiques, et la salle qui est au-dessus pour la bibliothèque [4].

Mais, si vous avez reconnu, par le fait, que les bâtimens que vous aviez

1. Cette lettre a été rédigée par Benaben.
2. 9 avril 1798.
3. Le petit séminaire était aussi rue du Musée, vis-à-vis le grand séminaire avec lequel il communiquait par une galerie-arcade jetée sur la rue. La chapelle, œuvre du XIIe siècle, et dédiée à saint Eloi, dépendait, avant d'appartenir au petit séminaire, du prieuré Saint-Gilles. Un temple protestant y est installé depuis 1849.
4. Cette salle est maintenant l'Ecole de dessin.

consacrés à cet établissement naissant étoient insuffisans, que sera-ce donc lorsque les Ecoles centrales, principalement destinées à propager les lumières de la grande nation, auront acquis le degré de perfection dont elles sont susceptibles ; lorsque le muséum, les cabinets d'histoire naturelle et de physique et le laboratoire de chimie, actuellement incomplets, auront reçu toute l'extension qu'ils doivent nécessairement avoir.

Des administrateurs aussi éclairés, aussi zélés que vous l'êtes, citoyens, pour l'instruction publique et pour les progrès de l'esprit humain, ne bornent pas leur vue à ce qui existe dans ce moment ; ils les portent dans l'avenir, et s'élèvent d'avance à toutes les hauteurs des brillantes destinées de la grande nation.

Animés, comme vous, de l'amour du bien public, jaloux de justifier l'espérance que la nation a dû naturellement concevoir de leur zèle et de leurs talens, les professeurs des Ecoles centrales vous prient donc de vouloir bien joindre à la partie du bâtiment que vous leur aviez d'abord assignée l'autre partie, connue sous le nom de petit séminaire qui n'est qu'une dépendance du premier, et qui, en effet, ne peut servir qu'aux Ecoles centrales.

Mais, indépendamment de ces bâtimens dont l'absolue nécessité vous a été reconnue, il en est un autre que vous aviez aussi jugé trez propre à l'établissement d'un pensionnat où les jeunes citoyens des différentes parties du département pourroient trouver un asile et se mettre à même de profiter du bienfait de l'instruction publique.

Ce bâtiment est celui de Toussaint [1] ; sa proximité du grand Séminaire dont il n'est séparé que par un mur, a fait naître aux professeurs des Ecoles centrales l'idée de diriger eux-mêmes le pensionnat qu'on se proposoit d'y établir, afin que, ayant reçu les premiers élémens de l'instruction des mêmes maîtres qui doivent les suivre dans le développement successif de leur entendement, les élèves puissent faire des progrès plus rapides dans la carrière des arts et des sciences, et se mettre plutôt en état de rendre à la société les services qu'ils en auront reçus.

En vous exposant de pareilles vues qui ne peuvent qu'être infiniment utiles à la chose publique, les professeurs des Ecoles centrales sont assurés d'avance qu'elles seront favorablement accueillies de votre part. Dans cette confiance, ils s'empressent de vous les mettre sous les yeux.

Salut et respect,

BENABEN, DUBOIS, prof. de législon, HÉRON, T. GRILLE, RENOU, MARCHAND, J.-P. BRAUX, MERLET LA BOULAYE, RIFFAULT, VILLIERS [2].

1. Abbaye de chanoines réguliers. Les bâtiments claustraux sont affectés à la Manutention militaire. L'église dont les voûtes ont été détruites en 1810, est occupée par un musée archéologique placé sous la même direction que celui de la rive droite.

2. Villier Joseph, né à Montreuil-Bellay, le 24 septembre 1741, entre dans la congrégation de l'Oratoire, défroque en 1782, pour épouser la fille d'un procureur et achète la charge de président du Grenier à sel de Saumur. Ardent révolutionnaire, il fut tour à tour et à diverses

XXV

Angers, 27 germinal, an 6 [1] de la République.

L'administration centrale aux professeurs des Ecoles centrales de son arrondissement.

Citoyens,

Nous avons toujours regardé la maison dite du petit Séminaire comme une dépendance de l'édifice connu sous le nom de grand Séminaire, et, en consacrant l'un à l'Instruction publique, nous avons nécessairement donné la même destination à l'autre. C'est donc à vous maintenant à les utiliser, par tous les moyens qui sont au pouvoir de professeurs distingués par leurs lumières autant que leur patriotisme.

Quand au local de Toussaint, nous en avons fait la demande aux ministres de l'Intérieur et des Finances, et il nous est permis de compter sur un heureux succès. Mais ce pensionnat dont le plan nous occupe, vous seuls pouvez lui donner l'existence et ce degré d'intérêt dont nous le croyons susceptible.

Réunissez donc vos efforts et vos vues, pour soutenir les espérances que nous fait concevoir un pareil établissement.

Salut et fraternité,

LETERME-SAULNIER, pr. [2].

XXVI [3]

Angers, ce 3 [4] Frimaire, l'an sept.

Les professeurs de l'École centrale du département de Maine-et-Loire, aux administrateurs du même département.

Citoyens,

Lorsque les professeurs de l'École centrale ont exigé la rétribution annuelle que la loi leur accordoit, ils ont moins consulté leur intérêt que celui de leurs élèves. L'expérience leur a démontré que, l'amour des

reprises, membre de la municipalité d'Angers, administrateur du Département, membre du Directoire départemental, substitut du procureur général syndic, vice-président, puis président du Département, agent national du district d'Angers, président du Directoire. Il occupait cette dernière fonction quand il obtint la chaire d'histoire et de géographie de l'Ecole centrale.

1. 16 avril 1798.

2. Leterme Jean-François, né à Laval en 1761, négociant en vins à Angers, successivement officier municipal, membre du Comité révolutionnaire, administrateur du Département, puis président de l'Administration centrale.

3. Cette lettre a été rédigée par Benaben.

4. 23 novembre 1798.

sciences n'étant pas un motif suffisant pour les élèves de fréquenter les Écoles centrales, il falloit les y retenir par un autre motif. C'est une vérité de fait que, lorsque les élèves ne payoient que par trimestre, plusieurs d'entr'eux, jugeant sans doute de l'importance des leçons qu'on leur donnoit à l'École centrale par la modique somme que l'on exigeoit de leur part, se permettoient des absences fréquentes et se mettoient par là dans l'impossibilité de suivre aucun cours, ou même les abandonnoient totalement. Ces absences ont été moins fréquentes, lorsqu'ils ont payé par semestres, et il est à espérer qu'elles le seront beaucoup moins cette année où les professeurs ont cru devoir exiger la somme entière. Bien loin que cette rétribution ait nui, cette année, à l'inscription des élèves, le nombre de ceux qui se sont fait inscrire est plus grand qu'il ne l'a jamais été. Il seroit même à désirer, pour le bien de la chose, que les élèves dans un tems quelconque de l'année donnassent, en se présentant, la somme entière, afin que, se trouvant au commencement des cours, ils pussent y faire les progrès qu'ils ne feront que difficilement en ne se présentant qu'au tiers ou à la moitié de l'année. Au reste, la Loi a prévu le cas où les élèves ne pourroient payer cette légère rétribution, et les professeurs leur ont délivré des inscriptions gratuites sans exiger de leur part les conditions prescrites par la Loi, ni une invitation soit écrite, soit verbale de la part de l'administration. Enfin, quand le parti que nous avons pris ne seroit pas reconnu le meilleur, il est impossible, sans un grand inconvénient, de revenir sur nos pas ; ce seroit établir deux classes entre les élèves d'une même école.

Salut et respect,

BENABEN, MERLET LA BOULAYE, DUBOYS, RENOU, MARCHAND, T. GRILLE, VILLIERS, RIFFAULT.

TROISIÈME PARTIE

Cette troisième partie se compose de documents originaux, de copies de pièces officielles, faites en majeure partie par Benaben et Vial, et de notes rédigées par eux, en vue sans doute, comme je l'ai dit ci-dessus, d'un travail d'ensemble sur la période révolutionnaire en Anjou. J'ai groupé un certain nombre de ces notes sous le titre *Journal de Benaben*. Ce sont des fiches portant une date en tête, et sur lesquelles venaient s'ajouter chaque jour les renseignements que fournissait à Benaben et à Vial le dépouillement des archives des tribunaux révolutionnaires et des autres administrations de l'époque. Malheureusement bon nombre de ces notes ont été perdues et, parmi celles qui restent, beaucoup sont en lambeaux.

Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'importance de cette troisième partie. Près de QUINZE CENTS noms de victimes [1] remis en honneur, cela vaut bien quelque chose, alors surtout que l'on prend toutes les précautions imaginables pour cacher le nombre et le nom des martyrs de la Terreur, et que l'on cherche par tous les moyens possibles à empêcher que lumière soit faite sur les événements de la Révolution.

Je n'ai donné aucun document se rapportant aux tribunaux révolutionnaires, bien que les pièces de cette nature abondassent dans les papiers de Benaben, Vial, membre du comité révolutionnaire d'Angers, ayant, lors de la réaction thermidorienne, copié ou fait copier toutes les pièces de nature à compromettre ses anciens collègues, afin de faire retomber sur eux la plus grande part de responsabilité dans les crimes commis. L'ensemble de ces documents, auxquels peuvent être jointes de grosses liasses de jugements imprimées en placard et émanant des tribunaux révolutionnaires de divers départements [2], formerait à lui seul un gros volume, véritables *Archives* des tribunaux révolutionnaires angevins.

J'ai dû, dans cette troisième partie, multiplier les notes afin de faciliter l'intelligence du texte et aussi pour un peu faire connaître e clergé angevin de cette époque sur lequel on possède si peu de renseignements [3]. J'ai eu recours pour ces annotations : tout d'abord et par dessus tout aux deux ouvrages des savants bénédictins Dom Chamard et Dom Piolin : *Les Saints Personnages de l'Anjou* et l'*Église du Mans durant la Révolution. — Le Champ des Martyrs*

1. La perte d'une partie des notes et la mutilation de quelques-unes des autres fait vivement regretter la disparition d'une quantité de noms, peut-être plus considérable que celle donnée. Les papiers de Benaben, provenant des tribunaux révolutionnaires et dont il sera parlé ci-après, permettent d'ajouter une certaine quantité de noms nouveaux à ceux donnés dans son *Journal*. Malheureusement on est loin encore d'arriver au chiffre de 10.000, nombre des exécutés angevins.

2. Ces imprimés, devenus aussi rares que les manuscrits des jugements, étaient tirés à un très petit nombre d'exemplaires, — une centaine environ. — Quelques-uns étaient affichés; on en remettait un exemplaire à chacun des membres du tribunal et à chacun des jurés, quand il s'agissait d'un jugement rendu par le Tribunal criminel; un exemplaire était aussi adressé au maire de la commune dont l'accusé était originaire, et un autre exemplaire à chacune des Commissions militaires des départements.

3. Les annotations aux noms des ecclésiastiques figurant dans le *Journal de Benaben* ont été reportées à la pièce XVIII, lorsque ces noms s'y trouvent à nouveau mentionnés.

de M. Godard-Faultrier m'a été d'une grande utilité ainsi que dans certains cas le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire,* de M. Port [1]. Je ne terminerai point ce travail sans remercier tout particulièrement M. Albert Lemarchand, le savant bibliothécaire d'Angers, de la gracieuse obligeance qu'il a mise à me communiquer tous les manuscrits ou les ouvrages imprimés dont j'ai pu avoir besoin au cours de mes recherches. Son érudition, toujours si sûre et si obligeante, m'a singulièrement facilité la besogne et mis mainte fois en mesure d'éviter une erreur.

Si maintenant l'on rencontre quelque omission, — et l'on en rencontrera certainement, — que l'on m'excuse en sachant que les

1. Où M. Port devient précieux, c'est lorsqu'on a besoin d'être renseigné sur les exécutions faites par les chouans. Il n'en omet aucune et s'abandonne même, dans ces circonstances, à un luxe prodigieux de détails, auquel il oublie complètement de se livrer quand il s'agit des victimes de la Terreur. De celles-ci, on n'en rencontre guère le long de son ouvrage ; quelques-unes cependant : tout juste assez pour qu'on ne soit point tenté d'en aller chercher ailleurs et, se fiant à ses chiffres, d'en croire le nombre fort restreint.

Ce déplorable parti pris règne d'un bout à l'autre du livre qui, considéré comme apologie de la Révolution, peut certainement passer pour l'idéal du genre. Les conventionnels nous sont présentés comme des sages ; près de qui Salomon n'eût passé que pour un vulgaire brouillon ; les terroristes y deviennent des anges d'innocence, susceptibles, en fait de candeur, de rendre des points aux bergers de M. de Florian ; les généraux de la République sont des guerriers qui dépassent de cinquante coudées les héros d'Homère. Quant au clergé constitutionnel, — *le clergé national,* — M. Port lui prodigue tout ce qu'il a de tendresse dans le cœur ; ses représentants sont des prêtres sages, prudents, modérés, honnêtes, d'une probité et d'une moralité irréprochables, lors même qu'ils assassinent les gens et violent les coffre-forts.

En revanche, et comme conséquence logique de ce système, les chefs royalistes y sont carrément qualifiés de « VRAIS BANDITS [1] » ; leurs soldats ne sont guère mieux traités et formellement accusés de marcher au feu « UN CRUCIFIX DANS LA LUMIÈRE DE LEURS CANONS [2] ». Les prêtres fidèles, ces martyrs devant qui tout homme de cœur s'incline, y sont injuriés, diffamés, traînés dans la boue. L'abbé Bernier, « FAISAIT DE FAUX MIRACLES » et « JETAIT A LA GUEULE DES CANONS LES PAYSANS FANATISÉS [3]. » Rééditant deux ignobles calomnies de Grille, de Grille le menteur, de Grille le faussaire, de Grille le fabricant de pièces, M. Port ose imprimer ceci : Le vicaire de Saint-Paul-du-Bois « FAISAIT COMMUNIER LES BLESSÉS RÉPUBLICAINS AVEC DES HOSTIES EMPOISONNÉES [4] ». Et le curé de Saint-Lezin, « DÉGUISÉ EN CHAUDRONNIER, SUIVAIT LES VENDÉENS, LES EXHORTANT A NE FAIRE AUCUN QUARTIER ET ACHEVANT LES BLESSÉS A COUPS DE CRUCIFIX [5] ». Des preuves ! Des preuves ! Mais donnez donc des preuves !

1. Article Marigné.
2. Article Cathelineau.
3. Article Bernier.
4. Article Saint-Paul-du-Bois.
5. Article Saint-Lezin.

Archives départementales me sont impitoyablement fermées ainsi qu'à tous les réactionnaires [1] et que j'aurais pu, là, apprendre sans doute bien des choses.

I

JOURNAL DE BENABEN

25 mars 1793. — La femme Evin, épouse de Joseph Vallière ; la femme Demaubre ; la fille Davoine-Lajailie ; la femme de Veillon-Garroullais ; la femme de chambre de la femme Vallière ; la domestique de la femme Demaubre, arrêtées dans le district de Candé, ont été transférées de la citadelle [2] à la maison de la Fidélité [3].

27 mars 93. — La Commission militaire d'Angers a condamné Joseph *Cathelineau* [4], maçon, *à la peine de mort.*

23 avril 93. — On a trouvé chez la femme Jugé, rue du Petit-Prêtre, les deux sœurs Durand, de Châteaugonthier, déclarées suspectes dans le voisinage, étant arrivées ici habillées en homme. Elles ont été conduites à la citadelle.

9 mai 93. — Ce jour a eu lieu la constitution du Tribunal criminel extraordinaire.

23 juillet 93. — On a fait des visites domiciliaires qui ont amené la découverte de Benois, curé de Sainte-James [5], logé chez le citoyen Letourneau ; de Chou [6], prêtre, depuis dix-huit mois logé chez Jean-Etienne Couestre ; de Montgazon [7], curé de Saulgé-l'Hôpital, logé chez Loir-Mongazon ; d'un prêtre passant, logé chez Marie Pitou, gardienne de la maison Brossier ; de Hulin de la Coudre [8], prêtre non sermenté ; de Martin [9],

1. Cette mesure n'existe pas pour MM. les Républicains qui peuvent annoter leurs documents de cette mention d'origine : *Archives départementales.* Malheureusement pour ces Messieurs, la quantité de documents qu'ils peuvent citer sans préjudice pour leur cause n'est pas très étendue et leurs écrivains sont heureusement peu nombreux.

2. Le château.

3. Ancien couvent de Bénédictines fondé en 1632, et situé dans la rue des Arènes, qui a longtemps porté le nom de rue de la *Fidélité.*

4. Frère du héros vendéen.

5. Pierre Benoist, ancien vicaire de Saint-Macaire, curé constitutionnel de Sainte-Gemmes-sur-Loire. Ses paroissiens l'avaient contraint de déguerpir. Il renonça à ses fonctions le 21 novembre 1793.

6. Je n'ai pu parvenir à savoir qui était ce prêtre et le crois étranger au diocèse.

7. Jacques-Espérance Loir-Mongazon, curé constitutionnel de Saugé-l'Hôpital.

8. Ancien curé de Marigné, près Daon. M. Port le donne comme détenu, en juin 1793, aux Carmélites de Bordeaux.

9. Les listes du *Clergé d'Anjou* (Bibl. d'Angers, mss. 642, et papiers de Benaben) donnent six prêtres de ce nom ayant prêté serment. Il m'a été impossible de savoir qui il était.

prestre sermenté ; de Bougreau [1], prêtre ; de Goupil [2], ex-curé de Saint-Evroult, non-sermenté ; de la Marardière [3], ci-devant chanoine, non-sermenté ; de Moulin [4], vicaire à la cathédrale ; de Detrelle [5], ci-devant chanoine non-sermenté ; chez la citoyenne la Jupellière, de Peco [6], prêtre non sermenté ; du citoyen Boulnoi [7], ci-devant chanoine non sermenté ; de Guellier [8], vicaire de Saint-Maurice ; de Blondeau [9], vicaire ; de Aubeux [10], sacriste de Saint-Maurice.

12 août 93. — Installation du Comité de Surveillance extraordinaire et révolutionnaire. Il a pour président Dorgigné [11], pour secrétaire Cordier [12], et pour membres : Aubry [13], Martin [14] et Proust [15].

16 septembre 93. — L'armée républiquaine attaqua Coron [16]. A son approche, les brigands prirent la fuite ; mais ce n'étoit qu'une ruse, car ils revinrent bientôt. Nos soldats, qui ne s'attendoient pas à cette attaque, perdirent pied et s'enfuirent jusqu'à Vihiers [17], poursuivis par les brigands.

9e jour, 1re décande, an II. La Commission militaire d'Angers a condamné le nommé Michel-Laurent *Faltoux*, dit Dulis [18], ex-gendarme de la garde de Capet, *à la peine de mort.*

1. Probablement étranger au diocèse.

2. V. ci-après, Liste des prêtres.

3. Je ne trouve dans le clergé angevin, se rapprochant de ce nom, que celui de Hulin de la Maillardière, chanoine de la cathédrale. — Insermenté.

4. Omis sur la liste du Clergé d'Anjou, de la Bibl. d'Angers.

5. Sans doute le Tresle, trésorier de la cathédrale, qui périt dans une noyade. Voir ci-après, § II, pièce XVIII.

6. Chapelain d'Andigné, près Segré.

7. Chanoine de la cathédrale d'Angers, mort à Nantes, sur les pontons.

8. Omis sur la liste du clergé d'Anjou de la Bibl. d'Angers.

9. Je ne connais de ce nom que Blondeau, principal du collège de Saumur, qui prêta le serment.

10. Ex-sacristain de Blaison. — Assermenté.

11. Notable de la ville d'Angers et employé aux carrières d'ardoise.

12. Toussaint Cordier, l'un des plus féroces terroristes angevins. Mort après 1840.

13. Charcutier et sergent des grenadiers de la garde nationale d'Angers.

14. Martin-Luçon, François ou Florent, né à Angers vers 1760, d'abord épicier, puis enjoliveur, cessa tout métier à la Révolution pour mieux, sans doute, se consacrer au service de ses idées républicaines. Il était presque toujours vêtu d'une carmagnole bleue et coiffé d'un chapeau à trois cornes, dit le mandat d'arrêt lancé contre lui à la réaction thermidorienne et qui fait partie des papiers de Benaben. Cette pièce complète ainsi son signalement : « taille de cinq pieds trois pouces environ, et mince, front saillant, yeux roux et un peu louches, figure pâle, maigre et un peu allongée, nez gros, lèvres grosses, parole sèche et altière, cheveux bruns et rasés, barbe rousse. »

15. Proust Joachim, apothicaire d'Angers, en une officine qui existe encore, place Sainte-Croix, se distingua entre tous par son zèle révolutionnaire. Il fut, par arrêté des représentants, en date du 15 frimaire an II, nommé président d'une Commission militaire, qui suivit l'armée, emmenant avec elle la guillotine. Elle opéra successivement au Mans, à Laval, à Sablé, et fit exécuter en tout 28 personnes.

16. Bourg, arrondissement de Saumur, canton et à 9 kilomètres de Vihiers.

17. Chef-lieu de canton, arrondissement et à 40 kilomètres de Saumur.

18. Les de Falloux, *aliàs* Falloux, de la même famille que l'auteur de *Saint Pie V*, étaient

1er octobre 93. — Le Comité de Surveillance est modifié. Il a Brutus, — Thierry [1] pour président, et pour membres : Sydney-Cordier [2], — Marat-Boussac [3], Audio.

9 octobre 93. — Girard-Retureau [4], Denou [5] et Choudieu [6] ont été adjoints au Comité de Surveillance.

14 octobre 93. — Kléber a fait une reconnoissance dans les bois du Longeron [7] et a rejoint l'armée de Luçon près Mortagne.

4 brumaire an II. — Le Conseil militaire a condamné le nommé *Richard à la peine de mort.*

6. — *Langevin*, Jean-Michel, curé de Briollay, a été *guillotiné.*

28 octobre 93. — Le Comité de Surveillance s'est adjoint Robin [8], Abraham, Obrumier, Maussion et Renou.

13 brumaire an II [9]. — La Commission a condamné les nommés Louis

sieurs du Lys, en la paroisse du Puy-Notre-Dame, en vertu de l'acquisition faite de ce fief dans les premières années du XVIIIe s. par Michel Falloux, lieutenant à l'Election et plus tard maire d'Angers, fils d'un simple marchand-fermier de la Lande-des-Verchers.

1. Thierry, Louis-Antoine, avait adopté le surnom de *Brutus*. Il était épicier et fut membre de la Commission militaire de Nantes, après l'avoir été du Comité révolutionnaire d'Angers.

2. C'est le même individu que Toussaint Cordier qui, dans une lettre adressée aux *Affiches d'Anjers*, le 24 février 1794, avait solennellement répudié le nom de Toussaint pour prendre celui de Sidney.

3. Boussac, — son prénom m'est inconnu et *Marat* est un surnom révolutionnaire, — était né en Anjou, vers 1760. Il habitait à Angers, sur la Place-Neuve. Le mandat d'arrêt (papiers de Benaben), lancé contre lui le 2 floréal an III, en donne le signalement suivant : « taille de cinq pieds deux pouces environ, cheveux et sourcils noirs, cheveux rasés, barbe noire, nez ordinaire et un peu relevé, figure pleine et un peu ronde, couleur blanche, parler doux et allongé, portant ordinairement un chapeau rond. »

4. Confiseur et capitaine des grenadiers de la garde nationale d'Angers.

5. Exerçait la profession de couvreur.

6. Choudieu Pierre, né à Angers le 26 novembre 1761, successivement officier dans la gendarmerie de la garde royale et dans l'artillerie ; puis substitut au Présidial d'Angers ; en tout, partout et toujours, un drôle insolent et frondeur, allant, — lui magistrat, — jusqu'à insulter, à la tête de bandes formées de la lie de la populace angevine, les officiers et les soldats. Bien en peine à quoi se vouer pour faire parler de lui, il imagina de faire à sa façon un 14 juillet en miniature, et s'empara, aidé de quelques désœuvrés, du château d'Angers que nul ne songeait à défendre. Ses acolytes venaient de l'élire major des volontaires, quand on le nomma accusateur public. C'était là son rôle ! Il y déploya un zèle prodigieux, surtout dans les poursuites contre les prêtres insermentés. Elu député à la Législative, puis à la Convention, il vota la mort du Roi. On l'envoya réorganiser, dans les pays insurgés, les troupes républicaines. Il présida une Commission militaire à Angers et commit, assure-t-on, l'infamie de faire emprisonner sa mère, pauvre sainte femme, dont le seul crime était d'être chrétienne et royaliste. M. Port a fait de cet homme souillé du sang de Louis XVI, de ce président de Commission révolutionnaire, un prodige de dévouement, de courage, de dignité, de désintéressement !

7. Sur la commune du même nom, canton de Montfaucon.

8. Robin Louis, curé constitutionnel de Trémentines, avait renoncé à toutes fonctions ecclésiastiques le 28 frimaire an II. On le verra plus loin traduit devant le Tribunal criminel pour vol, et, à la faveur de ses opinions, acquitté contre toute justice, en dépit des preuves les plus accablantes.

9. 3 novembre 1793.

Bacher, vicaire de Saint-Jacques, et Charles *Bretonnier,* vicaire de Dissé, *à la peine de mort.*

19. — La Commission militaire de Saumur a condamné Jeanne *Bernard,* ci-devant religieuse à Doué, *à la peine de mort ; Joussebert,* ci-devant noble, *guillotiné* à Angers.

27. — Jean-Charles *Durand,* ci-devant prêtre d'Apremont ; Alexis *Tortreau,* ci-devant curé de Challans ; femme de *Chastellus,* femme du receveur de Saumur ; Renée *Besnard,* ci-devant religieuse à Doué ; *Chambault,* ci-devant curé de Saint-Jouin, de Châtillon-sur-Sèvre ; de la *Crochardière,* ci-devant noble, et Michel *Bourgeois* ont été condamnés par la Commission militaire d'Angers *à la peine de mort.*

Frimaire 9 [1]. — La Commission militaire séant à Angers condamne Louis-Joseph-Amable *Castelnau,* capitaine au ci-devant régiment de carabiniers, et Pierre *Beauvais,* perruquier à Rablay, officier de brigands, *à la peine de mort.*

Dit jour. — Jugement de la Commission militaire établie près l'armée de l'Ouest, qui condamne Jean-Alexis *Camouins,* huissier à Chalonnes, natif de la Rochelle, coupable d'avoir eu des intelligences avec les brigands de la Vendée ; d'avoir de son propre mouvement fait et signé plusieurs actes au nom d'un prétendu Louis XVII ; d'avoir provoqué au rétablissement de la Royauté et à l'asservissement du Peuple François ; d'avoir rédigé une lettre contre-révolutionnaire et insultante à la République Françoise, *à la peine de mort.*

11. — La Commission d'Angers condamne René-Pierre *Belier,* vicaire du Pin-en-Mauges, Claude *Ménard,* curé de Bournesseau, diocèse de Poitiers, *à la peine de mort.*

La Commission militaire condamne aux Ponts-de-Cé : Pierre *Picherit,* ci-devant aumônier de l'Hôtel-Dieu d'Angers, et Antoine-Jacques *Pinel,* prêtre du ci-devant diocèse de Nantes, *à la peine de mort.*

12. — La Commission militaire condamne François *Meunier,* laboureur, aux Ponts-de-Cé ; *Arleau,* de Cholet, *à la peine de mort,* avec d'autres.

17. — Mort du jeune Barra, tué par les brigands, près Jallais. La Convention lui accorda les honneurs du Panthéon. On a fait un hymne sur sa mort [2].

1. 29 novembre 1793.
2. Cet « hymne » figure dans les papiers de Benaben. En voici une strophe.

Quel est ce héros de treize ans
Qui se range sous la bannière (*laquelle ?*)
Pour faire la guerre aux brigands
Et pour nourrir sa pauvre mère ?
C'est Barra, modèle vanté
Et de courage et de tendresse.
Chantez, enfans, chantez aussi, jeunesse,
Sa piété,
Ses travaux pour la liberté.

On procède à son armement :

18. — La Commission militaire a condamné à Doué : Pierre *Jacquet,* boucher à Rablay ; Louis *Fardeau,* aubergiste à Rablay, *à la peine de mort.*

A Angers, elle a fait fusiller : la demoiselle *de Civrac,* ci-devant abbesse d'Angoulême ; Marie *Thomasseau,* sa femme de chambre ; *Edling,* aumônier ; demoiselle *d'Aubeterre,* abbesse de Fontevrault [1].

19. — La Commission militaire a fait *guillotiner* à Doué le nommé *de Chalais,* ci-devant noble, et Pierre *Dubignon.*

21. — La Commission militaire d'Angers a condamné à mort cinq chouans du district de Châteaugonthier.

22. — La Commission militaire de Saumur a condamné Guillaume-Charles-Martin *Lerat,* huissier, *à la peine de mort.*

Dit jour. — Le représentant Laplanche est arrivé à Doué, et y a aussitôt pris un arrêté prescrivant un emprunt, des réquisitions de souliers chez tous les cordonniers, de haches, serpes, hachereaux, pour abattre les arbres, afin de faciliter la marche aux troupes, et de voitures pour enlever tous les grains et fourrages qu'on pourra trouver.

28. — On a affiché une proclamation envoyée de Laval, le 25 frimaire, par les représentans du peuple Bourbotte, Thureau, Prieur de la Marne, en mission près les armées réunies de l'Ouest et des côtes de Brest, aux citoyens administrateurs des départemens de la Mayenne, Mayenne-et-

Le voilà donc armé *soudain*
D'un casque et *d'un long cimeterre.*

C'est un véritable prodige de courage :

Et cet enfant
Est partout, se bat en géant.

On est obligé de s'employer à modérer sa fougue :

Craignant sa téméraire ardeur,
Son chef veut *brider* son courage.

Comme galimatias c'est assez réussi ; mais voici le bouquet :

Un jour qu'il gardait, près d'un bois,
Le cheval de son capitaine,
Des brigands *sortis à la fois*
Il voit une *horde inhumaine.*
Allons, disent-ils en courroux,
Vive le roi, point de république,
Et sous leurs coups
Il tombe, point de république,
Et sous leurs coups
Il tombe et s'immole pour nous.

Qui diable y comprend quelque chose ? Il y en a comme cela douze strophes !

1. Léontine d'Esparbez de Lussan Bouchard d'Aubeterre, abbesse du Ronceray d'Angers, et non de Fontevrault. M. Chardon a relevé son acte de décès sur les registres de l'état-civil du Mans, où elle serait morte prisonnière. D'autres auteurs la font mourir dans la même ville, mais guillotinée.

Loire, Sarthe, Ille-et Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Orne, Manche et autres circonvoisins, les invitant à s'armer pour donner la chasse aux brigands qui se sauvent dans les champs.

30. — La Commission militaire a fait conduire à l'échafaud : Jean *Perronneau*, ci-devant prieur-curé d'Artanne ; *Hilaire*, ci-devant prêtre du ci-devant diocèse de Luçon ; *Godfroy*, d'Orléans ; *Vilnau*, ex-chanoine.

Nivôse [1]. — La Commission militaire de Saumur a condamné *Oré du Plessis*, ci-devant noble, ci-devant chevalier de Saint-Louis, et *Rogier de Rosemont*, ci-devant noble, à être *guillotinés*.

2. — La Commission militaire de Saumur a condamné à être *guillotinée* : Marie-Eléonore *Ouvrard de Martigny de Nazel*, ci-devant religieuse de Fontevraud.

La Commission militaire d'Angers a condamné les femmes *Manceau* et *Guinodeau à la peine de mort*.

3. — La Commission militaire de Doué a condamné à *la peine de mort* : Nicolas *Citoleux*, de Champtocé ; Etienne *Defoie*, laboureur, à Rochefort ; Jean *Dubart*, de Daumeray ; Julien *Goupil*, de Chalonnes ; Julien *Garnier*, meunier, de Juigné ; René *Gaultier*, laboureur, de Juigné ; Jean *Humeau*, de Chemillé ; Etienne *Loreux*, de Daumeray ; Joseph *Montcourt*, d'Erigné ; Jean *Martin*, de Cholet ; François *Mahé*, de Rochefort ; Pierre-Félix *Rabouin*, de Pontigné ; Augustin *Soulard*, de Chalonnes ; François *Tiffaugin*, de Chalonnes ; Pierre *Tesnier*, d'Erigné ; Jean *Doucin*, de Contigné ; Jacques *Bertrand*, de Rochefort ; *Fauchard*, d'Angers ; Mathurin *Meunier*, de Saint-Lambert ; Urbain *Belouisseau*, de Soulaines ; André *Thiau*, de Champtocé ; Jacques *Larmiteau*, de Guédemote ; Claude *Noyeau*, maçon d'Angers ; Jacques *Patou*, dit *Glandmé*, chirurgien, à Daumeray ; Etienne *Juteau*, laboureur ; Michel *Bernard*, tous deux de Daumeray ; Joseph *Blanvillain*, de Thouarcé ; Jacques *Bidet*, de Mozé ; Jean *Cochon*, cordier au Lion-d'Angers ; René *Defaye*, de Saint-Aubin-de-Luigné ; Pierre *Gachet*, de Melay, marchand ; Mathurin *Legazé*, tisserand à Joué ; Jean *Babin*, de Saint-Hilaire ; François *Galard* ; François *Hérault*, marchand ; Laurent *Lahaie* ; Etienne *Mossé*, laboureur ; tous quatre habitans de la Tour-Landry ; Pierre *Groleau*, de Saint-Hilaire ; François *Hudoux*, de Maulevrier ; Joseph *Rousseau*, de Trémentines ; Jean *Boutin*, de Chemillé ; *Maural*, domestique du ci-devant abbé Labrosse, d'Angers ; Julien *Barrau*, sabotier ; Pierre *Tufferau*, laboureur ; Jean *Daviau*, serrurier ; Jean *Duportail*, boulanger ; Etienne *Gabillier*, filassier ; Olivier *Gabillier*, menuisier ; Jean *Hérault*, laboureur ; Jean *Parent*, laboureur, 48 ans ; Jean *Parent*, de Chalonnes, 52 ans ; *Lemeunier*, charpentier ; Pierre *Grenou*, tous deux de *Beaulieu* ; Louis *Viellard*, du Lion ; Louis *Menanteau*, tisserand, des Cerqueux de Maulévrier ; Louis *Landreau* ; Pierre *Terrien*, tous deux tisserands, de Saint-Pierre de Cholet ; Mathurin *Ménard* ; Pierre

1. 21 décembre 1793.

Robert, tous deux journaliers, de la Plaine ; Mathurin *Revellière*, de Cholet ; Jean *Papin ; Paimparé*, commissaire de police de Cholet ; René *Couderaut*, tisserand, de Cholet ; René *Ménard*, charron, de la Plaine ; Nicolas *Turpeau*, journalier, de Saint-Hilaire-du-Bois ; Jacques *Froger*, charcutier, de Cleré ; Louis *Billé*, métayer, de Beauvais-Montillier ; Mathurin *Boussion*, tisserand ; Jacques *Bernier*, meunier ; Mathurin *Ogereau*, journalier, de Somloire ; Joseph *Galechet*, métayer, de Saint-Hilaire-du-Bois ; Pierre *Gallard*, tisserand, du May ; Louis *Rochard*, tisserand, de Saint-Macaire ; Pierre *Bourget*, voiturier, de Saint-Pierre de Cholet ; Pierre *Leroy*, domestique de Cleré ; François *Bernard*, laboureur, de Cleré ; René *Rétiveau*, tisserand, de Tussou ; René *Beaufreton*, bordager, de Saint-Hilaire-de-Mortagne ; et François *Guinaudeau*, domestique, de Champtonay ; qui y ont été fusillés ce même jour.

4. — Le Conseil militaire d'Angers condamne le nommé *Canon*, dit *Planchenault*, chouan, à la peine de mort.

Dit jour. — La Commission militaire d'Angers condamne le nommé *Chalou*, maire du Voide et président du comité des Brigands, à la peine de mort.

Dit jour.— La Commission militaire de Saumur a fait guillotiner Charles *Richard*, greffier du juge de paix de Thouars.

Dit jour. — La Commission militaire de Doué a condamné *à la peine de mort :* René *Marceau*, domestique, de Nevy ; Jean *Cousineau*, fils, à la Fortanegère ; Pierre *Forestier*, domestique, à la Limousinière-de-Largeasse ; Jean *Girault*, domestique, à Saint-Laurent ; Jean *Verge*, sabotier, de Largeasse ; Jean *Fouchereau*, laboureur, de Largeasse ; François *Chassereau*, du Chièvre ; François *Tourreau*, jardinier ; Louis *Chaperon*, bordier ; François *Bureau*, jardinier ; Jean *Guillot*, jardinier ; tous quatre de Chessé ; Joseph *Estarare*, métayer ; Pierre *Gonord*, bordier, de la Clerrière ; tous deux de Moinontaut ; Jean *Fouchereau*, garçon meunier ; Gabriel *Billau*, meunier ; Jean *Chamard*, bordier ; Jacques *Grille*, meunier ; tous quatre de Pagny ; Francois *Bodin*, dit *Conau*, de Moinonteau, de Saint-Sauveur ; *Bennin*, de la Belotterie, meunier, du même endroit ; Sébastien *Motu*, de la Gemière, meunier ; Jean *Mestais*, marchand, de la Ronde ; Jacques *Pougineau*, de Pugny ; Charles *Biegot*, jardinier, de Pugny ; Pierre *Grimaud*, fils, au Chiron des Moustières ; Louis *Guisneuf*, journalier, du Breuil ; Bernard-Jean *Sauvestre*, de la Tessoualle ; Louis *Bibard* ; René *Coquin*, de Maulévrier ; Pierre-Charles *Hubert*, du dit endroit ; Louis *Bibard*, de Cholet ; Louis *Matignon*, tisserand, et officier municipal de Tigné ; Pierre *Luceau*, maçon ; René *Couilbaud*, maréchal ; Louis *Braut*, tous trois de Tigné ; Pierre *Guillonneau*, marchand, de Saint-Maurice-la-Fougeuse ; Jean *Martineau*, meunier, de la Fosse de Tigné ; Louis *Micellet*, laboureur ; Jean *Groleau*, métayer, de Saint-Hilaire ; Mathurin *Fribault*, closier, du dit lieu ; François *Dronet*, marchand de bestiaux, de Vihiers ; Louis *Londais*, tailleur, de Nueil ; Aubert *Tourjeon*, tailleur de pierres, de Saint-Clémentin ; Jacques *Gachet*, bûcheron de Somloire ; Louis *Chol-*

leau, journalier ; François *Piegeré*, laboureur, tous deux de la Plaine ; François *Messé*, métayer, de Nueil ; Jean *Baupied*, maçon ; Jacques *Fessard*, laboureur ; Michel *Colin* ; Jacques *Dubois*, journalier ; Michel *Roger*, marchand, tous six de Daumeray ; Louis *Hernon*, tisserand, de Montreuil-sur-Mayenne ; Jean *Viau*, tailleur ; Mathurin *Lebrun*, closier ; Jeran *Héron*, métayer ; Jean *Renaud*, tisserand ; Pierre *Lavazeraie*, laboureur ; Pierre *Gilbert*, huissier ; Jean *Priay*, laboureur, de Daumeray ; Michel *Place*, laboureur, de Morannes ; René *Neveu*, affranchisseur, de Daumeray ; Guillaume *Hardy*, laboureur, de Durtal ; Urbain *Fénini*, meunier, de Mûrs ; François *Cœffar*, maçon, du Mesnil ; Jacques *Fouchard*, jardinier, de Mélangé ; Jacques *Martineau*, laboureur, de la Pommeraie ; Pierre *Gautier*, laboureur, de Durtal ; René *Taisson*, journalier d'Angers ; René *Gabaury*, tisserand, de la Pommeraie ; Michel *Chouloux*, médecin-vétérinaire, du Voide ; Louis *Mercier*, cordonnier, à Maulévrier ; Thibault *Chambault* ; *Blanvillain*, père, marchand, à la Jumelière ; Jean *Martin*, de Daumeray ; qui y ont été fusillés ce jour.

5. — La Commission militaire de Saumur a fait guillotiner : Jean-Marie *Allard*, ci-devant curé de Bagneux [1] ; Pierre *Cornuau* du Magny, maire de Faye-l'Abbesse.

6. — La Commission militaire de Saumur a condamné *à la peine de mort :* François *Moussein*, tailleur, de Gonnord ; Paul et René *Gachet*, charrons; René *Boutin*, métayer ; Vincent *Boutin*, laboureur ; René *Cesbron*, laboureur ; tous cinq de Saint-Pierre de Chemillé ; François *Huet*, laboureur ; Jacques *Jaquet*, meunier ; tous deux de Sainte-Gemmes ; René *Cigogne*, vigneron, de Saulgé ; Pierre *Gagné* ; Jean *Rouchet*; tous deux laboureurs à Louresse ; François *Dugat*, tisserand, de Sillière; René *Ducazeau*, marinier, du Puy-Notre-Dame ; Louis *Paquaut*, marinier, de Châtellerault ; Etienne *Recoquillé*, domestique, de Faye ; Pierre *Basille*, jardinier, de Marans ; François *Mettré*, laboureur, de Louresse ; André *Chauveau*, marchand ; Pierre *Roullette*, tisserand ; Pierre *Malin*, tisserand ; Jean *Vazante*, cordonnier ; François *Bernier*, meunier ; Pierre *Missandot*, tisserand ; Jean *Guignard* ; Pierre *Martin* ; Jacques *Plessis*; André *Belouin* ; Louis *Melouin* ; Jean *Guilbaud*, tisserands ; Louis *Rethoré*, laboureur ; tous treize de Gonnord ; Charles *Boiquieu*, laboureur ; René *Graimpellière*, tous deux de Trémentines ; René *Gallard*, charpentier de Chantonnoy ; Pierre *Hodet*, maçon, de Maulevrier ; Joseph *Chainieu*, marchand, de Sainte-Cécile ; François *Verdan* et Pierre *Prissan*, domestiques, de Sainte-Cécile ; Georges *Gotereau* ; René *Chicoteau* ; Georges *Touchare* ; Mathieu *Chauveau* ; François et Pierre *Ganinchat* ; Pierre *Chicoteau* ; Denis *Levoie* ; Jean *Guilllot* ; Pierre *Caillot* ; Vincent *Bodin* ; tous onze vignerons ; Francois *Godicheau*, tailleur de pierres ; Pierre *Godicheau*, tailleur de pierres ; Pierre *Elebatte*, laboureur ; tous quatorze de Martigné ; Charles-Etienne *Sovet*, la-

1. Il ne fut pas guillotiné à Saumur, mais à Paris, où l'envoya la Commission militaire.

boureur; Jacques et Pierre *David;* Mathurin *Enault;* tous trois tisserands, tous quatre de Cholet; Michel et Pierre *Pezur;* François *Bernard;* Jacques *Guéret;* tous quatre laboureurs de Nueil-sous-les-Aubiers; René *Baudri*, laboureur, de Beaulieu; Louis *Tibodeur;* Louis *Germain,* laboureurs, de Brechaussée; Jean *Fleuriot*, taillandier de Soulaines; Jean *Triballe*, tisserand; Pierre *Peluet,* laboureur; Pierre *Priout*, charpentier; Pierre *Bouchet*; Pierre *Olait*; *Jorgane*; Mathurin *Priou,* laboureurs, de Soulaines; François et André *David*; Michel *Bretou*; Louis *Jaunon*, laboureurs, de Denée; Pierre *Martineau*, marinier, de Denée; François *Gaignieu*, laboureur, de Denée; Mathurin *Dupotier*, meunier; Louis *Morin,* vigneron, tous deux de Rochefort-sur-Loire; Mathurin *Baumard*; Quentin *Quichaine*, laboureur; Jean *Lucas*, vigneron, de Rochefort; François *Fleuriau*, laboureur; Jean *Richou* et Pierre *Rochard*, journaliers; Renault *Rochard*, laboureur, de Mozé; Pierre *Dalaine*, journalier, de Savannes; Pierre *Boutin,* laboureur; Bonaventure *Dura*; René *Toufereau;* Pierre *Oubar*, André *Ridiot*, laboureurs, de Dillile; Etienne *Leduc*, laboureur, de Rochefort; Jean *Samson*, laboureur, de Vauchrétien; Jacques *Froger,* domestique, à Chemillé; Joseph *Hervolte,* menuisier, d'Ingrande; André *Avril*, tisserand, à Aubigné; Jacques *Maurissé,* domestique; Etienne *Fonteneau,* tisserand; Jean *Petit,* domestique; Jacques *Petit,* tourneur; tous quatre de la Châtaigneraie; René *Brifond*, marchand, de Saint-Maurice de Niort; Jacques *Sabouré,* tisserand, des Moutières; André *Nouau*, fabricant d'étoffes, d'Andigné; Jean *Dorchain,* journalier, à la Ronde; Louis *Feinotot*, journalier, à Montigné; Jean *Geffar*, journalier; Antoine *Barba,* poêlier, tous deux à Saint-Pierre-du-Chêne; Pierre *Ogé,* laboureur, à Saint-Mexain; Jean *Metay*, laboureur, à Andigné; Jean *Hubeau*, laboureur, à Saint-Georges; René *Leger*, laboureur, à la Tour-Landry; Joseph *Valletai*, menuisier; François *Ghauvot,* laboureur; Joseph *Pourra*, sabotier; René *Girault*; Marie *Girault*; François *Girault,* tous trois vignerons; Michel *Chincola*, charbonnier; tous six de Saint-Aubin-de-Luigné; Pierre *Gourdon*, tisserand, à Saint-Pierre; Pierre *Beugnan,* domestique, chez Deval, métayer, à Saint-Gonchain; Joseph *Rondain*, tisserand, à Cholet; Pierre *Guignard*, laboureur à Saint-Pierre; Pierre *Betollot,* tisserand, de Clisson; Louis *Guignard,* laboureur, à Trévaux; Louis *Raveneau,* tailleur de pierre, à Clairi; Urbain *Chanau,* marchand, à Marcé; René *Deneuchau,* laboureur; René-Jacques *Deneuchau*, laboureur; René *Bruché*, métayer; Pierre *Ricz,* métayer; François *Ruilliez*, laboureur; Michel *Denichot*, laboureur; Etienne *Gillet,* tonnelier; Louis *Blouin*, tisserand; tous huit de Saint-Aubin; François *Enaut*, laboureur, à Saint-Urnay; Germain *Lemeunier*, voiturier; René *Brau,* meunier; tous deux de Juigné; Maurice *Hery,* laboureur, à Saint-Jean; René *Besnard*, tisserand, de Bouchemaine; Pierre *Baumard*, tisserand, à Yzernay; Pierre *Trepeau,* laboureur, à Saint-Pierre d'Angers; René *Morier*, laboureur, à Saint-Laud; Jean *Buchenay*, laboureur, à Soulaine; René *Bessiot,* sabotier, à Saint-Jean de la Croix; René *Gillardot*, laboureur, à

Meurs ; Jean *Rethoré*, vigneron, à Rochefort ; Denis *Berthaut*, voiturier à Chalonnes ; Jean *Oudard*, laboureur, à Saint-Marceau ; Mathurin *Denais*, domestique, de Noireterre, près Thouars ; René *Seullé*, domestique, de Noireterre ; Pierre *Piconnier*, journalier, des Herbiers ; Pierre *Oger*, menuisier, et Jean *Poissonneau*, serger, du Mesnil-sur-Loire ; Ambroise *Aubès*, domestique laboureur ; Louis *Botte*, laboureur, et Pierre *Mousset*, domestique, de Noireterre ; Nicolas *Chaillou*, maçon, et Baptiste *Moineau*, laboureur, de Maulévrier ; Félix *Séchel* ; *Lacrilloire*, journalier ; Pierre *Legai*, tisserand, de Latour-Landry ; Antoine *Barreau*, tisserand, de la Renaudière ; Clément *Gueffier*, journalier ; Julien *Bonpas*, vigneron ; Thomas *Bonpoid*, Mathurin *Pineau*, journaliers ; Pierre *Deschamps*, bêcheur ; Michel *Jou'ain*, vigneron ; tous sept de Beaulieu ; Jean *Briet*, filassier, de la Chapelle-Saint-Florent ; René *Gaudin*, laboureur, de la Boissière-Saint-Florent ; François *Richer*, journalier, de Gonnord ; Toussaint *Gillot*, meunier, de Brunel-au-Perche, près Nogent-le-Rotrou ; Pierre *Ouvrard*, maçon, et André *Ouvrard*, tisserand du May ; Germain *Jayer*, laboureur, de Saint-Laud-d'Angers ; René *Rouillier* ; Mathurin *Davy* ; Pierre *Davy* ; tous trois laboureurs, de Saint-Laurent-de-la-Plaine ; Sébastien *Bourdeil*, laboureur, de Chalonnes ; François *Favreau*, laboureur, de Thouarcé ; Charles *Rompion*, cordonnier ; Jean *Jamme*, serger ; Louis *Richard*, laboureur ; Mathurin *Chevalier*, serger ; Jean *Brulleau*, serger ; Pierre *Rouillard*, vigneron, de Saint-Lambert ; Pierre *Blanvillain*, tisserand, de Chemillé ; *Courtais*, tisserand, de Saint-Lezin ; Pierre *Pellé*, tisserand, de Chaudefonds ; Louis *Hudet*, vigneron, de Montilly ; Jean *Guerineau*, tisserand, de Saint-Pierre-du-Voide ; Jean, *Hardouin*, tisserand, de la Chapelle-du-Genêt ; René et Jean *Bonpas*, laboureurs ; François *Poirier*, charron ; Mathurin *Dureau*, Jean *Bourdonnier*, laboureurs, de Mozé ; Germain *Dufoy*, laboureur ; Mathurin *Ginault*, maréchal, de la Poitevinière ; François *Cesbron*, René *Maugin*, laboureurs ; Jean *Maugin*, bêcheur ; Urbain *Vallée*, laboureur ; Louis *Boutin*, bêcheur ; tous cinq de Saint-Jean-de-la-Croix ; René *Allard*, journalier ; Baptiste *Vinet*, domestique ; René *Boineau*, tisserand ; Pierre *Davy*, faiseur de roues ; Pierre *Grolleau*, journalier ; tous cinq de Saint-Pierre-de-Cholet ; Jean *Vercher*, tisserand, de Trémentines ; François *Rousse*, tessier [1], de Cholet ; Jean *Chouineau*, tisserand, de Maulevrier ; François *Retif*, laboureur, de la Daguenière ; Bastien *Blain*, sabotier, de Saint-Juin, près Châtillon ; Jean *Leclerc*, laboureur, de Jallais ; Pierre *Marchand*, tessier, de Saint-Hilaire-du-Bois ; Jean *Blanchard*, tuilier, de Saint-Hilaire-Loulai ; Mathurin *Renou*, François *Renou*, Jean *Renou*, Mathurin *Bertrand*, laboureurs, de Rochefort-sur-Loire ; Jacques *Chauvigné*, meunier, de Denée ; François *Blouin*, laboureur, et Jacques *Bonnain*, domestique, de Noireterre ; François *Rouillard*, laboureur, de Saint-Augustin-d'Angers, qui y ont été fusillés.

1. De *texere*, tisser. — On appelle *tessier* ou *tissier*, celui qui tisse. Le tissage était, avant l'introduction à Cholet des machines à vapeur, la principale industrie des paysans du Bas-Anjou.

8. — A l'occasion de la prise de Toulon, les braves habitans de Doué ont organisé une grande fête; la ville étoit illuminée, les troupes ont parcouru les rues; on alluma aussi un feu de joie et on se livra aux douceurs des danses patriotiques.

11. — La Commission militaire d'Angers a condamné à être guillotinés: Nicolas-Charles *Chesneau,* curé de Montreuil; *Doguereau,* prieur-curé de Saint-Aignan; Jeanne Ori, femme *Voudel; Raumont*, de Lezigné.

12. — La Commission militaire a condamné à être guillotinés: Pierre *Hermenot*, ancien aumônier de l'Hôtel-Dieu, curé de Sainte-Foi; François *Houssin*, ci-devant curé de Notre-Dame des Brouzils; René-Mathieu-Augustin *Legault,* vicaire au Plessis-Grammoire; Jean-Baptiste *Legault,* prêtre; *Chesneau,* prêtre de Chinon.

13. — La Commission militaire a condamné à être guillotinés: Guillaume *Repin,* curé de Martigné-Briand; *Briant,* prêtre; Laurent *Batard*, ci-devant curé de Notre-Dame de Chalonnes.

15. — La Commission militaire a condamné à la peine de mort: Marguerite de *Gresseau* [1], ci-devant religieuse du Ronceray [2].

16. — La Commission militaire d'Angers a condamné à être guillotinés: Jacques *David,* ci-devant curé de Sorges, près Doué; René *Bourjuge*, ci-devant vicaire de Saint-Léonard, près Angers; Louis *Lacoudre*, ci-devant vicaire d'Andigné; Jacques-Charles-Mathieu *Le Doyen*, ci-devant vicaire de Contigné; Joseph-Etienne *Morinière*, ci-devant curé du Couboureau; François *Pelletier,* ci-devant curé de Sceaux; René *Tessier*, vicaire à la Trinité; Jean-Louis *Guillol de Folleville,* se disant évêque d'Agra; Marie-Michelle-Françoise Falloux, veuve de *Marcombe* [3]; de *Ruillé*, ci-devant noble, ex-député à l'Assemblée constituante [4]; François Daniel de la *Douepe*, ci-devant noble.

17. — La Commission militaire d'Angers a condamné: des *Essarts*, Michel, ci-devant noble; Joseph Guy *Donissan* [5], général des rebelles de la Vendée, et deux autres personnes à la peine de mort.

1. Marguerite-Françoise de Gresseau de Saint-Benoist, née vers 1759. Lors des visites et interrogatoires faits dans les couvents en 1790, elle déclara « persister dans la maison et vouloir y vivre et mourir dans sa profession. » Chassée de son cloître, elle vivait retirée, avec son abbesse, au château de Beaupréau.

2. Abbaye bénédictine d'Angers, de son vrai nom: Notre-Dame de la Charité. Le surnom de Ronceray, qu'elle prit au XVIe siècle, lui venait de ce qu'on avait découvert, dans une crypte, une vierge en bronze, entourée de ronces, qui, en dépit de tous efforts, restèrent toujours vertes et vivaces. Cette végétation, attribuée à un miracle, — et à coup sûr très extraordinaire, — a cessé au XVIIe siècle, dit-on.

3. M. de Marcombe était conseiller au Présidial d'Angers.

4. Jean-Guillaume de la Planche de Ruillé, né vers 1735, ancien officier, membre de l'Assemblée de la Noblesse, puis député aux Etats-Généraux. Les autorités d'Angers ayant, à l'approche de l'armée catholique, quitté la ville, M. de Ruillé fut élu maire. Il alla lui-même au-devant des Vendéens leur présenter les clefs de la ville et sut éviter à ses compatriotes jusqu'à la moindre vexation, tant était grande la considération dont il jouissait parmi les Royalistes. Vendéens et Républicains se firent un plaisir d'écouter, ceux-ci ses ordres, et ceux-là ses conseils. Lors du retour des autorités, il fut arrêté comme complice des insurgés.

5. Joseph-Guy de Donissan, de Bordeaux, s'était, à la suite de la déroute de Savenay, caché

22 — Louis Pierre *Barrat*, ci-devant chanoine, a été condamné à mort par la Commission militaire d'Angers.

23. — La Commission militaire a condamné A ÊTRE GUILLOTINÉS : Jean *Poissonneau*, taillandier, de la Pommeraie ; Jacques *Rai*, serger, à Sainte-Christine ; Romain *Rosé*, du deuxième bataillon de la Loire-Inférieure ; Louis *Souvestre*, tisserand, de Saint-Aubin, district de Châtillon ; Jean-Baptiste *Judeau*, de Saint-Aubin-Baubigné ; Jean *Baranger*, meunier, de Melay ; François *Royer*, perruquier, et Joseph *Poirier*, laboureur, des Ponts-de-Cé ; Mathurin *Renou*, maçon, de Maulevrier ; Louis de *Chezeau*, laboureur, de Veaudegeon, district de Châtillon ; Louis *Pallard*, maréchal, de Saint-Martin, près Montaigu ; Louis *Trel*, de Saint-Martin de Rerin, district de Parthenay ; Jacques *Herbretault*, tisserand, près Montaigue ; Jean-Joseph-Théodore *Thomas*, verrier, du Petit-Bois Saint-Denis, district de Venrain ; Jean *Berthelot*, maçon, de Maulévrier ; François *Blain*, sans état, du Dauphiné ; René *Oquereau*, domestique, de Champtocé ; René *Rompillon*, de la Salle-de-Vihiers ; François *Ourrard*, maçon, de Saint-Denis-le-Cheval, près Montigné ; Jean *Guffier*, vigneron, de Tigné ; Pierre *Brain*, boulanger, de Châtillon ; Jean *Gaboriau*, de Montigné ; Jean-Marie *Chasselier*, maçon, et Jean *Paupineau*, laboureur, de Saint-Georges, près Montigné ; Antoine *Baty*, de la Tartoire, près la Châtaigneraie ; Mathurin-Martin *Virfolet*, laboureur, de Rochefort-sur-Loire ; Michel *Cherbonnier*, closier, de Notre-Dame des Gardes ; François-Jacques *Cherdonneau*, de Denée ; François *Orion*, laboureur, de Saint-Sulpice en Poitou ; Louis *Planchet*, sabotier, de Saint-Sulpice, près Fontenay ; Antoine *Joly*, voiturier, de Bressuire ; Mathurin *Piton*, de Beaucé-Chaudron ; Antoine *Anfrin*, de Menchant, en Poitou ; Jacques *Cornilleau* tisserand, de Champtoye ; Jean *Gaglé*, laboureur, de Distart ; Pierre *Robin*, serrurier, de Champtoye ; Louis *Terrien*, laboureur, du Puiset-Doré ; François *Petiteau*, de Belligné ; Jean *Proust*, marinier, de Beaulieu ; Pierre *Rabaut*, tailleur, district de Saint-Malo ; François *Couin*, d'Erigné ; Pierre *Clémot*, du Voide ; Jacques *Garreau*, de la Thesoualle ; Jacques *Loiret*, de Saint-Hilaire-de-Boulay ; René *Leduc*, de Mozé ; Jean *Menard* et Louis *Charretier*, d'Erigné ; François *Boulitreau*, boulanger ; Pierre *Gillet* ; François *Richard* ; tous trois des Ponts-de-Cé ; Michel *Morinière*, de Jalais ; François *Chauvigné* ; Jean *Delahaie* ; Pierre *Leproux*, père ; Claude *Colin* ; tous quatre de Denée ; Jean *Bougoult*, de Champtoye ; René *Jarry*, de la Pommeraye ; Jean *Préaubert*, du Pé, près Morannes ; Charles *Bouillé*, de Saint-Saturnin ; Pierre *Pasquier* et Jacques *Osadard*, de la Jumellière ; Jean *Suard*, tailleur, de Gené, près le Lion ; Jacques *Chauveau*, d'Erigné ; Jacques *Courtin*, de Saint-Jean-des-Mauvrets ; Jean *Dyais*, de Chanzeaux ; Louis *Brouard*, des Cerqueux-de-Maulevrier ;

dans la forêt du Gavre. Ayant réussi à réunir quelques centaines de Vendéens, il s'empara d'Ancenis, mais un retour offensif des Républicains mit sa troupe en pleine déroute. Donissan, des Essarts et plusieurs autres officiers s'ouvrirent, l'épée à la main, un passage à travers les rangs ennemis ; mais, couverts de blessures, ils tombèrent entre les mains des Républicains qui les conduisirent à Angers, enchaînés deux à deux.

René *Béliard*, de la Chapelle d'Aligné; Jean et Louis *Lemonnier*, de Saint-Aubin-de-Luigné; René *Gruffet*, de Liré; François *Baudry*, de Saint-Marc, en Poitou; René *Rousseau*, d'Antigné, dans la Châtaigneraie; Louis *Moutellier*; Mathurin *Brouard*; Mathurin *Neau*, laboureur; François *Traineau*; tous quatre de Saint-Quentin-en-Mauges; René *Charrier*, des Herbiers; Jean *Osaillard*, de Faveraye; Innocent *Suard*, de Guené; Michel *Boidron*, de Martigné-Briand; François *Duval*, de Precigné; Mathurin *Piffard*, de la Jumellière; Jacques *Coussau*, de Chambretau, district de Montaigue; Pierre *Boumard*, de Névy; Jacques *Pérau*, de Gené; Antoine *Renou*, de Liré, dans la Vendée; Symphorien *Albert*, de Juigné-sur-Loire; Henri *Surreau*, de Thorrigné; René *Renou*, d'Azé, près Châteaugonthier; Louis *Leblois*, de Villevêque; François *Supiot*, métayer, à la Malenoire; Pierre *Clochard*, tisserand, à Saint-Pierre; René *Bigot*, de la Tessoualle; René *Nicolas*, blanchisseur, et François *Chiron*, tisserand, à Mazières; Antoine *Fournier*, tisserand, de la Poitonnière; René *Charrier*, tisserand, de Cholet; Pierre *Marie*, journalier, de Saint-Fulgent; René *Gignard*, tessier, de la Séguinière; Jeanne *Gourdin*, de Saint-Hilaire-des-Echaubrognes; Jean *Laquau*, laboureur, de Chanzeaux; Louis *Gernigon*, domestique, de Chemazé [1].

La Commission militaire d'Angers a condamné le nommé Pierre *Petiteau*, prêtre réfractaire, *à la peine de mort*.

25. — On vient d'envoyer d'Angers ce qu'on a pu trouver de charrettes, soit environ douze cens, pour enlever toutes les subsistances qui existeront dans la Vendée.

26. — La Commission militaire d'Angers a condamné les nommées Louise-Olympe Rallier, veuve de René-Emeric *Déan de Luigné* [2], et sa fille [3], coupables d'avoir recélé un prêtre réfractaire, à la *peine de mort*.

28. — La Commission militaire a condamné, à la *peine de mort*, le nommé *Misset* [4], de Montrelais, né à Sedan.

1. M. Godard (*Champ des Martyrs*), citant une *Adresse à la Convention*, dit qu'il n'y eut pas plus de dix exécutions par jour sur la place du Ralliement. C'est une erreur. Des *fournées* ont réellement eu lieu à Angers, Saumur et Doué, et ces longues listes de condamnés que l'on a retrouvées dans les Archives de la Cour d'appel d'Angers, ne sont point des jugements de *remplissages*, comme l'affirme l'*Adresse* citée. Blordier Langlois, témoin oculaire, dit positivement que *cent dix* personnes, — dont il ne donne pas les noms, — furent exécutées en une seule journée sur la place du Ralliement. Ce sont les victimes du jugement du 23 nivôse. Bien que différant d'opinion sur le mode de supplice, MM. Godard et Blordier reconnaissent qu'ils ont été exécutés. L'*Adresse* le reconnaît aussi.

2. Mme de Luigné habitait les environs de Châteaugontier. Elle avait donné asile au curé de Saint-Michel-de-Fins, M. Chudeau, et au vicaire de Contigné, M. Ledoyen. Arrêtée pour ce fait, ainsi que ses trois filles, elles furent conduites à Angers et incarcérées au Calvaire, couvent de Bénédictines, fondé par Marie de Médicis, et que l'on avait transformé en prison pour les femmes.

3. Il s'agit de l'aînée des trois filles. Les deux autres échappèrent à la mort; l'une était atteinte de la petite vérole et l'autre la soignait quand leur mère et leur sœur comparurent devant la Commission.

4. Etienne Misset, né à Sedan, inspecteur des mines de Franco et directeur de celles de Montrelais (Loire-Inférieure).

29. — La Commission militaire d'Angers a condamné à la *peine de mort:* la femme Brent, veuve *Grillard;* Julienne *Chaillou*, fille; Renée *Aubry*, fille; Michelle *Boisseau*, fille; Louise Breaud, femme *Pelletier;* Jeanne Touzé, femme *Lecomte;* Jeanne Gerseaux, veuve *Bineau;* Jeanne Handouin, femme *Robin;* Jeanne *Joyeaux;* Magdeleine Mereau, femme *Sineau*, et la fille *Poirier*.

30. — La Commission militaire d'Angers a condamné *à la peine de mort* : *Maunoir* Jean, marchand, à Varades, 18 ans; *Levron* René, cordonnier, à Varades, 27 ans; *Dutertre* Charles, 17 ans; *Loytière* Jean, 17 ans; *Auger* Jean, 17 ans; *Girandet* 17 ans; Louis *Charrier*, 16 ans; François *Brichet*, 16 ans.

Sans date [1]. — La Commission militaire d'Angers a condamné *à la peine de mort* : *Chalon*, de Sainte-Gemmes-sur-Loire; Françoise Leger, veuve Pierre *David*, de Cholet, 59 ans; Jean *Auger*, brigand; Jean *Gallard;* Joseph *Humeau*; *Pineau*; Mathurin *Martin*; Jean *Brunet*; Louise *Lorin*, de Martigné, 32 ans; Marie Clerc, femme Denis *Bourdel*, de Chalonnes; Marie *Garreau*, d'Angers, 43 ans; Charles de la *Claverie*, ci-devant noble, de Saint-Lambert-du-Lattay; Jean *Métayer*, tailleur; Anne *Mariau*, fille, de Saint-Léger, 19 ans; Pierre *Brerel*, filassier; Marie *Gallet*, d'Angers; Jeanne *Gasté*, 69 ans; femme *Jacquet*; Pierre-David *Dugan*, métayer; *Beaurais*, *Fromageau*, *Onillon*. Julien *Huet*, *Catelineau*, *Dubois*; Marie Boisnière, femme *Fardeau* Louis, de Rablay; Marie *Lorin*, de Martigné, 65 ans; veuve *Chauvigné*; veuve *Courant*; Jeanne *Babin;* Marie *Giffard*, d'Angers, 50 ans; femme *Chassery;* femme *Menuau;* femme *Mounier* et SES SIX PETITS ENFANTS; Geneviève *Oger*, 42 ans, de Loudun, ci-devant religieuse des Pénitentes; Jeanne *Jouin*, de Sablé, ci-devant religieuse hospitalière, 38 ans; Françoise de *Boucherot*, de Doué, ci-devant supérieure de l'Hôpital général, 62 ans.

Pluviose 1 [2]. — La Commission militaire d'Angers a condamné *à la peine de mort:* René *Moreau;* *Cheralle;* *Goubeau;* René *Billon*, 16 ans; *Clavelan*, charron; Marie Suzanne-Radegonde-Charlotte Marceau, veuve Leclerc, ci-devant baronne de *Vezins;* Louis-Mathurine *Bellanger* [3], fille *Boucher*; *Gault*, commis-greffier; Geneviève *Bouchet* [4], de Beaupreau.

Dit jour. - Le Tribunal criminel a condamné Etienne-Robert *Girault*, dit Laporte, ex-lieutenant-colonel de cavalerie, à Tiercé; Charles-Henry-

1. J'ai classé ce jugement à cette date, parce qu'il figure sur la même fiche que celui du 30. La date est absente et remplacée par une ligne de points.

2. 20 janvier 1794.

3. L'abbé Gruget l'appelle Baranger. Elle était femme de chambre de la baronne de Vezins.

4. Née paroisse Notre-Dame de Beaupreau, parente de l'abbé Gruget. Elle soignait dans l'ancien collège de cette ville, devenu hôpital et prison, les blessés des patriotes, quand une colonne républicaine l'arrêta malgré les énergiques réclamations des malades, et la conduisit à Angers.

Jacques Bardet, dit des *Glaireaux*, cy-devant noble, lieutenant de vaisseau et décoré de la croix du ci-devant ordre de Saint-Louis, atteint et convaincu d'avoir pris part aux révoltes de la Vendée, *à la peine de mort.*

2. — Le général Turreau [1] est parti de Doué se dirigeant sur Brissac [2], précédé d'une autre colonne commandée par le général Bonnaire [3] et qui a incendié le village et le château de Vaillé, bien que ce fût un bourg patriote. Parvenu au Coudray [4], le général Turreau a divisé sa troupe en deux ; il a pris le commandement d'une colonne et s'est avancé vers Vezins [5]. L'autre colonne est partie sur le Voide [6] et la Salle de Vihier [7], où elle a mis à mort par le moyen de *la fusillade*: la femme *Boussion ;* la femme *Vaillant* et *ses deux enfants* ; la femme *Onillon* et *ses trois enfants ;* Marie *Baumard*, et *sa sœur*, *la servante de la femme Boussion ;* la femme *Chesneau*, et *ses trois enfants ;* Pommeau, femme *Lepain ; Heraudeau*, enfant ; *les trois filles Noisset ;* femme *Paineau ;* Angélique *Pommeau.*

Dit jour. — La Commission militaire d'Angers a condamné *à la peine de mort* : Pierre *Gasté*, ci-devant frère Récollet ; *Bonnau.*

3. — Le général Turreau est arrivé à Brissac, qu'il a laissé subsister à cause de ses opinions patriotes (*sic*).

La Commission militaire a condamné *à la peine de mort* la veuve *Gasté*, qui a été *fusillée.*

4. — La Commission militaire d'Angers a condamné *à la peine de mort* la veuve *Pichery* et la fille *Raimbaud.*

Dit jour. Le général Cordelier est arrivé à Gonnord [8], où il a condamné à mort deux cents personnes qui sont [9] :

5. — La Commission militaire d'Angers a condamné *à la peine de mort :* Jeanne Fouchard, femme *Chalonneau,* de Chalonnes ; la femme *Saillant ;* Perrine *Saillant ;* Jeanne *Saillant ;* Madeleine *Saillant*, ses trois filles [10] ; la veuve Pierre *Cailleau*, de Saint-Laurent.

5. — On reçoit des nouvelles de la Vendée. Les soldats la fouillent de

1. Turreau, Louis-Marie, né à Evreux, en 1756, mort baron de l'Empire, sous le nom de Linières. Il se distingua en Vendée par ses cruautés qui lui valurent, même après Thermidor, une dénonciation de Merlin (de Thionville). Arrêté, il fut traduit devant un conseil de guerre et acquitté.

2. Petite ville, canton de Thouarcé.

3. Bonnaire, Jean-Gérard, né à Propet (Aisne), en 1771, mort le 16 novembre 1816.

4. Le Coudray-Montbault, château, commune de Saint-Hilaire-du-Bois.

5. Bourg, canton de Cholet.

6. Bourg, canton de Vihiers.

7. Bourg, canton de Vihiers.

8. Bourg, canton de Thouarcé.

9. Ici, la fiche se trouve malheureusement déchirée.

10. La touchante histoire de cette famille, indignement trahie et livrée par un officier républicain, son obligé, a été racontée par Dom Chamard, dans ses *Saints personnages de l'Anjou*, M. Godard, dans le *Champ des Martyrs*, M. l'abbé Deniau, *Histoire de la Vendée*, etc.

tous côtés; ils brulent tout ce qu'ils rencontrent debout et massacrent tous les habitans. Si cela continue, cette fois il n'y aura plus de Vendée, comme on le repète depuis le commencement de la guerre, sans jamais cependant parvenir à la réduire.

Pour copie conforme,

A. LAUNAY.

(*La suite prochainement.*)

Les Corses et Catherine II [1].

Paris, $\frac{16}{28}$ octobre 1789.

Deux Corses, dont l'un est lieutenant-colonel de l'armée française et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et l'autre, fonctionnaire de l'administration civile de l'île de Corse, ont désiré me voir et m'ont fait des propositions, en me priant de les porter à la connaissance de ma cour. Votre excellence pourra juger de l'affaire par le mémoire ci-joint qu'ils m'ont remis. Ils ont déclaré qu'ils désiraient dépendre de la France, si celle-ci veut seulement conserver la Corse, et que leurs propositions ne sont valables que dans le cas où le gouvernement français, las de posséder leur île et ne se trouvant pas en état d'y maintenir le calme, l'abandonnerait et le livrerait à la république de Gênes ou à l'Espagne. Au début, j'ai refusé de transmettre ces propositions à ma cour, sachant combien Sa Majesté l'Impératrice est délicate dans les affaires de ce genre, et en prenant aussi en considération les déclarations amicales faites par elle à la cour française; mais, comme ils insistaient sur ce point qu'ils ne vouloient nullement se séparer de la France, si celle-ci maintenoit ses droits sur la Corse et lui prêtoit protection, j'ai fini par leur promettre de porter leurs propositions à la connaissance de Votre Excellence, sans toutefois leur faire espérer une réponse quelconque [2]; mais, pour le cas où cette réponse auroit lieu, ils m'ont donné leur adresse. Votre Excellence verra et jugera si ces propositions méritent d'être soumises à l'attention de notre auguste Souveraine [3].

La révolution qui sévit dans le royaume français, les tristes conséquences qu'on doit attendre d'elle et l'état agité des esprits en Corse, qui ne possède pas une garnison suffisante pour l'apaiser, font que les bons citoyens

1. Archives Russes, 1875, N° 8. (Traduction.)
2. Cette réponse, nous ne l'avons pas trouvée, et nous ne savons pas si elle a eu lieu. (Note de la Rédaction des Arch. Russes).
3. En marge: Reçu le 18 novembre 1789.

de cette île ont à redouter le renouvellement de l'anarchie et les désastres de la guerre civile.

Le trouble intérieur qui règne en France mettra peut-être cet Etat dans l'impossibilité de s'occuper de la Corse, et le poussera à se défaire de celle-ci, en la livrant aux Génois ou en la donnant comme otage aux Espagnols, ce qui déjà est un bruit qui tend à se répandre.

Un grand nombre de citoyens de cette île, autant zélés qu'honorables, dans le seul but d'éloigner les désastres qui menacent leur pays, prennent sur eux de faire au ministre de la Russie une proposition qui, peut-être, se trouvera conforme aux vues de la grande Souveraine. Mais, avant d'exposer l'affaire, les proposants déclarent et affirment que leur intention doit être considérée comme non existante et ne porter conséquence aucune, si le Ministère français ne renonce pas à maintenir en son pouvoir la Corse et à lui fournir les moyens de soutenir le calme, ce que pourtant il semble difficile d'espérer dans les circonstances actuelles, car la garnison n'est que de trois mille hommes, c'est-à-dire deux fois inférieure en nombre à celle qu'on entretenait dans les temps paisibles.

Dans l'éventualité où la Corse, abandonnée de la France, aurait à subir des troubles qui peuvent y être produits par des ambitieux originaires du pays ou étrangers, des personnes, jouissant de la confiance et en outre assez considérables en nombre, ont décidé de ne rien négliger pour contrecarrer le désordre et pour établir un gouvernement patriotique et libre, sous la protection d'une puissance qui aurait généreusement soutenu le malheureux peuple, lequel s'engage à témoigner à cette puissance sa reconnaissance par de très considérables services.

Après mûre réflexion, on suppose qu'il serait à désirer pour la Corse que cette puissance fût la Russie. Sa Majesté l'Impératrice peut, à ce qu'il paraît, plus que tout autre profiter de cette circonstance pour acquérir dans la mer Méditerranée des ports qui pourraient lui être utiles, ayant l'intention d'agrandir le commerce de l'Empire russe. La Corse abonde en bois de toutes qualités, bons à la construction des navires de guerre ; elle produit un excellent goudron ; elle peut procurer des matelots et de bonnes troupes pour des entreprises dans le Levant. Pour obtenir tout cela, il faut lui donner l'aide dont elle a besoin.

Il lui faudrait actuellement 500 mille livres françaises, qui devraient lui être payées à raison de 125 mille livres par trimestre, outre la première demi-année qu'il faudrait payer d'avance. Les munitions de guerre consisteraient en 3 ou 4 mille fusils, mille quintaux de poudre, une quantité correspondante de plomb et en plusieurs petits canons de campagne.

On pourrait choisir deux endroits qui serviraient de lieu de réception de ces subsides, jusqu'au moment où l'on se serait emparé d'un endroit maritime quelconque, qui serait le premier gage de la reconnaissance du peuple corse à Sa Majesté l'Impératrice. Si Porto-Veccio lui plaît, il sera bientôt très facile de l'avoir. Plus tard Sa Majesté choisira à sa volonté deux villes maritimes où Elle placera une garnison qu'Elle entretiendra à ses frais. Toutes les autres villes, de même que tout l'intérieur de la Corse,

organiseront un gouvernement selon leur désir et se trouveront placés sous la protection de la Russie, restant toutefois libres, indépendants, gouvernés par leurs propres lois. Le lieu le plus commode pour la correspondance et la remise des subsides mentionnés plus haut serait la ville de Nice, en Savoie. Il est indispensable d'observer le secret le plus sévère et la plus stricte circonspection, pour ne pas occasionner les récriminations des personnes qui jalousent l'accroissement de la Russie.

Si cette idée est acceptée favorablement (ce que, en toute apparence, elle mérite), il serait très important de s'occuper de sa réalisation le plus tôt possible et de prévenir de cela immédiatement ceux qui ont l'honneur de la présenter, pour qu'il leur soit possible de prendre les mesures correspondant aux circonstances.

Les auteurs de ce mémoire ne ménageront aucun effort pour la réalisation de leur plan, qui leur est inspiré par le zèle dont ils brûlent pour la prospérité de leur pays et pour la gloire de Sa Majesté l'Impératrice.

Les noms des communes pendant la Terreur.

(Suite.)

Liste supplémentaire

Montagnarde	Saint-Maur (Gers).
Montagnards (les)	Saint-Sulpice (Charente-Inf.).
Montagne-aux-Bois (la)	Condé-les-Autry (Ardennes).
Montagne-Charente	Angoulême (Charente).
Montagne-Chérie (la)	Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
Montagne-Concolas	Saint-Geniès (Gard).
Montagne-de-l'Arrax	Saint-Sauvy (Gers).
Montagne-de-Mont	Saint-Martin-le-Mont (Saône-et-Loire).
Montagne-des-Essarts	Saint-Hubert (Seine-et-Oise).
Montagne-des-Piques	Baron (Saône-et-Loire).
Montagne-de-Traverse (la)	Castel-Sagrat (Lot-et-Garonne).
Montagne-du-Plain (la)	Saint-Martin-du-Tertre (Saône-et-Loire).
Montagne-du-Puy (la)	Saint-Germain-du-Puy (Cher).
Montagne-en-Bellevue	Saint-Germain-le-Rocheux (Côte-d'Or).
Montagne-Frimaire	Saint-Féréol (Corrèze).

Montagne-la-Régénérée	St-Vincent-de-Cosse (Dordogne).
Montagne-les-Chalon	Saint-Côme (Saône-et-Loire).
Montagne-l'Union	Châtillon (Paris).
Montagne-sur-Arnon	Saint-Georges-sur-Arnon (Indre).
Montagne-sur-Boyze	Saint-Dode (Gers).
Montagne-sur-Canche	Sainte-Austreberthe (Pas-de-Calais).
Montagne-sur-Chère	Chateaubriant (Loire-Inf.).
Montagne-sur-Cher	Sainte-Thorette (Cher).
Montagne-sur-Garonne	Saint-Martory (Haute-Garonne).
Montagne-sur-Iton	Condé-sur-Iton (Eure).
Montagne-sur-Loing	Saint-Sauveur (Yonne).
Montagne-sur-Morin	Saint-Martin-des-Champs (Seine et-Marne).
Montagne-sur-Nonette	Saint-Firmin (Oise).
Montagron	Sainte-Gemme (Marne).
Montaigu	Saint-Martin-sous-Montaigu (Saône-et-Loire).
Montain	Saint-Hilaire-le-Grand (Marne).
Montaisme	Saint-Thomas (Marne).
Mont-Alet	St-Paul-en-Chalernou (H.-Loire).
Mont-Alibert	St-Julien-sur-Linet (H.-Loire).
Montallon	St-André-de-Cubzac (Gironde).
Mont-Apollon	Saint-Apollinaire (Hautes-Alpes).
Montardre	Saint-Gilles (Marne).
Montauges	Saint-Saturnin (Marne).
Montauret	Saint-André (Hautes-Alpes).
Montauve	Saint-Mard-sur-Auve (Marne).
Montavit	Saint-Avit (Tarn).
Montbelair	Saint-Haon-le-Châtel (Loire).
Montbel-sur-Allier	Chateau-sur-Allier (Allier).
Mont-Belvedère	Mont-Saint-Vincent (Saône-et-Loire).
Mont-Bise	Sainte-Croix (Gard).
Mont-Blanc	St-Just-de-Malmont (H.-Loire).
Montblanc	Huby-Saint-Leu (Pas-de-Calais).
Montbogre	Saint-Dézert (Saône-et-Loire).
Mont-Bon-Air	Sainte-Geneviève (Meurthe).
Montbourg	La Croix-en-Champagne (Marne).
Montbraize	St-Etienne-de-Gourgas (Hérault).
Montbraux	Braux-Sainte-Cohière (Marne).
Montcharlier	Belleville (Paris).
Montcharlier-Laval	Saint-Germain-Laval (Loire).
Mont-Chéron	Saint-Chéron (Marne).
Mont-Clair	Saint-Clair (Isère).
Mont-Combade	Châteauneuf et Sainte-Marie (H. Vienne).

Mont-Dampierre	Dampierre-au-Temple (Marne).
Mont-d'Ance	Saint-Julien-d'Ance (H.-Loire).
Mont-Danize	Colignac (Haute-Loire).
Mont-d'Auxy	Saint-Martin-d'Auxy (Saône-et-Loire).
Mont-de-Fresne	Saint-Martin-de-Fresne (Ain).
Mont-de-Marat	Mont-de-Marsan (Landes).
Mont-Désert	St-Romain-le-Désert (Ardèche).
—	Saint-André (Haute-Garonne).
Mont-des-Landes	Saint-Savin (Gironde).
Mont-d'Or	Saint-Thierry (Marne).
Mont-d'Unité	Saint-Gaudens (Haute-Garonne).
—	Saint-Bertrand de-Comminges.
Mont-du-Vidourle	Saint-Romans (Gard).
Montegratiosa	Miramont (Gers).
Mont-Emile	Montmorency (Seine-et-Oise).
Mont-Eusèbe	Saint-Eusèbe (Hautes-Alpes).
Mont-Faisceau	Montroy (Charente-Inférieure).
Mont-Félix	Saint-Félix-de-Châteauneuf (Ardèche).
Montferrand	Saint-Louis-de-Montferrand (Gironde).
Montfleury	Saint-Eusèbe (Saône-et-Loire).
Montfloréal	Sainte-Valière (Aude).
Montfort-sur-Huisme	Montfort-le-Rotrou (Sarthe).
Montfranc	Turenne (Corrèze).
—	Montréal (Gers).
Montgenest	Saint-Genest (Marne).
—	Saint-Genest (Allier).
Mont-Gimone	St-Elix-d'Astarac (Gers).
Mont-Heureux	Saint-Martin-l'Heureux (Marne).
Mont-Hilaire	Saint-Hilaire (Haute-Loire).
Montibars	Saint-Ibars (Ariège).
Montigny-la-Loi	Montigny-le Roy (Haute-Marne).
Mont-Joli	Ste-Gemmes (Maine-et-Loire).
Montjoye-de-Ventalon	St-Maurice-de-Ventalon (Marne).
Mont-la-Loi	Toulon (Allier).
Mont-Lambert	Château-Lambert (Haute-Saône).
Mont-l'Egalité	Farmoutiers (Seine-et-Marne).
Mont-l'Herm	St-Romain-de-l'Herm (Ardèche).
Mont-Libre	Noroy (Aisne).
—	Kaisersberg (Bas-Rhin).
—	St-Martin-de-la-Brasque (Vaucluse).
—	Sainte-Maime (Basses-Alpes).
—	Saint-Gobain (Aisne).

Mont-Libre	Saint-Hilaire (Doubs).
—	Asprès-lès-Corps (Hautes-Alpes).
—	Henrichemont (Cher).
Mont-Livière	Saint-Livière (Marne).
Mont-Lizien	Saint-Voy-de-Bonas (H.-Loire).
Mont-Loire	Mont-Louis (Indre-et-Loire).
Mont-Louet	Castelneau-de-Rivière-Basse (H.-Pyrénées).
Mont-L'Unité	Saint-Augustin (Seine-et-Marne).
Mont-Marat	Saint-Elix-Theux (Gers).
Mont-Mars	Saint-Mars-sur-la-Futaye (Mayenne).
Mont-Méalle	Saint-Sauveur (Hautes-Alpes).
Mont-Médard	Saint-Médard (Gers).
Mont-Mégal	Saint-Julien-Chapteuil (Haute-Loire).
Montmeil	Saint-Barthélemy-le-Meil (Ardèche).
Mont-Nogent	Nogent-l'Abbaye (Marne).
Montodon	La Chapelle-Montodon (Marne).
Montoptin	Maupertuis (Seine-et-Marne).
Montorcier	Saint-Jean de Montorcier (Hautes-Alpes).
Montosier de Chaillol-la-Montagne	Chaillol et Saint-Michel de Chaillol (Hautes-Alpes).
Montoucet	Saint-Rémy (Puy-de-Dôme).
Mont-Pailloux	Saint-Héand (Loire).
Mont-Pelé	Saint-Christophe-sur-Doraison (Haute-Loire).
Mont-Pelletier	Mont-Dauphin (Seine-et-Marne).
Mont-Pierre	Saint-Jean-de-Pourcharesse (Ardèche).
Mont-Pignon	Saint-Rémy (Haute-Loire).
Mont-Pligeaux	Saint-Gilles-Pligeaux (Côtes-du-Nord).
Mont-Plâtre	Saint-Genis-le-Dégoulx (Hautes-Alpes).
Mont-Plo	Saint-Pierre-Rynac (H.-Loire).
Mont-Préjeix	Saint-Préjeix-Amandou (Haute-Loire).
Mont-Frimaire	Saint-Pol-de-Léon (Finistère).
Mont-Quentin	Saint-Quentin (Marne).
—	Saint-Quentin (Haute-Loire).
Mont-Ranacas	Saint-Martin (Basses-Alpes).
Mont-Redoutable	Châtel (Ardennes).
Montresin	Arnaud-Guilhem (H.-Garonne).

Mont-Réuni	Montbéliard (Haute-Saône).
Montreux-libre	Montreux-le-Château (Haut-Rhin)
Montribois	Saint-Andeux (Côte-d'Or).
Montrinqueux	Saint-Brice (Marne).
Montroc	Dauphin (Basses-Alpes).
Mont-Rocher	Saint-Vincent (Basses-Alpes).
Mont-Rond	Saint-Christol (Ardèche).
Mont-Rouge	Saint-Michel-de-Biron (Dordogne).
Montrouge	Sainte-Colombe (Sarthe).
Mont-Rouffy	Saint-Mard-les-Rouffy (Marne).
Mont-Roux	Châteauroux (Hautes-Alpes).
Mont-Salaison	Mauguio (Hérault).
Mont-Savin	Saint-Savin (Charente Inf.).
Mont-Sec	Saint-Ferriol (Haute-Loire).
Mont-Sira	Guillaume-Perouze (H.-Alpes).
Mont-Souplet	Saint-Souplet (Marne).
Mont-sur-Airon	Saint-Juvin (Ardennes).
Mont-sur-Armançon	Saint-Germain-les-Semailly (Côte-d'Or).
Mont-sur-Aulne	Châteauneuf-du-Faou (Finistère).
Mont-sur-Bresme	Saint-Rémy (Côte-d'Or).
Mont-sur-Belnave	Saint-Bonnet (Allier).
Mont-sur-Guye	Saint-Clément-sur-Guye (Saône-et-Loire).
Mont-sur-le-Boués	Montlezun (Gers).
Mont-sur-Loire	Saint-Michel (Indre-et-Loire).
Mont-sur-Nonette	Mont l'Évêque (Oise).
Mont-Trieux	Saint-Adrien (Côtes-du-Nord).
Mont-Valgue	Saint-Martin-de-Valgague (Gard).
Mont-Vallon	Saint-Victor (Isère).
Montvanaux	Vanaux-le-Châtel (Marne).
Montventos	Saint-Pons-de-Monchiens (Hérault).
Montvert	Saint-André-des-Effangeats (Ardèche).
Montvesle	Saint-Etienne-au-Temple (Marne).
Montvierre	Saint-Mard-sur-le-Mont (Marne).
Mont Union	Saint-Gibrien (Marne).
Moré-sur Cure	Saint-Moré (Yonne).
Morgon	Saint-Hilaire (Allier).
Moron-la-Montagne	Châtel-Moron (Saône-et-Loire).
Moule (la)	Saint-Aubin (Gers).
Moulinard	La Chapelle-Moulinard (Cher).
Muzot	Saint-Jean-de-Muzot (Ardèche).
Myvalon	Saint-Pierre-de-Galaure (?) (Drôme).

Nampont-la-Fraternité	Nampont-Saint-Firmin (Pas-de-Calais).
Négrignac	Saint-Palais-de-Négrignac (Charente-Inf.).
Neuilly-sur-Odon	Neuilly-le-Malherbe (Calvados).
Neuville-le-Verd (la)	Neuville-sire-Bernard (Somme).
Neuville-sur-Renom	Neuville-les-Dames (Ain).
Neuvy-la-Fontaine	Neuvy-Deux-Clochers (Cher).
Neuvy-sur Bouzanne	Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre).
Nézignan-le Libre	Nézignan-l'Evêque (Hérault).
Nieuil-les-Xantes	Nieuil-les-Saintes (Charente-Inf.).
Niveau	Saint-Etienne (Saône-et-Loire).
Niveau-près-Surgères	Saint-Pierre-de-Surgères (Charente-Inf.).
Nivôse	Geneston (Haute-Garonne).
Nizier-la-Liberté	Saint-Nizier-le-Bouchoux (Ain).
Noizeret	Saint-Boil (Saône-et-Loire).
Nol-sur-Mozelle	Saint-Amé (Vosges).
Nouvion-le-Franc	Nouvion-l'Abbesse (Aisne).
Nouvion-sur-Serre	Nouvion-le-Comte (Aisne).
Nuelle (la)	Saint-Michel-de-la-Nuelle (Charente-Inf.).
Obernstozen	Saint-Pierre (Haut-Rhin).
Olconval	Saint-Vrain (Marne).
Orme	La Vaudieu (Indre).
Ormont	Saint-Ouen et Saint-Etienne-aux-Ormes (Marne).
Ormont	Saint-Jean-d'Ormont (Vosges).
Ouen-la-Montagne	Saint-Ouen-de-la-Roerie (Ille-et-Vilaine).
Ouilly-l'Union et Ouilly-sur-la-Touque	Ouilly-le-Vicomte (Calvados).
Ouilly-la-Ribaude	Saint-Martin-d'Ouilly (Calvados).
Oulchy-la-Montagne	Oulchy-le-Château (Aisne).

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

L'un des directeurs, gérant, GUSTAVE BORD.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

REVUE DE LA RÉVOLUTION

Troisième année. — Deuxième semestre

TABLE DES DOCUMENTS

Correspondance du général Turreau (Gustave Bord)..... 1-44-74-114
La Révolution dans le département de l'Indre (Le Blanc).. 16
Journée de Vendémiaire (Albert Macé)..... 19
Journée de Fructidor (Albert Macé)..... 22
Lettres de Bernadotte..... 25
Les noms des communes pendant la Terreur — suite — (Gustave Bord)..... 28-63-93-127-157-187
Retour de l'émigration (Mis de Bouillé)..... 33-65
Mémoire inédit de Kosciusko (Bon Ernouf)..... 54
Lettre de Guffroy à Babeuf (Vte B. d'Agours)..... 59
La journée du 5 octobre 1789 (A.-G. Camus)..... 87
Découverte de la conspiration de Favras (Gilbert Romme)... 90
Correspondance privée de Benaben (A. Launay)..... 97-145-164
L'anarchie dans le Lyonnais (A.-G. Camus)..... 113
La Mission de Royou-Guermeur en Bretagne..... 124
Extraits de la Correspondance de Dumouriez avec M. de Monteynard (Vte B. d'Agours)..... 129
Beaurepaire à Verdun..... 144
J.-M.-C.-A. Goujon et les journées de Prairial..... .. 154
Augereau et Bonaparte..... 157
Lettre de Louis XVIII au comte Roumiantzoff..... 161
Les Corses et Catherine II..... 185

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.